This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08232351 4

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

T. XLVI 1er JUILLET 1889.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

24.

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

NS 2

46

TOME QUARANTE-SIXIÈME

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT SIMON, 5

1889

Digitized by Google

5914-

Digitized by Google

GUIBERT, ABBÉ DE FLORENNES

ET DE GEMBLOUX

XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

On a souvent répété que les œuvres de Guibert de Gembloux n'offrent qu'un mince intérêt pour l'histoire. Nous sommes loin d'attacher à ce personnage une importance égale à celle de ces grands moines qui dominèrent leur siècle, comme un Suger et un saint Bernard; mais, dans l'état actuel des études historiques, un écrivain du XIIe siècle qui a laissé des écrits volumineux ne peut plus passer inaperçu. C'est ce que montrent suffisamment les nombreux emprunts qui ont été faits en ces derniers temps aux œuvres en grande partie inédites de Guibert. La suite de ce travail fera connaître un bon nombre de questions historiques dans lesquelles son témoignage a été invoqué incidemment ; deux publications relativement récentes le concernent d'une manière spéciale. C'est d'abord le recueil des œuvres inédites de sainte Hildegarde, dans lequel le savant et regretté cardinal Pitra a compris les lettres de Guibert à la sainte dont il fut le directeur spirituel [1]. Les Bollandistes, dans les travaux préparatoires aux *Actes des Saints*, n'ont pu oublier le confident de sainte Hildegarde, le moine qui par dévotion pour l'apôtre des Gaules se faisait appeler Guibert-Martin et consacrait sa vie à propager le culte du grand thaumaturge. Après avoir fourni d'utiles compléments à la publication du cardinal Pitra [2],

[1] J. B. Card. Pitra, *Analecta Sanctae Hildegardis opera Spicilegio Solesmensi parata. Analecta sacra*, tome VIII. Mont Cassin, 1882, gr. in-8°. — Cfr. Dr A. Battandier, *Sainte Hildegarde, sa vie et ses œuvres*, dans la *Revue des quest. hist.*, tome XXXIII (1883), p. 395-425.

[2] *Analecta Bollandiana*, tome I (1882) : *Annotationes ad nova S. Hildegardis opera edita ab Emo Card. Pitra*, p. 597-609.

Digitized by Google

ils ont mis au jour quatre lettres importantes de Guibert sur le pèlerinage de Tours au XIIe siècle[1], bientôt suivies d'un travail désormais indispensable à quiconque voudra étudier la vie et les écrits du célèbre abbé ; nous voulons parler de l'analyse détaillée des principaux manuscrits de ses œuvres, complétée par la publication d'un grand nombre de pages inédites et de précieux éclaircissements[2]. Avec de pareilles ressources, il est possible enfin de soumettre au contrôle de documents sûrs la biographie traditionnelle de Guibert. Nous n'étonnerons personne en disant qu'elle est pleine d'inexactitudes, d'erreurs et de contradictions chronologiques : l'histoire littéraire du moyen âge offre trop d'exemples en ce genre. Il faut le dire à la décharge des érudits qui se sont occupés de Guibert de Gembloux, la source principale de son histoire, c'est à-dire, sa correspondance, a été jusqu'ici peu accessible ; maintenant qu'elle commence à être mieux connue, le moment semble venu de soumettre à une révision rigoureuse les détails qui nous ont été transmis sur sa vie. Nous essayerons de raconter cette vie avec des développements nouveaux, en nous attachant spécialement à fixer les dates des faits. Le lecteur familiarisé avec les études historiques n'ignore pas quelles conséquences peut avoir une erreur chronologique, même dans l'histoire particulière des personnes et des lieux : car de là elle passe dans l'histoire générale et va y créer aux chercheurs des embarras parfois inextricables. La précision dans les supputations chronologiques est surtout importante, autant que difficile, dans une étude appuyée presque toute entière sur un recueil de lettres non datées, où règne un certain désordre. A ces titres, on nous pardonnera les nombreuses discussions qui devront interrompre le récit.

[1] *Analect. Boll.*, tome III (1884), *De cultu S. Martini apud Turonenses extremo saec. XII, epistolae quatuor*, p. 217-257.

[2] *Catalogus codd. Hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis, ediderunt Hagiographi Bollandiani.* Pars I, tom. I (1886), 8°. Signalons surtout la description des mss. 5387-96, p. 484-506 ; mss. 5397-5407, p. 506-514 ; mss. 5527-34, p. 529-577 ; mss. 5535-37, p. 577-582.

Digitized by Google

I

BIOGRAPHIES. — SOURCES. — LES LETTRES DE GUIBERT

Avant d'aborder l'énumération et la critique sommaire des sources, il sera utile de signaler la valeur des diverses notices par lesquelles Guibert est connu dans l'histoire littéraire : car, à vrai dire, il n'a pas encore trouvé de biographe. Nous ne citons que pour mémoire la série des compilateurs qui lui ont à peine consacré quelques lignes [1], où ils sont parvenus à glisser plus d'une erreur [2]. Mabillon, le premier [3], a donné sur Guibert des détails plus précis, tirés d'une chronique manuscrite de Gembloux et complétés par une courte analyse de ses principales lettres. Malheureusement, comme nous le verrons plus loin, le texte inédit, présenté au monde savant par l'illustre Bénédictin, est loin de mériter la confiance qu'on lui a trop généralement accordée. C'est sans doute l'autorité de Mabillon qui empêcha les auteurs du *Gallia christiana* [4] de rejeter ou du moins de soumettre à un examen minutieux toutes les assertions contenues dans le fragment du *Chronicon Gemblacense* publié par leur devancier. Ils y relevèrent, à la vérité, une grosse méprise ; mais ils crurent, à tort, pouvoir s'y rapporter pour tout le reste. En revanche, ils ont signalé pour la première fois des documents, cette fois irrécusables, des fragments inconnus des lettres de Guibert, des diplômes, et surtout une remarquable décrétale d'Innocent III [5]. La notice du *Gallia* est demeurée la meilleure de celles que nous possédons sur Guibert.

[1] A. Wion, *Lignum Vitae*. Venetiis, 1595, 4°, tome I, p. 421 ; Fr. Sweertius, *Athenae Belgicae*. Antwerp., 1628. 2°, p. 296 ; B. Fisen, S. J., *Flores Ecclesiae Leodiensis*, 1647, 2°, p. 225 ; Foppens, *Biblioth. Belgica*, 1739, 4°, tome I, p. 386; De Wind, *Bibliotheek der Nederlandsche Geschiedschrijvers*, 8°, p. 509.

[2] Les quelques lignes de Fisen sont un tissu d'inexactitudes. Foppens donne à Guibert le titre de bienheureux, le confondant probablement avec son homonyme, le fondateur de Gembloux. Tous le font mourir en 1208, date fausse, nous le verrons.

[3] Mabillon, *Vetera Analecta*, tome II, p. 53 ; 2e édit., p. 481. Oudin, *De Script. Eccles.*, tome II, p. 1591, transcrit Mabillon.

[4] *Gall. christ. nova*, t. III, p. 560.

[5] *Gall. christ.*, t. III, p. 560, 561. Instr., p. 127-131. S'il faut en croire les

Digitized by Google

L'article consacré à notre abbé par les continuateurs de l'*Histoire littéraire* [1] est un des plus faibles de ce recueil. Peu ou point de rectifications des anciennes erreurs, bon nombre d'erreurs nouvelles, intelligence plus que douteuse des documents utilisés, tel est le bilan de cet article [2]. Un exemple qui donne une idée des procédés scientifiques de l'auteur : pour les traits les plus importants de la biographie, le lecteur est renvoyé jusqu'à cinq fois à l'*Athenaę Belgicae* de Sweertius. Or voici tout l'éloge de Guibert dans cet ouvrage : « Guibertus seu Wibertus Martinus Gemblacensis in Brabantia abbas, vir pietatis et doctrinæ nomine non incelebris. Scripsit, etc. [3]. » Les autres détails sont empruntés au *Gallia* et aux lettres de Guibert publiées par Martène.

Reiffenberg, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique* [4], ne s'est pas proposé d'écrire une biographie de Guibert, mais il a rendu un grand service à sa mémoire en faisant mieux connaître sa correspondance par une description détaillée de plusieurs manuscrits, et en attirant l'attention des érudits sur un fragment de chronique que l'on peut regarder comme une suite au *Gesta Abbatum Gemblacensium* de Sigebert et de Godescalc [5].

Ce fragment a été publié en entier par M. A. Wauters [6], mais d'une manière fort défectueuse, l'éditeur n'ayant pas réussi à distinguer nettement les caractères paléographiques du manu-

mêmes auteurs, il serait aussi fait mention de Guibert dans une lettre des chanoines de Liège à ceux de Trèves. Or, dans cette lettre, publiée par Martène et Durand, *Thesaurus novus anecdot.*, t. I, p. 304, il n'est pas parlé de Guibert, mais bien d'un de ses prédécesseurs Olbert (1012-1048), comme aussi dans D'Achery, *Spicilegium*, t. VI, p. 531, auquel le *Gallia* renvoie.

[1] *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 566 suiv.

[2] Reiffenberg, que nous citerons plus loin, appelle l'auteur de cette notice : « le savant et scrupuleux Daunou. » Elle est d'Amaury Duval, à qui, dans cette circonstance du moins, l'éloge s'applique assez mal.

[3] Sweertius, *op. cit.*, p. 296.

[4] Tome IX (1842), 2 part., p. 440-456. *Guibert, abbé de Gembloux* (1194) *et de Florennes*. Cette notice, un peu remaniée, parut aussi dans l'*Annuaire de la bibliothèque royale de Belgique*, t. VII (1846), p. 51-73, sous le titre : *Lettres de Guibert, abbé de Gembloux et de Florennes*.

[5] *Gesta abbatum Gemblac.*, ed. Pertz, *Monum. German.*, SS., t. VIII, p. 523-557.

[6] *Fragment de chronique concernant l'abbaye de Gembloux* dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, série IV, t. II (1875), p. 259.

Digitized by Google

scrit, ni à mettre un peu d'ordre dans les notes éparses dont se compose le morceau. On peut donc s'estimer heureux de retrouver dans les *Monumenta Germaniae*, sous le titre de *Notae Gemblacenses*, un texte de ce fragment établi par M. Holder-Egger avec la sagacité et le soin qui distinguent cet éminent critique [1]. Ces notes autographes furent écrites par plusieurs moines de Gembloux — M. Holder-Egger distingue dans le manuscrit onze mains différentes — au commencement du XIIIe siècle, peut-être sous le gouvernement de Guibert et de son successeur : elles passent en revue l'administration des abbés Arnoul, Odon, Jean, Guibert et Guillaume (1137-1229). Elles sont précieuses pour l'histoire du monastère de notre abbé.

M. Wauters n'a pas tiré de ce document, et des autres sources manuscrites qu'il avait sous la main, le parti qu'il aurait fallu pour nous donner enfin une biographie définitive de Guibert. Sa notice, insérée dans la *Biographie nationale* belge [2], ne constitue aucun progrès sur les précédentes. Nous aurons à y relever une foule d'inexactitudes.

La revue sommaire que nous venons de faire nous a fait connaître, comme sources autorisées de l'histoire de Guibert, les documents suivants :

1° Les diplômes et lettres publiés ou signalés dans le *Gallia christiana* ; 2° les *Notae Gemblacenses* ; 3° la Correspondance de Guibert. Celle-ci mérite de nous occuper spécialement, non seulement parce qu'elle est très riche en renseignements sur les faits et gestes de l'auteur, mais encore à cause de l'intérêt qui s'attache à un monument aussi considérable de la civilisation des siècles passés.

Le goût du moyen âge pour le genre épistolaire, est un héritage de l'antiquité classique et de l'antiquité chrétienne. La première lui proposait des modèles comme Cicéron et Pline ; la seconde lui léguait la précieuse correspondance des Pères de l'Église. Cette forme littéraire fut d'autant mieux goûtée et cul-

[1] *Monum. Germ.*, SS., t. XIV, p. 593-599. M. Holder-Egger ignorait l'existence des fragments publiés par Reiffenberg et l'édition de M. Wauters ; il regardait son texte comme inédit.

[2] *Biographie nationale*, t. VIII (1885), p. 406-416. On peut rattacher à ce travail le *Fragment de chronique* cité plus haut. Il est suivi d'un extrait inédit d'une lettre de Guibert.

Digitized by Google

tivée plus universellement qu'elle était mieux en harmonie avec le développement de la société d'alors, et offrait plus de ressources pratiques. On forma bientôt des recueils de modèles pour les écoles et l'usage privé ; les lettres de Cassiodore eurent quelque temps la vogue, pour être bientôt détrônées par les lettres de saint Grégoire. Plus tard, on se fera de nouveaux manuels des lettres de saint Pierre Damien, de Hildebert du Mans, de saint Bernard, etc. Depuis Charlemagne, l'art de composer des lettres était devenu une des principales branches de l'enseignement. Au commencement du XIIIe siècle, il y a des écoles qui sont particulièrement renommées pour cette partie : on signale des *dictatores* spécialistes estimés pour leur habileté dans ce genre de composition. Sous leur direction, les élèves étudient les modèles, les analysent, les apprennent par cœur, s'exercent à composer des lettres sur des sujets donnés. Il réussissent parfois si bien à se transporter au milieu des circonstances historiques que fournit le maître, et à se pénétrer des sentiments des personnages désignés, que, plusieurs siècles après, on se laisse tromper à leurs lettres fictives et qu'il est besoin de pénibles recherches pour découvrir la vérité [1]. Au XIIe siècle surtout le genre épistolaire est à la mode [2]. La lettre n'est plus seulement un moyen de communication, une conversation écrite, c'est une forme de convention, un cadre, dans lequel on fait entrer les sujets de tout genre : on place entre la « salutation » et la « conclusion » d'usage un opuscule de piété ou un traité scientifique.

Guibert de Gembloux est de cette école. Pour lui, la lettre est avant tout une forme littéraire, dont il revêt à peu près tous les sujets. De là, dans sa correspondance, une foule de lettres qui manquent absolument de ces qualités maîtresses du style épistolaire : la simplicité et le naturel. Même les sujets familiers sont traités dans un style qui sent l'école et l'imitation des modèles.

[1] Comp. W. Wattenbach, *Iter austriacum* 1853. *Anhang über Briefsteller des Mittelalters*, dans l'*Archiv für Kunde österreichischer Geschichts-Quellen*, t. XIV (1855), p. 1-94.

[2] Sur les collections de lettres du XIIe siècle, voir *Discours sur l'état des lettres au XIIe siècle*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 166, suiv.; sur les préceptes du genre, L. Rockinger, *Briefsteller und Formelbücher des eilften bis vierzehnten Jahrhunderts*. München, 1863.

Digitized by Google

Rien d'original dans l'expression. Comme saint Bernard et bien d'autres, Guibert s'est approprié le latin de la Vulgate au point de ne parler pour ainsi dire que la langue de l'Écriture ; mais il lui manque le trait qui donne au style de saint Bernard son cachet particulier, et à certains vieux ascètes, Thomas a Kempis, par exemple, l'inimitable simplicité qui nous ravit. Nous ne dirons rien de la prolixité de Guibert : elle rend fort pénible la lecture de ses lettres. Les digressions continuelles, les réflexions pieuses qu'amènent fatalement tous les sujets, grossissent la moindre de ses épîtres au point de justifier ce reproche : « Ce ne sont point des lettres, ce sont des livres. » On conçoit que les chercheurs, rebutés par cette stérile abondance, n'aient pas toujours eu le courage d'aller chercher les faits précis noyés dans ces interminables développements, et qu'ils aient rendu leur première impression en déclarant la correspondance de Guibert insignifiante au point de vue historique.

Les lettres de Guibert sont donc imparfaitement connues. Ceux qui n'ont point consulté les manuscrits en ont presque tous jugé sur la foi des rapides résumés de Mabillon [1] et du choix de lettres publié par Martène et Durand [2] ; peu d'écrivains ont eu la patience de parcourir les nombreux recueils qui en contiennent des fragments [3]. Encore faut-il ajouter que les lettres connues par l'*Amplissima collectio* ne sont pas de nature à faire connaître très exactement l'auteur. Martène les a transcrites, non sur les manuscrits de Gembloux, mais sur une copie de saint Laurent, de Liège [4]. Or cette copie n'était pas seulement fort incorrecte, comme nous avons pu nous en convaincre en la col-

[1] *Vetera Analecta*, 2e édit., p. 482, 483.

[2] *Thesaurus novus anecdot.*, t. I, p. 607 sqq. ; *Epistola ad Philippum arch. Coloniensem ; Amplissima collectio*, t. I, col. 916 sqq. : *Guibert, abbatis Gembl. piissimi epistolæ XXVI*. Ces dernières lettres sont réimprimées dans Migne, *P. L.*, t. CCXI, col. 1287-1312.

[3] Ils seront indiqués dans le cours de ce travail. Contentons-nous ici d'ajouter aux ouvrages déjà cités : Gudenus, *Codex diplomaticus*, t. V, p. 1104 ; Waitz, *Chronica Regia Coloniensis* (*Script. rer. Germ. in usum schol.*), p. 323 ; Chamard, *S. Martin et son monastère de Ligugé*. Paris, 1873, p. 136.

[4] Ex ms. codice S. Laurentii Leodiensis, *Ampl. coll.*, l. c. Nous n'avons pas retrouvé ce manuscrit à la Bibliothèque royale de Bruxelles, dans le fonds de saint Laurent de Liège.

Digitized by Google

lationnant sur les meilleurs manuscrits, mais elle ne contenait qu'une série de fragments, souvent insignifiants par rapport aux lettres elles-mêmes. Les parties les plus intéressantes ont souvent été omises par le copiste ; il a parfois mêlé le texte de plusieurs lettres [1] ; enfin ses extraits représentent souvent à peine la quinzième ou la vingtième partie du texte original [2].

Depuis Martène, de nombreux fragments de lettres de Guibert ont vu le jour : mais ils ont été publiés avec si peu d'entente et dans des recueils si divers qu'il est fort difficile d'en avoir une vue d'ensemble : il est telle épître de Guibert dont il faut aller chercher les parties dans cinq ou six ouvrages très disparates. Heureusement, le travail est fort simplifié depuis que les Bollandistes ont entrepris l'analyse des manuscrits de Guibert et relevé soigneusement les parties de ses œuvres déjà imprimées. Leur inventaire nous servira de guide dans cette étude [3].

Mabillon avait vu à l'abbaye de Gembloux les lettres de Guibert en trois volumes sur parchemin [4]. Ces précieux codices nous ont été conservés : à n'en point douter, ce sont les mss. 5387-96, 5527-34, 5535-37 de la bibliothèque royale de Bruxelles. Ils proviennent, en effet, de l'abbaye de Gembloux et contiennent à peu près les œuvres complètes de Guibert. Nous les désignerons respectivement par les sigles ms. I, ms. II, ms. III : le chiffre arabe dont nous les ferons suivre parfois, désignera le numéro d'ordre de la pièce citée dans le manuscrit.

Le ms. I est du commencement du XIIIe siècle. Outre une vie en prose de saint Martin, par Guibert, et quelques opuscules hagiographiques, il contient dix-huit lettres. Plusieurs des corrections dont il est chargé ne peuvent, suivant Bethmann [5], être attribuées qu'à l'auteur lui-même [6].

[1] Ainsi, la lettre XXV, dans Martène. Migne, t. cit., col. 1310.

[2] Un exemple : la lettre de Guibert à Philippe de Heinsberg, Migne, tom. cit., col. 1290, se réduit à quelques lignes dans l'édition de Martène : elle compte dix grandes colonnes dans les manuscrits.

[3] A moins d'indication contraire, nous citerons le t. I de la première partie du *Catalogus cod. hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis*, sous l'abréviation : *Cat. hag. Brux.*

[4] *Vetera Analecta*, p. 482.

[5] Pertz, *Archiv*, t. VIII (1843), p. 495. Bethmann prétend que ce ms. est de la fin du XIIe siècle. Il se trompe. La vie de S. Martin qu'elle contient fut composée après 1205.

[6] Ce ms. est décrit par les Bollandistes. *Cat. hag. Brux.*, p. 484-506.

Digitized by Google

Le ms. II, auquel les Bollandistes consacrent plus de quarante pages de leur catalogue [1], est un peu moins ancien, mais point postérieur au XIIIe siècle. Les dix-huit lettres précédentes s'y trouvent jointes à un grand nombre d'autres. Nous pouvons classer provisoirement ces lettres d'après les correspondants ; les noms de ceux-ci montreront assez, croyons-nous, que cette partie de l'œuvre de Guibert n'est pas sans importance. Comme dans tous les recueils un peu considérables, quelques lettres des correspondants sont mêlées à celles de l'auteur. La correspondance de Guibert avec Philippe de Heinsberg, archevêque de Cologne, compte quatorze lettres [2] ; trois ont été écrites aux religieux de Marmoutier ; seize représentent la correspondance avec sainte Hildegarde ; six celle avec des religieuses de Bingen ; quatre avec Joseph, écolâtre ; trois avec Godefroi, abbé de Saint Eucher, à Trèves ; cinq sont adressées à Sigefroi, archevêque de Mayence ; une à Conrad, son prédécesseur ; une à un prêtre nommé Jonas ; une *ad quendam amicum* ; restent trois lettres qui nous renseignent sur ses relations avec son monastère [3].

En tout, cinquante-sept lettres écrites par Guibert ou par ses correspondants.

Le ms. III, de la même époque que le précédent, n'a pas été décrit par les Bollandistes avec autant de détails que les deux autres [4] : il est bien moins intéressant au point de vue de l'hagiographie, ajoutons à tous les points de vue. Les lettres qu'il renferme sont de longs traités ascétiques, précédés d'une sorte de préface, qui n'est pas de Guibert. En voici la liste sommaire [5] :

1° [Préface] *Cum Gemblacense oppidum*... f., 1v-5r [6]. — 2° *Epistola G[uiberti] Gemindacensis* [7] *monachi ad Arnul-*

[1] *Cat. hag. Brux.*, p. 529-577.

[2] En y comprenant le prologue d'un opuscule dédié à Philippe, mss. II, 2, édité dans Pitra, *Analecta Sacra*, t. VIII, p. 582-584.

[3] Ms. II, 39, *ad fratres suos* ; 40, *Epist. fratrum Gembl.* ; 41, *Epist. Jo. de Wlr.* Voir *Cat. hag. Brux.*, p. 542.

[4] *Cat. hag. Brux.*, p. 577-582.

[5] Reiffenberg, *Bulletins de l'Acad. royale de Belgique*, t. IX, 2, p. 453, et *Annuaire de la bibl. royale de Belgique*, t. VII, p 69, se contente de transcrire les indications inscrites au premier feuillet. Elles sont insuffisantes.

[6] Imprimé dans *Cat. hag. Brux.*, p. 578-582 ; fragment dans Reiffenberg, l. c.

[7] Pour *Gemblacensis*. Une erreur de ce genre ferait croire que ce ma-

Digitized by Google

phum scolasticum carissimum sibi, f. 5r-14.r — 3° *Arnulpho G. suus*, f. 14r-26r [1]. — 4° *Arnulpho suo Guibertus suus*, f. 26r-33v [2]. — 5° *Arnulpho suo...*, f. 33v-40v [3]. — 6° *Arnulpho Guibertus*, f. 40v-49r [4]. — 7° *Arnulpho suo Guibertus*, f. 49r-65v. — 8° *Iohanni fratri karissimo Guibertus*, f. 65v-72v. — 9° [*Iohanni Guibertus*], f. 72v-78v. — 10° *Rainero fratri dulcissimo*, f. 78v-95v [5]. — 11° [*Rainero Guibertus*], f. 96r-100v [6]. — 12° *Lamberto suo G. suus*, f. 100r-110v. — 13° *Lamberto nepoti suo dulcissimo... Guibertus* f. 110v-127r. — 14° *Lamberto, nepoti et amico suo..., Guibertus*. f. 127r-141r. — 15° *R[aynero] egregiae probitatis scolastico Guibertus*, f. 141r-163v [7].

C'est évidemment sur ce volume qu'a été transcrit le manuscrit 398, papier, xve siècle, de la Bibliothèque de Douai, f. 1-111 : *Epistolæ G. Gemmadecensis* (sic) *monachi ad diversos*. Si à première vue les subdivisions ne répondent pas à celles du manuscrit de Bruxelles, il faut s'en prendre à l'auteur du catalogue, qui a plusieurs fois pris un simple alinéa pour une nouvelle lettre.

Le manuscrit III nous fournit quatorze nouvelles lettres [8], dont six adressées à l'écolâtre Arnulphe, deux à Jean, son frère [9], trois à Lambert, neveu de Guibert, trois à Renier : elles sont presque toutes inédites, et il est à croire qu'elles le resteront longtemps encore. La majeure partie de cette collection constitue une œuvre de jeunesse de Guibert. Voici ce qu'il écrit dans la der-

nuscrit n'a pas été transcrit à Gembloux. Pourtant l'écriture démontre le contraire.

[1] Elle traite *De Solemnitate pascali*.

[2] Le sujet est *De exitu Egypti* : Guibert propose à son ami un plan de lectures.

[3] Sujet : *De tribulatione patienter sustinenda*.

[4] Sujet : *De voluntaria paupertate*.

[5] Cette longue lettre contient f°. 82v-88v le passage *de laudibus S. Benedicti* édité par le Card. Pitra, *Analecta Sacra*, t. VIII, p. 593-600.

[6] Sujet : *De dignitate sacerdotali*.

[7] Sujet : *De solemnitate pascali*.

[8] *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VI (1878), p. 230.

[9] Jean à qui la lettre huitième est adressée, était le frère d'Arnulphe, qui venait de mourir : f° 65v : « Pie recordationis Arnulfo fratre tuo adhuc superstite. »

Digitized by Google

nière lettre à Renier, f. 142r : *Scripsi super excellentia solempnitatis vel sacramenti huius* [*pascalis*] *cum adhuc iunior essem aliquando ad amicum*. Cet ami, c'est Arnulphe ; le traité *De solemnitate pascali* est la lettre 3. On a parlé d'un traité de Guibert intitulé *Consolations pour les malades*. C'est probablement quelqu'une des lettres qui nous occupent, peut-être la lettre 5, à son ami Arnulphe [1], dont la santé était fort ébranlée et qui mourut bientôt, ou la lettre 10, à Renier, jeune prêtre également fort éprouvé par la maladie.

Comme nous l'avons dit, ce volume est tout à fait insignifiant. Les correspondants de Guibert se délectaient peut-être dans ces lettres ascétiques, d'une doctrine peu définie, remplies d'allégories et de réminiscences bibliques. Mais si, au XIIIe siècle déjà, on les trouvait interminables [2], qu'en diront les lecteurs de notre époque, si peu portés au mysticisme? Nous n'aurons plus à revenir à ce recueil.

Les manuscrits dont nous venons de parler ne nous ont point conservé la correspondance de Guibert au complet. Une de ses plus longues lettres, adressée à un chanoine de Laon [3], ne se trouve que dans deux manuscrits du XVe siècle [4]. Nous signalerons plus loin son épître à un certain R., écolâtre. Il est probable qu'un certain nombre d'autres sont perdues sans retour. Ainsi, le *Chronicon Gemblacense* de Mabillon parle d'une lettre où Guibert déplore les fautes de sa jeunesse ; elle commence par ces mots : *Beatus Augustinus* [5]. Nous ne sommes pas parvenu à la retrouver, pas plus que la lettre *Ad quosdam malevolos de sua promotione, etc.*, dont un fragment se lit dans le *Gallia christiana* [6] : pourtant le style et le contenu de cet extrait ne permettent pas d'élever le moindre doute sur son authenticité.

[1] Il viendra à la pensée de plus d'un lecteur que cet *Arnulphus scolasticus* est l'écolâtre de Jodoigne nommé en 1180. Voir E. Matthieu, *Les écoles de Jodoigne au XIIe siècle ; Annales de la Soc. archéol. de Nivelles*, t. III (1887), p. 285-290. Mais à cette époque notre Arnulphe était mort : En 1180, nous le verrons, Guibert n'était plus *junior* : il avait cinquante-cinq ans.

[2] Ms. III, 1, n. 8. *Catal. hag. Brux.*, p. 580.

[3] Nous l'avons publiée au t. VII des *Analecta Bollandiana*, p. 265-320.

[4] *Cod. Bruxell.* 1510-19, et 1382-91.

[5] *Vetera Analecta*, p. 482.

[6] *Gall. christ.*, t. III, instr., col. 129. *Ex libro de Gestis abbatum.*

Digitized by Google

L'incendie qui, au XVIIe siècle, dévora l'abbaye de Gembloux avec la plus grande partie de ses trésors littéraires [1], consuma sans doute les manuscrits originaux du fécond écrivain [2].

Le dépouillement que nous venons de faire porte à soixante-quatorze le nombre de lettres de Guibert qui nous ont été conservées [3]. C'est dans cette volumineuse correspondance que nous allons puiser presque tous les détails de sa biographie. Vu la difficulté d'identifier les fragments d'une même lettre souvent épars dans des publications diverses [4], nous citerons ordinairement la cote de chaque lettre dans les manuscrits avant de renvoyer au texte imprimé.

II

PREMIÈRES ANNÉES. — L'ABBAYE DE GEMBLOUX AU XIIe SIÈCLE.

Suivant les auteurs de l'*Histoire littéraire*, « on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance qu'il (Guibert) naquit vers 1120 dans le Brabant [4]. » Ce n'est là qu'une date conjecturale. Pour déterminer avec précision l'année de la naissance de Guibert, anticipons un moment sur ce qui va suivre. Notre écrivain, on le verra, entreprit le voyage de Tours pendant l'automne de 1180. Or, lui-même nous apprend qu'il avait alors cinquante-cinq ans passés [5]. Cette circonstance nous autorise à placer sa

[1] Le 6 août 1678. *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congr. de S. Maur* (Martène et Durand), 1re partie (1717), p. 202.

[2] Gudenus, *Codex diplomaticus*, t. V, p. 1104 sqq., a publié des fragments d'une lettre de Guibert, que nous ne trouvons que dans le ms. II. Il l'a tirée, dit-il, *ex ms. arch. Gemblac.* En comparant son texte à celui de notre ms. II, et en comptant le nombre de lignes occupées par les passages qu'il a supprimés, on doit conclure qu'il s'est servi d'un manuscrit différent, aujourd'hui perdu.

[3] Konrad Dahl ne connaît que dix-neuf lettres de Guibert. *Die hl. Hildegardis*, Mainz, 1832, p. 29. *Quartalblätter des Vereins für Kunst und Literatur in Mainz*, Jhrg. III, Heft 1, p. 31, note. Böhmer (-Will) s'en rapporte à Dahl, *Regesta archiepiscoporum Maguntinensium*, t. I, p. 106.

[4] Citons un exemple. Une même lettre *ad Philippum Coloniensem*, se trouve imprimée par parties dans les ouvrages suivants : Migne, *P. L.*, t. CCXI, col. 1290 ; Pitra, *Analecta Sacra*, t. VIII, p. 581 ; *Précis historiques*, t. XXX (1881), p. 26 ; *Catal. codd. hagiogr. bibl. reg. Bruxell.*, t. I, p. 498.

[5] T. XVI, p. 566.

[6] *Epist. ad Sigfridum et Philipp. Razeburg.*, ms. II, 69; *Cat. hag. Brux.*, p. 572, n° 11.

Digitized by Google

naissance au commencement de 1125 ; au plus tôt à la fin de 1124.

C'est sans doute à Gembloux qu'il vit le jour, puisqu'il fut « nourri dès sa plus tendre jeunesse » dans la célèbre abbaye autour de laquelle se groupait la petite ville. Le pape Innocent III le rappelle dans la célèbre lettre qu'il lui adressera plus tard : *Cum in Gemblacensi ecclesia fueris a tenera nutritus ætate, monachus factus ibidem*[1]. Guibert fut-il, encore enfant, consacré au Seigneur par ses parents, et l'abbaye le reçut-elle parmi ses jeunes oblats [2], suivant l'usage de l'époque ? Nous ne le pensons pas. « Je suis entré au monastère par mon propre choix, » écrit-il lui-même [3]. Ce texte n'est pas en contradiction avec celui d'Innocent III. Si, dans les premiers temps, les enfants élevés dans les abbayes étaient tous irrévocablement attachés à la vie monastique [4], plus tard l'ancienne discipline se modifie. Les monastères organisent une double école : l'une intérieure, pour les oblats et les jeunes religieux ; l'autre extérieure, pour les laïques et les enfants restés libres de tout engagement, qui demeuraient au couvent comme pensionnaires [5]. C'est dans l'école extérieure que Guibert reçut sa première formation.

Les années de sa jeunesse ne présentent aucun trait bien saillant; aussi passerions-nous rapidement à ce qu'on pourrait appeler sa vie publique, si nous ne croyions devoir tracer d'abord en raccourci un tableau de l'abbaye de Gembloux à son époque. Les lettres de Guibert fournissent ici d'utiles suppléments aux chroniques du monastère, qui deviennent muettes, ou à peu près, au commencement du XIIe siècle [6] : et il importe, pour l'intelligence de ce qui va suivre, d'avoir une idée exacte

[1] Potthast, *Regest. Pont. Rom.*, n° 820. — Cette lettre sera analysée plus loin.

[2] Sur l'oblation des enfants, on peut consulter Magagnotti, *De antiquo ritu offerendi Deo pueros adhuc impuberes in monasteriis*, ap. Fleury, *Disciplina populi Dei*, edit. lat. cur. Zaccaria, t. II, p. 3 sqq. — Seidl, *Die Gottverlobung von Kinderen in Mönchs-und Nonnenklöstern*, Burghausen, 1871.

[3] *Ep. ad Godefrid*, ms. II, 55; *Cat. hag. Brux.*, p. 495.

[4] Magagnotti, *op cit.*, c. VII, sqq.

[5] Mabillon, *De studiis monasticis*, t. I, c. II; A. Calmet, *Commentarius in regulam S. P. Benedicti*, Lincii, 1750, 4°, t. II, p. 2.

[6] Il n'existe pas encore d'histoire de Gembloux digne de cette célèbre abbaye. L'ouvrage de M. l'abbé Toussaint, *Hist. de l'abb. de Gembloux* (Namur, 1884, 12°) est écrit sans appareil et sans prétention scientifique ;

Digitized by Google

du théâtre sur lequel nous allons rencontrer notre personnage.

Pendant les dernières années du siècle précédent, l'abbaye de Gembloux avait été à l'apogée de la ferveur, de la prospérité et de la gloire. Son école, célèbre dans tout l'Occident, devait son éclat à des hommes comme l'abbé Olbert (1012-1048), l'organisateur des études dans le monastère, et le fameux Sigebert († 1112), qui consacra toute sa vie à l'enseignement [1]. Lorsque Guibert vint au monde, l'abbaye était gouvernée par l'abbé Anselme (1113-1136), savant distingué qui employait ses loisirs à enseigner, à corriger les manuscrits et à enrichir la bibliothèque [2]. Celle-ci devait son premier fonds important à l'abbé Olbert [3]. Les abbés qui suivirent se montrèrent jaloux de l'accroître ; on sait qu'au XVIe siècle, malgré les incendies et les dévastations dont Gembloux avait été le théâtre, elle faisait encore l'admiration des savants [4].

Guibert trouva donc à Gembloux, avec la tradition de maîtres fameux, de grandes richesses littéraires à exploiter. La facilité avec laquelle il manie le latin, ses citations et ses réminiscences de la Bible, des Pères et des poètes profanes [5], prouvent assez qu'il reçut une formation sérieuse. A côté de cette haute culture intellectuelle, Guibert trouva au monastère, lorsqu'il y entra dans sa jeunesse, la ferveur et l'observance de la discipline régulière [6].

Malheureusement, dans les institutions humaines, le comble

l'article de D. U. B., *L'abbaye de Gembloux*, dans le *Messager des Fidèles, revue bénédictine*, IV, (1887,) p. 303-315, suit presque uniquement le *Gallia christiana*.

[1] Wattenbach, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 5e édit., t. II, p. 8; 139-148. Cf. Léon Maitre, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident* (768-1180). Paris, 1866, p. 157.

[2] *De Gestis abbatum Gembl. Monum. Germ.*, SS., t. VIII, p. 551.

[3] *Ibid.*, p. 531-542.

[4] Comme Gramaye, Guichardin, Ortelius, etc. Voir Ziegelbauer, *Historia rei litterariæ O. S. B.* t. I, p. 479. Les manuscrits que l'incendie a respectés, se conservent presque tous à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Cf. Voisin, *Documents pour servir à l'hist. des bibl. de Belgique*, Gand, 1840, p. 152.

[5] Il cite Ovide (par ex. I Fast. 493 ; I Pont. III. 35, 36), Virgile, Horace. Parmi les poètes chrétiens, il affectionne surtout Prudence.

[6] « Sacri ordinis quem ibi in pueritia servari vidi », dit-il. *Gall. christ.* t. III, Inst. p. 137.

Digitized by Google

de la prospérité n'est que trop souvent voisin de la décadence. Guibert va en faire la triste expérience ; sa vie entière sera une lutte contre le relâchement que des circonstances funestes ou des menées coupables tendent à introduire.

Il avait à peu près douze ans lorsque mourut l'abbé Anselme. Déjà alors, certaines réformes parurent nécessaires, car on résolut de donner à Anselme un successeur capable de les mener à bonne fin [1]. Le chapitre, appuyé par l'évêque de Liège, Albéron, jeta les yeux sur Arnoul, moine de Saint-Nicaise à Reims. Cette élection fit éclater de graves dissentiments entre les moines et les habitants de Gembloux, et devint l'occasion d'une guerre entre le duc de Brabant et le comte de Namur. Ce dernier attaqua la ville de Gembloux et la réduisit en cendres ; l'église Saint-Sauveur fut brûlée ; quant au monastère, dit la chronique, il fut atteint par les flammes, mais préservé de la ruine par un miracle. Cet événement eut lieu en 1136 [2]. Cependant Arnoul s'était rendu à Rome pour réclamer l'appui du pape. L'année suivante, on le vit revenir, porteur d'une bulle confirmative. Nous possédons encore ce précieux document, qui nous renseigne sur l'état de l'abbaye avec la netteté habituelle à la chancellerie pontificale [3]. Voici quelques révélations à ce sujet : Les abbés précédents s'étaient permis de vendre ou d'aliéner sans le consentement unanime du chapitre des biens-fonds du monastère : le pape ordonne de les récupérer. Récemment, les habitants de Gembloux, — frappés sans doute de la préservation miraculeuse de l'abbaye au milieu de la ruine générale, — avaient bâti des maisons dans l'atrium du monastère, et jusque sous le dortoir des religieux : vu les inconvénients de cet état de choses, le Souverain Pontife ordonne de raser ces habitations. Enfin, si l'abbaye avait échappé aux désastres de la dernière guerre, elle avait eu beaucoup à souffrir de la rapacité des soldats et des chefs, qui avaient pillé ou détruit ses fermes : prompte restitution est enjointe aux coupables qui ont troublé la paix et violé les droits de l'abbaye.

C'est dans ces circonstances qu'Arnoul prit possession du

[1] « Ad reformandum inibi religionem. » *Gall. christ.*, t. III, inst., p. 127.
[2] *Sigeberti Chron. Contin. Gemblac. Monum. Germ.* SS. t. VI, p. 385; *Auctarium Affligem.*, *ibid.*, p. 403.
[3] Jaffé-Löwenfeld, *Regesta Pontif. Rom.*, n. 7862; texte dans *Gallia Christ.*, t. III, inst. p. 127. — La date est du 18 décembre 1137.

Digitized by Google

siège abbatial. Ce fut probablement de sa main que Guibert reçut l'habit de saint Benoit [1]. Nous savons peu de chose sur sa jeunesse religieuse. S'il fallait prendre à la lettre ce qu'il en dit lui-même, il aurait eu une période d'égarement pendant laquelle il méconnut la sainteté des lieus qui l'unissaient à Dieu. « J'ai renoncé au siècle, dit-il, depuis mon enfance ; je suis entré de mon plein gré au couvent ; j'ai fait profession de vie monastique et d'obéissance religieuse. Mais la fragilité humaine et ma négligence ont fait que je n'ai tenu aucun de mes engagements [2]. » Puis, il s'accuse d'avoir oublié la crainte de Dieu, d'avoir cédé à l'attrait de tous les plaisirs, d'avoir regardé en arrière après avoir mis la main à la charrue. Mais ces humbles aveux, qu'il épanchait à la fin de ses jours dans le sein d'un ami, nous semblent bien empreints de cette exagération familière aux parfaits, qui jugent leur passé à la lumière des grâces présentes. Il est à croire que Guibert ne poussa jamais la faiblesse jusqu'à manquer gravement à ses devoirs de religieux : nous n'en voulons d'autre preuve que sa conduite durant la période malheureuse qu'allait traverser l'abbaye.

L'histoire ne dit point si l'abbé Arnoul réussit dans sa réforme. Mais quel qu'en ait été le succès, de tristes événements la firent bientôt oublier. Arnoul mourut en 1155. Son successeur Pierre le suivit de près dans la tombe. L'abbé Odon, qui remplaça ce dernier en 1156, vit, une année après son entrée en charge, la ruine de son monastère. Par un secret jugement de Dieu, dit la chronique, l'abbaye fut incendiée avec le cloître, les offices et la ville entière [3]. On s'imagine aisément les funestes effets d'un pareil désastre, qui eut pour résultat la dispersion des moines, obligés de chercher un asile dans les ruines de la ville, dans les prieurés et les monastères voisins. Le petit nombre, parmi lesquels, à ce qu'il semble, Guibert, continua tant bien que mal à mener la vie régulière, au milieu des décombres du monastère [4]. Il ne fallut rien moins qu'une pareille situation pour préparer et rendre possibles les tristes divisions qui allaient

[1] Les jeunes laïques élevés dans les monastères sans avoir été offerts par leurs parents, ne s'engageaient point avant l'âge de 14 ou 15 ans. Calmet, *ouv. cit.*, t. II, p. 2.

[2] *Ep. ad Godefridum*, ms. II, 55; *Cat. hag. Brux.*, p. 495.

[3] *Auctar. Affligem. Monum. Germ.*, SS., t. VI, p. 403.

[4] Ces détails sont fournis par le récit intitulé *De secunda destructione et combustione monasterii Gemblacensis*, ms. III, 1 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 578-

Digitized by Google

déchirer la communauté. Quelques esprits brouillons profitèrent du désarroi causé par l'incendie pour ourdir contre l'abbé Odon une indigne cabale qui aboutit à sa déposition. Guibert, racontant les indignes traitements qu'une soldatesque impie fit subir dix-neuf ans plus tard au successeur d'Odon, n'hésite pas à les regarder comme un juste châtiment : « Il avait, dit-il, dépouillé de sa dignité son père et seigneur spirituel encore vivant et eu recours, pour le supplanter, à des manœuvres simoniaques [1]. » La correspondance de Guibert contient une lettre d'un des moines complices de l'attentat, lettre pleine de regrets, qui raconte sans trop de détours ce qui se passa alors à Gembloux [2]. Un parti s'était formé dans le but d'écarter l'abbé Odon, homme bon et simple, « bonae simplicitatis viro, » et de lui substituer un moine peu capable de gouverner les autres, mais qui ne reculait devant aucun moyen pour assouvir son ambition. « Nous fûmes plusieurs, raconte le moine repentant, à exécuter ce crime. Nous avons séduit les uns par d'agréables flatteries et de vaines faveurs ; à plusieurs j'ai promis avec serment des dignités ou des offices honorables ; d'autres ont été corrompus par des présents. » Ces coupables menées ne réussirent que trop bien. Les malheureux finirent par se donner « un abbé ridicule, aussi dépourvu de science que rempli de vices. »

Comme il arrive souvent aux hommes que l'intrigue conduit aux honneurs, une fois au comble de ses vœux, le sacrilège abbé oublia ses promesses. Les plus influents purent seuls prétendre à ses faveurs, les autres furent frustrés de leurs espérances, comme ils méritaient de l'être. Quant à l'abbé, son orgueil dépassa toute mesure : son gouvernement devint une véritable tyrannie. Il avait pris en telle aversion le moine à qui nous devons ces détails, qu'il eût mieux aimé, à ce qu'il disait, rencontrer le diable que lui. Tous les efforts pour ramener une réconciliation échouèrent, et le malheureux qui s'était prêté aux vues ambitieuses de l'intrus fut contraint de quitter Gembloux pour chercher ailleurs quelque repos [3].

582, datant du XIIIe siècle, mais faussement attribué à Guibert. Comme il s'agit d'un fait qui a dû laisser à Gembloux des traces profondes, il n'y a pas lieu de se défier de cette partie de l'écrit.

[1] *Ep. ad Gertrud.*, ms. II, 47 ; Migne, t. cit., col. 1300, *ep.* XIII.

[2] *Ep. Jo. de Wlr. ad Guib.*, ms. II, 41 ; Migne, col. 1302, *ep.* XIV.

[3] Cette lettre fut écrite lorsque Guibert était à Bingen, donc après 1177

Digitized by Google

On comprend que de telles conjonctures et un pareil gouvernement devaient être peu favorables à la régularité. La plus grande part de la responsabilité des désordres qui s'introduisirent à Gembloux est attribuée par Guibert à l'abbé simoniaque. « Quelle est la cause du relâchement des monastères, se demande-t-il, sinon l'esprit du siècle qui s'y introduit, grâce à l'insouciance, la maladresse, l'incapacité, la négligence et la dissolution de prélats ineptes, *qui vitiosi a vitiosis vitiose constituuntur* [1] ? » On s'était promis l'abondance de toutes choses sous le régime du coupable abbé ; loin de là, les frères restent dispersés, on vit dans la pénurie, les âmes se perdent . « Au lieu de forcer mon abbé à me rappeler à Gembloux, écrit Guibert de sa solitude du Bingen, ils feraient mieux de le pousser à relever les ruines de nos murs en même temps que la discipline, et à envoyer dans des maisons bien régulières plusieurs des vôtres, qui, je le sais, ne savent pas encore ce que c'est que la règle [2]. » Guibert revient fréquemment sur cette déplorable décadence. Rien ne la fait mieux ressortir que sa fameuse peinture de la vie régulière des moines de Marmoutier [3].

Non content de vanter leur ferveur et leur austérité, il fait ressortir leur mérite par l'opposition avec des religieux moins édifiants. Cette contre-partie n'est autre que la vie menée à Gembloux. A Marmoutier, dit-il, point de disputes, point de scandales, point de mépris de la règle. La correction des délits y est sévère. Jamais on n'y a vu d'abbés intrus ou simoniaques. Il n'est point permis à l'abbé de prendre ses repas en dehors du réfectoire commun, de faire de splendides festins avec ses amis et ses flatteurs, de manger avec eux les biens de l'Eglise pendant que les autres sont dans la pénurie et se livrent aux murmures. Là, point de conversations en dehors des heures permises. On n'y connaît pas même de nom les réunions et les parties de table ; on n'y prend aucune nourriture ni aucune boisson en dehors du réfectoire [4]. Tout cela nous éclaire suffisamment sur

comme nous le verrons, c'est-à-dire environ vingt ans après l'élévation de l'abbé Jean.

[1] *Ep. ad Hereeum*, ms. II, 17 ; Migne, col. 1291, *ep.* V.

[2] *Ep. ad fratres Gemblac.*, ms. II, 39. Inédite en grande partie. Fragment dans Migne, col. 1299.

[3] *Ep. ad Philipp. Colon.*, ms. I, 24 ; ms. II, 13 : Martène et Durand, *Thesaurus anecdot.*, t. I, p. 606 et suiv.

[4] Martène et Durand, l. c. p. 614.

Digitized by Google

la nature des désordres qui régnaient à Gembloux. Guibert en éprouvait la plus profonde douleur. Plus d'une fois, il reprocha aux coupables leur conduite peu religieuse. Il fut bientot regardé comme un censeur incommode et devint l'objet de petites persécutions, de calomnies ou d'interprétations malignes de la part des prévaricateurs [1]. Rien ne lui était plus sensible. Il se plaint constamment de leurs procédés et emprunte les expressions les plus énergiques de l'Écriture pour flétrir les méchantes langues [2].

D'autres, qui du reste partageaient ses sentiments, trouvaient son zèle intempestif ; de sorte qu'à certains moments il se trouva comme isolé et abandonné de tous. « Dans cette extrémité, dit-il, mon âme devint comme une terre sans eau ; impossible de m'appliquer à la lecture, de me livrer à la méditation, de trouver la moindre distraction. »

Guibert exhale ces plaintes dans une longue lettre, en grande partie inédite [3], adressée à un ami qui, après avoir mené une vie peu réglée, s'était converti dans une maladie grave et avait embrassé la vie monastique à Gembloux [4]. Tout en le félicitant de sa détermination, il lui conseille de passer, avec l'agrément des supérieurs, à une abbaye plus fervente, pour y faire son noviciat, et revenir ensuite au berceau de sa vie religieuse, bien armé et bien exercé. Si sa proposition n'est point agréée, il recommande le jeune novice à la pieuse sollicitude, aux bons exemples et aux prières de ses frères.

Dans le tableau que Guibert trace de son abbaye, les couleurs sombres sont peut-être un peu forcées ; son âme sensible s'attachait surtout aux mauvais côtés des choses. Dans les circonstances critiques où l'on se trouvait, beaucoup de moines

[1] *Ep. ad Radulph.*, ms. I, 20, ms. II, 36 ; Migne, col. 1295, *ep.* VIII.

[2] Par exemple, *Ep. ad quendam amicum*, ms. II, 38; *Cat. hag. Brux.*, p. 541.

[3] *Ep. ad quendam amicum.*, ms. II, 38. Fragments dans Migne, col. 1297, *ep.* X, et dans *Cat. hag. Brux.*, 541-52. Cette lettre est de l'année 1179 : car Hildegarde est encore en vie : *Cum qua et nunc degens*, l. c. p. 542 ; d'autre part, il se trouvait à Bingen depuis bientôt deux ans. *Ibid.* Voir notre § IV.

[4] Nous croyons que cet ami est le jeune homme que Guibert recommanda souvent à sainte Hildegarde, *Ep. ad Hild.*, ms, II, 23 ; *Ep. ad Hild.*, ms. I, 17 ; ms. II, 33 ; citations dans Pitra, *Analecta Sacra*, t. VIII, p. 575 et p. 398.

Digitized by Google

étaient restés fidèles à leurs devoirs et avaient gardé à Guibert toute la sympathie qu'il méritait. Ils le montreront bien en portant sur lui leurs suffrages à la mort de l'abbé Jean. Plusieurs des coupables revinrent à résipiscence : d'autres, nous dit Guibert, encoururent la vengeance divine [1]. Il est bon d'ajouter cependant que les *Notae Gemblacenses* font honneur à l'abbé Jean de plusieurs mesures importantes [2] : il ne dédaignait point d'écouter Guibert [3] ; nous verrons plus loin qu'il le prit même pour compagnon de voyage [4]. Mais le séjour de Gembloux était trop pénible à Guibert pour qu'il ne saisît point avec empressement l'occasion de s'éloigner momentanément. L'appel de sainte Hildegarde allait bientôt lui offrir cette occasion tant désirée.

III

PREMIÈRES RELATIONS AVEC SAINTE HILDEGARDE

Les *Analecta S. Hildegardis opera*, publiés par le cardinal Pitra, jettent un nouveau jour sur la célèbre voyante de Bingen qui, au XIIe siècle, remplit le monde chrétien du bruit de ses révélations et de ses vertus. Mais ce recueil prépare une lourde tâche à l'historien qui entreprendra d'élever à la gloire d'Hildegarde un monument à la hauteur du progrès scientifique de notre siècle. C'est l'impression que nous a laissée la lecture de cette publication, dans laquelle le dossier de Guibert a naturellement attiré surtout notre attention. Admirateur et correspondant d'Hildegarde, honoré de sa confiance jusqu'à être choisi par elle comme directeur et pris pour confident de ses révélations, témoin des deux dernières années de sa vie et de sa bienheureuse mort, Guibert a conservé dans sa correspondance des renseignements que l'on chercherait en vain ailleurs. Les lettres qui concernent Hildegarde méritent donc d'être étudiées avec un soin tout particulier. Comme l'interprétation de plu-

[1] *Ad Radulph.*, ms. I, 20 ; ms II, 36 ; Migne, col. 1295, *ep.* VIII.
[2] *Monum. Germ.* SS., t. XV, p. 594.
[3] *Ibid.*
[4] Pitra, *Analecta Sacra*, tome VIII, p. 390.

Digitized by Google

sieurs d'entre elles dépend en grande partie de l'ordre chronologique qu'on leur assigne, nous insisterons avant tout sur ce point.

La date fondamentale de notre système chronologique est celle de la mort d'Hildegarde, 17 septembre 1179. Le Bollandiste Stilting l'a établie sur des synchronismes certains et des données contemporaines irrécusables [1] ; les nouveaux Bollandistes se sont ralliés à son sentiment [2], et son hypothèse est la seule qui rende raison de l'enchaînement des faits. Ne nous arrêtons pas à la discuter de nouveau sans profit. Le cardinal Pitra semble incliner davantage vers l'année 1181, date indiquée par l'office de sainte Hildegarde en usage à Gembloux au XIIIe siècle [3]. Mais outre que le chiffre MLXXXI au lieu de MLXXIX s'expliquerait aisément par une faute de copiste, quelle est l'autorité de cet office dont on ignore l'auteur, aussi bien que l'époque précise de sa rédaction ? On ne nous objectera pas que Guibert a placé la naissance d'Hildegarde en 1100, et non en 1098 ou 1099, dates qui s'accordent bien mieux avec celle des Bollandistes. Il se contente de dire : *Circa annum dominicae Incarnationis millesimum centesimum... orta est* [4] ; et nous prouverons plus loin que la lettre à Bovon, d'où ce texte est tiré, fut écrite par Guibert au commencement de son séjour à Bingen, lorsqu'il n'avait probablement pas encore recueilli d'informations précises. Il n'y a donc là aucune difficulté sérieuse pour l'adoption de la date, certaine d'ailleurs, de 1179 [5].

Dans l'intérêt de la clarté, nous anticiperons encore quelque peu sur la suite de la discussion, pour fixer l'époque du dernier

[1] *Act. SS. Septemb.*, t. V, p. 631.
[2] *Analecta Bolland.*, t. I, p. 598.
[3] Pitra, *Anal. Sacra*, t. VIII, p. 438. Nous citerons désormais : *Hild. opp.*
[4] *Ep. ad Bovonem.*, ms. II, 48 ; *Hild. opp.*, p. 407. — L'*office* de Gembloux adopte aussi l'année 1100. Son auteur a probablement travaillé sur cette lettre, et négligé la particule *circa*, essentielle ici.
[5] Schmelzeis, *Die Hl. Hildegardis*, p. 610, publie l'office de sainte Hildegarde que récitent les Pères de Solesmes, le 18 septembre. La date de 1179 y est indiquée en toutes lettres. Nous ne voulons tirer de ce fait aucun argument ; cet office est probablement de composition récente. L'ancien office en usage dans le diocèse de Mayence contient une erreur grossière. L'année 1100 y est donnée comme date de la mort d'Hildegarde. V. Schmelzeis, *loc. cit.* M. Wauters, *Biographie nationale*, t. VIII, p. 408, fait mourir Hildegarde en 1178.

Digitized by Google

voyage de Guibert à Bingen, et celle de son retour à Gembloux, après la mort de la sainte. Voici ce qu'il rapporte lui-même. Depuis son arrivée jusqu'à la mort d'Hildegarde, il s'écoula deux années entières [1] : c'est donc en 1177, probablement au mois de septembre, qu'il alla se fixer au mont Saint-Robert. Quand Hildegarde, passant à une vie meilleure, laissa ses filles sans appui sur la terre, Guibert continua auprès d'elles son ministère pendant une année à peu près [2]. Ce dernier renseignement nous autorise à le faire revenir de Bingen dans sa patrie au mois d'août ou de juillet 1180 ; des considérations ultérieures confirmeront cette date.

Les grandes lignes chronologiques déterminées, abordons en détail l'histoire des relations de Guibert avec Hildegarde. Il l'a esquissée lui-même à grands traits dans sa lettre à Raoul, moine de Villers [3] ; quelques détails de plus nous auraient été d'un grand secours, car, nous allons le voir, il n'est pas aisé de grouper autour de son récit tous les faits que nous recueillerons dans ses autres lettres.

Le bruit des grâces spirituelles dont Hildegarde était favorisée, l'immense concours de peuple qui affluait à Bingen avaient fait sur Guibert une impression profonde, mêlée pourtant d'un peu de défiance : *fama crescit eundo*, se disait-il. De là son désir d'aller constater par lui-même les faits que l'on racontait, et de jouir de l'entretien de la sainte. Un noble chevalier, Siger de Wavre, lui fournit l'occasion de nouer des relations avec la célèbre voyante. Ce Siger, homme d'une grande piété, qui plus tard se fit moine à Villers, visitait souvent Hildegarde [4] ; il se chargea d'une lettre de Guibert pour la sainte. Guibert communique à Raoul le résumé de cette première missive : *si j'ai bon souvenir*, dit-il, après avoir remercié Dieu des bienfaits dont il la comble, je l'exhortai à l'humilité et à la reconnaissance. Puis je lui demandai la vérité sur ce que les bruits populaires m'avaient appris. La lettre fut bien reçue, ajoute-t-il, comme le montre la réponse [5].

[1] *Ep. ad Philipp. Colon.*, ms. I, 24 ; ms. II, 12 ; *Hild. opp.*, p. 582.
[2] *Ibid.*
[3] *Ep. ad Radulph.*, ms. I, 20, ms. II, 36 ; éditée dans *Hild. opp.*, 575-581 ; compléments dans *Cat. hag. Brux.*, p. 496-99. — Sur ce Raoul, *Histoire littéraire de la France*, t. XVII, p. 391 et suiv.
[4] *Epist ad Radulph.*, l. c. ; *Cat. hag. Brux.*, p. 496 ; *Hild. opp.*, p. 576.
[5] Lettre citée, *Hild. opp.*, p. 577.

Digitized by Google

En écrivant ces lignes, Guibert n'avait pas tort de se défier de ses souvenirs un peu vagues. La lettre dont il parle à Raoul ne fut pas transmise à Hildegarde par Siger, mais bien par une femme nommée Ida. La réponse dont il parle n'arriva qu'après une seconde lettre, et celle-ci parvint à la sainte par l'entremise de Siger.

Nous ne nous permettons, on le conçoit, de rejeter le témoignage de Guibert sur sa propre histoire, que sur la foi d'un autre témoignage plus clair, également émané de lui. La première lettre à Hildegarde n'est pas difficile à retrouver, grâce au résumé de Guibert : ce résumé répond point pour point à la lettre I publiée par le cardinal Pitra[1]. Or Guibert y demande à la sainte, en terminant, de vouloir bien s'en rapporter pour des questions ultérieures à celle qui porte la lettre : *præsentium latricem*. Cette pieuse femme s'appelait Ida. Elle revint à Gembloux sans rapporter les réponses désirées. Hildegarde voulait, avant d'aborder la solution des questions proposées, implorer la lumière divine ; elle espérait pouvoir le satisfaire sur tous les points, après l'Assomption [2]. A l'approche de cette fête, Siger de Wavre, qui s'était refusé jusque là à servir d'intermédiaire entre Guibert et Hildegarde, lui fait dire tout à coup qu'il compte partir pour Bingen et veut bien se charger d'une lettre pour la sainte [3]. L'offre est acceptée avec reconnaissance : Guibert écrit sa seconde lettre à Hildegarde la veille de l'Assomption [4]. Il lui pose quelques questions oubliées la dernière fois. Reçoit-elle ses visions dans l'état de veille, ou pendant le sommeil? Est-ce pour obéir à une révélation, ou simplement pour l'ornement que ses filles portent des couronnes de diverses couleurs ? Que signifie le titre de son livre *Scivias*, etc. Elle voudra bien répondre par la même occasion aux questions de la première lettre. Il termine

[1] Ms. II, 23 ; *Hild. opp.*, p. 328-331. Sous peine de ne pas comprendre plusieurs allusions que Guibert fait plus loin à cette lettre, il faut y ajouter les *salutationes* qui manquaient dans le ms. 239 de Wiesbaden dont s'est servi l'Em. Cardinal. Il les a publiées en supplément, p. 575, d'après notre ms. II.

[2] *Epist. ad Hild.*, ms. II, 24 ; *Hild. opp.*, p. 378, *ep.* XIV.

[3] *Ibid.*, p. 378, 379.

[4] *Ibid.* Cette lettre est datée par le Card. Pitra, *circa mensem Augusti 1177*. Elle est du 14 août, mais antérieure à 1177 comme la suite le montrera.

Digitized by Google

en se recommandant aux prières de la sainte abbesse, en s'accusant de sa faiblesse et en gémissant sur ses tentations.

Siger de Wavre présenta cette lettre à Hildegarde, et reçut pour Guibert la remarquable réponse intitulée : *De modo visitationis suae* [1]. Ce fut la première communication écrite obtenue de la sainte. Impatient de la transmettre au destinataire, Siger, dès le lendemain de son retour, lui envoie un cheval pour le chercher. Guibert arrive et trouve Siger absent. Mais la femme de celui-ci lui remet l'écrit. Pressentant que de grandes choses allaient lui être révélées dans ces pages, Guibert ne voulut en commencer la lecture qu'après s'y être préparé par la prière. « J'entrai à l'église voisine, dit-il; je plaçai la lettre sur l'autel, et me prosternant, je priai l'Esprit Saint de me rendre digne de la lire et capable de la comprendre. » Il la reprit ensuite, la lut en silence deux ou trois fois, saisi d'admiration et comme ravi en extase.

Ces détails, avec ceux qui vont suivre, nous sont donnés par Guibert dans sa troisième lettre à Hildegarde [2]. Lorsque Siger rentra le soir au château : « Expliquez-moi en langue romane, dit-il à son ami, le contenu de cet écrit ; je ne veux point ressembler à l'âne qui porte le vin sans pouvoir en goûter. » Après l'avoir décidé, non sans peine, à attendre le lendemain, Guibert, le jour venu, se hâta de satisfaire son ami. Ce fut en présence d'un grand nombre de clercs et de laïques qu'il entreprit son exposition. Tous en furent profondément émus ; plusieurs voulurent recommencer la lecture et prendre copie de la lettre. Un homme de grande vertu et d'un profond savoir, Robert, ancien abbé de Val-Roi, écoutait en silence ; plusieurs fois on le vit donner des signes d'approbation. La lecture achevée, il s'écria : « Ce sont les paroles du Saint-Esprit : les plus savants maîtres de France, sans une révélation, ne sauraient atteindre à une pareille hauteur. » Un autre s'étendit à ce propos en longues considérations : il suffit de les lire pour reconnaître dans

[1] Ms. II, 25 ; *Hild. opp.*, p. 331-334 : compléments nécessaires dans *Analecta Boll.*, t. I. p. 559-600. — La date 1171 est une pure conjecture de l'éditeur, qui ne donne pas ses raisons.

[2] Ms. II, 26 ; *Hild. opp.*, p. 381-388, *Ep.* XVI. *Forte a. 1177*, ajoute l'éditeur. Elle est antérieure à cette année.

Digitized by Google

cet interlocuteur Guibert lui-même [1]. Telle était la vénération dont on entourait alors les écrits d'Hildegarde.

Nous avons tant insisté sur ce premier épisode, qui peut paraître assez insignifiant en lui-même, parce qu'il fournit le fondement solide de l'arrangement chronologique des lettres concernant Hildegarde. On remarquera entre la succession des faits, telle que nous l'empruntons aux premières lettres de Guibert, et l'ordre proposé par le cardinal Pitra, des différences notables ; les dates assignées aux diverses lettres devront, d'après cela, être modifiées. D'après le savant éditeur, la première lettre de Guibert « contenant trente-huit questions, » serait perdue [2] ; nous ne posséderions que la seconde, celle qui a été portée par Ida [3], destinée à rappeler la première. Aucune lettre, croyons-nous, n'est perdue. La première lettre à Hildegarde est celle dont Guibert a fait plus tard un résumé [4] : il n'y est fait aucune allusion à la série de trente-huit questions, qui fut proposée bien plus tard, on le verra, non par Guibert, mais par les religieux de Villers. Elle contient trois questions bien précises, auxquelles Ida était chargée d'en ajouter quelques-unes de vive voix [5].

La réponse d'Hildegarde à la seconde lettre est datée par le cardinal Pitra de l'année 1171 [6]; nous ne voulons pas absolument contester cette date, qui pourtant nous paraît purement conjecturale. Hildegarde se contente de dire qu'elle a plus de soixante-dix ans : *cum iam plus quam septuaginta annorum sim*, ce qui laisse une certaine latitude au chronologiste. Mais il est impossible de souscrire à l'indication *circa mensem Augusti* 1177 que porte la lettre XIV [7]. Elle fut écrite le 14 août [8] et est certainement antérieure à l'année 1177 ; les événements qui se placent entre cette lettre et l'arrivée de Guibert à Bingen, en 1177, sont échelonnés sur un espace de temps plus considérable. Quant

[1] *Ibid.*; *Hild. opp.*, p. 384.
[2] *Hild. opp.*, p. 378, note.
[3] Comp. plus haut, p. 27, note 1.
[4] Dans sa lettre à Raoul, v. plus haut, p. 26
[5] *Hild. opp.*, p. 330.
[6] *Ibid.* p. 331.
[7] *Ibid.*, p. 378.
[8] « In saepe dictae vigilia festivitatis (Assumptionis.) » *Ibid.*, p. 379.

Digitized by Google

à la lettre XV [1], où Hildegarde affirme qu'elle s'occupe des questions qu'on lui a proposées, elle n'est évidemment pas celle que Siger rapporta en réponse à la lettre XIV [2]. Nous le répétons, cette réponse d'Hildegarde qui fut reçue avec des démonstrations si enthousiastes, est l'écrit que l'on a intitulé *de modo visitationis suae*. Guibert l'indique de la manière la plus précise, en rappelant la distinction qu'établit Hildegarde entre la lumière habituelle dont elle est favorisée et une autre qui est actuelle et intermittente [3]; or elle ne parle de cette distinction que dans la lettre *de modo visitationis*. Plus concluant encore est le passage de cette dernière lettre sur les couronnes des religieuses d'Hildegarde [4], omis par le cardinal Pitra et publié par les Bollandistes [5]. Quant aux questions dont elle promet dans la lettre XV de fournir la solution, ce sont les trente-huit questions dont nous parlerons bientôt.

Reprenons la série des faits, d'après la lettre à Raoul. Après lui avoir fait remarquer [6] que dans aucun de ses nombreux écrits Hildegarde ne parle aussi clairement de ses visions que dans sa réponse *de modo visitationis*, il avoue que sur plusieurs points il lui restait des obscurités qui lui inspirèrent un vif désir d'aller visiter la sainte. Une occasion favorable se présenta. Un chanoine de Saint-Lambert de Liège, d'illustre origine [7], cédant à l'entraînement général qui pousse les foules à Bingen, se décide à s'y rendre lui-même et invite Guibert à l'accompagner [8]. Celui-ci accepte avec reconnaissance cette invitation providentielle et part avec le consentement de son abbé. Les deux pèlerins arrivent à Bingen et y passent en compagnie de la voyante quatre jours délicieux. Le bon accueil d'Hildegarde et le spectacle édifiant de sa vie leur laissa les meilleures impressions [9].

[1] Ms. II, 29; *Hild. opp.*, p. 380-381.
[2] Ms. II, 24, c'est-à-dire la seconde des lettres à Hildegarde.
[3] Ms. II, 26, lettre XVI. *Hild. opp.*, p. 382, 383. La phrase de Guibert en cet endroit, p. 383, semble embarrasser le savant Cardinal Pitra. L'auteur, dit-il, fait ici allusion non seulement à la lettre précédente (la XVe, p. 381, qui pourtant parle de toute autre chose), mais à une autre encore inédite. — Non, Guibert a en vue une seule lettre, la Ire, éditée p. 331.
[4] Voir plus haut, p. 27.
[5] *Analect. Boll.*, t. I, p. 599.
[6] *Hild. opp.*, p. 577.
[7] Peut-être Albert de Louvain.
[8] Cfr. *Cat. hag. Brux.*, p. 497.
[9] *Hild. opp.*, p. 577. Lire le bel éloge que Guibert fait de la sainte. *Cat. hag. Brux.*, p. 497.

Digitized by Google

A quelle époque faut-il placer cette excursion ? Tout ce que nous en savons, c'est que nos voyageurs revinrent en automne, *autumnali tempore* [1], et peu avant la mort de Volmar, prévôt de Bingen [2]. Le cardinal Pitra croit pouvoir adopter l'année 1178, date évidemment inadmissible, en contradiction d'ailleurs avec celle qu'il assigne à la lettre XVII, *a.* 1178 *in quadragesima* [3], puisque Guibert y parle du voyage de Bingen, qui n'aurait eu lieu que l'automne suivant. Le seul fait que nous puissions affirmer avec certitude, c'est que le voyage s'accomplit avant l'année 1177 [4].

La lettre XVII que nous venons de citer [5] renferme de nouveaux détails sur la suite de l'histoire de Guibert. A son retour d'Allemagne, avant de rentrer à Gembloux, il passa par l'abbaye de Villers où il fit connaître aux moines la fameuse lettre d'Hildegarde *de modo visitationis suae*, et les réponses qu'il avait reçues d'elle pendant ces moments trop courts qu'il avait passés dans sa société. « Cette communication, ajoute Guibert, les enflamma d'une telle ardeur de vous proposer leurs doutes qu'aussitôt, selon l'inspiration de chacun, ils réunirent les questions qui vont suivre, pour vous les faire parvenir par mon entremise. » Ces questions, au nombre de trente-huit, ont été publiées plusieurs fois [6]. Du récit de Guibert il ressort clairement — et la chose est importante à noter — qu'avant ce jour les moines de Villers n'avaient eu aucune relation avec Hildegarde. Une courte lettre de ces moines est insérée dans la lettre XVII de Guibert [7]. Celui-ci reprend ensuite la parole pour recommander à Hildegarde la solution des trente-huit questions. Pourtant, il ne s'empressa pas de les envoyer. Environ quatre mois plus tard [8], il alla visiter à Villers Siger, l'ami d'Hildegarde, qui s'était fait moine, et Anselme, novice comme lui. On lui reprocha de n'avoir point encore expédié les questions. Il n'avait

[1] *Ep. Guib. ad Hildeg.*, ms. II, 27 ; *Hild. opp.*, p. 388, *ep.* XVII.
[2] *Ep. ad Rodulph.*, l. c., p. 577.
[3] *Hild. opp.*, p. 388.
[4] Voir plus haut, p. 26.
[5] Ms. II, 27 ; *Hild. opp.*, p. 388 sqq.
[6] Blanckwalt, *S. Hildegardis epistolarum liber*, Colon., 1566, 4°; *Biblioth. Patrum*. Lugdun., t. XXIII, p. 538 ; Migne, *P. L.*, t. CLXVII, col. 1040.
[7] *Hild. opp.*, p. 389.
[8] « Nuper... scil. post Purificationem S. Mariæ. » *Ibid.*, p. 390.

Digitized by Google

pas quitté Villers, lorsqu'on y reçut une lettre d'Hildegarde, adressée, paraît-il, aux deux novices nommés tantôt [1], pour les encourager et leur annoncer la mort du prévôt Volmar, sa joie et son unique soutien. Guibert ignorait à ce moment que bientôt il allait être appelé à le remplacer.

Une agréable surprise l'attendait à Gembloux. Son abbé songeait à entreprendre un pèlerinage à Saint-Quirin et avait l'intention d'aller, au retour, visiter Hildegarde. Le compagnon de voyage qu'il s'était choisi n'était autre que Guibert.

Tous ces détails se trouvent dans une même lettre [2]. Évidemment, Guibert a dû plusieurs fois la remanier, en y introduisant les changements réclamés par les circonstances.

Il se mit en route avec l'abbé pendant le carême [3]. Malheureusement, son désir ne fut pas exaucé : « le démon, dit-il, par envie, m'enleva cette joie. » Arrivé à Cologne, l'abbé Jean se laissa détourner par ses parents de son projet de visiter Hildegarde. Guibert écrivit à la sainte pour lui exprimer ses regrets, et confia à un autre les lettres de ses amis de Villers [4].

Hildegarde répondit par une lettre pleine de conseils spirituels et de considérations mystiques. En terminant, elle annonce à Guibert qu'elle a invoqué les lumières du ciel pour la solution des trente-huit questions, et que, malgré sa douleur et ses occupations, elle ne tardera pas à satisfaire la pieuse curiosité des religieux [5].

Un temps assez considérable s'écoula avant que l'on vît arriver ces solutions tant désirées. Il y a dans la correspondance de Guibert deux lettres qui portent son nom et celui des frères de Villers, et qui avaient pour but de presser la sainte dans son travail [6]. Ecrivant aux religieuses du mont Saint-Robert, Guibert

[1] « Litteras... praedictos novitios dulci afflatu consolantes. » *Ibid.*, p. 390.

[2] Ms. II, 27 ; *Hild. opp.*, XVII-XVIII, *loc. cit.*

[3] *Ep. Guib. ad Hildeg.* Ms. II, 28 ; *Hild. opp.*, p. 393, ep. XIX.

[4] Lettre citée. L'édition porte la date de 1178 : elle est évidemment erronée. Le card. Pitra, (*ibid.*, p. XIV,) dit que le voyage fut suspendu à la nouvelle de la mort d'Hildegarde. On voit ici que cela est inexact.

[5] Ms. II, 29 : *Hild. opp.*, p. 380, 381, ep. XV. Cette lettre, dont nous avons dit un mot plus haut, occupe dans le ms. sa place naturelle après la lettre XIX (ms. II, 28), analysée tantôt. L'éditeur a eu tort de changer cet ordre.

[6] Ms. I, 14, 15 ; ms. II, 30, 31 ; *Hild. opp.* p. 393 et 395, ep. XX et XXI.

Digitized by Google

leur apprend que ces lettres ont été écrites à Villers, mais à son insu, et expédiées à des époques diverses [1]. Les explications dans lesquelles il entre à ce sujet sont fort obscures pour nous, et il semble que, pour les comprendre, il faut admettre un second séjour temporaire de Guibert à Bingen, circonstance de sa vie dont il ne parle pas ailleurs. Voici en effet comment il s'exprime : « La première de ces lettres fut envoyée par une femme lorsque j'étais encore à Gembloux [2] ; la seconde par Siger, leur confrère, notre ami commun, *lorsque je me trouvais déjà avec vous à Bingen*. Siger apprit que j'étais là et fut heureux de m'y trouver comme il l'espérait. Ce fut par moi, il vous en souvient, qu'il présenta cette lettre à votre mère et à vous [3]. » Il ne s'agit pas, évidemment, du premier voyage à Bingen : les frères de Villers ne rédigèrent leur premier message qu'après son retour. Encore moins peut-on songer au dernier séjour qu'il fit auprès d'Hildegarde, puisque, dans la même lettre, il parle du bruit qui court sur la mort de la sainte abbesse et s'étonne de n'en avoir pas reçu notification. Or, avant son dernier retour d'Allemagne, Hildegarde était déjà morte.

Nous ne connaissons pas l'époque précise de ce second séjour à Bingen ; nous ignorons également à quel moment commencèrent par l'entremise de Guibert les relations épistolaires entre les frères de Villers et Hildegarde. Voici pourtant deux remarques qu'il convient de ne point négliger en cette matière : 1° La première des deux lettres de Villers qui suivirent les trente-huit questions [5] ne fut pas envoyée la même année que la lettre de Guibert aux religieuses : *anus praedicta*, est-il dit dans celle-ci, *a Villari Gemblacum anno praecedenti adveniens* [4]. 2° Guibert, au moment où il écrit tous ces détails aux sœurs de Bingen, semble ignorer qu'on songeait à lui pour remplacer le prévôt Volmar, car il ne fait aucune allusion à ce projet, pas plus que dans la lettre XXXIII [6] qu'il écrit à Hildegarde après

[1] Ms. I, 16 ; ms. II, 32; *Hild. opp.*, p. 396, *ep.* XXII.
[2] *Per anum quandam.* Ms. II, fol. 156v. L'édition porte *per unum quemdam*, leçon qui rend le contexte absolument inintelligible.
[3] *Loc. cit.*, p. 396.
[4] Ms. II, 30. *Hild. opp.*, p. 393, *ep.* XX.
[5] Ms. II, 32 ; *Hild. opp.*, p. 393, *ep.* XXII.
[6] Ms. I, 17 ; ms. II, 33 ; *Hild. opp.*, p. 397-399, *ep.* XXIII. Il est à peine

Digitized by Google

avoir appris par une certaine Mathilde, revenue de Bingen, qu'elle est encore en vie [1]. Il lui en exprime toute sa joie, non sans lui rappeler les trente-huit questions qui préoccupaient tant les frères de Villers. Il n'avait, du reste, pas manqué d'en glisser un mot dans sa lettre précédente aux religieuses d'Hildegarde.

La sainte n'oubliait pas les questions de Villers, mais ses occupations et ses infirmités ne lui permettaient point de préparer les réponses. Elle écrivit à Guibert et aux frères de Villers que déjà elle avait rédigé quatorze solutions [2]. Plus tard, elle compléta le petit traité, qui probablement n'arriva jamais aux mains de ceux qui l'attendaient avec tant d'impatience. Voici ce qu'il en advint. Son manuscrit terminé, Hildegarde le confia à un de ses parents, Wescelin, prévôt de Saint-André de Cologne, qui mourut avant de l'avoir envoyé aux destinataires. Le prévôt Gilbert, son neveu et son successeur, ne le retrouva point et mourut bientôt aussi, léguant sa fortune et ses livres à diverses églises. Guibert croit que le manuscrit disparut au moment où l'on fit le partage de la succession. C'est ce qu'il écrit de Bingen au moine Raoul [3], qui lui avait adressé une nouvelle série de questions, au nombre de trente-quatre, à proposer à sainte Hildegarde [4]. Guibert lui donne le sage conseil de s'adresser plutôt à quelque docteur de France [5]. Le précieux manuscrit d'Hildegarde reparut-il plus tard ? Ce qui donnerait lieu de le croire, c'est que les questions de Villers qui ont été publiées sont toutes accompagnées de réponses [6]. Mais celles-ci sont-elles l'œuvre d'Hildegarde ? Il est permis d'en douter. Dans notre

besoin de faire remarquer que la date 1178 ne peut convenir à cette lettre. En 1178, Guibert était fixé auprès d'Hildegarde.

[1] Voici les seules notes chronologiques que renferme cette lettre : Mathilde était partie avant la Toussaint ; on comptait la revoir vers l'octave de S. Martin. Elle ne revint qu'après l'octave de l'Epiphanie.

[2] *Ep. Hild. ad Guib. et ad eccles. Villariensem*, ms. I, 18 ; ms. II, 34 ; *Hild. opp.*, p. 399-400, *ep.* XXIV. Pour les raisons précédentes, nous devons rejeter la date 1178 adoptée par l'éditeur.

[3] Lettre souvent citée, *ibid.*, p. 581.

[4] *Ep. Radulphi ad Guib.*, Ms. I, 19 ; ms. II, 35 ; *Hild. opp.*, p. 400-404, *ep.* XXV.

[5] Voir ce passage dans *Cat. hag. Brux.*, p. 497.

[6] Migne, *P. L.*, t. CLXVII, col. 1037.

Digitized by Google

ms. II, une seule des trente-huit questions, la douzième [1], est accompagnée d'une réponse [2] : or, cette réponse est différente de celle que l'on connaissait jusqu'ici. De plus, la lettre d'Hildegarde, dont on les fait précéder dans les éditions [3], outre qu'elle est incomplète, fut certainement envoyée longtemps avant les solutions, comme nous l'avons déjà fait remarquer [4]. Elle se contente de dire à Guibert qu'elle s'en occupe [5]. Une édition critique des œuvres d'Hildegarde pourra seule lever le doute sur l'authenticité des trente-huit solutions.

IV

SÉJOUR DE TROIS ANS A BINGEN

Le prévôt Volmar, dont Hildegarde pleurait la perte, était chargé de la direction spirituelle et de l'administration temporelle du monastère : Hildegarde lui faisait part des grâces dont elle était favorisée, et il mettait par écrit ses visions, en les ornant, dit Guibert, de son meilleur style [6]. Hildegarde, privée de cet appui, désira obtenir Guibert pour guide de son âme et exprima ce vœu par lettres. La chose ne laissa pas de souffrir des difficultés. Cependant, grâce à l'appui de Philippe, abbé de Parc, Guibert obtint la permission de se rendre à l'invitation de la sainte. Il partit aussitôt, en compagnie de Gaucher, gardien de Saint-Amand d'Elnone, sans avoir pourtant, à ce moment, le dessein arrêté de se fixer à Bingen [7]. Nous avons montré plus haut que ce voyage s'effectua pendant l'automne de 1177. Guibert trouva auprès d'Hildegarde deux moines, dont l'un, le propre frère de l'abbesse, s'occupait du temporel ; l'autre était chargé de la direction spirituelle.

Rapportons ici un épisode assez curieux qui ne laisse pas de

[1] Dans l'édition Migne, la VIIIe.
[2] Les questions sont publiées d'après ce ms. dans *Hild. opp.*, p. 391.
[3] Migne, tom. cit., col. 1039.
[4] C'est la lettre *Hildeg. ad Guib.*, ms. II, 29 ; *Hild. opp.*, p. 380, 381, *ep.* XV.
[5] *Hild. opp.*, p. 381.
[6] *Ep. ad Radulph.*, ms. II, 36 ; *Hild. opp.*, 578.
[7] *Ibid.*

Digitized by Google

jeter un certain jour sur les relations de Guibert avec son abbaye. A peine se trouvait-il à Bingen depuis deux mois, que le gardien d'Elnone, qui l'avait accompagné, vint le trouver, « haletant de fatigue, brûlé par le soleil. » C'était pour le presser, au nom de l'abbé d'Elnone et de sa communauté, de passer définitivement à leur abbaye. « Ils m'attribuaient, ajoute Guibert, le dessein de ne plus rentrer à Gembloux [1]. » Pour ne pas se montrer insensible à tant de prévenance, Guibert allait se disposer à le suivre ; mais à Bingen on fit bonne résistance, si bien qu'il lui fallut céder et rester à son poste [2].

Il reconnut bientôt qu'il y avait là une disposition de la divine providence. La mort inopinée des deux directeurs du couvent fit retomber sur ses épaules tout le poids de leur double charge. Un mois ne s'était pas écoulé depuis qu'il avait recueilli leur succession, qu'il voyait arriver son abbé : celui-ci, cédant aux instances d'un grand nombre de frères de Gembloux, s'était décidé à le ramener. Quand il s'ouvrit de son dessein aux religieuses, leur désolation ne connut point de bornes. Il faut entendre Guibert nous la dépeindre dans son langage ampoulé : « Haerent animo, vultu expallent, inhorrescunt pili earum, gelidoque per artus singularum decurrente sanguine, obrigescunt. Aggrediuntur abbatem, obsecrant cum gemitibus et suspirio [4]. » L'abbé ne put résister à leurs sollicitations et à leurs larmes : il comprit qu'on ne pouvait ôter à ces pieuses filles le seul secours qui leur restât, et il s'en retourna seul à Gembloux.

Après cette première alerte, on songea naturellement à s'assurer de Guibert par tous les moyens. L'évêque de Liège, Raoul [5], étant venu à Bingen, les religieuses voulurent user de son influence pour amener Guibert à demeurer auprès d'elles,

[1] Le ms. II dont le Cardinal Pitra s'est servi, offre ici une lacune : « Putabat enim a Gemblaco propter... domi (lisez domus) ex toto recessisse » *Hild. opp.*, p. 578. Le ms. I porte clairement, fol. 183, *propter indisciplinationem domus.*

[2] *Ibid.* Rien dans le texte n'indique que Guibert fût d'avis de se retirer à Elnone pour le reste de sa vie.

[3] L'abbaye de S. Disibode refusa de les remplacer. *Ibid.*, p. 580.

[4] *Ibid.*, p. 578.

[5] Sur cet évêque, voir E. Schoolmeesters, *Les Regesta de Raoul de Zähringen, prince-évêque de Liège* (1167-1191), dans le *Bulletin de la Commission d'art et d'histoire du diocèse de Liége*, t. I, p. 129 suiv.

Digitized by Google

au moins jusqu'à la mort d'Hildegarde. Mais l'évêque n'obtint de lui que la promesse de rester une année encore : car mon unique intention a toujours été, dit-il, de finir mes jours, non parmi les femmes, mais parmi les hommes ; *utinam justorum !* ajoute-t-il mélancoliquement.

L'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg, qui venait souvent visiter Hildegarde [1] et qui comptait Guibert au nombre de ses intimes amis, réussit, par son ascendant et ses conseils, non à le faire changer de résolution, mais à proroger le terme [2]. Jamais, nous pouvons l'en croire, il n'a songé à se fixer définitivement à Mont-Saint-Robert [3] ; mais il se trouvait heureux et tranquille « au milieu des vertes collines et sur les bords sinueux du Rhin [4], » où la charité et la sainte émulation qui régnaient dans la communauté d'Hildegarde offraient à ses yeux le plus ravissant spectacle. Dans sa lettre à Bovon [5], il se plaît à décrire la vie de ces saintes filles. Les jours de fête, il les montre assises dans le cloître, s'adonnant à la lecture ou à l'étude du chant; les jours ordinaires, on les voit occupées aux offices les plus divers : les unes transcrivent des livres, les autres tissent des habits ou font différents ouvrages manuels ; au milieu d'elles Hildegarde, toujours humble malgré les honneurs dont elle est l'objet, tâche de satisfaire tous ceux qui s'adressent à elle [6]. Malgré lui, Guibert rapprochait cette vie paisible du trouble qui régnait dans son monastère. Il lui arriva de laisser échapper à ce sujet des paroles désobligeantes dont il eut à se repentir plus tard. En échangeant le séjour de Gembloux avec celui de Bingen, est-il marqué dans la même lettre à Bovon, il lui semble avoir passé de la servitude de la chassieuse Lia aux doux embrassements de la belle Rachel. Cette comparaison, nous le verrons, lui sera amèrement reprochée.

La lettre à Bovon que nous venons de citer, mérite de nous

[1] Sur sa correspondance avec la sainte, voir Schmelzeis, *Das Leben der hl. Hildegardis*, p. 201.

[2] *Ep. ad Radulph.*, *Hild. opp.*, p. 579 ; *ep. Guib. ad Philipp.*, ms. II, 20 ; *Hild. opp.*, p. 414, 415, *ep.* XXVIII.

[3] *Ep. ad Radulph.*, *l. cit.*, p. 579 ; *ep. ad quendam amicum*, ms. II, 38; *Cat. hag. Brux.*, p. 541, 542.

[4] *Ibid.*, p. 542.

[5] Ms. I, 20 ; ms. II, 48 ; *Hild. opp.*, p. 405-417.

[6] *Ibid.*, p. 406.

Digitized by Google

arrêter encore un instant : elle est une des plus importantes du recueil, à cause du fragment de biographie d'Hildegarde qui la termine, et dans lequel on a cru retrouver, à tort croyons-nous, la vie d'Hildegarde commencée par Guibert. Il écrivit à Bovon [1] dès les premiers temps de son séjour à Bingen, en l'année 1177. C'est ce qui ressort de la lettre *ad quendam amicum* [2], dans laquelle il rappelle la lettre à Bovon où se trouvait la malencontreuse allusion à Lia et Rachel. Il y a environ deux ans, dit-il, qu'elle a été écrite [3]. Or, au moment où il donne ces détails, Hildegarde vit encore : « cum qua et nunc degens luminosis ejus irradior consiliis [4]. » Comme il ne vécut que deux ans aux côtés de la sainte, force nous est de conclure que la lettre *ad quendam amicum* fut envoyée peu avant la mort d'Hildegarde (septembre 1179), et que la lettre *ad Bovonem* date de l'année 1177 [5].

Il nous resterait cependant à résoudre une difficulté assez grave que l'on pourrait opposer à cette date. Guibert affirme que, depuis la fondation du monastère d'Hildegarde, il s'est écoulé vingt-sept ans [6]. Or on admet généralement que cette fondation est de la fin de l'année 1147 [7]. Il faudrait donc reculer de deux ans la lettre à Bovon, et par le fait, le départ pour Bingen, ce qui trouble toute la chronologie Hildegardienne [8]. A cette objection nous répondrons que la date de l'arrivée d'Hildegarde au mont Saint-Robert nous semble loin d'être établie. Un document contemporain [9], que l'on a coutume de citer en cette

[1] Bovon est sans doute ce prêtre dont il est dit dans les *Notæ Gemblacenses*, *Monum. Germ.*, t. XV, p. 294 : « Censum Bovonis prius in ecclesia S. Salvatori presbiteri, postea monachi nostri, etc. »

[2] Ms. II, 38 ; Migne, *P. L.*, t. CCXI, col. 1297-1299, *ep.* X, et *Cat. hag. Brux.*, p. 541.

[3] *Cat. hag. Brux.*, p. 541.

[4] *Ibid.*, p. 542.

[5] Et non de 1180, comme dit le Cardinal Pitra, *Hild. opp.*, p. 405

[6] « Recens fundata, infra breve spatium temporis hoc est XXVII. » *Ibid.*, p. 406.

[7] Schmelzeis, *Die hl. Hildegardis*, p. 130-134.

[8] Une hypothèse que l'on pourrait être tenté de faire pour éviter ces difficultés est la suivante : la lettre *ad Bovonem* daterait du second séjour transitoire que fit Guibert à Bingen. Mais elle est écartée par cette phrase : « Accitus itaque litteris venerabilis dominae et matris, » etc. *Hild. opp.*, p. 405, qui se rapporte au dernier voyage.

[9] Weidenbach, *Binger Regesten.*, p. 6 ; Schmelzeis, *op. cit.*, p. 130.

Digitized by Google

matière, renferme une date et un synchronisme qui se contredisent. D'une part, Hildegarde se serait retirée dans son nouveau couvent en 1147 ; et peu après, nous lisons qu'elle y demeura trente ans, ce qui nous ramène à l'année 1149 ou 1150. On s'est appuyé alors sur une lettre d'Eugène III à Hildegarde et sur la réponse de celle-ci pour démontrer que la dernière indication n'est qu'approximative. La discussion de cette conclusion est trop longue pour pouvoir être résumée ici [1]. Nous nous contenterons de faire observer : 1° Que l'adresse de la lettre d'Eugène III peut être interprétée facilement dans notre hypothèse; 2° Que le corps de la lettre est plus favorable à celle-ci qu'à l'hypothèse contraire, car, si le titre *præpositæ in monte B. Roberti* donnée au début à Hildegarde semble insinuer qu'elle était déjà fixée dans sa nouvelle demeure, la phrase *hoc permissione et benedictione nostra et episcopi tui fiat*, semble parler de la translation comme d'un fait non encore accompli ; 3° Que la date de la lettre d'Hildegarde n'est pas connue ; 4° Que le texte de la correspondance d'Hildegarde est trop défectueux pour pouvoir servir de base à des calculs aussi délicats ; une édition critique pourra nous dire si la suscription de la lettre d'Eugène III faisait partie, ou non, du texte original [2]. En attendant qu'on renverse notre système chronologique par des arguments plus convaincants, nous dirons donc qu'il est plus probable qu'Hildegarde se retira au mont Saint-Robert à la fin de 1149 ou au commencement de 1150 ; et nous ajouterons que cette date est confirmée par les vingt-sept ans de séjour dont parle Bovon, qui écrivit certainement sa lettre en 1177.

Deux ans plus tard, Guibert recevait une lettre de ce jeune homme qui avait couru de si grands dangers pour son âme, mais à qui une maladie mortelle avait ouvert les yeux [3]. Devenu moine à Gembloux, il ne cache pas à Guibert qu'on s'est montré assez choqué de certaines expressions de la lettre à Bovon. Guibert, tout en donnant d'excellents conseils à son jeune ami [4], ne néglige pas l'occasion de se défendre, et s'arrête longuement à

[1] Schmelzeis, *op. cit.* p. 133, 134.
[2] Cfr. *S. Hildegardis epistolarum liber* ; ed. Blanckwalt, pp. 1, 2.
[3] Voir plus haut. p. 23.
[4] *Ep. ad quendam amicum.* Ms. II, 38.

Digitized by Google

montrer que le passage où il est parlé de Lia et Rachel est susceptible d'un sens mystique, pour le moins inoffensif [1]. C'est à tort qu'on lui reproche de mépriser son église-mère ; ce n'est point par dédain qu'il n'y retourne pas. Il demeure à Bingen pour obéir aux évêques de Cologne et de Liège, qui, pour la rémission de ses péchés, lui ont ordonné de ne pas s'en éloigner [2].

Guibert nous a laissé peu de détails sur ses occupations à Bingen, et sur les incidents qui marquèrent son séjour dans le monastère [3]. La direction spirituelle des cinquante religieuses [4] du couvent pouvait suffire à remplir les heures qu'il ne consacrait pas à des entretiens avec Hildegarde, ou à la rédaction de ses révélations. Il est bon de noter ici qu'Hildegarde dictait en général ses visions en latin et en style simple, comme elle les entendait [5] ; elle ne permettait pas à ses secrétaires d'y corriger autre chose que les fautes contre la grammaire [6]. Parfois elle semble avoir fait exception à cette règle. Ainsi elle autorisa Guibert, *praeter morem*, à revêtir d'un style plus convenable sa vision sur saint Martin, à condition de respecter partout le sens de ses paroles [7]. Quant à l'administration temporelle du couvent, Guibert dut, semble-t-il, la laisser à Hildegarde, lorsque celle-ci se vit privée de l'appui de son frère ; il se plaint quelque part de ne pouvoir rendre à la sainte tous les services qu'il voudrait, vu son ignorance de l'allemand [8]. On peut regretter qu'il n'ait point laissé une relation des deux dernières années de la vie d'Hildegarde ; il se contente de parler en général de ses maladies et de ses nombreuses occupations [9]. Quant au récit de la bienheureuse mort de la sainte, on le cherche en vain dans ses écrits.

Lorsque Hildegarde eut quitté ce monde, Guibert ne voulut point immédiatement abandonner les religieuses de Bingen : il

[1] Ms. II, fol. 170v.
[2] *Cat. hag. Brux.*, p. 542.
[3] Quelques détails de peu d'importance dans l'*Ep. ad moniales Bingenses*, ms. II, 42 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 551-555.
[4] *Analect. Boll.*, t. I, p. 604.
[5] *Hild. ad Guib.*, ms. II, 25 ; *Hild. opp.*, p. 333, *ep.* II.
[6] *Visio*, ms. II, 21 ; *Hild. opp.*, p. 431, 432.
[7] *Ibid.*
[8] *Ep. ad Radulph.*, ms. II, 36 ; *Hild. opp.*, p. 580.
[9] *Ibid.*, p. 580.

Digitized by Google

resta encore près d'elles à peu près une année [1]. Mais on se souvenait à Gembloux qu'il n'avait été accordé au Mont Saint-Robert qu'en considération d'Hildegarde, et il fut rappelé [2].

Nous ne pouvons oublier les rapports de Guibert avec son abbaye durant son absence de trois ans.

On trouva mauvais d'abord que cette absence se prolongeât si longtemps : « Diuturnam vestri Bingiæ commorantis absentiam, lui écrit le moine de Villers Raoul, in partibus nostris, qui causam ignorant, reprehendunt [3]. » *In partibus nostris* doit vraisemblablement s'entendre de Villers et de Gembloux : les deux abbayes avaient de fréquentes relations. Cette communication inspira à Guibert l'idée d'écrire son apologie, d'éclairer ses détracteurs et de leur prouver que ni la légèreté ni le désir du changement ne l'avaient poussé à quitter son abbaye. Suit l'énumération des circonstances qui l'amenèrent à Bingen ; nous les avons exposées d'après cette lettre à Raoul [4]. Malgré cette justification, son éloignement de Gembloux continuait a être regardé de mauvais œil. Une lettre écrite peu avant son retour à la communauté de Gembloux [5] nous donne une vive peinture de cette situation. Abandonnant un instant son verbiage habituel, il se défend avec énergie. « Je vous remercie, dit-il, de l'intérêt que vous me portez, mais je vois sans joie aucune les efforts que vous faites pour me rappeler. Puisque j'ai eu si peu l'avantage de vous plaire ou de vous être utile, on pourrait me laisser en paix avec ceux qui profitent de mon ministère, par la grâce de Dieu. Je dirai les raisons de ce sentiment et de mes retards à ceux qui daigneront m'écouter, après mon retour. Il me serait pénible de le faire par écrit, et cela vous serait désagréable. On

[1] *Ep. ad Philipp.*, ms. II, 12 ; *Hild. opp.*, p. 582.

[2] *Analect. Boll.*, t. I, p. 605.

[3] *Ep. Radulph. ad Guib.*, ms. I, 18 ; ms. II, 35 ; *Hild. opp.*, p. 400-404, *ep.* XXV.

[4] Ms. I, 20; ms. II, 36. *Hild. opp.*, p. 375-581. Cette lettre n'est pas plus de 1180 que la lettre à Bovon. Elle est probablement postérieure à cette dernière, car il n'est fait dans celle-ci aucune allusion au mauvais vouloir de ses ennemis : elle est du reste une des premières qu'il ait pu écrire. Voir plus haut, p. 37. Celle qui nous occupe fut provoquée par l'*ep. Radulphi* qui parle de sa *longue absence*.

[5] *Ep. ad ff. suos Gemblacenses*, ms. II, 39. En partie dans Migne, tome cité, p. 1299-1300, *ep.* XII. L'époque est indiquée par cette phrase : « Post tranquillitatem pacis qua per triennium fruitus sum. »

Digitized by Google

pousse l'abbé à me rappeler. Qu'on l'amène plutôt à relever et les murs et la discipline. Si je pouvais faire quelque bien parmi vous, je me hâterais d'accourir, et je serais heureux de souffrir avec vous. Mais puisqu'il y a tant de sages parmi vous, laissez-moi, sans me calomnier, comme un insensé avec d'autres insensés qui croient pouvoir attendre de moi quelques services [1]. »

Toute la lettre est dans le même style : Guibert avait été poussé à bout. Voici ce qui avait provoqué ces piquants reproches. Outre plusieurs lettres particulières, où on le pressait de revenir, on lui avait écrit trois lettres communes, munies du sceau de l'abbé. Ces dernières, dit Guibert, n'ont pas le sens commun : ce ne sont point des lettres de rappel, mais des discours pleins d'amertume. La première de ces trois lettres était conçue sans doute en termes modérés, car il en avait perdu le souvenir. Dans la seconde, on l'avertissait de se garder des illusions et des embûches de Satan ; il y répond brièvement. La troisième ne gardait aucune mesure : on l'écrivit probablement après la mort d'Hildegarde, lorsqu'on vit qu'il ne rentrait pas. Il était accusé d'obstination, de désobéissance. On lui reprochait de s'occuper de choses inutiles, et on lui intimait l'ordre formel de revenir. La lecture de ce message, dit-il, me couvrit de confusion et excita l'indignation de tous ceux qui l'entendirent. Ils eussent voulu le déchirer, trouvant étrange que l'abbé ne surveillât pas mieux ses scribes [2]. Ne suffisait-il pas, ajoute-t-il, de dire à ceux qui m'employaient, que le terme était dépassé ? Malgré ses répugnances, il obéira et se mettra en route après Pâques, pour venir rendre compte de ses retards, demander pardon des fautes qu'il a pu commettre, et solliciter, au besoin, un congé plein et entier [3].

Une seule des trois lettres des moines de Gembloux nous est parvenue. Martène en a publié un fragment, mais en lui donnant

[1] Fragment inédit.

[2] On aurait pu lui reprocher d'avoir montré cette lettre à d'autres. Il prend soin de se justifier d'avance. « Legi eas, dit-il, et audiri ab aliis oportuit, quia ego sub potestate constitutus, expensas repatriationis ad quam cogor unde haberem, nisi certa revocationis indicia proferrem ? » Ms. II, fol. 177v.

[3] *Ibid.*

Digitized by Google

un titre inexact qui en modifie entièrement l'interprétation [1]. C'est la première des trois, comme l'indique assez la modération avec laquelle elle est conçue. On fait sentir à Guibert que son départ a donné lieu à des interprétations qui sont, il est vrai, à son avantage, mais peu honorables pour les autres [2], et on lui rappelle son vœu de stabilité. De plus, la désagréable allusion à Lia et Rachel est présentée comme étant de date récente, *quod nuper scripsistis*. Cela se rapporte évidemment aux premiers temps de son séjour en Allemagne [3]. On s'exagérait à plaisir les dangers que pouvait courir Guibert dans le milieu où il se trouvait; écrivant à Raoul, il s'attache à justifier la direction des femmes par l'exemple des plus grands saints [4], et se défend avec indignation contre des insinuations révoltantes que quelques-uns s'étaient permises. Il faut lire, sur le même sujet, la lettre *ad moniales Bingenses* [5], écrite plusieurs années après son départ [6]. Il est parti de Gembloux parce qu'Hildegarde l'a appelé, il est demeuré à Bingen parce que ses supérieurs l'y ont forcé. Puis, il rappelle aux religieuses combien sa conduite au milieu d'elles a été à l'abri de tout reproche. Dieu n'a point permis, dit-il, que la mort entrât dans mon âme par les portes de mes sens. Avec les étrangers, j'étais joyeux, je plaisantais au point de me faire regarder comme un homme aux manières peu graves. Avec vous, au témoignage de celles-là même qui me parlaient plus familièrement, je me montrais austère [7]. L'abbesse de Bingen, Ida, lui répondit en rendant hommage à sa piété et à son dévouement pour les religieuses [8].

Il nous reste à parler de la Vie d'Hildegarde attribuée à Guibert. Mabillon [9] avait lu la lettre de Guibert à Philippe de

[1] Ms. II, 39. Migne, tome cité, col. 1299, *ep.* XII. « Excusat se a resumenda abbatiali dignitate Gemblacensis monasterii. »

[2] « Vobis in gloriam, nobis in confusionem. »

[3] Voir plus haut.

[4] Partie inédite de la lettre *ad Radulph.*, ms. II, 36.

[5] Ms. II, 42. En entier dans *Cat. hag. Brux.*, 551 suiv.

[6] Peu avant 1185 ou cette année-là même. Voici nos raisons : 1° Il y a longtemps, dit-il, que je suis séparé de vous : « Quamvis... longa temporum series evoluta erit ex quo, etc.»; 2° Il est revenu de son premier pèlerinage de Tours ; 3° Il ne dit rien du second entrepris en 1185, ou peu après.

[7] *Cat. hag. Brux.*, p. 552.

[8] Ms. II, 43. *Cat. hag. Brux.*, p. 555.

[9] *Vetera Analecta*, p 548.

Digitized by Google

Cologne, où il lui parle d'une vie d'Hildegarde commencée sur son ordre [1] ; le savant bénédictin ne dit rien de cette vie elle-même. Le P. Stilting [2] pense que le dessein de Guibert n'a jamais abouti, car : 1° Mabillon aurait rencontré la pièce dans les œuvres de Guibert ; 2° on n'en trouve nulle part aucune trace. La publication de la lettre *ad Bovonem*, qui contient un commencement de biographie de la sainte, paraît à première vue renverser la conclusion du docte Bollandiste. Cette œuvre, qui nous est malheureusement parvenue à l'état de fragment, ne serait-elle pas la Vie dont Guibert entretient Philippe de Cologne? Quelque naturelle que paraisse cette conjecture, nous croyons que l'étude du texte de Guibert ne la justifie point. On se rappelle que la lettre *ad Bovonem* est de 1177. L'esquisse biographique qu'elle contient fut donc composée dès les premiers mois du séjour de Guibert auprès d'Hildegarde. Dès lors, il n'est plus permis de l'identifier avec la Vie promise à l'archevêque. Voyons ce que Guibert dit de celle-ci dans sa lettre au prélat, écrite après la mort d'Hildegarde et même après son retour à Gembloux, puisque cette double circonstance s'y trouve rappelée [3]. Après avoir reconnu qu'il avait plusieurs excellentes raisons pour répondre aux désirs de son illustre ami, il avoue qu'il a toujours différé de se mettre à l'œuvre. Écrire la biographie d'Hildegarde du vivant de la sainte pouvait être regardé comme un acte de flatterie et déplaire à Hildegarde elle-même. Il avait donc attendu son passage à une vie meilleure. Alors, voulant écrire en connaissance de cause, il s'était mis à interroger les compagnes de la sainte qui l'avaient le mieux connue, quand on découvrit à l'improviste une Vie composée par son prédécesseur. Cette découverte, qui allait lui être d'un si grand secours, le combla de joie. Les sœurs trouvaient cette Vie écrite d'un style trop simple ; elles prièrent Guibert de la remanier en profitant des renseignements épars dans les écrits d'Hildegarde, et de la compléter par le récit de sa bienheureuse mort. Il se mit à l'œuvre ; mais il avait à peine rédigé le prologue, ou

[1] Ms. II, 20 ; *Hild. opp.*, p. 414, 415, *ep.* XXVIII, et *Analect. Bolland.*, t. I, p. 600-605.
[2] *Act. SS. septembris*, t. V, p. 674,; n. 194.
[3] Ms. II, 20 ; *Analect. Boll.*, t. I, p. 603 et 604.

Digitized by Google

l'épître dédicatoire, qu'il se vit rappelé à Gembloux dans les circonstances que nous avons rapportées plus haut. Quand un autre plus habile que moi, ajoute-t-il, aura réuni ces matériaux en un seul corps, on s'empressera d'envoyer l'ouvrage. Et pour dédommager son illustre correspondant, il lui fait parvenir une lettre d'Hildegarde et sa vision sur saint Martin « suo quidem prolatas sensu, sed meo exaratas stilo [1]. »

De tout ce qui précède, il est aisé de conclure qu'il s'agit ici d'un écrit tout différent de la lettre à Bovon. Cette conclusion ne ressort pas moins clairement de la correspondance de Guibert avec Godefroi, abbé de Saint-Eucher de Trèves [2], qui date, nous le verrons, des dernières années de sa vie. Pour l'intelligence du texte de Guibert, mettons sous les yeux du lecteur les premières lignes du fragment biographique envoyé à Bovon, tel qu'il se lit dans le ms. II de Bruxelles [3] :

Electa virgo sponsa Christi Hildegardis in territorio maguntine civitatis que in citerioris Germanie partibus sita est, circa annum dominice incarnationis millesimum centesimum municipio... orta est. Parentes eius [4] quorum alter altera... vocata... est, etc.

On remarque la triple lacune indiquée par le cardinal Pitra [5]. Or voici ce que nous lisons dans la première lettre de Guibert à l'abbé de Saint-Eucher : « Rogo etiam ut nomina *patris* et *matris* et *villae* dominae Hildegardis si ea retineatis per litteras notificetis. Scripsi enim de illa aliquid ubi libenter ea inseruissem si recolere potuissem [6]. » Il lui demanda donc de remplir les trois lacunes du texte précédent, sans doute pour la revision de cette lettre.

[1] *Analect. Boll.*, t. I, p. 603. La vision a été publiée par le cardinal Pitra, *Hild. opp.*, p. 369 sqq. Elle est datée de 1177 *infra octavas ipsius, scil. S. Martini.* Elle avait été, ainsi que la lettre dont il est question ici, écrite pour un autre : « cuidem amico suo direxit. »

[2] Ms. I, 11 ; ms. II, 55 et 70.

[3] Le texte de l'édition offre ici une leçon défectueuse qui rend le sens difficile à comprendre.

[4] Eorum. *cod.*

[5] *Hild. opp.*, p. 407, note.

[6] *Analect. Bolland.*, t. I, p. 606. Si l'on se demande comment Guibert écrivant le fragment *ad Bovonem* du vivant d'Hildegarde et auprès d'elle a pu ignorer ces détails, nous répondrons qu'il ne voulait point, en interrogeant la sainte, blesser son humilité. Il le dit formellement ailleurs.

Digitized by Google

Godefroi répondit par l'envoi de la Vie écrite par le moine Théodoric [1], en priant Guibert de la compléter au besoin, de la corriger. Mais celui-ci ne se rappelant aucun nouveau détail, et ne trouvant rien de superflu dans les pages de Théodoric, se garda bien, comme il dit, de gâter l'œuvre en y mettant du sien [2]. A cette occasion, il apprend à Godefroi que se trouvant encore à Bingen, il a commencé lui-même une vie d'Hildegarde, principalement sur les instances de l'archevêque Philippe. Il a conduit son écrit jusqu'au passage d'Hildegarde au mont Saint-Robert.

Remarquons que Guibert parle de tout cela comme de faits probablement ignorés de Godefroi. Or il vient de lui mentionner son écrit à Bovon, dans la précédente lettre [3], preuve évidente que le fragment n'est pas la vie d'Hildegarde qu'il s'était proposé de composer. Il continue, en disant que ni le temps ni les circonstances ne lui ont permis de terminer cette œuvre. Aussi rend-il grâces à Dieu de voir si bien exécuté par un autre (Théodoric) un travail qu'il n'est plus capable de faire lui-même [4]. Ce dernier trait prouve assez qu'il avait renoncé définitivement à achever sa Vie d'Hildegarde. C'est donc en vain qu'on voudrait la retrouver. Quant au fragment *ad Bovonem*, il n'a pas, croyons-nous, la valeur qu'on voudrait lui attribuer. Ecrit au commencement du séjour de Guibert auprès d'Hildegarde, à l'insu de celle-ci peut-être, il n'est probablement pas composé sur des informations nombreuses et sûres, comme celles que Guibert recueillit après la mort de la sainte et qui sont malheureusement perdues pour nous.

V

PREMIER PÈLERINAGE A TOURS.

La seconde période de la vie de Guibert s'ouvre par son double pèlerinage à Saint-Martin de Tours. Les observations que

[1] *Acta SS. septembris*, t. V, p. 679-697.
[2] Ms. I, 11 c; ms. II, 55 c; *Analect. Bolland.*, p. 607, *ep. altera Guib. ad Godefr.*
[3] *Ep. prima ad Godef.*, ms. I, 11 a; ms. II, 55 a.
[4] *Analect. Boll.*, t. I, p. 608.

Digitized by Google

nous recueillerons en le suivant dans ses voyages nous feront connaître un côté remarquable de son caractère et de son action, c'est-à-dire son zèle ardent à propager le culte du saint dont il avait, par dévotion, ajouté le nom au sien.

Éclaircissons d'abord une question qui, sans offrir de graves difficultés, a été singulièrement embrouillée par les auteurs qui s'en sont occupés. Les uns ne parlent que d'un seul voyage à Tours; d'autres semblent en compter trois; tous enfin sont embarrassés d'assigner ici des dates tant soit peu précises[1].

Guibert avait puisé dans la lecture de Sulpice Sévère une tendre dévotion pour saint Martin[2] et conçu le désir de visiter le tombeau du grand thaumaturge; mais il avait longtemps différé l'exécution de ce projet, de peur qu'on ne l'attribuât à la légèreté ou à un caprice de jeunesse[3]. En quittant Bingen, pour n'y plus revenir, il crut le moment favorable arrivé : il avait cinquante-cinq ans[4] et se trouvait pourvu des ressources nécessaires[5].

Il fallait d'abord se procurer l'autorisation de ses supérieurs. Guibert songea aussitôt à intéresser à sa cause son illustre ami, l'archevêque de Cologne, Philippe de Heinsberg. Ce brillant prélat, qui visitait souvent Hildegarde, rencontra Guibert à Bingen. Ce fut la sainte qui lui présenta le pieux moine[6]. De ce moment date la longue intimité de Guibert et de Philippe, et l'intéressante correspondance qu'ils échangèrent

[1] L'*Histoire litt. de la France*, tome cité, place les deux voyages à Tours, l'un dans la jeunesse de Guibert (p. 566), l'autre à la fin de ses jours en 1206 ou 1207 (p. 568). C'est une double erreur, l'une et l'autre de vingt-cinq ans à peu près. Nous lisons ailleurs dans le même ouvrage, t. XVII, p. 391, que Guibert « venait quelquefois recevoir l'hospitalité dans cette abbaye (de Marmoutier) où il avait passé les années de sa jeunesse ; » double erreur également. — M. Wauters, *Biographie Nationale*, tome cité, p. 408, après une discussion fort obscure sur la date du premier incendie de Gembloux (voir plus loin), dit : « C'est alors qu'il faut placer son premier voyage en France, et son séjour à Bingen près de Mayence. » Erreur dans la date et dans l'ordre des événements.

[2] *Ep. Philippi Colon. ad abb. Maioris Monast.*, ms. II, 8; *Cat. hag. Brux.*, p. 533.

[3] *Ep. Guiberti ad Sigfrid. Mog. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69; *Cat. hag. Brux.*, p. 572.

[4] *Ibid.*

[5] « Equis et sumptibus abundabam. » *Ep. Gulb. ad Philipp.*, ms. I, 23; ms. II, 12; *Hild. opp.*, p. 582.

[6] Ms. II, 12. *Ibid.*, p. 581.

Digitized by Google

pendant plusieurs années [1]. Les premières lettres que Guibert lui écrivit sont, croyons-nous, les deux qui se trouvent en tête du recueil de Martène [2]. Ce sont de longues exhortations spirituelles, dans le style propre à Guibert. Elles furent reçues avec faveur, du moins à en juger par l'accueil que fit l'archevêque à l'auteur dans son palais de Cologne. Guibert aimait plus tard à rappeler les circonstances de cette réception. A son arrivée à Cologne, il jugea qu'il ne serait pas aisé d'aborder l'archevêque. Celui-ci n'avait pas seulement d'importantes affaires à traiter avec le légat Pierre de Pavie, mais se trouvait accablé par les préparatifs d'une expédition militaire [3]. L'ennemi qu'il allait combattre était Henri le Lion, mis au ban de l'empire, le 13 avril de cette année même, 1180 [4]. Une partie de ses domaines venait d'échoir à Philippe de Cologne [5], qui se mit aussitôt en devoir de faire valoir ses droits par les armes. L'expédition ne réussit pas au gré de ses désirs. Il est probable qu'il se disposa alors à rejoindre l'armée de l'empereur, qui devait entrer en campagne le 25 juillet. On peut se demander de laquelle des deux expéditions il est question dans la lettre de Guibert. Je ne vois qu'une seule raison de se prononcer pour la première. Guibert avait promis, on s'en souvient [6], de quitter Bingen après Pâques. Peut-on juger qu'il ait attendu le mois de juillet? L'argument est plausible. Seulement, il s'en présente un autre tout à fait analogue, mais en sens contraire. Guibert resta peu de temps à Cologne ; il passa par Liège et séjourna vingt jours à Gembloux, comme nous le dirons plus bas. Or nous croyons pouvoir montrer qu'il ne partit pour la France qu'à la fin de septembre. Dans la première hypothèse, il n'est pas facile de remplir les quatre mois qui le séparent de cette date, à moins

[1] Le conseiller Blum, qui se proposait d'écrire une histoire de Philippe de Heinsberg avait compris toute l'importance des lettres de Guibert. En 1743, il en fit transcrire onze à Gembloux. Dahl, *Die hl. Hildegardis*, p. 29.

[2] Ms. II, 6 et 7 ; Migne, tome cité, col. 1287-1289. Martène les a écourtées notablement.

[3] *Ep. ad Philipp.*, ms. I, 23 ; ms. II, 12 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 498.

[4] *Annales Pegavenses*, *Monum. Germ.*, SS. t. XVI, p. 263.

[5] Böhmer, *Regesta chronol.-diplom.* (1881), n. 2623 ; Lacomblet, *Niederrheinisches Urkundenbuch*, t. I, p. 131. Cfr. Waitz, *Chronica regia Coloniensis*, p. 130.

[6] Ms. II, 39 ; voir plus haut, p. 42.

Digitized by Google

de le retenir plusieurs mois à Liège par une conjecture aussi inutile que gratuite. Il est au moins aussi simple de supposer que son départ de Bingen, d'abord fixé au temps de Pâques, a été retardé par une difficulté imprévue. M. W. Giesebrecht entend le texte de Guibert des préparatifs de l'armée impériale, en juin 1181 [1]. Cette interprétation est inadmissible. Guibert arriva à Cologne en 1180 ; d'ailleurs, comme nous le verrons, le légat Pierre de Pavie n'était plus en Allemagne en juin 1181. Mais revenons à la suite des événements.

Au milieu du tumulte des préparatifs de guerre, Guibert resta huit jours sans pouvoir approcher de l'archevêque. Enfin, profitant d'un moment où les affaires laissaient à celui-ci un peu de répit, il s'introduisit dans son palais, et, avec la connivence des serviteurs qu'il avait mis dans ses intérêts, il poussa l'audace jusqu'à pénétrer dans son cabinet particulier [2]. Philippe, loin de se montrer froissé de cette liberté, reçut son ami avec une bonté que celui-ci ne se lasse pas d'exalter. Il lui promit son appui et lui procura aussitôt deux lettres, dont l'une pour son abbé, afin de lui faire obtenir plus facilement l'autorisation dont il avait besoin ; l'autre était une lettre de recommandation pour les moines de Marmoutier et le primicier de la basilique de Saint Martin [3]. Cette dernière seule nous a été conservée. L'archevêque y expose le but du voyage de Guibert. Il espère qu'on le recevra affectueusement et qu'on voudra bien, d'après son désir, examiner et corriger au besoin un opuscule sur saint Martin dont il est l'auteur [4]. Il profite de l'occasion pour demander sur quelles autorités se fonde le récit de deux miracles de saint Martin. Enfin, si l'on trouve d'autres particularités peu connues sur le saint thaumaturge, on voudra bien les communiquer à Guibert. Comme on l'a fort bien dit, le pieux moine n'entreprend « pas seulement un voyage de dévotion, mais un voyage d'études et de recherches historiques ; il semble accomplir une véritable mission scientifique [5]. » Nous verrons bientôt si le résultat de l'entreprise répond à l'attente qu'elle peut faire concevoir.

[1] W. von Giesebrecht, *Geschichte der deutschen Kaiserzeit*, t. V, 2 (1888), p. 936.

[2] Ms. II, 12, partie inédite.

[3] Ms. II, 8 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 240 et 532-534.

[4] C'est la vie rythmique de saint Martin, par Guibert, dont il sera parlé plus bas.

[5] Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 615.

Digitized by Google

Muni de ces recommandations, Guibert partit pour Liège, où il retrouva le cardinal légat Pierre de Pavie, qui y tenait un synode [1]. Il eut avec lui de fréquents entretiens, lui demanda comme au vicaire du Pape la permission d'aller en pèlerinage et voulut se confesser à lui [2]. De là il se rendit à Gembloux. Les frères, à qui son absence de trois ans avait tant déplu, le reçurent parfaitement. Lorsqu'après une vingtaine de jours il se décida à leur montrer les lettres de l'archevêque, il rencontra une légère opposition qu'il réussit bientôt à vaincre [3]. Aussitôt il se mit en route. Ce fut, comme nous le dirons, au mois de septembre de l'année 1180.

Il serait intéressant de suivre le moine pèlerin dans les diverses étapes de son voyage. Mais Guibert, qui raconte souvent avec la dernière minutie des circonstances de sa vie bien moins intéressantes, n'a pas cru devoir en dresser une relation. Tout ce que nous savons, c'est qu'il passa par Reims, où il vit célébrer une messe pour la fête du miracle des martyrs Thébains [4]; encore ignorons-nous si ce fût en se rendant en Touraine ou au retour.

Arrivé à Tours, il se rendit aussitôt à la célèbre abbaye de Marmoutier fondée par saint Martin, et voulut s'y préparer par la prière et le jeûne à visiter le tombeau de l'apôtre des Gaules. On le reçut avec un empressement, avec une charité qui lui inspira une profonde reconnaissance, et même avec des témoignages de vénération qui le confondaient [5]. Les religieux ne manquèrent pas de l'inviter à se fixer au milieu d'eux et de le rendre participant de leurs biens spirituels. L'impression que lui fit cette édifiante communauté nous a été transmise dans l'intéressante lettre écrite sur ce sujet à Philippe de Cologne. Elle est trop connue pour que nous songions à la résumer ici [6]. Nous pouvons faire observer cependant que l'on se rendra mieux compte d'une foule de détails en se rappelant le triste état de

[1] *Ep. ad Philipp.*, ms. I, 24 ; ms. II, 13.
[2] *Ep. ad Sigfr. et Philipp.*, *Razeb.* ms. II, 69 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 573.
[3] *Ep. ad Philipp.*, ms. I, 24, ms. II, 13 ; Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. I, p. 617.
[4] *Prolog. ad Philipp.*, ms. II, 2 ; *Hild. opp.*, p. 583.
[5] *Ep. ad Sigfr. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69. *Cat. hag. Brux.*, p. 574.
[6] Ms. I, 24, ms. II, 13. Martène, *Thesaurus anecdot.*, t. I, p. 606, et suiv.

Digitized by Google

l'abbaye de Gembloux. Guibert y fait constamment, nous l'avons déjà dit [1], des allusions transparentes. Il importe aussi, en la lisant, d'avoir sous les yeux la règle de saint Benoît [2]. Les particularités qui ont trait à l'élection de l'abbé, à ses privilèges, les occupations des moines, leur couche austère, la disposition des dortoirs, les lumières allumées durant la nuit, la durée du repos, le silence, tous ces détails se comprennent mieux par la comparaison avec les prescriptions du grand législateur des moines. Cette peinture animée d'une célèbre colonie monastique est une des parties les plus intéressantes de l'œuvre de Guibert.

Celui-ci n'oubliait point le but principal de son pèlerinage, qui était le tombeau de saint Martin. Il s'y rendait souvent, pour y prier et y célébrer les saints mystères [3]. Les visites fréquentes à la basilique de Châteauneuf, où reposaient les saintes reliques, nous ont valu une longue description de ce riche édifice [4]. Guibert le met au-dessus de toutes les églises de la France [5]. La partie de sa lettre consacrée aux coutumes particulières de cette basilique est remarquable. Il raconte que la nuit qui précède la Saint-Martin se passe toute entière dans le chant des psaumes. Trois chœurs se succèdent dans le temple, et y chantent au long, chacun à leur tour, matines et laudes. C'est un vestige de la *laus perennis* qui retentissait autrefois dans ce lieu vénérable [6]. Une autre coutume le frappa davantage. A la messe conventuelle, raconte-t-il, lorsque le prêtre chante *Dominus vobiscum* ou *per omnia saecula saeculorum*, le chœur se tait et l'on répond

[1] Plus haut, p. 22.

[2] Avec un bon commentaire, celui de Martène, par exemple.

[3] *Ep. ad Sigfrid. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69; *Cat. hag. Brux.*, p. 574. —« Notre compatriote, dit M. Wauters, *Biog. nat.*, t. cit., p. 408, se lia avec les religieux ou chanoines du grand monastère (*lisez* Marmoutier) ou cathédrale de Tours. » Il serait difficile de dire plus d'erreurs en moins de mots. Il fallait distinguer : 1° l'abbaye de Marmoutier, fondée par saint Martin; 2° la cathédrale de Tours; 3° l'église de Châteauneuf où se trouvait le tombeau du Saint. Elle avait un chapitre exempt. La confusion est d'autant plus impardonnable qu'une lettre insérée dans la correspondance de Guibert, (ms. II, 9, *Analect. Boll.*; t. III, p. 217), est toute entière consacrée à ce sujet.

[4] *Ep. ad Philipp.*, ms. I, 25; ms. II, 14; *Analect. Bolland.*, t. III, p. 243-257. — Cette lettre fut écrite après son retour : « Cum in Maiori monasterio commorarer...; antequam Turonim accederem... postquam regressus sum. » *Ibid.*, p. 244, 245.

[5] *Ibid.*, p. 244, n. 4.

[6] *Ibid.*, p. 246, n. 7.

Digitized by Google

à voix basse. A la préface seulement, on s'en tient aux rubriques partout observées. On attribue l'origine de cette coutume à un fait prodigieux. Un jour, pendant la messe conventuelle, éclata une rixe entre les bourgeois. On courut aux armes, et bientôt, tout le peuple, attiré par le bruit, eut quitté l'église ; les clercs même se mêlèrent à la foule dans l'espoir de ramener la paix entre les combattants. Le célébrant, demeuré seul, était arrivé à la préface. Croyant qu'il restait au moins quelques voix pour lui répondre, il entonna le *per omnia saecula saeculorum* : au même instant, des voix célestes se firent entendre et répondirent à la place du chœur. A la fin de la préface, elles entonnèrent le *Sanctus* avec une telle puissance que les sons parvinrent aux oreilles de la foule étonnée et ravie. Aussitôt les querelles furent oubliées et tout le monde rentra à l'église. Que le lecteur en croie ce qui lui plaît, ajoute prudemment Guibert ; pour moi, j'ai de la peine à admettre qu'une coutume aussi contraire aux rites ordinaires s'établisse sans aucun fondement dans une église d'une telle autorité [1].

Guibert déplorait vivement la négligence des chanoines qui n'enregistraient pas les nombreux miracles dont ce sanctuaire était témoin : hélas, ils avaient des préoccupations bien moins élevées. Lorsqu'il fut avec eux sur le pied d'une certaine familiarité, il leur reprocha vivement cette négligence coupable ; il parvint même à leur persuader d'écrire une longue lettre sur les miracles de saint Martin, et sur les quatres fêtes qui se célèbrent en son honneur [2]. Les Bollandistes ont édité cette lettre, en entier, vu son importance pour l'histoire du culte de saint Martin [3].

Notre pieux pèlerin employa de longues heures à l'exploration de la bibliothèque de Marmoutier, riche en ouvrages anciens autant qu'en livres nouveaux. Il se trouvait là, dit-il, comme dans un paradis, où il pouvait se délecter à loisir à la lecture de la vie ou des écrits des saints, et parcourir les historiens et les chroniqueurs pour y relever tous les passages relatifs à saint Martin. Malheureusement, le temps de mettre en ordre les notes recueillies lui fit défaut [4]. Néanmoins, il emportait, à son

[1] *Ibid.*, p. 247, 248, n. 9, 10.
[2] *Ibid.*, p. 248, n. 10.
[3] *Ep. decani et thesaurarii Castri Novi ad Philipp. Colon.*, ms. I, 22; ms. II, 11 ; *Analecta Bolland.*, t. III, p. 230-243.
[4] *Ep. ad Sigfrid. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 574

Digitized by Google

retour, une riche moisson. C'étaient des copies des miracles de saint Jacques [1], le récit des prodiges qui s'accomplirent en Bourgogne et en Touraine autour du corps de saint Martin [2], les guerres de Charlemagne en Espagne, le martyre de Roland ; enfin un grand nombre de récits qu'il avait entendu raconter de vive voix [3]. Il ne manqua pas de transcrire aussi la merveilleuse histoire des *Sept dormants*, attribuée à Grégoire de Tours [4].

Le fervent disciple de saint Martin se fit l'apôtre de son culte, même à Tours, où sa mémoire était si vivante. Plusieurs ouvrages en l'honneur du saint ont été écrits sur ses instances. C'est ainsi qu'il amena Adam de Perseigne, alors bibliothécaire de Marmoutier, à composer son célèbre traité *Quod Martinus par apostolis dicitur* [5]. Le *Liber de restructione Maioris Monasterii* [6], dont le manuscrit remonte à 1187, dernière année de la prélature de l'abbé Hervé, est précédé d'une lettre [7] que M. A. Salmon attribue avec raison à Guibert: « Le frère G. dit à l'écolâtre R. qu'il a dessein de réunir en un seul ouvrage le récit des miracles opérés par saint Martin ; il presse donc R., qui est dans son sixième lustre, de consacrer les prémices de sa plume à l'aider dans ce travail, et de mettre par écrit les miracles qui n'ont point été publiés [8]. »

Avant de quitter la Touraine, Guibert voulut visiter les lieux sanctifiés par la présence et les miracles de saint Martin. Il se rendit d'abord à Ligugé, où les moines satisfirent avec empressement sa pieuse curiosité ; Candes, l'humble village immortalisé par la mort du saint, ne fut point oublié [9]. Il s'y trouva le

[1] Le ms. 5333-35 de la Bibl. royale de Bruxelles provenant de Gembloux contient une *Translatio S. Jacobi in Hispaniam*. Voir *Cat. hag. Brux.*, p. 467.

[2] *Cfr. Analect. Boll.*, t. VII, p. 289.

[3] *Ep. ad Herveum*, ms. II, 17 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 538.

[4] *Ep. abb. et conv. Maiori Monasterii ad Philipp. Colon.*, ms. II, 9, *Analect. Boll.*, t. III, p. 218.

[5] Il a été souvent attribué à Odon de Cluni. Voir *Analecta Boll.*, t. VII, p. 305.

[6] André Salmon, *Recueil de chroniques de Touraine*, Tours 1854, 8°, p. 343-373.

[7] *Ibid.*, p. 343-350. — Cette lettre nous a été conservée dans le ms. 732, fonds S. Victor à la Bibliothèque nationale, XIVe siècle, fol. 36 r° à 36 v°.

[8] *Ibid.*, p. CXX.

[9] Il ne visita point N.-D. de Rivière, comme semble le croire M. Lecoy

Digitized by Google

25 avril 1181 : c'était, dit-il, un samedi, jour de jeûne et de litanies majeures. Le lendemain, après avoir dit la messe du saint, il alla vénérer les reliques ; mais on ne put satisfaire son désir d'en emporter quelques fragments, à cause d'une défense générale de l'archevêque. Lorsqu'il demanda si l'on obtenait des miracles dans ce sanctuaire, la réponse unanime des assistants fut qu'on en voyait s'opérer d'innombrables, à tel point que beaucoup de personnes croyaient à la présence du saint corps à Candes. Guibert ne se fit pas faute de reprocher aux gardiens du sanctuaire leur négligence à conserver par écrit le souvenir de ces prodiges [1]. Il lui fut répondu avec désinvolture que, grâce à leur fréquence, les guérisons d'aveugles, d'estropiés et de toutes sortes de malades, n'étaient presque plus regardées comme des miracles, et que, pour épargner à la postérité l'ennui de les lire, on s'appliquait à d'autres soins plus importants. On conçoit que Guibert dut être choqué d'une pareille réponse.

C'est dans ces excursions qu'il eut l'occasion d'aller frapper plusieurs fois à la porte des *cellae*, où il fut bien moins reçu qu'ailleurs, et dont il dénonçait les abus, deux ans plus tard, en écrivant aux frères de Marmoutier[2]. Quelques auteurs rapprochent cette lettre sévère de l'éloge si brillant qu'il fait ailleurs de la régularité et de l'hospitalité des moines, et grand est leur embarras. « Ce qui a lieu de surpendre, dit A. Duval, c'est qu'en écrivant à ces mêmes moines, il leur fait des reproches assez sévères sur plusieurs irrégularités qu'il avait remarquées dans le monastère [3]. » Ce qui a lieu de surprendre, c'est qu'on ait pu croire un instant qu'il s'agissait là de l'abbaye de Marmoutier. Les *cellae*, on le sait assez, sont des prieurés ou petits couvents dispersés sur les propriétés de l'abbaye [4] ; on y envoyait des colonies peu nombreuses, chargées de veiller à l'exploitation des terres. Parfois on

de la Marche, *S. Martin*, p. 378. « Ad quam ego quidem non accessi, » dit-il lui-même. *Analect. Boll.*, t. III, p. 252.

[1] *Analect. Boll.*, *ibid.*, p. 255.

[2] *Ep. ad Conventum Majoris Monast.*, ms II, 18 ; Migne, t. cit., col. 1291-1293, *ep.* VI.

[3] *Histoire litt. de la France*, t. cit., p. 570. — M. Wauters, *Biographie Nation.*, t. cit., p. 409, dit que Guibert leur écrivit « une épître où il blâmait leur genre de vie tout en adoucissant les termes dans la mesure du possible. » (!)

[4] L'auteur de l'article *Raoul, moine de Villiers* (lisez *Villers*) dans l'*Hist. litt. de la France*, t. XVII, p. 391, a mieux compris ce passage.

Digitized by Google

accordait cette faveur à ceux qui se sentaient un attrait particulier pour la solitude et la contemplation. Mais, en règle générale, séparées du reste de la communauté et soustraites habituellement à la surveillance des supérieurs, ces petites abbayes (*abbatiolae*) donnaient lieu à de graves inconvénients. Aussi n'est-on pas étonné de voir les conciles s'occuper plusieurs fois de réglementer cette institution [1]. Lors donc que Guibert conjure l'abbé de Marmoutier de veiller à l'extirpation des abus qu'on lui signale, il n'y a pas là la moindre restriction à l'éloge du grand monastère qu'il fait en toute occasion.

Sa tournée achevée, Guibert revint joyeusement à Marmoutier, où il devait demeurer quelque temps encore [2]. C'est probablement alors qu'il eut l'agréable surprise de retrouver le cardinal légat Pierre de Pavie [3], qui était tout dévoué à ses intérêts. Celui-ci, après un sermon prononcé au chapitre de Marmoutier, vit arriver à lui Guibert, qu'il n'eut pas de peine à reconnaître. Il recommanda le pieux dessein du moine de Gembloux aux religieux assemblés. Peu après, à l'auditoire des chanoines de Châteauneuf, Guibert reçut de lui le même service : il l'entendit exhorter les chanoines à donner toute satisfaction à l'illustre archevêque de Cologne, son protecteur. Le légat alla plus loin. Après avoir pris lecture de la lettre de l'archevêque Philippe, il voulut qu'elle fut lue au chapitre, qu'on y délibérât sur la réponse et qu'on lui communiquât à lui-même le résultat de la délibération. On s'empressa d'obtempérer à ces avis [4]. C'est donc sous les yeux du légat que fut écrite la lettre du doyen et des chanoines de Châteauneuf à Philippe. Elle a pour objet principal de répondre à la double question posée par l'archevêque dans sa lettre de recommandation. Les éclaircissements qu'on a réussi à découvrir « dans les nuages d'une loin-

[1] Sur les *cellae*, lire Brower, S. J., *Antiqq. Fuldenses*, c. VII; Hacfteuus, *Disquisitiones Monasticae*, lib. XII, tract. III, Disq. I; Martène, *Comment. in reg. S. Benedicti*, ad cap. I; Du Cange, verbo *cella*.

[2] « Exactis paucis diebus. » *Ep. ad Philipp.*. ms. II, 14, n. 23, *Analect. Boll.*, t. III, p. 256.

[3] « Is, dum de reditu disponerem », etc. Martène, *Thes. Anecd.*, p. 617. — Le légat revenait probablement de Constance, où il s'était trouvé avec l'empereur, le 11 avril 1181. W. Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, t. V, 2, p. 936.

[4] *Analect. Boll.*, t. cit., p. 222, 223, n. 4.

Digitized by Google

taine antiquité, » se trouvent complétés par quelques détails sur des faits nouveaux à la gloire de saint Martin [1].

Avant de prendre congé du cardinal [2], Guibert voulut une seconde fois recevoir de lui l'absolution de ses péchés : il se confessa devant l'autel, au moment où le prélat allait célébrer la messe [3]. Après avoir satisfait sa dévotion, l'âme inondée de consolation, il retourna à Marmoutier.

Mais l'heure de la séparation avait sonné. Après avoir passé huit mois [4] au milieu de cette édifiante communauté qui l'avait accueilli comme un frère, il quitta « cette ruche délicieuse » et regagna son monastère de Gembloux, animé d'une ardeur nouvelle, et ne songeant qu'à communiquer autour de lui les grandes impressions qu'il avait recueillies, à ranimer la ferveur éteinte, à faire connaître et aimer partout l'admirable saint qu'il vénérait plus que jamais [5].

Il nous reste à déterminer une date importante, celle du départ de notre écrivain pour la Touraine. La chose n'offre plus aucune difficulté maintenant, grâce aux indications fournies par les lettres que nous avons citées en dernier lieu. Nous avons trouvé Guibert à Candes, le 25 avril 1181 ; puisqu'il resta quelques jours encore à Marmoutier, c'est du mois de mai de la même année que date son retour en Brabant. Mais son séjour en Touraine dura environ huit mois. Il résulte de là, par une conséquence rigoureuse, qu'il n'était parti pour son pèlerinage qu'au mois de septembre 1180.

[1] Ms. II, 10 ; *Analect. Boll.*, t. III, p. 221-230; fragment dans Surius, ed. 1580, t. V, p. 361.

[2] Sur le cardinal Pierre de Pavie, on peut consulter Ughelli, *Italia sacra*, ed. 2, t. I, p. 231. Cet auteur n'a point relevé une circonstance importante de sa vie que nous fait connaître Guibert dans sa lettre à Philippe, ms I, 24, ms II, 13; Martène, *Thesaurus novus anecdot.*, t. I, p. 617 : « Petri, Cardinalis tunc Tusculani episcopi, *nunc vero Bituricensis archiepiscopi.* » La lettre est de 1181. On peut se demander si les auteurs du *Gallia* ont reconnu l'identité de l'archevêque de Bourges Pierre, qu'ils citent t. II, p. 56

[3] *Ep. ad Sigfr. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69, n. 13. *Cat. hag. Brux.*, p. 573.

[4] « Mansi autem in Majori Monasterio octo pene mensibus. » Martène, *Thesaur. Anecd.*, p. 607.

[5] *Ep. ad Hero.*, ms. II, 17; *Cat. hag. Brux.*, p. 538.

Digitized by Google

VI

RETOUR A GEMBLOUX. — INCENDIE DE L'ABBAYE. — SECOND PÈLERINAGE.

Les questions posées par Philippe de Heinsberg dans sa lettre de recommandation avaient provoqué une triple réponse : la première de la part des religieux de Marmoutier, les deux autres du chapitre de Châteauneuf [1]. Nous en avons donné un rapide résumé. Chose singulière, Guibert, qui était chargé de ces lettres, ne se presse pas de les envoyer au destinataire ; il les garde en attendant l'occasion d'aller le trouver en personne, de les lui lire, et, sans doute, de les commenter [2]. Cette occasion, on le verra, se fit assez longtemps attendre.

Pourtant Guibert n'oubliait pas son illustre protecteur. Durant le voyage, il ne cessa de demander de ses nouvelles aux étrangers qu'il rencontrait; il fut heureux d'apprendre ses victoires sur Henri le Lion. Dans l'impossibilité d'aller le trouver en temps d'expédition, Guibert voulut lui prouver sa reconnaissance en lui écrivant trois lettres qui comptent parmi les plus importantes de la collection. La première [3], où il fait l'histoire de son amitié avec le prélat et rappelle les bontés de celui-ci à son égard, contient le récit de son retour de Bingen, de son séjour à Cologne et de son départ pour Gembloux. La seconde [4] est remplie par la fameuse description de Marmoutier. La troisième [5] raconte les magnificences de la basilique de Châteauneuf et du culte qu'on y rendait à saint Martin. Nous avons emprunté à ces lettres bon nombre de traits.

Cependant Philippe de Heinsberg avait triomphé de son ennemi, et Henri le Lion prenait le chemin de l'exil [6].

[1] Ms. II, 9, 10, 11. Toutes trois ont été publiées dans les *Analecta Boll.* t. III, p. 216-243.

[2] *Ep. ad Philipp.*, ms. I, 26; ms II, 15. *Cat. hag. Brux.*, p. 499.

[3] Ms. I, 23; ms. II, 12. Voir plus haut. p. 48.

[4] Ms. I, 24; ms. II, 13. Voir plus haut, p. 50.

[5] Ms. I, 25; ms. II, 14. Voir plus haut, p. 51.

[6] *Roberti de Monte Chronica*, *Monum. Germ.* SS. t. VI, p. 532. *Arnoldi Chron. Slavor.*, *ibid.*, t. XXVI, p. 142; *Annal. Colon. Maximi*, *ibid.*, t. XVII, p. 791; *Radulfi de Diceto Opp. hist.*, ed. Stubbs, t. II, p. 12.

Digitized by Google

Pendant le carême de l'année 1182, nous retrouvons l'archevêque à Liège, où il assiste à l'entrevue du roi Henri avec le comte de Flandre [1]. On connaît les démêlés de Philippe d'Alsace avec la France. A ce moment une guerre paraissait imminente ; le comte et ses alliés espéraient trouver dans l'empereur Frédéric un chef puissant et redouté [2]. Une lettre de Guibert, presque entièrement inédite, écrite à Philippe de Cologne pendant les conférences de Liège, jette un nouveau jour sur cette situation [3].

Après l'avoir félicité de ses victoires et s'être excusé de ne pas venir le trouver, il lui déclare le but de cette lettre, dont le prélat, il n'en doute pas, pourra tirer bon profit. Il le supplie de s'employer à faire tourner au bien de l'Église et au maintien de la paix cette réunion des grands de l'empire [4]. Maintenant qu'arrivé au faîte de la puissance, il est écouté comme un oracle par l'empereur et par la cour, il doit se souvenir qu'il est le ministre d'un Dieu de paix [5]. Quel besoin a-t-on de faire la guerre ? Pourquoi l'Allemagne chercherait-elle querelle à la France ? Veut-on profiter de ses divisions intérieures ? Qu'on se garde de toucher à la France ! Il n'est pas de pays plus fort ni mieux défendu, parce qu'il n'y en a aucun où le savoir et la sainteté soient plus en honneur. Là-dessus Guibert, dans un brillant tableau, exalte la gloire de la France [6], où les sciences sacrées sont cultivées avec tant de succès, qui communique généreusement ses trésors aux autres nations ; il vante le nombre de ses monastères et la ferveur qui y règne, et montre la troupe innombrable des saints protecteurs qui veillent sur elle. Ce serait folie que de s'attaquer à un pays qui a le ciel et le bon droit de son côté.

L'année suivante, Guibert félicite l'archevêque de l'heureux succès de son intervention [7] ; il a rétabli une paix solide entre deux royaumes déjà prêts à commencer une lutte sanglante, et

[1] *Sigeberti Contin. Aquicinct.*, *Monum. Germ.*, SS. t. VI, p. 420.
[2] *Ibid.* Cf. Kervyn de Lettenhove, *Histoire de Flandre*, livre VI.
[3] Ms. I, 26 ; ms. II, 15. Extraits dans *Cat. hag. Brux.*, p. 499.
[4] Ms. II, fol. 111v.
[5] Ms. II, fol. 112v.
[6] Ms. II, fol. 114v.
[7] « Nam et praeterito anno in quadragesima adunato procerum conventu pacem restituistis. » Ms. II, 16. *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, série IV, t. II, p. 278. Cf. *Cat. hag. Brux.*, p. 535 ; Waitz, *Chronica Regia*, p. 323.

Digitized by Google

rappelé à l'unité de la foi la ville de Liège, troublée depuis longtemps par d'interminables discussions religieuses. Tout récemment encore [1], il a négocié une trève de six mois entre le duc de Louvain et le comte de Hainaut, qui depuis longtemps ne cherchaient qu'à se nuire. Ce détail fixe la date de la lettre au commencement de l'année 1183, puisque cette année-là fut conclue la trève dont parle Guibert [2].

Cette circonstance lui avait procuré l'occasion longtemps désirée de s'entretenir avec son illustre ami. Ayant appris son arrivée en Brabant, il alla à sa rencontre, et eut la joie de le revoir enfin, à deux milles de son abbaye, à Mont-Saint-Guibert[3]. L'archevêque était à cheval, sans suite, et paraissait plongé dans une pieuse méditation. Dès qu'il aperçut Guibert, il le salua, l'embrassa affectueusement en lui montrant sur sa poitrine la croix d'or que Guibert lui avait donnée en souvenir. Les deux amis firent route ensemble jusqu'à Villers, et de là jusqu'à Nivelles. A la demande de l'archevêque, Guibert commença le récit des merveilles qu'il avait vues et entendues en Touraine; il charma tellement son compagnon que sa narration ne fut interrompue que par l'arrivée d'une députation de Nivelles, venue à la rencontre de l'archevêque. Tout cela est raconté en détail dans la lettre déjà citée, destinée surtout à compléter et à rectifier en certains points le récit interrompu dont il vient d'être question [4].

Vers la fin de la même année 1183, Guibert écrivit à l'abbé de Marmoutier une lettre fort longue [5], où il se plaît à rappeler les bons souvenirs que lui a laissés la célèbre abbaye. Il n'a pas manqué de faire connaître autour de lui les exemples édifiants qu'il avait eus sous les yeux. Mais ses récits et ses exhortations n'ont pas toujours tout le succès désirable : on l'accuse de vouloir flatter les moines de Marmoutier, et on attribue son pèlerinage à des motifs peu dignes d'un religieux, « magis vagationi quam

[1] Nudiustertius. *Ibid.*; *Bulletins*, p. 279.
[2] Cette trève est du mois de janvier, 1183. *Gisleberti Chronica*, *Mon. Germ.*, SS. t. XXI, p. 534.
[3] *Cat. hag. Brux.*, p. 535.
[4] *Cat. hag. Brux.*, p. 536, 537.
[5] *Ep. ad abb. et convent. Maioris Monast.*, ms. II, 17. En partie dans Migne, tom. cit., p. 1290, 1291, *ep.* V, en partie dans *Cat. hag. Brux.*, p. 537, en partie inédite.

Digitized by Google

devotioni [1]. » Cette idée lui suggère naturellement une nouvelle comparaison entre la ferveur de l'abbaye Tourangelle et le relâchement de la sienne. Le mépris des anciens usages, les réunions particulières, les festins copieux et les désordres qui en sont la suite, les murmures, les médisances et toutes les fautes contraires à l'union et à la charité, tout cela lui pèse davantage depuis qu'il a admiré les effets d'une sévère discipline. Il se redit avec frayeur que le royaume du ciel n'est point pour ceux qui mènent une vie molle : aussi a-t-il le pressentiment de quelque grand châtiment [2].

Peu après, il écrit une seconde fois aux moines de Marmoutier [3], cette fois pour les informer des abus qu'il a remarqués dans les prieurés de l'abbaye. Nous avons signalé cette lettre plus haut.

Il ne nous reste presque aucun détail sur les quatre années qui suivirent son retour à Gembloux. C'est dans cet intervalle qu'il écrivit aux sœurs de Bingen cette lettre qui est une véritable apologie de sa conduite [4]. Elle ne jette aucun jour sur cette période ; tout ce qu'elle nous apprend là-dessus, c'est qu'il s'est rendu plusieurs fois à Cologne pour les affaires de son église [5].

L'année 1185 fut marquée par un événement qui modifia considérablement l'existence de Guibert et laissa des traces profondes dans sa correspondance : c'est la destruction complète de la ville et du monastère de Gembloux. Quoique rien ne semble plus connu que ce désastre, il n'est guère de circonstance de sa vie qui ait donné autant d'embarras aux historiens.

[1] Ms. II, fol. 120r.

[2] Il vient de tracer le portrait de l'homme parfait qui marche à grands pas vers le ciel par le chemin du renoncement. « Sed ubi, continue-t-il, forma haec in viris, ubi exempla ista in claustris et maxime nostrae provinciae ? Rara avis in terris nigroque simillima cigno stabilis in partibus nostris religio. » Ms. II, fol. 123r.

[3] *Ep. ad convent. Maioris Monast.*, ms. II, 18. La date est indiquée par les phrases suivantes : « Nuperrime, in ea, quam vobis scripsi... ; Hinc est quod ante hoc triennium ad vos veniens... » *Cat. hag. Brux.*, p. 538.

[4] *Ep. ad SS. Virgines*, ms. II, 42 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 551-555. — Puisqu'il parle de son séjour de huit mois en Touraine sans rien dire des grands événements de l'année 1185, nous pouvons placer cette lettre dans la période 1181-1185.

[5] *Cat. hag. Brux.*, p. 554, n. 9.

Digitized by Google

La ville et l'abbaye de Gembloux eurent beaucoup à souffrir des guerres continuelles dont le Brabant fut le théâtre pendant le XIIe siècle. L'une et l'autre furent plusieurs fois ruinées par l'incendie. Jean d'Outremeuse, chroniqueur très peu sûr, mentionne trois incendies qu'il place respectivement sous les années 1115, 1131, 1188 [1]. Gramaye (copié par Sanderus et Leroy) n'en compte pas moins de quatre, dont voici, d'après lui, les dates : vers 1100, 1138, 1181, 1185 [2]. Mabillon, les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ceux de l'*Histoire littéraire* et celui de la notice insérée dans la *Biographie nationale* n'ont pas été médiocrement intrigués par ces multiples incendies dont les dates respectives leur semblaient si mal définies. Pour nous en tenir à ceux dont Guibert put être témoin, il faut distinguer au XIIe siècle, trois incendies de Gembloux. Dans le premier, celui de 1136, l'abbaye, on l'a vu plus haut, fut préservée par miracle [3]. Le second, arrivé vingt ans plus tard, en 1156, causa de grands ravages, sans entraîner pourtant la ruine du monastère [4]. Le troisième, dans lequel l'abbaye fut détruite de fond en comble, est de l'année 1185. Nous renvoyons pour cette date aux témoignages contemporains qui sont formels et unanimes. Il est probable que ce triste événement eut lieu vers la fin de l'année ; peu après, Guibert écrit à une religieuse nommée Gertrude, qu'il s'est écoulé environ cinq ans depuis son retour de Marmoutier [5].

[1] *Collection de chroniques belges: Chronique de Jean d'Outremeuse*, publiée par Stanislas Bormans, t. IV (1877), pp. 325, 354, 383.

[2] Gramaye, *Gallo-Brabantia*, édit. de 1708, p. 26 ; Sanderus, *Chorographia sacra Brabantiae*, Bruxellis (1659), Gemblacum ; Leroy, *Topographia historica Gallo-Brabantiae* (1692), p. 197.

[3] *Sigeberti continuatio Gemblac.*, *Monum. Germ.*, SS., t. VI, p. 385. Voir plus haut, p. 19.

[4] *Auctar. Affligem.*, *Monum. Germ.*, SS., t. VI, p. 403. Voir plus haut, p. 20.

[5] *Ep. ad Gertrud.*, ms. II, 47. « Ad claustrum Majoris Monasterii a quo ante quinquennium regressus fere sum. » Migne, tome cité, col. 1301. — Nous ne voulons point omettre de signaler un argument de M. Toussaint, *Hist. de l'abbaye de Gembloux*, p. 117, qui permettrait de préciser davantage l'époque de l'année où la grande catastrophe eut lieu. Il part de ce fait que le pape Lucius III aurait à cette occasion jeté l'interdit sur le Namurois. Or ce pape mourut à Vérone, le 15 novembre 1185. Mais, avant de souscrire à la conclusion de ce raisonnement, nous voudrions en voir mieux établies les prémisses. Le fait de l'interdit fulminé par le pape ne nous

Digitized by Google

Nous ne raconterons point pour la centième fois les détails de cette fameuse catastrophe, dont nous possédons trois récits détaillés. Le premier, dû à l'abbé Jean, se lit dans la circulaire envoyée par tout le pays, pour implorer la générosité des fidèles [1]. Les deux autres sont de Guibert. La rédaction la plus connue est tirée d'une lettre à Gertrude [2]. Une autre lettre à Ida, abbesse de Mont-Saint-Robert, récemment publiée par les Bollandistes, contient une troisième narration du même fait [3]. C'est, à notre avis, le premier en date des deux récits de Guibert. Il l'écrit peu après l'événement [4], et se trouve visiblement encore sous le coup des premières émotions. En terminant, il annonce qu'il a formé le projet de quitter le sol natal et de chercher ailleurs la solitude et la paix [5]. Lorsqu'il communique le même dessein à Gertrude, il a eu le temps de se choisir un lieu de retraite : il retournera à Marmoutier [6].

Mais si le récit de la lettre à Gertrude est postérieur à l'autre, la lettre n'en est pas moins très rapprochée de l'événement. Ce qui le montrerait, à défaut de certaines phrases très claires, c'est le ton ému qui y règne d'un bout à l'autre.

Quoique ce morceau ait eu plus de six fois les honneurs d'une édition critique [7], il n'a point encore été publié dans son texte original et complet, qui est celui de la lettre à Gertrude. Pertz, qui semble n'avoir pas reconnu son identité, en a donné une version où la narration de Guibert est allongée d'un appendice,

est révélé que par une phrase de Gramaye, *l. c.*, p. 26 ; cette autorité nous paraît insuffisante. La nouvelle édition des *Regesta* de Jaffé ne mentionne aucun acte pontifical qui la confirme.

[1] *Gallia christ.*, t. III, instr., p. 127.

[2] Ms. II, 47 ; Migne, tome cité, col. 1300 et 1301, *ep.* XIII. — Rappelons ici, pour n'y plus revenir, qu'il existe une autre lettre de Guibert à cette religieuse, ms. II, 44, Migne, *ibid.*, col. 1304, et une réponse de celle-ci, ms. II, 45 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 556.

[3] Ms. II, 46. *Cat. hag. Brux.*, p. 557-561.

[4] « Causam illius immensæ amaritudinis quæ mihi *nuper* inflicta... » *Ibid.*, p. 557.

[5] *Cat. hag. Brux.*, p. 561.

[6] Migne, tome cité, col. 1301.

[7] Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, saec. V, p. 312 ; Kollar, *Analecta Vindob.* t. I, p. 926 ; Martène et Durand, *Amplissima coll.*, t. I, p. 9, (Migne, *P. L.*, t. CCXI, col. 1300) ; Bouquet, *Historiens de France*, t. XVIII, p. 669 ; *Gallia christ.*, t. III, instrum., p. 128 ; *Monum. Germ.*, SS. t. VIII. p. 563.

Digitized by Google

postérieur de plusieurs années. Le nom de Henri de Cuyck, qui y figure avec le titre de « notre évêque, » a fait conclure à Pertz que la lettre fut écrite après 1197, ce qui est évidemment inadmissible.

Le texte de Martène est malheureusement incomplet ; les quelques phrases qui y manquent auraient pu épargner à plusieurs critiques de sérieux embarras. Dans la partie publiée, Guibert se lamente de la perte de tous ses écrits, notamment de la Vie rythmique de saint Martin, qui lui avait coûté tant de peines et de sueurs. A la lecture de ces doléances, on en est venu naturellement à suspecter l'authenticité de quelques-unes des œuvres attribuées à Guibert, particulièrement de la Vie rythmique qui nous est parvenue sous son nom [1]. La partie du texte jusqu'ici inédite répond à toutes ces difficultés. Nous y lisons que Guibert trouva une légère compensation à sa douleur en rentrant en possession de la plupart des objets auxquels il tenait davantage, et en particulier de ses écrits [2].

Nous pouvons nous dispenser de discuter longuement ici l'authenticité d'un autre écrit, intitulé : *Guiberti Gemblacensis de secunda destructione et combustione monasterii Gemblacensis,* espèce de préface à la série des lettres de Guibert contenues dans le ms. III [3]. Mais nous avons dit ailleurs les raisons qui démontrent que cet écrit n'est pas de Guibert. Outre d'énormes erreurs de chronologie que l'homme le plus distrait ou le plus oublieux ne commettrait point dans sa propre histoire, nous y avons relevé des différences de style très marquées. A nos yeux, cet écrit n'est qu'un exercice littéraire d'un moine de Gembloux, nourri de la lecture des lettres de Guibert, mais imparfaitement au courant de son histoire [4].

Revenons à notre héros. On l'a entendu communiquer à Gertrude son projet de retourner à Marmoutier. Il y donna suite, et partit tristement, croyant qu'il ne reverrait plus ce monastère

[1] Lecoyde la Marche, *S. Martin,* p. 626.

[2] Ms. II, fol. 186v, M. Wauters a écarté la difficulté de la manière la plus simple du monde. Guibert retrouva ses œuvres, dit-il, « puisqu'elles nous sont parvenues. » Mais, s'il s'agissait d'établir l'authenticité de quelques-unes d'entre elles, ce raisonnement ne ressemblerait-il pas à un cercle vicieux ?

[3] Publié dans *Cat. hag. Brux.*, p. 578-582.

[4] *Analecta Boll.*, t. VII, p. 269, 270.

Digitized by Google

de Gembloux [1], où il avait tant souffert, mais qui aussi, il aimait à le proclamer, avait tant de droits à sa reconnaissance. « Me in monachatu genuit, disait-il, et ut ita dictum sit, infantiam conversionis meae molli gremio continuit, fovit sinu, uberibus aluit, protexit alis, ulnis gestavit, et in hanc produxit aetatem [2]. »

Le désastre lui sembla irréparable ; voilà pourquoi il n'hésita point à faire profession à Marmoutier [3]. Cependant, l'abbaye de Gembloux parvint à se reconstituer, grâce aux aumônes des fidèles. Guibert n'avait pas encore passé une année à Tours que déjà il se voyait rappelé au nom de l'obéissance [4]. Les liens nouveaux qu'il avait contractés ne laissèrent pas, sans doute, de l'embarrasser cette fois. Mais le chapitre de Marmoutier lui conseilla de rentrer à Gembloux, et l'abbé Hervé, malgré son désir de le garder, ne lui refusa pas la permission de partir.

Le second voyage de Guibert à Tours ne nous est connu par aucun autre détail : nous ignorons aussi la date de son départ. Il est remarquable que, dans sa lettre aux évêques Sigefroi et Philippe, après avoir parlé de son premier voyage, il passe immédiatement à son élévation au siège abbatial de Florennes, sans dire un seul mot de l'incendie de Gembloux et du second séjour à Marmoutier [5].

Guibert ne devait plus revoir la Touraine. La dernière trace de ses relations avec Marmoutier est la lettre écrite aux moines et à l'abbé Geoffroy [6], successeur de Hervé : il se recommande à leur bon souvenir, leur rappelle les liens qui l'attachent à leur communauté, et leur demande en prêt la *Vie de saint Martin*, par Paulin de Nole, que, par une erreur à peu près invincible pour lui, il confond avec Paulin de Périgueux [7]. Cette lettre est posté-

[1] Migne, tome cité, col. 1301.
[2] *Ep. ad Idam*, ms. II, 46 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 558.
[3] *Ep. ad Joffrid.*, ms. II, 19 ; *Cat, hag. Brux.*, p. 538.
[4] *Ibid.* « Mansi... per annum fere integrum. »
[5] Ms. II, 69, n. 14 et 15. *Cat. hag. Brux.*, p. 574. Au même endroit, il parle *des compagnons* qu'il avait amenés. Les moines de Marmoutier, écrivant à Philippe, disent, *son compagnon :* « cum socio suo. » Voir *Analect. Boll.*, t. III, p. 220. Ceux-ci parlaient probablement d'un moine venu avec Guibert : quant à lui, il désignait son compagnon et des serviteurs.
[6] Et non Jean, comme dit Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 482.
[7] Ms. II, 19 ; Migne, tome cité, col. 1293-1294, *ep.* VII, complétée dans *Cat. hag. Brux.*, p. 538-539. Cfr. *Analect. Boll.*, t. VII, p. 285, not. 2.

Digitized by Google

rieure à 1204 : elle mentionne la dédicace de l'oratoire de saint Martin, à Gembloux, qui se fit après cette date, ainsi que nous le dirons bientôt.

VII

GUIBERT, ABBÉ DE FLORENNES ET DE GEMBLOUX.

Peu après le retour de Guibert en Brabant, l'abbaye de Florennes, dans le comté de Namur, étant venue à vaquer, les religieux le choisirent pour remplacer l'abbé défunt [1]. Il accepta cet honneur, non par ambition ni par intérêt, mais avec crainte et tremblement, et dans le seul but d'être utile à son prochain [2]. D'après les auteurs du *Gallia* [3], cette élévation eut lieu après 1188. Tout en faisant nos réserves sur les raisons qu'ils apportent à l'appui de cette assertion, nous n'hésitons pas à l'admettre, parce qu'elle s'accorde bien avec les données chronologiques, certaines d'ailleurs. Guibert ne quitta point Gembloux dès le lendemain de l'incendie. Il faut probablement placer son départ pour Marmoutier en 1186, et par conséquent son retour en 1187. Il a donc pu dire que son élection se fit « brevi post reversionem. » Nous savons ensuite qu'il gouverna Florennes pendant cinq ans et huit mois [4], ce qui nous amène à l'année 1194, date généralement reçue pour son élection comme abbé de Gembloux. Il demeura dans cette nouvelle charge dix ans [5], c'est-à-dire jusqu'en 1204. Nous verrons, qu'en effet, à la fin de cette année, ou du moins au commencement de la suivante, Guibert était redevenu simple moine. C'est donc bien à la fin de 1188 ou au commencement de 1189 que Guibert entra dans les dignités.

[1] « Brevi post reversionem meam. » Ms. II. 69 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 571, n. 15.

[2] *Ep. de sua promotione ; Gallia christ.*, t. III, inst., p. 130.

[3] *Gallia christ.*, t. III, p. 560.

[4] *Ep. de sua promot., Gallia christ.*, t. III, inst. p. 130.

[5] Parlant des deux abbayes qu'il gouverna, Guibert nous dit : « In quarum altera per quinquennium, in altera per decennium... laboravi. » Ms. II, 69. *Cat. hag. Brux.*, p. 574. Le *quinquennium* n'est qu'une supputation approximative. — Le catalogue des abbés de Gembloux publié par M. Holder-Egger, *Monum. Germ., SS.*, t. XIII, p. 291, porte : « Winibertus, cognomento Martini, 12us et quondam Florinensis per quinquennium. »

Digitized by Google

Ce court aperçu chronologique nous amène naturellement à examiner la valeur du fragment de chronique publié par Mabillon dans sa notice sur Guibert de Gembloux [1]. Cette pièce, dont le savant bénédictin n'assigne point la date, et qu'il a tirée *ex ms. Chronico Gemblacensi*, a servi à accréditer plus d'une erreur. Tel qu'il a été publié, le fragment se compose de deux parties bien distinctes. La première fournit un ensemble de détails qui ne sont pas en contradiction avec les sources authentiques. Les voici, en résumé : « Guibert fut un homme d'une grande sainteté et d'un zèle ardent. Il vécut soixante-trois ans dans le sacerdoce. Il habita plusieurs monastères, fit deux voyages en France, et séjourna à Saint-Martin de Tours. Rappelé dans son pays, il fut élu abbé de Florennes ; peu après, vers l'an 1194, l'abbé de Gembloux étant venu à mourir, Guibert fut choisi pour le remplacer ; il resta dix ans à la tête de cette abbaye. » Si ce récit ne soulève guère d'objections, il est facile de constater, à la lecture du texte, qu'il n'est point d'un témoin oculaire ; dans cet aperçu de quelques lignes, il renvoie trois fois aux écrits de son héros. « Quiconque, dit-il, veut se faire une idée du mérite de ce saint homme, trouvera des renseignements abondants dans ses écrits. » C'est dans une de ses lettres qu'il a lu le nombre de ses années de prêtrise ; il semble donc ignorer la date de sa mort, puisqu'il transcrit matériellement ce chiffre donné par Guibert lui-même ; c'est encore à sa correspondance qu'il renvoie pour donner une idée de son zèle, etc. Telle est la première partie de cette notice. La seconde était sans doute séparée de la première dans le manuscrit par une longue digression : *post multa*, dit Mabillon après s'être interrompu, et le texte de la chronique reprend : « Ad Guibertum abbatem nostrum revertamur. » Plusieurs détails de la première partie sont alors reproduits, et voici, en substance, ceux qui s'y ajoutent : « Après dix ans passés dans la dignité d'abbé de Gembloux, quinze ans et huit mois à la tête du monastère de Florennes, il résigna ces deux abbayes et se fixa à Florennes. De là il se rendit à Villers, d'où il retourna en France, pour aller habiter Tours. En quittant cette ville, il alla demeurer quelque temps auprès d'une religieuse, nommée Hildegarde. Après lui avoir

[1] *Vetera Analecta*, p. 482.

Digitized by Google

souhaité toutes sortes de prospérités, il revint à Gembloux, son berceau, et y mourut le 22 février, plein de jours et de mérites. » Il suffit de se rappeler les discussions précédentes, pour découvrir les nombreuses méprises que renferme ce court passage : 1° Guibert ne retourna pas en France après son second voyage, qui fut suivi immédiatement de son élection ; 2° Au moment de son abdication, Hildegarde était morte depuis de longues années ; 3° Il est faux que Guibert ait gardé son abbaye de Florennes en prenant possession de celle de Gembloux. Cette dernière erreur a pourtant été reproduite partout. Bien que Guibert, en plusieurs endroits de ses lettres, s'exprime fort clairement là-dessus, Mabillon s'est laissé tromper par sa chronique, lorsque résumant la lettre de Guibert à Geoffroy, abbé de Marmoutier [1], il écrit ces lignes : « Se duabis abbatiis antea præpositum tunc uni Florinensi praeesse scribit. » Voici le texte auquel il fait allusion : « Duabus abbatiis postea praefui, quarum nunc propter intolerantiam laboris et incorrectionem eorum quibus prodesse volebam nec poteram, regimine deposito, nunc in monasterio Florinensi in pace cum fratribus et Deo et mihi vacans, conversor. » Guibert dit clairement ici qu'il se trouve à Florennes, non en qualité d'abbé, mais comme simple moine [2].

Le fragment de chronique publié par Mabillon est donc un écrit sans valeur historique, un pâle résumé de la vie de Guibert, d'après sa correspondance souvent mal comprise.

Nous avons laissé Guibert à Florennes. Tout ce que nous savons sur son gouvernement, c'est que la tâche d'éteindre les dettes énormes de l'abbaye lui créa mille embarras et absorba complètement son activité [3]. Mais une charge plus accablante encore allait lui échoir. L'abbé de Gembloux, Jean, étant mort, Guibert fut appelé pour célébrer ses funérailles. Avant son arrivée, on avait voulu procéder à l'élection d'un nouveau supé-

[1] Ms. II, 19 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 538.

[2] Les auteurs du *Gallia* avaient remarqué que le catalogue des abbés de Florennes ne permettait pas d'y laisser Guibert au delà de 1196 ; un seul point les embarrassait, c'était le texte de Guibert qu'ils croyaient trouver dans Mabillon : ils n'avaient lu qu'une glose.

[3] *Ep. ad Godefrid.*, ms. I, 11 ; ms. II, 55 ; *Analect. Boll.*, t. I, p. 608.

Digitized by Google

rieur, mais sans parvenir à s'entendre [1]. Alors on songea à Guibert; et tous les suffrages se réunirent sur lui. Lorsqu'il entra à l'abbaye, l'élection était accomplie [2]. Guibert fut sensible à ce témoignage de confiance que lui donnait la communauté de Gembloux. Il accepta le redoutable fardeau, dans l'espoir de faire plus de bien au milieu de ses amis et frères d'autrefois que parmi des étrangers [3]. Bien des déboires l'y attendaient.

Tout d'abord il rencontra des difficultés à faire confirmer son élection par l'ordinaire. Nous possédons sur cette grave affaire un de ces documents qui sont une bonne fortune pour l'historien, à cause de la précision avec laquelle ils sont rédigés ; c'est une bulle pontificale d'Innocent III envoyée en réponse aux questions que lui avait soumises Guibert. Elle a été insérée au *Corpus juris* [4]; mais il faut lire la pièce entière dans les *registres* d'Innocent III, vu l'importance qu'ont pour notre sujet les *partes decisae* [5].

La lettre pontificale rappelle les circonstances de l'élection. L'Église de Liége était sans pasteur. Guibert passa à Gembloux les premiers jours qui suivirent son élévation à la dignité abbatiale ; il partit pour Cologne, où son métropolitain lui octroya l'approbation provisoire. Voici les faits auxquels le document pontifical fait allusion. A la mort d'Albert de Louvain, en 1193, le fils du duc de Limbourg, Simon, à peine âgé de seize ans, avait été élu évêque de Liège. Plusieurs membres du chapitre se rendirent à Rome pour en appeler au Souverain Pontife. Ils revinrent avec une décision favorable : le pape ordonnait de procéder à une nouvelle élection. Celle-ci eut lieu à Namur dans l'église Saint-Aubain ; tous les suffrages se portèrent sur Albert de Cuyck [6].

[1] *Ep. de sua promot. Gall. Christ.*, t. III, instr. p. 130.

[2] Sur ce détail, qui a échappé à l'auteur du *Chronicon Gembl.*, la lettre *de sua promot.* est d'accord avec le diplôme d'Innocent III dont nous allons parler. Cet accord fournit un argument en faveur de l'authencité de cette lettre, qui ne se trouve pas, ainsi qu'il a été dit, dans les manuscrits de Bruxelles. On peut invoquer aussi celui du style, qui est bien le style de Guibert.

[3] *Ep. de sua promot., l. c.*

[4] Cap. *Sicut tuis litteris.* De Simonia.

[5] Migne, *P. L.*, t. CCXIV, col. 720 ; on peut consulter aussi les éditions critiques du *Corpus*, celle de Friedberg, par exemple. — Potthast, *Regest. Pontif. Rom.*, n. 820.

[6] *Reineri Annales, Monum. Germ.* SS., t. XVI, p. 651.

Digitized by Google

Mais Simon n'était pas d'humeur à céder. Il parvint à se maintenir grâce à l'appui des bourgeois de Liège et de sa puissante famille. La médiation du duc de Brabant finit par amener un accord entre les deux parties : chacun des deux compétiteurs alla à Rome soutenir ses prétentions. Après de longues négociations, le pape Célestin III confirma Albert de Cuyck; en considération de sa haute naissance, Simon fut nommé cardinal. Albert de Cuyck reçut l'investiture impériale en 1195. Le 6 janvier de l'année suivante, il se faisait sacrer, et peu de jours après avait lieu son entrée dans sa ville épiscopale [1].

On le voit, au moment de l'élection de Guibert à Gembloux, la cause de deux évêques était pendante en cour de Rome. Le nouvel élu ne pouvait s'adresser au chapitre: celui-ci ne disposait pas des pouvoirs qui lui reviennent *sede vacante* [2]. Voilà pourquoi il alla trouver son métropolitain et gouverna l'abbaye avec son autorisation provisoire, jusqu'à l'arrivée de l'évêque, en 1196.

Albert de Cuyck était un homme d'une intelligence remarquable, habile dans le maniement des affaires, un prélat brillant selon le monde. Malheureusement il se montra peu digne du caractère sacré dont il venait d'être revêtu : il ne craignit point de trafiquer des choses saintes. La décrétale d'Innocent III, dit un vieil historien liégeois, restera comme un éternel stigmate sur le front du prélat simoniaque. Voici ce qu'elle nous apprend à son sujet. Lorsque le nouvel abbé de Gembloux alla enfin demander sa confirmation à l'évêque, celui-ci refusa, sans lui donner d'autre raison que le fait de sa translation à une abbaye plus importante. Ce motif était d'autant plus singulier que le droit permet plus aisément la translation d'un bénéfice inférieur à un bénéfice supérieur que l'inverse [3]. Guibert ne fut pas

[1] *Aegidii Aureaevall., Gesta Pontif. Leod., Monum. Germ.* SS., t.XXV, p. 115 ; *Reineri Ann., ibid.*, t. XVI, p. 652. — Cfr. Winckelmann, *König Philipp von Schwaben*, p. 290 suiv.

[2] Gonzalez Tellez, *Commentaria perpetua in sing. textus V ll. decret.*, in h. l. — Altessera (Hauteserre) explique le fait d'une manière différente : « Neque obstat quod vacante sede episcopali capitulum confirmat electiones. Confirmatio enim electionis recte pertinet ad capitulum quia est juridictionis : at benedictio abbatum non transit ad capitulum quia est ordinis. » *Comment. perpet. in sing. decret. Innoc. III; Opera omnia*, t. X, p. 781.

[3] Decret. lib. I, tit. VII, c. *Cum ex illo*, 1.

Digitized by Google

longtemps à s'apercevoir que ce n'était là qu'un prétexte, et que, en réalité, on voulait lui extorquer de l'argent. Aussitôt, il défendit, sous peine d'excommunication, de satisfaire la cupidité de l'évêque. Cette situation embarrassante fit surgir dans le cœur de quelques moines ambitieux le secret espoir d'obtenir pour eux-mêmes, à prix d'argent, la dignité abbatiale. On conçoit les craintes que dut inspirer un pareil état de choses aux religieux les plus sages et les plus anciens. Ils crurent de leur devoir d'employer tous les moyens pour détourner les maux dont les menaçait la criminelle avarice du prélat. A l'insu de Guibert, ils payèrent à Albert de Cuyck la somme qu'il exigeait. L'évêque alors fit appeler Guibert, qui, sans se douter de rien, reçut l'institution qu'il désirait [1].

Lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, il conçut de vives inquiétudes sur la légitimité de sa confirmation, qu'il croyait entachée de simonie. Il s'adressa donc au pape pour savoir si lui-même ou les frères qui l'avaient tiré d'embarras d'une si singulière façon, avaient à faire pénitence. Il se disait prêt à tout, même à renoncer à sa dignité, si le pape l'exigeait.

La décision pontificale dut le tranquilliser complètement. « Il est vrai, disait-elle, que les enfants à qui leurs parents ont procuré à prix d'or des dignités ecclésiastiques sont tenus d'y renoncer. Mais il y a une grande différence entre refuser son consentement à une chose et l'interdire expressément. Voici donc ce que nous avons jugé à propos de vous répondre : Comme malgré votre défense et contre votre volonté persévérante, quelqu'un a promis et payé une somme d'argent ; attendu surtout que celui-ci n'avait avec vous aucun lien de parenté, nous vous croyons pur de tout crime et libre de toute peine, à moins que vous n'ayez consenti plus tard à ce qui s'est passé, en payant la somme promise ou en rendant l'argent payé. » Suit une disposition relative à ceux qui ont donné ou reçu l'argent. Il faut croire que Guibert avait, dans sa supplique, développé les raisons de ses inquiétudes, en rappelant la disposition du droit canon par rapport aux enfants à qui leurs parents achètent des bénéfices. Le pape lui montre qu'il n'existe point de parité entre ce cas et le sien.

[1] Sur quelques difficultés de ce genre, voir Tamburini de Marradio, *De jure abbatum*, Dispp. XI-XII.

Digitized by Google

La bulle est du 12 août 1199 ; cinq ans environ s'étaient écoulés depuis l'élection. Sans doute, Guibert n'avait pas attendu cette réponse pour se dévouer entièrement à l'œuvre qui s'imposait à son zèle. C'était l'abbaye à relever de ses ruines, c'étaient de nombreuses dettes à payer, c'était surtout la discipline monastique, depuis longtemps relâchée, à ramener à sa rigueur primitive. Malgré la pénurie des ressources et les exigences des créanciers, il entreprit de reconstruire l'église et les dépendances de l'abbaye [1]. Pour avoir une idée de l'activité qu'il déploya dans toutes les branches de son administration, il faut lire les *Notae Gemblacenses* dont il a été plusieurs fois déjà question [2]. Elles rendent hommage aux efforts du nouvel abbé pour rendre à l'abbaye ses richesses, et au culte sa splendeur. Etant encore simple moine, il était parvenu à faire solenniser plusieurs fêtes ; devenu abbé, il fit de nouveaux efforts pour rehausser l'éclat des offices religieux. Un de ses travaux les plus importants à ses yeux, fut la construction de l'oratoire de Saint-Martin. Il l'appelle *elegans et firmi operis oratorium* [3]. Plus tard, il écrira aux religieux de Marmoutier qu'il regarde son retour à Gembloux comme ménagé par la Providence : si j'étais resté en Touraine, dit-il, cet oratoire n'aurait pas été construit [4].

Les soins de l'abbé s'étendirent à tout. Ainsi il ramena les anciens usages dans les dépenses pour le réfectoire ; il rétablit

[1] *Ep. de sua promot. Gallia christ.*, t. III, inst. col. 130.

[2] *Monum. Germ.*, SS., t. XIV, p. 593-599. — M. Wauters, *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, t. cit, p. 252, avance à propos de ces *notes* une conjecture absolument insoutenable. Il les attribue à Guibert lui-même. Il est intéressant d'entendre ses preuves. La première est tirée du silence gardé par l'auteur anonyme sur certains événements importants, tels que le sac de Gembloux en 1185. Or Guibert a raconté plusieurs fois cette grande calamité avec des accents qui montrent bien l'impression qu'elle avait faite sur son esprit. Aurait-il manqué de l'insérer dans la chronique de son monastère ? Un second argument est tiré du style. Il est aussi faible que le premier. Que ce fragment trahisse « la même main que les lettres authentiques de Guibert, » c'est ce qu'il est malaisé d'accorder. L'empreinte personnelle du fécond écrivain manque totalement : ni l'usage immodéré des textes de la Vulgate, ni ces effusions de l'âme un peu factices dont il abuse, ne se rencontrent ici. Quant aux longueurs et aux redites, ce sont des défauts communs à beaucoup d'écrivains du moyen âge.

[3] Ms. II, 19; *Cat. hag. Brux.*, p. 539.

[4] *Ibid.*

Digitized by Google

des prébendes de vin que ses prédécesseurs avaient supprimées ou négligé de distribuer. La chronique fait de lui ce bel éloge, qu'il était plus préoccupé des besoins de ses frères que des siens propres [1]. Sa charité n'oublia point les morts, et il travailla, comme il avait fait, du reste, avant d'être abbé, à leur procurer des suffrages.

Le chroniqueur loue également son application à la vie intérieure, et en particulier son fréquent recours à la confession. Il ne se contentait pas, dit-il, d'avouer ses fautes à Jésus-Christ dans le secret de sa conscience ; il ne se sentit jamais de honte à les révéler humblement aux ministres de Dieu sur la terre, aux cardinaux, aux évêques, aux abbés, aux simples prêtres [2]. Le pieux moine, qui alla deux fois demander l'absolution au cardinal Pierre de Pavie, comme on l'a vu [3], fut donc une de ces âmes d'élite qui comprirent les avantages de la confession fréquente à une époque où elle était loin d'être généralement pratiquée. On sait, en effet, que dans les temps antiques, la confession de dévotion était incomparablement moins usitée que de nos jours, et que la confession fréquente prescrite par certaines règles monacales, n'était probablement pas sacramentelle [4]. Quoique au XIIe siècle l'habitude de s'approcher souvent du tribunal de la pénitence tendît à se répandre, la dévotion de Guibert pouvait encore être signalée comme extraordinaire ; fait qui n'étonnera personne pour peu qu'on se souvienne qu'au siècle suivant, saint François, dans sa règle, n'imposait pas la fréquentation régulière du sacrement de pénitence, mais en commandait l'usage en cas de nécessité [5].

C'était donc surtout par son exemple que Guibert voulait amener la réforme de l'abbaye, cette œuvre qui lui tenait le plus à cœur. « Ce qui me contristait, dit-il, et me troublait incomparablement plus que la ruine de l'édifice matériel, c'était la ruine morale, c'était l'oubli de l'ordre que j'avais vu observer à Gem-

[1] *Monum. Germ.*, t. cit., p. 595.

[2] *Ibid.*, p. 596. — Le paragraphe commençant par les mots *idem ipse abbas G.*, inséré par M. Wauters, *Bulletins*, etc., t. cit. p. 269, dans le récit de l'administration de l'abbé Guillaume, se rapporte à Guibert.

[3] Voir plus haut, p. 50 et 56.

[4] Voir la dissertation du P. Carpentier, *De confessione peccatorum venialium ab antiquissimis temporibus*, *Acta SS. Octobr.*, t. IX, p. 722 sqq.

[5] S. Franc. *Regula prima*, c. 20; *Reg. secunda*, c. 7.

Digitized by Google

bloux dans ma jeunesse [1]. » Plusieurs passages de sa correspondance font deviner la position critique que lui faisaient les circonstances. Les désastres occasionnés par les deux incendies avaient forcé les religieux à chercher un abri en dehors du monastère. Il est à croire que les jeunes gens, rendus subitement à une liberté si dangereuse pour eux, perdirent peu à peu les habitudes d'ordre et de mortification auxquelles on les avait formés. Aussi, dès que l'on put rentrer dans la maison commune, on remarqua un contraste pénible entre leur conduite et celle des anciens, en qui les malheurs de la dispersion n'avaient fait que fortifier l'esprit religieux [2]. Cette jeunesse légère subissait avec répugnance les rigueurs de la pauvreté, rendue plus étroite par la diminution des ressources ; et l'on comprend aisément les embarras et les chagrins de Guibert « au milieu de ces frères qui voulaient avoir le nécessaire en abondance, comme au temps de la plus grande prospérité de l'abbaye [3]. »

Cette situation et les occupations accablantes qu'elle lui créait, l'absorbaient complètement ; il ne s'agissait plus, pour lui, de vaquer à la lecture ou à la composition [4]. Les courses continuelles pour les affaires de l'abbaye, ses préoccupations de tous les instants, les persécutions qu'il eut à soutenir du côté des méchants [5], finirent par peser sur lui d'un poids insupportable qu'il songea à déposer à la première occasion. Il aimait mieux se retirer honorablement que de succomber sous un fardeau qu'il portait seul et en gémissant, exposé de plus à devenir un objet de risée et d'ineptes moqueries. Pourquoi demeurer inutilement dans « une fournaise » de scandales et d'épreuves dont il ne pouvait éteindre les ardeurs ni supporter la violence [6] ? Telles sont

[1] *Ep. de sua promot.*, *Gallia christ.*, t. III, instr. p. 130.
[2] « Senum gravitatem et iuvenum levitatem... » *Ibid.*
[3] *Ibid.*
[4] *Ep. ad Godefrid.*, ms. II, 55 et 70, *Analect. Boll.*, t. I, p. 608.
[5] *Ep. ad Sigfr. et Philipp.*, *Razeb.*, ms. II, 69 ; *Cat. hag. Brux.* p. 567, n. 3. — Sur les désagréments que lui causèrent plusieurs étrangers, et notamment ceux qui semblaient être les protecteurs-nés de l'abbaye, comme l'évêque du diocèse et la duchesse de Brabant, lire la dernière partie du récit de l'incendie de Gembloux dans Pertz, *Monum. Germ.*, t. VIII, p. 564. Cette partie du texte est empruntée probablement à la lettre *de sua promotione*, dont le *Gallia*, t. III, inst. p. 130, ne donne qu'un fragment ; le reste ne se retrouve pas. On y lira avec intérêt des détails précis sur l'état misérable des bâtiments de l'abbaye.
[6] *Epist. Hervardi Leodicensis archidiaconi ad G. canonicum Laudunensem*, Mabillon, *Vetera Analecta*, p. 480 ; Migne, t. cit. col. 1285.

Digitized by Google

les raisons qui lui firent solliciter sa démission [1]. Malgré les résistances de l'évêque, il finit par l'obtenir, après dix ans d'un gouvernement semé de luttes et de travaux.

C'est en 1204 qu'il déposa la crosse abbatiale. En effet, dans une lettre à l'archevêque de Mayence et à l'évêque de Ratzebourg [2] écrite en 1205, Guibert leur rappelle plusieurs faits arrivés depuis son abdication et qui ont du s'échelonner sur un certain espace de temps : il s'agit de la dédicace de l'oratoire de Saint-Martin (11 avril 1205), de sa première entrevue avec les deux évêques, enfin, des occasions assez multipliées, semble-t-il, qu'il eut de s'entretenir avec l'un d'eux, après la dédicace de l'oratoire.

Voici encore quelques dates qui marquèrent le gouvernement de Guibert. En 1196, il obtint du pape Célestin III la confirmation des privilèges de son abbaye [3]; la même année, il figure comme témoin sur une charte d'Albert, évêque de Liège, en faveur de l'abbaye de Bonne-Espérance, en même temps que Pierre, son successeur à Florennes [4]. Enfin, il assista à la translation des restes de saint Bertuin, événement que les Bollandistes placent en l'année 1200 [5].

[1] Écoutons là-dessus M. Wauters, l. c. p. 143 : « Bientôt *des raisons qu'on ne s'explique pas* obligèrent Guibert à s'éloigner de Gembloux. Peut-être était-il en désaccord avec son prince le duc de Brabant dont il ne prononce jamais le nom, dont il ne dit pas un mot. (Cette dernière assertion est inexacte.) Les religieux l'ayant invité à revenir parmi eux (nous avons dit que la lettre à laquelle l'auteur fait allusion, ms. II, 40, se rapporte à des circonstances différentes,) il leur déclara qu'il ne pouvait venir reprendre ses fonctions dans son monastère (même remarque que tantôt).... Dans une lettre écrite à un religieux de Villers [Raoul], il détaille les raisons pour lesquelles il renonça à la dignité abbatiale; mais ses explications sont assez vagues. » (Naturellement ; cette lettre fut écrite vingt-cinq ans avant l'événement.)

[2] *Ep. ad Sigfrid. et Philipp. Razeb.*, ms. II, 69, *Cat. hag. Brux.*, p. 566-577.

[3] *Gallia christ.*, t. III, p. 561. La nouvelle édition de Jaffé ne mentionne pas la bulle.

[4] Maghe, *Chronicon ecclesiae B.M. Virginis Bonae Spei ordinis Premonstratensis*, 4°, 1704, p. 140.

[5] *Acta SS. Belgii*, t. V, pp. 174, 185.

Digitized by Google

VIII

DERNIÈRES ANNÉES DE GUIBERT.

Guibert a quatre-vingt-ans : sa carrière pourtant n'est pas terminée. Nous allons le trouver en relation avec d'illustres personnages, comme l'archevêque Sigefroi de Mayence et Philippe de Ratzebourg ; nous le verrons consacrant sa verte vieillesse à la revision de ses premiers ouvrages, et à la composition d'œuvres nouvelles, toutes à la gloire de son patron de prédilection.

Les relations de Guibert avec les archevêques de Mayence dataient de plus haut. C'est ici le lieu de parler d'un autre de ses correspondants, l'archevêque Conrad, que nous avons omis de mentionner plus haut pour le joindre à Sigefroi. A peine âgé de vingt ans, Conrad de Wittelsbach se vit élevé, en 1161, sur le siège de Mayence. Deux ans plus tard, il accompagna Frédéric Barberousse en Italie, en qualité de chancelier ; mais lorsqu'en 1164 celui-ci s'avisa d'opposer au pape légitime Alexandre III l'antipape Pascal III, Conrad n'hésita point à se détacher de l'empereur ; il se rendit auprès du pape, pour lui prêter serment de fidélité. On fit de vains efforts pour gagner le jeune prélat à la cause du schisme (1165) ; il aima mieux s'expatrier et se retirer auprès d'Alexandre. Frédéric le dépouilla de son siège et mit à sa place le chancelier Christian. Cependant, le Souverain Pontife n'omettait rien pour reconnaître dignement la fidélité de Conrad ; il le créait cardinal et lui donnait l'évêché de Sora en Campanie. Plus tard, lorsque l'accord se fit entre le pape et l'empereur, Conrad obtint le siège de Salzbourg (1177), et enfin, à la mort de Christian (1183), il remonta sur celui de Mayence, qu'il occupa jusqu'à sa mort en 1200 [1]. Tels sont les principaux faits qui peuvent servir à l'intelligence de la lettre remarquable publiée en partie par Gudenus [2].

Guibert rappelle à Conrad les événements que nous venons d'indiquer tantôt, en insistant surtout sur le mérite de sa con-

[1] Sur Conrad de Wittelsbach, voir Böhmer-Will, *Regesta Archiepiscoporum Maguntinensium*, t. II; C. Will, *Konrad von Wittelsbach*, Regensburg, 1880 ; Varrentrap, *Christian I von Mainz*, Berlin, 1867.

[2] Ms. II, 67 ; Gudenus, *Codex diplomaticus*, t. V, p. 1104.

Digitized by Google

stance à repousser les offres de l'empereur et les supplications des princes ses amis. Quant à Christian, voici comment il le juge : ses qualités personnelles l'eussent rendu digne du siège qu'il occupa en intrus. On ne l'a point déposé plus tard pour éviter le scandale [1]. Guibert dépeint la joie du peuple, lorsqu'en 1183 Conrad rentra à Mayence ; il le loue ensuite de la part qu'il a prise à la croisade, mais ne peut approuver son projet d'une seconde expédition. « Préparez-vous plutôt, continue-t-il, à entrer dans la Jérusalem céleste, et travaillez à la reconstruction de votre cathédrale en ruines, œuvre totalement négligée par votre prédécesseur. » La cathédrale de Mayence, dédiée à saint Martin, était devenue la proie des flammes quelques années auparavant.

Comme le fait remarquer C. Will [2], cette lettre fut écrite probablement en 1196, puisqu'il y est question des préparatifs du voyage en Palestine qu'entreprit Conrad au commencement de 1197 [3]. On s'est servi de cette lettre pour déterminer la date de l'incendie de la cathédrale de Mayence [4], et l'on a dit avec raison qu'il avait eu lieu sous l'épiscopat de Christian I (1165-1183), puisque ce fut après le départ de Conrad qui, à son second avènement, se voyait chargé de le rebâtir, grâce à l'incurie de son prédécesseur [5]. Une phrase de Guibert permet de préciser davantage cette date. Pendant les trois ans qu'il vécut à Bingen, il lui arriva plusieurs fois d'être envoyé à Mayence pour affaires ; chaque fois le spectacle des ruines de la ville et du temple vint l'attrister. D'autre part, il semble avoir vu auparavant la cathédrale dans toute sa splendeur : la précision des détails qu'il relève, lorsqu'il en décrit les principaux ornements, manifeste un témoin oculaire. De cette double circonstance on pourrait conclure que Guibert visita le monument dans

[1] Après avoir rappelé les divisions de cette époque, où une partie du clergé resta fidèle au Saint-Siège, tandis que l'autre s'attachait à l'empereur, M. Wauters, *Biographie Nationale*, t. cit., p. 411, écrit l'inconcevable phrase que voici : « Les véritables sentiments de Guibert ne se laissent point entrevoir. » Où a-t-il trouvé que Guibert « était lié avec des partisans de l'empereur, comme Chrétien de Buche, archevêque de Mayence ? » Voir aussi *Bulletin de la comm. royale d'hist.*, t. cit., p. 253.

[2] *Theologisches Literaturblatt*, Bonn, 1871, col. 646.

[3] Böhmer-Will, *Regesta*, etc., t. II, p. 107, n. 367.

[4] F. Schneider, *Die Baugeschichte des Mainzer Domes*, Köln, 1870.

[5] « Post egressum vestrum principalis ecclesiae exustio secuta est... »

Digitized by Google

une de ses premières excursions à Bingen, et que l'incendie arriva dans l'intervalle qui les sépara de son dernier voyage, en 1177. Ce qu'on peut affirmer avec certitude, c'est que l'événement est antérieur à 1180, année de son retour.

Il importe de remarquer que cette lettre à Conrad est la seule que Guibert écrivit à ce prélat. Quelques auteurs en mentionnent plusieurs autres : mais, aux résumés qu'ils en donnent, on reconnaît facilement qu'elles ne sont que des extraits d'une même pièce. Ainsi, le n° 2 des *Regestes* de Conrad *c. 1161*, « lettre à l'archevêque Conrad, où il est fait mention de l'assassinat d'Arnoul [1], » citée par l'auteur d'après le résumé de Dahl [2], est la même que celle qui nous occupe et qui est citée plus loin au n° 353, *c. 1196* [3] ; on y lit un passage relatif à la destruction de la ville, ordonnée par l'empereur pour venger l'archevêque Arnoul [4]. On a pris également pour une lettre distincte celle que Mabillon résume en ces termes : « Conrado, ejusdem [Maguntinensis] Ecclesiae Pontifici de variis Coloniensis ecclesiae successibus [5]. » Elle occupe dans les Regestes le n° 404 [6]. C'est toujours notre même lettre; Mabillon a écrit *Coloniensis* au lieu de *Maguntinensis*, et a pu faire croire par là qu'il s'agissait d'un écrit perdu. Enfin, Martène a publié, parmi les lettres de Guibert, une pièce intitulée *Ad intrusum Maguntinensem* [7]. On lui a donné place dans les *Regesta* de Christian Ier, au n° 198, avec cette notice : « Lettre du moine Guibert de Gembloux, contenant une invective contre l'archevêque Chrétien de Mayence [8]. » Or, voici ce que nous apprend Guibert lui-même, au sujet de cette invective dans sa lettre à Conrad : « Un abbé de l'ordre de Citeaux, aussi savant que fidèle, et rempli de zèle dans les voies de Dieu, ayant appris à quel point la célèbre église de Mayence était négligée par son évêque et ses coopérateurs, écrivit contre eux

[1] Böhmer-Will, *Regesta Archiepp. Mogunt.*, t. II, p. 1.
[2] *Die hl. Hildegardis*, p. 31.
[3] Böhmer-Will, *loc. cit.*, p. 105.
[4] *Annales Colon. Max.*, *Monum. Germ.*, SS., t. XVII, p. 778 ; Jaffé, *Monum. Mogunt.*, p. 692
[5] *Vetera Analecta*, p. 483.
[6] Böhmer-Will, *loc. cit.*, p. 114.
[7] Migne, t. cit., col. 1309, *ep.* XXIII ; ms. I, 9 ; ms. II, 68.
[8] Böhmer-Will, *loc. cit.*, t. II, p. 58.

Digitized by Google

une lettre pleine d'amers reproches....; je l'ajoute à la mienne, afin que vous puissiez la lire et en profiter pour vous [1]. »

Guibert eut des relations plus fréquentes avec le successeur de Conrad, Sigefroi de Eppenstein, qui gouverna l'église de Mayence pendant trente ans (1200-1230) [2]. Un schisme déplorable éclata lors de son élection [3]. Les partisans du roi Philippe choisirent Léopold de Schönfeld, évêque de Worms ; les autres portèrent leurs suffrages sur Sigefroi. Celui-ci en appela au pape ; le 30 septembre 1201, il recevait la consécration épiscopale des mains du légat, Gui de Préneste. Au mois de mars 1202, le pape lui accordait à Rome le *pallium* et cassait l'élection de son compétiteur. Mais sa ville épiscopale devait rester longtemps privée de pasteur légitime ; en 1206, les violences de Philippe de Souabe contraignirent Sigefroi à reprendre le chemin de la ville éternelle, où il demeura deux ans. Enfin, au mois de juin 1208, après la mort de son persécuteur, il fit son entrée à Mayence, où le peuple le reçut en triomphe.

Les « *Regesta* » de l'archevêque Sigefroi, deuxième du nom [4], rangent la lettre de Guibert *ad Sigfridum arch. Maguntinum et Philippum Razeburgensem* [5] parmi celles qui lui furent écrites pendant son exil de deux ans (1206-1208) à Rome [6]. Les mots « qui exilium ob conservandam innocentiam praefertis » peuvent se rapporter tout aussi bien à une autre phase de l'exil et des longues persécutions que subit ce prélat. Et c'est bien là l'interprétation qu'il faut leur donner, car Guibert raconte qu'il s'est rendu à Tours (1180) il y a environ vingt-cinq ans [7] ; on ne saurait donc adopter pour cette lettre une date postérieure à 1205. Cette longue épître est la première, croyons-nous, que Guibert ait adressée à l'archevêque. En effet, on y trouve le récit de sa première récente entrevue avec lui, à l'abbaye de Villers : « Cum

[1] *Ep. ad Conrad.*, ms. II, 67, fol. 250v.
[2] Böhmer-Will, *op. cit.*, t. II, p. 121-206.
[3] Voir Winckelmann, *König Philipp von Schwaben* (1177-1208), Leipzig. 1873, p. 190 sqq.
[4] C'est par une distraction des auteurs des *Regesta*, que les lettres de Guibert à Sigefroi II ont pris place dans le registre de Sigefroi I (1060-1084) ; *Regesta*, t. I, pp. 196 et 216. L'erreur est réparée dans le t. II.
[5] Ms. II, 69 ; en entier dans *Cat. hag. Brux.*, p. 566-577.
[6] Böhmer-Will, *Regesta*, etc., t. II, p. 136, n. 81.
[7] *Cat. hag. Brux.*, p. 572, n. 11.

Digitized by Google

nuper in claustro Villariensi [1]..... » Le prélat y étant venu passer quelques jours, rencontra Guibert, et se fit raconter son histoire. Il n'approuva point d'abord son abdication, et lui fit à ce sujet de paternels reproches. « Mais quand quelques moines, ajoute Guibert, lui eurent détaillé les raisons de ma détermination, il revint sur son jugement et s'étonna que j'eusse porté si longtemps un pareil fardeau. » Dès ce moment, le prélat voua à Guibert une haute estime, au point de lui céder souvent le premier rang, malgré ses résistances. La dévotion à saint Martin, dont tous les deux étaient d'ardents promoteurs, fut entre eux un lien nouveau. Sigefroi lut avec plaisir la Vie métrique du saint, dédiée par Guibert à Philippe de Heinsberg, et exigea de lui la promesse d'un nouvel ouvrage, dont il acceptait d'avance la dédicace [2]. Nous parlerons plus loin de cet écrit.

Outre la lettre que nous venons de citer, il nous en reste quatre autres de Guibert, adressées au seul Sigefroi [3]. Elles sont si étroitement enchaînées entre elles qu'elles forment pour ainsi dire quatre chapitres d'un même écrit. Il est donc probable qu'elles se sont suivies d'assez près ; et comme la dernière, on va le voir, est postérieure au retour de Sigefroi à Mayence (juin 1208), on peut, sans invraisemblance, les dater toutes de la même année.

Les deux premières sont peu intéressantes. Peu de lecteurs trouveront, croyons-nous, la patience de lire quarante grandes colonnes sur les vertus et les gloires de saint Martin. A la fin de la première lettre [4], Guibert s'aperçoit que ses développements s'étendent démesurément ; il se hâte de les interrompre par des réflexions bien superflues sur la nécessité d'entrecouper une trop longue lecture. Il reprend son sujet dans la lettre suivante [5], après cette singulière introduction : « Animum vestrum, longa et perplexa lectione superioris epistolae fatigatum, longo aeque diuturni temporis interjectu ad legendum per quietem, ut opi-

[1] *Ibid.*, p. 567, n. 2. Cfr. sa seconde lettre à Sigefroi, ms. II, 65 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 562, n. 2, 3.
[2] *Cat. hag. Brux.*, p. 569, n. 5.
[3] Ms. II, 63, 64, 65, 66.
[4] Ms. II, 63, courts extraits dans Migne, tom. cit., col. 1310, et *Cat. hag. Brux.*, 549.
[5] Ms. II, 64.

Digitized by Google

nor, refovisti [1], » ce qui semble indiquer que les deux lettres furent envoyées en même temps. Un passage de la troisième [2] prouve qu'elle était destinée à compléter les deux autres. « Je reviens, dit-il, à mon dessein. J'avais plusieurs avertissements importants à vous donner, et je croyais pouvoir les placer dans mes deux lettres précédentes. Je ne l'ai point fait pour éviter d'être trop long. Maintenant que j'ai trouvé du temps, je vous écris uniquement à cet effet [3]. » Suivent d'utiles conseils pour l'administration de son diocèse. Le récit qui les précède n'est pas sans intérêt pour l'histoire de notre héros. Il raconte la cordiale réception que lui ont faite, il y a quelque temps, les chanoines de Mayence. Il s'était rendu dans cette ville, croyant y rencontrer l'archevêque, qui se trouvait encore à Rome. Mais les chanoines de la cathédrale le dédommagèrent de cette déception. Une innocente dissimulation fit naître pour Guibert l'occasion de les animer au culte de saint Martin. Quoiqu'il sût fort bien que la cathédrale était dédiée au saint, il demanda aux chanoines quel était le patron de leur église. On devine que leur réponse amena aussitôt le récit de son double pèlerinage et celui des faits merveilleux qu'il avait recueillis. Comme il ne savait pas l'allemand, il parla latin et se tira d'affaire sans difficulté [4]. Sa parole enthousiaste charma les chanoines, et lorsque, en terminant, il leur demanda agréablement son salaire, c'est-à-dire une part dans les mérites de leurs aumônes et de leurs prières, ils furent heureux de l'associer aux bonnes œuvres de toutes les églises de la ville. Ils allèrent jusqu'à lui offrir de se fixer à Mayence, à l'exemple de Marien Scot : on aurait largement pourvu à son entretien ; mais il n'osa accepter pour les raisons qui lui avaient fait décliner plusieurs fois des offres analogues. La Saint-Martin approchait. Les chanoines firent appel à sa dévotion pour lui demander de célébrer les saints mystères, le jour de la fête, qui tombait le dimanche suivant. L'archevêque est loin d'ici, disaient-ils, et nous n'osons ni ne voulons entrer en communion avec l'intrus Luitpold, soutenu par le roi, mais condamné par le pape. Guibert ne pouvait leur refu-

[1] Ms. II, fol. 238v.
[2] Ms. II, 65. En grande partie dans *Cat. hag. Brux.*, 561-556.
[3] Ms. II, fol. 246v.
[4] *Cat. hag. Brux.*, p. 564.

Digitized by Google

ser cette satisfaction. Malgré l'hiver qui le pressait de rentrer en Brabant, il accepta et passa douze jours au couvent de Saint-Jacques, entouré des prévenances et de la vénération de tous [1].

Ceci se passait au mois de novembre 1207. En effet, en arrivant à Mayence, Guibert trouva le clergé et le peuple animés du ferme espoir de voir bientôt l'archevêque rentrer dans sa ville épiscopale. « Leurs espérances, ajouta-t-il, ne furent point déçues, car vous êtes glorieusement rentré, avec les faveurs et la bénédiction du pape [2], plus vite qu'on n'eût osé l'espérer [3]. » Or on se rappelle que Sigefroi fut reçu à Mayence au mois de juin 1208. D'ailleurs, — ce qui lève tout doute — la Saint-Martin tombait un dimanche en 1207.

Un dernier détail qui, tout à la fois, fixe approximativement la date de cette lettre et démontre la fausseté de la date 1208 que tous les auteurs adoptent pour celle de la mort de Guibert [4]. Godefroi, abbé de Saint-Eucher, et Guillaume, abbé de Saint-Hubert, sont mentionnés comme ayant déjà quitté ce monde [5]. Or, ces deux abbés moururent, l'un en 1210, l'autre en 1212 [6]. La lettre qui nous occupe est donc postérieure à l'année 1212. Il faut en dire autant de la dernière lettre à Sigefroi, qui récapitule et complète les trois précédentes [7]; elle nous est parvenue incomplète et n'offre aucun intérêt. Comme nous l'avons dit, ces quatre lettres à Sigefroi sont probablement de la même année [8].

Martène a publié une lettre à Sigefroi qui a causé quelque em-

[1] *Cat. hag. Brux.*, p. 563.

[2] Il y a lieu de croire que Sigefroi fut revêtu de la dignité de cardinal, mais qu'il la résigna en rentrant dans son diocèse. Voir Winckelmann, *Beiträge zur Geschichte Kaiser Friedrichs II*, dans *Forschungen zur deutschen Geschichte*, t. IX (1869), p. 463.

[3] *Cat. hag. Brux.*, p. 563.

[4] Fisen, *Flores Eccles. Leodiensis*, l. c., termine sa notice par ces mots : « Cum pedum posuisset circiter a. 1206, biennio post obiit. » — Le ms. lat. 13932 de la Bibliothèque Nationale, XVIIe s., contient, fol. 108^r, une notice sur Guibert qui semble transcrite de Fisen.

[5] *Cat. hag. Brux.*, p. 565.

[6] Marx, *Geschichte des Erzstifts Trier*, t. II, 1, p. 165; Robaulx de Soumoy, *Chronique de Saint-Hubert*, p. 172.

[7] Ms. II, 66.

[8] Dans Böhmer-Will, *Regesta*, etc., la première de ces lettres (ms. II, 63), la seule connue alors, est assignée à la période 1204-1208, t. II, p. 136, n. 80.

Digitized by Google

barras aux érudits [1]. La *salutatio* nous marque évidemment le temps où ce prélat gouvernait l'église de Mayence, puisque Guibert s'intitule « quondam abbas Gemblacensis coenobii nunc simplex monachus. » Or le corps de la lettre ne peut se rapporter qu'à l'archevêque Conrad. Notre manuscrit II tranche la difficulté de la manière la plus simple. La *salutatio* dont il s'agit est celle de la seconde lettre à Sigefroi [2]; tout le reste est emprunté textuellement à la lettre à Conrad [3]. Cette transposition montre assez combien le manuscrit dont s'est servi Martène était défectueux.

La lettre qui porte l'adresse commune à Sigefroi et à l'évêque Philippe de Ratzebourg [4] est précieuse pour l'histoire de ce dernier prélat, sur lequel nous possédons très peu de détails. La chronique d'Arnold de Lubeck, qui lui est dédiée [5], raconte son élection. Elle eut lieu en 1204 [6] et vit se renouveler le fait, si fréquent à cette époque, de la répartition des suffrages entre deux candidats. Grâce à l'arbitrage du comte Adalbert de Brème, on parvint à s'entendre et Philippe fut élu. Après sa consécration, il régla quelques affaires de son diocèse et se rendit auprès de l'évêque d'Utrecht. Il demeura avec ce prélat pendant une année et ne se présenta point au roi Valdémar. Cette conduite le rendit suspect, et ce ne fut pas sans peine qu'il rentra dans les bonnes grâces du roi. Tels sont les renseignements de la chronique [7]. Voici ceux qu'ajoute Guibert. Ce fut l'évêque de Ratzebourg qui consacra l'oratoire de Saint-Martin, construit par Guibert à Gembloux. L'évêque de Liège l'avait délégué à cet effet, comme aussi pour plusieurs autres actes de juridiction [8]. Cette consécration eut lieu, d'après le *Gallia*, en avril 1205.

[1] Migne, tome cité, col. 1310, *ep.* XXV; Böhmer-Will, *Regesta*, etc., t. II, p. 105. Varrentrap, *Zur Geschichte der deutschen Kaiserzeit* dans *Historische Zeitschrift* de Sybel, t. XLVII (1882), p. 418.

[2] Ms. II, 64. Voir *Cat. hag. Brux.*, p. 550.

[3] Ms. II, 67.

[4] Ms. II, 69. Voir plus haut.

[5] *Arnoldi Lubecensis Chronica Slavorum*, *Monum. Germ.*, SS., t. XXI, p. 101 suiv.

[6] Au mois de juin. Gams, *Series episcoporum*, p. 304; Potthast, *Bibl. hist.*, supplem., p. 390.

[7] *Monum. Germ.*, t. cit., p. 204.

[8] Arnold de Lubeck semble s'être trompé en affirmant que Philippe se retira auprès de l'évêque d'Utrecht. C'est sans doute Liège qu'il faut lire.

Digitized by Google

Guibert se trouvait pour lors à Florennes. Il se hâta d'accourir pour être témoin de la cérémonie. Bientôt se formèrent entre le prélat et le moine les liens d'une sainte amitié. Guibert conseilla à l'évêque de choisir la paisible abbaye de Florennes comme lieu de retraite, chaque fois qu'il aurait à consacrer une église dans le voisinage [1]. Ce conseil fut suivi et les deux amis eurent l'occasion de se connaître plus intimement. Guibert vante l'aménité de Philippe, et surtout sa piété et son extraordinaire austérité [2]. L'évêque consacra un grand nombre d'églises aux alentours de Florennes, et l'on peut juger de la joie qu'il causa à Guibert en lui disant au retour de sa tournée : « C'est vraiment merveilleux, toutes les églises de cette contrée sont dédiées à votre saint Martin. Lorsque je vais en consacrer quelqu'une, je ne demande plus le nom du patron ; je sais d'avance que c'est saint Martin [3]. »

Rappelons-nous que la lettre aux deux évêques est de 1205 ; ajoutons que Guibert les y exhorte à supporter l'exil pour la justice [4] ; ils sont dépouillés, chassés de leurs sièges à cause des discordes de l'empire [5]. Ce trait complète, pour l'histoire de l'évêque Philippe, la chronique d'Arnold.

Les langues médisantes dont Guibert eut tant à souffrir trouvèrent à redire aux relations d'amitié qui l'unissaient à ces illustres exilés ; on les mit de sa part sur le compte de l'orgueil et de la vanité. C'est ce qui explique la brusque apostrophe par laquelle il interrompt tout à coup sa lettre : *Nunc te conveniens, stulte et improbe obtrectator...* [6]

On peut se demander s'il existait quelque lien entre les diocèses de Liège et de Ratzebourg. Car vers 1190 nous voyons le prédécesseur de Philippe, Isfride, procéder à la réconciliation de l'église de Floreffe, *Gallia christ.*, t. III, p. 611. Il est bon de savoir que Philippe avait été chapelain d'Isfride. Il l'accompagna sans doute en cette qualité à Liège, et retrouva naturellement plus tard le chemin de ce diocèse hospitalier.

[1] *Cat. hag. Brux.*, p. 570, n. 6.

[2] Dans les martyrologes de l'ordre de Prémontré, Philippe de Ratzebourg porte le titre de bienheureux, voir [Lienhart] *Ephemerides hagiologicae ord. Praemonstr.*. August. Vindel., 1764, au 17 décembre.

[3] *Cat. hag. Brux.*, p. 570, n. 7. — Le diocèse actuel de Liège compte soixante-trois églises dédiées à saint Martin. Voir Lecoy de la Marche, *Saint Martin*, p. 570.

[4] *Cat. hag. Brux.*, p. 570, n. 10.

[5] *Ibid.*, p. 571, n. 9.

[6] *Ibid.* p. 570, n. 9.

Digitized by Google

La correspondance de Guibert garde la trace d'autres amitiés moins illustres. Outre les lettres du ms. III, dont il a été question au commencement de cette étude, nous pouvons ranger parmi ses opuscules spirituels la lettre *ad Jonam sacerdotem* [1]. La phrase : *Salutat te sancta mater Hildegardis et chorus sororum* [2], permet de la placer à l'époque du séjour de l'auteur à Bingen.

Ses relations avec maître Joseph, de Jodoigne, nous sont connues par quatre lettres, dont une seule est de Guibert [3]. Joseph l'avait connu avant son élévation au siège abbatial de Florennes [4]. Dans ses difficultés intérieures, le jeune écolâtre consulte son vénérable ami et lui demande des prières [5]. Au moment de partir pour Jérusalem avec l'archevêque de Cantorbéry, il lui adresse de touchants adieux [6], en lui envoyant comme souvenir une prose en l'honneur de saint Martin et un petit poème sur la virginité qu'il avait composés d'après ses indications [7]. Nous apprenons en passant que Guibert était musicien. Joseph le prie, en effet, de vouloir mettre sa prose en musique, pour exciter ceux qui l'entendront à la dévotion et à la componction [8]. La réponse affectueuse de Guibert [9] date du temps où il était à la tête du monastère de Gembloux, ainsi que le montre la *salutatio*.

Ce Joseph serait-il le neveu de l'archevêque de Cantorbéry,

[1] Ms. II, 37. Un fragment très court dans Migne, t. cit., col. 1296, *ep.* IX.

[2] Ms. II, fol. 170v.

[3] Ms. II, 61. En voici le début : « Dudum te, amantissime, *in Geldoniensi* oppido commorantem cognoscens... » Le texte de Martène, dans Migne, t. cit., col. 1308, porte *in Geldorensi*.

[4] Ms. II, 56, Migne, t. cit., col. 1305, *ep.* XVIII.

[5] Ms. II, 57. Migne, t. cit., col. 1306, *ep.* XIX. — M. Wauters, *l. c.*, p. 412, prétend que Guibert accepta l'abbaye de Florennes « grâce surtout à l'instance d'un de ses amis, religieux comme lui et nommé Joseph. » Or, 1° quand il reçoit les lettres de Joseph, il est déjà abbé de Florennes ; 2° il ressort de la lecture de ces lettres que Joseph n'était pas religieux.

[6] Ms. II, 58 ; Migne, *ibid.*, col. 1307, *ep.* XX ; *Cat. hag. Brux.*, p. 546. Cet archevêque est Baudouin (1185, † 1190 à saint Jean d'Acre). W. F. Hook, *Lives of the Archbishops of Canterbury*, t. II, p. 539-573.

[7] La prose *de Sancto Martino*, ms. II, 59, dans *Cat. hag. Brux.*, p. 547 ; les vers *de Virginitate*, ms II, 60.

[8] *Cat. hag. Brux.*, p. 546.

[9] Ms. II, 61. Voir plus haut.

Digitized by Google

Baudouin, dont parle Giraud le Cambrien ? Un jour, raconte celui-ci [1], les clercs de l'archevêque lui demandèrent si l'on trouverait un écrivain capable de célébrer dignement la future délivrance de la Palestine par les princes anglais. Baudouin répondit qu'il y avait songé ; il avait trouvé un historien qui serait à la hauteur du sujet, l'archidiacre Giraud. Son neveu Joseph le traiterait en vers : « et nepos meus Ioseph metrice. » Nous nous bornons à énoncer cette conjecture [2].

Les deux lettres à Godefroi, abbé de Saint-Eucher à Trèves, avec une réponse de celui-ci, ne manquent pas d'intérêt [3]. Nous les avons citées plusieurs fois, à propos de sainte Hildegarde et du couvent de Bingen. Elles furent écrites après l'abdication de Guibert [4] ; la dernière, probablement en 1208 ou 1209, car il y a trente ans qu'il n'a plus revu l'abbé Godefroi avec lequel il avait eu de fréquents entretiens chez sainte Hildegarde [5].

Mabillon a publié une lettre d'Hervard, archidiacre de Liège, à un chanoine de Laon, pour lui recommander Guibert et le presser d'écrire un poème en l'honneur de saint Martin [6]. La rédaction est probablement de Guibert lui-même. Nous en avons dit ailleurs les raisons [7]. Cette lettre de recommandation fut suivie d'une longue épître de Guibert, destinée à appuyer la demande de Hervard. Pour faciliter au bon chanoine le travail qu'il lui demande, il lui trace, avec un résumé de l'histoire littéraire de saint Martin, un tableau des vertus et des gloires du grand

[1] *Giraldi Cambrensis opp.*, ed. J. S. Brewers, t. I, (1861.) *De rebus a se gestis*, c. 20, p. 79.

[2] Warthon croit qu'il s'agit du poète Joseph d'Exeter, qui était, paraît-il, le protégé de l'archevêque Baudouin. Voir, sur cet auteur, Baleus, *Scriptt. illustrium Maioris Brytanniae catalogus*, Basileae, p. 252.

[3] Ms. I, 55 ; ms. II, 70. Extraits dans Migne, t. cit., p. 1304, 1305 ; *epp.* XVI, XVII ; *Analect. Boll.*, t. I, p. 606 suiv. ; *Cat, hag. Brux.* p. 493-495 ; Hontheim, *Hist. Trevirensis diplomatica*, t. I, p. 620, 621 ; *Gallia christ.*, t. XIII, instr., p. 353.

[4] Comparer, *Analect. Boll.*, t. I, p. 608. et *Cat. hag. Brux.*, p. 494. M. Wauters place toute cette correspondance sous le gouvernement de Guibert à Florennes, l. c. p. 412, 413.

[5] *Cat. hag. Brux*, pp. 494, 495.

[6] *Vetera Analecta*, p. 480.

[7] *Analect. Boll.*, t. VII, p. 271. — M. Wauters, l. c. est d'avis que la lettre d'Hervard fut écrite quelque temps après la mort de Guibert. Une simple lecture de cette pièce aurait pu lui épargner cette nouvelle erreur.

Digitized by Google

thaumaturge. Ce fut probablement le dernier produit de sa plume consacré à son saint de prédilection [1].

Nous avons dit que Guibert mourut après 1212. Son ami Hervard n'apparaît dans les chartes comme archidiacre de Liège qu'en 1213 [2]. Si c'est l'année de son élévation à cette dignité, il faudra dire que la vie de Guibert se prolongea au moins jusqu'en 1213.

IX

LES ŒUVRES DE GUIBERT DE GEMBLOUX.

Dans le cours de ce travail, nous avons examiné plusieurs écrits authentiques ou supposés de Guibert. Il ne sera pas sans utilité de résumer, en terminant, les conclusions auxquelles nous sommes arrivé, en y joignant, au besoin, les explications qui n'ont pas trouvé place ailleurs.

1° Il n'y a pas lieu de revenir sur la *Correspondance* de Guibert : elle a été l'objet principal de cette étude. Rappelons simplement qu'outre les lettres renfermées dans les manuscrits I, II, III [3], nous en possédons trois autres qui portent tous les caractères de l'authenticité : sa lettre *Ad quosdam malevolos de sua promotione* ; celle qu'il écrivit au fr. R. de Tours ; enfin, son traité *De veneratoribus S. Martini*, au chanoine G. de Laon. Guibert écrivit la plupart de ses lettres avec la pensée de les transmettre à la postérité. Lorsqu'il eut reçu la fausse nouvelle de la mort d'Hildegarde, il écrivit, on s'en souvient, aux religieuses de Bingen, en leur demandant de renvoyer la lettre présente et celles qu'il avait écrites auparavant à la sainte. Il voulait les réunir en collection, en souvenir de leur mère [4]. Quand on eut démenti le faux bruit, il écrivit à Hildegarde elle-même, en renouvelant la demande [5]. Il en agit sans doute de même à l'égard de ses autres correspondants.

[1] Publié dans les *Analect. Boll.*, t. VII, p. 282-302.
[2] De Theux, *Le Chapitre de S. Lambert à Liége*, t. I, p. 229.
[3] Comp. plus haut., § I.
[4] Ms. I, 16 ; ms. II, 32, *Hild. opp.*, p. 397, *ep.* XXII.
[5] Ms. I, 17 ; ms. II, 33, *Hild. opp.*, p. 399, *ep.* XXIII.

Digitized by Google

2° La *Vie rythmique de saint Martin* doit nous arrêter plus longuement : elle semble avoir été pour Guibert une œuvre de prédilection. Nous en connaissons plusieurs manuscrits [1]. Citons notre ms. II[1], fol. 3v-58v, XIIIe siècle, provenant de Gembloux ; le ms. 1510-19 de la bibliothèque royale de Bruxelles, papier, XVe siècle, provenant de l'abbaye de Saint-Martin, à Louvain. Le cardinal Pitra a publié un résumé de cette vie, avec d'assez longs extraits [2]. Elle est divisée en deux parties, dont la première consacrée à la vie, aux vertus et aux miracles de saint Martin, se subdivise en quatre livres. La seconde est intitulée *De specialibus beati Martini veneratoribus*. Guibert s'est expliqué lui-même sur la matière et la conduite de son poème. Tous les miracles qu'il n'a pas tirés de Sulpice Sévère, il les a lus dans quelque autre écrivain ancien, sauf toutefois celui des martyrs thébains. Il signale en particulier, dans son poème, quelques parties qu'on pourrait prendre à première vue pour des hors-d'œuvre, mais qu'il tient à justifier : c'est une violente apostrophe au démon, deux prières, et le récit d'un miracle opéré par la sainte Vierge conjointement avec saint Martin : le tout se termine par une nouvelle prière [3]. Cette volumineuse composition est tout entière en vers rimés de huit syllabes. J'ai choisi ce rythme, dit-il, parce que je n'en sais pas de meilleur ; je craignais, du reste, en adoptant divers mètres, de devenir prolixe et obscur [4]. Inutile de dire que la lecture de cette œuvre très peu poétique est des plus fatigantes. Ici, comme ailleurs chez Guibert, abondent les développements démesurés et les rapprochements mystiques. Bien qu'il se montre beaucoup plus préoccupé de la rime que du rythme, celui-ci lui fait souvent torturer étrangement sa pensée, qu'il veut faire entrer comme de force dans le cadre uniforme qu'il s'est choisi.

Cette Vie a subi plusieurs remaniements. Elle était achevée en partie en 1177 : Hildegarde, dans la vision qu'elle eut cette année, pendant l'octave de saint Martin, loue Guibert d'avoir composé en l'honneur du saint un opuscule *honesto rhythmo* [4]. Rappelons en passant que Guibert avait quelque peu retouché cette vision et l'avait « ornée » au moins de son style. Dès que le

[1] Voir Lecoy de la Marche, *S. Martin*, p. 616.
[2] *Hild opp.*, p. 584-591.
[3] *Prolog. ad Philipp.*, ms. II, 2 ; *Hild. opp.*, p. 583, 584, n. 4-8.
[4] *Ibid.*, p. 584, n 8.
[5] Ms. II, 21 ; *Hild. odd.*, p. 431.

Digitized by Google

poème fut achevé, il le présenta à Philippe de Heinsberg, qui se trouvait alors à Boppard, dans la suite de l'empereur. Guibert avait dû s'y rendre pour affaires : il ne voulait pas, dit-il à Philippe, venir à lui les mains vides ; or les circonstances l'avaient empêché de satisfaire un désir que le prélat lui avait exprimé [1]. C'est probablement une allusion à la vie de sainte Hildegarde, commencée à la demande de Philippe de Cologne, mais jamais terminée. L'archevêque reçut avec reconnaissance le présent de Guibert et lut son opuscule avec intérêt. Les clercs qui l'entouraient voulurent en prendre connaissance ; mais Guibert, sans même se déclarer l'auteur du poème, s'y opposa, n'osant pas affronter, par son modeste essai, le jugement de ces hommes habitués à l'éloquence séculière [2]. Guibert voulut, avant de publier son œuvre, la soumettre à une complète revision. Dans la lettre de recommandation que Philippe lui remit pour les moines et le chapitre de Tours, il demandait à ceux-ci d'examiner l'opuscule de Guibert, de le corriger au besoin, afin qu'il pût paraître honorablement sous ses auspices [3].

La rédaction qui nous est parvenue est certainement postérieure au voyage de Tours. C'est ce que nous prouvent à l'évidence les descriptions de Marmoutier et de Châteauneuf, et le récit de plusieurs miracles que Guibert apprit à connaître en Touraine [4]. Guibert envoya son poème ainsi retouché et complété à Philippe, et accompagna son présent de deux lettres, dont l'une est une épître dédicatoire [5], l'autre une préface, dans laquelle il s'explique sur la manière dont il a traité son sujet [6]. Tel est l'opuscule qui coûta à Guibert « tant de veilles et de sueurs, » dont il pleura un instant la perte, et qu'il eut la consolation de récupérer bientôt après [7].

Cette œuvre favorite est loin d'être son titre principal à la gloire littéraire.

[1] *Prolog. ad Philipp.*, ms II, 2 ; *Hild. opp.*, p. 582.
[2] *Ibid.*, p. 582.
[3] Ms II, 8 ; *Cat. hag. Brux.*, p. 240.
[4] Ces descriptions ont été signalées à l'Académie des Inscriptions par M. L. Delisle. *Comptes rendus des séances*, IVe série, t. X (1882), p. 157.
[5] Ms. II, 62. *Cat. hag. Brux.*, p. 548 ; Migne, tome cité, col. 1309, *ep.* XXII.
[6] Ms. II, 2 ; *Hild. opp.*, p. 582 suiv.
[7] Ms. II, 47. Voir plus haut § VI. — Guibert fait allusion ailleurs à son œuvre, par ex. *ep. ad Sigfrid.*, ms. II, 65, *Cat. hag. Brux.*, p. 565 suiv.

Digitized by Google

3° Son grand ouvrage en prose forme le pendant de la *Vie rythmique*. Cette vaste compilation [1] est moins une vie de saint Martin qu'un recueil de traits et de miracles destiné à compléter les récits de Sulpice Sévère. Elle est inédite, et après l'analyse très détaillée qu'en ont donnée les Bollandistes, personne, croyons-nous, ne sera tenté d'en aborder la publication [2]. L'ouvrage se divise en deux livres. Le premier a vingt-cinq chapitres, le second trente et un. Tous, sans exception, sont des extraits de Grégoire de Tours, ou de recueils hagiographiques connus, et surtout, des résumés des écrits de Guibert lui-même sur saint Martin.

Ce travail fut entrepris à la demande de l'archevêque Sigefroi. Se trouvant à Villers, il avait lu avec plaisir la *Vie rythmique* dédiée à Philippe de Heinsberg. « Animé sans doute par cette lecture, lui écrit plus tard Guibert, vous m'avez enjoint, au nom de l'obéissance et en rémission de mes péchés, de réunir dans le meilleur ordre les matériaux épars et sans destination que je pouvais avoir encore, et de vous dédier mon ouvrage [3]. » Peu de temps après, Philippe de Ratzebourg joignit ses instances à celles de Sigefroi. Guibert jugea que le nom de ces deux illustres personnages ne ferait que donner plus d'autorité à son recueil, et contribuerait à le répandre davantage, pour la gloire de saint Martin. Il se demande bien si son âge avancé ne l'avertit point d'occuper plutôt ses derniers jours à la méditation des vérités éternelles [4]. Mais la charité et l'obéissance l'emportent : il se mettra à l'œuvre avec joie et allégresse, et aussitôt il communique aux deux évêques le plan qu'il a conçu. Un premier livre sera consacré à suppléer au silence de Sulpice Sévère sur la généalogie du saint évêque et à compléter son récit en plus d'un point. Un second aura pour objet les miracles divers obtenus du grand thaumaturge après sa mort.

La date de la composition de cet ouvrage est suffisamment indiquée par la lettre à Sigefroi et à Philippe, qui est de 1205. Guibert avait alors quatre-vingts ans.

[1] Ms. I, 1, fol. 1r-92v. Voir aussi le ms. 1510-19 de la Bibl. royale de Bruxelles.
[2] *Cat. hag. Brux.*, p. 484-489.
[3] Ms. II, 69, *Cat. hag. Brux.*, p. 569, n. 5.
[4] *Ibid.*, p. 575, n. 16.

Digitized by Google

4° La *Vie de Sulpice Sévère*, plus connue sous le nom d'*Apologie de Sulpice Sévère* [1], est postérieure de deux ans à l'ouvrage précédent : « Octoginta quippe duorum circiter annorum sum hodie, » dit-il en terminant [2]. Les anciens Bollandistes en avaient publié des extraits [3] ; leurs continuateurs ont complété le texte de cet opuscule [4]. Il est partagé également en deux livres. Guibert a voulu laver l'historien de saint Martin du soupçon d'hérésie que Gennade fait planer sur lui. De là le titre d'*Apologie de Sévère*. Nous avons fait remarquer ailleurs que l'écrivain s'est fait ici l'écho d'une erreur déjà répandue de son temps à Marmoutier : on y confondait le prêtre Sulpice Sévère, disciple de saint Martin, avec saint Sulpice, archevêque de Bourges [5].

Telle est la liste des œuvres authentiques de Guibert de Gembloux. Nous avons rejeté comme apocryphe un récit *De secunda combustione monasterii Gemblacensis*, et montré qu'il n'y avait aucune apparence de raison pour lui attribuer les *Notae Gemblacenses*. On a vu également ce qu'il faut penser de la vie de sainte Hildegarde qu'on se figurait avoir retrouvée. S'il faut en croire M. Wauters [6], Guibert aurait écrit deux poèmes sur saint Martin, qui tous deux se trouveraient dans notre manuscrit II, le premier en vers rimés de huit syllabes, l'autre en hexamètres. Il y a là une double erreur : d'abord, notre manuscrit ne renferme aucun poème en hexamètres ; mais admettons que M. Wauters ait voulu parler du poème anonyme en vers élégiaques qui suit dans ce manuscrit la vie rythmique [7] : il est facile de voir, en le lisant, qu'il a été composé sur l'ordre ou à l'invitation de Guibert, et qu'il lui a été dédié. Sans reprendre ici une démonstration qui a été développée ailleurs, nous dirons que ces vers sont probablement l'œuvre d'un moine de Gembloux, homonyme de Guibert [8].

HIPPOLYTE DELEHAYE, S. J.

[1] Dans le ms. de Bruxelles 5397-5407. — « J'ignore, dit M. Wauters, *l. c.*, 414, ce que sont devenues l'apologie de Sulpice Sévère, etc. » Il ne fallait pas de longues recherches pour retrouver cet ouvrage.
[2] *Cat. hag. Brux.*, p. 514.
[3] *Act. SS. januarii*, t. II, p. 968 suiv.; Migne, *P. L.*, t. XX, col. 174.
[4] *Cat. hag. Brux.*, p. 509-515.
[5] *Analecta Boll.*, t. VII, p. 274, 275.
[6] *Biographie Nationale*, t. c., p. 414.
[7] Ms. II, 4. Edité depuis dans les *Analect. Boll.*, t. VII, p. 307-320.
[8] Voir *Analect. Boll.*, t. VII, p. 302-307.

Digitized by Google

LE DUC LOUIS D'ORLÉANS

FRÈRE DE CHARLES VI

SES ENTREPRISES EN ITALIE

1394-1396

II. SAVONE ET GÊNES [1]

I

Quelque jugement que l'on fasse des vastes projets du duc d'Orléans sur l'Italie, il n'est pas permis de les dire chimériques, puisque Enguerran de Coucy avait accepté la mission de les réaliser et l'embrassait avec ardeur. Nul n'était plus en état que lui de s'en rendre compte, et au fond et sur l'échiquier européen ; nul n'était aussi capable de les mener à fin : il était proprement l'homme de la chose. Égalé aux princes par sa naissance et ses alliances, placé au-dessus des grands officiers de la couronne par le refus de l'épée de connétable que deux fois il avait fait, la première fois ne s'en croyant pas le plus digne, la seconde pour ne la point reprendre des mains de Clisson qu'il avait fait préférer à lui, type accompli du chevalier, illustré par un éclatant exemple de loyauté envers son roi, éminent dans le conseil, dans la préparation et dans l'action, Coucy reparaissait en Italie après dix années pendant lesquelles, ajoutant sans cesse à sa renommée, le souvenir qu'il y avait laissé ne s'était pas affaibli. « Très sage et subtil et très imaginatif, dit de lui Froissart, il connaissait assez la nature des Lombards et des Génois ; » Froissart

[1] V. livraison du 1er janvier 1889.

Digitized by Google

aurait pu dire : et aussi, et surtout, la nature des Florentins qui avaient usé avec lui de toute leur duplicité mais appris ce que pesait son bras [1]. Quand on le vit arriver à Pavie, tous les Italiens pensèrent que c'était pour faire de grandes choses. Lesquelles ? On l'ignorait; car des négociations d'Avignon, rien n'avait transpiré, quoique dix personnes y eussent pris part. On se doutait seulement qu'il avait des vues sur Gênes et l'on croyait qu'il était l'agent du roi.

Jean de Garencières, venant de Pavie et d'Asti, le rejoignit sur sa route à Embrun. Il lui apprit un événement qui modifiait sensiblement la situation. Antonioto Adorno était entré à Gênes le 31 août, ligué avec l'ex-doge Antonio de Montalto. Le doge Antonio de Guarco s'était retiré devant eux, puis, le 3 septembre, Adorno avait joué Montalto et s'était fait proclamer doge. Allait-il servir les intérêts du duc d'Orléans, à la solde de qui naguère il s'était mis? ou bien se trouvait-on en face d'un chef de faction parvenu à ses fins, plus à considérer que les autres parce que seul depuis dix ans, à Gênes, il avait montré quelque capacité pour gouverner? Le gouverneur d'Asti, François de Chassenage, n'avait pas perdu de temps pour le mettre en demeure de s'expliquer. Adorno ne se pressait pas de faire connaître ses dispositions. Pour élucider la question, Chassenage, Garencières et Jean de Fontaines avaient expédié à Gênes un explorateur en froc [2], et Garencières apportait ces nouvelles à Coucy.

Le jour où Coucy arrivait à Suse, le 16 septembre, Clément VII mourait presque subitement, atteint au cœur par la défection de ses cardinaux que l'université de Paris avait gagnés à ses propositions [3]. Ainsi paraissait s'effondrer la base de l'entreprise dans laquelle s'engageait, pour le premier prince de

[1] Paul Durrieu, *La prise d'Arezzo par Enguerran VII, sire de Coucy* (1384).

[2] Frère Barthélemy Sarrac, capucin du couvent d'Asti. Le frère avait été expédié vers le 8 septembre après le retour de Garencières que Chassenage et Fontaines avaient avisé en hâte, le 4 septembre, à Pavie. Les lettres de Chassenage et Fontaines pour Adorno étaient parties le 6 septembre. Garencières rencontra Coucy à Embrun probablement le 12 septembre, ayant fait grande diligence. Comptes de Canteleu, F^os 50, 63 et 69. Pièces orig. aux Archives de Turin et au British Museum.

[3] Le Religieux de Saint Denis, II, 184. 186. — Cf. du Boulay, IV, 702.

Digitized by Google

la maison de France, le plus illustre des seigneurs français. Coucy ne se laissa point ébranler; il se mit au contraire à l'œuvre avec une activité qui semblait fiévreuse, mais qui ne négligeait aucun des côtés de sa mission. Si les promesses de Clément VII disparaissaient avec lui, son successeur n'obéirait-il pas aux mêmes nécessités qui les avaient fait obtenir, pourvu qu'on lui présentât les mêmes moyens d'en profiter ? Le plus urgent pour le moment était de parvenir à l'acquisition de Savone. Coucy concentra d'abord là-dessus son attention.

Elle s'y était portée dès le jour où il avait reçu ses pouvoirs de lieutenant général. Outre l'infatigable Bonarel de Grimaldi, deux hommes très actifs que nous verrons souvent reparaître, le docteur Jérôme de Balart et Luquin Murro, étaient allés à Savone entamer des pratiques. Sans perdre un instant, le jour même de son arrivée à Asti, le 22 septembre, Coucy fit faire une expédition authentique de ses pouvoirs, par le notaire Jean Sicart, de Sigoyer, secrétaire ducal d'Asti [1], et les remit à des ambassadeurs qui partirent sur le champ. C'étaient le conseiller Pierre Beaublé, Guillaume de Meullon, chevalier, et le capitaine de Cherasco, Aymonet Richart, dit Neurry. Leurs lettres de créances étaient communes à Balart et à Murro. Presque tous

[1] Actes de la ratification de la capitulation de Savone : Préambule. Nous sommes dans l'obligation de redire ici que nous remplirions des pages si nous voulions renvoyer aux sources pour chaque fait et chaque date que nous avançons. Dans cette présente partie de notre travail, bien que plusieurs documents essentiels nous aient manqués, nous avons été mis en état de reconstituer, à l'aide des comptes de Pierre de Canteleu, où sont inscrits tous les mandements d'Enguerran de Coucy, l'effectif de ses forces aux diverses époques, les missions qu'il a données, son itinéraire presque jour par jour, les sommes dont il a disposé et l'emploi qu'il en a fait. Ce précieux document, conservé aux Archives nationales (carton KK. 315), est complété par plusieurs mandements et quittances qui précisent les dates pour le départ ou le retour des envoyés en mission ou message. Il en existe à la Bibliothèque nationale un certain nombre épars dans plusieurs volumes de différents fonds. D'autres, en plus grand nombre, se trouvent aux Archives de Turin et quelques-uns au British Museum. Les documents des Archives de Turin nous ont été fournis avec l'obligeante autorisation du surintendant des archives, par M. Charles d'Agliano, archiviste, la plupart en copies intégrales. Ceux du British Museum ont été relevés et copiés à Londres par M. Henri Lacaille, qui a bien voulu nous permettre d'en prendre communication. Nous renverrons cependant aux documents toutes les fois que nous le croirons nécessaire pour notre justification ou pour la facilité du contrôle.

Digitized by Google

les jours suivants des courriers leur furent expédiés. Le 6 octobre ils purent annoncer que les Conseils de Savone avaient autorisé l'ouverture de négociations avec eux.

En même temps, Coucy préparait l'action militaire contre Gênes et contre Savone au besoin. Les quatre compagnies d'hommes d'armes et d'archers que lui envoyait le duc d'Orléans, et dont il hâtait l'arrivée en leur expédiant des courriers pour leur dire de marcher jour et nuit, ne lui suffisaient point ; il en avait retenu trois autres avant de quitter Avignon ou en traversant le Dauphiné. Quand toutes ses forces furent réunies et firent montre à Asti, on trouva un effectif de 419 lances et 191 archers, dont la solde exigeait par mois 11,520 francs d'or. Il ne paraît pas qu'Enguerran de Coucy, grand organisateur, sût mieux que la plupart des capitaines de son temps compter et subordonner les dépenses aux recettes ; il les proportionnait aux besoins. Se souvenant que Clément VII, expert dans les guerres d'Italie, considérait comme nécessaire de mêler à la solide chevalerie française des gens de guerre italiens, il retint coup sur coup, du 22 au 26 septembre, cinq condottieri qui lui donnaient 160 lances et 697 chevaulégers, puis six capitaines armignaquois, récemment au service du prince de la Morée, au nombre de 1159 chevaux. Cela doublait la dépense. Les armignaquois, de qui le prince de la Morée rendait bon témoignage, n'en avaient pas moins une détestable réputation. Ils se contentaient d'une maigre solde, mais l'exigeaient rigoureusement, et ce que l'on racontait de leur licence les faisait redouter encore plus que leur courage ou, comme disent les Italiens, leur férocité. Des condottieri italiens, l'un, Romazzotto Corradengo, des seigneurs de la Niella, appartenait à une des familles notables de Savone ; un autre, Otto Rusca, était des plus considérables à Côme, où il joua plus tard un grand rôle ; Facino Cane, le capitaine des 160 lances, avait marqué déjà parmi les condottieri à la solde de Jean Galéas et devait s'illustrer un jour à son service en arrêtant net, devant Bergame, l'invasion de l'empereur Robert de Bavière ; un quatrième, Bertolin de Vérone, le moins scrupuleux et le plus adroit, s'était trouvé naguère en face de Chassenage, défendant contre lui les seigneurs de Vaufrenières, coupeurs de routes. A aucun d'eux, sauf Rusca, on ne pouvait se fier, mais Coucy était homme à les manier.

Digitized by Google

Quand il eut pris ainsi rapidement ses mesures, engagé l'action diplomatique et rassemblé ses forces, il crut pouvoir aborder en meilleure situation Jean Galéas Visconti, qui en définitive restait le maître, parce qu'il était le caissier plus ou moins bénévole dont on ne pouvait se passer. Il partit d'Asti le 28 septembre et le 30 il était à Pavie, où Garencières l'attendait, négociant les traites qu'il avait apportées de Paris.

Jean Galéas avait alors des motifs de se montrer complaisant aux vues de Coucy, quelques arrière-pensées qu'il pût conserver. Le principal était le complet désarroi du roi des Romains, Wenceslas, qui sortait à peine de la prison dans laquelle son cousin, le marquis de Moravie, l'avait jeté et retenu trois mois entiers [1]. Wenceslas en sortait mal rétabli dans son royaume héréditaire de Bohême où la conspiration avait pris naissance, et plus qu'ébranlé dans l'Empire que l'électeur palatin du Rhin, Robert de Bavière, avait administré pendant son emprisonnement. Le jeu de bascule reportait donc en ce moment Jean Galéas du côté de la France, et il avait obtenu récemment quelque satisfaction de ce côté ; la faculté tant désirée d'écarteler des armes de France lui avait été accordée, nous ne savons à quelle date, mais il venait d'en user, levant, au mois d'août, bannière à ces armes et les faisant peindre sur ses palais [2]. Il ne fit point attendre à Coucy son assentiment, même son concours politique. Pour le concours financier dont on s'était targué auprès de Clé-

[1] Du 8 mai au 2 août.

[2] Il ne s'agit point ici du franc quartier que Charles VI avait concédé à Jean Galéas après qu'eut été passé le traité du mariage de Valentine, ni des armes de France brisées dont Jean Galéas eut l'offre en 1393 et ne se contenta pas. Jean de Mussi, auteur contemporain, décrit minutieusement les armes qu'alors il leva (Muratori, XVI, 556. *Chronicum Placentinum*) ; ce sont bien les mêmes dont il scella sa lettre au roi du 31 août 1395 : écartelées de France pleine aux premier et quatrième quartiers. « Arma regis Francorum. » Corio dit qu'il fit faire ces bannières seulement après l'arrivée de Coucy en Lombardie ; cela ne paraît pas exact. La date est fixée par Castello, également contemporain et notaire de Bergame, dans le passage suivant de sa chronique : « Anno 1394. Nota quod *de mense augusti* dicti anni, ill^mus^ princeps et d^us^ Dominus Joannes Galeacii, Comes Virtutum, mandavit domino potestati et referendario Bergomi ut depingi faceret super palatio Bergomi et super certis torribus et portis arma regis Francorum et arma prefati domini ad quarterium. Et sic depictæ fuerunt *de mense septembris* dicti anni per magistrum Paximum de Nova, pictorem. » (Muratori, XVI, 887, *Chronicum Bergomense*.)

Digitized by Google

ment VII, Coucy n'obtint que des promesses de payer bientôt quelques sommes à-compte sur les quittances du duc d'Orléans, et il ne se laissa pas ralentir par là. Après avoir séjourné à Pavie jusqu'au 7 octobre, il revint à Asti et se remit ardemment à l'œuvre.

Pendant qu'il était à Pavie, la nouvelle de la mort de Clément VII dut lui parvenir ; mais elle ne lui fit pas même ajourner la préparation de ses plans ultérieurs sur les États de l'Église. De Pavie, le 6 octobre, il expédia en mission secrète un moine de l'hôpital de Saint-Antoine d'Asti, Frère Bertrand de la Vernette, suivi successivement par d'autres émissaires qu'il chargea d'aller examiner, porter paroles, lui faire rapport. Il en envoya dans la Romagne et dans le patrimoine de saint Pierre, ceux-ci vers Jean Sciarra, préfet de Rome, qui tenait dans Viterbe le parti de Clément VII, et vers Bernardon de Serres, le plus important des capitaines gascons ou bretons qui occupaient sous la même bannière plusieurs châteaux autour du lac de Bolsena, les fameuses « cent cinquante lances de Bretons » dont ne pouvait pas venir à bout Boniface IX, selon le dire dédaigneux des Florentins.

Jean Galéas avait autorisé Coucy à faire connaître partout qu'ils étaient d'accord. Un de ses chevaucheurs partit de Pavie, le 7 octobre, pour en informer les ambassadeurs à Savone, et deux d'entre eux, Beaublé et Neurry, vinrent en conséquence à Asti prendre de nouvelles instructions.

Jean Galéas devait bientôt aller plus loin et joindre aux ambassadeurs de Coucy les siens. La domination des Visconti n'avait pas laissé de mauvais souvenirs à Savone, ville foncièrement gibeline. De Pavie encore partit un chevaucheur, porteur de lettres du roi et de Coucy au marquis de Montferrat pour l'inviter à faire ligue avec le duc d'Orléans. Antonioto Adorno s'était décidé à répondre. Ses lettres apportées à Pavie engagèrent Coucy à entamer avec lui des pourparlers dont il n'attendait pas de grands résultats. Il confia cette mission à Jean de Fontaines et à Siffredi Tholon, podestà d'Asti, homme éprouvé ; mais en même temps il dépêchait à Gênes le secrétaire ducal, Jean Sicart, auprès du cardinal de Fiesque et ceux de son lignage. Il comptait déjà non seulement sur l'accomplissement

Digitized by Google

des promesses des Fiesque, mais sur la coopération effective de bien d'autres nobles génois qui n'avaient pas pris comme les Fiesque des engagements avec le roi. Dans cette pensée, il faisait fabriquer à Milan, pour les mettre sur les châteaux qui entreraient dans son hommage, des bannières aux armes du duc d'Orléans, dont les premières lui furent livrées dès le 12 octobre.

Le plus important était de savoir quelle attitude prendrait Florence. Coucy avait attendu que son accord avec Jean Galéas fût établi pour envoyer aux Florentins des lettres par lesquelles le roi leur notifiait les intentions du duc d'Orléans sur Gênes et leur demandait de les favoriser [1]. Le 11 octobre, il fit venir à lui le capitaine de Carmagnole, Aimé de Mirebel, ancien au service d'Asti, agréablement connu des Florentins par l'aide assez compromettant qu'il avait donné à leur ami, François de Carrare, lorsqu'il s'évada des prisons de Jean Galéas [2], et il le dirigea sur Florence accompagné du docteur en lois Barthélemy de Scardaboni, vicaire du podestà d'Asti. Aux demandes générales du roi, il en ajoutait pour sa part de plus précises ; il réclamait une participation à l'entreprise du duc d'Orléans par l'envoi de gens de guerre, ayant bien soin d'ajouter que le redouté seigneur de Milan l'approuvait et lui était propice [3].

Apporté par un officier du roi, capitaine dans l'armée de 600 lances et près de 2000 chevaux que Coucy avait alors sur pied au complet, ce message ne laissa pas de troubler les Florentins. Jean Galéas devenait fort. Défendre Gênes contre l'ambition de son gendre soutenu par lui, eût été trop hardi, mais l'aider à s'en emparer, c'était trop exiger d'eux. Ils se soumirent en paroles. Mirebel et Scardaboni avaient parlé avec une modération et une douceur qu'ils trouvèrent généreuse [4]. Les Florentins leur donnèrent pour Coucy une réponse verbale qui contenait des

[1] Nous ne sachions pas que ces lettres soient conservées.

[2] Andrea Gattaro : *Istoria Padovana*, apud Muratori, XVII, 725. — Mirebel était alors châtelain du château Saint-Antoine d'Asti.

[3] « Quod hujus sui incepti comitem Virtutum sibi fuerat propitium et contentum. » — 26 octobre. — Lettre des Florentins à leurs confédérés. Arch. de Flor. — Mirebel et Scardaboni avaient également à remplir une mission à Bologne, sans doute dans le but de se concilier la ligue italienne, mais sur les suites de celle-ci les renseignements nous font défaut.

[4] « Tam prudentissime quam suavissime. » 28 octobre. Lettre des Florentins à Coucy. *Ibid.*

Digitized by Google

excuses de ce qu'ils ne pouvaient lui fournir des gens de guerre, à cause du besoin qu'ils avaient de se protéger eux-mêmes contre les compagnies de routiers qui rôdaient sur leurs confins. Pour le roi, ils leur remirent une lettre où leur habituelle obséquiosité était dépassée.

Florence ne se résignait pas, elle applaudissait. Rien ne lui pouvait être aussi agréable que l'*exaltation* du sang royal de France, l'augmentation de son très glorieux royaume. Apporter les bienfaits de la tranquillité à ceux qui vivent dans le trouble, prêter l'oreille aux suppliants, secourir ceux qui périclitent, cela est office de roi : Gênes sur le bord de l'abîme, déchirée dans ses entrailles par des guerres plus que civiles [1], retrouvera l'union sous l'égide du roi et le gouvernement de son frère ; elle ne se livrera plus qu'à des guerres justes, servira les intérêts de toute l'Italie et deviendra utile à la liberté de Florence. Le roi sait que Florence, relevée par la maison de France, lui est dévouée « jusqu'à la racine ; » aucun profit ne saurait la détourner des devoirs de son dévouement, la porter à contrarier ses projets et ceux des siens, en eût-elle les moyens ; et pour des projets « très saints, très pieux » comme les siens, elle implore le souverain maître qui dispose des royaumes. Sur l'aide qu'elle y donnera, elle s'est expliquée de vive voix avec le sire de Coucy.

La neutralité de Florence était suffisamment assurée par là. Tout ce que Coucy avait à désirer, se bornait à ce qu'aucun secours, surtout de vivres, ne fût fourni à Gênes qui dépendait du dehors pour sa subsistance. Dans ce but il s'adressa au prince de la Morée, au marquis de Saluces, aux communes de Pise et de Lucques, véritable blocus auquel il procédait [2].

Il obtint un complet et important succès auprès du marquis de Montferrat, succès qui n'était pas indifférent pour ses négociations avec Savone, parce que, à Savone où la question des subsistances était aussi une question principale, on attachait le plus grand intérêt à ce que la communication avec le Piémont et la Lombardie, pays de céréales, redevinssent faciles et sûres.

[1] « Civitas illa fluctuans et plusquam civilis belli feritia in viscera sua conversa. » Lettre au roi, 26 octobre. Arch. de Florence.
[2] Comptes de Canteleu, f° 70.

Digitized by Google

Tel était le premier objet des négociations avec le marquis de Montferrat, dans lesquelles était englobé le prince de la Morée. Coucy réussit aisément à conclure la paix entre eux, et avec eux un traité, signé d'abord avec le marquis de Montferrat. Le prince de la Morée, en y adhérant sans retard, donna mission d'arbitre à Coucy pour le règlement de ses différends. Coucy agissait en cette circonstance comme procureur du duc d'Orléans, seigneur d'Asti, et aussi comme plénipotentiaire du roi, seigneur de Carmagnole et autres lieux du Dauphiné outre-monts.

Le traité de la ligue fut conclu à Asti, le 16 octobre, pour une durée de dix ans [1]. Il offre les plus grandes analogies avec ces traités de *Landfriede* qui se faisaient alors fréquemment en Allemagne pour modérer les effets des guerres privées dans un pays aussi divisé que l'Italie, et pour concilier autant que possible ce droit de guerre privée, auquel on ne voulait par renoncer, avec les nécessités de la sécurité publique. Quelques traits caractéristiques de l'Italie s'y rencontrent ; par exemple, des réserves en faveur du droit d'asile chez certains seigneurs pour les bannis et homicides, victimes des factions triomphantes dans les communes, et la défense mutuelle contre les compagnies franches, fléau de l'Italie, mais ressource des princes et des communes qui n'avaient point de milices nationales. Le principe est le même que dans les *Landfriede :* institution de *conservateurs* de la ligue pour la répression des malfaiteurs et le règlement des querelles jusques alors vidées les armes à la main. Toutefois, plus jaloux de leurs droits et plus défiants que les Allemands à l'égard de cette nouvelle juridiction, les Italiens n'accordaient aux conservateurs de la ligue que le prononcé du jugement contre les malfaiteurs et en réservaient l'exécution au seigneur terrien ; dans les questions de guerre privée, il pouvait être fait appel de leur sentence à un jury de *Sages hommes* non

[1] Il a été publié par Benvenuto di San Giorgio dans son Histoire du Montferrat (Muratori, XXXII, 632 et suiv.). L'un des originaux et l'adhésion du prince de la Morée sont aux Archives de Turin (Ducato di Monferrato). Les dix premiers articles concernent les arrangements pris pour maintenir la paix publique. Les trois derniers, où sont formulées les exemptions et les réserves, peuvent être considérés comme donnant implicitement au traité le caractère de ligues défensives contre les ennemis extérieurs des parties contractantes. Coucy l'invoqua peut-être plus tard pour obtenir l'assistance du prince de la Morée.

Digitized by Google

suspects de partialité, après quoi le prince devait intervenir contre son vassal récalcitrant. Aucun des confédérés ne pouvait opérer sur le territoire de l'autre. En Allemagne les conservateurs de la *Landfriede* agissaient par eux-mêmes dans chaque pays et jusqu'à une certaine distance de leur frontière. — La ligue des trois princes piémontais fut bien observée, tant que Coucy fut là, et elle eut de bons effets.

II

Aussitôt après son retour de Pavie, Coucy s'était activement occupé de la concentration de ses gens de guerre. Il voulait les mettre en marche le plus tôt possible pour se saisir du passage des Carcare, aux sources de la Bormida, qui donne entrée dans la Rivière du Ponant, commandant la route de Savone et celle de Gênes. Ses ambassadeurs à Savone l'avaient pressé de le faire, pour appuyer leurs démarches. Il hâtait le gouverneur d'Asti qui était à Cherasco avec sa compagnie, celle de Garencières et celle de Fontaines, mais qui avait quelques difficultés pour s'entendre avec les armignaquois. Le 22 octobre il lui donna l'ordre de partir. Chassenage ne se trouvait pas encore en mesure de l'exécuter ; il ne put se mettre en route que le 4 novembre, après avoir fait son accord avec les armignaquois et reçu de l'artillerie. Pierre de la Viexville l'accompagnait, Huguenin Doria était aussi avec lui. Ils se dirigèrent par Ceva sur les Carcare où ils étaient arrivés le 9. Cette route en pays ami ne s'était point faite sans rencontrer des obstacles. Si les armignaquois hardis, industrieux, légers comme aujourd'hui nos zouaves, rendaient de bons services aux hommes d'armes français, ils leur causaient aussi bien des embarras par leurs désordres. C'étaient des rixes avec les habitants, on leur tendait des embuscades. Quand ils y perdaient quelque chose, ils voulaient tout mettre à feu et à sang. Pour les pacifier, aussi pour retirer de leurs mains le butin et les prisonniers qu'ils faisaient, Chassenage leur donnait de l'argent [1]. Les ambassadeurs avaient

[1] Comptes de Canteleu, f° 43, 106. Arch. de Turin, mandement du 3 décembre.

Digitized by Google

demandé à Chassenage de passer les monts et de s'avancer jusqu'aux Altare, ce qu'il fit ; mais quand il fut aux Altare, les armignaquois coururent jusqu'aux portes de Savone où ils jetèrent l'effroi. Ils pillèrent des habitants de Savone. On racontait sur eux des choses effrayantes qui entravaient les négociations. Les ambassadeurs envoyèrent aux Altare demander à Chassenage et à La Viexville de certifier que ces terribles routiers n'avaient pas pour habitude de violer les femmes [1]. Néanmoins l'appareil et l'approche de la force avaient eu sur les Savonais leur effet de persuasion, aidés par d'autres moyens auxquels Jean Galéas avait recours volontiers avant la force, et que, sur son conseil, Coucy s'était décidé à employer. Savone se donna ou se rendit, comme il plaira le mieux de le dire, au duc d'Orléans, protecteur ou ennemi, *ad libitum*, double rôle pris par lui depuis longtemps.

Nous ne savons pas exactement ce qu'il en coûta pour « attraire à la partie et volonté de Mgr le duc d'Orléans plusieurs citoyens, bourgeois et habitans de la ville de Savone, » et nous ne connaissons pas les noms de ces citoyens, probablement tous guelfes. Ils n'ont pas laissé de quittances ; nous n'avons que celle d'un secrétaire d'Enguerran de Coucy, constitué payeur pour l'occasion. Il s'agit d'une somme très forte pour l'époque et pour le pays, de 6,990 florins, 10 ambroisins, valant 6,686 livres, 10 sols et 5 deniers tournois, que le trésorier des guerres, Pierre de Canteleu, remit au secrétaire Jaquet le Mercier et porta au chapitre des « deniers délivrés à personnes qui en doivent compter. » Elle ne fut peut-être pas distribuée toute entière aux récalcitrants, parce que dans le mandement qui la fit délivrer à le Mercier, il est dit qu'elle devra être « convertie et employée par l'ordonnance de Jean de Garencières » qui avait fait les promesses et qui, en outre, était chargé de prendre possession des châteaux, les réparer, armer, avitailler, y mettre garnison, taxer les gens de guerre et leur faire payer leurs gages. Mais il dut en être distrait bien peu pour cet usage et la presque totalité alla certainement aux dits citoyens, car la compagnie de Garencières qui composa la principale force de la garnison fut payée

[1] Bibl. nat., *Pièces orig.*, CANTELEU, n° 4.

Digitized by Google

par Pierre de Canteleu. Le marché avait été négocié par les ambassadeurs de Jean Galéas réunis à ceux de Coucy, « conclu par l'avis et ordonnance de Mgr le comte de Vertus, sur commandement de bouche fait à eux par Mgr le lieutenant général. » La somme fut confiée au secrétaire de Coucy, Jaquet le Mercier, le 15 novembre, et le 17 la capitulation était rédigée.

Les pouvoirs spéciaux pour la conclure avaient été donnés par Coucy, le 12 novembre, à Jean de Garencières, Pierre Beaublé, Jérôme de Balart, Aymonet Richart dit Neurry et Luc de Murro (Luquin Mourre). Les procureurs de Savone étaient six officiers du Conseil de la Provision et quatre de celui de la Guerre, autorisés par une délibération du Conseil des Anciens en date du 6 octobre [1]. Les ambassadeurs de Jean Galéas Visconti, Antonio de Millis, docteur en lois, Balthazar de Spinola, génois, et Guillaume de Sardis, d'Alexandrie, notaire, concoururent comme procureurs de Coucy à la rédaction de deux articles, et ils comparurent à l'acte comme témoins, avec trente-deux autres personnes, Anciens de Savone, jurisconsultes, notaires, citoyens notables et trois étrangers à signaler, George del Carretto, des marquis de Savone, Bonarel de Grimaldi et Luc son frère, ces derniers révélant par leur présence l'intervention active, constante, efficace des Grimaldi qui, d'un bout à l'autre de la rivière de Gênes, recrutaient des adhérents au duc d'Orléans [2].

Ce n'était pas seulement l'opposition de quelques personnes dures à marchander qui avait retardé la capitulation de Savone. Sur la foi de ses ambassadeurs, Coucy avait cru dix jours plus tôt toucher au but [3]; mais les procureurs de Savone défendaient pied à pied, fièrement, les intérêts et les libertés de la Commune. Ils ne se rendirent pas en vaincus. Ils n'admirent le duc d'Or-

[1] Expédition notariée du 30 octobre.

[2] Capitulation de Savone ratifiée par Enguerran de Coucy. Copie moderne aux Archives de Turin et copie aux Archives de Savone.

[3] Un mandement de Coucy, adressé le 2 avril 1395 au trésorier d'Asti (Archives de Turin), et dont par conséquent il n'est pas fait mention dans les comptes de Canteleu, relate ainsi les services de Neurry, capitaine de Cherasco : Parti d'Asti le 22 septembre pour Savone avec Pierre Beaublé et Guillaume de Meullon, il est revenu à Asti le 16 octobre (avec Beaublé), en est reparti le 18 et il est resté à Savone jusqu'au *4 novembre*, jour où il a repris le chemin d'Asti *cum conclusione felicis obtentus dominii civitatis Savone.*

Digitized by Google

léans en réalité qu'à titre de protecteur, et de protecteur à qui l'on faisait payer chèrement la gloire et les avantages de son titre, comme le montreront les articles de la capitulation.

Le premier article réservait dans sa plénitude et tous ses effets l'obédience urbaniste. Il était mis le premier parce que « l'âme doit passer avant toutes choses et ce qui la touche être réglé d'abord. » Le second réservait les droits de l'Empire, avec protestation solennelle que, sans cette réserve expresse et complète, « faite au commencement, au milieu et à la fin, » jamais la capitulation n'eût été conclue, d'autant que Savone était une possession spéciale de l'Empire et relevait de la chambre impériale [1]. Il était stipulé que les armes et les bannières de l'Empire resteraient là où elles figuraient déjà, que l'on pourrait faire des bannières écartelées d'Empire et de Savone et qu'elles seraient arborées à côté de celles du duc, *Simul et equaliter*. Les bannières du duc ne pourraient d'ailleurs être mises que là où Gênes plaçait les siennes en signe de protection combourgeoise. Au nom du duc d'Orléans, engagement était pris que lui et ses officiers soutiendraient le parti gibelin et le maintiendraient effectivement dans sa primauté [2].

De leurs libertés municipales, de leur indépendance et de leurs droits souverains, les Savonais n'aliénaient absolument rien. La Commune conservait libre et franche la possession de la ville, du port, du môle, des châteaux, toutes ses propriétés territoriales dans le district, les monopoles, les droits fiscaux, le pouvoir réglementaire et législatif, l'élection de ses conseils, la nomination de tous les officiers municipaux, la juridiction civile et criminelle. Le *Merum et mixtum imperium* de la Commune avec faculté de prononcer toutes peines, y compris la peine capitale, s'exercerait sur ses ressortissants jusque dans l'intérieur des châteaux après leur occupation au nom du duc. Un article, duquel il était dit aussi que, sans son acceptation le duc d'Orléans n'eût jamais été accueilli, garantissait aux

[1] « Attento quod civitas Savone est specialis locus Imperii, ac ejus devota camera imperialis. »

[2] « Tenebunt et manutenebunt partem guibellinam realiter et cum effectu. »

Digitized by Google

Savonais que nul d'eux, sauf les aubergistes, ne pourrait être contraint à loger, ni gratuitement, ni à prix d'argent, le prince, ses officiers, ses hommes. Le nombre des personnes que le duc pourrait faire entrer dans la ville était limité à cent, exception faite en faveur du duc lui-même ou de son lieutenant-général. Mais pour eux, pas plus que pour leurs officiers, le droit de logement n'était accordé.

Quant à la magistrature du Podestà, qui dans les communes italiennes était toujours conférée à un étranger, il était réglé qu'à l'expiration du terme du Podestà en exercice (un génois), le 2 février 1395, la Commune élirait librement parmi les sujets ou adhérents du duc un gibelin notoire, et que le duc serait tenu de le mettre en possession trois mois, au plus, après son élection.

Les conditions fiscales n'étaient pas moins avantageuses aux Savonais et onéreuses au duc d'Orléans. Pour rentrer en possession de leurs châteaux lorsqu'ils avaient rompu avec Gênes, les Savonais avaient traité avec le Podestà et les châtelains génois. Ceux-ci étaient, paraît-il, encore en droit d'élever des revendications ; le duc garantissait Savone contre leurs conséquences. Il consentait à payer 5000 florins demandés sous prétexte des frais qu'avaient occasionnés la récupération et les réparations des châteaux, de plus 5000 florins par mois entre les mains des officiers du Conseil de la Guerre, tant que durerait la guerre avec Gênes. Les châteaux ne devaient lui être livrés, sous réserve de la juridiction, qu'après le paiement de la première mensualité de 5000 florins.

Les charges du protectorat devaient être aussi lourdes que ses droits étaient restreints. Le duc d'Orléans s'engageait à maintenir ouvertes et sûres les routes par lesquelles Savone exportait sa principale denrée, le sel, et qui lui servaient à tirer des pays lombards ou piémontais les vivres nécessaires à sa subsistance. Il devait y pourvoir au moyen de traités avec ses voisins, par l'action de sa police, par l'emploi de la force contre les coupeurs de routes. A cette obligation répondait d'avance le traité conclu avec les deux plus puissants voisins du seigneur d'Asti, le prince de la Morée et le marquis de Montferrat. C'était du reste la grande préoccupation de la cour de France ; et la sûreté des

Digitized by Google

communications entre la France et l'Italie par les voies de terre, dont le nœud était à Asti, avait une telle importance pour les relations commerciales entre les deux pays, que la capitulation de Savone, si elle était bien exécutée sur ce point, comme on pouvait se le promettre du duc d'Orléans, devenait d'intérêt général. A ce titre, elle se recommandait auprès des Italiens et justifiait le concours que le duc d'Orléans attendait du roi son frère. Pour le cas où l'état de guerre en Piémont interromprait ou entraverait le commerce, les procureurs du duc promirent solennellement de faire, selon leur pouvoir, en sorte que Savone tirât du domaine du duc, de ceux de ses alliés ou adhérents, même de tout le royaume de France et du comté de Provence, jusqu'à dix mille sacs de blé, librement, aux prix-courants dans les localités.

En acceptant le protectorat du duc d'Orléans, Savone n'entendait pas seulement conserver à l'intérieur son indépendance, elle n'abdiquait pas davantage à l'extérieur les droits de la souveraineté ; elle restait maîtresse de s'engager sur terre ou sur mer dans une guerre pour ses propres intérêts, sans aucune réserve de contrôle. Son protecteur était tenu de l'aider alors, « en bon pasteur et défenseur, » même avec armée et gens de guerre, pourvu toutefois que la Commune eût fait d'abord par elle-même tout ce qui était en son pouvoir. On ne conçoit pas un protectorat dont les charges seraient plus étendues et plus compromettantes. Encore devons-nous dire qu'il y était ajouté celle d'aider de tout son pouvoir à la récupération des terres, droits, sujets, qui avaient été enlevés à la Commune, à l'évêché et à l'église de Sainte Marie di Castello.

Savone reconnaissait pour amis les amis du duc d'Orléans, pour ennemis ses ennemis, s'engageait à faire guerre et paix avec lui, mais limitait étroitement les obligations qui résulteraient de cet engagement. Elle ne devait fournir à ses frais au duc pas plus de cent arbalétriers, servant un mois pendant l'année et pas au delà des monts ; sur mer elle ne contribuerait aux armements que pour un vingtième. En outre, il était stipulé que, si le duc armait moins de dix galères, Savone n'y contribuerait pour rien, que les galères savonaises ne pourraient être employées que sur le littoral compris entre Monaco et Corvo,

Digitized by Google

que le duc fournirait les coques, les agrès, le suif, le biscuit, les armes, que les patrons et les officiers seraient savonais, que le service ne serait pas demandé à la fois sur terre et sur mer. Le duc d'Orléans pouvait en tout temps recruter à Savone, à ses frais, galères, marins et arbalétriers, sans empêchement, mais sans compulsion.

La guerre avec Gênes était de part et d'autre le grand objet de la capitulation. Savone se considérait comme en état de guerre défensive, et consentait à transformer cet état en celui de guerre offensive, moyennant que le duc d'Orléans ferait délivrer chaque mois entre les mains des officiers du conseil de la guerre 5000 florins, dont l'emploi était laissé à la discrétion de la Commune. La contribution serait payée durant toute la guerre présente et chaque fois que Savone se retrouverait en guerre avec Gênes.

Pour tout subside, Savone accordait au duc la moitié du profit de la gabelle du sel après le rétablissement de la paix, tant que la paix serait maintenue, et pourvu que la seigneurie de Gênes appartînt au duc ou à un étranger qui ne fût pas génois. Aucun cens en reconnaissance de vasselage n'était offert ni demandé, pas même une haquenée ou un faucon. Les Savonais se maintenaient soigneusement en règle avec l'Empire, et les ambassadeurs de Jean Galéas qui les avaient exhortés à la soumission n'encouraient pas, de la part de leur maître, le reproche de l'avoir compromis aux yeux de Wenceslas. A ce subside éventuel, au droit de lever bannière, d'occuper les châteaux, de tenir dans la ville une garnison ordinaire, et à l'alliance perpétuelle, se réduisait la seigneurie du duc d'Orléans. Les deux parties y attachaient néanmoins, et par des raisons diverses, une importance qui, du côté des Savonais, se traduit par les précautions dont ils entourèrent le régime de son exercice, son maintien et sa transmission.

En premier lieu il fut déclaré, avec une singulière recherche d'expressions, que sous quelque mode ou forme détournée que ce fût, pour nulle raison, occasion ou cause qui se puisse dire et même penser [1], il ne serait loisible au duc d'Orléans de céder, aliéner ou transporter aucune partie des droits qu'il acquérait

[1] « Modo aliquo vel ingenio, aliqua ratione, occasione vel causa quæ dici posset vel etiam cogitari. »

Digitized by Google

et acquerrait. Ces droits passeraient après lui à ses hoirs mâles légitimes ; et s'il obtenait la seigneurie de Gênes, celui de ses héritiers qui lui succéderait dans le seigneurie de Gênes lui succéderait à Savone. S'il n'obtenait pas la seigneurie de Gênes, son premier né mâle exclurait les autres héritiers. S'il mourait sans héritier mâle, ou si sa descendance mâle s'éteignait, ses droits sur Savone reviendraient à la Couronne de France, dans les conditions où il les avait acquis. Les procureurs du duc souscrivirent à cet article comme chargés d'affaires du roi [1]. Il y eut échange solennel d'engagements : de leur part, que le roi, s'il héritait de Savone, s'obligerait, dans les quatre mois, à observer tous les articles de la capitulation, passé lequel terme, la capitulation dans son entier, deviendrait nulle ; de la part des procureurs de Savone, au nom de la Commune, que la transmission des droits héréditaires s'effectuerait au profit du roi sans empêchements ni restrictions.

Toute innovation était interdite à jamais au duc et à ses successeurs. Toute infraction à l'un des articles de la capitulation ouvrait la voie à la déchéance. Quatre mois après que la Commune aurait signifié sa demande de redressement, si elle n'était pas suivie d'effet, la capitulation tombait *ipso jure*. Cependant la Commune restait maîtresse de remplacer la déchéance par une peine à laquelle elle-même se soumettait en cas d'infraction de sa part. La peine était fixée à 25,000 florins pour chaque infraction. Ni le duc ni les gens tenant ses assises ne pouvaient être juges des différends qui devaient être portés devant d'autres arbitres et en des lieux non suspects à chacune des parties. Trois ratifications étaient exigées sous peine de nullité : celle d'Enguerran de Coucy au nom du duc, immédiatement ; celle du duc, scellée de son grand sceau et accompagnée de serment, dans le délai de quatre mois ; celle du roi, autant que le roi était appelé à intervenir pour homologuer un traité passé avec son frère, et en promettant de le respecter quant à lui.

Nous avons analysé aussi brièvement que nous l'avons pû ces articles de la capitulation de Savone, mais en cherchant à ne rien omettre de leur substance, parce qu'ils ont une portée qui

[1] « Dicti procuratores dicti domini ducis, dictis nominibus, ac etiam tamquam negotiorum gestores regiæ magestatis Franciæ predictæ. »

Digitized by Google

se fera sentir lorsque la domination française voudra s'établir à Savone au nom du roi. On y voit déjà s'exprimer fortement la grande préoccupation des Savonais, laquelle était de s'assurer à jamais contre le retour de la domination génoise. Pour eux la capitulation n'avait pas d'autre objet. Il fallait le concilier avec la perspective ouverte, patente, de l'acquisition de la seigneurie de Gênes par le duc d'Orléans. D'autres articles y pourvurent ; là encore les Savonais firent subir à leur protecteur des conditions vraiment léonines. Ils savaient que « pour arriver à son entente de la seigneurie de Gênes, » euphémisme adopté, le duc avait à tirer d'eux un grand parti, et ils en abusèrent.

Tant qu'il serait seulement le protecteur de Savone, le duc ne s'engageait qu'à protéger son indépendance, à empêcher que Gênes molestât la ville et ses citoyens, sous le prétexte des anciennes conventions. Mais s'il devenait seigneur de Gênes, il abolirait entièrement ces conventions ; à la simple réquisition de la Commune, il les casserait par un intrument solennel, « car il ne serait pas juste que Savone servît deux personnes et supportât deux charges [1]. » En aucun temps, pour aucune occasion, Savone n'aurait affaire qu'avec le duc et ses officiers, surtout pour l'application des articles de la capitulation. Les Savonais ressortiraient à Gênes seulement pour les contrats passés et les délits commis à Gênes ; ils ne comparaîtraient que devant le Podestà, et tous les autres officiers de Gênes seraient pour eux personnes privées. Nonobstant toutes confiscations, tous séquestres, toutes engagères, toutes exécutions faites par Antonioto Adorno ou les officiers de Gênes, sur des sommes d'argent, marchandises, revenus, terres appartenant à des citoyens de Savone, restitution en serait faite aux ayants droit, parties ouïes ; et jusque-là les saisies et séquestres des biens appartenant à des Génois dans le territoire de Savone auraient leur plein effet par représailles.

On devinait à Savone qu'il pouvait être question dans les

[1] « Quia non est aequum quod dictum Commune Savonæ adscriptum esset servire duobus *personis* et duos angarios facere. » Les Savonais apportèrent un soin jaloux à éviter de qualifier *seigneurie* le régime sous lequel ils se plaçaient. Pas une fois le terme *dominium* n'est employé dans la capitulation, et si nous l'avons employé nous même, c'est par inadvertance ou par embarras d'en trouver un autre sans recourir à la périphrase.

Digitized by Google

pourparlers engagés entre Coucy et Adorno de conférer à ce dernier, sous quelque titre, président, capitaine, même lieutenant-général du duc d'Orléans, l'exercice de l'autorité du duc à Gênes. Cela surtout devait être évité, la personne d'Adorno inspirant particulièrement rancune et défiance. La capitulation stipule qu'Adorno, et aussi tout autre naturel de Gênes tenant son office du duc, ne pourraient user à Savone d'un pouvoir d'aucune sorte. Pour les Savonais, Adorno et tout autre génois ne seraient jamais que des personnes privées.

Tout en exigeant ainsi l'abolition des anciens traités de combourgeoisie, les Savonais prétendaient en conserver les avantages. Ils firent insérer dans la capitulation qu'ils jouiraient, en matière de contributions indirectes, des privilèges, immunités, et pour le commerce et la résidence, de toutes les libertés dont ils avaient joui comme *Conventionati* dans toutes les possessions de la république. Il devait suffire, fut-il dit, qu'ils remplissent envers le duc d'Orléans les obligations exprimées dans la capitulation, pour être considérés comme s'acquittant des obligations contractées autrefois envers Gênes. Bien plus, prenant toutes les précautions imaginables pour rompre tout lien avec Gênes, ils réclamèrent les privilèges de Génois qu'ils avaient auparavant dans les colonies génoises sans exception, outremer et continentales, au levant, au ponant, au midi, partout où ils avaient été considérés comme Génois[1]. Cela, les procureurs du duc d'Orléans le promirent solennellement comme le reste, mais sous la réserve que le duc ferait tout son pouvoir pour l'obtenir, car véritablement le duc ne pouvait pas répondre qu'il serait assez fort pour l'imposer à Gênes en s'y faisant accepter comme seigneur.

Ainsi arrêtée et conclue sous réserve de ratification; la capitulation de Savone fut exécutée dans sa première partie par Enguer-

[1] « Item promiserunt dicti procuratores dicti domini ducis et solemniter convenerunt dictis officiliabus, vice et nomine dicti communis, quod dictus dominus dux toto ejus posse et cura faciet et curabit ita et taliter cum effectu, omni exceptione et deffensione remota, quod Savonenses habebuntur, realiter et cum effectu, liberi et immunes et pro liberis, franchis et immunibus, tam in partibus ultramarinis quam in partibus citra marinis et tam orientalibus, meridianis quam occidentalibus, et etiam ubique, prout et sicut fuerunt habiti et tractati temporibus retroactis, ex eo quod ipsi Savonenses pro Januensibus habebantur et tractabantur, cum in ipsis locis Januenses pro liberis habebantur, et habeantur salvis supradictis. »

Digitized by Google

ran de Coucy, avant même qu'elle eût reçu aucune sanction. Les instruments avaient été échangés le 18 novembre. Le paiement de la première mensualité de 5,000 florins, duquel dépendait la livraison des châteaux, n'était exigible que le 25 novembre. Coucy n'attendit pas jusque là, ni jusqu'à ce que Savone et lui au moins, Savone surtout, eussent confirmé le traité. Le 21 novembre, le jour même ou des plénipotentiaires étaient nommés à Savone pour faire et recevoir cette confirmation, les 5,000 florins étaient délivrés par Jaquet Le Mercier aux officiers de Savone, en présence des ambassadeurs de Jean Galéas Visconti [1]; et Jean de Garencières prenait ses mesures pour occuper militairement la ville dont la garde lui était confiée avec le titre de gouverneur.

Si l'on peut ajouter foi au témoignage du florentin Bonaccorso Pitti, les Savonais ne se tenaient pas pour satisfaits de ce qu'ils avaient obtenu, et ils s'étaient adressés directement au duc d'Orléans dans l'espoir de se faire accorder davantage. Coucy dépêcha au duc en toute hâte Bonaccorso, le 22 novembre [2]; mais ses craintes, à supposer qu'il en ait conçu, étaient sans fondement [3]. Dès le 26 novembre, il put informer le duc que Savone « était dans son obéissance. » Le 30 novembre les confirmations

[1] Original de la quittance aux Archives de Turin.

[2] *Cronica di Bonaccorso Pitti*, p. 41. — Comptes de Canteleu, f° 42, et mandement de Coucy, aux Archives de Turin.

[3] Ce personnage prit par la suite une importance considérable, et le fait est assez curieux pour qu'on s'y arrête un instant. — Bonaccorso Pitti s'était introduit dans la familiarité du duc d'Orléans. Il avait reçu de lui, tant à Florence qu'à la Cour, beaucoup de bons services, outre l'argent qu'il lui gagnait au jeu. Ecuyer de corps du duc, titulairement, il ne devait pas tarder à le trahir; mais en ce moment il pouvait être pris pour un homme de confiance. Bonaccorso raconte qu'il avait été envoyé auprès de Coucy par la Seigneurie de Florence avec son frère Louis, et que sa mission terminée, il en fit porter le rapport par son frère, parce que Coucy le retint afin de le dépêcher au duc. Cela peut être vrai ; en ce cas il doit en exister une trace. Il se peut aussi que Coucy se soit servi de lui à Florence et l'ait fait ensuite venir à Asti. Coucy entretenait près de lui un certain florentin nommé Jean « pour escrire par lui à Florence à aucuns amis et affins du duc d'Orléans et savoir toutes nouvelles du dit pays. » (Compte de Canteleu, f° 45 et mandement de Coucy, au British Museum, Add.Chart., 14076.) Quoiqu'il en soit de la cause qui l'avait amené à Asti, Bonaccorso s'y trouvait réellement en 1394, et Coucy l'expédia « ès parties de France, enchargié de porter lettres de par lui au duc d'Orléans et lui dire certaines choses de l'estat de ses besongnes de par deçà. » (Mandement de Coucy aux Archives de Turin). Pour le monter il acheta un cheval à Anceau Le Bouteiller, écuyer de son hôtel ; le cheval fut payé 20 florins. (*Ibidem* et comptes de Canteleu,

Digitized by Google

furent échangées entre les plénipotentiaires de Savone et le lieutenant-général du duc d'Orléans, en grande cérémonie, dans la chambre de parement de la maison qu'habitait Coucy [1]. Ses principaux officiers étaient témoins : le maréchal Jean de Trie, le conseiller Pierre Beaublé, Jean de Roye et Jean de Fontaines, capitaines de compagnies, Robert d'Esnes, maître de l'hôtel de Coucy, Pierre de Canteleu, trésorier des guerres [2]. D'autres témoins sont à noter : d'abord l'évêque de Bologne, puis Antoine et Charles de Fiesque, un chevalier piémontais, deux légistes lombards, le notaire Guillaume de Sardis, que nous avons vu à Savone parmi les envoyés de Jean Galéas de Visconti et un autre confident de Jean Galéas, Prevedino de Marliano, dont les bonnes relations avec le duc d'Orléans dataient de son mariage.

Les plénipotentiaires de Savone étaient Vadino de Gambarana, docteur en lois, et Nicolas Naton, notaire, assistés de Philippe Pellerin, George Zochan, officier du Conseil de la guerre, Jean Feo, citoyen de Savone, et le notaire Pierre Perrand, qui avait expédié l'un des instruments de la capitulation. Il n'est que juste de les nommer, parce qu'ils reçurent entre eux un présent montant à 464 francs, duquel il est permis de conclure qu'ils n'avaient pas eu part aux sept mille florins employés à gagner des consciences.

(42). Dans tout le cours de ses mémoires, Bonaccorso met de la vanité à faire valoir ses exploits de chevaucheur, plus encore que ses exploits de diplomate. Il a insisté dans cette occasion sur sa vaillance de chevaucheur et sur l'importance d'en faire preuve. Il s'agissait, dit-il, de gagner de vitesse des ambassadeurs de Savone qui avaient sur lui huit jours d'avance et qui, s'il ne les avait pas prévenus, auraient obtenu certainement des choses « tout au rebours de ce que Coucy faisait pour l'honneur du duc d'Orléans.» Il les prévint. On a par lui la mesure de la diligence que l'on pouvait se promettre d'un chevaucheur infatigable, dans les conditions des voyages à cette époque : Il regarde comme un tour de force qu'après six jours de marche il franchit, le septième jour, la distance de Chanceaux à Troyes, et le huitième jour, celle de Troyes à Paris. Parti d'Asti le 22 novembre, il entrait à Paris le 30 novembre dans la nuit. Mais il avait crevé plusieurs chevaux et il en fut indemnisé. Sans doute il ne porta pas en compte le cheval d'Anceau le Bouteiller. Si intéressants que soient les détails qu'il nous donne, il a malheureusement négligé de nous apprendre quelle était la mission des ambassadeurs de Savone qu'il allait contrecarrer. D'ordinaire il n'est pas aussi discret. A-t-il magnifié l'importance et faussé la signification de son message ?

[1] Archives de Turin.

[2] Archives de Turin, copie moderne.

Digitized by Google

Pour l'acquisition, telle quelle, d'une petite ville, et de son très petit district, qui tiraient toute leur valeur de leur situation, il était sorti jusqu'à ce moment de la caisse du trésorier des guerres et entré dans les caisses de la Commune, ou dans les bourses des citoyens de Savone, près de 12,000 francs [1]. Les dépenses faites pour missions, messages, récompenses de services politiques, mouvements de troupes, indemnités, etc., ne se chiffreraient pas aisément. Coucy avait déjà pu prendre possession des châteaux, mais il lui restait à en payer dans les dix jours le prix, 5,000 florins, à les armer, avitailler; la cherté des vivres à Savone le contraignait à augmenter de plus d'un tiers les gages de la garnison [2]. Dans un mois, et encore d'autres mois, s'il ne réussissait pas à Gênes, il aurait à payer de nouveau 5,000 florins, dont les Savonais feraient ce qui leur plairait. Afin d'abréger le terme de son entrée à Gênes, il s'engageait dans des dépenses énormes. Il était absolument aux abois. Une quittance du duc d'Orléans à la main, il implorait Jean Galéas, son ministre, ses banquiers, et il n'obtenait d'eux que de faibles sommes.

Il « fit et traita tant » avec Borromeo des Borromei « que celui ci, par amour et service, » accorda le 12 novembre, d'escompter une promesse de Jean Galéas de payer à la Noël 12 mille florins. L'escompte fut pris au taux de 35 p. c. par an [3]. Le 20 novembre, épuisé par les marchés que Jean Galéas lui avait conseillé de faire à Savone, il était réduit à emprunter sur gages. Un marchand de Chieri qui lui prêta 500 écus se contenta d'un modeste intérêt de 13 p. c. l'an. Un notable Astesan lui procura en même temps des prêteurs, bourgeois d'Asti, pour 1,418 florins. Ceux-ci, lorsque Coucy retira de leurs mains sa vaisselle et ses joyaux, les lui restituèrent moyennant paiement de l'intérêt à 63 p. c. l'an. De cet intérêt ils ne voulurent point donner quittance, parce que, dit Coucy dans son mandement à Pierre de Canteleu, « des deniers empruntés à usure les presteurs ne baillent

[1] 11,933 francs 18 s. 11 d.

[2] Six francs par homme et par mois. Mandement de Coucy, 28 novembre; Comptes de Canteleu, f° 10.

[3] Comptes de Canteleu, f° 42. Escompte de 500 florins que d'ailleurs Coucy avait résolu de payer sous forme de gratification, mais qu'il fit porter au compte d'Usure lorsqu'il apprit que Borromeo les avait retenus.

Digitized by Google

aucune reconnaissance du profit qu'ils en prennent, pour l'esclandre dudit vice eschever [1]. » En faisant ainsi flèche de tout bois, retardant ses autres paiements le plus possible, et grâces à une somme de 12 mille florins que le duc d'Orléans lui fit apporter par Guillaume de Braquemont, Coucy parvint à s'acquitter envers les Savonais. Il leur versa le 10 janvier les 5,000 florins dus pour les châteaux. Des pièces d'artillerie à feu expédiées d'Asti avec six charges d'armures et de pavois mirent les châtelains en bon état de défense et même d'intimidation. La compagnie de Garencières, renforcée de cinquante arbalétriers sous le commandant de Girard Vaque, écuyer génois, vétéran des guerres de Charles V [2], formaient la garnison de la ville. Jean de Garencières pouvait répondre de Savone, quoi que Gênes osât entreprendre et les Savonais remontrer, si tous les articles de la capitulation n'étaient pas observés à la lettre.

III

Les deux mois employés par Enguerran de Coucy à prendre pied dans Savone n'avaient point été perdus pour se rapprocher de son second but. Contre Gênes, il recourait aux mêmes moyens, avec moins de confiance qu'à Savone dans les négociations, d'autant que la capitulation de Savone était loin de faciliter les négociations à Gênes, avec plus de précautions dans la préparation d'une vigoureuse offensive. L'entreprise demandait le concours de bien des éléments.

Ses deux ambassadeurs à Gênes, Jean de Fontaines et Siffredi Tholon, n'avançaient guères dans leur mission. Il les rappela le 7 novembre [3]. Dans l'intervalle, cependant, Adorno s'était résolu à faire des propositions [4]. Fontaines et Tholon les rapportèrent à Coucy, qui envoya, le 16 novembre, Tholon au duc d'Orléans pour les lui soumettre [5]. Nous n'avons aucune indication sur leur

[1] Comptes de Canteleu, f° 84. — Mandement de Coucy, Asti, 9 janvier 1395. British museum, Add. Charters, 14072.

[2] H. Moranvillé, *Étude sur la vie de Jean le Mercier*, pages 264, 268, 271 (années 1371 et 1373).

[3] Comptes de Canteleu, f° 69.

[4] *Ibid.*, 13 novembre.

[5] Le duc d'Orléans apprécia sans doute hautement les services de Tholon.

Digitized by Google

portée, si ce n'est que Coucy les crut propres à servir de thème pour des discussions ultérieures, car en même temps qu'il faisait partir Tholon, il écrivait au doge et à la *Commune* de Gênes [1], faisant suivre de près sa lettre par Roger Cane, un des courtisans de Jean Galéas qui était chargé de proposer des amendements aux articles d'Adorno [2]. Le degré de la confiance que lui inspirait ce début de négociation est révélé par le fait qu'il entamait simultanément des pourparlers avec les deux rivaux d'Antonioto Adorno, les anciens doges Antonio de Montalto et Antonio de Guarco, dans le dessein réalisé depuis de les attirer à son service [3].

Le 3 décembre, après avoir conclu nombre de conventions qui mettaient à sa disposition les plus puissants seigneurs terriens, sujets de la république de Gênes, Coucy partit, en compagnie du conseiller Pierre Beaublé et du secrétaire ducal Jean Sicart, pour Pavie, où Jean Galéas lui assigna pour habitation le palais de feu sa mère, Blanche de Savoie.

Ces conventions avec les seigneurs génois étaient de diverses natures, toutes obtenues à prix d'argent. Elles contenaient, soit

Il lui fit délivrer 200 francs d'or par son trésorier et 800 francs par le trésorier d'Asti. Arch. de Turin. Mandement du 7 décembre 1394, quittance du 9 décembre 1394 et du 14 juillet 1395.

[1] Comptes de Canteleu, f° 70 (16 novembre).

[2] Comptes de Canteleu, f° 51, et Archives de Turin.— 20 et 21 novembre 1394. Mandement de Coucy et quittance de Roger Cane, écuyer, envoyé à Gênes « pour certaines additions et corrections qui semblaient nécessaires et raisonnables à Mgr de Coucy en et sur certains chapitres par ledit messire Anthoniot envoyez au dit Mgr de Coucy par messire Jehan, sire de Fontaines. » — Roger Cane était de la maison de la Scala, de même que l'épouse de Bernabò Visconti, mais rallié à Jean Galéas. — Pendant que Siffredi Tholon était en route, Adorno voulut se mettre en relations directes avec le duc d'Orléans qui avait la réputation d'être généreux et facile, ou peut-être aussi avec le roi. » Le 29 novembre, Coucy dépêchait deux de ses chevaucheurs « très hastivement après un messager de Jennes qui s'en allait à Paris pourter lettres de par messire Anthoniot Adorno, pour icellui message faire retourner et parler à lui. » (Canteleu, f° 70.) Si Adorno avait connu alors les termes de la capitulation de Savone, il aurait eu motif de réclamer de son côté « certaines additions et corrections à ses chapitres ». Mais il est invraisemblable qu'il en eût déjà connaissance.

[3] 16 novembre. Envoi d'un chevaucheur à Antonio de Montalto, à Gavi, son château-fort; 24 novembre, envoi d'un chevaucheur à Antonio de Guarco, à Lerma (près de Gavi), pour lui demander de venir à Asti. Comptes de Canteleu, f° 70.

Digitized by Google

un simple engagement de service personnel, à gages, pendant un temps déterminé (l'équivalent de ce que l'on appelait en français une *retenue* et en italien une *condotta*) qui tirait son intérêt de la puissance ou la position territoriale de l'engagé ; soit un acte d'adhérence entraînant obligation de faire paix et guerre avec le duc d'Orléans et de donner des points d'appui à ses gens d'armes, « tant qu'il ne serait pas venu à son entente de la seigneurie de Gênes, ou autrement en accord avec le doge et la commune ; » soit un hommage pour des lieux et châteaux désignés, restreint quant à sa durée ou perpétuel, mais sous condition que les *pensions* ou *provisions* seraient continuées et intégralement acquittées ; enfin certains châteaux devenaient la propriété du duc pour un prix une fois payé.

Parmi les personnes dont le concours était assuré à Coucy par des rémunérations sous divers titres, ne se rencontre pas un seul Grimaldi. C'est qu'avec eux il n'était pas besoin de prendre des gages. A la différence des autres, ils tenaient gratuitement leur ancienne promesse « de consacrer tout le pouvoir d'eux, leur lignage, leurs amis et bienveillants à faire du roi de France le seigneur vrai et naturel de la ville et du territoire de Gênes [1]. » Nous ne savons quel sentiment, outre la fidélité à leur parole, les animait contre Gênes, mais ils paraissent, d'un bout à l'autre, dans tout ce qui se concertait pour donner Gênes au duc d'Orléans [2]. A eux commençait, sur le Var, la chaîne qui se continuait, dans la Rivière du Ponant, par les comtes de Vintimille; par les Doria, maîtres d'Oneille et puissants sur tout ce littoral, qui firent mettre le prix à leur alliance; puis les Carretto, Charles, Georgin,

[1] Engagement du 26 février 1394.

[2] Les Grimaldi, guelfes, très Français, étaient à Gênes de la faction des Fiesque et avaient néanmoins des relations suivies avec les del Carretto, gibelins. Nous avons vu Bonarel de Grimaldi amener au duc d'Orléans Charles del Carretto et Antonioto Adorne, s'entremettre à Savone et assister, avec son frère Luc et Georgin del Carretto, à l'acte de la capitulation. Jean et Louis, son frère, s'étaient employés de même, au sujet de Savone, auprès de Coucy et de Chassenage. Jean fut le procureur de Georgin del Carretto pour son traité avec Coucy. Lui et Bonarel paraissent comme témoins dans les transactions avec les Fiesque (Quittances des 7-9 novembre 1394. Arch. de Turin, et Bibl. nat., nouv. acq. 3655, page 160). L'argent ne semble point avoir eu part dans les mobiles qui les faisaient agir. Nous ne relevons que cinq articles de comptes qui les concernent : 100 florins donnés à Bonarel, le 10 mai 1394, après le traité avec Charles del Car-

Digitized by Google

fils du marquis Manuel, et Georgin, fils du marquis Henri. A eux trois, ces Carretto se partageaient les territoires qui faisaient suite à ceux des Doria et aboutissaient à Savone, c'est-à-dire le val d'Arosio, qui débouque au port d'Albenga, et Finale dont le bassin remonte jusque vers les sources du Tanaro [1]. Ils tenaient aussi, de l'autre côté des monts, les passages de la haute Bormida, Carcare, Millesimo, toutes les communications de Savone avec Asti. Un autre Carretto, Louis, fit hommage pour ses châteaux de Prunei et Levise, situés plus bas, dans le même bassin. Aux Grimaldi était dû l'accession des Carretto; Bonarel avait procuré Charles, Jean avait donné l'un des Georgins [2]. Les marquis de Ceva continuaient à se montrer fidèles et dévoués [3]. Antonio de Guarco et Antonio de Montalto ayant écouté les ouvertures de Coucy, tout ce qui s'étendait entre Asti et Gênes, au nord de l'Apennin, était rangé sous la bannière d'Orléans.

De ce côté, les Génois n'avaient plus qu'une place forte, Pareto, près des sources de l'Erro, l'un des affluents de la Bormida [4], mais la position de Pareto en faisait une épine dans les

retto ; 60 florins à Louis pour ses dépenses de voyages à Savone et de séjour à Asti ; 120 florins à Jean qui avait passé trois mois auprès de Coucy, « lui huitième de gens à cheval ; » et finalement, le 20 mars 1396, 400 francs donnés à Luc et Bonarel par le duc d'Orléans, lorsqu'ils vinrent le trouver à Pavie, probablement pour lui apporter des conseils, à la veille des résolutions décisives (Bibl. nat. fr., 6211, nos 210 et 211). — Dès le mois de décembre 1394, les Grimaldi avaient rompu ouvertement avec Gênes (Stella, apud Muratori, XVII, 1147).

[1] Mais les Génois avaient encore Port-Maurice, Albenga et quelques châteaux.

[2] Ils étaient, l'année précédente, dans l'hommage du marquis de Montferrat pour les mêmes terres (Benv. di S. Giorgio, *Hist. du Montferrat*).

[3] Avec le besoin qu'avait Coucy des marquis de Ceva et les continuels services qu'il en tirait, on s'explique difficilement qu'il ait fait avec Jacques de Ceva, dépossédé, à ce que prétendait Jacques, de ses droits d'héritage, un traité par lequel il promettait de les lui faire restituer. Dans ces droits se trouvait la ville, le château et le territoire de Ceva pour moitié. Jacques en faisait d'avance hommage au duc d'Orléans, « en pur don et octroi à toujours mais ». Jusqu'à ce qu'il ait eu la possession et saisine de deux des fiefs revendiqués, Coucy lui accordait « pour son hommage et la sustentation de lui et sa famille » une provision de 35 florins par mois. Elle fut payée pendant trois mois. Il n'apparaît pas que les marquis de Ceva en aient pris ombrage. C'était une aumône (Lettre du 10 janvier 1395. Bibl. nat. fr., 10431, p. 124 et Comptes de Canteleu, fos 57 et 110).

[4] Pareto est à une très petite distance au nord de Dego, où Bonaparte défit les Autrichiens, le 15 avril 1796.

Digitized by Google

chairs de Coucy, d'autant plus qu'en face de ce château se trouvait, de l'autre côté de l'Erro, celui des marquis de Ponzon, les premiers seigneurs qui eussent apporté leur adhérence et les seuls qui fussent retenus pour un service de guerre en campagne [1]. Les Ponzon, seigneurs considérables, actifs, toujours prêts, se reliaient à Antonio de Guarco, tout voisin d'eux, à Lerma, dans la vallée de l'Orba, et par lui à Antonio de Montalto, dont le fort château de Gavi fermait d'un bout le défilé de Novi, par où Gênes avait entrée en Lombardie, pendant que Facino Cane, posté à Novi, gardait l'autre extrémité. Il était nécessaire de prendre Pareto. Coucy employa pendant deux mois une bonne partie de ses forces à en faire le siège, y apprenant ce qui lui manquait pour des opérations de cette nature, s'il devait finalement y recourir pour entrer à Gênes [2].

A l'Est du défilé de Novi, le blocus était complété sur le versant oriental de l'Apennin et dans la Rivière du Levant par l'adhérence des Spinola, maîtres de toute la haute vallée de la

[1] L'adhérence des Ponzon est constatée par un mandement de Coucy, 18 novembre 1394, portant qu'il a été livré à « Bertaigne de Ponczo, » une bannière pour mettre sur les chasteaux et forteresses dont il a fait adhérence (Arch. de Turin). Leur retenue à 80 florins de gages par mois, datant du 1er octobre, ne spécifie pas le nombre des gens de guerre que les Ponzon devaient fournir (Comptes de Canteleu, f° 54).

[2] Les renseignements sur le siège de Pareto sont malheureusement très incomplets. En les rapprochant de ceux que l'on a sur les moyens employés pour s'emparer plus tard de deux autres châteaux, Casast et Val d'Iglesia, on voit que Coucy n'était point outillé pour la guerre de sièges. Il dut recourir au marquis de Ceva pour se procurer des bombardes et un maître d'engins. Le siège de Pareto commença le 16 novembre. Facino Cane et Bertolin entrèrent dans la ville en gagnant les gens de pied génois qui en gardaient les portes. Les armignaquois renforcèrent Bertolin, qui resta chargé de réduire le château, mais on eut beaucoup de peine à les retenir pour ce service, qui demandait plutôt des gens de pied, et Coucy n'avait encore que peu de gens de pied. Il finit par en réunir 150 et 50 arbalétriers. Le château fut attaqué au moyen de bombardes dont les boulets en pierre étaient fabriqués sur place et d'une bastide ou *chat-chastel* montée sur l'église de la ville. A la fin de décembre, on faisait venir des habitants de Pareto pour avoir leur avis sur les moyens de s'emparer du château. Peut-être enseignèrent-ils quelque côté faible. Enfin, on réussit, dans les derniers jours de janvier, selon l'apparence. Bertolin fut payé sur mémoires de ses frais, le 22 janvier, et l'on voit que des barils de poudre apportés à Pareto pour le siège furent remportés, le siège levé (Comptes de Canteleu, fos 82 et 112). Mémoires de Bertolin et Conrad Grimaldi. Brit. Museum, Add. Chart., 14069 et 14080.

Digitized by Google

Scrivia [1], par l'hommage des Fiesque [2], et par la délivrance en toute propriété au duc d'Orléans de plusieurs châteaux qu'ils avaient enlevés à la commune de Gênes. Ces châteaux, dont les noms sont diversement donnés [3], bordaient avec ceux des Fiesque la Rivière du Levant, depuis Porto Venere, à l'Est, jusqu'à Porto Fino, à cinq lieues de Gênes. Dix-huit bannières aux armes du duc y flottèrent bientôt [4]. Mille florins furent remis aux Fiesque pour les distribuer aux capitaines des châteaux après qu'ils auraient prêté serment. Coucy se hâta de s'assurer mieux que par les serments des capitaines, en faisant occuper les châteaux et garder les terres des Fiesque par des gens de pied, des brigands, comme on les appelait alors. Il ne se les procura pas sans difficulté, mais, avec l'aide de Jean Galéas qui s'y prêta, même en fournissant les premiers deniers pour la solde, il finit par en réunir un nombre suffisant [5]. Le blocus de Gênes, déjà bien rapproché de tous les côtés, devint presque hermétique lorsque, le 8 décembre, la branche des Fiesque, seigneurs de Savignano, fit adhérence pour les châteaux de Savignano et Polcevera, situés

[1] 1er décembre. Onze châteaux pour une pension mensuelle de 1,400 florins.

[2] 7 novembre, pour une pension mensuelle de 1,000 florins. Jean et Bonarel de Grimaldi sont présents au premier paiement le 9 novembre.

[3] Dans la seule pièce originale que nous ayons vue, il est mentionné seulement les châteaux d'Ylicis (Lerici), Portovenere, Moneglia et Porto Fino qui suffisent à montrer les limites. Une analyse faite par Joursanvault, d'une autre pièce de même date, ajoute cinq noms, parmi lesquels se trouve celui de Lavagna, château patrimonial des Fiesque, d'où ils tiraient leur titre de comtes. Les mêmes noms, avec des différences d'orthographe, sont reproduits dans les comptes de Canteleu qui nomment en outre la Roca et Rapallo. C'est dans la pièce originale (Bibl. nat., Coucy, n° 21) qu'il est dit formellement : « Chasteaux et villes que ceulx du Fiest ont prins du commun de Jennes et lesquels demorront en propriété à tousjours mais à mondit seigneur le duc d'Orléans. »

[4] 18 novembre. Un peu plus tard, 8 janvier, 2 bannières encore.

[5] Le 29 novembre, Coucy s'adressait à Jean Galéas pour avoir 200 brigands ; le 31 janvier il envoyait un Astésan « quérir ès villes où plus tost le pourrait trouver » 100 hommes de pied pour la grande nécessité qu'il en avait, et le 6 janvier il priait Jean Galéas » de lui faire appareiller 4,000 brigands pour ceux envoier vers les parties de Gênes. » Jean Galéas fournit 5,403 florins à Christophe de Lestra (de la Strata), chargé de recevoir les montres des gens de pied tenus sur les terres des Fiesque, et les paiements commencèrent à être faits le 19 novembre. Le payeur mit trente jours à cette opération, «les dites terres estant épandues en plusieurs et diverses parties. » (Canteleu, f° 52.) Le nombre des gens de guerre employés

Digitized by Google

dans les ravins de Bisagno et Polcevera qui enserrent, à l'Est et à l'Ouest, la ville ainsi réduite à ne plus tirer sa subsistance que de la mer [1]. N'ayant pas la marine de guerre, à laquelle il ne cessa de penser, Coucy ne pouvait pas fermer le cercle. Il s'était borné à écrire aux communes de Lucques et de Pise d'empêcher tout envoi de grains à Gênes. Mais la vraie difficulté résidait dans les engagements énormes qu'il venait de contracter pour établir ce cordon de forteresses, point d'appui de son offensive. Il était dû encore à Savone pour le prix des châteaux 5,000 florins, à Charles del Carretto et aux Doria, pour leur hommage, 16,000 florins ; les pensions, y compris celle de Savone, exigeaient ensemble 8,710 florins par mois, à peine de caducité des conventions. Malgré des remaniements que l'expérience lui avait conseillés, diminuant le nombre de ses hommes d'armes et de ses chevau-légers, augmentant celui de ses arbalétriers et créant une infanterie, l'entretien de sa force active coûtait à Coucy 25,500 francs d'or par mois. La charge à laquelle il fallait pourvoir chaque mois s'élevait ainsi à près de 31,000 francs d'or [2]. Il était donc nécessaire d'aller vite en besogne, mais la saison ne s'y prêtait pas.

IV

Coucy n'emmena point à Pavie le très habile secrétaire Jean Gilet, que le duc d'Orléans lui avait donné l'été passé, en même temps qu'il lui conférait son pouvoir de lieutenant-général. Il le

dans la Rivière du Levant alla toujours en grossissant. Le 17 janvier, huit connétables partirent d'Asti où ils avaient séjourné 17 jours en attendant qu'ils pûssent être expédiés. Le connétable avait au moins 25 hommes sous ses ordres, (Canteleu, f°. 45). On ne donne les noms que de quatre d'entre eux : Gambetta, de Miliaco, Bertolino, de Biandrate, Jean, de Nicissa et Barthélemy, de Rapallo, Lombards ou Génois.

[1] Les Fiesque de Savignano arborèrent trois bannières aux armes du duc, la troisième peut-être sur un château appelé Ravin dans les pièces rédigées en français.

[2] Exactement, fin décembre :

Pensions : 8710 florins =	8,383 fr.	7s.	6d
Gens de guerre.	22,443	13	2
Total	30,827	0	8

Digitized by Google

fit partir pour Paris (le 5 décembre) et prit des mesures particulières afin de hâter son voyage, ainsi que pour avoir promptement la réponse aux demandes qu'il le chargeait de porter. Jean Gilet avait plus d'une fois traité avec Jean Galéas ; il pouvait être bien utile à Pavie, mais il possédait la confiance du duc d'Orléans, connaissait à fond toutes les affaires de son maître, et c'était là qu'il fallait à Coucy un auxiliaire éprouvé, alors que s'approchait le moment où il aurait à mettre en action les éléments rassemblés si coûteusement par lui.

Auprès du duc d'Orléans, Jean Gilet devait appuyer les rapports des personnages expédiés successivement à chaque phase de l'affaire, Guillaume de Braquemont [1], Siffredi Tholon et Bonaccorso Pitti ; exposer le point où en était l'entreprise de Gênes sur laquelle, Savone gagnée, se concentraient ses efforts et à laquelle tout se liait ; faire sentir ce qu'elle exigeait de suite dans la volonté, de persévérance et de promptitude dans les sacrifices pécuniaires. Auprès de Jean Galéas Visconti, Coucy avait à user de tous ses moyens de persuasion et d'influence pour obtenir qu'il donnât à Gênes le même concours patent qu'il avait donné à Savone, pour le gagner à l'exécution du grand plan dans la haute Italie, enfin et surtout pour lui faire ouvrir plus largement sa bourse. Gilet réussit dans sa mission, mais jusqu'à un certain point. Le duc accueillit pleinement les vues de son lieutenant ; seulement il tarda quelque peu à prendre des mesures pour le mettre à même de les exécuter. Coucy fut plus heureux auprès de Jean Galéas.

Les négociations avec Antonioto Adorno, continuées par l'intermédiaire de Roger Cane depuis le retour de Fontaines et Tholon, s'étaient traînées. Adorno multipliait bien les messages, et Coucy les communiquait soigneusement à Jean Galéas, mais rien n'avançait. Adorno se décida enfin à envoyer à son tour des ambassadeurs pour traiter. Le 16 décembre on faisait savoir

[1] Guillaume de Braquemont avait été envoyé en France après la conclusion des ligues avec le marquis de Montferrat, le 16 octobre. Il revint à Asti le 6 décembre. C'est vraisemblablement lui qui apporta les nouveaux pouvoirs du 13 novembre en vertu desquels Coucy se trouva en mesure de traiter avec tous les potentats italiens comme « locumtenens, procurator generalis ac nuncias specialis *in partibus ultramontanis*. »

Digitized by Google

à Coucy leur arrivée à Asti et Coucy appelait à Pavie François de Chassenage. Le 18, renouvelant la tactique employée à l'égard de Savone, ordre fut donné au marquis de Ponzon de s'approcher de Gênes autant qu'il le pourrait avec tous ses gens d'armes et gens de pied. Cette manœuvre efficace fut suivie d'une ambassade solennelle. Guillaume de Braquemont et le conseiller Pierre Beaublé partirent le 28 décembre pour Gênes, où les rejoignit, le 8 janvier, Siffredi Tholon, récemment revenu de Paris [1].

A ce moment Jean Galéas paraissait être entré à pleines voiles dans les eaux de Coucy. Plus coulant sur les questions d'argent, il se laissait tirer d'assez fortes sommes [2]. Sous ses yeux, Coucy accorda audience à Bernardon de Serres, qui vînt prendre pour ses bandes de routiers clémentistes, postées autour du lac Bolsena, l'engagement de mettre à la disposition du duc d'Orléans leurs châteaux et de le servir à toute réquisition. Bernardon de Serres tenait ainsi la parole que l'émissaire de Coucy avait apportée le 6 décembre de la part de ses compagnons et de celle de Jean Sciarra, le préfet de Rome, encore maître à Viterbe et Civita Vecchia. Plusieurs seigneurs de la Romagne et de la marche d'Ancône avaient également répondu aux sollicitations d'Enguerran de Coucy, se déclarant prêts à faire alliance et hommage. Ils ne sont pas nommés dans la lettre où, à propos de Bernardon, le fait est énoncé [3], mais il est aisé de reconnaître au moins les plus importants en se reportant à la liste des ad-

[1] Siffredi Tholon était encore à Paris le 9 décembre, et dut en partir ou ce jour-là ou peu après. Arch. de Turin.

[2] Il est impossible de faire accorder, quant aux détails, les comptes de Pierre de Canteleu et ceux de Jean Galéas, bien que les premiers aient été vérifiés et les seconds acceptés par les gens du duc d'Orléans. Pour le total des sommes, ils ne s'éloignent pas beaucoup l'un de l'autre. Le point intéressant à établir ici est que, d'après Canteleu, Jean Galéas lui aurait fait verser, du 24 décembre au 7 janvier, 24,000 francs et 12,000 ensuite jusqu'au 10 mars, satisfaisant ainsi, à peu de chose près, à ses dettes alors exigibles.

[3] La lettre d'Enguerran de Coucy pour Bernardon de Serres, datée de Pavie, 22 décembre 1394, a été publiée par M. Paul Durrieu dans les pièces justificatives de ses *Gascons en Italie* (page 269). Elle débute ainsi : « Comme, depuis que monseigneur le duc nous a envoyés et expédiés par deçà pour ses besongnes, plusieurs barons, nobles et chastellains des parties de la Marque d'Ancone, de Romaignolle, du Patrimoine de l'Église et de la conté de Boulongne nous aient par lettres et messaiges escript et mandé qu'ils sont tous prests de faire hommages, pacz et alliances avec nous au nom du dit monseigneur le duc, et noble homme Bernardon de Serres, » etc.

Digitized by Google

hérents secrets que le seigneur de Piè di Luco avait naguères remise aux ambassadeurs envoyés à Clément VII par le roi. Sur cette liste figuraient les Malatesta de Pesaro, les Ordelaffi de Forli, les Montefeltro d'Urbino, les Gentili de Camerino. C'est précisément à ces seigneurs que peu après, le 5 janvier, Coucy expédia un de ses écuyers [1]. Il se passait quelque chose de plus considérable encore, bien fait pour encourager Coucy, pour disposer en sa faveur Jean Galéas et préoccuper anxieusement les confédérés de la ligue italienne : Benoît XIII, le successeur de Clément VII, venait de proposer à Boniface IX la réunion d'un concile et s'était adressé aux Florentins pour lui faire parvenir sa proposition.

Les Florentins en étaient troublés au plus haut point. Jadis [2] ils avaient reçu de Clément VII une demande identique et ils l'avaient écartée. Cette fois le Pape d'Avignon n'était plus réduit en Italie à ne compter que sur « les cent cinquante lances de Bretons et Gascons dont ne pouvait venir à bout le Pape de Rome », mais qui ne pouvaient non plus venir à bout de Boniface IX. Il y avait Coucy. Et les Florentins, signalant cette grave circonstance à leurs confédérés, pensèrent tout d'abord qu'il fallait envoyer des ambassadeurs, tant à Benoît XIII qu'au roi Charles VI [3]. En même temps ils s'acquittaient de leur commission auprès de Boniface IX, lui disant sans détours que la démarche de Benoît XIII, honnête et très sainte, était bien à considérer, qu'elle répondait à l'ardent désir de tous les fidèles, qu'elle emporterait l'assentiment de toute la chrétienté, et que se laisser traîner au concile au lieu d'y aller avec empressement,

[1] Comptes de Canteleu, f° 52. A Symonnet de Boutenot, écuyer, envoyé à Forli, Urbin, Camerino et autres lieux, pour certaines grosses besognes touchant grandement le fait de monseigneur le duc.

[2] En 1387.

[3] Arch. de Florence. *Signori, missive Regist. I. Cancellaria*, n° 23, C. 94. 30 décembre 1394. — Bononiensibus et aliis collegatis Lombardie. — « *Attentis processibus domini de Couciaco super quibus non videtur nobis leviter et perfunctorie cogitandum*, non videmus cum honore nostre Reipublice posse transire quin Oratores solennes, *tantum Avinionum propter scisma et favores in partibus procurandos*, et ad majestatem regiam transmittamus. Differetur tamen ipsorum profectio donec legatio quam Romam mittimus sit reversa. Tunc enim solide magis poterimus oratores nostros ituros in Galliam informare. »

Digitized by Google

ne pouvait que préjudicier à la cause du véritable vicaire de Jésus-Christ [1].

L'ensemble de ces faits donne assez à comprendre que Jean Galéas put être aisément disposé à se lier plus étroitement qu'il ne l'était jusqu'alors par ses bons offices. Il se décida en effet à conclure un traité de ligues avec le roi et le duc d'Orléans. Le 29 décembre, Coucy en expédia au duc l'instrument avec un rapport sur l'état de l'affaire de Gênes. Ce traité, dont l'existence est constatée seulement par l'envoi du chevaucheur qui le porta [2], n'a pas été vu par le seul historien qui jusqu'ici en ait parlé et qui n'en a pas pénétré les secrets [3]. Nous ne sachions pas qu'il soit conservé dans aucunes archives ; réduits à conjecturer quelles clauses il pouvait contenir, nous en remettons la

[1] *Ibidem*, C. 98. — 30 décembre 1394. — « Pape. Sanctissime atque Beatissime in Xpto Patre et domine, vereque vicarie Jhesu Xpti. » — « Videtur nobis nullatenus dormiendum, maximo quidem sue cause perjudicio quisquis ille fuerit in certamen istud descendet qui, adversario vocante, non venire sed trahi quo tantum bonum effectum habeat deprehendetur ». (Ces dépêches nous ont été communiquées par M. Paul Durrieu.)

[2] Comptes de Pierre de Canteleu, f° 68 r°, 21 décembre 1394.— « A Jehan le Roy, chevaucheur, envoyé par mon dit seigneur de Coucy d'Ast en France par devers mondit seigneur le duc lui pourter lettres de par ledit monseigneur de Coucy, par lesquelles il lui signifioit l'estat de Jennes et les ligues faites entre le Roy et ledit monseigneur le duc, avec le conte de Vertuz; pour ce, pour ses peine, salaire et deppens dudit voyage, par mandement d'icellui mons^r de Coucy et quittance d'icellui Jehan, donnée le xxie jour dudit mois de decembre oudit an cy rendue, XXX florins. » (C'est par erreur que Canteleu a porté au 21 décembre le mandement de Coucy. L'original du mandement est dans la collection Jarry, daté du 29 décembre ainsi que la quittance du chevaucheur qui dut arriver ainsi à Paris vers le 12 janvier. Communication de M. E. Jarry.)

[3] Nous voulons parler de Corio, annaliste du xve siècle, qui jouit d'une grande autorité, mais dont les assertions appellent fréquemment la critique. Il dit (*Storia di Milano*, II, 372) qu'un traité d'alliance fut conclu *en avril* 1394 entre le roi et Jean Galéas, il en nomme les négociateurs lombards, Bertrand Rosso et Nicole de Naples ; il ajoute que l'on n'en a jamais connu les clauses : « Fu fatto ad alcuni patti sconosciuti di tutti. » Corio rattache à ce traité d'avril la venue de Coucy en Italie et il rapporte très inexactement ce qui s'ensuivit. De fortes raisons militent contre la date *d'avril* 1394. Nous croyons qu'elle doit être absolument repoussée. Tout au plus est-il possible, mais extrêmement peu probable, qu'au *mois d'août* un traité d'alliance entre le roi et Jean Galéas soit intervenu. Dans ce cas, au mois de décembre, Coucy aurait eu à en faire préciser les applications immédiates et à y introduire le duc d'Orléans. Ce point d'histoire mériterait d'être examiné de plus près qu'il ne nous est loisible de le faire ici. Nous nous bornons à maintenir avec conviction l'hypothèse que Corio a confondu les dates et les actes de même que les événements.

Digitized by Google

tâche à la sagacité du lecteur. Le fait est considérable par lui seul. Mais Jean Galéas ne serait pas resté semblable à lui-même s'il n'avait pas dans le même temps tissé une autre toile. Son plus solennel ambassadeur, l'évêque de Novare, celui qui devint le pape Alexandre V, était précisément alors à Prague où il sollicitait avec succès l'érection de la seigneurie de Milan, en fief impérial héréditaire, sous le titre de duché, qualité et titre qu'ambitionnait tant Jean Galéas, comme il en avait fait la confidence au roi Charles VI. Le titre était peut-être au-dessous des prétentions de son orgueil ; la qualité lui importait plus encore que le titre, car elle donnait à son pouvoir une base à l'abri de l'inconstance des peuples et des caprices des empereurs. Voulant se mettre en règle aussi de ce côté, il ordonnait, le 4 janvier, de peindre sur son écusson l'aigle impérial de son souverain [1].

Ainsi s'achevait par un succès de bon augure cette laborieuse année 1394. Enguerran de Coucy rentra le 1er janvier 1395 à Asti, comptant y faire un long séjour, car bien des affaires y réclamaient ses soins. De là il expédia au duc d'Orléans Jean de Fontaines avec des lettres de Jean Galéas. Ce que Fontaines devait demander au duc, on le devine : c'était de l'argent que n'avait pas encore pu obtenir Jean Gilet. Mais Fontaines n'eut pas besoin de presser sur ce point. Avant qu'il ne fût arrivé, le duc avait pris son grand parti, sans doute à la suite des dernières communications de Coucy. Le 17 janvier, il ouvrait un crédit de cent mille florins sur Jean Galéas ; quelques jours après il faisait rassembler en espèces une somme de quarante mille francs qu'il destinait à être portée en Lombardie par Fontaines [2]. La question d'argent était donc résolue pour un temps

[1] « Ai quattro di gennaio del 1395 in Milano uscí l'ordine che si dovesse dipingere l'arma del principe in quartata coll' aquila imperiale. » (*Registri civici*, fol. 136, a tergo.) — Giulini, tome V, p. 704 de l'édition de 1856.

[2] Arch. nat., K 533, n° 29 (ancien K 554, VIII).— Règlement du 20 juin 1397 avec Jean Galéas Visconti. En marge, mention par les gens des comptes du duc d'Orléans de deux lettres du 17 janvier 1395 portant quittances anticipées, l'une de quarante mille, l'autre de soixante mille florins, sur lesquelles Jean Galéas fit des paiements depuis le 1er février 1395 jusqu'au 1er juillet 1396. La même mention se retrouve dans les comptes du trésorier Jean Poulain (ancien K 554, IX, n° 2). — Bibl. nat. Fr., nouv. acq., 3655, p. 92, nos 1771 et 1772. Paris, 28 janvier 1395, — Mandement du duc d'Orléans à Jean Poulain pour payer 500 francs à son cham-

Digitized by Google

assez long, si Jean Galéas faisait honneur à la signature de son gendre, comme il le fit. Coucy, qui n'en était pas encore informé et qui avait alors à satisfaire des créanciers d'autant plus exigeants que leurs engagements envers lui tombaient s'il ne remplissait pas les siens, se trouva réduit un instant à l'extrême détresse. Les capitaines armignaquois étaient venus à Asti réclamer impérieusement l'intégralité de leurs gages. Jean Galéas, en train de marchander à Prague son titre de duc, refusait de pousser la complaisance au delà de ce qu'il en avait déjà montré. Coucy recourut alors de nouveau à Borromée et subit les conditions les plus exorbitantes que le lombard le plus âpre et le plus défiant pût imaginer d'imposer. Après quinze jours de sollicitations, il obtint un prêt de douze mille florins et remit le 19 janvier, avec la quittance de Pierre de Canteleu, une cédule par laquelle lui, son cousin Jean de Garencières et le maréchal du duc d'Orléans, Jean de Trie, se rendaient solidairement, sous l'obligation hypothécaire de tous leurs biens, cautions que le duc verserait à Paris, le 1er mars au plus tard, entre les mains du facteur de Borromée, douze mille écus à la couronne, faute de quoi, un mois après, Jean de Garencières et Jean de Trie se constitueraient otages à Milan jusqu'à parfait paiement par le duc ou par eux des douze mille écus [1].

bellan Jean de Fontaines qu'il envoie porter au sire de Coucy quarante mille francs destinés aux gages des gens d'armes. — 29 janvier, quittance de Jean de Fontaines.

[1] Comptes de Canteleu, fos 5 et 71.—Arch. de Turin, quittance de Canteleu du 19 janvier.—Bibl. nat., Fr., nouv. acq., 3639, no 223-256 et 257.—Borromée paya en florins génois de 229 deniers tournois, 56 centièmes et fut remboursé à Paris en écus de 270 deniers. Le duc d'Orléans s'étant laissé mettre en retard de dix-neuf jours, paya 10 pour cent d'intérêts de retard sur l'escompte et le change. Cette négociation produisit à Coucy 11,478 francs, 5 sous, 2 deniers, espèces reçues à Milan, et coûta au duc d'Orléans 13,536 francs, 9 sous 11 deniers, soit 2058 francs, 4 sous, 9 deniers de change et d'escompte pour 59 jours. C'était de l'argent emprunté au taux de 72 pour cent l'an. Il s'en fallut de douze jours que Jean de Garencières et Jean de Trie se vissent dans l'obligation de se remettre otages entre les mains de Borromée.

On trouve des obligations semblables de soumettre leurs biens personnels à hypothèque et saisie contractées en France par des étrangers se portant caution de leurs mandants, mais c'étaient des obligations illusoires, tandis que Borromée aurait bien pu avoir assez de crédit en France pour y faire exécuter sa cédule. Quant à la condition de tenir otage, l'oncle du duc d'Orléans, Amanion d'Albret, y avait souscrit lorsqu'il emprunta de son neveu 10,000 florins pour faire payer à Pavie la rançon de François d'Al-

Digitized by Google

Affranchi provisoirement de sa cruelle obsession, Coucy pensait qu'il pourrait ne plus quitter Asti et s'y donner tout entier aux préparatifs d'une campagne contre Gênes, car il fallait en ouvrir une. Ses négociateurs avaient échoué. Le 18 janvier il faisait partir l'un d'eux, Guillaume de Braquemont, pour rendre compte au duc. Le 19, il s'excusait auprès de Jean Galéas de ne point répondre à son invitation d'aller le trouver ; le 20, sur des instances plus pressantes, il se mettait en route pour Pavie. Aussitôt qu'il y fut arrivé il demanda qu'on lui envoyât d'Asti trois chevancheurs dont il aurait grandement à faire. Jean Galéas avait en effet à lui apprendre des choses qui étaient de nature à lui faire modifier son plan d'opérations.

Jean Galéas conservait de tout temps à Gênes des intelligences avec toutes les factions. Il avait soutenu autrefois énergiquement le gibelin Adorno ; il ne se faisait pas scrupule de pratiquer les guelfes Montalto et Guarco. Ceux-ci ne s'en faisaient pas davantage de s'adresser pour leurs vengeances au grand chef du parti gibelin [1]. A Gênes tous avaient les regards tournés vers le puissant seigneur de Milan, comme à Florence on les avait toujours fixés sur lui. Antonio de Montalto et Antonio de Guarco, rivaux plus qu'ennemis, s'étaient mis d'accord pour agir de concert, au dedans avec leurs partisans, au dehors avec leurs propres forces, afin de renverser Adorno, et ils promettaient, après l'avoir chassé, de le remplacer par le duc d'Orléans. Ils demandaient qu'Enguerran de Coucy leur fournît seulement une compagnie de quarante lances italiennes. Jean Galéas avait un capitaine à proposer pour ces quarante lances, son parent Jean Visconti. Coucy accepta. Il retint, le 6 février, Jean Visconti pour trois mois, à des gages qui dépassaient ceux des lances françaises, et il le mit à la disposition des deux anciens doges en recevant leur engagement [2].

bret fait prisonnier à la bataille où périt le comte d'Armagnac. (Fr. nouv. acq. 3638, nº 184.)

[1] Cependant les manœuvres des Guelfes avec Jean Galéas scandalisaient. M. Théodore Lindner, l'excellent historien du règne de Wenceslas, nous a communiqué une lettre écrite de Gênes, en avril 1399, à Colard de Caleville, pour le prévenir d'une conspiration que Jean Galéas ourdissait contre la domination française. Le correspondant s'indigne de l'accueil fait aux émissaires milanais par certains nobles : « si quidem nobiles illi, quorum nomina pro meliori tacemus, guelfi erant. »

[2] Les mandements analysés dans l'inventaire de Joursanvault (Fr. 10431,

Digitized by Google

Cela, et l'économie, qui pour n'être plus aussi rigoureusement obligatoire n'en restait pas moins nécessaire, lui fit prendre la détermination de licencier la plus grande partie de ses chevaux italiens. Il voulait agir surtout avec des gens de pied par la Rivière du Levant, en occupant fortement Savone de l'autre côté. Suivant cette combinaison, ayant déjà réduit le nombre de ses hommes d'armes français, il cassa le 28 février les compagnies de Facino Cane et de Bertolin de Vérone, conservant seulement celle d'Otto Rusca, donnée aux del Carretto pour garder le val d'Arosio, quelques chevaux de Jean del Pozzo et les armignaquois, après avoir hésité pour ceux-ci, bien utiles mais aussi bien dangereux et bien incommodes. Il préparait une organisation plus puissante de ses forces dans la Rivière du Levant.

Licencier des gens de guerre était, partout à cette époque, plus épineux que de les recruter. En Italie, avec les condottieri, on risquait de les rencontrer le lendemain en face de soi. Romazzotto della Niella, cassé dès le mois de novembre, était entré au service de Gênes, quoique, citoyen notable de Savone, il partageât la haine de ses concitoyens pour les Génois. Il ne tarda guère à paraître dans le val d'Arosio, où son ancien compagnon d'armes, Otto Rusca, eut à lui faire tête. On demanda au marquis de Ceva de secourir le val d'Arosio [1], n'y attachant pas d'abord grande

pages 28 et 40) sont aujourd'hui aux archives de Turin, avec les quittances de Jean Visconti. Voici le passage essentiel du premier mandement, en date du 6 février, fait pour taxer à 16 florins génois par lance et 80 florins d'état Jean Visconti, retenu de ce jour pour trois mois à compter du 12 février : — « Comme messire Anthoine de Woargue et messire Anthoine de Montault, jadis ducs de Jennes, nous ayent promis et accordé de faire tout leur povoir et effort, tant par puissance de leurs amis estans et demorans en la dite ville de Jennes comme d'autres gens d'armes et de pié, d'entrer en ycelle ville de Jennes et d'en bouter et chassier hors messire Anthoniot Adorno à présent duc d'illec, et nous en baillier la seignorie pour mondit seignor d'Orléans, parmy ce que nous leur devons faire aide de quarante lances de gens d'armes. » — On ne voit dans ce mandement, non plus que dans la quittance de Jean Visconti où il se reconnaît à la disposition de Antonio de Guarco et Antonio de Montalto, qu'il soit fait allusion à l'intervention de Jean Galéas. Mais le nom de Jean Visconti indique assez cette intervention, et nous voyons par la relation de Georges Stella, contemporain (*Annales genovenses*. Muratori, XVII, 1147) que Guarco et Montalto passaient pour être à la solde du seigneur de Milan.

[1] 24 février. Comptes de Canteleu, f° 112.

Digitized by Google

importance et ne voulant pas distraire pour cet objet les forces massées à Cherasco sous les ordres de Pierre de la Vievxille. Bertolin et Facino Cane attendirent pour faire leur évolution qu'il fussent entièrement payés de leurs gages. Prudemment Coucy les avait fait attendre ; mais sans perdre un jour, après qu'il fut payé [1], Bertolin se jeta dans le château de val d'Iglesia, de connivence avec le seigneur du château, vassal du duc d'Orléans, et de là se mit à guerroyer selon son ancien métier de coupeur de routes. Facino Cane, payé six jours après Bertolin, alla aussitôt s'offrir à Gênes. Il ne se passa guères de temps avant qu'on n'entendît parler de lui.

Avec le mois de mars s'ouvrait la saison propice aux opérations militaires. Coucy, d'après les pièces qui nous fournissent des renseignements, en petit nombre, mais quelques-uns bien significatifs, nous apparaît se disposant alors activement, de Pavie où il séjournait encore, à mettre ses troupes en campagne. Au préalable, il avait envoyé un de ses chefs de chambre de la compagnie de Roye, François de L'Hôpital, assisté du docteur Jérôme de Balart, remplir à Florence et à Lucques une mission qui se rapportait probablement au blocus de Gênes. Ils allèrent de là jusqu'à Bologne à Ferrare et Venise ; Bologne et Ferrare, les têtes avec Florence de la ligue italienne ; Venise, le grand marché de l'argent [2]. Des armes et des munitions de guerre s'acheminaient vers Asti [3]. Le 3 mars, les podestà de trois grosses communes du capitanat d'Asti étaient requis de fournir des arbalétriers et gens de pied « pour affaires touchant l'honneur du duc leur seigneur [4]. » Le 7 mars, le gouverneur d'Asti et Pierre de la Viexville expédiaient un citoyen de Savone, homme dévoué, « en certaines parties de l'Italie, pour certaine emprise qu'ils entendaient faire du commandement de Mgr de Coucy [5]. » Le même jour, Coucy délivrait à l'un des plus considérables seigneurs génois, Annibal Lomellini, des patentes de son lieutenant

[1] 2 avril.

[2] Leur mission est ainsi spécifiée : « Par devers lesdits Communs pour parler à eulx de certaines besongnes touchans le Roy et Mgr le duc. » Expédiés de Pavie le 25 février, ils rentrèrent à Asti, le 5 avril. — Canteleu, f°s 77 et 107.

[3] Canteleu, f°s 75, 76. — 4 mars, 12 mars.

[4] *Ibid.*, f° 76, et Arch. de Turin.

[5] *Ibid.*, f 52.

Digitized by Google

et de capitaine général dans la Rivière du Levant, lui conférant autorité sur tous les châtelains, pouvoir de traiter avec toutes les villes et communes, charge de faire des armements maritimes pour lesquels il le pourvoyait d'une caisse de 2,000 florins[1].

Les gens de pied de la Rivière du Levant venaient de recevoir leurs gages [2]. Une compagnie de quinze chevaux était mise à la disposition de Lomellini [3]. Tout près de ce lieutenant, éprouvé par des services antérieurs et décoré du titre de conseiller du duc d'Orléans, se trouvaient massés des gens de guerre chez les Spinolas, à Busalla, château distant de Gênes de quatre lieues seulement et qui, perché sur les cîmes du val Scrivia, y servait comme d'une échauguette pour surveiller le passage des montagnes qu'il ouvrait et fermait [4]. Deux connétables de gens de pied qui avaient fait leurs preuves au siège de Pareto allaient prendre garnison à Savone avec une crue de leurs gages [5]. Quoique dans cet instant Coucy reçût l'avis que le danger grossissait du côté du Val d'Arosio, que Romazzotto était entré dans Albenga au nom de la commune de Gênes et menaçait d'envahir en forces la vallée, quoique les appels de Georgin del Carretto et d'Otto Rusca se répétassent plus pressants de jour en jour [6], il maintenait sous sa main les armignaquois échelonnés de Cherasco à Nizza. Le 10 mars, il envoyait au duc d'Orléans un rapport général sur l'état de ses affaires [7]. Enfin, pour ne rien omettre de significatif, disons que le 11 mars il faisait prendre un des forts chevaux que Jean Gilet avait laissés en Lombardie et le donnait au marquis Albertagnon de Ponzon « pour aller en certain lieu [8]. » Le secret de ces missions était, contre l'habitude, gardé envers le trésorier des guerres qui payait.

Tout à coup, le 15 mars, François de Chassenage recevait et envoyait hâtivement à Enguerran de Coucy des lettres du prince

[1] Comptes de Canteleu, f° 38.
[2] *Ibid.*, f° 520, et Arch. de Turin.
[3] Même date. Comptes de Cauteleu, f° 35, et Arch. de Turin.
[4] Comptes de Canteleu, f° 76.
[5] *Ibid.*, f° 37, 8 mars.
[6] Comptes de Canteleu, f°s 75 et 76. — 7, 10 et 23 mars.
[7] *Ibid.*, f° 72.
[8] *Ibid.*, f° 46. Ce cheval, pris au clerc de Jean Gilet, fut payé 50 florins. Il répondait aux besoins d'un service rude.

Digitized by Google

de la Morée annonçant que le duc d'Orléans avait abandonné au roi ses conquêtes et son entreprise, moyennant un dédommagement de trois cent mille francs [1]. La nouvelle était vraie. Jean Gilet arrivait à Pavie peu après le chevaucheur du gouverneur d'Asti, si ce n'est en même temps, et il la confirmait [2]. Jean de Fontaines était retenu à Paris avec les 40,000 francs d'or qu'il avait dû porter en Lombardie. Les personnages désignés pour suivre l'entreprise de Gênes au nom du roi étaient déjà en route [3]. Coucy, atterré, fit partir dans toutes les directions des courriers porteurs de contre ordres et se mit en devoir de procéder au cassement des gens de guerre.

V

Lorsque l'on considère les dépenses que le duc d'Orléans avait déjà faites, celles qui l'attendaient, leur disproportion avec ses ressources, la difficulté qu'il éprouvait à se procurer de l'argent, on peut supposer qu'au moment même où il venait de se déterminer à faire un grand effort, l'effort fait, il réfléchit, s'effraya, recula et prit le parti de chercher à se décharger sur le roi d'une si lourde entreprise. L'arrivée de la traite usuraire tirée sur lui le 19 janvier aurait été la goutte d'eau. Sans rejeter

[1] Comptes de Canteleu, f° 76. — « Paulin Berrut, chevaucheur de mondit seigneur le duc, lequel a fait les voyages qui s'ensuivent, comme il appert par certifficacion du dit maistre Jehan Sicart cy rendue : Premièrement....Item, quinzième jour du dit mois de mars, retourna [d'Ast à Pavie] du commandement du dit Mons. le gouverneur, à tout ses lettres et autres lettres du prince d'Achaye adreçans à mon dit seigneur de Coucy, contenant nouvelles que moyennant trois cent mille francs, mon dit seigneur le d c délaissait au Roy l'emprise de Jennes et Saonne. »

Cet extrait, tiré d'un compte qui fut établi après coup, montre que le porteur des lettres ne connut pas dans le moment leur contenu, si important à tenir secret pendant quelques jours. Mais c'est le seul document qui révèle la transaction passée alors entre le duc d'Orléans et le roi, transaction dont jusqu'ici on croyait devoir reporter la date à vingt mois plus tard, au moment où elle fut appliquée.

[2] Bibl. nat., *Quittances* (Fr. 26027), n° 2132. Quittance du 3 mars donnée par Jean Gilet. 135 francs en prêt pour six semaines de gages, voyage en Lombardie devers le comte de Vertus et Mgr de Coucy.

[3] Bibl. nat., *Quittances* (Fr. 26027), n° 2218.

Digitized by Google

absolument cette supposition, il est difficile de l'admettre. Sans doute Coucy ne ménageait pas les finances de son prince, mais le duc d'Orléans savait à quoi s'en tenir sur ce point quand, le 17 janvier, il ouvrait à Coucy un crédit de cent mille florins, que le 28 janvier il faisait donner 500 francs à Jean de Fontaines pour l'indemniser des frais qu'il avait eus et aurait à supporter en venant de Lombardie et y retournant avec quarante mille francs d'or. Fontaines avait donné le 29 janvier quittance de ce viatique et il ne partit pas. Il n'arriva en Lombardie que le 1er avril, apportant seulement vingt mille francs, expressément destinés à liquider la solde des gens de guerre licenciés [1]. La résolution du duc d'Orléans avait donc changé dès les derniers jours de janvier, avant que la surprenante lettre du 19 pût être arrivée et le rebuter. Il devait s'être passé quelque chose qui pesât sur lui. La conclusion d'une ligue avec Jean Galéas, dans laquelle était compris le roi, l'objet de cette ligue fût-il restreint, avait nécessairement éveillé l'attention de la reine et du duc de Bourgogne. On voyait le duc d'Orléans s'engager à fond, entraîner le roi. S'il réussissait, il devenait bien puissant ; Gênes et Asti réunies, c'était bien autre chose pour faire compter avec lui qu'un État sur l'Adriatique où il s'épuiserait dans la dépendance de ceux qui auraient à le secourir.

Le prétexte à intervenir entre le roi et son frère ne s'offrait pas dans les charges que l'entreprise de Gênes faisait peser sur le trésor royal. Jamais le duc d'Orléans n'avait été aussi discret : il ne demandait rien. Le roi, jusqu'alors si prodigue envers lui, ne lui octroya pas que nous sachions un seul don pendant les années 1394 et 1395. La seule aide qu'il lui eût faite consistait en ce que l'on appelait une artillerie prise à la Tour du Louvre, dont la valeur figure dans les comptes de Pierre de Canteleu pour 283 francs [2]. Le souci de préserver les finances du roi n'apparait guères, d'ailleurs, dans un marché où le roi donnait 300 mille francs pour recueillir ce qui pouvait alors en avoir coûté la moitié, qui en exigerait bien plus, et qui en outre se réduisait à

[1] Bibl. nat., Fr., nouv. acq. 3653, n° 530. Comptes de Canteleu, f° 5, et Archives de Turin.

[2] Comptes de Canteleu, f° 1 et 85. — 89 arcs, 388 douzaines de flèches et 322 douzaines de fers de flèches.

Digitized by Google

des profits peu solides, car tous les hommages, sans en excepter celui de Savone, étaient à la rigueur déjà caducs, par défaut de paiements [1]. A la vérité, entre promettre et tenir, la distance était grande. Si le duc d'Orléans vendait cher, il savait qu'à se faire payer il trouverait du déchet. La précipitation que mit Coucy à casser les gens d'armes, dont le roi, cependant, aurait besoin, indiquerait, chez celui qui lui en donnait l'ordre, le dépit de se voir arracher sa conquête à l'instant où elle allait s'achever, plutôt qu'un arrangement désiré ou même accepté de bon gré. Toutes ces considérations pesées, on est porté à voir dans « le délaissement et transport au roi de l'entreprise de Gênes et Savone » l'œuvre de rivaux qui l'infligèrent au duc d'Orléans et l'imposèrent au roi. Etait-ce de la grande et bonne politique? la suite en fera juger.

Les deux ambassadeurs, ainsi les qualifiait-on, que l'on envoyait en Lombardie, pour prendre avec Enguerran de Coucy la direction de l'entreprise de Gênes au nom du roi [2], étaient Pierre Fresnel, évêque de Meaux, prélat savant, propre à réussir dans les missions diplomatiques où il fut souvent employé, mais peu propre au gouvernement, et Jean le Sénéchal, sénéchal d'Eu, courtisan brillant, chevalier entreprenant, serviteur dévoué et modeste. Ils étaient partis de Paris le 14 mars, avec un clerc du

[1] A la fin de mars, l'arriéré des pensions, y compris Savone, montait à 29,290 florins. Les seigneurs étaient en droit dégagés de leur hommage. Coucy ne les retenait plus que par la politique et le besoin qu'ils avaient de lui après s'être compromis. Les cas de déchéance prévus dans la capitulation de Savone avaient été encourus plus d'une fois, mais Savone était dans la main de Coucy; et sous la menace de Gênes, on pouvait ne pas se préoccuper de la déchéance. La seconde mensualité de 5000 florins, due le 25 décembre, fut retardée jusqu'au 2 mars et ce jour-là les procureurs de Savone reçurent 3000 florins seulement sans faire de protestation. Ils se bornèrent à mettre dans leur quittance qu'elle était donnée « Sub spei futuræ numerationis et redemptionis, » et ne serait pas valable à moins d'un paiement subséquent et complet. (British Museum, Add. Chart. 14085. Communication de M. H. Lacaille.)

[2] Coucy est nommé avec l'évêque de Meaux et le sénéchal d'Eu comme ambassadeur du roi dans l'envoi d'une montre de Guillaume de Meullon, le 4 avril 1395, et il se qualifie ainsi lui-même dans un de ses mandements.

4 avril avant Pâques 1394. — « Guillaume de Meullon, cappitaine de la ville de Saonne, commis de par reverant père en Dieu monsg. l'evesque de Meaulx, *monsg. de Coucy* et monsg. le seneschal d'Eu, messages solemnez du Roy nostre seigneur ès parties de Jannes, à faire les monstres et reveues des gensdarmes, arbalestriers, archers, brigans et autres gens

Digitized by Google

trésorier des guerres, muni d'une caisse de dix mille francs [1]. L'exiguité de la caisse et leur titre d'ambassadeurs donnent assez à connaître que l'on se faisait parmi les promoteurs de la nouvelle entreprise de grandes illusions sur les facilités qu'elle rencontrerait. Coucy qui prévoyait mieux comment les choses allaient se passer, et qui paraît avoir conservé un mandat spécial du duc d'Orléans, prit sur lui de retenir aux frais du duc, afin de n'être pas entièrement désemparé, Otto Rusca, les capitaines armignaquois [2], et quelques chevaliers ou écuyers, entre autres son cousin Enguerran, seigneur de Montmirail, Jean de Trie, Jean de Fontaines, Pierre de la Viexville, en tout huit hommes d'armes [3]. Le danger devenant pressant dans le Val d'Arosio, il y envoya la Viexville et les armignaquois, non sans avoir changé plusieurs fois de détermination à cet égard, parce que l'entrée de Bertolin de Vérone dans le château de Val d'Iglesia lui donnait de l'inquiétude sur le propre domaine du duc d'Orléans [4]. Il y avait peu de temps qu'il s'était vu obligé à

de guerre ordonnées en la ville et chastiaux de Saonne... » (*Montres*, Fr. 25766, nº 592.)

14 *août* 1395. « Comme le Roy nostre seigneur eust envoyé certaine somme d'argent ès parties d'Italie pour estre distribuée par l'ordonnance du R. père en Dieu Mgr l'evesque de Meaulx, le seneschal d'Eu *et Nous* pour le paiement des gensdarmes... » Mandement de Coucy, comptes de Canteleu, fº 96.

Ces deux citations mettent hors de doute que les pouvoirs conférés par le roi à l'évêque de Meaux et au sénéchal d'Eu étaient également conférés à Enguerran de Coucy.

[1] *Quittances*. Fr. 26027, nº 2218.

[2] Comptes de Canteleu. Fº 112. — 23 mars. Envoi d'un courrier à Cherasco pour contremander le cassement des armignaquois et appeler leurs capitaines à Asti. — 24 mars. Lettre à Coucy pour le prier d'aviser à leur paiement. Canteleu. 77.

[3] L'hôtel de Coucy fut licencié et soldé le 16 avril pour 40 jours de services faits depuis le dernier paiement. En retenant Jean de Trie, Jean de Fontaines, Euguerran de Montmirail, Guill. Ruault et Alardin de Chalus avec deux écuyers, Coucy se couvrit de l'avis » des gens du conseil du duc d'Orléans estans ès parties d'Italie. « C'étoit, » dit-il, « qu'il ne vouloit pas estre dégarni de tous points de gens d'armes, pour doubte de certains inconvénients qui pourroient advenir *au faict et pays du duc.* » (Canteleu, fº 104.) Nous ne trouvons plus mention de gages payés à la Viexville, passé le 10 mars; mais le 7 avril, ordre lui était donné d'aller avec les armignaquois au val d'Arosio (*ibid.*, fº 77). — Otto Rusca fut maintenu jusqu'au 31 août. (*ibid.* fº 99 et pièces annexées.) Le duc d'Orléans continua gracieusement ses gages jusqu'en mai 1396 (Fr. 10431, p. 277).

[4] Arch. de Turin. — Asti, 2 avril 1395. — Quittance de Bertolin décla-

Digitized by Google

employer l'industrie des armignaquois pour prendre possession d'un autre château voisin d'Asti, le château de Casast, dont le seigneur prétendait se soustraire à l'hommage [1]. Mais la conservation du Val d'Arosio était pour le roi une affaire importante et Coucy, partagé entre ses deux devoirs, sacrifia pour le moment, avec hésitation et peine, l'intérêt du duc à celui du roi. C'était la moindre des épreuves auxquelles sa double responsabilité devait le soumettre pendant la nouvelle phase de sa mission.

A l'arrivée des ambassadeurs du roi, la garnison de Savone et de ses châteaux reçurent un nouveau capitaine et passèrent à la solde du roi [2]. Le nouveau capitaine, Guillaume de Meullon, était connu des Savonais comme ayant pris part aux premières négociations avec eux. Peut-être la transmission des pouvoirs ne se fit-elle pas bien ouvertement et à cause de cela n'éprouva point de résistance. Pour céder Savone au roi, il y avait, d'après la capitulation, de grandes formalités à remplir. On était en éveil à Savone depuis que le bruit de la cession s'était répandu. Les Anciens avait écrit à leur gouverneur, Jean de Garencières, alors à Pavie, et Garencières leur avait répondu qu'il serait auprès d'eux le 31 mars [3]. A sa place arriva Meullon, mais rien n'était changé ; Henri de Potes, lieutenant de Garencières, restait lieutenant de Meullon ; la garnison aussi restait la même.

rant qu'il a été complètement payé de ses gages et état, pour lui et les cavaliers de sa compagnie, pour leurs services du 1er octobre au 28 février.

Comptes de Canteleu, f° 77. — Otholaz de la Roiche, chevaucheur, alla le 5e jour d'avril d'Ast à Chastelneuf, à toutes lettres de Mgr de Coucy adréçans à Guillain Garsie, cappitaine des armignaquois, contenans qu'il alast avec Mgr de la Vieuville ou val d'Arosio.

Pièces orig. Coucy, n° 25. — Guillaume Cayde, de Chieri, chevaucheur. « Fuit die VI aprilis de Ast apud Claraschum cum litteris domini de Couciaco directis domino de Veterivilla et capitaneo armigniacorum continentibus quod nisi iter arripuissent pro eundo ad vallem Arosie, remanere debeant, occasione introitus Bertholini de Verona intra castrum val di ecclesia, juridictionis Astensis. »

Comptes de Canteleu, f° 76. — Nicolin Rogier, chevaucheur, VIIe jour d'icelli mois d'avril ala d'Ast à Queyras, par nuit, à tout lettres de Mgr de Coucy adreçans à Mgr de la Vieuville et aux cappitaines des armignaquois contenant que nonobstant autres lettres à eulx envoyée par Guillemin de Quier chevaucheur, alassent au Val d'Arosio.

[1] Fr. nouv. acq. 3638, n° 234. — Publié par M. P. Durrieu dans *Les Gascons en Italie*.

[2] Fin mars. Comptes de Canteleu, fos 95 et 102.

[3] Comptes de Canteleu, f° 112. — 26 mars.

Digitized by Google

D'ailleurs elle était assez forte pour imposer silence ; le mieux, pour les Savonais, avec l'épée de Gênes suspendue sur leur tête, était de dissimuler et se taire en attendant les événements.

Après cette prise de possession de Savone, le premier soin des ambassadeurs fut de renouer les négociations avec Antonioto Adorno et les Conseils de Gênes. Siffredi Tholon partit pour Gênes le 1er avril [1]. L'accueil qu'il y trouva décida l'évêque et le sénéchal à s'y montrer en personne. Ils partirent le 5 avril, accompagnés d'un chevaucheur qui rapporta le 11 à Coucy des lettres faites pour le déterminer à les rejoindre. Coucy, le même jour, envoya demander à Tortone et Alexandrie si les rivières étaient guéables. Si l'on peut ajouter entière foi à un « mémoire » écrit longtemps après « pour l'instruction des gens qui allaient à Gênes [2], » Coucy fit le voyage et emmena trois des principaux conseillers du duc d'Orléans, Trie, Chassenage et Beaublé. A Gênes on aurait traité régulièrement avec la Commune. Les Génois, « bien assemblés et délibérés, » auraient proposé certains articles que les ambassadeurs reçurent *ad referendum*. Ensuite ils auraient conclu avec Coucy, comme lieutenant du duc d'Orléans, une convention selon laquelle, jusqu'à l'arrivée de la réponse du roi, ceux de l'obéissance du duc et ceux de l'obéissance de Gênes s'abstiendraient de toutes hostilités. Cette version est en elle-même très admissible [3]. Les difficultés devaient provenir des clauses concernant Savone. Le duc d'Orléans avait cédé Savone au roi dans les conditions où il l'avait, sous le régime de la capitulation qui stipulait solennellement son indépendance de Gênes, quoi qu'il advînt, et à Gênes toutes les factions qui s'y disputaient tombaient d'accord sur un seul point,

[1] Comptes de Cambolou, f° 77, et *Pièces orig.*, Coucy, n° 25.

[2] Publié en partie par M. Eug. Jarry, *La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*, p. 431.

[3] Dans les actes relatifs à la dédition de Gênes, il n'est pas visé ni fait mention de pouvoirs régulièrement accordés pour traiter avant le 10 novembre 1395. Mais le procès-verbal du grand conseil tenu le 10 novembre relate l'avis suivant qui indique pour le moins un *projet* de traité, rédigé antérieurement, et selon toute vraisemblance pendant le séjour à Gênes des ambassadeurs : « Quilico Catanea consulit quod *non recedamus a tractatu concordii cum domino Regi Francorum*, et quod in opus est pro perficiendo secum concordia ampliantur *oblationes quas ei factas fuerunt per partes Comunis*, quum ipse Rex est dispositus in tendere ad facta nostra. »

Digitized by Google

toutes avec une égale passion : réduire Savone à son ancien état de commune subordonnée. Coucy avait donc à se concerter avec le duc d'Orléans, dont l'honneur était intéressé dans la transaction. Nous voyons qu'au mois d'avril, probablement à son retour de Gênes, il envoya au duc Jacques Cartula, écuyer chef de chambre dans la compagnie de Roye, et que cet écuyer, étant de retour le 28 mai, repartit le 31 pour aller retrouver le duc alors à Avignon [1]. A supposer qu'il eût, en sa qualité de lieutenant, conclu avec les Génois une trève, il connaissait trop Antonioto Adorno pour s'y fier autant que les ambassadeurs ses collègues paraîtraient l'avoir fait [2]. Il fut sans doute moins surpris que l'évêque et le sénéchal lorsqu'ils apprirent, vers le milieu de mai [3], qu'Adorno préparait une attaque sur Savone. Facino Cane et Romazzotto arrivèrent, en effet bientôt, devant la ville et y mirent le siège, par mer comme par terre.

Ainsi tombaient les illusions. Le rôle des ambassadeurs était terminé. Il leur fallait prendre un autre titre, et s'ils voulaient toujours faire du roi le seigneur de Gênes, recourir à d'autres moyens que la persuasion. Savone seule et ce que l'on pouvait conserver d'action sur les seigneurs engagés avec le duc d'Orléans restaient au roi pour continuer l'entreprise où on l'avait si étourdiment jeté.

Les seigneurs génois n'offraient pas tous les mêmes garanties d'une fidélité à laquelle aucun d'eux n'était plus tenu. On avait des motifs de soupçonner les del Carretto de retourner à leur ancien attachement pour Adorno. Nous ne trouvons plus trace ce qui se passait chez eux dans le val d'Arosio. Il est possible que les armignaquois se fussent refusés à y aller, faute de solde [4].

[1] Canteleu, p. 107.

[2] *Mémoire, etc.* E. Jarry, *Louis, duc d'Orléans*, page 432.

[3] Au mois de mai on fit parvenir des armes et des munitions à Guillaume de Meullon, qui en donna reçu le 28 mai. 20 mille viretons furent livrés à Savone par un fabricant que Jean Galéas paya. Des chariots chargés de blé y furent amenés par des voituriers d'Alba. Meullon donna l'avis qu'il était assiégé dès les premiers jours de juin. Deux écuyers qui avaient apporté cet avis, Soudet-Louvet et Jean Paile, repartirent d'Asti le 8 juin, traversant une seconde fois les lignes ennemies pour annoncer de prompts secours. Canteleu, f°s 85, 112 et 113. — Règlement des comptes avec Jean Galéas, article pénultienne.

[4] Dans les comptes de Canteleu on ne voit rien porté pour eux après la fin de mars jusqu'à la seconde retenue, et non plus rien pour la Viexville.

Digitized by Google

Montalto et Guarco, abandonnés à eux-mêmes depuis que les lances de Jean Visconti leur avaient été retirées, ne faisaient aucun mouvement. Jean Galéas se désintéressait des affaires de Gênes. Auprès de lui Coucy ne trouvait ni assistance ni conseil. Jean Gilet était retourné en France après avoir fait son fâcheux message à Pavie, et il avait été accompagné ou suivi de deux envoyés de Jean Galéas qui ne portaient vraisemblablement pas des félicitations au duc d'Orléans [1]. Du côté du duc d'Orléans non plus, Coucy et ses collègues n'avaient rien à attendre. Dépossédé de l'entreprise de Gênes, le duc entendait bien en être aussi entièrement débarrassé. En ce moment, il était tout à une autre affaire qui le touchait plus que ses intérêts temporels. Désigné avec les ducs de Berry et de Bourgogne pour aller auprès du Pape Benoit XIII et le presser de travailler à l'union de l'Eglise, il s'acheminait vers Avignon, ayant cédé à ses goûts de magnificence pour la formation de sa maison et à sa libéralité, tout le long de sa route, à tel point qu'il ne suffisait qu'au moyen d'emprunts à sa propre dépense [2].

Cependant les trois ambassadeurs devaient aviser promptement. Pour recourir au roi le temps eût fait défaut. Les dix mille francs que l'évêque et le sénéchal avaient apportés ne pouvaient mener loin. Ils étaient absorbés par l'entretien des garnisons. Ce fut l'extrémité où ils se trouvaient acculés qui leur inspira la résolution de prendre en commun des mesures hardies et courageuses, en contradiction aussi bien avec le mandat du roi pour eux trois qu'avec celui du duc d'Orléans pour Enguerran de Coucy. De fait ils abandonnèrent l'entreprise de Gênes et engagèrent de leur chef le duc d'Orléans dans toutes les dépenses

Coucy, malgré les 20,000 francs que lui avait apporté Fontaines, put se trouver hors d'état de leur payer d'avance leurs gages d'avril, car il fallait pour cela plus de 5000 francs, et les armignaquois ne marchaient pas sans bourse garnie.

[1] Ms. Fr. 10431, p. 112. Mandement du duc d'Orléans, en date du 17 avril 1395, pour faire payer à un orfèvre 448l10 sous, prix de deux hanaps d'or qu'il a donnés à Mess. Nicole de Naples et Bertrand de Roux envoyés vers lui par son très amé père le comte de Vertus. — On a vu que Nicole de Naples et Bertrand Rosso, sont désignés par Corio comme ayant négocié le traité d'alliance entre le roi et le comte de Vertus que Corio suppose avoir été fait en avril 1394.

[2] Le voyage d'Avignon coûta au duc d'Orléans au moins 20,000 francs. Il en emprunta plus de 8,000 à des marchands d'Avignon et de Lyon.

Digitized by Google

qu'entraînerait la conservation de Savone, quittes à être désavoués des deux côtés. L'abandon de l'entreprise de Gênes au nom du roi ressortait virtuellement de la demande qu'ils adressèrent à Jean Galéas de leur fournir de l'argent au nom du duc d'Orléans, pour faire lever le siège de Savone et lui conserver cette cité, *sa sujette*. Jean Galéas prêta l'oreille à leur demande, mais avec réserve. Il attendait que le duc d'Orléans se prononcât, et il ne fit une première avance de 6,000 florins que sur une obligation solidaire de Coucy, l'évêque et le sénéchal [1]. Avec ce faible secours, Coucy ne pouvait pas réunir des forces assez considérables pour marcher contre Facino Cane. Il recourut donc à d'autres mesures qui durent lui coûter à prendre, car il savait qu'il était de tradition dans les domaines d'Orléans de ménager les sujets. On n'avait jamais levé de tailles sur les Astésans, et le trésor d'Asti lui-même était à peine mis à contribution pour l'entreprise de Gênes. Cette fois Coucy ne ménagea rien.

Semonce aux vassaux et aux communes, appel aux adhérents, imposition de tailles, emprunts, tout fut mis en œuvre avec la décision qui caractérisait Coucy. Quelques vassaux répondirent à la semonce, un seul adhérent, des comtes de Vintimille, répondit à l'appel. Les communes fournirent ou rachetèrent leur contingent ; la taille fut perçue. Jean Galéas facilita la retenue d'une compagnie de 122 lances milanaises et d'une compagnie de 60 chevau-légers dont il avança la solde. Les capitaines armignaquois, retenus de nouveau [2] à 1166 chevaux et des gages plus élevés qu'autrefois furent concentrés à Cherasco,

[1] Comptes de Cantaleu, f°.89.« Reçu de Mgr le comte de Vertus six mille florins, lesquels Mgrs l'évesque de Meaulx, de Coucy et le seneschal d'Eu avaient empruntés du dit Mgr de Vertus, *au nom du dit Mgr le duc*, pour estre convertis ou fait de l'office du dit Canteleu et principalement ou fait de l'emprise que mon dit Mgr de Coucy faisait de aler lever le siège que Mess. Anthoniot Adourne, duc, et le commun de Jennes avaient fait mettre devant la cité de Saonne, *subgette à mondit seigneur le duc*, et pour lesquels iceulx Mgrs l'evesque de Meaulx, de Coucy et le seneschal d'Eu s'estoient obligiez envers mondit Sgr de Vertus par leur lettre donnée en Ast le IXe jour du dit mois de juing, laquelle le dit Canteleu à receuvrée et rendue à mesdiz seigneurs. » Les négociations avec Jean Galéas duraient depuis les premiers jours de juin. Elles tendaient à un emprunt de 12,000 florins que Jean Galéas consentit seulement après avoir reçu les lettres du duc d'Orléans pour l'autoriser.

[2] 12 juin. Il furent payés au moyen d'un emprunt fait à J. Galéas. Canteleu, f°s 93 et 116.

Digitized by Google

rendez-vous général. En joignant à ces forces quelques hommes d'armes, cavaliers et archers qu'il attacha spécialement à sa personne [1], Coucy avait autour de lui à Cherasco, le 21 juin, 1234 chevau-légers, 122 lances, 27 archers, et 400 hommes de pied. Le prince de la Morée vint l'y trouver avec un petit corps de cavaliers et fantassins dont nous ne connaissons pas la force et qui ne fut pas payé par le trésorier des guerres du duc d'Orléans, quoiqu'il soit dit au service du duc [2]. Le 23 juin, Coucy se mit en marche.

Il suffit de son approche pour faire lever le siège de Savone. Un autre événement y contribua peut-être. Au mois de mai, Antonio de Guarco s'était présenté devant Gênes avec peu de monde, comme en reconnaissance. On avait à redouter qu'il n'y reparût en force, et il y revint au commencement du mois de juillet, assez bien accompagné pour s'emparer d'une bastille élevée après sa première tentative. Il s'y maintint plusieurs jours, arrivant jusque sous les murailles de la ville où il planta son drapeau, mais sans réussir à provoquer un mouvement dans l'intérieur. Cette expédition passa pour avoir été faite à la solde et dans l'intérêt de Jean Galéas Visconti.

En apprenant la levée du siège de Savone, Coucy changea de direction [3]. Il se porta dans le val d'Arosio, qui paraît avoir été alors entièrement soustrait à l'obéissance du duc d'Orléans. Le val d'Arosio fut promptement balayé et dans les vallées voisines tous les châteaux firent leur soumission ou succombèrent à l'attaque [4]. Port-Maurice, que les Génois avaient conservé sur ce littoral, se donna au duc d'Orléans [5], et Coucy en confia le gouvernement à deux Doria, frères, qui le prirent sans solde, car

[1] Jean de Trie, Jean de Fontaines, deux écuyers, une trompette, 27 archers et 18 chevaux qui servaient sans solde.

[2] Saraceno, *Regesta dei principi d'Achaia*, p. 100, n° 126 : « Ad expensas ordinarias domini suarumque gencium et comitiva factis in eundo cum equis et armis, eciam brigandis et balisteriis cum ill. domino Couciaci in domini ducis aureliamensis serviciis contra dominum Anthoniotum, » etc. Le prince de la Morée pouvait avoir été appelé par Coucy en vertu du traité des ligues. On ne voit pas qu'il ait été fait appel au marquis de Montferrat ou qu'il y ait répondu, bien que ou parce que le marquis fût étroitement lié avec Jean Galéas.

[3] Saraceno, *ibid.*

[4] Saraceno, *ibid.*

[5] 5 juillet. — Canteleu, f° 108.

Digitized by Google

ce gouvernement les accommodait bien avec leur seigneurie d'Oneglia[1]. Quoique les chroniqueurs aient signalé comme principal résultat de son expédition dans la Rivière du Ponant la prise de Diano Marina, ce fut une petite place maritime voisine de Diano, Langueglia, qui paraît lui avoir seule opposé une sérieuse résistance. Il employa contre elle trois galères frêtées à des patrons savonais. Pendant le siège il fut blessé à la jambe d'un coup d'arbalète ; la fièvre le prit, on le ramena très malade à Cherasco, où le prince de la Morée se sépara de lui le 27 juillet[2].

Seize bannières furent arborées sur les châteaux conquis dans les vallées entre Port-Maurice et Albenga[3]. Quel intérêt le duc d'Orléans pouvait-il y prendre ? Il savait trop bien qu'il s'engagerait inutilement dans de nouveaux et grands frais s'il persistait dans ses vues sur Gênes, et la possession de Gênes méritait seule qu'il s'y engageât. La conservation de Savone lui importait; Coucy l'avait compris[4] : aussi fut-il absous de sa hardiesse. Mais il suffisait de garder Savone, et le duc d'Orléans s'en tint là. De Paris et de Pavie rien d'encourageant ne lui était sans doute venu.

A chaque message qu'il reçoit de Coucy on voit correspondre l'envoi au roi d'un personnage de sa maison ; le 4 juin Jean de Blaru ; le 3 juillet Jean Gilet[5]. Son crédit était alors bien affaibli. Ses relations avec ses oncles s'étaient aigries pendant leur commune ambassade auprès du pape Benoît XIII. Quoiqu'il eût évité de contrarier ouvertement la marche qu'ils imprimaient aux négociations, les procédés de subornation dont ils usèrent avec les cardinaux et de violence envers le Pape trouvaient l'expression manifeste de son blâme dans le contraste de sa réserve et de sa douceur. Les ducs sentaient en lui un adversaire qui pen-

[1] 26 juillet, Canteleu, f° 110.

[2] Saraceno, p. 101. Le duc d'Orléans fait mention de cette blessure et des fièvres qui abrégèrent l'expédition de Coucy dans les lettres qu'il donna en sa faveur le 15 décembre 1395. Brit. Museum, 14064. Bibl. nat., Fr. 10431, n° 277.

[3] Canteleu, f° 114.

[4] « Nous, regardant le fait de Savone trop grandement toucher Mgr d'Orléans voulant y pourvoir et remédier... » Canteleu, f° 95.

[5] Bibl. nat., Fr. 10431, n°s 358 et 802.

Digitized by Google

dant longtemps ferait échec à leur passion contre Benoît XIII [1]. Quand il revint d'ambassade, le duc d'Orléans dut voir clair dans les dispositions du roi.

Il avait envoyé à Pavie, le 6 juin [2], son premier écuyer, le lombard Boniface de Morez. L'évêque de Meaux et le sénéchal d'Eu, en constante communication avec Jean Galéas et Boniface, n'avaient pas rencontré plus de bon vouloir depuis l'arrivée de l'écuyer. Il n'avaient pu aider Coucy dans tout le cours de sa campagne. Jean Galéas, qui tenait enfin son diplôme de duc de Milan, et qui l'avait payé cher, ne se souciait ni de risquer son argent [3], ni de se trop compromettre, avant son investiture, vis-à-vis de l'Empire, où il était fort surveillé. D'un autre côté, l'ambiguité de sa conduite, ainsi qu'on la qualifiait, pendant que l'affaire de Gènes était menée au nom du roi, avait fourni à ses ennemis des armes contre lui à la Cour de France. Elle y était fort exploitée. Peut-être les ambassadeurs avaient-ils saisi quelques fils de ses intrigues. Il s'en préoccupait et crut pourvoir suffisamment à tout en faisant remettre au roi, le 31 août, cinq

[1] Le duc d'Orléans était parti de Paris avec la résolution de mettre de la recherche dans ses complaisances pour le duc de Bourgogne. En passant à Dijon, il lui fit la gracieuseté de fonder une chapelle dans la Chartreuse de Champmol, dont l'église, destinée à la sépulture des ducs de Bourgogne, se rebâtissait alors. A Lyon, où ils rencontrèrent des ambassadeurs du roi de Hongrie, le duc d'Orléans, qui déjà était entré de compte à demi avec le duc de Bourgogne dans l'envoi de croisés, prélude de la grande expédition confiée au comte de Nevers, fit accompagner, encore de compte à demi avec le duc de Bourgogne, ces ambassadeurs à Paris et à Bordeaux, où ils allaient solliciter le duc de Lancastre. Mais arrivé à Avignon, il ne voulut, s'associer en rien à la conduite de ses oncles, qui dépassaient dans leur animosité même les députés de l'Université de Paris. La relation officielle de l'ambassade par le secrétaire Gontier Col le montre s'effaçant toujours, ne pouvant s'opposer à ce qu'il condamnait. Dans les audiences privées que Benoît XIII accorda aux trois princes, ou pour mieux dire qu'il les pria d'avoir séparément, les ducs de Berry et de Bourgogne allèrent jusqu'à la menace. Les ducs se rendirent ensuite l'un à l'autre compte de leur audience. Gontier Col rapporte ce qu'avait dit à eux trois Benoît XIII et ce que chacun d'eux avait répondu; à tous les trois même langage du Pape. La conférence avec le duc d'Orléans s'était ainsi passée : le duc d'Orléans se confessa au Pape et reçut de sa main la Sainte Eucharistie (Martene, *ampl. coll.* VII. 495).

[2] Fr. 10431, n° 200. — Canteleu, f° 114, 11 juillet.

[3] Il ne rendit l'obligation du 9 juin et ne fit délivrer à Canteleu 5,500 florins que le 21 juillet, la campagne terminée, et sur une lettre du duc d'Orléans envoyée enfin le 21 juin. — Canteleu, f° 114.

Digitized by Google

jours avant la pompeuse cérémonie de son couronnement à laquelle assistèrent l'évêque de Meaux et le sénéchal d'Eu [1], une déclaration datée de Paris, rédigée en français, scellée aux armes de France et de Visconti, contenant promesse pour lui, comte de Vertus et seigneur de Milan, ainsi que pour son fils aîné, d'être dorénavant vrai, loyal et bon ami du roi et du dauphin, de les aider contre tous ceux qui entreprendraient quelque chose au préjudice de leur honneur et état, excepté le Pape et l'Empereur, et ses alliés d'antiquité, déclaration platonique, sans contre-partie et dépourvue de sanction. L'état des choses était ainsi tel que, pour le duc d'Orléans, il n'y avait plus rien à espérer de la continuation de ses sacrifices en vue d'un agrandissement, et qu'il devait, malgré l'état de guerre avec Gênes, se borner à la conservation de Savone.

Coucy n'avait pas attendu ce moment pour s'en rendre compte. Pendant qu'il faisait campagne, il ne cessait de négocier à Gênes. Huguenin Doria y était allé le 16 juin ; Luquin Murro en revenait le 5 juillet; le trésorier d'Asti s'y trouvait encore le 15 août, et on lui adressait des lettres en même temps qu'au doge et aux conseils de la Commune. Visiblement Coucy considérait comme abandonnée à jamais l'entreprise du duc d'Orléans et sa propre mission comme terminée dès qu'il aurait mis Savone en sûreté, aux moindres frais possibles. La fièvre le clouait à Cherasco. Il avait licencié les troupes levées pour son expédition dans la Rivière du Ponant, repris à Lomellini ce qui restait de la petite caisse destinée à payer les gens de guerre dans la Rivière du Levant, renvoyé jusqu'aux derniers officiers du duc d'Orléans qu'il eût gardés auprès de lui. Au lendemain de ses succès militaires, il en était à redouter qu'Adorno reprît l'offensive. Facino Cane faisait à Novi des préparatifs qui inquiétaient, non sans motifs [2], car bientôt il rentra au service d'Adorno [3]. Mais Coucy prévint l'effet de ces menaces par la conclusion d'une trève entre le duc d'Orléans et Gênes. Cela fait, il crut pouvoir laisser en de moindres mains que les siennes le soin de garantir le peu qui restait de ce qu'il avait obtenu. Son dernier mandement, daté

[1] Corio, II, 399 ; Giulini, V, 796. Giulini n'a pas reconnu notre Sénéchal dans le « Senescallus Augi. »

[2] Canteleu, f° 115. — 15 août.

[3] 5 octobre. — *Archivo storico Lombardo*, cité par M. Jarry, page 164.

Digitized by Google

d'Asti, le 12 octobre, est donné pour taxer les gages d'Aimé de Mirebel, capitaine de Carmagnole, institué gardien des trêves. Un sauf-conduit apporté de Gênes était le même jour envoyé à Mirebel qui l'attendait à Savone [1]. Coucy partit le lendemain [2].

Le duc d'Orléans reconnut hautement les services qu'il avait reçus de lui et proclama le dévouement que son vaillant lieutenant avait montré sous toutes les formes, surtout lorsqu'il prit la décision courageuse de contrevenir à ses ordres en levant à ses frais des gens de guerre pour défendre Savone qui était cédée au roi. Un don de dix mille francs fut le témoignage de l'approbation et de la reconnaissance du duc d'Orléans [3]. Dans l'état de ses finances le don était bien considérable. Des termes pour l'acquitter sont indiqués dans le mandement qui l'accorde; mais le duc ne comptait qu'avec son cœur : il devança les termes lorsque Coucy, répondant à l'appel du duc de Bourgogne, partit au mois d'avril suivant pour la croisade de Hongrie. Ce qui devait être échelonné sur trois années fut payé en cinq mois.

L'évêque de Meaux et le sénéchal d'Eu quittèrent la Lombardie en même temps qu'Enguerran de Coucy. Déjà, le 17 août, ils avaient renvoyé en France leur trésorier des guerres [4], dont les fonds étaient épuisés et n'avaient pu suffire même à solder la garnison de Savone. Empressés à emprunter pour le duc d'Orléans, ils n'avaient pas osé emprunter pour le roi quand il s'agissait de défendre son bien. Ainsi le roi renonçait à se prévaloir de la cession arrachée à son frère. Coucy, dès le 12 juillet, avait retenu aux gages du duc Guillaume de Meullon et ses hommes d'armes qui menaçaient d'abandonner leur poste [5]; puis il avait remplacé les troupes françaises par des gens de guerre italiens, dont le capitaine, Aubert Spinola, l'avait bien servi, gratuitement, dans la Rivière du Ponant. Cependant, n'étant pas en état de pourvoir lui-même à leur solde, il fut obligé de recourir à Jean Galéas, et celui-ci consentit à faire sur les sommes dues au duc d'Orléans l'avance des gages, mais non de ceux des gens retenus

[1] Canteleu, f°s 109 et 115. Parti de Savone avec ce sauf-conduit le 19 octobre, Mirebel avait réglé les frontières le 5 novembre.
[2] Canteleu, f° 111.
[3] Mandement du 16 décembre 1395. Fr. 10431, n° 736.
[4] Bibl. nat., Fr. 26027, n° 2218.
[5] Canteleu, f° 102.

Digitized by Google

par Coucy. Un capitaine milanais, dont le nom dit assez qu'il était à sa dévotion, Antonio Terzo, vint à Savoné, le 26 août, remplacer Aubert Spinola. Il avait 50 lances et 320 brigands, grassement payés. Le gouverneur, les capitaines et la garnison des châteaux restèrent directement à la solde du duc d'Orléans. Jean Galéas savait quelles difficultés créerait Savone si l'on voulait revenir à la pensée d'acquérir la seigneurie de Gênes pour le roi ; il lui convenait de mettre Savone sous sa main. Le dernier signe de l'abandon définitif de l'entreprise de Gênes fut la rentrée en France du trésorier des guerres du duc d'Orléans, Pierre de Canteleu. Envoyé en Lombardie le 6 février 1394, lorsque l'entreprise était en germe, Canteleu partit d'Asti le 19 novembre, emportant toutes les pièces de sa comptabilité, aujourd'hui dispersées, au moyen desquelles a été dressé le précieux compte de ses recettes et dépenses. Les dépenses, du 6 février 1394 au 22 décembre 1395, jour de son arrivée à Paris, se chiffrent par un total de 197,960 francs; auquel il faut ajouter, pour le moins, 33,000 francs qui ne passèrent point par ses mains. Sur ce total Jean Galéas avait fourni de la dot de Valentine 108,103 florins. Il était donc en avance de sa dette exigible. De tout ce que Coucy avait fait produire à cette somme de 230 mille francs d'or, avec l'habileté dont on a pu juger, il ne laissait au duc d'Orléans, en quittant la Lombardie, d'autre profit que les châteaux de Casast et de Val d'Iglesia, dans le district d'Asti, confisqués pour cause de forfaiture; Port-Maurice confié, c'est-à-dire donné aux Doria ; les châteaux des deux Rivières sur lesquelles sa bannière flottait encore, bien compromise, et le protectorat de Savone, que l'on appelait sa conquête. Il en supportait les charges, en remplissait consciencieusement les devoirs [1]. Lui permettrait-on d'en conserver les avantages?

VI

L'esprit municipal, joint à l'orgueil national, grand et justifié à Gênes, avait pu aider Antonioto Adorno à se soutenir dans la cité

[1] Arch. de Turin — 24 octobre 1395. — Envoi de Jean Mauvoisin au roi d'Aragon pour réclamer la restitution de navires pris aux gens de Savone par ceux de Barcelone.

Digitized by Google

pendant qu'il faisait face à Enguerran de Coucy et aux seigneurs contaminés par leur entrée dans l'hommage du duc d'Orléans. Sa tentative de recouvrer Savone par la force lui était un titre de recommandation auprès des citoyens qui avaient à cœur de replacer Savone dans la sujétion. Mais il avait échoué ; et s'il put encore aisément repousser Antonio de Montalto et Antonio de Guarco, lorsqu'à la fin d'octobre ils se présentèrent devant Gênes, ce fut pour se trouver aux prises avec de plus grandes difficultés qu'il s'était débarrassé de ses ennemis au dehors. Leur pression ayant cessé, les ferments des factions reprirent au dedans leur élasticité et une violence indomptable. Enguerran de Coucy n'était pas arrivé encore à Paris, Aimé de Mirebel venait à peine d'achever l'organisation de la garde des trêves sur les frontières, qu'Adorno reconnut l'impossibilité pour lui de continuer à gouverner avec la Constitution de l'État. Le 10 novembre, il convoqua une assemblée nombreuse de citoyens et devant elle il exposa ses demandes.

Il se déclarait désormais incapable de maîtriser les factions, à moins que l'on ne changeât la forme du gouvernement. Si l'on ne voulait pas recourir à ce moyen, il fallait le laisser s'adjoindre des personnes qui eussent la mission de rétablir la paix, ou donner à lui et aux Conseils de la Commune pleins pouvoirs pour chercher au dehors un seigneur temporaire qui la rétablirait, remède auquel ne répugnaient pas les républiques italiennes. De ces trois propositions, celle qui enveloppait sa pensée de fonder la dynastie ducale des Adorni ne fut ni discutée, ni même relevée. On lui accorda les deux autres, ou, pour mieux dire, on les joignit en accordant à lui et aux Conseils ordinaires le pouvoir de traiter avec quelque seigneur, à la condition d'appeler un certain nombre de citoyens qui formèrent le Conseil des Réformateurs de la paix. Il en fut nommé huit, moitié nobles, moitié *populaires*, chaque parti s'y faisant représenter. Aucune limite ne fut indiquée pour la recherche du protecteur. Les noms de l'empereur, du roi de France, du roi d'Angleterre, de la Ligue italienne, furent seuls prononcés, aucun autre exclus. Le roi de France réunit le plus de suffrages [1]. Fort de cette autorisation,

[1] Arch. nat., J 500, C. Procès-verbal de l'assemblée des citoyens tenue au Palais de la Commune le 10 novembre 1395.

Digitized by Google

Adorno envoya trois ambassades, à Paris, à Pavie, à Florence. Les ambassadeurs destinés au roi de France furent Damien[1] Cataneo et Pierre de Persi.

Florence fut bien tentée d'acquérir sous cette forme d'alliance et protectorat la seigneurie d'un état presque voisin qui, misérable par ses discordes et réduit par les rébellions à bien peu de chose en Italie, était riche et puissant outre mer. Gênes lui donnait une marine pour écraser Pise, sa rivale détestée. Mais, avec Pise ennemie, prendre la charge de Gênes était lourd pour Florence, et puis il y avait le roi de France à qui l'on avait protesté que l'on ne traverserait pas ses desseins[2]. Les Florentins n'accueillirent ni ne repoussèrent les ouvertures d'Adorno. Ils firent seulement reconnaître à Gênes la situation par des agents officieux; du moins c'est leur version[3].

L'ambassade à Jean Galéas partit après celle qui se rendait auprès du roi de France, mais elle négocia plus vite. Elle trouva le duc de Milan bien disposé, cependant défiant. Jean Galéas voulait des garanties et demandait que certains citoyens s'engageassent à faire tenir ce qu'on lui promettait[4]. De ce côté on arrivait donc à des accords, sans en venir à la conclusion.

A Paris les choses traînaient en longueur. Cataneo et Persi n'avaient peut-être pas des instructions assez larges, ils demandaient peut-être au roi d'être le Protecteur du Peuple plus que le Seigneur de Gênes[5]. L'un des deux ambassadeurs, Pierre de Persi, quittant Paris sans que rien eût été conclu[6], vint annon-

[1] Damien, *alias* Dagnan, forme génoise.

[2] Capponi, *Istor. della Republ. di Firenze*, I, 402.

[3] Instruction pour Maso degli Albizzi, envoyé en France. 5 mai 1396. Arch. de Flor.

[4] Arch. nat., J 500, C. Procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre 1396.

[5] Procès-verbal de l'assemblée du 19 octobre.

[6] Le religieux de Saint-Denis (II, 400) place « vers le milieu du mois d'août » 1395 l'audience solennelle accordée par le roi aux ambassadeurs de Gênes. Les faits que nous avons rappertés précédemment ne permettent pas, ce nous semble, d'adopter cette date. Dans la harangue que le religieux fait tenir aux ambassadeurs, ils se réfèrent à une délibération prise dans une assemblée des citoyens. Celle du 10 novembre est la première qui soit visée dans les actes subséquents: Lünig a emprunté, *verbatim*, la traduction française de Le Laboureur (*Hist. de Charles VI*, I, 324) pour insérer dans son *Codex Italiæ diplomaticus*, cette harangue, composition du religieux. Il y est dit que les Génois ont imploré la *protection* (auxilium) du roi et résolu de *se soumettre* à lui (se submittere decreverunt). Le religieux se

Digitized by Google

cer que le roi préférait traiter à Gênes même par ses propres ambassadeurs. Ce que l'on avait appris de Pavie conseillait de transporter le siège des négociations plus près de Jean Galéas. En effet, le 24 mars 1396, furent délivrées en conseil, le duc d'Orléans présent, des pouvoirs à quatre personnes qui nous sont bien connues : l'évêque de Meaux, François de Chassenage, alors relevé du gouvernement d'Asti où il avait été remplacé par Jean de Fontaines, Pierre Beaublé, toujours conseiller du duc d'Orléans, et Siffredi Tholon, podestà d'Asti. Ces quatre ambassadeurs se mirent en route dans le courant d'avril et arrivèrent à Gênes au commencement de mai [3].

Quoiqu'il ne fût pas dit un mot de Savone dans les pouvoirs qu'ils emportaient, les Savonais avaient compris qu'il s'agissait de leur liberté. Inquiets du sort qui pourrait leur être réservé, ils entretenaient depuis longtemps des agents auprès du duc

conformait ainsi à la donnée officielle qui est nettement accusée dans les pouvoirs du 24 mars (« sicut iteratis vicibus nobis scripserunt et intimarunt, nos requisierint *ut dominium et superioritatem* dicte civitatis Janue assumere et in nos et *successores nostros in regno* recipere curaremus).» Le procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre est beaucoup plus réservé. Quilico Cataneo qui opina pour traiter avec le roi sur des bases plus larges qu'autrefois (amplientur oblaciones que Regi fuerunt factas per partes Comunis) et vota pour qu'Adorno eût pleins pouvoirs pour traiter avec le roi, mais seulement avec le roi, ne réunit au scrutin que dix voix sur sept cents (Procès-verbal, Arch. nat., J 500, C.). Nous avons suivi la version présentée par Guirardo Caparagio, et non contredite, dans l'assemblée du 19 octobre 1396 (« Omnes sciunt quod, existentibus nobis in maximis tribulationibus, missi fuerunt Franciam ambassatores domini Damianus Cathaneus et Petrus de Persis qui *magnum tempus ibi steterunt et non compleverunt ulla.* Subsequenter, habitus fuit modus de se conveniendo cum domino Duce Mediolani, et voluit Dominus Dux quod certi cives sibi attenderent promittenda sibi. *Inter hoc* venit dominus Petrus de Persis qui dixit quod ambassatores Regis venirent in contentinenter, qui venerunt, et cum eis non fuit conclusum, quia si tunc factum fuisset videbat civitatem venire in armis.») La soumission pure et simple et le transport de la seigneurie héréditaire au roi ne pouvaient guère avoir été proposés avec supplication par les premiers ambassadeurs de Gênes à Paris, puisque les ambassadeurs du roi obtinrent à Gênes la soumission à condition et après de vifs débats : « post multas altercationes, hinc inde, » suivant leur propre témoignage. Nous verrons d'autres détails qui infirment la thèse officielle adoptée par le Religieux de Saint-Denis, maintenue opiniâtrement par la chancellerie royale, et que le roi fit enfin passer, non sans peine, dans le préambule du dernier traité.

[1] L'évêque de Meaux était à Asti le 5 mai. Il y donna reconnaissance à Jean Galéas d'une livraison de vingt mille viretous pour le compte du duc d'Orléans. Comptes de Jean Galéas.

Digitized by Google

d'Orléans. Bonnarel et Luc de Grimaldi étaient aussi à Paris, recommandant Jean et Louis de Grimaldi qui avaient été faits prisonniers en cherchant à enlever à Gênes, par escalade, la forte place de Vintimille. Jean Galéas avait envoyé à son gendre Prévédin Marliano, son confident le plus assuré d'un bon accueil. A tous le duc d'Orléans faisait des présents avec plus que sa largesse habituelle, et il leur donnait de bonnes paroles. Suspect, battu en brèche, il n'avait rien de plus à leur donner.

Le roi sortait d'une violente crise de sa terrible maladie, pendant laquelle bien des choses furent faites sans lui ; mais il apparaît que, revenu à la santé, il se prit de passion pour l'acquisition de la seigneurie de Gênes. Il montrait une grande irritation contre Jean Galéas et savait mauvais gré aux Florentins d'avoir prêté l'oreille aux ouvertures d'Antonioto Adorno. Près de lui on soufflait sur le feu. Les Florentins pensèrent à en tirer parti. Sous couleur de s'excuser, ils députèrent au roi le personnage le plus considérable de la république, Maso degli Albizzi, avec charge de dire que l'on s'était mêlé officieusement des affaires de Gênes dans le but unique de favoriser l'avènement du roi, et que deux fois déjà on avait repoussé les offres d'Adorno ; puis de dénoncer Jean Galéas comme celui dont les intrigues empêchaient seules le succès, de le montrer d'ailleurs préparant la guerre contre les confédérés italiens, de protester que Florence voulait au contraire conserver la paix, et de finir par demander que le roi, si Jean Galéas en venait aux hostilités, permît à Florence de recruter en France des gens de guerre, d'y prendre le capitaine général de la république et d'arborer la bannière royale. En attendant, on suppliait le roi de faire savoir à Jean Galéas qu'il couvrait Florence de sa protection. Sur ce que Florence donnerait en retour, Maso, si on le lui demandait, devait dire que la république appartenait toute entière à la couronne de France, et « qu'ayant le tout, le roi ne devait pas en vouloir une partie. » La plus grande circonspection était imposée à l'ambassadeur, même dans le cas où il verrait le roi assez indisposé contre Jean Galéas pour prendre l'initiative d'une alliance offensive. Florence se réservait d'en débattre elle-même les conditions [1].

[1] Instruction des Dix de la Balia pour Maso degli Albizzi. — 5 mai 1396.

Digitized by Google

On était à Paris dans des dispositions dont les Florentins ne se doutaient pas lorsqu'ils envoyaient Maso. Ils y possédaient des auxiliaires aussi acharnés qu'eux à la destruction du duc de Milan. La reine, épiant l'humeur du roi, avait reconnu qu'enfin le moment était venu où elle pourrait assouvir sa haine. Elle choisit pour en avertir les Florentins Bonaccorso Pitti, ce même familier du duc d'Orléans, son écuyer de corps, que nous avons vu dépêché d'Asti auprès du duc par Enguerran de Coucy. Comblé des faveurs de celui qu'il devait appeler son maître, c'était grâce à l'intervention du duc d'Orléans que Bonaccorso avait pu conjurer à Florence les conséquences d'une *Vendetta* et y retourner en sécurité [1]. La reine qui le connaissait ne s'inquiéta point des scrupules que la reconnaissance pouvait faire naître chez lui. Elle l'appela et en présence de son frère, le duc Louis de Bavière, elle lui dit : « Va, préviens que l'occasion est à saisir. » Le sire d'Albret, oncle du roi, était avec la reine de la conspiration, il devait servir entre eux d'intermédiaire. Bonaccorso partit muni d'instructions, et arrivait à Florence au commencement de mai, quelques jours après le départ de Maso [2].

Quelque chose pourtant gênait la reine. Jeter le roi dans une entreprise hostile contre le redoutable Jean Galéas en la poussant jusqu'à sa ruine totale, à la complète destruction, n'était pas une affaire que l'on pût aisément conduire à l'insu du duc d'Orléans, sous les yeux de la duchesse Valentine qui exerçait sur le roi une influence pénétrante, la seule qui réussit à le calmer pendant les douloureux accès de sa folie. La duchesse habitait l'hôtel Saint Pol. Sa maison et celle de la reine étaient presque confondues sous le gouvernement du grand maître, fort attaché au duc d'Orléans. Les deux femmes se surveillaient dans leur contact continuel; la reine haïssait la duchesse, qui ne savait, non plus que son mari, haïr personne, mais qui savait servir ceux qu'elle aimait. Il fallait éloigner Valentine. Sa douce influence sur le roi lui était dès longtemps imputée à crime, on l'accusait de la devoir à des sortilèges et de s'en servir pour amener les crises qu'elle calmait. D'odieuses et absurdes histoires, inventées

[1] Lettre de la Seigneurie au duc d'Orléans, 29 décembre 1393, publiée dans l'introduction à la *Cronica di B. Pitti*, p. XXXII.
[2] *Cronica di B. Pitti*, p. 48 et suiv.

Digitized by Google

dans ce moment, colportées dans les tavernes, excitèrent le peuple contre elle. Il est certain que l'animation était grande, car nous en avons le témoignage dans les vers qu'Honoré Bonnet adressa, par forme de consolation, à la princesse outragée, en lui présentant son traité de l'*Apparition Maistre Jehan de Meun*. Glosant l'une des devises de la duchesse, *Loyauté passe tout*, Honoré Bonnet lui dit sans détour que les diffamateurs avaient ameuté le populaire, mais que ses accusateurs seraient à la fin confondus comme ceux de la chaste Suzanne. Devant ce déchaînement, le duc d'Orléans céda. Il fit sortir la duchesse de Paris, mais en grande pompe [1], et la conduisit au commencement d'avril dans le comté de Beaumont, à sa maison d'Asnières. Le terrain était libre. Il le resta tout le temps nécessaire. Valentine ne reparut à la cour qu'après un an, et le duc d'Orléans s'en absenta souvent. La justice oblige à dire que le duc de Bourgogne avait déjà quitté Paris quand la duchesse d'Orléans en fut emmenée, et qu'à son retour il l'alla visiter à Asnières [2], où au mois de juillet elle accoucha d'un fils qu'il tint sur les fonts de baptême, Philippe, l'héroïque comte de Vertus. S'il avait contribué à l'ameutement contre elle, ce serait à lui que s'appliquerait bien le nom de Caïman par lequel un chroniqueur flétrit les colporteurs de calomnies. La reine épuisa sa rancune en faisant transférer sur les recettes des aides, avec toutes les difficultés du recouvrement, la pension de 6,000 francs assignée jusqu'alors à sa rivale sur son argenterie. Entre elles désormais il n'y avait plus rien de commun.

Bonaccorso Pitti ne rencontra d'abord à Florence que de l'incrédulité. Un si petit personnage qui, jusque là étranger à toutes charges dans la république, avait couru le monde en aventurier, sans même la consistance d'un marchand, ne semblait pas de taille à recevoir les secrets de la reine de France, et sa faveur auprès du duc d'Orléans n'était pas pour lui servir de lettres de créance. Il en avait apporté de la reine, dit-il, mais il explique assez mal avec cela le retard que l'on mit à l'écouter. Enfin on

[1] « Cum magnifico apparatu de Parisius recedens. » Le Religieux de Saint Denis, II, 406.

[2] Le duc de Bourgogne partit de Paris le 5 avril ; il y revint le 8 mai et le 15 fit visite à la duchesse d'Orléans (Ernest Petit, Itinéraire). — Le duc d'Orléans paraît avoir, d'après ses mandements, établi la duchesse à Asnières vers le 12 avril.

Digitized by Google

l'écouta, et le 30 juin on lui donna des pouvoirs pour traiter conjointement avec Maso degli Albizzi. Peut-être les pouvoirs étaient-ils antidatés ; le 18 juillet seulement il reçut ses instructions et il partit le 20 juillet. Ses instructions, quant aux personnes qu'il devait employer au succès de sa mission, la reine, le sire d'Albret, le duc de Berry, prouvent qu'il avait réussi à persuader la Seigneurie de la réalité des confidences apportées par lui. Quant à la marche qui lui était prescrite, elle indique la persistance des doutes sur des dispositions inespérées. Bonaccorso, empêché par les difficultés du chemin, n'arriva que le 23 août à Paris. Pendant ce temps les ambassadeurs du roi avaient mené à Gênes leur négociation avec des fortunes diverses, et celle de Bonaccorso se trouva favorisée par un incident qui semblait devoir amener la rupture avec Jean Galéas aussi bien qu'avec Gênes.

Malgré l'affirmation contenue dans leurs pouvoirs que le roi cédait aux réquisitions réitérées d'Adorno et des conseils de Gênes en les envoyant pour régler les conditions du transport à lui et à ses successeurs de la seigneurie et du domaine éminent[1], les quatre ambassadeurs avaient trouvé le terrain très hérissé. On ne voulait accorder au roi que l'autorité restreinte du doge, dans la dépendance des Conseils de la Commune qui conservaient leurs pouvoirs propres. Il fallut en passer par là. Entre les partis la lutte continuait. On y mit fin en disant que le gouverneur royal serait nécessairement un ultramontain, que l'on maintiendrait dans les conseils la proportion alors existante entre guelfes et gibelins, nobles et *popolani*, mais que le prieur des Anciens serait toujours choisi parmi les gibelins. D'avance on se disputait les faveurs. Antonioto Adorno fit secrètement son marché. Les ambassadeurs prirent des engagements avec lui pour lui, ses parents et ses principaux partisans. Un sac de 50,000 francs fut retiré par le roi lui-même de la tour de Vincennes, où il gardait son épargne, et remis au trésorier des guerres, Arnoul Boucher, pour l'apporter à Gênes[2]. Ceci pouvait rendre plus coulantes les négociations. Le 30 juin on arrivait enfin à un accord.

[1] « Dominium et superioritatem. »

[2] Le roi retira cette somme le 7 juin et la remit le lendemain au trésorier. Moranvillé, *Étude sur J. le Mercier*. Pièces justif., p. 357.

Digitized by Google

Savone avait fait l'objet de la plus grosse difficulté. A Gênes on n'admettait aucun traité sans que la récupération de Savone y fût distinctement stipulée, et les pouvoirs des ambassadeurs, quoique souscrits par le duc d'Orléans, étaient muets sur ce point, sans valeur par conséquent. Exiger du duc d'Orléans qu'il livrât lui-même Savone aux Génois, après avoir pris l'engagement solennel de les en affranchir à jamais, n'était pas possible. On lui imposa quelque chose de moins dur mais bien imprudent : on lui fit évacuer Savone et licencier tous les gens de guerre qu'il conservait encore dans la Rivière.

Enguerran de Coucy, passant par Pavie au mois de mai pour rejoindre en Hongrie l'armée des croisés, paya des deniers de Jean Galéas, au compte du duc d'Orléans, les derniers gages d'Otto Rusca. Le mandement à cet effet porte la date du 30 mars [1]. Antonio Terzo quitta Savone le 10 juillet avec ses lances lombardes et les gens de pied que Jean Galéas y soldait pour le duc depuis le mois d'août de l'année précédente.

Les ambassadeurs purent faire valoir qu'à la requête du roi son frère avait retiré toutes les troupes qui portaient ombrage à Gênes. Mais il n'échappa pas aux Génois que, loin d'assurer la soumission de ceux qu'ils appelaient des rebelles, cette évacuation y faisait obstacle. Dans la Rivière du Levant les châteaux évacués par les gens du duc d'Orléans étaient occupés aussitôt par les rebelles ; Savone se remettait en possession des siens ; dans le val d'Arosio, à Port-Maurice, on ne revenait pas davantage à l'obéissance. Les Génois imposèrent au roi l'obligation très stricte d'y faire rentrer tous ceux qui s'y étaient soustraits depuis quatre années. Savone se trouvait comprise virtuellement dans cet article où les *Conventionati* étaient mentionnés à la suite des vassaux révoltés [2]. Pour plus de sûreté cependant, les Génois firent annexer à cet article une convention particulière. Huit

[1] Bibl. nat., Fr. 10431, n° 277. Otto Rusca donna quittance à Pavie de 1662 florins reçus par la main du sénéchal d'Eu. Jean Galéas en avait remis 6000 à Enguerran de Coucy avec qui voyageait le sénéchal.

[2] Arch. nat., J 496, I[4] : Traité du 6 juillet, art. 10. — « Omnes et singulos vassallos et *convencionatos* ac civitates, castra, loca et jura que ab quatuor annis citra ab obedientia dicte civitatis se substraxerunt et substrahunt, sive substracti, substracte et substracta fuerunt, prefatus Rex domi-

Digitized by Google

châteaux, parmi lesquels ils n'avaient pas laissé figurer ceux de Gênes, devaient être livrés au roi; on convint que la Commune en reprendrait possession, si dans les quatre mois de son intronisation comme seigneur le roi n'avait pas réduit Savone [1].

Ainsi réglés les accords furent remis le 1er juillet aux notaires des deux parties pour en dresser les instruments publics. Le 6 juillet, après la collation des instruments, les ambassadeurs du roi proposèrent de signer ; du côté des Génois il fut représenté qu'il serait plus prudent de communiquer le traité aux citoyens, qui sans doute en seraient contents [2]. Les ambassadeurs ne le croyaient pas nécessaire, mais il ne s'y opposèrent point. Trois assemblées de citoyens se tinrent. Bien des objections s'y élevèrent. Si le traité réservait les droits de l'Empire, il ne les préservait pas assez ; il ne garantissait pas au gré des gibelins leur prépondérance ; il n'était pas suffisamment explicite sur Savone et l'on n'avait pas fait de sa réduction à l'obéissance une clause de laquelle dépendît la validité du traité. Adorno fit entendre par quelques voix qu'il conviendrait de lui confier le rôle de gouverneur royal. La protection du duc de Milan fut par quelques-uns représentée comme plus efficace que celle du roi, à cause de la proximité, et surtout comme ayant le mérite de sauvegarder la liberté de Gênes parce qu'elle serait admise à titre temporaire [3]. Au fond la consultation que les ambassadeurs n'avaient pas sû prévenir était défavorable, mais les scrutins constataient que la majorité se résignait. Ce fut donc un coup de théâtre quand, à la réunion suivante des plénipotentiaires, le 13 juillet, l'évêque de Meaux ayant terminé sa harangue par l'invitation de signer, Adorno déclara qu'il le voudrait bien, mais qu'il ne le pouvait pas. Il avait fait le traité, il le croyait profitable à Gênes ; mais, porté au pouvoir par un parti qui ne consentait pas à se soumettre au roi et menaçait de prendre les armes, il était hors d'état de lui résister. Les plénipotentiaires génois assistaient muets à cette déclaration. L'évêque les inter-

nus Janue, suo posse et bona fide, per bonos et opportunos modos ad obedientiam et subjectionem dicte civitatis et communis Janue quibus erunt ante substractionem predictam redduci faciet quo citius posset, *etiam per potentiam armorum si opus fuerit.* »

[1] Archives nat., J 496, l5 — Traité et convention du 6 juillet.

[2] *Ibidem.*

[3] Arch. nat., J 500, C. Procès verbaux des assemblées du 8 et 9 juillet.

Digitized by Google

pella. Ils se consultèrent à part eux et dirent qu'ils trouvaient bon le traité, mais qu'au doge seul il appartenait de prendre des résolutions. Sommé de nouveau, Adorno exprima des regrets en persistant dans ses refus. Le duc de Milan, dit-il, avait tellement suborné ses amis qu'il ne pouvait passer outre. Alors l'évêque de Meaux se leva, ayant à la main l'instrument du traité. Il protesta qu'il ne tenait pas à lui et à ses collègues qu'il reçût en ce moment la dernière consécration, mais qu'il était fait et complet, que le droit à la seigneurie de Gênes était acquis au roi, comme aux Génois les droits stipulés pour eux, la consultation des citoyens n'ayant été admise que sur le mode de l'exécution ; de tout quoi il requit les notaires présents de lui donner acte, et il déposa entre leurs mains le cahier collationné par eux dans la séance précédente [1]. Après cette scène les ambassadeurs quittèrent Gênes, sans que l'on fît effort pour les retenir. L'évêque et Pierre Beaublé retournèrent à Paris ; Francois de Chassenage, Siffredi Tholon et Arnoul Boucher, mieux avisés, n'allèrent pas plus loin qu'Asti, attendant les suites [2].

La relation des perfidies de Jean Galéas, faite par l'évêque de Meaux avec tout le ressentiment de son échec, arrivait donc à Paris juste à point lorsque Bonaccorso Pitti venait apporter à la reine les sollicitations qu'elle avait provoquées à Florence.

Un homme hardi et adroit comme Bonaccorso ne pouvait manquer de saisir l'occasion, dût-il outrepasser les instructions qu'il avait reçues. Elles étaient prudentes et hypocrites, répondant aux diverses dispositions où, à son arrivée, il pourrait trouver le roi. S'il le voyait toujours animé des sentiments dont avait parlé la reine, il devait les exciter encore en montrant que Jean Galéas, non content de lui barrer la route de l'Italie, signalait à l'Empereur, de concert avec Boniface IX, ses projets sur Gênes comme une atteinte aux droits de l'Empire ; et après s'être bien assuré qu'il avait affaire à une passion résolue, il proposerait au roi d'entrer dans la ligue italienne comme son chef, ainsi qu'il appartenait à sa dignité, mais s'il le désirait, « pour sauvegarder l'honneur de la couronne, » il pourrait laisser à Florence la responsabilité des initiatives. Le but de l'alliance que l'on

[1] Arch. nat., J 496, I.
[2] Mémoires pour ceux qui vont à Gênes. (Jarry. *Pièces justif.*)

Digitized by Google

présenterait comme défensive serait, bien entendu, *la destruction du tyran*[1]. Les négociateurs florentins auraient soin de tenir dans un vague propice à faire naître des espérances chez tous les confédérés l'article du partage des dépouilles, rédigé d'avance à cet effet[2]; ils avaient cependant une certaine latitude pour consentir à des demandes d'une importance secondaire qui n'iraient pas contre « la liberté et l'honneur de Florence. » Bonaccorso pouvait en conclure que sur cet article il lui était loisible d'apprécier ce que réclamait l'urgence de la situation.

Conduit à l'hôtel Saint-Pol avec Maso, le 25 août, surlendemain de son arrivée, par Amanion d'Albret, il entretint le roi sans autre témoin, dit-il[3]. Le caractère de Charles VI ne se prêtait pas à toutes les confidences que les Florentins avaient à faire, mais son tempérament ne se prêtait que trop aux excitations d'un parleur astucieux. Le roi fit bon visage aux ambassadeurs et leur dit qu'il les rappelerait quand il en serait temps. Le lendemain ils rendaient compte à la reine, « qui fut bien joyeuse; » à elle on pouvait tout dire. « Maintenant laissez-moi faire, » ajouta-t-elle après les congratulations, « je me charge du roi. » La reine tint parole. Dès le jour suivant le roi fit revenir Maso et Bonaccorso pour leur désigner les commissaires avec lesquels ils auraient à traiter. Comme il leur avait été recommandé de le solliciter, on les abouchait avec le plus petit nombre possible de personnes, pas plus de deux, « secrètes et de confiance, afin que Jean Galéas ne pût rien apprendre de ce qui se pratiquait[4]. » Si bien prises qu'eûssent été les mesures de la reine, le duc d'Orléans soupçonna que son écuyer de corps n'était pas revenu à l'improviste de Florence à Paris seulement pour caresser de nouveau la déesse des joueurs heureux. Il le fit avertir et même menacer. Cela n'eut d'autre effet que de rendre les ambassadeurs florentins plus pressés d'arriver à la conclusion et plus souples en même temps que plus hardis pour outrepasser leurs instructions. Les pouvoirs des commissaires français avaient été expédiés le 5 septembre, présents les ducs de Berry, de Bourgogne, de Bourbon, et le chancelier ; le 29 septembre fut scellé chez le chancelier le traité

[1] Instruction pour Bonaccorso Pitti, 18 juillet 1396.
[2] Cédule jointe aux instructions.
[3] « Senza mezzano. » Rapport de Bonaccorso, 27 décembre.
[4] Instruction pour Bonaccorso.

Digitized by Google

d'alliance *défensive* qui, au lieu de fixer à douze mille lances le contingent du roi et de réserver aux sujets de Jean Galéas affranchis de son joug la liberté de choisir leur nouveau régime ou leur nouveau maître, comme le demandait Florence [1], laissait au roi de déterminer le nombre des gens de guerre qu'il fournirait, et lui adjugeait toutes les conquêtes, à l'exception de la Marche Trévisane, quelques territoires de la Romagne et ce qui se trouverait en Toscane, c'est-à-dire la presque totalité des domaines de Jean Galéas [2]. Maso degli Albizzi fit, en rentrant à Florence, un rapport bien sec, qui ne respire pas la confiance et la fierté. Celui de Bonaccorso fait contraste. Triomphant dans sa brièveté, il rappelle le *Veni, Vidi, Vici* [3].

Bonaccorso avait raison ; il fut absous et approuvé. Florence pouvait, en effet, se flatter qu'elle aurait tout à gagner et le roi tout à perdre dans cette transaction où, par de vilains moyens, on réussit à lui faire commettre, contre sa droiture, à la fois une mauvaise action et une faute. Le duc d'Orléans était outrageusement battu. Il ne restait qu'à le dépouiller de Savone.

Les négociations avaient été entamées à Paris et amenées à terme sans que les confédérés italiens en eussent connaissance. Florence garantissait leur adhésion. Adorno, dans l'ignorance et la détresse où il était, fit à Florence de nouvelles démarches pour obtenir que la Ligue assumât la protection de Gênes. Repoussé et aussitôt dénoncé à Paris [4], il se tourna sans plus de succès vers le comte de Savoie et le marquis de Montferrat, revint au duc de Milan et obtint d'abord de lui des promesses ; mais finalement Jean Galéas n'osa pas passer au-delà. Il craignait trop d'attirer sur lui la foudre, quoiqu'il ne sût pas encore qu'elle se forgeât. Mis en demeure de dire son dernier

[1] Cédule, art. 5.

[2] Articles 2 et 5 du traité du 29 septembre. Lünig, *Codex Ital. dipl.*, I, 1094. Cf. Arch. nat. J 503, n° 2, l'instrument original.

[3] Rapports du 27 décembre. Tous ces documents sont aux Archives de Florence.—Les Florentins remercièrent la reine avec effusion lui prodiguant les titres de Mère et Maîtresse, « Mater et Domina nostra singularissima, Metuendissima Domina, Materque singularissima. » (Lettres du 31 décembre et 28 janvier.) Lorsqu'il fallut solliciter l'exécution du traité, c'est encore à elle qu'ils recoururent, lui rappelant qu'elle avait été la cheville ouvrière, « principale operatrice. » (Instruction pour Bonaccorso, 12 janvier 1397.) Mais ils furent moins heureux à la fin qu'an début.

[4] Dépêche à Maso et Bonaccorso, 5 septembre.

Digitized by Google

mot, il retira sa parole, déclarant que, « par respect pour le roi de France, » il refusait de prendre la seigneurie de Gênes et ne voulait plus même se mêler de rétablir la paix parmi les citoyens. Dans la cité, tout était querelles ; au dehors les Fiesque tenaient la campagne, Montalto et Guarco reparaissaient ; l'argent manquait pour subvenir aux services les plus nécessaires. Adorno n'avait plus qu'à se jeter aux pieds du roi et à renouveler son marché. Il fit savoir à Chassenage qu'il croyait pouvoir disposer les Génois à la soumission, et le pria de se rapprocher de Gênes pour faciliter la reprise des négociations. Chassenage était sans pouvoirs ; il s'empressa d'en demander. En les attendant, il se rendit à Savone avec Siffredi Tholon et Arnoul Boucher ; bientôt tous les trois furent appelés à Gênes.

Adorno y avait réuni plusieurs fois, du 14 au 19 septembre, les Guelfes à part, puis les Gibelins, puis tous les corps de la Commune. A la dernière assemblée, la majorité s'était prononcée pour qu'il lui fût donné des pleins pouvoirs, et l'unanimité pour qu'il traitât avec les Fiesque [1]. La paix avec eux fut faite le 6 octobre. C'était le triomphe des guelfes et le prélude de celui du roi. Cependant, les partisans de Jean Galéas Visconti ne se tenaient pas pour entièrement battus, et jusqu'au dernier jour ils essayèrent de lutter [2]. Le 9 octobre, le Conseil des Anciens, réuni aux réformateurs de la paix, expédia des pouvoirs qui autorisaient Adorno à traiter seul avec tout roi, prince, duc, baron ou seigneur, du transport de la Seigneurie aux meilleures conditions qu'il pourrait obtenir [3]. On n'en était plus alors, comme au 14 septembre, à parler de rechercher « l'adhérence » de quelque puissant, ou de se mettre « sous sa protection ; » mais Adorno

[1] Procès-verbaux des assemblées. J 500, C, f°s 20 à 32.

[2] Dans l'assemblée du 19 octobre, un des opinants demanda que l'on cessât tous les pourparlers avec Jean Galéas et que l'on en finît avec le roi sans plus recourir aux citoyens. Georges Stella dit qu'à ce moment Jean Galéas avait à Gênes des ambassadeurs, *Solemnas legatos*, qui soutinrent sa prétention, et que d'autres parlèrent en faveur du duc d'Orléans. Cela ne se concilie pas avec les déclarations qui furent portées devant les conseils et les assemblées par Adorno. Dans les procès-verbaux, on ne trouve pas une fois le nom du duc d'Orléans prononcé, et quant à Jean Galéas, s'il entretenait à Gênes des émissaires, ce que l'on peut croire, il n'y avait certainement pas des *Solemnas legatos*. Stella prévient d'ailleurs que jusqu'à l'année 1397, il enregistre les faits sur des notes qu'il n'a pas prises lui-même.

[3] Arch. nat., J 500, C., f° 36.

Digitized by Google

tenait à ne point paraître aussi libre qu'il l'était, afin de traiter aussi pour lui-même au mieux : *prout melius et utilius videbitur ei faciendum*. Avant de terminer, il convoqua encore de nouvelles assemblées. On y proposa de s'adresser au roi lui-même et d'envoyer traiter à Paris, « parce que le roi, dans sa bonté, pourrait accorder plus que ses ambassadeurs n'avaient le pouvoir de faire. » Les suggestions, les oppositions venaient de ceux qui voulaient se faire comprendre dans le marché d'Adorno. Toutefois, il y avait encore à compter avec les partisans de l'indépendance. Adorno exploita bien la situation.

Entre le traité qu'il conclut avec Chassenage et celui qu'il avait rompu le 13 juillet, il y a trois différences essentielles. Pour prévenir le retour d'un incident pareil à celui du 13 juillet, les ambassadeurs stipulèrent que le roi prendrait possession de la seigneurie, sans attendre d'autre formalité, dès qu'il le jugerait opportun. Par contre, les pouvoirs des Conseils furent renforcés. Le gouverneur royal, qui n'était, en somme, que leur président et l'exécuteur de leurs décisions, perdait le pouvoir exécutif si, appelé au Conseil, il n'y venait pas ; en ce cas, la décision était prise et exécutée sans lui. Cette modification parut bien grave à Chassenage. Ceux qui avaient intérêt à en finir avec le roi lui dirent qu'il n'avait point à s'y arrêter. « Ne vous souciez pas des chapitres ; si tost que le Roy aura la seigneurie et que messire Anthoniot en sera hors, nous donnerons au Roy la seigneurie, purement et absolument [1]. » Chassenage n'avait pas beaucoup de confiance dans leur parole, mais il en eut beaucoup et trop dans ses moyens de la leur faire tenir. L'habileté proverbiale des Génois rendait dangereux de ruser avec eux.

Par la troisième modification, il fut fait en faveur d'Adorno exception à l'article qui excluait tout Génois de la charge de gouverneur royal. Elle lui était d'ores et déjà promise, sans préjudice des autres avantages que les premiers ambassadeurs avaient fait briller devant lui. Les cinquante mille francs que le roi avait remis au trésorier des guerres Arnoul Boucher « pour le fait de Jennes » servirent-ils à cette occasion, ou y employa-t-on seulement plus tard les 45 mille francs que le roi retira encore, le 4 janvier, de la Tour de Vincennes [2] ? Le chiffre de quarante

[1] Mémoire pour ceux qui vont à Gênes. Partie inédite. Communication de M. Jarry.
[2] Moranvillé, *Jean Le Mercier*, p. 359.

Digitized by Google

mille francs est précisé par les historiens de Milan et de Savone. Il est certain qu'Adorno et ses amis reçurent beaucoup d'argent [1]. Après une dernière consultation du peuple, le traité fut scellé le 25 octobre, sous la réserve de l'approbation du roi, ses ambassadeurs n'ayant pas de pouvoirs suffisants pour s'engager définitivement : mais sans tarder ils firent le lendemain prêter serment au marquis Charles del Carretto, entre les mains de qui les châteaux à livrer au roi devaient, par une convention nouvelle, rester en gage jusqu'à la réduction de Savone [2]. Siffredi Tholon partit aussitôt, emportant le traité, avec instante prière de le ratifier sur le champ, de peur d'un revirement à Gênes. Le 4 novembre, les pouvoirs en forme, datés du 4 octobre, étant arrivés, François de Chassenage et Arnoul Boucher firent dresser un nouvel instrument où il était encore modifié deux choses : le préambule et l'article qui laissait le roi maître de prendre possession au moment qui lui conviendrait. Cet article fut remplacé par un autre qui investissait du même droit les ambassadeurs. Immédiatement après la signature du traité, Adorno reconnut qu'il n'exerçait plus le pouvoir que par intérim, prêta serment au roi, et commit deux personnes pour le prêter au nom de la Commune [3]. Cela ne répondait pas encore entièrement à la sollicitude de Chassenage ; il crut plus sûr de prendre possession sans attendre la ratification. Le 27 novembre la cérémonie s'accomplit dans la grande salle du palais ducal, en présence du peuple convoqué au son de la cloche. François de Chassenage et Arnoul Boucher requirent le doge de leur donner pour le roi la saisine de Gênes et de son territoire. Adorno obtempéra, sans faire aucune réserve, à leur réquisition. Il leur remit d'abord le sceptre et les clefs de la ville, fit arborer la bannière partie de France et d'Empire, puis descendit du trône et y assit à sa place les représentants du roi. A l'instant même ceux-ci l'investirent de la charge de Gouverneur royal et Défenseur du peuple. Sur leur requête les Anciens et tous les officiers de la Commune prêtèrent alors serment. La dédition de Gênes au roi était accomplie. Elle avait eu pour

[1] « Et ce qui fut donné à messire Anthoniot pour lui et ses amis. » Mémoire, etc. (Jarry, p. 434.)
[2] Arch. nat., J 497, n° 18.
[3] Arch. nat., J 497, n°s 19 et 20.

Digitized by Google

témoins Jean de Fontaines, gouverneur d'Asti, son vicaire, Siffredi d'Arce, l'un de ses chevaliers, et Otto Rusca [1]. Le duc d'Orléans y était donc représenté et, quoi qu'il fît, compromis.

Le traité apporté par Siffredi Tholon fut approuvé le 11 décembre dans un conseil auquel le duc d'Orléans ne voulut pas assister. N'ayant pas obtenu que les droits de Savone fussent sauvegardés, au moins dans quelque mesure, il n'eût pas été décent de le contraindre à ratifier pour son propre compte l'article et la convention spéciale qui faisaient au roi une obligation de les fouler. Son absence néanmoins ne saurait être donnée comme une protestation, car son chancelier, Pierre L'Orfèvre, avait été requis comme témoin et son nom figure au bas de l'acte. Le roi ne ratifia qu'en renouvelant, dans la partie du préambule où il prend la parole, la déclaration qu'il cède aux supplications réitérées des Génois. Il était vivement contrarié de ce que rien de semblable ne fût mis dans la bouche des Génois, et, en envoyant à Chassenage le traité ratifié, il lui recommanda de faire modifier dans ce sens les préambules pour les mettre d'accord, autant que possible [3]. Chassenage avait devancé son désir. Dans le traité du 4 novembre, le nouveau préambule lui donnait la satisfaction de faire enfin dire aux Génois que, pour conjurer la ruine dont les menaçaient leurs incurables discordes, ils s'étaient d'eux-mêmes « mis sous l'empire de sa couronne, à qui obéir est la liberté [4]. » En guise de commentaire à la déclaration qu'il se rendait aux instances des Génois, le roi recommanda de s'arran-

[1] Arch. nat., J 497, nos 21, 22 et 23.
[2] Arch. nat., J 496, n° I6. — J 497, n° 24.
[3] Bibl. nat., Fr. 14371, n° 258. Instructions pour l'évêque de Meaux, le comte de Saint-Pol, maître Pierre Beaublé et Siffredi Tholon, envoyés à Gênes par le roi. — Cette instruction précède une série de pouvoirs datés du 30 décembre 1396, qui furent remis aux quatre personnes précitées pour servir éventuellement à l'accomplissement de leur mission. Le comte de Saint-Pol allait prendre le gouvernement de Gênes. L'instruction et les pouvoirs, rapprochés du « mémoire pour ceux qui vont à Gênes » fournissent les renseignements les plus significatifs et permettent d'approcher de l'histoire vraie qui est quelque peu en contradiction avec les pièces destinées à voir le jour. — Nous devons la communication de ces documents à M. Moranvillé, qui les a transcrits d'après le texte microscopique du ms. de la Bibl. nat. (Formulaire du xve siècle), où ils occupent 6 folios, et les a mis à notre disposition avec sa libéralité habituelle.
[4] « Januenses ipsi prefate corone sue sese recommitentes imperio, cui obtemperare libertas est. »

Digitized by Google

ger de façon à obtenir pour lui le châtelet de Gênes, ou, si l'on n'y réussissait pas, de tâcher qu'il fut démantelé ; puis de remplacer au plus vite Antonioto Adorno dans la charge de gouverneur royal, en lui rappelant (peut-être lui apprenant) qu'il avait manifesté le désir d'en être relevé, mais, s'il faisait quelque difficulté, de lui persuader que le roi avait besoin de le voir, voulait le consulter sur divers points, enfin « l'induire de toutes manières afin qu'il laisse le gouvernement et se parte de Gênes. » A cet effet, un gouverneur de haut rang, le comte de Saint-Pol, était nommé, toujours selon le désir exprimé par les Génois [1]. L'évêque de Meaux, Pierre Beaublé et Siffredi Tholon lui étaient adjoints pour organiser le gouvernement. On leur remit avec leurs instructions des pouvoirs séparés pour chaque objet de la mission qu'ils auraient à remplir : pouvoir d'armer chevalier Antonioto Adorno, de lui conférer le collier de l'ordre du roi, de le retenir du grand conseil, à la pension ordinaire de 1,000 francs, en témoignage de la satisfaction qu'avait donnée « sa prudence dans l'exercice du gouvernement ; » et, dernière précaution, un sauf-conduit pour Adorno, avec une suite de cent personnes, délivré d'avance « parce qu'il avait annoncé son intention de se présenter prochainement devant le roi. » Outre les pouvoirs spéciaux pour distribuer les faveurs qu'il serait opportun d'accorder à ses parents et amis, le moins possible, les gens du roi furent munis d'un pouvoir général pour confirmer les promesses secrètes faites au mois de juillet et en expédier les lettres patentes [2].

Adorno n'opposa point la résistance que l'on redoutait, mais il ne quitta pas Gênes. Il remit le pouvoir au comte de Saint-Pol, qui arriva le 18 mars 1397, bien accompagné de gens de guerre. Le comte de Saint-Pol réussit à prendre possession du châtelet. Au bout de quatre mois il quitta Gênes, laissant l'évêque de Meaux aux prises avec Adorno. L'anarchie dura longtemps.

Qu'était-il advenu de Savone ? Le duc d'Orléans avait, le 24 décembre 1395, cédé au roi purement et simplement la ville et les châteaux de Savone avec les autres villes, châteaux, hommages, droits, actions qu'il disait avoir en ce pays et aussi dans les cités, pays et territoires de Gênes, droits infirmes ou imaginai-

[1] Mémoire, etc. Partie inédite.
[2] B. nat., Fr. 1437, fol. 262 v°.

Digitized by Google

res [1]. Nulle mention n'est faite dans cet acte d'un dédommagement de 300,000 francs que le roi lui avait accordé le 14 décembre pour le couvrir de ses frais [2]. Ce n'était pas plus qu'il n'avait dépensé, et selon lui c'était moins. Le roi le reconnut et y ajouta beaucoup plus tard 200,000 francs [3], mais il n'apparaît pas qu'il en soit jamais rentré plus de 211,000 en tout [4]. Le duc par le fait se trouva dépouillé au profit du roi, qui en eût du remords, mais qui pouvait se dispenser d'en avoir en considérant la prodigalité dont il usa d'autres fois envers son frère. Les lettres de la cession contenaient mandement à tous les officiers du duc de mettre le roi en possession incontinent qu'ils en seraient requis. Armé de cette lettre et aiguillonné par les Conseils de Gênes, à l'instigation d'Adorno [5], le comte de Saint-Pol, qui aurait désiré prendre son temps, se présenta devant Savone dès le 4 avril. Il n'y fut pas admis. Dix jours après il y revint en force, et fut repoussé. On vit alors quelle faute on avait commise en exigeant du duc d'Orléans, pour gagner les Gênois, qu'il retirât tous ses gens de guerre de Savone et de la Rivière. Si l'on pouvait lui reprocher d'avoir vendu ce qu'il ne tenait plus, il avait à répondre qu'il ne le tenait plus parce qu'on le lui avait arraché. Son intervention ne fut pas sans doute étrangère à quelque compromis, grâce auquel le comte de Saint-Pol put entrer à Savone le 27 avril avec une lettre du roi portant qu'il prenait les Savonais sous sa sauvegarde et protection [6]. La sauvegarde servit probablement à éluder le traité passé avec les Génois, car Savone rencontra dans ses rapports avec les officiers royaux de Gênes des dispositions assez satisfaisantes pour que les gouverneurs français trouvassent chez les Savonais un point d'appui contre les turbulents Génois. Tour à tour l'évêque de Meaux et Colard de Calleville cherchèrent un refuge à Savone. Au bout de cinq ans de tumultes, de révoltes, d'anarchie, arriva le maréchal Bouci-

[1] Arch. nat., J 497, nos 26 et 26 *bis*.
[2] Arch. nat., J 497, no 25 — publié par Douet d'Arcq.
[3] 20 mai 1405. Arch. nat., K 55, no 11 [2].
[4] Après la mort du duc Louis les gens des comptes du duc Charles ne trouvèrent pas traces de la rentrée d'une plus forte somme. Arch. nat., K 55, no 11 [4].
[5] Mémoire pour ceux qui vont à Gênes. — Partie inédite.
[6] Lettre du 16 mars 1397. Arch de Turin.

Digitized by Google

quaut. Sa main pesante comprima les factions, imposa l'obéissance, à défaut de la soumission. Il récompensa la fidélité des Savonais par un acte qui équivalait presque au renouvellement de leur capitulation. Sous la forme des serments qu'il envoya requérir par leur vieille connaissance Pierre de la Viexville, devenu Podestà de Gênes, Bouciquaut passa un véritable traité avec eux. Les deux points essentiels de la capitulation de Savone, c'est-à-dire son affranchissement de la juridiction de Gênes et la garantie que jamais elle ne passerait sous une autre domination que celle de la couronne de France, furent solennellement promis et jurés par le maréchal au nom du roi, en retour du serment des Savonais qu'ils défendraient l'autorité du roi à Gênes contre tous ceux qui oseraient l'attaquer [1]. La parole du duc d'Orléans était ainsi dégagée, autant que cela dépendait de lui.

Jetons en terminant un coup d'œil sur les résultats des traités du 29 septembre et du 4 novembre 1396. Ils font corps, inspirés tous deux par la même passion, œuvre artificieuse de haine, de jalousie et de convoitise. Le traité du 29 septembre ne reçut pas d'application. Les Florentins n'avaient pas compté l'appliquer mais l'exploiter. Celui qui le fit en donne l'esprit lorsque, parlant de la neutralité de Florence entre les deux prétendants à la couronne de Naples, il dit qu'il faut poursuivre ouvertement la destruction du Visconti et soutenir couvertement le compétiteur du duc d'Anjou, tant que dure la ligue avec le roi [2]. Au bout de quatorze ans, Gênes était soustraite à la domination française qui, s'y étant mal introduite, ne réussit pas à s'y asseoir. De tout cet édifice il ne resta rien que l'attachement des Savonais pour la France, fruit des sentiments qu'avait fait naître chez eux le duc d'Orléans, prince bon et généreux, habile à trouver le chemin des cœurs. La politique française en Italie n'avait plus ni but ni boussole. Commandée par des nécessités de situation, obligatoirement guelfe (car de tous les Etats de la Chrétienté, la France était la plus intéressée, vitalement intéressée à ce que les prétentions de la Papauté et de l'Empire à la souveraineté du monde chrétien ne vinssent pas à s'accorder,

[1] Serments des Savonais, 24 et 29 juin, 1er juillet 1402. Arch. nat., J 500 B.
[2] *Cronica di Bonaccorso Pitit*, page 57.

Digitized by Google

sous la pression des intérêts temporels de la Papauté, dans une collusion avec l'Empire), la politique française était bouleversée dans ses conditions depuis l'explosion du grand schisme. L'ancien système des alliances en Italie ne pouvait plus servir. Il fallait remplacer Florence, passionément vouée à la cause urbaniste, trouver un autre point d'appui, ressaisir celui que l'on avait eu à Naples, mettre fin au schisme avec un égal avantage pour la France et pour l'Église, tenir tête à l'Empire sans l'attaquer chez lui. Le duc d'Orléans vit le but et en conçut les moyens. Dans les affaires du schisme lui seul apporta la raison, la modération, le sens pratique, en même temps qu'un sincère dévouement à l'Église qui passait avant toute autre considération. Il ne fut pas suivi, et le schisme, prit fin d'autorité par la main de l'Empereur. Pour élever une barrière contre l'Empire, œuvre à laquelle il se consacra jusqu'à la fin de sa vie, Jean Galéas Visconti semblait désigné. Son alliance, que l'on avait procurée au duc d'Orléans, alors qu'il n'était pas en âge de choisir, lui suggérait le parti que l'on devait en tirer. Jean Galéas, ambitieux sans scrupules et politique sans égal, que Machiavel a négligé, on s'en étonne, n'était pas seulement le prince rapace et perfide à qui la légende a prêté bien des crimes, juste châtiment de ceux qu'il a commis (la remarque est de Gino Capponi), c'était aussi un très grand esprit, de qui l'on pouvait se promettre qu'on le rallierait à de grandes et fortes combinaisons. Avec son génie uni à son intérêt, il aurait su les faire réussir en les maintenant dans la mesure, et la puissance de la France suffisait pour le maintenir dans le respect. Ces hautes pensées du duc d'Orléans furent déjouées par la reine et le duc de Bourgogne. A la vérité il était plus capable de les concevoir et de les suivre que de les exécuter. L'alliance des Florentins, remplacée par la rancune, ne se retrouva plus. L'hostilité des Visconti, follement provoquée, se retrouva toujours plus ou moins visible. Charles VII, Louis XI, Charles VIII reprirent en hors d'œuvre les plans du duc d'Orléans ; Louis XII et François Ier s'y épuisèrent. La postérité n'a tenu compte à leur aïeul que du funeste legs de leur prétention sur le duché de Milan. Pourtant lui et eux étaient dans la vraie voie de la politique nationale.

ALBERT DE CIRCOURT.

Digitized by Google

NOTE COMPLÉMENTAIRE.

Avant de quitter l'Italie, premier champ où le duc d'Orléans donna carrière à son ambition et accusa fortement les grandes lignes de la politique extérieure dont il ne dévia jamais, nous sommes tenus à prévenir le lecteur qui aura bien voulu nous suivre jusqu'ici dans nos conjectures, que nous avons été et que nous l'avons induit en erreur sur la durée, conséquemment sur les incidents du séjour des ducs d'Orléans et de Bourgogne à Pavie, en mars 1391. Nous avons été trompés par une fausse énonciation dans les comptes de Jean Poulain, trésorier du duc d'Orléans, qui a enregistré sous la date de Paris, 21 mars 1390 (1391 nouveau style) les lettres du duc données en faveur de Regnaut de Roye [1]. On trouve l'original de ces lettres ; elles sont en réalité datées de Pavie. D'un autre document signalé par M. E. Jarry, dans son excellent livre (*La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans*), il peut être déduit avec assurance que le duc d'Orléans, parti de Paris le 5 février, y rentra le 15 avril avec son chancelier, Amaury d'Orgemont. Très vraisemblablement le duc de Bourgogne, qui remplit au mois d'avril une mission à Avignon pour essayer de retenir le comte Jean d'Armagnac, ne repassa point par Paris avec le duc d'Orléans et se rendit de Pavie directement à Avignon.

Dès lors, les autres documents sur lesquels nous nous sommes appuyés : le mandement du duc d'Orléans, en date d'Amiens, 30 mars 1391, classé dans la collection de Bastard d'Estang, sous le n° 139, au commencement de cette année ; les mandements du duc de Bourgogne, datés d'Amiens les 26 mars, 1er et 3 avril 1391, que l'on trouve dans les extraits de la Chambre des comptes de Dijon, et qui (après avoir peut-être déjà trompé plus d'une fois dom Plancher) ont servi à dresser l'*Itinéraire* de Philippe le Hardi, perdent la signification que nous y avions attachée. L'année 1391, vieux style, ayant commencé le 26 mars et pris fin le 13 avril de l'année suivante 1392, lorsque le clerc de chancellerie chargé d'écrire les mandements a omis de spécifier si la date a été prise d'avant ou d'après Pâques, ce qui est le cas présent, il est impossible d'établir, autrement que par les circonstances, à laquelle des deux années 1391 ou 1392 appartiennent les dates comprises entre le 26 mars et le 14 avril. Mais l'impossibilité que le duc d'Orléans se soit trouvé le 30 mars à Amiens

[1] P. orig. *Touraine*, n° 4, art. 13 du compte des dépenses pour les mois de juillet et août 1391.

Digitized by Google

lorqu'il était certainement le 21 mars à Pavie, doit faire modifier le classement des pièces dans la collection de Bastard en reportant le n° 139 après le n° 150, c'est-à-dire du commencement à la fin de l'année 1391, vieux style ; et dans l'*Itinéraire* un semblable changement est nécessaire pour les dates d'Amiens, 26 mars, 1er et 3 avril de la même année. Les dates données par D. Plancher : Amiens, février et 27 mars 1391 (III, 128-103) appartiennent aussi à l'année 1392.

Quant à la durée du séjour des ducs à Pavie, on peut ainsi adopter les données fournies par le comte Giulini dans ses *Mémoires de l'histoire de Milan*. Nous les avions écartées comme suspectes, bien que Giulini se réfère au registre des lettres ducales, mais sans en citer le texte : Il dit que les ducs arrivèrent à Pavie le 13 mars et en repartirent environ dix jours après. Comme le compilateur anonyme des *Annales Mediolanenses*, il n'attribue à cette visite aucun objet politique. « Après que les ennemis du comte de Vertus s'en furent anxieusement préoccupés, dit-il, chacun reconnut à sa brièveté que c'était une simple visite de cérémonie. » En cela Giulini s'est trompé, de même que l'annaliste milanais.

Le bref séjour des princes fut, en effet, marqué par des fêtes qui durent absorber bien du temps. Nous en avons un témoignage dans la ballade où Eustache des Champs a célébré ces fêtes charmantes :

Il fait très beau demourer
En doulz chastel de Pavie,
Où l'on seult dames trouver
Qui mainent joieuse vie,
Car c'est noble compaignie
Et qui dance voluntiers.
Là festoient étrangiers
Les dames et damoiselles.
Noble lieu, plaisans vergiers
Ont pour déduire les belles.
. . . . . .
Princes, ne m'en puis aler,
Trop doubte le repasser
En ces montaignes cruèles ;
Pavie me fait penser
A l'aise et au bon vin cler
Qu'ont pour déduire les belles.

Mais on s'y occupa aussi d'affaires. Si écourté qu'ait été le séjour, les princes obtinrent et le duc d'Orléans rapporta « un cahier en papier » qui a été inventorié avec les autres titres de la Chambre des

Digitized by Google

comptes de Blois, quand l'inventaire, entrepris en 1530 sur l'ordre de François Ier, fut continué en 1550 par le commandement de Henri II. De cet inventaire nous n'avons qu'une mauvaise copie, collationnée pourtant sur l'original, signée par un doyen-maître et un procureur-général de la Chambre des comptes, exacte par conséquent, sauf les déchiffrements des noms propres. Malheureusement les recommandations du roi Henri II pour que chaque pièce fût inventoriée avec une analyse donnant sa substance, sa date, les noms des signataires, et au moins le commencement du premier et du dernier article, n'ont pas été suivies. L'inventaire était fait surtout dans un intérêt administratif[1]; les pièces d'un intérêt politique y ont été fort négligées. Tout ce qu'il nous apprend est que, le 20 mars 1391, au grand châtel de Pavie, furent mis sur ce cahier en papier « les traités d'entre le comte de Vertus et les ducs de Bourgogne et de Touraine, quant ils furent en Lombardie[2]. » Ces traités furent-ils mis jamais sur parchemin et scellés? L'ambiguïté jointe à la sécheresse de l'analyse ne permet pas de distinguer si les ducs traitèrent avec Jean Galéas Visconti de leurs intérêts personnels ou conclurent un accord au nom du roi. Quoi qu'il en soit, des accords étaient intervenus; et Boniface IX n'avait donc pas recueilli simplement un bruit dans l'air lorsqu'il les faisait dénoncer au roi Richard d'Angleterre dans les termes que rapporte Walsingham.

Que Jean Galéas ait remis au duc d'Orléans un projet de traité, pendant que le duc de Bourgogne prenait la route d'Avignon, cela se comprend assez lorsqu'on se reporte à l'inquiétude que lui causait alors le comte d'Armagnac. Qu'il n'ait pas donné suite au projet, après que l'on eût laissé passer le comte d'Armagnac et qu'il s'en fut débarrassé par lui-même, cela se comprend également.

Malgré le trop célèbre exemple de la révélation des protocoles secrets qu'a donné de nos jours un grand politique sans scrupules, il faudrait des preuves pour admettre la supposition que Jean Galéas ait fait connaître lui-même à Boniface IX, sous l'impression d'un juste ressentiment, ce qui s'était passé dans les conférences de Pavie. On peut seulement mettre en doute qu'il ait eu pendant ces conférences l'intention de réaliser jamais, soit l'alliance avec le roi pour le rétablissement à Rome de Clément VII, soit des promesses qu'il aurait faites aux ducs de Bourgogne et d'Orléans. C'est bien à lui qu'il convient d'appliquer le proverbe italien : *Passato il pericolo, gabbato il santo.* Si l'on s'explique bien qu'il n'ait été trouvé à la

[1] Bibl. nat., Collection Moreau, vol. 405, f° 1.
[2] Ibid., f. 237.

Digitized by Google

Chambre des comptes de Blois qu'un cahier en papier, sans signatures, il est cependant bien regrettable pour l'histoire qu'en inventoriant cette pièce informe, on n'ait pas tenu plus grand compte d'elle et qu'on ait apporté à l'analyse tant de négligence, au mépris des ordres du roi. Mais parvînt-on à retrouver le traité, il resterait encore à résoudre trois questions. Avec qui le duc de Bourgogne jouait-il franc jeu, avec son neveu et Jean Galéas Visconti, ou avec la reine et le comte d'Armagnac? Comment aucune mesure efficace ne fut-elle prise pour disperser les bandes du comte d'Armagnac et pour l'arrêter lui-même, lorsque la défense de le laisser passer fut envoyée au gouverneur du Dauphiné? Quelle circonstance détermina l'abandon du voyage d'Italie, auquel avait renoncé le roi avant le 11 mai, ainsi que cela est exprimé dans son mandement de cette date donné pour faire payer la somme considérable de 7,500 francs d'or, prix d'armes et harnais de guerre commandés en vue de ce voyage ? Le fond de nos conjectures subsiste. Nous attendrons une meilleure explication pour décharger la reine Isabeau de la part décisive que nous lui avons attribuée dans l'échec infligé alors à la politique nationale.

Digitized by Google

HENRI IV ET LOUIS XIV

LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE

La littérature est parfois la pire ennemie de l'histoire. C'est elle qui s'empare, innocemment ou non, de la tradition populaire, la frelate en l'embellissant, et la transmet ainsi altérée aux générations suivantes. On l'a bien vu dans notre siècle, sous le règne même de cette Révolution si hostile aux superstitions politiques ou religieuses; il a suffi de la rhétorique ampoulée de Barère pour accréditer la fable de Barat ou celle du *Vengeur ;* un conteur aimable et un orateur-poète, Charles Nodier et Lamartine, ont transfiguré les Girondins au pied de l'échafaud en convives d'un banquet platonicien. L'imagination des lettrés, unie à la passion politique, a aussi créé des idoles chères à beaucoup d'esprits, au détriment de la justice et de la vérité historiques.

S'il en est ainsi des hommes et des événements de la Révolution, à plus forte raison l'ancien régime a-t-il dû avoir ses légendes. A une époque de haute culture littéraire, la voix des écrivains a grossi la voix des courtisans et a pu en prolonger l'écho : si bien que les grands rois de notre histoire ont été défigurés par la flatterie aussi bien que par la calomnie. Cela est vrai surtout d'Henri IV et de Louis XIV, précurseurs ou patrons d'une grande ère intellectuelle, et condamnés après leur mort, l'un à être un héros d'idylle ou d'épopée, l'autre à subir successivement les adulations ou les invectives posthumes de Voltaire et de Saint-Simon.

De leur vivant, un seul nom était unanimement accepté par la piété monarchique et populaire, celui de saint Louis. Ce

Digitized by Google

prince avait en quelque sorte revêtu par avance de sa propre sainteté la royauté de ses descendants. Le droit divin des Valois et des Bourbons n'était en réalité que le droit historique consacré par ses incomparables vertus. C'est son nom qui vient, dans la *Satire Ménippée*, sur les lèvres de Daubray présentant aux États de la Ligue le souverain légitime ; sur celles d'Henri IV et de ses successeurs quand ils font baptiser le Dauphin ; sur celles de Louis XIV instituant un nouvel ordre de chevalerie, et un mot célèbre associera son souvenir à celui de Louis XVI, au pied de l'échafaud du 21 janvier. Sa fête a lieu tous les ans, depuis 1610, avec celle du roi régnant.

Néanmoins saint Louis, le pénitent couronné, le héros des croisades, avait fini par ne plus inspirer qu'un respect de convention. Il fallait à la monarchie des Bourbons des patrons plus modernes ; elle les trouva dans Henri IV et dans Louis XIV, et pour l'un et l'autre, la France eut un culte dont les autels étaient sur le Pont-Neuf et à la place des Victoires, et à qui les œuvres de Boileau, de Voltaire et de bien d'autres fournirent des formules liturgiques. En repassant ici, d'après les monuments écrits ou figurés, les vicissitudes et la décadence de ce culte, on se rendra compte de ce fait, tout à l'honneur de notre temps ; c'est que, si en politique nous supportons impatiemment les souvenirs du passé, nous savons d'autant mieux en histoire les peser, les classer, les transformer en vérités acquises.

I

Henri IV, arbitre et pacificateur des partis, attira sur lui leurs suprêmes attaques. Il y eut certains ligueurs impénitents qui le tinrent toujours pour un catholique suspect, et des huguenots comme d'Aubigné pour lesquels il demeura un traître à la sainte cause. C'est en pensant à ces ennemis secrets qu'il disait à ses familiers : « Vous ne saurez ce que je vaux que quand je ne serai plus. » Et en effet sa mort, en réveillant le souvenir de ses bienfaits, le rendit populaire auprès des sujets de son fils, en attendant qu'il devînt légendaire pour ceux de son petit-fils. La chaire se répandit en oraisons funèbres, Malherbe exprima en vers élo-

Digitized by Google

quents la douleur publique, et les désordres de tout genre qui signalèrent le nouveau règne firent d'autant plus penser au bon temps, au temps du roi Henri.

Ces regrets furent consacrés dès 1614 par l'érection sur le Pont-Neuf de la statue équestre fondue à Florence par ordre de Marie de Médicis ; et des hommes dont nul ne pouvait contester ni la sincérité, ni l'autorité, en prolongèrent l'expression jusqu'à la fin du siècle. Tel l'abbé de Marolles dans ses *Mémoires*, traçant des temps de sa jeunesse un tableau idyllique, où la vérité s'offre à nous colorée par l'imagination d'un enfant ; tel Richelieu ornant la statue du Pont-Neuf d'inscriptions, de bas-reliefs, d'images d'esclaves symboliques ; tel Hardouin de Péréfixe, précepteur de Louis XIV, et présentant au jeune roi son aïeul pour modèle ; tel enfin Bossuet, précepteur du grand Dauphin, rappelant la douleur causée par la catastrophe de 1610, toujours vivante en lui par des traditions de famille : « Il n'y a personne de nous, a-t-il écrit, qui ne se souvienne d'avoir ouï souvent raconter le gémissement universel à son père ou à son grand père, et qui n'ait encore le cœur attendri à ce qu'il a ouï à réciter des bontés de ce grand roi envers son peuple, et de l'amour extrême de son peuple pour lui. [1]... »

A en croire Chateaubriand, « tout le siècle de Louis XIV se tut sur l'aïeul des Bourbons. Le grand roi ne permettait d'autre bruit que le sien [2]. » Est-ce absolument exact ? L'élève de Mazarin resta aussi, du moins pendant les premières années de son règne, l'élève de Péréfixe, et, en cherchant bien, on trouverait la preuve qu'il n'a pas de prime abord négligé les exemples de ses prédécesseurs. Toutefois cette condescendance envers les morts finit par lui peser, et quand, à son tour, il voulut instruire son fils, il ne parla que de lui-même. On a blâmé les hommes de la Révolution d'avoir méprisé le passé ; ceux de l'ancien régime étaient aussi exclusifs à leur manière ; ils croyaient sortir de la barbarie et recommencer l'histoire. Voltaire était leur fidèle interprète lorsqu'il écrivait : [3] « Nous n'existons que depuis six-

[1] Lettre du 10 juillet 1675. Cf. l'ode de Racine *Sur la convalescence du roi* (1663), 6e strophe.
[2] *Analyse raisonnée de l'histoire de France.*
[3] Au duc de La Vallière, 1761.

Digitized by Google

vingts ans; lois, police, discipline militaire, commerce, marine, beaux-arts, magnificence, esprit, goût, tout commence à Louis XIV. » Au milieu d'une société infatuée de ses progrès et de ses mérites, Louis XIV, exalté et gâté par la fortune, dut être en secret offusqué de la popularité d'un prince dont il avait d'ailleurs faussé la parole, et révoqué le « perpétuel et irrévocable » édit de Nantes. Autour de lui la génération née avant 1610 achevait de s'éteindre, et il y eut comme un mot d'ordre implicite de parler le moins possible des règnes antérieurs.

Louis avait été salué officiellement du nom de Grand; il finissait par se croire le vrai, le seul fondateur de la dynastie. Son image, entourée de symboles olympiens ou césariens, figurait à Paris sur la place des Victoires et la place Vendôme. En 1685, Caen lui avait élevé une statue, et les Etats de Languedoc, la même année, lui avaient voté par acclamation celle qu'on voit encore à Montpellier sur la promenade du Peyrou. De semblables hommages lui étaient rendus en Provence (1686), en Béarn et en Poitou (1687), à Lyon (1713), à Dijon (1725). La Franche-Comté elle-même, la veille encore espagnole, parlait de le placer à la porte de l'hôtel de ville de Besançon, monté sur Pégase, en pendant avec Charles-Quint qu'on y voyait déjà juché sur son aigle. C'étaient là les manifestations d'un culte tout païen, entretenu par les poètes comme par les artistes, et divinisant même les faiblesses royales. Jusqu'à la fin, la crainte ou le respect ferma la bouche, en deçà du moins des frontières, à toute critique. Les mécontents se taisaient ou ne parlaient qu'à demi voix. Saint-Simon recueillait au jour le jour, discrètement, sans dessein arrêté, les éléments de ses terribles *Mémoires*. Les voix discordantes, surtout lorsqu'elles prononcent le nom d'Henri IV, sont bien rares. On a raconté que les Béarnais, en instance pour élever une statue à leur immortel compatriote, ne purent en ériger une qu'au roi régnant, et protestèrent en écrivant sur le piédestal: *Au petit-fils de notre Henri*[1]! On a signalé depuis comme un original, un homme rompant audacieusement en visière avec les opinions reçues cet officier qui, revenant de

[1] Guibert, *Voyages en France*, p. 311.

Digitized by Google

conduire sa compagnie à l'inauguration d'une statue de Louis XIV, passa sur le Pont-Neuf et fit incliner les drapeaux jusqu'à terre en disant : « Mes amis, saluons celui-ci, il en vaut bien un autre [1]. »

Louis XIV s'était trop complu dans sa grandeur, vraie ou empruntée, pour que sa mémoire ne souffrît pas de cette faiblesse. Sa mort sembla une délivrance, et il y eut devant son cercueil, sur la route de Saint-Denis, un débordement d'insultes ; puis une réaction se produisit, qui se manifesta par un déluge d'oraisons funèbres, de discours latins et français, prononcés dans les églises, les universités et les académies. Or l'auteur d'un de ces discours, le jésuite Porée, hasarda une comparaison de son héros avec Henri IV, qui eût semblé naguère irrévérencieuse, et qui devenait dans sa bouche un hommage ingénieux au royal défunt. Un de ses émules, Bénigne Grenan, professeur au collège d'Harcourt, la releva comme trop favorable à Louis XIV ; et ce débat, qui rallumait sous une forme nouvelle la guerre séculaire entre l'Université et la Compagnie de Jésus, en ouvrit devant le public une autre, qui s'imposait désormais aux esprits, sur la gloire comparée des deux grands rois Bourbons. Un certain abbé Lafargue, partisan du P. Porée, se laissa entraîner jusqu'à faire le procès à la mémoire du Béarnais [2]. De semblables querelles n'ont guère d'issue, et l'honneur en revient à celui qui sait se taire à propos. Nous n'eussions pas mentionné celle-ci, si elle n'eût attesté un état nouveau des esprits. Avant peu, un élève du P. Porée allait faire à Lafargue une réplique retentissante et établir pour longtemps, sur une question jusque là débattue à l'écart par des pédants de collège, un courant d'opinion invincible.

En 1715, le futur auteur de la *Henriade* avait vingt et un ans, et s'appelait encore Arouet. Vers cette époque, il devint au château de Saint-Ange le commensal de l'ancien intendant des finances Caumartin. Ce personnage, « qui savait tout en histoire, en généalogies, en anecdotes de cour [3], » connaissait bien

[1] Thomas, *Essai sur les Eloges*, ch xv ; — Mercier, *Tableau de Paris*, ch. 529.

[2] *Une querelle littéraire au commencement du* XVIIe *siècle*, par E. Deschamps (*Mémoires de l'Académie de Toulouse*, 8e série, t. IX, 1887).

[3] Saint-Simon. Cf. Voltaire, *Epître à Vendôme :*

Caumartin porte en son cerveau
De son temps l'histoire vivante....

Digitized by Google

à la fois, par les souvenirs de sa famille et les siens propres, son temps et celui qui avait précédé. Ses entretiens, ceux de son père, vieillard fort âgé qui avait vu des amis de Sully, et les visites faites dans sa riche bibliothèque, firent partager à son jeune ami sa double admiration pour Henri IV et Louis XIV. L'imagination d'Arouet s'enflamma ; mais entre les deux rois dont la pensée le hanta dès lors, il n'alla point d'abord, et pour cause, au plus récent. Du règne qui venait de finir et sous lequel il était né, il n'avait connu que les derniers et tristes jours ; il avait même été mis à la Bastille sous la simple prévention d'outrage à la mémoire du feu roi. Rien d'étonnant donc qu'il n'ait mentalement comparé le prince que l'opinion publique poursuivait dans sa tombe, et celui auquel elle faisait en quelque sorte réparation au bout d'un siècle.

C'était le temps où le Régent se laissait dire par ses flatteurs qu'il ressemblait à son bisaïeul ; où l'abbé de Saint-Pierre écrivait sa chimérique et satirique *Polysynodie ;* où de nombreux Mémoires, imprimés en Hollande, rendaient la voix aux meneurs oubliés de la Fronde. Or la Fronde faisait penser à la Ligue, et ce fut avec un poème portant ce nom, tout à la gloire d'Henri IV, qu'Arouet sortit de la Bastille. Henri lui était apparu comme un type du souverain aimable, bienfaisant, amoureux de la paix politique par philantropie, et de la paix religieuse par indifférence philosophique. Le poète, en le présentant sous ces traits au jeune Louis XV, eût voulu offrir au roi un modèle. N'ayant pu obtenir un privilège de la censure, il fut réduit à faire imprimer clandestinement ses vers à Rouen, sous la rubrique de Genève. La popularité de la *Ligue* devenue la *Henriade* commença en Angleterre, où Voltaire publia une édition de luxe, suivie de plusieurs autres. Depuis, l'ouvrage fut traduit en plusieurs langues ; Frédéric de Prusse le décora d'une préface où il le plaçait au-dessus de l'*Iliade* et de l'*Enéide*. Somme toute, on lut la *Henriade* avec un empressement difficile à comprendre aujourd'hui, et ce fut les yeux sur elle que la société du XVIIIe siècle imagina la légende d'Henri IV, comme la société du moyen âge avait reçu, par les chansons de geste, celle de Charlemagne, et elle la détailla, comme cela devait être à une époque rebelle à l'épopée, en comédies, en anecdotes et en chansons.

Digitized by Google

Sous les fleurs de sa poésie, bien fanées aujourd'hui, Voltaire avait enguirlandé et embelli aux yeux de ses contemporains la figure déjà lointaine d'Henri IV. Il voulut en faire autant pour celle de Louis XIV ; mais l'époque était trop récente pour prêter aux illusions du merveilleux épique, et il n'invoqua, comme on disait alors, que la Muse sévère de l'histoire. Celle-ci, il faut le redire, avait jusqu'alors assez maltraité le grand roi; elle avait remis sa mémoire aux mains des historiographes et des compilateurs. Parmi les premiers, des hommes de valeur et de réputation fort inégales, Pellisson, Riencourt, l'abbé Legendre, Racine, n'avaient pu déterminer d'une façon durable l'opinion de la postérité ; et ils avaient passé la plume à des réfugiés comme Larrey, Lamartinière et Liniers, à des jésuites défroqués comme La Hodde et Reboulet, bons tout au plus à aligner les uns au bout des autres des articles de gazettes. Il n'était pas difficile de les faire oublier.

Voltaire s'employa heureusement à cette tâche en préparant son *Siècle de Louis XIV*. Durant vingt ans, demeuré sous le coup de fortes impressions reçues au château de Saint-Ange, il ne perdit jamais de vue l'œuvre qui devait être, disait-il, l'occupation et la consolation de la vieillesse. Dès 1732, il confie son dessein à ses amis, et depuis, sa correspondance en fait foi, il développe volontiers ses idées sur le grand siècle, il sollicite de divers côtés des matériaux ou des anecdotes. Quelques-unes des lettres que ce sujet favori lui inspirait sont, comme celle à lord Harvey, des chefs-d'œuvre de discussion aisée et de style épistolaire [1].

En 1739, durant son séjour à Cirey, il inséra dans un recueil de pièces fugitives un *Essai* qui comprenait les deux premiers chapitres de l'ouvrage, et qui fut supprimé, on ne sait pourquoi, par arrêt du Conseil. « J'élevais, a-t-il pu écrire, un monument à la gloire de mon pays, et j'ai été écrasé sous les premières pierres que j'ai posées [2]. » Pourtant, en 1748, il risqua encore des *Anecdotes sur Louis XIV*, mais il ne se remit sérieuse-

[1] La lettre à lord Harvey est de 1740. Cf. ses lettres à l'abbé Dubos (31 octobre 1738), au duc de Richelieu (31 août 1751), au président Hénault (8 janvier 1752).

[2] Lettre du 4 décembre 1739.

Digitized by Google

ment à l'œuvre qu'en Prusse, avec la pensée d'acquérir ainsi un titre de recommandation sérieux à Versailles.

L'impression du *Siècle*, commencée en août 1751, s'acheva avec l'année, et le livre parut à Berlin au commencement de l'année suivante. Un fils de réfugié, condisciple de l'auteur et établi à la cour, Dufresne de Francheville, donna ses soins à la première édition et y mit son nom. Elle-même n'était encore qu'un essai, qui dut être introduit clandestinement en France. Pour fléchir cette rigueur comme pour satisfaire son amour-propre, Voltaire ne cessa de corriger et d'améliorer les éditions suivantes, et il y en eut huit jusqu'à sa mort. Il accueillait de bonne grâce les observations de ses amis, du président Hénault, de Foncemagne, jusqu'à celles de certains pasteurs inconnus de Lausanne. Je ne parle pas des critiques de La Beaumelle, qui le trouvèrent moins endurant, et aboutirent à une querelle de près de vingt années.

Une étude critique détaillée du *Siècle* serait ici hors de propos ; qu'il suffise de constater les qualités qui devaient faire son succès. On apprenait à y connaître, « non les actions d'un homme, mais l'esprit des hommes dans le siècle le plus éclairé qui fut jamais [1]. » Louis XIV n'y apparaissait point au-dessus de ses contemporains, mais seulement au centre, groupant autour de son trône une foule d'hommes supérieurs à lui par leur génie. C'était une concession plus ou moins sincère à une opinion que Voisenon a résumée depuis en une phrase incisive : Henri IV fut un grand roi, Louis XIV fut le roi d'un beau règne [2].

Malgré l'étendue de la composition, le tableau était clair, bien proportionné, et permettait d'envisager successivement, aux points de vue politique, administratif, mondain, littéraire, le règne le plus complet de notre histoire. Les souvenirs transmis par les survivants y relevaient les détails empruntés aux témoignages écrits des contemporains ; on y trouvait même la trace de curieuses lectures, des faits empruntés à des documents jus-

[1] *Siècle de Louis XIV*, Introduction. — « J'ai moins fait l'histoire de Louis XIV que celle des Français. » *Défense de Louis XIV*, 1769.

[2] Cité par Chamfort, *Portraits et anecdotes*. Voltaire avait déjà écrit dans l'*Essai* : « Le siècle de Louis XIV a été beaucoup plus grand sans doute que le sien (celui d'Henri IV) ; mais Henri IV est jugé beaucoup plus grand que Louis XIV. »

Digitized by Google

que-là inconnus. A défaut d'une histoire définitive, c'étaient les mémoires les plus sincères, les plus substantiels, les plus agréables en même temps qu'on pût lire : la vérité y arrivait par mille sources plus ou moins cachées. A ces qualités se joignait un sentiment des bienséances dont la critique eût eu le droit de se plaindre, mais qui était politique à l'égard du gouvernement et qui ne choquait personne. Ainsi Voltaire, parlant de certaines dépêches compromettantes de Chamillart qu'il avait eues entre les mains, écrivait : « J'ai eu la discrétion de n'en faire aucun usage, plus occupé de ce qui peut être utile à ma nation que de dire des vérités désagréables. » Il y a un peu, on le voit, de l'historiographe de Louis XV dans l'historien de Louis XIV.

A y bien regarder, ne trouverait-on pas de singulières analogies, au point de vue des origines, entre le *Siècle* et un ouvrage qui a eu, quatre-vingts ans plus tard, une popularité et une influence égales, l'*Histoire de la Révolution*, par Thiers ? Comme Voltaire, Thiers est né pendant les dernières années du régime qu'il veut peindre ; devenu jeune homme, il paraît en avoir oublié les misères, et n'en avoir vu, dans un lointain propice aux écarts de son imagination, que les grandeurs. Fleurus et Arcole lui cachent Robespierre et Barras, comme *Tartuffe* et *Athalie* font oublier à Voltaire l'oppression financière et administrative. Thiers a lu, à l'exemple de son devancier, les mémoires du temps qui commencent à paraître ; il a surtout causé avec les survivants, et, sans remonter aux sources premières, fondant ensemble des récits parfois intéressés et des traditions parfois douteuses, il a arrêté ses lecteurs à la superficie des choses, sauf à les distraire par l'éclat d'une narration claire et animée, qui semble être l'expression exacte de la vérité. Aussi tout ou presque tout était à refaire dans ce livre si vanté, comme l'ont prouvé les ouvrages postérieurs sur le même sujet. Le seul mérite de Thiers, et encore n'en sera-ce pas un aux yeux de beaucoup, est d'avoir imposé cette idée que la Révolution, dans son ensemble, est un patrimoine commun à tous les Français, qu'ils doivent en être fiers, en revendiquer sans exception les souvenirs comme un précieux héritage. De même Voltaire, d'après des informations bien complétées depuis, avait du moins appris à la France qu'elle comptait dans son histoire un des plus beaux siècles des annales humaines.

Digitized by Google

Ainsi l'auteur de la *Henriade* et du *Siècle de Louis XIV* se trouvait, au plus beau moment de sa gloire, avoir placé devant la nation, avec un succès jusque-là inconnu, ses deux plus grands rois. C'est en invoquant cette singulière bonne fortune qu'il essayait de faire oublier ses regrettables flatteries aux souverains rivaux de la France. Celui qui devait se dire avec tant de désinvolture, suivant les circonstances, Suisse, Russe ou Prussien, pouvait déclarer, en corrigeant les épreuves du *Siècle* à Postdam, qu'il n'était point « naturalisé Vandale. » Et un peu plus tard : « On prétend toujours que j'ai été Prussien. Si on entend par là que j'ai répondu par de l'attachement et de l'enthousiasme aux avances singulières que le roi de Prusse m'a faites pendant quinze années de suite, on a grande raison; mais si on entend que j'ai été son sujet, et que j'ai cessé un moment d'être Français, on se trompe.... Oserait-on dire cela devant les statues d'Henri IV et de Louis XIV [1] ? »

II

Voltaire était arrivé à ce moment de sa vie littéraire où il pouvait prétendre régenter l'opinion, et il allait en effet l'entraîner dans sa campagne étourdie et malfaisante contre le christianisme; mais il ne lui imposa pas aussi aisément ses préférences historiques que ses passions antireligieuses.

En ce qui concerne Louis XIV, il ne fut guère suivi : tout en prenant à l'occasion la défense de son héros, il essaya d'expliquer, d'excuser presque ses éloges; mais il eut beau dire de ses devanciers en prose : « Notre mérite est de discuter leur mérite [2], » ou en vers :

> Siècle de grands talents bien plus que de lumières [3],

il trouva toujours devant lui des contradicteurs, depuis d'Argenson qui le raille sur la « belle fatuité » du grand règne, jusqu'à Condorcet, qui parle du *Siècle* avec plus d'indulgence que d'admi-

[1] A Mme Denis, 24 décembre 1751; — A Mme du Deffand, 9 juillet 1753.
[2] *L'homme aux quarante écus*, ch. XV.
[3] Epitre CX à Boileau, ou *Mon testament*.

Digitized by Google

ration, et regrette à cet égard les préjugés du maître qu'il chérit[1]. Les beaux-esprits d'alors vivaient exclusivement dans le présent, et s'indignaient qu'on eût compris autrement qu'eux, avant eux, la grandeur de la France et la marche de la civilisation. Les pensées étaient toutes tournées vers l'avenir, et vers un avenir plein de nouveautés; le passé même glorieux n'inspirait ni regrets ni sympathies. Louis XIV, disait-on, a agrandi le royaume, mais à quel prix ! Louis XV, vainqueur de la maison d'Autriche, a été mieux inspiré que le conquérant de l'Alsace en abandonnant les Pays-Bas. On se préoccupe peu de la sécurité des frontières, et on ne veut croire qu'à l'expansion victorieuse du génie français. M. Sorel a très bien montré jusqu'à quel point le XVIIIe siècle avait renié à cet égard les idées du siècle précédent[2]. Vergennes se rappelait Montesquieu disant de Louis le Grand : « Le Ciel l'a mieux servi par les défaites qu'il ne l'avait fait par les victoires[3], » et il s'appliquait en conscience à éviter les unes comme les autres. Il laissait s'agrandir la Russie, la Prusse, l'Angleterre, et les publicistes de l'époque, assistant de loin au partage de l'immense Orient entre nos rivaux, dédaignaient, redoutaient même pour la France une compensation quelconque[4]. On achetait et on lisait leurs écrits à Berlin et à Pétersbourg; cela devait suffire. A quoi bon le luxe et le faste ? disaient de leur côté, en pensant aux splendeurs de Versailles, les soi-disant amants de la nature. « Le meilleur roi sera celui qui aura plus de peuple et moins de cour. Qu'on juge sur cela Louis XIV, à qui la flatterie a donné le nom de grand; il l'était par son orgueil, mais non par ses bienfaits en faveur de la nation[5]. » Quant à la gloire des lettres, on confessait bien qu'elle avait été grande, mais on la jugeait stérile, puisque les Bossuet et les Racine n'avaient rien entendu ni à la philosophie, ni à la morale politique[6]; puisque poètes et orateurs s'étaient bornés à aduler le monarque, et avaient servi à l'éclat d'une cour, nullement aux progrès de l'humanité.

[1] *Vie de Voltaire*. Cf. Chamfort (éd. Jouaust), t. I, p. 159.
[2] *L'Europe et la Révolution*, t. I, p. 315 et sq.
[3] *Esprit des lois*, IX, 7.
[4] Volney, *Considérations sur la guerre des Turks*.
[5] d'Argenson, *Journal et Mémoires*, t. IV, p. 155.
[6] Mercier, *Tableau de Paris*, ch. 633. Cf. Grimm, janvier 1779. Ed. Tourneux, t. XII, p. 201.

Digitized by Google

Si l'on appréciait ainsi le XVIIe siècle, à plus forte raison devait-on être sévère pour le souverain qui lui avait donné son nom. Le respect de la royauté s'en allait; or c'était comme roi que Louis XIV en avait imposé à ses contemporains, et la France, en perdant ses illusions sur Louis le Bien-aimé, n'était pas disposée à transporter sur son prédécesseur, et sous forme de regrets, l'amour qu'elle lui retirait. Après l'abbé Terrasson qui, dans son roman allégorique de *Séthos* (1731), avait renouvelé les critiques voilées du *Télémaque*; après Duclos et Marmontel, qui avaient répandu leur humeur satirique à froid sur les événements du dernier règne, le duc de Saint-Simon, survivant de l'ancienne cour, élaborait en secret, d'une plume toujours jeune, la contre-partie du *Siècle de Louis XIV*. On eut beau, après la mort de l'auteur, séquestrer ses manuscrits au nom de la raison d'état dans les archives des affaires étrangères; ils furent communiqués à quelques écrivains; l'abbé de Voisenon put en faire des extraits pour lui et ses amis, et ces extraits, malgré leur « style abominable, » mirent hors d'elle-même Mme du Deffand. Ils furent ensuite imprimés, Dieu sait comme, en 1781 et 1791. Si mutilés qu'ils fussent, ils promenaient indiscrétement le lecteur dans les coulises d'un théâtre pour lequel Voltaire s'était borné à peindre un brillant rideau. L'homme y apparaissait à nu sous le monarque. Beau comédien, disaient les philosophes; affreux tyran, ajoutaient les politiques.

En ce qui concerne Henri IV, Voltaire entendit l'opinion populaire, écho de la sienne, grandir sans cesse autour de lui et même se manifester si haut, qu'il ne semblait plus, sur ses derniers jours, que la suivre. Lorsqu'il faisait jouer sur son théâtre de Ferney une comédie intitulée *Charlot*, où il montrait au dénouement, comme un *Deus ex machina*, le « vainqueur et le père » des Français; lorsqu'il rappelait, au début de l'*Homme aux quarante écus*, l'état économique de la France au début du XVIIe siècle comme un idéal; lorsqu'enfin il rimait une épître à son héros favori, à l'occasion de la mort du Dauphin [1], il n'était plus qu'une voix affaiblie par l'âge et perdue dans un concert bruyant, unanime. Son nom y retentissait, il est vrai, mais comme celui d'un ancêtre, et l'on eût vu sans étonnement sa

[1] Epître CIII (Janvier 1766).

Digitized by Google

statue figurer sur le Pont-Neuf, au pied de celle du bon roi [1]. Du moins dans tous les genres littéraires, la *Henriade* est commentée, les écrivains s'emparent du type créé par Voltaire, et le reproduisent sous mille formes. Ils éprouvent le besoin de le mettre en scène, de l'invoquer comme un témoin qui portera bonheur à leur œuvre. L'Académie et le théâtre, qui avaient alors une si grande importance, s'occupent de lui plus que de raison. La première met son éloge au concours en 1768 ; parmi les concurrents, je trouve Laharpe, Siméon, de la Villette, Gaillard, l'historien de François Ier, qui obtint le prix. Cinq ans auparavant, c'était déjà le bon roi qu'elle avait offert aux hommages publics, en proposant comme sujet d'éloge Sully; Thomas cette fois fut le vainqueur. Un vers écrit par un inconnu (Gudin de la Brunellerie), dans une pièce présentée au concours de 1779, eût plus de succès que la prose de Gaillard et de Thomas :

Seul roi de qui le peuple ait gardé la mémoire.

Au théâtre, comédies et opéras se multiplient, souvent il est vrai, Grimm l'avoue, d'une médiocrité affligeante pour la renommée de celui qu'ils glorifient [2]. Jusqu'à la mort de Louis XV, le respect défendait d'introduire sur la scène une personne de la famille régnante, et les théâtres de société montrèrent seuls Henri IV à un public choisi ; sur celui du duc d'Orléans, Collé fit jouer vers 1764 sa *Partie de chasse*, comédie bien imparfaite au point de vue scénique, bien fausse au point de vue de la couleur locale et de l'exactitude historique ; le tableau du troisième acte, où le roi, assis à la table du meunier Michaud, jouissait sans être connu de sa popularité, faisait couler les larmes et levait tous les suffrages. A la cour on sentait combien le portrait était faux, et nuisait au prestige de la personne royale : aussi le gouvernement, après avoir laissé jouer la pièce devant la dauphine Marie-Antoinette à son arrivée en France, ne lui permit qu'en 1774 l'accès de la Comédie Française [3].

[1] Ce fut l'objet d'une proposition formelle de Grimm, en Août 1770 (t. IX, p. 103).

[2] Grimm, (janvier 1775), t. XI, p. 25. Tels sont le drame de du Coudray, *Le roi et son ministre*, celui de *La Bataille d'Ivry* par Durosoy et Martini, *la Reddition de Paris* par Derest et Moreaux, etc.

[3] On la jouait jusque dans les couvents (*Journal de Collé*, t. III, p. 136).

Digitized by Google

Combien on était loin alors de l'homélie biographique de Péréfixe ! Mably avait beau traiter le monarque populaire de despote, et l'Edit de Nantes d'expédient hypocrite [1] ; le lettré, plus écouté que l'historien, habillait Henri IV à la mode du jour, et c'était ses propres qualités, ses propres faiblesses que la société transformée par les philosophes admirait dans le premier des Bourbons. Il suffisait, pour le trouver grand, de le proclamer spirituel et sceptique, galant et sensible. L'abbé Brizard publie (1785) sa dissertation *De l'amour de Henri IV pour les lettres*, Prault son *Esprit de Henri IV*. On recherche la correspondance de l'ami de Sully et de Gabrielle, et Voltaire, à la suite d'un chapitre de l'*Essai*, imprime toute une série de lettres adressées à Corisande de Gramont. Sous la rubrique de Cologne en 1730, sous celle d'Amsterdam en 1743 ont paru les *Amours de Henri IV*, avec pièces justificatives sous forme épistolaire. Ce vert-galant n'en est pas moins un bonhomme, une façon de Stanislas le bienfaisant, tant soit peu paterne et barbon, philantrope d'instinct qui, échappé aux rendez-vous d'amour ou de guerre, se complaît à faire grâce et à répandre ses bienfaits. Ce qui n'empêche pas un original, le chevalier Masson; de le proclamer en face du roi de Prusse, un capitaine supérieur même à Annibal et à César [2].

A cette figure les philosophes, s'inspirant de la *Henriade*, ajoutent quelques traits. Ils savent surtout gré à Henri IV d'avoir mis fin à la suprématie sans partage de l'Eglise catholique ; ils veulent voir dans l'Edit de Nantes la proclamation d'un principe, et non une concession d'un prince à ses sujets, loyale sans doute, néanmoins inspirée par les circonstances. Ils se rappellent qu'Henri a chassé les jésuites, et oublient volontiers qu'il les a rappelés. Lors de l'expulsion de la Compagnie en 1763, Henri IV devint une autorité pour la majorité janséniste du parlement ; son profil fut associé à celui de leur obscur et ardent adversaire, l'abbé de Chauvelin, sur les médailles frappées à l'occasion de cet événement. On se met, un peu témérairement, sous son patronage pour courir sus au fanatisme, et Fenouillot de Falbaire dédie à ses mânes la tragédie « anticléricale » des *Jammabos*.

[1] *Observations sur l'histoire de France* ; l. VIII, ch. IV et V.
[2] Thiébault, *Souvenirs*.

Digitized by Google

Émules des philosophes, les politiques voyaient dans ses actes un contraste, qu'ils faisaient insidieusement ressortir, avec les actes du pouvoir d'alors. Louis XIV, détesté après sa mort, avait le premier ramené les yeux des Français vers l'image de son aïeul ; Louis XV, méprisé de son vivant, entretint non moins efficacement, grâce au même contraste, cette popularité posthume. On opposait à l'indolent esclave de la Pompadour, caché dans ses petits appartements, oisif et indifférent aux affaires publiques, un prince qui s'arrachait des bras de Gabrielle pour revêtir son harnais de guerre, qui en tout cas se montrait volontiers à son peuple, l'aimait et en était aimé ; au souverain qui était soupçonné d'être le complice du Pacte de famine, celui qui passait à tort, sur la foi de Voltaire, pour avoir laissé entrer des vivres dans Paris assiégé par lui. Les bourgeois se consolent des coups d'état parlementaires en prenant au sérieux des gasconnades telles que la « mise en tutelle » entre les mains des notables de Rouen. Leur haine contre les ministres en place donne accès dans leur esprit à la légende de Sully, le conseiller infaillible de son maître, l'administrateur économe par excellence. On met les *Œconomies royales* entre les mains de Louis XV pour l'encourager à bien faire son métier de roi ; l'abbé de Lécluse en rajeunit le style afin de leur ramener de nombreux lecteurs, et d'Argenson aspire à être au ministère l'émule de leur auteur [1]. Ainsi le maître s'efface un peu dans les souvenirs populaires à l'ombre du fidèle sujet, comme un roi constitutionnel tel qu'on le souhaitait et qu'il n'avait pas été. « On y voit, dit d'Argenson, qu'Henri n'était qu'un bonhomme et un brave militaire qui gâtait ce à quoi il touchait, mais qui avait bon cœur et qui revenait toujours à son Sully. »

Sous Louis XV, la satire du présent, l'esprit frondeur se cachaient dans ces invocations au passé. Après l'avènement de Louis XVI, Henri IV devient, de compte à demi avec Louis XII, le Père du peuple, un modèle [2]. 12 et 4 font 16, dit une inscrip-

[1] A cette époque Jean-Léonard Parrot, de Montbéliard, soutient à l'Académie de Stuttgart sa thèse inaugurale (en allemand) intitulée *Développement général et systématique des principes et règlements d'économie politique de Sully*.

[2] La renommée légendaire de Louis XII et de son fidèle d'Amboise, premiers types d'Henri IV et de Sully, date aussi de la *Henriade* (ch. IX) :

Digitized by Google

tion flatteuse qui les donne l'un et l'autre comme patrons au nouveau roi. « Louer Henri IV, écrit Mme de Genlis, c'était ne parler que du bonheur public. » Roucher, dans les *Mois*, associe son éloge à celui de Turgot ; Beaumarchais le fait apparaître à l'improviste dans sa réponse à la consultation de La Blache ; l'abbé Beaudeau rappelle ses principes énonomiques pour les opposer à ceux de Necker. Son nom est inséparable de tous les projets de réforme, de toutes les protestations contre les caprices d'en haut [1]. Dès qu'ils veulent louer un homme en place, les écrivains qui vantent la vie champêtre selon Dellile et Florian rappellent le ministre d'autrefois, ami de *labourage et pâturage*. Lebrun adresse ces vers au roi :

Digne sang de Henri, puis-je te méconnaître ?
Que dis-je ? il vit encore, et Sully va renaître.

Nous avons un Henri IV, s'écrie l'avocat Lemontey demandant le rappel de Necker, il nous faut maintenant un Sully [2].

Ces souvenirs, malicieux chez quelques-uns, sont inspirés à d'autres par je ne sais quelle piété rétrospective et sentimentale. On peut suivre les manifestations du culte populaire, non plus aux parterres des théâtres, mais sur le Pont-Neuf, au pied de cette statue où des fanatiques, dès 1614, ont brûlé les restes défigurés de Concini. Là, les Parisiens vont porter des cierges, à la nouvelle de la maladie du Dauphin, comme ils fussent allés

Le sage Louis Douze, au milieu de ces rois,
S'élève comme un cèdre et leur donne des lois.
. . . . . .
D'Amboise est à ses pieds, ce ministre fidèle
Qui seul aima la France et fut seul aimé d'elle.

De 1775 à 1789, un grand nombre d'écrivains plus ou moins connus, parmi lesquels Florian et Ginguené, publièrent des éloges de Louis XII.

[1] Pendant la guerre des farines, un diacre nommé Riguet est mis à la Bastille pour avoir porté des branches ornées de rubans au pied de la statue d'Henri IV. *Revue de la Révolution*, t. II, Documents, p. 125.

[2] Qui gouverne comme Sully
Doit écrire comme Henri quatre,

dit Sedaine en janvier 1778 (dans Grimm, t. XII, p. 44). La *Partie de chasse* fut rayée un moment du répertoire, le public ayant protesté contre le renvoi de Necker par les applaudissements dont il couvrit certains passages de cette pièce : « Effacez Henri IV, affichez Turcaret, » dit à cette occasion un mauvais plaisant (*Correspondance de Métra*, t. XI).

Digitized by Google

jadis à la châsse de sainte Geneviève, et le cœur de Voltaire palpite à cette nouvelle [1]. Un homme, raconte Mercier, en poursuit un autre en lui demandant en vain l'aumône au nom de saint Pierre, de saint Joseph, de la Vierge, de son divin Fils, et toujours en vain. Au nom d'Henri IV, s'avise-t-il de dire, et il reçoit aussitôt un louis : « Oh ! que le bon roi est bien sur le Pont-Neuf, » ajoute le même écrivain, et il montre les oiseaux venant se percher sur sa tête, et les enfants jouant à ses pieds [2].

Celui-là était vraiment devenu le souverain pour un peuple encore affectionné à la royauté, au détriment de celui qui vivait loin de sa capitale et du Louvre de ses ancêtres. Bien mieux, il était le saint laïc d'une société qui ne croyait guère à la sainteté, et pour laquelle esprit et sensibilité étaient synonymes d'héroïsme. On fait plus que lire sa vie, ou orner les appartements de son buste délicatement sculpté en ivoire par l'artiste jurassien Rosset, on s'agenouille sur sa tombe, et on vénère, partout où ils sont dispersés, les souvenirs qu'il a laissés de lui. Pendant que l'évêque de Puy prononçait à Saint-Denis l'oraison funèbre de Marie Leckzinska, une cinquantaine d'assistants, las de la faconde de l'orateur, quittèrent l'auditoire pour aller entourer la tombe d'Henri IV, et y répandre des larmes avec des prières. Chez les Condés, au bout de la galerie de Chantilly, on montrait comme une relique le masque moulé sur sa figure après sa mort, auquel étaient encore attachés quelques poils de ses sourcils. Grimm raconte qu'un employé de la maison du comte de Provence, passant à La Flèche, voulut aller en pèlerinage dans l'ancienne église des Jésuites, auprès du cœur d'Henri IV, et il trouva réléguée dans un coin, couverte de poussière, la boîte de plomb doré qui le contenait. De retour à Versailles, il courut raconter à son maître ce qu'il avait vu : « J'ai six mille livres dans ma cassette, répliqua le prince, prenez-les, et procurons ensemble une demeure convenable au cœur d'un si grand roi [3]. » Une Française qui visitait la Suisse au moment de la révolution

[1] A d'Argental, 5 janvier 1766 (*Lettres*, publiées par Cayrol, t. II, p. 3).
[2] *Tableau de Paris*, ch. 50 et 529. Le même auteur nous fournit l'anecdote suivante. Un marchand de médaillons en plâtre offrait à la fois celui d'Henri IV et celui de Louis XIV : « Je ne les sépare pas, disait-il; sans le premier je ne voudrais jamais le second. »
[3] Grimm (février 1773), t. X, p. 196-197.

Digitized by Google

de 1789 est mise à Berne en présence de quelques lettres d'Henri IV : « O mon maître, s'écrie-t-elle, avec quel saint respect je vis vos cendres, le jour où Madame Sophie fut portée dans le caveau de Saint-Denis pour s'y rejoindre à ses ancêtres ! Pourquoi ces restes si précieux ne sont-ils pas montrés aux Français ? Quel est l'ennemi de la monarchie qui n'en serait point ému ? Et qui, se contentant de réformer les dépenses, les abus, de distribuer avec plus d'égalité les impôts, ne laissât jouir les descendants de ce grand roi du premier trône du monde [1] ? »

L'Europe, du moins celle des cours et des académies, pensait à cet égard comme la France. Les princes qui de loin imitaient Louis XIV dans son faste se souvenaient de son ambition hautaine, et, dans leur rancune héréditaire, paraissaient encore en porter le poids. La coalition des opinions hostiles survivait à celle des intérêts lésés au delà de nos frontières. En Hollande, en Angleterre, en Allemagne, on revoit toujours l'orgueilleux arbitre de Nimègue et le persécuteur des protestants à travers les pamphlets des réfugiés. Frédéric de Prusse ne veut pas même convenir qu'il ait bien fait le roi : « Pas si bien que Baron, » s'écrie-t-il avec humeur. Henri IV, au contraire, bénéficie des rêves qu'on lui a attribués après coup sur la république européenne et chrétienne. Catherine II écrit à son correspondant de de Ferney qu'elle se réjouit de converser un jour avec lui, Henri IV et Sully aux Champs-Élysées, et à son fils visitant la France qu'en passant à Fontainebleau elle n'aurait pensé qu'au héros de la *Henriade*.

Les voyageurs obscurs, pour peu qu'ils soient lettrés, témoignent à qui mieux mieux de leurs sympathies rétrospectives. En voici deux venus des deux extrémités de l'Europe, le russe Karamzine, l'anglais Sterne. Le premier, à qui Lyon et la statue de la place Bellecour n'ont inspiré qu'un parallèle entre Pierre le Grand et Louis XIV désobligeant pour ce dernier, n'est pas depuis une heure à Paris qu'il court au Pont-Neuf : « Mes jambes, écrit-il, s'arrêtèrent d'elles-mêmes, mon regard se dirigea de lui-même vers l'image du héros, et pendant quelques minutes ne put s'en détacher. » Sterne, le *voyageur sentimen-*

[1] *Voyage en Suisse et en Franche-Comté* (par Mme Gauthier, 1789), Lettre XV.

Digitized by Google

tal, s'arrête un jour devant le roi de bronze ; « environné bientôt de la foule rassemblée autour de lui par ses mouvements, il se retourne et leur crie : Qu'avez-vous tous à me regarder ? Imitez-moi tous, et tous se mettent à genoux, comme lui, devant la statue. »

Grimm a constaté en termes très justes les progrès et le caractère de ce culte nouveau : « A mesure, dit-il, que l'esprit philosophique s'est étendu, le souvenir des qualités aimables et excellentes de Henri IV est devenu plus cher aux Français ; la réputation de ce bon prince s'est accrue, et celle de Louis XIV pendant longtemps si imposante, a sensiblement diminué. On peut même dire que depuis vingt-cinq ans l'amour de la nation pour Henri IV est devenu une espèce de culte et de religion... Toute l'Europe a semblé partager cette opinion [1]. »

III

La Révolution commence, et presque jusqu'au moment où elle aboutit à la République le nom d'Henri IV y est mêlé. Louis XVI débute par le rappeler dans son discours à la première assemblée des Notables ; puis l'édit de tolérance envers les protestants amène dans toutes les bouches des rapprochements inévitables, et de tels souvenirs, répandus par la voix populaire, sont un prétexte tantôt à l'éloge, et tantôt à la satire. Le 24 août 1787, les gens de la basoche et du Parlement assemblés sur le Pont-Neuf arrêtent les voitures et obligent tout le monde à passer à pied et tête nue devant le monument de leur héros. C'est leur façon de protester contre deux édits impopulaires qu'on vient d'enregistrer en lit de justice. Un mois plus tard, ils y brûlent Calonne en effigie ; un an après, Brienne. « En 1788, a écrit un témoin, tout enfant encore, et conduit par ma mère, je m'agenouillais sur le terre-plein du Pont-Neuf, devant la statue d'Henri IV. Bien d'autres en faisaient autant. Aux approches de 89 surtout, ce prince était devenu l'homme, le père, le roi populaire [2]. » En Béarn, les habitants se ralliaient autour de son ber-

[1] Grimm (février 1773), t. X, p. 196.
[2] Fr. Barrière, dans le *Journal des Débats*, 11 février 1861.

Digitized by Google

ceau, sur lequel ils juraient de mourir en défendant leurs privilèges, et, à l'autre bout de la France, les Comtois, qui avaient subi ses ravages, l'appelaient « le roi digne de servir d'exemple à tous les rois [1]. »

Quand la Révolution éclata, elle sembla venue à point pour fêter le second centenaire d'un règne qui avait apporté paix et prospérité à la France. La *Partie de Chasse*, dont les représentations devaient, trois ans plus tard, favoriser les dernières manifestations royalistes, fut jouée au bénéfice des vainqueurs de la Bastille, et les élèves de La Flèche inscrivirent au pied du buste du roi : *Nobis alter Henricus*. Ce dernier répondait malheureusement trop à ce type de monarque débonnaire issu de la légende philosophique, et il se laissa mettre en tutelle sans garder son épée à son côté, comme l'eût fait son aïeul.

Il n'est pas étonnant que l'Assemblée Constituante, qui a tant détruit, ait porté le premier coup au prestige de cette grande mémoire. On y discutait en mai 1790 la question de savoir si le droit de paix et de guerre serait laissé ou enlevé au monarque. Charles de Lameth, au milieu de belles protestations de respect, affirma qu'Henri au moment de sa mort allait sacrifier le repos de l'Europe à son amour sénile pour la princesse de Condé. On juge du scandale et du tumulte. Virieu se précipita à la tribune pour confondre le téméraire orateur, et Montlosier se fit rappeler à l'ordre en déclarant que Lameth venait d'offrir à l'Assemblée des consolations pour le crime de Ravaillac; puis l'abbé Maury fit réparation à Henri IV au milieu d'applaudissements unanimes. A cet égard le sentiment monarchique était encore intact, tandis qu'à l'égard de Louis XIV il n'était plus guère qu'un souvenir. Quand un mois après (19 juin) un autre Lameth, Alexandre, proposa d'enlever avant la fête de la Fédération les statues de la place des Victoires représentant quatre provinces conquises, Maury seul se leva pour le combattre. Sa défense fut assez embarrassée. Il demanda en vain pourquoi l'on épargnait les esclaves symboliques du Pont-Neuf, et à bout d'arguments s'écria : « La philosophie doit conserver ce monument pour montrer à la postérité comment on flattait les rois. » La mutilation ne

[1] Mémoire de la noblesse de Franche-Comté au roi, 1er octobre 1788.

Digitized by Google

fut pas moins votée le soir même, ainsi que l'abolition de la noblesse. Un député franc-comtois, Gourdan, avait protesté à la suite de Lameth contre des images humiliantes pour son pays, et peu de temps après le commandant des fédérés du Jura (c'était le futur général Malet) conduisit ses compatriotes sur la place des Victoires : « Contemplez, leur dit-il, ce monument qui pendant un siècle offrit le spectacle de votre patrie enchaînée ! Ces emblèmes de servitude ont été détruits ! »

Le temps de la chute n'était pas éloigné pour les rois de bronze comme pour le pouvoir déjà chancelant de leur successeur. Le 10 août 1792, Louis XVI est détrôné ; le 11, un décret est porté contre toutes les statues rappelant le despotisme, et le jour même, sur la place Vendôme et sur la place des Victoires, l'œuvre de destruction est accomplie. Pour Henri IV, il y eut un moment d'hésitation ; on craignait de s'attaquer à une idole encore populaire. Il fallut la discréditer avant de l'abattre ; on se mit à raconter soudain que Ravaillac, en accomplissant son crime, avait voulu venger une injure personnelle [1] ; on rappela qu'Henri IV était l'aïeul du roi parjure qui venait de tomber, et après vingt-quatre heures, les démolisseurs purent impunément porter la main sur lui [2]. Un homme de lettres, naguère courtisan malgré lui, que l'envie avait converti à l'égalité jacobine, écrit alors à un de ses amis, transfuge comme lui de l'ancien régime : « Rappelez-vous le symptôme que je vous citais de la passion française pour la royauté, ce que je prouvais par la facilité avec laquelle les danseurs jacobins, sous nos fenêtres, passaient de l'air *Ça ira* à l'air *Vive Henri IV !* Eh bien ! cet air est proscrit et, au moment où je vous parle, la statue de ce roi est par terre. Rien ne m'a plus étonné dans ma vie. Je ne vous dirai plus que ceux qui voudraient la république trouveraient sur leur chemin la *Henriade* et les *Lodoix* de l'Université. Non, cela n'est plus à craindre [3]... »

[1] Mercier, *Le Nouveau Paris*, chap. 45.

[2] Quelques débris de ces monuments ont échappé à la destruction. Les esclaves de la place des Victoires ont été relégués aux angles de l'hôtel des Invalides. Le Musée du Louvre conserve quelques restes de la statue du Pont-Neuf, et le pied gauche de la statue de la place Vendôme. *Gazette des Beaux-Arts*, nouv. série, t. XII, p. 53.

[3] Chamfort à Condorcet, 12 août 1792.

Digitized by Google

La profanation des tombes suivit de près la chute des statues. Le 12 octobre 1793, Henri IV ouvrit la série des Bourbons arrachés à leurs cercueils. Son corps, qui se trouvait bien conservé, fut, dit-on, placé debout contre une pierre et livré aux outrages ; mais ici encore les hommages involontaires accompagnent les insultes. Si une femme, d'un soufflet, le fait tomber par terre, un soldat coupe avec son sabre une mèche de sa barbe et se l'applique aux lèvres en disant : Maintenant je suis sûr de vaincre les ennemis de la France. Durant deux jours, le cadavre resta exposé dans un passage, avant d'aller rejoindre ses descendants dans la fosse commune [1].

Dès lors le nom d'Henri IV devint aussi odieux à la secte régnante que celui du dernier tyran. On en vint à corriger par ordre dans le *Misanthrope* la chanson : *Si le roi m'avait donné*, et son souvenir imprudemment invoqué dans une œuvre de polémique conduisit à la mort un pauvre avocat de province, dont les *Mémoires* de Beugnot nous ont conservé l'histoire. Il se nommait Poirier et était de Chinon ; il avait été envoyé à Paris par le comité révolutionnaire de sa ville natale, comme coupable d'une harangue supposée d'Henri IV à la nation, fort irrévérencieuse pour celle-ci. Beugnot, prisonnier comme lui, dut subir, le jour même où il fit sa connaissance, la lecture de l'œuvre incriminée. « Il ne me fut pas possible de dissimuler que je trouvais Henri IV d'une insolence toute royale. — Tant mieux, me dit mon avocat, morbleu ! tant mieux. C'est là où je vous attendais. Voilà la preuve que j'ai conservé la vérité de l'histoire, car cet Henri IV était un gaillard à poil. Vous le voyez avec son panache, sa longue épée, sa moustache ; vous vous rappelez sa harangue à l'assemblée de Rouen, et je m'en rapporte à vous, pouvais-je faire autrement ? — Vous pouviez mieux faire, lui dis-je. — Et comment, s'il vous plaît ? — Vous pouviez ne pas le faire parler du tout.... Nous ne voulons plus de rois, de panaches ni de moustaches. » L'auteur ne fut pas convaincu, ou plutôt, le lendemain, à l'aube, il fit connaître à son compagnon une réponse de la nation à Henri IV, qu'il avait composée depuis sa détention. Ce n'était qu'une kyrielle d'injures, et Beugnot n'osa

[1] Michaud, *Le printemps d'un proscrit*, notes du chant III. — Chateaubriand, Notes du *Génie du Christianisme*.

Digitized by Google

exprimer son jugement que d'une façon détournée, en comparant la seconde partie à la première. « En faisant parler le bon roi, vous écriviez d'abondance ; ici vous sortez de votre caractère et vous parlez sans conviction. » Le vieillard fut si satisfait de ce témoignage rendu à sa foi royaliste que, lorsqu'il partit pour le tribunal révolutionnaire, il légua son œuvre à Beugnot, le laissant libre de la publier ou de la supprimer à son gré. « Je ne manquai, dit Beugnot, de profiter de l'option [1]. »

Henri IV et son panache blanc, proscrits par la Révolution victorieuse, trouvèrent d'autant plus faveur dans les camps de l'émigration. Dans leurs lettres et leurs proclamations, les frères de Louis XVI multiplient les allusions à leur grand aïeul, et eux-mêmes sont comparés d'avance par des courtisans trop ingénieux au prince qui régna sur la France « par droit de conquête. » Comme lui, le comte d'Artois est un preux, et le comte de Provence un faiseur de bons mots; mais l'un et l'autre sont même loin d'être à eux deux la monnaie du Béarnais, car celui qui sera le sage roi Louis XVIII n'est encore qu'un bel esprit de cabinet, incapable de revêtir le harnais de guerre, et le second, qui a successivement connu la galanterie d'Henri IV et la dévotion de Louis XIII, n'a jamais eu à dire, sur les tristes champs de bataille de la guerre civile, comme le vainqueur d'Ivry : Sauvez les Français ! Le futur auteur de la Charte en vint même à placer sous l'autorité d'Henri IV son refus de transiger avec ceux qu'il continuait à appeler ses sujets rebelles.

L'homme qui devait pacifier la Révolution ne fut donc point, comme il aurait pu l'être, un Bourbon et un roi ; ce fut un capitaine heureux qui, sous le nom de consul, donna à la France, de l'aveu du duc Victor de Broglie, quelques années de prospérité auxquelles rien n'est comparable dans l'histoire, sinon les dix dernières années d'Henri IV. Si juste que nous semble la comparaison, Bonaparte l'eût impatiemment supportée. Au fond il en sentait la justesse, car il lui est arrivé de la faire tout haut lui-même : « Les royalistes ont toujours à la bouche leur Henri IV. Henri IV, c'est moi [2] ! » La façon dont sa dynastie et

[1] Beugnot, *Mémoires*, t. Ier, p. 202. Cf. Wallon, *Histoire du Tribunal révolutionnaire*, t. II, p. 179-181.

[2] Paroles prononcées en 1811, à l'occasion du discours de réception de Chateaubriand à l'Académie française (dans d'Haussonville, *Ma jeunesse*, p. 73).

Digitized by Google

celle des Bourbons étaient parvenues au pouvoir et s'étaient fait reconnaître, éveillaient plus souvent dans son esprit une idée pénible, et les descendants du roi pacificateur, exilés, presque oubliés, s'abritant pourtant de ce grand souvenir au milieu du naufrage de leurs espérances, lui portaient encore ombrage ; il reportait en conséquence sur leur immortel ancêtre une partie de l'aversion qu'il avait pour eux. Il laissa vide jusqu'en 1814 le terre-plein du Pont-Neuf, et quand il ordonna, peu de temps avant la proclamation de l'empire, l'érection d'une pyramide sur le champ de bataille d'Ivry, il mêla, dans l'inscription commémorative, l'éloge d'Henri à des insultes pour ses petits-fils [1].

Peu de temps après, un Bourbon, le duc d'Enghien, tombait sous ses coups à Vincennes ; et il faut l'entendre à la Malmaison, le lendemain de l'exécution. En attaquant Henri IV, il semble vouloir achever la victime, et ses accusations, par leur frivolité même à un pareil moment, prouvent avec quelle impatience il supportait la durée d'une renommée importune à son orgueil : « Ce prince, dit-il, manquait de gravité. C'est une affectation qu'un souverain doit éviter que celle de la bonhomie. Que veut-il ? Rappeler à ce qui l'entoure qu'il est un homme comme un autre ? Quel contre-sens ! » Plus tard on l'entend avouer, mais à contre-cœur, la bonté et l'habileté d'Henri IV, ses talents comme général et politique [2]. Une courte lettre à son ministre de la police indique nettement ses préventions et ses craintes : « Il est assez ridicule que le *Journal de l'Empire* nous parle sans cesse d'Henri IV et des Bourbons. Faites donc comprendre à M. Fiévée qu'il est impossible que je ne voie pas qu'on veut donner une fausse direction à l'opinion. Défendez que, ni dans les annonces des livres, ni dans aucun article de journal, on cherche à occuper le public de choses auxquelles il ne pense plus. »

Deux fois, sous l'Empire, le théâtre essaya de reprendre possession de son ancien héros. La légende du XVIIIe siècle hantait encore beaucoup d'esprits fidèles aux enthousiasmes de leur jeunesse. Legouvé dès 1806 hasarda une *Mort d'Henri IV* qu'une censure timorée se hâte d'interdire. La cause fut portée

[1] *Les derniers jours du Consulat* (par Fauriel), p. 64.
[2] Paroles citées par Guizot, dans sa *Notice* sur Barante.

Digitized by Google

en appel devant Napoléon ; il écouta patiemment la lecture de la pièce faite par Talma, ne put s'empêcher de relever, comme attentatoire à la dignité souveraine, ce mot : « Je tremble, » mis dans la bouche du principal personnage, mais finalement leva le veto de la censure. Grande hardiesse, disaient les ministres ; n'allait-on pas fournir aux royalistes l'occasion d'une manifestation hostile? La première représentation eut pourtant lieu sans encombre. On était au lendemain d'Austerlitz ; les vers où Henri IV exposait ses plans contre la maison d'Autriche passèrent pour des allusions délicates aux récentes victoires : « Les moyens de rapprochement, écrit un spectateur, sont assez sentis sans être indiqués, et il serait impossible en ce moment, en applaudissant Henri IV, de ne pas penser de suite à l'Empereur [2]. »

En une autre circonstance, Napoléon montra moins de longanimité. Ce rival qui l'importunait reparut sous ses yeux sur le théâtre de Saint-Cloud, le 28 juin 1810, à la première représentation des *États de Blois* par Raynouard. Plusieurs passages de son rôle éveillèrent dans l'auditoire une sympathie qui, bien que contenue, fit se rembrunir le front impérial. La pièce fut dès lors condamnée et ne devait reparaître que le lendemain de la Restauration.

Le nom de Louis XIV, qui appelait comme jadis le parallèle, était encore moins mal venu du maître. Même du haut de la colonne d'Austerlitz, il était jaloux du *Lodovico magno* de la porte Saint-Denis ; et néanmoins le grand roi, par ses prétentions au pouvoir absolu, par son faste, par son attitude devant l'Europe, lui en imposait de toute façon : « Dès qu'un homme est roi, disait-il en 1804, il est à part de tous. Louis XIV a mieux connu les Français qu'Henri IV [1]... » Dix ans après, revenant de Moscou, il pensait encore avec complaisance à un prince qui, comme lui, avait porté haut le nom français et subi les rigueurs de la fortune : « Il était grave, disait-il à M. de Barante ; il avait un grand sentiment de la dignité et de l'honneur de la France ; c'est lui qui fut le créateur de l'administration ; il résista à toute l'Europe. C'est lui et non Henri IV qui donna à la France la préémi-

[1] Mme de Rémusat à son mari, 29 décembre 1805. — Legouvé, *Soixante ans de souvenirs*.

[2] Mme de Rémusat, *Mémoires*, t. I, p. 332.

Digitized by Google

nence... » Les pensées obéissantes suivaient le cours tracé par le maître. Ceux qui ne lisaient pas les œuvres du grand roi, publiées en 1806 par Grimoard, en voulaient à Marmontel et à Saint-Simon d'avoir trop sévèrement jugé l'auteur ; ils disaient avec Mme de Rémusat : « La grandeur de ce siècle imposera toujours, et il donna un assez beau relief au nom français pour qu'on puisse être fier de le porter. Je retrouve ce sentiment en pensant au siècle qui s'ouvre [1]... »

Quelques années après, la Restauration aidant, Henri IV redevenait le grand roi. Par eux-mêmes, les Bourbons n'étaient plus rien aux yeux du peuple. Le principe qu'ils représentaient avait de la valeur près de certains esprits, mais ils étaient inconnus au grand nombre, et n'ayant plus le prestige de la gloire militaire, n'entendant point se livrer entièrement à la liberté politique telle que l'entendait la génération nouvelle, ils durent s'abriter derrière une renommée ancienne. Celle d'Henri IV, qu'ils choisirent, était pour eux un patrimoine de famille dont ils voulurent tirer parti dans leur intérêt comme dans celui de la France. Le prince vainqueur de la Ligue et des ennemis extérieurs leur parut seul capable de faire oublier Napoléon, vainqueur de la Révolution et de l'Europe, et ce fut son effigie qu'ils placèrent sur la Légion d'honneur, comme pour en purifier et en faire oublier l'origine.

A cet égard, l'opinion parut dès le premier jour aller au devant de leurs désirs. Dès le 1er avril 1814, quand les souverains alliés se rendent à l'opéra, ils sont accueillis par l'air de *Vive Henri IV*. Cet air léger, au moins par les paroles, devint avec la romance galante *Charmante Gabrielle* l'hymne officiel du parti royaliste ressuscité ; et dans tous les théâtres le Vert-Galant reparut en scène, comme aux premiers jours du règne de Louis XVI.

A la première audience du comte d'Artois, un sénateur, la veille encore grand-maître des cérémonies de la cour impériale, s'écrie en pleurant : « Ah ! c'est bien le fils d'Henri IV. » Et le prince de répondre : « Oui, le sang d'Henri IV coule dans mes « veines. Je regrette de n'en avoir pas les talents ; mais je suis

[1] Mme de Rémusat à son mari, 2 mai 1805. Cf. 28 avril. Elle appelle Louis XIV son ami, et va jusqu'à faire un recueil de ses bons mots.

Digitized by Google

« bien sûr d'avoir son cœur et son amour pour les Français. » Les mêmes souvenirs reparurent à l'Hôtel-de-Ville, et le conseil municipal, devant la statue de la colonne Vendôme jetée à terre, vota d'acclamation la restauration de la statue du Pont-Neuf. En attendant un monument définitif, il fallut improviser un monument en plâtre, et Beugnot et Lally-Tolendal se disputèrent l'honneur d'avoir trouvé l'inscription dont on le décora : *Ludovico reduce, Henricus redivivus* [1].

La statue de bronze ne fut relevée qu'en 1818, après une souscription qui étala ses listes dans le *Moniteur*. On raconte que son auteur avait inséré subrepticement, en guise de protestation contre la dynastie, une statuette de Napoléon dans le bras du héros et des pamphlets libéraux dans le ventre du cheval ; en tout cas on y déposa aussi officiellement un exemplaire de la *Henriade*, et un poète destiné à une renommée égale à celle de Voltaire, Victor Hugo, alors âgé de seize ans, célébra en pur style classique une cérémonie où il avait été témoin et acteur ; car il avait été de ceux qui, le jour de l'inauguration, se substituèrent aux chevaux et traînèrent la statue à bras jusqu'à son piédestal :

> Qu'importe si mon bras est perdu dans la foule !
> Henri me voit du haut des cieux.

Cet apothéose continua durant les quinze années de la Restauration. Dans les salons, on se reprenait à débattre les mérites comparés de Louis le Grand et d'Henri le Grand. Mme de Rémusat et son fils, dans leur correspondance, épuisaient contradictoirement les arguments en faveur de l'un et l'autre. Chateaubriand et une grande dame anonyme, qui pourrait bien être Mme de Duras, tenaient pour le premier, et le lettré Brifaut leur commensal, après leur avoir en vain opposé le « Phœnix des rois » finissait par dire à son tour du grand roi comme Voltaire : « Il semble que la France date de lui [2]. »

La royauté restaurée datait plus volontiers sa légitimité de 1589, et lorsqu'Henri-Dieudonné vint au monde et eut été frotté

[1] Beugnot, *Mémoires*, t. II, p. 152.
[2] *Passe-temps d'un reclus*, (Œuvres de Brifaut, t. II, p. 68-69, t. III, p. 79-88).

Digitized by Google

d'ail sur les lèvres par Louis XVIII, les amis de la dynastie se reportèrent de plus belle à la fin du XVIe siècle, afin d'y chercher des allusions au présent, des présages pour l'avenir. C'était bien encore le héros philosophe de la *Henriade* qui reparaissait, mais on avait soin de laisser ses galanteries dans l'ombre. Comme témoignage de ce mouvement d'opinion tant soit peu factice, citons au hasard, au milieu d'une foule de productions sans valeur, l'*Esprit de Henri IV*, par Gervais (1822), la *Petite Henriade* (1824), la *Nouvelle Henriade*, etc. Rouget de Lisle tire de ses cartons un *Henri de Navarre* composé jadis en l'honneur de Louis XVI, et pastiche sa propre *Marseillaise* dans un « chant héroïque » bien oublié :

Honneur, honneur aux Bérnais
L'orgueil du lis, l'idole de la France !

Les arts obéissaient aux mêmes tendances. En 1817, Gérard, pour remplacer aux Tuileries sa *Bataille d'Austerlitz*, n'imagine rien de mieux que de peindre la *Rentrée de Henri IV à Paris*. Au seul Salon de 1822, dix tableaux sont consacrés à des sujets analogues ; et la politique du château, autant que l'enthousiasme romantique, fait en 1827 un succès à la *Naissance de Henri IV* par Devéria. Au milieu même des barricades de juillet 1830, le royal gardien du Pont-Neuf ne perd rien à la défaite de ses descendants, et un insurgé, dit-on, l'abrite sous un drapeau tricolore, en l'apostrophant de ces paroles expressives : « Tu n'aurais pas fait cette bêtise là, toi, mon vieux ! »

Raison de plus pour qu'au lendemain de cette Révolution il ne fût plus, aux yeux d'un peuple affranchi du respect, qu'un aventurier sans scrupules, un Gascon hâbleur, sceptique, rien moins que sensible, amateur de prouesses guerrières ou galantes, changeant trois fois de religion avec la même désinvolture et achetant Paris au prix d'une messe [1]. Le drame et le roman illustrèrent quelque temps cette dernière forme de la légende. La poésie de Victor Hugo la ressuscitait encore l'autre jour en

[1] Dans son *Rapport sur les Études historiques de* 1848 *à* 1867, M. Thiénot admet deux légendes successives et contradictoires d'Henri IV et oppose le Gascon des drames romantiques au roi de la poule au pot. Cette seconde légende n'est qu'une nouvelle forme de la première, appropriée à nos temps démocratiques.

Digitized by Google

décrivant la chevauchée fantastique et nocturne du roi de bronze dans Paris, entre son fils et son petit-fils :

.... C'est la joie. Il fit tout en riant,
Il riait à la guerre, et riait en priant.

pendant que dans l'ombre, avec son assentiment sans doute,

On pendait des marauds et des rustres rebelles
A la taxe, à la taille, aux aides, aux gabelles.

Au fond Victor Hugo est, sans s'en douter, dans la tradition surannée du siècle dernier, car il l'appelle plus loin

Ce vert-galant qui sut aimer, boire et combattre [1].

Quant à Louis XIV, ses statues relevées à Paris et à Lyon n'empêchèrent point les actes d'accusation et les vengeances posthumes. Lemontey publia sur lui en 1818 un ouvrage où il le montrait placé sur les routes de l'histoire « comme un Hermès à deux faces, dont l'une offre toutes les séductions, et l'autre tous les dégoûts du pouvoir absolu. » Lemontey avait pu consulter les *Mémoires de Saint-Simon;* onze ans après, en 1829, au plus beau temps du romantisme, parut dans son intégrité ce qu'on peut appeler l'histoire romantique du grand siècle. L'enthousiasme fut unanime. Les lettrés saluaient un nouveau venu parmi les maîtres de la langue française ; les historiens s'arrêtaient avec joie devant une nouvelle et incomparable source d'informations, sans pouvoir bien démêler encore l'or pur de l'alliage. Enfin et surtout les politiques aimaient à retrouver parmi les familiers de Versailles un des plus âpres censeurs de l'ancien régime, et, reprenant des mains du noble auteur les traits dirigés contre le pouvoir absolu, ils en harcelaient par voie d'allusion les revenants inoffensifs de l'ancien régime. Ils ne voulaient pas songer que ce duc et pair, s'il eût vécu de leur temps, n'eût pas eu assez de mépris pour ces robins du côté gauche qui aspiraient à leur tour à mettre la couronne au

[1] *Les quatre vents de l'Esprit, Le livre épique.* Victor Hugo paraît avoir pris l'idée de cette épopée informe qu'il a appelée *La Révolution* dans deux Mazarinades citées par Moreau (*Bibliographie...*, t. II, p. 194-195 et t. III, p. 127).

Digitized by Google

greffe. Le libéralisme de 1829 enrôla Saint-Simon dans ses rangs, comme il attirait à lui les ultras pour combattre Villèle. Au commencement du second empire, on l'exploitera encore contre le pouvoir personnel de Napoléon III, et ce n'est guère que de notre temps qu'il a échappé aux politiques de cabinet pour devenir ce qu'il eût dédaigné d'être de son vivant, un historien.

IV

Il a fallu, ce semble, la Révolution et ses diverses phases pour affranchir la France de toute superstition envers Henri IV et Louis XIV, et permettre de les juger sans illusion ni flatterie. Au moment où éclata cette Révolution, il s'était déjà trouvé un étranger pour protester en même temps, et contre l'ingratitude des Français envers Louis XVI, et contre leur enthousiasme inconsidéré pour un roi mort depuis deux siècles : « J'ai observé, écrivait alors Burke, depuis un certain nombre d'années, l'affectation presque enfantine avec laquelle vous vous accoutumez à idolâtrer la mémoire de votre Henri IV. Si quelque chose pouvait faire prendre de l'humeur contre cet homme, fait pour être l'ornement d'un caractère royal, ce serait ce style outré d'un panégyrique insidieux. Les personnes qui ont manœuvré avec le plus d'ardeur dans cette œuvre d'enthousiasme sont les mêmes qui ont conclu leur panégyrique en détrônant son successeur. » Puis, dans les pages qui suivent et dans une lettre du 3 octobre 1790 à son traducteur français, il cherche à redresser l'opinion sur ce prince, le montrant aussi ferme qu'humain, ne reculant pas devant la guerre civile, n'hésitant pas à affamer Paris révolté ou à frapper Biron coupable, n'épargnant pas le sang quand il était besoin, en un mot intraitable sur ses droits, et n'en relâchant quelque chose que dans le détail. Encore quelques années, et un critique éminent pourra écrire : « J'admire Henri IV, et tous l'aiment, et c'est là son rôle officiel en quelque sorte dans l'histoire d'être le bon roi et d'être aimé. Pourtant, si nous revenions au temps d'Henri IV ; si, avec les idées qu'on s'est aujourd'hui formées de lui, nous avions l'honneur de le

Digitized by Google

voir revivant comme alors et de le pouvoir connaître, nous n'en sortirions pas, j'en suis sûr, sans mécompte [1]. »

Comment le bien connaître, sinon en l'entendant parler lui-même ? Des érudits lui ont donc rendu la parole, ce qui était la retirer à Voltaire, à Collé et à leurs émules. En 1840, sur l'initiative de Villemain, alors ministre de l'instruction publique, Berger de Xivry publia le premier volume des *Lettres missives de Henri IV* [2]. Ce recueil, bien que lentement élaboré et augmenté de deux volumes de supplément en 1872 et 1876, n'en a pas moins été encore complété depuis, par des publications partielles. Nous ne voulons rien laisser échapper d'un roi si justement populaire, et l'attachement raisonné, la reconnaissance après coup qu'on lui témoigne aujourd'hui, serviront mieux sa mémoire que l'engouement de nos frivoles aïeux. Sully, avec sa mine renfrognée et les périodes emphatiques de ses *Œconomies,* ne s'interpose plus entre le monarque et ses sujets ; il a repris le place subordonnée qu'on lui avait fait quitter. M. Lavisse a rappelé les petits côtés de son caractère [3], et M. Perrens, soit dans son Éloge pour l'Académie française, soit dans son Mémoire critique pour l'Académie des sciences morales, a remis au point juste l'homme et l'écrivain. Ce sont donc les pièces signées Henri, authentiques à quelques exceptions près, qui composent dans leur ensemble le fond des études destinées à nous faire connaître le caractère de l'homme et les actes du souverain [4].

Assurément les idées et les passions du jour ne sont point absentes des ouvrages publiés récemment sur Henri IV ; il y a, comme au temps où écrivaient Legrain et Pierre Matthieu, sous d'autres noms des ligueurs, des huguenots, des politiques. Les premiers sont indulgents, bien mieux favorables ; en somme leurs ancêtres ont triomphé avec Henri IV, et sans le cortège compromettant des fanatiques de leur parti. M. de Meaux, dans ses *Luttes religieuses au XVIe siècle,* M. Mercier-Lacombe dans sa *Politique de Henri IV,* le P. Prat, dans ses substantielles études sur le P. Cotton et l'Eglise de France, l'abbé Féret,

[1] Sainte-Beuve, *Port-Royal,* t. I, p. 78.
[2] La même année, les Béarnais lui élevaient à Pau une statue sur la place qui porte son nom avec cette inscription : *Lou nouste Enric.*
[3] *Revue des cours littéraires,* 29 mai 1869.
[4] V. l'article de M. Marius Sepet dans la *Revue,* t. XV, p. 235.

Digitized by Google

etc., parlent avec sympathie, presque avec admiration de l'ensemble du règne, et cherchent à expliquer à eux-mêmes, comme à leurs lecteurs, les actes de nature à les choquer ou à les étonner de prime abord. Parmi les protestants, au contraire, les colères qui agitaient Agrippa d'Aubigné se sont assoupies sans s'éteindre ; elles se réveillent, elles se trahissent jusque dans des études toutes littéraires, comme le *Henri IV écrivain* d'Eugène Yung. Elles ont éclaté, toujours aussi vives, dans la *France protestante* des frères Haag. Les auteurs de l'article consacré au fils parjure de Jeanne d'Albret n'ignorent pas et avouent qu'ils ont été aussi malveillants pour Henri IV qu'on peut l'être sans encourir le reproche de partialité avouée. Ils ont voulu, disent-ils, faire contrepoids aux éloges et présenter le revers de la médaille. Hypocrisie, légèreté, dépravation de mœurs, ils entassent de propos délibéré toutes ces ombres autour du monarque transfuge.

A distance des ligueurs et des huguenots, plus rapproché pourtant de ces derniers, M. Poirson, vrai bourgeois de la *Satire Ménippée*, voudrait retenir plus que de raison dans le camp protestant un roi qu'il admire sans réserve ; il donne trop dans sa conduite à l'habileté « opportuniste », et sur la figure d'un souverain paternel et absolu, il démêlerait presque les traits d'un monarque constitutionnel et parlementaire. Ne nous plaignons pas de ces divergences de jugement, qui laissent intact l'ensemble des faits ; car elles ont justement pour résultat de placer Henri IV, aux yeux du lecteur passif, en dehors et au-dessus des partis, comme de son vivant il entendait l'être.

Les rapports d'Henri IV avec l'Europe méritent non moins l'attention que sa conduite envers ses sujets de toute faction et de toute croyance. A cet égard, il y avait un fonds de recherches tout préparé dans les *Négociations* du président Jeannin, les *Ambassades* de La Boderie, la *Relation du voyage de M. de Brives*, les *Lettres* du cardinal d'Ossat. Parmi les biographes récents, Prévost-Paradol, MM. de la Ferrière-Percy, de Kermaingant, Anquez ont étudié sur pièces nouvelles les relations d'Henri IV avec l'Angleterre et l'Allemagne ; ses mariages et ses amours, qui touchent par certains côtés à l'histoire, ont eu pour historiens MM. Berthold Zeller et Henrard [1], et enfin plusieurs

[1] *Henri IV et Marie de Médicis*, 1877 ; *Henri IV et la princesse de Condé*, 1873.

Digitized by Google

étrangers ont mis son nom en tête de travaux sérieux et solides. Un Allemand, M. Philipson, l'a montré en face de l'Espagne ; deux Suisses, MM. Gaberel et Rott, en face de Genève et des Grisons. On dirait qu'ils ont voulu payer une dette de gratitude envers l'inventeur plus ou moins authentique de la république européenne et chrétienne.

Dans tous les écrits qui précèdent, la personne royale est au premier rang, et efface celles qui l'entourent : au contraire, ceux dont Louis XIV est le prétexte font la part aussi belle à son siècle qu'à lui, justifiant ainsi la pensée maîtresse du livre de Voltaire. Sur le monarque lui-même, M. Dreyss, en éditant ses œuvres, a fait acte de lettré et de critique autant que d'historien. Ce qui a été surtout utile à l'intelligence de cette grande époque, ce sont les correspondances officielles, administratives, diplomatiques, les recueils de Depping, Pierre Clément, Mignet, Ravaisson, de Boislisle, et aussi, bien qu'à un moindre degré, les confidences, parfois prolixes et un peu puériles, des gens de Cour et des valets de tout rang (*Journal de Dangeau, Journal de Vallot et d'Aquin, Mémoires du marquis de Sourches*, etc.)

Grâce à ces publications, on ne compte plus les ouvrages propres à faire valoir quelque épisode mémorable ou quelque personnage illustre de cette époque. Sur la première période, celle de la minorité, M. Chéruel n'a guère laissé à dire ; entre ses mains, la brillante esquisse de Voltaire sur la Fronde s'est changée en un vaste tableau, dont la figure de Mazarin occupe le centre. Mémoires, dépêches, pamphlets, il a tout lu, tout mis à profit, et a même empiété sur la partie postérieure du règne par ses *Mémoires de Nicolas Fouquet* et son *Journal d'Olivier d'Ormesson*. De ce monde frivole, où les aventures de toute sorte tinrent une si grande place, Victor Cousin, le peintre amoureux de Mme de Longueville, a retenu la partie galante, M. Chantelauze, le commentateur des *Mémoires de Retz*, a démêlé les multiples intrigues, et Mgr le duc d'Aumale a rajeuni, dans son histoire des premières années du grand Condé, la description déjà deux fois classique de Rocroy.

Sur la période suivante, une autre œuvre d'origine universitaire, à la fois documentaire et personnelle, l'*Histoire de Louvois* par M. Camille Rousset, touche à tous les événements, met

Digitized by Google

en scène tous les personnages. Il est assez curieux que cette époque, où le monarque semblait avoir éteint toute initiative et confisqué toute gloire, ait fourni ample matière à de nombreux biographes, témoin les travaux de M. Valfrey sur Lionne, de Pierre Clément et de M. Neymarck sur Colbert, du commandant Bourelly sur Fabert, etc. Je passe sous silence ceux qui touchent par quelque côté à l'histoire littéraire, comme le *Port-Royal* de Sainte-Beuve ou les *Études sur Bossuet* de Floquet, malgré les précieuses informations qu'ils contiennent ; mais je tiens à mentionner les études qui révèlent dans ses diverses manifestations la vie provinciale de cette époque. Sans parler de la thèse remarquable et peu connue d'Alexandre Thomas (*Une province sous Louis XIV*, 1847), on doit dans ces dernières années remarquer les ouvrages de MM. de Magnienville, Monin, Jacquet, Legrelle, qui nous ont montré, le premier (*Le gouvernement de Compiègne*) ce qu'était alors un gouvernement de place, le second (*Lamoignon de Basville*) comment régnait un intendant, le troisième (*La vie de province à la fin du XVIIe siècle*) de quels éléments se composait la société polie loin de la cour, le dernier (*Louis XIV et Strasbourg*) à quel prix s'arrondissait la frontière.

La fin du règne, si triste et néanmoins si imposante par ses péripéties, a inspiré les *Quinze ans* de Moret, et tout récemment le *Villars* de M. de Vogüé, le *Chamillart* de M. l'abbé Esnault, les études de MM. Raynald, de Barral et de Courcy. Elle était déjà tout entière dans les *Mémoires de Saint-Simon*. Lorsque ces *Mémoires* eurent été connus dans leur texte authentique, on voulut déterminer la valeur des sources et des appréciations de l'auteur. M. Chéruel écrivit son *Saint-Simon historien* ; et depuis, M. Faugère a commenté le noble écrivain par lui-même en extrayant de ses volumineux papiers tout ce qui lui semblait digne d'être mis au jour. Enfin M. de Boislisle a entrepris cette grande édition critique dont il faut souhaiter l'achèvement entre ses mains, si exacte, si nourrie, véritable *Siècle de Louis XIV* selon les procédés de la science contemporaine. Du mouvement d'études provoqué par les *Mémoires de Saint-Simon* est sortie l'opinion actuelle sur Louis XIV, et ainsi ce témoin indiscret et médisant, ce juge impitoyable aura beaucoup plus fait pour la

Digitized by Google

gloire de son maître que la foule des courtisans et des apologistes.

Est-ce à dire que l'esprit de Saint-Simon, comme celui de Voltaire, ait fait place chez leurs successeurs à une impartialité sereine, presque indifférente ? Il est bien difficile, lorsqu'on parle de Louis XIV, de ne pas pencher, selon son tempérament politique, vers l'indulgence ou vers l'amertume. Sous le second comme sous le premier empire, ce prince avait des amis que les préoccupations du jour lui avaient faits, et il est assez piquant d'entendre en 1867, autour de Napoléon III, un historien des lettres françaises prendre impérialement parti pour lui contre la souveraine [1]. Sous tous les régimes, il y aura des esprits plus sensibles aux avantages et au prestige de l'autorité absolue, aux séductions de l'éloquence, de la poésie et de l'art, et ceux-là atténueront ce que les autres feront ressortir, c'est-à-dire les actes arbitraires, les atteintes aux libertés comme aux traditions nationales. Quelques-uns croiront au moins devoir, pour compenser les adorations exclusives d'autrefois, glorifier un peu les serviteurs aux dépens du maître ; au moins tous parleront-ils désormais appuyés sur des documents irrécusables, et déjà de leurs voix réunies sort un témoignage imposant sur Louis XIV et son siècle, auquel, j'en suis sûr, Voltaire et Saint-Simon adhéreraient l'un et l'autre sans trop de réserves.

En résumé, pour quiconque n'est point possédé de la superstition unique et aveugle de 1789, c'est toujours à Henri IV et à Louis XIV qu'il faut en revenir, dès qu'on veut chercher dans le passé des exemples ou des leçons ; car leurs règnes réunis renferment, selon le mot de Bossuet « toutes les extrémités des choses humaines. » La France a-t-elle souffert par la faute de ses fils, doit-elle se demander comment les maladies internes d'une nation se guérissent, comment les partis désarment, comment la richesse publique et la paix religieuse peuvent renaître, le règne du premier des Bourbons s'impose à toutes les pensées. A-t-elle été humiliée et mutilée par l'étranger, elle se retourne vers celui qui, dans la bonne ou la mauvaise fortune, en a imposé à toute l'Europe. Les occasions n'ont pas manqué dans notre siècle

[1] Nisard, *Souvenirs et notes biographiques*, t. I, p. 413.

Digitized by Google

d'évoquer tour à tour ces deux grandes figures, demeurées et comme dépaysées sur les places publiques de Paris. Au milieu de nos révolutions, on a vu, pour ne citer qu'un fait, l'anarchie administrative et sociale proclamée sous le nom de Commune. Combien alors ont souhaité, et inutilement, une main ferme et souple comme celle du Béarnais pour calmer les haines, pour rassurer les consciences et les intérêts ! Les maux venant du dehors se joignaient alors à ceux du dedans, et devant l'Alsace arrachée à la France, devant la proclamation de l'empire prussien dans la Galerie des glaces, nous avons aussi pensé volontiers au roi qui avait agrandi nos frontières et fait de Versailles la capitale politique de l'Europe : « A qui faites-vous donc la guerre, demandait-on en 1870 à l'historien Ranke ? — A Louis XIV, » répondit-il. Ce cri de colère ne saurait nous émouvoir outre mesure, si nous nous souvenons qu'au siècle dernier Voltaire achevait à Berlin même son monument à la gloire du grand roi. Une page d'histoire n'en détruit pas une autre ; celle d'aujourd'hui couvre sans l'effacer celle d'hier, et sera peut-être contredite par celle de demain. En attendant, les ouvrages qui établissent les titres incontestables d'Henri IV et de Louis XIV au souvenir de la France sont presque tous écrits. Félicitons-nous en, car ils ont fait oublier la légende, et écarté les fantômes créés par la flatterie aristocratique ou la passion populaire ; ils ont mêlé pour jamais à tous les accidents de notre vie nationale les deux souverains qui resteront, quoiqu'on fasse, les représentants par excellence de la puissance et du génie français.

LÉONCE PINGAUD.

Digitized by Google

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

A LA

VEILLE DE LA RÉVOLUTION

DEUXIÈME PARTIE

VI

La grande force de la monarchie française était d'être représentée depuis sept siècles par la même maison royale, qui avait acquis par sa durée et par ses services un magnifique prestige au dedans comme au dehors. L'avènement de la branche des Bourbons avait été suivi des trois grands règnes de Henri IV, de Louis XIII, appuyé sur Richelieu, et de Louis XIV. Ce dernier, parmi ses excès de gloriole et d'omnipotence, ses abus et ses erreurs, avait personnifié avec un éclat dont la France et l'Europe demeuraient éblouies, la Royauté nationale. La majesté pleine de vigueur et de bon sens de Louis XIV avait ajouté à la couronne de France une nouvelle auréole, mais le poids de sa renommée terriblement aggravé par celui de ses fautes rendait ce diadème lourd à porter pour ses successeurs. Son arrière-petit-fils, qui le recueillit dès sa plus tendre enfance, n'était pas indigne par ses dons naturels, s'ils eussent été mieux cultivés par l'éducation et par la volonté, d'en soutenir le fardeau. Louis XV était un roi bien doué, ayant l'intelligence ouverte, le sens juste et un bon cœur. Mais il fut gâté par l'adulation qui l'entoura dès le berceau et par la paresse dans laquelle il laissa de plus en plus choir son âme, où des courtisans sans scrupule semèrent alors les germes de ces voluptés impures qui devaient étouffer ses forces natives et faire de son règne un long et public scandale. Les défauts de Louis XV, devenus des vices, ne le

Digitized by Google

poussèrent point à la méchanceté des tyrans, mais à une insouciance et à une faiblesse égoïstes qui finirent par le rendre odieux à son peuple à force de le rendre méprisable. Il jouit toute sa vie de la royauté sans en remplir les devoirs qui avaient toujours été sacrés à son bisaïeul au temps de ses plus grands désordres. Considéré dans son ensemble, le règne de Louis XV, malgré tant de fautes et de si honteux revers, n'avait pas été, dans l'ordre matériel, désastreux pour la nation, qu'il laissa riche et florissante, mais ce déplorable prince n'en avait pas moins dissipé en un demi siècle, les circonstances plus haut décrites y aidant, une part énorme, effrayante du prestige de sa couronne et de sa maison.

Par un secret dessein de la Providence, qui retire parfois aux dynasties et aux états qui s'en rendent indignes, les moyens de salut qu'elle leur avait préparés, de même que la mort du duc de Bourgogne avait privé la France des réformes et de la rénovation que l'on attendait de lui après le règne magnifique, mais épuisant de Louis XIV, ainsi la mort du Dauphin, fils de Louis XV, prince de grande vertu et de grande espérance, la priva d'un roi qui paraissait destiné à réparer les fautes de son père et auquel il aurait peut-être été donné d'accomplir, sous l'inspiration hautement chrétienne dont il était plein, la régénération ferme et prudente, à la fois conservatrice et progressive, des institutions du pays. Cette tâche, à son défaut, échut à son fils Louis XVI, monté sur le trône à vingt ans. Louis XVI avait les vertus et les intentions de son père, mais paralysées, outre l'inexpérience de son âge, par une timidité, une irrésolution, une faiblesse native, que l'éducation moralement saine mais trop peu vigoureuse à laquelle il fut confié, ne s'était pas assez attachée à guérir. Les fils de France, depuis Louis XIV, avaient été, par une mauvaise tradition de défiance politique et par une mollesse fâcheuse de mœurs, écartés de jour en jour davantage des habitudes et des exercices militaires, si nécessaires pourtant aux princes; et qui avaient fait comme partie du tempérament de Henri IV et de Louis XIII. Louis XIV était encore en cela leur digne héritier, bien que son excessive majesté le retînt déjà d'ordinaire à une trop grande distance de ses régiments de ligne et bornât trop son goût des revues et des parades à ses compagnies de gardes du corps et de mousquetaires. Louis XV déchut encore

Digitized by Google

beaucoup à cet égard et ne parut presque plus devant son armée, dont il s'obstina à tenir éloigné le Dauphin, son fils, malgré ses supplications ; et Louis XVI, quoi qu'il ait eu théoriquement un professeur de tactique, était devenu tout à fait étranger à la carrière des armes et à la vie des camps et ne se figurait plus, pour ainsi dire, lui-même à ses propres yeux dans l'attitude d'un général parcourant à cheval une ligne hérissée de baïonnettes. Ce défaut d'éducation et d'esprit militaire devait aux jours décisifs décider de son trône et de sa vie. Intelligent, studieux et sensé, bon et humain jusqu'à l'excès, il n'avait de volonté et de courage effectif que dans la résistance et la souffrance, quand sa conscience juste, mais un peu timorée, lui en faisait un devoir, et il était capable alors de s'élever sans effort jusqu'à l'héroïsme et jusqu'au martyre.

La reine Marie-Antoinette avait précisément l'énergie de décision et d'action qui manquait à son royal époux, et son influence sur lui, qui ne fut pas immédiate et ne devint jamais absolue, aurait pu être des plus heureuses, si cette princesse, dont la sublime attitude dans la souffrance et dans la mort a rendu la mémoire immortelle et sacrée, sauf pourtant les droits de l'histoire, avait joint aux qualités vraiment royales de sa volonté et à la vivacité de son esprit une intelligence aussi sérieuse et un aussi solide bon sens que l'étaient l'intelligence et le bon sens de Louis XVI. Arrivée très jeune à la cour de France, qui était alors celle de Louis XV, enveloppée de bonne heure d'un réseau d'intrigues et d'inimitiés que sa naïveté un peu espiègle et non exempte alors de quelque frivolité ne sut pas assez redouter, impatientée des servitudes compliquées d'une étiquette qui contrastait avec la liberté et la simplicité confiante des habitudes de son enfance à la cour de Vienne, cherchant aussi peut-être à s'étourdir, dans les premières années, contre le chagrin que lui devait causer la froideur morose qui fit ensuite place chez son époux à la plus tendre et à la plus solide affection, Marie-Antoinette fournit par quelques imprudences sans gravité comme culpabilité morale, mais qui étaient, à son insu, de lourdes fautes politiques, une occasion avidement saisie par les morsures venimeuses de la calomnie, qui s'acharna sur elle avec une rage furieuse. La déplorable affaire du collier, où elle fut la victime innocente d'une basse

Digitized by Google

intrigue, acheva l'œuvre commencée par les sourdes menées de ses ennemis et la rendit l'objet d'une impopularité qui, dans les circonstances si pénibles et bientôt si tragiques où allait entrer la Royauté, fut pour celle-ci une nouvelle cause de faiblesse et de péril. Louis XVI trouva pourtant, comme homme privé et comme prince, appui et consolation dans l'amour fidèle et le dévouement sans réserve de sa royale compagne de soucis et de douleurs. Il trouva aussi consolation et appui dans l'affection inaltérable et forte de son angélique sœur, Madame Élisabeth de France, qui avait toutes les vertus du Roi, peut-être sans ses défauts. Mesdames, ses tantes, filles de Louis XV, étaient, avec quelques travers, de respectables et pieuses princesses, un peu oubliées. L'aînée pourtant, Madame Adélaïde, qui avait de l'imagination, de la verve et un certain goût pour la politique, avait eu, au début du règne de son neveu, une assez grande influence. Mais elle n'avait pas eu la main heureuse en lui proposant et en lui faisant accepter comme principal ministre le vieux et futile Maurepas. Une place à part doit être réservée aux grandes qualités et à la sublimité de vertu de Madame Louise, qui mourut le 23 décembre 1787, après avoir dix-sept ans, sous l'habit du Carmel, offert la pénitence des fautes de son père à la justice de Dieu.

Louis XVI et Marie-Antoinette eurent quatre enfants, dont deux moururent avant eux. L'un de ceux-ci était le dauphin Louis-Joseph, enlevé le 4 juin 1789 aux effroyables douleurs qui attendaient sa famille, et surtout son frère Louis-Charles, duc de Normandie, né le 27 mars 1785, et que l'histoire appelle Louis XVII. L'aînée des enfants de France était Marie-Thérèse, nommée alors Madame Royale, et depuis duchessse d'Angoulême.

Monsieur, comte de Provence, le premier frère du Roi, n'aurait alors laissé deviner qu'à un œil très perspicace les qualités royales qui, développées et mûries par le malheur, lui ont valu depuis, sous le nom de Louis XVIII, une place éminente parmi les princes de sa race. Fin, sensé et lettré avec une pointe de scepticisme, de pédantisme et de bel esprit, il était calme et doux, mais égoïste, et non exempt de jalousie et d'une ambition sournoise. D'un tempérament faible et malsain, il avait moins encore que Louis XVI les goûts et les habitudes

Digitized by Google

militaires, mais il avait bien approprié son caractère à cette infirmité physique, dont il sut, toute sa vie, par une habileté raisonnée, tourner à son profit l'inconvénient en avantage. Sa grande force, encore presque insensible à cette époque, où sa jeunesse était peu en harmonie avec ses qualités comme avec ses défauts, mais qui devait ressortir de plus en plus avec l'âge, était dans la dignité calculée, qui plus tard devint imposante, de son attitude, dans son intelligence aisée, avisée et même réfléchie et perspicace, quoique paresseuse, et surtout dans son goût naturel de la modération et de l'équilibre. A la veille de la Révolution, ses défauts étaient plus saillants que ses qualités, qui ne furent à ce moment à peu près d'aucun secours à la monarchie. Celles du comte d'Artois, son frère, qui étaient la franchise, la générosité et une excellente bonté de cœur, avaient été effacées aux yeux de l'opinion, d'abord très favorable à ce prince beau et aimable, par une maladresse de conduite qui dénotait en lui un défaut rare dans sa race, le peu de rectitude du jugement. La regrettable frivolité de ses mœurs, qui n'était nullement une perversion d'âme, et qui devait d'assez bonne heure faire place à une piété solide et convaincue, quoique peut-être un peu trop mystique, était malheureusement accompagnée chez lui d'une légèreté d'esprit qui survécut à sa conversion. L'imprudence étourdie avec laquelle, dans les derniers temps de l'ancien régime, il avait manifesté, sans y joindre aucune vue sérieuse d'homme d'État, sa légitime mais aveugle répugnance du mouvement qui entraînait l'opinion, l'avait rendu extrêmement impopulaire, et comme d'autre part il n'avait pas plus que ses frères les habitudes militaires et qu'il n'exerçait aucune influence sur l'armée, non seulement il ne fut d'aucun secours à la Royauté, mais il devint pour elle un véritable embarras. Ce malheureux prince, au fond le meilleur des hommes, était dès lors ce que durant toute sa carrière il devait demeurer, victime de son peu de lumière et de sa précipitation irréfléchie. Le comte d'Artois avait épousé Marie-Thérèse de Savoie, sœur cadette de la comtesse de Provence, qui lui avait donné deux fils : Louis-Antoine, duc d'Angoulême, et Charles-Ferdinand, duc de Berry.

Le chef de la branche cadette de la Maison royale, Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, était un homme en qui la cor-

Digitized by Google

ruption profonde des mœurs et de l'esprit avait gagné et gâté le cœur. Une ambition malsaine et sans énergie, plus agissante qu'effective, et une mauvaise soif de popularité le jetèrent dans le mouvement révolutionnaire, qu'il accrut et fortifia par ses menées et ses largesses, sans jamais oser en prendre formellement la tête, auquel il sacrifia son honneur et son nom, et dont après avoir été inutilement l'un des coryphées, il devint bientôt à son tour une des victimes. Ses enfants, dont l'aîné, Louis-Philippe, duc de Chartres, âgé de seize ans en 1789, annonçait de remarquables qualités d'intelligence et de volonté, avaient été confiés par lui à une éducatrice douée d'un réel mérite, mais beaucoup trop imbue des idées et des habitudes du dix-huitième siècle, Félicité Ducrest, comtesse de Genlis.

La branche de Bourbon-Condé avait pour chef Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé, très estimable par ses qualités d'administrateur et de général, le seul prince de la maison royale qui fût réellement versé dans la théorie et dans la pratique de l'art militaire, et qui eût exercé dans les armées un commandement effectif et important. Le renom que lui avaient valu sa conduite durant la guerre de Sept ans et surtout la brillante victoire remportée par lui à Johannisberg (30 octobre 1762) s'était peut-être par malheur un peu effacé de l'esprit des troupes, en raison du temps qui s'était écoulé depuis lors et durant lequel il n'avait pas eu la chance de pouvoir rafraîchir sa gloire ni même entretenir suffisamment son influence sur les soldats. Son fils Henri-Joseph, duc de Bourbon, né en 1756, n'avait eu d'autre occasion de se distinguer que le siège de Gibraltar, où il fit ses premières armes, en 1782, et reçut une blessure. Il avait les habitudes et les mœurs frivoles de la haute société de son temps. Le dernier rejeton de cette branche glorieuse, Louis-Antoine-Henri, duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon, âgé de dix-sept ans en 1789, paraissait destiné à soutenir dignement les traditions de sa race, qu'en réalité il devait clore par une mort de soldat, assassiné par des bourreaux déguisés en juges. Le second rameau de la branche de Condé était représenté par Louis-François-Joseph de Bourbon, prince de Conti, né en 1734, mort sans postérité en 1814.

Après les princes du sang venait le dernier descendant des fils légitimés de Louis XIV et de Mme de Montespan, le duc de

Digitized by Google

Penthièvre, fils unique du comte de Toulouse, et qui avait perdu lui-même son seul fils, le prince de Lamballe. Il avait les vertus d'un juste, l'amabilité d'un sage et l'inépuisable charité d'un vrai chrétien. Universellement aimé et respecté, il mourut en France en 1793, protégé contre les fureurs révolutionnaires par la popularité de bon et pur aloi, due à ses bienfaits, qui l'accompagna jusqu'au tombeau. Il avait vécu toujours éloigné des affaires publiques. Les malheurs de la famille royale et l'horrible fin de sa belle-fille, la princesse de Lamballe, surintendante de la maison de la Reine et l'amie favorite de Marie-Antoinette, devaient empoisonner ses derniers jours. Sa fille, Louise-Marie-Adelaïde, avait épousé le duc d'Orléans.

Autour de la Maison de France se groupait, dans la splendeur de Versailles, une cour trop nombreuse et trop dispendieuse. La politique de Louis XIV s'était attachée à faire graviter de près, dans l'orbite du soleil royal, dont les rayons enveloppaient et éclipsaient ce brillant cortège d'astres secondaires, le plus qu'il avait pu de vieilles et puissantes familles. La haute noblesse de France, recrutée désormais par la faveur au moins autant que par le mérite, était venue s'y presser, s'y ruiner, s'y étioler. Les descendants des grands et terribles barons qui avaient donné tant de mal à Henri IV et à Richelieu, et qui avaient encore passionnément ferraillé durant la Fronde contre l'absolutisme doux, mais formel du cardinal Mazarin, végétaient en quête d'un sourire, d'une distinction ou d'une pension du maître, se partageaient en petites coteries et se consumaient en petites intrigues dans les salons et les entresols et couchaient sous les combles du palais dont le grand Roi avait fait le centre et l'emblème de son absorbante magnificence. Avec ses charges grandes et petites, ses innombrables offices de cour, son nombre infini de valets, ses fêtes continuelles et quasi obligatoires, ses spectacles multiples, imposants ou gracieux, la multitude brillante et dorée dont les coudes s'y touchaient sans cesse, seigneurs et dames étincelant de beauté, de parure et d'esprit, Versailles était tout un monde. La cour, telle que Louis XIV l'avait faite, était une cité à part, avec sa vie et ses institutions propres, une civilisation supérieure et spéciale, superposée à la nation, que son éclat, si propice aux lettres et aux arts, grandissait devant les autres nations, ses rivales, en honneur et en influence, mais dont elle tirait l'argent

Digitized by Google

nécessaire à son luxe. Ce luxe même versait à flots cet argent au commerce et à l'industrie, mais non pas sans scandales, ni non plus, à la vérité, sans un réel dommage pour la masse des travailleurs agricoles, qui fournissaient par leurs labeurs la plus considérable part des sommes excessives qu'exigeaient soit du trésor royal, soit des fortunes seigneuriales, les nécessités de la vie de cour. Cette vie fastueuse et frivole, outre les facilités qu'elle offrait à la licence des mœurs, était singulièrement favorable à la naissance et au développement de ces parasites qui, sous le nom de favorites ou de favoris, sont si prompts à éclore autour des meilleurs princes ou princesses, qu'ils enlacent de leurs ambitions, de leurs prétentions, de leurs avidités et de leurs insipidités touffues, attirant à eux les sucs nourriciers et formant un rempart hérissé et impénétrable, d'où les bonnes intentions, que leurs niaiseries et leurs cupidités étouffent, ne réussissent pas toujours à se dégager pour avoir leur plein et utile effet. L'existence de Versailles s'écoulait dans une atmosphère de serre chaude, minutieusement réglée par les prescriptions compliquées d'une étiquette qui assujettissait, pour ainsi dire, tous les moments et tous les mouvements du Roi et de son cortège à un rythme précis et harmonieux comme celui d'une tragédie grecque, admirable œuvre d'art, mais trop artificielle, et où Louis XIV seul, qui en était l'auteur, avait su conserver sa vigueur d'âme et sa liberté d'allure. Louis XV s'était endormi dans ce cérémonial, dont il se dédommageait dans ses petits appartements, et Louis XVI, dont le tempérament simple et robuste y étouffait, mais qui, né et grandi dans ce magnifique engrenage, ne savait plus s'y soustraire et le subissait comme une partie intégrante du douloureux métier royal, Louis XVI y avait contracté un engourdissement général qui, aux heures décisives, joint à son hésitation et à sa timidité naturelles, achevait de paralyser les mouvements de son corps et l'action de sa volonté.

VII

L'affaiblissement du monarque était une chose grave dans une monarchie où, du moins en principe, tout dépendait du Roi et tout remontait à lui, et où la Royauté avait même affirmé dans

Digitized by Google

les derniers temps avec plus de force que jamais, dans son langage, son autorité absolue comme la règle capitale du droit constitutionnel de la France. Ce droit, essentiellement coutumier, s'était en effet peu à peu dirigé et développé dans ce sens, avec l'adhésion tacite de la nation, bien que, par ses origines historiques, il ne dût pas nécessairement s'enfermer dans cette unique voie, et que l'opinion et le sentiment publics eussent conservé la notion vague de lois fondamentales distinctes des prérogatives de la Royauté. La théorie du droit monarchique s'était même élevée à la hauteur d'un dogme religieux, posé et commenté, surtout depuis Louis XIV, en un sens excessif et même théologiquement douteux, par les publicistes de l'école dite du droit divin, dont Bossuet est chez nous le plus éminent représentant. Le droit divin avait ainsi trop effacé le droit national, fondement primitif de l'incontestable légitimité héréditaire de la Maison de France, confirmée par le lien séculaire qui attachait cette grande race à la nation et que celle-ci ne pouvait plus rompre sans injustice, et consacrée par la volonté manifeste de la Providence, qui s'était même exprimée à cet égard d'une façon surnaturelle par la mission de Jeanne d'Arc. Le droit de la dynastie capétienne au gouvernement de la France était, pour ainsi dire, aussi solide que le droit de chacun des Français à la direction de sa famille et à l'administration de ses biens. L'autorité absolue du monarque était, on n'en peut douter, conforme au tempérament du peuple sur lequel elle exerçait, et qui, à plusieurs reprises, y avait cherché avidement un refuge contre le désordre né de l'invasion étrangère ou des discordes civiles. Mais la Royauté elle-même eût agi avec plus de sagesse, si elle n'eût pas profité de cette tendance de la nation pour se débarrasser successivement de toutes les limites qui pouvaient arrêter son action, et pour concentrer de jour en jour davantage dans sa main toutes les forces vives du pays, en supprimant ou en diminuant de plus en plus l'existence ou l'efficacité des institutions, héréditaires ou électives, qui étaient demeurées ou qui auraient pu devenir des instruments vraiment nationaux de contrôle et de liberté sage et réglée. Cette excessive concentration devint au dix-huitième siècle d'autant plus choquante pour l'opinion, que les rênes de ce gouvernement si autoritaire venaient aboutir à la triste insouciance de Louis XV, qui se déclarait en

Digitized by Google

théorie seul institué pour les tenir, et dans la pratique les laissait flotter au hasard dans les mains des ministres que lui désignaient les caprices d'une Pompadour ou, pis encore, d'une Du Barry.

Le gouvernement de la monarchie française était donc absolu et personnel, mais il n'était pas despotique. C'est au contraire un trait distinctif de la Royauté nationale que, si elle ne s'est guère plue à rechercher le concours et le contrôle représentatifs, elle s'est en tout temps soigneusement entourée de lumières et de bons avis, tellement que le nom de gouvernement consultatif répondrait assez bien, croyons-nous, à la réalité des faits pour caractériser le pouvoir central de l'ancien régime. Le principal organe de ce pouvoir était le Conseil d'État, qui consistait en plusieurs conseils distincts, entre lesquels se répartissaient inégalement et les conseillers et les attributions de l'autorité suprême. C'est surtout par son assiduité et sa part effective et directrice aux délibérations de ses conseils que Louis XIV avait constamment affirmé sa vigueur royale.

A la veille de la Révolution, voici quel était l'ordre, la composition et les attributions distinctives des Conseils du Roi, dont l'ensemble formait le Conseil d'État, en prenant le mot dans son sens large. En premier lieu, et au sommet de la hiérarchie gouvernementale, figurait le Conseil d'État, au sens restreint du mot, qui avait naguère porté le nom de Conseil d'en haut. Il correspondait en grande partie à ce que l'on a depuis nommé conseil des ministres, et en effet, outre le Roi et ceux des princes du sang, que le Roi jugeait à propos d'y admettre, il se composait uniquement des personnages spécialement désignés par le monarque, auxquels cette désignation conférait par le fait même le titre de ministre d'État, que dès lors ils conservaient, alors même que par un changement de la volonté du souverain, il n'étaient plus appelés au Conseil. Les secrétaires d'État chargés des divers départements, le contrôleur général des finances et même le chancelier de France, à qui sa dignité conférait pourtant la qualité de chef des Conseils du Roi, n'avaient entrée au conseil dont il s'agit que quand le Roi jugeait bon de les y admettre. Dans l'ancienne France, le titre et la qualité de ministre d'État était distincts de la charge et de la fonction de secrétaire d'État, quoique les secrétaires d'État fussent devenus

Digitized by Google

en effet de vrais ministres. Toutefois le secrétaire d'État des affaires étrangères, par le fait seul de sa charge, avait entrée au Conseil d'État. Les questions relatives aux relations extérieures, aux alliances, à la paix et à la guerre, étaient en effet spécialement du ressort de ce conseil suprême de gouvernement, où se traitaient aussi toutes les hautes questions de politique générale.

Venait ensuite le Conseil des dépêches, où se traitait principalement, sous la présidence du Roi, tout ce qui concernait l'administration intérieure du royaume, sur les avis ou les dépêches reçus des agents de l'autorité centrale. Ce conseil se composait du chancelier ou du garde des sceaux, des ministres d'État, des secrétaires d'État, du contrôleur général des finances et d'un très petit nombre de conseillers d'État. C'est aussi sous la présidence du Roi que se réunissait le Conseil royal des finances et du commerce, composé à peu près comme le précédent, si ce n'est que les membres ordinaires n'en étaient pas tous les mêmes.

Le Roi présidait encore habituellement le Comité intime de la guerre, composé des secrétaires d'État de la guerre et des affaires étrangères, des ministres d'État que le Roi jugeait bon d'y appeler, et des membres du Conseil plus étendu de la guerre, dont il désirait recueillir spécialement les avis. Le souverain, au contraire, ne paraissait presque jamais au Conseil privé ou des parties, présidé en son nom par le chancelier ou le garde des sceaux de France, et composé d'une quarantaine de conseillers d'État et de quatre-vingts maîtres des requêtes. Le Conseil des parties remplissait les doubles fonctions de suprême tribunal administratif et de Cour de cassation. Au reste les autres conseils énumérés ci-dessus, y compris le Conseil d'en haut, avaient aussi une juridiction contentieuse, et il y avait entre ces diverses branches du Conseil d'État, en prenant ce mot au sens large, cet enchevêtrement compliqué d'attributions administratives et judiciaires, ordinaires et extraordinaires, qui se retrouve dans toutes les institutions, essentiellement coutumières, de l'ancien régime, mais qui, à la fin de ce régime, tendait visiblement à se débrouiller par des distinctions et des répartitions mieux marquées. Le Conseil d'État était aidé dans son immense besogne par un assez grand nombre de bureaux et de commissions spé-

Digitized by Google

ciales, qui instruisaient les affaires administratives ou contentieuses et avaient même parfois le pouvoir de les décider.

C'est sous forme d'arrêts du Conseil d'Etat, rendus dans l'une ou dans l'autre de ses branches, que se produisaient la plupart des décisions de l'autorité royale ; mais, il faut le dire, surtout depuis un siècle, cette forme, dans un grand nombre de cas, n'était plus qu'une fiction, et la décision était prise en réalité, sans délibération aucune, soit par le Roi seul sur le rapport d'un de ses ministres, soit aussi très souvent par le ministre lui-même, de sorte que le gouvernement était devenu sous Louis XV moins consultatif qu'il ne l'avait été sous Louis XIV, et qu'il s'acheminait de jour en jour davantage vers un système dans lequel le ministère se serait finalement substitué en grande partie au Conseil d'État comme principal organe du pouvoir central. Le ministère dont il s'agit se composait des hauts fonctionnaires qui, sans avoir toujours le titre de ministres d'État, étaient chargés de la direction des grands services publics. Au point de vue de la prééminence honorifique, la première place dans le ministère appartenait au chancelier de France, auquel étaient confiées l'administration générale de la justice et la haute police de l'imprimerie et de la librairie. La dignité de chancelier était inamovible, mais quand le Roi voulait écarter des affaires le personnage honoré de ce grand office, il lui substituait dans l'exercice des fonctions vraiment actives de sa charge un suppléant qui prenait le nom de garde des sceaux. Au point de vue de la direction effective des affaires publiques, le vrai chef du ministère à la fin de l'ancien régime était le contrôleur général des finances. Sous son influence venaient directement ou indirectement se placer, à cause de l'importance capitale du budget, les grands intérêts gouvernementaux et un nombre considérable de questions administratives, même parmi celles qui étaient du ressort des quatre secrétaires d'État, dont les départements à la veille de la Révolution étaient les suivants : les affaires étrangères, la guerre, la marine et la maison du Roi, à laquelle étaient jointes les affaires ecclésiastiques et l'administration de la ville de Paris. Sauf pour les deux premiers départements, dont la détermination était devenue à peu près définitive, bien qu'ils eussent été pendant une partie du règne de Louis XV réunis dans les mains d'un même secrétaire d'État, la

Digitized by Google

répartition des attributions entre ces ministres n'avait pas encore la fixité qu'elle a acquise depuis et à laquelle elle tendait. Les secrétaires d'État n'étant primitivement que les rédacteurs et les expéditeurs autorisés des commandements du Roi et des décisions de ses Conseils, les affaires avaient été d'abord réparties entre eux non selon leurs natures diverses, mais par une division de quantité, et un certain nombre étaient demeurées communes à eux tous. Depuis qu'ils étaient devenus de vrais ministres, décidant et dirigeant, leurs départements s'étaient distingués et appropriés à leurs aptitudes, soit réelles ou présumées. Mais il leur demeura jusqu'à la fin quelque chose de leur origine et aussi de la répartition ancienne et de l'indivision primitive. C'est ainsi, par exemple, que l'administration des provinces était partagée inégalement entre trois des quatre secrétaires d'État. Ils remplissaient donc, chacun pour celles de son ressort, les fonctions qui ont constitué depuis le département de l'intérieur, et auxquelles d'ailleurs le contrôleur général des finances avait aussi en réalité une très grande part.

Sous sa direction, sous la leur et sous celle du Conseil d'État le royaume était administré par les intendants, placés à la tête des généralités, grandes circonscriptions provinciales, dont l'origine se rattachait à l'ordre financier, mais qui étaient devenues les principales divisions administratives du territoire. Les gouverneurs et lieutenants-généraux des provinces, princes ou grands seigneurs représentants d'un état de choses évanoui, n'étaient plus guère que des fonctionnaires honorifiques, sauf certaines attributions militaires. Les intendants au contraire, choisis parmi les maîtres des requêtes du Conseil d'État, et qui, à l'origine, avaient été des commissaires départis temporairement, c'est-à-dire envoyés en mission dans les provinces pour réformer les abus et faire sentir l'action énergique du pouvoir central, les intendants, établis depuis au sommet de chaque généralité, y étaient devenus les représentants énergiques et permanents, mais toujours révocables, du Roi et de ses ministres, avec une vigueur et une plénitude d'autorité qui n'étaient pas sans excès, et dont ils confiaient, sous leur responsabilité, une partie à des subdélégués de leur choix.

Toutefois cette autorité était beaucoup moindre dans quelques provinces, auxquelles on donnait le nom de pays d'États, parce

Digitized by Google

qu'elles avaient conservé le privilège de prendre une part plus ou moins grande, au moyen de leurs États provinciaux, à leur propre administration, surtout en matière d'impôts. Ce privilège ou ce droit était autrefois exercé, sinon par toutes les provinces du royaume, au moins par un beaucoup plus grand nombre d'entre elles. Mais l'autorité royale, depuis Richelieu et Louis XIV, l'avait supprimé partout où elle avait cru pouvoir le faire, et restreint le plus possible là où elle l'avait laissé subsister. L'origine, la composition et les attributions des États provinciaux variaient singulièrement selon les provinces, et ces assemblées étaient loin d'avoir partout un caractère électif et représentatif bien net et bien proportionné. Leur action et leur influence étaient rigoureusement limitées par la vigilance du pouvoir central, dont quelquefois elles entravaient l'action tutélaire, mais dont aussi elles soumettaient utilement les décisions à un contrôle et à une discussion de nature à prévenir ou à gêner ses excès. Elles avaient aussi l'avantage de maintenir, en face de l'absorption de jour en jour plus accentuée de l'activité gouvernementale par les intendants et par les ministres, et de la croissance envahissante d'une administration rayonnant du centre aux extrémités, des foyers de vie publique autonome, des instruments de participation directe ou indirecte de la nation à la conduite de ses affaires et à la surveillance de ses intérêts. Le souvenir en était demeuré cher à certaines provinces, qui n'en avaient été que récemment privées, et il y avait dans l'opinion publique un véritable mouvement vers la résurrection ou la création nouvelle d'institutions semblables sur toute la surface du territoire. Tandis que, d'une part, on voyait se poursuivre en France l'antique tendance à l'unification administrative et politique dont la Royauté avait été l'organe puissant et populaire, il y naissait, d'autre part, un désir nouveau de contrôle et, comme disent les Anglais, de *self government*. La création des assemblées provinciales, dont le projet fut conçu par Turgot, devait, dans la pensée de ce ministre, répondre tout à la fois à cette double tendance, en dotant d'abord les pays privés d'États d'une institution qui leur en tiendrait lieu, et en arrivant à substituer plus tard aux États encore subsistants ces corps nouveaux, d'une composition uniforme ou du moins très semblable dans tout le royaume et d'une efficacité plutôt administrative que politique.

Digitized by Google

L'essai tenté par Necker en ce sens en Berry et en Haute-Guyenne fut étendu et systématisé par l'édit du mois de juin 1787, dont l'application, destinée à modifier dans des proportions considérables le système gouvernemental et administratif de la monarchie, commençait à peine, quand elle fut interrompue par l'explosion révolutionnaire qui suivit de si près la réunion des États-généraux. Dans ces circonstances cette réforme, bonne en elle-même, eut l'inconvénient d'énerver, en face de la révolte et de l'anarchie menaçantes, l'autorité, alors plus nécessaire que jamais, des agents de la Royauté.

La réunion des États-Généraux était devenue à la fin de l'ancien régime un désir passionné, non pas de la masse du pays, qui attendait plutôt du Roi seul les modifications souhaitées par elle, mais des classes supérieures et lettrées de la nation et en particulier de la fraction la plus élevée de la bourgeoisie. Il semblait que ces États fussent une sorte de remède politique infaillible, d'où sortiraient immédiatement la réforme de tous les abus et la constitution sublime et solide du bonheur public. Cet engouement tenait au long intervalle qui s'était écoulé depuis les derniers États, tenus en 1614, durant la minorité de Louis XIII, et au sentiment, en partie juste, de ce fait que la nation, qui, à vrai dire, n'avait pas demandé mieux que d'abdiquer entre les mains de la Royauté, avait été trop écartée par celle-ci non seulement de la conduite, mais de la vue même et du contrôle des affaires de l'État et placée sous une tutelle trop exclusive et trop arbitraire. Les États-Généraux, dans la Constitution française, étaient une institution imposante et vague, et leur origine, due en partie à l'initiative de la Royauté, ne leur conférait pas par elle-même des droits bien délimités. Leur force consistait dans leur caractère représentatif de la nation tout entière et dans le principe, tombé formellement en désuétude, on pourrait même dire abrogé depuis trois siècles, mais de loin en loin réclamé, surtout dans les temps de trouble, et hautement proclamé par les parlements dans leurs récents conflits avec l'autorité royale, à savoir qu'aucun impôt ne pouvait être légitimement établi sans le consentement des imposés ou de leurs mandataires. Leur faiblesse résidait dans l'oubli total de ce principe en temps ordinaire, aussi bien par la nation que par la Royauté, dans ce fait que leur convocation n'avait rien de fixe et d'obligatoire et dans le carac-

Digitized by Google

tère purement consultatif auquel en dernière analyse ils avaient été réduits. Leur danger était qu'on ne songeait guère à les réunir que dans les moments d'agitation ou de difficultés extrêmes, pour sortir d'embarras auxquels on ne trouvait pas d'autre remède, de telle sorte que cette assemblée nationale, qui depuis deux cents ans était comme endormie dans les obscures profondeurs de la théorie du droit public, où elle semblait destinée à passer à l'état de pur souvenir, pouvait tout à coup, évoquée et soulevée par le souffle de l'opinion et abusant de la force, d'autant plus terrible qu'elle était extraordinaire, qui lui serait conférée par les circonstances, envahir et submerger tout.

VIII

Le motif déterminant de la convocation des États-généraux de 1789, où devait sombrer l'ancienne France, fut la question financière, qu'on n'avait pas réussi à résoudre d'une autre façon. L'organisation des finances publiques souffrait à la fin du dix-huitième siècle, comme toute la machine gouvernementale, du poids des siècles accumulés. Les dépenses, par rapport aux recettes, étaient excessives. La part faite dans cet excès aux habitudes et aux prodigalités de la vie de cour, auxquelles Louis XVI était, avec un peu trop de timidité scrupuleuse, on ne peut plus disposé personnellement à mettre un frein, il était conforme à la marche naturelle des choses que les besoins croissants du gouvernement central d'un grand État comme la France, dont le développement intérieur et extérieur s'était produit simultanément au progrès de l'autorité royale et de la centralisation administrative, finissent, à la suite des fautes comme des services de nos rois, par se trouver en disproportion avec les ressources fournies au trésor public par des moyens calculés à l'origine sur une disposition sensiblement différente des forces actives et passives du pays. Le fameux *déficit*, qui fut l'occasion du bouleversement des antiques institutions nationales, était en somme, eu égard à la fortune publique, assez peu de chose par lui-même. Sa gravité consistait dans la difficulté ou même l'impossibilité d'y pourvoir autrement que par une refonte du système financier en vigueur, ce qui ne pouvait guère avoir lieu sans s'attaquer à

Digitized by Google

des privilèges ou même à des droits séculaires, et sans toucher par conséquent aux institutions elles-mêmes.

Avant 1789 comme de nos jours, les impôts se divisaient en deux grandes catégories : les contributions directes et les contributions indirectes. Le plus ancien des impôts directs était la *taille*, créée sous Charles VII en même temps que l'armée permanente et pour subvenir à son entretien, considérablement augmentée depuis lors en principal et en accessoires, et n'étant plus, dans son ensemble, uniquement affectée aux dépenses militaires. La taille était *réelle* ou *personnelle*, selon les provinces. La taille réelle était imposée sur tous les biens-fonds, en exceptant les terres nobles ou féodales. La taille personnelle portait sur la personne du contribuable, qui était imposé à proportion de ses biens, facultés, commerce et industrie, ou de sa journée de travail. Pour les détenteurs de biens-fonds, la taille personnelle se divisait en taille de propriété et taille d'exploitation. Les ecclésiastiques et les nobles étaient exempts pour leurs personnes et leurs biens mobiliers. Ils ne payaient pas non plus pour leurs biens-fonds la taille de propriété. Quant à la taille d'exploitation, s'ils faisaient valoir eux-mêmes, ils jouissaient encore de la franchise, mais seulement dans certaines limites, c'est-à-dire en général pour un labour de quatre charrues. Pour les terres affermées les fermiers devaient acquitter cette taille, d'où il résultait que l'impôt se trouvait en réalité supporté par presque tous les propriétaires des terres. L'exemption totale ou partielle de la taille personnelle, dans les conditions que nous venons d'indiquer, avait été successivement et abusivement étendue par des concessions royales aux membres des cours souveraines, à un grand nombre d'officiers des juridictions inférieures et aux bourgeois des villes franches, telles que Paris et Lyon. Le résultat de ces exemptions était d'augmenter la part contributive des revenus fonciers et des classes agricoles.

Les pays d'États jouissaient de privilèges importants pour la levée et la répartition de cet impôt, voté par leurs assemblées sous le nom d'*octroi* et de *don gratuit*. Mais c'était le petit nombre. La plupart des provinces étaient soumises au régime des pays dit d'*élections*. On les appelait ainsi parce que, dans ces pays, chaque généralité, pourvue d'un bureau des finances, qui avait succédé aux anciens *généraux des finances*, de qui les

Digitized by Google

généralités avaient pris leur nom, était subdivisée en un certain nombre de départements ou districts financiers, au chef-lieu de chacun desquels siégeait un tribunal composé d'*élus*, c'est-à-dire d'officiers qui à l'origine avaient en effet été désignés par voie d'élection, mais qui depuis longtemps étaient devenus des fonctionnaires royaux, des sortes de magistrats financiers, chargés de juger en première instance les contestations relatives à la levée des impôts, sauf appel aux cours des aides. Le montant de la taille pour chaque élection était fixé annuellement, par arrêt du Conseil des finances, sur l'avis des intendants, et des membres du bureau de chaque généralité. Ce montant était ensuite réparti entre les paroisses par l'intendant siégeant successivement au chef-lieu de chaque élection, avec l'assistance purement consultative des élus et d'un membre du bureau des finances de sa généralité. La répartition entre les contribuables de chaque paroisse était faite par des *asséeurs* ou *collecteurs*, dont les fonctions devaient être remplies à tour de rôle par les habitants eux-mêmes, et qui étaient responsables sur leurs propres biens et sur leurs personnes, du déficit qui pouvait se rencontrer dans la somme fixée pour la paroisse. La taille ainsi perçue était versée entre les mains des receveurs particuliers, établis dans chaque élection, qui la transmettaient aux receveurs généraux, établis dans chaque généralité. On était universellement d'accord dans l'administration comme parmi les publicistes, à la fin du dix-huitième siècle, pour considérer l'organisation et la perception de la taille, surtout de la taille personnelle, comme tout à fait vicieuses et indispensables à réformer. Cette réforme était l'une de celles qui se rattachaient à l'établissement des assemblées provinciales.

L'exemption accordée aux nobles et aux terres nobles reposait à l'origine sur ce fait que la noblesse était en certains cas astreinte tout entière, personnellement et à ses frais, au service militaire, et que, même en temps ordinaire, c'est sur elle que reposait en majeure partie l'organisation de l'armée, à laquelle l'établissement de la taille était destiné à pourvoir. Cet impôt représentait alors la part contributive du tiers-état à la défense du pays. Mais cette situation avait doublement changé, d'une part à cause de l'augmentation de la taille, qui avait en même temps perdu son caractère de contribution uniquement militaire, et d'autre part, parce que les obligations militaires de la noblesse

Digitized by Google

envers l'État avaient cessé d'avoir une valeur formelle, quoique ses services effectifs fussent toujours considérables, depuis que les anciennes institutions féodales avaient achevé de faire place au système de la monarchie moderne, appuyée sur une armée royale et nationale. La Royauté avait eu très bien conscience de ce changement ; aussi, tout en maintenant et en accroissant la taille, qui lui offrait une ressource habituelle et une base financière connue, elle avait conçu et organisé d'une autre manière les nouveaux impôts directs, dont l'établissement avait été rendu nécessaire par les grandes guerres de Louis XIV.

L'un de ces impôts était la *capitation*, contribution personnelle à laquelle étaient soumis tous les Français sans exception, et même les étrangers, après dix mois de résidence. Le taux en avait été fixé primitivement selon un tarif divisé en vingt-deux classes, d'après la qualité et l'état des personnes. La première, où figurait le Dauphin, payait deux mille livres ; la dernière, seulement vingt sous. Cet impôt avait donc un caractère *progressif*, non selon la fortune, mais selon la condition des contribuables, et il était ainsi plus qu'égalitaire. Mais son caractère primitif avait été altéré de diverses façons. Le clergé s'en était racheté par un abonnement annuel, puis par un don gratuit de vingt-quatre millions, représentant six fois la valeur de cet abonnement. La noblesse avait continué d'y être annuellement soumise. La capitation noble était répartie par l'intendant avec la coopération d'un gentilhomme de chaque bailliage désigné par le Roi. La capitation roturière avait fini, dans les pays de taille personnelle, par être répartie au marc la livre de la taille et sur les mêmes rôles, ce qui en modifiait profondément le caractère en la faisant calculer à raison des biens, facultés et revenus des taillables. A l'origine, elle ne formait que le sixième environ du principal de l'impôt ; mais, à la fin du dix-huitième siècle, elle s'élevait jusqu'aux trois quarts. Cette déviation, qui ne lésait pas seulement les roturiers [1], en rendait la réforme non moins indispensable que celle de la taille elle-même. Les pays d'États avaient racheté leur part contributive à la capitation au

[1] Les fermiers des terres du clergé et de la noblesse, acquittant cette capitation taillable comme la taille d'exploitation et sur les mêmes rôles, tenaient naturellement compte du montant de l'un et de l'autre impôt dans les stipulations relatives à leurs fermages.

Digitized by Google

moyen d'abonnements et de versements conclus et effectués sous diverses formes [1].

Il en était de même pour les *vingtièmes*, impôt sur les revenus fonciers, mobiliers et industriels, que la Royauté avait entendu faire porter sur toutes les classes de la nation sans exception, mais dans la répartition et la perception duquel des différences s'étaient assez rapidement introduites par le jeu même des institutions, essentiellement coutumières, de l'ancien régime, et par suite de la politique, trop empirique dans ses décisions de chaque jour, de l'autorité centrale.

Les contributions indirectes consistaient principalement dans les *traites* ou douanes, extérieures et intérieures, les *gabelles* ou droits sur le sel, le plus ancien et le plus impopulaire de ces impôts, à cause de ses formes surannées et devenues vexatoires, et les *aïdes* ou taxes sur les boissons. Le mode de perception était simple et commode pour le Trésor, mais onéreux pour l'État et pour les contribuables. Cette perception, en effet, était affermée, par adjudication publique, à des compagnies de *fermiers généraux* qui, moyennant le versement annuel d'une somme fixe, garantie par des cautionnements considérables, étaient subrogées à tous les droits du Trésor, qu'elles s'attachaient naturellement à exercer de manière à se procurer de bons bénéfices. Ce système, qui remontait très haut dans le passé, était rendu à peu près inévitable par la variété extrêmement compliquée qui régnait dans l'assiette et la levée des impôts indirects, en vertu des droits, des privilèges, des coutumes différentes des provinces et des localités diversement soumises à ces contributions, auxquelles venait s'ajouter pour le Trésor le produit des *domaines*, dans lequel étaient notamment compris les droits semblables ou analogues à ceux que perçoit aujourd'hui l'*enregistrement*.

La complication du budget des recettes de l'ancienne monarchie, joint à la croissance de son budget des dépenses et à la difficulté de pourvoir à celles-ci par des ressources nouvelles ayant le caractère de contributions régulières, avait de très bonne heure conduit le gouvernement royal à user, dans ses

[1] La capitation de la ville de Paris était soumise à des règles particulières, aussi bien que celle de la Cour, des cours souveraines, des communautés d'arts et métiers, de l'armée et des compagnies de finances.

Digitized by Google

nécessités financières, d'expédients variés, dont trois notamment méritent d'être signalés ici d'une façon spéciale. Le premier fut la vénalité des charges et des offices, et la multiplication des fonctions qui pouvaient être ainsi acquises à prix d'argent. Cet expédient, à côté des plus graves inconvénients, ne fut pas, il est vrai, dans la pratique, sans quelques résultats avantageux, par l'indépendance qu'il conférait aux titulaires des offices acquis de la sorte. Le gouvernement ne manquait pas, d'ailleurs, dans l'ordre administratif et financier, de réduire peu à peu ces inamovibles à un caractère seulement consultatif et même à une sorte d'honorariat, en confiant l'autorité effective à des fonctionnaires nouveaux, placés ou maintenus plus directement sous sa main. C'est ainsi que les élus, les trésoriers de France et même les cours des aides et les chambres des comptes se virent dépouillés d'une partie plus ou moins grande de leurs attributions actives au profit des intendants et des secrétaires d'État. Le second expédient fut les emprunts, faits en général à des conditions fort lourdes, dont les contrôleurs généraux usèrent et abusèrent jusqu'à la fin de l'ancien régime, et dont les charges accumulées furent pour beaucoup dans les embarras financiers dont ne réussit pas à se dégager Louis XVI. Le troisième, enfin, dans un rapport intime avec le second, fut l'emploi désastreux des *anticipations*, système qui consistait à imputer le paiement des dépenses d'une année sur les recettes, non de cette année même, mais des suivantes, ce qui reculait les embarras en les augmentant. Avec tout cela pourtant, la situation budgétaire de la Royauté, même après les dépenses énormes causées par la guerre d'Amérique, était loin par elle-même d'être irrémédiable. Mais pour y ramener l'équilibre, il fallait nécessairement créer de nouvelles ressources, et les expédients habituels étant épuisés ou répugnant à la conscience de Louis XVI, ces nouvelles ressources devaient être demandées, soit à l'augmentation pure et simple des anciens impôts, soit à la création de contributions nouvelles, soit à une refonte générale du système en vigueur. Le Roi ne voulait pas employer le premier moyen, d'ailleurs malaisé dans l'état des choses ; le second et le troisième, qui étaient ensemble dans un rapport assez étroit, vinrent se heurter à la résistance passionnée des cours souveraines, c'est-à-dire surtout des parlements,

Digitized by Google

qui, au milieu même des progrès croissants de l'autorité royale et de l'arbitraire ministériel, avaient, après un siècle de luttes souvent factieuses, réussi à s'attribuer une part considérable du pouvoir législatif.

IX

Les cours souveraines étaient les cours des aides et les chambres des comptes, juridictions financières, le Grand Conseil, juridiction politique et administrative avec certaines attributions judiciaire, qui tenait comme le milieu entre le Conseil d'État et le Parlement de Paris, et enfin les parlements. Les cours des aides et les chambres des comptes, entre lesquelles la Cour des aides et la Chambre des comptes de Paris occupaient une situation prééminente, jouissaient, en certains cas, par le droit d'enregistrement des édits royaux et le droit de présenter au Roi des remontrances sur ces édits et autres matières de leur compétence, d'une certaine participation consultative au pouvoir législatif et à la politique générale. Elles usèrent largement, sous Louis XVI, de ces privilèges, mais sans pousser cependant leur opposition aussi loin que les parlements. Le Grand Conseil, à cause de sa rivalité séculaire et de ses conflits d'attributions avec le Parlement de Paris, se rangeait plus volontiers du côté du gouvernement, que le Parlement combattait. Les Parlements, entre lesquels le Parlement de Paris tenait une place tout à fait prépondérante et hors ligne, avaient le caractère ordinaire de cours suprêmes de justice civile et criminelle, auquel elles joignaient des attributions de police générale et locale et des prérogatives législatives et politiques, dont le caractère et l'étendue furent au dix-huitième siècle une source de contestations et de luttes presque perpétuelles entre cette haute magistrature et l'autorité royale.

Pour comprendre ces prérogatives ainsi que les conflits et les usurpations auxquelles elles donnèrent lieu, il est indispensable de remonter à l'origine historique du Parlement de Paris, à l'imitation duquel les autres Parlements du royaume avaient été successivement institués, soit directement, soit par l'appropriation d'institutions provinciales antérieures. Cette origine se

Digitized by Google

rattachait à un fractionnement du Conseil du Roi, dont, au quatorzième siècle, la section judiciaire et la section financière furent séparées et reçurent une vie indépendante sous le nom de Parlement et de Chambre des comptes, de même que plus tard, au quinzième siècle, une nouvelle section judiciaire avec attributions propres fut encore détachée du Conseil du Roi et fixée à part sous le nom de Grand Conseil. L'indépendance acquise à la Chambre des comptes et au Parlement n'empêcha pas qu'il ne leur restât quelque chose de leur caractère primitif de sections du Conseil, de telle sorte que leurs membres conservèrent la qualité et les prérogatives, sinon de conseillers ordinaires, du moins de conseillers extraordinaires de la Couronne, même dans les questions de législation et de politique générale. Ces prérogatives furent assez naturellement partagées par les autres chambres des comptes et les autres parlements institués sur leur modèle.

Mais le Parlement de Paris reçut une autorité et des prétentions spéciales de divers faits historiques. L'un de ces faits fut la qualité de Cour des pairs qui lui fut reconnue par la Royauté. Institution féodale des premiers temps de la monarchie capétienne et même de l'époque antérieure, la Cour des pairs en était venue peu à peu, de Philippe-Auguste à Philippe-le-Bel, à se confondre avec le Conseil du Roi. Quand la section judiciaire de ce conseil en eut été séparée, sous le nom de Parlement, c'est à elle seule que s'attacha cette qualité antique ; c'est au Parlement de Paris que les pairs de France, dont la dignité était devenue de plus en plus un titre purement honorifique dû par les titulaires à la faveur royale, venaient prendre séance en certaines circonstances solennelles. Quand la cour était ainsi, comme on disait, « garnie de pairs, » et que le Roi venait en grande cérémonie siéger dans son sein, elle reprenait, au moins en apparence, le caractère de suprême conseil politique de la monarchie, interprête du droit public et gardien des lois et des maximes fondamentales du royaume, et le Conseil d'État effectif semblait s'effacer devant elle. C'est le Parlement de Paris, ainsi constitué en Cour des pairs, qui avait cassé successivement les testaments de Louis XIII et de Louis XIV, et réglé, conformément, il est vrai, aux propositions des dépositaires effectifs du pouvoir, les conditions de la régence d'Anne d'Au-

Digitized by Google

triche et de celle du duc d'Orléans. Ces prérogatives et ces droits exceptionnels que le gouvernement lui reconnut et l'invita même à exercer dans certaines circonstances, le Parlement de Paris prétendit se les attribuer en tout temps et les exercer à son gré, en convoquant les pairs à venir prendre séance dans son sein et délibérer avec ses membres ordinaires, sans ordre du Roi et en dehors de sa présence, sur les intérêts généraux de la monarchie et de la nation et sur les excès, vrais ou supposés, du ministère. La qualité de Cour des pairs ne s'étendait pas aux parlements provinciaux, mais ceux-ci n'en réclamèrent pas moins des prérogatives semblables en vertu d'une théorie que, d'accord avec le Parlement de Paris, ils s'efforcèrent de faire prévaloir comme une maxime de droit public. Cette théorie consistait à soutenir que tous les parlements de France n'étaient en réalité que les membres distincts, mais non séparés, d'un seul et même corps, à la fois judiciaire, administratif et politique, dont le Parlement de Paris était la tête, et qui, en l'absence des États-Généraux, représentait la nation. Ces prétentions trouvaient un appui effectif dans l'usage très anciennement établi et plusieurs fois formellement reconnu par la Royauté elle-même, de n'attribuer une valeur définitive et exécutoire aux édits royaux, notamment à ceux qui avaient un caractère fiscal, qu'après enregistrement, c'est-à-dire transcription de ces édits sur les registres des parlements, qui avant de procéder à cette formalité nécessaire, délibéraient sur les lois, règlements ou impôts édictés et présentaient au Roi les remontrances qu'ils croyaient lui devoir faire. Si le Roi persistait dans sa volonté première et le Parlement (le Parlement de Paris peut être considéré comme le représentant de tous les autres) dans son refus d'enregistrement, le souverain y faisait procéder d'autorité et en sa présence dans une séance solennelle appelée *lit de justice* [1]. Mais le Parlement de Paris, et les autres à sa suite, prirent l'habitude, non seulement de protester contre cet enregistrement forcé, mais de refuser le dernier mot à l'autorité royale et de contester la valeur légale et la force obligatoire des édits ainsi enregistrés en lits de justice.

[1] L'enregistrement d'autorité avait lieu dans les parlements des provinces en présence et par les soins de commissaires royaux.

Digitized by Google

En somme, les limites des privilèges et des attributions du Parlement par rapport à l'autorité royale étaient flottantes ; elles s'élargissaient ou se resserraient selon les temps et selon les rois. A l'époque de la Fronde, le Parlement avait traité d'égal à égal avec le gouvernement et réussi même, à certains moments, à prendre le dessus et à imposer sa volonté à la Régente. Sous le règne effectif de Louis XIV, il n'osa plus souffler mot, et privé formellement de son droit de remontrances, dut enregistrer et enregistra, sans qu'il y eût même lit de justice, les volontés souveraines qui choquaient le plus, soit les lois fondamentales du royaume, comme celle qui appelait éventuellement à la couronne les bâtards légitimés du grand Roi, soit les préventions et les passions jansénistes de la magistrature, comme celle qui donnait la qualité et la force de loi de l'État à la constitution *Unigenitus*. Le besoin qu'eut de lui le duc d'Orléans pour se débarrasser des entraves apportées à sa régence par le testament de Louis XIV, et la réaction qui se produisit contre le système de ce prince, rendirent au Parlement ses prérogatives et son audace, et le règne de Louis XV fut rempli de ses résistances et de ses entreprises, qui se déployèrent d'abord dans le domaine religieux et ecclésiastique. Nous avons déjà signalé plus haut l'action terrible et obstinée qu'il exerça en faveur du jansénisme. Elle le conduisit à des conflits réitérés non seulement avec l'autorité épiscopale, mais avec la Royauté elle-même, qui essayait en vain d'arrêter ou de tempérer les effets de sa fureur. L'insouciance licencieuse de Louis XV, circonvenu par Mme de Pompadour et le groupe puissant auquel elle servait de centre, permit au Parlement de remporter sur les évêques et sur le Roi lui-même une éclatante victoire et d'accomplir un véritable coup d'État en expulsant les Jésuites.

Ce triomphe n'était pas de nature à modérer ses prétentions, qui se donnèrent aussi et de plus en plus carrière dans l'ordre financier et dans l'ordre politique, où les fautes du gouvernement prêtaient à ses critiques une valeur réelle et tournaient en sa faveur le mécontentement de l'opinion. Ses remontrances, pleines d'exposés hardis, de critiques mordantes, de théories de droit public où étaient remués, sous prétexte d'établir ou de défendre les lois fondamentales du royaume, les principes mêmes de la monarchie, devinrent de véritables manifestes révolution-

Digitized by Google

naires. Il n'hésitait pas en fin de compte à réclamer le partage du pouvoir et du gouvernement et la mise de la Royauté sous sa tutelle. Mais l'insouciance de Louis XV n'était pas la même chose que fut hélas ! plus tard la faiblesse de Louis XVI. Quand ce prince se sentit directement menacé, on vit soudain se réveiller en lui une énergie de volonté et de décision qui rappelait son bisaïeul Louis XIV. Il est vrai que Mme du Barry avait remplacé Mme de Pompadour et que la nouvelle favorite était le centre d'un groupe hostile au Parlement. L'affaire du duc d'Aiguillon mit le comble à l'irritation du Roi, qui accepta et fit exécuter le plan à lui proposé par le chancelier Maupeou. La Royauté, à son tour, brisa par un coup d'État l'ancienne organisation judiciaire avec ses prérogatives et ses usurpations législatives et politiques. Le coup fut frappé d'une main si ferme que, malgré le soulèvement d'une grande partie de l'opinion, il eut finalement un plein succès. Au moment de la mort de Louis XV, les anciens parlements commençaient à être oubliés et la Royauté était parvenue au comble de sa puissance absolue et sans contrôle. Mais les fondements de l'édifice avaient grand besoin d'être étayés par des réformes solides, et, à y regarder de près, l'imposante façade était en bien des points lézardée.

Louis XVI crut, en montant sur le trône, que le rappel des parlements, en satisfaisant l'opinion publique, irritée des fautes et des scandales du dernier règne, lui faciliterait cette œuvre qui lui incombait. Rétablis par lui avec quelques restrictions et quelques réserves, dont ils ne tinrent aucun compte, les parlements, et à leur tête le Parlement de Paris, ne virent dans cet acte de condescendance royale qu'un nouveau triomphe de leur obstination et une consécration de leurs droits, qu'ils ne tardèrent pas à réclamer et à proclamer de la façon la plus vive, et qu'ils appliquèrent précisément de façon à entraver tous les essais de réformes. Leur attitude fut à la fois révolutionnaire et rétrograde : révolutionnaire, par leur opposition passionnée et bruyante au gouvernement ; rétrograde, par leur résistance opiniâtre à toutes les nouveautés qui leur semblaient menacer telle ou telle partie des institutions antiques, celles notamment qui abritaient des droits, des privilèges, des exemptions, auxquels participait la magistrature. Les membres des parlements étaient

Digitized by Google

en effet au nombre des privilégiés, notamment en matière d'impôts. Leurs fonctions, que la vénalité des charges avait transformées en propriétés héréditaires, leur conféraient la noblesse, et cette noblesse de robe était à beaucoup d'égards plus avantagée et plus puissante, quoique moins considérée, que l'antique noblesse d'épée.

X

L'indépendance que devait à la propriété de ses charges et offices la magistrature parlementaire de l'ancienne France en faisait un corps imposant et respecté et qui méritait de l'être, parce que, dans la possession et l'exercice de ses fonctions judiciaires, il paraît avoir en général apprécié et cherché surtout l'honneur même de les dignement exercer, les appointements y attachés équivalant à peine au revenu du prix des charges, et les *épices* ou dons des plaideurs ayant été de plus en plus restreints et déterminés par les ordonnances royales. Le même caractère se retrouvait, à un degré moindre, dans les tribunaux des *présidiaux* et des *bailliages* ou *sénéchaussées*, qui subordonnés aux parlements, composaient avec eux trois degrés de juridiction, ce qui en faisait quatre en comptant les justices seigneuriales, dont les appels étaient portés au bailliages. Cette échelle un peu trop longue et le goût excessif des magistrats, avocats et procureurs pour les formalités et les écritures compliquées, ne contribuaient pas à l'abréviation des procédures, qui, sauf aux époques primitives, où elles sont trop sommaires, ne sont guères promptes en aucun temps, mais qui, dans l'ancienne France, avaient vraiment parfois une durée trop indéfinie.

Le droit civil, que les tribunaux étaient chargés d'appliquer et d'interpréter, n'était pas uniforme pour toute la France. Le territoire était partagé à cet égard en deux grandes sections, les pays de *droit écrit*, c'est-à-dire de droit romain, et les pays de *droit coutumier*. Dans ces derniers les coutumes variaient d'un pays à l'autre. Toutefois, depuis plusieurs siècles, et surtout depuis Louis XIV, qui avait été sur le point d'entreprendre et de décréter un code unique, la marche vers l'unité était sensible, et

Digitized by Google

cette unité, à la veille de la Révolution, se dessinait, pour ainsi dire, plus ou moins complète pour un avenir plus ou moins prochain, préparée qu'elle était par les ordonnances royales et les grands travaux des jurisconsultes de l'ancien régime, qui ont été la véritable source du code rédigé sous Napoléon. « Si nous envisageons, dit l'un des plus récents et plus savants historiens de notre droit, l'ensemble du droit civil moderne, et si nous le comparons au droit du dix-huitième siècle, c'est-à-dire au vieux droit français lentement élaboré par le temps et les hommes, nous arrivons à cette conclusion : déduction faite de ce qui est purement féodal, l'ensemble du vieux droit français a persisté, avec quelques modifications, dans le *Code civil* actuel [1]. »

Le droit pénal et la procédure criminelle gardaient encore de terribles traces de l'antique cruauté païenne ou barbare, qui s'était perpétuée en partie dans la législation et les coutumes du moyen âge et des temps modernes. La philanthropie du dix-huitième siècle, en beaucoup de points fausse et déclamatoire, mais sincère et effective aussi dans une certaine mesure, corrigeait singulièrement cette barbarie dans la pratique. Aussi remarquait-on davantage, en cette désuétude des antiques rigueurs, les réveils soudains de sévérité sanglante manifestés par certains arrêts des tribunaux, et dont il est permis de rapporter en partie la cause au rigorisme extravagant de la doctrine janséniste, qui comptait tant d'adeptes dans la magistrature. Aucun roi ne fut peut-être mieux disposé que Louis XVI, non seulement par la bonté de son cœur, mais par son caractère et son tempérament même, auquel l'effusion du sang humain faisait horreur, aux réformes du droit pénal. L'abolition de la torture est l'un des plus beaux fleurons de sa couronne, bientôt changée en cercle d'épines. On peut dire d'une façon générale que sous son règne, et déjà sous celui de Louis XV, l'ensemble de la société française souffrait plutôt, par rapport aux fléaux publics et privés qui menaçaient son existence, d'un excès d'indulgence que d'un excès de répression, de la part des dépositaires de l'autorité publique.

Dans la complication riche en lenteurs et en conflits des institu-

[1] Paul Viollet, *Précis de l'histoire du Droit français*, p. 206.

Digitized by Google

tions administratives et judiciaires, à laquelle la Royauté s'efforçait de remédier, tout en respectant, au moins apparemment, les traditions et les habitudes séculaires, la police devint, depuis Louis XIV, un des instruments les plus énergiques et les plus actifs du gouvernement et de l'administration centrale. Les fameuses *lettres de cachet*, qui ont certainement donné lieu à beaucoup d'abus, et sous le régime desquelles la liberté individuelle n'avait plus, en droit théorique, aucune garantie, mais qui ont aussi été l'objet de toute une littérature d'exagérations romanesques et de déclamations mélodramatiques, sans appui suffisant dans la réalité des choses, les fameuses *lettres de cachet* étaient des mesures de haute police royale. La détention dans les prisons d'État en vertu d'une de ces lettres, qui n'avaient pas d'ailleurs nécessairement ce seul objet, n'entraînait pas toujours, ni même fréquemment, au dix-huitième siècle, des conséquences bien redoutables. L'une de ces prisons, la Bastille Saint-Antoine de Paris, ancienne forteresse devenue lieu de détention en même temps que musée militaire et dépôt d'armes, édifice tout à fait analogue à la Tour de Londres, n'était plus sous Louis XVI qu'un épouvantail encore puissant sur l'imagination populaire, mais dont ceux qui en avaient tâté récemment ne paraissaient pas avoir emporté grand peur. Du séjour forcé fait par lui à la Bastille en 1761, pour un motif, il est vrai, futile, Marmontel avait surtout conservé le souvenir de la cuisine excellente du gouverneur.

L'importance croissante de la police avait amené en 1667 la création d'un magistrat spécial, le lieutenant-général de police, qui en avait la direction dans tout le royaume, mais qui s'appliquait particulièrement à celle de la capitale. Les services rendus à l'État, à l'ordre public, à la sûreté des personnes et des biens, durant plus d'un siècle, par les La Reynie, les Voyer d'Argenson, les Sartine, les Lenoir, ne doivent pas être effacés devant l'histoire impartiale par les abus dont ils purent être les auteurs ou les instruments. En face du mouvement philosophique et révolutionnaire et de ses nombreux moyens de propagande au dix-huitième siècle, l'autorité des lieutenants de police se montra, en général, d'une bénignité allant souvent jusqu'à la condescendance. La surveillance de la librairie, qui leur était

Digitized by Google

confiée sous l'autorité du chancelier de France, fut à cet égard tout à fait inefficace. Ce fut pis encore quand cette surveillance eut été remise par le chancelier de Lamoignon à son fils Malesherbes, qui occupa durant dix années le poste de directeur-général de la librairie. Honnête homme et vrai philanthrope, avec des vues politiques généreuses et en partie justes, mais infatué, lui aussi, des erreurs de l'opinion dominante, ami du philosophisme et des philosophes, Malesherbes fit en somme complaisamment les affaires de la révolution religieuse, sociale et politique qui se préparait, et dont il devait être la victime après avoir courageusement lutté contre le plus éclatant de ses forfaits. « Voici, dit un critique justement estimé, à mesure que les années avancent, que le parti grossit et se fortifie, le singulier spectacle auquel on assiste : un directeur de la librairie mettant son pouvoir comme à la discrétion de ceux qui travaillent à détruire l'ordre de choses dont ce pouvoir même fait partie, tandis qu'il réserve toutes les sévérités dont il est armé par les règlements pour ceux qui jouent le rôle ingrat de défenseurs et de soutiens de cet ordre de choses [1]. » Comment s'étonner de la ruine soudaine où l'on vit s'effondrer un pouvoir ainsi défendu?

Le pouvoir et l'ancienne société française, dont il était le centre et le lien, n'étaient pas attaqués seulement par la propagande ouverte de l'incrédulité et des passions révolutionnaires au moyen de la presse et de la librairie. Ils étaient en butte à l'action souterraine d'une vaste société secrète, au sein de laquelle leurs plus actifs adversaires s'étaient peu à peu réunis et disciplinés en une armée pourvue de cadres et d'un trésor de guerre, et toute prête, au jour marqué, à commencer et à diriger l'assaut. Produit d'origines obscures et confluent de sources variées, la franc-maçonnerie fut introduite d'Angleterre en France vers 1721 et elle y prit peu à peu un développement et une influence considérables. Le fond de la doctrine qu'elle dissimulait sous des rites bizarres et des symboles issus de traditions chimériques, paraît avoir consisté dans un mélange de naturalisme et de gnosticisme. Elle présentait par degrés à ses initiés, sous des formes d'abord consonnantes aux dogmes et aux préceptes de la religion

[1] *La librairie sous Malesherbes*, dans les *Nouvelles études critiques sur l'histoire de la littérature française*, par Ferdinand Brunetière, p. 226.

Digitized by Google

chrétienne, puis en accentuant de grade en grade l'opposition et la contradiction à ces dogmes et à ces préceptes, le suprême idéal de la pleine indépendance de leur raison, considérée comme quasi-divine, et de la pleine satisfaction de leurs passions naturelles, considérées comme nécessairement bonnes et vertueuses en elles-mêmes; satisfaction accompagnée de l'exercice d'une certaine bienfaisance et de la guerre au « fanatisme » et à la « superstition », c'est-à-dire de la suppression, par force ou par ruse, de tous les obstacles, spirituels et temporels, qui pouvaient empêcher, gêner ou retarder le parfait avènement de cet idéal. La force de cette doctrine résidait précisément dans la satisfaction simultanée qu'elle donnait par ses symboles et ses rites mystiques au sentiment religieux, inné, pour ainsi dire, dans le cœur de l'homme, et par sa morale à la tendance, innée aussi, de l'humanité à se livrer à ses appétits, que cette religion secrète canonisait en vertus. Ces vertus vraiment agréables devaient procurer aux hommes non seulement les joies du paradis terrestre, mais, pour ceux qui croyaient encore à une existence d'outre-tombe, la béatitude dans cette autre vie. De tels dogmes avaient d'autant plus de chances d'être acceptés et chéris par un grand nombre de disciples que, depuis l'expulsion des Jésuites, dont la théologie avait maintenu un juste et sage équilibre entre les dons de la nature et ceux de la grâce, les droits de la foi et les droits de la raison, le jansénisme répandait avec plus d'avantage parmi le clergé et les catholiques français sa conception hétérodoxe, extravagante et terrifiante du péché originel et de la concupiscence, de la pénitence et du salut [1]. La doctrine franc-maçonnique offrait d'ailleurs une frappante similitude avec les thèses favorites du libertinage philosophique, qui avait sans doute contribué à son élaboration. Aussi les philosophes peuplèrent-ils en grand nombre les loges du Grand-Orient, du rite écossais et des autres branches de l'arbre chaque jour croissant sur lequel vinrent encore se greffer diverses sectes d'illuminés, livrés aux prestiges de la cabale, de l'alchimie et des mystérieux phénomènes du somnambulisme artificiel et de l'hypnose. La politique y fit tout à fait invasion à

[1] Cela n'empêche pas que, en raison de l'inconséquence habituelle aux erreurs humaines, il n'ait pu et dû y avoir des jansénistes francs-maçons.

Digitized by Google

la fin du siècle, sous les yeux volontairement fermés d'une police complaisante ou complice. Proscrite d'abord, mais sans action réelle et efficace contre elle, la franc-maçonnerie fut ensuite non seulement tolérée, mais favorisée, car elle comptait beaucoup d'adeptes au sein des pouvoirs publics et jusque dans la magistrature et le clergé. Les plus beaux noms de France, à la fin de l'ancien régime, étaient inscrits sur la liste des officiers d'honneur du Grand-Orient, qui avait ailleurs ses chefs réels, et le grand maître officiel était un prince du sang, le duc d'Orléans. Un certain nombre de loges militaires avaient été formées dans les régiments ; elles ne contribuèrent pas peu sans doute à répandre dans l'armée l'esprit de l'époque et à neutraliser ainsi, pour ainsi dire, dans les mains du Roi, cet instrument nécessaire de résistance et de répression.

XI

L'armée royale et nationale en 1789 se composait de trois grandes sections fort inégales : la maison militaire du Roi, les régiments de la ligne et la milice. La maison militaire, composée de troupes d'élite destinées à la garde générale ou particulière du monarque et à l'exécution prompte de ceux de ses ordres qui pouvaient exiger l'emploi de la force, avait été singulièrement réduite par Louis XVI dans une pensée d'économie. Son effectif était d'environ huit mille hommes. Indépendamment des corps chargés du service de cour, elle consistait surtout dans les deux régiments des gardes françaises et des gardes suisses. Les gardes suisses ne dépassaient pas un millier d'hommes; leur solidité et leur fidélité étaient inébranlables. Le régiment des gardes françaises, comptant plus de quatre mille hommes, constituait à lui seul une petite armée. La majeure partie, casernée à Paris, dont avec les gardes suisses et le régiment dit de la ville, elle formait presque la seule garnison, était en cas de troubles, c'est-à-dire quand le guet devenait insuffisant, la principale ressource de l'autorité publique. Mais le contact ancien et perpétuel des gardes françaises avec la population, à laquelle ils se mêlaient quotidiennement de mille manières et dont la faveur leur était

Digitized by Google

acquise, la propagande que n'avaient pas négligé de faire parmi eux les zélateurs des idées nouvelles, et la tendance naturelle aux corps d'élite, surtout s'ils sont populaires, à s'exagérer leur importance, avaient singulièrement affaibli dans ce magnifique régiment qui tenait la tête de l'armée française, non pas l'esprit mais la discipline militaire. Aussi, comme on en devait faire l'expérience, était-ce là une force capable, à un moment donné, sous l'influence des circonstances, pour peu que le gouvernement montrât d'hésitation et de faiblesse, de passer du nombre de ses défenseurs au nombre de ses assaillants.

L'armée de ligne, dont l'effectif était d'environ cent soixante-dix mille hommes sur le pied de paix, se composait de cent quatorze régiments d'infanterie, soixante-deux régiments de cavalerie et sept régiments d'artillerie, répartis en dix-sept grands commandements territoriaux, confiés à des maréchaux de France ou à des lieutenants-généraux. Elle se recrutait uniquement par voie d'engagement volontaire, système qui donnait lieu aux abus légendaires des *racoleurs*, mais qui, en somme, sous l'influence des vieilles traditions militaires et sous l'empire d'un code très sévère en théorie, mais appliqué d'une façon paternelle dans la pratique, fournissait de très bons soldats. Les cadres étaient excellents. Le corps d'officiers, recruté principalement et même, mais seulement depuis la maladroite ordonnance de 1781, exclusivement dans la noblesse, était, comme c'est le cas dans tous les pays qui possèdent une aristocratie militaire, vouée de naissance à la carrière des armes, d'une haute et incontestable valeur, malgré les abus résultant de la vénalité, appliquée, mais avec des correctifs dont il faudrait tenir compte, aux fonctions militaires comme à certains emplois civils et à la magistrature. La création récente des écoles et collèges militaires, institutions d'enseignement secondaire en même temps que technique et professionnel, où la jeune noblesse était spécialement élevée pour l'armée, devait accroître encore le mérite du corps d'officiers. Malgré son esprit de caste, ce corps, pénétré dans un grand nombre de ses membres par la contagion de l'incrédulité et de la sensiblerie dominantes, atteint par la propagande philosophique et maçonnique, était plus redoutable pour les armées étrangères que pour l'émeute intérieure. Il en était de même, mais d'abord à un moindre degré peut-être, du corps des sous-

Digitized by Google

officiers, qui était tout à fait hors ligne et constituait pour les simples soldats et pour les futures recrues des guides d'une solidité à toute épreuve, mais qu'irritaient, surtout les plus jeunes et les plus intelligents, les Hoche, les Marceau, les Championnet, les Jourdan, les Haxo, les Oudinot, les Lecourbe, les barrières opposées à leur avancement et les blessures d'un amour-propre en éveil et d'une jalousie chatouilleuse.

La milice, dont l'effectif était de cinquante-cinq mille hommes et pouvait s'élever à soixante-seize mille en temps de guerre, était, en temps de paix, laissée dans ses foyers. Elle se recrutait par la voie du tirage au sort, dans chaque paroisse, à raison d'environ dix mille hommes chaque année pour toute la France, avec un nombre immense d'exemptions pour toutes sortes de causes et souvent sans causes. Le petit peuple des campagnes, sur qui en retombait principalement la charge, la trouvait fort lourde et s'en plaignait avec amertume, quoiqu'elle fût tempérée par la tolérance des cotisations, au moyen desquelles les communautés rurales achetaient des miliciens volontaires. A cela se bornait, sous l'ancienne monarchie, l'impôt direct du sang, du moins pour l'armée de terre.

Le recrutement de l'armée de mer était assuré par le système des *classes*, analogue à l'*inscription maritime* actuelle. La marine française, un moment portée au premier rang par Louis XIV et Colbert, puis frappée de cruels revers, tout à fait déchue sous Louis XV, mais relevée pourtant par M. de Choiseul, avait reçu de Louis XVI et de ses ministres des soins qui l'avaient de nouveau élevée à un point digne de la France. La noblesse lui fournissait un admirable état-major, qui venait de faire de nouveau ses preuves durant la guerre d'Amérique.

Cette guerre, qui n'avait pas été sans inconvénients pour la politique intérieure et qui avait beaucoup aggravé le mauvais état des finances, avait rendu à la France un prestige extérieur, que sut maintenir l'excellente politique étrangère de Louis XVI, dont l'honneur ne revient pas seulement à M. de Vergennes, car le Roi était personnellement très instruit des questions qui s'y rapportaient et, en même temps que très prudent et très pacifique, justement fier et jaloux de la dignité de sa couronne. Appuyée sur les stipulations du *pacte de famille*, qui lui assurait le concours de l'Espagne, et sur l'alliance autrichienne, à l'aide

Digitized by Google

de laquelle elle contenait l'ambition croissante de la Prusse, solidement établie entre ses deux mers, sur son territoire compact et continu, riche d'une population énorme pour l'époque, à l'abri de ses forteresses, couverte par sa ferme et vaillante armée, la France, comme on l'a dit, pouvait regarder froidement l'Europe, où son influence ne le cédait à aucune autre[1]. La Royauté, en 1789, pouvait rendre bon compte aux États-généraux de la force et de l'honneur national.

XII

La Royauté française, dont les premiers traits se dessinèrent dans la monarchie de Clovis et dans celle de Charlemagne, s'était constituée au dixième siècle avec les derniers Carolingiens et surtout avec la dynastie issue de Robert le Fort et du roi Eudes, dans la personne de Hugues Capet. C'est à la même époque que remonte la constitution définitive de la noblesse, qui formait encore officiellement, en 1789, le second ordre, c'est-à-dire le second corps politique de l'État. En réalité son pouvoir et son influence politiques, sans cesse combattus à travers toute notre histoire par la Royauté appuyée sur le tiers-état, étaient devenus tout à fait nuls. C'est un problème de savoir si cette annulation systématique n'a pas eu plus d'inconvénients que d'avantages pour la nation, mais la noblesse elle-même ne semble pas avoir suffisamment déployé, pour y résister, les qualités et les aptitudes d'une véritable aristocratie gouvernementale. Louis XIV lui avait porté les derniers coups, dont l'un des moins funestes ne fut pas la création d'une noblesse de cour, à laquelle fut réservé, sans aucun pouvoir d'ailleurs, le meilleur des faveurs royales : les pensions, les gouvernements, les pairies et les hauts grades dans l'armée, faveurs d'ailleurs payées fort cher par l'assiduité et le luxe obligatoires qui ruinèrent à Versailles les grandes familles françaises.

Mais ces familles ne représentaient que fort peu les caractères réels de l'ensemble du corps dont elles étaient la tête. C'est dans les armées et dans les provinces qu'il faut chercher la physio-

[1] Albert Duruy, *L'armée royale en* 1789, pp. 280-282.

Digitized by Google

nomie sociale de la noblesse de France. Dans les armées, c'est un corps d'officiers admirables, bornés, eux aussi, dans leur avancement, restreints aux grades moyens et servant le Roi vingt-cinq et trente ans à fort bon marché, pour l'honneur, avec la perspective d'aller achever leurs jours dans un manoir ou un hôtel souvent délabrés, emportant, pour toute récompense, avec des blessures et des rhumatismes, une très maigre pension et la croix de Saint-Louis. Dans les provinces, c'est une bande de forts chasseurs et une pépinière d'officiers futurs. Ce devrait être encore une pépinière d'agriculteurs, et ce l'est en effet, mais non plus d'une façon assez générale, car au mouvement d'ascension vers la cour a correspondu un mouvement, fâcheux aussi, d'émigration ou du moins d'hivernage dans les villes, en partie causé par la situation pénible faite aux seigneurs dans les villages par l'amoindrissement croissant de leurs anciens pouvoirs et de leur influence primitive. Néanmoins, considérée dans son ensemble, la noblesse française est encore à la fin du dix-huitième siècle ce qu'elle était au dixième, une classe essentiellement militaire et rurale, mais avec la manie généalogique et honorifique en plus et l'autorité en moins.

En perdant le pouvoir politique et social, dont elle n'a plus gardé que quelques vains débris, la noblesse française n'a pas même gardé l'influence que donne la fortune. Le droit d'aînesse qui, à cet égard, aurait pu préserver sa force, a toujours été en France, même pour les terres nobles, très restreint et très incomplet. Ses propriétés s'étaient donc peu à peu émiettées en même temps que ses ressources s'épuisaient par ses services militaires, en grande partie à sa charge. La noblesse française, en général, malgré ses exemptions et ses privilèges, était pauvre. Parmi ces privilèges plusieurs, et ce n'étaient pas ceux auxquels elle tenait le moins, étaient plutôt distinctifs que lucratifs. Les droits appelés *féodaux*, il ne faut pas l'oublier, étaient attachés à la terre féodale et non à la qualité du propriétaire. Or, moyennant l'acquit du droit de franc-fief, un roturier pouvait acquérir la terre féodale et en exercer tous les droits. Un seigneur n'était pas nécessairement noble, et tous les nobles n'étaient pas seigneurs. Toutefois, par des voies diverses, dont plusieurs amenaient assez promptement les roturiers riches à la noblesse, l'antique union entre le noble et le fief ou entre le fief et le noble

Digitized by Google

s'étaient généralement maintenue. Mais les droits exercés par le noble, propriétaire d'un fief, sur les terres qui en dépendaient, n'étaient pas tous une source bien effective de revenus. Les droits de chasse et de colombier étaient plus gênants pour ceux qui en étaient privés que fructueux pour ceux qui les exerçaient. Le droit de justice, de plus en plus affaibli aux mains de dépositaires impuissants, n'était pas d'un bien gros produit, en dépit des amendes que pouvait prononcer le bailli du seigneur. Les droits vraiment *utiles*, selon l'expression consacrée, c'est-à-dire le *cens*, le *surcens*, le *bordelage*, les droits de *quint* et de *lods et ventes*, étaient les uns éventuels, les autres d'une quotité parfois peu considérable. L'appauvrissement même de la noblesse, dans les derniers temps de l'ancien régime, la conduisit à exiger ses droits avec plus de rigueur, à les affermer ou à en confier l'exploitation à des hommes de loi, peu soucieux de ménager les censitaires, à faire procéder à de nouveaux inventaires juridiques de ces dettes féodales, à de nouveaux *terriers*, dont la confection même entraînait pour les tenanciers des frais déplaisants. Il faut joindre à cela les exigences souvent plus âpres des seigneurs non nobles ou récemment anoblis, n'ayant point de liens antiques avec leurs villages, exigences dont la responsabilité était injustement partagée par l'ancienne noblesse, que ces parvenus ne laissaient pas de poursuivre en même temps de leur haine jalouse. De tout cela résultait une impopularité d'autant plus grande, qu'aux droits subsistants des seigneurs ne correspondait plus l'autorité de jadis, tyrannique quelquefois, mais souvent aussi protectrice et tutélaire.

Ce serait pourtant se faire une idée inexacte de l'état social de l'ancienne France que de s'imaginer chaque village comme un foyer de haine ardente, quoique latente, contre son seigneur. En bien des endroits les mœurs avaient conservé, malgré le changement des institutions, l'affection et le patronage d'autrefois. Là où les nobles avaient continué de vivre assidûment dans leurs terres et de se mêler aux paysans, ils étaient encore souvent respectés, écoutés, aimés. L'agitation et la propagande révolutionnaires suscitèrent en maint lieu chez les campagnards une passion contre la noblesse qui jusqu'alors n'existait pas, ou qui était profondément cachée à ceux-là mêmes qui l'exhalèrent avec le plus de violence, dans un coin obscur de leur cœur ou de leur esprit. En certaines provinces la Révolution elle-même ne

Digitized by Google

put rompre des liens séculaires et, à son détriment, en éprouva la force. La place attribuée au seigneur à la tête des conseils institués dans chaque paroisse lors de l'organisation nouvelle établie par Louis XVI en 1787, et dont les événements interrompirent l'expérience, aurait peut-être utilement renoué partout, en les appropriant aux conditions nouvelles de la société française, ces liens de la noblesse et des classes agricoles, et rendu à celle-là, grâce aux nouveaux services qu'elle aurait pu rendre, quelque chose de son antique influence sociale et politique, presque entièrement disparue au profit des classes supérieures et moyennes du tiers-état. A la différence de celui-ci, avide avant tout pendant longtemps d'égalité, d'opulence et de pouvoir effectif et dirigeant, la noblesse française, malgré son dévouement chevaleresque à la Royauté, avait toujours eu et conservait, dans son ensemble, un goût particulier pour les institutions et les habitudes de discussion, de contrôle et de liberté publique.

XIII

Le troisième corps politique, ou troisième ordre de la nation, appelé du nom de tiers-état, comprenait bien des classes diverses. Par son sommet il confinait à la noblesse et ne cessait d'y pénétrer. La noblesse de robe, par exemple, sortait des rangs de la haute bourgeoisie, et il en était de même des grands administrateurs et des grands financiers qui, de façon ou d'autre, ne tardaient pas, eux aussi, à devenir nobles. Depuis le quatorzième siècle, c'est parmi ces hauts bourgeois que la Royauté avait choisi de préférence ses principaux conseillers et ses agents supérieurs, et cela devint pour elle une tradition politique. Les grandes familles des secrétaires d'État du dix-septième et du dix-huitième siècle, pourvues de titres retentissants et même de duchés-pairies, les Colbert, les Le Tellier, les Loménie, les Phélypeaux étaient de souche bourgeoise. Louis XIV, plus que tout autre, s'était complu dans cette tradition. Ses ministres préférés s'appelaient Chamillart ou Voysin. Les intendants des provinces, choisis parmi les maîtres des requêtes au Conseil d'État, sortaient de la même classe. Il y avait plus de quatre cents ans, en

Digitized by Google

1789, que le tiers-état avait dans le gouvernement et dans l'administration du pays une part immense, que l'on peut même, à dater de la fin du seizième siècle, qualifier de tout à fait prépondérante.

Outre la place qu'il occupait en s'y anoblissant dans les fonctions dirigeantes et dans la haute magistrature, c'est à lui que revenaient les sièges des diverses juridictions provinciales, judiciaires, administratives ou financières, et encore tant d'offices et d'emplois de tous genres, parmi lesquels il en était, comme ceux des premiers commis dans les ministères, qui, sous un nom modeste, conféraient dans l'État une action de premier ordre. Quelle influence ne résultait pas aussi pour le tiers-état des situations occupées par la moyenne bourgeoisie autour et au dessous des cours et justices royales : greffiers, avocats, procureurs et leurs clercs, notaires et tabellions, petits magistrats locaux, baillis seigneuriaux, feudistes ! Quelle influence encore que celle du personnel immense, grands, gros, moyens et petits bourgeois, occupés dans les diverses branches des contributions directes et indirectes et dans les fermes générales et particulières ! C'est par cette innombrable armée de fonctionnaires et agents de toute espèce, dont le clergé et la noblesse étaient à chaque instant obligés de subir ou de réclamer l'intervention, d'employer et de payer les services, que la Royauté avait étendu ses yeux et ses mains sur toute la surface du territoire, tout réduit à la crainte et à l'obéissance. Cette fourmillière agissante et envahissante avait longtemps partagé cette obéissance et cette crainte qu'elle inspirait pour l'autorité centrale. Travaillant au profit commun du gouvernement et d'elle-même, elle s'était contenté de juger, d'administrer, de décider, de rédiger et de percevoir, selon les principes établis et selon les ordres transmis par cette Royauté, si bien entourée de hauts bourgeois dans ses conseils. Mais depuis l'insurrection des cours souveraines, coïncidant avec la propagation des théories de la philosophie et de la franc-maçonnerie et avec les fautes de Louis XV et de ses ministres, elle s'était mise, elle aussi, à raisonner et à déraisonner. Elle avait examiné et discuté, selon les vues mêlées de Montesquieu et selon les thèses insensées de Rousseau, avec le scepticisme ironique de Voltaire, les principes et les actes du gouvernement, qui avaient été longtemps les

Digitized by Google

siens propres, et elle avait commencé de désirer y mettre la vue et la main, non plus seulement en qualité d'instrument intelligent de conseil ou d'exécution, mais comme pouvoir distinct de délibération et de contrôle, légiférant et décidant pour le compte de la nation de concert avec la Royauté, et au besoin malgré elle et contre elle. Mais c'est surtout la troupe si nombreuse des moyens et petits légistes qui était pleine en 1789 d'aspirations vers l'égalité et la liberté politiques, et aussi d'un mauvais esprit de haine et de jalousie révolutionnaire, qu'elle contribua singulièrement à répandre dans les villes et dans les campagnes.

La classe des légistes et des officiers royaux avait une influence considérable dans la direction des municipalités urbaines, qu'elle partageait avec les représentants du commerce et de l'industrie. L'organisation de ces municipalités, très variée selon les temps et selon les lieux, fut ramenée par l'édit de 1765 à un type commun, mais non pas universel, car il comportait un assez grand nombre d'exceptions. Cette organisation mettait, en somme, dans les mains des bourgeois notables, c'est-à-dire de la classe riche ou aisée du tiers-état, l'administration des villes, confiée à un maire, entouré d'un *corps de ville* et assisté d'un *conseil de ville*, issus en partie d'élections à plusieurs degrés, selon un système passablement compliqué, mais dont le caractère distinctif était celui d'une représentation oligarchique des forces traditionnelles et des intérêts légalement constatés. Une part était attribuée dans cette représentation aux corporations de métiers, généralement organisées soit en jurandes ou maîtrises, soit en associations moins formellement constituées comme personnes morales et sociales, mais exerçant aussi le monopole de leurs métiers et reconnues par l'autorité locale, qui veillait à l'observation des règlements leur tenant lieu de statuts. L'organisation corporative du commerce et de l'industrie n'était pourtant pas universelle. Elle n'existait pas dans les campagnes, et il y avait même des villes importantes, comme Auxerre, placées comme aujourd'hui sous le régime de la libre concurrence. Le système corporatif, produit, pour ainsi dire, spontané des institutions et des mœurs du moyen âge, avait été pour les classes ouvrières à l'origine, la condition même de leur liberté enfin acquise, et était demeurée longtemps pour elles

Digitized by Google

la source de grands bienfaits. Des abus fâcheux s'y étaient introduits dans le cours des siècles. L'on avait vu se resserrer trop étroitement, au profit des possesseurs actuels des maîtrises, l'accès jadis largement ouvert du patronat. Néanmoins les apprentis et les compagnons y trouvaient encore, à côté des inconvénients qui s'y étaient multipliés, de grands avantages, les uns pour leur éducation morale et technique, les autres pour la sécurité de leur travail et de leur salaire. Le changement des conditions économiques et la substitution de jour en jour plus sensible de la grande à la petite industrie, substitution à laquelle Colbert avait beaucoup contribué par l'établissement de nombreuses manufactures, avaient singulièrement modifié, à la fin de l'ancien régime, le milieu dans lequel les corps de métier avaient pris naissance et prospéré. Une réforme tout au moins y semblait devenue nécessaire dans le sens d'une liberté plus grande du commerce et de l'industrie, à l'avantage des consommateurs, et d'une diminution du monopole trop exclusif des maîtres au sein des corps de métiers.

L'école économique, dont Turgot fut le représentant au pouvoir, réclamait, au nom de ses doctrines absolues, tout à fait dédaigneuses des créations du passé, l'établissement immédiat du régime de la concurrence individuelle et la suppression radicale du système corporatif, sans examiner suffisamment l'importante question de savoir s'il n'y avait pas un accord possible entre ce système et la liberté industrielle et commerciale. Louis XVI donna satisfaction aux vœux de cette école, puis, après la chute de Turgot, rétablit, avec quelques modifications, les anciens corps de métiers. A Paris même, où les jurandes étaient très puissantes, leur monopole vis-à-vis du consommateur était, il faut le savoir, limité par diverses concessions et privilèges opposés. Leurs droits ne s'étendaient point, par exemple, sur certains quartiers, notamment sur le faubourg Saint-Antoine, centre actif d'industrie et de commerce et plein d'une fourmillante population d'ouvriers. En général le progrès des manufactures avait porté une grave atteinte au vieux système, d'après lequel le maître travaillait lui-même, comme en famille, avec quelques compagnons et un ou deux apprentis. Il s'était établi de vastes ateliers, où les travailleurs réunis en grand nombre

Digitized by Google

étaient naturellement soumis à une discipline plus rigoureuse, dont l'application était confiée à des surveillants, représentant l'État ou un grand entrepreneur. Ce nouveau régime avait développé dans la classe ouvrière un nouvel esprit. On voit déjà se manifester dans les villes, au cours du dix-huitième siècle, ces agitations, ces rassemblements, ces coalitions, ces grèves, où se préparent et se recrutent les émeutes, où les factions trouvent les esprits ulcérés et les bras levés dont elles ont besoin pour accomplir leur œuvre de bouleversement et de ruines.

La population des campagnes, adonnée à la culture du territoire, formait la base solide et la grande réserve de la force et de la richesse nationales. Elle se composait en majeure partie de fermiers et de petits propriétaires. Quelques débris de l'ancien servage subsistaient encore dans certaines provinces, bien que Louis XVI en eût fait disparaître, dans les domaines royaux, les derniers vestiges. Mais les serfs du dix-huitième siècle différaient du tout au tout des serfs primitifs. Leur condition, au fond, sous les apparences d'obligations et de restrictions surannées, différait peu de celle des autres paysans. Quoi qu'il en soit, la plupart des travailleurs agricoles, qu'ils cultivassent leur propre bien ou celui d'autrui, étaient des cultivateurs libres, formant dans chaque village ou dans chaque paroisse ce qu'on appelait une communauté rurale, qui s'administrait, sous la tutelle des intendants des provinces, d'une façon à peu près complètement indépendante du seigneur. Celui-ci avait conservé des droits de justice et de police, mais singulièrement restreints par l'autorité royale. Il ne pouvait d'ailleurs les exercer en personne, mais seulement par l'intermédiaire d'officiers nommés par lui. Les décisions intéressant la communauté et que l'administration, assez disposée à l'empiètement, n'avait pas soustraites à la liberté de celle-ci, étaient prises dans une assemblée générale des habitants, qui avait lieu sur convocation spéciale, le dimanche, à l'issue de la messe ou des vêpres, sur la place même de l'église. La convocation était faite par le syndic, élu annuellement, qui était le fondé de pouvoirs des habitants, le représentant attitré de la communauté et le président ordinaire de l'assemblée générale. C'est dans cette réunion que l'on discutait et que l'on votait les dépenses d'intérêt local et que l'on désignait les fonctionnaires et les agents communaux : maître

Digitized by Google

d'école, pâtre, sergent, messier. La délibération était sommaire, parfois confuse et tumultueuse, et le vote avait lieu à haute voix. Les irrégularités et les désordres, fréquents dans ces assemblées, et les inconvénients qui en résultaient pour l'examen éclairé et la bonne expédition des affaires, avaient fait considérer ce système comme défectueux, et il l'était en effet dans une époque de civilisation avancée et d'administration savante comme le dix-huitième siècle. Le règlement du 25 juin 1787, sans supprimer absolument les assemblées générales, les remplaça, pour l'administration habituelle des intérêts communaux, par un conseil composé du seigneur, du curé, et de trois, six ou neuf notables, selon le chiffre de la population du village. Ces notables étaient élus par ceux des habitants qui payaient au moins dix livres d'imposition foncière et personnelle.

Cette substitution ne paraît pas avoir soulevé beaucoup de réclamations dans les campagnes. Les paysans n'avaient pas de préférence bien marquée pour tel ou tel système de municipalité. Ce qui faisait surtout l'objet de leurs plaintes, c'était l'accumulation de charges qui pesait sur eux et qui constituait un fardeau réellement très lourd. Les impôts royaux, à cause des nombreuses exemptions que la bourgeoisie s'était fait accorder par assimilation à la noblesse, pesaient d'autant plus gravement sur les habitants des campagnes. A ces impôts, destinés aux services généraux de la monarchie, venaient s'ajouter pour eux la corvée des routes, transformée par Louis XVI en contribution pécuniaire, et les contributions nécessaires pour les besoins communaux. Ils votaient celles-ci, à la vérité, mais il n'en fallait pas moins les payer. Parmi ces dépenses locales, auxquelles les nobles d'ailleurs devaient aussi contribuer, figuraient des subventions pour les frais du culte et les réparations de l'église paroissiale, car les décimateurs n'étaient tenus que de l'entretien du chœur et du clocher ; et, de plus, eu égard à la mauvaise répartition du produit des dîmes, en beaucoup d'endroits les paroissiens étaient obligés de venir en aide à leur curé. Ils ne s'y refusaient point, car ils étaient profondément catholiques, mais il leur semblait d'autant plus dur d'acquitter la dîme. Ils ne cherchaient pas à se souvenir que, s'ils étaient fermiers, ils avaient eu soin de déduire le montant de cet impôt du montant de leur fermage, et que, s'ils étaient propriétaires, ils n'avaient acquis leurs champs qu'en déduisant aussi du prix d'achat l'éva-

Digitized by Google

luation de ce même impôt, établi sur toutes les terres depuis le temps de Charlemagne, c'est-à-dire remontant à une époque où la propriété du sol et l'organisation du travail agricole étaient établies dans des conditions toutes différentes.

Ils ne faisaient non plus aucun effort de mémoire pour se reporter à l'origine des droits féodaux qu'ils étaient obligés, en outre, de subir de la part du seigneur de leur village ou d'acquitter entre les mains de son procureur fiscal. Ils ne négligeaient pas cependant de se rappeler, et de rappeler, à l'occasion, dans leurs doléances, que ces droits avaient été l'objet d'usurpations et d'extensions abusives, favorisées par la jurisprudence des parlements, composés de magistrats anoblis par leurs charges et presque tous possesseurs de fiefs. Mais ils avaient oublié, d'un profond oubli, qu'une partie de ces droits avait été la condition même de la concession ou de l'achat des terres dont ils étaient maintenant possesseurs héréditaires, et que tous étaient attachés par la tradition et la coutume, que l'origine en fût ou non conforme au droit naturel, à la possession de ces champs dont ils étaient si jaloux. Ils ne se représentaient pas la différence énorme de la condition de leurs ancêtres à la leur, et que ces devoirs et ces contributions subsistantes n'étaient que la rançon, modique après tout, qu'ils continuaient à payer après être devenus, de serfs attachés au maître et à la glèbe, hommes libres et propriétaires fonciers, et, aussi en partie, la récompense perpétuée de la protection et de la tutelle de ces seigneurs féodaux qui, jadis, aux siècles de fer, avaient sans doute mainte fois pressuré et tyrannisé leurs serfs et leurs censitaires, mais qui avaient aussi couvert, contre l'invasion et le pillage, de leur lance et de leur bouclier, la charrue du laboureur, avaient ouvert aux hommes et aux troupeaux l'asile des cours fortifiées de leurs donjons et de leurs *fertés*, et fait construire, pour l'usage commun du village, dont les maisons s'étaient groupées autour et à l'abri du château, le moulin et le four banal. Ils ne savaient pas et ne tenaient pas à savoir qu'ils étaient les plus libres et les plus prospères de tous les paysans de l'Europe, à peu d'exceptions près. Il leur coûtait de payer aux seigneurs le prix de services oubliés et d'une protection qu'exerçait maintenant l'autorité royale, à laquelle il fallait la payer aussi. Les conditions et restrictions qui avaient accompagné la prise de possession par eux

Digitized by Google

des champs que fécondait leur labeur opiniâtre étaient à leurs yeux comme non avenues. Les droits seigneuriaux leur étaient devenus un objet d'irritation sourde et perpétuelle. Ils les rejetaient, les uns comme vexatoires et les autres comme onéreux, mais ils n'auraient pas refusé d'entrer en arrangement pour s'en débarrasser moyennant indemnité. Ils aspiraient de toute leur âme, avec une passion ardente et aveugle, à la terre franche et au plein produit de leurs labeurs et de leurs moissons. Désir en partie chimérique, car les impôts, corvées et prestations diverses sont des nécessités de tous les temps, quoique différentes selon les temps, mais désir en partie réalisable, et dont, en 1789, ils attendaient la réalisation, non pas d'abord d'une assemblée nationale que, quant à eux, ils ne demandaient pas, mais du Roi, vers lequel se tournaient toutes leurs espérances.

XIV

A cette question qui se pose nécessairement devant l'histoire : les réformes que demandait l'état des institutions françaises à la fin de l'ancien régime étaient-elles possibles sans révolution ? l'histoire doit, selon nous, répondre par l'affirmative. Mais elle doit ajouter que cette œuvre nécessaire était d'une extrême difficulté. Pour qu'elle s'accomplît d'un commun accord il aurait fallu un concours de bonnes volontés, de lumières et d'abnégation de la part des personnes, des corps et des intérêts divers et souvent opposés, sur lequel il n'était pas raisonnable de compter. A défaut de cet accord, il fallait un arbitre décidé à imposer au besoin son arbitrage. Abandonner ce rôle aux États-Généraux, c'était risquer une révolution. Mais le Roi avait, en s'appuyant à propos et au moment opportun des vœux raisonnables de l'opinion et, s'il le fallait, des représentants de la nation réunis non au-dessus, mais autour de son trône, le droit, le devoir et le pouvoir d'exercer cet arbitrage et d'accomplir l'évolution généralement attendue. Mais il était essentiel à la monarchie qu'il se rendît clairement compte du point jusqu'où il fallait aller et qu'il ne fallait pas dépasser, et qu'il fût énergiquement décidé à mourir l'épée à la main plutôt que de laisser franchir les limites

Digitized by Google

qu'il aurait posées à son entreprise. Il était essentiel aussi qu'il prît et gardât toujours l'initiative et la tête du mouvement et, dans les bornes posées, qu'il le conduisît au terme en dépit de tous les obstacles et de toutes les résistances.

L'essai de cette réforme royalement accomplie fut fait par Louis XVI, dès le début de son règne, selon les conseils et les plans de Turgot. Ce ministre, sincèrement dévoué à la cause de la réforme nationale et aux intérêts de la Royauté, n'entendait pas diminuer l'autorité de celle-ci dans le nouvel état de choses qu'il rêvait de substituer à l'ancien régime. C'était vraiment un homme de gouvernement. Fils d'un conseiller d'État et ayant lui-même exercé avec une supériorité reconnue les fonctions d'intendant du Limousin, il avait la science et le maniement des grandes affaires. Il était doué de l'une des qualités maîtresses de l'homme d'État, l'énergie persévérante de la volonté. Non seulement il montra une fermeté inébranlable devant les émeutes qui éclatèrent sous son ministère, à la suite de la proclamation de la liberté du commerce des grains, mais il communiqua cette fermeté au Roi. Par malheur Turgot avait des défauts d'esprit et de caractère égaux à ses qualités. Chimérique et têtu, raide et pédantesque, excessivement convaincu de sa capacité et de sa mission, il voulait appliquer immédiatement ses plans dans toutes leurs parties et se mettait peu en peine de se rendre désagréable de fond et de forme à tout le monde, y compris le Roi, qu'il se plaisait à morigéner. Ses plans eux-mêmes procédaient en bonne partie d'idées aussi erronées qu'absolues. Il était spiritualiste et déiste, mais il avait à l'égard du christianisme et, encore plus, à l'égard de l'Église catholique, les sentiments des incrédules de son temps. Il était philosophe et économiste plus encore qu'homme d'État. Les théories qu'il s'était faites étaient à ses yeux des dogmes, et la politique était pour lui, comme pour la plupart des publicistes de son temps, une sorte de géométrie sociale. Profondément dédaigneux des traditions et de l'histoire, il donna la mesure de sa façon de considérer l'évolution dont il espérait être le principal instrument, en refusant d'assister au sacre de Louis XVI, dont il avait voulu dissuader ce prince, comme étant une cérémonie inutile, surannée et d'ailleurs trop coûteuse. On comprend que sa morgue et l'opposition qu'il sou-

Digitized by Google

levait à plaisir de toutes parts aient impatienté le Roi, qu'il entraînait d'ailleurs dans une voie tout au moins douteuse. Sa chute n'aurait pas été fort regrettable, si Louis XVI, en le congédiant, n'eût pas hésité à recueillir et à poursuivre lui-même ce qu'il y avait eu de bon et de louable dans leurs vues communes.

Le Roi reprit bientôt avec Necker l'essai interrompu par la chute de Turgot, mais, dans ce cas encore, il suivit son ministre plutôt qu'il ne le dirigea. Excellent homme d'affaires, plein de bonnes intentions, mais d'une vanité intense et naïve, Necker, plus modéré et plus souple que Turgot, était d'ailleurs infatué d'erreurs analogues et n'avait ni l'ampleur de conception ni l'énergie de décision de son prédécesseur: Aussi hésitant que Louis XVI, il prit peu d'influence sur ce prince, qui n'en prit aucune sur lui. Le Roi ne se sentit pas disposé à le soutenir contre l'opposition des parlements et les intrigues de ses ennemis. Necker pouvait être un bon instrument secondaire sous un monarque ou un ministre dirigeant, mais il n'était pas de taille à en tenir la place et à jouer le rôle d'un Richelieu. Rappelé aux affaires, cette fois avec une influence prépondérante, dans l'intervalle de la convocation à la réunion des États-Généraux, il se montra tout à fait incapable de conjurer l'orage qui déjà grondait à l'horizon.

L'échec de l'essai tenté avec Turgot et avec Necker jeta Louis XVI dans une sorte de découragement. Il se laissa alors persuader de gouverner en sens contraire, c'est-à-dire de remonter le courant de l'opinion, de raffermir les institutions et les privilèges ébranlés et de pourvoir aux difficultés et aux embarras quotidiens à l'aide des procédés empiriques du dernier règne. Cette politique, menée d'une certaine façon et d'une main robuste, n'était peut-être pas sans quelques chances encore de succès, au moins pour un peu de temps. Mais il aurait fallu pour celle-là aussi un tout autre prince. Le désir des réformes et des améliorations ne pouvait abandonner l'esprit et surtout le cœur de Louis XVI, et un gouvernement d'expédients sans scrupules ne pouvait être le fait de sa scrupuleuse vertu. L'essai de réaction échoua vite à son tour. L'abîme cependant achevait de se creuser.

Deux systèmes principaux pouvaient empêcher la Royauté d'y

Digitized by Google

choir. Sacrifier résolument au tiers-état tout ce qui le gênait dans les droits antiques et, poussant à bout l'œuvre de Richelieu et de Louis XIV, créer sous les héritiers de Hugues Capet, la monarchie toujours absolue, mais égalitaire, qui fut plus tard celle de Napoléon, tel était le premier système. Louis XI ou Richelieu l'aurait sans doute préféré. Saint Louis, placé dans les mêmes circonstances, aurait choisi l'autre, qui consistait à concilier, moyennant les sacrifices nécessaires, la tradition avec le progrès, et le maintien de l'autorité royale avec la renaissance ou l'inauguration de ces libertés « auxquelles, selon une parole auguste, tout peuple chrétien a droit. » Telle était aussi la préférence, tel était le vœu de Louis XVI. Mais ce système exigeait plus de décision, plus de persévérance et plus d'énergie encore que l'autre. L'histoire, elle, ne saurait exiger d'un roi les qualités que sa nature et son éducation lui avaient refusées. Le sentiment de la disproportion entre son caractère et la tâche qui lui incombait arrachait à Louis XVI, à l'heure même de son avènement, une exclamation douloureuse. La Providence a ses secrets. Si la faiblesse du dernier roi de l'ancien régime, destiné à devenir le premier roi du nouveau, lui a dérobé cet honneur dont ses vertus le rendaient digne, la France du moins ne doit pas oublier qu'aucun de ses rois ne l'a plus aimée, et que si Louis XVI n'avait pas épargné jusqu'à l'excès le sang de son peuple, les prétendus représentants de ce peuple n'auraient jamais usurpé le pouvoir odieux de verser le sien. Victime expiatoire des péchés de son peuple et de sa dynastie, son échafaud devant l'impartiale histoire a relevé son trône au niveau de ceux de ses grands ancêtres. Sa mort, à défaut de son règne, a enrichi d'une pure et radieuse auréole, voisine de la sainteté, si elle n'est la sainteté même, l'incomparable gloire de la Maison de France.

MARIUS SEPET.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

LA BULLE UNAM SANCTAM

Specimina palæographica Regestorum Romanorum Pontificum ab Innocentio III usque ad Urbanum V. Rome, Archives du Vatican, 1888, gr. in-folio de 60 planches héliotypiques et 58 pages de texte.

I. — Les Archivistes du Vatican (*Archivi pontificii præpositorum conlegium*), ont fait hommage de cette collection de fac-similé à S. S. Léon XIII, à l'occasion de son jubilé sacerdotal. Pour couvrir les frais de la publication, l'on a mis en vente un tirage de deux cents exemplaires, et il faut en savoir gré aux auteurs; car ils ont donné par le fait un Album ou Manuel très utile à ceux qui aiment à étudier l'histoire dans les documents antiques. En publiant cette collection ils avaient un double but : d'abord d'exposer aux regards des curieux les changements survenus dans l'écriture des Registres pontificaux, depuis l'an 1198 jusqu'à l'an 1370 [1]; ensuite, de faire mieux connaître les usages de la chancellerie pontificale pendant les grands siècles du moyen âge.

Le Vatican ne possède les *Regestes* des Pontifes romains que depuis Innocent III. Il y a bien aux Archives un volume de Jean VIII, et un autre de Grégoire VII; mais comme ces registres ne sont pas sortis de la chancellerie pontificale, on n'a pas cru devoir en produire des échantillons. Par contre, on en a donné de tous les papes, depuis Innocent III jusqu'à Urbain V, et du règne d'Innocent, plus que de tous les autres (8 planches). Des papes suivants, l'on n'a donné plusieurs spécimens que lorsque l'écriture avait subi des changements que les paléographes ont intérêt à connaître. Pour l'époque des papes d'Avignon, les registres écrits sur papier sont plus intéressants que les registres en parchemin; parce que ceux-ci ne sont que des copies (*apographa*), tandis que les premiers sont originaux (*archetypa*).

[1] Le R. P. Denifle distingue jusqu'à huit époques, différant les unes des autres par la forme des caractères, par le mode des abréviations, etc.

Digitized by Google

Dans le choix des planches, on n'a du reste pas été seulement déterminé par les changements d'écriture, mais encore par les notes marginales, les corrections et les radiations que portent certaines pages. On pensait ainsi donner le moyen de décider plus sûrement certaines questions, controversées entre les savants, au sujet des lettres pontificales.

Les transcriptions faites aux registres sont en général prises des pièces originales que recevaient les destinataires ; et ces transcriptions ont la même autorité que les bulles. Si donc, dit le P. Denifle (page 9), un doute s'élevait sur l'authenticité de quelque lettre, un examen des registres levait aussitôt la difficulté. Sous Innocent III, il fut question de transcrire aux registres toutes les lettres du Pontife ; mais il paraît que l'ordre, s'il a été réellement donné, n'a pas été exécuté en toute rigueur. Il est certain que sous les papes du XIIIe et du XIVe siècle, plus d'une pièce, même relative à des causes très graves, ne fut pas insérée dans les Regestes. Il y a aux Archives des bulles originales qu'on cherche vainement dans les registres. Notons cependant que la transcription des lettres pontificales fut à peu près complète à partir de Jean XXII.

Des transcriptions étaient aussi prises des minutes (*litteræ notatæ*), mais c'était le plus petit nombre (pages 10-13). Le P. Denifle met ce point hors de conteste, mais ne se prononce pas aussi nettement sur la question de savoir si les registres actuels du Vatican sont tous originaux, ou seulement des copies de registres plus anciens.

II. — Le principal intérêt de ces *Spécimens* est pour moi la planche XLVI.

Les lecteurs de la *Revue* se rappellent peut-être que dans une étude sur la bulle *Unam sanctam* (t. XXVI, p. 91-130), j'ai traité d'apocryphe ce célèbre document. Je croyais avoir appuyé mon opinion sur des preuves sérieuses et solides (p. 117-124), qui pourtant ont paru « tout à fait insuffisantes [1] » au cardinal Hergenröther. L'éminent préfet des Archives du Vatican aurait pu s'exprimer avec plus de sévérité encore, lui qui savait que la bulle *Unam sanctam* n'était pas seulement parmi les *Extravagantes* du *Corpus juris canonici*, mais bien dans le Regeste de Boniface VIII. C'est, en effet, là que je l'ai trouvée, quand, étant à Rome à l'occasion des fêtes jubilaires du Pape Léon XIII, j'ai profité de mon séjour dans la ville éternelle pour passer quelques bonnes matinées aux archives vaticanes. J'allais

[1] *Völlig ungenügend.* — *Handbuch der allegemeinen Kirchengeschichte* (3e édit.), t. II, p. 326.

Digitized by Google

copier la bulle à l'intention de la *Revue*, quand le R. P. Denifle, dont je ne saurais assez reconnaître l'affectueuse courtoisie, m'a annoncé que la pièce paraîtrait en fac-similé photographique dans le Recueil même dont on a la plus haut le titre. C'est ce texte que je donne, en soulignant les différences de rédaction, d'ailleurs peu importantes, que l'on peut remarquer entre le Regeste et le *Corpus*.

REG. VATIC. n° 50, fol. 387.

Unam sanctam ecclesiam catholicam, et ipsam apostolicam, urgente fide credere cogimur et tenere, nosque hanc firmiter credimus, et simpliciter confitemur, extra quam nec salus est, nec remissio peccatorum, sponso in canticis proclamante. Una est columba mea, perfecta mea, una est matris sue, electa genetricis sue, quæ unum corpus misticum representat, cujus *corporis* caput Christus, Christi vero deus, in qua unus dominus, una fides, *et* unum baptisma, Una nempe fuit, diluvii tempore Arc*h*a Noe, unam ecclesiam prefigurans, quæ in uno cubito consummata, unum Noe videlicet gubernatorem habuit, et Rectorem, extra quam omnia subsistentia super terram leguntur fuisse deleta. Hanc autem veneramur *et* unicam, dicente domino in propheta, Erue *a* framea, deus animam meam, et de manu canis unicam meam. Pro anima enim id est pro seipso capite, simul oravit, et corpore, quod corpus unicam scilicet ecclesiam nominavit, propter sponsi fidei sacramentorum, et caritatis ecclesie unitatem. Hec est tunica illa domini inconsutilis, quæ scissa non fuit, sed sorte provenit. Igitur ecclesie unius et unice, unum corpus, unum caput, non duo capita quasi monstrum, Christus *scilicet*, et Christi vicarius, Petrus, Petrique successor, dicente domino ipsi Petro, pasce oves meas, meas inquit, et generaliter, non singulariter has vel illas, per quod commisisse sibi intelligitur universas. Sive ergo greci sive alii se dicant petro ejusque successoribus, non esse commissos, fateantur necesse est, se de ovibus Christi non esse, dicente domino in Johanne, unum ovile, *unum et* unicum esse pastorem. In hac eiusque duos esse gladios, spiritualem videlicet et temporalem, evangelicis dictis instruimur. Nam dicentibus Apostolis, ecce gladii duo hic, in ecclesia scilicet cum Apostoli loquerentur, non respondit dominus nimis esse, sed satis. Certe qui in potestate petri temporalem gladium esse negat, male verbum attendit domini proferentis : Converte gladium tuum in vaginam. Uterque ergo in potestate ecclesie spiritualis gladius et materialis, sed is quidem pro ecclesia, ille vero ab ecclesia exercendus, ille sacerdotis, is manu regum et militum, sed ad nutum et patientiam sacerdotis. Oportet autem gladium esse sub gladio, et temporalem auctoritatem spirituali subici potestati. Nam cum dicat Apostolus, non est potestas nisi a deo, *quæ autem a deo sunt, ordinata sunt, non ordinata essent,* nisi gladius esset sub gladio, et tanquam inferior reduceretur per alium in supprema. Nam secundum beatum Dionysium, lex divinitatis est infima per media in supprema reduci. Non ergo secundum ordinem universi, omnia eque ac immediate, sed infima per media, inferiora per superiora, ad ordinem reducuntur. Spiritualem autem et dignitate, et nobilitate, terrenam quamlibet precellere potestatem, oportet tanto clarius nos fateri, quanto spiritualia temporalia antecellunt. Quod etiam ex decimarum datione et benedictione, et sanctificatione, ex ipsius potestatis acceptione, ex ipsarum rerum gubernatione, claris oculis intuemur. Nam veritate testante, spiritualis

Digitized by Google

potestas terrenam potestatem instituere habet, et iudicare, si bona non fuerit. Sic de ecclesia et ecclesiastica potestate, verificatur vaticinium Jeremie. Ecce constitui te hodie super gentes et Regna, et cetera quæ secuntur. Ergo si deviat terrena potestas, iudicabitur a potestate spirituali, sed si deviat spiritualis minor, a suo superiori. Si vero supprema a solo deo, non ab homine poterit iudjcari, testante Apostolo. Spiritualis homo iudicat omnia, ipse autem a nemine iudicatur. Est autem hec auctoritas, et si data sit homini et exerceatur per hominem, non humana, sed potius divina potestas, ore divino Petro data, sibique, suisque successoribus in ipso Christo, quem confessus fuit, petra firmata, dicente domino ipsi Petro. Quodcumque ligaveris et cetera. Quicumque igitur huic potestati a deo sic ordinate resistit, dei ordinationi resistit, nisi duo sicut manicæus fingat esse principia, quod falsum *et* heretium iudicamus, quia testante Moyse, non in principiis, sed in principio, celum deus creavit et terram. Porro subesse Romano Pontifici, omni humane creature declaramus, dicimus, et diffinimus omnino esse de necessitate salutis. Dat. Lateran., *xiiij Kal. decembris*. Anno octavo. Ad perpetuam rei memoriam [1].

Dans la description de cette planche XLVI, le P. Denifle dit qu'on n'a encore trouvé nulle part l'original de la Bulle *Unam sanctam*; que le texte du Regeste en est donc le plus ancien exemplaire qui ne permet plus de regarder la Bulle comme apocryphe. Je crois, jusqu'à preuve du contraire, qu'on ne trouvera jamais la bulle originale (authentica bullata); car dans le Regeste comme dans le *Corpus*, la rédaction porte ce caractère de précipitation qui trahit plutôt une ébauche, un projet de bulle, qu'une pièce écrite avec le soin qu'on mettait à de tels documents : c'est cette ébauche, une minute, pour ne pas dire un brouillon, qui se retrouvera peut-être un jour.

Je pourrais maintenir les observations que je me suis permis de faire (pag 124-128), sur l'argumentation de la Bulle; mais j'y renonce volontiers. Les débats plus ou moins passionnés sur le rapport des deux Pouvoirs, sont désormais sans objet; ils n'ont plus en tout cas qu'un intérêt historique. Si l'on avait, dès le principe, entendu la conclusion dogmatique de la Bulle : *Porro subesse*, etc., comme les Papes eux-mêmes l'ont entendue, gallicans et ultramontains auraient épargné des flots d'encre et de bile. Le P. Denifle paraît avoir vidé la querelle par cette courte observation : « Quod registrator in margine superiori posuerit *Declaratio quod subesse Romano pontifici est omni humane creature de necessitate salutis*, eamque rubricator ad marginem epistolæ exscripserit, mirum non est, quia hæc nota unam

[1] Suit une des pièces, grattées par ordre de Clément V. Chose curieuse! La photographie, qui ne rend ni le bleu, ni le rouge des rubriques, fait reparaître le texte gratté, assez bien pour qu'avec un peu d'attention l'on puisse de nouveau le lire. On en voit la preuve sur la planche même qui contient la bulle *Unam Sanctam*.

Digitized by Google

tantum, et quidem ultimam epistolæ sententiam respicit, non integram epistolam, quod fiebat hac ex caussa, quia ista tantum sententia dogmatica est, ut etiam liquet ex verbis ipsis istius sententiæ, non tamen reliqua epistolæ pars, quæ potius est quædam introductio qua via ad dogmaticam sternitur definitionem. Ipsa intime connectitur cum sententia in initio epistolæ posita, imo est corollarium ejusdem : *Extra ecclesiam salutem non esse nec peccatorum remissionem.* Hoc intimo sensu inter duas sententias admisso, liquet verbis *omnis humana creatura* solitum servatum fuisse sensum, id est *omnis homo*, non vero, ut novissime asserebant quidam, *omnis potestas* » (*Specimina...*, p. 44).

Déjà le pape Clément V avait dit, dans la Décrétale *Meruit*, que par la *définition* de Boniface VIII, « ni le roi (de France), ni son royaume, ni ses sujets ne devaient être soumis à l'Église, plus qu'ils ne l'étaient auparavant. » Puis, le pape Léon X, dans la bulle *Pastor æternus*, publiée au Ve Concile de Latran, déclara que *toute créature humaine* signifiait bien *tout fidèle :* « Cum de necessitate salutis existat, *omnes Christi fideles* Romano pontifici subesse, prout... edocemur constitutione felicis memoriæ Bonifacii papæ VIII, quæ incipit *Unam sanctam...* » Il était réservé à S. S. Léon XIII de dire le dernier mot dans cette cause : rien de plus clair ni de plus précis que ce passage de l'Encyclique *Immortale Dei :*

« Deus humani generis procurationem inter duas potestates partitus est, scilicet ecclesiasticam et civilem, alteram quidem divinis, alteram humanis rebus præpositam. Utraque est in suo genere maxima : habet utraque certos quibus contineatur terminos ; unde aliquis velut orbis circumscribitur, in quo sua cujusque actio jure proprio versetur. Sed quia utriusque imperium est in eosdem, cum usuvenire possit, ut res una atque eadem, quanquam aliter atque aliter, sed tamen eadem res ad utriusque jus judiciumque pertineat, debet providentissimus Deus, a quo sunt ambæ constitutæ, utriusque itinera recte atque ordine composuisse. *Quæ autem sunt a Deo, etc.* »

P. MURY.

Digitized by Google

II

LA CAPITALE DU DUCHÉ DE BOURGOGNE

AUX IXe ET Xe SIÈCLES

Quelle était la capitale du duché de Bourgogne aux IXe et Xe siècles ?

Dans un important ouvrage consacré à l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne*, et dont le tome II a récemment paru [1], l'auteur, M. Ern. Petit, imprime « qu'aux IXe et Xe siècles, Auxerre était la capitale du duché de Bourgogne, et resta le centre de ce duché jusqu'à la conquête du roi Robert et sa prise de possession du comté de Dijon en 1026. » Il insiste et signale « ce fait considérable » sur lequel tous les auteurs restent muets, et qui est énoncé dans son livre [2] pour la première fois.

L'idée, assez neuve du reste, qu'émet M. Ern. Petit, et qu'il qualifie de « découverte [3] » n'est-elle pas contestable ? C'est ce que nous nous proposons de rechercher.

Quelles sont d'abord les raisons qui autorisent à établir sans hésitation ce point d'histoire carolingienne ? Il importe de les examiner successivement.

C'est à Auxerre, dit M. Petit, que décédèrent plusieurs ducs de Bourgogne bénéficiaires et héréditaires aux IXe et Xe siècles : on peut en citer deux : Richard le Justicier, mort en 921, et Othon, enterré en 965 dans l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre [4] ; la plupart des fils de ces ducs occupèrent en outre les fonctions de l'épiscopat auxerrois ou furent abbés de Saint-Germain d'Auxerre, car cette illustre basilique était pour ces princes ce que l'abbaye de Saint-Denis était aux rois de France [5]. — Sous Charles le Chauve, Auxerre était déjà la

[1] Paris, A. Picard, 1888, in-8o de XXIV-491 p.

[2] Page V de l'introduction, qui est en quelque sorte une addition au tome Ier.

[3] *Idem*, page VI.

[4] On pourrait signaler encore Hugues l'Abbé, qui eut pendant quelque temps le titre de comte d'Auxerre ; il mourut à Orléans le 12 mai 886, et son corps fut enseveli à Saint-Germain d'Auxerre (*Annales de Saint-Vaast*, publ. par la Société de l'Hist. de France, p. 325). Cf. le Nécrologe d'Auxerre imprimé par Dom E. Martène, *Amplissima Collectio*, VI, 704.

[5] C'est peut-être aller un peu loin, s'il est vrai que Hugues l'Abbé dé-

Digitized by Google

capitale du duché et ce souverain y donna de nombreux diplômes. — Les monnaies témoignent aussi de cette importance, puisque les types frappés à Auxerre portent : AVTISIODOR. CIVITAS, tandis que ceux de Dijon ont pour légende : DIVIONI CASTRE.

Telles sont les trois propositions sur lesquelles s'appuie M. Ern. Petit pour élever Auxerre au rang de ville dominante au IXe siècle dans la province de Bourgogne. Malheureusement, comme nous essaierons de le prouver, ces trois propositions rencontreront, nous le craignons, beaucoup d'incrédules ; et la suprématie d'Auxerre, ville carolingienne, sur les autres localités bourguignonnes, devra être démontrée par des raisons plus sérieuses.

Que deux ducs de Bourgogne du Xe siècle — qui d'ailleurs portaient le titre de comtes d'Auxerre, ne l'oublions pas — soient décédés dans cette ville, ceci est hors de doute. Mais si Richard le Justicier mourut à Auxerre en 921, il faut remarquer qu'il fut enterré dans l'église du monastère de Sainte-Colombe de Sens, dont il était l'abbé [1]. C'est ce que M. Petit ne dit pas. D'autre part, si l'inhumation d'un comte d'Avallon du même temps, Autbert, à Saint-Germain d'Auxerre [2], témoigne en faveur de la célébrité de cette abbaye, faudrait-il en conclure sérieusement qu'Auxerre était la capitale des comtes d'Avallon ? La question ne se pose même pas.

Et quelle réflexion ferons-nous en présence de Rodolphe ou Raoul, duc de Bourgogne et roi de France, qui, mort à Auxerre le 15 janvier 936, fut (tout comme Richard le Justicier) transporté à Sainte-Colombe de Sens [3] pour y être enseveli ?

Veut-on des termes de comparaison ? Les comtes de Champagne de la maison de Vermandois, en même temps comtes de Vermandois

pouilla l'abbaye de Saint-Germain de reliques précieuses en faveur du monastère de Sainte-Colombe de Sens (*Gallia Christiana*, XII, 375), et s'il est vrai que son second fils Henri, duc de Bourgogne, rétablit la régularité en l'abbaye de Saint-Germain, déchue de sa première ferveur, depuis qu'elle n'était gouvernée que par des prévôts sous des abbés séculiers. Cf. Courtépée, *Description du duché de Bourgogne* (nouv. édit.), I, 115.

[1] Dom Bouquet, t. XI, pp. 33-34, et d'Achery, *Spicilegium*, t. II, p. 720. — Cf. les *Mémoires concernant l'histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre* par l'abbé Lebeuf (nouv. édit.), t. III, p. 45.

[2] Voir le livre de M. Petit, II, p VII, n° 2. Cf. un diplôme du roi Carloman confirmant les biens de l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre (*Dom ouquet*, IX, p. 436).

[3] *Annales de Sainte-Columbe de Sens*, dans *Bibliothèque historique de l'Yonne*, par Duru, I, p. 205 ; — *Chronique de Saint-Pierre-le-Vif* (édit. Julliot, 1876), pp. 328 et 332, et Dom Bouquet, t. IX, p. 34. Cf. *La Champagne et les derniers Carolingiens*, par Etienne Gallois (Paris, 1853), p. 99.

Digitized by Google

et abbés de Saint-Quentin, eurent des sépultures différentes, les uns à Saint-Remi de Reims, celui-ci, Héribert Ier, en 943 à Saint-Quentin [1], celui-là, Héribert II, en 993, en l'église abbatiale de Lagny-sur-Marne [2]. Ce dernier portait officiellement le titre de comte de Meaux et de Troyes [3].

Allons plus loin : en Bretagne, bien qu'à une date postérieure, le duc Jean Ier fut enterré à l'abbaye de Prières, situé à l'embouchure de la Vilaine, et le duc Jean II, dont le corps fut ramené à Lyon, au couvent des Carmes de Ploërmel [4]. Or, ces deux localités n'ont jamais, que nous sachions, aspiré au titre de capitale du duché de Bretagne.

L'argument n'a donc point de valeur, et de ce que l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre avait alors une notoriété considérable, il ne s'ensuit pas absolument que les autres grandes abbayes de la région, Sainte-Colombe de Sens, Vézelay, Saint-Bénigne, n'aient pas droit à une place égale dans l'historiographie locale.

Il n'est point avéré que Charles le Chauve ait donné de *nombreux* diplômes pendant ses séjours à Auxerre [5], et, dans tous les cas, le fait seul de la présence du roi à Auxerre ne saurait suffire à établir qu'Auxerre était la capitale du duché de Bourgogne. Au lieu de *nombreux diplômes*, il faudrait dire qu'il en donna un : du moins n'y en a-t-il jusqu'ici qu'un seul de publié dans les recueils mis à la disposition des travailleurs. M. E. Petit en possède-t-il d'inédits dont nous ne soupçonnons pas l'existence ? Mais c'est le texte même de cet unique diplôme de Charles le Chauve donné à Auxerre qui fait le principal objet de la présente controverse.

Il renferme une donation royale de la *cella* de Chablis à l'abbaye de Saint-Martin de Tours ; il est daté du 27 décembre 867 [6]. Le texte

[1] *Histoire des comtes de Champagne*, par M. d'Arbois de Jubainville, I, p. 129. Cf. la *Chronique* de Flodoard, (édit. Bandeville, 1855), p. 87, et Claude Héméré.

[2] *Histoire des comtes de Champagne*, t. I, p. 176. Cf. Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, t. IV, p. 80.

[3] Dom Bouquet, tome X, pp. 19 et 206, et Raoul Glaber (édit. Maurice Prou, 1886), p. 40.

[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, février 1888, pp. 111 et 113.

[5] Charles le Chauve vint à Auxerre en 863 (*Annales de Saint Bertin*, publ. par la Soc. de l'Hist. de France, p. 126), à la fin de décembre 867 (voir plus loin) et à la fin de l'année 871 (Lebeuf, *Mémoires pour servir à l'Histoire civile et ecclésiastique d'Auxerre*, nouv. édit., t. III, p. 39).

[6] Charles le Chauve vint célébrer la Noël à Auxerre (*Annales de Saint Bertin*, p. 171).

Digitized by Google

original paraît perdu [1], mais il a été imprimé à plusieurs reprises. Dom E. Martène, le premier, l'avait publié dans son *Thesaurus novus anecdotorum* [2], d'après l'acte sans doute original conservé au chartrier de Saint-Martin de Tours ; Dom Mabillon en donna un extrait très écourté et très modifié dans les *Annales ordinis Sancti Benedicti* [3], sans indiquer sa source ; Dom Bouquet l'introduisit, d'après Dom Martène, dans son grand recueil [4]; enfin, de nos jours, M. Max. Quantin s'est servi de Dom Bouquet pour le réimprimer dans le *Cartulaire général de l'Yonne* [5]. Le document, tel qu'il est donné par Martène, Bouquet et Quantin d'une part, et tel que l'a imprimé Mabillon, d'autre part, offrant vers la fin du texte de très importantes variantes, il importe de les signaler ici en les juxtaposant.

TEXTE DE DOM MARTÈNE	TEXTE DE DOM MABILLON
[ex chartario Sancti Martini]	[imprimé entre crochets]
.... totiusque regni nostri statu Dei misericordiam jugiter exorent, et quotidie unaquaque septem horarum canonicarum secundum consuetudinem expleta, unum septem psalmorum pœnitentialium ordinabiliter cum tribus capitulis et collecta, nostris futurisque capitulis decantent.....	.... et pro totius regni statu Deum jugiter precentur, et quotidie, post singulas horas canonicas, unum ex septem psalmis pœnitentialibus cum tribus capitulis et collecta recitent.
. . . . .	. . . . .
. . . . .	. . . . .
Signum Karoli gloriosissimi regis. Leotgarius [6], notarius, ad vicem Goslini recognovit. Datum sexto Calendas januarias, indictione primâ, anno XXVIII. regnante Carolo gloriosissimo rege. Actum in monasterio Sancti Germani Autissiodoresis [7], in Dei nomine fe-niciter [8]. Amen.	Data VI. Kalendas Januarias, indictione primâ [a septembri inchoatâ], anno XXVIII. regnante Carolo gloriosissimo rege. Actum in monasterio Sancti Germani Autisiodorensis ducatus, in Dei nomine feliciter. Frotgarius notarius ad vicem Gozlini recognovit.

[1] Emile Mabille, qui en a cherché les traces avec le plus grand soin, ne connaissait qu'une copie moderne dans les *Mélanges Colbert*, à la Bibliothèque nationale, t. XLVI, f° 61.
[2] T. I (1717), col. 42-43.
[3] T. III (1739), p. 136.
[4] *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. VIII (1762), p. 607.
[5] T. I (1854), pp. 95-96.
[6] Dom Bouquet corrige *Frotcarius*.
[7] Dom Bouquet corrige *Autissiodorensis*.
[8] Dom Bouquet corrige *feliciter*. — Ces différentes corrections ne portent-elles pas à croire que l'éditeur du *Recueil des Historiens de France* a revu et corrigé le texte de Dom Martène sur l'original ?

Digitized by Google

L'abbé Lebeuf qui cite ce passage [1], l'ayant pris dans les *Annales Ord. Sancti Benedicti* de Mabillon, ajoute : « Je ne prétends pas que cela [*Actum in monasterio Sancti Germani Autissiodorensis ducatus*] soit suffisant pour donner au païs d'Auxerrois le nom de duché. Cela marque seulement que c'était un territoire d'importance. » Et M. Ern. Petit, qui semble en cette matière n'avoir consulté que Lebeuf, lui fait son procès en ces termes : « Lebeuf n'a pas vu qu'il ne s'agissait pas du duché de l'Auxerrois, mais du duché de Bourgogne, comme on a dit quelquefois *Ducatus Divionis*. »

L'hypothèse de M. Petit, qui suppose l'omission ou plutôt la sous-entente du mot « Burgundie » ou de tout autre après *ducatus*, n'est rien moins que fondée et ne s'appuie sur aucune raison plausible. L'explication de l'abbé Lebeuf, qui tend à faire croire à l'existence d'un duché d'Auxerre (*Autissiodorensis ducatus*) est sans doute tout aussi contestable. Mais la simple confrontation des deux textes transcrits plus haut prouve surabondamment que celui de Mabillon, tronqué, retourné et modifié de tous points — quoique mis entre crochets — n'a et ne peut avoir aucune prétention à l'exactitude ; que, par suite, l'inexplicable *ducatus* introduit par Mabillon, et qu'on ne retrouve dans aucun autre diplôme carolingien, n'a pu exister dans l'original ; et qu'enfin le texte de Dom Martène, pris sur l'acte authentique, et reproduit par Dom Bouquet et M. Quantin, donne seul la véritable leçon.

D'ailleurs, de ce que Charles le Chauve a séjourné à Auxerre, s'ensuit-il nécessairement qu'Auxerre fût une capitale ? Évidemment non. Et même, à tenir pour exacte la leçon de Mabillon, on en pourrait conclure que l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre était dans le duché d'Auxerre (suivant Lebeuf) ou dans le duché de Bourgogne (suivant M. Petit), mais rien de plus.

La thèse qu'a voulu soutenir l'auteur de l'*Histoire des ducs de Bourgogne de la race capétienne* repose sur des documents ou des faits auxquels il a voulu donner un sens absolument anormal.

L'argument tiré de la numismatique n'est pas meilleur que les précédents. Des qualifications diverses données à Auxerre et à Dijon sur les monnaies carolingiennes, on ne saurait tirer aucun nouvel argument en faveur de la thèse de M. Petit.

Auxerre était un ancien chef-lieu de cité romaine, et par là même était devenu le siège d'un évêché ; cette ville a tout naturellement

[1] *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique et civile d'Auxerre*, nouv. édit., III, p. 38.

Digitized by Google

conservé son titre de *civitas* à travers le moyen âge. Quant à *Divio*, ce n'était qu'un ancien *castrum*, qui, tout en acquérant de l'importance au point de vue civil, avait conservé son rang dans la hiérarchie religieuse des cités bourguignonnes. Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'on ait donné à *Divio* son véritable titre sur des monnaies ? Mais la présence du mot *civitas* sur les monnaies auxerroises n'implique aucunement la suprématie d'Auxerre sur Dijon, d'autant plus que Dijon était compris dans les limites de la cité (et du diocèse) de Langres [1].

Parmi les raisons alléguées par M. Ern. Petit pour donner à Auxerre cette prééminence et suzeraineté, il n'y en a donc pas une seule qui puisse nous convaincre. Ni l'importance indéniable d'une abbaye célèbre, ni la présence momentanée d'un roi de France, ni la différence des monnaies frappées à Dijon et à Auxerre aux IXe et Xe siècles, ne suffisent à établir ce « fait considérable » qu'*Auxerre était alors la capitale du duché de Bourgogne.*

Quelle était donc cette capitale ?

Nous n'irons point jusqu'à retirer à Auxerre son influence et ses souvenirs, jusqu'à prétendre que telle ou telle autre cité bourguignonne mériterait mieux qu'Auxerre d'être appelée « capitale; » nous croyons être plus près de la vérité en avançant qu'à l'époque carolingienne le mot et la chose étaient inconnus; ni Sens, ni Auxerre, ni aucune autre cité voisine ne fut la capitale du duché de Bourgogne; Auxerre se contentait d'être le centre du comté d'Auxerre, et Avallon le centre du comté d'Avallon.

Comme l'a fort bien remarqué M Ch Pfister [2], les ducs à cette époque possédaient toujours un comté important dans le territoire dont ils étaient investis ducs : Robert le Fort, duc de France, était comte de Paris; Richard, duc de Bourgogne, était comte d'Autun et d'Auxerre. Dans la *Francia* comme dans la *Burgundia*, les ducs étaient simplement des comtes plus puissants que les autres, et exerçaient leur suzeraineté sur eux. La plupart du temps, les comtés correspondaient aux diocèses ecclésiastiques, ou, lorsqu'un diocèse se subdivisait en plusieurs comtés, les comtes résidant dans le chef-lieu du diocèse

[1] Il est arrivé que d'anciens *castra* romains ont pris au moyen âge le titre de *civitas*, parce qu'ils ont été érigés en évêchés. Mais pour Auxerre, cette ville fût-elle réduite à une simple bourgade, son titre de *civitas* lui était toujours conservé, du moment qu'elle continuait d'être la résidence d'un évêque. Dijon fût-il au contraire devenu la ville la plus peuplée de la Gaule, ce n'en était pas moins un *castrum* tant qu'un évêché n'y était point créé. De sorte qu'il est impossible de prendre pour point de départ, sur le sujet qui nous occupe, la non-analogie de la légende sur les monnaies auxerroises et sur les monnaies dijonnaises.

[2] *Études sur le règne de Robert le Pieux* (Paris, 1885), p. 133.

Digitized by Google

avaient une autorité directe sur les autres [1]. D'où l'origine des duchés.

A des degrés variés, ou peut-être égaux, chaque duc avait des sympathies marquées pour l'une ou pour l'autre de ses villes ; sa résidence ordinaire variait suivant ses préoccupations ou ses désirs, et le plus souvent le séjour qu'il se réservait pour l'éternité était éloigné de la demeure qu'il avait préférée pendant sa vie [2]. Essentiellement remuants et guerriers, n'ayant pour toute suite que des hommes d'armes, les grands seigneurs de l'époque carolingienne menaient une vie assez peu sédentaire [3] et ne savaient se fixer nulle part avec la certitude d'un long repos.

Dans le duché de France, il y avait des monastères de premier ordre, Saint-Denis, Saint-Corneille, Saint-Médard, auxquels les rois distribuaient indistinctement leurs faveurs ; il y avait des localités, Compiègne, Kiersy, Verberie, Laon, qui étaient autant de palais royaux ; mais il n'y avait pas à proprement parler de capitale.

Dans le duché de Bourgogne, il n'a pas dû en être autrement.

HENRI STEIN.

III

CHARLES IV, DUC DE LORRAINE.

M. Ferd. Des Robert, qui avait publié en 1883 un premier volume des *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine*, de 1634 à 1638, vient de donner un nouveau volume qui en contient la suite, de 1638 à 1643 [4]. Cette dernière publication, sans annoncer formellement chez

[1] *Études sur le règne de Robert le Pieux*, pp. 250 et 251, n. 2.

[2] Remarquons qu'en général les ducs étaient inhumés et demandaient à l'être dans l'une des villes du comté dont ils portaient officiellement le titre. Nous en avons donné plus haut quelques exemples, qu'il serait facile de multiplier.

[3] Cf. *Hugues l'Abbé, margrave de Neustrie et archichapelain de France à la fin du IXe siècle*, par M. Em. Bourgeois (Caen, 1885), pp. 9-14. Ce grand personnage, qui était abbé de Sainte-Colombe et possédait de nombreux fiefs et territoires dans le pays d'Auxerre dont il fut comte à deux reprises, ne dut pas y demeurer souvent, étant toujours en lutte contre ses voisins ou en expédition contre les Normands.

[4] *Campagnes de Charles IV, duc de Lorraine et de Bar, en Franche-Comté,*

Digitized by Google

l'auteur l'intention de suivre son héros dans toute sa carrière militaire, permet au moins de la lui supposer et autorise à l'y encourager. Les publications de M. Des Robert méritent à tous égards de fixer l'attention. Le sujet, traité avec un talent réel, en est bien choisi. Nous voudrions pour justifier cette opinion donner ici en quelques mots une idée du caractère de l'ouvrage et de son opportunité.

Les campagnes de Charles IV ont été déjà l'objet d'études plus ou moins étendues, dans des ouvrages dont elles n'étaient pas le sujet principal, dans les *Mémoires du marquis de Beauvau pour l'histoire du duc Charles IV*, dans l'*Histoire de Lorraine* de Dom Calmet, dans celle de M. Digot, dans l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France* du comte d'Haussonville, pour ne prendre que les plus importants. Le premier, le marquis de Beauvau, et le second, Dom Calmet, ont suivi le duc Charles IV dans toute sa carrière, mais ils n'ont pas connu les documents diplomatiques livrés de nos jours seulement aux investigations des historiens. Le dernier, M. le comte d'Haussonville, a eu, il est vrai, l'avantage de ces communications, mais la spécialité de son sujet lui a fait négliger tout ce qui dans les faits et gestes de Charles IV ne s'y rapportait pas; quant à M. Digot, il écarte volontairement de son travail — il le dit d'une manière formelle — tout ce qui, dans la vie militaire de Charles IV n'intéresse pas directement la Lorraine, et nous montrerons tout à l'heure que, pour une bonne part, les campagnes de l'aventureux personnage sont dans ce cas.

Pour faire comprendre ce que sont les campagnes de Charles IV et quelle place elles tiennent dans sa vie, il faut dire ce qu'était l'homme; il faut rappeler avant tout les traits saillants de son caractère. Quand la galanterie, dirons-nous pour employer une expression qui rehausse un peu la réalité, quand la galanterie ne le détournait pas de plus graves préoccupations, l'amour de la guerre dominait tout chez lui. Sans grande moralité dans sa vie privée, et pourrait-on ajouter, dans sa vie publique non plus, en raison de circonstances d'ailleurs où la sincérité et la bonne foi eussent été difficiles, mauvais politique, détestable souverain, Charles IV n'a d'éminent que ses qualités d'homme de guerre; non pas comme conquérant — un tel rôle l'eût trop rapproché de celui de souverain qu'il dédaignait — mais comme chef de bandes, avec l'humeur, les talents particuliers et le train de vie désordonné d'un pur partisan. Son histoire n'est que le développement de ce caractère bien accusé et de ses conséquences.

en Alsace, en Lorraine et en Flandre (1638-1643), d'après les documents inédits tirés des Archives du ministère des affaires étrangères. Paris, Champion; Nancy, Sidol frères, 1888; in-8° de XIV-413 p.

Digitized by Google

Sur la question de moralité d'ailleurs, nous ne le jugeons pas plus sévèrement qu'il ne se jugeait lui-même : témoin son allocution aux princes français, près de passer avec lui au roi d'Espagne en 1652. Leur proposant de souscrire réciproquement à un engagement écrit — ce qu'aucun d'eux ne consentit à faire, — Charles IV commençait ainsi sa harangue : « Messieurs, chacun sait que nous autres « princes nous sommes de grands fourbes... Si nous signions ce que « nous allons convenir ? » La chose n'alla pas plus loin. Ne pas vouloir signer, c'était en quelque sorte acquiescer au jugement ; l'avoir proposé, avec le cynisme surtout que le duc y avait mis, c'était s'y soumettre bien plus soi-même.

Le premier acte politique de Charles IV est un fait criminel, qui pèse sur toute sa vie et d'où découlent tous ses malheurs, tous ceux aussi de son peuple. Cet acte est la spoliation de sa cousine et épouse, la duchesse Nicole, à qui appartenait le duché et dont il confisque à son profit les droits (1624). Richelieu avait intérêt à entrer en débat avec un voisin dont l'héritage était pour le succès de sa politique un objet trop naturel de convoitise. Le roi Louis XIII refuse de reconnaître l'acte qui dépouille la duchesse Nicole ; il exige les reprises en son nom du Barrois. Ainsi commence la querelle qui devait aboutir à la dépossession de Charles IV, et procurer comme résultat final mais encore éloigné la réunion de la Lorraine à la France. L'évolution n'allait pas sans de grandes difficultés, elle devait durer un siècle et demi. Elle commence par les plus dures épreuves pour les malheureux sujets de Charles IV. La Lorraine subit trois longues occupations françaises : la première de huit années, de 1633 à 1641 ; la seconde de dix-huit ans, de 1641 à 1659 ; la troisième de vingt-sept ans, de 1670 à 1697. Au commencement de la troisième, Charles IV meurt, en 1675. Il avait dû successivement souscrire à sept traités désastreux : les traités de Vic et de Liverdun en 1632, de Charmes en 1633, de Saint-Germain en 1641, de Vincennes en 1661, de Montmartre en 1662, de Nomeny en 1663. Chacun consacrait l'abandon d'un lambeau de sa souveraineté et de ses Etats. Celui de Montmartre dépouillait entièrement la maison de Lorraine et lui substituait celle de France dans la succession éventuelle de Charles IV, qui n'avait pas d'héritiers directs. En retour, il est vrai, les princes Lorrains auraient pris en France la qualité de princes du sang, avec droit de succession au trône en cas d'extinction de la descendance de saint Louis. Avantage problématique, bientôt évanoui, auquel un avenir prochain, mais que rien ne laissait encore soupçonner, réservait une brillante compensation : la mise en possession du trône impérial avec l'héritage de la maison d'Autriche. Charles IV ne méritait pas cette

Digitized by Google

éclatante fortune, à laquelle il n'atteignit pas du reste. Ses neveux qui l'obtinrent en étaient dignes.

Sans se soucier des devoirs qui s'imposaient à son honneur, à défaut de mobile plus généreux, dans l'intérêt des malheureuses provinces dont la fortune l'avait fait le maître, Charles IV oubliait volontiers qu'il était souverain, sans paraître se douter que pareille situation oblige. M. Des Robert rappelle que, après le traité de Saint-Germain la petite paix (1641), abandonnant à son ennemi une partie de son pays, il aurait dit à un de ses gentilshommes, à M. de Watronville, qu'il aimait mieux perdre ses États et remettre ses places fortes au roi que de sacrifier son armée. Propos significatif à ce moment dans la bouche du duc de Lorraine, car dans la circonstance sacrifier son armée ce n'était pas vouer ses soldats à l'extermination — il n'était pas question de cela — c'était tout simplement les licencier momentanément ; c'était, ne pouvant avec eux soutenir plus longtemps la lutte dans le pays, consentir à ne pas les emmener guerroyer ailleurs; c'était renoncer pour un temps à la vie de partisan qu'il préférait à tout. Manier des troupes, lever des hommes, organiser des régiments, voilà ce qu'aimait Charles IV ; et il y excellait. Dans ce cadre spécial la vie qu'il s'était faite, ainsi dégagée de tout le reste, avait un relief capable d'exciter à ce point de vue l'admiration. Elle aurait, si l'on en croit La Rochefoucauld, arraché au grand Condé lui-même l'expression d'une jalouse estime qui aurait, à un certain moment (1652), contribué à le pousser dans une vie où il ne devait rien trouver à ajouter à sa gloire. « Une vue démesurée... lui vint, dit dans ses *mémoires* l'auteur des *Maximes*, d'imiter M. de Lorraine en plusieurs choses de sa façon de vie libre et indépendante, et particulièrement en la manière de traiter ses troupes ; et il se persuada que si M. de Lorraine, dépouillé de ses États, et avec de bien moindres avantages que les siens, s'était rendu si considérable par son armée et par son argent, qu'ayant des qualités infiniment au-dessus de lui, il formeroit aussi à proportion un parti plus avantageux et mèneroit cependant pour y parvenir une vie entièrement conforme à son humeur. C'est ce qu'on a cru être le véritable motif qui a entraîné M. le prince avec les Espagnols et pour lequel il a bien voulu exposer tout ce que sa naissance et ses services lui avaient acquis dans le royaume. »

Charles IV a passé sa vie à faire la guerre. Il l'aimait ; il y était comme dans son élément. Il y a eu quelques succès bien moins pour la portée politique des résultats en ce qui le concernait, qu'au point de vue du métier, si l'on peut s'exprimer ainsi. Il lui a tout sacrifié, tout jusqu'à ses devoirs et ses intérêts de souverain. Son armée, on

Digitized by Google

l'a fait observer, lui coûtait peu. Elle vivait, en campagne, sur les pays amis aussi bien qu'ennemis où elle opérait; et dans les intervalles, en quartiers d'hiver, dans des conditions où le duc son maître trouvait moyen d'en alléger pour lui, sinon pour d'autres, les charges inévitables. Il y consacrait, du reste, sans compter, tout ce que lui laissaient de ses profits accidentels, parfois considérables, la galanterie et dans quelques circonstances de fastueuses prodigalités. Son armée d'ailleurs pouvait elle-même, en certains cas, être une source de revenus. Il la prêtait, c'est-à-dire il en louait les services avec les siens propres. M. F. Des Robert nous donne, et c'est là une partie notable de son ouvrage, de précieux renseignements sur cette armée, sur ses chefs, sur sa composition ; sur ses changeantes formations, sur l'incessante variabilité de ses contingents, sur l'art avec lequel le duc parfois contraint de dissoudre ses régiments, savait en conserver à sa portée les éléments essentiels pour en refaire de nouveaux à la première occasion. Il conduisait dix-sept à dix-huit mille hommes quand, au début de sa vie aventureuse, il va combattre en Allemagne les Suédois pour l'Empereur et le parti catholique (1631) ; au moment de sa mort (1675), il commandait sur la Basse-Moselle un corps de cinq mille cavaliers avec lesquels il devait se joindre aux Impériaux sous Montecuculli, qui s'apprêtait à envahir l'Alsace.

La Lorraine, attaquée par un puissant voisin, réclamait un souverain capable de la défendre. Ce n'eût pas été trop des talents militaires de Charles IV pour y suffire. Il a tout fait au contraire pour attirer l'orage sur ses malheureux États et rien ou presque rien pour les en délivrer. Il avait cependant pour lutter en leur faveur les aptitudes et les connaissances de l'homme de guerre, le goût des armes, le mépris des fatigues et du danger. Il a passé sa vie à combattre, mais il l'a fait presque toujours ailleurs qu'en Lorraine, où il se contente à peu près de lever des subsides et des hommes. La Lorraine n'en a cependant pas moins connu de son temps la guerre avec toutes ses calamités; mais les opérations y étaient généralement conduites par les officiers du souverain, non par le souverain lui-même. De grands rois ont fait faire la guerre sans y prendre personnellement part eux-mêmes; et l'on ne saurait les blâmer d'en avoir laissé, quand il y avait lieu, à de plus capables le soin avec les périls. Mais être soi-même un grand capitaine et laisser à d'autres la défense de son pays pour porter ailleurs l'exercice de ses talents, c'est de la part d'un souverain chose rare et singulière. Ce n'est pas que Charles IV n'ait combattu quelquefois en pays Lorrain et tenté de défendre lui-même ses États. Il l'a fait à intervalles ; mais la plupart du temps il laisse ce rôle à d'autres. Quant à lui, où le voit-on en action

Digitized by Google

pendant ce temps-là ? En Allemagne pour l'Empereur en 1631 et en 1634, comme chef de la Ligue catholique ; en Franche-Comté pour le roi d'Espagne en 1636, puis en 1637 avec le titre de capitaine général de la province, et en 1639 encore ; dans l'électorat de Trèves en 1640; en Allemangne pour l'Électeur de Bavière en 1643; en Flandres pour les Espagnols de nouveau en 1650, en 1652, en 1654 ; puis, après le long intermède de sa captivité de Tolède (1654 1659), en Thuringe et dans le Palatinat pour l'Électeur de Mayence, en 1664, 1665, 1666.

Après avoir vainement intrigué de 1667 à 1670 pour être admis dans la triple alliance contre Louis XIV, après avoir offert ses services au roi d'Espagne pour la défense des Pays-Bas et de la Franche-Comté, il paraît en 1674 en Alsace où il se mesure avec Turenne ; et en 1675 il est du côté de l'Empereur, avec ses cavaliers, sur la Basse-Moselle, où l'heure de la mort sonne pour lui, loin de ses États qu'il a quittés depuis longtemps, abandonnant sa propre cause pour suivre celle des autres.

Etrange destinée ! Comment a-t-il pu en être ainsi ? C'est que Charles IV, homme de guerre par excellence, souverain détestable, n'est autre chose après tout qu'un *condottiere* ; le dernier peut-être de ces grands chefs de bandes que depuis le XIVe siècle on rencontre partout où il y a querelle et guerre ; sans patrie, sans le souci au moins des obligations que la patrie impose, menant une vie dégagée des scrupules de tout devoir, libre en apparence de toute sujétion. Incapable de repos, Charles IV mène sans trève cette existence agitée jusqu'au moment où il descend dans la tombe, digne de l'épitaphe laconique et significative gravée à Saint-Nazaire de Milan sur celle de l'illustre Trivulce : *Qui nunquam quievit quiescit.*

Nous osons prononcer à propos de Charles IV le mot de *condottiere.* La qualification paraîtra peut-être hardie. Elle est d'accord avec l'opinion qu'avaient de lui ses contemporains. A l'expression près, qui n'était pas alors usitée en France, c'est ce qu'en dit Condé lui-même du ton de l'éloge d'ailleurs plutôt que du blâme — il est bon d'en faire la remarque, — dans ce qu'en rapporte La Rochefoucauld, comme nous l'avons rappelé tout à l'heure.

Nous avons insisté sur ces observations. Elles mettent dans leur jour le caractère et la figure de Charles IV, capitaine d'aventure plutôt que souverain. Elles justifient le point de vue particulier auquel s'est placé M. F. Des Robert pour étudier son histoire, et montrent la nouveauté et l'importance de l'ouvrage commencé en 1883 dont il vient de nous donner la continuation. L'auteur prend son héros dans ce qui forme le trait caractéristique de sa nature et de l'existence qu'il a menée. L'histoire des campagnes de Charles IV,

Digitized by Google

c'est sa vie militaire; la vie militaire du capitaine c'est là qu'est la marque de son génie. L'ouvrage était encore à faire. M. F. Des Robert en a exécuté la première partie avec succès. Il ne faudrait pas croire cependant que, pour traiter son sujet dans ce qu'il a de spécial, l'écrivain eût négligé tout le reste dans son ouvrage. Il ne pouvait en écarter, dans ses lignes principales au moins, l'histoire elle-même de la Lorraine à cette époque. Cette histoire est la trame de sa composition, et le lien qui en rattache les unes aux autres les diverses parties ; mais il n'en use qu'à ce titre et n'y insiste pas. L'histoire de la Lorraine à ce moment est celle de sa réunion à la France ; cette histoire est faite, et de longtemps il n'y aura probablement rien à y ajouter. Le cadre en est plus étendu que celui de la vie de Charles IV, réduite surtout à sa période militaire de 1631 à 1675 pendant un peu moins d'un demi siècle.

De cette période de quarante-quatre années, M. F Des Robert nous a raconté les dix premières. Il nous doit le tableau du reste. Il nous a montré Charles IV, déjà dépouillé de ses États, faisant la guerre d'abord en Allemagne pour l'Empereur et la ligue catholique, plus tard en Franche-Comté pour le roi d'Espagne, puis en Allemagne encore pour l'Électeur de Bavière. Il faut qu'il nous le montre maintenant, après quelques opérations contre du Hallier en Lorraine (1641) et au moment où succombe héroïquement sa dernière place forte, la petite ville de La Mothe (1645), guerroyant sur la Meuse, et plus loin encore en Flandre pour le roi d'Espagne, ce qui le mettra en dehors des stipulations de la paix de Westphalie (1648); toujours lié ensuite avec les Espagnols et rapproché par là des princes français que la Fronde a poussés de ce côté ; combattant pour eux la France avec Turenne d'abord (1650), avec Condé ensuite (1652), et, par sa coopération à cette guerre qui est chez nous une guerre civile, ramené à Paris même et dans ses alentours ; reparaissant un peu plus tard en Flandre, puis dans l'Électorat de Cologne (1654), avant sa captivité de Tolède, et, après elle, bataillant encore loin de son pays, pour l'Électeur de Mayence dans la Thuringe d'abord (1664-1665), dans le Palatinat ensuite (1666); et pendant les premières années de la longue occupation française de la Lorraine (1670-1697) uni aux Impériaux sur le Rhin en 1674, puis, en 1675, sur la Basse-Moselle, où la mort l'abat enfin. Depuis 1643, où nous laisse la publication qui vient de paraître, longue est encore la carrière à parcourir jusqu'à ce terme extrême de 1675 qui marque avec la fin de la vie de Charles IV la fin de ses campagnes. Nous osons convier l'auteur à l'aborder comme il a fait de ce qui précède.

Nous demandons pardon à M. F. Des Robert de la liberté avec

Digitized by Google

laquelle nous nous permettons de lui imposer ainsi une tâche. Mais, après l'œuvre heureusement accomplie par lui, nous ne trouvons pas de meilleure manière de l'en louer, comme il le mérite, qu'en l'encourageant à persister dans la voie où il est ainsi entré.

AUG. PROST.

IV

LES ANTÉCÉDENTS DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES AU XVIIIe SIÈCLE [1].

A l'occasion du cinquantenaire du Comité des travaux historiques, M. Xavier Charmes a publié trois volumes de documents relatifs à l'histoire de cette institution dont l'influence a été si heureuse sur le développement des études historiques et archéologiques dans notre pays. En tête du premier volume se trouve une importante introduction sur laquelle il convient, je crois, d'appeler l'attention de nos lecteurs, en raison du grand intérêt de ce travail et aussi de la difficulté pour eux de se procurer l'ouvrage dont il constitue un des principaux attraits. Quoique M. Charmes s'en défende modestement, c'est bien une histoire du Comité, une histoire tracée dans ses grandes lignes, il est vrai, mais tracée avec précision, témoignant d'une connaissance approfondie des faits et écrite dans un style agréable et avec une parfaite modération. La place dont je dispose est trop restreinte pour que je puisse analyser complètement ce long travail de

[1] *Le Comité des travaux historiques et scientifiques. Histoire et documents.*, par Xavier CHARMES. Paris, Imprimerie nationale, 1886, 3 vol. in-4° de CCXXV-497, 747 et 770. p. Le premier volume comprend une notice détaillée sur les précédents et sur l'histoire du Comité et 114 documents se référant à la période de 1759 à 1791. — Le second donne 162 actes officiels de 1833 à 1886 ; une table de la collection des *Documents inédits* et une notice sur chacun des ouvrages dont elle se compose ; la *Bibliographie des sociétés savantes de la France*, par M. Eugène Lefèvre-Pontalis; enfin l'état du Comité en 1886 (membres titulaires, honoraires, non résidants ; correspondants honoraires et correspondants.) — Dans le troisième, M. Charmes a réimprimé un certain nombre d'*Instructions* publiées à diverses époques par le Comité (pl. et fig).

Digitized by Google

225 pages in-4°. Je m'arrêterai seulement au premier tiers de l'étude consciencieuse de M. Charmes et j'essaierai de résumer brièvement ce qu'il nous apprend des précédents, aux derniers temps de l'ancien régime, de l'institution que M. Guizot devait définitivement fonder en 1833.

I. — Les commencements de l'œuvre furent très modestes, et il est permis de penser qu'à l'heure où elle fut entreprise, son promoteur n'avait qu'une idée bien confuse de ses développements futurs. Ce promoteur fut Jacob Nicolas Moreau, conseiller honoraire au parlement de Provence, historiographe de France et avocat des finances [1]. Cette dernière charge lui fut donnée en 1759 par le Contrôleur général Silhouette, à qui Moreau s'empressa de suggérer l'idée de former une bibliothèque où seraient centralisés les documents administratifs nécessaires au Contrôle général, documents qui, dispersés un peu partout, étaient souvent introuvables. D'après lui, cette bibliothèque ne devait se composer que des volumes déjà parus des *Ordonnances* des Rois de France, d'une collection des édits, déclarations, arrêtés et règlements qu'on pourrait rassembler, d'une copie des registres du Parlement et des ouvrages des jurisconsultes estimés sur les diverses branches de l'administration.

Moreau exposa les raisons excellentes qui militaient en faveur de son projet, dans un mémoire serré, bientôt sanctionné par un arrêt du Conseil du 31 octobre 1759. Il se mit immédiatement à l'œuvre, et par l'intermédiaire de l'imprimeur-libraire, Prault, il commença à réunir les éléments de la collection projetée. Un peu plus de deux ans après, le nombre des volumes fournis s'élevait à 1334, dont 140 de documents manuscrits. Le prix de la collection s'éleva à 38,000 livres. De Versailles, elle fut transférée à Paris au Contrôle général, en 1760, et quatre ans plus tard fixée à la Bibliothèque du Roi. Son premier objet était de fournir à l'avocat des finances et à ses deux adjoints Lorry et Langlet, le moyen de « donner leur avis sur toutes les matières des finances sur lesquelles ils seraient consultés par le ministre, relativement aux rapports quelles peuvent avoir avec les lois et les formes de l'ordre public. »

Mais Moreau devait aller plus loin. Esprit essentiellement conser-

[1] En faisant connaître Moreau. M. Charmes venge sa mémoire des attaques persévérantes dont il fut l'objet de la part de la coterie philosophique et revise avec autorité les jugements sommaires et dédaigneux portés sur sa personne et sur ses actes par les gens de lettres du XVIIIe siècle. Il donne à son sujet l'appréciation plus équitable de M. de Boilisle, et, par l'exposé impartial des idées et des services du fondateur du dépôt et du comité des Chartes, il met le lecteur en mesure d'apprécier ses rares qualités d'administrateur et sa très réelle compétence dans les questions d'érudition.

Digitized by Google

vateur et attaché à la tradition, « fidèle à la doctrine de Montesquieu (« il faut éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire »), il était persuadé que les racines du droit doivent être souvent recherchées dans les traditions, dans les mœurs, dans les institutions du passé, et non point dans les principes d'une métaphysique politique, qui, ne tenant aucun compte des conditions historiques, faisait de l'homme un être abstrait, une sorte d'entité philosophique, toujours la même sous tous les climats, chez toutes les nations et à travers tous les siècles. » Ainsi songea-t-il à créer un dépôt renfermant « la plus grande partie des matériaux qui doivent entrer dans un cours complet de droit public, c'est-à-dire des notices de tous les faits et de tous les monuments historiques, joints à une collection générale de toutes les lois. »

Pour réaliser un dessein si utile, Moreau eut le bonheur de s'appuyer sur un grand ministre, plus capable que personne de comprendre sa pensée, de la perfectionner même et d'en assurer l'exécution. Ce ministre était Bertin, qui succéda dès le 21 octobre 1759 à Silhouette et quitta le Contrôle général en 1763, mais pour devenir le titulaire d'un nouveau département qu'on aurait pu appeler le ministère de l'agriculture et du commerce, et auquel se rattachaient les « dépôts et collections de Chartes, tant manuscrites qu'imprimées et les travaux ordonnés en différents temps par le Roi à ce sujet. » Les services rendus par Bertin dans les diverses branches de l'administration dont il fut chargé furent immenses, et il se porta avec une sorte de passion et une persévérance infatigable à tout ce qui touchait au progrès des études et aux développements des sciences. Moreau n'était pas moins passionné, moins persévérant, moins infatigable. Il consacra trente ans de sa vie à l'accomplissement de ses grands projets. Des résultats considérables avaient été obtenus et l'œuvre était en voie de progrès continu quand la Révolution vint tout emporter.

II. — « L'occasion dont il se servit pour décider Bertin à entreprendre la fondation du dépôt des Chartes fut la remise au ministère des finances des nombreux matériaux relatifs au droit public et aux antiquités de la France qu'avaient rassemblés deux savants du plus haut mérite, Sainte-Palaye et Foncemagne. Aidés de Secousse, ces derniers s'étaient efforcés, dès 1746, de persuader à M. de Machaut, Contrôleur général des finances, qu'il y aurait un grand intérêt à former un catalogue chronologique des chartes ayant trait à l'histoire de France qui se trouvaient dispersées dans un grand nombre d'ouvrages. C'était en effet le commencement de tout travail sérieux sur les chartes. Il fallait d'abord savoir ce qui était imprimé et ce qui ne

Digitized by Google

l'était point. Mais le projet de Moreau eut tout de suite une bien autre importance. Moreau proposait, en recevant à la Bibliothèque des finances les documents recueillis par Sainte-Palaye et Foncemagne, d'établir un bureau qui serait destiné non seulement à les mettre en ordre, mais à en recueillir d'autres du même genre dans tout le pays, car, disait-il fort justement, pour ce genre de recherches, « c'est périr que d'être discontinué. » De plus ce bureau historique devait se réunir toutes les semaines au bureau des avocats des finances « dans une conférence de travail à laquelle ceux qui en auraient la direction aggrégeraient, s'ils le jugeaient à propos, quelques gens de lettres et quelques jurisconsultes choisis dont ils connaîtraient les lumières et la prudence. MM. de Sainte-Palaye et de Foncemagne, propriétaires du dépôt dont ils offrent l'usage au Roi seraient les premiers membres et les directeurs même de cette conférence, qui, par la suite, pourrait devenir un séminaire des bonnes études. » Il ajoutait avec beaucoup de raison que Bréquigny devait leur être adjoint ; et il insistait sur la possibilité d'organiser, presque sans frais, ce qu'il appelait « un des plus beaux et des plus utiles établissements que l'on puisse imaginer, » expression qui n'a rien d'exagéré puisque cet établissement d'où est sorti le dépôt des chartes a été aussi sans nul doute le premier essai et comme la première épreuve du Comité des travaux historiques (1762). » Bertin fit le meilleur accueil aux propositions de Moreau et se préoccupa immédiatement de les réaliser. Pour cela, il fit appel au zèle des Bénédictins de Saint Maur et voulut grouper autour de Sainte-Palaye, de Foncemagne et de Bréquigny les membres les plus érudits de cette illustre congrégation. La réponse ne se fit pas attendre et fut telle que le ministre la pouvait souhaiter. Les Bénédictins promirent sans réserve leurs concours pour les recherches qu'on pourrait entreprendre et se déclarèrent disposés à envoyer au dépôt projeté des notices exactes sur les chartes qu'ils connaissaient et celles qu'ils découvriraient dans la suite. « Il n'était pas encore bien question, en effet, de former un dépôt de chartes proprement dit ; on se bornait à une collection de notices sur le plan du recueil chronologique des actes relatifs à la France, entrepris par Secousse, continué par Sainte Palaye et Bréquigny. »

Bertin voulait davantage. Il pensait qu'à la rigueur des notices pourraient suffire quand il s'agissait de documents conservés dans les dépôts d'archives de l'État, en raison de la facilité du contrôle et du recours aux originaux, mais qu'il en allait autrement des pièces appartenant aux chartriers privés ; pour ceux-là, rien ne pouvait suppléer à des « copies figurées de toutes les chartes et de tous les actes importants », qu'on y trouverait. Cet avis prévalut. « Il fut

Digitized by Google

donc décidé que, pour les dépôts publics d'archives dont la surveillance était confiée aux officiers royaux, tels que les greffes des Parlements, des Chambres des Comptes et autres Cours souveraines, ainsi que ceux des juridictions royales, bureaux des villes, etc., il suffirait de dresser des notices des chartes ou titres qu'ils renfermaient; mais que, pour les dépôts particuliers il serait fait des copies figurées de tous les actes importants, afin qu'elles pussent, en cas de perte de ceux-ci, tenir lieu des originaux, et que les savants fussent mis en mesure de consulter sans déplacement, les chartes disséminées dans tous les chartriers du Royaume. »

Le Cabinet des Chartes était donc fondé en principe. Pour régler la question du personnel, Moreau avait rédigé un projet d'arrêt du Conseil, qui ne parait pas avoir été rendu, instituant un comité supérieur des Chartes qui se serait assemblé tous les mois à la Bibliothèque des finances, pour procéder à la revision des copies et notices fournies par les Bénédictins. Ce Comité devait être composé de Sainte-Palaye, Foncemagne, Villevault, Moreau, Bréquigny, Bouquet, Coqueley de Chaussepierre, Gibert et Bonamy. La direction administrative était confiée à Moreau; Bréquigny devait dresser le catalogue et la notice des Chartes découvertes. En même temps le régime de la congrégation de Saint-Maur envoyait à Moreau une liste de dix-huit religieux dont il promettait la collaboration [1]. Ce fut en 1764 que furent définitivement formulées les instructions qui devaient les guider dans leur travail. Ce « document fondamental » reproduit *in extenso* au cours du volume est exactement analysé par M. Charmes dans son introduction. On y énumérait les fonds à consulter, la nature des actes à recueillir, la méthode à suivre pour obtenir des copies d'une rigoureuse exactitude. Dès lors, les recherches et les travaux de transcription furent poussés avec ardeur.

Bertin et Moreau songèrent en même temps à étendre hors des limites du royaume le champ des recherches entreprises pour recueillir les monuments de notre histoire. Le ministre eut une influence considérable sur l'heureux succès de la mission de Bréquigny en Angleterre, et Moreau obtint, non sans efforts et sans des démarches multipliées, l'attribution au dépôt des Chartes des trésors recueillis à Londres par l'illustre érudit. « Le résultat de ses recherches, pendant les deux ans et demi (1764-1766) qu'il passa à Londres fut vraiment prodigieux. Il n'en rapporta pas moins de 7,000 copies

[1] Cette liste est reproduite (t. I, p. 54) et M. Charmes a soin de faire le départ entre les Bénédictins qui collaborèrent effectivement à l'œuvre du Cabinet des Chartes et ceux qui n'envoyèrent rien.

Digitized by Google

de pièces qui constituèrent le premier fonds du Cabinet des Chartes et qui restent un des plus précieux trésors du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale [1]. » Bertin portait en même temps ses regards du côté des archives du Saint-Siège; mais ses premières démarches n'eurent pas de résultat immédiat. Nous verrons bientôt qu'il en fut autrement dix ans plus tard.

III. Tandis que Bréquigny se livrait, à Londres, à ses féconds travaux, Moreau s'occupait d'organiser complètement son exploration de tous les dépôts d'archives français [2]. Il les divisait en quatre classes: 1° les Chambres des comptes, les bureaux des finances et les hôtels de ville, qui appartenaient au Roi; 2° les archives des églises et les corps ecclésiastiques, soit réguliers, soit séculiers; et celles des seigneurs particuliers; 3° les Parlements; 4° la Bibliothèque du Roi, le Trésor des Chartes et les collections particulières.

Pour la première catégorie, Moreau proposait de s'adresser aux officiers du Roi qui en étaient chargés, et de leur demander des inventaires et des notices des titres dont ils avaient la garde; mais il ne comptait pas se borner à un appel général, préférant s'adresser à quelques fonctionnaires particulièrement zélés dont on stimulerait le zèle par des promesses et des compliments, car il se montrait toujours soucieux d'économies, au moins quand il s'agissait de rétribuer les collaborateurs de son œuvre.

En ce qui concernait les Archives qui n'appartenaient pas au Roi, Bertin et Moreau s'étaient mis d'accord sur la nécessité de ne plus se contenter d'inventaires et de notices, mais de recueillir des copies figurées. Pour les dépôts ecclésiastiques, ils estimaient que l'accès en serait plus facile aux Bénédictins qu'aux autres travailleurs. Quant à la rémunération de leurs services, ils étaient fidèles au système énoncé tout à l'heure. « On doit ajouter ici, disait Moreau, qu'ils (les religieux) sont presque tous extrêmement sensibles à l'honneur, à la confiance et aux distinctions; une lettre du Ministre qui contiendra quelqu'éloge de leur zèle, fera sur plusieurs d'entre eux autant et plus d'effet qu'une récompense pécuniaire. Cette ressource est facile. Mais il semble que pour hâter le travail et pour lui donner la plus forte activité et les plus grandes facilitez, il y aurait un moyen qui ne coûteroit rien du tout à S. M. Ce serait de saisir l'occasion d'accorder

[1] M. Charmes publie (p. 177-219) une intéressante série de seize lettres et documents relatifs à la mission de Bréquigny en Angleterre; il a eu la bonne pensée de réimprimer l'important mémoire lu à l'Académie des inscriptions en 1766, où l'illustre érudit rendait compte des résultats de ses recherches dans les dépôts de Londres.

[2] Son mémoire, très clair et très étendu, est de la fin de 1764. M. Charmes l'a imprimé *in extenso* (t. I, p. 74-86).

Digitized by Google

sur quelques-unes des abbayes de leur ordre, quelques pensions à ceux de ses religieux qui auroient le plus utilement et le plus longuement travaillé. Il pourrait se faire même que cette pension fut moins une récompense du travail qu'une ressource pour le continuer; auquel cas elle seroit donnée non à tel ou tel religieux en particulier, mais attachée à cette maison et destinée au Bénédictin qui y sera employé par ses supérieurs aux études de l'histoire et de la diplomatique. » Quoi qu'il en soit de la correction de ces procédés financiers au sujet desquels M. Charmes formule quelques justes réserves, Bertin s'empressa de les mettre en usage, comme on le peut voir par une curieuse lettre qu'il écrivait, à cette époque à l'évêque d'Orléans, chargé de la feuille des bénéfices, pour le prier de réserver les pensions ecclésiastiques aux religieux et aux prêtres qui travailleraient à enrichir ses collections. Enfin, pour en finir avec les archives des chapitres et des églises séculières et régulières, Moreau prétendait que, « si le Roi n'en était pas propriétaire, il n'en avait pas moins le droit et peut-être la charge de veiller à leur conservation. Il lui semblait donc qu'il pouvait, ou plutôt qu'il devait, faire visiter ces archives par les intendants des provinces pour vérifier l'état dans lequel elles se trouvaient; puis ordonner aux évêques et aux chapitres de dresser des inventaires exacts de tous les titres qu'elles renfermaient, inventaires dont une copie serait envoyée gratuitement au dépôt des Chartes. »

Il prévoyait des difficultés plus grandes en ce qui concernait les Archives des Parlements, les relations de la plupart de ces Compagnies avec le Ministère étant fort mauvaises. En attendant que cette situation se modifiât et qu'on put espérer d'obtenir, sur les ordres du Roi aux premiers Présidents et aux Procureurs généraux, la transcription de tout ce que les registres des Parlements pouvaient renfermer de curieux et d'important pour l'administration publique, Moreau jugeait qu'il n'était pas impossible « d'acquérir ou de faire transcrire une des nombreuses copies des registres du Parlement de Paris que conservaient les bibliothèques et de se faire communiquer les tables et inventaires que, dans certains Parlements, plusieurs magistrats avaient dressées pour leur usage personnel. »

« Pour le dépouillement de la Bibliothèque du Roi, qui ne contenait pas moins de 30,000 chartes non imprimées et presque entièrement inconnues, on pouvait le confier à deux Bénédictins ; et quant au Trésor des Chartes, au Palais, le Procureur général serait invité à faire faire, pour le dépôt, un double de ses registres. »

La plupart des collections particulières qui appartenaient à des corps spéciaux, tels que l'ordre du Saint-Esprit, la Pairie, etc.,

Digitized by Google

étaient en ordre et parfaitement inventoriés par des personnes intelligentes et laborieuses.

Enfin, « le dépouillement des chartriers des seigneurs entre dans le plan des Bénédictins et ce sont eux qui peuvent le plus facilement s'en procurer l'accès, précisément parce que, n'étant que gens de lettres et ne travaillant que pour l'histoire, ils ne sont point suspects dans leurs recherches. On espère d'icy à quelque temps avoir, par leur moyen, un état exact et général de tous les dépôts, soit publics, soit particuliers qui, dans toute l'étendue du Royaume, peuvent exciter l'intérêt et mérite quelque attention. Mais on ose se flatter que lorsqu'une fois le cabinet ou dépôt formé par S. M. sera connu, lorsqu'il sera bien avéré qu'il n'est destiné qu'à former une chaîne de connaissances qui puisse lier le droit public et l'histoire de toutes les provinces et conserver même aux particuliers des copies capables de suppléer les originaux, s'ils étaient jamais perdus, tout le monde s'empressera de faire connaître les monuments dont il est possesseur et que le supplément que peuvent fournir les dépôts particuliers sera peut-être, de tous, le plus facile à acquérir. »

Cette analyse et ces citations montrent jusqu'à quel point le plan de Moreau était rationnel et complet, et dans quelle mesure son exécution intégrale eut suppléé aux pertes immenses qui devaient résulter des excès du vandalisme révolutionnaire.

IV. — Vers la même époque (janvier 1765), Bertin émettait, dans une circulaire aux Intendants, la première idée de cette organisation des correspondants provinciaux que M. Guizot devait réaliser. Il les engageait à faire appel aux érudits de leurs départements, et de dresser la liste « des gens de mérite qui, appliqués par goût aux études de l'histoire et du droit public, soient capables de recherches et aient fait preuve de talens. » Il leur demandait encore de mettre en mouvement leurs subdélégués et les Bénédictins pour dresser, par régions, un état des chartriers existants, pour en faire connaître l'ancienneté et l'importance, pour indiquer s'ils avaient déjà été, ou non, visités, etc. ; d'user de leur influence sur les chapitres pour en obtenir le classement et l'inventaire de leurs archives et pour faire ouvrir aux travailleurs l'accès de tous les dépôts.

L'idée complète du comité surgissait en même temps dans l'esprit de Moreau : société centrale de douze membres nommés ou agréés par le ministre et ayant fait leur principale étude de la diplomatique, du droit public et de l'histoire ; assemblées bi-mensuelles chez Bertin pour s'occuper, entre autres choses, de la direction du travail des Bénédictins, et assigner à chaque charte le degré d'autorité qu'elle méritait et sa place dans le dépôt ; correspondants en pro-

Digitized by Google

vince [1]. Les noms proposés par Moreau pour la société dont il aurait été le secrétaire perpétuel étaient ceux de Sainte-Palaye, Foncemagne, Bréquigny, Dalbert, Caperonnier, l'abbé Boudot, Chérin, Boucher d'Argis, Villaret et Mézagues. « Le plan de Moreau, dit M. Charmes, est si bien conçu, si simple et si complet qu'en le lisant, on se croirait, il faut le répéter, en présence de celui du comité des travaux historiques, tel que M. Guizot devait le tracer si longtemps après. » Ce ne fut pourtant qu'en 1768 que le *Bureau littéraire* qui comprit Foncemagne, Sainte-Palaye, Moreau, Bréquigny, Béjot, Gibert, Chevalier, Boucher d'Argis, Bouquet et Chérin, fonctionna régulièrement, tous les quinze jours, au Dépôt des Chartes, pour « en examiner les progrès, pour juger du mérite des pièces qui y sont envoïées et pour suggérer au Ministre de S. M. les différentes vues qui peuvent ou assurer la conservation des monuments ou en rendre la recherche plus facile et plus avantageuse. »

En août 1769 une nouvelle impulsion fut donnée aux recherches : demande de renseignements sur l'état de leurs archives adressée aux procureurs généraux des Chambres des comptes ; ordre aux intendants de dresser la nomenclature des chartriers de leurs généralités respectives, nomenclature déjà réclamée en 1765, etc.

V. — Je passe sur les pérégrinations du Dépôt des Chartes qui finit par être transporté place Vendôme, dans l'hôtel du fermier général Richard, avec les papiers de la principauté de Dombes et du secrétariat d'État nouvellement créé au profit de Bertin. Malgré le ralentissement du zèle de la plupart des Bénédictins, payés à peu près uniquement en compliments et en promesses, Moreau pouvait constater dans un rapport de 1768 qu'il était entré au Dépôt 4,032 copies de chartes, plusieurs copies de cartulaires très anciens, des inventaires très détaillés et comprenant des notices complètes des titres de plusieurs abbayes; le bibliothécaire de Saint-Martin des Champs entreprenait le dépouillement d'un certain nombre de documents provenant de la Chambre des comptes et déposés dans ce prieuré ; les Inventaires comprenant des états ou notices de tous les titres renfermés

[1] M. Charmes pense que ces projets de Moreau durent contribuer à l'établissement, dans la Congrégation de Saint-Maur, de l'institution d'un corps d'archivistes dont les attributions furent définies par le plan d'études de 1766 (reproduit t. I, p. 100-103) et d'un *Bureau de littérature* « ayant pour objet de relever le niveau des études diplomatiques et historiques; composé de quatre religieux nommés par les dignitaires et résidant à Saint-Germain-des-Prés, ce bureau possédait un droit d'inspection sur tout ce qui avait rapport aux travaux soit des *littérateurs de Paris* au nombre de douze, soit des *correspondants de littérature* choisis parmi les bénédictins des monastères de province ; il commença à fonctionner le 16 décembre 1766. »

Digitized by Google

dans les archives des Chambres des comptes de Bourgogne, de Franche-Comté, de Provence et de Blois, avaient été envoyés au dépôt par les Procureurs généraux. En 1769, paraissait le premier volume de la *Table chronologique des chartes et diplômes*, continué et amélioré par Bréquigny.

A la Bibliothèque du Roi, dom Turpin et dom Hermant furent occupés de 1771, à 1781, à rédiger des notices sur les chartes originales et à copier des pièces choisies dans les cartulaires. On s'occupait en même temps, mais sans succès, du Trésor des Chartes, malgré les offres généreuses de Christophe de Beaumont, qui, en 1778, proposa de consacrer annuellement 50,000 livres aux frais de copie, à la seule condition d'être autorisé à faire copier les documents qui concernaient l'église de Paris. Bertin obtint seulement pour lui une copie très complète des actes de Philippe-Auguste.

On entreprenait en même temps la copie des *Olim* et des *Judicata* (jusqu'en 1361), d'un recueil de testaments enregistrés au Parlement sous Charles VI; Pitorre reprenait l'analyse des *Rouleaux*, autrefois commencée par Meslé. Ce travail porta sur 14,000 rouleaux (de 1274 à 1575). Ces diverses entreprises avaient, en 1789, enrichi le dépôt de 43 volumes.

VI. — Quant aux recherches en province, elles continuaient à produire de bons résultats, malgré le peu d'ardeur des Bénédictins. En 1774, le nombre des chartes copiées s'élevait à 8 ou 9,000, sans compter les cartulaires et inventaires. Plusieurs correspondants du bureau littéraire se signalaient par leur ardeur féconde : Houard, à Dieppe; Droz, à Besançon; Grosley et dom Mareschal, à Troyes; et surtout, à Cluny, Lambert de Barive, à qui nous devons quantité d'actes de premier ordre, copiés dans les archives de l'illustre abbaye et dont les originaux ont disparu, pour la plupart. La même année, dom Berthod recevait une mission dans les Pays-Bas, pour étudier les papiers du cardinal de Granvelle. Bertin faisait à la Congrégation bénédictine de Saint-Vanne un appel qui ne fut entendu que plus tard; il négociait inutilement l'acquisition, au profit de la France, des matériaux recueillis par les Bollandistes, essayait sans plus de succès d'obtenir des copies des chartes carolingiennes conservées dans les archives du chapitre d'Aix-la-Chapelle, et favorisait une entreprise qui avorta malheureusement, je veux dire la copie figurée de tous les actes importants contenus dans le chartrier de l'abbaye de Saint-Bertin.

En revanche, la mission romaine de La Porte du Theil eut de magnifiques résultats [1]. Tout le monde sait que son séjour à Rome

[1] M. Charmes a trouvé, pour la mission de la Porte du Theil comme pour

Digitized by Google

(1776-1786) fut employé surtout au dépouillement des *Registres* des Papes. Il en rapporta un très important recueil des lettres pontificales relatives à la France, qui vont du pontificat d'Innocent III jusqu'à celui de Boniface VIII. Les six premiers pontificats du XIIIe siècle ne lui avaient pas fourni moins de 5,000 lettres concernant la France, indépendamment d'une grande quantité d'autres lettres intéressantes surtout pour l'histoire générale. Le nombre des notices de lettres non transcrites s'élevait au même chiffre.

Malgré bien des tâtonnements et des mécomptes, la collection des Chartes prenait de jour en jour plus d'extension. En 1780, Moreau pouvait, non sans orgueil, constater la présence dans le dépôt de 25,000 copies, auxquelles il en fallait ajouter plus de 5,000 envoyées de Rome, et un certain nombre d'importants manuscrits. On avait déjà dressé un inventaire de ces richesses, qui provenaient de vingt-neuf dépôts seulement. Dès lors Moreau pensa que l'heure était venue de les faire servir à la préparation d'un recueil chronologique des actes relatifs à l'histoire et au droit public de la France. Il fut résolu que la publication du *Rymer* françois serait préparée et dirigée par Bréquigny, aidé des quelques Bénédictins qui formaient avec d'autres savants la Conférence ou le Comité des Chartes. Composé de Bertin, de Moreau, du marquis de Paulmy, de Bréquigny, de dom Clément, dom Grenier, dom Labat, dom Lièble, dom Poirier et dom Turpin, ce Comité se réunissait sous la présidence du garde des sceaux. « Dans chaque séance, Bréquigny et les Bénédictins faisaient un rapport sur les actes qu'ils avaient été chargés d'examiner, en discutaient l'authenticité, et décidaient quels étaient ceux qu'il convenait de publier *in-extenso*, ou ceux dont il suffisait de donner des extraits. Les questions intéressant les relations avec les correspondants et divers savants, ou celles qui avaient rapport aux travaux du Dépôt des Chartes y étaient débattues [1]. »

VII. — En 1781, Moreau obtenait la réunion officielle, sinon encore matérielle, sur deux fondations sur lesquelles il avait concentré, depuis plus de vingt ans, tous les efforts de son activité et de son zéle.

Un arrêt du Conseil, du 3 mars, réunissait au Dépôt des Chartes, pour former avec lui une seule institution, sous le nom de *Biblio-*

celle de Bréquigny, une importante série de documents précieux. L'intérêt des douze lettres et mémoires publiés (t. I. p. 346-381) est extrême, et les publications de *Registres* entreprises depuis quelques années en France et en Italie leur donne une véritable actualité.

[1] M. Charmes publie (t. I, p. 170-176), à titre de spécimen, quelques-uns des procès-verbaux du comité des Chartes.

Digitized by Google

thèque et dépôt de législation, histoire et droit public, la Bibliothèque des finances, formée en 1759, au Contrôle général, et transportée, en 1764, à la Bibliothèque du Roi. Les deux établissements, qui se complétaient mutuellement, passaient dans le département du Garde des sceaux. Les considérants de l'arrêt consacraient la doctrine de Moreau « sur la nécessité de faire sortir le droit de l'histoire et de ne pas séparer l'histoire du droit. » — « Rien n'est plus à désirer pour le Gouvernement, lisait-on dans le préambule, qu'un moyen sûr et facile de rappeler sans cesse à la législation actuelle, et l'ancienne tradition des lois qu'elle doit consulter et la chaîne continuelle des faits qui peuvent la guider... En rassemblant tous les matériaux de la législation, de l'histoire et du droit public qui ont ensemble des rapports essentiels et nécessaires..., la sagesse de Sa Majesté pourra de jour en jour se flatter de réduire à des principes immuables et à des faits avoués toutes les vérités dont la conservation est importante à son administration... » Le Dépôt des Chartes, tout en restant le centre des études de diplomatique et d'érudition, était ainsi considéré comme « la mine ou l'on puiserait désormais les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice des lois, et pour bien marquer ce nouveau caractère, les Bénédictins et les autres savants attachés aux travaux des chartes devaient se réunir chez le Chancelier et recevoir de lui leurs missions. » Le nouvel état de choses ne s'établit pas sans protestation de la part du Contrôle des finances, mais Moreau finit par obtenir gain de cause.

L'œuvre ainsi constituée dans sa forme définitive ne devait pas subsister longtemps ; l'heure n'était pas éloignée où elle allait disparaître dans le naufrage complet de l'ancien régime. Avant de raconter les rares incidents qui signalèrent ses dernières années, M. Charmes s'attache à en faire nettement comprendre à ses lecteurs l'importance et l'utilité. Sans doute il fait la part des vues d'intérêt personnel dont la trace se retrouve dans les actes de Moreau et qu'on lui a si vivement reprochées ; mais il n'en est pas moins vrai que ses rapports et ses mémoires abondent en idées élevées et pratiques. Voici, à cet égard, deux citations décisives : « L'objet que le Ministre s'est proposé, disait Moreau en 1774, a été d'ouvrir un chemin facile à tous ceux qui, doresnavant, voudroient étudier l'histoire et le droit public de la France. Ce qui rend ce travail difficile est principalement la recherche des monumens. 1° Il faudroit savoir où ils sont, et on ne le sait pas. 2° Quand on le sauroit à peu près, ils sont si dispersez, si éloignez les uns des autres, que c'est l'ouvrage de la vie que de se les procurer tous. Ainsi la vie se passe à faire des recherches ; l'auteur meurt à la peine, son successeur ne connaît pas

Digitized by Google

son plan ; l'ouvrage avorte. S'il pouvait y avoir un magasin commun et à la portée des savants, qui réunît ou la multitude innombrable des monumens qu'il faut consulter, ou du moins un état, un catalogue, une nomenclature qui les indiquât tous par ordre, il resterait sans doute la peine du travail, mais on n'aurait plus l'embarras de la recherche et l'incertitude du succès ; on saurait du moins où porter ses pas. Réunir dans un même dépôt tous les monuments historiques de la France est une chose impossible ; mais le Ministre a voulu essayer s'il le seroit également de rassembler une espèce de carte générale de ces monumens, quelque chose qui les représentât, en un mot un état général d'après lequel les savans pussent connaître leur route et n'avoir plus qu'à vérifier l'exactitude des recherches que l'on auroit commencé à faire pour eux. C'est cette idée qui a donné lieu à l'établissement d'un dépôt général de chartes.... Ce dépôt doit être une espèce de représentation de tous ceux du Royaume. On doit y trouver le nom et la nomenclature de toutes les archives, des renseignements sur leur état actuel et sur le progrès des recherches qu'on y aura déjà faites, des copies des pièces les plus intéressantes qu'elles renferment et des états ou inventaires de toutes celles que l'on n'aura pas copiées... Si ce dépôt général existoit tel que je l'ai conçu, j'ose dire que l'étude de l'histoire ne coûteroit presque plus rien et que nous aurions commencé par en arracher toutes les épines. » Et dans un rapport de 1788 : « Ce service que le Dépôt rendra aux savants sera de leur présenter, rangés dans un bel ordre et avec des tables de toute espèce, des copies exactes de toutes les chartes dont les originaux, renfermés dans les dépôts particuliers, soit des églises, soit des grandes terres, peuvent plus facilement être ou négligés, ou dispersés, ou même détruits. Si une pareille collection devenoit un jour à peu près complette, on ose dire qu'il n'y auroit presque point de province dont on ne pût baser le droit public et les usages sur des faits constans et point de faits importans dont le Ministère et les savans ne puissent se procurer la preuve. »

Il est impossible de méconnaître la grandeur et l'utilité de cette conception de Moreau ; il faut bien constater aussi que si le temps ne lui eut pas manqué, il eût rendu aux historiens futurs d'incalculables services. Il ne pouvait prévoir le cataclysme où allait sombrer la vieille France, la perte irréparable de tant de documents précieux. On doit d'autant plus lui savoir gré de ce qu'il a fait pour atténuer les conséquences d'une catastrophe possible, sinon attendue, et de ce qu'il aurait voulu faire surtout. Une justice à lui rendre encore, c'est le soin qu'il a pris constamment de recruter aussi bien que possible son personnel. En 1782, le Comité des Chartes se composait du garde

Digitized by Google

des sceaux, de Bertin, de Moreau lui-même, de Bréquigny, du marquis de Paulmy, de l'abbé Lecoigneux, de Saint-Genis, de dom Clément, dom Labat, dom Merle, dom Turpin, dom Grenier, dom Poirier, dom Lièble, auxquels furent adjoints bientôt dom Brial, le marquis de Pastoret et La Porte du Theil. Une telle liste a son éloquence, tout comme celle des correspondants régnicoles et étrangers, arrêtée à la date du 13 mars 1787. La place me manque pour la reproduire [1], aussi bien que les intéressants détails donnés par M. Charmes sur les ressources financières mises à la disposition de Moreau. Je dois au moins indiquer les résultats obtenus et l'état des dépôts à la fin de 1789. Rien n'est plus aisé, puisqu'on possède les chiffres officiels fournis par Moreau en réponse à un questionnaire adressé au Garde des sceaux par Le Brun, député à l'Assemblée nationale.

VIII. — Le Dépôt des Chartes comprenait alors : 1° plus de 400 cartons in-folio, en forme de livres, contenant environ 50,000 copies de chartes puisées dans 350 dépôts ; 2° 49 volumes in-4° manuscrits, concernant l'histoire de la Franche-Comté ; 18 volumes in-4° d'ordonnances anciennes du Parlement de Besançon ; 44 volumes in-4° concernant l'histoire des Pays-Bas, avec 221 chartes originales reçues du dépôt des Affaires étrangères ; enfin 799 titres, tant en parchemin qu'en papier, soit originaux, soit copies, achetés à Blondeau de Charnage. Plus de 41,000 pièces étaient inventoriées. Le Dépôt de Législation comprenait une série considérable d'ordonnances, déclarations, édits, lettres-patentes provenant du fonds acquis de Prault et accrues depuis par l'envoi gratuit de pièces du même genre imprimées à l'Imprimerie royale ou aux frais des cours souveraines ; de précieuses collections provenant de Genée de Brochot, du Contrôle général, de Sainte-Palaye, de Fevret de Fontette ; de la bibliothèque particulière de Moreau ; de 222 registres du Parlement acquis des maîtres des requêtes et qui venait s'ajouter à 28 volumes qui en étaient la suite, mais qui appartenaient déjà à la Chancellerie ; enfin, de 43 volumes de copie des *Olim* et des *Judicata*. L'ensemble des édits, ordonnances, arrêts et règlements qui composaient la Bibliothèque de Législation était évalué à environ 300,000 pièces, tant imprimées que manuscrites.

A la fin de 1790, un décret ordonna la réunion à la Bibliothèque du Roi de la Bibliothèque de Législation, histoire et droit public. « Les richesses historiques et diplomatiques recueillies par les soins de

[1] On la trouvera dans l'ouvrage de M. Charmes, p. 410-412 ; M. L. Delisle, dans son grand ouvrage sur le *Cabinet des Manuscrits* (t. I, 559 seq.), a déterminé exactement la part de chacun des correspondants dans le développement du Dépôt des Chartes.

Digitized by Google

Moreau devinrent l'une des précieuses collections du département des manuscrits, où, par un légitime hommage rendu à la mémoire de celui qui avait tant contribué à les rassembler, elles ont servi à constituer le fonds qui porte son nom [1]. »

On voit, par cette analyse sommaire, tout l'intérêt que présente le récit impartial des efforts de Bertin, de Moreau et de leurs doctes collaborateurs, dû à la science et au zèle de M. Charmes. Il a véritablement restitué dans son ensemble et ses détails ce qu'il appelle justement « la première épreuve » du Comité des travaux historiques. Quiconque s'intéresse aux choses de l'érudition lui saura gré d'avoir remis en lumière des œuvres presque oubliées aujourd'hui et qui font grand honneur à ceux qui en poursuivirent l'exécution avec une rare intelligence et un dévouement que rien ne put lasser.

ERNEST ALLAIN.

[1] Moreau était parvenu à faire placer dans ses attributions la plupart des publications savantes (*Journal des savants*, *Recueil des ordonnances*, *Recueil des historiens de France*, *Collection des conciles* de Dom Labbat, *Rymer François*, *Catalogue des chartes imprimées*, *Lettres d'Innocent III*, *Glossaire de l'ancienne langue française*, etc.), M. Charmes a cru « utile d'indiquer en suivant l'ordre chronologique quels progrès ont faits, depuis la fondation du Cabinet des Chartes jusqu'à la Révolution, celles de ses publications que les collaborateurs de Moreau ont continuées ou entreprises.» Je dois, à mon grand regret, me contenter d'indiquer cette partie, bien intéressante aussi, du travail de M. Charmes (p. LXXI-LXXXIV), et les pièces précieuses qui servent de preuves à son exposé (p. 288-339).

Digitized by Google

COURRIER ALLEMAND

J'ai déjà signalé l'esprit rationaliste de l'*Histoire universelle*, œuvre de la vieillesse de Léopold de Ranke [1]. Cet esprit se traduit dans les derniers volumes par une vive antipathie contre le catholicisme, et cette antipathie tombe souvent dans l'injustice. Rien n'est plus facile que de se laisser prendre à la forme extérieure et de regarder Ranke comme un écrivain consciencieux et impartial. Loin de là, il n'y a pas d'historien plus subjectif. On en a une preuve dans le neuvième et dernier volume de son histoire [2], publié par Alfred Dove et Georges Winter. La première partie embrasse le XIVe et le XVe siècles. Treize chapitres racontent Henri VII, Louis de Bavière, l'empereur Charles IV ; l'Angleterre et la France au XIVe siècle, l'Italie au XIVe siècle, les derniers Luxembourg, les villes d'Allemagne, l'époque du schisme, le concile de Constance et la guerre des Hussites ; l'Allemagne dans la suite du XVe siècle ; la France et l'Angleterre au XVe siècle ; les empires du Nord ; Timur-Beg ; la conquête de Constantinople par les Turcs. L'antipathie de Ranke contre le catholicisme se manifeste surtout dans son récit du rétablissement de l'autorité du Pape en Allemagne au XVe siècle. Sa partialité augmente dans la seconde partie, contenant les leçons faites en 1854 devant le roi Maximilien II de Bavière, sur les époques de l'histoire moderne. Après une courte introduction, il étudie : 1° l'empire romain dans les quatre premiers siècles de notre ère, 2° transformation de l'Empire par les invasions germaines et la conquête arabe ; 3° l'époque carolingienne et l'empire allemand (*sic*) ; 4° du XIe au XIIIe siècle ; 5° du XIVe au XVe siècle ; 6° la Réforme et les guerres religieuses jusqu'à la moitié du XVIIe siècle ; 7° origine et développement des grandes puissances ; 8° la Révolution : tendance monarchique, révolution américaine et révolution française, ère napoléonienne, période constitutionnelle. On rencontre dans ces leçons plus d'un bon trait, mais aussi des idées fausses, des appréciations haineuses, des

[1] Voir *Revue des questions historiques*, avril 1885, p. 644.
[2] *Weltgeschichte*. Von Leop. von Ranke. IX. Thl. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1888, in-8° de x-275 et XXVIII-528 p.

Digitized by Google

contradictions. Cette publication n'est pas un service rendu à la mémoire de Ranke. Elle montre toute sa partialité et fait voir avec quelle défiance on doit l'employer.

— Nous n'avons pas encore une *Germania Sacra* complète. Aussi devons-nous saluer avec joie toutes les monographies qui préparent ce monument. Reinecke publie des études sur l'introduction du christianisme dans le Harz au VIIIe siècle [1], au point de vue spécial de la fondation du diocèse d'Halberstadt.

— Nous devons au P. Kiem la première partie de l'histoire de l'abbaye de Muri [2].

— Il faut signaler l'*Eiflia Sacra*, de Schorn [3], et le douzième volume de l'*Histoire de Moravie*, du bénédictin Dudik [4].

— La nouvelle édition du *Liber Diurnus*, patronnée par l'Académie de Vienne et que n'a pu achever avant sa mort le docteur Diekamp, vient d'être terminée par Sickel [5]. Elle ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'exactitude.

— Le docteur Max Heimbucher étudie l'élection des Papes au temps des Carolingiens [6], et Köpncke s'occupe de Guibert de Ravenne [7], Clément III ; son travail est consciencieux, mais non irréprochable. Le caractère de Guibert ne me parait pas exactement décrit (p. 125). — L'étude de Wiese sur les Cisterciens de Dargun (1172-1300) [8] est une précieuse contribution à l'histoire de la civilisation.

— Le professeur Maurenbrecher, de Leipzig, donne une étude sur

[1] Reinecke (Alb.). *Die Einführung des Christenthums im Harzgau im 8. Jahrhundert*, mit bezonderer Berücksichtignug der Gründungs-Geschichte des Bisthums Halberstadt. Osterwieck, Zickfeldt, 1888, in-8° de 83 pp.

[2] Kiem (Mt.). *Geschichte der Benedictiner-Abtei Muri-Gries* [ad S. Martinum — ad B. V. Mariam]. I. Bd. *Muri's älteste und mittlere Geschichte.* Stans, v. Matt. 1888, in-8° de LX-420 p.

[3] Schorn (C.). *Eiflia sacra oder Geschichte der Klöster und geistlichen Stiftungen etc. der Eifel*, zugleich Fortsetzung resp. Schluss der Eiflia illustrata von Schannat-Baersch. 6 Abthlgn. Bonn, Hanstein, 1888, in-8° de 695 pp.

[4] Dudik (B.). *Mährens allgemeine Geschichte.* XII. Bd. Brünn, Winiker, 1888. in-8° de XI-677 p.

[5] *Liber diurnus romanorum pontificum*, ex unico codice vaticano denuo ed. Th. E. ab Sickel. Consilio et impensis academiæ litterarum cæsareæ Vindobonensis. Wien, Gerold's Sohn, 1889. in-8° de XCII-220 p.

[6] Heimbucher (Max.). *Die Papstwahlen unter den Karolingern.* Augsburg, Literar. Institut v. Dr. M. Huttler. 1889, in-8° de X-200 p.

[7] Köhncke (O.). *Wibert v. Ravenna* [Papst Clemens III.] *Ein Beitrag zur Papstgeschichte.* Leipzig, Veit u. Co, 1888, in-8° de VIII-134 p.

[8] Wiese (Alb.). *Die Cistercienser in Dargun von* 1172 *bis* 1300. *Ein Beitrag zur mehlenburg-pommerschen Colonisationsgeschichte.* Güstrow, Kitzing, 1889, in-8° de 93 p.

Digitized by Google

l'élection des rois de Germanie du xe au xiiie siècle [1]. L'auteur paraît renoncer à continuer son *Histoire de la Réforme catholique ;* depuis 1880, l'époque où a paru le premier volume, il n'a rien donné de plus. La science n'a pas à le regretter : cette histoire n'a rien de neuf et elle est fort partiale.

— La commission historique de l'Académie de Munich publie le vingtième volume de la *Collection des chroniques des villes allemandes* [2] ; nous avons le vingt-deuxième des *Sources historiques de la province de Saxe* [3], excellente publication. Le docteur Posse publie une *Étude sur les sceaux des Wettin et des landgrafs de Thuringe* [4]. Nous avons la troisième livraison des *Régestes des comtes palatins du Rhin* [5].

— Jean Kretzschmar étudie le *Formulaire de la chancellerie* de *Rodolphe de Habsbourg* [6] : ce travail se fonde sur une étude sérieuse des manuscrits. L'étude du docteur Emile Michael sur *Salimbene et sa chronique* [7] contient une remarquable biographie de Fra Salimbene, une étude sur la chronique et des recherches sur ses sources : ce livre redresse souvent les idées de Dove, de Clédat et de Novati. Un appendice contient la généalogie de la famille de Adamo. La forme de ce travail est des meilleures.

— L'*Histoire du schisme d'Occident* a besoin encore de bien des éclaircissements. Aussi saluons-nous avec joie le nouvel ouvrage du docteur Scheuffgen [8], archiprêtre de Trêves. L'auteur utilise la litté-

[1] Maurenbrecher (W.). *Geschichte der deutschen Königswahlen vom 10. 13. Jahrhundert.* Leipzig, Duncker u. Humblot, 1889, in-8° de xii-244 p.

[2] *Die Chroniken der deutschen Städte vom 14. bis ins 16. Jahrhundert.* XX. Bd. Auf Veranlassung Sr. Maj. des Königs von Bayern herausgegeben durch die historische Commission bei der königl. Akademie der Wissenschaften. Leipzig, Hirzel, 1887, in-8° de xxxv-639 p.

[3] *Geschichtsquellen der Provinz Sachsen und angrenzender Gebiete.* Herausgegeben von der historischen Commission der Provinz Sachsen. XXII Bd. Halle, Hendel, 1888, in-8° de viii-446 p.

[4] Posse (O.), *Die Siegel der Wettiner bis 1324 und der Landgrafen von Thüringen bis 1247.* Leipzig, Giesecke u. Devrient, 1888. Fol. 15 Taf. Mit 20 p. text.

[5] *Regesten der Pfalzgrafen am Rein, 1214-1400.* Herausgegeben von der badischen historischen Commission. Unter Leitung von Ed. Winkelmann. Bearbeitet von Adf. Koch und Jak Wille. 3. Lfg. Innsbruck, Wagner, 1888, in-4° de clxi-240 p.

[6] Kretzschmar (Joh.). *Die Formularbuecher aus der Kanzlei Rudolfs von Habsburg.* Innsbrück, Wagner, 1889, gr. in-8° de 164 p.

[7] Michael (Dr Emil). *Salimbene und seine Chronik. Eine Studie zur Geschichtschreibung der 13te Jahrhundert.* Innsbrück, Wagner, 1889, gr. in-8° de vii-175 p.

[8] Scheuffgen (Dr F.-J.). *Beiträge zu der Geschichte des grossen Schisma's.* Freiburg in Baden, Herder, 1889, gr. in-8° de viii-132 p.

Digitized by Google

rature et les manuscrits. Il étudie : 1° L'origine du schisme, l'Université de Paris, Urbain VI ; 2° La légalité de l'élection d'Urbain VI, Henri Hembuche de Langenstein ; Les *Epistolæ pacis ;* 4° La réforme dans l'Église, le *consilium pacis ;* 5° Conrad de Gesthauzen, les *Epistolæ concordiæ* et leur rapport avec le *consilium pacis ;* 6° Les précurseurs du Concile de Pise : Mathieu de Cracovie, François de Zabarella. C'est un travail soigné et d'une valeur durable.

—Le docteur d'Ottenthal publie les *Règles de la chancellerie pontificale de Jean XXII à Nicolas V* [1]. L'introduction donne la définition des règles de chancellerie, avec l'histoire et la description des manuscrits employés. Suivent les règles de chancellerie de Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V, Grégoire XI, Urbain IV, Boniface IX, Innocent VII, Grégoire XII, Clément VII (anti-pape), Benoît XIII (anti-pape), Alexandre V, Jean XXIII, Martin V, Eugène IV et Nicolas V. Des notes complètent le texte. Tout paraît exact.

— Reinhold Röhricht a publié en 1880, avec le docteur Henri Meissner, *Les pèlerinages allemands en Terre Sainte* [2]. Cet ouvrage vient d'être réédité et complété. Seuls les chapitres historiques ont été reproduits. Les nouvelles parties ont une grande valeur. Le docteur Liebenau, de Lucerne, et M. Paul Riant ont été mis à contribution. Après un récit des pèlerinages allemands en Palestine, viennent les chants et les listes des pèlerins (p. 95-106). Une bonne table termine l'ouvrage, l'une de nos meilleures nouveautés historiques. La maxime de Thomas à Kempis, *qui multum peregrinantur raró sanctificantur* est mal comprise (p. 35) : elle ne s'applique qu'aux religieux.

— Le professeur Weizsäcker, l'éditeur de la grande collection des *Actes des Reichstags allemand*, publie une dissertation sur *Les chartes de l'Approbation du roi Robert* [3]. Vient de paraître le cinquième volume de la seconde partie des *Recès de la Hanse* : il comprend les recès de 1431 à 1476 [4]. La monographie consacrée par Morneweg à Jean Dalberg, le célèbre humaniste évêque de Worms

[1] *Regulæ cancellariæ apostolicæ. Die päpstlichen Kanzleiregeln von Johannes XXII bis Nicolaus V*, gesammelt und herausgegeben von Dr E. von Ottenthal. Innsbrück, Wagner, 1888, gr. in-8° de LII-315 p.

[2] *Deutsche Pilgereisen nach dem heiligen Lande*, von Reinbold Röhricht. Gotha, Fr-A., Perthes, 1889, gr. in-8° de x-352 p.

[3] Weizsacker (Jul.). *Die Urkunden der Approbation König Ruprecht's.* [Aus : « Abhandlungen der königl. preussischen Akademie der Wissenschaften zu Berlin. »] Berlin, G. Reimer, 1888, in-4° de 117 p.

[4] *Hancerecesse.* II. Abth. Herausgegeben vom Verein für Hansische Geschichte. V. Bd. A. n. d. T. : Hanserecesse 1431-1476, bearbeitet von G.. v. der Ropp. Leipzig, Duncker und Humblot, 1888, in-8° de XIII-647 p.

Digitized by Google

de 1482 à 1503 est pleine d'intérêt [1]. L'ordre est défectueux, mais le travail est propre à faire le jour sur bien des points. — Holsstein étudie les comédies latines du célèbre Reuchlin [2]. — Aschbach donne le troisième volume de *l'Histoire de l'Université de Vienne* [3], avec des détails sur les évêques de Vienne, Faber et Nauséa. — Le docteur Widman un livre curieux : *Une presse de Mayence au temps de la Réforme au service de la littérature catholique* [4] : livre important pour l'histoire de la librairie et de la littérature au XVIe siècle, écrit d'après une intéressante correspondance. Il s'agit du libraire Franz Behme, parent du célèbre Cochlæus. Ce dernier, l'un des plus redoutables champions du catholicisme contre les novateurs, mérite qu'un savant catholique lui consacre une biographie.

— Nous avons déjà parlé de l'*Encyclopédie historique* [5], éditée par le professeur Wilhelm Herbst; la publication du quatrième volume ne change pas mon jugement sur cet ouvrage. Là encore on trouve plus d'un faux jugement sur le catholicisme. O' Connel est accusé de mensonge (p. 58); Pie IX est en butte à une partialité révoltante (p.227); les deux Reichensperger sont mal jugés (p. 337). D'ailleurs la plupart des articles sont soigneusement écrits et accompagnés d'indications biographiques. Là encore il y a des lacunes. Un article était dû au cardinal Pacca : il fait défaut.

Le professeur Preger publie les *Propos de Table* [6] de Luther pour 1531 et 1532, tirés d'un manuscrit de Munich sur les indications de J. Schlaginhaufen; Horning, des extraits de la correspondance latine

[1] MORNEWEG (K.). *Johann v. Dalberg, ein deutscher Humanist und Bischof* [geb. 1455, Bischof v. Worms 1482, † 1503]. Heidelberg, C. Winter, 1887, in 8° de VII-375 p.

[2] HOLSTEIN (Hg.). *Johann Reuchlins Kamödien. Ein Beitrag zur Geschichte des lateinischen Schuldrama.* Halle, Buchhandlung des Waisenhauses, in-8°, de VIII-172 p.

[3] ASCHBACH (Jos. von). *Geschichte der Wiener Universität.* III Bd. A. u. d. T.: *Die Wiener Universität und ihre Gelehrten* 1520 *bis* 1565. Herausgegeben von der k.k. Universität in Wien. Wien, Hölder, 1888, in-8° de VIII-408 p.

[4] WIDMANN (Sim.). *Eine Mainzer Presse der Reformationszeit im Dienste der katholischen Litteratur. Ein Beitrag zur Geschichte des Buchhandels und der Litteratur des 16. Jahrhunderts,* auf Grund von bisher unbekannten Briefen geliefert. Paderborn, F. Schöningh, 1889, in-8° de VIII-111 p.

[5] *Encyklopaedie der neueren Geschichte* in Verbindung mit namhaften deutscher und ausser deutscher Historikern gegründit von Wilhelm HERBST. Vierter Band. Gotha, F. A. Perthes, 1889, gr. in-8° de 782 p.

[6] *Luthers' Tischreden aus den Jahren* 1531 *und* 1532, nach den Aufzeichnungen von J. Schlaginhaufen. Aus einer Münchner Handschrift herausgegeben von W. PREGER. Leipzig, Dörffling und Franke, 1888, in-8° de XXXII-146 p.

Digitized by Google

de Melanchton, Brenz et Chemniz avec Jean Marbach de Strasbourg[1]. Ces lettres vont de 1545 à 1581.

— Signalons enfin le sixième volume de l'*Histoire du peuple allemand* de Jean Janssen[2]. C'est le commencement d'une histoire de la civilisation allemande depuis la Réforme : l'ouvrage manquait encore. Il s'agit d'une époque épouvantable. Dans la littérature et dans les autres domaines de l'histoire morale, un état de guerre des esprits précède pendant un siècle la guerre de trente ans. Ces paroles sont de Janssen : pour en comprendre toute l'exactitude, il faut lire son ouvrage, dont voici les principales divisions : arts plastiques, musique, chant d'église, et dans ce domaine, la triple influence de la révolution religieuse, de la renaissance et du naturalisme ; littérature populaire : drames, littérature des merveilles, sorcellerie, littérature diabolique. Sur tous ces points les documents nouveaux abondent.

— Le professeur Stieve publie la troisième partie de ses lettres des Wittelsbach de 1590 à 1610[3].

— Le conseiller Onno Klopp termine avec le quatorzième volume son grand ouvrage sur la chute des Stuarts et l'avènement de la maison de Hanovre en Grande Bretagne et en Irlande[4]. C'est une véritable histoire de l'Europe occidentale de 1660 à 1714. — Le quatorzième volume traite des années de guerre 1711-1714, surtout d'après les archives de Vienne. Louis XIV est très finement jugé. — Sur les écrits de circonstance du temps de Louis XIV, le docteur Zwiedineck-Südenhorst fait des communications qui n'ont rien de complet[5]. — Celles du docteur Schlossberger portent sur la correspondance

[1] Horning (W.). *Aus dem lateinischen Briefwechsel von Melanchton, Brenz, Chemniz u. W. mit Joh. Marbach in Strassburg.* Strassburg, Vomhoff, 1889, gr. in-8° de 48 p.

[2] *Geschichte des deutschen Volkes seit den Ausgang des Mittelalteers*, von Johannes Janssen. Sechster Band. *Kunst und Volkslitteratur bis zur Beginn des dreissigjährigen. Krieges.* Freiburg, Herder, 1888, gr. in-8° de xxxi-522 p.

[3] Stieve (Fel.). *Wittelsbacher Briefe aus den Jahren* 1590-1610. Mitgeteilt von F. St. III. Abtlg. [Aus : « Abhandlungen der kgl. bayrischen Akademie der Weissenschaften. »] München, Franz' Verl., 1888, in-4° de 120 p.

[4] Klopp (O.). *Der Fall des Hauses Stuart und die Succession des Hauses Hannover in Gros-Britannien und Irland im Zusammenhange der europäischen Angelegenheiten von* 1660-1714. XIV Bd. *Die Kriegsjahre* 1711-1714. Wien, Braumüller, 1888. in-8° de xxvii-726 p.

[5] Zwiedineck-Südenhorst (Hs. von). *Die öffentliche Meinung in Deutschland im Zeitalter Ludwigs XIV.* 1650-1700. *Ein Beitrag zur Kenntnis der deutschen Flugschriften-Litteratur.* Stuttgart, Cotta, 1888. in-8° de vii-117 p.

Digitized by Google

politique et militaire du roi Frédéric de Wurtemberg avec l'empereur Napoléon Ier ; l'ouvrage va de 1805 à 1813.[1]— Mme Blennerhasset donna le troisième volume de son *Histoire de Madame de Staël* [2].

— J. Keller publie des documents sur l'activité politique de Henri Zschokke [3] pendant la Révolution de 1798 à 1801. — La biographie de H.. Moritz de Kaiserfeld [4], publiée par le professeur Georges de Krones, contient un grand nombre de détails nouveaux pour l'histoire de l'Autriche au XIXe siècle. C'est un ouvrage soigneusement composé.

— Le livre de Kunz sur la guerre de Crimée, ornée de quatre cartes de champs de batailles qui facilitent l'orientation du lecteur est plein d'intérêt [5].

— L'ouvrage de F. X. Haberl *sur l'histoire de la musique* est écrit sur d'importants documents tirés des archives [6].

— Holtzinger commence la publication d'un *Manuel de l'ancienne architecture chrétienne* [7]. La première livraison a paru.

— On sait les précieuses acquisitions faites dans les dernières années par les musées de Berlin : Bode et Tschudi décrivent les statues de l'époque chrétienne [8]. C'est un catalogue soigné, indispensable aux critiques d'art.

— Signalons encore la troisième et la quatrième livraison du grand ouvrage de Stegmann sur *la Renaissance en Toscane* [9], et

[1] SCHLOSSBERGER (A. von.). *Politische und militärische Correspondenz König Friedrichs v. Württemberg mit Kaiser Napoleon* I, 1805-1813. Stuttgart, Kohlhammer, 1889, in-8o de VIII-342 p.

BLENNERHASSETT (Lady). *Frau v. Staël, ihre Freunde und ihre Bedeutung in Politik und Litteratur*. III. Bd. Mit Namenregister. Berlin, Gebr. Paetel, 1888, in-8o de XIV-569 p.

[3] KELLER (J.). *Beiträge zur politischen Thätigkeit Heinrich Zschokke's in den Revolutionsjharen* 1798-1801. Aarau, Sauerländer, 1887, in-8o de 73 p.

[4] KRONES (H. von). *Moritz v. Kaiserfeld. Sein Leben und Wirken als Beitrag zur Staatgeschichte Oesterreichs in den Jahren* 1848 *bis* 1884. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1887, in-8o de XXIII-471 p.

[5] KUNZ (H.). *Die Schlachten und Treffen des Krimkrieges* [Aus : « Jahrbüchern für Armee und Marine. »] Brünn, Wilhelmi, 1889, in-8o de IV-74 p.

[6] HABERL (F. X.). *Bausteine für Musikgeschichte*. 2. et. 3. Helft. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 1888, in-8o de VIII-183 et V-130 p.

[7] HOLTZINGER (H.). *Handbuch der altchristlichen Architektur. Form, Einrichtung und Ausschmückung der altchristlichen Kirchen, Baptisterien und Sculptur-Bauten*. Mit ca. 180 Illustr. 1. Lfg. Stuttgart, Ebner u Seubert, 1889, in-8o de 48 p.

[8] BODE (W.). und HG. v. TSCHUDI. *Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epoche in den königl. Museen zu Berlin*. Berlin, Spemann, 1888, in-4o de VI-263 p. Mit 68 Taf. u 70 Textillustr.

[9] *Die Architektur der Renaissance in Toscana*, nach den Meistern geord-

Digitized by Google

l'ouvrage de Neckelmann sur les monuments de la Renaissance en Danemark [1].

— Le professeur docteur Loersch, conseiller secret, consacre une courte biographie à la mémoire d'Alfred de Reumont, mort le 27 avril 1887 à Aix-la-Chapelle [2]. C'est un livre utile, que termine une liste par année des écrits du défunt. Il serait à désirer qu'on dressât une liste des articles qu'il a fait paraître dans un si grand nombre de périodiques.

Dr L. Pastor,
Prof. à l'université d'Innsbrück.

net. Herausgegeben und weitergeführt von C. v. Stegmann, H. v. Geymuller und A. Widmann. Mit ausführlichem illustrirtem Text von H. G. Geymuller. Allgemeine Ausgabe 3. u. 4. Lfg. München, Verlagsanstalt für Kunst u. Wissenschaft, 1889, in-fol. 10 Lichtdr.- u. 7 Kpfrtaf. Mit 4 Bl. Text.

[1] Neckelmann (F. S.). *Denkmäler der Renaissance in Dänemark.* Ausgewählt von F. S. N., mit beschreibendem Text von F. Meldahl. Berlin, Wasmuth, 1888, in-fol 47 Lichtdr.-Taf. mit. viii-19 p. Text.

[2] *Erinneriung an Alfred von Reumont.* Vortrag von Hugo Loersch. Aachen, Kaatzer, 1888, gr. in-8° de 22 p.

Digitized by Google

COURRIER BELGE

Depuis quelque temps, les nombreuses sociétés archéologiques et historiques qui existent dans presque toutes les villes de Belgique ont formé une fédération et tiennent un congrès annuel. Cette œuvre nous semble appelée à donner d'excellents résultats, à stimuler l'ardeur de nos écrivains et à les exciter à produire des travaux de plus en plus approfondis; elle peut grouper des activités individuelles et les faire converger vers un même but ; elle indique des problèmes à résoudre et provoque des réponses à des questions d'un grand intérêt général. Le compte rendu des travaux des premières sessions nous fournit des mémoires sérieux et des discussions intéressantes. Nous ne pouvons examiner ici tous les sujets abordés dans les diverses sections [1]; nous devons cependant dire quelques mots d'un point très important qui a passionné les dernières assises générales des savants belges.

Plusieurs sociétés archéologiques, notamment celles de Namur et de Charleroi, ont procédé à des fouilles intelligentes dans les cimetières des premiers siècles de notre ère. D'innombrables objets de poterie, de verrerie, d'orfèvrerie, d'armement, ont été exhumés et sont classés dans les musées provinciaux. De toutes les découvertes faites, MM. Alf. Bequet, D. Van Bastelaer et d'autres archéologues ont pu conclure à l'existence, dans la partie wallonne de notre pays, de tribus franques dès le VIe siècle. Selon eux, ces Francs envahisseurs inondèrent les vallées de la Meuse et de la Sambre, s'y établirent et gardèrent en grande partie leurs coutumes germaniques. On peut en juger surtout par les sépultures : ils avaient conservé l'usage de l'inhumation tandis que les Romains et les Belgo-Romains, jusqu'à leur conversion au christianisme, avaient adopté la crémation. M. Kurth a vivement attaqué cette théorie. Pour lui « les cimetières francs (des archéologues) ne sont pas des cimetières francs ; ils

[1] *Fédération archéologique et historique de Belgique, Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Bruges*, par Léon de Foere. Bruges, 1888, in-8°, 403 p. V. Tahon, *Compte rendu des travaux du Congrès tenu à Charleroi.* Bruxelles, 1889, in-8°, 2 vol. 404 p. et 519 p.

Digitized by Google

sont de l'époque franque, mais ils renferment les ossements de la population indigène gallo-romaine. » Car, à l'époque à laquelle on rapporte ces tombeaux, les Francs n'occupaient réellement que les parties flamandes de la Belgique et ils n'habitèrent la Wallonie que postérieurement. L'auteur de cette proposition l'a soutenue au moyen de textes de Sidoine Appolinaire et de plusieurs chroniqueurs contemporains : il s'est aidé des résultats d'une science nouvelle qu'il a beaucoup contribué à développer, la toponymie ; il s'est appuyé sur la linguistique et sur l'ethnologie [1].

La solution de ce problème est de la plus haute importance au point de vue de notre histoire. La thèse de M. Kurth n'a guère rencontré que des contradicteurs au congrès de Charleroi. M. Van Bastelaer a réuni depuis tous leurs arguments dans un mémoire spécial [2], et la controverse est loin d'être épuisée. Nous ne doutons pas que la discussion ne reprenne prochainement. Puisse-t-elle permettre à chacun d'avoir enfin des notions exactes sur les invasions successives des Francs et sur la conquête définitive de la Gaule !

— A l'occasion des Francs, signalons une notice historico-juridique relative à la loi Salique [3]. Un grand nombre d'articles de cette législation, après avoir indiqué la pénalité principale qui frappe l'auteur d'un délit (d'un vol, notamment), ajoutent : *excepto capitale et dilatura*, sans compter le *capitale* et la *dilatura*. On a beaucoup discuté sur le sens à attribuer à ce dernier terme. Désigne-t-il des dommages-intérêts, une part de la composition attribuée au fisc, une récompense allouée au dénonciateur du délit, des frais judiciaires ? M. Van der Kindere propose une autre signification : pour lui, la *dilatura* représente des intérêts compensatoires, la valeur des fruits qu'un propriétaire a été empêché de percevoir. Cette opinion s'applique très rationnellement à la plupart des cas particuliers où la *dilatura* est mentionnée, et elle nous paraît la plus plausible de celles qui ont été mises en avant. M. Van der Kindere nous semble avoir ainsi dissipé une incertitude qui existait dans l'interprétation de beaucoup de textes francs.

— Passons au moyen âge. M. Alph. Wauters a rendu un inappréciable service en dressant la *liste Chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de Belgique*. Aujourd'hui,

[1] *Congrès de Charleroi*, t. I, 120, 160, etc.

[2] *La question franque devant le congrès de Charleroi*. Bruxelles, 1889, in-8° de 84 p.

[3] *La Dilatura dans les textes francs*, dans les *Mémoires couronnés et autres mémoires*, publiés par l'Académie de Belgique, t. XLI. Bruxelles, 1888, in-8°.

Digitized by Google

il nous donne l'introduction au supplément de son répertoire [1]. Il y montre combien de fables se sont mêlées aux rares notions précises que l'on possède sur nos premiers siècles : il suffit, pour se convaincre de leur quantité, d'ouvrir les œuvres de Jacques de Guyse ou celles de Jean d'Outremeuse. Les trouvères, les auteurs de chansons de gestes ou de romans ajoutaient tous les jours des détails nouveaux aux productions de l'imagination de leurs devanciers. Ces élucubrations poétiques étaient facilement admises par des auditeurs crédules dont elles flattaient la vanité ou les passions. Bien peu de personnes réagissaient, et il est faux de soutenir, comme on le fait bien souvent encore de nos jours, que des princes aient voulu rétablir la pure vérité en faisant composer des œuvres historiques dégagées de tous les récits parasites. Ainsi M. Wauters ne croit pas que Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, ait fait faire les *Histoires de Bauduin* ni que Hugues de Pierpont, évêque de Liège, ait réuni les éléments des *Chroniques des Vavassours*. D'incroyables falsifications, d'inexplicables inventions ont donné des origines extraordinaires à toutes les lignées princières de Brabant, de Hainaut, de Flandre, d'Ardenne. Ce n'est que par l'examen attentif des sources authentiques, des chroniques sérieuses, des documents diplomatiques, que l'on peut arriver à édifier un monument durable à la vérité.

— Un autre point sur lequel bien des légendes et des préjugés ont encore cours, c'est l'état exact de la société au moyen âge. La connaissance de la vie interne, des mœurs, des usages des différentes classes est indispensable pour répandre un peu de lumière sur cette question. Nous avons, dans cet ordre d'idées, à signaler deux excellents travaux. L'un nous transporte au commencement du XIVe siècle : c'est la *Vie domestique d'un seigneur châtelain au moyen âge* [2]. M. Hagemans a scruté les comptes de dépenses minutieusement tenus par les officiers du seigneur de Chateau-Renault et de Millançay. Messire Jean de Chatillon ou de Blois n'était ni grand homme de guerre ni grand clerc; c'était un chevalier menant grand train, perpétuellement en route de l'un à l'autre de ses castels, rendant force visites, recevant force étrangers, bon pour les pauvres, hospitalier pour les pèlerins. Nous le suivons dans ses pérégrinations, dans ses chasses, dans ses amusements ; nous reconstituons par le menu toute son existence. M. Hagemans a tiré, pour ce faire, le meilleur parti des sèches indications d'un compte de ménage. A noter aussi de très curieux détails sur la valeur qu'avaient, au XIVe siècle, les denrées et mille

[1] *Introduction au tome VII de la Table chronologique des Chartes et Diplômes*. Bruxelles, 1888, in-4° de XCVIII p.
[2] *Annales de l'Acad. d'archéologie de Belgique*, 4e série, t. II.

Digitized by Google

objets nécessaires à la vie. Non moins intéressante est l'étude de M. Eug. Soil sur le mobilier d'un bourgeois de Tournai en 1527 [1]. C'est l'inventaire dressé pour liquider la succession de Jean Gombault, marchand cirier et fabricant d'huile qui sert de base à ce travail. Les moindres objets y sont repris. On passe successivement dans toutes les salles et dépendances de l'habitation et on rétablit parfaitement la physionomie de la maison d'un riche négociant sous Charles-Quint. Le tableau a la netteté d'une photographie. On voit quelle confortable opulence régnait alors. Le mémoire de M. Soil explique avec sagacité une foule de vocables à peu près inconnus et mérite d'attirer l'attention des philologues.

— M. Aug. Castan publie une narration faite au cardinal de Granvelle des cérémonies qui eurent lieu à l'occasion des *Noces d'Alexandre Farnèse et de Marie de Portugal* [2]. Il y a là bien des pages qui jettent un singulier jour sur les mœurs de la cour et de la haute société du XVIe siècle. Cette ambassade, composée de 250 personnes de distinction et de plus de 700 domestiques, gens de guerre et matelots, qui s'embarque à Flessingue dans quatre grands vaisseaux et trois yachts pour aller prendre à Lisbonne la royale fiancée, ces festins, ces bals, ces tournois, ces mille festivités données à l'occasion des épousailles, nous montrent une fois de plus le luxe insensé dont s'entouraient les gouverneurs du roi d'Espagne. Mais l'intérêt de la publication de M. Castan n'est pas seulement dans ces détails. Le mariage d'Alexandre Farnèse, fils de la duchesse de Parme, fut un des événements qui précipitèrent le soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole. On voulut lui donner un éclat royal, et les noces du jeune prince éclipsèrent absolument celles que la haute aristocratie préparait pour célébrer l'alliance de Floris de Montmorency, baron de Montigny, avec la fille du défunt prince d'Epinoy. Une telle mise en scène était inopportune. Elle suscitait de sourdes jalousies; le chiffre de la dépense donnait au peuple, aigri par une disette, un nouveau prétexte de récrimination contre un régime à la fois ruineux et vexatoire. Les seigneurs de toutes les provinces eurent une excellente occasion de se réunir pour comploter. Et tandis que les divertissements se succédaient brillants et animés, inoffensifs en apparence, les chefs de l'opposition se concertaient dans l'ombre, et rédigeaient clandestinement le *compromis des nobles*, qui devait bientôt amener la révolution.

[1] *Un inventaire de 1527, ou le mobilier d'un bourgeois de Tournai au commencement du XVIe siècle*, dans les *Ann. de l'Acad. d'archéol. de Belgique*, 4e série, t. II.

[2] *Mémoires couronnés et autres mémoires* publiés par l'Académie de Belgique, t. XLI. Bruxelles, 1888, in-8o.

Digitized by Google

— Pour une époque plus rapprochée, nous devons noter un bon livre, écrit par M. L. Mathot pour le peuple, mais qui est une œuvre de sérieuse vulgarisation. C'est la vie de l'empereur Charles VI [1], sous le règne duquel nos provinces détachées de l'Espagne passèrent à la maison d'Autriche. Beaucoup d'institutions qui, durant des siècles, avaient rendu d'éminents services étaient alors en décadence. Parmi elles les corporations, dont le principe excellent avait été faussé par des pratiques abusives. M. Crutzen étudie leur situation à la fin de l'ancien régime [2]. Il constate d'abord combien les métiers étaient déchus de leur ancienne splendeur, et il énumère leurs défauts. Les corporations interdisaient l'exercice d'une profession à tout artisan qui ne s'était pas fait recevoir membre de l'association : de là un véritable monopole que ne corrigeaient pas même les foires franches, puisque les produits exposés en vente devaient ordinairement payer de lourdes taxes. A la longue, les divers métiers étaient devenus des corps fermés ; on avait accumulé les obstacles pour empêcher qu'on ne s'y introduisit : apprentissage long et dispendieux, obligation de faire un chef-d'œuvre, droits d'entrée et de réception exorbitants. Aussi bien souvent les fils de maîtres, qui étaient exempts de la plupart de ces entraves, et quelques privilégiés pouvaient-ils seuls espérer entrer dans les jurandes. Ceux qui en faisaient partie avaient à supporter mille dépenses résultant de banquets, de services religieux, des émoluments des préposés, d'innombrables et d'interminables procès. Enfin, d'après l'auteur, les règlements corporatifs n'assuraient pas la bonne exécution des ouvrages, le perfectionnement industriel était arrêté, la protection maintenait les produits manufacturés à des prix exagérés. Nous pensons que M. Crutzen grossit à plaisir les inconvénients du système, et qu'il a écrit son mémoire sous l'empire de préjugés qui lui font découvrir partout des vices. Il s'appuie sur des documents tirés des archives, il cite un grand nombre de faits ; mais, il doit le reconnaître lui-même, beaucoup de témoins dont il invoque l'opinion étaient malveillants, passionnés, attachant de l'importance à des futilités. La plupart des rapports qu'il prend comme sources sont des réponses à un questionnaire dressé par un gouvernement décidé, *a priori*, à faire disparaître, « au nom du bien public et général, » l'organisation corporative. Aussi ne pouvons-nous souscrire à la conclusion de M. Crutzen quand il dit : « La suppression des corporations a été

[1] *Geschiedenis des vaderlands. Karel VI (1700-1740)*, door L. Mahot. Gand, 1888, in-8° de 196 p.

[2] *Principaux défauts du système corporatif dans les Pays-Bas autrichiens à la fin du XVIIIe siècle*. Gand, 1888, in-8° de 67 p., extrait de la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*, t. XXX et XXXI.

Digitized by Google

un bien. » Nous croyons qu'à côté des abus qu'il était possible d'extirper, les métiers offraient d'immenses avantages, sur lesquels la dissertation garde un prudent silence ; les jurandes étaient restées bien meilleures aux Pays-Bas qu'en France, et une réforme intelligente eût été de loin préférable à un anéantissement.

— A côté des livres se rattachant à l'histoire générale de la Belgique, nous pourrions relever dans les annales des sociétés provinciales de nombreuses notices sur les événements accomplis dans les comtés de Hainaut, de Namur ou de Luxembourg. Pour le Brabant, Mgr Namèche étudie le règne de *Jean IV et la fondation de l'université de Louvain* [1], création due à ce prince. Pour la Flandre, on réimprime une œuvre déjà ancienne, mais qui a gardé toute sa valeur : le résumé complet de ses annales par M. le chanoine J. David [2], et M. le comte Th. de Limburg-Stirum continue, dans son *Codex Diplomaticus Flandriæ* [3], à mettre au jour les pièces officielles relatives aux guerres acharnées et aux négociations astucieuses engagées entre le roi de France, Philippe-le-Bel et le comte Gui de Dampierre.

— Mais ce sont surtout les annales de l'ancien pays de Liège qui, dans ces derniers temps, ont été spécialement cultivées. La *Revue* a eu plusieurs fois l'occasion de citer les livres que M. le chanoine Daris a publiés sur l'histoire du diocèse et de la principauté de Liège; il a retracé le règne des évêques qui se sont succédés sur le siège de saint Lambert du XVIe au XIXe siècle ; aujourd'hui, c'est la partie la plus mouvementée des fastes du petit état épiscopal qu'aborde l'infatigable savant [4]. Le roi de France intrigue pour se faire des Liégeois des alliés qu'il trahira lorsque son intérêt lui semblera l'exiger ; les ducs de Bourgogne, déjà maîtres de presque toutes les provinces des Pays-Bas, tentent par tous les moyens de donner la crosse à quelque parent, à quelqu'ami dévoué à leur cause. Entre les évêques et le peuple éclatent des discordes ; les bourgeois se révoltent, et leurs soulèvements sont réprimés avec rigueur. Ils ne craignent pas de défier la puissance bourguignonne, et vaincus à Othée, à Brustem, à Montenacken, ils se relèvent sans cesse jusqu'à ce qu'ils soient entièrement écrasés et que leur ville réduite en cendres ne leur offre plus d'abri. Pendant tout ce siècle, ce ne sont que fourberies, que séditions, que répressions sanglantes ; à côté d'actes héroïques, tels

[1] Louvain, 1888, in-8° de 342 p.

[2] J. David. *Vaderlandsche historie. IV. Geschiedenis van Vlaenderen*, Louvain, 1888, in-8° de 411 p.

[3] *Codex diplomaticus Flandriæ inde ab anno 1296 ad usque 1325*. Bruges, 1888, t. I, 1er fascicule, p. 1-216.

[4] *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège pendant le XVe siècle*. Liège, 1888, in-8° de 712 p.

Digitized by Google

que le dévouement des six cents Franchimontois, d'atroces cruautés comme le sac de Liège et celui de Dinant. M. Daris suit ici la méthode qu'il a toujours employée : pas de récit suivi; chaque prélat est isolé, son administration est examinée au point de vue politique d'abord, au point de vue religieux ensuite. Ce plan présente des avantages, mais aussi des inconvénients. S'il permet d'être complet, il expose à des redites et à une inévitable monotonie. La nouvelle œuvre de M. Daris a les qualités et les défauts de ses aînées : Beaucoup de science, peu d'art dans l'arrangement. Le volume contient un nombre considérable de détails inédits mais les citations des sources sont insuffisantes. Si le livre n'est pas d'une lecture attrayante, il constitue une mine précieuse de renseignements. Malgré les imperfections que nous signalons une fois de plus, nous devons émettre le vœu de voir bientôt apparaître la suite de l'histoire de Liège et de posséder le portrait minutieux des évêques antérieurs au xve siècle.

— Lorsque Charles-Quint fut monté sur le trône, tous les Pays-Bas étaient sous sa domination ; mais, au milieu de ses états, la principauté de Liège indépendante formait une enclave qui pouvait être dangereuse. Le puissant empereur eût pu sans peine la conquérir : il préféra sagement avoir les Liégeois comme amis dévoués que d'en faire des sujets turbulents. Il s'efforça de se les attacher par des traités d'alliance défensive et offensive. Grâce à sa prudente diplomatie, grâce aussi à sa véritable sagesse politique dont donnèrent maints exemples le peuple et les États, un accord presque parfait exista durant toute la carrière du monarque espagnol. Les évêques qui ceignirent alors la mitre, Erard de la Marck et Gérard de Groesbeek notamment, possédaient les qualités nécessaires dans les circonstances actuelles, et le dernier parvient, au milieu des difficultés de la révolution religieuse, à rétablir la neutralité liégeoise. C'est l'histoire des rapports entre le gouvernement de Charles-Quint et de Philippe II et celui des princes-évêques que M. Lonchay a traitée dans un mémoire couronné par l'Académie royale de Belgique et intitulé : *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liège au XVIe siècle* [1]. C'était une entreprise neuve, car les auteurs ne s'étaient guère préoccupés que de l'histoire locale de la principauté et du développement de ses institutions. M. Lonchay l'a menée à bon terme en s'appuyant surtout sur les trésors des archives générales du royaume. Nous devons le féliciter d'avoir su juger avec impartialité les hommes et les événements, et d'avoir démêlé dans

[1] *Mémoires couronnés et autres mémoires,* publiés par l'Académie de Belgique, t. XLI. Bruxelles, 1888, in-8°.

Digitized by Google

l'inextricable fouillis des pièces relatives à cette époque, tout ce qui est essentiel. Puissions-nous trouver les mêmes qualités dans une seconde dissertation, encore inédite, à laquelle notre première société savante vient de décerner la médaille d'or [1] et qui expose « les relations politiques au pays de Liège au XVIIe et au XVIIIe siècle avec la France, les Pays-Bas espagnols et les Pays-Bas autrichiens ! »

— La Société des Bibliophiles liégeois consacre une de ses luxueuses publications aux événements étudiés par M. Lonchay. Elle édite un recueil de lettres et d'autres documents politiques concernant la principauté de Liège au XVIe siècle [2]. M. de Marneffe, un des meilleurs attachés de nos archives nationales, a réuni cette collection. Les textes sont bien établis, sobrement annotés, mais nous voudrions que chaque pièce fut précédée d'une courte analyse et non pas de cette sèche mention : Lettre de... adressée à...

— Les mêmes amateurs réimpriment une plaquette rarissime [3] contenant une relation contemporaine de la Male Saint-Gilles, le dernier épisode de la lutte entre le prince-évêque Ferdinand de Bavière et le parti populaire (1649). C'est aux mêmes troubles que se rapporte un *Mémoire sur les affaires liégeoises en* 1647, mis au jour par M. Daris dans un volume [4] qui renferme diverses notices intéressantes sur les démembrements du diocèse de Liège, sur les mandements des évêques, sur les difficultés avec le roi de Prusse au sujet de la baronnie de Herstal, etc.

— Enfin la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège a inauguré une série de conférences sur les événements les plus remarquables de l'histoire du pays. La sténographie de ces discours a été recueillie et plusieurs de ces travaux sont de véritables mémoires pleins d'érudition et de critique [5]. Depuis, cette société a continué à marcher dans cette voie, mais ses orateurs se sont restreints à un seul sujet : ils ont examiné les fruits de la Révolution française dans la principauté. Matière éminemment actuelle au moment où l'on célèbre le centenaire de 1789. Les membres les plus distingués de l'association, MM. Kurth, Helbig, Demarteau, Francotte, etc., ont

[1] Proclamation du résultat des concours de l'Académie de Belgique (8 mai 1889).

[2] *La principauté de Liège et les Pays-Bas au XVIe siècle.* Liège, 1887, 1888, 2 v. in-8° de 390 et 504 p.

[3] *Rerum Leodiensium status anno MDCXLIX,* reproduction, traduction et notes, par J. ALEXANDRE. Liège, 1885 (pour 1888), in 8° de 80 p.

[4] J. DARIS : *Notices historiques sur les églises du diocèse de Liège,* t. XIII, Liège, 1887, in-8° de 437 p.

[5] *Conférences de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège.* Liège, 1888, in-12 de 239 p.

Digitized by Google

établi qu'au point de vue politique, au point de vue artistique, au point de vue social, la Révolution avait accumulé à Liège des ruines irréparables.

— Dans les sciences auxiliaires de l'histoire, nous devons au moins une mention à l'ouvrage capital de M. le baron de Chestret de Haneffe : *Numismatique de la principauté de Liège et de ses dépendances après leurs annexions* [1]. L'auteur est un spécialiste des plus distingués, qui a préludé à son œuvre par de nombreux travaux préparatoires. Le livre dont nous parlons est le fruit de toute une vie de recherches et d'études et il apporte un très utile contingent d'indications aux amis des annales liégeoises. Il en sera de même du mémoire récemment couronné où M. J. Helbig expose l'*Histoire des arts plastiques au pays de Liège.*

— M. God. Kurth a le premier en Belgique inauguré des cours pratiques d'histoire, où les jeunes gens des universités se familiarisent avec les méthodes qui font les véritables savants. Deux de ses élèves nous donnent aujourd'hui le résultat des travaux auxquels ils se sont livrés sous l'œil de leur maître [2]. M. Dony a repris une thèse de Mabillon : les vies de saint Adelphe, de saint Amat et de saint Romaric doivent avoir un auteur unique. Cette opinion, à peine énoncée par le célèbre bénédictin, avait été reprise par un érudit allemand, Friederich. Celui-ci avait même ajouté la biographie de saint Arnulphe de Metz à celles que Mabillon attribuait à un seul écrivain. M. Dony établit, avec autant d'évidence que possible, que le même moine de Remiremont a composé les quatre œuvres hagiographiques. Les personnages dont la vie est racontée ont tous vécu dans la même abbaye; n'est-il pas probable qu'un seul écrivain ait relaté leurs gestes ? Les quatre ouvrages datent de la seconde moitié du VIIe siècle, et l'on remarque dans leur rédaction de telles similitudes de facture et de style qu'une même plume doit les avoir écrits.— Une seconde dissertation est consacrée par M. Bacha à une étude biographique sur Eginhard. Ce pauvre moine de Fulda, amené à la Cour de Charlemagne, y restant simple, chaste, austère, s'y faisant distinguer par la vivacité de son esprit, son adresse à travailler le bois et les métaux et à élaborer le plan des monuments, devint le confident, peut-être le secrétaire intime du grand empereur dont il devait être l'historiographe. Sous Louis le Débonnaire, il passa sa vie tantôt au palais, tantôt dans ses domaines des bords du Rhin ; il devint abbé bénéficiaire de Saint-Vandrille en Normandie, de Saint-Pierre au Mont-Blandain et de

[1] Bruxelles, 1888, in-4° de 249 p.

[2] *Dissertations académiques*, publiées par God. Kurth. Liège, 1888, in-8° de 81 p.

Digitized by Google

Saint-Bavon sur les bords de l'Escaut, de Saint-Servais à Maestricht; puis, accablé par l'âge et la maladie, assombri par les événements politiques, il s'abîma de plus en plus dans l'isolément et la piété. M. Bacha a retiré des œuvres d'Eginhard, de sa correspondance surtout, tous les traits qui peuvent fournir quelques renseignements sur la vie, les mœurs, le caractère, les aptitudes du célèbre ministre. A tout instant l'auteur nous montre sa sagacité ; pas un détail ne passe inaperçu. Nous devons nos sincères félicitations aux deux jeunes historiens : abordant des sujets arides, ils les ont épuisés. Nous devons surtout des remerciements au maître éclairé qui a dirigé leurs pas, et formé des disciples capables de faire faire à la science des conquêtes définitives.

— *Le Corpus documentorum inquisitionis hereticæ pravitatis neerlandicæ* [1], que viennent de faire paraître MM. P. Frédéric et ses élèves au cours pratique d'histoire de l'Université de Gand, est une sorte d'introduction à un recueil considérable de documents sur la répression de l'hérésie dans les Pays-Bas. Le présent volume ne contient que les indications relatives à l'inquisition dans nos provinces avant l'introduction officielle de cette juridiction par Charles-Quint. La première mention de poursuites contre les hétérodoxes se trouve dans une lettre de Gérard, évêque de Cambrai, à Réginald, évêque de Liège (1025). Depuis lors, on rencontre fréquemment des preuves de la sollicitude des pouvoirs ecclésiastique et civil pour le maintien intégral de la foi catholique. M. Frédéricq a pu réunir 437 pièces prescrivant des mesures dans ce sens. Chartes, bulles pontificales, correspondances, canons de conciles, passages d'annalistes ou de chroniqueurs, extraits de comptes, délibérations de magistrats communaux, tout est mentionné. Il est bien peu de pièces où il s'agit de l'hérésie qui aient échappé aux patientes investigations de M. Frédéricq et de ses disciples. Nous trouvons même qu'ils en ont inséré quelques-unes qui sont d'une utilité contestable. Ainsi, à propos de Tanchelm, novateur qui séduisit le peuple anversois au commencement du XIIe siècle, après avoir cité des écrits à peu près contemporains, il était superflu de réimprimer des fragments de Jean Tritheim, de Jacques Meyer ou des auteurs de la chronique de Flandre, qui vivaient au XVe, au XVIe et même au XVIIIe siècles. Nous ne voulons pas engager ici une discussion avec M. Frédéricq sur le caractère de l'inquisition ecclésiastique, sur sa manière de procéder, sur ses prétendues atrocités, et sur les effets qu'elle produisit. Nous nous bornerons donc à constater que les textes publiés dans le *Corpus*

[1] Gand, 1889, in-8° de 640 p. Toutes les analyses, notes, etc., sont rédigées en langue flamande.

Digitized by Google

Documentorum sont généralement reproduits d'après les meilleures éditions, que ceux qui n'avaient pas été imprimés sont d'une grande correction et qu'on ne pourrait signaler que de bien rares lacunes. Tous les actes sont précédés d'analyses étendues et plusieurs sont suivis de notes importantes. Des listes chronologiques des hérésies qui eurent des adhérents dans nos provinces, des inquisiteurs pontificaux ou épiscopaux qui reçurent la mission d'instruire contre les fauteurs d'erreurs en matière de dogme ou de morale, des tables complètes servent d'annexes et contribuent à faire de ce livre, abstraction faite des tendances, un ouvrage très utile à consulter et donnant sur l'histoire religieuse de la Belgique de précieux renseignements.

— Au point de vue ecclésiastique, nous saluons avec plaisir la réapparition des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*[1]. Le principal rédacteur de cette revue avait été empêché de lui donner tous ses soins qui étaient réclamés par la préparation de ses *Éléments d'archéologie chrétienne*. Cet ouvrage terminé, deux livraisons du 21e volume ont pu être publiées. Souhaitons que désormais les fascicules soient livrés au public à intervalles réguliers et émettons le vœu qu'ils reprennent les anciennes traditions. Autrefois, les *Analectes* donnaient de nombreux documents du moyen âge sur les institutions religieuses, séculières et régulières tant de la partie wallonne que de la région flamande du pays. Depuis quelque temps, les volumes ne contiennent plus guère que des pièces relatives à l'université de Louvain, à ses collèges et à ses pédagogies. Cette matière est certes très intéressante, mais un périodique a de nombreuses classes de lecteurs, et nous sommes de ceux qui préféreraient avoir de temps en temps quelques extraits de nos chroniques, de nos cartulaires et de nos chartriers.

— Les dignes successeurs de Bollandus, de Henschenius et de Papebrochius, nous ont livré un nouveau volume de la grande collection des *Acta Sanctorum*[2]. C'est le premier tome consacré à l'hagiographie de Novembre. Plus d'un millier de pages grand in-folio ne contiennent pas même les vies des saints honorés aux trois premiers jours de ce mois. Ce seul fait indique combien le travail des Bollandistes modernes est complet. Il n'est pas moins remarquable par la variété des recherches qu'il a nécessitées et par la profondeur de la critique qui y préside. Il faudrait citer ici toutes les dissertations contenues dans ce volume ; nous nous bornerons à indiquer sommairement celles qui sont le plus largement traitées et celles qui se distinguent par l'abondance des matériaux employés. Saint Austremius,

[1] T. XXI. Louvain, 1888, in-8°.

[2] *Acta Sanctorum*. Novembris tomus primus. Bruxelles, 1887, in f° de 1006 p.

Digitized by Google

le premier évêque de l'Auvergne que certains auteurs soutiennent avoir été un des disciples de St Pierre et dont la plus ancienne des trois biographies a été écrite au VIIe siècle; St Marcel, évêque de Paris, dont Venantius Fortunatus composa les gestes, St Genesius, archevêque de Lyon vers l'an 680, St Berthold, abbé d'Engelberg en Suisse à la fin du XIIe siècle, St Ambroise, abbé dans le Valais, Ste Wernefride, vierge dans le pays de Galles, sont l'objet de longues monographies. Les actes de St Florbert qui régit le monastère de Saint Pierre, à Gand dans la première moitié du VIIe siècle ne nous ont pas été conservés, mais, en discutant tous les passages des chroniqueurs postérieurs relatifs à ce personnage, les Bollandistes ont composé un travail magistral. Les vies des martyrs sont nombreuses : St Césaire et St Julien, martyrs de Terracine lors de la première persécution, St Benigne, qui souffrit sous Aurélien, Ste Marie la servante, mise à mort sous Marc-Aurèle, St Sever, venu d'Orient à Rome, envoyé par St Damase dans le midi de la France et tué par les Vandales, St Juste de Tergeste, St Acyndinus, St Pepagius et leurs compagnons qui répandirent leur sang pour le Christ en Perse, tels sont les principaux. Entre tant de biographies où l'on trouve des merveilles d'érudition et de sagacité, nous devons une mention toute spéciale à celle de St Hubert, évêque de Liège, un des saints restés les plus populaires en Belgique. Le R. P. Ch. de Smedt en a fait un véritable chef-d'œuvre. Les actes rédigés par un contemporain, remaniés, amplifiés six fois au cours des âges sont publiés d'après tous les manuscrits comparés ; les moindres particularités relatives à la naissance du héros, à sa conversion, à sa consécration épiscopale, à des labeurs apostoliques, à son influence comme fondateur de la principauté de Liège sont étudiés avec un soin minutieux ; toutes les questions relatives aux reliques du puissant thaumaturge, à l'efficacité de son intervention dans les cas d'hydrophobie, au culte dont est entourée sa mémoire dans toute la catholicité, aux écrits que son nom a inspirés, tout est élucidé avec un luxe de détails et une sûreté de science qui ne laissent rien à désirer.

— Indépendamment de leur immense recueil, les Bollandistes publient, dans une revue trimestrielle, les matériaux hagiographiques qui ont échappé aux investigations de leurs prédécesseurs. Dans le dernier volume[1] ils éditent la vie, en syriaque, de St Marc Pethion, d'après un codex du *British Museum*, et une biographie grecque de St Georges due à un de ses disciples du VIIe siècle. Une lettre et un poème de Guibert de Gembloux sur St Martin fournissent au R. P. Delehaye

[1] *Analecta Bollandiana*, t. VII. Bruxelles, 1888, in-8° de 400 p.

Digitized by Google

l'occasion de disserter sur le célèbre abbé, auteur de ces ouvrages, et quatre missives, adressées suivant l'usage primitif de la Compagnie de Jésus par Jean Polancus à plusieurs maisons de son ordre, nous font connaître bien des détails sur Saint Pie V (1566). Citons encore une relation, plus ancienne que celles que l'on avait jusqu'ici, des gestes de St Gaugeric, évêque de Cambrai, et la vie primitive de St Winwaloe, abbé du pays de Cornouailles, avec une *vita metrica* du même personnage, précieuses additions aux actes publiés par les Bollandistes au tome premier du mois de mars. Nos savants religieux établissent aussi le catalogue des manuscrits hagiographiques de la Bibliothèque royale de Bruxelles, et chaque numéro des *Analecta Bollandiana* en contient quelques feuilles comme annexe. Travail éminemment utile qui met à notre portée tous les trésors de notre premier dépôt littéraire Tant de recherches n'ont pas suffi à épuiser l'ardeur des pères de Smedt et de Backer. Ils ont encore trouvé le loisir de diriger l'impression d'un monument considérable, malheureusement tiré à quelques exemplaires pour le marquis de Bute, les *Acta Sanctorum Hiberniæ*, d'après un manuscrit de Salamanque [1].

— Il nous reste à parler d'un livre qui est déjà connu des lecteurs de la *Revue* et dont nous nous sommes déjà occupé dans un précédent *Courrier*, *les Origines de la civilisation moderne*, par G. Kurth, professeur à l'Université de Liège [2]. Toute la presse a rendu hommage aux brillantes qualités de cet ouvrage qui, sous des dehors attrayants, contient des trésors d'érudition et une vraie philosophie de l'histoire des premiers siècles chrétiens. Le suffrage de tous les gens d'étude a ratifié l'approbation des journaux spéciaux, et la première édition a été rapidement épuisée. M. Kurth en donne une seconde. L'ensemble n'a pas été modifié; les idées maîtresses devaient rester ce qu'elles étaient, mais quelques parties, que l'auteur accablé de fatigue n'avait pas entièrement polies, ont reçu une forme définitive. Ce sont surtout les derniers chapitres, concernant les Carolingiens et la grande figure de Charlemagne qui ont été heureusement remaniés. Nous ne ferons plus l'éloge au livre de M. Kurth. Il deviendra classique et si nous l'avons cité en terminant, c'est moins pour en donner une appréciation que chacun a déjà, que pour ne pas encourir le reproche d'avoir passé sous silence une des œuvres historiques qui font le plus d'honneur à notre pays et qui resteront un des monuments les plus durables de son activité scientifique.

L. LAHAYE.

[1] *Acta Sanctorum Hiberniæ ex codice Salmanticensi* nunc primum edita opera Caroli de Smedt et Josephi de Backer. Bruges, 1888, in f° de 975 col.

[2] Paris et Louvain, 2 vol. in 12 de LVI-380 et 389 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Sommaire : I. Le centenaire de 1789. La glorification passionnée et la glorification modérée de la Révolution. — Le mouvement d'opinion contre les faux dogmes. Les assemblées provinciales. — Questions historiques impliquées dans la célébration du centenaire. Brochures et discours. — La modération dans le bien. Vœu et espérance. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres : Lectures et communications. — Académie des sciences morales et politiques : Lectures et communications ; Prix et concours. — L'Institut de France et les anciennes académies. — Société Dunkerquoise. — Académie des sciences de Turin. — Académie dei Lincei. — Institut lombard des sciences et arts. — Académie des sciences de Berlin. L'école allemande de Rome. — Société d'histoire rhénane. — Revues nouvelles. — Publications récentes ou en préparation en France et à l'étranger. — Le cinquantenaire de la Société de l'École des chartes.

I

Les raisons pour lesquelles nous croyons devoir nous tenir en dehors des discussions de politique proprement dite, subsistent et nous dictent la continuation de la même ligne de conduite. Néanmoins, comme nous l'avons dit déjà, il ne nous est pas possible de nous abstraire absolument du mouvement d'opinion produit par la célébration du centenaire de 1789, dans laquelle une question et même plusieurs questions historiques sont impliquées, en même temps que les problèmes politiques et sociaux auxquels se réfère surtout le mouvement dont il s'agit. Il est évident pour tous que ce mouvement se partage en deux courants bien distincts. L'un de ces courants va sans hésitation à une veritable apothéose de la Révolution française et de ses conséquences Il est possible d'y remarquer pourtant deux tendances non absolument identiques. En effet, parmi les adeptes de la religion révolutionnaire, les uns ne se contentent pas à moins de se livrer eux-mêmes et de vouloir imposer quasi de force à leurs concitoyens, sous peine d'excommunication majeure et d'interdiction de l'eau et du feu, la glorification passionnée et sans réserves de tous les principes, de tous les hommes et de tous les événements de 1789 et de 1793, et la haine absolue, générale et invecti-

Digitized by Google

vante de toute l'histoire antérieure de la patrie, sauf ce qui, dans cette histoire, leur apparaît comme la préparation et les prémices du culte de Marat et de la déesse Raison. Ne pas offrir à deux genoux l'encens d'une louange enthousiaste aux vertus publiques et privées de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Mirabeau, de Danton, d'Hébert, de Chaumette, de Carrier et de Robespierre, c'est, à leurs yeux, se rendre coupable d'un athéisme plus affreux encore que celui de ces odieux chrétiens qui autrefois refusèrent d'adorer Vénus et Dioclétien, et se rendre passible de la guillotine au moins morale, en attendant mieux.

Telle n'est pas pourtant, Dieu merci ! la tendance qui domine à l'heure actuelle dans la célébration du centenaire de 1789. La glorification modérée de la Révolution semble tenir officiellement l'encensoir du nouveau culte et y appeler les fidèles par exhortation plus volontiers que par menace. Cette modération ne laisse pas de faire, dans ses appréciations historiques, de graves concessions aux sectaires absolus du dogme révolutionnaire. Elle assimile dans l'élan d'une admiration trop peu critique les époques successives durant lesquelles ce dogme s'est manifesté au monde, sans répudier autrement que par de légers regrets la période la plus horrible et la plus sanglante. Toutefois, nous devons le reconnaître et c'est un signe bon à noter, l'école révolutionnaire modérée ne craint plus tant de s'incliner en passant devant les glorieux souvenirs du passé chrétien de la France, les grandeurs et les bienfaits de l'antique tradition nationale. D'autre part, au lieu de multiplier les insultes et les anathèmes, elle fait, avec des intentions plus ou moins pures, selon les bouches et selon les cœurs, appel à l'oubli des dissensions et des rancunes, pour que les souvenirs de l'histoire révolutionnaire servent, non à perpétuer les discordes et les haines entre les Français, mais à les unir dans la pensée commune de profiter des leçons de cette histoire, afin d'améliorer, en la consolidant, la situation présente et de préparer l'accession de tous au culte tempéré des dogmes de la Révolution. Bien que le terrain qu'elle offre pour cette conciliation des âmes ne soit pas le vrai, il est juste, croyons-nous, de lui tenir, *servatis servandis*, compte des dispositions qu'elle manifeste et qui, chez plusieurs de ses adeptes quoique non peut-être chez tous, paraissent provenir d'une réelle honnêteté d'âme et d'un patriotisme sincère.

Le second courant, qui prend chaque jour plus de force dans le mouvement d'opinion relatif au centenaire de 1789, écarte résolument et à bon droit la tyrannie, même modérée, des faux dogmes que l'on voudrait faire peser sur nos consciences et auquels on voudrait enchaîner la critique et la science, le présent et l'avenir. Les hommes qui y prennent part entendent procéder librement à l'exa-

Digitized by Google

men et à la discussion des principes, des personnages et des événements de 1789 aussi bien que de 1793, des causes, des circonstances et des conséquences de la Révolution. Ils entendent s'inspirer dans cet examen et cette discussion de la doctrine, si solide et si rationnelle pour qui l'entend bien, de la philosophie catholique, des traditions nationales, telles que les a consacrées l'histoire, et des principes conservateurs qui, sans exclure aucun progrès légitime, sont le fondement nécessaire de toute société durable. Ils se proposent, enfin, au moyen de cet examen, de poser les bases d'une véritable renaissance française, à laquelle il convient tous les hommes de bonne volonté. Ce courant se manifeste avec un admirable éclat dans les assemblées provinciales qui se succèdent, au moment ou nous écrivons ces lignes, sur toute la surface du territoire, et dont les délibérations vont être résumées et couronnées par la réunion générale de leurs délégués tenue à Paris. Un élan général et de bon augure soulève enfin les esprits et les cœurs vers des idées plus justes et de meilleures destinées. L'association catholique de la jeunesse française et autres groupements analogues offrent aux jeunes hommes avides de contribuer au relèvement de la religion et de la patrie, des encouragements et des foyers de vie et d'action qui manquaient à leurs aînés. Nous applaudissons du fond du cœur à ce réveil de forces trop longtemps endormies et au souffle chrétien et français qui les anime.

Les questions historiques impliquées dans la célébration du centenaire ont naturellement une place importante dans les discours et dans les écrits par lesquels s'atteste et se propage le courant dont nous parlons. L'une de ces questions, c'est l'état réel de la France dans les dernières années de l'ancien régime ; une autre, le rapport à établir entre les réformes accomplies ou projetées et la révolution qui a brutalement jeté bas les institutions antiques. Elles ont fait, surtout la seconde, l'objet d'une brochure de notre savant collaborateur et ami M. le comte Henri de l'Epinois : *Les réformes et la révolution en 1789* (Librairie Palmé), où nous avons retrouvé l'excellent esprit et la modération de fond et de forme qui s'allie en lui à la fermeté inébranlable des principes. Le même parallèle a été tracé plus brièvement dans un écrit de propagande dû à notre savant collaborateur, M. Victor Pierre : *1789. Réformes et Révolution*, et publié, comme le précédent, sous les auspices de la Société bibliographique (Rennes, imprimerie Le Roy).

Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, a choisi l'une des institutions provinciales de l'ancienne France : *les États-Généraux de Languedoc* (Montpellier, imprimerie Jean Martel aîné) comme sujet de l'allocution prononcée par lui à l'assemblée commémorative des réunions préparatoires aux élections pour les États-Généraux de 1789.

Digitized by Google

Mgr Freppel, pour mieux caractériser la Révolution, a remonté le cours de notre histoire dans le chapitre sur les légistes que renferme sa brochure : *La Révolution française à propos du centenaire de 1789*, parvenue en quelques mois à sa 23e édition (Librairie Roger et Chernoviz). Le R. P. G. de Pascal, dans son opuscule intitulé . *Révolution et évolution. Le centenaire de 1789 et les conservateurs catholiques* (Paris, imprimerie Sandax) a, par opposition, non seulement à la Révolution, mais à la monarchie absolue de Richelieu et de Louis XIV, tracé un tableau un peu idéal de la société française du moyen âge. Les lecteurs de la *Revue* ayant sous les yeux, dans cette livraison même et dans la précédente, l'expression de notre pensée et de nos recherches personnelles sur l'état de l'ancienne société française à la veille de la Révolution, nous ne croyons pas nécessaire d'insister ici davantage sur ce point, non plus que sur la question des réformes accomplies ou consenties par la Royauté et les deux premiers ordres de la nation lors de la réunion des États-Généraux, et sur la façon dont l'accord aurait pu s'établir avec le Tiers-État, en donnant plus prompte et plus ample satisfaction à ses vœux légitimes et en le maintenant pourtant, au besoin de force, dans les bornes de la légalité. En réservant notre opinion propre sur cette question très complexe [1], dont l'étude nous occupe encore, nous n'hésitons pas à nous ranger formellement, pour l'ensemble, à l'avis des publicistes qui dénient aux députés du troisième ordre le droit, qu'ils usurpèrent en 1789, de se constituer en pouvoir unique et souverain et en arbitres tout-puissants non seulement des destinées de la France, mais encore des principes de la philosophie et de la science sociale.

L'examen critique de la *Déclaration des droits de l'homme* et de la philosophie dont elle s'inspire a été fait avec beaucoup de vigueur et de verve dans quelques-uns des discours et des écrits occasionnés par la célébration du centenaire. Mgr Freppel, notamment, dans la brochure mentionnée plus haut, a porté des coups acérés aux fausses doctrines de l'Assemblée constituante en les rapprochant, d'une part, des vrais principes, et, d'autre part, des conséquences qui en sont sorties au détriment de la France et de l'Europe entière. Une question historique des plus curieuses est celle de l'application de la *Déclaration* par les Assemblées révolutionnaires et de la façon dont les pouvoirs et les hommes de 1789 et de 1793 ont conformé leurs actes à leurs principes. M. Victor Pierre a rapproché, dans son opuscule, les textes se rapportant à cette question. Sa conclusion est celle-ci :

[1] Citons encore sur ce sujet l'éloquent discours de M. Chesnelong : *Le mouvement national et le mouvement révolutionnaire de 1789*, prononcé le 5 juin à la salle Wagram et publié dans le journal *le Monde* du 9 juin.

Digitized by Google

« Entre les principes et les actes, il y eut, sur tous les points, à toutes les époques de la Révolution, une contradiction perpétuelle et absolue. » L'école révolutionnaire elle-même ne nie point cette contradiction. Elle l'explique et cherche à l'excuser par les circonstances. La Révolution, dit-elle, a dû ajourner l'application de ses principes pour se défendre contre les attaques de ses adversaires. Ses violences avaient pour but et ont eu pour effet d'assurer le triomphe de ses doctrines auxquelles était lié le bonheur du genre humain. Nous ne refusons pas de reconnaître l'action qu'ont eue les circonstances dans les fureurs et les folies de l'époque révolutionnaire, à condition que l'on fasse dans ces circonstances la juste part des responsabilités, c'est-à-dire que l'on n'innocente pas les sophistes et les bourreaux par le refus des hommes de cœur de se soumettre à leur tyrannie et par les luttes que leur manie de destruction a provoquées. La Révolution a ce trait commun avec la Réforme du XVIe siècle qu'elle a eu recours pour s'établir à la violence et à l'effusion du sang. C'est là un trait qui les distingue essentiellement l'une et l'autre, malgré les rapprochements tentés en philosophie et en histoire par certains adeptes de ces deux erreurs, du divin établissement de la Religion chrétienne, dont les apôtres n'ont pas été des soldats ou des bourreaux, mais des confesseurs et des martyrs.

Parmi des vues judicieuses et aussi quelques assertions exagérées, nous avons remarqué dans l'intéressant opuscule de M. E. Le Febvre, rédacteur à la *Gazette de France*, intitulé : *Centenaire de 89, ce qu'il doit être et comment on peut en tirer le salut* (Librairie Roger et Chernoviz), une pensée féconde : c'est qu'en somme, considéré dans son ensemble, le peuple français a plutôt été la victime que l'auteur des erreurs et des crimes de la Révolution, ainsi que des bouleversements successifs qui, depuis un siècle, n'ont cessé d'en être la conséquence. Sans retirer à la nation toute part de responsabilité dans les événements que lui ont imposés ou lui ont fait accomplir aveuglément depuis 1789 des meneurs fous ou criminels, on peut utilement s'appuyer sur cette considération pour espérer la voir revenir, comme elle en a donné plusieurs fois des signes, aux doctrines qui sont la vie et le salut des peuples. On a pu l'aveugler, on peut l'éclairer. Mais, s'il nous est permis de dire ici toute notre pensée, sans toucher à la politique courante, nous croyons que cette œuvre de restauration doctrinale et sociale ne saurait être l'œuvre d'un seul jour heureux de réaction triomphante ; qu'il faut ramener doucement au vrai et au bien, et non vouloir brusquement précipiter dans une perfection subite et une conversion intégrale la France, depuis si longtemps égarée hors de ses voies. Nous nous méfions un peu à cet égard (nous

Digitized by Google

parlons en ce moment en notre propre et privé nom) de certaines formules retentissantes, où le vague et la chimère pourraient bien quelquefois se dissimuler sous l'apparente précision des termes. La façon dont saint Paul aborda l'Aréopage nous paraît plus sage et plus sûre que certaines affirmations hautaines et certaines sommations adressées aux esprits malades de revenir sur le champ à la « vérité intégrale. » Si nous n'acceptons aucun compromis sur les principes essentiels de la vérité religieuse, philosophique, sociale, nous serions heureux de voir accepter sur un bon terrain par les honnêtes gens désabusés de l'école révolutionnaire la conciliation qu'ils nous offrent sur un terrain mauvais encore. Cette conciliation de tous les bons Français pour le salut de la patrie sur le solide terrain des traditions nationales, l'éloquent et docte évêque de Montpellier y faisait récemment, dans le discours prononcé par lui à l'Assemblée générale annuelle de la Société bibliographique, un chaleureux et cordial appel, auquel nous nous associons de tout notre cœur. La paix religieuse et sociale d'abord et la liberté du bien avec les garanties nécessaires qu'elle comporte, puis le relèvement prudent et gradué, sans précipitation comme sans faiblesse, par voie de sagesse et de persuasion, des principes vrais et des conséquences naturelles qui en découlent, reconnus et acceptés par les âmes peu à peu désabusées des faux dogmes, tels sont, à l'occasion de la célébration du centenaire de 1789, notre vœu et notre espérance.

II

Le 1er mars, à l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, M. l'abbé Duchesne a donné lecture d'une note sur le concile dit de Reims, tenu sous l'épiscopat de Sonnatius vers 626, dont les actes nous ont été transmis par Flodoard. Il cherche à établir l'identité de ce concile avec celui de Clichy, dont le texte n'est connu que depuis 1757. Les canons ne présentent de différences sensibles ni dans le texte ni même dans l'ordre suivant lequel ils sont rangés. Flodoard s'est contenté de supprimer le préambule et le premier canon et de transporter la liste des assistants au concile de la fin au commencement. Les variantes que présente le texte des deux listes sont insignifiantes et facilement explicables. Il faut d'ailleurs noter que l'erreur qui place ce concile à Reims n'est pas due à Flodoard, qui se tait sur le lieu de la réunion, mais à ses éditeurs. — Une communication faite par M. Philippe Berger sur les monnaies des rois Numides, avait une double importance. D'abord l'auteur y rectifie les attributions d'une longue série de monnaies autonomes des princes de Numidie ; en

Digitized by Google

second lieu, il est parvenu à saisir le procédé usité chez les Phéniciens pour leurs abréviations. Ce procédé, qui est le même que celui des Juifs du moyen âge, consiste à prendre la première et la dernière lettre du mot.

Le 8 mars, M. d'Arbois de Jubainville, rappelant le vers où Properce dit que le chef gaulois Virdumaros se vantait de compter le Rhin parmi ses ancêtres *(genus Rheno jactabat ab ipso)*, a prétendu que c'était l'usage, chez les Gaulois comme chez les Grecs, de former des noms avec la finale γενης, noms qui expriment généralement une filiation mythologique : Διο-γένης, Ἑρμο-γένης, etc., chez les Gaulois *Totatigenus* « fils de Teutatès, » *Camulogenus*, « fils de Camulos, » *Dubrogenos*, « fils de l'eau, » qui est devenu *Dubrien* dans le cartulaire de Redon, etc. Le sens du vers de Properce serait dès lors que Virdumaros était fils de Rhenogenos et que son nom complet était *Virdumaros Rhenogenienos*. — M. Théodore Reinach a essayé d'établir que le calendrier religieux des Juifs, qui ne remonte qu'au IVe siècle de notre ère, est emprunté à la Babylonie. Les monnaies frappées par les Arsacides pour leurs sujets de Mésopotamie contiennent l'indication du mois comme de l'année pendant lesquels elles ont été fabriquées. Cela nous permet de constater que le calendrier usité dans ce pays était le calendrier lunisolaire, fondé sur le cycle de dix-neuf années, dont sept de treize mois. Or c'est précisément là le calendrier juif.

Le 15 mars, M. d'Arbois de Jubainville a donné lecture d'une note sur la composition pour crimes chez les Celtes. Il pense que le mot *præmia* dans un texte de César (*De bello gallico* VI, 13) : *Si quod est admissum facinus, si cædes facta, si de hereditate, si de finibus controversia est, iidem decernunt, præmia, pœnasque constituunt*) désigne précisément la composition.

Le 22 mars, M. l'abbé Duchesne a signalé un passage de la *Vie de Gélase II* qui permet d'attribuer à ce pontife — au temps où il était chancelier de la cour romaine sous le nom de Jean Caetani (1088) — le rétablissement dans le style épistolaire du rythme prosaïque, signalé par M. Noël Valois. Ce rythme est nommé *Cursus Leoninus* et ce nom donne à penser qu'il date de saint Léon le Grand (440-462). — M. Héron de Villefosse a annoncé les découvertes archéologiques faites par M. de la Martinière au Maroc, notamment à Volubilis. Parmi les inscriptions remarquables trouvées dans le pays, il faut surtout en signaler une qui montre l'existence d'une assemblée provinciale pour la Tingitane. M. de la Martinière va consacrer une nouvelle exploration à la recherche de l'emplacement de Lixus, qui a joué un rôle important au temps où les Phéniciens étaient maîtres

Digitized by Google

du commerce.—M. Delaville Le Roulx a lu une note sur un Ms. inédit (XIIIe s.), de la règle des Templiers, découvert aux archives de Barcelone et qui contient des additions précieuses, comme le récit de la prise d'Antioche et de Gasan en 1268 par le sultan Bibars.

Dans la séance du 29 mars, M. A. Bertrand a communiqué à ses confrères une inscription grecque archaïque, gravée en demi-cercle sur le goulot d'un vase en bronze découvert à Notium, près de Colophon, et qui fait partie de la collection particulière de M. Van Lennep à Smyrne: c'est un ex-voto du VIe siècle avant notre ère.— M. Sénart a soumis à l'Académie deux pierres gravées provenant de la vallée de Caboul et que M. Deane lui a communiquées. Les pierres gravées de cette provenance, datant des premiers siècles de notre ère et garanties par des épigraphes, étaient inconnues.

Le 5 avril, après une communication de M. G. Schlumberger sur une bague byzantine du Xe siècle, appartenant à M. le baron Pichon, l'une des plus belles bagues de mariage que l'on connaisse, l'Académie a entendu la lecture d'une note de M. S. Luce sur Jacques d'Arc, le père de la Pucelle. Il résulte d'un document trouvé par M. J.-C. Chapellier aux archives départementales de Meurthe-et-Moselle que le père et le frère de la Pucelle se trouvaient parmi les sept locataires qui, le 2 avril 1420, prirent à ferme des seigneurs de Bourlemont, de Domremy et de Greux, la forteresse de Domremy, dite *de l'Ile*, moyennant 14 l. t. de loyer annuel et trois imaux de blé par journal de terre.

Dans les séances des 22 mars, 5 et 26 avril, M. Joseph Halévy a communiqué un *Examen critique des sources relatives aux martyrs du Nedjran*. La légende de ce martyre, subi sous le roi juif Himyarite, don Nonevas, repose sur trois documents principaux, rédigés en syriaque. La lettre de Jacques de Sarong aux Himyarites et l'hymne de Jean Psaltès sur les martyrs du Nedjran sont authentiques, et se rapportent aux querelles qui eurent lieu entre les Syriens monophysites et les Juifs de Nedjran au temps de l'empereur Justin. Quant au troisième document, le seul qui donne le roi de Nedjran comme juif, il n'a pas dû être rédigé avant l'époque de Justinien. La conclusion du mémoire de M. Halévy est que la persécution des chrétiens est un fait légendaire inventé par les Monophysites, qui espéraient, en suscitant une persécution contre les Juifs, détourner de leur secte les sévérités de l'empereur orthodoxe.

Dans les séances des 12 et 19 avril, M. Viollet a donné lecture d'un mémoire extrait d'un ouvrage qu'il prépare sur le droit public de l'ancienne France. Il a cherché à établir qu'il y avait certains courants de sympathie entre les Barbares et les Gallo-Romains, et a essayé d'en démêler les causes ; ce seraient : 1° un état de civilisation

Digitized by Google

commun aux barbares et aux basses classes de la population gallo-romaine ; 2° le désir d'échapper à la domination oppressive et impuissante de l'empire. M. Viollet montre les Barbares accueillis et même appelés par les Gallo-Romains. — M. Boissier pense que M. Viollet exagère et fait observer que les écrivains contemporains, qui reflètent l'opinion de la classe éclairée, se montrent favorables et très attachés à la domination romaine. Quant aux sentiments de la classe populaire, rien ne prouve qu'ils aient été si éloignés de ceux des classes éclairées. Les paysans ont-ils pu voir d'un œil indifférent les Barbares prendre leurs terres et leurs biens? — M. Deloche, à son tour, montre qu'en certains endroits, comme à Langres, à Clermont, la population a résisté aux envahisseurs. Ce n'est qu'après leur établissement que les Barbares trouvèrent un appui dans le pays. — Le 12 avril, l'Académie a encore entendu la lecture d'un travail de M. A. Desmichels sur une chanson politique chinoise aux temps des Huns — Le 19 avril, M. Hauréau a lu quelques extraits d'un sermon de Philippe de Grève qui fait connaître la tenue d'un concile à Reims en 1230 et parle d'un hérétique qui y fut condamné.

Le 26 avril, M. Viollet a communiqué un nouveau fragment de son ouvrage relatif à l'assemblée du peuple à l'époque franque. Il s'appuie sur un texte célèbre de Tacite pour établir l'existence chez les Germains d'assemblées populaires, où le vote était marqué par l'agitation des framées. M. Viollet croit retrouver les mêmes institutions chez les Lombards, chez les Scandinaves et chez d'autres populations. Ces assemblées ont existé, selon M. Viollet, jusqu'au IXe siècle ; mais dès le VIIIe, elles semblent se confondre avec les synodes. En principe, la loi ne pouvait être modifiée qu'avec l'assentiment du peuple. — M. Deloche a fait des réserves sur ce point et sur certaines assimilations que M. Viollet a cru pouvoir faire avec les institutions kabyles ; M. Victor Duruy a nié la persistance sous le Bas Empire du principe de la souveraineté populaire.

Le 3 mai, M. R. de la Blanchère, directeur du service des antiquités en Tunisie, a fait connaître les résultats des fouilles entreprises par M. le commandant de la Comble dans une nécropole située à l'ouest d'Hadrumète (actuellement Sousse). — M. de Maulde a communiqué à l'Académie des lettres patentes du 26 juillet 1471, dans lesquelles il croit voir la première tentative d'une exposition internationale. Sur la demande de Louis XI, deux commerçants de Tours, Jean de Beaune et Jean Briçonnet, réunirent une collection de draps d'or, d'étoffes de soie brodées, de toiles, etc., d'une valeur de 70,000 écus, qu'ils devaient transporter en Angleterre à la faveur d'une trève de dix ans ; ils espéraient montrer la supériorité des produits français sur

Digitized by Google

ceux de l'Italie et de la Flandre, qui leur faisaient une concurrence redoutable sur le marché anglais. Les exigences pécuniaires de Warwick et le retour d'Edouard IV firent échouer le projet.

Le 10 mai, M. E. Cartailhac a rendu compte d'une exploration archéologique aux Iles Baléares. Les recherches ont surtout porté sur les monuments pélasgiques. — Le 17 mai, l'attention de l'Académie a été attirée par la collection de portraits trouvés dans la nécropole de Rubijat (l'ancienne Kerké) en Égypte et acquis par M. Th. Graf, qui les expose à l'hôtel de la Société d'encouragement. Dans la même séance, M. Aloïs Hess a lu une note dans laquelle il établit, à l'aide de documents récemment édités en Espagne, que, dès 1503, Jeanne, mère de Charles-Quint, donna des signes manifestes de folie, que cette démence en 1504 fut constatée par le testament de sa mère; que ce n'est pas en 1506 mais en 1509 qu'elle fut installée à Tortesillos; que jusqu'en 1522 Jeanne eut constamment auprès d'elle le corps de son époux, Philippe le Beau; que les gouverneurs de la princesse n'ont usé de violences à son égard que pour l'empêcher de mourir de faim; enfin que Charles-Quint ne l'a tenue éloignée du monde qu'à cause des crises pendant lesquelles elle perdait la conscience de sa dignité.

Dans la séance du 24 mai, lecture a été donnée de deux lettres de M. Geffroy, directeur de l'École française de Rome, sur les fouilles archéologiques faites en Italie. Dans un mémoire communiqué le même jour à l'Académie, M. Lecoy de la Marche s'est efforcé de prouver que le *Sceau de Majesté* a dû être inventé à l'avènement de Robert le Pieux, en 996. Les anneaux qui servaient précédemment de sceaux étaient devenus trop petits pour contenir l'image du roi avec ses attributs; il fallut en venir au sceau détaché, dont celui-ci est le premier type.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous relèverons les communications suivantes : M. Baudrillart, continuant la lecture de son étude sur *les populations agricoles de la Provence*, est arrivé à l'état des mœurs et des coutumes dans le passé. M. Baudrillart décrit les fêtes, les processions, les danses, les mascarades, tout ce qui procurait l'amusement de ces populations. L'examen des livres de raison lui a fourni le tableau des mœurs simples et rustiques des paysans. Entre autres notions curieuses qu'y a relevées M. Baudrillart, on trouve la progression constante du chiffre de la dot à chaque génération : de 300 florins en 1433, elle monte peu à peu jusqu'au chiffre de 150,000 livres, qu'elle atteint en 1765. Puis il montre les conditions matérielles dans lesquelles ont vécu ces populations au moyen âge ; la gêne apportée au commerce par les douanes ; les disettes et les épidémies qui ravagèrent le pays et qui amenèrent des

Digitized by Google

persécutions contre les juifs; les inondations qui n'ont cessé de dévaster les campagnes. — Le 16 avril, c'est la Constitution administrative du pays qu'a examinée M. Baudrillart. Il a conclu cet examen en disant qu'en 1789 la Provence était l'un des pays les plus avancés, si l'on considère sa Constitution; l'un des plus arriérés, si l'on regarde la condition économique des habitants des campagnes.

M. Arthur Desjardins a retracé l'*Histoire du droit maritime français au XVIIe siècle*; il a rappelé les vœux des États de 1614, dépassés par le Code Michaud, puis étudié la grande ordonnance de 1681, « la plus belle de toutes celles de Louis XIV, » et qui ouvre une ère nouvelle dans l'histoire du droit maritime.

La même Académie a mis au concours, pour le prix Rossi de 5,000 francs à décerner en 1892, l'*Histoire économique de la valeur et du revenu de la terre depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe*, et pour le prix Odilon Barrot, d'une valeur égale, à décerner en 1893, le sujet suivant : *Rechercher dans les actes de l'ancienne monarchie et particulièrement dans les arrêts du Conseil, les règles d'après lesquelles ont été exécutés les travaux publics en France depuis le règne de Henri IV jusqu'en 1789.* Elle a décerné le prix Odilon-Barrot, d'une valeur de 6,000 francs, à M. Marcel Fournier pour son *Histoire de l'enseignement du droit en France avant 1789*; une récompense de 1,000 francs sur le prix Joseph Audiffred à M. Gustave Carré pour son livre *l'Enseignement secondaire à Troyes du moyen âge à la Révolution*; — le prix Le Dissey de Penanrun de 2,000 francs à M. Doniol, correspondant de l'Institut et directeur de l'Imprimerie nationale, pour son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, dont le 3e volume vient de paraître.

M. Léon Aucoc, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, a été chargé par la Commission administrative centrale de l'Institut de la publication d'une *Collection des lois, statuts et règlements concernant les anciennes Académies et l'Institut de France*, depuis 1639 jusqu'à 1889. C'est à cette publication que se rattache l'intéressante étude lue par lui dans la séance trimestrielle de l'Institut, le 3 avril 1889, et qu'il vient de publier à la librairie Plon, en un opuscule intitulé : *L'Institut de France et les anciennes Académies.*

Parmi les sujets mis au concours cette année par la Société Dunkerquoise, nous signalons les suivants, qui se rapportent à nos travaux : *Etude sur les relations politiques et commerciales du port de Dunkerque depuis Louis XIV jusqu'en 1792* (médaille d'or de deux cents francs) ; — *Histoire de l'industrie à Dunkerque* (médaille d'or de deux cents francs) ; — *Monographie d'une commune de l'arron-*

Digitized by Google

dissement de Dunkerque (médaille d'or de deux cents francs). — Le terme pour la remise des manuscrits est fixé au 31 décembre de la présente année.

C'est le 31 décembre 1890 que doivent être remis les travaux pour le concours du prix Bressa de 12,000 lire, que l'Académie des Sciences de Turin destine aux inventeurs. Les historiens sont admis au concours. — L'académie *dei Lincei* a mis au concours une *Étude de la législation statutaire des diverses cités d'Italie* (prix de 5,000 francs, dernier terme pour la remise des manuscrits : 31 décembre 1890) ; et une *Histoire des marquis de Montferrat en Italie et en Orient aux XIIe et XIIIe siècles* (prix de 4,000 francs ; dernier terme pour la remise des manuscrits : 31 décembre 1890). — Parmi les sujets mis au concours par l'Institut Lombard des sciences, lettres et arts, nous devons signaler ici les deux suivants : *Histoire de la vie et des œuvres de Léonard de Vinci* (prix Tomasoni de 1,500 francs) ; — *Exposition historique des théories économiques et financières de l'Italie de 1800 à 1848.*

L'Académie des sciences de Berlin vient d'instituer à Rome une fondation analogue par certains points à notre École de Rome. La mission allemande qui a pour directeur le docteur Schottmüller, assisté des docteurs Friedensburg et Baumgarten, a pour objet de développer les études d'érudition sur l'histoire d'Allemagne par des recherches entreprises dans les archives et les bibliothèques non seulement de Rome, mais d'Italie. C'est une commission de l'Académie qui sera chargée de désigner les travaux que devra accomplir chacun des élèves de l'école. Le point par où cette institution se distingue de notre École française de Rome et lui est supérieure, c'est que les jeunes Allemands envoyés en Italie ne pourront pas se borner à un travail personnel et égoïste, mais seront les serviteurs de toute l'Allemagne savante. Le règlement les oblige en effet à fournir aux savants de leur pays tous les renseignements qu'ils voudront leur demander et de les aider de toutes façons dans leurs travaux, sans obtenir pour cela aucune rétribution. C'est ainsi que l'Académie de Berlin trouve le moyen d'étendre le bienfait de son institution à tous ceux qui travaillent. Nous trouvons un autre avantage à ce règlement, c'est d'habituer les érudits à une complaisance qui devrait être générale, mais qui ne comporte que trop d'exceptions.

Les Allemands qui facilitent ainsi à leurs compatriotes l'accès des archives étrangères devraient bien se montrer plus généreux à l'égard des étrangers qui viennent travailler chez eux. La *Revue historique* s'était plainte de la manière peu courtoise dont M. Giry s'était vu fermer les portes des archives alsaciennes. M. Quidde,

Digitized by Google

dans la Revue dont nous avons annoncé la fondation à nos lecteurs, prétend que c'est là une mesure exclusivement personnelle à M. Giry et motivée par des considérants sérieux qu'il se garde bien d'ailleurs d'exposer. Malheureusement la mesure semble bien plus générale que ne le prétend M. Quidde. Plusieurs Français ont subi les mêmes refus que M. Giry, et il suffit d'ouvrir les *Annales de l'Est* pour en trouver une nouvelle preuve : un des élèves de notre École des chartes, qui vient de soutenir sa thèse en janvier dernier, M. Nerlinger, n'a pas été plus heureux que M. Giry dans ses efforts pour pénétrer dans les archives d'Alsace.

La Société d'histoire rhénane, dont l'assemblée s'est tenue à Cologne le 19 décembre, compte publier cette année le premier volume des *Rheinische Weisthümer* dont le docteur Lörsch est l'éditeur ; — les *Comptes municipaux d'Aix-la-Chapelle* préparés par le même érudit ; — les *Actes du Landtag des duchés de Berg et Juliers* ; — le premier volume des *Anciens registres matriculaires de l'Université de Cologne*, dont l'édition a été préparée par MM. Herm. Keussen et W. Schmitz, volume qui comprend les années 1389 à 1465 ; l'édition, surveillée par le docteur Lamprecht, du *Manuscrit d'Adam*. Enfin M. Höhlbaum compte avoir terminé cette année et pouvoir livrer à l'impression ses éclaircissements sur le livre de Weinsberg.

Nous croyons devoir signaler ici, bien que cela n'ait point un rapport direct à l'histoire proprement dite, la fondation par le Dr Emile Veckenstedt d'une nouvelle revue du Folklore allemand : la *Zeitschrift für Volkskunde* paraît mensuellement à Leipzig depuis le mois d'octobre ; elle publie des contes, des légendes, des drames populaires et aussi des études scientifiques sur ces divers sujets. — La nouvelle revue athénienne que publie l'institut scientifique de cette ville nous intéresse bien plus directement. L'histoire a une place marquée dans son programme : Ἀθηνά, σύγγραμα περιοδικὸν τῆς ἐν Ἀθήναις ἐπιστημονικῆς ἑταιρείας (Athènes, Perré éditeur). — En Italie, nous signalerons la fondation de deux revues nouvelles d'histoire locale : le *Bollettino della Societa di storia patria Anton-Ludovico Antinori* qui, sous la direction du Cav. Giuseppe dei Duchi Rivera, éclaircira les divers points de l'histoire des Abruzzes (Aquila); et la *Nuova Rivista Misena*, qui se publie à Arcevia et est consacrée aux travaux d'érudition historique, artistique, littéraire dans les Marches.

On comprend aisément la fondation de revues spéciales, destinées à éclairer l'histoire locale ou une branche particulière des études historiques. Mais l'on se sent plus de défiance envers les revues d'un

Digitized by Google

caractère plus général qui prétendent n'être pas utiles seulement à quelques érudits et à quelques curieux, mais s'imposer à tous les travailleurs. On est porté à se demander si en multipliant, comme on le fait, les « instruments de travail, » l'on ne risque pas de rendre le travail plus pénible. Le nombre des revues historiques d'intérêt général va se multipliant. Le résultat le plus sensible en est de forcer les esprits consciencieux qui veulent se tenir au courant à étendre singulièrement le cercle de leurs lectures et à augmenter leur travail, sans peut-être aucun profit sérieux. Nous ne pouvons cependant nous montrer trop sévère envers la *Correspondance historique* dont M. F. Bournon entreprend la publication. Etablir des relations suivies et un échange de bons offices entre les historiens, leur fournir les renseignements dont ils peuvent avoir besoin, leur permettre de communiquer au public les renseignements intéressants qu'ils peuvent avoir rencontrés dans leurs recherches et qu'ils ne songent point à utiliser pour eux-mêmes ; éclaircir les problèmes historiques, tel est le programme que s'est tracé M. Bournon. Son recueil pourra rendre quelques services et former le complément des grandes revues historiques.

M. James Darmesteter va publier les *Reliques scientifiques* de son frère, feu Arsène Darmesteter. Bien que ces deux volumes doivent contenir surtout des études relatives à l'érudition littéraire et philologique, ils ne sont pas absolument étrangers à l'histoire. L'histoire judaïque et l'épigraphie s'y trouvent notamment représentés.

La XVIe charte du deuxième cartulaire de Grenoble a déjà fait verser beaucoup d'encre aux érudits ; on le conçoit, puisqu'elle soulève un des problèmes les plus intéressants de l'histoire du Dauphiné, à savoir la question de l'origine du pouvoir comtal des Dauphins. Les uns ont accusé saint Hugues d'avoir fabriqué un document de toutes pièces pour établir les droits imaginaires de l'évêque contre le pouvoir réel et de fait du comte; les autres ont pris avec chaleur la défense du saint évêque, essayant de démontrer la parfaite authenticité du document suspecté. MM. Fauché, Gariel, de Terrebasse mettaient tout leur talent à attaquer la pièce. Cependant des érudits distingués comme l'abbé Trépier et comme M. Marion, l'éditeur des cartulaires dans la collection des Documents inédits, déclaraient ne rien voir qui pût appuyer les attaques de leurs adversaires. Récemment, M. Prudhomme, dans son *Histoire de la ville de Grenoble*, a encore pris parti contre saint Hugues en reproduisant les arguments de M. de Terrebasse. Un prêtre dauphinois, M. l'abbé Charles Bellet, a cru devoir relever l'attaque, et il vient de publier un très bon *Examen critique des objections soulevées contre la charte XVI du deuxième cartulaire*

Digitized by Google

de l'Église de Grenoble (Paris, Picard, in-8° de VIII-165 p.) Sans accorder la même valeur à tous les arguments de M. l'abbé Bellet, il nous semble avoir ramené la discussion sur son vrai terrain et avoir prouvé en somme ce qu'il voulait. Il remarque fort judicieusement que le préambule ne dit point que les Guigues ne fussent point comtes sous l'épiscopat d'Humbert, mais seulement sous celui d'Isarn, et que, même au temps de l'évêque Isarn, il ne leur refuse pas le titre comtal, mais nie seulement qu'ils exerçassent un pouvoir comtal dans le Graisivaudan. M. l'abbé Bellet nous semble aussi avoir sinon établi la certitude, au moins prouvé la vraisemblance de l'exercice du pouvoir comtal par les évêques à l'époque primitive. C'est un bon et solide travail, qui nous paraît mettre hors de doute l'authenticité et la véracité de la charte.

C'est aussi un bon travail que *l'Étude historique et archéologique* de M. Mortet *sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe au XIIe siècle* (Paris, A. Picard, in-8° de 90 p.) L'auteur était préparé à cette étude par la thèse fort remarquée qu'il avait donnée à l'École des chartes sur l'épiscopat de Maurice de Sully. C'est naturellement sur la période qui s'étend de 1160 à 1196 que M. Mortet donne les renseignements les plus précis et les plus complets ; mais, pour la période antérieure même, il a du moins su tirer des documents tout ce qu'ils pouvaient donner. — Notre savant collaborateur M. Paul Fournier vient de publier une intéressante *Notice historique sur la collection de manuscrits de la Bibliothèque publique de Grenoble* (Paris, Plon, in-8° de 45 p.) — M. P. Guilhiermoz a donné dans la *Nouvelle revue historique de droit* et fait paraître à part un remarquable travail intitulé: *De la persistance du caractère oral dans la procédure civile française* (gr. in-8° de 49 p.) — Le R. P. Dom Théophile Bérengier, continuant ses études sur *l'Épiscopat provençal au XVIIIe siècle*, nous a donné récemment une *Notice sur Mgr Joseph Ignace de Mesgrigny, évêque de Grasse* (1653-1726), austère et belle figure dénaturée à dessein par les jansénistes (Marseille, Roy, gr. in-8° de 66 p.) — Voici le XVIe des *Correspondants de Peiresc*, que notre savant et infatigable collaborateur M. Tamizey de Larroque passe en revue avec tant de soin et d'érudition. Celui-ci est *Francois Luillier*, maître des comptes à Paris, puis conseiller au Parlement de Metz, dont nous avons ici vingt et une lettres inédites, écrites de Paris à Peiresc, de 1630 à 1636 (Paris, Vve L. Techener, in-8° de 56 p.). — Mentionnons encore les brochures suivantes : *le P. Joseph du Tremblay. Notice biographique d'après le sieur de Hautebresche. Essai bibliographique*, par M. l'abbé Dedouvres, licencié ès lettres (Paris, Retaux-Bray, in-8° de 47 p.) ; *Lexique de la langue de Chapelain*, par M. l'abbé A. Fabre (Paris, Vve L. Techener, in-8° de 77 p) ; *Let-*

Digitized by Google

tres et documents inédits pour servir à l'histoire de la Révolution dans la Loire inférieure en l'an III, recueillis et annotés par M. André Joubert (Vannes, E. Lafolye, gr. in-8° de 23 p.) ; enfin *l'Équivoque sur la Révolution française, réponse à monseigneur Freppel* (Paris, Perrin, gr. in-8° de 67 p.) brochure dont l'auteur, M. Edouard Troyan, s'efforce, avec les meilleures intentions du monde, de soutenir ce paradoxe : qu'il est possible, dans la Révolution, d'accepter le mot et la chose sans trahir la vérité.

Plus que jamais Jeanne d'Arc est l'objet des préoccupations publiques. Naguères, dans une éloquente conférence faite au Cercle du Luxembourg, notre collaborateur M. Lecoy de la Marche parlait du *Culte de Jeanne d'Arc jusqu'à nos jours et de sa canonisation projetée* (Orléans, Herluison, gr. in-8° de 47 p.); aujourd'hui, voici qu'on nous annonce une importante publication : M. Pierre Lanéry d'Arc, docteur en droit, avocat à la cour d'appel d'Aix, doit prochainement mettre au jour, à la librairie Alphonse Picard, un volume intitulé : *Mémoires et consultations en faveur de Jeanne d'Arc par les juges du procès de réhabilitation, d'après les manuscrits authentiques, pour servir de complément et de tome VI au procès de condamnation et de réhabilitation.* Ce volume contiendra les traités théologiques et canoniques sur la Pucelle que Jules Quicherat avait cru devoir omettre dans la belle publication faite par lui pour la Société de l'histoire de France. Il constituera un véritable et notable service rendu par l'éditeur à la science historique et à l'examen raisonné des questions posées en particulier dans les deux procès relativement à l'héroïque vierge de France.

Plusieurs érudits provençaux se sont réunis pour faire un « tableau de l'état social de Marseille à la fin de l'ancien régime, » qui doit paraître sous ce titre : *Marseille en 1789*, dès le mois de juillet. — En signalant deux curieuses brochures de notre collaborateur M. H. Stein, concernant l'histoire de l'imprimerie (*Germain Lauverjat, imprimeur à Bourges à la fin du XVIe siècle* et *l'Imprimerie à Châteaudun*), nous prenons plaisir à annoncer que cet excellent érudit prépare une bibliographie de l'histoire de l'imprimerie. — Nous mentionnerons encore deux publications en préparation en Angleterre et qui, à des titres divers, présentent un certain intérêt : M. Hubert Hall, du *Record Office*, se dispose à éditer un volume qui fera pendant en quelque sorte à son histoire de la *Société au temps de la reine Elisabeth* (*Society in the Elisabethan age*) : *Court Life under the Plantagenets. Reign of Henry II* ; — M. J. H. Rose compte étudier les effets produits par la Révolution française sur le système politique du continent européen : *A Century of Continental History* (1780-1880).

Digitized by Google

Les ouvrages suivants, dont nous parlerons dans nos prochaines livraisons, ont été envoyés à la *Revue :*

Origines du culte chrétien, par l'abbé M. L. Duchesne (Ern. Thorin, in-8°) ; — *Saint Grégoire VII et la Réforme de l'Église au XIe siècle*, par M. l'abbé O. Delarc (Retaux-Bray, 2 vol. in-8°); — *La Vie des saints pour tous les jours de l'année*, par M. l'abbé Pradier (Desclée, de Brouwer et Cie, gr. in-8° illustré) ; — *Saint Mathurin, étude historique et iconographique*, par M. Eugène Thoison (Alph. Picard, gr. in-8°) ; — *Droit coutumier français, les Contrats*, par M H. Beaune (Delhomme et Briguet ; Larose et Forcel, in-8°); — *Les Principes fondamentaux du droit*, par le comte de Vareilles-Sommières (Pichon ; Guillaumin, in-8°) ;—*Études sur l'état économique de France pendant la première partie du moyen âge*, par M. C. Lamprecht., trad. de l'allemand par M. A. Marignan (A. Picard ; Guillaumin, in-8°) ; — *Lettres de Gerbert (983-997)*, par M. L. Havet (A. Picard, in-8°) ; — *Les Grands traités de la guerre de Cent ans*, publiés par M. Cosneau (A. Picard, in.-8°) ; — *La Vie politique de Louis de France duc d'Orléans*, 1372-1407, par M. E. Jarry (A. Picard, gr. in-8°) ; — *Le Patriotisme français en Lorraine antérieurement à Jeanne d'Arc*, par le comte M. de Pange (Champion, in-12) ; — *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne et l'Histoire des sièges de la même ville sous Charles VI et Charles VII*, par M. Alex. Sorel (A. Picard, gr. in-8°) ; — *Archives d'un serviteur de Louis XI. Documents et lettres*, 1451-1881, publiés sur les originaux par le duc de la Trémoïlle (Nantes, Em. Grimaud, in-4°) ; — *Le Traité de Cateau-Cambrésis*, par le baron A. de Ruble (Labitte, in-8°); — *La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie*, par le vicomte de Meaux (Perrin, 2 vol., in-8°); — *Ambassade en Turquie de Jean de Gontaut-Biron, baron de Salignac, 1605 à 1610. Correspondance diplomatique et documents inédits*, publiés et annotés par M. le comte Th. de Gontaut-Biron (Champion ; A. Picard, in-8°) ; — *La France sous l'ancien régime*, par M. le vicomte de Broc (Plon et Nourrit, 2 vol. in-8°) ; — *Marie Antoinette, sa vie, sa mort*, par M. F. de Vyré (Plon et Nourrit, in-8°); — *Études sur la société française. Littérature et Mœurs*, par M. E. Bertin (Calmann-Lévy, gr. in-18) ; — *Histoire de la Révolution*, racontée aux petits enfants, par M. Ch. d'Héricault (Gaume, in-12) ; — *États Généraux de 1789. Cahier des doléances des communautés de la sénéchaussée de Draguignan. Vœux du clergé et de la noblesse*, par M. F. Mireur (Draguignan, imp. Olivier et Rouvier, in-12) ; — *État de la France en 1789*, par M. P. Boiteau (Guillaumin, in-8°); — *Mes Campagnes (1792-1815)*, notes et correspondance du colonel d'artillerie Pion des Loches, mises en ordre et publiées par M. Chépon et L. Pingaud (Firmin-Didot, in-8°);

Digitized by Google

— *Correspondance diplomatique de Talleyrand. La Mission de Talleyrand à Londres, en 1792. Ses lettres d'Amérique à lord Landsdowne*, avec introd. et notes, par M. G. Pallain (Plon et Nourrit, in-8°) ; — *La Congrégation (1801-1830)*, par M. Geoffroy de Grandmaison (Plon et Nourrit, in-8°) ; — *La Vérité sur l'expédition du Mexique. Rêve d'Empire*, par M. P. Gaulot (P. Ollendorff, in-12°); — *La vie privée d'autrefois : les repas ; comment on devenait patron*, par M. Alfred Franklin (Plon et Nourrit, 2 vol. in-12) ; — *Une petite ville du Dauphiné. Histoire de Crémieu*, par M. Delachenal (Grenoble, imp. Allier, in-8°) ; — *Notice biographique sur Louis Mallet de Graville, amiral de France, (144 ?-1516)*, par M. P.-M. Perret (A. Picard, in-8°) ; — *Histoire de Pierre Berthelot, pilote et cosmographe du roi de Portugal aux Indes orientales*, par M. C. Bréard (A. Picard, in-8°) ; — *Le colonel Paqueron*, par Mgr Saivet, évêque de Perpignan (Desclée, de Brouwer et Cie, in-8°) ; — *François Mignet*, par M. Edouard Petit Perrin, in-12) ; — *Lettres de lord Beaconsfield à sa sœur*, traduites avec introduction, notices historiques et notes et précédées d'une étude sur lord Beasconsfield et le parti tory, par M. Alex. de Haye (Perrin, in-12) ; — *Histoire des joyaux de la Couronne de France*, d'après des documents inédits, par M. Germain Bapst (Hachette, gr. in-8°, avec grav.).

Au moment où nous achevons cette chronique, la Société de l'École des chartes se prépare à célébrer le cinquantième anniversaire de sa fondation et de la publication de la *Bibliothèque* qui est son organe et l'un des plus importants recueils consacrés aux études historiques en France. Un hommage spécial sera rendu à cette occasion au savant illustre qui est la plus éminente personnification de l'École des chartes et qui, depuis de longues années, dirige la revue publiée par la Société avec un zèle et un désintéressement au-dessus de tout éloge. La *Revue des questions historiques* tient à présenter en cette circontance ses meilleurs vœux à la *Bibliothèque de l'École des Chartes* et à son illustre directeur, M. Léopold Delisle. Nous le faisons ici en son nom.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Strabon, dans sa *Géographie*, place à l'embouchure de la Loire un port appelé *Portus Corbilonis*, qu'il met, pour l'importance commerciale, sur le même rang que Marseille et Narbonne. Les érudits n'ont jamais pu s'entendre sur le point voisin de l'embouchure de la Loire où cette ville existait au temps de Strabon. M. Léon Maître, archiviste du département de la Loire-Inférieure, vient d'étudier de nouveau la question [1], ainsi que celle de la formation des immenses tourbières qui se trouvent au nord de Saint-Nazaire. Après avoir réfuté les opinions de ceux qui prétendent retrouver l'emplacement de Corbilon à Méans ou à l'anse de Beslon, M. Maître cherche à établir que ce port n'a pu exister qu'à la place actuelle de Saint-Nazaire. Cette assertion peut être exacte ; mais il faut bien reconnaître qu'on n'en possède aucune preuve convaincante.

—Sous le titre : *La Gascogne et les pays limitrophes dans la légende carolingienne* [2], M. J.-Fr. Bladé a étudié les événements qui se sont passés en Gascogne pendant le règne de Charlemagne d'après la Chanson de Roland et la Chronique de Turpin, spécialement au point de vue de la géographie historique. M. Bladé n'admet pas les identifications de noms de lieux proposées par divers érudits tels que MM. Paul Raymond, François Saint-Maur, Gaston Paris, et s'en tient à la solution, proposée par M. Léon Gautier, que l'auteur de la Chanson ignorait la géographie et ne s'est pas beaucoup préoccupé d'une exactitude rigoureuse. M. Bladé insiste spécialement sur trois localités mentionnées dans le poème, La Cize, Roncevaux, la vallée d'Aspe. Il donne sur chacune d'elles des renseignements historiques et géographiques précieux, fruits de ses patientes recherches. Il procède de même pour la Chronique du pseudo-Turpin ; après avoir résumé le récit qu'elle fait du désastre de Roncevaux, il fournit des notes utiles sur plusieurs des localités qui sont mentionnées dans ce texte.

[1] *Annales de Bretagne*, avril.
[2] *Revue de Gascogne*, janvier, avril, juin.

Digitized by Google

— M. J. Havet a examiné, dans un très bon article critique[1], les vues nouvelles que M. Sackur a exposées dans une récente notice sur Raoul Glaber. Après avoir réfuté l'opinion de M. Sackur que la mauvaise ordonnance du récit de Glaber n'est pas le fait du chroniqueur, mais provient d'interpolations, M. Havet examine la question de la date de composition de la chronique, pour laquelle il n'est pas d'accord avec M. Sackur. Mais, sur un troisième point, il reconnaît le bien fondé des assertions de l'érudit allemand, d'après lequel Glaber ne serait pas mort à Cluny, mais à Saint-Germain d'Auxerre, après n'avoir fait que passer dans la première de ces abbayes.

— Deux volumes de comptes de l'hôtel du duc de Berry, frère de Charles V, ont fourni à M. Siméon Luce l'occasion d'une courte étude sur ce prince ou plutôt sur ses goûts d'artiste et de curieux[2]. C'est le duc de Berry qui introduisit dans les églises du centre de la France l'orgue à pédales récemment inventé en Brabant; c'est lui qui répandit le goût des truffes, dont l'usage jusqu'alors avait été réduit aux pays de production. Son amour des beaux livres, des manuscrits à miniatures, des bijoux, des pièces d'orfèvrerie est connu. Il aimait aussi beaucoup les animaux ; ses comptes présentent de nombreuses mentions d'achats de chiens, d'ours et surtout de mâtins d'Auvergne, qu'il devait employer pour la chasse.

— Jusqu'à présent, on n'avait pu arriver à trouver le nom de ce chroniqueur anonyme, si précieux pour le règne de Charles VI, qu'on appelle le Religieux de Saint-Denis. Ce chroniqueur n'a laissé dans son œuvre que peu de détails sur lui-même ; voici à quoi ils se résument : il a été secrétaire du roi ; il a voyagé en Angleterre et s'est trouvé en relation avec les moines de l'abbaye des Dunes; il a été mêlé aux affaires du schisme et, pour ce motif, s'est rendu au moins deux fois à Avignon ; il a connu particulièrement le duc de Berry ; dans la querelle des Armagnacs et des Bourguignons, il est du côté de ces derniers ; il a vécu après 1422 ; il a été moine à Saint-Denis. M. Moranvillé a été frappé de l'analogie que présentaient avec la chronique du Religieux les œuvres historiques de Pierre Salmon, qui fut chargé de différentes missions par Charles VI. Il étudia le personnage et constata que toutes les conditions que devait remplir l'anonyme Religieux de Saint-Denis se retrouvaient dans Salmon, sauf celle d'avoir été moine à Saint-Denis ; encore est-il certain qu'il a été religieux. M. Moranvillé est donc autorisé à conclure qu'il est infiniment probable que le Religieux de Saint-Denis et Pierre Salmon ne sont qu'un seul et même personnage[3].

[1] *Revue historique*, mai-juin.
[2] *Le Correspondant*, 25 avril.
[3] *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 1re et 2e livraisons de 1889.

Digitized by Google

— Il est regrettable que le travail de M. l'abbé Charles: *L'invasion anglaise dans le Maine de* 1417 *à* 1428 [1] n'ait pas été terminé avant la mort de cet érudit. Cette histoire n'aurait pu que gagner à être complétée et revue par celui-là même qui l'avait composée, et M. l'abbé Froger n'a pas voulu, avec une discrétion très louable, refaire le travail de M. l'abbé Charles. Quoi qu'il en soit, ce travail, tel qu'il est, contient une foule de renseignements précieux et présente beaucoup d'intérêt. L'auteur avait fouillé avec un soin scrupuleux les archives du département de la Sarthe et y avait trouvé une abondante moisson de documents inédits dont on a publié un certain nombre en pièces justificatives Les chroniqueurs contemporains ont fourni aussi beaucoup de renseignements disséminés dans leurs œuvres et que M. l'abbé Charles a su condenser dans un récit suivi. La partie la plus nouvelle de son étude est certainement le chapitre VII, où est dépeint l'état du Maine à l'époque de l'invasion anglaise, le régime des communautés d'habitants, les exactions des envahisseurs et les suites désastreuses que leurs procédés eurent pour les campagnes.

— Saint Vincent Ferrier est certainement un des prédicateurs les plus extraordinaires qui aient jamais existé. Son éloquence sauvage passionna les foules et les entraîna à sa suite dans tous les pays où le porta son apostolat; en Espagne, en Angleterre, en Écosse, en France, en Bretagne, partout où il passe, on se presse pour l'entendre et les églises sont trop petites pour contenir l'affluence des populations. M. de la Borderie a fait sur ses sermons et sur le genre de son éloquence une étude historique et littéraire [2]. On ne possède pas le texte même des sermons de saint Vincent Ferrier; il devait évidemment les prononcer dans l'idiôme du pays, et nous n'en possédons qu'une sèche analyse en latin. Cependant ce simple canevas qui nous a été conservé, donne une idée assez exacte de ce que devait être l'éloquence du grand prêcheur, quelle méthode il employait, quelles étaient ses comparaisons favorites, ses images habituelles. M. de la Borderie a cité plusieurs exemples de ses sermons ; on y remarque une extrême vigueur d'expressions et une hauteur de vues surprenante sous des dehors familiers ; mais son éloquence est gâtée par le mauvais goût du siècle, dont il n'avait pu se défendre absolument ; les antithèses, les comparaisons singulières, les interprétations forcées, les subtilités y abondent, et cependant quelle vigueur, quelle verve ! Il est vrai que le sujet qu'il traitait ordinairement, l'approche du jugement dernier, prêtait singulièrement à des développements pathétiques.

[1] *Revue du Maine*, 1re, 2e et 3e livr. de 1889.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, février et avril.

Digitized by Google

— M. H. Salomon reproche à dom Taillandier d'avoir avancé que la Bretagne n'avait pas eu part aux troubles de la Fronde, et à M. de Carné d'avoir traité trop légèrement les mouvements qui se produisirent à cette époque dans la province. M. Salomon a fait un récit très détaillé de ce qu'il appelle *La Fronde en Bretagne* [1]. Le conflit qui exista en 1651 entre les États de Nantes et le parlement de Rennes eut-il avec la Fronde d'autre connexité qu'une identité d'époque ? M. Salomon l'affirme. Pour nous, nous croyons qu'il va trop loin et qu'il a donné beaucoup trop d'importance à un conflit tout local. En somme, la résistance du parlement aux ordres de la Cour ne fut point très accentuée. D'ailleurs il n'était soutenu que par quelques nobles turbulents, tandis que le maréchal de la Meilleraye avait derrière lui les États et la majorité des trois ordres de la province.

— Une étude de M. l'abbé Sicart, publiée dans le *Correspondant* [2], a pour but de montrer ce qu'était l'*Épiscopat français à la veille de la Révolution*. Chose remarquable, sauf trois ou quatre exceptions, les cent trente-huit évêques ou archevêques de France appartenaient à la noblesse, et souvent à la plus haute. Ils avaient donc l'esprit et les habitudes de cette classe de la nation ; la Cour les attirait et presque tous y passaient la majeure partie des années. Quand ils étaient dans leurs diocèses, leur train de vie, leur luxe, leurs dépenses en bâtiments et en fête mangeait la plus grande partie de leurs revenus, quand ils y suffisaient. En résumé, l'épiscopat avait une *apparence* mondaine des plus accentuées. Nous soulignons exprès ce mot, parce que, sous cette apparence se cachaient des vertus qu'on est tout étonné d'y rencontrer. M. l'abbé Sicart passe en revue tous ces prélats qui faisaient briller sur leurs sièges la charité, la bonté, la pureté des mœurs, qui s'occupaient de leurs séminaires, de leurs diocésains, qui résidaient dans leur ville épiscopale. Mgr de Juigné à Paris, Mgr de Belzunce à Marseille, Mgr de Gramont à Besançon, Mgr de Cicé à Bordeaux, et une foule d'autres se firent remarquer par leurs vertus. Tous, sauf quatre, préférèrent le dépouillement, la pauvreté, l'exil, la mort même à l'obligation de jurer la constitution civile du clergé. L'épiscopat français, à la veille de la Révolution, était donc plus digne de sa mission qu'on ne le croit généralement.

— L'hiver de 1788-1789 fut un des plus rigoureux dont on ait gardé le souvenir. Il préluda à la Révolution et en fut une des causes par la famine et la misère qu'il fit naître dans tout le royaume. Un journal inédit d'un bourgeois de Paris, nommé Hardy, ancien libraire, a donné à M. Guillaume Depping l'occasion de rappeler succincte-

[1] *Revue historique*, mai-juin 1889.
[2] Livraisons des 25 avril, 10 et 25 mai.

Digitized by Google

ment les évènements les plus importants de cet hiver néfaste [1]. Hardy en effet note au jour le jour, non seulement ce qui arrive dans la capitale, mais ce qu'il apprend sur les provinces et les pays étrangers. M. Depping ne s'en est pas tenu d'ailleurs à cette seule source de renseignements ; il a su compléter son récit par des indications prises de côté et d'autre, notamment dans les journaux de l'époque.

— Les travaux relatifs à l'histoire de la Révolution ont été nombreux pendant le trimestre dernier. C'est d'abord, par ordre de dates, l'espèce de factum de M. Aulard, intitulé : *Le programme royal aux élections de 1789* [2], dans lequel il prétend que « la France voulait une révolution paisible, progressive et sûre, » et que ce fut Louis XVI qui « la força à la faire violente, brusque et hasardeuse. » Cette affirmation, si elle ne semble pas évidente, a du moins le mérite de la nouveauté ; je crois qu'aucun des contemporains du malheureux roi n'aurait pensé à l'accuser d'avoir été cause, directement ni indirectement, de la prise de la Bastille et des scènes de désordre qui se produisirent dans toute la France pendant l'année 1789. M. Aulard oublie sans doute le titre de Restaurateur de la liberté française qui fut décerné à Louis XVI en cette même année, et que M. Chassin rappelle dans la courte notice consacrée par lui à la colonne qu'on devait élever sur les ruines de la Bastille et qui devait porter la statue du roi [3].

— On sait qu'une des gloires de l'église de France c'est que, sur cent trente-huit archevêques et évêques, quatre seulement prêtèrent le serment à la constitution civile du clergé. C'est la triste histoire de l'un de ces quatre, Lafont-Savine, évêque de Viviers, que M. Simon Brugal a racontée en détail sous le titre : *Le schisme constitutionnel dans l'Ardèche* [4]. Son travail est fort intéressant ; il a beaucoup emprunté à la tradition orale, très vivante encore dans le Vivarais. Le caractère indécis, léger et vaniteux de Lafont-Savine est peint de main de maître par de nombreuses anecdotes et des traits typiques.

— Le juge de paix Buob n'est guère connu que des travailleurs qui se sont occupés des petits côtés de la Révolution. Il mérite bien cependant la notice que lui a consacrée M. Edmond Biré [5]. Nommé juge de paix de la section Poissonnière, il ne se confina pas dans ses attributions judiciaires : très intelligent et doué d'une grande énergie, il seconda avec un rare dévouement Bertrand de Moleville dans ses efforts pour enrayer les menées des coryphées de la Révolution. Cette conduite le désigna à la haine des Jacobins. Arrêté le 12 août

[1] *Revue politique et littéraire*, 23 mars.
[2] *Révolution française*, avril.
[3] *Id.*, mai.
[4] *Revue de la Révolution*, avril et mai.
[5] *Revue de la Révolution*, avril.

Digitized by Google

1792 et enfermé à l'Abbaye, il fut massacré le 3 septembre. — Citons aussi le curieux article de M. Wallon, intitulé : *Un Sosie de Santerre à l'armée des Alpes* [1], et souhaitons qu'on puisse découvrir à ce Sosie un état civil régulier.

— Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler du calendrier républicain. M. Gairal a commencé sur cette question un nouveau travail dans lequel il remonte jusqu'aux tentatives faites avant la Révolution pour modifier le calendrier. Cette étude a paru dans l'*Université Catholique* [2], nouvelle revue qui a succédé à *La Controverse et le Contemporain*.

— Les *Annales de l'Est* contiennent deux articles relatifs à l'histoire de la Révolution en Lorraine. L'un est consacré par M. D. Matthieu à Mlle Charlotte de Rutant [3] qui, accusée de correspondance avec les émigrés, fut transférée de Nancy à Paris, traduite devant le tribunal révolutionnaire, condamnée et exécutée. Dans l'autre article, M. Fournier a fait l'histoire de Rambervillers sous la Révolution [4]. Toutes les histoires de villes, à cette époque, se ressemblent beaucoup ; il est néanmoins excellent d'entreprendre ces sortes de monographies qui sont toujours profitables à l'histoire locale. — Nous ne pouvons omettre aussi de mentionner le récit, fait par M. l'abbé Fesquet [5], de la conduite courageuse des prêtres du canton de Lassalle (Gard) qui refusèrent de prêter serment à la constitution civile du clergé.

— La France, après la chute du Directoire, ressemblait à un édifice en ruine; il fallait reconstruire. Comment Bonaparte s'y prit-il pour mener à bien ce grand travail ? Par quelle merveilleuse habileté réussit-il en si peu de temps à rétablir le monument détruit par la main brutale de la Révolution ? C'est ce que M. Taine a exposé dans trois remarquables articles [6], dont on ne saurait trop louer le plan rigoureux et la précision des détails et des déductions. En France, dit-il, en 1800, il y a deux groupes manifestes de désirs : l'un qui date de dix ans, l'autre qui date d'un siècle et plus Le premier, c'est un besoin ardent de sécurité pour les personnes et les propriétés, de liberté pour les consciences, un désir immense de voir guérir les plaies faites par la Révolution et rétablir les églises, les hôpitaux, les écoles. L'ordre dans l'administration, la centralisation du pouvoir, la discipline exacte rétablie dans l'armée, ne tardent pas

[1] *Revue de la Révolution*, mai.
[2] Livr. du 15 mai.
[3] *Annales de l'Est*, avril.
[4] *Id*, id.
[5] *Revue du Midi*, avril.
[6] *Revue des Deux Mondes*, 15 mars, 1er et 15 avril.

Digitized by Google

à procurer la sûreté de tous les citoyens. Pour fermer les plaies de la Révolution, le premier consul commence par multiplier les radiations d'émigrés ; il leur restitue leurs droits civils, leurs biens non vendus ; mais, en même temps, il proclame que les acquéreurs de biens nationaux confisqués peuvent les garder en toute sûreté. Pour s'attacher l'ancienne noblesse, il l'introduit à sa cour, il lui donne des places, des grades, des dignités. D'autres plaies sont plus douloureuses encore : les biens du clergé n'existent plus ; les prêtres ont été guillotinés ou déportés, ou ont émigré ; partant il n'y a plus de culte public. Cependant les populations en demandent de toutes parts le rétablissement. De même les dotations des écoles, des collèges, des hôpitaux ont été dissipés ; l'instruction et l'assistance publique ont donc disparu. Il faut les reconstituer. La signature du Concordat rétablit le culte et du même coup tranquillise tous les possesseurs de biens du clergé. L'État fait en même temps une excellente affaire, puisque le budget des cultes ne lui coûte que douze millions par an. L'entretien et l'ameublement des édifices religieux sont laissés à l'initiative privée. De même pour les collèges et les hôpitaux ; on leur rend leurs biens non vendus ; on rappelle les ordres religieux et hospitaliers ; tout cela ne coûte rien à l'État ; la bourse des particuliers et des communes y pourvoie, et du même coup l'instruction publique renaît et les asiles des malheureux se rouvrent de toutes parts. — Quant à l'autre groupe de désirs, M. Taine l'appelle le besoin de justice distributive, c'est-à-dire les charges réparties avec équité, l'abolition des privilèges et des exemptions, les droits égaux pour tous. A ce sujet, M. Taine, en mettant en regard les deux tableaux de la répartition des impôts en 1789 et sous l'Empire, montre la profonde habileté de Bonaparte. L'impôt foncier est établi également sur toutes les propriétés ; l'impôt mobilier frappe ceux qui ne possèdent pas d'immeubles, et la quotité des deux est graduée de manière à ne pas accabler le contribuable. En même temps le système de perception est réformé. Voilà pour l'impôt direct. Quant à l'impôt indirect, il est encore plus habilement établi et de telle façon que, ne se percevant plus sur le consommateur, celui-ci ne se doute pas qu'il le paie. Un dernier impôt était plus lourd à porter ; c'était celui de la conscription. Napoléon, au moins au début de son règne, car plus tard le besoin d'hommes le rendit plus exigeant, sut l'adoucir à propos ; il établit des dispenses, il autorisa le remplacement. — A côté des des devoirs et des charges, voyons les droits et les avantages. D'abord il rend effective l'égalité de tous devant l'État et la faculté pour tous d'arriver aux places et aux emplois ; tous peuvent concourir ; c'est l'État qui décerne le prix. Chacun peut espérer de parvenir aux premières places et Napoléon sait graduer les récompenses, les honneurs,

Digitized by Google

les pensions pour gratifier ceux qui le servent. En résumé, ce qui se dégage de ces trois articles, c'est la profonde habileté du restaurateur de la France en 1800 ; c'est son génie merveilleux, sa sagacité admirable pour tout saisir et tout régler comme il doit l'être.

— *L'opposition littéraire sous le Consulat* fut bien anodine et se restreignit à quelques auteurs contre lesquels le gouvernement de Bonaparte exerça ses rigueurs. M. Paul Gaffarel a raconté les diverses phases de cette opposition [1]. Ducis, Marie-Joseph Chénier, Delille, Mme de Staël, Chateaubriand, La Harpe, Michaud, Nodier, tels sont les principaux de ceux qui eurent à souffrir de la susceptibilité du premier consul.

— On avait jusqu'à présent traité de fable le récit de Tite-Live sur l'emploi du vinaigre par Annibal pour faire sauter les rochers qui lui fermaient le passage des Alpes. M. Berthelot [2], s'aidant des découvertes de la chimie moderne et de nombreux passages d'auteurs anciens qui citent des exemples de faits analogues, vient d'établir, dans un très curieux travail, la parfaite vraisemblance du récit de Tite-Live, l'action chimique du vinaigre sur les roches échauffées par le feu étant complètement prouvée.

— Le travail de M. Paul Guilhiermoz sur *la persistance du caractère oral dans la procédure civile française* [3] montre que l'ordonnance de saint Louis qui établit l'enquête par écrit comme moyen de preuve ordinaire, n'abolit pas pour cela la procédure orale. Celle-ci au contraire continua à subsister et toutes les affaires s'ouvrirent toujours par un débat purement oral ; c'était seulement dans le cas où le jugement ne pouvait être prononcé sur ce premier débat que les juges ordonnaient un « appointement en faits contraires » et que commençait la procédure écrite. Ce caractère oral a persisté, avec certaines modifications, jusqu'à notre époque.

— La notice archéologique consacrée par M. l'abbé Dubois à l'église Notre-Dame de la Couture au Mans [4], et spécialement à sa nef et à sa façade occidentale, est une bonne description de ce curieux monument du XIIe siècle. Des dessins intéressants du portail, de la nef et de divers chapiteaux accompagnent le travail de M. Dubois. C'est sans doute par erreur qu'il a parlé du duc de Bretagne Pierre *de* Mauclerc ; c'est Pierre de Dreux, dit Mauclerc, qui appartenait à une des branches du sang royal de France. On peut aussi lui reprocher d'avoir un peu trop abusé de l'emploi des termes techniques qui sont lettre morte pour bien des lecteurs.

[1] *La Révolution Française*, avril et mai.
[2] *Journal des savants*, avril.
[3] *Nouvelle revue historique de droit*, janvier-février.
[4] *Revue du Maine*, 3e livr. de 1889.

Digitized by Google

— M. Julien Durand a signalé dans le *Bulletin monumental*[1] l'usage fréquent au moyen âge de « rappeler par des figures, dans l'ornementation des églises, les mystères du premier et du second avènement du Christ, en se guidant sur la sixième leçon des matines de Noël. » Dans cette leçon, les prophètes de l'Ancien Testament sont successivement appelés et viennent tour à tour annoncer la venue du Messie. Or, on retrouve au portail de beaucoup d'églises, en France et en Italie, des statues des prophètes, accompagnant les scènes de l'Annonciation et de la Nativite et portant sur des banderolles les premiers mots de prophéties que la leçon des matines de Noël met dans leur bouche. M. Durand en conclut qu'il y a une corrélation évidente entre cette leçon et ces statues et que les sculpteurs s'en sont inspiré.

— M. Edmond Le Blant s'est occupé *De quelques monuments antiques relatifs à la suite des affaires criminelles*[2]. Ce titre ne dit pas clairement ce que contient ce travail. M. Le Blant a réuni un certain nombre de bas-reliefs, fresques, médailles, etc., qui représenteut un tribunal romain, la manière dont les accusés étaient traités, les supplices auxquels ils étaient soumis, tout cela à l'époque des empereurs et pour montrer ce qu'étaient les tortures infligées aux chrétiens, dont il est si souvent question dans les Actes des martyrs. De bonnes reproductions des principaux de ces monuments figurés accompagnent ce curieux travail. M. Le Blant aurait pu lui donner une étendue bien plus considérable ; nous ne pouvons que regretter que le savant membre de l'Institut se soit restreint à des notes aussi succinctes.

— La châsse de saint Eleuthère à Tournai est un des plus beaux spécimens de l'orfèvrerie du XIIIe siècle. M L Cloquet a pu l'étudier à loisir et en a donné dans la *Revue de l'art chrétien*[3] une description très complète, accompagnée de reproductions de l'ensemble et des détails de cette superbe œuvre d'art.

— Si des revues parisiennes nous passons aux revues de province, nous avons d'abord à mentionner la résurrection des *Annales Franc-comtoises*, disparues depuis 1870. La première livraison contient un bon travail de M. P. Routhier sur *Les Suédois dans le Val-de-Morteau*[4] en 1638. Bernard de Saxe-Weimar, ne pouvant plus faire subsister son armée en Alsace, voulut descendre en Franche-Comté. Les habitants du Val-de-Morteau se préparèrent à lui résister. Comme

[1] Livr. de novembre-décembre 1888.
[2] *Revue archéologique*, janvier à avril. — [3] Livr. d'avril 1889.
[4] *Annales franc-comtoises*, janvier-février 1889.

Digitized by Google

l'on devait s'y attendre, ils succombèrent sous le nombre. C'est le souvenir de leur héroïque défense et de l'occupation suédoise dans ce pays que M. Routhier a voulu conserver.

— La courte notice de M. l'abbé Angot sur l'introduction du cidre dans le pays de Laval [1] où il parvint en peu d'années à remplacer complètement le vin, a été rédigée d'après les comptes de l'Aumônerie Saint-Julien. D'après ce document, c'est en 1434 qu'on trouve la première mention de l'achat d'une demi-pipe de cidre pour les valets et ouvriers de l'hôpital. Trente ans plus tard, en 1468, l'hôpital possède deux pressoirs à pommes et fait fabriquer dix-sept pipes de cidre — Dans la même livraison de la *Revue du Maine* [2], M. le baron de la Bouillerie a publié six chartes des XIIIe et XIVe siècles relatives à l'hôpital des Ardents du Mans, dont l'histoire est très peu connue et sur lequel on ne possédait jusqu'à ce jour qu'un petit nombre de renseignements.

— Du travail de M. E. Forestié sur la *Vie militaire en Quercy au XIVe siècle* [3], il n'a encore paru que la première partie, relative aux armes et aux armures. L'auteur n'apporte pas beaucoup de nouveau, et cela eut été difficile dans un sujet si connu ; mais il donne un certain nombre de détails intéressants et fait connaître la signification précise de certains noms d'armes dont le sens était encore douteux.

— M. le chanoine Jules Chevalier fait paraître depuis plus d'un an dans le *Bulletin du diocèse de Valence* [4] une importante étude intitulée : *Quarante années de l'histoire des évêques de Valence au moyen âge (1226-1266)*, dont nous n'avions pas encore parlé, mais qui mérite une mention particulière pour le soin avec lequel elle est rédigée. L'auteur y a inséré de nombreux documents inédits puisés dans divers dépôts d'archives, notamment dans ceux de l'Isère et de la Drôme.

— Le souvenir de l'archidiaconé de Corrensagnet avait complètement disparu dans le diocèse d'Auch. M. l'abbé Dubord est parvenu à le reconstituer, à en déterminer les limites et l'étendue et à retrouver le nom de la plupart des paroisses qui le composaient et dont beaucoup ont disparu [5]. Des renseignements historiques sur ces diverses paroisses rendent le travail de M. l'abbé Dubord précieux pour quiconque s'occupera de la topographie ancienne du diocèse d'Auch.

— A signaler encore : dans les *Annales bourbonnaises*, deux bons travaux d'archéologie : l'un sur l'église de Chappes, par M. Brugière

[1] *Revue du Maine*, 2e livr. de 1889. — [2] *Id.*, id.
[3] *Bulletin de la Société de Tarn-et-Garonne*, 1er trimestre de 1889.
[4] Livr. de mars, avril, septembre et octobre 1888, janvier et avril 1889.
[5] *Revue de Gascogne*, mars et mai 1889.

Digitized by Google

de Lamotte [1] ; l'autre de M. l'abbé Clément sur *Les tombeaux et épitaphes des de Brosse* [2] dans la chapelle collégiale de Saint-Martin à Huriel ; — la biographie de *Jean de Clinchamp, prieur de Solesmes et abbé de Saint-Remi de Reims*, donné par dom Piolin dans la *Revue du Maine* [3] ; — le curieux document sur le guet auquel étaient astreintes les populations rurales voisines d'un château-fort, dans la prévôté de Château-Thierry à la fin du XIVe siècle [4] ; — l'intéressant récit intitulé : *Un émissaire du connétable de Bourbon* [5] que M. le vicomte de Gaulmyn a tiré de l'interrogatoire d'André Colin, conservé aux Archives nationales, et dans lequel se trouvent racontées les mésaventures d'un pauvre laquais que le connétable de Bourbon, après sa trahison, avait envoyé à ses fidèles de Bourbonnais ; — la charte des libertés de l'église de Trescléoux, datant de 1316, mise au jour par M. l'abbé Paul Guillaume, archiviste du département des Hautes-Alpes [6], qui a également publié [7] le règlement forestier du mandement de Savines en 1621 ; — la *Notice* de M. Marin de Carranrais sur *l'intendance de Provence* [8], faite d'après les documents locaux ; la courte notice, accompagnées de pièces justificatives, que M. Ch. Laurent a insérée dans la *Revue de Champagne et de Brie* [9] sur la léproserie de Mézières, qui subsista jusqu'au milieu du XVIIe siècle ; — l'historique et l'organisation de la collégiale de Notre-Dame de la Fosse à Guémené-Guingamp [10], racontés par M. A. Dupuy ; cette collégiale avait été fondée en 1529 par les seigneurs de Guémené, un des rameaux de la puissante maison de Rohan ; — l'étude de M. Poidebard sur *Les voyages* ou plutôt les passages *de Madame de Sévigné dans le Lyonnais* [11], d'après les lettres de la marquise; — le livre de raison de la famille de Fontainemarie (1640-1774), publié par M. Tamizey de Larroque [12] ; - enfin le curieux inventaire fait en septembre 1556 à la mort de Philippe du Broc, grand prieur de Saint-Gilles [13].

FR. DE FONTAINE.

[1] Février-mars 1889. — [2] Mars, avril et mai. — [3] 2e livraison de 1889.
[4] *Revue de Champagne et de Brie*, mars.
[5] *Annales bourbonnaises*, mai.
[6] *Bulletin de la Société des Hautes-Alpes*, 1er trimestre de 1889.
[7] *Id.*, 2e trimestre.
[8] *Revue de Marseille*, janvier-février et avril-mai 1889.
[9] Février 1889.
[10] *Annales de Bretagne*, avril.
[11] *Revue du Lyonnais*, janvier-février. — [12] *Revue de l'Agenais*, mars-avril.
[13] *Revue du Midi*, février.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

De l'égalité des races humaines. *Anthropologie positive*, par M. FIRMIN. Paris, Cotillon, 1885, in-8° de 665 p. av. gravures.

Nous devons, en commençant, rendre justice au sentiment patriotique qui a inspiré l'auteur de cet ouvrage. Noir de l'île de Haïti, il s'efforce d'y établir la parfaite égalité de toutes les races humaines entre elles. Plusieurs des arguments invoqués en faveur de sa thèse nous semblent de nature à impressionner favorablement l'esprit du lecteur ; d'autres, il est vrai, paraissent moins heureux, et pour que l'on puisse juger de l'esprit général du livre, nous allons en donner un résumé succint.

La crainte de tomber dans le cléricalisme empêche M. Firmin d'admettre l'unité d'origine de l'espèce humaine. Il estime chaque race née sur un point différent du globe et probablement à des époques différentes aussi. Diverses causes climatériques ou géographiques les ont empêchées d'atteindre aussi vite les unes que les autres le même point de développement physique et moral, mais elles n'en seraient pas moins susceptibles toutes d'y parvenir. L'auteur cite comme preuve à l'appui de son opinion, l'antique Egypte, peuplée, suivant lui, d'hommes appartenant à la race nigritique et qui cependant a précédé le reste du monde dans la voie de la civilisation. Enfin, les hommes éminents qu'a produit la république Haïtienne achèveraient de démontrer qu'au point de vue de l'intelligence et du cœur la race noire n'est inférieure à aucune autre. A notre avis, on ne saurait accepter sans examen plusieurs de ces allégations ; d'abord la parenté des anciens Égyptiens et des nègres semble absolument inadmissible : les linguistes les plus autorisés sont aujourd'hui d'accord pour reconnaître dans l'idiôme des Pharaons, non pas un dialecte d'origine africaine, mais simplement une forme encore rudimentaire du parler sémitique; si, aux âges préhistoriques, la vallée du Nil a été occupée par des tribus de sang nègre ou peut être même hottentot, elles ont été, évidemment, absorbées ou refoulées par les protosémites qui constituent un simple rameau du tronc caucasien. Rien ne permet de supposer, comme le veut M. Firmin, que le progrès de la civilisation ou des libertés publiques ait pour effet de modifier la race, au moins dans ses traits essentiels. En admettant même, ce qui n'est pas encore parfaitement démontré qu'elles aient contribué à nous gratifier d'un développement cérébral supérieur à celui de nos aïeux du XIIIe siècle, s'en suivrait-il qu'elles arrivent jamais à

Digitized by Google

diminuer le prognathisme du noir, à rendre ses cheveux plus lisses ou a donner à son pied une conformation analogue à celle du pied de l'européen ? Ici, l'auteur nous semble passablement fantaisiste, et si l'on tirait des principes par lui posés leurs conséquences naturelles, on en arriverait à se demander dans quelles proportions l'extension du droit d'écrire ou du droit de réunion peut augmenter le nombre des hommes bien conformés ou des jolies femmes de chaque pays.

Au dire des observateurs les plus compétents, les noirs des Etats-Unis vivant au sein d'une société fort policée, ont conservé, lorsqu'ils se trouvent indemnes de croisements avec la race blanche ou indienne, tous les traits de leurs aïeux africains. Néanmoins, leur teint serait devenu un peu moins foncé, chose assez naturelle du reste, puisque le climat de la Virginie ou de la Caroline est bien plus tempéré que celui de la Guinée. N'a-t-on pas remarqué que les tribus habitant le sommet du *Kilimandjaro*, à une altitude fort élevée, où par suite règne un froid assez vif, joignent à des traits purement nigritiques une carnation comparable à celle de certaines populations européennes ?

Suivant toutes les apparences, les diverses races humaines se sont formées à une époque très ancienne, alors que le type n'avait pour ainsi dire pas eu le temps de se fixer ; c'est un fait bien connu des éleveurs qu'une variété animale n'est confirmée qu'au bout de plusieurs générations. Jusque là, les descendants des auteurs communs sont sujets à différer beaucoup entre eux sous le rapport de la conformation physique. A cet égard, une loi analogue semble régir aussi bien notre espèce que les espèces inférieures. La race nigritique paraît s'être constituée sous l'influence d'une température extrêmement chaude, comme peut être la race mongolique sous celle d'un climat tout à la fois sec et froid. La race blanche qui, à certains égards, tient le milieu entre les deux autres, aura conservé davantage du type original parce qu'elle resta cantonnée dans les régions tempérées, berceau primitif de notre espèce. Maintenant, il convient d'ajouter que les variétés humaines une fois confirmées par le cours des siècles et la suite des générations, les causes climatériques qui leur ont donné naissance restent presque sans action sur elles. Citons comme exemple les profils que nous ont conservés les vieux monuments égyptiens et assyriens. Ils rappellent à s'y méprendre ceux de beaucoup de juifs actuellement vivants dans l'Europe occidentale.

Nous ne chicanerons pas l'auteur sur ce qu'il nous dit relativement à la beauté et à l'intelligence dont sont doués certains individus de sang noir ; observons seulement que cela ne prouve pas grand chose quant à la thèse par lui soutenue. Qu'un nègre homme d'esprit soit supérieur à un Français imbécile, nous ne le contestons pas ; mais il s'agirait, au point de vue intellectuel, de comparer la moyenne des deux races, et on pourrait discuter là dessus bien longtemps avant d'arriver à une solution plausible. Si nous abordons le terrain de l'esthétique et de l'élégance des formes, il sera difficile de ne pas déclarer notre frère noir moins bien partagé que le blanc, lequel cependant laisse si souvent à désirer sous ce rapport.

Parlerons-nous maintenant des qualités morales ? L'homme noir se

Digitized by Google

montre trop souvent sot, égoïste, ingrat, cruel, superstitieux; impossible, on en conviendra, de plus ressembler à l'Européen. Nous voyons là un puissant argument en faveur de la thèse monogéniste. Comment nier que des gens si semblables par leurs défauts ne soient aussi un peu unis par les liens du sang ? Les uns et les autres ont, en définitive, reçu une part à peu près équivalente des malédictions réservées à la postérité d'Adam.

Evidemment, des nuances seules séparent les différentes races humaines, mais peut-être serait-il téméraire de conclure de là à leur parfaite égalité.

Disons, pour nous résumer, que l'ouvrage de M. Firmin renferme bon nombre d'observations ingénieuses et dont on peut tirer profit; il nous semble seulement que l'auteur, sous prétexte de science, se laisse quelquefois un peu aller à faire du roman anthropologique.

COMTE DE CHARENCEY.

—

Histoire du Plébiscite, par M. Charles BORGEAUD, docteur en philosophie, docteur en droit. *Le Plébiscite dans l'Antiquité. — Grèce et Rome.* — Genève, Georg; Paris, Ern. Thorin, 1887, gr. in-8° de XVI-200 p.

La monographie que M. Borgeaud présente au public est, dit-il très modestement, « une œuvre de jeunesse ; » bien qu'ainsi qualifiée par son auteur, elle présente assez d'intérêt pour que nous n'hésitions pas à lui consacrer quelques lignes.

L'antiquité Grecque et l'antiquité Romaine, considérées dans leurs institutions publiques, offrent, sans doute, de profondes divergences avec les institutions qui nous régissent actuellement; mais en cette matière comme en tant d'autres, le passé n'est que l'avant-garde du présent, et à ce point de vue, le travail de M. Borgeaud sera d'une incontestable utilité pour l'étude de ces dernières.

L'auteur a divisé son œuvre en deux parties distinctes, comprenant, l'une et l'autre, trois chapitres. Dans la première, il étudie le plébiscite à Sparte, à Athènes, et dans les États secondaires. La deuxième, il la consacre à passer successivement en revue les comices curiates, centuriates et tributes; — la loi; — le Plébiscite, — et à son occasion la loi des consuls Valerius et Horatius et celles des dictateurs Publilius Philo et Hortensius; il cherche enfin à bien fixer le rôle du Plébiscite dans l'évolution du droit public à Rome.

Les dissertations de M. Borgeaud, pour n'être pas toujours suffisamment complètes, ont cependant un mérite réel. Visiblement, il se tient au courant des travaux que, de nos jours, suscite la matière qu'il aborde ; nous n'oserions dire qu'il en ait encore tiré tout le parti possible; témoin, s'il nous faut justifier nos réserves, les renseignements, même augmentés après coup, qu'il donne sur la réforme des comices curiates. Son livre n'est, pour nous, qu'un essai de vulgarisation ; il ne respire pas le caractère de personnalité que nous recherchons, et que nous aimons surtout dans les « œuvres de jeunesse ; » il ne dévoile pas encore une érudition profonde ; mais on y rencontre des notions sommaires qui, pour la plupart, ont le mérite fort appréciable de l'exactitude.

M. Borgeaud serait le premier, nous en avons la conviction, à maintenir, même après sa louable tenta-

Digitized by Google

tive et son très estimable essai, ce qu'il décrétait dans son avant-propos (*in fine*, p. XV) : « l'histoire du Plébiscite est encore à écrire; » qu'il se rende, à bon droit, cette justice que s'il n'a pu déblayer entièrement la voie, il a « du moins l'honneur de l'avoir entrepris. »

X.

—

I Tiranni di Romagna e i Papi nel medio Evo. Note storiche di Pietro Desiderio PASOLINI. Imola, tip. Galeati, 1888, gr.in-18 de XI-310 p.

M. Pasolini raconte la lutte soutenue pendant trois cents ans par les Papes contre les tyrans de la Romagne. Il montre auparavant la souveraineté pontificale, née d'une concession des Francs, mettant cinq siècles à devenir un fait, puis engagée dans la lutte contre les tyrans, interrompue un moment par la conquête d'Albornoz, qui concède à ces tyrans ou seigneurs le titre de vicaires pontificaux. A la fin du XVe siècle les Papes deviennent les maîtres, et Jules II « transforme son pouvoir en un gouvernement clérical qui, après trois siècles et demi, s'est éteint de nos jours après une vie bien peu florissante. » Voilà la thèse de M. Pasolini : elle ne peut être acceptée de tous points. Les documents publiés par le P. Theiner, ceux que les divers auteurs d'Histoires de villes de l'État pontifical ont édités, établissent, même avant 1278, l'existence du pouvoir effectif des Papes sur les États de l'Église, pouvoir direct sur certaines villes, pouvoir de suzeraineté sur d'autres.

Le récit de M. Pasolini est intéressant ; à l'aide des chroniques, il donne des détails qui font pénétrer dans l'histoire de ces temps troublés. Le tyran italien est très différent du feudataire allemand, dit l'auteur, et celui de la Romagne est différent de celui des autres parties de l'Italie. Le protectorat ou la suzeraineté des Papes, reconnu toujours et en même temps toujours attaqué, fait de l'histoire de la Romagne une suite presque non interrompue de soulèvements et de répressions. M. Pasolini a donné en appendice une liste des comtes impériaux en Romagne au XIIIe siècle, une liste des recteurs pontificaux au XIIIe et XIVe siècles. Il a réimprimé la très importante statistique de la Romagne dressée en 1371, publiée par Fantuzzi et par le P. Theiner. Il faut indiquer encore une note sur San Marino et des vers latins inédits de François Uberti de Cesena, contemporain de César Borgia.

H. DE L'E.

—

Stefano Porcari e la sua congiura, studio storico del Dott. Giuseppe SANESI. Pistoia, 1887, in-12 de 156 p.

M. Sanesi salue en Porcari un précurseur des patriotes de notre siècle, mais les temps n'étaient pas mûrs et son projet était une utopie. Quel était son projet? Pour l'exposer, outre les chroniques récusées par M. Sanesi comme ayant été l'écho d'une légende pour déshonorer Porcari, on a à présent le *Depositiones Stephani Porcari*, découvert à Trèves par M. Pastor et publié par lui. Porcari voulait, dit M. Sanesi, non pas saccager Rome comme un autre Catilina : on l'a dit, mais c'est faux ; il voulait garder le Pape à Rome et lui laisser exercer le pouvoir spirituel ; c'est pourquoi il comptait le

Digitized by Google

faire prisonnier de peur qu'il ne s'enfuit ; le pouvoir temporel dont on l'aurait privé eût été exercé par des magistrats civils, et une république se serait installée au Capitole. M Sanesi raconte toute la vie de Porcari : son séjour à Florence qui exerça sur ses idées une grande influence, sa nomination de podestat à Bologne (il donne la bulle inédite du Pape qui lui confère cette charge), puis de podestat à Sienne ; son intervention pour être médiateur entre le Pape et le peuple lors de l'émeute qui amena la fuite d'Eugène IV ; son gouvernement à Orviéto, son projet de soulever le peuple pendant la vacance du siège, etc.

Il y a dans cette étude une trop grande préoccupation des idées actuelles et des accusations contre le pape Nicolas V que l'histoire n'admet pas. Des extraits de lettres de l'ambassadeur florentin Jérôme Machiavelli sont donnés en appendice.

H. DE L'E.

—

La Guerre de Chypre et la bataille de Lépante, par le vice amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Ouvrage accompagné de quatorze cartes et plans. Paris, Plon et Nourrit 1888, 2 vol. in-12 de XLVI-198 et 262 p.

C'est toujours pour moi une bonne fortune que de lire un ouvrage de l'amiral Jurien de la Gravière : recherches historiques, récit dramatique, réflexions justes, vues élevées, retours sur le passé, conjectures sur l'avenir, tout s'y trouve réuni ; la conversation, car c'est une conversation vive et animée, ne languit jamais et on apprend beaucoup dans son entretien avec l'amiral. La bataille de Lépante fut le dénouement d'un drame qui depuis un siècle se déroulait en cinq actes douteux : l'expédition de Tunis, l'expédition d'Alger, l'expédition d'Africa, le siège de Malte, l'expédition de Chypre. Le flot musulman se retire définitivement, et la gloire de ce résultat acquis revient au Pape, à l'Espagne et à Venise. La France ne fut représentée en cette journée que par deux capitaines, mais c'était Crillon le brave des braves et Romegas, lieutenant général du magistère de Malte, le premier homme de mer de l'époque qui donna l'avis de livrer bataille. On assiste véritablement à la période de découragement et de sombres augures du commencement de l'année 1571, au conseil de guerre de Lépante, à la veillée des armes lorsque, l'ennemi est en vue, à la mêlée engagée, à l'allégresse qui suivit la victoire. Il y a là de la vie, et une entente parfaite du mouvement des armées. Les cartes jointes aux volumes permettent au lecteur de se rendre compte des positions occupées par les flottes à quatre moments divers de la bataille livrée au sud de l'île Oxia et de la pointe Scropha à l'entrée nord du golfe où est située Lépante.

H. DE L'E.

—

Le procès de Galilée et la théologie, par J. B. JAUGEY, prêtre, docteur en théologie, chanoine honoraire de Langres. Paris et Lyon, Delhomme et Briguet, 1888, in-18 de 128 p.

M. l'abbé Jaugey a divisé son travail en deux parties. Dans la première, il raconte les faits du procès de 1616 et les faits du procès de 1633. Ces faits sont brièvement mais exactement rapportés. Dans la

Digitized by Google

seconde partie, l'auteur discute d'abord les objections contre l'Infaillibilité de l'Eglise tirées du procès de Galilée; il établit ensuite les droits de l'autorité ecclésiastique et les droits de la science. Evidemment, sous la plume du savant docteur en théologie, la seconde partie est le point capital de l'ouvrage. Mettant hors de propos la sentence de 1633, puisqu'elle est simplement un arrêt constatant la culpabilité personnelle de Galilée, l'auteur prouve que le décret de 1616 manque des caractères requis par le concile du Vatican pour les définitions auxquelles l'Église attribue le privilège de l'infaillibilité. Ni le Pape, ni les théologiens ne l'ont, du reste, considéré comme une définition infaillible. Il établit que la soumission imposée par les décisions doctrinales et non infaillibles de l'Eglise est parfaitement conforme à la raison, même si la décision est erronée, or, en 1616 comme en 1633, personne ne pouvait avoir la certitude scientifique du mouvement de la terre, puisque les preuves n'en avaient pas encore été trouvées. Dans la question de Galilée il y a eu une erreur très regrettable, dit l'auteur, mais rien qui porte atteinte soit à la doctrine catholique, soit à l'honneur du Saint-Siège.

Le tout est exposé simplement, clairement, avec une complète loyauté. H. DE L'E.

—

Histoire du droit et des Institutions de la France, par M. E. GLASSON, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris, professeur honoraire à l'École libre des sciences politiques. Tome troisième. *Epoque Franque* (fin). Paris, F. Pichon, 1889, in-8° de XIX-704 p.

M. Glasson apporte à publier successivement les volumes de son grand ouvrage sur le droit et les Institutions de la France, une dévorante activité. Sans trop nuire à la valeur de l'œuvre, elle rehausse la profonde érudition du maître.

Nous arrivons, avec le troisième volume qui vient de paraître, à la fin de l'époque Franque. Le droit civil, l'organisation judiciaire sous les Mérovingiens et sous les Carolingiens, la procédure, les preuves, le droit pénal, les relations de l'Église et de l'État, sont l'objet de ce tome trois, divisé en sept chapitres, suite naturelle et normale des cinq dont se composait le tome second. On sent, à la façon dont l'auteur les expose, la difficulté des problèmes, on en sonde la gravité et on acquiert la preuve que l'éminent professeur ne s'est pas montré inférieur à lui-même et à son passé dans la solution qu'il leur a donnée. Si le contenu de ce volume ne dissipe pas toutes les ombres qui dérobent encore à nos yeux l'histoire complète et irréfragable de nos origines, du moins il les rend moins profondes, moins épaisses et nous fait toucher du doigt la cause et la portée des doutes dont il n'a pu triompher.

Le caractère principal des institutions, des événements qui les ont fait naître, l'enchaînement logique de faits, les modifications successives dans les idées, la transformation dans les mœurs, pour tout dire en un mot, l'évolution du droit et de la civilisation en France, M. Glasson les éclaire d'une vive lumière; nous en voulons et nous en donnons pour preuve, le chapitre VI de ce troisième volume qu'il consacre à l'étude de la famille romaine et de la famille germanique et dans lequel il soumet à une analyse rigoureuse les institutions qui, dans le droit privé, con-

Digitized by Google

cernent les personnes et les biens. Mariage et divorce, filiation naturelle et légitime, adoption, puissance du père et tutelle, puissance sur la femme, sortie de la famille; — voilà pour les personnes; et pour les biens: le régime qui les gouverne en général; les terres du Roi; les terres communes; les terres privées; les terres libres; les tenures; l'immunité; le transfert de la propriété; les droits réels; le droit d'hérédité; les droits, les obligations entre les héritiers; le testament, la donation, la légitime; les règles sur le régime des biens et des libéralités entre époux; enfin, les obligations qui donnent lieu à l'examen des principaux contrats du droit Franc.

Toutes ses lumineuses et pénétrantes investigations, tout le soin, toute la compétence qui sont en lui, notre savant maître les apporte à l'examen et à la discussion de presque tous les problèmes que suscite l'étude de l'organisation judiciaire de l'époque des Mérovingiens et des Carolingiens; puis, il semble se faire un jeu de piquer la curiosité du lecteur et de stimuler son attention, en abordant avec lui ce qui, à cette même époque, se rattache à la procédure, aux preuves et au droit pénal.

L'*Église et* l'*État*, tel est le titre du dernier chapitre de ce beau livre. Nous y retrouvons la profondeur de vue et le talent de M. Glasson, quand il étudie les transformations de l'Église au cours de l'époque Franque, son organisation.

Il nous mène aux sources du droit canonique; il nous initie au droit spécial de l'Église, aux formes, à l'étendue de la justice ecclésiastique; il nous explique la personnalité des Églises, des monastères, des abbayes; il nous dit leur patrimoine.

Une conclusion finale résume l'ensemble de l'œuvre et l'auteur nous fait toucher ainsi le seuil de la dynastie Capétienne.

Fervent adepte de la science moderne, le savant membre de l'Institut ne voit pas dans l'avènement de cette dynastie le triomphe et le point culminant de la féodalité. Toujours en croissance, des causes multiples, qui n'échappent pas à la sagacité de M. Glasson et qu'il prend soin d'analyser, la feront grandir encore.

Esprit indépendant et impartial, soucieux d'une exactitude que pourtant (notre conscience nous fait un devoir de ne pas le lui cacher) un contrôle insuffisant ou trop rapide a quelque peu trahie, dans les citations notamment, dans l'étude parfois superficielle de quelques-uns des problèmes, et au dam de la maturité complète et de toute la portée scientifique de l'œuvre, M. Glasson a su se garder, à l'égard de ses devanciers et de ses émules, d'une opposition systématique, envieuse et dénigrante, ou d'une admiration aveugle, préconçue et sans contrôle. Il sait, il veut être lui; et ne relevant de personne, il ne poursuit qu'un but: la recherche de la vérité historique; il n'ambitionne d'autre mérite et ne veut d'autre succès que la découverte et la diffusion de cette vérité.

X.

—

La guerre de Cent Ans. *Jeanne d'Arc et les Dominicains*, par le R. P. Marie Dominique CHAPOTIN, des Frères Prêcheurs. Evreux,

Digitized by Google

imprimerie de l'Eure, 1888, in-8° de 190 p.

L'époque de la guerre de Cent Ans et de la mission de Jeanne d'Arc est un champ fécond où l'on trouve toujours à glaner quelqu'épi nouveau. A côté des histoires qui en ont retracé les faits généraux et des biographies qui nous rappellent les traits des principaux personnages mêlés à ces temps troublés, et en particulier ceux de l'héroïne inspirée qui en a décidé le glorieux dénouement, il y a encore place pour d'intéressantes et utiles monographies comme celle que vient de publier le R. P. Chapotin pour la défense de son ordre et du rôle qu'il joua dans ces moments difficiles. Justement ému des accusations dont les Dominicains ont été l'objet de la part de M. Siméon Luce dans un article de la *Revue des Deux Mondes* intitulé : *Jeanne d'Arc et les ordres mendiants* et dans son ouvrage *Jeanne d'Arc à Domremy*, il cherche à démontrer, contrairement aux assertions du savant professeur, que ces religieux ne furent ni protégés d'une manière exclusive par la maison de Bourgogne, ni inféodés, en tant qu'Ordre, d'une manière absolue et dans la généralité de ses membres, à la politique du parti bourguignon, ni adversaires systématiques de Jeanne d'Arc et complices de son martyre.

Après une introduction historique (chap. II) où il retrace les rapports d'intimité et de confiance qui existèrent entre la famille royale de France et les fils de saint Dominique, depuis Blanche de Castille et saint Louis, il constate que ces rapports subsistèrent sous Charles VI et Charles VII, et que la maison d'Anjou elle-même, et la reine de Sicile en particulier, surent concilier (et ils le pouvaient sans peine) leur sympathie pour les Franciscains avec la continuation de cette bienveillance envers les Frères Prêcheurs. Les Dominicains n'éprouvèrent donc pas uniquement les faveurs de la cour de Bourgogne. Se montrèrent-ils néanmoins les partisans exclusifs de cette cour, les fauteurs de sa politique et les complices de ses crimes ? c'est l'accusation que le P. Chapotin combat dans les chapitres suivants. Il nous rappelle (chap. XV, § IV, l'attitude patriotique et royaliste des Dominicains à Orléans, où l'un d'eux fut le confesseur de Jeanne d'Arc, ainsi qu'en témoigne au procès de réhabilitation Thibaud d'Armagnac, seigneur de Termes (et non d'Aulois), à Chartres et à Troyes. On lira avec intérêt (chap. III §, II, et chap. V et VI) les détails donnés par l'auteur sur Jean Petit, qui n'était pas dominicain ni même religieux, et sur le rôle que jouèrent les Dominicains lors du jugement du procès fait à son livre devant l'officialité de Paris, puis sur Martin Porée qui, avant son élévation à l'épiscopat, avait appartenu à l'ordre de saint Dominique.

Il est impossible, dans le premier cas, d'établir la moindre connivence entre les Frères Prêcheurs et les doctrines perverses qu'ils condamnèrent, malgré les ménagements politiques envers les personnages imposés à quelques-uns d'entre eux, et il serait plus que sévère de reprocher à l'Ordre, si tant est qu'on puisse le condamner, le rôle dicté à un ancien dominicain par une situation officielle, difficile à refuser, rôle dont on a fort exagéré d'ailleurs l'importance et l'étendue

En tout cas, l'incident du concile de Constance, malgré les rapports

Digitized by Google

qu'une mission commune établit entre l'évêque d'Arras et Pierre Cauchon, ne peut sérieusement, ajoute avec raison le P. Chapotin, être considéré comme ayant une relation quelconque avec le procès et la condamnation de Jeanne d'Arc, postérieurs de quinze années.

Les relations des Frères Prêcheurs avec la Pucelle, soit au début de sa mission, soit à l'époque de sa condamnation, sont examinés par le P. Chapotin dans le dernier § du chapitre VI. Après avoir exposé les difficultés de l'époque (avec un peu de surabondance peut-être, en particulier en ce qui concerne l'opposition prétendue renaissante à la loi Salique), il étudie en quelques mots la conduite des Dominicains mêlés à ce mémorable épisode de notre histoire. Il n'a pas de peine à justifier l'attitude à Poitiers de Frère Séguin, juge sévère mais impartial et non malveillant de la Pucelle encore inconnue dont il fut plus tard l'admirateur. A Rouen, si l'on doit regretter que l'inquisiteur Jean Graverend n'ait pas su accepter la responsabilité qui lui incombait, si l'on doit flétrir la pusillanimité coupable du vice-inquisiteur, Jean Lemaître, on doit donner acte au savant défenseur des Frères Prêcheurs des restrictions et corollaires ajoutés par Raoul le Sauvage à son vote et surtout de la conduite dévouée des deux dominicains dont la sympathique figure mêle une lueur sereine aux sinistres ombres de cet odieux procès : Isumbard de la Pierre, le courageux conseiller de Jeanne ; Martin Ladvenu, le consolateur dévoué, le fidèle assistant de l'agonie de la Pucelle jusqu'au pied du bûcher. Enfin, pour clore la série de ces religieux qui honorèrent dans ces tristes moments l'ordre de saint Dominique, nous avons Jean Bréhal, dont le nom restera éternellement et glorieusement attaché au procès de réhabilitation. Dans un appendice qui forme le chapitre VII, le P. Chapotin explique et justifie le rôle des Dominicains dans les dévotions du temps et rappelle leur zèle non moins grand, dans les missions, que celui des Franciscains, leurs émules, mais non leurs rivaux.

Puis, dans un dernier chapitre, il cherche la cause de l'erreur de M. Siméon Luce et la trouve dans l'adoption d'un système trop absolu de distinctions plus ingénieuses qu'exactes entre les deux ordres mendiants.

En résumé, dans cet intéressant et instructif plaidoyer *pro Domo sua*, le R. P. Chapotin a fait œuvre, ce nous semble, d'érudit sérieux, d'historien impartial dans ses conclusions et modéré dans la forme, en même temps que d'écrivain et de religieux dévoué à l'ordre illustre dont il est un des membres éminents.

B. L.

—

Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France, *depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française*, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. — *Pologne*, avec une introduction et des notes par Louis FARGES. Paris, Alcan, 1888, 2 vol. gr. in-8° de LXXXII-344 et 371 p.

M. Louis Farges a été chargé par la Commission d'Histoire diplomatique de publier dans le *Recueil des instructions* données aux ambassadeurs et aux ministres de France

Digitized by Google

celles qui concernent la Pologne. Disons tout de suite que non seulement il a mené à bien sa tâche d'éditeur, mais qu'il l'a même dépassée ; il a éclairé tout l'ouvrage par l'introduction savante et précise dont il l'a fait précéder ; il a relié les instructions les unes aux autres par de brèves notices ; enfin, il a résolu les difficultés du texte par des notes courtes, mais fréquentes.

Ce travail supplémentaire que M. Farges a courageusement accepté était indispensable, du moment qu'il s'agissait d'un pays dont l'histoire nous est peu familière, où tout jusqu'aux noms propres sonne étrangement aux oreilles françaises ; mais plus ce travail était nécessaire, plus il était difficile. Qu'il se soit glissé çà et là quelques petites erreurs, soit dans l'orthographe des noms, soit dans les généalogies de telles ou telles familles, cela n'est pas surprenant, et en fin de compte cela n'importe aucunement à l'histoire générale. Le fait certain est que, grâce aux recherches, à la méthode, à la netteté d'esprit de M. Farges, tout lecteur français a désormais le fil qui lui permettra de se guider dans le dédale de notre politique en Pologne.

Les quatre-vingts pages de l'introduction donnent la substance des deux volumes qui suivent. Elles commencent par un aperçu des conditions géographiques, ethniques et politiques où vit la République polonaise ; l'aspect général, les frontières, la race, les mœurs, les institutions, sont successivement passées en revue. L'auteur aborde ensuite la question même des relations de la Pologne et de la France. Il y a peu de choses à signaler jusqu'au XVIe siècle ; mais alors la nécessité de nous défendre contre la maison d'Autriche, unie sous Charles-Quint, nous fait tourner les yeux vers ces peuples qui, de Stockholm à Constantinople en passant par Varsovie, peuvent enserrer l'Empire et la Hongrie, aussi bien que de ses innombrables possessions la maison d'Autriche nous entoure elle-même. Avant la fin du XVIe siècle, un prince français règne à Varsovie ; au XVIIe, nous empêchons la Suède et la Pologne de s'anéantir mutuellement ; nous mettons deux Françaises sur le trône de Pologne ; nous espérons placer la couronne des Jagellons sur la tête d'un Condé ou d'un Conti. Maintes fois cependant l'influence plus voisine de l'Autriche l'emporte sur celle de la France ; au temps de Sobieski une sainte alliance rassemble, contre les Turcs, Autrichiens et Polonais ; au début du XVIIIe siècle, il ne nous reste plus qu'à nous entendre, si faire se peut, avec le prince saxon, rival heureux de nos candidats ; la Suède, en effet, est irrémédiablement déchue ; plus que jamais une Pologne puissante et amie nous est nécessaire ; peut-être en travaillant à donner à la maison de Saxe l'hérédité de la couronne polonaise atteindra-t-on ce double but ; l'hostilité d'Auguste II, le mariage de Louis XV et de Marie Lecksinska rendent l'entente impossible. Ne fallait-il pas dès lors se tourner vers la Russie et profiter de l'abandon de la Pologne, si on l'abandonnait ? Mais la diplomatie de Louis XV ne savait plus ce qu'elle faisait ; elle ne présentait qu'incertitudes et contradictions et elle unissait tout le monde contre la France. Quand la politique française se releva, il était trop tard pour la malheureuse Pologne.

Cinquante instructions, publiées par M. Farges, nous donnent, sinon le détail, du moins la clé de cette

Digitized by Google

longue et douloureuse histoire ; les notices qui les précèdent fournissent tous les renseignements nécessaires pour comprendre les pièces elles-mêmes, en mettant sous les yeux du lecteur la trame des faits historiques ; bref l'ouvrage forme un ensemble, un tout complet. Il n'y a qu'à féliciter l'aimable et savant archiviste des Affaires étrangères d'avoir su associer à la conscience de l'éditeur le talent de l'historien.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Journal d'un volontaire de 1791, par LOUIS BONNEVILLE DE MARSANGY. Paris, Perrin et Cie, 1888, gr. in-18 de 238 p.

L'éditeur de ce *Journal* nous raconte que, dans une petite ville de la Brie, vivait à la fin du siècle dernier un sieur Belot, veuf depuis plusieurs années et n'ayant qu'un fils âgé de vingt ans. L'adolescent, gagné par l'enthousiasme général, s'engagea à Melun dans l'un des bataillons de Seine et Marne. Quand il revint dans ses foyers, il y devint magistrat et mourut dans un âge avancé entouré de l'estime publique. Ce sont ces lettres que M. Louis de Bonneville de Marsangy a retrouvées et qu'il publie, en les entremêlant de réflexions personnelles, de récits d'affaires auxquelles le jeune volontaire n'a pas pris part : il faut combler les lacunes. Ces lettres, en somme, n'étaient ni assez nombreuses, ni assez neuves, pour mériter une publication. Il est vrai que l'éditeur y a intercalé des lettres et des rapports de Hoche, et, çà et là, divers extraits du *Moniteur*. C'est la meilleure preuve que la matière faisait un peu défaut.

V. P.

—

Mémoires et correspondance du comte de Villèle. Tome IV. Paris, Perrin, 1889, in-8° de 539 p.

Ce tome IV est consacré presque entièrement à la suite des affaires d'Espagne qui remplissaient, on s'en souvient, la plus grande partie du précédent volume. Il va du 1er juin 1823 au 22 février 1824, et il répand une nouvelle et éclatante lumière sur les événements que l'esprit de parti a sciemment dénaturés.

Les lettres qu'il contient sont au nombre de 221 ; elles se répartissent ainsi : 101 de M. de Villèle au duc d'Angoulème ; 60 du duc d'Angoulème à M. de Villèle ; 28 de M. de Martignac à M. de Villèle ; 6 de M. de Villèle à M. de Martignac, ministre de France à Madrid ; 4 de Monsieur à M. de Villèle ; 1 du duc d'Angoulème à Monsieur ; 8 du prince de Polignac, ambassadeur à Londres après M. de Chateaubriand ; 8 de M. de Villèle à M. de Polignac ; 2 de M. de Chateaubriand, ministre des affaires étrangères, à M. de Villèle ; 1 de M. de Talaru, ambassadeur à Madrid en remplacement de M. de Martignac, qui n'en avait pas eu le titre ; 2 du maréchal de Bellune, ministre de la guerre.

L'ensemble de ces lettres concerne les difficultés financières ; les négociations diplomatiques ; les relations françaises avec les puissances : notamment avec l'Angleterre et le Portugal, avec la Régence et les Cortès d'Espagne ; les opérations militaires que la recrudescence révolutionnaire avait nécessitées et à ce sujet la reprise de plusieurs places ; le brillant fait d'armes du Trocadéro ; la soumission de Madrid et la délivrance du Roi et de la famille royale que la Révolution y tenaient captifs ;

Digitized by Google

la solution de la question épineuse d'une occupation partielle de l'Espagne ; enfin les moyens de consolider une restauration due à la vaillance de nos soldats, à l'habileté du duc d'Angoulême et des généraux, au zèle éclairé et à la prudence consommée de M. de Villèle et de Louis XVIII ; cette restauration était menacée, non seulement par les factions, mais par les folies de la Régence et des Cortès, et aussi par la politique jalouse, sourdement antifrançaise, du cabinet anglais, surtout de Canning.

Ce qui regarde l'année 1824 est fort court et ne dépasse pas les deux premiers mois. Tout se réduit aux lettres de M. de Polignac à M. de Villèle et à celles de M. de Villèle à M. de Polignac. Notre ambassadeur à Londres entretient le président du conseil des conférences qui devaient peut-être avoir lieu, à Paris même, relativement à la question grave des colonies espagnoles. M. de Villèle signale à son correspondant deux affaires qui menacent la tranquillité de l'Europe, à savoir la situation de la Grèce et celle de l'Amérique. En ce qui touche à la France, la septennalité et les mesures à prendre contre la division excessive des propriétés, attirent l'attention des deux interlocuteurs.

Des notes sobres de l'éditeur facilitent en certains endroits l'intelligence du texte. En tête de la *Correspondance* figure le fac-similé d'une lettre autographe du duc d'Angoulême à M. de Villèle.

La *Revue* devant revenir sur cette importante publication quand le tome V et dernier aura paru, je me borne à cette analyse succincte.

GEORGES GANDY.

—

Un chancelier d'ancien régime. *Le règne diplomatique de M. de Metternich*, par M. CH. DE MAZADE, de l'Académie française. Paris, Plon et Nourrit, 1889, in-8° de XV-420 p.

M. de Metternich est la plus grande figure de diplomate du XIXe siècle. «Pendant plus de quarante années ambassadeur, ministre, serviteur d'un Empire éprouvé et relevé par lui, il a été mêlé à tous les événements, et il les a souvent dirigés. Il a eu à traiter avec tous les hommes, souverains ou ministres qui ont eu une action en Europe... Il a été un négociateur des grandes crises européennes, un arbitre dans les congrès, un conseiller recherché et écouté, Premier ministre après Wagram et la paix de Schœnbrunn, négociateur du mariage de Marie-Louise en 1810, organisateur de la coalition continentale de 1813, son conseiller prépondérant en 1814. » Il dévoua sa vie à restaurer l'Autriche et à lui donner dans la mesure du possible la suprématie, à maintenir la paix au dehors par l'équilibre des puissances, au dedans, par une lutte incessante contre la Révolution. Son règne de chancelier dura près de quarante ans ; la tourmente de 1848 à Vienne y mit fin ; il vécut encore dix ans dans la retraite, observateur sagace et profond d'un monde où il n'était plus acteur, mais témoin attristé.

C'est à exposer le grand rôle de Metternich, à saisir tous les traits de cette imposante physionomie, que M. de Mazade a consacré cette étude. Elle n'a rien de fouillé ni d'inédit, mais dans une série de tableaux sont retracés les principaux événements qui ont agité l'Europe pendant un demi siècle. M. de Mazade sait les grouper habilement autour du média-

Digitized by Google

teur, de l'arbitre longtemps écouté par les souverains. Il y a là une psychologie politique. Rois, princes, ministres, sont en scène, chacun d'eux est étudié sur le vif dans la mobilité des situations, dans les péripéties d'un long drame. C'est d'abord l'apprentissage du diplomate. Quand il devient chancelier, il affirme sa prééminence dans la coalition de 1813-1815. On le voit au Congrès de Vienne, à Carlsbad, à Laybach, à Vérone, dans les négociations relatives à la guerre d'Orient en 1828; puis, après la révolution de 1830, il épuise en quelque sorte son génie diplomatique dans ses rapports avec la royauté du 7 août et ses ministres; ensuite sa politique en Suisse et en Italie est mise en relief; arrive enfin la crise finale de 1848 qui le précipite subitement dans la vie privée.

Tout cela est décrit avec finesse, avec charme et d'un style académique auquel ne manque ni l'animation ni l'éclat. Seulement bien des réserves sont à faire. Si l'auteur utilise en écrivain expérimenté ses souvenirs personnels, les histoires contemporaines et surtout les *Mémoires* de Metternich, qu'il interprète et commente, il apprécie tout, hommes et choses, à son point de vue libéral, modérément révolutionnaire; on sent qu'il est un familler de la *Revue des deux Mondes*. Son libéralisme ne dédaigne pas une sorte d'enthousiasme pour le premier Empire. Il avoue bien que l'Europe était accablée, mais cet aveu est comme furtif, relégué dans quelques coins de phrases, et le crime du retour de l'île d'Elbe n'est qu'*un coup de théâtre*. Après la chute du conquérant, M. de Mazade est pour le libéralisme de la Restauration contre les *ultras*, c'est-à-dire les hommes sensés qui combattaient les influences ministérielles avant la catastrophe de 1820. Naturellement il est favorable à la Révolution de 1830, sinon à celle de 1848, qui emporta la dynastie objet de ses affections.

Ce libéralisme de mauvais aloi lui dicte souvent des jugements contestables sur le caractère de Metternich, sur la nature de sa politique et la portée de ses actes. Assurément, le grand ministre n'était ni *absolutiste* ni *sceptique*. Ennemi déclaré de la Révolution, il aimait peu sans doute les Constitutions factices qui, sous une apparence de réformes cachaient des menées séditieuses et anarchiques. Mais il ne voulait pas l'immobilité, ses *Mémoires* le prouvent; il voulait au contraire un réel progrès, conforme aux traditions et aux développements historiques des peuples, spécialement de l'Autriche. Sceptique, il ne l'était pas plus qu'absolutiste; il était croyant: ses *Mémoires* le prouvent encore. Les côtés faibles de sa vie publique furent ceux-ci: il ne faisait pas pénétrer la politique chrétienne assez avant dans ses combinaisons; il comptait beaucoup trop, pour sauvegarder la paix, sur cet équilibre matériel des États, rompu trois ou quatre fois par siècle depuis le traité de Westphalie; en outre, il ne tenait pas assez compte des droits des peuples: c'est ainsi qu'il se méprit au sujet de la Pologne, de l'Italie, de la Grèce.

M. de Mazade a raison de dire que Metternich eut toujours la fixité des idées dans les événements si variés qu'il essayait de conduire; qu'il excellait à se faire une force de son ascendant prodigieux sur les hauts personnages qui gravitaient autour de lui; que, sans sacrifier le prin-

Digitized by Google

cipe des légitimités, clef de voûte sociale à ses yeux, sa dextérité manœuvrait avec une souplesse incomparable, soit auprès du conquérant sous lequel tremblait l'Europe, soit dans ses relations délicates avec Louis-Philippe et ses ministres. Il n'y avait, dans tout cela, ni duplicité ni mensonge C'était la finesse d'une diplomatie qui s'inspirait savamment et honnêtement des besoins du temps. J'ajoute que parfois M. de Mazade surfait l'autorité de Metternich. S'il fut prépondérant à Troppau et à Laybach dans l'intérêt de la paix, il ne le fut pas à Vérone, témoin l'histoire de ce congrès par Chateaubriand, ministre plénipotentiaire de la France. De plus, il n'est pas exact de dire que nous fûmes, dans la guerre d'Espagne, les *mandataires* des puissances. Non, Louis XVIII et M. de Villèle ne prirent conseil que de leur patriotisme et de leur dignité; M. de Mazade paraît ignorer la Correspondance de M. de Villèle, récemment publiée.

Malgré ses imperfections, le livre de l'éminent académicien est remarquable, dans son ensemble, par l'abondance des faits spirituellement narrés, par la sagacité des observations et la vérité de bien des portraits. L'attrait de cette lecture est à ce point séduisant qu'il pourrait faire accepter sans contrôle, si l'on n'y prenait à garde, certains jugements erronés ou discutables.

GEORGES GANDY.

—

Histoire de la Monarchie de juillet, par Paul THUREAU-DANGIN. Ouvrage couronné deux fois par l'Académie française, grand prix Gobert, 1885 et 1886. Tome cinquième. Paris, Plon, 1889, in-8° de 587 p.

Le nouveau volume de M. Thureau-Dangin embrasse une des périodes les plus importantes de l'histoire de la Monarchie de Juillet, les premières années du long ministère de M. Guizot. Lorsque l'illustre homme d'État prit le pouvoir, le 29 octobre 1840, il avait, remarque justement l'auteur, une double tâche à remplir : raffermir la paix et l'ordre également ébranlés. L'œuvre était difficile. Après l'attitude belliqueuse et provocante de M. Thiers, l'Europe nous regardait avec méfiance; la Russie et la Prusse étaient nettement hostiles ; l'Autriche peu bienveillante. Comme contrepoids il n'y avait que l'Angleterre ; mais, là encore, que de préjugés à vaincre, suscités ou réveillés par la politique brouillonne du précédent cabinet. C'est de ce côté néanmoins que M. Guizot dirigea ses efforts pour opposer « l'entente cordiale » des deux puissances libérales aux rancunes de la Sainte Alliance. La sagesse des tories qui avaient succédé à lord Palmerston, et surtout du ministre des affaires étrangères, lord Aberdeen, l'y aida puissamment ; mais avec quelle habileté fallut-il louvoyer, au milieu des écueils que l'opposition dans les deux Chambres ne cessait d'élever et que le cours des événements accumulait !

Ce fut d'abord l'affaire du droit de visite, qui réveillait en France les plus vives susceptibilités : notre orgueil national refusait d'accepter cette surveillance d'une marine étrangère sur nos propres vaisseaux; la convention qui allait être signée fut ajournée, au grand mécontentement de l'Angleterre ; mais dans la Chambre française, la majorité elle-même s'était refusée à suivre le mi-

Digitized by Google

nistère et M. Guizot avait dû reculer devant la défection de ses troupes. L'affaire, suspendue, reprise, suspendue encore, ne put être terminée qu'au bout de cinq ans, le 29 mai 1845, grâce à la bonne volonté des deux cabinets et après une longue négociation entre le duc de Broglie et le docteur Lushington.

Dans l'intervalle, la proclamation du protectorat français sur Taïti, la prise de possession de l'île par l'amiral du Petit-Thouars, l'enlèvement violent du docteur Pritchard, conseiller de la reine Pomaré et consul d'Angleterre, par le capitaine de frégate d'Aubigny, avaient failli faire naître un nouveau conflit. Là encore la diplomatie de M. Guizot réussit à éviter la guerre, sans désavouer ni déplacer les agents français et grâce à une indemnité pécuniaire allouée au trop fameux docteur.

Les dispositions personnelles des souverains secondaient efficacement la bonne volonté des ministres. Le roi Louis-Philippe et la reine Victoria échangeaient des visites cordiales à Eu et à Windsor, et ces visites ne contribuaient pas peu à faire tomber les préjugés et à aplanir les difficultés. Le journal de la Reine, aujourd'hui connu, montre combien elle avait apprécié la famille royale française, et avec quelle promptitudes ces relations intimes, commandées d'abord par la politique, étaient devenues une affaire de sympathie et de cœur.

Cela n'empêchait pas l'opposition de déclamer contre le ministre qui, suivant elle, abaissait la dignité du pays devant les exigences de l'Angleterre. Les luttes parlementaires, un moment suspendues par la foudroyante catastrophe du duc d'Orléans, en présence de laquelle l'accord avait semblé se faire entre tous les partis, respectueux de la douleur royale, n'avaient pas tardé à reprendre plus violentes que jamais, aggravées par la déplorable phrase de l'adresse de 1844, qui *flétrissait* les députés légitimistes, pèlerins de Belgrave square. M. Guizot, qui avait montré en cette circonstance une regrettable faiblesse, opposait la plupart du temps à la brutalité des attaques, souvent injustes, la « hauteur de son dédain, » servi par une grande dignité d'attitude et une incontestable éloquence.

Si le ministère voulait la paix en Europe, il poussait vivement la guerre en Afrique. Le maréchal Vallée, vieilli et insuffisant, avait été remplacé par le général Bugeaud. Sous la vigoureuse impulsion du nouveau gouverneur, brillamment secondé par d'incomparables lieutenants, l'armée prenait énergiquement l'offensive, le cercle de nos conquêtes s'élargissait, et notre infatigable adversaire Abd el Kader était rejeté dans le désert. La Moricière s'installait fortement à Mascara ; Bedeau à Tlemcem ; Changarnier opérait dans le Chélif; le duc d'Aumale, par un audacieux coup de main, admirablement raconté par M. Thureau-Dangin, enlevait la Smala ; et lorsque l'émir, réfugié dans le Maroc, réussissait, à exciter l'empereur contre nous, une rapide campagne de neuf jours venait à bout, par terre et par mer, de ces nouveaux ennemis ; le prince de Joinville bombardait Tanger et Mogador, et le maréchal Bugeaud lui-même, avec dix mille hommes, mettait en déroute, en quelques heures, quarante-cinq mille marocains, commandés par le fils de l'Empereur.

En Algérie donc, notre domination s'affirmait ; en Europe, la paix était

Digitized by Google

maintenue, l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre s'affermissait ; à Paris, le pouvoir du ministère se consolidait, malgré des attaques incessantes et une opposition persistante dirigée par des chefs comme MM. Thiers, Dufaure, Molé, Dupin. La fermeté et la sagesse de M. Guizot avaient obtenu ces résultats.

M. Thureau-Dangin, qui, pour ce volume comme pour les précédents, à eu à sa disposition les documents les plus sûrs et les plus riches, le constate d'après les témoignages les plus divers. Il rend un juste hommage aux qualités maîtresses de ce grand esprit ; mais la sympathie qu'il éprouve manifestement pour lui ne l'aveugle pas sur ses lacunes et ses défauts. Si supérieur aux préjugés de ses amis qu'il se soit habituellement montré, il est une question sur laquelle il n'a pas osé rompre avec les préventions de son parti, c'est sur la question de la liberté d'enseignement. Profondément religieux et profondément pénétré de la nécessité de l'instruction religieuse, il n'avait pas le courage de proposer franchement une liberté vers laquelle l'inclinaient cependant ses convictions. M. Thureau-Dangin, qui a déjà montré dans un ouvrage spécial les grandes luttes des catholiques sous le gouvernement de juillet, le sa résumées ici dans un court et substantiel chapitre. C'est le digne complément de ce beau volume, qui ajoute un brillant titre de plus à tous les titres littéraires de l'auteur.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

—

Les corporations de métiers. *Leur histoire, — leur esprit, — leur avenir;* par Hippolyte BLANC. chef de division honoraire au ministère de l'intérieur et des cultes. Paris, Letouzey et Ané, 1889, gr. in-18 de 356 p.

Ce livre est le véritable manuel de tous ceux qui songent à rétablir les corporations ou tout au moins le régime corporatif dans la mesure où on peut le faire. « On ne rencontrera pas ici, dit-il, de théorie préconçue : la parole est aux sources historiques. A elles seules, donc, le mérite de l'enseignement résumé dans nos humbles recherches. Toute l'éloquence du livre est là. »

L'auteur commence donc par l'histoire des corporations ; il étudie ensuite le régime intérieur et l'organisation des métiers, d'abord la confrérie, puis la corporation avec ses divers membres : apprenti, compagnon, maître, gardes ou jurés ; il montre la vie de famille assurée à l'apprenti non moins que l'instruction primaire. La troisième partie est consacrée à la vie professionnelle; enfin, il répond aux objections élevées contre les anciennes corporations de métiers et indique sur quelles bases le régime corporatif pourrait être rétabli de nos jours et quels bienfaits la société en retirerait. Une notice bibliographique indique les principaux documents dont l'auteur s'est servi.

Ce livre dispense de bien des lectures ; il résume, il juge avec autorité et discernement. Il a été fait lentement, à la suite de longues études et témoigne non seulement d'une conviction intime, mais d'une précieuse expérience. Le grand nombre de faits qu'il passe en revue en rend la lecture très agréable ; la théorie parle par les choses : c'est le meilleur éloge qu'on en puisse faire.

VICTOR PIERRE.

Digitized by Google

Le château de Chambord. *Documents inédits sur la date de sa construction et le nom de ses premiers architectes,* par L. JARRY, membre de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. Orléans, Herbuison, 1888, gr. in-8°, de 68 p.

Après des érudits tels que La Saussaye, Jules Loiseleur, Viollet-le-Duc, il semblait qu'il n'y eut plus rien à dire sur le château de Chambord. Mais, malgré leurs excellents travaux, les origines de la construction du merveilleux édifice étaient peu connues et de grandes inexactitudes s'étaient produites à cette occasion. L'extrême rareté des documents sur l'histoire de cette résidence, au XVIe siècle, laissait croire, dit M. Jarry (p. 7), « que le point de départ des travaux était l'année 1523, d'après les uns et, suivant les autres, 1526, sous la direction de Charles, bâtard de Chauvigny, et avec Pierre Nepveu, dit Trinqueau, d'Amboise, comme premier et seul architecte. Ce sont autant d'erreurs, aussi faciles à constater qu'à rectifier, à l'aide de nouvelles pièces que nous avons découvertes, et qui intéressent à la fois l'histoire de Chambord, et celle de Notre-Dame de Cléry et de la ville d'Orléans elle-même. » Le savant archéologue montre combien cette question est importante, « puisque l'éclaircissement complet de tous les points qu'elle soulève, fournirait la note exacte de l'influence de la Renaissance italienne sur notre école française d'architecture, dans le premier tiers du XVIe siècle, spécialement en ce qui concerne les châteaux du Blaisois et de la Touraine. »

M. Jarry établit, contre tous ses devanciers, que ce n'est pas en 1526 que les travaux de Chambord commencèrent, mais en 1519, et il invoque, à cet égard, l'incontestable autorité des lettres patentes données à Blois, le 6 septembre 1519, par François Ier (Bibliothèque nationale, ms. fr. 25720, pièce 1425.) Il nous fait ensuite connaître Francois de Pontbriant, gouverneur de Loches et de Blois, chargé par François Ier d'organiser les travaux de construction de Chambord et d'en diriger le contrôle et le paiement ; Gollet de Pontbriant, doyen de Cléry, frère du précédent, restaurateur de l'église de Cléry ; enfin les premiers architectes de Chambord, Pierre Nepveu, dit Trinqueau, et Denis Sourdeau, lesquels devront occuper désormais une place honorable dans l'histoire des artistes français.

T. DE L.

—

Le Gérant : A. VILLIN.

Bruxelles, imp., A. Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

DE L'AUTHENTICITÉ DES ÉVANGILES

PROUVÉE PAR L'ÉTUDE CRITIQUE DU LANGAGE.

Le christianisme est la vie de l'humanité. On ne saurait trop accumuler les preuves en faveur des livres sur lesquels il repose. Il semble que tout doit avoir été dit sur l'authenticité des Évangiles et des autres écrits du Nouveau Testament, dans tant de travaux de valeur publiés par d'habiles et savants critiques. Nous croyons cependant qu'il y a un argument nouveau à faire valoir, argument de détail auquel, à notre connaissance, personne n'a jamais pensé, et qui, quoiqu'il ne puisse que corroborer des preuves déjà connues, mérite de n'être point négligé : il est tiré du langage philosophique, employé par les écrivains sacrés, et voici en quoi il consiste.

La langue maternelle [1] des écrivains sacrés était l'araméen, ou ce qu'on a appelé le syro-chaldaïque. Les Apôtres ont écrit en grec, dans ce dialecte hellénistique que parlaient les Juifs d'Alexandrie, mais ils ne se sont jamais dépouillés complètement des habitudes de langage de leur enfance. Ils étaient si pénétrés du génie des idiomes sémitiques, qu'ils ont sémitisé le grec lui-même. Sous ce vêtement d'emprunt, à certains signes caractéristiques, on reconnaît l'Hébreu, comme à son teint, à ses traits et à ses yeux, on reconnaît le Chinois ou le Japonais sous un costume européen. Les écrivains du Nouveau Testament ont des tours de phrase, des locutions, des figures et des métaphores, des idiotismes qui les révèlent ou les trahissent, car rien de tout cela ne se rencontre dans Hérodote ou dans Platon, dans Sophocle ou dans Démosthène. Ce sont là des faits connus depuis long-

[1] II Mac. VII, 21, 27.

Digitized by Google

temps et depuis longtemps signalés ; mais ce qu'on n'a pas remarqué jusqu'ici, dans la critique et l'apologie des Livres Saints, pour démontrer l'origine sémitique des Évangiles et des Épîtres, c'est un point, très facile du reste à vérifier, dès que l'attention est attirée là-dessus : indépendamment de leur manière de s'exprimer, les Hébreux avaient une manière de concevoir et de penser qui était devenue comme une partie de leur être même : ils avaient une façon de se représenter l'âme et le composé humain qui leur était particulière ; nous voudrions le démontrer, l'étudier et indiquer quelles conclusions on peut en tirer en faveur de l'authenticité des écrits du Nouveau Testament.

Assurément, en envisageant de la sorte les écrits du Nouveau Testament, nous n'y découvrirons point que saint Matthieu, saint Jean ou saint Paul ont écrit telles ou telles pages ; la philologie ne peut point nous fournir des renseignements de ce genre et l'histoire et la tradition seules peuvent mettre en tête d'un livre le nom de son auteur ; mais nous constaterons que l'étude de la langue des Évangiles et des Épîtres confirme pleinement le témoignage de la tradition et est en accord parfait avec elle ; que ces œuvres divines sont sorties de la plume d'écrivains nés juifs, élevés comme des juifs, et non d'hommes ayant vécu et ayant été élevés au milieu des Héllènes au second siècle de notre ère, comme l'ont prétendu des rationalistes de nos jours.

Notre argumentation suppose d'abord que la langue parlée en Palestine du temps de Notre-Seigneur était un idiome sémitique. On l'a contesté récemment encore. Nous commencerons donc par établir ce premier fait. Nous montrerons ensuite que les hébraïsmes et les idiotismes de tout genre, qu'on remarque dans les écrits du Nouveau Testament, attestent qu'ils sont l'œuvre d'écrivains d'origine hébraïque. Nous corroborerons ce point déjà souvent établi par les considérations nouvelles tirées de l'étude de la langue ou de la terminologie philosophique des Évangiles et des Épîtres.

Digitized by Google

I

Le Nouveau Testament nous apprend qu'au temps de Notre Seigneur, on parlait en Palestine un langue appelée langue hébraïque [1]. Les recherches philologiques de notre siècle nous la font bien connaître, et il est maintenant facile de s'en faire une juste idée.

On pourrait être induit en erreur sur la nature de cette langue par le nom que lui ont donné les écrivains du Nouveau Testament : elle est appelée hébraïque, parce qu'elle était parlée par les Hébreux [2] ; mais elle est différente de l'hébreu proprement dit, c'est-à-dire de celui dont se sont servis Moïse, David, les historiens et les prophètes de l'Ancien Testament. La famille des langues sémitiques comprend l'arabe qui se parlait et se parle encore en Arabie, dans une partie de l'Asie et de l'Afrique ; l'éthiopien, qu'on parlait en Éthiopie ; l'assyrien, qu'on parlait en Assyrie et en Chaldée ; l'araméen, qu'on parlait dans le pays d'Aram ou Syrie, et l'hébreu qu'on parlait en Palestine avant la captivité. Après la captivité, l'hébreu proprement dit devint une langue morte ; il fut remplacé par l'araméen.

L'araméen ou langue d'Aram était parlé non seulement dans la Syrie, mais aussi en Chaldée et dans l'ancienne Assyrie, où de nombreuses tribus araméennes avaient été déportées par les rois de Ninive et de Babylone. L'ancien hébreu avait les affinités les plus étroites avec l'araméen. Les habitants de Juda et de Jérusalem, transportés sur les bords de l'Euphrate, durent y perdre l'habitude de parler leur propre langue pour se faire entendre de leurs compagnons d'infortune et aussi des indigènes à qui l'araméen était devenu familier. C'est parce que les Juifs s'accoutumèrent à parler cette langue en Chaldée, qu'on a pris l'habitude de lui donner le nom de chaldaïque, quoique cette dénomination ne soit pas plus exacte que celle d'hébraïque.

[1] Cf. Joa. V, 2 ; XIX, 13, 17, 20 ; Act. XXI, 40 ; XXII, 2 ; XXVI, 14 ; IV Mac., XII, 7 ; XVI, 25.

[2] Au Ier siècle de notre ère, on appelait souvent Hébreux les Juifs qui parlaient un dialecte sémitique, et Juifs Hellénistes (jamais Hellènes) ceux qui parlaient grec. Act. VI, 1.

Digitized by Google

L'araméen se subdivisait en deux branches ou dialectes: l'araméen occidental, qu'on a plus spécialement appelé syriaque, et l'araméen oriental, auquel on a donné le nom de chaldaïque ou syro-chaldaïque. Le premier se parlait en Syrie, le second en Babylonie : c'est dans ce dernier pays que les Juifs commencèrent à s'habituer à parler le chaldéen. Après la captivité, étant de retour dans leur ancienne patrie, ils continuèrent à en faire usage, et ils s'en servaient encore du temps de Notre Seigneur, qui a par conséquent parlé araméen, ainsi que ses Apôtres, comme nous allons le montrer.

On a émis au sujet de la langue parlée par le Sauveur des opinions singulières. On a supposé, par exemple, que Jésus avait parlé latin ou grec. Werndorf a écrit un traité : *De Christo latine loquente*. On rencontre, il est vrai, des mots latins dans les discours du Sauveur : *modius* (boisseau) [1] ; *legio* (légion) [2] ; *quadrans* (la quatrième partie de la monnaie appelée *as*) [3] ; mais de l'emploi d'un terme militaire, d'un nom de mesure ou de monnaie, on ne peut rien conclure. Dans toutes les langues, on emprunte des mots de ce genre,et le français est fort différent de l'anglais, malgré les mots que nous tirons de cette dernière langue, comme les rails, les wagons et les tramways, etc. Quoique les Romains fussent assez nombreux en Judée au premier siècle de notre ère,quoique une partie des monnaies qui était en circulation dans le pays portassent une légende latine, la langue des vainqueurs n'y était nullement devenue vulgaire.

Au premier abord, le sentiment de ceux qui pensent que Notre Seigneur a parlé grec pourrait paraître plus vraisemblable. Cette opinion a eu des défenseurs ; elle en a même encore.

Isaac Vossius a été le premier à soutenir que les Juifs du temps de Notre Seigneur parlaient le grec [4]. Il était impossible,

[1] Matth. V, 15 ; Marc, XIV, 21 ; Luc, XI, 33.
[2] Matth. XXVI, 33.
[3] Matth. V, 26.
[4] « Nescio qua ratione factum sit ut hoc nostro sæculo plerique fere docti Christum et Apostolos Hebraice semper locutos fuisse existiment, non autem Græce. Ubicumque jam ab Alexandri magni temporibus Græci fuere domini, ibi etiam Græca prævaluit lingua, et absurdum est unam excipere Judæam... In Judæa nulla præter Græcam audiebatur lingua, in urbibus præsertim oppidisque. » Vossius, *De Sibyllinis oraculis* .Lugduni Batavorum, 1680, in-18, p. 156-158. Cf. *Ad iteratas P. Simonii objectiones responsio*, dans ses *Variarum observationum liber*. Londres, 1685, in-4°, p. 375.

Digitized by Google

pensait-il, que l'on n'eût pas parlé la langue des conquérants Macédoniens en Judée, comme on la parlait, depuis la conquête d'Alexandre le Grand, dans toutes les provinces dont ses généraux étaient devenus les rois et les maîtres. Il ne prenait pas garde que les Grecs ne s'étaient pas établis en Palestine, comme en Syrie et en Égypte, et que dans ces deux pays mêmes, le peuple avait continué à parler araméen et copte.

Diodati n'en adopta pas moins la même opinion que Vossius et, dans une dissertation publiée en 1767, il prétendit que les Juifs, au premier siècle de l'ère chrétienne, parlaient la langue connue sous le nom d'hellénistique [1].

Bernard de Rossi réfuta Diodati et soutint que le grec n'avait jamais été d'un usage courant en Palestine : Jésus et les Apôtres parlaient la langue qu'il appelle syro-chaldaïque [2]. La dissertation de B. de Rossi fut traduite en allemand et en anglais, ce qui montre tout à la fois la valeur qu'on reconnaissait à son œuvre et l'intérêt qui s'attachait à cette question [3]. L'opinion du savant italien ne rallia cependant pas tous les suffrages. Il se forma en Allemagne une sorte de système intermédiaire dont le but fut de concilier ensemble les deux partis opposés.

Le Dr Paulus, professeur à Iéna, soutint, dans un programme de son cours [4], l'opinion suivante : en Palestine. du temps des Hérodes, le peuple parlait un dialecte araméen, mais le grec y était en même temps si connu, surtout en Galilée et à Jérusalem, que Jésus et ses Apôtres pouvaient à leur gré parler cette langue, quand ils le jugeaient à propos [5].

[1] D. Diodati, *De Christo græce loquente exercitatio*. Naples, 1767.

[2] B. de Rossi, *Della lingua propria di Cristo e degli Ebrei nazionali della Palestina da' tempi de' Maccabei*. Parme, 1772, in-8°.

[3] *Ueber die palästinische Landessprache in dem Zeitalter Christi und der Apostel*, ein Versuch zum Theil nach de Rossi entworfen, von H. Frd. Pfannkuche, dans Eichhorn, *Allgemeine Bibliothek der biblischen Literatur*, t. VIII, p. 365-480. La traduction anglaise fut faite par John Brown et parut dans Clark, *Biblical Cabinet*, 1832, t. II, p. 1-90.

[4] *Verisimilia de Judæis Palæstinensibus, Jesu atque etiam Apostolis non Aramæa dialecto sola, sed Græca quoque Aramaizante locutis*, particula prima et altera. Iéna, 1803.

[5] « Aramæam dialectum in Palæstina etiam, dum Jesus et Apostoli origines Ecclesiæ condebant, perdurasse vernaculam, simul tamen græcæ linguæ dialectum, in Galilæa, magisque ad hoc Hierosolymis in vulgus ita notam fuisse, ut in suis adeo orationibus ad populum, quotiescumque consultius hoc ducebant, ea uti potuerint rerum christianorum instauratores ». Paulus,

Digitized by Google

Paulus fut réfuté par Silvestre de Sacy [1]. Les arguments qu'apporta Sácy afin d'établir que les Juifs du temps de Notre Seigneur parlaient araméen sont si solides, que la plupart des orientalistes venus depuis lui se sont rangés à son opinion [2]. Les partisans de la langue grecque n'ont pas cependant mis complètement bas les armes. Un savant anglais, le Dr Roberts, publia en 1864 un écrit où il soutint, à peu près comme Paulus et presque comme Diodati, que le Christ parlait ordinairement grec, quoiqu'il parlât aussi de temps en temps araméen [3]. Toutes les réfutations dont son premier ouvrage fut l'objet ne l'ont pas ébranlé, et il vient de rentrer en lice par la publication d'un nouvel ouvrage, où il maintient toujours son sentiment [4]. Quelques-unes de ses raisons peuvent paraître spécieuses, mais elles ne sont pas solides.

II

Avant d'établir directement que l'araméen était la langue que parlaient Notre Seigneur et les apôtres, nous allons exposer et réfuter les arguments de Paulus, du Dr Roberts et de leurs partisans.

Le premier point qu'ils cherchent à démontrer, c'est que le

Verisimilia ; dans Millin, *Magasin encyclopédique*, t. I, 1805, p. 128. Voir *ibid.* p. 134-137, le résumé des arguments de Paulus en faveur de son système.

[1] S. de Sacy, *Littérature orientale*, par S. de S. (Silvestre de Sacy), dans le *Magasin encyclopédique*, rédigé par A. L. Millin, Paris, 1805, t. I, p. 125-147.

[2] Edouard Böhl, *Forschungen nach einer Volksbibel zur Zeit Jesu und deren Zusammenhang mit der Septuaginta-Uebersetzung*. Vienne, 1873 ; E. Renan, *Hist. générale des langues sémitiques*. Paris, 1863, p. 224 et suiv.; Franz Delitzsch, dans *Saat auf Hoffnung*, Jahrgang XI, Heft 4. p. 195 ; et dans *The Hebrew New Testament of the British and Foreign Bible Society*. Leipzig, 1883, p. 30-31 ; Ad. Neubauer, *On the dialects spoken in Palestine in the time of Christ*, dans les *Studia biblica*, Oxford, 1885, in-8°, p. 39-74.

[3] Alexandre Roberts, D. D., *Discussions on the Gospels in two parts. Part I. On the language employed by our Lord and his disciples. Part. II. On the original language of St Matthew's Gospel, and on the origin and authenticity of the Gospels*. 2e édition, 1864.

[4] A. Roberts, *Greek the language of Christ and his Apostles*. Londres, 1888.

Digitized by Google

grec était connu en Palestine. La preuve en est qu'on se servait couramment de cette langue dans plusieurs villes de Palestine, à Sepphoris, à Césarée, à Tibériade. Les monnaies d'Hérode portaient des légendes grecques [1]. Les Juifs, il est vrai, n'estimaient guère la connaissance des langues étrangères [2] : l'étude du grec fut même sévèrement interdite pendant la guerre contre les Romains [3]; cependant le courant était si fort qu'il brisait toutes les digues. Gamaliel permettait à ses élèves d'étudier la littérature grecque, *ḥokmaṭ yavaniṭ*, et quelques rabbins recommandaient l'étude du grec en disant que le *talliṭ* de Sem et le *pallium* de Japhet devaient être unis ensemble [4]. Un poète de l'anthologie grecque, Méléagre, dit, dans son épitaphe, que son grec sera compris des Syriens et des Phéniciens ; il parle aussi de sa ville natale, Gadara, qui n'était pas fort éloignée de Nazareth, comme si c'était une sorte d'Athènes syrienne. Depuis Alexandre le Grand, les Juifs avaient été perpétuellement en contact avec les Hellènes. Le grec était le moyen de converser avec les sujets des Ptolémées et des Séleucides et avec les étrangers en général. Jésus-Christ dut par conséquent se servir de cette langue pour s'entretenir avec le Centurion dont il guérit le serviteur, avec les Grecs qui voulurent lui parler pendant la Semaine-Sainte, avec Pilate qui le jugea [5]. Telles sont les raisons données par Paulus et ses partisans.

Personne ne conteste les faits qu'ils allèguent. Qu'il y eût des villes, Césarée, Sepphoris, Tibériade, Gadara, où l'élément gréco-macédonien fut considérable et où l'on parlait en conséquence le grec, comme on parle aujourd'hui le français au Caire, à Jérusalem, à Constantinople ou à Athènes, nous n'y contredirons pas : les étrangers apportaient et gardaient leur propre langue dans les lieux où ils étaient en nombre. Qu'il y eût aussi des Israélites qui comprenaient le grec, cela est certain. Ceux qui habitaient l'Égypte et les autres pays où cette langue était usuelle devaient naturellement s'en servir. Comme un certain

[1] F. de Saulcy, *Histoire d'Hérode*, p. 385.
[2] Josèphe, *Ant. jud.*, XX, XI, 2.
[3] *Sota*, IX, 14.
[4] *Midrasch Rabba*, Gen. XXXII.
[5] Matt. VIII, 6, 9 ; XXVII, 11 ; Joa. XII, 21.

Digitized by Google

nombre de Juifs hellénistes séjournaient en Judée et en Galilée, il y en avait également toujours dans ces provinces qui parlaient le grec. Quelques-uns de ceux qui étaient nés en Palestine avaient pu aussi apprendre cette langue, mais rien ne prouve que Jésus et ses disciples fussent de ce nombre.

De ce que les monnaies d'Hérode portent des légendes grecques, il ne s'ensuit nullement que la connaissance de cette langue fut générale dans son royaume. Les monnaies anglaises portent encore aujourd'hui une légende latine, quoique le latin ne soit pas parlé dans la Grande-Bretagne. Nous n'avons aucune preuve que le Sauveur ait parlé grec au centurion. Le centurion pouvait avoir appris assez d'araméen pour se faire entendre des gens du pays, ou bien il pouvait parler par interprète, de même que les Grecs qui désiraient s'entretenir avec Notre Seigneur. Les drogmans ont toujours été connus en Orient [1]. Aucun des faits allégués n'établit donc la thèse soutenue par Paulus et le Dr Roberts.

Mais ils apportent d'autres raisons. Quand le Sauveur, disent-ils, s'adressait aux foules, comme elles se composaient de nationalités diverses, il devait se servir de la langue qui était comprise de tous et cette langue ne pouvait être que le grec. — C'est ce dernier point qu'il faudrait démontrer. La plupart des Israélites, au contraire, ne savaient certainement pas le grec. Ce qui est raconté dans les Actes des Apôtres du don des langues et de l'étonnement que manifestent, avec les habitants de Jérusalem, les Juifs de tous pays qui y sont rassemblés, lorsqu'ils voient que les Apôtres sont compris de tous leurs auditeurs [2], venus des diverses parties du monde, nous montre bien qu'il n'y avait pas une langue commune, à l'aide de laquelle on pût se faire comprendre de tous en Palestine.

M. Roberts va jusqu'à transformer en preuves de son opinion les arguments mêmes qui la détruisent. Si Notre Seigneur, dit-il,

[1] Le roi de Ninive, Assurbanipal, parle expressément d'un drogman ou interprète de langues dans un de ses cylindres. Cylindre E. Voir G. Smith, *History of Assurbanipal*, p. 76-77; F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 5e édit., 1889, t. IV, p. 529. Le mot de drogman lui-même est d'origine orientale.

[2] Act. II, 4-12.

Digitized by Google

parlait araméen quand il s'adressait à la multitude, pourquoi l'Évangile nous fait-il remarquer que pour ressusciter la fille de Jaïre, il prononça quelques mots en cette langue [1] ? C'est évidemment parce qu'il n'avait pas coutume de s'en servir.

Les mots araméens conservés par le texte sacré démontrent, au contraire, que la langue de Notre Seigneur était l'araméen. L'évangéliste ne les a pas rapportés pour indiquer que Jésus se servit en cette circonstance d'un idiome dont il ne faisait pas ordinairement usage — rien dans son récit n'autorise à tirer cette conclusion, — mais la grandeur du prodige produit par deux simples mots sortis de la bouche du Maître : *Thalitha coumi*, avait tellement frappé les spectateurs, que ces mots étaient restés gravés dans leur mémoire. Voilà pourquoi saint Marc, qui les avait appris de saint Pierre, nous les a conservés.

Un discours de saint Pierre fournit un autre argument aux partisans du grec. Saint Pierre, parlant aux Apôtres rassemblés au Cénacle, rappelle la fin tragique de Judas et l'usage qu'on fit de l'argent de sa trahison, avec lequel on acheta un champ pour servir de sépulture aux étrangers, puis il ajoute : « Ce fait est connu de tous les habitants de Jérusalem, de sorte que ce champ est appelé dans leur langue Haceldama, c'est-à-dire le champ de sang [2]. » Puisque le prince des Apôtres explique en grec le sens du mot Haceldama, c'est, dit-on, parce qu'il parlait grec.

On attribue ici à saint Pierre une interprétation qui est de saint Luc. Ce passage de l'auteur des Actes est en réalité tout à fait concluant contre la thèse de Paulus et de M. Roberts. Il atteste d'abord de la manière la plus formelle que la langue qu'on parlait à Jérusalem n'était pas le grec : « Ce champ fut appelé *dans leur langue* Haceldama. » L'interprétation du mot était ici indispensable pour les lecteurs grecs des Actes, parce que c'est la signification du mot Haceldama, « champ du sang, » qui prouve la vérité de ce que dit saint Pierre. Mais si saint Luc avait besoin de donner à ses lecteurs l'explication d'Haceldama, il n'en était pas de même pour saint Pierre, parlant aux Apôtres. Ceux-ci savaient aussi bien que lui l'araméen et comprenaient parfaitement le sens d'Haceldama. Saint Pierre s'a-

[1] Marc, V, 41.
[2] Act I, 19.

Digitized by Google

dressant en araméen à ses compatriotes, ne pouvait leur traduire en grec des mots araméens. Que si l'on veut supposer contre toute vraisemblance qu'il parlait grec aux Galiléens rassemblés avec lui dans le Cénacle, il n'en reste pas moins vrai que l'interprétation est inutile dans la bouche du prince des Apôtres, comme le serait dans la bouche d'un Breton, parlant en français à un auditoire exclusivement composé de ses compatriotes, l'explication d'un nom propre breton. La traduction du nom du champ acheté avec les trente deniers du Judas est donc dans cet endroit, comme dans les passages analogues des Évangiles, l'œuvre de l'écrivain sacré, non de l'orateur galiléen.

L'auteur des Actes raconte encore [1] que saint Paul, s'adressant aux Juifs de Jérusalem, leur parle en hébreu au milieu d'un grand silence. C'est là, observe le Dr Roberts, la preuve que saint Paul avait coutume de parler grec.

Personne, assurément, ne contestera que saint Paul ne connût le grec. Mais il n'était pas juif palestinien, il était de Tarse en Cilicie, pays où le grec était une langue usuelle. On ne peut induire de là que les autres Apôtres se servissent aussi du grec, car ils étaient nés et ils avaient toujours vécu en Palestine, avant leur dispersion dans le monde. Du reste, l'épisode en question montre bien, contre les partisans de la langue hellénique, qu'on n'avait pas l'habitude de parler grec à Jérusalem, car, en cette circonstance, saint Paul ayant demandé au tribun Lysias de s'entretenir avec lui en particulier, Lysias lui dit : « Savez-vous le grec [2] ? » La connaissance de cette langue était donc une chose exceptionnelle.

On allègue enfin, en faveur de l'opinion du Dr Paulus, que la plupart des citations de l'Ancien Testament faites dans le Nouveau sont conformes à la version grecque des Septante et non au texte hébreu original ; mais l'explication de cette particularité est bien facile : les auteurs sacrés ont écrit en grec et pour des Grecs, qui avaient entre les mains la version grecque des Septante, non le texte hébreu original ; ils ont donc cité l'Écriture d'après la traduction qui était connue de leurs lecteurs [3].

[1] Act. XXI, 40.
[2] Act. XXI, 37.
[3] Cf. E. Böhl, *Die alttestamentlichen Citate ins Neuen Testament*. Vienne, 1878, in-8°.

Digitized by Google

Aucune des raisons apportées en faveur de l'opinion que Notre Seigneur et ses Apôtres auraient parlé la langue hellénistique en Palestine n'a donc de valeur démonstrative. Cela est si vrai que M. Roberts lui-même est obligé de convenir qu'on ne trouve dans le Nouveau Testament aucune preuve directe de sa thèse. Au contraire, le sentiment opposé est établi par plusieurs faits certains et incontestables.

On ne peut nier d'abord que la langue néo-hébraïque ou araméenne ne fût la langue du peuple sous les Hasmonéens. Le second livre des Machabées l'appelle expressément *patria lingua* [1], c'est-à-dire la langue du pays. Du temps de Notre Seigneur, elle était encore la langue du pays et c'est par conséquent la langue que parlaient Jésus-Christ et ses disciples, comme nous allons le montrer.

III

Les renseignements épars dans le Nouveau Testament et dans les monuments de la littérature juive, composés vers le Ier siècle de notre ère, attestent que les habitants de la Palestine parlaient à cette époque un dialecte araméen. Les Juifs nés en pays étranger, et qui se trouvaient à Jérusalem en passant ou établis d'une manière stable, parlaient le grec ; de rares indigènes qui l'avaient appris au moyen de maîtres étaient en état de le comprendre, mais c'étaient là des exceptions ; l'araméen était la langue courante et ordinaire. Les Évangiles nous en fournissent de nombreuses preuves, dans les noms propres qu'ils contiennent, dans quelques phrases qu'ils ont conservées et enfin dans leur rédaction même.

Parmi les noms propres, examinons d'abord les noms de personnes. Cette preuve n'est pas la plus forte, parce que les noms d'hommes ne sont pas toujours tirés de la langue en usage ; il y a parmi nous des noms anglais, allemands, James, Édith, etc. Au Ier siècle de notre ère, les noms de personne étaient mêlés, comme il arrive toujours dans les pays où sont mélangées des nations et des races diverses. Les noms hébreux,

[1] II Mac., VII, 8, 21, 27 ; XII, 37 ; XV, 29.

Digitized by Google

qui jouissaient d'une longue possession, y sont naturellement nombreux : Jésus, Marie, Joseph, Jean, Siméon ou Simon, Jacques ou Jacob, Anne, etc., sont tirés de l'ancien hébreu. Les noms grecs, provenant de la langue qu'on parlait dans la plus grande partie du pays de la dispersion, ne sont pas très rares : Philippe, Nicodème, Stéphanos (Étienne), Nicanor, etc. La langue des vainqueurs, le latin, compte aussi quelques noms : Marc, Lucas, etc.

Cependant l'idiome qui fournit la plus fort contingent, c'est l'araméen. Nous remarquons d'abord toute la série de noms qui commencent par Bar : Bar-abbas [1], Bar-thélemy [2], Bar-jésu [3], Bar-jona [4], Bar-nabé [5], Bar-sabbas [6], Bar-timée [7]. Tous ces mots sont incontestablement araméens, car le substantif *bar*, « fils », est caractéristique des langues araméennes ; l'hébreu dit *ben* au lieu de *bar*. Plusieurs autres noms d'hommes ou de femmes sont aussi certainement araméens : Thomas (jumeau) [8], Caïphe (pierre ou dépression) [9], Saphire (belle) [10], Marthe (dame ou maîtresse) [11], Tabitha (biche) [12], Céphas (pierre), Boanergès (fils du tonnerre) [13]. Ces deux derniers surnoms donnés, le premier au prince des Apôtres, le second aux deux fils de Zébédée, Jacques et Jean, méritent surtout attention.

On sait dans quelles circonstances et pour quelles raisons Jésus-Christ donna à Simon le surnom de Céphas ou Pierre, afin de marquer la place que tiendrait cet Apôtre dans l'Église dont il devait être le fondement [14]. Nous voyons par le récit sacré que le Maître ne donna pas au disciple son nom symboli-

[1] Matt. XV, 7, 11, 15 ; Luc, XXIII, 18 ; Joa., XVIII, 40.
[2] Matt. X, 3 ; Marc, III, 18 ; Luc, VI, 14 ; Act. I, 13.
[3] Act. XIII, 6.
[4] Matt. XVI, 17.
[5] Act. IV, 36, etc.
[6] Act., I, 23 ; XV, 22.
[7] Marc, X, 46.
[8] Joa. XI, 16 ; etc. ; Matt. X, 3; Marc, III, 18 ; Luc, VI, 15; Act. I, 13.
[9] Matt. XXVI, 3, 57 ; Luc, III, 2 ; Joa. XII, 49, etc. ; Act. IV, 6.
[10] Act. V, 1.
[11] Luc, X, 38, 40, 41 ; Joa, II, 1, 5, etc.
[12] Act. IX, 36, 40.
[13] Sur le nom de Béelzeboul, voir Neubauer, dans les *Studia biblica*, p. 55.
[14] Joa. I. 42 ; Matt. XVI, 18 ; Marc, III, 16.

Digitized by Google

que en grec, *Petros*, mais en araméen : *Képha ;* il ne lui dit pas : « Tu seras appelé Petros, mais, tu seras appelé Céphas, » ce qui, ajoute l'Évangéliste, signifie Pierre. Jésus-Christ ne parlait donc pas grec, mais araméen.

On peut tirer la même conclusion du surnom donné aux deux fils de Zébédée. Les surnoms sont significatifs et ils sont tirés de la langue usuelle. Or la qualification de Boanergès ou fils du tonnerre, attribuée à Jacques et à Jean [1], est araméenne et non grecque. Le titre qui est donné à Jésus, celui de Messie, traduit en grec par *Christos*, d'où notre nom de *Christ*, est aussi un titre purement sémitique [2]. « Messie » est d'origine hébraïque, mais comme pour plusieurs des noms propres rapportés plus haut, la terminaison de « Messias », est celle de la forme araméenne qui, à l'état emphatique, se termine en *â*', et non celle de la forme hébraïque.

Les noms de lieux prouvent aussi, comme les noms de personnes, que la langue araméenne était en usage dans la Palestine. Naturellement les noms anciens sont restés les mêmes, mais les noms nouveaux qu'on a eu occasion de donner à des endroits particuliers de Jérusalem, par exemple, sont tirés du dialecte syrien, comme Golgotha, Bethesda, Gabbatha, Haceldama. Dans tous ces mots, on voit du premier coup d'œil la terminaison caractéristique des mots araméens, *â*'. Golgotha ou le Calvaire [1], « le crâne ou chauve, » serait en hébreu Gulgôleṯ ; il n'est pas grec, non plus que les autres noms que nous venons de citer, mais néo-hébreu ou araméen, comme le disent expressément les évangélistes. Bethesda [2] signifie « maison de miséricorde ; » Gabbatha [3], « hauteur. »

Haceldama, « le champ du sang », est de tous les noms cités le plus important, parce que, comme nous savons qu'il a été donné au champ acheté avec les trente deniers de Judas, il est, si l'on

[1] Marc III, 16. Sur le mot Βοανεργές, voir E. Kautzsch, *Grammatik des biblisch-aramäischen*, p. 9-10.
[2] Joa. I, 41.
[3] Matt , XXVII, 33 ; Marc, XV, 22 ; Joa., XIX, 17. On peut remarquer que saint Luc, qui n'était pas originaire de Palestine, n'a pas ce nom dans son Évangile, non plus que quelques autres.
[4] Joa., V, 2.
[5] Joa., XIX, 13.

Digitized by Google

peut dire, daté et prouve que l'on parlait araméen en Palestine à l'époque de la mort de Notre Seigneur. Il se compose de deux mots, *haqal*, « champ, » et *demâ'*, « sang. » La forme *demâ'* est incontestablement araméenne [1].

Outre les noms propres de personnes et de lieux, il y a aussi dans le Nouveau Testament un certain nombre de mots qui sont rapportés par occasion et qui nous fournissent une nouvelle preuve qu'on parlait en Palestine une langue sémitique au Ier siècle de notre ère. Ainsi, les Apôtres donnent souvent à Jésus un titre qui nous a été conservé plusieurs fois dans sa forme originale, quoique d'autres fois, il ait été traduit, celui de *rabbi* [2], qui est araméen et correspond à Maître [3]. *Rabboni*, s'écrie aussi Marie-Madeleine, quand elle reconnaît son Sauveur ressuscité [4], donnant ainsi à Notre Seigneur la qualification de maître par excellence [5]. Au jour de l'entrée triomphante de Jésus à Jérusalem, la foule l'accueille avec des acclamations dont une locution araméenne qui nous a été transmise par le texte sacré est le trait principal : *Hosanna*, « sauvez, je vous prie [6]. »

Les écrivains du Nouveau Testament ont été obligés de se servir dans leurs récits d'un certain nombre de mots qui étaient propres aux Juifs, et n'avaient aucun équivalent en grec, tel que le nom d'une liqueur fermentée enivrante, appelée σίκερα par saint Luc [7], le nom de la fête de Pâques, celui d'une mesure sémitique σάτον, les noms des sectes juives, celles des Pharisiens et des Sadducéens. La forme qu'ont donné à ces mots les Évangélistes dans leurs transcriptions fournit une preuve certaine que les Juifs d'alors parlaient un dialecte araméen. La terminaison *aios* qui est donnée au mot Pharisien et au mot

[1] Voir E. Kautzsch, *Grammatik der Biblisch-Aramaïschen*. Leipzig, 1874, in-8°.

[2] Matt., XXIII, 7, 8 : XXVI, 25, 49 ; Marc, IX, 5 ; XI, 21 ; Joa., III, 2 ; VI, 23. On peut remarquer que saint Luc, qui n'était pas de Palestine, est le seul qui n'ait point conservé ce mot dans son Évangile.

[3] Joa., I, 39.

[4] Joa., XX, 16.

[5] Dans le texte grec reçu, un aveugle s'adresse aussi à Jésus en l'appelant *Rabboni*, Marc, X, 51.

[6] Ὡσαννά, Matt., XXI, 9 ; Marc, XI, 9 ; Joa., XII, 13. Saint Luc est le seul des évangélistes où ce mot ne se lise point.

[7] Luc, I, 15. Saint Luc ne décline pas ce mot, parce qu'il est étranger.

Digitized by Google

Sadducéen indique, en effet, une désinence araméenne, c'est-à-dire la désinence en *â'*, qui caractérise un grand nombre de mots syriaques : *pherṭsâ'*, *sedouqa'*, et non hébraïque, *pherṭsî*, *sediqi*.

Le nom de mesure σάτον, qui a été aussi conservé par notre Vulgate latine, *satum*, et qui est employé pour désigner une mesure équivalant à treize litres environ [1], dans la parabole du levain [2], est passé dans le grec sous sa forme syro-chaldaïque, *sâ'ṭâ'* ; la forme hébraïque est *se'âh*.

Il en est de même de la dénomination de la fête appelée πάσχα [3], *Pascha*, dans la Vulgate, d'où nous avons tiré Pâque. Cette solennité est nommée en hébreu *pesaḥ*, mot que la Vulgate a rendu souvent par *Phase* (passage) dans l'Ancien Testament [4] ; mais cette forme *pesaḥ* devient *pasḥa* ou *pascha* dans le dialecte chaldéen, et c'est pour cela que le Nouveau Testament appelle toujours ainsi la solennité de l'immolation de l'agneau pascal.

La transcription *Satanas*, désignant le chef des démons, indique également la forme syriaque *Sâtânâ*, non la forme hébraïque *Sâtân*.

Les quatre Évangiles mettent fréquemment dans la bouche du Sauveur l'adverbe *amen*, « en vérité, certainement [5], » qui montre bien que Notre Seigneur s'exprimait en sémitique et que c'était là une de ses expressions favorites. C'est pour ce motif que ses historiens ont dû nous la conserver, ne trouvant point, d'ailleurs, dans la langue grecque de mot qui rendit bien à leur gré les nuances de cette locution [6].

Le sermon sur la montagne contient, indépendamment d'*amen* qu'on retrouve dans tous les discours de Notre Seigneur, quelques autres mots sémitiques sortis de sa bouche sacrée : *raca*, *gehenna*, *mammona*. Nous y lisons d'abord : « Quiconque dira

[1] Voir notre *Manuel biblique*, 6e édit., t. Ier, n° 188, p. 288.
[2] Matt., XIII, 33 ; Luc, XIII, 21.
[3] Matt. XXVI, 2 ; Marc, XIV, 1 ; Luc, II, 41 ; Joa. II, 13 ; Act. XII, 4 ; I Cor. V, 7 ; Heb. XI, 28, etc.
[4] Exod., XII, 11, 21, 43, 48, etc.
[5] Matt , V, 18 ; Marc, III, 28 ; Luc, IV, 24, etc. ; saint Jean, I, 52 ; III, 3, etc. redouble : *amen, amen* (vingt-six fois).
[6] Aussi saint Luc lui-même l'a-t-il reproduite.

Digitized by Google

à son frère : *raca*, sera exposé à être jugé par le Conseil ; mais celui qui lui dira : *môré*, sera exposé à la géhenne de feu [1] » ou l'enfer. Le mot *raca*, forme araméenne de l'hébreu *rîq*, signifie « vide. » Le Talmud l'emploie dans le sens de « vide, stupide [2].» *Môré* est la traduction du sémitique *nabal*, qui signifie « fou » et « impie. »

Le mot *gehenna*, dans son sens primitif, est une abréviation de *gê-ben-hinnom*, « la vallée du fils d'Hinnom, » vallée située à l'est et au sud de Jérusalem, où l'on brûlait les cadavres des suppliciés et où l'on avait aussi offert des enfants en sacrifice au dieu Moloch. Dans l'Évangile, Notre Seigneur se sert de ce nom pour désigner l'enfer [3]. Quant à *Mammona* [4], il n'existe pas en hébreu ; en araméen, il signifie « richesses, trésor [5]. »

Dans un autre discours de Notre Seigneur, rapporté par saint Marc, Jésus s'exprime ainsi : « Vous dites : Si un homme dit à son père ou à sa mère : Le *Corban*, c'est-à dire le don qui est offert par moi vous servira [6], etc. » *Corban* a en effet en chaldaïque le sens de « don », comme *corbanas*, que nous lisons en saint Matthieu [7] signifie le trésor sacré où sont reçus les dons offerts au Temple.

Parmi les mots employés par Notre Seigneur, nous trouvons aussi en saint Marc : *Abba*, forme araméenne du mot hébreu *ab*, qui signifie « Père » [8]. Toutes ces expressions montrent bien que Jésus-Christ parlait un dialecte sémitique.

Du reste les Évangélistes ne nous ont pas conservé seulement ces mots isolés du Sauveur, qu'ils ont enchâssés dans la traduc-

[1] Matt., V, 22.

[2] Voir A. Wünsche, *Neue Beiträge zur Erläuterung der Evangelien in Talmud und Midrasch*. Leipzig, 1878, in-8°, p. 47-48 ; J. Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, édit. Fischer, p. 1116.

[3] Matt. V, 22, 29, etc.

[4] Matt. VI, 24 ; Luc, XVI, 9, 11, 13.

[5] Voir A. Pfeiffer, *Ebraicorum et exoticorum Novi Testamenti loca*, dans ses *Opera omnia philologica*, Utrecht, 1704, t. I, p. 474 ; Buxtorf, *Lexicon chaldaicum*, édit. Fischer, pp. 618, 619 ; A. Wünsche, *Neue Beiträge*, p. 94.

[6] Marc, VII, 11. Josèphe explique comme l'Évangéliste, *Ant. jud.* IV, IV, 4 ; cf. *Cont. Apion.* I, 22.

[7] Matt. XXVII, 6. Josèphe dit aussi, *Bell. jud.* II, IX. 4, que c'est le nom du trésor sacré.

[8] Marc, XIV, 36.

Digitized by Google

tion grecque de ses discours ; ils nous ont conservé aussi des phrases courtes mais complètes, qui avaient été prononcées dans des circonstances solennelles, et que pour ce motif ils ont tenu à nous faire connaître dans les termes mêmes dont s'était servi Notre Seigneur. C'est ainsi que saint Marc nous apprend que Jésus guérit un sourd-muet en lui touchant la langue et en disant : « *Ephphatha*, c'est-à-dire, ouvre-toi [1], » et qu'il guérit la fille de Jaïre en la prenant par la main et lui disant en langue araméenne : « *Talitha coumi*, c'est-à-dire, jeune fille, lève-toi [2]. » Saint Marc nous a aussi transmis en araméen, de même que saint Mathieu, le passage des psaumes [3] prononcé par Notre Seigneur sur la croix : « *Elohi, Elohi, lema sabaḫtanei*, mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné [4] ? »

Ces paroles de Jésus et l'ensemble des arguments que nous avons rapportés sont plus que suffisants pour démontrer que la langue parlée par Jésus et ses Apôtres était un dialecte araméen, mais tous les autres monuments de cette époque établissent également que le chaldéen était la langue usuelle de la Palestine au premier siècle de notre ère.

Saint Paul, dans sa première épitre aux Corinthiens, a inséré une phrase étrangère : « *Maraṇ atha*, Notre-Seigneur vient [5]. » Elle est araméenne.

Josèphe, qui était contemporain des Apôtres, appelle l'araméen la langue du pays [6]. Il nous apprend que, pendant la guerre contre les Romains, il parlait hébreu, c'est-à-dire araméen, à ses soldats. Pendant le siège de Jérusalem, il servait d'interprète entre les Juifs et les Romains. Nous savons aussi par son témoignage que les Juifs, qui parlaient l'araméen oriental, pouvaient comprendre les Syriens qui parlaient l'araméen occiden-

[1] Marc, VII, 34. Ἐφφαθά Vulgate : *Ephphetha*. C'est un impératif de la forme chaldaïque appelée *ethpaal*.

[2] Marc, V, 41. Κοῦμι est l'impératif de la seconde personne du féminin singulier.

[3] Ps. XXII, 2.

[4] Matt. XXVII, 46 ; Marc. XV, 34. Le texte latin ne reproduit pas la même orthographe dans les deux Évangiles, mais les manuscrits grecs ne mettent pas en général de différence. Voir E. Kautszch, *Grammatik des Biblisch-Aramaïschen*, p. 11. Tous ces mots seraient plus ou moins différents en hébreu. *Šebaqṯani* en particulier serait *'azabṯani*.

[5] I Cor. XVI, 22.

[6] Josèphe, *Bell. jūd.*, Procem. 1 ; V, VI, 3 ; *Ant. jud.* XVIII, VI, 40.

Digitized by Google

tal, tant les différences entre les deux dialectes était peu sensibles. Quoique ce savant juif fût un des hommes les plus instruits de sa nation, il n'apprit pas sans peine le grec, qu'il ne sut même jamais bien prononcer, dit-il [1], et il écrivit d'abord son histoire de la *Guerre des Juifs* en langue hébraïque [2]. Il cite dans ses ouvrages quelques mots sémitiques et il les reproduit sous leur forme araméenne. C'est ainsi qu'il remarque que les Hébreux expriment le mot « rouge » par *adôma* [3] ; « prêtre » par *chanaias* [4] ; « Pentecôte » par *asartha* [5] ; « boiteux » par *chageiras* [6] ; etc. [7].

Tous ces faits, qui établissent d'une façon si péremptoire que l'araméen était la langue parlée en Palestine et la seule qui fut généralement comprise, sont confirmés aussi par les écrits talmudiques. Non seulement les Targums ou paraphrases des livres de l'Ancien Testament, la ghemara du Talmud et les Midraschim ou commentaires les plus anciens des Juifs sont composés en syro-chaldaïque, mais ils rapportent aussi des proverbes et des dictons populaires qui, tout en différant par la prononciation et par quelques autres particularités de la langue des rabbins et des docteurs, appartiennent cependant au même idiome. Ces citations populaires sont précédées des mots : « comme le dit le peuple, » ou autres semblables. Quand le célèbre rabbin Hillel donne une explication en langue populaire, cette explication est annoncée par les mots : « Hillel explique dans le langage du commun peuple [8]. »

La Mischna dit qu'il y avait dans le Temple de Jérusalem des vases avec des inscriptions araméennes [9]. D'après une tradition, le grand prêtre Johanan entendit une voix céleste sortant du

[1] Josèphe, *Ant. jud.* XX, XI, 2.
[2] Josèphe, *Bell. jud.* Procem., 1.
[3] Josèphe, *Ant jud.* II, I, 1.
[4] Josèphe, *Ant. jud.* III, VII, 1.
[5] Josèphe, *Ant. jud.* III, X, 6.
[6] Josèphe, *Bell. Jud.* V, XI, 15. Surnom d'Adiabène, fils d'un Nabatéen.
[7] Voir Siegfried, dans la *Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft* de Stade, 1883, t. I, p. 32 et suiv.
[8] Talmud Babli, *Baba Metsia*, f. 104*a*. Voir Dukes, *Die Sprache der Mischnah*, p. 11 ; Ad. Neubauer, *The dialects of Palestine*, dans les *Studia biblica*, 1885, p. 53.
[9] *Seqalim*, VI, 6.

Digitized by Google

sanctuaire, qui lui dit en chaldéen : « Les jeunes gens qui ont entrepris la guerre contre Antiochus sont victorieux [1]. » Les prières les plus anciennes en usage parmi les Juifs, en dehors des textes scripturaires, sont en araméen [2]. Les lettres que Gamaliel l'ancien adressa aux habitants de la haute et de la basse Galilée pour la fixation de la nouvelle lune sont aussi en cette langue [3].

Il est donc établi par tous les monuments littéraires du commencement de notre ère que la langue de la Palestine au temps de Jésus-Christ et des Apôtres était un dialecte sémitique.

Ce fait est d'une grande importance pour la critique du Nouveau Testament. Il en découle des conséquences que nous devons maintenant exposer. Montrons d'abord pourquoi et comment les auteurs des Évangiles et des Épîtres ayant parlé dans leur enfance un idiome oriental, cet idiome a dû laisser son empreinte, même dans leurs écrits grecs, de sorte que les traces du dialecte sémitique soient visibles dans ce qu'ils nous ont laissé.

IV

Il résulte de tout ce qui précède que les Apôtres et les Évangélistes [4] ont parlé un idiome sémitique dans leur jeunesse et n'ont eu par conséquent qu'une éducation sémitique. Il importe de nous rendre compte des effets qu'a dû produire cette éducation, et afin d'y réussir, il est nécessaire d'étudier les caractères qui distinguent l'hébreu et l'araméen de la langue grecque.

L'influence qu'exerce une langue sur ceux qui la parlent, en particulier sur la formation de l'enfant et sur le développement de son intelligence, est très considérable. Nous nous en apercevons à peine, parce que cette œuvre si féconde s'opère d'une façon presque inconsciente, mais il n'en est pas moins vrai que celui qui vient au monde dans un pays dont le langage a été

[1] Talmud Jer., *Sota*, IX, 3, f. 24*b*.
[2] Voir Neubauer, dans les *Studia biblica*, p. 49.
[3] *Tosifta*, *Sanhedrin*, II.
[4] Nous aurons occasion de remarquer plus loin que saint Luc et saint Paul, nés hors de la Palestine, connaissaient mieux le grec que les autres Apôtres, quoique leurs écrits soient également remplis d'hébraïsmes.

Digitized by Google

perfectionné par le travail de nombreuses générations de littérateurs et de savants, naît dans une véritable opulence intellectuelle, comme l'enfant qui jouit de tous les avantages des richesses, parce qu'il a reçu le jour de parents fortunés. Tout idiome est un trésor, dans lequel les siècles passés ont déposé, avec plus ou moins d'abondance, ce qu'ils ont recueilli de plus précieux, le fruit de l'expérience, des observations et des découvertes de toutes les générations qui l'ont formé. Le vocabulaire d'une langue est ainsi une véritable encyclopédie qui contient tout entière la science du peuple qui la parle. Chacune des choses qu'il sait a un nom et ce nom a sa place dans son dictionnaire. Celui qui connaîtrait parfaitement ce dictionnaire aurait donc la connaissance de tout ce que sait la grande famille dont il est membre.

Personne n'arrive à cette connaissance intégrale et complète, mais, pour les mieux doués comme pour les moins favorisés, la langue n'en est pas moins un instrument merveilleux qui leur donne une foule d'idées qu'ils n'auraient jamais eues d'une manière claire et précise, sans les mots qui en sont l'expression et le signe, de sorte que la somme moyenne des connaissances est proportionnellement beaucoup plus grande chez un peuple qui parle une langue élaborée par un long travail que chez celui qui n'a à son service qu'une langue inculte ou seulement moins travaillée.

Pour apprécier l'état intellectuel d'un peuple, il suffit donc d'étudier sa langue. Si elle a des termes spéciaux pour exprimer telle ou telle science, on peut en conclure sûrement que cette science a été cultivée par ceux qui la parlent, comme nous savons qu'ils ont connu les végétaux ou les animaux pour lesquels ils ont des noms particuliers, les métiers ou les arts qui sont énumérés dans leur dictionnaire.

Ces principes incontestables étant posés, il est certain, par l'application qu'il est facile d'en faire, que la langue grecque avait atteint un degré de développement et de culture que ne possédait point le syro-chaldaïque de la Palestine, au temps de Notre Seigneur. Nous n'en donnerons pas ici toutes les preuves et nous ne signalerons pas toutes les différences ; nous nous bornerons à indiquer celles qui sont indispensables à connaître pour le but que nous nous sommes proposé.

Digitized by Google

La langue grecque et la langue araméenne diffèrent d'abord par la grammaire. Outre les formes propres à chaque idiome et qui, sur certains points, sont très différentes, leur syntaxe, en particulier, ne se ressemble en aucune manière. La phrase hellénique est une phrase savante, une espèce d'œuvre d'architecture, construite avec le plus grand art : comme dans un édifice bien conçu et bien ordonné, chaque chose a sa place, l'idée principale se dégage en quelque sorte au milieu de toutes les autres, comme le bâtiment principal, tandis que les idées accessoires, comme autant de dépendances, occupent autour d'elles le rang subordonné qui leur convient. Pour relier les diverses parties entre elles, le grec dispose d'une foule de formes verbales qui unissent les membres de la phrase et marquent exactement leurs relations réciproques ; il peut disposer à son gré d'une multitude de particules qui indiquent jusqu'aux nuances les plus délicates de la pensée.

En hébreu, rien de pareil. Le Juif de Palestine ignore la période cadencée de la Grèce ; sa syntaxe est presque celle d'un enfant ; sa phrase n'est pas articulée, mais pour ainsi dire disloquée : il met les propositions bout à bout, les unes à la suite des autres, en les reliant toujours par la même conjonction, *et ;* il a peu de moyens pour mettre en saillie la pensée principale ; c'est à l'auditeur ou au lecteur à démêler lui-même ce qu'il y a de plus important dans ce qu'il entend ou dans ce qu'il lit.

L'hébreu palestinien du temps de Jésus-Christ, inférieur au grec par la grammaire, l'est peut-être plus encore par le vocabulaire. L'hébreu est un instrument admirable entre les mains d'un poète, parce que tous ses mots sont colorés et font image, mais il est relativement pauvre, et il est pauvre surtout comparé à la langue des Hellènes. Son idiome n'a pas été enrichi, comme celui des Grecs, par un travail aussi considérable, par les voyages [1], par le commerce, par les guerres lointaines, par la navigation, par les spéculations des philosophes et les écrits de nombreux poètes et prosateurs, etc. ; il a peu de verbes et peu de substantifs, il a moins encore d'adjectifs et de particules. De là vient qu'il est obligé de se servir du même mot pour exprimer les choses les plus diverses. Ainsi, il a le mot de *fils*, *ben*

[1] Cf. Eccli., XXXIV, 12.

Digitized by Google

en hébreu, *bar* en araméen, pour exprimer la relation essentielle de parenté entre celui qui reçoit la vie et celui qui la donne. Mais, à côté de cette acception primitive, que d'acceptions métaphoriques n'est-il pas forcé de lui donner pour exprimer un grand nombre d'idées qui n'ont pas de mots propres? Les habitants de Jérusalem sont appelés « les fils et les filles de Jérusalem [1], » les habitants de ce monde, « les fils de ce siècle [2]. » Faute d'adjectifs, les qualités sont exprimées par un substantif dont cette qualité est considérée comme le fils : « fils de paix » signifie pacifique [3]; « fils d'iniquité », inique [4]; « fils de la lumière », illuminé, éclairé [5]; « fils de la résurrection », ressuscité [6]. Dans plusieurs endroits, « fils » équivaut à notre adjectif « digne » ; « fils de la géhenne » veut dire digne de la géhenne ou de l'enfer [7]; « fils de perdition », digne de perdition [8]; « fils de colère [9]» ou « fils de malédiction » [10], digne de la colère de Dieu.

Ce sont là des traits bien caractéristiques qui montrent combien est grand le contraste entre le grec et l'hébreu. Mais il existe une autre différence générale, qu'il est particulièrement important de remarquer ici.

Lorsqu'on étudie la langue de l'Ancien Testament, on est très frappé de ce fait : c'est que les termes abstraits y sont fort rares et que les expressions philosophiques y font à peu près complètement défaut. On a remarqué depuis longtemps que le cerveau des Sémites n'était pas généralisateur et qu'ils avaient plus d'imagination que de pénétration. Ils observaient volontiers les phénomènes de la nature. Les Chaldéens ont créé l'astronomie. Salomon avait écrit sur toutes les choses naturelles depuis l'hysope qui croît sur les murailles jusqu'au cèdre du Liban [11]. Job a peint avec autant de magnificence que d'exactitude

[1] Matt. XXIII, 37; XXI, 5; Joa. XII, 15; Luc, XXIII, 28, etc.
[2] Luc, XX, 34.
[3] Luc, X, 6.
[4] Osee, X, 9.
[5] I Thess., V, 5; Eph., V, 8.
[6] Luc, XX, 36.
[7] Matt., XXIII, 15.
[8] Joa. XVII, 12; II Thess., II, 3.
[9] Eph. II, 3.
[10] II Petr., II, 14.
[11] I [III] Reg. IV, 33.

Digitized by Google

les animaux les plus remarquables de la création : le cheval si cher à l'Arabe, l'aigle et l'autruche, le bœuf et l'onagre, le crocodile et l'hippopotame, Léviathan et Béhémoth, qui vivent dans les eaux du Nil. Les grands problèmes philosophico-religieux, tels que la question de la Providence, l'énigme des épreuves du juste et de la prospérité des méchants, passionnaient aussi les esprits, et ils ont été souvent débattus dans l'Ancien Testament, avec tout l'éclat de la plus haute poésie et de longs développements dans le drame de Job, avec plus de brièveté et non moins de coloris dans les Psaumes, avec une mélancolie amère dans l'Ecclésiaste. Mais, malgré cela, les enfants de Jacob ne faisaient ni de la science proprement dite, ni de la philosophie au véritable sens du mot. Aucune science n'a de nom en hébreu ; cette langue ne possède aucun mot correspondant à nos expressions de théologie, de philosophie, d'astronomie, d'arithmétique ou même d'histoire et de géographie.

L'analyse psychologique en particulier était inconnue aux habitants de la Palestine. Ils sentaient vivement et ils exprimaient leurs sensations et leurs sentiments avec beaucoup de vivacité et d'imagination, mais ils n'avaient guère, en fait d'analyse et de synthèse, que ce qu'il y en a comme instinctivement ou naturellement dans l'intelligence humaine. Ils ne se repliaient sur eux mêmes que pour considérer et peindre les penchants bons ou mauvais de notre âme ; dans tout le reste, ils s'en tenaient en quelque sorte à l'écorce ou à l'apparence ; ils ne connaissaient de nos facultés que ce qu'il est indispensable d'en connaître pour être homme.

Il ne peut pas exister de langue sans certaines idées générales et sans une philosophie au moins latente. Les hommes ne peuvent s'entendre ni se comprendre entre eux qu'autant qu'ils ont des termes généraux désignant les genres et les espèces, l'homme, l'animal, et des termes abstraits, exprimant les qualités physiques ou morales, blanc, noir, bon, méchant ; c'est là comme un minimum de philosophie qui est essentiel pour le langage et qui forme comme le fond de l'intelligence humaine. Les Hébreux possédaient cette philosophie qu'on peut appeler rudimentaire, mais ils n'étaient guère allés au delà. Autant ils avaient devancé les Grecs et les Romains en matière religieuse,

Digitized by Google

grâce à la révélation, autant ils étaient restés en arrière de ces peuples dans la science de la pensée et l'étude psychologique de l'âme. C'est qu'ils ne possédaient pas cet esprit subtil et pénétrant qui a fait la gloire de la Grèce et lui a mérité la reconnaissance éternelle de la postérité. Les Socrate, les Platon, les Aristote, sans parler de leurs glorieux prédécesseurs, ont considéré l'homme, pour ainsi dire, sous toutes ses faces; ils l'ont comme retourné dans tous les sens et envisagé sous tous les aspects, et ils ont fait dans ce microcosme ou ce petit monde, ce résumé de l'univers, comme ils l'appelaient, les découvertes les plus intéressantes et les plus utiles. S'ils n'ont pu porter la lumière dans tous les recoins, que de points n'ont-ils pas éclairés du jour le plus vif ? Ils ont isolé, si l'on peut s'exprimer de la sorte, chaque propriété de l'âme, afin de l'étudier en elle-même sans la confondre avec ses voisines ; par ce moyen ils sont parvenus à la connaître et à la caractériser, et ils ont donné ainsi à nos facultés un nom qui subsiste encore dans nos langues, sous la forme que nous a transmise la traduction latine des appellations grecques.

La langue de l'antique Palestine n'a jamais connu ces progrès. Les facultés de l'âme, les opérations intellectuelles n'avaient pas de nom particulier en hébreu. On chercherait en vain dans l'original de l'Ancien Testament les termes qui désignent le sens intime, la perception des sens, la raison comme faculté distincte et même la conscience morale ; ils n'y sont pas. Assurément toutes ces choses étaient connues des Hébreux ; — elles constituent l'homme même et tous les hommes en ont au moins une notion confuse, — mais ils n'étaient pas parvenus à s'en rendre assez nettement compte pour leur donner un nom propre et en quelque sorte personnel. Ils étaient sous ce rapport au même point que les inventeurs de l'écriture qui savaient représenter indirectement les sons par des images idéographiques, en peignant les figures des choses, mais qui n'avaient pas su analyser les sons eux-mêmes, distinguer les consonnes et les voyelles, créer, en un mot, des signes pour exprimer directement le son et indirectement l'idée.

Ce sont là des faits qu'il importe d'avoir bien présents pour se rendre compte du parti qu'on peut en tirer pour établir l'au-

Digitized by Google

thenticité des Évangiles. Le service éminent que rendent à leurs semblables des génies comme Socrate et Aristote, c'est que le fruit de leurs travaux devient le patrimoine commun de l'humanité. Les trésors qu'ils ont découverts appartiennent désormais à tous, comme l'air que nous respirons, quoiqu'ils ne deviennent pas immédiatement à l'usage de tous. Ils forment une des parties les plus précieuses de la civilisation ; ils entrent, si l'on peut ainsi dire, dans la consommation journalière ; chacun en bénéficie comme tous bénéficient de nos jours de la découverte de la vapeur et de l'électricité. Ainsi, ce qu'ignoraient avant les philosophes grecs les savants eux-mêmes, est devenu vulgaire et est connu maintenant des enfants qui de bonne heure recueillent leur part de cet inépuisable héritage. Un élève de nos écoles sait nommer la raison et la conscience, et il sait clairement ce que ces mots expriment, tandis que le sage Salomon ignorait les noms de ces facultés de notre âme.

Ce n'est que peu à peu que ces progrès s'accomplissent et que ces richesses entrent dans le domaine public ; mais un moment arrive où elles sont la propriété de tous, grâce au langage qui féconde les intelligences, comme un fleuve nourricier qui porte partout la fertilité, et qui a le privilège de baigner, en quelque sorte, toutes les intelligences, sans jamais tarir ni diminuer. A mesure qu'on apprend des mots, on apprend aussi les choses dont elles sont le signe ; l'enfant acquiert ainsi, comme en jouant et sans s'en douter, un trésor de connaissances qui est d'autant plus vaste et plus précieux que la langue qu'on lui enseigne est elle-même plus riche ; il acquiert des notions scientifiques et philosophiques avant même de savoir ce qu'est la philosophie ou la science, et, dès ses premières années, son esprit commence à s'ouvrir aux idées psychologiques et métaphysiques, parce qu'il apprend des mots exprimant ces idées d'une manière nette et précise. La différence qui se produit par là entre l'enfant sauvage, dont la langue usuelle ne dépasse pas deux à trois cents mots, et l'enfant civilisé, à qui l'on peut enseigner des milliers de mots, est donc énorme.

La différence qui existait entre un Juif, élevé à l'aide d'une langue sémitique, et un Hellène, élevé à l'aide de la langue grecque, était aussi très considérable. Celui-ci avait pris sur le

Digitized by Google

premier une avance que le Sémite ne pouvait jamais regagner plus tard complètement. C'est là un point fort utile à remarquer.

On pourrait être porté à croire qu'un Juif, apprenant le grec dans l'âge mûr, devait combler les lacunes de son éducation première et s'enrichir de tous les trésors que possédait la langue grecque. Il n'en est rien cependant, sauf des cas extrêmement rares, et il est facile de comprendre pourquoi. L'esprit jeune et vierge prend facilement dans l'enfance la première forme qu'on lui donne, mais quand, après plusieurs années écoulées, il a pris son pli, c'est pour toujours ; on peut modifier l'arbrisseau encore flexible, on ne peut modifier l'arbre déjà grand dont la direction est désormais fixée. Rien ne devient autant nous-même que notre langue, rien n'influe sur notre manière de penser et de concevoir comme le langage qui nous sert à penser et à concevoir. Nous ne pouvons développer nos connaissances sans les mots qui en sont les signes, et ces signes deviennent comme la limite même de nos connaissances et de nos idées, de sorte que les choses que nous pouvons exprimer par un mot déterminé sont à peu près les seules dont nous ayons des idées claires et nettes.

C'est là une vérité de tous les temps, mais c'était particulièrement vrai au premier siècle de notre ère, à cause de circonstances particulières. On n'avait point alors pour compléter une éducation manquée ou défectueuse les ressources dont on dispose aujourd'hui. Aujourd'hui, au moyen des facilités de tout genre que nous offrent l'imprimerie, les progrès de toutes les études, la multiplicité et le bon marché des livres, la commodité des relations internationales, on peut parvenir à s'approprier une langue, à se rendre compte des notions qui lui sont propres et même à saisir ce qui constitue le génie de cette langue. Et cependant, malgré tous les trésors qui sont entre nos mains, un Allemand n'écrira guère le français sans y mêler des germanismes, et un étranger en général des idiotismes de sa propre langue ; il y aura certains mots, certaines tournures, certaines locutions, dont il ne saura point se servir ; il en emploiera d'autres mal à propos ; un Anglais converti remerciera, par exemple, Fénelon d'avoir pour lui « des boyaux de père [1]. » Combien n'avons-nous

[1] L'expérience montre qu'on ne peut parvenir à parler tout à fait pure-

Digitized by Google

pas de peine à nous faire une idée exacte des termes philosophiques employés par les Anglais et surtout par les Allemands ! Mais combien il était encore plus difficile autrefois d'acquérir pleinement la connaissance d'une langue étrangère ! Il n'existait alors aucune grammaire, aucun dictionnaire ; ce qu'on apprenait, on ne pouvait l'apprendre que par l'usage, dans les rapports de chaque jour, avec ceux qui parlaient cette langue. Il y a tout lieu de supposer que, si l'on excepte saint Paul et saint Luc, les autres écrivains du Nouveau Testament n'ont connu d'autre grec écrit que celui de la version des Septante, qu'on lisait dans les pays de la dispersion. Or, ceux-là seuls qui en ont fait l'expérience peuvent bien s'en rendre compte : « Il y a peu de choses en ce monde aussi difficiles que d'étudier une langue sans livre, sans dictionnaire, sans grammaire, » dit un missionnaire de la Cochinchine orientale, obligé d'apprendre le dialecte des Ba-Hnars, sans autre ressource que la conversation [1].

Dans ces conditions, on ne pénètre jamais jusqu'au fond d'une langue, on n'en acquiert qu'une connaissance superficielle, suffisante seulement pour se faire comprendre. On apprend à exprimer par un mot étranger les idées qui ont un nom dans sa langue maternelle, mais on ne saisit point nettement la valeur des mots qui expriment des idées auxquelles on est étranger. Les termes qui exprimaient en grec des idées pour lesquelles l'hébreu ou l'araméen n'avaient pas de nom particulier ne disaient rien à l'esprit des Sémites et passaient par conséquent sans laisser de trace dans leur mémoire. Ponce-Pilate, Festus, Félix, vivant en Judée pour y représenter Rome, y gardaient leurs idées romaines et leurs habitudes acquises ; ils ne comprenaient guère ce qui était propre à la religion juive [2]. Les Juifs, transplantés au milieu des païens, continuaient à penser juif, si l'on peut ainsi dire, et conservaient leur manière de concevoir et même de s'exprimer.

ment une langue que lorsqu'on l'a apprise dans sa jeunesse. Exemple : les Russes apprennent en bas âge le français. Un étranger peut parvenir à déguiser son origine quand il parle, mais il est bien rare qu'il y réussisse quand il écrit. Les formes exotiques qui ne frappent point dans la conversation se remarquent du premier coup d'œil à la lecture.

[1] P. Dourisboure, *Les Sauvages Ba-Hnars*. Paris, 1873, in-12, p. 101-102. Avec un peuple civilisé, la difficulté est moindre, mais elle est toujours très grande.

[2] Act. XXV, 18-19 ; cf. XXVI, 3.

Digitized by Google

De là vient que les Apôtres, qui n'ont acquis la connaissance du grec que dans l'âge mûr et par l'usage, n'ont guère appris que des mots nouveaux, mais non des idées nouvelles. Ils n'ont su de la grammaire hellénique que les choses essentielles pour se rendre intelligibles dans leur langage; ils ont gardé de la grammaire et de la syntaxe sémitiques tout ce qui n'empêchait pas de les comprendre ; ils n'ont appris que les mots qui correspondaient à leur dictionnaire araméen ; la plupart des autres mots grecs sont restés pour eux comme s'ils n'existaient pas ; surtout ils n'ont pas acquis d'autres connaissances philosophiques et psychologiques que les connaissances primordiales que leur avait données leur langue maternelle.

Si donc un Apôtre ayant appris le grec raconte par écrit la vie de son maître, il habillera sa pensée de mots étrangers, mais il la coulera toujours, pour ainsi dire, dans son ancien moule ; il lui donnera un costume grec, mais sa physionomie sera toujours orientale ; le tour de ses phrases, ses constructions, ses métaphores, resteront les mêmes ; par suite d'une habitude invétérée, il aura toujours un accent et un air étrangers, et même en se servant des mots des Hellènes, il ne s'en servira point comme eux, et s'il n'appelle point la terre *yabbâšâh*, « l'aride », comme il le faisait à Jérusalem, il ne l'appellera pas non plus *gê*, comme on le fait à Athènes, mais *xêra*, « l'aride » [1]. Il aura de la peine à se familiariser avec les conjugaisons grecques, et il oubliera même quelquefois de décliner les mots [2], parce que les déclinaisons sont inconnues au dialecte palestinien ; il gardera surtout ce qui fait le fond de son langage, la façon de concevoir l'homme et les choses, ou, en d'autres termes, sa terminologie philosophique.

Puisqu'il en est ainsi, rien ne doit être plus aisé que de distinguer à son langage si un écrivain est juif ou grec de naissance. La tradition nous dit que les auteurs du Nouveau Testament

[1] Matt. XXIII, 15.

[2] Par exemple, dans ce curieux passage de l'Apocalypse, I, 4 : Εἰρένη ἀπὸ ὁ ὤν, saint Jean met ὁ ὤν au nominatif, oubliant que la préposition ἀπό gouverne le génitif. Ce langage a paru si extraordinaire que le *textus receptus* l'a modifié d'une manière qui n'est guère d'ailleurs moins surprenante; il a écrit : ἀπὸ τοῦ ὁ ὤν. « Invito suo codice [sic] edidit Erasmus », dit Tischendorf, *Novum Testamentum græce*, edit. VIII^a minor, p. 976. Les meilleurs manuscrits portent : ἀπὸ ὁ ὤν.

Digitized by Google

l'ont écrit en grec, mais qu'ils étaient nés Juifs, la plupart en Palestine, et deux, saint Paul et saint Luc, hors de la Palestine, en pays où l'on parlait grec. Si la tradition dit vrai, nous devons retrouver dans les écrits palestiniens les caractères que nous avons indiqués, et dans ceux de saint Paul et de saint Luc, un mélange de la civilisation hébraïque et de la civilisation hellénique.

Au commencement de l'ère chrétienne, à l'époque où fut écrit le Nouveau Testament, le langage philosophique qui était le fruit du travail des écoles grecques, était devenu le langage courant de tous ceux qui avaient reçu une éducation hellénique, et l'on ne trouve point un seul écrit composé à cette époque par un Grec d'origine qui n'emploie la terminologie philosophique que les fines et délicates analyses de Platon et d'Aristote avaient créée, pour en faire comme une portion de la vie intellectuelle de la Grèce.

Cela est tellement vrai que ce langage était devenu courant jusque chez les Romains, les élèves des Grecs, au point que la traduction latine du Nouveau Testament, quoiqu'elle ait été faite par des hommes de condition médiocre, qui ne parlaient que le latin populaire, et traduisaient ordinairement mot à mot le texte original, ont souvent, sans y prendre garde, substitué dans leur version le mot propre à la locution sémitique dont s'était servi l'Évangéliste. Ainsi « ignorer, ignorant » ne peuvent s'exprimer en hébreu que par « ne pas savoir, ne sachant pas », *lô' yadâ'* ; le correspondant du mot « ignorance » n'existe pas dans la Bible hébraïque [1] ; aussi dans le texte original des Évangiles « ignorer » est-il ordinairement rendu par « ne pas savoir » [2], mais le traducteur latin emploie le mot « ignorer » [3].

On peut distinguer un Grec d'origine d'un barbare, comme on disait alors, même quand le barbare emploie la langue d'Athènes, à ces signes caractéristiques. Le Juif qui se sert des mots dont s'étaient servis Platon et Démosthène, n'a d'Hellène que l'appa-

[1] Dans les passages où la Vulgate a traduit *ignorantia*, Lev., IV, 2, 22 ; Num. XV, 27, etc., on lit en hébreu *segâgâh* qui signifie «erreur, faute irréfléchie ». *Ignorantia* n'est pas non plus la traduction littérale dans Job, XIX, 4, et Ps. XXIV (XXV), 7.

[2] En grec : οὐ γινωσκειν.

[3] Matt., XXIV, 50 ; Marc, XIV, 40 ; Joa. III, 10 ; Act. XX, 22.

Digitized by Google

rence. Pour tout dire en un mot qui résume tout ce qui précède, les écrivains du Nouveau Testament écrivent en grec, mais ils pensent toujours en hébreu.

V

Les hébraïsmes du Nouveau Testament sont tellement frappants qu'on les a de tout temps remarqués et signalés, et qu'on les a donnés toujours comme une preuve de l'origine judaïque des livres qu'il renferme [1], ainsi que nous l'avons dit en commençant. Il est donc inutile d'insister sur ce point. Mais ce que l'on n'a jamais fait ressortir assez expressément, croyons-nous, c'est que les auteurs des Évangiles ne connaissent [2] pas d'autre langage philosophique et psychologique que celui des Hébreux. Ce fait peut moins impressionner de prime abord, parce qu'il est plus négatif pour ainsi dire que positif, mais il n'en est que plus digne d'attention, parce qu'il est le plus caractéristique de tous.

Un faussaire, quelle que pût être son habileté, n'aurait certainement jamais songé à tromper ses lecteurs en imitant le style hébraïque par des traits qui échappent généralement à l'observation et que de fait personne, jusqu'aujourd'hui, ne semble avoir remarqués. Quoiqu'on ne doive user qu'avec discrétion des arguments intrinsèques, il est donc très légitime de se servir de celui qui vient d'être indiqué et de le mettre en lumière.

Montrons d'abord que la langue qu'on peut appeler philosophique du Nouveau Testament est purement sémitique. Bien que les Hébreux n'eussent point cultivé la philosophie et fussent même dénués du génie philosophique, ils avaient cepen-

[1] Voir W.H. Guillemard, *Hebraisms in the Greek Testament*, Cambridge. 1879, in-8°. D. Schilling. *Commentarius exegetico-philologicus in hebraismos Novi Testamenti*, Malines, 1886, in-8°. Cf. B. Winer, *Grammatik des neutestamentlichen Sprachidioms*, 5e édit., Leipzig, 1844, in-8°, p. 15-23 ; Berger de Xivrey, *Mémoire sur le style du Nouveau Testament*, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1858, t. XXIII, p. 1 et suiv.

[2] On a bien noté, en passant, dans les idiotismes du Nouveau Testament, les expressions philosophiques comme les autres, mais outre qu'on n'a pas donné à ce fait le relief qu'il semble mériter, on n'a pas signalé les lacunes de la terminologie philosophique du Nouveau Testament.

Digitized by Google

dant, comme nous l'avons dit, les notions philosophiques essentielles et indispensables.

Tous les hommes ont une certaine idée de la prose et de la poésie, puisqu'ils distinguent les vers de ce qui ne l'est pas, et malgré cela, il y en a beaucoup qui ignorent, comme M. Jourdain, qu'ils s'expriment en prose. Tous les hommes ont aussi une notion confuse des voyelles et des consonnes, puisqu'ils se servent des unes et des autres en parlant, sans pouvoir cependant distinguer nominativement les unes des autres. De même les hommes les moins cultivés ont aussi certaines idées philosophiques, quoiqu'ils ne les aient jamais réduites en système et qu'ils ne soient pas en état de s'en rendre compte. Nous trouvons donc une philosophie, rudimentaire si l'on veut, mais néanmoins très réelle, dans l'Ancien et dans le Nouveau Testament. Leur théodicée est même infiniment supérieure à tout ce qu'ont jamais dit et enseigné les Grecs, parce qu'elle est d'origine divine; toutefois, pour notre dessein, nous ne nous occuperons ici que de la psychologie qu'on appelle expérimentale et de la terminologie philosophique.

Les Hébreux distinguent dans l'homme le corps et l'âme, formant par leur réunion le composé humain ou la personne humaine. Cette distinction se trouve aussi dans la philosophie grecque, mais les Juifs pour l'exprimer avaient des mots particuliers, et pour ainsi dire consacrés. Or les auteurs du Nouveau Testament emploient toujours, pour désigner soit l'âme, soit le corps, soit les deux substances unies ensemble, les mots grecs qui correspondent exactement aux mots hébreux et qui avaient été mis en usage parmi les Juifs hellénistes par la version grecque des Septante. La substance spirituelle et pensante porte en hébreu le nom de *rouaḥ*; ce mot est rendu en grec par *pneuma*, et en latin par *spiritus*.

Le nom par lequel le corps est souvent désigné dans le Nouveau Testament est particulièrement digne de remarque. A cause de sa pauvreté, la langue hébraïque n'avait pas de nom propre pour désigner le corps et elle l'appelait « la chair », *bâsâr*. Les Évangélistes traduisent simplement le mot sémitique et donnent au corps le nom de σάρξ ou « chair » [1]. Le mot

[1] Joa. VI, 33 ; Matt. XIX, 5 ; XXVI, 41 , Marc, X, 8 ; XIV, 38 ; Joa. I, 14 ; VI, 51 ; I Pet., IV, 2.

Digitized by Google

qui signifie proprement corps en grec, σῶμα, ne désigne ordinairement en saint Matthieu, saint Marc et saint Jean [1] que le corps mort, le « cadavre » [2]. Saint Paul et saint Luc, au contraire, s'en servent dans l'acception ordinaire [3], tout en employant aussi le mot « chair » selon l'idiotisme sémitique [4].

Le mot *psychê*, ψυχή, « âme », *anima* des Latins, correspondant au *néfes* hébreu, signifie souvent, comme dans l'Ancien Testament, l'homme composé de corps et d'âme, et la vie qui est le résultat de l'union du corps et de l'âme. Ce sens de vie, qui est sémitique, est fréquent dans le Nouveau Testament. « Ils sont morts, ceux qui cherchaient l'âme (*psychê*), c'est-à-dire la vie de l'enfant [Jésus], » dit saint Matthieu [5]. « Ne vous mettez pas en peine pour votre âme (*psychê*) de ce que vous mangerez [6], » lisons-nous dans le sermon sur la montagne. — « Est-il permis, demande Jésus-Christ aux Juifs en saint Marc, de faire le bien ou le mal les jours de sabbat, de sauver une âme (*psychê*) ou de la tuer, » de guérir un malade ou de le laisser mourir [7]? Aimer une âme (*psychê*), la perdre, la trouver, la sauver, c'est aimer, perdre, trouver, sauver la vie. « Le bon pasteur donne son âme (*psychê*) ou sa vie pour ses brebis [8]. » « Celui qui perd son âme » ou sa vie en souffrant le martyre pour la cause de Jésus-Christ, « trouvera son âme » ou la véritable vie [9]. Dans ce dernier passage, comme dans plusieurs autres du Nouveau Testament le mot, *psychê*, désigne, la seconde fois, la vie future, la vie éternelle.

[1] Matt. XIV. 12 ; XIX, 5 ; XXVII, 58 ; Marc, X, 8 ; XV, 43 ; Joa., XIX, 31, 38. 40 ; XX, 12 ; Jude. 9. Aussi dans saint Luc, XVII, 37 ; XXIII, 52. 55 ; Act. IX, 40 ; Heb. XIII, 3.

[2] Excepté dans saint Matt. V. 29 et suiv.

[3] Luc, XI, 34 ; XII, 23 ; I. Cor. VI, 13, 19 ; XI. 27 ; XII, 12, 14-20 ; etc.

[4] Luc, III, 6 ; Act. II, 30 (26) ; II Cor. XII, 7 ; Gal. IV, 14 ; Eph. V, 29; Heb., IX, 10, 13, etc. On remarque dans ces passages, comme dans beaucoup d'autres analogues, que, quoique saint Paul et saint Luc connaissent mieux le grec que les autres écrivains du Nouveau Testament, les habitudes juives l'emportent souvent et les font parler d'après l'usage sémitique.

[5] Matt., II, 20 ; cf. XX. 28 ; Marc, X, 45 ; Luc, VI, 9 ; XII, 20, 23 ; Joa., XII, 25 ; Act., XX, 24 ; Rom., XVI, 4, etc.

[6] Matt., VI, 25 ; Luc, XII, 22.

[7] Marc, III, 4.

[8] Joa., X, 11

[9] Matt., X, 39.

Digitized by Google

Un sens encore plus particulier du mot *néfeš* dans l'Ancien Testament, et de *psychê* dans le Nouveau, sens qui est la conséquence de la signification de « composé humain, d'homme » donné à ces mots, c'est qu'ils servent à exprimer le pronom de la première personne ; « mon âme » correspond à « je » ou « moi », comme dans les premières paroles du cantique de la Sainte Vierge :

> Mon âme glorifie le Seigneur,
> Et mon esprit tressaille en Dieu mon Sauveur [1].

La *néfeš* des Hébreux, et par suite la *psychê* du Nouveau Testament est considérée comme ce qui en nous aime ou hait, se réjouit ou s'attriste, souffre ou se livre au plaisir, craint ou espère, bénit ou maudit, pratique la vertu ou s'adonne au vice, en un mot, elle est regardée comme le siège de la sensibilité [2].

La sensibilité elle-même n'a point de nom. Les mots « sentir, percevoir par les sens, perception, sensation des sens, » ne se lisent jamais dans le Nouveau Testament [3]. Là où nous dirions « sentir », comme dans le récit du miracle de l'hémorrhoïsse, qui, après avoir touché la frange du vêtement de Notre-Seigneur « *sentit* qu'elle était guérie, » saint Marc dit : « Elle *connut* qu'elle était guérie [4]. »

Le mot « sens », désignant les organes de la sensation et de la perception, est aussi absent du Nouveau Testament. Les Évangélistes nous racontent que Notre Seigneur rendait la vue aux

[1] Luc, I, 46-47.

[2] Luc, II, 35 ; Joa. X, 24 ; etc. Ἀνάπαυσιν ταῖς ψυχαῖς εὑρίσκειν, Math. XI, 29 ; cf. Luc, XII, 19-20 ; περίλυπός ἐστιν ἡ ψυχή μου, Matt. XXVI, 38 ; Marc, XIV, 34 ; ἡ ἐπιθυμία τῆς ψυχῆς, Apoc. XVIII, 14, etc. On trouve quelques locutions analogues dans les auteurs classiques, mais ce qui est rare chez eux est fréquent dans le Nouveau Testament.

[3] Αἰσθάνομαι, « sentir, percevoir par les sens », ne se rencontre qu'une fois et c'est dans le sens de comprendre, et encore est-ce dans saint Luc, IX, 45. Αἴσθησις, « perception par les sens », ne se lit également qu'une fois dans le Nouveau Testament, et c'est dans saint Paul, mais dans le sens de « connaissance », Phil., I, 9. Αἰσθητήριον, « la faculté de sentir, » n'est aussi employé qu'une fois, dans l'écrit qui se distingue entre tous par l'excellence de son grec, dans l'Épitre aux Hébreux, V, 14.

[4] Marc, V, 19. — La Vulgate a plusieurs fois rendu par *sentire* le verbe φρονεῖν, « penser, juger », Act., XXVIII, 22 ; Rom., VIII, 5 ; XII, 16 ; Phil., I, 7 ; II, 2, 5 ; III, 15 ; IV, 10 ; comme elle a rendu νοῦς par *sensus*, Luc, XXIV, 15 ; Rom., I, 28 ; XI, 34 ; XII, 2 ; XIV, 5, etc.

Digitized by Google

aveugles et l'ouïe aux sourds, mais pour décrire ces miracles ils n'emploient par ces termes abstraits ; ils nous disent : « Les aveugles voient, les boiteux marchent..., les sourds entendent [1]. » Saint Marc connaît le mot ἀκοή, qui vient du verbe ἀκούω, « entendre », et signifie « l'ouïe », mais il est si peu habitué aux termes abstraits, qu'il emploie ce mot au pluriel dans le sens d' « oreilles » [2].

Le sens de la vue n'est jamais désigné par un mot abstrait [3]. La Vulgate latine rend par l'expression *visus*, « la vue », plusieurs passages du texte original, mais celui-ci a un verbe là où la traduction met ce substantif [4]. L'odorat n'est nommé que dans saint Paul [5]. Il est fréquemment question de « goûter » [6] et surtout de « toucher » [7] dans le Nouveau Testament, mais jamais du « goût » et du « tact ».

Les opérations des cinq sens s'exprimaient donc par cinq verbes : voir, entendre, sentir (par l'odorat), goûter, toucher [8] ; encore faut-il remarquer que, quoiqu'il y eût des verbes pour exprimer les fonctions de chacun des sens, « voir » était souvent employé au lieu des autres. C'est ainsi que nous lisons dans Isaïe : « J'ai *vu* la chaleur [9], » au lieu de : « je l'ai sentie. » Nous retrouvons cet idiotisme dans le Nouveau Testament. Saint Marc nous dit que Notre Seigneur, entrant dans la maison de Jaïre, « *voit* le bruit [10] » qu'on fait afin de pleurer la mort de la jeune fille qu'il va ressusciter. Pour « jouir de la vie, » saint

[1] Matt., XI, 5.

[2] Marc, VII, 35. Voir aussi Luc, VII, 1 ; Act, XVII, 20. C'est d'ailleurs un des sens d'ἀκοή. Dans les Évangiles, ce mot signifie ordinairement « renommée, bruit », Matt., IV, 24, etc. Saint Paul seul l'emploie dans le sens d'ouïe, Gal. III, 2, etc.

[3] Excepté dans Luc, IV, 19, mais c'est une citation de la traduction grecque des Septante qui porte ἀνάβλεψις, « la vue ».

[4] Luc, VII, 21 ; Act. IX, 12, 18.

[5] Ὀσφρησίς, I Cor XII, 17.

[6] Matt. XXVII, 34 ; Luc, XIV, 24, etc.

[7] Matt. VIII, 3, 15 ; IX, 20, etc.

[8] Ὁρᾶν ; ἀκούειν ; ὀσφραίνεσθαι (ce verbe ne se lit pas dans le Nouveau Testament, mais seulement les substantifs ὄσφρησις, « odorat », I Cor., XII, 17 ; et ὀσμή, « odeur », Joa., XII, 3, etc.); γεύεσθαι et ψηλαφᾶν ou ἅπτεσθαι.

[9] Is. XLIV, 16.

[10] Marc, V, 38.

Digitized by Google

Jean dit : « *voir* la vie [1] ; » pour « ne pas souffrir la mort et la corruption, » saint Luc et saint Jean disent : « ne pas voir la mort et la corruption [2]. » Le verbe « goûter » s'emploie aussi quelquefois dans ce sens général. Ainsi nous lisons dans les quatre Évangélistes : « goûter la mort, » pour « souffrir la mort [3]. »

Puisque l'analyse de la sensibilité était si peu avancée chez les Hébreux, nous ne devons pas nous attendre à rencontrer dans le Nouveau Testament la distinction explicite entre la sensation et le sentiment. Elle n'y est pas en effet. L'expression même d'un grand nombre de sentiments et d'affections de l'âme en est absente. Ainsi, pour les sentiments les plus profonds qui remplissent l'âme humaine, l'amour et la haine, il y a deux mots qui les expriment, mais les nuances infinies qui séparent ces deux extrêmes ne peuvent se rendre ni dans l'ancien hébreu ni dans le dialecte parlé du temps des Apôtres, de telle sorte que Notre-Seigneur, pour signifier qu'on ne doit pas lui préférer son père ou sa mère, est obligé de dire : « Si quelqu'un vient après moi et ne *hait* point son père ou sa mère et sa femme et ses enfants et ses frères et ses sœurs et son âme (sa vie) même, il ne peut pas être mon disciple [4]. » Les Pères ont expliqué dans leurs commentaires le sens de cette manière de parler [5], qui surprend les lecteurs occidentaux ; la raison pour laquelle Jésus s'en est servi, c'est la pauvreté de la langue dans laquelle il s'exprimait.

Pour signifier « l'amour », les auteurs sacrés emploient le mot ἀγάπη, inusité chez les auteurs profanes [6], mais qui pour des étrangers devait paraître naturellement formé du verbe ἀγαπάω. Le substantif ἔρως, le verbe ἐρᾶν, l'adjectif ἐραστής ne se lisent jamais dans le Nouveau Testament [7]. On rencontre

[1] Joa., III, 36.
[2] Luc, II, 26 ; Act., II, 27 ; Joa. VIII, 51.
[3] Matt., XVI, 28 ; Marc, IX, 1 ; Luc, IX, 27 ; Joa., VIII, 52 ; Heb. II, 9. Cf. I Pet. II, 3.
[4] Luc, XIV, 26. Cf. XVI, 3.
[5] Voir par exemple, saint Grégoire le Grand, *Hom.* XXXVII *in Evang.*, 2, édit. Migne, t. LXXVI, col. 1275.
[6] Wilke, *Clavis Novi Testamenti philologica*, 3e édit. de Grimm. in-8°, Leipzig, 1888, p. 3.
[7] Voir Cremer, *Wörterbuch der neutestamentl. Gräcität*, 3e édit., in-8°, Gotha, 1883, p. 9.

Digitized by Google

seulement dans saint Paul le nom propre Erastos [1]. L'adjectif φίλος, « ami » [2] et le verbe φιλεῖν, « aimer, être ami, embrasser » [3] sont employés dans les Évangiles et les Épitres, mais non le substantif φιλία, « attachement ». Le verbe qui signifie « haïr, » μισεῖν, est assez fréquent [4], mais le substantif « haine », μῖσος, n'apparaît pas dans le texte grec.

La « douleur » est exprimée par des termes qui signifient ou la douleur de la femme qui enfante [5], ou la douleur qui se manifeste par des cris et des gémissements [6]. Le substantif et le verbe qui servent à rendre ce sentiment d'une manière générale, ὀδύνη [7] et ὀδυνάω, [8] ne se trouvent que dans les deux écrivains non palestiniens, saint Paul et saint Luc, qui avaient reçu une certaine éducation hellénique. On ne lit aussi que dans saint Luc et dans les auteurs des Épitres le mot ἡδονή, « plaisir » [9]; εὐφραίνω, « se réjouir » [10]; ἐπιποθέω, « désirer » [11]; ἐπιπόθησις [12] et ἐπιποθία [13] « désir ». Les « passions » n'étant pas distinctes des « désirs » dans l'Ancien Testament, ne le sont pas non plus dans le Nouveau [14].

[1] Act, XIX, 22, ; Rom. XVI, 23 ; II Tim. IV, 20.
[2] Matt., XII, 19 ; Luc, VII, 34, etc.
[3] Matt. X. 37 ; Luc, XX, 46 ; Joa. V, 20, etc.
[4] Matt., V, 43 ; XXIV, 10 ; Luc, I, 71, etc.
[5] Ὠδῖνες, Matt XXIV, 8 ; Marc, XIII, 8, etc.
[6] Ὀδυρμός. Matt. II, 18 ; II Cor., VII, 7.
[7] Rom. IX, 2; I Tim. VI, 10,
[8] Luc, II, 48 ; XVI, 24 ; Act. XX, 38.
[9] Luc, VIII, 14 ; Tit. III, 3 ; Jac. IV, 1, 3; II Pet., II, 13.
[10] Luc, XV, 32 ; Act. II, 26 ; Rom., XV, 10 (citant Deut. XXXII, 43), etc. — « Se réjouir » est ordinairement exprimé par χαίρω et « la joie » par χαρά. Matt II, 10 ; Joa., III, 29, etc. — Matt. II, 10 ; XIII, 44; Marc, IV, 16 ; Luc, VIII, 13, etc.
[11] Rom. I, 11; II Cor., V, 2, etc. ; I Pet., V, 2; Jac. IV, 5.
[12] II Cor., VII, 7,11.
[13] Rom., XV, 23 Ce mot, pas plus que le précédent, ne se lit dans les classiques, qui emploient πόθος, lequel ne paraît pas dans le Nouveau Testament. Le mot ordinaire des écrivains du Nouveau Testament pour exprimer le désir est ἐπιθυμία, Marc, IV, 29 ; Luc, XXII, 15, etc. En général, les Évangélistes ont pris pour exprimer un mot sémitique un seul mot grec, quoiqu'il en existât plusieurs en grec.
[14] Ἐπιθυμία et ἐπιθυμέω s'emploient pour désigner les passions, surtout mauvaises. Rom. VII, 7; Matt. V, 28, etc. Πάθος, dans le sens de « passion, inclination, » ne se lit que Rom. I, 26 ; I Thes., IV, 5; Col. III, 5, et πάθημα, Rom. VII, 5. — Πρόσκλισις, « inclination, penchant » est employé par S. Paul, I Tim., V, 21, mais n'est pas dans les meilleurs auteurs grecs, qui disent καταφέρεια, προσπάθεια, etc.

Digitized by Google

Quant à l'intelligence, elle s'exprime ordinairement en hébreu par un terme métaphorique qui est tout à fait caractéristique, par *lêb* qui signifie « cœur ». Les écrivains du Nouveau Testament n'ont pas manqué de traduire simplement le mot sémitique, pour rendre l'idée d'intelligence, et de dire en grec καρδία [1]. Tandis que les auteurs classiques distinguent avec soin le cœur de la faculté de penser, de réfléchir et de raisonner, les écrivains hébreux confondent constamment l'un avec l'autre et considèrent le cœur comme le siège de la pensée. « Du cœur sortent les pensées, » dit Notre Seigneur en saint Matthieu [2]. De là les locutions : « connaître ou comprendre par le cœur », en saint Matthieu [3] et en saint Jean [4] ; « penser ou réfléchir dans son cœur » en saint Marc [5] ; « aveuglement du cœur », pour absence d'intelligence, dans le même évangéliste [6] ; « lents de cœur » pour lents à comprendre, lourds ou obtus d'intelligence, en saint Luc [7] ; « avoir un voile placé sur le cœur » c'est-à-dire ne pas comprendre, en saint Paul [8], etc. Saint Paul lui-même, comme on le voit par ce dernier exemple, emploie aussi la métaphore de « cœur », comme saint Luc, pour exprimer l'intelligence, et il en fait très souvent usage. Il y attache même un sens plus précis qu'aux expressions qu'il emprunte aux Grecs pour désigner l'esprit et ses puissances [9].

Les Grecs employaient souvent, là où les Hébreux disaient le cœur, le mot διάνοια, « intelligence, pensée ». Les traducteurs de la version des Septante, qui connaissaient mieux le grec que les écrivains du Nouveau Testament, ont rendu quelquefois par ce mot le *lêb* du texte original. En citant la version grecque, saint

[1] Cf. Wilke, *Clavis Novi Testamenti*, 3e édit. de Grimm, 1888, p. 226.
[2] Matt. XV, 19. Cf. Luc, II, 35, XXIV, 38 ; Act. VIII, 22. Cf. H. Cremer, *Wörterbuch der neutestamentl Gräcität*, 3e édit., p. 438 ; Fr. Delitzsch, art. *Herz*, dans Herzog, *Realencyklopädie*. 2e édit., t. VI, p. 58 ; Wittichen, dans Schenkel, *Bibel-Lexicon*, t. III, p. 71.
[3] Matt. XIII, 15. Voir aussi Act. XXVIII, 27. Cf. Matt. XIII, 15 ; Act. XXVIII, 27 : « un cœur épaissi, » pour » une intelligence obtuse ».
[4] Joa., XII, 40.
[5] Marc, II, 6 ; cf. II, 8.
[6] Marc, III, 5 ; cf. VI, 52 ; VIII, 17 ; Joa. XII, 40 ; Eph., IV, 18, etc.
[7] Luc, XXIV, 25.
[8] II Cor., III, 15.
[9] πνεῦμα, νοῦς. Cf. Krumm, *De notionibus psychologicis Paulinis*, 1858

Digitized by Google

Matthieu, saint Marc et saint Luc [1] ont reproduit διάνοια, mais c'est uniquement dans cette citation qu'elle nous apparaît dans les Évangiles [2].

Par suite sans doute de la métaphore qui fait du cœur le siège de la pensée, saint Matthieu et saint Luc appellent la pensée elle-même ἐνθύμησις [3], ce qui est dans le θυμός, mot qui désigne l'haleine, l'âme, le cœur et surtout un mouvement violent de l'âme qui fait battre plus fort le cœur [4]. Ἐνθύμησις est rarement employé dans ce sens par les auteurs classiques [5]. « Réfléchir » s'exprime par la locution « mettre dans son cœur [6]. »

La faculté que nous appelons « raison », l'opération de l'intelligence à laquelle nous donnons le nom de « raisonnement », la « démonstration », la « preuve » ne sont jamais exprimés par un mot propre [7] ni dans l'Ancien ni dans le Nouveau Testament [8]. « Expliquer » une chose se dit « ouvrir » cette chose, les Écritures, par exemple [9]. Pour signifier « faire comprendre, » on

[1] Matt. XXII, 37 ; Marc, XII, 30 ; Luc, X, 27. Saint Paul emploie plusieurs fois διάνοια. Eph., I, 8 (text. vulg.) ; IV, 18 ; II, 3 ; Col., I, 21 ; Heb., VIII, 10 ; X, 16. Aussi I Pet., I, 13 ; II Pet., III, 1., Joa., V, 20.

[2] Excepté Luc, I, 51, dans le *Magnificat :* « in mente cordis sui ».

[3] Matt., IX, 4 ; XII, 25 ; Heb., IV, 12 ; Act, XVII, 29. — Ἐνθυμέομαι, Matt., I, 20 ; IX, 4 ; Act. X, 19 (texte reçu).

[4] « Quum θυμός proprie ipsum animum denotet, a spiritu quem exhalamus, deinde ad omnem animi vehementiorem impetum transfertur, quasi exhalatio vehementior. » J. A. H. Tittmann, *De synonymis in Novo Testamento*, 2 in-8°, Leipzig, 1829-1832, t. I, p. 132.

[5] Le mot διαλογισμός est aussi usité dans le Nouveau Testament, Matt. XV, 19 ; Marc, VII, 21 ; Luc, II, 35 ; V, 22 ; VI, 8 ; IX, 46, 47 ; XXIV, 38 ; Rom. I, 21 ; XIV, 1 ; I Cor. III, 20 ; Jac. II, 4. Ce mot, qui appartient au meilleur grec, est, on le voit, plus employé par saint Luc et par saint Paul, comme dans tant d'autres cas analogues. Saint Luc se sert aussi de διανόημα, Luc, XI, 17 ; ἐπίνοια, Act. VIII, 22 ; saint Paul, de νόημα, II Cor. II, 11 ; X, 5 ; cf. III, 14 ; IV, 4 ; Phil. IV, 7.

[6] Luc, II, 19.

[7] Le mot λόγος signifie « parole », verbe, mais il n'a jamais le sens propre de « raison », même dans saint Jean. Fr. Delitzsch, *Biblical Psychology*, p. 219.

[8] Le mot « raisonnable », λογικός, se lit deux fois dans le Nouveau Testament, la première fois dans saint Paul, qui l'applique au culte : λατρεία λογική, Rom., XII, 1, pour signifier que le culte doit être rendu à Dieu par notre intelligence ; la seconde fois par saint Pierre, τὸ λογικὸν γάλα, pour exprimer le lait qui doit servir de nourriture à l'esprit, I Pet. II, 2.

[9] Luc, XXIV, 32 ; cf. 45 ; Matt., IX, 30.

Digitized by Google

dit d'une façon semblable « ouvrir le cœur [1]. » La mémoire elle-même est quelquefois appelée « le cœur » et « garder le souvenir » se dit : « poser ou conserver dans le cœur [2]. »

On voit quel rôle est attribué au cœur dans l'activité de l'âme ; il semble être comme le centre et le principe de tout ; les distinctions qui forment la science même de la psychologie échappent à l'esprit sémitique. L'Écriture considère la sensibilité, l'intelligence et la volonté, comme une chose unique [3] et ce qui en l'homme perçoit, pense et veut, est appelé « cœur », quand il ne reçoit pas le nom encore plus général de *psychê* [4].

Ce qui peut étonner encore davantage, c'est que la conscience morale elle-même n'a pas de nom dans l'Ancien Testament et est à peine nommée dans le Nouveau [5], quoique l'idée que ce mot exprime joue un rôle important dans les Livres Saints. La peur que la présence de Dieu inspire à Adam et Ève devenus pécheurs est causée par les remords de la conscience, mais l'hébreu ne possède aucun mot qui exprime proprement soit le remords, soit la faculté qui provoque en nous ce remords. Le mot *lêb*, « cœur », sert encore à désigner la « conscience », comme les autres facultés de l'âme. Salomon dit à Séméi qui avait accablé d'insultes le roi David fuyant devant Salomon : « Tu connais tout le mal que ton *cœur* (c'est-à-dire ta conscience) sait que tu as fait à David, mon père [6]. » — « Mon *cœur* (pour ma conscience) ne me reproche rien en mes jours, » dit Job [7].

[1] Act. XVI, 14.

[2] Luc, II, 51 ; XXI, 14 (et IX, 44, d'après la leçon de la Vulgate).

[3] « Scriptura de cogitationibus non ita loquitur ut voluntatem vel volitiones sejungat, quemadmodum id in scholis philosophorum fit, qui discrimen inter intellectum ac voluntatem ingens constituerunt et intellectui regimen, voluntati obsequium attribuerunt.» F. Roos, *Fundamenta psychologiæ ex S. S. collecta*, p. 182.

[4] Νοῦς n'est employé dans le sens d'intelligence que dans les Épîtres. Dans l'Ancien Testament, il y a quelques autres mots qui désignent le principe pensant, mais ce n'est par le lieu d'entrer ici dans tous ces détails : ce que nous avons dit suffit pour notre but.

[5] Les Grecs avaient distingué et nommé de bonne heure la conscience. On dit que Périandre, l'un des sept sages de la Grèce (627-584 avant Jésus-Christ), à cette question : Τί ἐστιν ἐλευθερία ; (qu'est-ce que la liberté ?) — répondit : Ἀγαθὴ συνείδησις « la bonne conscience ». Voir Fr. Delitzsch, *Biblical Psychology*. p. 160.

[6] I (III) Reg.. II, 44.

[7] Job, XXVII, 6. — Voir aussi I Sam. (I Reg.), XXV, 31.

Digitized by Google

Les remords de la conscience sont exprimés par l'image de coups qui frappent « le cœur » [1].

Dans le Nouveau Testament et jusque dans saint Paul, c'est aussi le mot « cœur » qui désigne souvent la conscience. « La loi est écrite dans leur cœur, » c'est-à-dire dans la conscience des païens, dit l'Apôtre aux Romains [2]. Le nom grec de la conscience, *συνειδήσις*, n'est pas dans les Évangiles [3]. Nous le lisons pour la première fois, dans l'Ancien Testament, dans un livre composé par un Juif helléniste, l'auteur de la Sagesse [4]. C'est aussi un Juif hellénisant de l'Asie Mineure, saint Paul, qui nomme le premier la conscience par son nom propre dans la loi nouvelle. Il commence un discours au Sanhédrin, à Jérusalem, en disant: « Mes frères, je me suis conduit devant Dieu avec une

[1] I Sam. (1 Reg.) XXIV, 6; II Sam. (11 Reg.), XXIV, 20. Cf. von Zeschwitz, *Profangräcität und biblischer Sprachgeist*, p. 52-57; Fr. Delitzsch, *Biblical Psychology*, III, § 4, p. 160-161.

[2] Rom. II, 15; voir aussi Heb. X, 22; I Joa., III, 19.

[3] *Συνειδήσις* se lit une fois dans le *textus receptus* de saint Jean, VIII, 9, dans l'histoire de la femme adultère, mais le membre de phrase où il se trouve n'est point traduit dans notre Vulgate et ne figure point dans beaucoup de manuscrits grecs; aussi est-il exclu aujourd'hui des éditions critiques. On a tout lieu de penser que c'est une glose marginale, ajoutée par un Grec, et que quelques copistes ont fait entrer dans le corps du texte. Elle est très digne d'attention, parce qu'elle met en relief la différence du génie grec et du génie sémitique, et sert fort bien à montrer ce que nous nous efforçons d'établir ici, savoir que, si les Évangiles avaient été écrits par des Grecs, ils auraient employé les termes philosophiques qui leur étaient familiers. S'il n'avaient pas eu occasion d'employer tous ceux dont on constate l'absence dans les Évangiles, ils en auraient du moins employé quelques-uns.

[4] Sap., XVII, 11 (Vulgate, 10): « Semper enim præsumit sæva, perturbata conscientia (*συνειδήσις*). » Le mot *συνειδήσις* apparaît dans les Septante, Eccl., X, 20, mais il traduit l'hébreu *madda'*, « connaissance. » C'est le sens qu'il a aussi dans notre Vulgate latine, Gen., XLIII, 22: « non est in nostra conscientia, » traduisant les mots hébreux: « Nous ne savons pas ». Le mot *conscientia* se lit dans quatre autres passages de notre traduction latine de l'Ancien Testament: « Est qui promittit et quasi gladio pungitur conscientiæ. » Prov., XII, 18. Il n'y a rien de pareil dans le texte original qui porte: « Il y a tel homme dont les paroles blessent comme des pointes d'épée. » — « Scit enim conscientia tua quia et tu crebro maledixisti eis. » Eccl., VII, 23 *Conscientia* traduit ici le mot *lêb*, « cœur ». — « Bona est substantia, cui non est peccatum in conscientia ». Eccli., XIII, 30. Le texte grec de l'Ecclésiastique, sur lequel est traduit le latin, n'a rien qui corresponde à « in conscientia ».— Le dernier passage contenant le mot « conscientia » est celui que nous avons cité plus haut de Sap. XVII, 10.

Digitized by Google

bonne conscience jusqu'à ce jour [1] ; » il emploie aussi souvent ce mot dans ses Épîtres [2]. Nous pouvons donc faire ici la même remarque que dans plusieurs autres circonstances : c'est que saint Paul et saint Luc, qui ont reçu en partie une éducation grecque, tout en gardant d'une manière très accusée l'empreinte de leur origine hébraïque, savent cependant se servir de termes philosophiques grecs [3] qui ne sont pas familiers aux autres écrivains du Nouveau Testament [4].

Mais même saint Paul et saint Luc ignorent plus d'un terme philosophique de la Grèce, dont ils auraient eu plusieurs fois l'occasion de faire usage. Ainsi, ils ne nomment jamais l'imagination ; ils ne distinguent pas l'intention du cœur où elle se forme. Le mot de « substance », *οὐσία*, qui devait jouer un si grand rôle dans la théologie chrétienne, et remplir pour ainsi dire les pages des Pères grecs, leur est inconnu [5].

La « vertu », *ἀρετή*, est à peine nommée deux fois dans les Épîtres, jamais dans les Évangiles [6]. Les vertus particulières portent quelquefois leur nom abstrait dans les Épîtres [7], mais dans les Évangiles elles ne sont ordinairement désignées que par des adjectifs, comme par exemple, dans les huit béatitudes. Saint Paul lui-même les indique quelquefois de la même manière. « Tout ce qui est *vrai*, tout ce qui est *pur*, tout ce qui est *juste*, tout ce qui est *saint*, etc., faites-le [8]. » Nous remarquons donc

[1] Πάσῃ συνειδήσει ἀγαθῇ. Act., XXIII, 1. Voir aussi Act. XXIV, 16.

[2] I Tim, I, 5. 19 ; Heb., XIII, 18, etc.

[3] Par exemple, *σύνεσις*, « intelligence ». Remarquons aussi *φύσις*, « nature », ce mot auquel saint Paul a attaché un sens si précis, en opposition à la *grâce*, et qui se lit aussi Jac. III, 7, et II Pet. I, 4, mais qui n'est pas employé une seule fois dans les Septante ni dans les Évangiles.

[4] Voir J. Jahnel, *De conscientiæ notione qualis fuerit apud veteres et apud christianos*. Berlin, 1862.

[5] Οὐσία est employé une fois dans saint Luc, XV, 12, mais c'est dans le sens de « richesse ». C'est le seul endroit du Nouveau Testament où on lit ce mot. Le Juif Philon s'en sert cependant dans le sens de « substance. »

[6] Phil., IV, 8 ; II Pet., I, 5. — Ἀρετή est employé deux autres fois par saint Pierre, mais dans le sens de « force », I Petr., II, 9 ; II Pet., I, 3.

[7] I Cor. IV, 21 ; II Cor., X, 1 ; Gal., V, 23 ; VI, 1, etc. ; II Pet., I, 6-7.

[8] Phil., IV, 8.

Digitized by Google

ici comme partout la même difficulté à se servir des termes abstraits et des termes philosophiques. Saint Matthieu nous parle plusieurs fois de « celui qui est doux »[1] et pas une seule de la « douceur »[2] ; de celui qui est « humble ou modeste »[3], et jamais de « l'humilité » ni de « la modestie »[4]. La vertu chrétienne par excellence, la patience ou la mortification, n'a pas d'autres noms dans les Évangiles que celui de « la croix » qui en est la symbole[5].

L'homme « pieux » et « la piété » sont nommés dans les Actes et dans les Épitres[6] ; ils ne le sont pas dans les Évangiles. La « religion » n'a pas de nom spécial dans le Nouveau Testament[7] ; elle se désigne ordinairement comme dans l'Ancien par une périphrase : « la crainte de Dieu[8]. »

VI

Nous pourrions pousser plus loin cette étude analytique de la langue philosophique des Évangélistes, mais ce que nous avons dit nous paraît suffisant pour établir d'une manière incontestable que les auteurs des Évangiles sont des Juifs d'ori-

[1] Matt., V, 5 ; XI, 29 ; XXI, 5.

[2] La « douceur », πραότης, est au contraire assez souvent mentionnée dans les Épîtres, I Cor., IV, 21 ; II Cor., X, 1, etc., de même que la « patience », ὑπομονή, qui n'est pas nommée dans les Évangiles, excepté Luc, VIII, 15 ; XXI, 19.

[3] Matt., XI, 29 : ταπεινός

[4] Saint Paul dans les Actes, XX, 19, dit : ταπεινοφροσυνή, ainsi que Eph. IV, 2 ; Phil. II, 3 ; Col., II, 18, 23 ; III, 12 ; I Pet., V, 5. Ce mot ne se lit d'ailleurs ni dans la version des Septante ni dans les auteurs profanes.

[5] Σταυρός, Matt., X, 38 ; XVI, 24 ; Marc, VIII, 34 ; Luc, IX, 23 ; XIV, 27.

[6] Εὐσεβής, Act. X, 2, 7 ; XXII, 12 ; II Pet., II, 9 ; εὐσέβεια, Act., III, 12 ; I Tim. II, 2 ; IV, 7, 8 ; VI, 5, etc. ; εὐσεβῶς, II Tim., III, 12 ; Tite, II, 12.

[7] Excepté Jac., I, 26-27, où elle est appelée θρησκεία, ainsi que Act., XXVI, 5 (et dans Josèphe, *Ant. jud.*, VIII, XI, 1, etc.; saint Clément romain, I Cor. XLV, 7 ; LXV, 1, édit. Funk, *Opera Patrum apostolicorum*, t. I, p. 118, 140). Dans saint Paul, « culte » des anges, Col. II, 18.

[8] Matt., X, 28 ; Luc, XII, 5 ; XXIII, 40 ; Rom., III, 18 ; II Cor., VII, 1; I Pet., I, 17.

Digitized by Google

gine. Les preuves que nous avons apportées démontrent qu'ils sortaient du sein du judaïsme et qu'ils en avaient conservé la manière de penser, de concevoir et de s'exprimer, tout en prêchant la doctrine nouvelle, apportée par Notre Seigneur du ciel sur la terre, et en se servant de mots grecs au lieu de mots hébreux. Ils ont vécu la plus grande partie de leur vie au milieu des païens, pour remplir leur mission apostolique, mais ils n'ont guère eu d'autres rapports intellectuels avec les Grecs et les Romains que ceux du maître et du prédicateur qui enseigne sa doctrine, avec ses élèves de bonne volonté. Ils ont donc appris des mots, et non des choses, en vivant au milieu des Hellènes ; ils n'ont enseigné aux nouveaux convertis que la doctrine du Sauveur.

Non seulement les Évangiles ont été écrits par des Juifs, ils ont de plus été composés à un moment où l'élément grec et romain n'avait pas encore apporté son contingent au langage chrétien. Le grec et le latin devaient devenir les langues chrétiennes à la place des langues hébraïque et chaldaïque, qui étaient incapables de rendre toutes les nuances et toutes les délicatesses des dogmes de la religion nouvelle ; la race de Japhet devait se dilater et habiter dans les tentes de Sem, et mettre entre les mains de l'Église un instrument d'une admirable précision pour exprimer toutes les vérités surnaturelles ; mais aux Évangélistes, elle ne fournit encore pour ainsi dire que les mots correspondant aux mots sémitiques, à l'aide desquels doit s'opérer la transition. Dans saint Paul, l'influence de la culture grecque est déjà sensible et manifeste ; il commence à créer la langue chrétienne et bientôt après les premiers écrivains convertis de l'hellénisme apportent chacun leur pierre à l'œuvre commune ; mais il n'en est pas de même dans les Évangélistes.

Si les Évangiles n'avaient été écrits qu'au second siècle, lorsque l'élément occidental commençait à acquérir la prépondérance, après la publication des lettres de saint Clément romain et des premiers ouvrages chrétiens d'origine hellénique, il serait impossible qu'ils ne portassent point de traces de l'influence que la civilisation et la philosophie grecques auraient exercée nécessairement sur la manière d'écrire de leurs auteurs, sur l'exposition et l'expression de la doctrine chrétienne.

Quand on lit le Nouveau Testament traduit en hébreu, on

Digitized by Google

croit lire l'original, tandis que celui qui sait l'hébreu est porté à croire qu'il lit une traduction, lorsqu'il lit l'original grec. Il y a même plus d'une locution, plus d'un passage, qui ne sont intelligibles qu'au moyen de l'hébreu. Ainsi, le mot ῥῆμα, « parole », est un mot grec, mais dans plusieurs endroits, il a un sens exclusivement hébreu et qu'un Hellène ne pouvait même pas soupçonner, celui de « chose », comme *dâbâr* qui, en hébreu, a la double signification de « parole » et de « chose » [1].

Les Évangélistes parlent donc encore hébreu en se servant de mots grecs. Leur vocabulaire n'est guère plus étendu que celui des Sémites ; ils se servent ordinairement de périphrases pour exprimer les idées qui n'ont pas de termes propres en hébreu, quoiqu'elles en aient en grec ; ils emploient des mots vagues, quand ils n'ont que des mots vagues en hébreu [2], quoique le grec possède des termes précis. Les tournures grecques leur sont inconnues : c'est toujours la phrase hébraïque avec sa simplicité et en quelque sorte sa nudité. Les idiotismes helléniques sont absents ; en revanche, les idiotismes sémitiques de toute espèce abondent ; pour tout dire en un mot, le Juif apparaît partout.

Des écrivains qui auraient écrit vers l'an 150, comme on a osé le dire pour l'Évangile de saint Jean, même s'ils avaient conservé les pensées de Jésus, n'auraient pu s'empêcher de lui prêter leur langage; ils n'auraient jamais réussi à les jeter avec tant de perfection dans ce moule sémitique si inimitable pour un Occidental ; ils n'auraient pu aliéner à ce point leur personnalité.

Les traducteurs grecs de l'Ancien Testament lui ont conservé à peu près, dans toute sa pureté, son caractère sémitique, parce qu'ils étaient Juifs et qu'ils traduisaient un original hébreu, mais un grand homme comme saint Jérôme, le savant traducteur de notre Vulgate, même dans une simple version, le plus souvent littérale, malgré l'étendue de sa science et malgré son grand talent, y a marqué ou trahi, dans une foule de passages,

[1] Luc, II, 15 : « Voyons cette parole (pour cette chose) qui est arrivée ». Voir aussi Luc, I, 65 ; II, 19, 51 ; Act. V, 32 ; X, 37 ; XIII, 42.

[2] Ainsi φωνή a tous les sens de *qôl* en hébreu, « voix, bruit », etc. ; « voix de la meule ». Apoc., XVIII, 22, etc. Ἀλήθεια a tous les sens de *'émet*, « vérité, fermeté, » etc., en hébreu.

Digitized by Google

son origine occidentale et romaine. Quoiqu'il soit né chrétien, quoiqu'il ait sucé avec le lait la doctrine de l'Évangile, quoique de son temps la langue chrétienne fût complètement formée, on s'aperçoit qu'il a été élevé dans un milieu tout différent de celui des Juifs, et l'on remarque qu'il a rempli sa version d'images profanes et de locutions païennes. Il nous parle de Mercure [1], de Priape [2], de marbre de Paros [3], de terre rouge de Sinope [4], des Pygmées [5] ; il nous montre en Israël des quadriges [6], des phalanges [7], des sénateurs [8], des consuls [9], des tribuns [10], des centurions [11]. Nous rencontrons même dans la Vulgate des monstres imaginaires, l'onocentaure [12], les sirènes [13], et jusqu'au Cocyte [14]. Ce sont là tout autant de choses inconnues aux Hébreux et qui révèlent l'étranger.

Quel contraste entre ce langage et celui des textes originaux ! Dans ces derniers, tous les termes sont rigoureusement sémitiques, toutes les images, toutes les comparaisons sont exclusivement juives [15] ; rien qui ne soit emprunté aux usages, aux mœurs, aux coutumes, à l'histoire, à la religion, au sol, au paysage, à la topographie et à la nature de la Palestine. Tout est encadré dans ce tableau qui se déploie du Liban au désert d'Égypte, du Jourdain à la Méditerranée ; rien qu'on ne rencontre sur ses pas en allant de Dan à Bersabée.

Les similitudes si familières aux classiques et aux Pères grecs, tirées des exercices gymnastiques, en grand honneur dans toute la Grèce, similitudes que nous retrouvons aussi dans saint

[1] Prov., XXVI, 8.
[2] III Reg., XV, 13 ; II Par., XV, 16.
[3] I Par., XXIX, 2 ; Esther, I, 6.
[4] Is., XLV, 9.
[5] Jer., XXII, 14.
[6] Jud., V, 28 ; I Reg., VIII, 11, etc.
[7] I Reg., XVII, 8.
[8] Prov. XXXI, 23. Cf. Dan. VI, 7 ; II Mac., I, 10 ; XI, 27.
[9] Job, III, 14.
[10] Ex., XVIII, 21 ; Num., XXXI, 14; etc.
[11] Ex., XVIII, 21 ; Num., XXXI, 14, etc.
[12] Is. XXXIV, 14.
[13] Is. XIII, 22.
[14] Job, XXI, 33.
[15] Dans les Évangiles et les livres de l'ancien Testament composés en Palestine ; il faut excepter dans l'ancien Testament les livres écrits à l'étranger, notamment ceux d'Ézéchiel et de Daniel.

Digitized by Google

Paul [1], les allusions aux théâtres et aux spectacles qui abondent chez tous les écrivains d'Athènes et de Rome, tout cela est complètement absent des Évangiles, qui sont cependant comme une sorte d'encyclopédie de la vie publique et privée de la Palestine, depuis les jeux des enfants [2] jusqu'aux subtilités des rabbins [3]; depuis la générosité de la veuve qui offre au Temple son obole [4] jusqu'au brigandage exercé sur le chemin de Jéricho contre le bon Samaritain [5]; depuis le juge inique jusqu'au faible opprimé [6]; depuis le pharisien jusqu'au publicain [7]; depuis les passereaux qui se vendent une demi obole [8], jusqu'au poisson qu'on pêche dans le lac de Génézareth, etc. [9]. Tous ceux qui ont visité la Terre Sainte à la saison des fleurs, l'ont vue comme tapissée de ce lis des champs ou de cette anémone qui par sa brillante couleur rouge dépasse en éclat la pourpre de Tyr dont se revêtait le roi Salomon [10]. Ils ont pu voir aussi les vautours ou les aigles percnoptères se précipitant pour les dévorer sur les cadavres des animaux morts sur les routes ou dans les champs [11], comme ils ont pu entendre à Nazareth les enfants jouant sur la place publi-

[1] I Cor., IX, 24, etc.
[2] Matt., XI, 17 ; Luc, VII, 32.
[3] Marc, VII, 3-13, etc.
[4] Marc, XI, 42-44.
[5] Luc, X, 30.
[6] Luc, XVIII, 2-5.
[7] Luc, XVIII, 10-14.
[8] Matt. X, 29 ; Luc. XII. 6.
[9] Luc, V, 6 ; etc. Nous lisons Joa., XXI, 9 : « Viderunt prunas positas et piscem superpositum. » Un soir, sur les bords du lac de Tibériade, nous avons vu ainsi, en débarquant à Aïn-Tabigha, deux pêcheurs qui s'apprêtaient de même à mettre le poisson qu'ils venaient de prendre, sur le feu qu'ils allumaient.
[10] Matt., VI, 28-29.
[11] Matt. XXIV, 28 ; Luc, XVII, 37. Ce spectacle n'est pas rare en Palestine, parce que les caravanes qui sillonnent le pays perdent assez souvent dans le trajet des bêtes de somme qu'on abandonne sur place, après les avoir saignées et écorchées. Dans les environs d'Antioche, nous avons vu un mulet, passant à gué une rivière, tomber dans l'eau accablé sous le poids de sa charge. Un quart d'heure plus tard, lorsque nous eûmes fait franchir nous-même, non sans peine, la rivière à notre voiture, nous rencontrions à quelque distance la pauvre bête qu'on était en train d'écorcher. Pendant une semaine de séjour à Alexandrette, nous avons vu tous les jours des cadavres de chameaux qui avaient fait partie des caravanes venues d'Alep et qu'on jetait sur le bord de la mer, à l'embouchure du ruisseau. Quant à la scène à laquelle fait allusion le proverbe évangélique, nous en avons été témoin au-

Digitized by Google

que en chantant, comme aux jours du Seigneur [1]. Le cadre de l'Évangile s'est parfaitement conservé en Galilée et en Judée, et l'on peut ainsi en vérifier encore l'exactitude. On y respire le même air : c'est la même atmosphère comme ce sont les mêmes horizons et en partie les mêmes usages. On retrouve donc dans les Évangiles toute la Palestine et rien que la Palestine, et ces écrits sacrés nous présentent déjà de la sorte comme leur certificat de naissance. Mais ce qui, mieux encore que la fidélité et la vérité des descriptions, atteste à quel pays et à quelle race appartiennent les auteurs du Nouveau Testament, c'est qu'ils sont Juifs, comme nous l'avons montré, par leurs idées, par leurs expressions philosophiques, par leur manière de concevoir les choses et de les présenter, de même que par leur langue, qui demeure sémitique dans le fond, quoiqu'elle soit grecque par la forme et par les termes.

Les Évangiles sont donc, pour nous résumer, un livre unique au point de vue de la langue ; ils ne ressemblent à aucun livre d'origine grecque ; ils ont des caractères particuliers qui leur sont exclusivement propres ; ils n'ont pu être composés que par des Juifs au premier siècle de l'ère chrétienne.

Les rationalistes font bon marché de l'autorité des témoignages historiques sur la composition des Livres Saints ; ils les dédaignent, faute d'y pouvoir répondre, ou bien ils les dénaturent et les rejettent sous les plus fallacieux prétextes. Nous venons de les suivre sur le terrain de leur choix. Ils attachent aux preuves intrinsèques une importance poussée jusqu'à l'exagération. Nous avons examiné ces preuves et elles sont décisives en faveur de l'authenticité des Évangiles : il nous semble clair comme le jour qu'aucun faussaire, qu'aucun écrivain postérieur au premier siècle n'aurait pu écrire comme ont écrit les Évangélistes.

F. VIGOUROUX.

dessus du lac de Tibériade, au nord, sur la route de Safed : un grand nombre d'aigles percnoptères ou vautours dévoraient un mulet, que des voyageurs, qui étaient passés avant nous, avaient perdu en cet endroit.

[1] Matt., XI, 17.

Digitized by Google

L'ÉGLISE ET LES JUDAISANTS

A L'AGE APOSTOLIQUE

LA RÉUNION DE JÉRUSALEM

I

Pour se répandre dans le monde, l'Église naissante dut se dégager du judaïsme au milieu duquel elle avait paru ; ce fut sa première épreuve intérieure : le fruit ne se détache pas sans douleur des entrailles qui l'ont porté. Aucun écrivain de l'âge apostolique ne s'est proposé de nous raconter les phases successives de l'épreuve, de nous en laisser un tableau d'ensemble, ni même de nous fournir sur elle, avec suite des vues de détail suivant le genre plus familier aux auteurs sacrés, encore moins de nous peindre avec précision l'attitude que prirent dans cette évolution décisive les principaux personnages de l'Église primitive. Nous trouvons cependant des traces manifestes de la lutte qui fit le fond de cette épreuve, nous en avons des vues fragmentaires tantôt dans des récits qui s'y rapportent plus ou moins directement, comme certains morceaux épars à travers les *Actes des Apôtres*, tantôt dans des écrits de polémique qui eurent une part active dans la mêlée, comme telles Épîtres de saint Paul, l'Épître aux Galates en particulier. Avec ces éléments on doit reconstituer la suite du débat, son développement, sa vraie portée, le rôle que jouèrent chacun des acteurs engagés : travail délicat où l'on court le risque de se méprendre sur les témoignages ou de tirer et échafauder des conclusions qui dépassent les indications et les faits sur lesquels on s'appuie.

Ces faits eux-mêmes se présentent d'une façon étrange. Quand dans le recueil du Nouveau Testament on vient de lire les *Évangiles*, où certaines paroles de Jésus conviant à Lui sans

Digitized by Google

distinction toutes les nations de la terre, sont mises en si haut relief, et que l'on passe au livre des *Actes*, n'est-on pas surpris que saint Pierre, même après les lumières reçues au jour de la Pentecôte, hésite encore à s'approcher d'un Gentil et à le recevoir dans l'Église ? Après les explications données par Pierre en cette circonstance à l'Église de Jérusalem et agréées par elle sans réserve, comment les difficultés sur l'admission des Gentils renaissent-elles bientôt à Antioche et à Jérusalem ? La question semble définitivement tranchée par la décision des Apôtres et des anciens : les Gentils sont reçus sans être soumis à la loi mosaïque ; et voilà que peu après, à Antioche, il y a de nouvelles divergences de vues sur les observances légales, et cette fois entre les Apôtres, saint Pierre et saint Paul ! N'est-on pas étonné de voir Pierre mériter, de la part de Paul, ce reproche : « Comment forces-tu les Gentils à judaïser ? » Cela est si étrange que, pour expliquer ces paroles, on a donné du différend d'Antioche les interprétations les plus singulières. Si saint Paul blâme saint Pierre de se conformer aux observances, pourquoi en plusieurs circonstances, d'après les *Actes*, les pratique-t-il publiquement lui-même ? Pourquoi à Jérusalem s'oppose-t-il si énergiquement à la circoncision de Tite et pourquoi peu après prend-il l'initiative de la circoncision de Timothée ? N'y a-t-il pas là incohérence dans les faits ou au moins dans les récits et les témoignages ? Comment dans les églises fondées par saint Paul, en Galatie par exemple, rencontre-t-on un élément qui lui est si hostile et qui se prévaut contre lui de la pratique sinon de la doctrine des grands Apôtres, des Apôtres de Jérusalem ? Comment, en fait, trouve-t-on à Jérusalem, protégée par saint Jacques et par les anciens, une Église toujours dévouée à la Loi, des fidèles innombrables que l'on présente avec complaisance comme *zélateurs de la Loi*[1] ?

Ces questions ont de tout temps préoccupé à des titres divers les interprètes anciens et modernes ; il serait naïf de prétendre qu'on les pose ou qu'on essaie de leur donner réponse pour la première fois. Mais le plus souvent[2] on les a envisagées séparé-

[1] *Act.* XXI, 20.

[2] Parmi les anciens, saint Jérôme et saint Augustin dans leurs lettres polémiques au sujet du différend d'Antioche (inter opp. S. Hieron. et Val-

Digitized by Google

ment à mesure que dans les commentaires on rencontrait les textes qui les soulèvent. On ne s'est pas assez préoccupé de l'ensemble ; on n'a pas toujours établi avec soin la suite des faits et dès lors on en a méconnu la portée. Le différend survenu entre saint Pierre et saint Paul, par exemple, a une bien autre importance suivant qu'il a lieu avant ou après la réunion des Apôtres à Jérusalem. La précision à cet égard coupe court à certains expédients par lesquels on échappe parfois aux difficultés vues par le menu et, pour ainsi dire, au jour le jour ; mais il y a tout intérêt à suivre les faits dans leur enchaînement et à les rétablir à leur vraie place dans l'ensemble dont ils ne sont que des parties ou ne présentent qu'un des côtés. Dès l'origine on s'est servi de ces faits contre l'autorité des Apôtres et contre leurs écrits. Il suffit de rappeler les anciens gnostiques du IIe siècle, les Ebionites et les Marcionites, par exemple, pour ne citer que les extrêmes, les uns prenant de là parti contre saint Paul, les autres contre les Apôtres de la circoncision. Les païens Celse et Porphyre [1] n'ont pas manqué d'appuyer sur les mêmes faits leurs attaques contre le témoignage des Apôtres. Mais leurs difficultés, tour à tour reprises et réfutées, sont longtemps demeurées elles-mêmes éparses et isolées. C'est Baur et son école qui les ont recueillies, groupées, organisées, qui leur ont donné corps dans un vaste système de critique sur l'histoire et les documents de l'âge apostolique. Les discussions soulevées par l'école de Tubingue ont mis en lumière l'importance de la question pour les origines chrétiennes ; et au lieu de s'attaquer pièce à pièce à l'édifice construit par elle, il vaut mieux reprendre à nouveau l'étude des témoignages et des faits allégués comme se rattachant à un même sujet.

Dès que les Apôtres se trouvèrent en présence du monde païen, la question se posait : l'Église resterait-elle une secte juive, la forme la plus parfaite, il est vrai, du mosaïsme, mais exclusivement réservée à la nationalité juive et à ceux qui adopteraient

larsi, surtout Epp. 112 et 116), saint Chrysostome dans l'*homélie* in Gal. II, 11 sur le même événement, ont groupé à peu près les faits signalés, mais avant tout pour défendre leur opinion particulière sur ce sujet, au cours de la controverse et sans se préoccuper de l'ensemble au point de vue historique.

[1] Cfr. Origène, *C. Cels*, II, 1 ; et pour Porphyre, cfr. saint Jérôme, *in Ep. ad Galat.*, proef. lib. I et in II, 11 sqq.

Digitized by Google

cette nationalité ? ou bien s'ouvrirait-elle sans restriction aux Gentils, ayant selon les intentions du divin Maître le caractère absolument nouveau de religion universelle, dans laquelle s'effacent, comme les ombres devant la lumière, les pratiques locales, temporaires, nationales qui l'auraient à jamais retenue dans le monde juif ? Telle est la question qui s'agite sous le couvert des observances légales et qui est au fond du grand débat dont la *réunion de Jérusalem, le différend d'Antioche, les événements de Galatie* sont des épisodes importants, les seuls bien connus de nous et qu'il convient d'étudier de près pour suivre à l'âge apostolique les phases de la lutte. Si on ne doit pas les réduire à quelques faits locaux et de secondaire importance, il faut se garder de les exagérer pour dénaturer le caractère et l'étendue du débat, comme l'a fait l'école de Tubingue. Nous n'avons pas à donner ici un exposé de son système, — travail déjà fait de divers côtés [1] ; — mais il est bon de rappeler — ce qui a été moins souvent mis en lumière — comment elle a aperçu sous un jour si trouble et si faux les origines chrétiennes.

Elle a vu, jugé les événements et même les écrits du premier âge *à travers* les erreurs et les *écrits légendaires* [2] des judaïsants des IIe et IIIe siècles ; ce milieu a déteint sur toutes ses conclusions.

Elle s'est représenté saint Pierre et saint Paul sous les traits que leur prêtaient ces hérétiques, et elle a déplacé le débat qui s'agitait dans l'Église au Ier siècle ; au lieu de le laisser *à côté* du collége apostolique, comme le présentent à l'unanimité les écrits contemporains, elle l'a supposé *dans* ce collége lui-même : première erreur !

Partant de là, elle a étendu le débat bien au delà de son foyer, Jérusalem : elle a tenu pour églises judaïsantes toutes celles que saint Paul n'avait pas fondées.

De plus elle a attribué à tous les judaïsants du Ier siècle les erreurs tranchées et accusées de ceux du IIe, comme la négation

[1] Signalons entre autres l'étude faite par un disciple même de Baur, Zeller, *Christian Baur et l'école de Tubingue*, trad. de l'allemand par Ch. Ritter (Paris, 1883) ; et d'autre part celle de M. Vigouroux, *Les Livres SS. et la critique rationaliste*, t. II, p. 496 sqq.

[2] Surtout les *Homélies Clémentines*, où saint Paul est plusieurs fois visiblement représenté sous le personnage de Simon le magicien ; cfr. par ex. II, 17, 18 ; XI, 35 et surtout XVII, 19, où l'allusion au différend d'Antioche est manifeste.

Digitized by Google

de la divinité de Jésus-Christ. Enfin, chose plus surprenante, elle a voulu expliquer les événements, les croyances, les écrits de l'âge apostolique par ce débat même : *Petrinisme, Paulinisme,* tendances opposées qui leur correspondent et plus tard tendance de conciliation sont les ressorts moteurs des Églises naissantes et même créateurs des institutions non moins que des écrits qui circulent parmi elles : *deus ex machina !* Ainsi c'est à la tendance de conciliation qu'est dû le livre des *Actes;* sous l'influence de cette tendance, l'auteur raconte ou plutôt compose et travestit tour à tour les événements du premier âge. En veut-on une preuve ? — A la réunion de Jérusalem, il prête à Pierre et à Jacques un langage tout paulinien, tandis qu'en plusieurs circonstances il fait agir Paul suivant les principes de Pierre (circoncisions de Timothée, vœux, observation des fêtes juives, nazireat). — Quant aux Épîtres de saint Paul, on en rejette le plus grand nombre comme apocryphes ; on n'en conserve que quatre comme d'une incontestable authencité (aux Rom., I et II aux Corinth., aux Galates) et l'on n'y voit partout que manifestes ou attaques contre les autres apôtres. L'Épître aux Galates surtout, interprétée selon ces vues, sert de cheval de bataille.

Le système de Tubingue comme tel a eu son temps ; mais ses conclusions ont laissé une trace profonde dans tous les écrits rationalistes de ces trente dernières années ; on en sent toujours l'influence, et il n'est pas inutile de placer sous leur vrai jour, *dans un exposé fondé sur une rigoureuse analyse de témoignages,* les faits qu'une interprétation superficielle a dénaturés. La question du judéo-christianisme s'agite *dans l'Église* à l'âge apostolique, et il importe de l'étudier jusqu'au temps où les efforts et les déclarations de saint Paul, principalement dans ses Épîtres aux Galates et aux Romains, rejettent *hors de l'Église,* non ce qui est simple attachement et fidélité patriotique à la loi ancienne, ou pure condescendance à l'égard des Juifs convertis, mais ce qui est proprement erreur judaïsante portant atteinte à l'unité de l'Église et à la doctrine chrétienne du salut. Le débat s'engage d'abord sur l'admission des Gentils dans l'Église et *sur leur liberté* vis-à-vis de *la loi mosaïque*; il amène la réunion des Apôtres à Jérusalem, qui va être l'objet spécial de cet article, et nous verrons que dès lors la lutte n'est pas entre saint Paul et les autres Apôtres, mais entre saint Paul et les Apôtres, d'une

Digitized by Google

part, et une fraction de l'Église, d'autre part ; que non seulement les *Actes*, mais même les écrits de saint Paul, dont on ne récuse pas l'autorité, nous présentent ainsi les faits.

II

L'erreur judaïsante n'est pas née du sol chrétien : elle a été apportée toute faite dans le cœur de Juifs convertis qui n'ont ni assez ouvert ni assez soumis leur esprit à la foi de l'Évangile pour fléchir et corriger les préjugés nationaux en ce qu'ils avaient de contraire à l'idée chrétienne. Ils mesurent celle-ci à leur étroitesse. Il en sera de même, vers la fin de l'âge apostolique, pour le *gnosticisme :* il ne naît pas dans l'Église, mais à côté ; ce sont quelques esprits imbus de doctrines malsaines qui, en entrant dans son sein sans abandonner leurs théories puisées à d'autres sources, tentent de former une gnose chrétienne.

Déjà la mésintelligence qui régnait entre *les Juifs palestiniens* et les *Juifs hellénistes* avait eu un contre-coup dans l'Église [1] ; mais la querelle qui donna occasion à l'élection *des sept* demeura sans importance. Bien autrement profonde était la division qui séparait le Juif du Gentil ! Il faut descendre au fond d'une conscience juive et voir tout ce qu'elle contient d'aversion vis-à-vis de l'incirconcis, pour mesurer l'épaisseur du *mur de séparation* (μεσότοιχον) [2], qui divise le monde juif du monde gentil. A travers l'empire romain et au delà du côté de l'Orient, règne entre eux une ligne de démarcation bien tranchée, que la dispersion des Juifs, en les mettant tous deux en présence, fait ressortir davantage : ils vivent à côté et ne se mêlent pas. Les Juifs, il est vrai, entrent en rapport avec les païens pour leurs affaires commerciales ; parfois même quelques Juifs influents jouent un rôle politique dans les petites cours asiatiques ou auprès des gouverneurs romains, comme autrefois Daniel, Néhémie, Mardochée à la cour des rois de Chaldée ou de Perse.

[1] Cfr. *Act.* VI, 1 ; *ἐγένετο γογγυσμὸς τῶν Ἑλληνιστῶν πρὸς τοὺς Ἑβραίους....* » La traduction latine : « factum est murmur *græcorum* adversus Hebræos » méconnaît la portée de l'expression Ἑλληνισταί.

[2] Cette expression si heureuse est de S. Paul. Ephes. II 14.

Digitized by Google

Mais, dans la vie sociale, domestique, religieuse, ils se tiennent [1] à l'écart, éprouvant une vive et légitime horreur pour toutes les pratiques idolâtriques ou licencieuses qui souillent la plupart des manifestations de la vie publique païenne : les assemblées, les jeux, les fêtes, les fonctions civiles. Le mariage avec les Gentils leur est prohibé : ce serait une fornication ; et dans les rapports de la vie privée, ils ne peuvent prendre part à ce qui est l'expression la plus significative des relations intimes, le repas commun. Ne rencontreraient-ils pas chez le Gentil ces mets impurs qui leur causent tant de répugnance [2], et peut-être même des viandes offertes aux idoles, objet d'abomination ?

Les Gentils, du reste, font payer cher aux Juifs ce dédain et ce mépris, non moins que leur influence commerciale ; s'ils ne peuvent se passer d'eux pour les affaires, ils ne leur épargnent pas moqueries et calomnies [3]. Le prosélytisme juif, qui paraît être une tentative de rapprochement, rend, dans un sens, plus apparente la distinction : même aux Gentils qui subissent l'influence religieuse d'Israël, l'entrée du judaïsme demeure le plus souvent fermée : ils restent *à la porte* dans une position inférieure. D'autre part, cette influence, très active en certaines villes, comme à Rome, par exemple, devient chez les païens un nouveau grief contre les Juifs ; elle creuse le fossé qui les sépare : elle ne le comble pas.

Or, si le Juif se renferme ainsi dans cet isolement social, il n'obéit pas seulement à un instinct de race, à des institutions nationales : il y voit une obligation religieuse ; il estime que la Loi, qui vient de Dieu, le lui commande ; c'est la Loi qui a voulu

[1] Les privilèges accordés aux juifs dans les principales villes de l'empire par J. César, Auguste, Tibère, reconnaissaient officiellement cet état de choses. Les juifs formaient vraiment une société civile et religieuse à part.

[2] Cfr. *Act.* X, 14 ; XI, 8, où cette répugnance est prise sur le fait dans saint Pierre. — Rien ne scandalise plus les Pharisiens de l'Évangile que de voir N. S. manger avec ceux qu'ils appellent des « ἁμαρτωλοί » (Math., IX, 11. — Luc., XV, 2).

[3] Des moqueries nous en avons un écho dans Horace et Juvénal (Juv., *Sat.* XIV, 97) des calomnies ; dans des historiens pourtant très graves comme Tacite (*Hist.*, V, 2 sqq.) ; cependant il leur rend aussi indirectement hommage quand il parle en si beaux termes de la divinité qu'ils adorent : Judæi mente solâ unumque numen intelligunt.... summum illud et æternum, neque mutabile, neque interiturum. » (*Hist.*, V, 5).

Digitized by Google

conserver en lui, pure de tout contact polythéiste, la croyance au Dieu unique ; et c'est le sentiment de cette obligation religieuse qui va faire le nœud de la difficulté, dont l'Église naissante devra se dégager peu à peu, mais non sans hésitation et déchirement.

Ce sentiment a pu s'affaiblir chez certains Juifs de la dispersion dans leurs rapports inévitables et continus avec les Gentils ; quelques-uns même ont désappris la langue nationale et sacrée et ne lisent plus les Écritures que dans la langue grecque : ce sont les juifs hellénistes plus ou moins ouverts aux idées de la philosophie grecque. En Palestine, à Jérusalem, ils sont suspects sinon détestés ; là ce sentiment, depuis la réaction macchabéenne, est plus vivace que jamais ; les tentatives d'Hérode pour introduire la civilisation gréco-romaine, l'occupation étrangère ne le rendent que plus intense. Le parti pharisien, qui en est le représentant au plus haut degré, est le plus populaire, et ce sont des Pharisiens convertis [1] qui insistent les premiers pour imposer même aux Gentils les observances légales.

Quand on a ainsi mesuré la profondeur du mur de séparation qui empêche le Juif de communiquer avec le Gentil, on comprend comment des Juifs, entrant dans l'Église, ne peuvent se résigner à faire ce que la Loi défend, encore moins à se mettre sur un pied d'égalité avec les *ἁμαρτωλοί*, à renoncer aux privilèges que leur assure le titre de vrais fils d'Abraham. Convaincus par la prédication apostolique, ils ont cru à Jésus comme au Messie déjà venu, sauveur et rédempteur de son peuple, mais ils restent juifs.

En fait, l'Église de Jérusalem, avec les Apôtres et les Anciens à sa tête, conserve longtemps une physionomie toute juive. On continue de prendre part aux cérémonies du temple ; on s'y rend aux heures de la prière [2]. Les premiers chrétiens ne se distinguent au dehors que comme des hommes plus fervents et plus dévots ; et si leur croyance à Jésus, au supplicié de la veille

[1] Comme le notent les *Act.* XV, 5 : *τινες τῶν ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τῶν Φαρισαίων πεπιστευκότες*. Pour comprendre la traduction latine : *quidam de hæresi Pharisæorum qui crediderunt*, il ne faut pas donner au terme *hæresis* le sens qu'il a eu plus tard dans le langage ecclésiastique.

[2] Cfr. *Act.* II, 46, III, 1, etc., XXI, 24, 26 ; XXIV, 17-18.

Digitized by Google

comme au Messie, les expose à la contradiction et à la persécution ; ils ne se séparent pas de leurs compatriotes dans l'obéissance à la Loi et dans le culte; ils ne renient rien de ce qu'auparavant ils avaient coutume de regarder comme obligation religieuse.

Les Apôtres eux-mêmes ne paraissent pas soupçonner les futures destinées de la communauté qu'ils dirigent, ou du moins ils ne pensent pas que l'heure des Gentils soit encore venue : il faut aller d'abord à la maison d'Israël. Une révélation spéciale est nécessaire pour déterminer Pierre à communiquer avec un Gentil. Dans l'intéressant récit de la conversion du centurion Corneille [1], nous saisissons sur le vif ces scrupules du juif fidèle à l'égard des Gentils, chez saint Pierre d'abord, puis chez les frères de Jérusalem.

Saint Pierre déclare que ce qu'il fait en cette circonstance n'est pas permis à un juif et qu'il n'agit ainsi que sur l'ordre formel de Dieu. « Vous savez, dit-il à Corneille et à ses gens, combien c'est *chose illicite* pour un Juif de se joindre à un étranger ou de s'en approcher [2]. » Mais saint Pierre est un esprit docile et ouvert; ses scrupules cèdent vite à l'ordre d'en haut. Il n'oppose aucune résistance. Chez lui, derrière les scrupules légitimes, il n'y a pas ces préjugés d'exclusivisme et de privilèges qui en retiendront tant d'autres loin de la lumière. La parole divine qui a retenti à Joppé : « Ce que Dieu a purifié, toi ne le regarde plus comme impur, [3] » sera pour lui une indication qui éclairera d'un jour tout nouveau les enseignements du divin Maître. La lumière se fait dans son esprit, comme il le reconnaît : « Vraiment, je le comprends, Dieu ne fait pas acception de per« sonne [4]; mais, en toute nation, celui qui le craint et pratique « la justice, lui est agréable. »

A la nouvelle de cet événement, chez les frères de Jérusalem, la conscience juive proteste. L'exemple et l'autorité de Pierre

[1] *Act.* X-XI, 18.

[2] *Act.* X, 28 : *ὑμεῖς ἐπίστασθε ὡς ἀθέμιτόν ἐστιν ἀνδρὶ Ἰουδαίῳ κολλᾶσθαι ἢ προσέρχεσθαι ἀλλο φύλῳ.*

[3] *Act.* X, 15, cfr. XI, 9. *ἃ ὁ Θεὸς ἐκαθάρισεν, σὺ μὴ κοίνου.*

[4] Cette ancienne vérité, souvent répétée dans les Écritures (*Deut.* X, 17. — II *Paral.* XIX, 7. *Job*, XXXIV, 19) se revèle à lui d'une façon nou-

Digitized by Google

ne suffisent pas à l'éclairer. On lui reproche d'être allé chez des incirconcis et d'avoir mangé avec eux [1]. Pierre se justifie en déclarant que l'ordre de Dieu était formel; s'il a admis ces incirconcis dans l'Église par le baptême, c'est que Dieu a manifesté sa volonté par la communication sensible de l'Esprit [2]. C'est l'argument de fait. La communauté de Jérusalem en fut satisfaite: elle ne pensa plus qu'à glorifier Dieu en disant : « Voilà donc qu'aux Gentils aussi Dieu a accordé le repentir qui donne la vie [3]. » On eût dit que la question était à jamais résolue, le mur de séparation renversé ; il l'était en fait, ou du moins il avait reçu une large brèche par laquelle devait passer la masse des Gentils. Et cependant, nous allons le voir, il était encore debout dans l'esprit de ceux qui devaient être les judaïsants.

On n'a aucun motif de soupçonner la sincérité de cette action de grâces, soit chez les Apôtres et la majorité de l'Église de Jérusalem, soit même chez les futurs judaïsants ; encore moins, en conséquence, de mettre en doute le récit de l'historien comme présentant les faits sous un jour trop favorable.

La sincérité des Apôtres et de la majorité de l'Église qui les suivait nous est garantie par leur conduite ultérieure. Ce ne sont pas eux qui s'émeuvent quand on apprend plus tard l'admission en masse des Gentils sans les observances légales : c'est une fraction à côté d'eux. Les Actes et saint Paul s'accordent à nous le montrer. Dans les Actes on voit que ce sont seulement *certains* [4] qui réclament et agissent sans mandat ; et saint Paul ne distingue pas moins fortement les Apôtres des faux

velle. Ἐπ' ἀληθείας καταλαμβάνομαι ὅτι οὐκ ἔστιν προσωπολήμπτης ὁ Θεός· ἀλλ' ἐν παντὶ ἔθνει ὁ φοβούμενος αὐτὸν καὶ ἐργαζόμενος δικαιοσύνην δεκτὸς αὐτῷ ἐστιν. *Act.* X, 34-35.

[1] *Act.* XI, 2-3 ; διεκρίνοντο πρὸς αὐτὸν οἱ ἐκ περιτομῆς λέγοντες ὅτι εἰσῆλθες πρὸς ἄνδρας ἀκροβυστίαν ἔχοντας καὶ συνέφαγες αὐτοῖς. *Manger avec les Gentils*, et non plus une fois par exception mais habituellement, c'est ce que des juifs chrétiens, venus de Jérusalem, reprocheront encore à Pierre à Antioche, et c'est à ce reproche qu'il cèdera. Cfr. *Gal.* II, 12.

[2] *Act.* XI, 15-17 ; cfr. X, 44-47.

[3] *Act.* XI, 18 : Ἄρα καὶ τοῖς ἔθνεσι ὁ Θεὸς τὴν μετανοιάν εἰς ζωὴν ἔδωκεν.

[4] *Act.* XV, 1, 5, 24 — partout τινές —et dans le dernier passage: τινὲς ἐξ ἡμῶν ἐξελθόντες... οἷς οὐ διεστειλάμεθα.

Digitized by Google

frères qui veulent exiger la circoncision de Tite. L'accueil que lui font les apôtres malgré les intrigues de ces derniers, la manière dont ils approuvent et reconnaissent son apostolat [1], montrent amplement qu'ils avaient déjà compris la voie large dans laquelle on devait marcher. Bien plus, Paul suppose [2] que Pierre, avant l'incident d'Antioche, *vit d'habitude* en communion avec les Gentils. Pierre a donc bien reconnu déjà ce qui fait le sujet de l'action des grâces : « Aux Gentils aussi Dieu a accordé le repentir qui donne la vie ! » Or, les Actes nous racontent précisément la circonstance solennelle qui donna à saint Pierre et à l'Église de Jérusalem l'occasion de reconnaître cette vérité.

Et les mécontents, les futurs judaïsants, étaient-ils sincères en s'associant [3] à cette action de grâces ? Je le crois aussi ; mais, tandis que les Apôtres étaient disposés à comprendre la portée et la signification du fait, eux, tout en remerciant Dieu de s'être manifesté dans la conversion du centurion Corneille, ne virent là qu'un cas isolé, une exception admirable, non un exemple qui dût servir de règle pour l'avenir, et la question restait pour eux presque entière. Ils comprenaient qu'on pût céder dans des cas particuliers quand la volonté de Dieu se manifestait si éloquemment. Mais, après comme avant, ils ne pouvaient concevoir qu'on allât contre la Loi toujours existante et dont ils ne soupçonnaient même pas le caractère local et temporaire. Certaines paroles de Notre Seigneur, interprétées d'une façon étroite, les confirmaient dans leur sentiment. Ils devaient rappeler qu'Il n'était pas venu pour détruire la Loi, mais pour l'accomplir [4] ; qu'Il n'avait été envoyé qu'aux brebis perdues de la maison d'Israël ; qu'on ne devait pas prendre le pain des enfants et le jeter aux chiens [5]..... L'interprétation étroite de ces

[1] *Gal.* II, 2 sqq.

[2] Dans les paroles qu'il lui adresse à Antioche : ἐθνικῶς καὶ οὐχ Ἰουδαϊκῶς ζῆς. *Gal.* II, 14. *Vivre* εθνικῶς, c'est avant tout, comme il résulte du v. 12, manger avec les Gentils, c'est-à-dire, entrer en communion intime avec eux.

[3] Les *Actes* indiquent que non seulement ils se turent, mais aussi s'unirent à l'action de grâces : ἡσύχασαν καὶ ἐδόξασαν τὸν Θεὸν... — De même Vulg : *Tacuerunt et glorificaverunt.*

[4] *Math.* V, 17 : οὐκ ἦλθον καταλῦσαι ἀλλὰ πληρῶσαι.

[5] *Matth.* XV, 24, 26.

Digitized by Google

paroles leur masquait toutes celles où le Maître indique clairement le caractère universel des temps nouveaux. De plus — et c'était le langage de la prudence humaine et en apparence de la charité — sortir de la voie qu'avait jusque là suivie l'Église de Jérusalem, si fidèle aux prescriptions de la Loi et gagnant les cœurs par son obéissance, entrer en communication directe et régulière avec les Gentils, n'était-ce pas exciter le judaïsme à une nouvelle persécution, le pousser à bout, légitimer l'accusation de rebelles et d'impies? N'était-ce pas, en tous cas, éloigner les autres Juifs, arrêter le mouvement des conversions parmi eux, et cela pour gagner quelques Gentils?

Dès qu'on envisagea, au point de vue judaïsant, la conversion du centurion Corneille comme un cas exceptionnel dans lequel Dieu avait parlé, les alarmes se calmèrent. Ce ne fut pas pour longtemps; quelque palliatif que l'on imaginât, l'événement de Césarée était un exemple, un précédent, et on ne tarda pas à le suivre. Si les Gentils se trouvaient attirés à la foi du Christ, on ne devait pas les repousser; cette ligne de conduite fut suivie pour la première fois sur une grande échelle, non à Jérusalem où l'état des esprits n'aurait pas permis cette déviation, mais à Antioche; le centre du mouvement religieux se déplaçait [1] et passait de la métropole juive, incapable de le diriger, à la métropole grecque de la Syrie, d'où le rayonnement chrétien se produirait librement. A Antioche la nouvelle religion reçut son nom [2].

En apprenant ces faits, l'Église de Jérusalem envoya un délégué à Antioche: c'était Barnabé. Ce choix montre par lui-même que la majorité de cette Église n'était pas hostile au mouvement. Loin de l'entraver, le délégué en prit la direction et appela pour le seconder celui qui devait en être le plus ardent promoteur: Paul de Tarse.

La persécution d'Hérode Agrippa détourna l'attention des judaïsants; le soulagement que l'Église d'Antioche envoya aux frères de Jérusalem pendant la famine [3], eût rendu de nouvelles

[1] Ce déplacement coïncide avec le moment où les Apôtres quittent Jérusalem et aussi avec celui où la tradition place le séjour de saint Pierre à Antioche.

[2] *Act.* XI, 20-26.

[3] *Act.* XI, 28; XII.

Digitized by Google

récriminations bien inopportunes. Mais quelques années après, quand on apprit la rapide extension du christianisme à Antioche et le succès du récent voyage de Barnabé et de Paul [1], on ne se contint plus : il devenait évident que la religion du Christ ne resterait plus la forme la plus pure du judaïsme ; elle se découvrait comme une religion nouvelle où Juifs et Gentils seraient indistinctement reçus, où le judaïsme serait peu à peu absorbé et perdu. Cette révolution apparaissait au monde de Jérusalem comme une rébellion contre tout ce qu'on lui avait appris à révérer et à fidèlement garder. Le mécontentement éclata de nouveau et prit une forme plus agressive et plus définie. On chercha à jeter le trouble dans l'Église d'Antioche [2] ; et quand on s'aperçut que le principal instigateur de la conversion des Gentils était saint Paul, le pharisien converti, la querelle prit la forme d'une attaque personnelle contre son ministère.

Cependant on paraissait faire une concession : on consentait à admettre les Gentils en masse, mais à la condition de les soumettre à la circoncision, c'est-à-dire aux observances légales dont la circoncision était la garantie. Et cette prétention, qui portait si grave atteinte à la propagation du christianisme parmi les païens, on l'étayait sur une erreur qui portait une atteinte encore plus grave à toute l'économie chrétienne : la circoncision est nécessaire pour être sauvé [3]. « *Καί τινες... ἐδίδασκον τοὺς ἀδελφοὺς ὅτι ἐὰν μὴ περιτμηθῆτε τῷ ἔθει τῷ Μωϋσέως οὐ δύνασθε σωθῆναι.* »

Ces menées amènent la réunion de Jérusalem : la question entre dans une nouvelle phase.

III

Nous ne pouvons aborder le récit de l'événement capital dans le débat que nous étudions sans indiquer les sources auxquelles nous devons puiser les circonstances principales ou accessoires.

[1] Son premier voyage apostolique raconté dans les *Actes*, XIII-XIV.
[2] *Act.* XV, 2.
[3] *Act.* XV, 2.

Digitized by Google

Sur la rencontre des Apôtres et de saint Paul à Jérusalem n'avons-nous que le témoignage des Actes, qui se présente naturellement le premier, puisque cet épisode de la controverse des judaïsants y est ouvertement raconté [1]? ou bien avons-nous encore sur le même fait le témoignage de saint Paul lui-même dans l'Épître aux Galates? En d'autres termes, le voyage à Jérusalem, que saint Paul raconte au début du deuxième chapitre [2] de cette Épître, est-il le même que celui dont nous parlent les Actes au chapitre XV en rapportant les circonstances qui amenèrent la réunion générale de l'Église de Jérusalem?

Au premier abord, rien dans le récit de saint Paul ne paraît s'appliquer directement et positivement au fait raconté dans les Actes; aussi, parmi les anciens interprètes, d'ailleurs peu préoccupés de ce genre de comparaison, quelques-uns [3] seulement ont-ils remarqué et en passant indiqué que les deux témoignages se rapportaient au même événement. Dans l'Épître saint Paul ne se donne pas comme envoyé par l'Église d'Antioche; la question des observances ne vient pas en première ligne et la circoncision n'est qu'incidemment rappelée; on n'y trouve ni assemblée générale, ni discours semblables à ceux que contiennent les Actes, encore moins le décret des Apôtres et des Anciens. On a tiré parti de ces différences en sens divers. Les uns, pour la plupart préoccupés de mettre à l'abri l'autorité des Actes, les ont alléguées pour montrer que les deux récits ne s'appliquent pas au même voyage: — on évite ainsi un choc entre les deux témoignages; — et par diverses combinaisons plus ou moins ingénieuses, on a essayé ou de faire coïncider le voyage de saint Paul à Jérusalem dont parle l'Épître avec un des autres voyages mentionnés dans les Actes, ou, le distinguant de ceux-ci, de l'intercaler entre eux, vaille que vaille.

Les autres, — et nous avons principalement en vue Baur et

[1] *Act.* XV, 1-29.
[2] *Gal.* II, 10.
[3] Saint Irénée, *Hoer.* I. 3 c. 13. — Pelage, *in Gal.* II, 1. — Theodoret, *in Gal.* II. Cfr. aussi probablement Tertullien *adv. Marcion.* V, 2, 3, et l'*Ambrosiaster*, *in Gal.* II. — Saint Jérôme (*in Gal.* II. 1-2) cite l'opinion de ceux qui identifient ce voyage de l'Épître avec *Act.* XV; et s'il ne paraît pas lui donner son assentiment, cependant peu après in V, 5 il parle comme s'il l admettait. — Au moyen âge, saint Thomas (in-*Gal.* II) reconnait aussi l'identité entre *Gal.* II, 1 et *Act.* XV. — Parmi les modernes, catholiques ou protestants, c'est le sentiment le plus répandu.

Digitized by Google

son école, profitent largement de ces différences pour contester la véracité de l'auteur des Actes. Celui-ci raconte bien le voyage dont parle saint Paul au chapitre II de l'Épître, mais en le travestissant singulièrement. Son procédé se trahit grâce aux contradictions que révèle la comparaison avec le récit du témoin oculaire, saint Paul. Si les divergences sont inconciliables, il est naturel de donner la préférence à ce dernier.

La crainte de donner prise à ces difficultés ne doit pas empêcher de reconnaître, s'il y a pour cela des raisons suffisantes et indépendantes, que le témoignage des Actes et celui de saint Paul se rapportent au même fait. Or pareilles raisons existent. Il s'agit de les rappeler et d'examiner ensuite si les divergences alléguées portent sur la substance du fait, ou du moins sont à ce point irréductibles qu'elles compromettent la vérité de l'un des récits.

Pour constater la coïncidence des témoignages par rapport au même événement [1], il suffit de remarquer que la situation de saint Paul, telle que la suppose le récit de l'Épître, est précisément celle qu'il avait *et qu'il a eue seulement* lors du voyage raconté au chapitre XV des Actes, entre sa première et sa deuxième mission apostoliques. En effet, l'Épître suppose *d'une part* qu'à ce moment Paul a déjà exercé avec Barnabé un ministère étendu auprès des Gentils, qu'il a joué même dans ce ministère le principal rôle ; d'autre part elle suppose qu'il travaille encore avec Barnabé, qu'ils ne se sont pas séparés. Le

[1] La coïncidence admise, on arrive à combiner de la façon la plus naturelle les données chronologiques fournies directement ou indirectement soit par les *Actes* et les ch. I-II de l'*Ep. aux Gal.*, soit par certains points de contact de l'histoire apostolique avec l'histoire générale (fuite de Damas avec la domination du roi nabathéen Arétas en cette ville ; second voyage de saint Paul à Jérusalem (*Act.* XI, 29 XII, 25), avec la famine dans l'année de la mort d'Hérode Agrippa ; fin du séjour de saint Paul à Césarée avec l'arrivée du procurateur Festus). Nous indiquons seulement cette considération qui touche à toute la chronologie des temps apostoliques et qui demanderait de trop longs développements. — Saint Paul parle donc dans l'Ep. aux Galates de son premier voyage à Jérusalem : *Act.* IX, 26-30=*Gal.* I, 18-19 et du 3e : *Act.* XV=*Gal.* II, 1 sq.; mais il ne dit rien du 2e : Act. XI, 29-30, dans lequel, d'après le langage même des *Actes*, il ne dut voir que « les anciens », les Apôtres ayant été dispersés par la persécution d'Hérode Agrippa. Or dans l'Epître, il ne veut mentionner que les occasions dans lesquelles il eut des rapports avec les Apôtres. — Le πάλιν ἀνέβην de *Gal.* II, 1, n'exclut pas nécessairement un voyage intermédiaire.

Digitized by Google

premier point nous reporte au moins après la première mission apostolique et le second avant la deuxième, puisque c'est au début de celle-ci que Paul et Barnabé se séparèrent ; nous sommes donc nécessairement ramenés au moment précis où se place le voyage du chapitre XV des Actes, entre la première et la deuxième des tournées apostoliques de saint Paul.

Une autre considération ne tend pas moins à montrer que le voyage de l'Épître n'a eu lieu *ni avant ni après* celui des Actes dont nous nous occupons, et par conséquent qu'ils coïncident. *Ni avant*, car si déjà les Apôtres de Jérusalem avaient approuvé et reconnu l'apostolat de saint Paul et l'Évangile des incirconcis, comme il arriva dans le voyage que mentionne l'Épître, on n'aurait pas eu besoin ensuite d'aller porter à Jérusalem le débat soulevé à Antioche, comme le racontent les Actes. *Ni après*, car saint Paul, dans l'Épître aux Galates, s'efforce, pour répondre aux calomnies répandues contre lui, de rappeler les circonstances dans lesquelles il a conféré de son Évangile avec les Apôtres de Jérusalem et s'est trouvé d'accord avec eux: aurait-il omis d'indiquer d'abord la circonstance où son apostolat reçoit un éclatant hommage, [1] et la liberté des Gentils vis-à-vis de la Loi une solennelle consécration ? S'il ne la mentionne pas, c'est qu'elle n'est pas distincte de celle dont il parle. L'argument *e silentio* a ici toute sa valeur.

La coïncidence des deux témoignages par rapport au même événement constatée, que deviennent les divergences ? rendent-elles les deux récits inconciliables de telle sorte qu'admettre l'un oblige à rejeter l'autre, ou du moins à le tenir en suspicion ?

Si *a priori* ou comme d'une chose déjà démontrée, on part de ce principe que saint Paul est l'antagoniste des autres Apôtres et qu'il dirige contre eux ses traits dans l'Épître aux Galates, il est clair que les deux récits prennent une couleur tout opposée : dans l'un on ne voit que division profonde, dans l'autre entente parfaite ; et les circonstances accessoires sur lesquelles ils divergent forment chacune large saillie où la critique trouve un appui commode pour battre en brèche l'un des récits. Mais cet antagonisme présupposé entre saint Paul et les Apôtres, comment le

[1] *Act.* XV, 25, 26, 28.

Digitized by Google

démontre-t-on ? Par l'Épître aux Galates. Il y a donc *pétition de principe*, si on examine le récit de l'Épître, comme s'il y était déjà sûrement contenu.

Or, si l'on prend ce récit sans rien préjuger sur l'esprit qui l'anime, si l'on consent à le rapprocher de celui des Actes pour les comparer simplement et non pour les heurter l'un contre l'autre, on voit qu'ils coïncident dans les grandes lignes, qu'ils diffèrent non d'esprit, mais de ton, suivant le but de chaque auteur et les circonstances particulières dans lesquelles il écrit ; que les divergences sur les accessoires, ne sont pas irréductibles, mais *peuvent* être complémentaires.

Saint Paul ne raconte pas l'événement en historien qui donne surtout les faits publics et les résultats ; il agite une question *personnelle :* il veut répondre aux calomnies répandues contre lui par les judaïsants de Galatie et montrer que son autorité d'apôtre n'a pas reçu d'atteinte dans ce voyage à Jérusalem, mais au contraire confirmation. Il insistera avant tout sur les circonstances plus particulières, plus intimes [1], et son ton, celui de la polémique et du combat, sera très vif, très animé. Mais pour quiconque lit ce qui est écrit, non ce qu'il croit voir entre les lignes, ses traits sont dirigés contre les ψευδάδελφοι (II, 4) non contre les Apôtres qui en sont nettement distingués (II, 6-9).

L'auteur des Actes écrit hors de la lutte, en historien, et placé déjà à cette distance où dans les événements les traits particuliers, intimes, s'effacent pour ne laisser voir que l'ensemble, les faits publics, l'issue du débat. Son récit est calme, plus complet; il ne se place pas au point de vue spécial d'un seul acteur. Il ne cache pas la lutte soit à Antioche [2], soit à Jérusalem [3] ; mais il dit surtout ce qui va au dénouement, c'est-à-dire à la conciliation, à l'apaisement produit par la décision de Jérusalem; ainsi, dans les discours de Pierre et de Jacques, l'auteur des Actes ne prend que ce qui se rapporte aux dispositions principales de cette décision,

[1] Comme la révélation qui détermine son voyage (κατὰ ἀποκάλυψιν II, 2), les conférences privées avec les Apôtres (κατ' ἰδίαν δὲ τοῖς δοκοῦσιν... *ibid.*), sa conduite et sa résistance dans le cas de Tite (*ibid.* 3-5).

[2] *Act.* XV, 1, 2, 24.

[3] *Ibid.*, 5-7.— πολλῆς δὲ ζητήσεως.

Digitized by Google

laissant de côté les précautions oratoires dont ils ont dû l'entourer pour ne pas blesser leur auditoire. Il est dès lors naturel de n'y trouver rien que de très favorable aux vues de saint Paul ; il suffit, pour cela, qu'ils ne lui aient pas été opposés. Or saint Paul lui-même le reconnaît à diverses reprises : les Apôtres de Jérusalem n'imposèrent à son enseignement aucune condition nouvelle (*οὐδὲν προσανέθεντο*.. *Gal.* II, 6) ; mais *au contraire* (*ἀλλὰ τοὐναντίον*... *Ibid.*, 7), ils lui tendirent la droite en signe d'union (*δεξίας ἔδωκαν ἐμοὶ καὶ Βαρνάβᾳ κοινωνίας*.. *Ibid.*, 9) ayant reconnu l'origine et la mission divine de « l'Évangile des incirconcis » (... *ἰδόντες ὅτι πεπίστευμαι τὸ ενγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας*... *καὶ γνόντες τὴν χάριν τὴν δοθεῖσάν μοι*. *Ibid.*, 7, 9); ils comprirent que Celui qui agissait pour Pierre auprès des circoncis, agissait aussi pour Paul auprès des Gentils (*Ibid.*, 8). Or ceux qui se sont ainsi conduits envers Paul et ont donné à son Évangile de pareilles marques d'assentiment, de l'*aveu de Paul lui-même*, n'ont-ils pas pu et dû tenir précisément le langage que leur prêtent les Actes? Qu'on lise leurs discours en face de ces déclarations de saint Paul et que l'on compare ! Les deux principaux orateurs des Actes, Pierre et Jacques, figurent dans l'Épître [1] parmi ceux qui ont protesté de leur union avec Paul. L'incident d'Antioche, que raconte ensuite saint Paul [2], montre encore davantage que saint Pierre pensait et agissait comme saint Paul. Celui-ci lui reproche une défaillance dans un cas particulier, une inconséquence ; mais Pierre s'était mis à vivre d'habitude en communion avec les Gentils. « Toi qui vis *ἐθνικῶς καὶ οὐχ Ἰουδαϊκῶς*, » lui dit saint Paul dans son reproche [3]; et plus loin, quand il veut montrer à Pierre que la nouvelle conduite de celui-ci, l'acte de se séparer des Gentils convertis comme s'ils étaient toujours des *ἁμαρτωλοί*, est en contradition avec ses propres principes, son raisonnement implique que Pierre admet tout comme lui qu'on est justifié non par la loi, mais par la foi. « Nous juifs de naissance..., *ayant reconnu* que nul n'est justifié par les œuvres de la loi, mais par la foi de Jésus, *nous aussi avons cru au Christ Jésus* afin d'être justifiés par la foi du Christ et non

[1] *Gal.* II, 9.
[2] *Gal.* II, 11 sqq.
[3] *Gal.* II, 14.

Digitized by Google

par les œuvres de la loi [1]. » Si donc saint Paul lui-même suppose chez saint Pierre pareil principe, pourquoi ne veut-on voir qu'un langage d'emprunt dans le discours des Actes quand Pierre dit : « C'est par la grâce du Christ Jésus que nous croyons être sauvés de la même façon que ceux-ci, les Gentils [2] ? » On dirait presque que saint Paul, dans le discours d'Antioche[3], vise la circonstance solennelle, c'est-à-dire la réunion de Jérusalem, où saint Pierre a proclamé ces principes avec lesquels, dans un moment de faiblesse, il met en contradiction sa conduite.

Ces remarques faites sur le but et le ton propres à chacun des récits, la coïncidence dans les lignes générales se présente aisément, d'autant plus remarquable que les récits paraissent plus indépendants l'un de l'autre et d'un tout autre accent.

Il s'est élevé dans l'Église, une vingtaine d'années après sa fondation, une *vive* discussion [4] : comme l'Épître, les Actes le constatent et les données chronologiques qu'ils fournissent en remontant à partir de l'emprisonnement de Paul à Césarée, comme celles de l'Épître [5] prises indépendamment et dans un autre sens depuis la conversion de Paul, nous ramènent approximatiment à la même date.

La discussion a pour objet la condition d'admission des Gentils dans l'Église, c'est-à-dire leur liberté vis-à-vis de la Loi, en particulier elle porte sur la circoncision. C'est ce que déclarent les Actes [6]. Dans l'Épître, le même objet est suffisamment indiqué, quand saint Paul parle de *liberté* à laquelle on veut attenter, d'*évangile des incirconcis* finalement approuvé, et surtout

[1] *Gal.* II, 15, 16.

[2] *Act.* XV, 11. Saint Pierre dans les *Actes*, après avoir affirmé que Dieu a purifié par la foi le cœur des Gentils (*τῇ πίστει καθαρίσας τὰς καρδίας αὐτῶν*... XV, 9) reconnaît qu'eux Juifs croient être sauvés de la même manière que ceux-ci ; *διὰ τῆς χάριτος τοῦ Κυριόυ Ἰησοῦ πιστεύομεν σωθῆναι καθ' ὃν τρόπον κἀκεινοι*... Et saint Paul montre à Pierre qu'il se met en contradiction avec sa conduite ordinaire (V. 14), bien plus, avec ses principes connus : *ἡμεῖς φύσει Ἰουδαῖος... εἰδοτες δὲ ὅτι οὐ δικαιοῦται ἄνθρωπος ἐξ ἔργων νόμου ἐὰν μὴ διὰ πίστεως Χοιστοῦ Ἰησοῦ, καὶ ἡμεῖς εἰς Χ. Ἰ. ἐπιστεύσαμεν ἵνα δικαιωθῶμεν ἐκ πίστεως Χριστοῦ καὶ οὐκ ἐξ ἔργων νόμου* (15-16).

[3] *Gal.* II, 15-16.

[4] XV, 1, 2, 5, 7, 24.

[5] *Gal.* I, 18 ; II, 1.

[6] *Ad.* XV, 1, 5.

Digitized by Google

quand il mentionne le cas de Tite (*Gal.* II, 3), auquel on avait voulu appliquer la prétention générale dont parlent les Actes.

L'issue du débat est la même dans les Actes et dans l'Épître : il se termine ici et là en faveur des Gentils convertis.

Enfin le rôle des acteurs principaux est déterminé d'une façon semblable ; ce sont les mêmes divisés en trois groupes dans les deux récits : Paul et Barnabé, apôtres et défenseurs des Gentils ; la fraction mécontente qui suscite la dispute ; entre eux les Apôtres de Jérusalem. On ne met pas en doute que l'attitude des deux premiers groupes, des deux extrêmes, ne soit la même dans les deux récits, mais celle des Apôtres est-elle présentée de façon différente ? Pas davantage ; ce ne sont pas eux qui soulèvent la question, mais une fraction à côté d'eux, remarquent bien les Actes [1], et ceux qui réclament n'agissent pas sous le patronage des Apôtres [2]. Saint Paul, dans l'Épître, ne les représente pas avec moins de force comme gens qui sont sans mission [3], qui s'introduisent d'eux-mêmes et furtivement dans ses relations avec les Apôtres. Il les distingue donc des Apôtres aussi positivement, et même plus énergiquement que les Actes. Dans les Actes et dans l'Épître, ce sont ces *faux frères* qui sont les rivaux de saint Paul; ici et là, les Apôtres sont d'accord avec saint Paul : dans l'Épître c'est dit en quelques mots, mais bien expressifs : *οὐδὲν προσανέθεντο... δεξίας ἔδωκαν ἐμοὶ καὶ Βαρνάβᾳ κοινωνίας* ; ils reconnaissent l'évangile des incirconcis, *τὸ εὐαγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας*. Dans les Actes, les discours de Pierre et de Jacques, dans la décision finale, mettent en scène la même attitude.

Il reste encore un doute : Saint Paul, dans l'Épître, ne parle-t-il pas avec une certaine ironie des Apôtres quand il les désigne quatre fois en quelques lignes sous ce titre : *Ceux qui sont réputés quelque chose* [4] ? au moins indirectement, par là ne les présente-t-il pas comme des adversaires ? — Cette ironie, si ironie il y a [5], viserait-elle les Apôtres, que saint Paul n'aurait pas

[1] *Act.* XV, 1, 5, *τινες... τινὲς τῶν ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τῶν φαρισαίων...*

[2] *Act.* XV, 24, *τινὲς ἐξ ἡμῶν ἐξελθόντες... οἷς οὐ διεστειλάμεθα.*

[3] *Τοὺς παρείσακτους ψευδαδέλφους.*

[4] *Τοῖς δοκοῦσιν... τῶν δοκούντων εἶναί τι...οἱ δοκοῦντες...οἱ δοκούντες στῦλοι εἶναι..* II, 2, 6, 9.

[5] En effet, la plupart des commentateurs anciens entendent l'expression

Digitized by Google

moins constaté leur accord avec lui, et ceci nous suffit pour faire coïncider son récit avec celui des Actes dans les grandes lignes. Mais, disons-le bien haut, l'ironie ne peut viser les Apôtres. Le supposer, ce serait porter atteinte à la sincérité de saint Paul ; à moins qu'il n'y ait en lui le *oui* et le *non* — ce dont il se défend

bonâ fide sans ironie et plutôt comme un hommage rendu à la réputation dont jouissaient les Apôtres ; c'est un ἐγκώμιον pour saint Chrysostome *(in h. l.*: καὶ πάλιν οὐ τὸ εἶναι ἀναιρῶν τοὺς δοκοῦντάς φησιν, ἀλλὰ καὶ τὴν τῶν ἄλλων παραλαμβάνων γνωμὴν... — Ce que B. de Péquigny *(in h. l.)* rend heureusement : « Hoc verbum *videbantur* non tollit rei veritatem sed famam addit veritati. » — Ces paroles de saint Chrysostome résument bien l'impression de la plupart des anciens, et beaucoup d'interprètes modernes la partagent; cfr. Ellicott, Alford, ed. 1884, B. Weiss, *Handb. d. N. T.*... § 14 n. 7, 1886. En elle-même l'expression οἱ δοκοῦντες, prise seule, ne comporterait pas ironie, comme en plusieurs passages d'auteurs profanes ; elle équivaudrait à οἱ ἐπίσημοι, cfr. *Theodoret. in h. l.*, ou à οἱ ἔνδοξοι cfr. *Theophylacte, in h. l.*, *Hésychius ;* mais ce qui lui donne ici une portée singulière, c'est la *répétition à si peu d'intervalle* d'un terme qui n'est pas ailleurs employé pour désigner les Apôtres ; ce sont plus encore, les additions aux v. v. 6, 9 ; δοκ. εἶναί τι, στῦλοι εἶναι... la première surtout a quelque chose qui sonne mal, par ex. *Gal.* VI, 3 ; cfr. I Cor. III, 7, *Act.* V, 35.... Il est bon de constater que quelques interprètes grecs, malgré l'explication courante, ont ici senti, dans l'expression, un ton de blâme et, l'appliquant aux Apôtres mêmes, s'en tirent par leur théorie de l'οἰκονομία, cfr. *Œcumenius in h. l.* et Photius cité ap. *Œcumen.;* quelques latins aussi, saint Augustin, Pelage, dans leur *Comment. in h. l.* au v. 6 prennent l'expression en mauvaise part, mais ils ne l'appliquent pas aux Apôtres ; ce qui est une faute manifeste. — L'expression s'explique plutôt comme le οἱ ὑπερλίαν ἀπόστολοι de II Cor. XI, 5 ; XII, 11, dirigée non contre les Apôtres, leur titre et leur mission, que saint Paul reconnaît si expressément aux v v. suivants 7-9, mais contre la manière dont les judaïsants les exaltent et se prévalent d'eux. — Notons que dans la *Vulg.* la pointe d'ironie est beaucoup plus accusée et paraît atteindre directement les Apôtres, non seulement parce que le texte actuel ajoute partout *esse aliquid*, qui dans le grec ne se trouve qu'une fois au v. 6, mais surtout parce qu'il rend le participe δοκοῦντες par l'imparfait *qui videbantur ;* ce qui écarte davantage le sens de οἱ δοκ. pris absolument, et nous reporte au moment de la réunion de Jérusalem, tandis que le présent ramène aussitôt l'esprit à la réputation surfaite et exclusive que les judaïsants sont en train de répandre et que les fidèles Galates n'acceptent que trop. (L'*Amiatinus*, comme le texte du *Comment.* de saint Jérôme, n'a qu'une fois le *esse aliquid ;* la vieille Vulg., telle que la représente le *Claromontanus*, traduit par le présent au v. 6 : *qui videntur.*) — Dès lors avec l'imparfait, l'opposition si accusée entre le ἀπὸ τῶν δοκούντων εἶναί τι et la parenthèse ὁποῖοί ποτε ἦσαν se trouve bien amoindrie, et de plus le traducteur latin prend ποτε pour l'adverbe (*aliquando*) et c'est plutôt la particule donnant à ὁποῖοί le sens de *qualescumque*, comme l'a bien vu le traducteur syriaque. Dans un passage si important, il ne faut négliger aucune nuance.

Digitized by Google

si fort (II Cor. I, 1-19), — il ne peut se prévaloir de l'accord si entier qui a eu lieu entre lui et les Apôtres, déclarer leur mission divine comme la sienne qu'il compare à celle de Pierre [1], les tenir par conséquent comme ministres du même Évangile, reconnaître leur autorité au point d'aller conférer avec eux de peur de courir ou d'avoir couru en vain [2] ou même aller les voir par honneur et déférence [3], et en même temps, dans un même récit, vouloir les dénigrer, se moquer d'eux! Ce n'est pas possible. Il faut donc chercher une autre adresse pour ses pointes ironiques. Or elle n'est pas difficile à trouver. Quels adversaires saint Paul a-t-il en vue dans toute l'Épître? — Les judaïsants qui portent le trouble en Galatie et qui, dans leurs attaques personnelles contre saint Paul, le mettent en opposition avec les autres Apôtres; autant ils diminuent son autorité, autant ils relèvent, exaltent celle des autres, ne parlant d'eux qu'avec des titres pompeux. Saint Paul les prend dans leurs propres filets et leur dit : « Oui, ceux qu'on exalte devant vous, Galates, que vous avez en si haute estime, qu'on répute les colonnes, eh bien! ceux-là même ont reconnu mon évangile, m'ont donné leur droite en signe d'union..... » A qui va l'ironie? — à ceux dont on démasque le jeu, qui se servent du nom des Apôtres comme d'un bouclier pour leur propre doctrine, ou d'une arme contre saint Paul, et un peu aussi aux trop crédules Galates qui se sont laissé duper par ces titres pompeux, mais nullement aux Apôtres eux-mêmes, dont saint Paul a peint en termes si expressifs la loyale conduite sans un mot de réserve. Ce qui a fait illusion, c'est que l'ironie est bien en effet à propos des Apôtres, mais non contre les Apôtres; c'est aussi que l'on a lu ce passage (*Gal.* II,1-10) en le détachant du reste de l'Épître et on a oublié les vrais adversaires que saint Paul y a constamment en vue depuis le premier mot jusqu'au dernier; c'est enfin, et plus encore, qu'on a étudié le morceau avec les préjugés d'école, bien décidé à y trouver trace de l'antagonisme de saint Paul et des Apôtres de Jérusalem et à faire flèche de tout bois.

Quand on a constaté les rapports des deux récits dans les

[1] Πεπιστεύμαι τὸ εὐαγγέλιον... καθὼς Πέτρος.... ὁ γὰρ ἐνεργήσας Πέτρῳ... ἐνήργησεν καὶ ἐμοὶ... II, 7, 8.
[2] Ἀνέθεμην... καὶ' ἰδίαν δὲ τοῖς δοκοῦσιν μή πως εἰς κενὸν... II, 2.
[3] Ἱστορῆσαι Πέτρον. I, 18.

Digitized by Google

grandes lignes, les divergences sur les accessoires perdent de leur intérêt. Seraient-elles réelles, qu'elles ne porteraient pas atteinte à la réputation de sincérité, et même, dans une certaine mesure, d'exacte information chez l'historien. Mais, examinées de plus près, la plupart des divergences signalées, sinon toutes, se réduisent à des circonstances racontées par l'un, négligées par l'autre et qui, ne s'excluant pas, peuvent être *complémentaires*. Il suffira le plus souvent de les indiquer pour le reconnaître.

Dans l'Épître, saint Paul va à Jérusalem sur un ordre d'en haut [1]; dans les Actes [2], il y est envoyé par l'Église d'Antioche. — Saint Paul relate le fait personnel, comme on doit s'y attendre ; l'historien le fait public ; ils ne s'excluent pas. C'est ainsi que, dans les Actes mêmes, quand l'auteur raconte les événements qui accompagnèrent le premier voyage de saint Paul à Jérusalem, il nous apprend que, menacé par les Juifs, l'Apôtre s'éloigna *sur les instances des frères* [3]; mais saint Paul, parlant de lui-même, a pu nous donner un détail plus intime dont les circonstances l'amènent à parler; dans le discours au peuple [4], il déclare que son zèle pour la cité sainte l'y aurait retenu, mais il a quitté la ville à *la suite d'une vision*.

Dans l'Épître, on parle de Barnabé et de Tite comme compagnons de saint Paul ; dans les Actes, Tite n'est pas mentionné. — Les Actes nomment les délégués principaux de l'Église d'Antioche, non les compagnons personnels ; du reste, ils supposent positivement qu'il y eut avec Paul d'autres compagnons que Barnabé [5]; et les Actes mentionnent la réclamation des Pharisiens convertis comme s'ils faisaient allusion à la pression exercée sur les compagnons de saint Paul : ὅτι δεῖ περιτέμνειν αὐτοὺς [6].

Dans l'Épître, Paul vient pour faire reconnaître la liberté de son apostolat; dans les Actes, c'est pour qu'on dispense les païens convertis du joug de la Loi. — Il est clair que les deux

[1] Κατὰ ἀποκάλυψιν. *Gal.* II, 2.
[2] XV, 2-4.
[3] *Act.* IX, 29-30.
[4] *Act.* XXII, 17-21.
[5] *Act.* XV, 2 : Καὶ Βαρνάβαν καὶ τινας ἄλλους ἐξ αὐτῶν.
[6] *Act.* XV, 5, cfr. *Gal.* II, 3.

Digitized by Google

choses s'impliquent l'une l'autre. Nous avons dit pourquoi saint Paul n'est amené dans l'Épître qu'à parler de la *question personnelle*. D'ailleurs, dans les Actes, la lettre des Apôtres et des Anciens [1] renferme une phrase qui approuve et loue la mission de Barnabé et de Paul auprès des Gentils; et, d'autre part, dans l'Épître, l'expression caractéristique τὸ εὐαγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας [2] donne assez à entendre qu'on admit les Gentils à partager les bienfaits de l'Évangile sans la circoncision.

Dans les Actes, il s'agit d'une assemblée publique; dans l'Épître, d'entrevues privées avec les Apôtres. — Encore une fois, celles-ci n'excluent pas celles-là; avant tout l'historien rapporte le fait public. Saint Paul ne veut parler que de ses rapports particuliers avec les Apôtres; sur ces rapports on a semé des doutes malveillants. Il constate que dès le début ils ont été d'accord avec lui; son intention en se rendant à Jérusalem n'était que de conférer avec eux. Les mécontents provoquèrent la réunion générale. Au reste, dans la phrase où il parle de ces entrevues privées : ἀνεθέμην... κατ' ἰδίαν δὲ τοῖς δοκοῦσιν, la nuance qu'introduit la particule δὲ, opposant ces réunions privées à d'autres ou à un autre, fait allusion à une réunion publique.

L'Épître ne parle pas du décret que rapportent les Actes, et cependant saint Paul n'aurait pas manqué de l'alléguer contre les judaïsants de Galatie, *s'il eût existé*, disent tout court ceux qui récusent le témoignage des Actes, — *s'il eût existé déjà*, disent ceux qui par cette divergence veulent prouver que la visite à Jérusalem de l'Épître est antérieure à celle du chapitre XV des Actes. — Répondons d'abord à ces derniers. Qui prouve trop ne prouve rien. Leur argument irait beaucoup plus loin qu'ils ne veulent; car il s'ensuivrait non seulement que la visite dont parle l'Épître, mais encore que l'Épître elle-même est antérieure à cette visite des Actes : ce qui est inadmissible, ce que personne ne soutient. L'argument doit donc pécher par quelque endroit; en nous tournant du côté des autres opposants, nous allons le voir.

Contre ceux-ci, il suffit de rappeler encore une fois que saint

[1] *Act.* XV, 25-26.
[2] II, 7.

Digitized by Google

Paul veut seulement constater son accord personnel avec les autres Apôtres ; du reste, en notant qu'on a admis et reconnu τὸ εὐαγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας, il suppose suffisamment ce qui fait le fond de la décision de Jérusalem.

Mais ne reste-t-il pas bien étrange que saint Paul n'allègue pas ce décret, qui, semble-t-il, aurait fermé la bouche aux judaïsants? De même, peut-on ajouter, n'est-il pas encore plus surprenant, si le décret existe, que saint Paul, traitant dans les Épîtres aux Corinthiens et aux Romains [1] la question des viandes immolées ou des aliments, ne dise rien du décret qui a prévu le cas? Bien plus, la solution qu'il donne ne cadre pas avec celle de Jérusalem : il interdit la manducation de ces viandes à raison du scandale et là seulement où il peut y avoir scandale, tandis que le décret l'interdit simplement.

Dans l'Épître aux Galates, le silence au sujet du décret de Jérusalem se comprend aisément, si l'on considère la teneur et la portée de ce décret. Il répondait strictement et d'une façon toute pratique à la difficulté qu'on avait soulevée à Antioche et à Jérusalem ; il ne répondait plus à la position nouvelle qu'avaient prise les judaïsants. Quand nous aurons étudié leur évolution après la réunion de Jérusalem, ceci ressortira clairement. On s'était demandé à Jérusalem : faut-il obliger les Gentils à la circoncision et aux observances légales ? — Non, avait-on répondu solennellement ; mais la *lettre* du décret ne paraissait pas toucher au côté doctrinal de la question ; de plus elle ne parlait que des Gentils, ne disait rien des Juifs, et par conséquent semblait laisser intactes leurs obligations vis-à-vis de la Loi. Grâce à cette lacune, l'erreur judaïsante put se reformer en ligne plus compacte et peut-être plus dangereuse derrière ce décret. Les Juifs restent toujours soumis à la Loi, dira-t-on ; donc ils doivent s'abstenir, comme avant, de tout commerce avec les Gentils : déduction en apparence si rigoureuse qu'avec elle on intimidera Pierre à Antioche [2]. Si les Gentils, ajoutera-t-on, veulent

[1] I Cor. VIII, X.; Rom. XIII. Nous pourrions même mettre simplement de côté le passage de l'Ep. aux Romains ; car rien ne prouve qu'il y soit questions d'observances judaïques telles que celles du décret de Jérusalem (abstinence d'idolothytes, de viandes étouffées).

[2] Cfr. *Gal.* II, 11-12... et 16-17 où saint Paul s'applique à montrer que bien à tort Pierre a cru aller contre la loi.

Digitized by Google

entrer en communion directe avec nous, qu'ils reçoivent le signe de la circoncision et deviennent ainsi, comme nous, vrais fils d'Abraham, véritables héritiers de la promesse. On admettait bien les Gentils à la foi sans la circoncision, comme l'avait décidé l'Église de Jérusalem, mais de par la Loi on devait s'abstenir de communiquer d'une façon intime avec eux. On les traitait comme des prosélytes de la porte auxquels le décret paraissait les vouloir assimiler, et en les tenant ainsi à l'écart, on les contraignait moralement à judaïser, comme saint Paul le reprocha à saint Pierre quand celui-ci se sépara d'eux à Antioche : πῶς τὰ ἔθνη ἀναγκάζεις Ἰουδαΐζειν [1].

Or, après cette évolution, saint Paul pouvait-il opposer le décret de Jérusalem aux judaïsants ? S'il avait essayé de le faire, aussitôt ils avaient la réponse prête et triomphante : « Mais, c'est vous qui dépassez la décision de Jérusalem ; nous en sommes les stricts et fidèles observateurs ! » Et, en effet, nous le verrons, Paul dépassait la *lettre* du décret, mais il en était le véritable et autorisé interprète selon *l'esprit :* il en déduisait sans reculer ni hésiter toutes les conséquences. Cependant il eût été difficile de faire entendre raison sur ce point à des adversaires opiniâtres et d'engager la lutte sur le texte du décret. Élevé dans les écoles juives de ce temps, aux pieds de Gamaliel [2], Paul connaît l'infirmité de ces discussions, de cette casuistique rabbinique sur les *dires des Anciens*, qui est en train de s'élaborer oralement et qui doit au siècle suivant se déposer par écrit dans la *Mischnâ* pour être encore développée dans la *Gemarâ* de Tiberiade et dans celle de Babylone. Il s'est bien gardé de lancer dans cette voie la doctrine chrétienne : lui, Apôtre, non de par les hommes, ni par l'intermédiaire d'aucun homme — ἀπόστολος οὐκ ἀπ' ἀνθρώπων οὐδὲ δι' ἀνθρώπου [3] — il a reçu et communique la doctrine sans intermédiaire comme il la voit, non à travers le décret de Jérusalem, mais en elle-même, en Jésus-Christ offrant pour tous, Juifs et Gentils, une suffisante réparation et vivant d'une même et seule vie en tous les croyants, Juifs ou Gentils. C'est en se plaçant à ce point de vue élevé qu'il espère avoir

[1] Gal. II, 14.
[2] *Act.* XXII, 3 : XXIII, 6.
[3] *Gal.* I, 1.

Digitized by Google

plus facilement raison de l'erreur judaïsante et montrer qu'elle porte une atteinte essentielle à l'économie chrétienne du salut. La démonstration a une bien autre force, un bien autre intérêt pour toutes les générations chrétiennes, que si l'Apôtre s'était borné à discuter les termes du décret de Jérusalem ; nous comprenons qu'il l'ait laissé de côté et nous ne nous en plaignons pas.

Le silence de saint Paul sur la décision de Jérusalem, dans l'Épître aux Galates, ne peut donc pas servir d'arme contre l'existence de cette décision. S'il ne l'allègue pas, c'est qu'elle ne répondait plus aux besoins de la lutte au moment où il écrivait l'Épître ; c'est que l'Apôtre avait une réponse plus décisive et plus pleine.

Quant au silence sur le décret dans les Épîtres aux Corinthiens et aux Romains à propos des viandes immolées et de la distinction des aliments, que prouve-t-il ? Au premier abord il paraît singulier. Mais remarquons que l'existence même de discussions sur les viandes immolées à Corinthe et de scrupules au sujet des aliments chez certains fidèles timorés à Rome, suppose précisément une mesure générale, sur les applications de laquelle on ne s'entend pas, les uns étant disposés à en exagérer le sens et la portée, les autres enclins à s'en affranchir trop complètement, au mépris de la conscience des faibles, sous prétexte que l'*idole n'est rien*, ou que, pour le fidèle, il n'y a plus rien d'impur [1]. Saint Paul s'empresse d'écarter les interprétations étroites et erronées, qui justifieraient ces abstentions en supposant une certaine réalité dans l'idole ou une certaine impureté inhérente aux choses elles-mêmes ; mais encore ici, au lieu d'insister sur des dispositions locales et temporaires, il remonte à un principe supérieur, au vrai principe sur lequel ces obligations se basent et se mesurent : la charité ! De même que Jésus crucifié est le centre de la théologie de saint Paul, le foyer lumineux dans lequel il découvre d'abord, contre les erreurs judaïsantes, la pleine suffisance de la réparation offerte sur la croix, l'absolue gratuité du salut et son égale répartition pour tous, Juifs et Gentils [2], et plus tard, contre les premières tendances de gnose

[1] I Cor. VIII, 4 : *οἴδαμεν ὅτι οὐδὲν εἴδωλον ἐν κόσμῳ..* — Rom. XIV, 14 : *οἶδα... ὅτι οὐδὲν κοινὸν δι' ἑαυτοῦ.*

[2] *Epp. aux Galates, aux Romains.*

Digitized by Google

chrétienne, l'unité de vie dans le corps de l'Église et la plénitude de la divinité dans Celui par qui Dieu s'est réconcilié le monde [1] ; de même le pivot sur lequel roule tout l'ordre moral en saint Paul, c'est l'ἀγάπη, le résumé de la Loi [2], le principe régulateur de la liberté chrétienne [3] ; c'est de là qu'il part, c'est là qu'il ramène toutes les questions pratiques qui se présentent à lui [4].

Il n'y a donc pas à s'étonner si l'Apôtre, amené par les circonstances à guider les fidèles dans l'application de ces observances, insiste de préférence sur ce qui fait la base de l'obligation, sur ce qui l'éclaire, la vivifie et la mesure : l'édification commune — et c'était au fond, nous le verrons, l'esprit de la décision de Jérusalem, — plutôt que de rappeler à Corinthe et à Rome la lettre des Apôtres et des anciens adressée aux fidèles d'Antioche, de Syrie et de Cilicie [5].

En résumé, la comparaison attentive des deux récits, celui de saint Paul dans l'Épître aux Galates et celui de l'auteur des Actes, ne nous révèle aucun désaccord, aucune contradiction positive, mais plutôt une remarquable harmonie d'ensemble. Cette comparaison confirme donc notre conclusion sur la coïncidence des deux témoignages par rapport au même événement et nous autorise à les prendre l'un et l'autre également comme sources d'information sur la réunion de Jérusalem : il s'agit pour l'historien de combiner leurs diverses données en un tout homogène et de reconstituer la physionomie véritable de l'événement et sa couleur locale.

Nous allons essayer de le faire, et nous nous arrêterons ensuite sur les dispositions du décret de Jérusalem, leur portée, leur valeur, et surtout sur les interprétations diverses dont elles sont susceptibles et qui pourront être le point de départ d'une nouvelle phase dans le débat judéo-chrétien.

[1] *Epp. aux Colossiens, aux Ephésiens.*
[2] *Gal.* V, 14. *Rom.* XIII, 8 sqq.
[3] *Gal.* V, 13. *I Cor.* VIII.
[4] Cfr. questions des *viandes immolées*, questions des *dons spirituels* : éviter ce qui scandalise, rechercher ce qui édifie *I Cor.* VIII-X ; XII-XIII.
[5] *Act.* XV, 23.

Digitized by Google

IV

Les nouvelles des nombreuses conversions opérées parmi les Gentils à Antioche et dans la première tournée apostolique de saint Paul en Chypre et en Asie-Mineure, excitèrent, nous l'avons vu, les alarmes des judaïsants. On ne pouvait plus se refuser à l'admission en masse des Gentils — c'était un fait accompli, — mais on prétendait les soumettre à la circoncision et aux observances légales. Rien ne montre que les Apôtres aient partagé pareilles alarmes ; ce furent quelques-uns de ces fidèles, animés du zèle [1] de la Loi plus que de l'esprit de l'Évangile, et blâmant peut-être intérieurement la complaisance des Apôtres, qui résolurent de descendre à Antioche. Ils purent s'y présenter avec des lettres de recommandation [2], mais ils n'avaient aucune mission officielle [3].

Cependant ces hommes venus de l'Église-mère devaient faire impression, et on comprend quel trouble, quelles angoisses ils jetèrent dans les âmes quand ils se mirent à enseigner ou du moins à répandre cette insinuation perfide : « A moins d'être circoncis, vous ne pouvez être sauvés[4]. » Les Gentils qui s'étaient attachés au Christ simplement, sans entrave, allaient-ils se soumettre à des obligations onéreuses dont on ne leur avait pas parlé ? C'était arrêter le mouvement des conversions ; c'était mettre en péril l'œuvre déjà accomplie. Paul et Barnabé s'opposèrent à ces menées, et il s'éleva de vives discussions entre eux

[1] Cfr. *Act.* XXI, 20 : *ζηλωταὶ τοῦ νόμου*, comme les représentent plus tard Jacques et les anciens de Jérusalem.

[2] Comme plus tard ceux qui troublèrent la communauté de Corinthe. *II Cor.* III, 1 : *συστατικαὶ ἐπιστολαί.*

[3] La façon dont nous les présentent les *Actes*, XV, 1 : *τινὲς κατελθόντες ἀπὸ τῆς Ἰουδαίας...* et surtout 24 : *ἠκούσαμεν* (*nous avons appris ;* la chose s'était donc faite à leur insu) *ὅτι τινὲς ἐξ ἡμῶν ἐξελθοντες..... οἷς οὐ διεστειλάμεθα.....* » cadre exactement avec les termes dont saint Paul lui-même peint leur manière d'agir. *Gal.* II, 4 : *παρείσακτοι.. οἵτινες παρεισῆλθον κατασκοπῆσαι...*

[4] Cfr. *Act.* XV, 1.

Digitized by Google

et les judaïsants [1]. Il en résulta une perturbation profonde parmi les chrétiens de Syrie [2].

Saint Paul pense dès lors que pour lever les doutes et vider le différend, il fallait aller à Jérusalem en conférer avec les Apôtres. Une révélation [3] particulière lui inspira ou au moins confirma cette pensée qu'il manifesta à l'Église d'Antioche, et on décida [4] de l'envoyer avec Barnabé et quelques autres, parmi lesquels se trouvait Tite [5], auprès des Apôtres et des Anciens à Jérusalem [6].

De ce premier acte, qui se passe à Antioche, l'Épître aux Galates n'en parle pas, mais elle le suppose clairement. L'indication : κατὰ ἀποκάλυψιν (*conformément à une révélation*) appelle, loin de l'exclure, la circonstance extérieure à laquelle elle correspond, la situation critique dans laquelle Paul eut besoin d'être éclairé. D'ailleurs [7], celle-ci est nettement impliquée dans le dernier membre de la phrase : « Et je conférai avec eux..., de peur de courir ou d'avoir peut-être couru en vain. » [8] Ce qui suppose qu'on a répandu des doutes sur la mission de saint Paul, et c'est en effet ce qui s'est passé, d'après les Actes, à Antioche. Si la circoncision est nécessaire pour le salut, comme l'ont dit les judaïsants, saint Paul a travaillé en vain εἰς κενόν. Les nouveaux convertis se sont trompés ; leur conduite

[1] *Act.* XV, 2 ; γενομένης στάσεως καὶ συζητήσεως οὐκ ὀλίγης τῷ Παύλῳ καὶ τῷ Βαρνάβᾳ πρὸς αὐτούς.

[2] Les Apôtres et les anciens disent dans leur lettre : τινὲς ἐξ ἡμῶν ἐξελθόντες ἐτάραξαν ὑμᾶς λόγοις ἀνασκευάζοντες τᾶς ψυχὰς ὑμῶν. (*Act.* XV, 24.) Saint Paul caractérise de même l'œuvre des judaïsants en Galatie οἱ τα-ράσσοντες ὑμᾶς.... ὁ ταράσσων ὑμᾶς (*Gal.* I, 7 ; V, 10).

[3] *Gal.* II, 2: « Or je montai (à Jérusalem) conformément à une révélation: ἀνέβην δὲ κατὰ ἀποκάλυψιν. »

[4] *Act.* XV, 2 ; ἔταξαν sans sujet exprimé ; l'auteur ne voit les événements que de loin, en gros et du dehors.

[5] *Gal.* II, 3.

[6] Πρὸς τοὺς ἀποστόλους καὶ πρεσβυτέρους εἰς Ἱερουσαλὴμ περὶ τοῦ ζητήματος τούτου. *Act.* XV, 2.

[7] Si, avec plusieurs interprètes, et non sans quelque apparence de raison, on fait rapporter le οἵτινες παρεισῆλθον κατασκοπῆσαι... (les faux frères, ces gens qui s'*introduisirent* pour épier...) à un événement antérieur à l'affaire de Jérusalem, nous avons un trait de plus, et des plus frappants, qui rappelle la scène d'Antioche.

[8] Μήπως εἰς κενὸν τρέχω ἢ ἔδραμον. *Gal.* II, 2.

Digitized by Google

jusque là est non avenue ! Or ce sont bien ces doutes que vise saint Paul dans cette phrase, non un doute personnel. Comment lui, qui avait reçu tant de lumières et qui allait à Jérusalem κατὰ ἀποκάλυψιν, aurait-il éprouvé quelque doute, quelque appréhension sur sa mission [1] ?

Dans ces quelques mots de saint Paul, si brefs, mais si énergiques, nous avons donc, par allusion, ce qui correspond exactement au premier acte du débat à Antioche [2], tel que le racontent les Actes : son œuvre parmi les Gentils était mise en question !

L'historien a suivi les envoyés d'Antioche sur leur route le long de la Phénicie [3]; à partir de Césarée sans doute, ils traversèrent la Samarie. L'Épître nous transporte aussitôt à Jérusalem où se passe le second acte que nous pourrions appeler les préliminaires de la réunion générale. C'est sur ce grave moment que saint Paul, dans l'Épître, concentre toute son attention ; car il intéresse davantage ce qu'il veut mettre en lumière devant les Galates : son accord personnel avec les Apôtres ; il insiste sur ses relations privées avec eux [4], sur les intrigues des judaïsants qui viennent les troubler [5], et surtout sur la manière franche, loyale, dont les Apôtres reconnaissent son apostolat et qu'il oppose d'une façon si visible [6] à la conduite cauteleuse des faux frères.

[1] Les interprètes les plus autorisés l'ont bien vu à la suite des commentateurs grecs, cfr. Theodoret in h. l. οὐ περὶ ἑαυτοῦ τέθεικεν ἀλλὰ περὶ τῶν ἀλλῶν... et saint Chrysostome paraphrase : ἵνα διδάξω τοὺς ταῦτα ὑποπτεύοντας ὅτι οὐκ εἰς κενὸν τρέχω. — Saint Jérôme entend de même le passage, mais avec une nuance bien moins heureuse : « ...Non quod Paulus timuerit ne per decem et septem annos falsum in gentibus evangelium prædicasset, sed ut *ostenderet præcessoribus suis* non se in vacuum currere aut cucurisse, *sicut putaverunt ignorantes.* » On dirait que, d'après lui, Paul va à Jérusalem pour éclairer les Apôtres.

[2] L'Épitre suppose également que la question n'a pas commencé à Jérusalem où l'Apôtre se rend pour éclaircir ces doutes ; il n'est pas dit expressément d'où il partit, mais au v. 11, après le récit de ce qui s'est passé à Jérusalem, Antioche se trouve mentionnée comme l'endroit où Paul devait habituellement résider.

[3] *Act.* XV, 3.

[4] *Gal.* II, 2.

[5] *Ibid.*, 3, 5.

[6] Rappelons encore les traits les plus saillants ; après avoir flétri les procédés des ψευδαδέλφων par les expressions παρεισάκτους... οἵτινες πα-

Digitized by Google

Cependant les Actes n'ont pas complètement passé sous silence ces premiers rapports de saint Paul avec l'Église de Jérusalem et les Apôtres avant la réunion générale [1]; c'est même alors qu'ils placent la levée de boucliers des judaïsants, et ils nous indiquent — détail topique — que ces fidèles mécontents avaient appartenu au parti pharisien [2]. C'est bien de là, en effet, qu'on pouvait s'attendre à pareille opposition. La manière même dont leurs prétentions sont présentées [3] nous explique l'incident de Tite dont parle seule l'Épître, où tout a une tournure plus concrète et plus personnelle.

Quand saint Paul vint à Jérusalem, il se proposait principalement de conférer avec les Apôtres; il ne pensait peut-être pas que sa démarche provoquerait la réunion générale où se termina le différend. L'auteur des Actes indique d'une façon générale les entrevues préliminaires : « Ils (les délégués d'Antioche) furent reçus par l'Église, les Apôtres et les Anciens [4] ; » et il raconte ensuite l'opposition qui se manifeste dès lors même à Jérusalem [5]. Mais saint Paul précise davantage, et dans son langage nous saisissons une nuance qui échappe dans le récit des Actes : « Et je *leur* communiquai l'Évangile que je prêche parmi les Gentils, *mais en particulier* aux Apôtres [6] de peur de courir ou

ρεισῆλθον κατασκοπῆσαι.., il *distingue* et *oppose* la conduite des Apôtres. « Mais de la part de ceux qui sont réputés quelque chose.... rien ne me fut imposé, *mais au contraire* ayant reconnu.... ils donnèrent à moi et à Barnabé leur droite en signe d'union. (οὐδὲν προσανέθευτο.... δεξιάς ἔδωκαν ἐμοὶ καὶ Βαρνάβᾳ κοινωνίας, et pour passer de l'un à l'autre le ἀλλὰ τοὐναντίον si expressif.

[1] XV, 4.

[2] ἐξανέστησαν δέ τινες τῶν ἀπὸ τῆς αἱρέσεως τῶν Φαρισαίων πεπιστευκότες. — *Ibid.* 5.

[3] *Act.* XV, 5 : λέγοντες ὅτι δεῖ περιτέμνειν αὐτοὺς... *Gal.* II, 3 : ... ἀλλ' οὐδὲ Τίτος... ἠναγκάσθη περιτμηθῆναι, grâce à la résistance qu'opposa saint Paul et à l'assentiment des Apôtres.

[4] *Act.* XV, 4.

[5] *Ibid.*, 5.

[6] Dans le texte : τοῖς δοκοῦσιν. Nous avons expliqué cette expression et sa portée, cfr. p. 204. Nous avons mis ici directement à sa place ceux qu'elle désigne, pour plus de clarté. Dans la première partie de la phrase « Je *leur* communiquai, » le pronom s'applique aux fidèles de Jérusalem en général. En effet αὐτοῖς ne peut se rapporter qu'aux habitants de la ville qui vient d'être nommée à la phrase précédente, Jérusalem, et plus spécialement, comme le contexte l'indique, aux chrétiens de cette ville (*constructio ad sen-*

Digitized by Google

d'avoir couru peut-être en vain. » Saint Paul distingue donc des rapports privés avec les Apôtres, et c'est dans une telle entrevue que Jacques, Pierre et Jean reconnurent si hautement la mission de Paul auprès des Gentils et lui donnèrent leur droite en signe d'union. Son apostolat reconnu, Paul n'en voulait pas davantage, et on s'en serait tenu là peut-être, si les intrigues des judaïsants ne s'étaient mises à la traverse des relations particulières de saint Paul avec les Apôtres.

Quand saint Paul s'était présenté à son arrivée devant l'Église de Jérusalem, il avait raconté simplement les résultats de son ministère auprès des Gentils [1]. Il ne parla pas de la controverse qui s'était élevée à Antioche; c'est dans ses entrevues privées avec les Apôtres qu'il exposa le but spécial de sa mission et demanda de lever tous les doutes [2]. Les judaïsants de Jérusalem, alarmés par la communication générale faite à l'Église ou même avertis par des émissaires d'Antioche, comprirent aisément le but que saint Paul se proposait dans ses rapports privés avec les Apôtres; et dès lors, par tous les moyens, ils essayèrent de faire échouer ses projets. D'une part, comptant sur l'attachement des fidèles de Jérusalem pour la Loi de leurs pères, ils se levèrent [3] et parlèrent haut dans l'Église, affichant leurs prétentions; ils espéraient former un courant d'opinion qui intimiderait les chefs et au besoin résisterait à leur décision, s'ils étaient favorables à l'œuvre de saint Paul : c'est le côté de leurs intrigues que nous présentent les *Actes*. D'autre part, furtivement, ils s'immiscèrent dans les relations de saint Paul avec les Apôtres comme des espions [4], et tentèrent là aussi d'exercer une certaine pression en réclamant la circoncision de Tite comme gens qui

sum). Mais ensuite les rapports privés avec les δοκοῦσιν sont indiqués et distingués par la reprise κατ' ἰδίαν δὲ... On méconnaît ou le sens ordinaire de la locution κατ' ἰδίαν, que lui maintiennent ici avec raison toutes les anciennes versions, ou la force de la particule δὲ (distingue, oppose légèrement), si l'on entend autrement le passage.

[1] *Gal.* II, 2 : ἀνεθέμην αὐτοῖς τὸ εὐαγγέλιον ὃ κηρύσσω ἐν τοῖς ἔθνεσι...; *Act.* XV, 4 : παραγενόμενοι δὲ εἰς Ἱηρουσαλὴμ ἀπεδεχθησαν ὑπὸ τῆς ἐκκλησίας.... ἀνήγγειλάν τε ὅσα ὁ θεὸς ἐποίησεν μετ' αὐτῶν.

[2] Ἀνεθέμην... κατ' ἰδίαν δὲ τοῖς δοκοῦσιν μήπως εἰς κενὸν τρέχω ἢ ἔδραμον. *Gal.*, II, 2.

[3] *Act.* XV, 5 : ἐξανέστησαν δὲ...

[4] *Gal.*, II, 4 : παρεισῆλθον κατασκοπῆσαι...

Digitized by Google

veulent obtenir au moins une concession, quelque gage. La forte expression « pas même Tite.... ne *fut contraint* à se faire circoncire [1] » implique, nous l'accordons, que la circoncision de Tite fut en effet vivement réclamée; mais rien ne prouve, comme le veulent Baur et son école, qu'elle le fut par les Apôtres eux-mêmes. La clause explicative qui suit au v. 4 : « et cela *à cause des faux frères*... (διὰ δε τοὺς... ψευδαδελφους) » indique indirectement au moins d'où partait la réclamation; et ceci concorde parfaitement avec les prétentions générales que les judaïsants avaient affichées au dehors d'après les Actes [2]. Il est faux que saint Paul affirme ou même seulement insinue que les Apôtres furent les auteurs de cette pression : les auteurs, ce sont ceux à qui il résiste ; or ceux à qui il résiste sont les ψευδάδελφοι si nettement distingués des Apôtres [3]. On ne peut arriver à la conclusion opposée, même en pressant les moindres nuances de cette phrase, dont la construction désordonnée, comme celle de la suivante, réflète si fort l'émotion intérieure de l'écrivain. Tout au plus, on pourrait dire, bien que ce ne soit pas nécessairement exigé par le sens de la phrase, que les Apôtres, dans un but [4] d'apaisement et de conciliation, proposèrent à Paul d'accepter pour Tite la réclamation. Mais il refusa toute concession [5] à

[1] *Gal.* II, 3 : οὐδὲ Τίτος... ἠναγκάσθη περιμηθῆναι.... Notons toutefois qu'à la suite des commentateurs grecs (saint Chrysostome, Theodoret, Œcumenius, Theophylacte), des interprètes, parmi lesquels Winer, de Wette peu suspects de partialité, expliquent ces mots comme si la circoncision de Tite n'avait même pas été demandée. Dans la phrase que l'on traduit ; « Tite n'a pas été obligé à la circoncision ni même à cause des faux frères... » S. Paul veut montrer combien il a été d'accord avec les Apôtres ; « On n'a pas même obligé Tite à la circoncision. » — Mais on méconnaît la force du ἠναγκάσθη qui suppose une pression, et surtout la portée de la clause du v. suiv. διὰ δὲ τοὺς παρεισ. ψευδαδ.

[2] XV, 5 : λέγοντες ὅτι δεῖ περιτέμνειν αὐτοὺς...

[3] *Gal.* II, 5... οἷς οὐδὲ πρὸς ὥραν εἴξαμεν.

[4] Saint Jérôme *in h. l.* l'a ainsi entendu : « ... et *his qui majores erant*, aliquâ ex parte *cohibentibus*.» Plus haut dans sa paraphrase il insinue le motif qui aurait expliqué cette concession. « Maxime quum et aliqua *ob ecclesiasticam pacem* potuerit nos necessitas excusare. »

[5] La particule δὲ, dont il faut tenir compte, donne à la clause du v. 4 : διὰ δὲ τοὺς παρεισάκτους... la valeur d'une explication restrictive par rapport à ce qui précède. « Tite ne fut pas contraint à la circoncision, *mais cela à cause des faux frères*... » Paul marque ainsi qu'il aurait pu soumettre Tite à la circoncision pour des considérations d'un autre ordre, comme celles qui le déterminèrent peu après, nous le verrons, à faire cir-

Digitized by Google

cause des faux frères qui en faisaient une question de principe, une question *de servitude*, non de liberté [1]. Les Apôtres comprirent le motif de Paul et approuvèrent son refus, comme le suppose la manière dont lui-même raconte [2] aussitôt son accord avec eux. Ils ne lui *communiquèrent* rien ; ils n'eurent rien à reprendre dans son enseignement et sa conduite.

Les intrigues des judaïsants tournèrent donc contre eux et n'aboutirent qu'à rendre plus manifeste l'union des Apôtres et de saint Paul : on sentit le besoin de réagir en commun contre une erreur si contraire à l'idée chrétienne. Les Apôtres de la circoncision donnèrent leur droite en signe d'union à l'Apôtre des Gentils. Ils reconnurent [3] que sa mission apostolique, donnée en dehors d'eux et d'une façon indépendante [4], n'en provenait pas moins du même Dieu ; ils reconnurent que son enseignement, reçu, non par leur intermédiaire [5], mais par révélation

concire Timothée (*Act.* XVI, 4) mais il refusa à cause de ceux qui réclamaient ; céder dans de telles circonstances, c'eût été se soumettre à leurs faux principes, au moins en apparence. Et si saint Paul pouvait, en certains cas, faire concession sur un rite en soi indifférent, il ne voulait pas agir comme exécutant une chose due : *οἷς οὐδὲ πρὸς ὥραν εἴξαμεν τῇ ὑποταγῇ* (*Gal.* II, 5). — La traduction ordinaire du v. 4 « ni même à cause des faux frères...» ne rend pas la particule *δὲ* et méconnaît une importante nuance.

[1] *ἵνα ἡμᾶς καταδουλωσώνται.* II, 4.

[2] *Gal.* II, 6 ; *ἀπὸ δὲ τῶν δοκούντων...* la particule *δὲ* indiquant bien l'intention de distinguer la conduite des *δοκούντων* de celle des *ψευδαδέλφων* dont il vient d'être question. « ...*ἐμοὶ γὰρ* (reprise de la phrase après la parenthèse en laissant interrompue la construction commencée) *οἱ δοκοῦντες οὐδὲν προσανέθεντο.* Par lui-même ce dernier mot dit simplement *ils ne lui communiquèrent rien*, comme traduisent la plupart des versions anciennes : latines : «*nihil contulerunt*» ; éthiopienne : « ne dirent rien ; » arménienne « ne firent rien connaître ; » mais le contexte montre bien qu'il revient ici à dire « *n'ajoutèrent rien* » comme paraphrasent les versions syriaques, copte et gothique, et saint Chrysost. : *μαθόντες τὰ ἐμὰ οὐδὲν προσέθηκαν, ουδεν διώρθωσαν.*

[3] Mettons sous les yeux du lecteur cette phrase mémorable dont nous avons déjà plusieurs fois répété les traits les plus importants et à laquelle nous empruntons ce tableau. *Gal.* II, 6-9 : *ἐμοὶ γὰρ οἱ δοκοῦντες οὐδὲν προσανέθεντο, ἀλλὰ τοὐναντίον ἰδόντες ὅτι πεπίστευμαι τὸ εὐαγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας καθὼς Πέτρος τῆς περιτομῆς* (*ὁ γὰρ ἐνεργήσας Πέτρῳ εἰς ἀποστολὴν τῆς περιτομῆς ἐνήργησεν καὶ ἐμοὶ εἰς τὰ ἔθνη*) *καὶ γνόντες τὴν χάριν τὴν δοθεῖσάν μοι, Ἰάκωβος καὶ Κηφᾶς καὶ Ἰωάννης οἱ δοκοῦντες στῦλοι εἶναι, δεξίας ἔδωκαν ἐμοὶ καὶ Βαρνάβᾳ κοινωνίας ἵνα ἡμεῖς εἰς τὰ ἔθνη, αὐτοὶ δὲ εἰς τὴν περιτομήν.*

[4] *Gal.* I, 2 : *Παῦλος ἀπόστολος οὐκ ἀπ' ἀνθρώπων, οὐδὲ δι' ἀνθρώπου...*

[5] *Gal.* I, 12 : *οὐδὲ γὰρ ἐγὼ παρὰ ἀνθρώπου παρέλαβον αὐτὸ* (*εὐαγγέλιον*) *οὔτε ἐδιδάχθην ἀλλὰ δι' ἀποκαλύψεως Ἰησοῦ Χριστοῦ.*

Digitized by Google

immédiate, était conforme au leur, qu'ils n'avaient rien à lui communiquer. Dieu l'avait choisi et préparé pour l'évangile des incirconcis. Dans le fait même de cette élection, non moins que dans les résultats déjà obtenus par le ministère de saint Paul, ils virent encore une fois, comme auparavant dans la conversion du centurion Corneille, les trésors de grâce et de miséricorde ouverts sans réverve au monde entier.

Dieu approprie les moyens d'action de l'Évangile au sol destiné à le recevoir. Si dans un but de préservation et de préparation, Il a lui-même introduit dans ce sol une division profonde, si par la Loi, comme pour opérer un salutaire drainage, il a séparé autrefois Juifs et Gentils, maintenant le temps est venu de les ramener tous à l'unité dans l'Évangile, mais par les voies de la persuasion; aussi Dieu tient-il compte de la division préexistante : aux Juifs, au peuple élu, Il destine spécialement les *Douze*, les premiers appelés, préparés dans le sein du judaïsme par une formation lente et douce; aux Gentils, Il réserve l'infatigable Paul, lui aussi, élevé à l'école de la Loi et attaché plus que tout autre par les fibres les plus intimes de son âme à la justice légale de ses pères, mais soudain détaché [1] des entrailles du judaïsme par une brusque secousse qui bouleverse de fond en comble son être moral et le dispose à voir tout ce qu'il y a de gratuit dans la vocation et le salut. Choisis à des moments divers et d'une façon distincte, ces agents auraient pu, en effet, se heurter ou au moins diverger à jamais, si une force supérieure ne les eût dirigés et maintenus dans une voie commune.

Dès sa conversion, Paul, le dernier venu, s'est senti membre d'un même corps, d'une même Église que les disciples et les apôtres de Jérusalem ; ses premiers rapports avec les fidèles à Damas, à Jérusalem, à Antioche le montrent [2]. Mais quand, au moment venu, il commence à prendre son essor, sa destination spéciale se découvre. Des gens à courte vue le prennent pour un dissident, le disent en opposition avec les autres apôtres et provoquent la circonstance mémorable où va se manifester leur accord. Les voilà, à Jérusalem, dans la chambre

[1] Cfr. I Cor. XV, 8 : ὡσπερεὶ τὸ ἐκτρῶμα.
[2] Cfr. *Act.* IX, XI et aussi *Gal.* I, 18-24.

Digitized by Google

haute de quelque disciple! Ils se rencontrent, se reconnaissent comme apôtres du même Dieu, se tendent la droite en signe d'union ; d'un seul regard ils voient tout ce qu'il y a entre eux de commun : Jésus-Christ, même Foi, même Évangile, et aussi ce qui les distingue sans les diviser : leur mission spéciale ; l'un ira aux Gentils, les autres à ceux de la circoncision, mais on saura qu'eux tous, ne formant qu'un corps, ne voulant édifier et étendre sur un même fondement qu'une seule Église, marchent la main dans la main, à la conquête du monde ! Les dix lignes de l'Épître aux Galates, qui ont conservé le souvenir de cette scène — vraie médaille frappée en son honneur avec l'exergue : *δεξίας ἔδωκαν κοινωνίας* — sont pour nous le monument le plus précieux de l'histoire des temps apostoliques.

Pour rendre visible et permanent le lien de charité qui unirait toujours l'Apôtre des Gentils à l'Église de la circoncision, on ne lui demanda qu'une chose — légère restriction apportée au *οὐδὲν προσανέθεντο* — à savoir [1] de se souvenir des pauvres de Jérusalem ; et l'on sait, quand on a lu les Épîtres [2] aux Corinthiens, si saint Paul fut fidèle à cette condition : à bon droit il pouvait ajouter dans l'Épître aux Galates : « Et cela, je m'en suis acquitté avec zèle [3]. »

Dieu a vraiment [4] disposé cette rencontre au cœur de l'âge apostolique ; chez les âmes honnêtes, elle doit dissiper les doutes présents et à venir, semés par la malveillance. Aux Apôtres, elle donne plus fortement conscience de leur unité, en même temps qu'elle les éclaire sur leur mission respective. C'est un des moments les plus solennels, non seulement dans la vie de saint Paul, mais encore dans l'histoire de l'Église apostolique ; c'est le point culminant de la crise que nous étudions, celui qui intéresse le plus l'avenir du christianisme ; et même, en comparaison, la réunion générale qui suivit, malgré ses dehors officiels, n'a plus qu'un intérêt local et secondaire, uniquement destinée à calmer par des mesures conciliatrices les esprits troublés à Jérusalem et en Syrie. L'entente des Apôtres sur le

[1] *Gal.* II, 10 : *μόνον τῶν πτωχῶν ἵνα μνημονεύωμεν.*
[2] I Cor. XVI ; II Cor. VIII-IX, cfr. Rom. XV, 25-32.
[3] *ὅ και ἐσπούδασα αὐτὸ τοῦτο ποιῆσαι* II. 10.
[4] *Gal.* II, 2 : *ἀνέβην δὲ κατὰ ἀποκάλυψιν*, dit saint Paul. Il n'est monté à Jérusalem que sur un ordre d'en haut.

Digitized by Google

ministère de Paul et l'Évangile des incirconcis, est un fait autrement grave, autrement gros de conséquences. Si nous ne lisions que les Actes, qui voient les choses du dehors, nous pourrions commettre une erreur de perspective en donnant à la réunion générale et aux mesures qu'on y prend la première place. Mais à la plume de l'un des témoins et acteurs qui ont vu les choses du dedans, à la plume de l'apôtre des Gentils lui-même, nous devons la scène principale qui projette une si vive lumière sur ce qui suit ; il nous l'a laissée dans un récit animé ou pour mieux dire dans un vivant [1] tableau qui la reporte au premier plan. Quand la vraie perspective est rétablie, on comprend que Paul se soit arrêté, dans l'Épître aux Galates, au fait capital, d'un intérêt universel : la reconnaissance de son apostolat. De là ressort clairement ce qu'il veut établir contre les judaïsants de Galatie : les Apôtres de Jérusalem ont reconnu qu'il a reçu, comme eux, la mission d'apôtre et qu'il n'est pas en opposition avec eux. Or, c'est dans les entrevues privées qu'ont eu lieu cet accord et cette reconnaissance. Il n'a pas besoin d'en dire davantage ; il a jugé que c'était le point principal ; et pour la suite de l'événement, nous regrettons moins son silence, quand nous voyons que son témoignage sur la première scène éclaire le récit des Actes, et contre les attaques de la critique lui donne vie, couleur, réalité. Nous allons le constater.

V

Si l'on étudie la réunion générale dans les Actes sans tenir compte de la scène préalable rapportée dans l'Épître, on est exposé à se méprendre ; on n'est pas préparé à comprendre l'attitude et le langage des Apôtres en cette circonstance. Les rôles paraissent intervertis. Ceux qui sont venus d'Antioche pour plaider la cause des Gentils, se contentent de raconter leur mission, et ce sont les Apôtres de la circoncision qui sont les vrais avocats des Gentils. A une critique ombrageuse, il n'en faut pas davantage pour tenir en suspicion le récit des Actes. Mais par-

[1] Les expressions pittoresques et autoptiques n'y manquent pas : *παρεισάκτους... παρεισῆλθον κατασκοπῆσαι... δεξίας ἔδωκαν κοινωνίας.*

Digitized by Google

tons du fait raconté dans l'Épître, comme d'un point ferme, reposant sur l'inébranlable témoignage d'un témoin oculaire, *omni exceptione major*, et tout s'explique.

Les Apôtres viennent de reconnaître l'apostolat de saint Paul, l'Évangile des incirconcis. Paul et Barnabé pouvaient aussitôt retourner à Antioche avec une lettre de recommandation constatant leur accord avec les Apôtres de Jérusalem. Ils auraient calmé les chrétiens de Syrie en disant : « Soyez assurés que vous n'avez pas couru en vain ! » Mais, à Jérusalem même, il n'était pas possible de laisser là les choses. Les judaïsants, nous l'avons vu, n'avaient pas seulement essayé, par leurs intrigues secrètes, de faire échec aux rapports des Apôtres ; ils *s'étaient levés* et avaient crié haut dans l'Église leurs prétentions ; ils avaient porté devant les fidèles le différend soulevé par eux à Antioche. On s'était ému, on avait pris parti pour ou contre Paul ; et si on en juge par la facilité avec laquelle bien peu d'années après, dans ce même milieu [1], se répandirent contre lui de grosses préventions, il est probable qu'un grand nombre lui était déjà assez défavorable en cette circonstance.

C'est pourquoi, quand les Apôtres de la circoncision et les Apôtres des incirconcis revinrent de ce moment d'effusion où ils s'étaient sentis et reconnus en si étroite union, il fallut songer à l'apaisement des esprits au dehors parmi les fidèles ; on devait les éclairer et les amener doucement à prendre les mesures qui rendraient aussi la tranquillité aux Églises de Syrie.

Les événements ayant pris une nouvelle tournure, la question ne pouvait demeurer résolue sans bruit entre les Apôtres seulement. Une réunion générale était nécessaire, où l'on confondrait publiquement les opposants, et ce fut le troisième et dernier

[1] *Act.* XXI, 20-22. Ce sont les Anciens, probablement même saint Jacques, qui sept ou huit ans après la réunion de Jérusalem, avertissent saint Paul des dispositions hostiles entretenues chez un très grand nombre de fidèles (πόσαι μυριάδες τῶν πεπιστευκότων) zélés pour la loi (πάντες ζηλωταί τοῦ νόμου) à qui on a représenté Paul comme prêchant l'apostasie chez les Juifs de la dispersion. Saint Jacques et les Anciens conseillent à Paul de ménager ces fidèles et de leur prouver par un acte public de soumission à la Loi que ces préventions ne sont pas fondées. Nous reviendrons sur la conduite de saint Paul en cette circonstance. Saint Chrysostome constate aussi ces préventions contre saint Paul dans l'Église de Jérusalem, et il suppose même que d'abord, avant la réunion de Jérusalem, elles furent partagées par les Apôtres (*in Gal.* I, 17 ; II, 2 ; hom. *in Gal.* II, 11, n. 11, 16 ; ap. Migne, *Patr. gr.*, t. LXI, p. 630, 634, t. LI, p, 681, 683.

Digitized by Google

acte du débat. C'est le dénouement, bien que ce ne soit pas, nous l'avons dit, le moment décisif de l'affaire.

Saint Paul n'a plus à plaider pour l'évangile des incirconsis; sa cause est déjà gagnée auprès des Apôtres; l'Épître l'atteste. Ce fait commande la conduite qu'il tient à l'assemblée d'après les Actes. Rétablir la paix dans l'Église de Jérusalem, proposer, soutenir, faire adopter les mesures qui, tout en ménageant la susceptibilité des fidèles de la circoncision, consacreront le point fondamental de l'accord survenu entre saint Paul et les Apôtres de Jérusalem, c'est plutôt l'affaire de ceux-ci que la sienne. Pierre, le premier du collège apostolique, Jacques, le chef de la communauté de Jérusalem, seront écoutés avec plus de déférence et de respect. Puisqu'ils ont approuvé auparavant la mission spéciale de Paul, l'évangile des incirconcis, nous ne sommes plus étonnés du langage qu'ils tiennent; il était prudent de les laisser parler et prendre devant l'assemblée l'initiative des mesures de conciliation. Paul et Barnabé se contenteront de raconter les fruits abondants de leur prédication. Les préventions répandues contre eux auraient nui à leur cause et au bien de la paix, s'ils avaient eux-mêmes directement demandé la liberté des Gentils.

Quand nous savons d'une façon positive que les Apôtres et saint Paul se rendirent à la réunion générale, déjà d'accord sur le fond de la question, nous ne sommes pas éloignés de croire qu'ils s'entendirent même sur la manière dont on conduirait la discussion et sur l'attitude que chacun garda. Telle que la présentent les Actes, elle ne pouvait être plus conforme au caractère personnel de chacun, à la situation générale, aux exigences du milieu.

Tous les frères de Jérusalem assistèrent à cette assemblée [1], cette publicité allant au but que l'on se proposait : ramener la paix dans l'Église. Cependant les Actes ne parlent que des Apôtres et des Anciens comme de ceux qui doivent examiner l'affaire [2]; c'est à eux seulement que l'Église d'Antioche avait envoyé ses

[1] C'est ce que suppose *Act.* XV, 22, où l'on distingue les Apôtres, les Anciens et toute l'Église. Cfr. aussi au v. 12 le *πᾶν τὸ πλῆθος*.

[2] *Act.* XV, 6 : *συνήχθησαν δὲ οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ πρεσβύτεροι ἰδεῖν περὶ τοῦ λόγου τούτου.*

Digitized by Google

délégués [1], et la lettre qui renferme la décision ne fut adressée qu'en leur nom [2].

Il y eut dans la réunion une vive discussion ; les Actes ne le cachent pas [3], et s'ils ne font que la mentionner sans en rapporter les péripéties, c'est qu'ils ont hâte d'arriver au résultat, c'est-à-dire à la décision et aux discours qui la préparent et l'amènent. Comme bien des historiens, l'auteur s'attache moins à peindre les mouvements et les impressions de l'assemblée — ce qui eût été peut-être davantage de notre goût — qu'à mettre en relief le rôle et les paroles des principaux acteurs ; ce que, lui, estimait et ce qui était en réalité plus intéressant pour ses lecteurs immédiats. Si plus loin il nous parle de l'assentiment de *toute l'Église* à la résolution des Apôtres et des Anciens, il n'exclut ni n'amoindrit le dissentiment préexistant, ni même le mécontentement persistant de quelques-uns [4]. Au reste, nous croyons que la mesure de conciliation proposée par saint Jacques les rallia un moment, et qu'elle eut même sans trop de difficulté l'assentiment de la plupart d'entre eux. L'assimilation qu'elle semblait consacrer entre les prosélytes de la porte et les Gentils incirconcis n'était pas pour leur déplaire. On ne touchait pas à la position des Juifs convertis ; leur situation privilégiée paraissait demeurer intacte. Ils avaient jusqu'à un certain point satisfaction ; mieux leur valait se taire pour le présent et se réserver pour l'avenir sans provoquer de résolution plus décisive. L'aperçu que jette en passant le v. 22 des Actes n'a donc rien d'invraisemblable, rien au contraire qui ne soit dans le tempérament de l'erreur que nous étudions.

Si nous ne suivons pas en détail les fluctuations de l'assemblée, nous avons du moins dans leurs lignes principales les discours des Apôtres. Nous avons déjà remarqué que l'auteur des

[1] *Act.* XV, 2.

[2] *Act.* XV, 23 : *οἱ ἀπόστολοι καὶ οἱ πρεσβύτεροι ἀδελφοί*... et non *πρεσβ. καὶ οἱ ἀδελφοί* du texte reçu ; nous suivons la leçon la mieux garantie par les mss. et que confirme la Vulgate : *Apostoli et seniores fratres* ; et au XVI, 4, les décisions sont encore désignées, comme *τὰ δόγματα τὰ κεκριμένα ὑπὸ τῶν ἀποστόλων καὶ τῶν πρεσβυτέρων*.

[3] *Πολλῆς δὲ συζητήσεως γενομένης*... v. 7.

[4] Rien n'oblige à entendre le *σὺν ὅλῃ τῇ ἐκκλησίᾳ* d'une unanimité absolue ; une unanimité morale suffit à l'expliquer.

Digitized by Google

Actes avait choisi les traits saillants, ceux qui allaient directement au résultat final sans se préoccuper des transitions ou des précautions oratoires exigées par le milieu. Aussi ces discours, dans leur forme actuelle, présentent-ils des raccourcis où les idées conformes à l'accord intervenu entre les Apôtres et saint Paul et par conséquent à la liberté des Gentils, sont en singulière évidence. Le lien des diverses parties a besoin d'être recherché et même parfois, comme à la fin du discours de Jacques, il est impossible, dans l'état actuel, de rétablir d'une façon certaine la connexion des pensées. Et cependant, malgré cette condensation et ces lacunes, chaque discours, et dans la facture générale et jusque dans les détails, a sa nuance propre, celle qui convient respectivement au caractère connu par ailleurs de Pierre et de Jacques. On se prend parfois à regretter l'œuvre de l'abréviateur, mais on n'a à reconnaître ni à déplorer aucune grave retouche de l'historien qui eût coulé les deux morceaux dans un moule uniforme et sans ces particularités caractéristiques.

Pierre, l'homme des premiers mouvements et des grandes initiatives, défend avec plus de hardiesse et d'ampleur la liberté des Gentils ; Jacques [1], ce saint de la nouvelle alliance toujours

[1] Jacques, frère du Seigneur, ce saint aux genoux de chameau, qui demeurait si longtemps prosterné dans le temple, est un des personnages de l'Eglise primitive qui ont le plus fait impression dans l'antiquité ecclésiastique. Quelque altéré que puisse être le portrait laissé au IIe s. par Hégésippe, reproduit par Eusèbe (*H. E.* II, 23) et par S. Jérôme (*de vir. ill.* 2), la constante fidélité aux rites mosaïques est un trait incontestable et présente du reste un point de raccord avec ce que les *Actes* nous rapportent de lui (XXI, 18, 25 et XV, 21). — Jacques, frère du Seigneur, demeuré évêque de Jérusalem après le départ des Apôtres, est bien celui dont parlent les Actes (l. c.) et S. Paul (*Gal.* I, 19 ; II, 9, 12 ; 2 *Cor.* XV, 7) ; sur ce point il y a accord parmi les anciens ; mais, quand il s'agit de savoir si ce Jacques était un « des douze », ils sont divisés ; la question reste pleine d'obscurité et n'intéresse qu'indirectement notre étude. — Jacques, frère du Seigneur, est certainement distinct de Jacques de Zébédée, frère de Jean, dont le martyre est antérieur à la réunion de Jérusalem (Act. XII, 2) ; et, le serait-il aussi de Jacques, fils d'Alphée, comme l'ont pensé la plupart des anciens, il n'en serait pas moins un personnage important, qui eut, en dehors des douze, le titre et le rang d'apôtre. « ... Et je ne vis aucun autre apôtre sinon Jacques, le frère du Seigneur. » dit saint Paul de lui en racontant son premier voyage à Jérusalem. (*Gal.* I, 19). Il n'est donc pas indifférent de savoir s'il fut un judaïsant obstiné, le chef de la faction, comme le prétend l'école de Tubingue à la suite des judaïsants du IIe et IIIe s. qui se prévalent de sa fidélité à la loi mosaïque pour couvrir leurs doctrines de son nom ; ils l'exaltent même jusqu'à lui donner le titre

Digitized by Google

fidèle aux observances traditionnelles sans méconnaître les principes de l'Évangile, vrai trait d'union entre les deux Testaments et s'attirant ainsi la considération universelle à Jérusalem, s'applique à rattacher le présent au passé et découvre dans les prophètes la prédiction de ce mouvement nouveau des nations vers le pavillon restauré de la maison de David.

Pierre ne pouvait commencer avec plus d'à-propos qu'en rappelant l'événement qui avait ouvert quelques années auparavant la porte de l'Église aux Gentils [1] : la conversion du centurion Corneille. Dieu avait manifesté sa volonté, ayant donné l'Esprit-Saint aux Gentils comme aux Juifs [2]. C'est l'argument de fait qui avait déjà fermé la bouche aux mécontents (Cfr. Act. XI). Pierre ici va plus avant et présente la conclusion qui s'en dégage : Dieu n'a pas fait de distinction entres ces Gentils croyants et les Juifs par rapport au moyen de justification : *καὶ οὐθὲν διέκρινεν μεταξὺ*

d'évêques des évêques ; cfr. en tête des *Homélies Clémentines*, la prétendue lettre de Clément à Jacques. Cette vénération outrée ne doit faire illusion à personne, et cependant déjà au IVe s. (v. 360-380) un auteur recommandable s'y est mépris : Marius Victorinus, qui fut d'après saint Jérôme (*in Gal.* præf. lib. I.) le premier commentateur latin de saint Paul, s'est laissé égarer par les dires et les écrits des ébionites ; il considère Jacques, frère du Seigneur, comme le chef réel des judaïsants qu'il appelle *Symmachiens* (cfr. même désignation dans l'*Ambrosiaster*, *in Gal. proœm.*) et il prétend que saint Paul, dans *Gal.* I, 19, a voulu nier l'apostolat de Jacques. « Hic Paulus negavit Jacobum apostolum... *cum autem fratrem dixit, apostolum negavit.* » (Victorinus, *in Gal.* I, 19 et in II. 2). Le témoignage de Victorinus n'a pas d'écho, mais il mériterait d'être étudié avec soin et je m'étonne qu'on n'ait pas davantage appelé sur lui l'attention. Il est vrai que saint Jérôme prise peu les commentaires du vieux rhéteur converti et met en doute sa compétence de ce que « occupatus ille eruditione sæcularium litterarum, scripturas omnino sanctas ignoraverit, et *nemo possit quamvis eloquens de eo bene disputare quod nesciat.* » Saint Jérôme a raison : rien ne s'improvise moins qu'un exégète.

[1] *Act.* XV, 7. — C'est en termes généraux que Pierre fait allusion à cette conversion, *τὰ ἔθνη*, ce qui élève le fait particulier à la hauteur d'un principe.

[2] *Act.* XV, 8 : *ὁ καρδιογνώστης θεὸς ἐμαρτύρησεν, αὐτοῖς δοὺς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καθὼς καὶ ἡμῖν*... L'expression bien caractéristique *καρδιογνώστης*, ne se trouve que dans le N. T., ici et Act. I, 24 et dans les écrivains ecclésiastiques à partir du pasteur d'Hermas (II, 4, 3). Il est remarquable que dans l'autre passage du N. T. où nous le rencontrons, c'est encore dans la bouche de saint Pierre qui dut réciter au nom de tous la prière rapportée en cet endroit. Ici l'expression est admirablement appropriée et rappelle que le Dieu qui communique l'Esprit, n'arrête pas son regard aux observances du dehors, mais voit plutôt le fond du cœur, la foi. Elle donne la raison du fait qui est indiqué ensuite.

Digitized by Google

ἡμῶν τε καὶ αὐτῶν τῇ πίστει καθαρίσας τὰς καρδίας αὐτῶν (Act. XV, 9). Il a purifié leur cœur par la foi. Voilà le fait incontestable dont l'effusion sensible du Saint Esprit a été le signe extérieur. Dans ce fait Pierre voit dès lors la ligne de conduite à suivre pour l'avenir ; et prenant l'offensive contre les opposants, dont ce seul passage du discours fait sentir la présence : « Pourquoi donc maintenant, leur dit-il, tentez-vous Dieu en voulant « imposer au cou des disciples un joug que ni nos pères, ni nous « n'avons été capables de porter [1] ? » C'est un autre fait que Pierre constate et qui lui fournit le trait le plus vif contre les mécontents. Qu'il est bien à sa place dans la bouche de l'ancien batelier de Galilée, plus dégagé des préjugés d'éducation, plus prompt à reconnaître les défauts et les lacunes du judaïsme ! Jacques ne reviendra pas sans doute sur ces paroles de Pierre, mais son discours ne renfermera rien de tel.

Ce trait qui porte coup droit aux adversaires est accompagné d'une phrase d'une bien autre importance doctrinale. En affirmant que Dieu *a purifié le cœur des Gentils par la foi*, Pierre a reconnu tacitement que la Loi est inutile pour leur justification, et c'est sur cette conclusion implicite que s'appuie la vive reprise : « Pourquoi donc tentez-vous Dieu en voulant surcharger le cou des disciples ? » Mais de plus il déclare que les Juifs eux-mêmes sont *justifiés par la grâce du Seigneur Jésus de la même manière que les Gentils* [2] ; c'était, en termes d'une suffisante clarté, donner congé à la Loi même pour les Juifs. Pierre tirait ainsi du fait premier toutes ses conséquences, et Paul lui-même n'ira pas plus loin. On dit et on répète que la décision de Jérusalem était toute pratique, que la question ne se présenta que sous cette forme ; le premier point est vrai, mais le second est faux. Les judaïsants avaient eux-mêmes posé dès le début la question sur le terrain doctrinal ; ils enseignaient que si on n'était pas circoncis selon la loi de Moïse, on ne pouvait être sauvé [3]. La décision, il est vrai, donne la solution pratique,

[1] *Act.* XV, 10 : νῦν οὖν τί πειράζετε τὸν θεὸν ἐπιθεῖναι ζυγὸν ἐπὶ τὸν τράχηλον τῶν μαθητῶν ὃν οὔτε οἱ πατέρες ἡμῶν οὔτε ἡμεῖς ἰσχύσαμεν βαστάσαι.

[2] *Act.*, XV, 11 : ἀλλὰ διὰ τῆς χάριτος τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ πιστεύομεν σωθῆναι καθ' ὃν τρόπον κἀκεῖνοι...

[3] *Act.*, XV, 1 : καί τινες... ἐδίδασκον... ὅτι ἐὰν μὴ περιτμηθῆτε τῷ ἔθει τῷ Μωϋσέως οὐ δύνασθε σωθῆναι.

Digitized by Google

mais elle s'appuie sur des considérations doctrinales; et ces considérations c'est le discours de Pierre qui les présente : « Dieu s'est manifesté : il *leur* a donné l'Esprit saint comme à « nous et n'a mis aucune distinction entre nous et eux, *par la* « *foi* ayant purifié leur cœur..... c'est *par la grâce du Seigneur* « *Jésus* que nous croyons être sauvés *de la même façon* que « ceux-ci (les Gentils) [1]. »

Nous n'éprouvons aucun embarras à reconnaître tout ce qu'il y a d'avancé ou, selon l'expression de la néocritique, de *paulinien* dans le discours de Pierre. Nous signalerons encore quelques rapprochements intéressants. Saint Pierre a mis en avant l'argument de fait : Dieu a manifesté sa volonté en donnant le Saint Esprit aux Gentils. Or quand saint Paul attaque l'erreur judaïsante répandue parmi les Galates, il commence par ce même argument. « Je ne veux savoir de vous qu'une chose : est-ce des « œuvres de la Loi ou de la prédication de la foi que vous avez « reçu l'Esprit ?... Celui qui vous confère l'Esprit et opère des « miracles parmi vous, est-ce par les œuvres de la Loi ou par la « prédication de la foi [2] ? » Et ensuite, saint Paul argumente de la malédiction qui pèse sur les sujets de la Loi [3], incapables de se tenir fidèles à tous ses préceptes; son raisonnement a pour base le fait franchement reconnu par saint Pierre : « Pourquoi « imposer au cou des disciples *un joug* que ni nos pères ni « nous n'avons pu porter [4] » : image expressive dont se sert aussi saint Paul quand il veut détourner les fidèles de Galatie des observances légales comme du *joug de la servitude* [5].

En tenant pareil langage, Pierre est fidèle à l'accord qui vient d'intervenir entre lui, les autres Apôtres et saint Paul, et dont l'Épître aux Galates empêche de nier l'existence. S'il a été sincère — et qui oserait le nier ? — en donnant sa droite avec Jacques et Jean, à Paul et à Barnabé en signe d'union, il ne pouvait parler autrement. Bien plus, saint Paul lui-même nous garantit

[1] *Act.*, XV, 9, 11 : ὁ... θεὸς ἐμαρτύρησεν αὐτοῖς δοὺς τὸ πνεῦμα τὸ ἅγιον καθὼς καὶ ἡμῖν καὶ οὐθὲν διέκρινεν μεταξὺ ἡμῶν τε καὶ αὐτῶν τῇ πίστει καθαρίσας τὰς καρδίας αὐτῶν... διὰ τῆς χάριτος τοῦ Κυρίου Ἰησοῦ πιστεύομεν σωθῆναι καθ' ὃν τρόπον κἀκεῖνοι.

[2] *Gal.* III, 2, 5.

[3] *Gal.* III, 10 sq.

[4] *Act.* XV, 10.

[5] *Gal.*, V, 1 : μὴ πάλιν ζυγῷ δουλίας ἐνέχεσθε.

Digitized by Google

directement l'authenticité de ce langage. La conclusion la plus avancée est assurément celle de la dernière phrase : « Nous — « Juifs incapables comme nos pères de porter le joug de la Loi « — nous croyons être *sauvés par la grâce du Seigneur Jésus « de la même façon que ceux-ci* [1]. » En termes équivalents il reconnaît que la Loi ne sert de rien par elle-même pour le salut. Si saint Pierre a tenu cette conclusion extrême, il y est arrivé en passant par les autres. Or, c'est précisément cette conclusion extrême que saint Paul, dans le discours d'Antioche, suppose comme une vérité admise par saint Pierre et d'où il part pour faire ressortir l'inconséquence de sa conduite : « *Nous* — c'est-« à-dire, toi et moi et nous tous ici Juifs croyants — nous, Juifs « de naissance... *ayant reconnu* (εἰδότες) que l'homme n'est pas « justifié par les œuvres de la Loi si ce n'est par la foi de Jésus-« Christ, nous aussi avons cru (καὶ ἡμεῖς εἰς Χ. Ἰ. ἐπιστεύσαμεν) « en Jésus-Christ afin d'être justifiés par la foi du Christ et non « par les œuvres de la Loi [2]... » Si tel était le principe avoué de Pierre — et c'est le langage de Paul qui l'atteste — il n'y a rien dans le discours des Actes qui le dépasse, il n'y a rien au contraire que de très conforme au point de vue doctrinal auquel le reproche de saint Paul suppose son interlocuteur placé, précisément pour blâmer plus vivement la faute de conduite.

Pierre avait commencé son discours au milieu du bruit de la discussion [3]. Un silence profond succéda à ses dernières paroles [4] ; la lumière se faisait dans les esprits droits et sincères ; les mécontents étaient dans la stupeur. C'était pour les missionnaires le moment de parler et d'exposer les fruits de leur prédication auprès des Gentils. Les paroles de Pierre avaient préparé les esprits ; l'événement de Césarée justifiait leur ministère que des signes extérieurs avaient également confirmé. Ce simple récit devenait de la sorte le plaidoyer le plus approprié ; on ne courait le risque de froisser aucune susceptibilité ni de compromettre la paix. Selon sa maxime, quand la vérité de l'Évangile n'était pas engagée, Paul s'appliquait à éviter aux Juifs toute

[1] *Act.* XV, 11.
[2] *Gal.* II, 15-16.
[3] *Act.*, XV, 7 : πολλῆς δὲ ζητήσεως γενομένης ἀναστὰς Πέτρος εἶπεν.
[4] *Ibid.*, 12 : ἐσίγησεν δὲ πᾶν τὸ πλῆθος...

Digitized by Google

cause d'achoppement [1]. Les missionnaires se contentèrent donc d'un exposé des faits ; aussi l'auteur des Actes qui a raconté en détail le premier voyage apostolique de saint Paul [2] n'a-t-il indiqué que d'une façon générale le sujet de leur discours. A leur arrivée, dans la première entrevue avec l'Église de Jérusalem, ils avaient fait un récit sommaire ; ici, comme on devait s'y attendre [3], ils insistèrent sur les miracles qui avaient accompagné leur prédication. Certes les événements arrivés à Paphos, à Iconium, à Lystres étaient la confirmation éclatante de leur mission et prouvaient que la même Puissance assistait Paul et Barnabé auprès des Gentils et Pierre, Jacques, Jean à Jérusalem et en Judée. C'était la preuve en action de ce que les Apôtres avaient reconnu dans leurs entrevues privées avec Paul : « Celui « qui a agi pour Pierre dans l'apostolat de la circoncision, a agi « aussi pour moi auprès des Gentils [4].» Il dut être question aussi des périls encourus et des souffrances endurées pour la cause de l'Évangile, comme le suppose l'allusion de la *lettre synodale* quand elle recommande « nos chers Barnabé et Paul comme des hommes qui ont offert leur vie pour le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ [5]. »

Les missionnaires parlèrent tous deux, et Barnabé commença comme l'indiquent les Actes [6] : détail à noter, car il témoigne de la fidélité du narrateur. Depuis la conversion du proconsul Sergius Paulus à Paphos (*Act.* XIII), Paul occupe dans le récit le pre-

[1] Cfr. I Cor. X, 32-33 :... ἀπρόσκοποι καὶ Ἰουδαίοις γίνεσθε... cf. IX, 19-22.

[2] *Act.* XIII-XIV.

[3] Les deux formules dont se servent les Actes à cette occasion font sentir la différence : *Act.* XV, 4 (récit de l'arrivée) : ἀνήγγειλάν τε ὅσα ὁ θεὸς ἐποίησεν μετ' αὐτῶν. *Act.* XV, 12 (récit de l'assemblée générale) καί ἤκουον Βαρνάβα καὶ Παύλου ἐξηγουμένων ὅσα ἐποίησεν ὁ θεὸς σημεῖα καὶ τέρατα ἐν τοῖς ἔθνεσιν δι' αὐτῶν.

[4] *Gal.* II, 8 : ὁ γὰρ ἐνεργήσας Πέτρῳ εἰς ἀποστολὴν τῆς περιτομῆς ἐνήργησεν καὶ ἐμοὶ εἰς τὰ ἔθνη...» La considération que d'après l'Épître, Paul et Barnabé mirent en avant auprès des Apôtres, est donc la même que celle qu'ils firent valoir dans l'assemblée, d'après les Actes.

[5] *Act.* XV, 25-26 : τοῖς ἀγαπητοῖς ἡμῶν Βαρναβᾷ καὶ Παύλῳ ἀνθρώποις παραδεδωκόσι τὰς ψυχὰς αὐτῶν ὑπὲρ τοῦ ὀνόματος τοῦ Κυρίου ἡμῶν Ἰ. Χ. »

[6] *Act.* XV, 12.

Digitized by Google

mier rang [1], et dans le chapitre XV même, là où l'auteur parle pour son compte [2], il les nomme dans l'ordre accoutumé, Paul et Barnabé. Mais dans l'Église de Jérusalem, Barnabé, l'ancien disciple [3], occupe toujours le premier rang; il parle le premier; il est nommé le premier dans la lettre officielle [4]. Cette coïncidence remarquable entre l'ordre insolite des noms précisément en ces deux passages et la situation respective de Barnabé et de Paul pour l'Église de Jérusalem, n'a rien d'intentionnel; ce n'est qu'à la réflexion qu'on la découvre; chez l'auteur elle est fortuite et il ne la doit qu'à la réalité de l'événement et du document qu'il produit.

Pierre a posé avec ampleur les prémisses; les missionnaires ont établi les faits; il restait à conclure. Beaucoup étaient suffisamment éclairés, mais il y avait encore des esprits faibles scandalisés; il y avait des obstinés, et instinctivement leurs yeux se tournaient vers l'homme qui avait par excellence la confiance de l'Église de Jérusalem, vers Jacques, dont le dévouement au culte traditionnel ne pouvait être mis en question. Que pensait-il? qu'allait-il dire? On attendait de tous côtés son avis avec impatience. Nous qui connaissons déjà, grâce à l'épître de saint Paul, la scène qui a précédé la réunion générale, nous savons d'avance qu'il pensait comme Pierre sur le fond de la question. Mais il est intéressant de voir comment il va concilier ces principes avec son attachement à la loi mosaïque, avec son ardent désir de ménager ses compatriotes. Dans la manière dont il accorde ce qu'il est impossible de ne pas concéder, non moins que dans les réserves qu'il apporte en vue de la conciliation, son discours ne peut être davantage, pour l'allure générale, même pour les détails, dans le ton qui convient à la physionomie si singulière de cet apôtre. Rien ne ressemble moins dans la forme aux vues étendues et aux vives sorties de Pierre. Celles-ci tendaient à élargir le débat; elles visaient Juifs et Gentils. Jacques, pour éviter tout éclat, ramène la question *au seul cas des*

[1] Sauf une exception (*Act.* XIV, 14 cfr. 12) mais elle n'est qu'apparente; car l'ordre *Barnabé et Paul* est amené ici par la méprise des habitants de Lystres qui prennent Barnabé pour Zeus et Paul pour Hermès.
[2] Cf. vv. 2, 22, 35.
[3] Cfr. *Act.* IV, 36-37 : XI, 22-23.
[4] *Act.*, XV, 25.

Digitized by Google

Gentils et à la solution pratique à laquelle on se tiendra. Ces dernières paroles même, quelle que soit la manière dont on les rattache à ce qui précède, rendent hommage [1] à la loi de Moïse, « lue par toute ville dans les synagogues chaque sabbat, » et qu'il envisage comme une institution nationale toujours subsistante ; elles tendent à laisser les Juifs en dehors de la question et contrebalancent l'effet des paroles si graves de Pierre [2].

Mais, par rapport aux Gentils, il manifeste son accord avec Pierre, en rappelant dès le début de son discours le récit de celui-ci sur la première conversion des Gentils [3]. Aux signes extérieurs qui l'ont accompagnée, c'était bien à lui d'ajouter, comme témoignage, les paroles des prophètes [4]. Ils parlent du mouvement des Gentils vers le vrai Dieu aux temps messianiques sans en indiquer les conditions. Or Pierre a raconté *comment* [5] Dieu, en fait, avait réglé ce mouvement sans exiger auparavant l'observance de la loi. C'est pourquoi Jacques juge qu'il ne faut pas entraver ce mouvement [6]. Il accorde donc la liberté réclamée, mais il veut lui enlever tout ce qui choquerait trop ouvertement les Juifs en proposant certaines réserves. Il soumet les Gentils convertis à des prescriptions (v. 20) qui ressemblent à celles des *prosélytes de la porte* ; encore ici Jacques n'invente rien ; il s'en tient à un code de préceptes, reçu dans le judaïsme. Après avoir proposé ces prescriptions, sur lesquelles nous reviendrons, Jacques ajoute la phrase dont le raccord logique avec ce qui précède n'est pas facile à découvrir, malgré la particule γὰρ qui l'introduit. « *Car* Moïse, depuis les temps anciens, en toute ville a ceux qui le récitent, étant lu dans les synagogues chaque

[1] Act. XV, 21. — Ceci ressortirait bien davantage si on admettait l'explication de saint Chrysostome (*in h. l.*), suivie par beaucoup de commentateurs. Il pense que par cette phrase saint Jacques veut expliquer pourquoi, dans les mesures proposées, il ne s'est occupé que des Gentils ; le raisonnement à suppléer serait celui-ci : « Quant aux Juifs, ils savent ce qu'ils ont à faire ; ils ont Moïse lu dans les synagogues...» La *permanence de la loi* pour les Juifs serait alors indiquée d'une façon bien accentuée dans le discours de saint Jacques. — Dans l'explication que nous indiquerons plus bas et que nous préférons, cette idée est moins accusée.

[2] Anc. vv. 10-11.

[3] *Act.* XV, 14.

[4] *Act.* XV, 15 : ...καὶ τούτῳ συμφωνοῦσιν οἱ λόγοι τῶν προφητῶν.

[5] *Act.* XV, 14, Συμεὼν ἐξηγήσατο καθὼς πρῶτον ὁ θεὸς...

[6] *Ibid.* 19 : διὰ ἐγὼ κρίνω μὴ παρενοχλεῖν...

Digitized by Google

sabbat [1]. » Ce qui me paraît le plus probable (s'il n'y a pas une lacune impossible à combler) c'est que pour justifier les mesures proposées, saint Jacques observe que, la loi de Moïse étant toujours récitée dans les synagogues, on ne doit pas scandaliser ceux qui la lisent en tolérant chez les nouveaux convertis ce qu'elle considérait comme une abomination. Dès lors ces prescriptions seraient visiblement proposées par saint Jacques dans une intention de conciliation. C'était beaucoup de ne pas imposer la Loi ; il ne fallait pas choquer à l'excès les sentiments juifs.

En somme, Jacques, fidèle à ce qui a été convenu entre lui et saint Paul, accorde la liberté des Gentils, justifie à ses yeux et aux yeux de ses compatriotes cette concession par les oracles des prophètes, mais l'entoure des réserves destinées à écarter un scandale légitime chez les Juifs qui continuent à lire et à pratiquer fidèlement la loi de Moïse. Nous sommes bien en deçà des hautes visées de Pierre. A Dieu ne plaise que nous voulions diminuer l'autorité de Jacques ; mais nous cherchons à bien caractériser la portée de son discours et l'influence qu'il eut dans la réunion de Jérusalem. Ces observations rendent hommage à son sens pratique, à sa profonde connaissance du milieu dans lequel il vivait, à son esprit de modération et de sagesse [2]. Aussi allons-nous continuer à signaler sans scrupule tout ce qui met en évidence la note individuelle de son discours ; en laissant

[1] *Act.* XV, 21 : Μωϋσης γὰρ ἐκ γενεῶν ἀρχαίων κατὰ πόλιν τοὺς κηρύσσοντας αὐτὸν ἔχει ἐν ταῖς συναγωγαῖς κατὰ πᾶν σάββατον ἀναγινωσκόμενος... Tout en reconnaissant la difficulté, nous trouvons excessive la réserve du savant professeur de Louvain, Beelen (*Com. in Act. Apost.* 1864, p. 389) : « Fateor me non satis perspicere *quânam* tandem *ratione* versiculo 21 contineatur *causa cur* Jacobus voluerit ut ea quæ dixerat v. 20 ethnico-christianis præciperentur ; *nec ullum adhuc legi interpretem qui rem, meâ quidem sententiâ, rectè explicaverit.* »

[2] Nous savons du reste par son épître que saint Jacques n'aime pas une *sagesse disputeuse et au zèle amer ;* en vain se glorifie-t-elle de la vérité (III, 14); en vain, bénit-on Dieu, si on maudit les hommes faits à l'image de Dieu (ibid. 9 10). — Bien autre est l'idéal que propose ce prétendu judaïsant fanatique. « La sagesse d'en haut, dit-il, est d'abord pure, ensuite pacifique, bienveillante, persuasive, pleine de miséricorde et de bons fruits ; elle ne critique pas, elle ne dissimule pas. Le fruit de la justice se sème dans la paix pour ceux qui gardent la paix. » (III, 17-18 : ἡ δὲ ἄνωθεν σοφία πρῶτον μὲν ἁγνή ἐστιν, ἔπειτα εἰρηνική, ἐπιεικής, εὐπειθής, μεστὴ ἐλέους καὶ καρπῶν ἀγαθῶν, ἀδιάκριτος, ἀνυπόκριτος. Καρπὸς δὲ δικαιοσύνης ἐν εἰρήνῃ σπείρεται τοῖς ποιοῦσιν εἰρήνην.)

Digitized by Google

intacte la vérité de l'Évangile, il reflète la physionomie toute juive de son auteur. Si l'historien des Actes, lui, a abrégé ou plutôt a recueilli ce qui s'en était conservé, sa plume l'a laissé son aspect particulier sans altération ; encore moins l'a-t-elle créé. Non seulement la marche générale des idées que nous venons d'étudier, le montre, mais aussi les détails des premiers mots jusqu'à la fin.

Au début le nom de Siméon (Συμεών) est bien caractéristique. Dans les Actes, le narrateur emploie couramment le nom de Pierre ; là seulement où le récit l'y oblige il se sert de l'autre, mais, comme dans son Évangile, sous la forme moderne Simon (Σίμων) [1].Ce nom, plus familier à l'Église de Jérusalem, ne paraît avec sa prononciation antique qu'ici sur les lèvres de Jacques fidèle aux vieilles formes. La coïncidence est frappante.

A la fin, si ce discours provenait tout d'une pièce de l'auteur des Actes,aurions-nous cette dernière phrase, dont la connexion si peu apparente avec ce qui précède, défie presque toute explication ? Aurions-nous partout cette couleur juive si prononcée ? Pierre s'est servi de formules toutes chrétiennes qui mettent en avant la foi individuelle ; Jacques [2], lui, présente la conversion des Gentils avec les formules nationales coulées dans le moule de la pensée juive. Les Gentils qui se convertissent, il les appelle : *οἱ ἀπὸ τῶν ἐθνῶν ἐπιστρέφοντες ἐπὶ τὸν Θεόν* ; s'il s'agissait de païens passant simplement au judaïsme, on ne dirait pas autrement. Le Christ n'est pas nommé ; il n'apparaît dans le discours de Jacques qu'à travers le voile des anciens prophètes. Dans le discours de Pierre, la loi et la grâce de Jésus sont au premier plan.

Jacques dut apporter plusieurs oracles des prophètes (*οἱ λόγοι*

[1] *Act.* X, 5, 18, 32 ; XI, 13. La transcription grecque Συμεών provient de la forme plus pleine שִׁמְעוֹן dans laquelle la chuintante et l'aspiration *y* se faisaient encore entendre. Dans la transcription Σίμων, on a la forme שִׁמוֹן et סִימוֹן dans le Talmud,où nous n'avons plus que la simple sifflante et où l'aspiration s'est perdue.

[2] *Act.* XV, 7, 9. Pierre : *ἐξελέξατο ὁ Θεὸς διὰ τοῦ στόματός μου ἀκοῦσαι τὰ ἔθνη τὸν λόγον τοῦ εὐαγγελίου καὶ πιστεύσαι... τῇ πίστει καθαρίσας τὰς καρδίας αὐτῶν.*

Ibid, 14 : Jacques : *ὁ Θεὸς ἐπεσκέψατο λαβεῖν ἐξ ἐθνῶν λαὸν τῷ ὀνόματι αὐτοῦ.*

Digitized by Google

τῶν προφητῶν); un seul nous est conservé; il est significatif. Ce n'est pas en effet un de ces passages où les chrétiens après la venue du Sauveur reconnurent la prédiction, mais bien un de ceux qui même parmi les docteurs juifs étaient appliqués aux temps messianiques; encore ici un trait qui nous ramène plutôt à Jacques et à l'Église de Jérusalem qu'à l'auteur des Actes. L'allusion à la tente renversée de David, dans ce passage d'Amos (XI,11), a suggéré le nom de *Bar Nefilim* (fils des tombés בַּר נְפִילִים), pour le Messie. Rabbi Nahman, lisons-nous dans le Talmud [1], dit à R. Iṣàak : « As-tu appris quand Bar Nefilim doit venir ? » R. Iṣàak répondit : « Qui est-il ? » R. Naḥman dit : « Le Messie ! » R. Iṣàak : « Mais le Messie est-il ainsi nommé ? » R. Naḥman : « Oui; il est dit : En ce temps-là je relèverai la *tente de David qui est tombée.....* »

Nous avons moins une citation formelle qu'une paraphrase du texte d'Amos. Dans le discours de saint Jacques, l'orateur se préoccupe surtout d'appliquer les traits saillants du passage à la question présente [2]. C'est encore dans ce but qu'à la fin il soude ses propres paroles à celle du texte : λέγει Κύριος ποιῶν ταῦτα γνωστὰ ἀπ' αἰῶνος [3], dit le Seigneur qui accomplit maintenant ces choses *connues dès longtemps.* » Ces derniers mots sont de l'orateur.

[1] Tr. Sanhedr. fol. 96, 2. Cfr. autres applications messianiques de ce texte d'Amos dans les auteurs juifs, le *Bereschit Rabbâ*, sect. 88; le *Sohar*. ap. Schöttgen, *Horæ Hebraicæ*, t. II, p. 70, 111, 221, et aussi R. Martin, *Pugio fidei*... notes de du Voisin, in præm.

[2] Si, à la réunion de Jérusalem, saint Jacques parla dans le dialecte national, araméo-palestinien (ce qui me paraît le plus probable) et non en grec, c'est sans doute quand les principaux passages de son discours furent traduits en cette dernière langue pour se répandre dans les cercles chrétiens, que l'on accommoda la citation aux expressions même de la version grecque courante, c'est-à-dire de la version alexandrine dite des *Septante*.

[3] Nous suivons la leçon la mieux garantie par les mss. et par plusieurs des anciennes versions (copte ethiopienne, arménienne, éd. Zohrab.). Mais, comme on remarquait que ces courtes paroles γνωστὰ ἀπ' αἰῶνος ne faisaient pas partie du texte cité, on a voulu les expliquer à part, et pour leur donner une signification, on a complété la phrase sous forme de glose qui a fait corps avec le texte, mais de diverses manières, les uns ajoutant simplement :... ἐστι τῷ Θεῷ πάντα τὰ ἔργα αὐτοῦ, comme dans la plupart des mss. cursifs, — d'où le texte reçu, — et dans la version syriaque; les autres complétant et modifiant ainsi : γνῶστον ἀπ' αἰῶνος τῷ Κυρίῳ τὸ ἔργον αὐτοῦ, comme dans quelques mss. et dans la version latine. L'état fragmentaire du discours se prêtait à ces développements.

Digitized by Google

La parole de Jacques eut un effet décisif : elle représentait si bien les sentiments intimes de la partie saine de l'Église de Jérusalem ! On se rallia aux mesures proposées qui pour le fond donnaient satisfaction aux Gentils et ménageaient aussi les craintes ou les scrupules des Juifs ; leur position et leurs privilèges étaient laissés hors de la question. Jacques eut, on peut le dire, les honneurs de la journée. Le discours de Pierre est le vrai plaidoyer ; il a le mérite des larges initiatives. Jacques conclut et prend même le langage du juge : διὸ ἐγὼ κρίνω... (Act. XV, 19). On sent son influence jusque dans la rédaction de la lettre envoyée aux chrétiens d'Antioche, de Syrie et de Cilicie ; il est probable qu'il prit part à sa rédaction ; la formule de salutation par laquelle elle débute avec le simple χαίρειν, qui tranche si fort avec toutes les autres formules des lettres apostoliques, ne se retrouve précisément que dans l'Épître de saint Jacques [1].

VI

Les Apôtres et les Anciens résolurent, avec le consentement de toute l'Église, d'envoyer aux fidèles de Syrie des délégués pour leur communiquer ce qui s'était fait et ce qu'on avait décidé à Jérusalem. On choisit deux hommes de haut rang [2] parmi les frères: Juda, appelé Barsabba, et Silas; ils devaient accompagner Paul et Barnabé et porter une lettre qui garantissait leur mission. L'auteur des Actes a conservé ce document [3]. On y désapprouvait d'abord ceux qui avaient troublé sans mandat les frères d'Antioche; on recommandait ensuite non seulement les deux délégués, mais encore Barnabé et Paul en des termes qui attestaient leur dévoûment pour la cause de Jésus-Christ.

La lettre renferme ensuite en quelques mots la décision, conforme de tous points à ce qu'avait proposé saint Jacques. La formule qui l'introduit montre que dès l'origine l'Église avait conscience d'être dirigée dans ses résolutions solennelles par une influence supérieure. « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous

[1] Saint Jacques, I, 1.
[2] *Act.* XV, 22 : ἄνδρας ἡγουμένους ἐν τοῖς ἀδελφοῖς.
[3] *Act.* XV, 23-29.

Digitized by Google

imposer aucune autre charge comme obligatoire sinon ceci, à savoir de vous abstenir des idolothytes, du sang, des viandes étouffées et de la fornication [1]..... »

Il importe de s'arrêter sur cette décision, puis sur les interprétations dont elle est susceptible et qui peuvent donner lieu à de nouvelles difficultés. La décision, dans sa teneur, renferme une partie négative et une partie positive. Les Gentils convertis ne seront pas soumis à la Loi; telle est la *partie négative* dans la forme [2]; mais au fond c'est la liberté des Gentils vis-à-vis des observances qui est admise et reconnue [3]; c'est le point capital, définitif, sur lequel on ne reviendra pas. Pierre a réclamé et justifié cette concession; Jacques l'a accordée; le décret la consacre. Elle implique l'approbation de l'apostolat de saint Paul [4] et de l'évangile des incirconcis [5]; elle confirme la conduite de saint Paul refusant la circoncision de Tite [6].

[1] *Act.* XV, 28-29. *ἔδοξεν γὰρ τῷ πνεύματι τῷ ἁγίῳ καὶ ἡμῖν μηδὲν πλέον ἐπιτίθεσθαι ὑμῖν βάρος πλὴν τούτων τῶν ἐπάναγκες, ἀπέχεσθαι εἰδωλοθύτων καὶ αἵματος καὶ πνικτῶν καὶ πορνείας, ἐξ ὧν διατηροῦντες ἑαυτοὺς εὖ πράξετε. Ἔρρωσθε.*

[2] *Act.* XV, 28 ...*μηδεν πλέον ἐπίτίθεσθαι ὑμῖν βάρος*... conforme aux paroles de Pierre (*ibid.* 10) : *τί πειράζετε τὸν Θεὸν ἐπιθεῖναι ζυγὸν*... Jacques aussi a reconnu que les observances seraient pour les Gentils un embarras et une vexation (*ibid.* 19) : *κρίνω μὴ παρενοχλεῖν*...

[3] Quelles que soient les conséquences que comporte cette décision, on doit se garder de la présenter sous une forme trop générale et de dire qu'à la réunion de Jérusalem on proclama la liberté *de tous les chrétiens* vis-à-vis de la Loi, comme le font d'excellents auteurs dans les *Introductions du N. T.* par exemple, pour ne citer qu'un des plus récents, Kaulen, *Einleitung*... § 521, 1887. Si on avait formulé la décision d'une façon si tranchée, la suite de l'affaire, les hésitations de Pierre à Antioche, plus tard le langage de Jacques (*Act.* XXI), comme le silence de Paul sur cette décision dans sa controverse avec les judaïsants, s'expliqueraient bien difficilement. Cette manière de présenter la décision donne large prise aux objections soulevées contre son existence; heureusement elle est inexacte. Les Apôtres et les anciens disent simplement *aux Gentils :* « Il a paru bon *de ne vous imposer d'autre charge*, sinon... » Seule la liberté des Gentils est directement accordée, et encore sous la forme la plus mitigée, comme une tolérance. Elle passe, c'est l'essentiel. Mais sous cette forme la décision laisse place aux discussions ultérieures. On n'arrivera, d'une façon générale, à l'affirmation totale et explicite de l'affranchissement de tous les chrétiens, Juifs et Gentils, que graduellement et sous la pression des circonstances. Mais le premier pas, et le plus décisif, est fait et l'on tient les principes (discours de Pierre) dans lesquels cet affranchissement est implicitement contenu.

[4] D'ailleurs recommandé dans la lettre *Act.* XV, 26.

[5] *Gal.* II, 7. *τὸ εὐαγγέλιον τῆς ἀκροβυστίας.*

[6] *Ibid.*, 3-5.

Digitized by Google

La question ne paraissait tranchée que d'une façon toute pratique, mais ne pas obliger certains convertis à observer la Loi, c'était reconnaître que l'on pouvait être sauvé sans la Loi ; ici l'exception, une fois admise, devenait la règle. On ne décidait rien, il est vrai, pour les Juifs, mais la conséquence inévitable du fait admis devait être tirée tôt ou tard au grand jour ; on ne pourrait contenir la force d'expansion du principe affirmé par Pierre et dans la suite si souvent proclamé et mis en lumière par saint Paul : « On est justifié par la foi et la grâce de Jésus. » Bien que la décision négative de Jérusalem ne présente pas ce principe, cependant c'est sur lui qu'elle repose ; c'est par lui qu'elle aura à jamais durée et vigueur, à la différence de la partie positive qui disparaîtra en partie avec les circonstances locales qui l'ont fait naître.

Cette dernière [1], en effet, renferme quatre prescriptions analogues à celles que l'on imposait aux *prosélytes* de la porte et que les docteurs juifs appelaient aussi préceptes *noachides* [2]. Il ne faut pas chercher ailleurs les motifs pour lesquels on choisit ces quatre prescriptions plutôt que toute autre ; c'était un ensemble de préceptes que l'on trouvait tout fait et que l'on appliquait. Les prosélytes qui, sans entrer complètement dans le judaïsme par la circoncision, acceptaient l'influence d'Israël, se conformaient à ces préceptes pour écarter de leur vie ce qui était regardé comme une trop criante abomination. Si l'on prend ici le mot *fornication* dans un sens que lui donnent parfois les auteurs juifs pour désigner les mariages mixtes ou les mariages à des degrés prohibés, la prescription qui lui est relative sera comme les précédentes de droit positif. Si, au contraire, il faut l'entendre dans le sens ordinaire — ce qui nous paraît plus probable, la lettre s'adressant à des Gentils non initiés au langage des écoles juives — il est facile de comprendre pourquoi on désignait plus spécialement ce genre de fautes. Dans le monde païen la simple fornication passait pour chose indifférente, et

[1] *Act.* XV, 29 cfr. 20.

[2] Ainsi nommés parce qu'ils prétendaient les trouver dans le petit code donné à Noé (*Gen.* IX, 4-5) ; cfr. les passages de la Loi renfermant ces interdictions : pour les idolothytes *Exode* XXXIV, 15 ; pour le sang et les viandes étouffées *Lev.* III, 17 ; VII, 26 ; XVII, 10-14 ; pour la fornication, *Deut.* XXIII, 17.

Digitized by Google

les moralistes se contentaient de blâmer les excès ; la formule de Micias dans les *Adelphes* de Térence[1] donne assez exactement la note de la conscience gréco-romaine à ce sujet : « Non est flagitium, mihi crede, adolescentulum scortari. » En Orient c'était bien pis, et les temples de certaines divinités abritaient ce désordre moral. C'est un honneur pour le judaïsme d'avoir réagi contre pareille licence chez les Gentils qui se soumettaient à son influence religieuse, et les Apôtres s'empressaient de donner sur ce point satisfaction à la conscience juive. Plus tard à Corinthe[2], saint Paul devra lutter contre la tendance de certains chrétiens à regarder la fornication comme chose indifférente ; il s'applique à réfuter le sophisme par lequel on cherchait à assimiler aux préceptes sur les aliments le précepte relatif à la fornication ; celle-ci est essentiellement contraire au principe de la vie chrétienne, et non chose en soi indifférente[3].

Ces explications suffisent pour montrer quels étaient l'objet et le but de ces prescriptions positives. On espérait que grâce à elles tomberait le *mur de séparation* qui dans la vie sociale et domestique empêchait les rapports entre Juifs et Gentils. On pourrait se réunir à la même table sans y rencontrer des mets faisant horreur aux Juifs, se trouver dans une même famille sans y voir les désordres qui déshonoraient les maisons païennes.

Les Apôtres jugeaient en ce moment *nécessaire* (ἐπάναγκες), pour les raisons indiquées, de soumettre les Gentils convertis à ces prescriptions. Ils ne définissaient rien sur leur durée et leur valeur morale. Le changement des temps et des circonstances devait apprendre à distinguer ce qui dans, ces prescriptions, étant basé sur l'ordre essentiel, durerait à jamais, comme l'interdiction de la πορνεία, et ce qui, de droit strictement positif, peu à peu tomberait en désuétude quand le danger de scandale n'existerait plus. A mesure que le christianisme s'étendit en dehors des centres juifs et effectua sa séparation d'avec le judaïsme, ce danger alla en diminuant. Déjà, à l'âge aposto-

[1] I, 2, 21.
[2] De même, saint Jean, en Asie, dans les lettres à l'église de Thyatire et à l'Eglise de Pergame (*Apoc.*, II, 20, 14.)
[3] *I Cor.*, VI, 12-20.

Digitized by Google

lique, quelques années après, on sent que ce discernement s'opère. Tandis que saint Paul, avec tous les autres Apôtres, maintient fortement et pour des raisons intrinsèques l'interdiction de la fornication, sur la question des viandes immolées et des aliments il distingue s'il y a où s'il n'y a pas scandale et fonde l'obligation de s'abstenir sur la charité chrétienne [1]. Au fond il applique [2] l'esprit du décret, dont le but manifeste était, nous l'avons vu, d'amener la conciliation en empêchant ce qui offensait trop les Juifs. Saint Paul s'adresse dans ses Épîtres à des communautés où l'élément gentil l'emporte, où le contact avec le judaïsme va s'affaiblissant. Mais en Asie, où les chrétiens d'origine juive sont plus nombreux, saint Jean maintient avec force l'obligation de s'abstenir des idolothytes [3]. Au reste, sur ce dernier point, outre le danger de scandaliser les Juifs, il y avait péril réel de prendre part à des pratiques idolatriques ou superstitieuses, et l'obligation durera davantage, tant que le paganisme coexistera à côté du christianisme. Saint Paul lui-même ne fonde pas ici l'obligation de s'abstenir sur le seul motif du scandale à prévenir ; il réprouve d'une façon absolue, comme contraires à la vie chrétienne, certaines participations aux idolothytes, comme celles des festins sacrés [4]. Le paganisme disparaissant, le précepte sur les idolothytes n'aura plus sa raison d'être [5].

En somme, le décret de Jérusalem, si on peut appeler ainsi la lettre des Apôtres et des Anciens, n'est pas un exposé doctrinal,

[1] *I Cor.*, VIII, X. *Rom.*, XIV.

[2] Sa solution n'est pas en contradiction avec le décret; elle ne le restreint pas non plus, comme on le dit parfois ; indirectement elle l'explique et, dans un sens même, élargit plutôt la décision. Saint-Paul en montre à découvert le fondement (c'est le même que saint Jacques a insinué dans une phrase obscure : cfr. supra) ; et quand il en règle l'application conformément à ce fondement, il va jusqu'à dire : « Si mon frère est scandalisé, à jamais je m'abstiendrai de chair (*I Cor.*, VIII, 13, cfr. *Rom.*, XIV, 21).

[3] Cfr. *Apoc.* II, 20.

[4] Cfr. *I, Cor.* X, 14-21.

[5] En fait, l'Église grecque regarde toujours les prescriptions du décret de Jérusalem comme obligatoires et elle s'abstient du sang et des viandes étouffées. Le 63e canon apostolique les maintient en vigueur, et les canonistes grecs, comme Balsamon, expliquant ce canon, reprochent aux Latins de ne plus l'observer. Au milieu de IVe siècle le concile de Gangres en Paphlagonie, suppose dans son can. 2 que l'ordonnance des App. est toujours observée. Cependant la 4e *Catéchèse* de saint Cyrille de Jérusalem

Digitized by Google

mais une mesure de conciliation indiquant un terrain sur lequel pouvaient se rencontrer les partisans de la liberté évangélique et les Juifs demeurés fidèles à la loi sans méconnaître la vérité de l'Évangile. Les Juifs consentaient à ne pas troubler les Gentils convertis [1] et ceux-ci à ne pas offusquer les Juifs par des pratiques qui étaient pour eux des abominations. Du moment qu'on ne présentait pas ces prohibitions comme une application de la loi aux Gentils, mais seulement comme prévenant un scandale ou comme mesure d'hygiène morale, les plus ardents partisans de la liberté, tels que saint Paul, s'y ralliaient de bon cœur. C'était tout à fait conforme à ses principes. La disposition *négative :* ne pas imposer la loi aux Gentils, sauvegardait la vérité de l'Évangile [2]; cela lui suffisait. Il ne demandait pas d'exposition de principes. Quant aux prescriptions positives, elles ne portaient pas atteinte à la propagation ou à la vérité de l'Évangile ; les unes n'étaient que d'excellentes précautions morales, les autres étaient destinées à éviter les scandales, et nul plus que saint Paul, dans les choses en elles-mêmes indifférentes, n'avait souci d'écarter le scandale des faibles ; nul plus que lui ne s'appliquait en ces choses à enlever aux Juifs tout sujet d'offense, comme il le déclare lui-même [3], à se faire juif avec les Juifs, à

montre qu'il y avait aussi en Orient des Églises qui ne l'observaient plus. L'empereur Julien, pour mettre les chrétiens d'Antioche dans l'embarras, fait offrir aux dieux et souiller par des rites idolâtriques tous les aliments du marché, tous les fruits de la terre, toutes les sources. On n'en tint pas compte et Theodoret (*H. E.* l. 3 c. 15) justifie cette conduite des chrétiens. A Constantinople on fut plus scrupuleux (cfr. Baronius a 362.) — *En Occident* au IIe s. (177) dans la lettre de l'Église de Lyon (ap. Eusebe H. E. V, 1 sqq.) une réponse de la martyre Bibliade indique que la disposition relative au sang était en vigueur dans cette Eglise ; de même pour l'Eglise d'Afrique, Tertullien apol. 9. Cependant saint Augustin (*C. Faust.* XXXII, 13) qui a parfaitement saisi le *caractère temporaire de cette mesure,* déclare que de son temps elle n'était plus observée. — La défense de manger du sang et des viandes non saignées se maintint encore comme mesure disciplinaire cfr. le cn. 20 du 2e concile d'Orléans (533 ap. Labbe, *Conc.* t. L p. 1779 le défend aux clercs ; au VIIIe siècle le pape Grégoire III l'interdit sous peine de 40 jours de pénitence ap. Harduin, t. III, p. 1876 et plus tard encore Gratien insère dans son *Décret* le canon du concile de Gangres (dist. 60 c. 13).

[1] *μὴ παρενοχλεῖν... Act.* XV, 19.

[2] *ἡ ἀληθεία τοῦ Ευαγγελίου... Gal.* II, 5.

[3] *I Cor.* X, 32 : *ἀπρόσκοποι καὶ Ἰουδαίοις γίνεσθε... καθῶς κἀγώ...* IX,20 : *καὶ ἐγενόμην τοῖς Ἰουδαίοις ὡς Ἰουδαῖος ἵνα Ἰουδαίους κερδήσω, τοῖς ὑπὸ νόμον ὡς ὑπὸ νόμον...*

Digitized by Google

se soumettre à la Loi avec ceux qui sont soumis à la Loi. Il serait allé plus loin encore et se serait abstenu de toute chair pour ne pas scandaliser un frère[1]. Ainsi donc la liberté des Gentils par rapport à la Loi étant garantie, les mesures restrictives du décret se trouvaient conformes aux idées de saint Paul ; il les accueillit avec non moins d'empressement que les autres Apôtres. Telle que la donnent les Actes, la décision [2] représente aussi bien ses sentiments que les leurs.

Dans la réunion de Jérusalem, c'est l'esprit de charité qui inspire et dicte la résolution : nouvelle preuve de la sagesse et de la modération des Apôtres ; sur ce terrain, tous, animés du même esprit, purent de nouveau se donner la main : *δεξίας ἔδωκαν κοινωνίας*. On est loin encore des disputes théologiques et des formulaires ; on ne cherche que la charité, et on rencontre la vérité dans son expression la plus réelle, la plus concrète, la mieux appropriée aux besoins actuels. La charité cesserait d'être la charité si elle consentait à ce qui blesse la vérité, mais elle évite les manifestations intempestives de la vérité [3]. Les mesures les meilleures en elles-mêmes ne valent dans la pratique que par la manière dont on les applique ; dans la théorie que par l'interprétation qu'on leur donne. Plus elles sont simples, plus elles se prêtent aux explications diverses ; les esprits droits et de bonne foi ne s'y trompent pas et trouvent dans leur largeur même lumière et direction ; mais les esprits sectaires et retors y cachent leurs idées et leurs systèmes. Le décret de Jérusalem est par excellence une de ces mesures simples, dictées par le bon sens, qu'il importait d'appliquer de bonne foi et plutôt selon l'esprit qu'à la rigueur de la lettre.

En effet, d'une part selon l'esprit, par voie de conséquence, la solution pratique impliquait cette vérité générale : On peut être sauvé sans la Loi. Il est clair encore que, soit par

[1] *I Cor.* IX, 13 ; *Rom.* XIV, 21.

[2] Elle réunit les deux principes sur lesquels repose sa doctrine morale : la liberté et la charité *ἡ ἐλευθερία* dirigée et mesurée *διὰ τῆς ἀγάπης*... Cfr. *Gal.*, V, 13, I, cfr. IV, 31... *I Cor.* IX, 1, 19 sqq.

[3] « Falsum enim dicere nihil licet, aliquando autem aliquid veri tacere utile est. * Saint Augustin. *in Gal.* II, 6, faisant allusion à ce que saint Paul avait dit dans ses rapports intimes avec les Apôtres, mais qu'il avait dû taire devant un auditoire incapable de le comprendre : « sed aliqua tacuera quod adhuc parvuli portare non poterant. »

Digitized by Google

l'admission des Gentils dans l'Église, soit même par les réserves qu'on y apportait, on voulait l'union, la fusion des deux éléments, juif et gentil, dans l'Église, et non la division.

D'autre part, selon la lettre, ces principes n'étant pas directement formulés et le décret ne répondant qu'à la question précise du moment : doit-on admettre les Gentils sans la Loi ? — il y avait une grave lacune au sujet des Juifs eux-mêmes ; et de cette lacune on pouvait conclure non seulement que les Juifs demeuraient toujours tenus, eux, de pratiquer la Loi, mais encore qu'ils y étaient tenus pour être sauvés — ce qui eût été l'erreur judaïsante sous sa forme la plus grossière, — ou au moins que la pratique de cette obligation leur assurait une situation privilégiée, des avantages spirituels comme vrais fils d'Abraham, vrais héritiers des promesses ; que par conséquent les Gentils convertis non soumis à la Loi étaient privés de ces avantages et que la lettre du décret, en leur imposant les obligations des *prosélytes de la porte*, les assimilait à ceux-ci et leur assignait un rang inférieur analogue. Enfin, déduction plus subtile mais bien naturelle, et qui servira à intimider Pierre lui-même, on pouvait conclure que l'obligation de pratiquer la Loi, subsistant pour les Juifs, les empêchait de communiquer avec les Gentils, puisque la Loi le défend. C'était maintenir même dans l'Église la division entre Juifs et Gentils ; on allait contre ce qui était visiblement l'esprit de la décision qui se proposait l'union en écartant de part et d'autre ce qui pouvait la troubler.

Bien plus, en méconnaissant son esprit, on violait par une voie détournée la lettre elle-même ; car s'abstenir de communiquer avec les Gentils convertis, c'était les tenir pour inférieurs, les regarder toujours comme des ἁμαρτωλοι et par conséquent indirectement les obliger à la circoncision, comme saint Paul le dit quelque temps après à saint Pierre, quand celui-ci cesse de manger avec les Gentils : « Comment forces-tu les Gentils à judaïser [1] ? » On était ramené au point de départ. Dans tous les cas on maintenait le mur de séparation ; s'il n'était plus à la porte pour empêcher les Gentils d'entrer, il demeurait, chose non

[1] *Gal.* II, 14 : πῶς τὰ ἔθνη ἀναγκάζεις Ἰουδαΐζειν. — Ce que saint Pierre faisait, en cette occasion, par faiblesse, par inconséquence, comme nous le verrons ; les judaïsants, eux, le faisaient par principe.

Digitized by Google

moins grave, dans l'intérieur de l'Église où seraient restés à jamais divisés, ne communiquant pas entre eux, les Juifs chrétiens et les Gentils chrétiens ; c'en était fait de l'unité de l'Église, si les Juifs se croyaient toujours obligés à la Loi au point de vivre à part et de ne pas entrer en communion directe avec les Gentils. Et cependant le décret de Jérusalem, dans sa teneur, laissait la question intacte à ce point de vue : voilà pourquoi, il y aura encore, même dans l'Église, des judaïsants. Le débat renaîtra très vif, sous une forme nouvelle ; mais de ce qu'il continue on ne peut rien conclure contre l'existence de la réunion générale et de la décision, telles que nous les présentent les Actes.

J. THOMAS.

Digitized by Google

LE PÈRE JOSEPH ET RICHELIEU

LE PROJET DE CROISADE[1]

(1616-1625)

La vie religieuse et politique du Père Joseph a été dominée par un sentiment et par une idée : la douleur de voir les lieux saints aux mains des infidèles, la préoccupation de les leur arracher. En même temps qu'il fonde une congrégation dont les mérites spirituels doivent obtenir leur délivrance[2], il entreprend d'unir dans le même but les nations chrétiennes. Il semble malaisé de défendre une pareille entreprise du ridicule réservé aux tentatives en disproportion avec les forces de leur auteur et en contradiction avec l'esprit du temps où elles se produisent. Pour être justifiés, de tels desseins doivent s'appuyer sur un puissant courant fourni par les faits ou tout au moins par l'opinion. Or, depuis l'époque où la prise de Constantinople par les Turcs, tardif et dernier flot des invasions barbares, inaugure les temps modernes jusqu'à celle où le Père Joseph cherche à gagner les puissances à son projet, l'Europe semble n'avoir plus rien de commun avec cette république chrétienne du moyen âge qui gardait encore l'empreinte de l'unité romaine et carolingienne, qui en vénérait dans le pape et l'empereur les représentants et qu'une même foi, un même élan poussait aux croisades. Le progrès du pouvoir royal et la formation des nationalités, la rupture de l'unité religieuse et les luttes intestines et internationales qui en sont la suite, les guerres d'équilibre et de prépondérance, les découvertes et les expéditions maritimes, l'opposition des races germaniques et des races latines, l'importance nouvelle

[1] Nous n'aurions pu écrire le travail qu'on va lire, si les archives de la maison Borghèse ne nous avaient été ouvertes ; nous devons donc de vifs remerciements à leur savant conservateur, M. Ludovico Passarini, pour nous y avoir libéralement admis.

[2] Voy. L'*Avènement de Richelieu au pouvoir et la fondation du Calvaire.*

Digitized by Google

des intérêts économiques, tout, dans cette période d'un siècle et demi, nous montre des peuples isolés par l'enfantement douloureux de leur nationalité et de leur foi et ne se rapprochant que pour se combattre, tout atteste une anarchie qui sera féconde mais qui, au début du XVIIe siècle, ignore encore elle-même ce qu'elle porte dans son sein. Et cependant, si l'on regarde de plus près, on s'aperçoit que la tradition d'une religion et d'une civilisation communes est encore bien vivante. Deux choses assurent la perpétuité de cette tradition : le caractère cosmopolite de la papauté qui reconquiert en partie, en réformant l'Église et en se réformant elle-même, l'autorité que l'hérésie lui a fait perdre, la crainte de l'islamisme qui se répand au delà du Danube et écume la Méditerranée et ses rivages. Des projets de croisade, l'anéantissement de la marine ottomane à Lépante, la réprobation générale soulevée par l'alliance des rois très chrétiens avec les sultans, les desseins prêtés par Sully à Henri IV, d'assez nombreux écrits prouvent que les divisions de la chrétienté ne lui faisaient oublier ni la solidarité de ses membres ni le danger de l'islamisme. Nous ne pourrions multiplier les preuves de la persistance de ces deux sentiments sans mettre sous les yeux du lecteur des faits en grande partie connus et déjà réunis avec la même intention dans des travaux spéciaux [1]. Nous avons hâte d'arriver aux antécédents immédiats de l'entreprise du Père Joseph, car il nous appartenait seulement de faire remarquer que le sentiment public était mieux préparé qu'on ne serait tenté de le croire à la comprendre et à la seconder.

I

Parmi ceux qui cherchaient à attirer sur l'Orient l'attention de l'Europe, on rencontre des Grecs [2]. Ceux-ci apportaient dans la

[1] L. Drapeyron, *Un projet français de conquête de l'empire ottoman au XVIe et au XVIIe siècle.* — Dom Piolin, *De l'esprit des croisades en France au XVIIe siècle.*

[2] Sur la part du patriotisme grec dans le projet de croisade et sur l'athénien Léonard Philaras, l'un des Grecs qui y concoururent dans un sentiment national, voy. Joannis Cottunii *Epigrammata Græca.* Padoue, 1654 ; Sathas, Νεοελληνικη Φιλολογια. Athènes, 1868, p. 289 ; Chardon de La Rochette, *Mélanges de littérature et de critique*, Paris, 1812, t. II.

Digitized by Google

prédication de la croisade un sentiment particulier : par elle ils voulaient arriver à l'affranchissement de leur patrie, à la restauration de l'empire grec. En 1607 quelques Macédoniens de grande famille cherchaient à faire du duc de Savoie Charles-Emmanuel le restaurateur de leur nationalité, et celui-ci faisait sonder Henri IV sur l'appui qu'une pareille entreprise pourrait trouver chez lui. Vers la même époque, on rencontre un projet d'insurrection plus mûri ou peut-être seulement mieux connu : c'est un grec influent de la Canée, Giovanni Fantin Minotto qui en est l'auteur. Depuis le commencement du siècle, ce personnage s'occupait de former, notamment à Chio, dans les îles de l'Archipel et dans la Morée, des hétairies ou sociétés secrètes où s'organisait un soulèvement général. Il sentait, lui aussi, le besoin de trouver des soutiens en Occident, et songeant tout naturellement à l'arbitre de la chrétienté, à Henri IV, il avait recours à l'un de ses compatriotes, Manuel de Cerigo, serviteur et favori du roi, pour essayer de le séduire par la grandeur du rôle qu'il lui offrait et pour lui promettre le concours de Venise, des rois d'Écosse et d'Angleterre, du pape et des princes d'Italie[1]. Le chef de la dynastie de Bourbon avait trop besoin de la Turquie dans la guerre qu'il préparait contre la maison d'Autriche pour prêter l'oreille à de pareilles suggestions, mais ce qu'il ne pouvait faire, un de ses sujets allait l'entreprendre.

En prenant la place du roi, Charles de Gonzague, duc de Nevers, répondait à l'appel des Grecs, et ce n'était pas le hasard qui avait dirigé leurs yeux sur lui. Petit-fils de Marguerite Paléologue de Montferrat, il était destiné à devenir, par la fusion de la branche aînée avec la branche cadette des Gonzagues en 1627, le chef de la maison des Paléologues, et il pouvait, en attendant, faire valoir les droits de cette maison sur le trône de Constantinople. Ce n'était donc pas pour les Grecs un libérateur ordinaire, c'était un prétendant dont le nom[2] et les titres parlaient à l'imagination populaire. Etait-ce la seule force qu'il apportât à la cause nationale ? Y joignait-il celle qui résulte du caractère et du talent? Il n'existe aucun document intime — cor-

[1] Zinkeisen, *Geschichte des Osmanischen Reiches in Europa*, t. III, p. 859. Arch. des affaires étrangères. Venise.

[2] Les Grecs ne s'adressent jamais a lui qu'en lui donnant le nom de Constantin Paléologue.

Digitized by Google

respondance ou mémoires [1] — pour nous révéler la véritable valeur d'un personnage qui doit cependant compter pour beaucoup dans la tournure des événements que nous allons raconter; c'est donc seulement sur sa conduite, si imparfaitement connue, qu'il faut le juger. Fils de Louis de Gonzague et d'Henriette de Clèves, italien par son père, allemand par sa mère, grand seigneur en France et membre d'une maison souveraine en Italie, Charles de Gonzague nous frappe surtout par l'ardeur héréditaire de ses sentiments catholiques, par une chaleur dans ses entreprises qui n'avait d'égale que la mobilité avec laquelle il s'en laissait distraire, par une humeur singulière et relevée qui lui faisait suivre dans les affaires des voies particulières et l'exposait à de fréquents dégoûts, par une bravoure chevaleresque, par la passion de la gloire et de la magnificence. Il n'a pas trouvé et ne trouvera vraisemblablement pas de biographe, et l'histoire générale, qui n'a pas le loisir de démêler la conduite de tous les personnages qu'elle met en scène, ne s'est guère occupée de lui qu'à l'occasion des troubles de la régence de Marie de Médicis et pour le confondre avec tous les aristocratiques fauteurs de sédition qui ont fait de cette période une page si ingrate de nos annales. Il y aurait bien des choses à dire contre cette condamnation sommaire et générale. Sans vouloir atténuer les torts du duc de Nevers en ces difficiles circonstances, nous nous contenterons de remarquer qu'il y fit preuve, plus d'une fois, de fermeté, d'habileté, de sens politique, d'un vrai dévouement aux intérêts communs du royaume et du Saint-Siège, qu'il chercha à s'y faire le chef d'un tiers parti, à y jouer le rôle de médiateur entre la royauté et les mécontents. La création de Charleville, le luxe qu'il déploya dans son ambassade d'obédience auprès de Paul V, les préparatifs de sa campagne contre les Turcs, attestent sa prodigalité et ses ressources. En les combattant vaillamment au siège de Bude (1602), en y recevant une arquebusade à travers le corps, il se désignait davantage encore au choix des Grecs, dont sa naissance attirait déjà les regards [2].

[1] Les *Mémoires* de Michel de Marolles, homme de confiance du duc, ne satisfont pas eux-mêmes notre curiosité à cet égard.

[2] *Mémoires de Richelieu*, Coll. Michaud et Poujoulat, I, 161 ; Brantôme,

Digitized by Google

C'est de la Morée et plus particulièrement du Magne que partit l'appel adressé au duc de Nevers. Bornée au Nord par la Messénie, le Taygete et la vallée de Lacédémone, à l'Ouest par le golfe de Coron ou de Messénie, à l'Est par celui de Laconie, terminée au Sud par le cap Matapan, la presqu'île du Magne, longue de soixante kilomètres, large à sa base de vingt-cinq à trente, avait, grâce aux montagnes qui la séparent du reste de la Morée et à son littoral escarpé et inhospitalier, échappé à la domination turque. Elle renfermait une population qui unissait à des vertus patriarcales les vices qui en sont l'accompagnement ordinaire ; les attentats contre la propriété y étaient fréquents, l'habitude de se faire justice soi-même, la pratique de la vendette y étaient constantes. Aux violences du régime patriarcal le régime féodal était venu ajouter les siennes en faisant de tous les fortins (πύργοι) dont les montagnes étaient hérissées, autant d'asiles d'une indépendance sans frein. S'il faut en croire les voyageurs modernes, les Maniotes de notre temps rappellent beaucoup leurs ancêtres. Quoi qu'il en soit, à l'époque qui nous occupe, la population maniote en état de porter les armes était de dix à douze mille hommes, de quinze mille d'après un autre recensement, c'est-à-dire assez supérieure au chiffre de palikares constaté en 1813 [1]. En 1609, ces montagnards et leurs voisins de la plaine, qui payaient tribut aux Turcs, envoyèrent à Charles de Gonzague deux archevêques et trois évêques pour lui demander de se mettre à la tête du soulèvement auquel ils étaient résolus, s'entendre avec lui au sujet d'une action commune et stipuler leurs intérêts, soit pendant la guerre d'indépendance, soit l'indépendance une fois conquise. Des prêtres, c'étaient bien là les représentants naturels d'une population pour qui la religion était la meilleure sauvegarde de la nationalité, le seul titre à l'autonomie dans ses rapports avec ses maîtres. Ce qu'ils

Les Grands capit. franç. Louis de Nevers, éd. Lalame, IV, 387-88; Anquez, *Hist. des assemblées politiques des protestants*, p. 383; Panégyrique funèbre de Ch. de Gonzague, prononcé par Duchesné, 1638; Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans la Magne de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers ;* Siri, V, 408 ; Villermont, *Ernest de Mansfeld*, II, 82-95.

[1] Buchon, *Nouvelles recherches historiques sur la principauté française de Morée ;* Vivien de Saint-Martin, *Dictionnaire de géographie*, V° MAGNE.

Digitized by Google

venaient demander à l'Occident, au nom de leurs compatriotes, c'étaient non seulement des soldats, mais des armes, des cadres, des instructeurs, des ouvriers militaires ; ils promettaient que, moyennant cet appui, la Morée serait purgée du mahométisme. Mais ils n'avaient pas reçu seulement le mandat d'obtenir cet appui, ils avaient à s'occuper aussi de la situation des Grecs lorsqu'ils jouiraient de l'indépendance, à poser les conditions auxquelles la souveraineté du duc de Nevers serait acceptée. Ils stipulaient la restitution de toutes les propriétés dont les Turcs les avaient dépouillés, l'exemption de tout autre impôt que des droits sur l'entrée, la circulation et la vente des marchandises, la réédification des monastères en ruine, la construction et la dotation d'hôpitaux pour les indigènes ou les étrangers blessés dans la guerre, le rétablissement des collèges, des séminaires et des écoles supérieures pour préparer au ministère sacré et aux fonctions judiciaires, l'institution de cours de justice analogues à celles de France. Ainsi, il est intéressant de le remarquer, ce n'était pas seulement aux armes de la France que les Grecs avaient recours, c'était aussi un peu sa civilisation qu'ils aspiraient à implanter sur leur sol en même temps qu'ils y feraient renaître la civilisation nationale. Ces clephtes et ses armatoles se souvenaient qu'ils étaient les descendants des Spartiates et des Messéniens ; maintenant confondus dans la même infortune, ils ne comprenaient pas le régime d'indépendance qu'ils rêvaient sans établissements d'instruction, pas plus qu'ils ne le concevaient avec des impôts ; à leur futur libérateur ils demandaient des garanties. Ils lui demandaient aussi un secours de quinze mille hommes armés et équipés. Heureux de combattre à leurs frais pour l'indépendance de leur patrie, ils prétendaient, au cas où le duc voudrait les employer à un plus vaste dessein, jouir de la solde et des autres avantages assurés aux autres soldats enrôlés par lui. Les biens confisqués sur les Juifs, les marchandises de grande valeur, les armes, les munitions, les approvisionnements de vivre, les chevaux, le bétail, tout ce qui pouvait servir à la guerre, devait être mis à sa disposition. Les Maniotes étaient disposés à reconnaître l'Église romaine, à se laisser instruire par des religieux catholiques, particulièrement par des capucins [1].

[1] Mémoire du duc de Nevers au roi Philippe III, et projet de traité entre le duc et les Maniotes, dans Buchon.

Digitized by Google

Leurs émissaires avaient-ils rendu fidèlement leurs sentiments et leurs dispositions ? Les circonstances étaient-elles aussi favorables qu'ils le disaient à une insurrection ? Si le caractère de ces émissaires, si les détails dans lesquels ils entraient, garantissaient leur véracité, ils pouvaient être suspects d'illusion. Le duc de Nevers envoya en Grèce trois gentilshommes pour le renseigner sur le véritable état des choses. Ces agents constatèrent la vérité de tout ce que les évêques avaient dit, rapportèrent les engagements signés et scellés des principaux notables du Magne, reçurent leurs serments, ramenèrent des otages. Ils avaient aussi traversé le pays dans tous les sens, reconnu les points fortifiés occupés par les Turcs, les passages, les lieux favorables à un débarquement, les centres d'approvisionnement; ils avaient pratiqué partout des intelligences, convenu de rendez-vous et de signaux. Enfin ils avaient arrêté avec les chefs des principales familles, sur les bases proposées par les émissaires des Grecs, les conditions d'une action commune et les droits des parties. Dès l'arrivée de l'armée chrétienne, les Maniotes devaient se diviser en trois troupes : l'une s'emparait de Coron, l'autre de Mistra (anciennement Lacédémone), une partie de la troisième se fortifiait dans une place qui n'est pas nommée dans le plan d'opération, mais qui est indiquée comme située sur le cap Matapan et commandant Porto-Quaglio et Porto-Marinari, l'autre partie s'établissait à Kolokythia, sur le golfe de ce nom. L'occupation de ces points était évidemment destinée à assurer le débarquement de l'armée chrétienne. Puis, à un signal convenu, les Grecs, conduits par leurs chefs féodaux, par leurs évêques et leurs *papas*, massacraient les Turcs disséminés dans toute la Morée, s'emparaient de leurs armes et de leurs chevaux et se réunissaient au nombre de huit ou neuf mille au rendez-vous fixé. Les insurgés promettaient de fournir soixante mille hommes; ces hommes se rendraient par des sentiers inaccessibles pour d'autres que pour eux aux lieux de rassemblement, où ils recevraient les armes apportées par le duc de Nevers. Celui-ci, de son côté, promettait d'amener quinze mille hommes armés et équipés, de fournir des armes, des munitions, les ouvriers et les outils dont une armée a besoin. Tel était le plan d'opération. Quant aux droits des parties, ils étaient réglés conformément au projet proposé par les émissaires grecs. Tout cela était con-

Digitized by Google

signé dans des articles signés, d'une part, par les représentants du duc de Nevers et, de l'autre, par les principaux chefs féodaux et les principaux membres du clergé [1].

Les troubles qui agitèrent la France depuis le commencement de 1614, et auxquels le duc de Nevers prit une part active, le détournèrent de son dessein. Il y revint quand le traité de Sainte-Menehould (16 mai) eut rétabli pour un temps l'accord entre la royauté et les grands révoltés. Il renvoya en Morée de nouveaux agents qui trouvèrent la population dans les mêmes dispositions. Ces agents ne se bornèrent pas à entretenir ces dispositions, à confirmer le pacte conclu entre leur maître et les Grecs, ils étendirent leur propagande dans la population slave. Introduits dans ce milieu nouveau par deux Grecs influents, ils revinrent par terre en visitant sur leur route les évêques et les notables de Macédoine, de Serbie, d'Albanie, de Dalmatie et de Croatie. Ils rencontrèrent chez tous le désir passionné de l'indépendance, un parfait concert et reconnurent qu'il ne leur manquait que des armes pour pouvoir former un corps de soixante-dix mille hommes résolus. Leurs hôtes leur promirent de réunir, sous prétexte de s'occuper des intérêts de leur église, une assèmblée d'évêques qui fonderait parmi leurs compatriotes une association et enverrait des délégués au duc de Nevers. Cette assemblée eut lieu le 18 septembre 1614 à Cucci, dans la haute Albanie. Son objet apparent était de délibérer au sujet d'une taxe vexatoire que les pachas voulaient mettre sur le clergé. Le patriarche de Serbie et les personnages importants de l'Albanie supérieure, de la Bosnie, de la Macédoine, de la Bulgarie, de la Serbie, de l'Herzégovine et de la Dalmatie s'y rencontrèrent. On y ébaucha un plan d'insurrection qui ne tendait à rien moins qu'à conduire en huit mois les insurgés à Constantinople. Des armes devraient être introduites dans les montagnes du Monténégro et de Khimara, qui confinent au littoral et étaient restées indépendantes, une partie en serait distribuée dans les tribus montagnardes et catholiques des Duccagini, des Piperi, des Klementi, des Cucci, des Versevo et des Bielopolie, affranchies depuis trente ans de la domination du grand seigneur.

[1] Mémoire précité du duc de Nevers.

Digitized by Google

On estimait à trente mille le nombre de soldats que cette région pourrait fournir. A ces trente mille soldats levés sur place s'en joindraient douze mille autres qui, sortant des pays limitrophes, Serbie, Herzégovine, Macédoine, Albanie et Bosnie, pénétrant par petits groupes dans les montagnes du littoral, s'y trouveraient réunis au moment où éclaterait l'insurrection. Ces forces se sépareraient ensuite pour opérer dans des directions différentes. Les Khimariotes s'empareraient par surprise de la ville et du château de la Vallone. La tribu des Duccaginni occuperait Kroia (Ac-Hissar), dont les fortifications tombaient en ruine. Un autre corps marcherait sur Scutari où l'on avait des intelligences, pendant que les Monténégrins, également favorisés par des intelligences avec les chrétiens, emporteraient Castel-Novo. Ces coups de mains devaient provoquer le soulèvement des pays que nous avons énumérés; isolés au milieu des chrétiens, vingt fois plus nombreux, les Turcs seraient facilement taillés en pièces. Les volontaires de ces divers pays feraient leur jonction à Scoppia avec les montagnards qui avaient donné le signal du mouvement, et leurs forces réunies, formant un ensemble de cent-vingt mille hommes, marcheraient sur Andrinople, en se grossissant dans leur passage à travers des pays amis. On comptait sur l'assistance des waivodes de Valachie et de Moldavie; ils étaient catholiques et grecs, et on avait traité avec eux par l'intermédiaire de l'archevêque de Valachie. On espérait dans huit mois être maître de Constantinople; d'une part, en effet, on ne devait rencontrer en chemin aucune place forte, sauf sur les confins de la Hongrie et de la Croatie, et celles-là, on les laisserait derrière soi, dans la pensée que l'empereur et l'archiduc Ferdinand s'empresseraient de conquérir ces deux pays; de l'autre, l'insurrection aurait lieu au mois d'octobre, c'est-à-dire à une époque où les Turcs étaient désarmés en Europe et ne pourraient guère lui opposer leurs troupes d'Asie avant six mois. L'assemblée résolut d'émettre, pour l'usage de l'armée, une monnaie de bas titre et d'affecter au trésor royal, c'est-à-dire au duc de Nevers, le produit des dépouilles des Turcs et des Juifs [1].

Malgré la confiance dont témoigne un pareil plan, en dépit des preuves de dévouement qu'il recevait de la Grèce, Charles de

[1] Compte rendu de l'assemblée de Cucci dans Buchon.

Digitized by Google

Gonzague n'avait jamais considéré les ressources de l'insurrection ni celles qu'y ajouterait une armée de volontaires européens comme suffisantes pour exécuter une entreprise bien vaste encore, même s'il avait voulu la réduire à l'affranchissement du Péloponèse. Né du recours d'une nationalité opprimée à un prince qui représentait son ancienne indépendance et son ancienne grandeur, ce projet d'émancipation nationale devait presque immédiatement, par l'appel aux puissances chrétiennes, se transformer en un projet de croisade et prendre par là une place dans la politique européenne. Parmi ces puissances, il y en avait deux qui devaient tout d'abord en être instruites et y être associées : c'étaient le Saint-Siège et l'Espagne. Aussi, tandis qu'il dissimulait encore son dessein au gouvernement de son pays [1], lié à la Turquie par des intérêts politiques et économiques, le duc s'en ouvrait au nonce et à l'ambassadeur d'Espagne, don Inigo de Cardeñas. Plein d'espérance du côté de Rome et de Madrid, croyant pouvoir compter sur le grand duc de Toscane, sur les ducs de Savoie, de Mantoue et de Modène [2], sur l'électeur de Cologne, il résolut de se rendre en Espagne, en Italie et en Allemagne pour faire aboutir ces dispositions favorables à des engagements positifs et à une ligue aussi étendue que possible. Des circonstances que nous ignorons l'empêchèrent d'aller en Espagne, mais en 1612 et 1613 on constate sa présence à Rome, à Florence et à Ratisbonne, où la diète était réunie. Partout il recueillit des encouragements et des promesses, partout aussi ces promesses furent subordonnées à l'adhésion et à la participation du roi catholique [3].

Il n'en coûtait nullement à Charles de Gonzague d'admettre cette nécessité. Sa conduite le témoignait assez. Non content de faire de l'ambassadeur d'Espagne son premier confident, il poussait à une descente des Espagnols en Afrique. Dans cette opération, à laquelle Henri IV s'était opposé [4], il ne voulait voir qu'une diversion utile à son entreprise, et l'Espagne était si persuadée de ne plus rencontrer à Paris le même obstacle, qu'elle

[1] Ubaldini à Borghèse. Paris, 12 mai 1611. *Inédit.*
[2] Le même au même. Paris, 5 juillet 1612. *Inédit.*
[3] Le même au même. Paris. 5 juillet 1612, 29 janvier et 14 mars 1613. Avvisi d'Ubaldini. Paris, 22 mai 1612. Mémoire du duc de Nevers à Philippe III. Inigo de Cardeñas à Philippe III. Paris, 7 octobre 1613. *Inédit.*
[4] Ubaldini à Borghèse. Paris, 27 mars 1608. *Inédit.*

Digitized by Google

méditait une expédition contre Alger [1]. Il était décidé, si, conformément à sa conviction, la France ne se souciait pas d'accepter ses conquêtes en Morée, à les céder à l'Espagne, qui en sentirait, au contraire, tout le prix, à cause du voisinage de Naples et de la Sicile [2]. Il offrait d'employer au profit de cette puissance, pour une entreprise quelconque favorable à la grandeur de la maison d'Autriche et à l'extension du catholicisme, l'armée qu'il espérait réunir et que, dans le principe, il destinait spécialement à la délivrance de la Grèce et à une attaque contre l'empire ottoman ; tant ses desseins étaient encore peu arrêtés, tant l'esprit d'aventure, tant le désir de servir n'importe comment la cause du catholicisme en Europe, y avaient de part !... Dans ses offres de service il réservait, toutefois, le cas où il ne pourrait les réaliser sans devenir l'adversaire de son roi, mais il se hâtait d'ajouter que cette prévision était contraire à toutes les vraisemblances, que l'harmonie entre les deux gouvernements était inébranlable et que l'influence de l'Espagne pourrait même entraîner la France, déjà favorablement disposée. Nul doute que l'entreprise n'ait souffert du vague dans les desseins, de l'inconsistance dans les vues qui se trahissent ici chez son chef.

La rencontre du Père Joseph et du duc de Nevers à Loudun, leurs communs efforts pour faire déposer les armes aux princes révoltés et conjurer un conflit de la France avec la papauté [4], inaugurent une nouvelle phase dans le projet que nous étudions. Non que ces circonstances lui aient donné, comme on l'a dit [5], une portée européenne en ce sens qu'elles l'auraient introduit dans les conseils de l'Europe, on vient de voir que Charles de Gonzague en avait déjà saisi certains États. Ce qui est vrai, c'est que l'intervention du Père Joseph décida la France, à qui le chef de la future croisade n'avait révélé que tardivement ses desseins, et à qui il n'avait attribué dans leur exécution qu'un rôle secondaire, à prendre, sinon en apparence, du moins en fait, l'initiative de l'affaire et le Saint-Siège à en accepter la.

[1] Ubaldini à Borghèse. Paris, mars 1611. *Inédit.*
[2] Dép. précitée d'Ubaldini. 12 mai 1611.
[3] Voy. *La jeunesse du P. Joseph et son rôle dans la pacification de Loudun.*
[4] Berger de Xivrey, *Mémoire sur une tentative d'insurrection organisée dans le Magne de 1612 à 1619, au nom du duc de Nevers.*

Digitized by Google

direction ostensible. Les conférences de Loudun furent l'occasion d'une sorte de pacte conclu, sous les auspices du Père Joseph, entre Charles de Gonzague et Richelieu ; ce pacte reposait sur l'engagement du premier de persévérer dans son dévouement au gouvernement de la régente et de favoriser l'entrée de l'évêque de Luçon aux affaires, sur l'engagement du second de servir auprès de Marie de Médicis les hautes visées du duc, de leur assurer l'appui du gouvernement.

Les fréquentes entrevues du prince et du capucin, l'influence réciproque de ces deux hommes s'exaltant l'un l'autre dans les sentiments que leur inspirait l'état de la chrétienté, l'entente ménagée par le second, donnèrent une vive impulsion à leurs communs desseins sur l'Orient. Le départ du duc de Nevers pour Prague fut résolu. La France n'avait pas encore fait porter à l'empereur Mathias ni ses félicitations sur son avènement, ni la notification de la double alliance qui, en unissant les deux familles royales de France et d'Espagne, semblait être le symbole et le gage du concert des deux pays. En même temps qu'il remplirait ce devoir de courtoisie internationale, Charles devait chercher à pacifier le différend qui s'était élevé entre Venise et l'archiduc Ferdinand au sujet des Uscoques et où l'empereur avait pris parti, enfin il était autorisé à se servir du nom du roi pour solliciter l'adhésion et le concours de Mathias, du roi de Pologne et des princes d'Allemagne à ses desseins contre les Turcs [1]. Il y avait là pour lui une mission honorable et une sanction officielle donnée à ses aspirations, pour le gouvernement l'avantage d'éloigner un personnage puissant, ombrageux, dangereux par son activité et son ambition et dont la récente attitude ne rassurait pas sur la conduite future. En même temps qu'il recevait cette mission, il réglait l'effectif d'hommes de pied et de cheval qui devaient composer le corps expéditionnaire et ses frais de recrutement, d'armement, de nourriture et de transport par terre et par mer [2].

[1] Contarini au doge. Tours, 20 avril 1616. Lettres de créance du duc de Nevers, 1616. Résumé de la correspondance de Monteleone du 4 au 20 août 1616. Bon et Gussoni au doge, 24 sept. 1616. *Inédit.*

[2] Le duc de Nevers comptait lever 7,200 fantassins répartis en vingt-quatre régiments à cinq compagnies de soixante hommes chacune y compris les cadres. Cette infanterie devait être groupée en brigades de quatre régiments placées sous le commandement d'un colonel. La cavalerie, com-

Digitized by Google

Malheureusement le sort inévitable de ce grand dessein était de subir le contre-coup des mouvements intérieurs de la France et des événements qui menaçaient la paix européenne. Au moment où le duc de Nevers allait franchir la frontière, la nouvelle de l'arrestation de Condé (1er septembre 1616) vint empêcher son départ ; les méfiances à peine assoupies se réveillèrent ; le prince, se cantonnant dans son gouvernement de Champagne, y leva des troupes et y fortifia ses places. Toutefois, ces préoccupations nouvelles ne diminuaient pas à ses yeux l'importance de son projet favori. Quand la régente lui envoya l'évêque de Luçon afin de le ramener à l'obéissance, celui-ci se servit beaucoup, pour y réussir, de l'espoir d'obtenir de Marie de Médicis des hommes et de l'argent pour son entreprise, et il fit un grand effort pour l'y engager en la lui présentant comme ayant des chances de succès [1]. Cette perspective ne fut pas ce qui contribua le moins au revirement pacifique dont Richelieu croyait pouvoir se féliciter [2]. Richelieu se trompait ; le duc, au contraire, entra bientôt, pour y rester jusqu'à la mort du maréchal d'Ancre, en état de révolte ouverte.

Ce n'est pas seulement en autorisant le duc de Nevers à se prévaloir en Allemagne de l'approbation accordée à son dessein que le gouvernement de la régente avait rempli les engagements contractés à Loudun. Peu de temps après la conclusion du traité signé dans cette ville, le Père Joseph était parti pour Rome, où l'appelaient les deux grandes œuvres qui avaient réclamé jusque-

posée de trois régiments, devait compter mille chevaux. Les soixante compagnies d'infanterie seraient recrutées et embarquées moitié sur le littoral de la Méditerranée, moitié sur le littoral de l'Océan. Pour la première moitié, les frais de levée, d'armement, de nourriture, d'embarquement et de transport étaient calculés à raison de 2685 livres par compagnie soit 161,100 livres pour l'ensemble ; pour la seconde, la durée du voyage, plus long d'un mois, élevait les frais à 231,300 livres. Ces mêmes dépenses étaient calculées pour la cavalerie à la somme de 177,750 livres, auxquelles il fallait ajouter 200,000 livres pour l'achat de mille carabines, c'était donc pour les deux armes une somme totale de 600,000 livres. Avec la dépense pour l'armement et les munitions de guerre on arrivait à un total général de 800,000 livres. Dans l'état qui nous fournit ces chiffres (Loudun, 24 mars 1616) la destination des troupes est à dessein passée sous silence, mais l'époque de l'expédition est fixée à l'automne de 1616 et il n'est question que de transport maritime.

[1] Avenel, VII, 321-325.

[2] Richelieu à Charles du Tremblay, non datée. Archives du château du Tremblay.

Digitized by Google

là la meilleure part de son activité : les missions de Poitou et la fondation d'une congrégation réformée de l'ordre de Saint-Benoît. Il parut désigné pour annoncer au pape que la France s'appropriait le projet du duc de Nevers et pour obtenir, en faveur de ce projet, le patronage du Saint-Siège et la participation de certains princes italiens. Tel était l'objet principal de la mission que lui confiaient Marie de Médicis et Charles de Gonzague ; elle comprenait aussi la tâche d'intéresser le Saint-Père et ces mêmes princes à la conservation des droits éventuels du duc de Nevers à la succession de Mantoue, convoitée par le duc de Savoie. Enfin le prince de Condé l'avait chargé de dissiper la mauvaise impression produite sur la curie par sa récente alliance avec les protestants, de faire connaître ses vrais sentiments, ses nouvelles intentions [1].

Après avoir été à Gênes soumettre au général de son ordre ses vues sur les fondations religieuses qui l'occupaient [2], le Père Joseph arriva à Rome dans la seconde moitié du mois de juin 1616. Précédé par la réputation que lui avait faite son interven-

[1] Borghèse à Ubaldini, 23 juin 1616. *Inédit.* Paul V au duc de Nevers, 4 juillet 1616.

[2] Lepré Balain, *Vie ms. du Père Joseph.* L'autorité de Lepré Balain est si souvent invoquée dans nos études sur le Père Joseph qu'en attendant la publication de l'examen général et comparé des sources de notre travail, nous devons dire quelques mots d'un historien dont les écrits et le nom même étaient ignorés avant nous. De sa personne nous nous contenterons, pour le moment, de dire qu'il appartenait par sa famille à l'Anjou et par sa position sociale à l'Eglise. Son œuvre historique se compose de deux ouvrages, dont nous nous sommes également servi : une biographie du Père Joseph et un supplément à l'histoire de France de 1624 à 1638. Ces deux ouvrages ont été composés d'après les papiers du Père Joseph. Le second n'est pas resté complètement inconnu. C'est, en effet, un fragment de cet ouvrage que, sans le savoir, Léopold Ranke signalait dès 1849 à l'Académie des sciences morales et politiques, et sur lequel, longtemps après, en 1878, M. Parmentier revenait pour combattre l'origine que le grand historien lui avait attribuée et pour lui en assigner une autre tout à fait fantaisiste. Les personnes qui s'intéressent à l'histoire du XVIIe siècle n'ont peut-être pas oublié que la thèse de M. Parmentier souleva une discussion qui attira en son temps l'attention du public savant et à laquelle prirent part diverses personnes, notamment M. Gabriel Hanotaux et moi. S'il ne pouvait subsister le moindre doute sur le caractère de cet écrit, au sujet duquel Ranke ne s'était pas trompé, il restait à en rechercher l'auteur et une rédaction intégrale. La découverte du manuscrit complet, original et autographe nous permet d'affirmer que le *supplément* comme la biographie est l'œuvre de Lepré Balain, qui renvoie d'ailleurs constamment de l'un à l'autre.

Digitized by Google

tion zélée et efficace dans les négociations de Loudun, accrédité comme l'homme de confiance de la reine-mère, du premier prince du sang, d'un des plus grands seigneurs du royaume[1], retrouvant peut-être dans la ville éternelle quelques-uns des prélats à qui, dix ans auparavant, il était venu demander des leçons de politique et de diplomatie, le Père Joseph ne pouvait être que fort bien accueilli par le Pape et la curie[2]. Il intéressa Paul V par le récit détaillé des difficultés qui, pendant plusieurs jours, avaient tenu en suspens la bonne harmonie de la France et de la papauté[3]. Abordant ensuite l'objet principal de sa mission, il commença par présenter le projet de croisade comme une œuvre de Dieu et par invoquer en sa faveur les révélations et les visions dont il avait été favorisé, particulièrement pendant le saint sacrifice, puis, passant aux considérations humaines, il montra les avantages de l'entreprise au point de vue de la paix européenne.

Le dessein dont le Père Joseph venait entretenir le Souverain Pontife ne pouvait soulever de la part de celui-ci aucune objection de principe. Il n'aurait pu le repousser *a priori* sans se mettre en contradiction avec les traditions du Saint-Siège ni avec l'attitude prise par son représentant à Paris. Aussi le cardinal-neveu, Scipion Borghèse, se félicitait de voir, en pareille matière, l'initiative partir du pays qui, dans d'autres temps, avait été le principal obstacle[4]. Mais, pour prendre l'affaire entièrement à cœur, pour créer, en sa faveur, un puissant mouvement européen, Paul V n'était pas le pape qu'on pouvait souhaiter. Ayant surtout apporté dans la chaire de Saint-Pierre des préoccupations de juriste et d'administrateur, il visait principalement, tout en sacrifiant au népotisme, à faire jouir ses sujets d'une ad-

[1] « Es personæ de mucha autoridad en este reyno ansy por muchos deudos suyos como por tener por su muger toda la casa de Guisa, tiene... el cargo de general de toda la cavalleria francessa con que es dueño de los soldados y aun de la mayor parte de la noblessa... » Inigo de Cardeñas au roi cath. Paris, 7 oct. 1613. *Inédit.* « Il duca di Nivers... havendo in Francia venticinque o trenta castilli murati et assai ben ridotti...» Zorzi au doge. Paris, 14 janv. 1627. *Inédit.*

[2] « Il detto P. Giuseppe sara visto et accolto con ogni buon termine. » Borghese à Ubaldini. 23 juin 1616. *Inédit.*

[3] Cuncta enim diligenter et accurate nobis fr. J. exposuit. Paul V au duc de Nevers. 4 juillet 1616.

[4] Borghèse à Bentivoglio. 23 juin 1616. *Inédit.*

Digitized by Google

ministration ferme et équitable, à orner sa capitale de somptueux édifices et mettait dans ses rapports avec les princes de l'Europe, malgré la haute idée qu'il se faisait de ses devoirs apostoliques et des droits de l'Église, de la modération et même de la timidité, fruit en partie du grave et long conflit avec les Vénitiens qui avait inauguré son pontificat [1].

Le mobile surnaturel auquel le Père Joseph rapportait sa proposition éveilla les scrupules et la méfiance du Saint Père. On ne saurait s'en étonner, si l'on réfléchit que le principe d'autorité sur lequel est fondée l'Église catholique lui rend naturellement suspectes les inspirations individuelles, où d'autres églises cherchent une force. Le pape eut besoin de se rappeler la haute piété et l'humilité de son interlocuteur, les services qu'il avait rendus tout récemment encore à la foi et à l'Église, pour ne pas considérer les mouvements surnaturels invoqués par le Père Joseph comme des illusions de l'amour-propre. Il ne put cependant s'empêcher de tenir compte de l'opinion fort répandue qui, frappée par le zèle ardent et communicatif du capucin, croyait reconnaître en lui une « lumière intérieure. » Le pape avait raison de dire que le zèle ne suffisait pas pour faire réussir une pareille entreprise, mais notre ambassadeur Marquemont n'avait pas tort de lui répondre par l'exemple du « bon Pierre Lhermite [2], » qui reculait encore moins que le Père Joseph devant les difficultés, car, si les temps étaient changés, la foi et l'initiative étaient encore, comme elles le seront toujours, les conditions indispensables du succès. En déroutant par sa hardiesse et sa fougue l'esprit circonspect et terre à terre de Paul V, le Père Joseph lui imposa par l'autorité que l'habitude de la vie méditative, la connaissance intime des hommes et des choses de France donnaient à sa personne et à son langage : le pape se sentit en face d'un apôtre doublé d'un politique, en présence d'un homme possédé par un démon aussi séduisant qu'inquiétant. Aussi n'obéissait-il pas simplement au désir de faire plaisir

[1] Ameyden, *Elogia summ. pontificum et card. S. R. E. suo ævo defunctorum ;* Ranke, *Röm. Päpste ;* II, 211-213, 288, 294, *Mém. de Richelieu*, I, 256 ; Dépêches de M. de Breves dans Perrens, *Les Mariages espagnols*, p. 31.

[2] Marquemont au roi. Rome, 2 mai 1618. *Inédit.*

Digitized by Google

au duc de Nevers quand il lui exprimait le vif plaisir qu'il avait goûté dans les entretiens de son envoyé [1].

Quand celui-ci descendait du domaine surnaturel où il s'était d'abord placé, pour envisager le projet dans ses rapports avec la situation européenne, il trouvait le pape mieux préparé à le comprendre. Toutefois cette situation, telle qu'elle apparaissait aux yeux de Paul V, ne présentait que des obstacles.

N'ayant pu se faire payer les *mois romains* que la majorité de la diète de Ratisbonne (1613) lui avait accordés contre les Turcs, l'empereur Mathias avait dû faire avec eux une trêve d'un an (1615). Rien ne permettait d'espérer une entente entre le parti catholique et le parti protestant au sujet de l'interprétation et de l'exécution de la paix d'Augsbourg. L'empereur n'avait pas d'enfant, et ses frères les archiducs Maximilien et Albert avaient, dans l'intérêt de leur maison, renoncé à leurs droits en faveur de leur cousin, l'archiduc Ferdinand de Styrie, représentant d'une branche cadette. Mais leur désintéressement et les efforts de Maximilien, qui avait obtenu pour Ferdinand l'appui des électeurs catholiques et de l'électeur de Saxe, n'avaient pas réussi à assurer le règlement incontesté et définitif de la succession impériale, d'abord à cause des prétentions élevées par Philippe III pour prix de sa renonciation aux droits qu'il tenait de sa mère, puis par suite de la mauvaise volonté du ministre tout-puissant de l'empereur, le cardinal Khlesl, qui reculait la désignation de l'héritier de l'empire pour faire durer plus longtemps son autorité. En admettant l'aplanissement de ces difficultés de famille, restaient les troubles et les compétitions dont l'avènement de Ferdinand pouvait être le signal, car cet avènement était considéré par tout le monde comme une victoire pour le catholicisme militant, comme une menace pour les dissidents. Aussi leur chef, l'électeur palatin, se remuait activement pour lui opposer un autre candidat [2].

Si alarmante que fut la situation de l'Allemagne, celle de l'Italie touchait le pape plus directement et le préoccupait plus vivement encore. Ici il ne s'agissait pas d'un conflit possible, mais d'un double conflit actuellement déchaîné à la porte des

[1] Paul V au duc de Nevers. 4 juillet 1616.
[2] Gindely, *Geschichte des dreissigjährigen krieges* I, 15-47.

Digitized by Google

Etats de l'Eglise, et ce double conflit, qui ne semblait mettre en jeu que la succession du Montferrat et la suprématie de Venise dans l'Adriatique, était en réalité un épisode de la lutte de la maison d'Autriche et des Etats qui cherchaient à défendre contre elle leur indépendance.

Aux craintes et aux objections inspirées par ces circonstances que pouvait répondre le Père Joseph ? Il s'appliqua à réduire à leur juste valeur ces sujets d'inquiétude et à montrer pourquoi ils ne pouvaient ébranler l'impression rassurante qui dominait chez lui. Fallait-il attendre, pour tenter l'entreprise, le moment où l'état de l'Europe justifierait une sécurité sans mélange ? Autant dire qu'on ne la tenterait jamais. La crise européenne était aiguë et le danger qu'elle recélait était réel, mais tout le monde avait le sentiment de ce danger et ce sentiment refroidissait les plus ardents. Le chef de l'opposition contre la maison d'Autriche, l'électeur palatin n'avait pas d'autre appui en Europe que des sympathies éparses et stériles. L'hostilité qu'il cherchait à fomenter n'aurait pu devenir redoutable que si une puissance militaire s'en était faite le centre et le chef. Cette puissance, qui s'appellera un jour le Danemark, puis la Suède et enfin la France, elle était désignée par l'opinion, par le rôle que Henri IV lui avait préparé. Mais la France soutenait la candidature de l'archiduc Ferdinand et n'était guidée dans la question de la succession impériale que par deux intérêts : la transmission paisible de l'empire dans la maison d'Autriche et la renonciation des Espagnols à leurs prétentions sur la Hongrie et la Bohême. Quant aux Habsbourgs d'Espagne, ce n'était pas seulement de la bienveillance qu'ils rencontraient à Paris, c'était de la déférence et de la cordialité. Le Père Joseph insista beaucoup sur les relations de son pays avec l'empire et le roi catholique ; elles formaient, en effet, le trait le plus nouveau et le plus important de la situation, et il était à même d'en parler avec autorité et abondance. Il avait été le confident des sentiments et des vues qui dirigeaient la politique actuelle de la France ; lui-même les partageait et, non content de les partager, il y ajoutait le désir de les faire aboutir à une action commune au profit de la cause catholique. La meilleure preuve de la sincérité et de la solidité de cette politique, c'était la propo-

Digitized by Google

sition qu'il était chargé de faire au Saint-Père. Grâce à l'appui moral de notre pays, les Habsbourgs devaient vraisemblablement assurer la transmission pacifique des couronnes de Mathias à l'héritier qu'ils avaient désigné et ils pourraient dès lors songer à une entreprise de nature à les affranchir des perpétuelles alarmes que les Turcs faisaient peser sur eux.

Ce n'était pas seulement l'accord si nouveau de la France et de la maison d'Autriche qui donnait de l'opportunité au projet ; l'état critique de l'Europe, qu'on opposait au Père Joseph, devenait dans sa bouche un argument de plus. Assurément la perspective d'une croisade ne pouvait suffire pour résoudre à l'amiable les questions qui menaçaient la paix européenne, mais l'animosité que ces questions soulevaient était singulièrement aggravée par le malaise moral dont souffrait la société à la veille de la guerre de trente ans et par l'existence d'une classe nombreuse de gens d'épée sans emploi, intéressés à tout pousser aux extrémités. C'était le moment où un Gonzague, un Montmorency, un Lorraine, un Vendôme et nombre de gentilshommes de moins haut rang, las d'intrigues mesquines, de factions sans grandeur, s'offraient au duc de Savoie, à la sérénissime république, au roi catholique pour leur recruter et leur conduire des soldats ; c'était le moment où la noblesse française s'enrôlait en foule sous les drapeaux de Lesdiguières pour aller défendre Charles-Emmanuel. Ce dégoût du présent, cette aspiration vers un meilleur avenir, ce besoin d'activité guerrière pouvaient trouver leur soulagement et leur satisfaction dans un grand mouvement européen contre l'islamisme. De même que, dans le monde physique, une force peut se transformer en une autre force, de même, dans l'ordre social, il arrive maintes fois qu'un courant puissant change de direction, qu'une crise révotionnaire, par exemple, aboutit à une guerre, un mouvement religieux à une révolution politique. La fièvre qui travaillait l'Europe et qui paraissait devoir éclater sous la forme d'une lutte entre les communions et les nationalités chrétiennes, pouvait aussi se manifester sous la forme d'une marche offensive de l'Occident contre l'Orient. Cette perspective, une fois qu'elle se serait emparée des imaginations et qu'elle aurait parlé aux convoitises, devait fournir un dérivatif immédiat aux ferments qui couvaient dans une grande partie du continent européen.

Digitized by Google

Mais si l'entente de la France et de la maison d'Autriche était capable d'imposer un désarmement aux ambitions et aux mécontentements dont l'Europe était agitée et de les faire tourner au profit de la chrétienté, que penser de la résistance que les Turcs étaient en état d'opposer à une coalition chrétienne ?

Pour l'empire des Osmanlis l'heure de la décadence avait suivi de près celle de l'apogée. A Selim Ier et à Soliman II avaient succédé des sultans à la fois incapables et féroces, sous lesquels le génie guerrier de l'Islam n'avait brillé que d'un éclat intermittent. Organisé pour la conquête, cet empire devait dépérir le jour où il ne pourrait plus s'accroître. Sa vaste étendue, qui le mettait en contact avec d'irréconciables ennemis, divisait ses forces. La féodalité militaire (janissaires et sipahis), à laquelle il avait dû ses succès, était, comme tout le reste, dénaturée par la faveur et devenait aussi dangereuse pour ses maîtres que pour l'ennemi. Le traité de Sitvatorok (1606) avait mis fin à la suzeraineté que les sultans s'attribuaient sur les empereurs, affranchi de leur dépendance la Transylvanie et une partie de la Hongrie. Au moment où le Père Joseph se trouvait à Rome, la Porte poursuivait contre la Perse une campagne infructueuse, et le seul événement qui pût la consoler de son abaissement en face de ses ennemis d'Europe et d'Asie, était la victoire à la suite de laquelle elle avait replacé sur le trône de Moldavie, Etienne Thomsa, qui en avait été chassé par les Cosaques. L'opportunité de l'entreprise paraissait donc encore plus grande au point de vue de la faiblesse dans la résistance que du concert dans l'attaque [1].

En dépit de sa prudence et de sa préoccupation dominante pour l'administration intérieure, Paul V ne put s'empêcher d'être frappé par la façon dont le projet lui était présenté ; les chances que lui donnaient la faiblesse du Croissant et l'union des deux maisons dont la rivalité avait si longtemps troublé le monde, ne pouvaient être contestées ; il était difficile aussi de ne pas le considérer comme un remède ou, tout au moins, comme une diversion aux maux de la chrétienté, soit que la lutte contre l'islamisme rapprochât les diverses communions chrétiennes, soit qu'elle donnât au catholicisme un ascendant qui préparerait

[1] Hammer, *Histoire de l'empire ottoman*, trad. Hellert, t. VII et VIII ; Ranke, *Die Osmanen u, die Spanische Monarchie.*

Digitized by Google

son triomphe. Le souverain pontife ne put manquer aussi d'être séduit par la grandeur du rôle réservé à la papauté. Le Père Joseph se crut autorisé à écrire que Paul V était entièrement disposé à favoriser l'entreprise. Et en effet le cardinal Borghèse promettait que son oncle déployerait, pour la faire réussir, tout son zèle apostolique, en ajoutant qu'il espérait que ce zèle serait mieux récompensé que par le passé. Les nonces allaient recevoir la mission de la patroner auprès des gouvernements où ils étaient accrédités et, pour commencer, on envoyait à ceux de Bohême et de Pologne l'ordre de seconder les efforts du duc de Nevers dans ces deux pays.

En revenant en France, le Père Joseph s'arrêta à Florence et à Turin pour solliciter le concours du grand duc et du duc de Savoie. La marine toscane pouvait fournir un contingent important à une expédition maritime et ses fréquentes rencontres avec la marine ottomane, l'existence de l'ordre militaire de Saint-Etienne, spécialement fondé contre les Turcs [1], devaient rendre l'idée de croisade populaire dans les États du grand duc. Celui-ci, toutefois, ne prit aucun engagement, mais, en rendant hommage à des sentiments et à des desseins dont il était instruit depuis longtemps et dont le Père Joseph l'informa plus en détail, il consentit à les faire appuyer par son ambassadeur à la cour impériale [2]. Au duc de Savoie le capucin montra que les armements qui alarmaient l'Italie pouvaient être brusquement tournés contre les infidèles [3]. En tout autre temps, l'humeur inquiète et aventureuse de Charles-Emmanuel, ses prétentions sur les royaumes de Chypre et de Jérusalem auraient pu le rendre docile aux exhortations du Père Joseph ; mais sa guerre malheureuse contre l'Espagne absorbait toutes ses préoccupations [4], et c'était pour l'Italie, c'était au profit des ambitions traditionnelles de sa maison sur Genève, Gênes, le Montferrat et le Milanais, qu'il réservait la liberté d'action que devait lui assurer sa paix avec son adversaire.

[1] Voy. notamment Brantôme, éd. Lalanne. *Grands capitaines étrangers : le grand Cosme de Médicis*, t. II, p. 18.

[2] La grande duchesse-mère de Toscane à Nevers. Florence, 22 juin 1616. Le grand duc au même. Florence, 25 juin 1616. *Inédit.*

[3] Borghèse à Bentivoglio. Rome, 13 juin 1617. *Inédit.*

[4] Charles-Emmanuel au pape, 10 avril 1618. *Inédit.*

Digitized by Google

En cherchant à obtenir pour les droits du duc de Newers à la succession de Mantoue la garantie des souverains italiens, le Père Joseph ne cessait pas de s'occuper de l'affaire qui lui était à cœur, car il travaillait à assurer, dans le présent et dans l'avenir, la paix de l'Italie, condition indispensable de son concours. Le 2 juillet 1616, il faisait part à Villeroy [1] de l'intérêt que le grand duc, la grande duchesse et le pape prenaient aux droits de Charles de Gonzague; les premiers allaient écrire en Bohême, en Pologne et en Bavière pour les faire reconnaître; le pape conseillait au duc d'aller lui-même les défendre auprès de l'empereur.

Le Père Joseph quitta Rome vers la fête de Pâques (26 mars) de l'année 1617. Il retourna probablement dans les conditions où il était venu, c'est-à-dire à pied et à marches forcées [2]. Il aurait pu cependant voyager autrement, car l'obédience du procureur de son ordre, qui lui permettait d'aller en France, en Italie, en Allemagne et de retourner à Rome, devait comprendre aussi l'autorisation de voyager à cheval, comme l'obédience qui lui fut délivrée l'année suivante par le monce Bentivoglio. Mais il ne suffisait pas au Père Joseph de ne jamais s'écarter de sa règle de sa propre autorité: il n'usait encore des dispenses qui lui étaient accordées que dans la mesure où cela était absolument nécessaire.

Ce fut pour tromper la longueur et la fatigue de la route qu'il composa son poème épique de la *Turciade*. Ce titre dit assez qu'on y trouvera, quand M. l'abbé Dedouvres, qui vient de le découvrir, l'aura livré au public, les aspirations et les espérances dont l'auteur était plein [3].

[1] Le P. Joseph à Villeroy, 2 juillet 1616. *Inédit.*

[2] « .... Tanto affrettto per importantissime ragioni, che non m'è stato lecito riposarmi di Francia in qua apena un giorno correndo a piedi per i smisurati caldi... » Le P. Joseph au duc de Mantoue, 24 septembre [1616]. *Inédit.*

[3] *Le P. Joseph du Tremblay. Notice biographique d'après le sieur de Hautebresche. Essai bibliographique*, 1889, 47 p. C'est très probablement à la Barberine que M. l'abbé Dedouvres a fait cette découverte, car, dans son voyage à Rome en 1625, le P. Joseph offrit son poème au pape Urbain VIII, dont la bibliothèque est devenue cette bibliothèque Barberine, qui s'ouvre si discrètement aux savants, et où nous avons passé cependant tant d'heures fructueuses. La liste des ouvrages du P. Joseph, dressée par M. l'abbé Dedouvres, montre que la bonne fortune qui vient de lui échoir était méritée ; il ne lui reste plus qu'à la justifier encore davantage en y faisant participer le public.

Digitized by Google

Il était à la cour un peu avant le 7 juin 1617 [1]. Il la trouvait dans une situation bien différente de celle où il l'avait laissée l'année précédente. Une révolution de palais [2] avait remplacé le favori de Marie de Médicis et ses créatures par le favori du roi et les anciens ministres de Henri IV, Villeroy, Jeannin, Puysieux. Richelieu qui, au sein des intrigues les plus mesquines, avait essayé de faire parler au pouvoir un langage plus fier, de lui faire prendre une attitude plus ferme, entraîné dans la disgrâce de la reine mère, avait suivi cette princesse à Blois et s'était retiré ensuite dans son diocèse. Le prince de Condé était en prison ; le duc de Nevers et les autres princes mécontents avaient obtenu l'oubli d'un passé dont ils étaient d'accord avec les nouveaux détenteurs du pouvoir pour faire peser toute la responsabilité sur la victime du coup d'État du 24 avril. Dans ce changement de personnes et, selon toute apparence, de système, il y avait pour le Père Joseph de quoi être déconcerté ; il ne le fut pas. Le projet qu'il avait été servir en Italie et la politique qui y était liée n'étaient pas réellement atteints par la substitution d'une coterie nouvelle et de politiques expérimentés à la coterie de la reine mère. Avec des ministres comme Villeroy, Jeannin, Puysieux, on pouvait être sûr que l'esprit du gouvernement resterait espagnol ; quant au favori, en fait de politique, il n'en avait point d'autre que celle de consolider sa fortune, d'acquérir pour lui et les siens de grands établissements et d'empêcher le rapprochement du roi et de sa mère. Le retour du duc de Nevers à la cour ne pouvait que remettre en faveur une idée qui avait nécessairement souffert de son éloignement. Toute la question était de savoir si le nouveau gouvernement s'en tiendrait, dans ses rapports avec la maison d'Autriche, à la neutralité bienveillante du précédent, ou s'il irait jusqu'à une action commune avec elle. Comme avant son départ, le Père Joseph vit s'ouvrir devant lui toutes les portes : celles du roi, du favori, du conseil, celles de la Bastille même. Il trouva le moyen de communiquer avec le prince de Condé, qui y était renfermé, et le nonce le chargea de démentir auprès du prisonnier les bruits qui représentaient

[1] « E giunto qui il P. fr. Gioseppe... » Bentivoglio à Borghèse, 7 juin 1617, *Inédit.*

[2] Assassinat du maréchal d'Ancre, 24 avril.

Digitized by Google

son prédécesseur, Ubaldini, comme l'avant desservi et de l'assurer de la bienveillance du Saint-Père [1].

Il n'avait pas à son retour perdu un moment pour rendre compte au roi et au conseil des dispositions où il avait laissé le souverain pontife, des fondements qu'il avait jetés pour l'exécution du projet. Le nonce admirait l'ardeur qu'il y déployait. Dans cette ardeur, il n'y avait ni illusion sur les difficultés de sa tâche, ni présomption sur son influence, mais un besoin de sa nature et une foi légitime dans la puissance de la conviction et de la raison. Il stimulait la curie, le 14 juillet il pressait le cardinal Borghèse de faire ouvrir officiellement par le nonce la négociation. Auprès du roi il invoquait des révélations qui désignaient celui-ci comme le futur libérateur des lieux saints, et le pieux monarque ouvrait une oreille crédule et ravie à ces exhortations et à ces prédictions. Il persuadait aussi le favori et son entourage. Non que ces esprits sans portée, ces cœurs sans courage fussent capables d'être séduits par les grands côtés de l'entreprise ni d'en affronter le péril, mais, au moment où l'anarchie intérieure et la situation troublée de l'Europe commençaient à l'embarrasser, le duc de Luynes était tenté par l'avantage de se défaire d'une noblesse remuante avec laquelle il allait avoir à compter. L'élément sérieux du gouvernement se montrait, au contraire, plus rebelle à la propagande du capucin [2]. Les vieux politiques, auxquels le favori était venu demander l'expérience et la considération qui lui manquaient, appartenaient à l'école des empiriques, qui n'est guère moins dangereuse que celle des doctrinaires ; capables de rendre les plus grands services quand ils étaient dirigés par un homme comme Henri IV, ils ne savaient, livrés à eux-mêmes, que louvoyer entre les écueils et gouverner au jour le jour [3]. Malgré leurs sympathies espagnoles, ils devaient hésiter à donner le coup de mort à l'alliance de la France et de l'empire ottoman, déjà si affaiblie, et à compromettre les intérêts économiques de leur pays en Orient,

[1] Dép. précitée de Bentivoglio à Borghèse, 7 juin 1617.

[2] Puysieux à Marquemont, 11 janv. 1618. [*Lisez :* 1619]. *Inédit.* Ubaldini à Borghèse, 22 avril 1613. *Inédit.*

[3] « ... timidité naturelle de... Villeroy, qui avoit toujours gouverné de sorte que, cedant aux orages, il s'etoit laissé plutôt conduire aux affaires qu'il ne les avoit conduites... » *Mém. de Richelieu,* I, p. 127.

Digitized by Google

et il faut avouer qu'il n'avaient pas tort, du moment où ils ne croyaient pas à ce prix acheter le dénouement de la crise européenne. Le nonce n'hésitait pas d'ailleurs à attribuer à l'intérêt la froideur de Villeroy, qui tirait un gros revenu de nos consulats du Levant, en quoi vraisemblablement il faisait tort à un ministre dont la réputation d'intégrité était bien établie [1]. Peut-être était-ce plutôt chez celui-ci jalousie de voir le chemin que pouvait faire, sous d'autres auspices que les siens, une idée qui était le développement d'une des siennes, car lui aussi, quelques années auparavant, s'efforçait d'amener la reine mère à proposer au pape une ligue entre le Saint-Siège, l'empereur, le roi catholique et le roi très chrétien pour la défense et la conservation du catholicisme. Cette ligue, il est vrai, devait être, dans sa pensée, purement religeuse [2] ; mais comment ne comprenait-il pas, ne fut-ce qu'en interrogeant ses souvenirs de vieux ligueur, qu'elle était fatalement destinée à devenir politique ?... Les objections de ce groupe ministériel, dont le chef allait bientôt disparaître [3], n'allaient pas d'ailleurs jusqu'à une hostilité déclarée : il reconnaissait que l'alliance de la France avec le Grand Seigneur semblait nous avoir porté malheur.

Malgré cette opposition plus ou moins dissimulée, le Père Joseph avait lieu de s'applaudir des résultats de la campagne qu'il venait de mener de concert avec le nonce et le duc de Nevers. Le roi avait solennellement approuvé l'initiative prise par ce dernier, chargé le duc de Monteleone, ambassadeur d'Espagne, de faire part de ses intentions au gouvernement de Madrid et prié le nonce Bentivoglio de les communiquer à ses collègues de Prague, de Varsovie et de Cologne. Il faisait les frais de la mission de deux agents de Charles de Gonzague, envoyés l'un en Allemagne et en Pologne, l'autre à Rome et en Grèce. Le premier s'appelait Olivier de Marconnet, le second Château renaud. Peu de temps auparavant, un autre émissaire cherchait à obtenir l'adhésion du duc de Bavière, des électeurs de Cologne, de Mayence et de Trêves, de l'archiduc Léopold et de la noblesse

[1] Zorzi au doge. Paris 20 nov. 1617. *Inédit.*

[2] « ... Se fatigaba mucho Villeroy per encaminar a la Regna propusiese al Papa una liga, etc... puramente de religion y no de estados..... » Inigo de Cardeñas à Philippe III. Paris, 5 juin 1614. *Inédit.*

[3] Villeroy mourut le 12 novembre 1617.

Digitized by Google

allemande de la région rhénane. Son nom nous est resté inconnu ; nous savons seulement qu'il avait été choisi de façon à trouver crédit auprès de ceux qu'il était chargé de gagner. Marconnet emportait des lettres de Bentivoglio pour ses collègues de Prague et de Varsovie et devait être secondé par d'obscurs auxiliaires, probablement recrutés par les soins du Père Joseph et au sein de son ordre [1].

Tout en cherchant à obtenir l'intérêt et l'appui des puissances catholiques, les promoteurs de l'entreprise devaient se préoccuper de créer et d'organiser des ressources pécuniaires et une force militaire indépendantes. C'était le meilleur moyen de rendre efficaces les appels qu'ils allaient adresser à l'Europe, car c'est toujours aux entreprises qui font preuve de vitalité et d'avenir que vont les secours du dehors. Nous avons déjà dit combien les circonstances étaient favorables au recrutement d'une armée de volontaires. L'Europe était encore ébranlée par la longue rivalité de la France et de la maison d'Autriche, par les préparatifs militaires de Henri IV, par les guerres de religion, par celles qu'avaient suscitées les successions de Suède et de Russie. La lutte contre l'islamisme était d'ailleurs permanente dans la Méditerranée et attirait des aventuriers de tous les pays et de tous les rangs. Le duc de Nevers avait compris la nécessité de former un corps d'armée où les volontaires grecs viendraient s'encadrer et qui serait le noyau de l'armée cosmopolite composée des contingents des États chrétiens. Aussi prompt à marcher à son but qu'à s'en détourner, il avait, dès 1616, fixé l'effectif de ce corps, ses frais de recrutement, d'entretien et de transport, ainsi que l'époque de son embarquement. Puisque l'œuvre pour laquelle il voulait le lever parlait à l'imagination et à la foi, il fallait, pour le faire, s'adresser à d'autres sentiments encore que ceux qui faisaient généralement des soldats, c'est-à-dire le goût des aventures et du pillage. Puisqu'il s'agissait d'une croisade, il était naturel de songer à un ordre religieux comme ceux qui avaient été créés au moyen âge pour sauvegarder et défendre l'œuvre des croisés. La première pensée de Charles de Gonzague avait été de faire détacher de l'ordre de Malte celui du Saint-Sépulcre, et de s'en faire nommer grand maître. En 1615, il était en instance auprès du Saint-Siège pour

[1] Le P. Joseph à Borghèse, 13 sept. 1617. *Inédit.*

Digitized by Google

obtenir ce démembrement et ce titre, et il faisait appuyer sa requête par le gouvernement français. Mais la papauté, secondant la résistance des chevaliers de Malte, se refusa à laisser porter la main sur une institution qui avait si bien mérité de la chrétienté. Il fallait dès lors créer quelque chose de nouveau. On ne faisait par là que changer de difficultés. En adaptant à l'œuvre nouvelle une ancienne fondation, on se heurtait à des droits acquis, à des usages établis, mais on profitait de l'organisation et du prestige que le temps seul peut donner. En fondant quelque chose, on était plus à l'aise pour approprier l'institution au but qu'on avait en vue, mais on avait contre soi les tâtonnements qui accompagnent tous les débuts, le scepticisme qui attend toutes les nouveautés.

Au mois de septembre 1617, le duc de Nevers jetait à Paris les bases de l'ordre qui, empruntant d'abord son nom à la Vierge, devait finir par s'appeler l'*ordre de la milice chrétienne* [1]. Nous avons encore le registre original où les premiers adhérents ont inscrit leurs noms et leurs souscriptions ; le montant de ces souscriptions correspond au rang des adhérents dans l'association. Le 29 septembre 1617, jour de saint Michel, l'un des patrons de l'œuvre, Charles de Gonzague, s'inscrivait pour 300,000 livres, immédiatement après la reine-mère qui ouvrait la liste avec une souscription de 1,200,000 livres. Les grands prieurs devaient en donner 30,000 et commander à quatre-vingts compagnies d'infanterie. La souscription des grands croix était fixée à 7,500 livres et l'effectif placé sous leur commandement à vingt compagnies formant quatre régiments. Les commandeurs versaient 3,000 livres et étaient appelés au commandement de cinq compagnies. Aux chevaliers on demandait 900 livres et on donnait une compagnie.

Au moment où le duc de Nevers recueillait ces premières adhésions, l'organisation de la milice chrétienne était loin d'être arrêtée, son but seul était défini : ce but, c'était, d'après la déclaration du fondateur lui-même, une entreprise dirigée, sous les auspices du pape et du roi très chrétien, contre l'ennemi

[1] « ..... dove prima... s'intitulavano cavaglieri della madre di Dio, hora si fan nominare cavagl. della militia christiana... » 13 mars 1619. *Indiria*. *Mercure francais* V, 225.

Digitized by Google

commun de la chrétienté. Le sentiment qui avait inspiré le duc de Nevers était trop répandu pour ne pas enfanter ailleurs qu'en France des fondations analogues. Ce sentiment, c'était un catholicisme exalté et militant, aussi porté à servir la cause de la contre-réformation qu'à combattre les Infidèles. Aussi ne faut-il pas hésiter à rapprocher de la milice chrétienne certaines associations qui se fondèrent ou essayèrent de se fonder à la même époque, bien qu'elles ne se soient pas donné pour but l'expulsion des Turcs. C'est ainsi qu'on peut rapporter au même esprit la tentative faite en 1619 et 1620, sous le patronage de l'empereur, par un secrétaire de la chambre impériale, Arnoldinus de Klarstein, pour lever et entretenir, à l'aide de contributions volontaires, une armée capable d'assurer à Ferdinand II la supériorité sur ses adversaires [1]. La milice chrétienne elle-même dut son développement à une fusion entre l'association fondée par le duc de Nevers et deux associations du même genre créées, l'une en Italie par les trois frères Pierre, Jean-Baptiste et Bernardin Petrignani Sforza, l'autre en Allemagne par le comte Michel-Adolphe d'Althan. L'union de ces personnages avec le duc de Nevers, l'introduction des membres étrangers qu'ils amenèrent à leur suite, donnèrent à l'ordre un caractère cosmopolite aussi conforme à son esprit qu'indispensable à son développement et nécessitèrent sa division en trois langues ou régions : la région orientale (Germanie, Hongrie et Pologne), dirigée par le comte d'Althan, la région méridionale (Italie et Espagne), administrée par les frères Sforza, et la région occidentale, composée de la France, de la Flandre et de la Lorraine et à la tête de laquelle fut le duc de Nevers [2]. L'union des fondateurs fut scellée le 17 novembre 1618 à Olmütz, capitale de la Moravie, et l'ordre définitivement érigé à Vienne en Autriche le 8 mars 1619 [3]. Il comprenait deux classes de membres : des dignitaires (grands prieurs, grands croix, commandeurs) dont le nombre était

[1] Gindely, I, 365-367 ; Hürter, *Geschichte des Kaisers Ferdinands II.*

[2] Liste des grands croix, commandeurs et chevaliers entrés en l'ordre de la milice chrétienne au détroit occidental. *Inédit.* « Un discorso intorno l'incremento dell' ordine portato dal s. Pasqualino Pastrorichi. 1622. *Inédit.* »

[3] « Catalogo de prencipi et cavaglieri ch' hanno preso la croce a Vienna il venerdi otto di marzo 1619 presenti o absenti qual è stato mandato a Roma da Mgr noncio. » *Inédit. Mercure francais*, V.

Digitized by Google

limité, des chevaliers, confrères et soldats qu'on devait recevoir en aussi grand nombre qu'il s'en présenterait. Son but, tel qu'il résulte des statuts et du serment imposé aux membres, était d'établir et de maintenir la concorde au sein de la république chrétienne, de travailler à son extension, de la défendre contre les infidèles, de délivrer les chrétiens qui gémissaient sous leur joug. Ce programme, on le voit, se prêtait également à une croisade et à une intervention militaire dans la lutte dont l'Allemagne était le théâtre. Dès qu'ils eurent tenu leur premier chapitre, les fondateurs envoyèrent des ambassadeurs à toutes les grandes puissances et sollicitèrent l'approbation pontificale.

Reportons maintenant notre attention sur l'accueil que le projet de croisade recevait des divers cabinets européens auxquels il était présenté. Tout en le prenant sous son patronage, le gouvernement français entendait s'effacer derrière le duc de Nevers et le Saint-Siège et ne pas assumer publiquement le rôle d'organisateur d'une coalition contre les Turcs. Il pressait donc le pape de prendre en main l'organisation de la croisade. On ne lui demandait pas de participer d'une façon active aux opérations militaires, mais de présider aux négociations et à l'entente qui s'engageraient et s'établiraient entre les représentants des diverses puissances, accrédités auprès de lui, sur le moment et les points de l'attaque, sur les contingents respectifs et le partage des conquêtes. En fixant à Rome le centre des négociations, on ne renonçait ni à l'action isolée et concertée des nonces, ni à la propagante occulte des agents français.

Le Saint-Père ne refusa pas de répondre à l'appel de la France, mais il mit quelque lenteur à le faire, car ce ne fut pas avant le mois de février 1618 qu'il donna à ses nonces l'ordre d'aborder officiellement la question. Non qu'il méconnût la portée de l'entreprise ni les circonstances qui la rendaient opportune, mais, tant que l'Italie n'était pas pacifiée, ses préoccupations de prince italien l'empêchaient de se donner sans réserve à son rôle de chef de la catholicité. Or, au moment où le pouvoir passait des mains du favori de la reine-mère dans celles du roi, le gouverneur du Milanais, don Pedro de Tolède, reprenait les hostilités contre le duc de Savoie, et investissait Verceil, qui capitulait le 25 juillet 1617. Le traité de Madrid (26 septembre) n'avait pas mis fin à la guerre, et ce ne fut que dans l'été de

Digitized by Google

1618 que la paix fut assurée par la restitution de Verceil à Charles-Emmanuel et le désarmement du gouverneur de Milan.

Les instances de Chateaurenaud, arrivé à Rome le 18 décembre 1617, triomphèrent enfin des hésitations de la curie et, dans les premiers mois de 1618, les nonces de Paris, de Madrid, de Varsovie, de Prague, de Trêves, de Mayence, de Cologne et de Turin étaient spécialement accrédités pour solliciter l'adhésion et le concours des puissances auprès desquelles ils résidaient. En annonçant cette nouvelle à Bentivoglio, le cardinal-neveu s'étonnait que le roi très chrétien, qui se montrait si zélé pour l'entreprise, n'eût pas encore fait savoir directement au Saint-Père sa résolution d'y prendre part. Chateaurenaud s'était bien porté garant de cette résolution, mais il ne représentait à Rome que le duc de Nevers, et le langage de l'ambassadeur de France, Marquemont, loin de donner de l'autorité à Chateaurenaud, empêchait de prendre tout à fait au sérieux ce que celui-ci témoignait des sentiments et des intentions du roi.[1] Au moment même où la curie exprimait sa surprise à cet égard, le gouvernement français se décidait à rompre le silence qu'il avait gardé jusque là. A la suite d'un conseil de cabinet où le duc de Nevers et le Père Joseph avaient été appelés et où, sous leur influence, les sympathies déjà acquises au projet s'étaient accentuées, Marquemont recevait l'ordre d'ouvrir officiellement la négociation [2].

La France ne pouvait s'engager plus avant sans avoir l'Espagne à ses côtés. D'une part, c'était la seule garantie que celle-ci ne profiterait pas de l'initiative de sa rivale pour la desservir et la supplanter à Constantinople; de l'autre, son influence et ses intérêts dans la Méditerranée, sa puissance maritime lui assignaient dans l'entreprise une part prépondérante. Or, l'accord des deux pays dans cette œuvre commune entraînait une entente sur toutes les questions européennes, un désintéressement réciproque, l'oubli des vieux griefs, l'abandon d'une ancienne rivalité. Pouvait-on s'attendre à une rupture si complète avec le passé?... L'obstacle, du moins, ne paraissait pas devoir venir de la France. A la vérité, Luynes et sa coterie n'of-

[1] Borghèse au nonce de Paris. Rome, 10 février 1618. *Inédit.*
[2] Bentivoglio à Borghèse. Paris, 28 février 1618. *Inédit.*

Digitized by Google

fraient pas à l'Espagne autant de garanties que la reine mère et parfois il était tenté de tirer parti des embarras de la maison d'Autriche ; mais, entouré par les partisans de l'alliance espagnole qui lui en imposaient par leur expérience et leur réputation, inquiet à bon droit du caractère précaire de la tranquillité intérieure, absorbé par le souci de ses intérêts privés, il s'accommodait au courant qui entraînait nos hommes d'État et une notable partie de l'opinion vers la paix et vers l'Espagne. Les sacrifices de la reine mère, puis du favori, à la nécessité et au sentiment public n'avaient pu, toutefois, aller jusqu'à l'abandon sans réserve de nos alliés, ni empêcher des manifestations contraires de l'opinion ni obtenir de l'Espagne les mêmes ménagements. La France avait ressenti avec plus d'amertume qu'elle ne l'avait laissé paraître, l'humiliation de se voir enlever par son ancienne rivale la médiation qui devait lui procurer l'honneur de rétablir la paix en Italie. Les adversaires de l'Espagne, le duc de Savoie, la République de Venise, étaient populaires dans notre pays [1]. Au commencement de juin 1617, sous l'impression du passage de Lesdiguières au-delà des monts et de l'enrôlement d'une foule de volontaires français sous les drapeaux de Charles-Emmanuel, les rapports des deux États s'étaient aigris au point de faire craindre une rupture. Depuis, la situation s'était détendue et permettait d'espérer un rapprochement au profit de l'entreprise [2].

Toutefois, ni la défiance inhérente à des relations où la bonne volonté n'était pas égale des deux parts, ni le désir de la France de dissimuler son initiative, ne permettaient à celle-ci de faire des ouvertures à Madrid [3]. C'était le rôle et le devoir du Saint-Siège. Pour aller, en son nom, demander au gouvernement de Philippe III la confiance sans réserve, le loyal concours indispensable au succès, le Père Joseph et le duc de Nevers songèrent à un capucin. Le premier désigna le P. Diego della Marca, attaché aux missions de Savoie, déjà bien instruit de la question et, à

[1] Contarini au doge. Paris, 10 mai 1618. *Inédit.*

[2] «... come le cose erano inacerbite et in termine di rompersi fra Francia e Spagna..... » Le Père Joseph à Borghèse, 13 septembre 1617. *Inédit.*

[3] Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618.

Digitized by Google

son défaut, le P. Hyacinthe de Casal. Charles de Gonzague et le Père Joseph prièrent Bentivoglio de demander au pape l'un de ces deux religieux, qui devrait, avant d'accomplir sa mission, venir recevoir les instructions de notre capucin. Mais n'était-il pas préférable de se servir du Père Joseph lui-même? C'est ce que pensa le gouvernement français, qui prenait l'affaire de plus en plus à cœur [1]. Le capucin ne devait être en apparence que l'agent du nonce, mais il emportait des lettres de recommandation du roi, de la reine régnante, de Monteleone pour Philippe III, pour la princesse des Asturies, pour les ministres et il devait trouver un auxiliaire dans notre ambassadeur en Espagne [2].

Le 13 avril 1618, il demandait au pape de bénir son voyage et au cardinal Borghèse de seconder ses efforts [3]. L'appui qu'il sollicitait consistait à recommander son œuvre et sa personne au nonce de Madrid, au cardinal-duc de Lerme, au duc d'Uceda, au confesseur, le P. Luys de Alliaga, tout puissants conseillers du roi catholique, à obtenir de l'Espagne pour son ambassadeur à Rome, en vue d'un concert avec le représentant de la France, des pouvoirs analogues à ceux dont jouissait déjà ce dernier, à lui accorder à lui-même une obédience d'une durée illimitée et à envoyer dans la péninsule le P. Diego della Marca pour le remplacer et continuer ses efforts quand il la quitterait. En même temps il priait le nonce d'appeler l'attention du Saint-Père sur la diète qui devait se réunir au mois de mai à Ratisbonne, comme sur une occasion favorable pour faire agir auprès des princes catholiques les nonces de Prague et de Cologne; enfin, il fallait profiter de la présence d'un ambassadeur persan à Madrid pour encourager Shah-Abbas à continuer les hostilités contre le Grand Seigneur [4]. Le 18 avril, notre capucin quittait Paris. Il apprit en route la grave maladie de sa fille spirituelle, Antoinette d'Or-

[1] Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618.

[2] Le nonce Bentivoglio à Borghèse, 28 mars et 14 avril 1618. *Inédit.* Borghèse au nonce de Madrid. Rome, 1er mai 1618. *Inédit.* Louis XIII à la princesse des Asturies, mai 1618. *Inédit.* Puysieux à Marquemont, 25 avril 1618. *Inédit.*

[3] Le P. Joseph à Paul V et à Borghèse. Paris, 13 avril 1618. *Inédit.*

[4] Le P. Joseph au pape et au card. Borghèse. Paris, 13 avril [1618]. *Inédit.* Bentivoglio à Borghèse, 14 avril 1618.

Digitized by Google

léans. Malgré toute sa diligence, il n'arriva à Poitiers qu'après la mort de cette princesse (25 avril). Il y fut retenu jusqu'au mois de juillet par une indisposition, par les périls que la disparition d'Antoinette fit courir à l'œuvre naissante de réforme religieuse entreprise par elle et par lui, et par l'ordre d'attendre, pour continuer son voyage, la restitution de Verceil [1]. Cette restitution, qui eut lieu au milieu de juin et qui fut suivie du désarmement opéré par le duc de Feria et de l'amnistie accordée par le duc de Mantoue à ses sujets rebelles, écartait un risque de conflit entre la France et l'Espagne et permettait au Saint-Siège de tourner toute son attention sur l'Orient. Malheureusement la sécurité résultant de la pacification de l'Italie était d'avance ébranlée par la découverte d'une conspiration contre Venise, à laquelle le gouvernement espagnol était, il est vrai, resté étranger, mais où il ne pouvait manquer d'être compromis, surtout dans le premier moment, par la complicité de son représentant auprès de la république, le marquis de Bedmar, et celle du vice-roi de Naples, le duc d'Ossuna [2]. C'était de mauvais augure pour le succès de la tâche que le Père Joseph allait poursuivre au-delà des Pyrénées. Il en jugeait ainsi quand il écrivait : « Quand au grand affaire, toute la chrétienté y est entièrement disposée... Les seuls Espagnols tiennent le monde en échec et arrêtent ce bon œuvre et disposent la chrétienté de se trouver enveloppée en de prochaines guerres, plus périlleuses qu'aucune que nos pères aient vue cy devant et desquelles nos enfants ne verront pas la fin... Il s'est découvert depuis peu un dessein qu'ils avaient sur Venise, qui est la plus prodigieuse chose qui se puisse imaginer [3]... » Les événements allaient le rendre prophète plus encore qu'il ne pensait, car, peu de temps après que cette lettre était écrite, la défénestration de Prage (23 mai) donnait le signal de la guerre de trente ans.

A d'autres égards aussi, la mission du Père Joseph commençait sous de fâcheux auspices. Le Saint-Père accordait bien à

[1] Le P. Joseph au cardinal de Sainte-Susanne. 2 juillet [1618]. *Inédit.* Bentivoglio à Borghèse. Paris, 6 juin 1618.

[2] Voy. L. Ranke, *Ueber die Verschwörung gegen Venedig im Jahre 1618.*

[3] Le P. Joseph à sa mère. *Inédit.*

Digitized by Google

cette mission l'appui demandé par Bentivoglio, mais c'était d'assez mauvaise grâce. Il déclarait qu'elle n'était pas indispensable et qu'on aurait pu s'en tenir à faire traiter l'affaire à Rome par les représentants des puissances catholiques [1]; il trouvait superflu d'envoyer le P. Diego della Marca en Espagne [2]; il faisait remarquer ironiquement que le bruit qu'on avait fait en France autour du projet ne permettait pas, suivant le désir qui s'y manifestait, d'en dissimuler l'origine [3]; il laissait percer sa mauvaise humeur contre les enthousiastes du parti qu'il appelait des imprudents; au fond de cette mauvaise volonté mal dissimulée, Marquemont reconnaissait l'influence de l'Espagne, jalouse de l'initiative de la France [4].

On pouvait reconnaître la même influence dans le langage du nonce de Madrid, qui déclarait l'entreprise aussi impraticable que louable en principe [5]. Du reste, ce n'est pas seulement par une voie indirecte que nous sommes instruits des sentiments du gouvernement espagnol. Dès le 4 août 1617, Monteleone avait annoncé à sa Cour que le duc de Nevers poursuivait la ruine de l'Empire ottoman, que son dessein, présenté à Rome par un religieux capucin, y avait été embrassé avec ardeur, que la faveur et l'appui du roi et de ses ministres lui étaient acquis et qu'un membre de l'Oratoire allait partir pour en entretenir le roi catholique et lui demander son concours. L'ambassadeur joignait à sa dépêche un exposé du duc de Nevers, la liste des premiers souscripteurs de l'ordre de la milice chrétienne et l'engagement de la reine-mère. Saisi de cette communication, le Conseil d'État fut d'avis de ne pas prendre une décision définitive avant l'arrivée de l'émissaire annoncé, et Philippe III adopta cet avis; mais les sentiments de défiance et de dédain que la délibération mit au jour ne laissent aucun doute sur le sens de cet ajournement [6]. Le Conseil ne jugeait pas plus favorable-

[1] Marquemont au roi. Rome, 2 mai 1618.
[2] Borghèse à Bentivoglio. Rome, 1er mai 1618.
[3] *Ibid.* et Borghèse au nonce de Madrid. Rome, mai 1618.
[4] Dep. précitée de Marquemont. Dep. de Marquemont au roi. Rome, 28 juin 1618. Correspondance de Bentivoglio, II, n° 1166.
[5] Le nonce de Madrid à Borghese. 13 mai et 1er juillet 1618. *Inédit.* 13 septembre et 14 décembre 1617. *Inédit.*
[6] El consejo de stado a 24 de octob. 1617 sobre lo que ha escrito el duque de Monteleone del intento del duque de Nibers. *Inédit.*

Digitized by Google

ment le projet au mois d'avril 1618, quand Monteleone annonçait [1] le prochain départ du Père Joseph, et cependant l'ambassadeur n'avait rien négligé pour ménager à l'œuvre et à la personne de ce dernier un accueil favorable. Il le présentait dans ses lettres au roi et au secrétaire d'État, Juan de Ciriça, comme le véritable inspirateur de l'affaire, comme un grand homme de vertu et de talent, comme un religieux jouissant d'un crédit dans le siècle, conduit en Espagne par le zèle de la gloire de Dieu, incapable de se servir de cet intérêt sacré pour dissimuler des arrière-pensées politiques, digne enfin de la plus entière confiance [2]. Quant à son œuvre, Monteleone déclarait qu'elle pouvait, selon toutes les apparences, compter sur la sympathie et le dévouement des ministres et du roi qui, sans lui avoir donné lui-même sa mission, y applaudissait et en espérait beaucoup. Monteleone prenait l'affaire tant à cœur qu'il envoyait en Espagne son confesseur, le Père Luigi de Vera, pour y seconder le Père Joseph de son influence [3]. Mais le gouvernement de Madrid partageait si peu son enthousiasme, qu'il le blâmait d'avoir accordé son patronage à une proposition chimérique et encore plus inopportune [4].

La France n'avait plus qu'à attendre les résultats de la mission du Père Joseph et de la campagne diplomatique engagée par le Saint-Siège. Les critiques que Paul V mêlait à son approbation, l'attitude réservée de l'Espagne ne donnaient pas grand espoir au gouvernement français. Il approuva donc l'idée de Marquemont de garder le silence sur ce sujet jusqu'à ce que le pape y revint [5]. La confiance du duc de Nevers lui-même était ébranlée par les troubles de Bohême [6].

[1] Monteleone à Philippe III. Paris, 30 avril 1618. *Inédit.*

[2] « ...Fray Joseph de Paris que fue a Roma a disponer sobre ello a Su Santidad y volvio cerca de un anno ha aqui para continuar los officios que tenia empecados.... val con alun temor deque no sea tenido por hombre quilleve segundas intenciones, por los ordinarios recelos que il estado caussa, y porloque en todo el tiempo que le he tiacado he podido conocer de su celo y religion, me parece que nos es hombre de essa calidad porque de mas de la que tiene enquanto a mundo que es de harta estimacion esta tenido comunamente por hombre de mucha virtud y de exemplar vida y, ami parecer, a esto solo le mueve desser di la gloria de Dios. » *Ibid.*

[3] Monteleone à Juan de Ciriça. Paris, 25 mai 1618. *Inédit.*

[4] Consulte du 31 mai 1618. *Inédit.*

[5] Le roi à Marquemont. Paris, 8 mai et 5 juin 1618. *Inédit.*

[6] Bentivoglio à Borghèse. Paris, 28 juillet 1618.

Digitized by Google

Le découragement avait-il gagné aussi le Père Joseph? Était-il encore soutenu par l'espérance ou croyait-il seulement qu'il allait remplir un devoir stérile?

Ce qui dominait en lui quand, au mois de juillet 1618, il se remit en route, c'était la confiance. Non qu'il se fît illusion sur les difficultés de sa tâche [1]; il se rendait compte des mille traverses que les événements pouvaient jeter entre son but et lui [2]. Avec cette intuition de l'avenir qui comptait au nombre de ses dons les plus remarquables, il voyait l'Europe enveloppée dans un conflit qui, à sa naissance, ne semblait mettre en jeu que la liberté religieuse et les droits politiques des Bohémiens. Il connaissait la solidarité de nos Huguenots avec les protestants étrangers et particulièrement avec ceux d'Allemagne. Il avait éventé et révélé au pape, l'année précédente, le plan et les menées du duc de Bouillon, de l'électeur palatin et de leurs coreligionnaires au sujet de la succession impériale. Il considérait le souverain de Sedan comme un intrigant profond, habile et dangereux. Depuis trois mois, il avait dans les mains les preuves des efforts faits auprès du roi pour le décider à combattre la candidature de l'archiduc Ferdinand de Styrie et à favoriser celle de Maximilien de Bavière, qui, étant sans enfant, aplanirait la voie à un autre prétendant. Il combattait cette tentative, dont le succès aurait fait de Louis XIII un adversaire, peut-être un compétiteur de la maison d'Autriche à la couronne impériale ; il le poussait, au contraire, à prendre entre l'empereur et les protestants le rôle de médiateur ou tout au moins à n'accorder à ces derniers aucun encouragement [3].

Si l'espoir l'emportait encore dans l'âme du Père Joseph sur tous les sentiments qui se la disputaient, ce n'était donc pas faute de clairvoyance ; mais, par un heureux privilège, la clairvoyance n'affaiblissait chez lui ni la résolution ni l'activité. Les troubles que son projet avait en partie pour but de prévenir

[1] « Ho sempre inteso dal sud. cappuccino che'l Re di Spagna sapeva molto bene il vostro disegno di Levante, ma che voi non sapete il suo. » Siri, IV, 493. Le P. Joseph à Borghèse, 13 avril 1618. *Inédit.*

[2] « La quale può da mille accidenti venire interrotta se... » Le P. Joseph à Borghèse, 13 avril 1618. *Inédit.*

[3] Le P. Joseph au cardinal de Sainte-Susanne. Juillet 1618. *Inédit.*

Digitized by Google

avaient éclaté; il fallait les localiser, puis les étouffer et, en attendant, arrêter le plan de la grande entreprise qui devait en empêcher le retour. Fort du principe supérieur auquel il rapportait sa conduite [1], de l'empire qu'il était habitué à exercer sur les autres, il se flattait de faire comprendre aux conseillers de Philippe III la portée pacifique de l'œuvre dont il s'était fait l'apôtre, de les arracher à la préoccupation exclusive du danger qui menaçait la branche allemande des Habsbourgs pour leur faire adopter, en même temps que les mesures les plus propres à comprimer l'insurrection, un esprit et une direction politiques dénouant, par l'accord des deux maisons rivales et par un grand mouvement religieux et guerrier contre l'islamisme, la crise qui travaillait la chrétienté. Ce qui le confirmait dans cet espoir, c'était précisément la gravité du soulèvement de la Bohême, c'était les intrigues du parti protestant, ses efforts pour commettre le gouvernement français avec la maison d'Autriche. L'Espagne pourrait-elle se refuser à comprendre que le Père Joseph lui apportait le choix entre une union plus intime avec la France et son hostilité? Que, si notre pays ne trouvait pas au-delà des Pyrénées un désintéressement égal au sien, il pourrait bien revenir à sa politique traditionnelle et céder aux avances des protestants? Or on ne pouvait à Madrid fournir un gage moins équivoque du prix qu'on attachait à des relations cordiales avec ses voisins, des sacrifices qu'on était résigné à y faire qu'en entrant, de concert avec eux, dans une entreprise incompatible avec la politique provocante et agressive dont nos alliés, le duc de Savoie et la sérénissime République avaient failli être victimes. C'est en lui présentant sa proposition sous cet aspect, c'est en lui faisant sentir cette redoutable alternative que le Père Joseph devait convier le roi catholique à suivre son gendre le roi très chrétien dans la voie ouverte par ce dernier et à autoriser ses représentants à Rome et à Paris à entamer à ce sujet une véritable négociation, sauf à ajourner les opérations communes au temps où la rébellion serait étouffée. Quant aux autres puissances chrétien-

[1] ... che ha, si puo dire, lo spirito di Dio per muovere quest'impresa. » Bentivoglio à Borghèse. Paris, 14 avril 1618.

[2] Le P. Joseph à un destinataire inconnu. 18 décembre 1617. *Inédit.* — Le même au cardinal de Sainte-Susanne, juillet 1618.

Digitized by Google

nes, plus portées, dans une pareille aventure, à se suivre qu'à se devancer et dont l'attention paraissait devoir être absorbée par les événements de l'Europe centrale, c'est de la papauté surtout qu'il attendait l'impulsion énergique nécessaire pour triompher de leurs hésitations. Peu de temps avant l'explosion des troubles de Bohême, il rappelait au cardinal Borghèse que l'occasion est chauve, qu'il ne fallait pas la laisser échapper, que de nouveaux incidents pouvaient remettre en question la paix, maintenant assurée en Italie, il le pressait d'appliquer en cette circonstance le *compelle intrare* de la parabole évangélique [1].

Le Père Joseph arriva à Madrid vers le milieu d'août [2]. Il y avait été précédé, nous l'avons dit, par le P. Luigi de Vera [3] et il était accompagné par deux de ses frères en religion, le P. Romain et le frère Zénon de Quincamp. Dès le mois de mai, le nonce avait reçu pour instruction de le seconder auprès du cardinal-duc de Lerme, du duc d'Uceda et du confesseur du roi catholique. Fort de ces appuis, présenté par l'ambassadeur de France, accrédité par le roi et la reine régnante, il ne pouvait manquer d'être bien accueilli, mais, s'il n'eut qu'à se louer des égards rendus à sa personne, eut-il lieu de se féliciter autant de son voyage au point de vue du grand intérêt qui le lui avait fait entreprendre ?

L'entente cordiale dont il venait faire valoir les avantages et solliciter une nouvelle et éclatante manifestation, ne rencontrait pas à Madrid des adversaires systématiques. Par suite des mêmes nécessités et des mêmes calculs, le tout puissant favori de Philippe III ne répugnait pas moins que le favori de Louis XIII à une politique active, militante et résolument nationale. Il se rendait compte des ménagements dont le corps affaibli de la monarchie avait besoin et redoutait pour sa fortune comme pour l'État les sacrifices, les émotions, les périls inséparables d'une pareille politique. Les dispositions du gouvernement espagnol ne changèrent pas avec la révolution de palais dont le Père Joseph

[1] Le P. Joseph à Borghèse. Paris, 13 avril 1618.

[2] « ....Je suis arrivé en bonne santé au lieu où j'estime que sa sainte volonté m'appellait, d'où j'espère partir vers le commencement d'octobre.. » Epitres du P. Joseph écrites à plume volante, 23 août 1618. *Inédit.* Marquemont au roi. Rome, 18 septembre 1618. *Inédit.*

[3] Le P. Joseph au card. de Sainte-Susanne, juillet 1618. Bentivoglio à Borghèse. Paris, 9 mai et 6 juin 1618.

Digitized by Google

fut témoin au mois d'octobre, quand le duc d'Uceda, aidé du confesseur, supplanta son propre père le duc de Lerme dans la faveur du roi catholique. Mais les traditions sont souvent plus fortes que la volonté, toute puissante en apparence, d'un roi ou d'un favori. Or des traditions, fondées sur une prépondérance séculaire, dont la fragilité ne frappait pas encore tous les yeux, poussaient l'Espagne à intervenir d'une façon envahissante et hautaine dans toutes les questions européennes. D'ailleurs, ce gouvernement, dont l'activité était souvent paralysée au centre par une circonspection excessive et par les nombreux conseils qui entouraient la royauté, était souvent aussi représenté au dehors, dans les cours étrangères et les pays dépendant de la métropole, par des hommes imbus des maximes de Charles-Quint et de Philippe II, téméraires, remuants et fort peu dociles. C'était par de tels hommes que les autres puissances jugeaient la politique de l'Espagne, c'était eux en réalité qui faisaient cette politique. Leur influence, favorisée par le sentiment national, allait bientôt l'emporter sur la prudence et l'égoïsme des favoris qui cherchaient dans l'immobilité la conservation de l'État et de leur fortune. Aux difficultés passagères qui ont troublé l'accord des deux branches de la maison d'Autriche va succéder une union plus étroite, fondée sur le partage amiable de l'héritage de Mathias, cimentée par l'assistance pécuniaire et militaire que les rois catholiques donneront à l'empereur et redoutable pour l'indépendance européenne. Ce renouvellement d'une solidarité naturelle va conduire l'Espagne à ambitionner, à rechercher avec ardeur la communication et, autant que possible, la contiguité de ses possessions italiennes et flamandes par l'occupation des vallées des Alpes et de la vallée du Rhin. Du jour où il ne sera plus permis de douter du but qu'elle poursuit, c'en sera fait de l'essai d'entente cordiale loyalement pratiqué à Paris, moins sincèrement à Madrid; la France, menacée de se voir fermer la région dévolue à son expansion naturelle et resserrée en elle-même, atteinte à la fois dans sa grandeur future et dans sa sécurité présente, reviendra à sa politique traditionnelle et acceptera un antagonisme qui ne se terminera en réalité que le jour où un prince français ira s'asseoir sur le trône de Philippe II. Le plan de l'Espagne s'est manifesté ou se manifestera

Digitized by Google

par l'occupation d'Aix-la-Chapelle et d'une partie du duché de Juliers, par ses prétentions sur le Brisgau et sur l'Alsace, par la prise de possession du Palatinat inférieur et de la Valteline. Mais au moment de la mission du Père Joseph, les Espagnols n'étaient pas encore établis dans ces deux pays et il n'y avait pas lieu de les croire engagés sans retour dans la voie qui devait fatalement les conduire à une rupture avec la France. Pendant le séjour du capucin, peu après son départ, on constate, au contraire, les indices d'une préoccupation toute différente. Des armements maritimes considérables attirent alors l'attention de l'Europe, provoquent ses conjectures et ses inquiétudes. Le mystère qui les entourait n'est pas entièrement dissipé aujourd'hui. Mais, s'il est impossible d'en déterminer le but précis, qui peut-être n'a jamais été arrêté, il n'est pas permis de douter qu'ils n'aient été dirigés contre les Turcs, soit contre la régence d'Alger, depuis longtemps l'objet des regrets, des griefs et des vues de l'Espagne, soit contre la cœur même de leur empire [1]. Quel lien peut-on établir entre ces préparatifs et la présence du Père Joseph dans la Péninsule ? Nous n'avons plus sa correspondance pendant cette période ni celle de ses deux compagnons, et nous en sommes presque réduit, pour apprécier l'efficacité de ses efforts, à une dépêche de l'ambassadeur vénitien à Paris [2]. Cet ambassadeur ne tenait pas ses renseignements du Père Joseph ni d'une personne initiée au projet, car ses partisans n'avaient garde de choisir pour confident le ministre d'un État suspect d'avoir livré aux Turcs le secret des desseins dont ils devaient être les victimes; c'est donc seulement la rumeur publique qu'enregistre l'agent de la République. On n'en est pas moins autorisé à chercher dans cette rumeur et dans la dépêche qui la reproduit la façon dont notre capucin envisageait les résultats de son voyage. Or, à en croire le bruit qui circulait, le Père Joseph rapportait des impressions tout à fait favorables. Il affirmait aux ministres français que les armements de nos voisins n'avaient

[1] Contarini au doge, 24 mai 1618. Claude de Grenelle à Puysieux, 24 novembre et 30 décembre 1618, 25 février et 8 décembre 1619. Ribere à Puysieux, 25 novembre 1618. Contarini au doge. Paris, 29 novembre et 29 décembre 1618, 6 février 1619 (n. s.) 16 juin 1619. Grenelle à Puysieux. Lisbonne, 27 juin et 21 juillet 1619. Tous ces documents sont inédits.

[2] 5 février 1619 (n. s.)

Digitized by Google

pas d'autre but que de donner le branle à une entreprise contre les Turcs, dans laquelle ils comptaient avoir pour associé le roi très chrétien ; qu'ils voulaient ériger un ordre de chevalerie, où entreraient tous les partisans de cette entreprise, quelle que fut leur nationalité, et que les membres de cet ordre se réuniraient en Allemagne sous le commandement du duc de Nevers ; celui-ci, qui remplissait alors dans ce pays une mission de son gouvernement, espérait bien rétablir la paix entre l'empereur et ses sujets révoltés et, confondant dans les mêmes rangs Impériaux et Bohémiens, entrer par la Transylvanie et la Valachie, où il avait de nombreuses intelligences, dans l'empire ottoman, tandis que les flottes espagnole et napolitaine attaqueraient le littoral. On ajoutait que le vice-roi de Naples, le duc d'Ossuna, s'était déjà emparé du port de Sainte-Maure, dans l'île de ce nom, presque à l'entrée du golfe d'Arta. Du reste, l'ambassadeur croyait savoir que le Père Joseph ne réussissait pas à faire partager aux ministres les espérances et l'enthousiasme dont le duc de Nevers et lui étaient pleins. Que le capucin ait présenté l'Espagne comme plus résolue qu'elle ne l'était, que le bruit public ait encore exagéré la satisfaction que lui causait son voyage, cela est possible, mais il n'en est pas moins vrai qu'il y a eu en 1618 et 1619 un moment où la pensée d'une expédition maritime contre les Turcs a été adoptée dans les conseils du roi catholique, où, en vue de cette expédition, les forces navales de l'Espagne se sont rassemblées dans les ports de Carthagène, de Cadix, de Lisbonne, où, à son instigation, les galères pontificales, toscanes et maltaises se sont trouvées réunies. Il est difficile d'admettre que les efforts du Père Joseph aient été étrangers à cette résolution, que le gouvernement de Madrid soit resté complètement insensible aux considérations qu'il fit valoir. Ces considérations, on les connaît en partie déjà : la perspective de resserrer par une action commune avec la France une alliance profitable, la crainte, en se refusant à cette action commune, de faire suspecter ses intentions et de refroidir cette alliance. Ajoutons-y le désir de ménager dans le duc de Nevers, un prince puissant, qu'on croyait disposé à mettre son influence au service des intérêts de l'Espagne [1]. Ce n'est pas

[1] Consulte du 15 février 1617. *Inédit.*

Digitized by Google

tout : on pensait à Madrid, et l'on n'avait pas tort, que, si l'on réussissait à reporter chez les infidèles la terreur qu'ils faisaient régner dans la Méditerranée, ils ne seraient pas les seuls atteints, que l'accroissement de force et de prestige qui en résulterait pour l'Espagne se ferait sentir sur le théâtre de la lutte entre Ferdinand et ses sujets et dans toute l'Europe ; en même temps qu'elle refoulerait la piraterie barbaresque et affermirait son empire dans la Méditerranée, elle avait chance d'intimider en Allemagne la révolte naissante, de pacifier la crise qui venait de s'ouvrir pour la branche cadette des Habsbourgs. Ce point de vue ne fut assurément pas oublié dans les entretiens du Père Joseph avec les conseillers du roi catholique, particulièrement avec le confesseur, dont la disgrâce du duc de Lerme avait grandi l'influence et allait faire un inquisiteur général [1].

Quand le capucin revint en France, en janvier 1619 [2], il n'y trouva plus le duc de Nevers. Celui-ci avait, au mois d'octobre de l'année précédente, quitté son gouvernement de Champagne pour se rendre en Allemagne et en Pologne. Ses sentiments étaient si connus, si connues aussi les tendances du gouvernement français, qu'on supposa tout de suite que son voyage avait pour but d'aller offrir des secours à l'empereur ; les ministres jugèrent nécessaire de rassurer nos alliés protestants en déclarant qu'ils n'avaient pas donné à ce prince d'autre mission que celle de poursuivre, de concert avec ceux qui s'en occupaient déjà, la pacification de l'Allemagne et qu'ils ne toléreraient pas la sortie de troupes destinées aux belligérants [3]. Cette déclaration était sincère, mais l'interprétation à laquelle le départ du prince donnait lieu n'était qu'à demi inexacte. En réalité, ce qui attirait Charles de Gonzague hors de son pays, c'était ses desseins contre les Turcs, c'était le désir de donner à son ordre des adhérents et des ramifications à l'étranger, d'organiser contre l'empire ottoman et sur ses frontières une attaque par

[1] Grenelle à Puysieux, 8 décembre 1619. *Inédit.*

[2] « Nous attendons dans peu de jours le P. Joseph... » Puysieux à Marquemont. Paris, 11 janvier 1618 [*Lisez :* 1619].

[3] Contarini au doge. Paris, 11 novembre 1618. Puysieux à Sainte-Catherine. Paris, 8 novembre, 20 décembre 1618, 4 février 1619. Tours, 28 juin 1619. Baugy à Sainte-Catherine. Vienne, 30 janvier et 27 février 1619. Le tout inédit.

Digitized by Google

terre combinée avec l'attaque maritime dont nous avons indiqué la préparation, mais, comme le concours presque indispensable de l'empereur, des rois de Bohême et de Pologne était subordonné à la soumission volontaire ou forcée des rebelles, Charles partait avec l'intention d'offrir son épée aussi bien que sa médiation.

L'accueil qu'il reçut ne fut pas celui qui paraissait dû à sa personne et à ses dispositions. Rien pourtant ne pouvait être plus à souhait aux Habsbourgs d'Autriche qu'une suspension d'armes ou des renforts. Vers l'époque de l'arrivée du prince en Allemagne, la prise de Pilsen (21 novembre 1618) portait un coup sensible à la cause impériale déjà affaiblie par des échecs répétés en Bohême; la frontière autrichienne était franchie (25 novembre); les progrès des Bohémiens faisaient trembler Vienne, la fidélité de la haute et de la basse Autriche, celle de la Moravie inspirait de grandes inquiétudes. Ces inquiétudes, il est vrai, ne se réalisèrent pas immédiatement, mais le besoin de la paix n'en était pas moins vivement senti par Mathias et plus encore par Ferdinand, et ses partisans devenaient de plus en plus nombreux et écoutés. Au commencement de 1619, les hostilités proprement dites furent suspendues de fait et des négociations s'ouvrirent à Eger, mais elles n'amenèrent pas l'apaisement et n'empêchèrent pas l'esprit d'insubordination ou même la révolte ouverte de se propager dans les États héréditaires et les pays de la couronne de Bohême [1].

Mathias écouta le duc de Nevers et lui demanda un mémoire des frais que le trésor impérial aurait à supporter pour la levée et le transport des six mille fantassins et des deux mille cavaliers que le prince se faisait fort de mettre à sa disposition [2]. Mais Ferdinand ne tint pas un compte suffisant de ses propositions ni de sa personne et, s'il fallait en croire l'ambassadeur d'Espagne à Paris, assez enclin à envenimer les choses, Charles se serait plaint, à son retour, d'avoir été éconduit par le roi de

[1] Gindely, I, 410-II, 66.

[2] Memoria per la levata et pagha di doi mille, etc. dato per ordine di S. M. C. al consiglio di guerra il 3e di febo 1619 in Vienna per l'ecc. s. duca di Nevers. *Inédit.*

[3] Fernan Giron à Philippe III Paris, 29 mai 1619. *Inédit.* Grenelle à Puysieux. Lisbonne, 24 août 1619. *Inédit.*

Digitized by Google

Bohême [3]. Cet accueil s'explique par plusieurs raisons. Ferdinand partageait à l'égard de la France les sentiments de méfiance et d'ombrageuse jalousie qui régnaient à Madrid et que fomentait à Vienne le comte d'Oñate, le représentant si écouté et si influent de Philippe III ; la neutralité bienveillante de notre gouvernement ne suffisait pas à modifier ces sentiments ; sa médiation était suspecte de tendre à la suprématie européenne ; l'abandon de nos alliances traditionnelles, une participation ouverte et armée à la contre-réformation entreprise par la maison d'Autriche, telles étaient les seules conditions auxquelles notre pays aurait pu triompher de ces préventions. Peut-être aussi le duc de Nevers compromit-il sa cause par cette humeur mobile qui nuisait à son crédit [1], peut-être les ressources dont il se targuait parurent-elles illusoires.

Il obtint en Pologne un accueil et des résultats encore moins favorables. Pourtant l'hostilité que les incursions et les ravages des Tartares et des Cosaques entretenaient, depuis la paix de Busza (23 septembre 1617), entre les Polonais et les Turcs, semblait rendre imminente une rupture déclarée [2]. Mais toutes les pensées de Sigismond III étaient tournées vers la Russie et vers la Suède ; il aspirait à faire élire son fils Ladislas grand-duc de Moscovie et plus encore à recouvrer le trône de Suède, dont son oncle Charles IX l'avait dépouillé, et à y faire remonter avec lui le catholicisme. Le comte d'Althan lui faisait espérer pour cette entreprise, à laquelle devait coopérer une flotte espagnole armée à Dunkerque, un corps de troupe important [3]. Tout ce qui était étranger à ce dessein, tout ce qui pouvait y mettre obstacle, le trouvait indifférent ou hostile. Aussi la campagne d'Olivier de Marconnet en Pologne avait été, malgré les illusions dont il se berçait [4], à peu près stérile, et l'agent du duc de Nevers n'avait pas cru pouvoir se dispenser de pro-

[1] Voy. notamment le nonce de Cologne à Borghèse. Cologne, 10 mars 1618. *Inédit.*

[2] Liske, *Der Turkisch-polnische Feldzug in Jahre 1624.*

[3] Pauli Piasecii, *Chronica gestorum in Europa singularium ad annum 1648.* Hammendörfer, *Gesch. Polens.* Geiger, *Gesch. Schwedens.*

[4] Bentivoglio à Borghèse. Paris, 23 mai 1618. *Inédit.* Borghèse à un destinataire inconnu, fragment non daté. *Inédit.*

Digitized by Google

mettre au roi le concours de son maître à ses vues sur la Suède et la Russie [1]. Pas plus que Marconnet, Charles de Gonzague n'obtint ni le droit de passage pour les vingt mille hommes avec lesquels il voulait entrer en Turquie, ni une place en Podolie pour en faire le lieu de dépôt et de ravitaillement, ainsi que la base d'opération de ses troupes. Il ne réussit même pas à voir le roi ; afin d'éviter une entrevue embarrassante, celui-ci le fit rappeler de Cracovie à Vienne [2]. Ainsi le projet de croisade risquait de dégénérer, sous les yeux de son chef désigné, en une guerre dynastique à laquelle, sans doute, l'intérêt religieux n'était pas étranger, puisque le rétablissement de Sigismond sur le trône de Suède aurait entraîné dans ce pays une restauration catholique, mais où il était singulièrement rapetissé. Le duc de Nevers refusa, comme il fallait s'y attendre, de compromettre son nom et les ressources dont il croyait pouvoir disposer, dans une aventure aussi disproportionnée avec ses aspirations, aussi éloignée de ses vues. Son approbation et son concours étaient acquis, au contraire, à tout ce qui, en contribuant à une pacification ou au triomphe de la maison d'Autriche, préparait le moment où son vaste dessein pourrait être mis à exécution. En combattant pour l'empereur, les recrues levées en Pologne et ailleurs par ses partisans s'aguerrissaient et s'exerçaient à combattre les infidèles [3]. Le désir de servir les intérêts de Sigismond et du catholicisme en Suède n'empêchait pas le comte d'Althan de chercher à grossir le nombre des défenseurs de Ferdinand. Ce fut pour demander des soldats au roi et à la

[1] Le nonce de Varsovie à Borghèse, 26 janvier et 9 février 1618. *Inédit.*

[2] Le nonce de Varsovie à Borghèse, 16 novembre 1618. Inédit. «... il duca..... è stato d'ordine di quella M^ta richiamato a Vienna. » Le nonce de Varsovie à Borghèse. 23 novembre 1618. *Inédit.*

[3] «... Le comte d'Haltham est allé en Pologne faire deux mille chevaux polonais aux dépens de votre ordre et en peu ils seront sur pied et me viendront joindre... le comte de Bucquoy est en Bohême avec vingt mille et moi avec dix mille en Moravie. J'entrai dans cette province le premier de ce mois, l'ennemi vint pour m'attaquer... force seigneurs de qualité entrent en notre ordre, l'on traite de la paix et je crois qu'elle se fera..... Si elle se fait, jamais il n'y a eu une si belle occasion que de commencer notre entreprise contre le Turc, à quoi tous les princes et provinces contribueront pour faire sortir ces troupes qui sont dedans leur pays. » Le comte de Dampierre au duc de Nevers. Du camp de Moravie, 9 août [1619]. *Inédit.*

Digitized by Google

noblesse de Pologne que l'empereur l'envoya à Varsovie ; il y fut secondé par le comte hongrois, Georges Drugeth de Homonna, par le frère de l'empereur, l'archiduc Charles, évêque de Breslau, par sa sœur, la reine de Pologne. Leurs efforts réunis obtinrent de Sigismond une armée de onze mille cosaques environ qui infligèrent à Rakoczi une éclatante défaite et délivrèrent Vienne serrée de près par Bethlen Gabor [1]. Les vues du comte d'Althan ne s'éloignaient donc pas au fond de celles du duc de Nevers, mais les ambitions et les diversions auxquelles le premier se prêtait, risquaient de dénaturer l'idée qui leur était commune. Les assemblées d'Olmütz et de Vienne (17 novembre 1618 et 8 mars 1619), qui montrèrent le duc français, le comte allemand et Jean-Baptiste Petrignani unis dans la fondation d'un ordre militaire international, ne pouvaient faire oublier les dissidences qui s'étaient déjà produites, ni rassurer complètement sur celles qui pouvaient se produire encore.

Tout en se plaignant avec une certaine amertume des préventions qui avaient fait méconnaître à Prague ses intentions et ses ressources, Charles de Gonzague ne se refroidit nullement pour la cause de la maison d'Autriche. A peine revenu à la cour, en même temps qu'il se montrait partout revêtu des insignes de l'ordre qu'il venait de fonder et cherchait à lui recruter de nouveaux membres, il pressait le roi de faire marcher au secours de Ferdinand les troupes cantonnées en Champagne [2]. Quand, au mois de décembre de la même année, l'envoyé de l'empereur, le comte Wratislaw de Fürstenberg, vint, au nom de la solidarité des couronnes, demander le secours armé de la France, il trouva dans le conseil l'appui chaleureux du duc de Nevers, qui offrit d'aller combattre pour l'empereur à la tête de la milice chrétienne [3]. Du gouvernement l'ambassadeur ne put tout d'abord obtenir qu'une promesse de médiation, et il désespéra du succès de sa mission, mais bientôt, sous la pression du parti catholique, un revirement se produisit ; les dispositions du duc de Nevers devinrent celles des ministres et Fürstenberg apprit avec autant de satisfaction que de surprise que la France était décidée à

[1] Gindely, II, 289-290.
[2] Contarini au doge. Tours, 16 juillet 1619. *Inédit.*
[3] Gindely, III, 5.

Digitized by Google

intervenir en faveur de son maître, à la fois par la diplomatie et par les armes. Toutefois, sous l'empire des préoccupations causées par l'attitude de la reine mère, on recula presque aussitôt à Paris devant une intervention militaire et on chercha à esquiver ses engagements en substituant à une armée royale le duc de Nevers et sa milice, servant en partie à la solde de l'empereur [1]. Ce fut en présence de cette proposition et de la résolution de s'en tenir à une simple médiation que se trouva le conseiller impérial Kurz de Seuftenau, venu, au mois de février 1620, pour remercier le roi de ses promesses et en presser l'exécution [2]. Il ne pouvait faire aux offres de Charles de Gonzague, bien que le gouvernement français se les fût appropriées, un meilleur accueil que ne leur avait fait l'empereur lui-même. Le duc de Nevers n'en continua pas moins de seconder les efforts de Ferdinand et de l'Espagne pour obtenir l'action armée de la France en Allemagne. Au mois de février 1621, il y eut une concentration de troupes en Champagne et le bruit courut que Charles allait se mettre à leur tête pour les conduire au secours de la maison d'Autriche [3]. Les sympathies de la France pour la cause impériale ne devaient pas, on le sait, aller jusqu'à combattre pour elle, mais elle ne lui rendit pas moins de service par sa médiation qu'elle aurait pu le faire par son épée : en imposant aux alliés protestants de l'électeur palatin la neutralité dans les affaires de Bohême (traité d'Ulm, 3 juin 1620), les négociateurs français livrèrent sa jeune et fragile royauté aux coups de Maximilien de Bavière sans sauvegarder ses États héréditaires sur lesquels, dans le même temps, l'Espagne mettait la main.

Si les offres de service du duc de Nevers en vue de rétablir par le triomphe des Habsbourgs d'Autriche la paix européenne avaient été rebutés, l'activité diplomatique déployée par les nonces en faveur de la croisade n'avait pas été mieux récompensée. Il y avait là de quoi décourager des hommes moins confiants et moins ardents que Charles de Gonzague et que le Père Joseph. Mais ils conservaient encore des espérances et elles étaient, dans

[1] Giron à Philippe III, 9 février 1620. *Inédit.*
[2] Sur les dispositions variables de la France voy. les dépêches de Bentivoglio au card. Borghèse dans l'édit. de Stefani, *passim.*
[3] Contarini au doge, 4 et 18 février 1621 (n. s.). *Inédit.*

Digitized by Google

une certaine mesure, autorisées par les résultats qui, à un autre point de vue, avaient été obtenus. Les puissances catholiques, préoccupées par le conflit qui s'aggravait dans l'Europe centrale, s'étaient il est vrai, dérobées, mais une foule de bonnes volontés individuelles s'étaient offertes; on avait réuni beaucoup d'argent, enrôlé beaucoup d'hommes, noué des intelligences et créé des points d'appui en Grèce, en Moldavie, en Valachie, un peu partout. Obligés de renoncer pour le moment au concours des gouvernements, le prince et le religieux devaient se vouer d'autant plus au développement et à l'organisation de l'ordre militaire qu'ils avaient toujours envisagé comme le ressort principal de leur entreprise. L'ordre avait été à peine fondé que ses ambassadeurs étaient allés demander aux souverains de le recevoir dans leurs royaumes et de lui accorder leur protection.

Nous ne les suivrons pas dans leur mission. Il en est un pourtant dont nous dirons un mot, parce que les vicissitudes de sa carrière caractérisent bien l'existence aventureuse et les mobiles de nombre de gentilshommes enrôlés par le duc de Nevers. Né en Italie, dépouillé de son patrimoine, menacé dans sa personne par les guerres civiles de son pays, Marc Antoine Scotti, comte d'Agazzano, avait servi le duc de Bavière de manière à mériter sa reconnaissance; il était passé ensuite à la cour de l'empereur, dont il avait aussi conquis l'affection, il avait longtemps combattu en Hongrie, puis il avait quitté le service impérial pour s'attacher à Charles de Gonzague. Bientôt il allait s'offrir avec trois mille hommes à la république de Venise, témoignant ainsi que, s'il se battait de préférence pour la cause catholique, il était avant tout désireux de se battre [1]. Après avoir obtenu de l'archiduc Albert et de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie l'introduction de l'ordre en Flandre, Scotti se rendit en Espagne. Il y recueillit des assurances encourageantes [2] et put emporter l'espoir que la milice chrétienne y serait admise ; mais quand, sur la demande de l'ambassadeur de France et du duc de Nevers, la

[1] Priuli et Contarini au doge. Paris, 6 février 1622 (n. s.). Pesaro au doge. Avignon, 20 novembre 1622. *Inédit.*

[2] Grenelle à Puysieux. Lisbonne, 5 septembre 1619. Philippe III aux fondateurs et au conseil des chevaliers de la milice chrétienne, 17 avril 1620. *Inédit.*

Digitized by Google

question fut reprise et plus mûrement examinée, le conseil d'État fut frappé de l'inconvénient de laisser s'établir dans la monarchie, qui comptait déjà sept ordres militaires dépendant de la couronne, un ordre nouveau et étranger [1], et Philippe III répondit par un refus, entouré de tous les ménagements dus à un ami de l'Espagne tel que le duc de Nevers. En prenant cette résolution, le gouvernement espagnol ne paraît pas avoir obéi à sa méfiance habituelle contre tout ce qui venait de la France, car, lorsque, quelques années plus tard, en 1626, le grand aumônier de la milice chrétienne vint demander pour elle, au nom du comte d'Althan et de l'empereur, l'autorisation de s'établir dans les États de Philippe IV, il ne réussit pas davantage [2]. L'ordre reçut, au contraire, de Ferdinand, de Louis XIII et surtout du pape Urbain VIII de sérieux encouragements. Le premier en accepta le patronage et autorisa, en sa faveur, la levée d'une contribution dans l'Empire [3]; le second lui accorda des lettres d'établissement et d'amortissement; le troisième [4] en approuva par une bulle la fondation, s'en déclara le protecteur, en conféra les nouveaux insignes à Charles de Gonzague, à qui il fit les plus grandes caresses [5]. Il exhortait Sigismond III à l'ériger dans son royaume et à le prendre sous sa protection [6]. Déjà l'avènement de son prédécesseur Grégoire XV (1er février 1621) avait donné à la maison d'Autriche et au projet de croisade un partisan plus ardent et plus confiant que Paul V. Grégoire unissait ce projet et la cause des Habsbourgs dans une même sollicitude : ainsi en 1621, l'un de ses agents, le P. Hyacinthe de Casal, tout en cherchant à faire accepter par l'Espagne la translation de l'électorat palatin au duc de Bavière, travaillait à l'union des nations chré-

[1] Consulte du conseil d'État. Madrid, juin 1622. *Inédit.*

[2] Ferdinand II à Philippe IV. Vienne, 11 février 1626. Althan à Philippe IV. Komorn, 21 août 1626. Consultes du 17 février et du 11 mai 1628. *Inédit.*

[3] Althan à Philippe IV, 21 août 1626. Patente de Ferdinand II. Vienne, 2 février 1626.

[4] Niort, avril 1622.

[5] Extrait d'une lettre de Rome du 9 février 1624. Scaglia au duc de Savoie, Paris. 30 janvier 1624. *Inédit. Mercure français*, X, 194-95. *Mémoires de Marolles*, I, 107-108.

[6] Bref d'Urbain VIII à Sigismond, 3 août 1624, dans Theiner., *Vetera monumenta Poloniæ et Lithuaniæ.*

Digitized by Google

tiennes contre l'ennemi commun [1]; l'année suivante, un autre capucin, le P. Valerian Magni, venu en France pour obtenir l'adhésion de notre pays à un règlement de la question de la Valteline favorable à la maison d'Autriche et pour le lier aux catholiques allemands, ne manquait pas de faire entrevoir cette ligue chrétienne comme le dernier mot de la politique qu'il prêchait.

Cependant le duc de Nevers continuait ses préparatifs militaires. Le Père Joseph lui conseilla de se procurer tout de suite des vaisseaux pour le transport de son corps expéditionnaire [2]. Au lieu d'en affréter, comme on le faisait souvent à cette époque [3], le prince préféra en faire construire. Il commanda aux constructeurs hollandais, les plus habiles de l'Europe, cinq galions qui comptèrent bientôt parmi les plus beaux navires sortis des chantiers de la république. Le plus petit était de cinq cents tonneaux, le plus grand probablement de huit cents, chacun était armé de trente à quarante canons [4]. Il songea à y embarquer les déserteurs de l'armée que Mansfeld faisait vivre, à la fin de 1623, sur la Frise orientale [5].

Il est difficile d'évaluer d'une façon précise et sûre l'effectif que Charles de Gonzague aurait pu réunir le jour où il se serait mis en campagne. Les textes présentent des données très différentes. S'il faut en croire l'ambassadeur vénitien, Charles avait l'espoir, au commencement de 1619, de mettre sur sa petite flotte, pour laquelle il avait déjà dépensé, à cette date, 50,000 écus, treize mille bons soldats [6]. C'était, on l'a vu, pour vingt mille hommes qu'il demandait au roi de Pologne le droit de passage.

[1] Ferdinand II à Philippe IV. Vienne, 15 octobre 1621. *Inédit.*

[2] *Mémoires de l'abbé de Marolles.*

[3] Voy. la proposition faite par des armateurs hollandais « pour favoriser le voiage de M. le duc de Nevers pour aller au Levant. » *Inédit.*

[4] Contarini au doge. Paris 7 juillet 1620. *Inédit.* Pesaro au doge. Poissy, 31 août 1623. *Inédit.* Priuli, au doge. Paris, 12 octobre 1621. *Inédit.* « N'oubliez pas en vos prières avec un grand soin de recommander à Dieu qu'il bénisse le voyage de cinq vaisseaux et navires de la sainte milice que l'on a faict faire expres en Flandre où l'on est allé les querir. L'espoir de tout le saint œuvre est enfermé là dedans... Ceux-là [ces vaisseaux] sont pour acquerir des peuples infinis à son fils [J. C.] Recommandez chaudement M. de Nevers, etc... » Le P. J. à la prieure de Lencloître, 31 janv. 1621. *Inédit.* — *Mém. de Marolles.*

[5] Pesaro au doge. Paris, 22 décembre 1623. *Inédit.* Villermont, *Ernest de Mansfeld*, chap. XVII.

[6] Contarini au doge. Paris, 27 février 1619. (n. s.) *Inédit.*

Digitized by Google

Les troupes qu'il offrait vers la même époque à l'empereur Mathias ne dépassaient pas huit mille hommes. A côté de cela, on lit dans une lettre anonyme écrite de Rome le 9 février 1624 [1] que des princes et des grands seigneurs, dévoués à l'entreprise, ont promis, l'un mille, l'autre deux mille soldats et que le total de ces soldats s'élève à soixante mille. Or la situation de l'auteur de cette lettre, attaché, selon toute vraisemblance, au duc de Nevers, alors à Rome, ne permet guère de révoquer en doute le réalité de ces promesses, tout en laissant douter beaucoup de leur exécution. Assurément il ne serait pas difficile d'expliquer ces différences de chiffres, mais, en le faisant, on ne dissiperait pas l'incertitude qui plane sur le total des forces à la tête desquelles le chef de la croisade aurait probablement pu se mettre, le moment venu. Cette incertitude existait également pour les organisateurs de l'entreprise. Ceux-ci, en effet, ne pouvaient connaître que les promesses qu'ils avaient reçues, ils ne pouvaient prévoir sûrement comment elles seraient tenues, ils ne pouvaient savoir si tel chef de bande ne manquerait pas de parole, si tel autre viendrait au rendez-vous avec autant de monde qu'il en avait pris l'engagement. On peut, toutefois, en tenant compte du nombre de soldats levés vers le même temps et dans nos guerres civiles et dans la guerre de trente ans, estimer à douze ou quinze mille celui des hommes que le duc de Nevers pouvait espérer réunir sous ses drapeaux [2]. Ce chiffre paraîtra sans doute hors de proportion avec le but à atteindre, mais est-il besoin de faire remarquer que, abstraction faite du concours militaire des puissances européennes, ce corps expéditionnaire devait se grossir du contingent commandé par le comte d'Althan [3], ainsi que de tous les volontaires, de tous les

[1] *Inédit.*

[2] En 1617 le marquis de Villars et le baron de Thianges commandaient 5000 fantassins et 600 cavaliers levés par le duc de Nevers. Bon et Gussoni au doge, 21 mars 1617. *Inédit.*

[3] « Il [Marconnet] fait état de 14 à 15 mille d'Allemands de la part du comte d'Althan avec l'argent pour leur levée et entretenement pendant le temps nécessaire, lequel provient de la contribution de plusieurs princes et seigneurs...Les confédérés qu'il a vus en Allemagne lui font espérer que le nombre des confédérés de Pologne montera à quelques 15,000 h. tant de pied que de cheval, levés et entretenus aux dépens des Polonais. » Extrait d'une lettre de Marconnet. Cracovie, 21 décembre 1617. Le P. Valerian

Digitized by Google

insurgés, de toutes les forces indisciplinées peut-être, mais à coup sûr pleines d'élan que son apparition devait faire surgir sur les frontières et au sein même de l'empire ottoman ? C'est ainsi que, le 7 avril 1617, Marçonnet avait signé à Varsovie avec les délégués des cosaques Zaporogues un traité qui plaçait sous son commandement, c'est-à-dire sous celui de son maître, toute leur armée ; c'est ainsi que Samuel [1], duc de Koresky, qui était bien placé pour le savoir, présentait la Moldavie comme un pays abondant en combattants aussi bien qu'en bétail, en vivres et en canons.

Charles de Gonzague s'était assuré aussi les services d'un grand nombre de capitaines et de pilotes familiarisés avec la navigation dans les mers du Levant [2]. Parmi eux se distinguait surtout Jacques-Pierre. C'était un pirate normand, connaissant à fond les côtes de la Morée, les parages de l'Archipel et qui souvent avait été chargé par le duc de Nevers de porter à ses amis de Grèce des messages et des armes. Amis et ennemis, chrétiens et infidèles, tous étaient égaux à ses yeux quand il s'agissait de faire un coup de main hasardeux et lucratif. Enrôlé dans la marine vénitienne, il n'avait pas craint de comploter avec le duc d'Ossuna et le marquis de Bedmar la ruine de la république, qui s'était débarrassée sommairement de sa personne et avait saisi avec ses papiers le secret de l'expédition maritime préparée contre les Turcs [3].

Pour faire aboutir tous ces préparatifs, pour dissiper les dissidences entre les fondateurs de la milice chrétienne et faire prévaloir un plan unique d'opérations, il aurait fallu que la crainte des Turcs arrachât l'Europe à ses divisions. C'est ce qui aurait pu arriver quand l'hospodar de Valachie Graziani entraîna les

Magni, qui s'emploie en Allemagne et en Pologne en faveur du projet, confirme le contenu des lettres de Marconnet. Ces documents sont inédits.

[1] Samuel, duc de Coreski en Volhynie, au duc de Nevers. Korets, 12 juin 1619. *Inédit.*

[2] Châteaurenaud au duc de Nevers. Rome, 13 et 16 janvier 1616. *Inédit.*

[3] Essa corona ha tenido aviso que en poder de alqunos de los Franceses que han pesticiado en Venecia hallaron papeles tocantes a interpresas que se podian hazer en plazas del Turco... y que Venecianos han enviado dechos papeles al d. Turco por agraciarse con el, etc... » Monteleone à Philippe III. Paris, 13 juillet 1618. *Inédit.* Contarini au doge. Paris, 14 juillet 1618. *Inédit.* Marquemont au roi. Rome, 14 août 1618. Sur Jacques-Pierre voy. notamment Siri, IV, 445-46.

Digitized by Google

Polonais dans une guerre d'abord malheureuse contre la Porte. Sous le coup du désastre de Cecora (19 septembre 1620), on vit Sigismond, dont l'imprévoyance méconnaissait naguère l'utilité d'une croisade, la réclamer de l'Europe, émue elle-même du coup qui venait de frapper le boulevard de la chrétienté [1]. Mais les Polonais prirent leur revanche à Chocim et la paix signée au même lieu (9 octobre 1621) rendit à la république chrétienne la sécurité et la liberté de se déchirer elle-même.

Dès lors l'idée de la solidarité chrétienne en face de l'islamisme flottera bien encore, comme une épave du passé, sur le courant des événements, elle n'est plus appelée à le diriger. Enivrée de son facile triomphe, égarée par un fanatisme sincère, la maison d'Autriche s'affranchira de tout ménagement envers la France, la forcera à reprendre la lutte traditionnelle et, en défendant sa sécurité, à songer à sa grandeur; elle alarmera l'Allemagne protestante du nord sur la conservation des évêchés sécularisés, le Danemark et la Suède sur leurs intérêts dans les mers qui les baignent et transformera ainsi une crise intérieure en une guerre européenne. Ce fut ainsi que, pour leur malheur, les Habsbourgs répondirent à la confiance et à la sympathie qui portaient la France à les assister dans leurs embarras, comme le Père Joseph et le duc de Nevers à leur offrir, en son nom, le rôle de chefs de la chrétienté contre les Turcs. Ce n'est pas seulement en Allemagne que le sentiment religieux déchut de la hauteur où le Père Joseph avait voulu le porter pour le faire servir à son entreprise ; en France aussi il dégénéra en esprit sectaire. Les vaisseaux que Charles de Gonzague avait fait construire pour la croisade, servirent contre les Huguenots et, au lieu d'aller montrer au croissant les chrétiens unis, périrent misérablement dans nos guerres civiles [2]. La succession de Man-

[1] Sur l'appel de Sigismond III à l'Europe, voy. le ms. de la bibliothèque de l'université de Cracovie intitulé : *Acta diplomatica anni 1621 et 1622* et une dép. de Priuli et Contarini, Paris, 4 mai 1621. Sur l'émotion en Europe voy. Grenelle à Puysieux, Madrid, 23 avril 1620. Priuli au doge, Paris, 6 septembre 1621. *Inédit.* Des Hayes Cormenin, parti pour le Levant le 15 avril 1621, était chargé d'intervenir, en vue d'une pacification, entre les belligérants. *Voyage du Levant.*

[2] Priuli au doge, Paris, 12 octobre 1621. Le duc de Nevers au nonce, Charleville, 20 janvier 1625. Scaglia au duc de Savoie, Paris, 23 janvier 1625. Tous ces documents sont inédits.

Digitized by Google

toue fit oublier à ce prince l'héritage des Paléologues, et l'opposition des Habsbourgs à ses légitimes prétentions le rendit fort hostile à une maison dont il avait commencé par se faire le champion, nous allions dire le paladin. En 1625, Urbain VIII et le Père Joseph reconnaissaient d'un commun accord que les circonstances imposaient un ajournement indéfini [1]. Ce sentiment, qui était celui de tout le monde, n'empêchait pas la milice chrétienne de subsister et même de recevoir de nouveaux privilèges, soit dans l'attente de circonstances plus favorables, soit dans des vues assez différentes de sa destination première. En 1628, la langue orientale, tout au moins, celle qui obéissait à l'autorité du comte d'Althan, existait encore.

Ce qui dura plus longtemps que la milice chrétienne elle-même, c'est l'idée d'une réconciliation des ambitions et des croyances aux dépens des Turcs. Impuissante à arrêter le cours des événements, elle ne fut pour cela ni moins sincère ni moins répandue; elle est familière aux personnages les plus opposés, à Gustave Adolphe comme à Tilly, à Waldstein comme à Maximilien, elle fait presque partie du style des chancelleries. Mais elle n'est nulle part plus enracinée et plus constante que chez le Père Joseph; amené par elle à mettre la main à la politique européenne, il se console des nécessités de la guerre contre la maison d'Autriche en cherchant à se persuader que l'issue de cette guerre tournera à la réalisation du dessein dont elle a été le principal obstacle.

Il est toujours oiseux de spéculer sur les conséquences hypothétiques d'un événement qui ne s'est pas produit, à plus forte raison quand il s'agit d'un projet qui, comme celui du Père Joseph et du duc de Nevers, n'a pas été conduit à un degré de maturité suffisant pour permettre d'en apprécier les chances avec quelque certitude. On ne peut cependant s'empêcher de remarquer que si leur entreprise, à laquelle l'entente de la France et de la maison d'Autriche et la faiblesse de l'empire ottoman donnaient une grande opportunité, avait réussi, elle aurait probablement conjuré la guerre de trente ans et résolu ou plutôt prévenu la question d'Orient, qui n'existe, dans le sens

[1] Lepré-Balain.

Digitized by Google

où nous l'entendons aujourd'hui, que depuis le jour où la décadence définitive de la Turquie a donné naissance à la rivalité de ses voisins, à la grandeur de la Russie, à la tutelle de l'Europe. Quoi qu'il en soit, on ferait tort à cette entreprise en n'y voyant que le rêve d'un moine et d'un prince d'une romanesque ambition. Elle se rattache à une tradition dissimulée mais non abolie par l'âpreté des luttes religieuses et nationales ; elle est en harmonie avec les tendances pacifiques des deux maisons rivales dont l'accord peut seul en assurer le succès ; elle ouvre une carrière à une classe nombreuse pour qui la guerre est une habitude et un besoin ; elle offre aux convoitises un appât considérable ; elle s'appuie sur des aspirations nationales encore confuses dont notre siècle a pu apprécier la force. Si elle n'est pas véritablement entrée dans la période d'exécution, cela s'explique par des causes plus graves et plus générales que la mobilité et l'insuffisance de son chef militaire et que la froideur de la papauté : c'est que les divisions confessionnelles et les intérêts qui en étaient nés, l'ont emporté sur le souvenir et le sentiment encore présent de l'unité religieuse, c'est que l'attente d'un conflit européen à empêché les États qui n'y étaient pas directement engagés de sortir de leur attitude d'observation ; mais ces difficultés prévues n'autorisent pas à la considérer comme chimérique, à en méconnaître les chances non plus que la grandeur.

G. FAGNIEZ.

Digitized by Google

L'ÉMIGRATION

D'APRÈS LE JOURNAL INÉDIT D'UN ÉMIGRÉ

I

PRÉLUDES DE L'ÉMIGRATION. — ILLUSION ET AMERTUMES DE L'EXIL. — DE MUNSTER A MALTE.

Faut-il, à propos du *Journal d'un émigré* qui fait l'objet de cet article, reprendre la thèse de l'émigration ? — Nous serions porté à regarder l'émigration comme un fait historique ayant eu sa raison d'être, motivé à coup sûr, assez peu raisonné cependant et né d'une de ces impulsions aventureuses auxquelles on cède facilement en France, qui s'imposent d'elles-mêmes, par un effet de l'opinion, sans avoir été l'objet d'aucune délibération préalable ni s'être prêtée à une direction politique assez ferme, assez éclairée pour en assurer le succès. D'ailleurs, en y regardant de près, on ne se trouve pas en face d'une seule émigration, mais de plusieurs émigrations successives, s'absorbant mutuellement. Rigoureusement, il faut au moins reconnaître deux émigrations très distinctes par les intentions qui les inspirèrent, séparées l'une de l'autre par un certain intervalle et puisant leur mobile dans des ordres d'idées fort différents, bien que toutes deux aient abouti au même résultat, nous voulons dire à un irrémédiable et complet échec ; il ne serait pas exact d'ajouter à un échec prévu, puisque, selon les témoignages du temps, l'émigration, en 1792, crut sincèrement au succès de l'effort qu'elle allait accomplir en vue de la chute du régime politique nouvellement installé, et qui lui paraissait le contrepied de ce qui avait passé jusque là pour représenter l'assise normale et régulière des institutions françaises. La soudaineté de la Révolution, le système de table rase adopté par

Digitized by Google

elle dès le début, sa complicité manifeste avec tous les actes violents dont elle pouvait tirer parti, enfin l'irritation éprouvée par ses adhérents vis-à-vis des plus timides essais de résistance, toutes ces causes expliquent et justifient dans une certaine mesure la pensée de ceux qui songèrent à s'éloigner. En tout cas, elles atténuent certainement le blâme qu'on leur a si bénévolement infligé, comme si dans une maison menacée d'écroulement ou dans un édifice en proie à l'incendie, le premier mouvement et le plus instinctif n'était pas de gagner les issues, de s'y précipiter, au risque même d'être écrasé par les décombres.

La première émigration, celle du comte d'Artois, des Condés, de la coterie Polignac et consorts, ne fut guères que la retraite d'un groupe de mécontents exclus du pouvoir à la suite d'un coup de force populaire. La journée du 14 juillet donnait à l'Assemblée tout ce qu'elle ôtait à la cour. C'était, pour la tenue des États-généraux, un début à la fois brusque et radical qui découvrait la faiblesse extrême du roi. Les émigrés de cette première époque furent surtout des courtisans surpris par le choc qui venait de se produire, allant à l'étranger pour y nouer des intrigues, mais surtout pour y suivre les événements comme d'un observatoire commode, sans parti pris immédiat à l'endroit d'une tentative de retour offensif.— Les anciens cadres n'étaient pas encore brisés, ni le vieil ordre de choses totalement à bas. Si rapide qu'ait été le passage, il mit plusieurs mois à s'accomplir, à sortir de la théorie pour prendre place dans les faits. Ce fut à proprement parler la période critique de la Révolution française, période courte mais décisive, au cours de laquelle un de ces esprits perspicaces qui tiennent parfois le gouvernail des peuples, à l'avantage de ceux-ci, aurait pu imposer un compromis relativement équitable entre le passé, qui fuyait à tire-d'aile, et le présent qui semblait prendre à tâche d'accumuler les ruines. Etait-il concevable que ceux-là mêmes que ces ruines accablaient n'en témoignassent aucun regret, bien plus qu'ils fussent forcés de s'en réjouir et sommés, pour ainsi dire, de les avoir souhaitées? Ce fut effectivement une prétention des plus exorbitantes, et plus tard une des armes les plus terribles de la Révolution que de vouloir, contre l'évidence, avoir été prévue et par conséquent servie ou combattue et trahie longtemps à l'avance,

Digitized by Google

alors qu'aucun signe apparent n'annonçait l'approche de l'explosion de 89. Le caractère justement de cette explosion consiste à avoir rompu brusquement et inexorablement avec une tradition et des formes politiques, demeurées intactes jusqu'au dernier moment. Ce système qui prolonge dans le passé la responsabilité des accusés et qui l'étend jusqu'à des actes antérieurs à la réunion des trois ordres, on l'observe dans une foule d'interrogatoires devant le Tribunal révolutionnaire ; mais il est surtout visible dans les procès du Roi et de Marie-Antoinette. Le premier est toujours censé avoir été lié d'avance vis-à-vis des événements, à mesure qu'ils se produisaient, et criminel d'avoir manifesté, même platoniquement, l'intention de les diriger. Ne lui reproche-t-on pas d'avoir réuni des troupes en prévision des mouvements qui agitaient Paris avant la prise de la Bastille, d'avoir eu quelque velléités de résistance ou de fuite lors des journées d'octobre ! Ne lui oppose-t-on pas, à titre de grief, jusqu'à sa tentative infructueuse de quitter Paris le 18 avril 1791, pour se rendre à Saint-Cloud ! Il est impossible de ne pas être, à cet égard, de l'avis de Louis XVI, répondant au président qui l'interroge : « Cette accusation est absurde. » — Quant à la Reine, ce n'est pas seulement d'avoir dépensé des sommes folles au Petit-Trianon ; c'est aussi d'avoir fait passer « deux cent millions » à son frère à Vienne et de s'être entendue avec la femme La Motte dans l'affaire du collier ; c'est encore d'avoir donné des drapeaux à la garde nationale de Versailles, qu'elle est accusée. On lui reproche d'avoir conçu la pensée de se retirer avec le Roi jusqu'à Rambouillet, d'avoir eu plus tard, dans son appartement, une provision de bouteilles pour faire boire les Suisses. Si elle a pris part à la fuite de Varennes, c'est après s'être concertée avec son *favori* La Fayette, qui a présidé à tous les préparatifs du départ !

Avant de descendre une telle pente et d'arriver à des partis pris aussi choquants d'invraisemblance, il y eut sans doute bien des paliers successifs où l'on s'arrêta plus ou moins, et la haine poussée à la fin jusqu'à l'extrême crédulité se trouva précédée, d'abord d'une période d'admiration, puis de crises de plus en plus aiguës, mais mitigée à l'origine de sentiments moins excessifs. On peut dire pourtant que, d'une façon générale, une fois en marche, la Révolution ne s'arrêta jamais, et, en résumé, trois causes actives et inégalement combinées, selon les lieux,

Digitized by Google

mais partout présentes, influèrent sur l'émigration pour en précipiter le cours : en premier lieu, la jacquerie ou insurrection des campagnes mettant au pillage et brûlant ou dévastant les châteaux; ensuite, l'anarchie civile et militaire, c'est-à-dire l'absence de répression contre le désordre, soit dans les villes, soit à l'armée ; enfin l'avilissement de l'autorité et des personnes royales, devenues l'objet d'une sorte de risée pour les uns, mais d'autant plus vénérées de tous ceux qui regrettaient, à quelque titre que ce fut, le régime tombé.

Il ne faudrait pas croire cependant que la masse des opposants l'aient été toujours, ni dès le début. L'hostilité, voulue et malveillante de la part de plusieurs, n'eut rien en général de systématique. On attendit longtemps et non sans patience la consolidation du nouvel ordre de choses. 1790, à ce point de vue, fut une année d'essai, et la fédération dont la cérémonie se répéta dans la plupart des petits centres et même des villes de troisième ordre en province, marque l'heure où la société française, sortie définitivement de l'ancien régime, mais non encore irrémédiablement scindée, gardait l'espoir de se reprendre à des conditions de vie politique, acceptables pour tous, abandonnant les privilèges, mais cherchant un terrain neutre où chacun aurait pu s'entendre et se donner la main.

Ces impressions se font jour dans un foule de documents de l'époque qui traduisent trop naïvement les mobiles de ceux mêmes qui émigrèrent pour ne pas répondre à leurs sentiments réels. On les retrouve notamment dans les *Mémoires* longtemps inédits du duc de Caraman, que nous citons ici, non seulement parce qu'ils ne furent pas écrits en vue de la publicité, mais parce qu'il s'agit d'un personnage du même monde que l'auteur de notre *Journal*, ayant ses attenances, influencé également par ses liens de famille avec les Mirabeau.

Spontanée sur bien des points, dirigée ailleurs par des meneurs patents ou occultes, la jacquerie fut exploitée dans d'autres parties du pays au moyen de bruits perfidement propagés, annonçant la venue imminente de bandes de brigands armés soudoyées, disait-on, par l'aristocratie dans le but d'obliger les campagnes à demander le retour de l'ancien régime. Ces bruits de dévastation se répandirent à Douai où M. de Caraman tenait garnison avec un régiment de chasseurs, sous les ordres du

Digitized by Google

baron de Tott. Mais envoyé à la découverte, au lieu des dévastateurs annoncés, M. de Caraman découvre des attroupements de paysans effarés, armés tant bien que mal contre des ennemis imaginaires. La conséquence et le contre-coup de ces agitations en partie factices, déterminèrent l'armement des campagnes après celui des villes ; ce fut l'origine de la garde nationale, appelée d'abord garde bourgeoise, puis garde civique avant de prendre le premier de ces noms et de devenir « le principal levier de la Révolution [1]. » M. de Caraman insiste, même à cette première époque, sur l'aspect menaçant de Paris, les physionomies sinistres qui se montraient à chaque pas, l'air sombre et farouche des visages, les insultes que prodiguait « une populace audacieuse et effrontée, menaçant de ses fureurs tout ce qui ne paraissait pas disposé à applaudir à ses excès. » Le tableau peut paraître chargé ou plutôt les traits de ce tableau ont été sans doute condensés ; il doit être vrai en soi et explique les désenchantements de ceux qui se « flattaient toujours de l'idée que cet état de choses aurait un terme et refusaient de croire qu'un aussi hideux spectacle put devenir l'état habituel d'une nation citée pour l'urbanité et la douceur de ses mœurs. » M. de Caraman n'est pas moins explicite sur la difficulté croissante du maintien de la discipline militaire et sur les obstacles opposés à ce maintien par l'ingérance de l'autorité civile. L'aventure qu'il courut à Alençon, où il fut cerné avec son détachement par une émeute, puis détenu à la municipalité, est une preuve démonstrative de cette sorte de désordres, alors si répandus. Il fallut toute l'éloquence de Mirabeau, prenant la défense de son parent pour le tirer de ce mauvais pas. De pareilles scènes se renouvelaient à chaque instant, et le plus souvent elles entraînaient la révolte des soldats et sous-officiers contre leurs chefs immédiats, en indisposant ceux-ci contre un ordre politique qui leur ôtait toute sécurité dans le commandement. De retour à Paris, M. de Caraman s'étonne d'y trouver le *grand couvert* ou dîner d'apparat, dont le simulacre avait été maintenu aux Tuileries[2], non

[1] *Mém. du duc de Caraman.— Préludes de la Révol. française. Revue contemporaine*, t. VIII, p. 364-382.

[2] *Mém. du duc de Caraman* (*suite*). — *Evén. de* 1790 *à* 1793. *Revue contemporaine*, t. X. p. 373-374.

Digitized by Google

pas pour honorer le roi, mais en vue de satisfaire la curiosité fort peu respectueuse des Parisiens. En réalité, c'était vouloir infliger une sorte de supplice quotidien à une famille à demi déchue, dont la grandeur tombée prenait insensiblement l'apparence du calvaire.

A tant de motifs d'exaspération, vint se joindre le schisme de la constitution civile du clergé, sorti du pacte des anciens jansénistes avec l'incrédulité philosophique et suivi de près par la mort de Mirabeau. Mais la captivité avérée de Louis XVI et enfin la fuite de Varennes déchirèrent tous les voiles, en enlevant aux royalistes encore hésitants leurs derniers scrupules, et les précipitèrent sur toutes les routes menant aux frontières.

Cette analyse succincte, mais véridique, des préliminaires de l'émigration nous dispensera de rechercher pourquoi l'auteur du *Journal*, dont nous allons suivre la marche et traduire les impressions prit, en 1792, à l'exemple de tant d'autres, le chemin de la Belgique ; mais l'intelligence du récit demande encore quelques détails sur ce qu'était sa famille et sur ce qu'il était lui-même au début du mouvement qui allait entraîner hors de leur pays un si grand nombre de Français.

Le chevalier Paulin de Cadolle, notre émigré, appartenait à une famille d'une ancienneté notoire dans le Bas-Languedoc. Les Cadolle, originairement Cadoule, étaient depuis des générations « cosseigneurs en paréage avec le roi de la ville de Lunel. » Le grand-père du chevalier, Jean-François, marquis de Cadolle, marié en 1737 avec une héritière [1] qui lui apportait les terres de Durfort, Fressac, Vauvers, etc., capitaine au régiment de Trainel et chevalier de Saint-Louis, était mort récemment, en 1787, après avoir quitté le service dès 1745. Il avait eu pour fils Charles-Joseph, connu sous le nom de comte de Cadolle, puis de marquis de Durfort, qui, après avoir servi dans le même régiment de Trainel-infanterie, plus tard appelé le régiment de Beaujolais, avait été nommé en 1779 lieutenant des maréchaux de France au département de Lunel. Son mariage, du 29 octobre

[1] Bernardine de La Musnière de Lamonie de Limery. — Nous avons dû insister à plusieurs reprises auprès du possesseur actuel du *Journal*, petit-fils de celui qui le rédigea, et faire à sa modestie une sorte de violence, avant d'obtenir qu'il nous fut permis d'insérer les renseignements généalogiques indispensables à l'intérêt et à la clarté de notre étude.

Digitized by Google

1779, avec Pauline de Castellane, fille du marquis de Castellane de Saint-Juers, haut seigneur de Grimaud, Cavalaire, La Garde-Freynet, etc., chambellan du duc d'Orléans et maréchal de camps, l'avait apparenté avec la haute noblesse de Provence. La mère de Madame de Cadolle, du même nom que son mari, était une Castellane-Norante, dame de Mesdames de France ; mais elle était morte jeune, et le marquis de Castellane s'était remarié avec une demoiselle de Grasse-Briançon, dont il avait eu deux fils. Le marquis de Cadolle se trouvait ainsi, par sa femme, allié aux familles provençales qui tenaient aux Castellanes, en particulier à celles de Forbin-Janson, de Suffren, de Grasse, de Glandevès, enfin à celle des Riqueti, marquis de Mirabeau, puisque l'orateur était petit-fils d'une Castellane-Norante et cousin issu de germain de Madame de Cadolle. Ces détails suffisent pour marquer la situation qu'occupait dans le monde le marquis de Cadolle, lors de la convocation des États-Généraux.

Le *Procès-verbal de l'assemblée de l'ordre de la noblesse de la Sénéchaussée de Montpellier* [1], après avoir inscrit M. de Cadolle à l' « Etat général des nobles présents à l'assemblée convoquée le 16 mars, » témoigne qu'il fut un des quatre commissaires chargés de la vérification des titres avec le marquis de Commeiras, le chevalier de Girard et Cambacérès, le futur conventionnel et prince-archichancelier, alors chevalier, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances. C'est Cambacérès qui lut le rapport à la séance du 18 mars, et les quatre commissaires firent ensuite partie de la commission des douze, à laquelle fut remis le soin de rédiger le cahier des doléances. — Ce cahier, approuvé dans la séance du 31 mars, contenait vingt-cinq articles : en laissant les vœux d'intérêt purement local, il revendiquait, en faveur de la noblesse, le droit exclusif de donner des officiers aux armées de terre et de mer, et suppliait le roi de ne rien détruire des droits féodaux, tant utiles qu'honorifiques ; mais, en dehors de ces deux demandes restrictives, il était conçu dans des intentions libérales dont il est juste de tenir compte. Il insiste sur le retour périodique des États-Généraux, sur la liberté publique et individuelle, sur celle de la presse,

[1] Montpellier, impr. de Jean Martel aîné.

Digitized by Google

sur l'inviolabilité du secret des lettres, sur le respect des propriétés, sur la nécessité du consentement de l'impôt et l'abolition des tailles remplacées par une subvention patriotique, sur la responsabilité des ministres, etc. En outre, la noblesse de Montpellier renonçait à ses privilèges et offrait de participer à toutes les impositions sans distinction de biens ni de personnes ; elle admettait le vote par tête en matière de contributions ; enfin, mue sans doute par des motifs spéciaux, elle réclamait la réforme des États de la province, dans le sens d'une élection libre, égale en droit pour tous, protestant contre la constitution vicieuse des États actuels [1]. Tels sont les traits saillants du cahier de la noblesse de Montpellier, empreint d'idées généreuses et qui fut unanimement voté par l'assemblée. Celle-ci nomma, le 1er avril, pour la représenter aux États du royaume, Charles-Marie de Barbeyrac, marquis de Saint-Maurice, et, comme suppléant en cas de non acceptation, avec les mêmes pouvoirs et aux mêmes conditions, Charles-Joseph, comte de Cadolle, marquis de Durfort. Ces deux désignations ne furent pas les seules, et il est curieux de constater que, sur une délibération appuyée par le clergé et aussi par les commissaires du Tiers, suppliant le roi d'accorder à la Sénéchaussée un second député de la noblesse, l'assemblée procéda immédiatement à l'élection de ce second député, et la pluralité des suffrages fut acquise à Jean-Jacques-Régis de Cambacérès, devenu ainsi député éventuel de la noblesse aux États-Généraux, sous le bon plaisir du roi. Par le fait, Cambacérès ne fut pas admis à Versailles, ce qui n'a pas empêché quelques biographes d'avancer qu'il aurait fait partie plus tard de l'Assemblée nationale en qualité de suppléant. Peut-être aura-t-il donné lieu à ce bruit, qui n'est pas fondé, par

[1] Aux États de Languedoc, la noblesse n'était représentée que par les possesseurs d'un petit nombre de baronies ou fiefs privilégiés qui, dans le Gévaudan et le Nivarais, alternaient d'une tenue d'Etats à l'autre, y siégeant à tour de rôle, une fois tous les huit ans ou tous les douze ans, c'est ce qu'on nommait la « roue ». — Plusieurs de ces baronies étaient entrées, avec le temps, dans des familles étrangères à la province, et d'autres avaient pu être l'objet d'une sorte de trafic, c'est-à-dire que leur droit avait été transféré à prix d'argent, non seulement d'un possesseur à un autre ; mais aussi, en obtenant l'assentiment des États, d'une terre à une autre. De là, sans doute, les réclamations des nobles de la Sénéchaussée de Montpellier, aspirant à une représentation plus équitable de la noblesse aux Etats de Languedoc.

Digitized by Google

des tentatives de se faire accepter à la place de M. de Saint-Maurice, ou bien en profitant de l'abstention du marquis de Cadolle. Il est certain que celui-ci ne fit jamais partie de la Constituante ; tandis que Cambacérès, qu'il y ait ou non paru, devint magistrat, puis conventionnel et se montra éminent jurisconsulte. Modéré en dépit ou, si l'on veut, à raison de l'ambiguité calculée de ses votes, il réussit à obtenir une couronne de prince, sans avoir cessé d'être ou de se dire républicain. Quant au marquis de Cadolle, sauf un assez long emprisonnement, il n'eut pas trop à souffrir de la Révolution. Il habitait le plus ordinairement Durfort, dont le château avait été brûlé en 1792, et mourut à Bagnols-les-Bains, le 9 juillet 1807.

Le chevalier de Cadolle, second fils du marquis, était né à Lunel le 13 mars 1773. Affilié à l'ordre dès sa naissance ou chevalier de justice, comme on disait, cadet-gentilhomme au régiment de Limosin en avril 1789, il n'avait guère plus de seize ans au moment de la Révolution ; mais on entrait alors de très bonne heure au service. Le régiment de Limosin-infanterie, dont il faisait partie, était en garnison à Ajaccio et pendant son séjour dans cette ville le jeune cadet avait beaucoup connu le futur général Bonaparte, venu en congé de semestre et qu'il rencontrait chez M. de Verges, capitaine d'artillerie, plus tard général de brigade à l'armée des Pyrénées et mort sur l'échafaud révolutionnaire. Bonaparte donnait au chevalier, qui voulait achever son éducation, des conseils sur le choix des ouvrages à consulter de préférence. Plus tard, lorsque le premier consul eut à signer une décision exemptant le chevalier du service en qualité d'officier réformé, il ne manqua pas de s'écrier : « Je connais celui-là ! » circonstance qui aurait pu influer sur la fortune de celui dont le maître n'avait pas oublié le nom. Mais le royalisme persistant du chevalier le porta à s'abstenir de toute démarche, bien qu'il fut de ceux qui acceptèrent sans arrière-pensée le régime du consulat. Il était donc en Corse lorsque, par suite d'une réorganisation générale de l'armée, il se trouva réformé avec droit à une future sous-lieutenance. — Il quitte alors le régiment, et s'embarque pour Toulon dans les derniers mois de 1791, avec l'intention de gagner Paris et d'y attendre le moment de passer en Belgique.

A la date où nous place ce départ, la Corse, annexée depuis

Digitized by Google

une vingtaine d'années seulement, ne devait avoir reçu qu'un assez faible contrecoup de la commotion révolutionnaire. Toulon était au contraire un des centres les plus exaltés de la nouvelle démocratie. Les mouvements populaires s'y succédaient et leur violence aboutit à une telle tyrannie qu'elle poussa un peu plus tard la marine jointe à la partie opprimée de la population, à se soulever contre la Convention et à proclamer Louis XVII. Le chevalier de Cadolle est aussitôt frappé du contraste et il assiste à une scène curieuse qui fait trop bien ressortir la morgue jacobine pour ne pas être relevée : une des manies de l'époque était l'obligation d'avoir des passeports et de les exhiber à l'entrée des moindres villages. Le chevalier se rend donc, à la municipalité de Toulon, dans une salle où siège le maire, assis la plume à la main devant une grande table, signant et distribuant des passeports. Devant lui se tient debout un jeune homme qui décline son nom : Auguste, dit-il. — Et celui de votre père ? — Georges.— Et son métier ? — Roi d'Angleterre.— F..... métier ! réplique le maire, sans se déranger et expédiant ce passeport pour passer aux autres. — C'était là sans doute une comédie jouée pour la galerie : le maire de Toulon ne pouvait guères ignorer qu'il parlait au duc de Sussex, fils de Georges III, résidant à Toulon depuis quelques mois, connu de lui comme de toute la population et qui avait reçu de son père l'ordre de se retirer à Rome. Mais quelle bonne occasion de poser vis-à-vis des sans-culottes du lieu et comment ne pas en profiter ! Le maire s'amusait à interroger le prince sur le nom et le métier de son père, en se ménageant une réplique qui lui mérità un bon point de la part des frères et amis.

Autre spectacle à Paris, celui de la famille royale abaissée et tenue captive. On était dans cette période critique qui succède au retour de Varennes et coïncide avec l'acceptation forcée de la nouvelle constitution. Le chevalier avait des lettres de recommandation pour la marquise de Tourzel ; il fut admis par elle auprès du Dauphin qui jouait dans une pièce voisine de celle où se tenait sa gouvernante. L'enfant royal, alors âgé de six ans et demi [1], « portait un costume à la matelote en satin violet, la croix de Saint-Louis et une petite épée soutenue par un baudrier

[1] Il était né le 27 mars 1785.

Digitized by Google

en cuir verni ; sa figure était spirituelle et charmante, sa tournure des plus agréables [1]. » Dès qu'il parut, madame de Tourzel lui dit : « Voilà d'honnêtes gens, Monseigneur, que j'ai l'honneur de vous présenter. » — « Ce ne sont donc pas des officiers municipaux, » réplique aussitôt le petit prince. Les vexations et les outrages qui suivirent l'arrestation de Varennes et dont les membres de la commune de Paris se firent les exécuteurs hantaient cette jeune imagination. Hélas ! il lui restait à descendre bien des marches avant de tomber au fond de l'abîme, avant même d'être arraché à sa mère, livré à Simon, battu, flétri, jusqu'à l'heure de la séquestration absolue où la mort resta sa seule délivrance. On dit qu'il retrouva un dernier sourire à l'approche de la suprême agonie, comme s'il entendait des chants venus d'en haut et l'appel de sa mère. Mais à cet être marqué d'un sceau fatal, le sommeil et l'oubli au fond d'une tombe ignorée auront même été refusés, et il a fallu que la haine politique s'acharnât sur ce cadavre pour essayer de lui rendre une vie posthume et mensongère, et lui substituer je ne sais quels manequins grotesques qu'on tire par intermittence de la poussière où ils retombent pour en sortir de nouveau. Notre chevalier écrit sur Louis XVII des lignes émues ; il aurait voulu se jeter à ses pieds, couvrir ses mains de baisers, le serrer contre lui ; il déclare n'avoir jamais rien éprouvé de pareil. Alors cependant une apparence de pouvoir abritait encore la famille royale confinée aux Tuileries. Le chevalier ne manquait pas d'assister tous les dimanches à la messe du château, dont la chapelle était toujours pleine de royalistes. Enfin, même en ces jours où la curiosité prenait si vite la forme de l'outrage, le jardin s'ouvrait encore à la foule fidèle ou indifférente, raisonneuse ou malveillante. Des colloques de toutes natures se tenaient librement et personne n'était à l'abri du soupçon ni des remarques du voisin. Sur la terrasse du bord de l'eau, les groupes assis ou debout sur des chaises ne se trompèrent pas sur le compte du chevalier en le voyant passer ; et un jour il entendit deux hommes qui s'interpellaient en luttant de propos révolutionnaires, au milieu d'un cercle d'auditeurs, l'un demandant à l'autre de lui définir ce qu'était un aristocrate, s'écrier en le montrant du doigt : « A

[1] Ce sont les propres termes du journal.

Digitized by Google

coup sûr en voilà un ! » Le ruban noir de l'ordre de Malte que portait encore le chevalier lui avait attiré cette algarade. Il fut aussitôt entouré, dévisagé, mais sans autre mal : on n'était pas encore aux plus mauvais temps. Un autre jour, il est attiré au pied même du château par un concours d'individus pressés ; il approche avec quelques amis, et ils aperçoivent, à une fenêtre du rez-de-chaussée, la reine, ses deux enfants et quelques dames. Les spectateurs, dit le journal, gardaient le silence et leur maintien était convenable, bien qu'ils eussent leur chapeau sur la tête. Les nouveaux venus se découvrent, en se rangeant derrière la foule, et la reine, surprise de cette marque de respect, les salue tout aussitôt par une légère inclination de tête, remarquée par la foule. Celle-ci se retourne et devine sans peine le motif d'une attitude alors si rare. Il n'en résulte pourtant rien de fâcheux pour ceux qui restent la tête nue. Chacun garde la situation prise dès le début, et les royalistes se retirent sans beaucoup tarder, mais en évitant aussi de trop précipiter leur pas.

Le départ du chevalier pour la Belgique eut lieu le 14 mars. Il allait rejoindre un grand nombre d'officiers et d'autres français émigrés. Les uns partaient de leur propre gré ; les autres, dit-il, « parce qu'ils fuyaient les dangers et les persécutions auxquels ils étaient exposés, soit dans leurs régiments, soit dans leurs provinces. » Notre émigré donne en exemple ce qui venait d'arriver à son père, dont le château de Durfort, près d'Alais, avait été brûlé par les protestants de Cévennes, ainsi qu'un grand nombre d'autres de la région. M. de Cadolle était cependant protégé par Rabaud-Saint-Étienne, ministre et député de Nîmes bien connu. Celui-ci, à qui il se plaignait et qui aurait voulu sauvegarder le château de l'un de ses amis, ne put que s'écrier : « Les misérables ! Durfort n'était pourtant pas sur leur liste. » — L'impulsion qui entraînait les nobles vers l'émigration n'était du reste que très faiblement contrariée par les gouvernants d'alors. Ils semblaient plutôt la favoriser. De là la pensée qu'il ne leur déplaisait pas d'avoir sous la main des propriétés à saisir et des emplois vacants à distribuer. Ces réflexions sont celles mêmes que le chevalier avaient inscrites dans son journal.

Le voilà donc en chemin ; mais il marche avec la sage lenteur des diligences du temps, de Paris à Péronne et de Péronne à Cambrai. En voiture, il craint d'abord de se compromettre ; à

Digitized by Google

peine s'il répond aux questions des autres voyageurs ; il affecte de dormir, mais quelques mots échangés à voix basse lui font reconnaître dans ses compagnons de route des officiers qui partagent ses idées et ses projets, et parmi eux les chevaliers de Fumel et d'Ordègue qu'il devait retrouver à Malte. A Cambrai, la nouvelle se répand de la mort subite de Léopold II, frère de Marie-Antoinette. Cette mort devait avoir un grand retentissement politique, et effectivement François II, fils et successeur de Léopold, tomba sous l'entière domination de son ministre Thugut. Sous la direction de celui-ci, le cabinet autrichien ne fit plus que tergiverser, ne voulant ni laisser agir la Prusse ni la seconder franchement, et cherchant uniquement à s'assurer des avantages en cas de succès. En réalité, l'Autriche compromit tout et perdit tout, jusqu'à se refuser plus tard à de simples démarches en faveur de la reine dont le sort lui paraissait indifférent. Nos émigrés indécis furent tentés de rebrousser chemin vers Paris ; ils persistèrent cependant, sous l'empire de ce qu'ils pensaient être un devoir rigoureux : essayer à tout prix de délivrer le roi. Ils courent donc de Valenciennes à Mons ; la frontière s'ouvre devant eux, l'entrée comme la sortie de France étant libre à ce moment ; mais le journal ajoute que les mesures relatives aux passeports étaient sujettes à de perpétuels changements.

A l'heure présente, les émigrés, bien accueillis dans le pays belge, y vivaient à bon compte. C'était le temps où ils s'imaginaient rentrer sous peu en France. Les étrangers, à leurs yeux, n'étaient que des auxiliaires complaisants, destinés à les appuyer : à eux seuls l'honneur, mais aussi les fatigues et les dangers de l'entreprise. Distribués en plusieurs corps échelonnés le long de la frontière, ils servaient par rang d'ancienneté, de sorte que souvent de vieux capitaines, chevalier de Saint-Louis, se trouvaient sous-officiers ou même simples soldats. A Ath, où résidait un de ces corps, sous le commandement supérieur du comte de La Châtre et en second du comte de Vauban, notre chevalier retrouve plusieurs de ses camarades du régiment de Limosin, placés dans des compagnies déjà complètes. Il entre dans celle que venaient de former les officiers du régiment de Touraine, qui était commandée par le comte de Bé. Chacune de

Digitized by Google

ces compagnies était composée d'une soixantaine d'hommes et avait pour chef un officier supérieur. On peut être curieux, à un siècle de distance, de connaître leur tenue. L'habit et le pantalon étaient en drap gris de fer, le collet et les passepoils cramoisis, les boutons dorés aux armes de France et les demi-guêtres en drap noir ; l'habit coupé droit par devant et les pantalons collants. L'arme était un fusil avec l'épée et la giberne. On portait le sac sur le dos. L'exercice au maniement d'armes et à la manœuvre était journalier et obligatoire ; enfin, la solde, fixée à trente francs par mois, n'était pas régulièrement payée ; mais la plupart dans cette première période avaient emporté de l'argent ou en recevaient. Le chevalier de Cadolle se rendit à Tournai pour y toucher un mandat qu'on lui avait remis à Paris. L'espoir et la confiance régnaient encore, et l'on ne manqua pas de s'aviser du voisinage de Fontenoy, rappelant un des derniers triomphes de la vieille monarchie.

Ath fut bientôt encombré et, pour éviter le renchérissement de toutes les denrées, la compagnie des officiers de Cambrésis et celle de Touraine dont le chevalier faisait partie, furent envoyées à Prüm, dans l'électorat de Trèves. Les émigrés s'y rendirent à pied et par étapes. Les officiers de tout âge et de tout grade, donnant l'exemple, marchaient le sac sur le dos et le fusil sur l'épaule, sans plaintes ni regret, avec la seule pensée de tout sacrifier à leur cause. On s'arrête à Bruxelles, où résidait alors en qualité de gouvernante, l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de Marie-Antoinette. De Bruxelles, on se dirige sur Louvain, puis sur Tirlemont, et l'on arrive à Liège. On va ensuite à Spa et, sur la route de Spa à Malmedi, on rencontre un détachement d'officiers de marine qui rejoignait à pied les compagnies formées par la marine royale, cantonnées, sous les ordres de M. d'Hector, ancien commandant du port de Brest. — C'est après avoir traversé la minuscule principauté de Stavelot, appartenant à une abbaye de Bénédictins, et Hammel, dépendance du Luxembourg, que nos émigrés joignirent enfin leur cantonnement de Prüm, dans l'électorat de Trèves, à trois lieues de cette dernière ville. Ils y trouvèrent deux compagnies d'infanterie et une de cavalerie, commandées par le baron de Montesquieu, capitaine de l'une de ces compagnies, celle des officiers de Cambrésis, dont il avait été colonel après avoir fait la guerre de l'indépendance d'Amérique.

Digitized by Google

Le chevalier de Cadolle ne manque pas de courir à Coblentz, centre de tous ces rassemblements, où les princes français tenaient une sorte de cour dans le palais de l'électeur de Trèves. C'est toujours à pied qu'il exécute le voyage, et à moitié chemin il rencontre ses deux cousins germains, Amédée et Charles de Boysson, dont l'un devait être prisonnier à Quiberon et avoir la chance d'y être accueilli et sauvé par des paysans. L'électeur de Trèves, Clément-Winceslas, était un prince de Saxe, oncle des princes français; il avait ouvert aux émigrés les portes de ses états : il y avait à sa cour de brillantes réceptions et le chevalier de Cadolle y parut un dimanche soir : les Français y étaient admis en uniforme ; les dames formaient un grand cercle derrière lequel les hommes restaient debout. Au milieu, se tenait l'électeur ayant près de lui le comte de Lusace son frère, colonel propriétaire d'un régiment saxon, jusque là au service de la France. Les princes français, escortés des deux maréchaux de Broglie et de Castries, firent le tour du cercle, en déployant cette grâce charmante, cette affabilité de ton et de manières qui distinguait alors le monde de la cour. Tout était visiblement à la joie, à l'espérance d'un succès facile et prochain. On n'entrevoyait encore ni les massacres de septembre ni l'échafaud du 21 janvier, dont on n'était plus séparé cependant que par un faible intervalle de jours ou de mois, rapidement écoulés.

Le chevalier retrouve alors la plupart de ses camarades du régiment de Limosin. Ils sont assez nombreux pour former à eux seuls une compagnie sous les ordres du chevalier de Pascal, le plus ancien capitaine du corps. Le chevalier quitte donc, quoique avec regret, les officiers de Touraine ; mais il n'eut pas à se repentir de son nouveau choix ; nous le verrons plus loin. En attendant sa bourse s'épuisait ; il toucha sa solde, au prorata de trente francs par mois et cet argent lui fit grand plaisir ; mais il ajoute que ce fut le dernier et qu'une fois en campagne on se contenta de fournir des vivres, auxquels d'ailleurs il fallut suppléer à cause de leur insuffisance.

Quand on marcha, précédé du célèbre et malencontreux manifeste, la compagnie de Limosin fut attachée au principal corps d'émigrés, commandé, sous les princes, par le maréchal de Broglie, qui manœuvra sur les derrières de l'armée du duc de Brunswick, tandis que la cavalerie des émigrés opérait plus loin

Digitized by Google

en Champagne. La compagnie du chevalier entra en France par Longwy, qui venait de se rendre, et s'arrêta devant Thionville, qui résista. Il y eut là des escarmouches et des actes de témérité aux avant-postes qui entraînèrent des pertes assez sensibles de part et d'autre; mais ce fut tout, et la retraite qui suivit jeta les émigrés dans le désespoir. Leur découragement fut aussi complet que leurs illusions avaient été absolues. Le chevalier pense que la nécessité d'y arborer le drapeau blanc détourna les alliés de la pensée de prendre Thionville, où les royalistes avaient des intelligences. Il insiste sur les pluies incessantes, sur les maladies, sur les routes détrempées et la difficulté des transports; mais il insiste aussi sur la jalousie qu'inspirait aux étrangers la puissance de la France, sur leur désir de la voir se déchirer par factions, se dissoudre dans l'anarchie. N'ayant pu suivre les opérations de l'armée combinée, il s'abstient de conclure et il se fait évidemment l'écho des opinions qui couraient alors chez les émigrés et les portaient à accuser les Prussiens et les Autrichiens de les avoir abandonnés au premier choc, eux qui avaient cru naïvement trouver dans leur armée un appui complaisant et des alliés désintéressés. Leur retraite prenait ainsi les apparences d'une véritable défection.

On a longtemps cherché la cause réelle de cette issue d'une campagne si promptement changée en une retraite désastreuse, contrairement à toutes les prévisions, à celles des Français eux-mêmes qui avaient proclamé la patrie en danger et, après le détrônement du roi, cherché dans d'affreux massacres une sorte de dérivatif malsain au danger extérieur. Il semble qu'à un siècle de distance ces causes soient faciles à saisir; elles sont seulement trop complexes de leur nature pour se prêter à être définies d'un mot. A commencer par les émigrés, leur illusion était grande et presque impardonnable de vouloir reconnaître des alliés loyaux et désintéressés dans des étrangers guidés uniquement par des motifs politiques et cherchant surtout leur avantage dans l'occupation des places frontières, but principal de leur agression. — Quand aux alliés, ils se surveillaient d'abord, et les Autrichiens, qui auraient dû mettre en ligne cinquante mille hommes comme les Prussiens, s'étaient bien gardés de le faire, espérant un échec de ceux-ci et redoutant de leur laisser les profits d'une campagne heureuse dans laquelle le premier rôle leur serait revenu. —

Digitized by Google

Les Prussiens, de leur côté, engagés plus avant que les Autrichiens et dont le roi semble avoir été mu, en partie au moins, par des intentions chevaleresques, étaient loin de s'attendre à la résistance que l'armée et la population française leur opposèrent presque aussitôt. — Enfin, raison péremptoire et toute à l'honneur du pays, les officiers qui n'avaient pas émigré, bien que beaucoup d'entre eux eussent hésité à suivre l'exemple de leurs camarades, une fois leur résolution prise, tinrent à honneur de faire voir qu'ils n'avaient pas embrassé le plus mauvais parti et qu'ils valaient bien ceux qui avaient pensé mieux agir en quittant l'armée.

Les cadres étaient alors très nombreux, ainsi que le prouve la quantité d'officiers mis à la réforme ou qui chaque année prenaient des congés de semestres. Les vides laissés par l'émigration furent aisément comblés, et les officiers qui restèrent, moins brillants peut-être et généralement moins distingués par la naissance, eurent en revanche à leur actif une solidité, une expérience du métier, un esprit de corps et un courage qui doivent entrer en ligne de compte lorsque l'on veut expliquer les premiers succès de la Révolution. Les sous-officiers promus, les volontaires rapidement avancés n'eurent qu'à se modeler sur ceux qu'ils trouvaient au corps, et, en définitive, l'armée seule demeura saine et intacte au milieu de la décomposition générale dont la société française se trouvait atteinte. — En considérant les points précédents et en les combinant dans des proportions très diverses, il nous semble qu'on arrive à comprendre ce qui dut se passer en 1792 et le désappointement subit de cette armée, arrêtée dans sa marche par des gens qui lui avaient été dépeints comme devant se disperser au premier choc.

Le mouvement rétrograde une fois prononcé, le chevalier de Bonafous, son frère Maurice et M. de Paul, tous officiers au régiment de Limosin comme M. de Cadolle, se décident à prendre avec lui les devants et à se soustraire aux suites inévitables d'une retraite dont tous les récits du temps font un tableau lamentable. La bourse de notre chevalier était presque à sec, mais M. de Bonafous lui ouvrait généreusement la sienne, et ils quittent ensemble l'armée le 18 octobre. Allant à pied, presque au hasard, ils traversent le Luxembourg, pressés de quitter un pays où l'on attend l'armée française ; absorbés par la tristesse de l'heure

Digitized by Google

présente, à peine échangent-ils quelques paroles. Enfin, après délibération, ils se décident pour l'Angleterre. Ils arrivent le 24 octobre à Namur, le lendemain à Nivelles ; ils repassent par Ath, pour aller plus loin à Gand, à Bruges, enfin à Ostende. Mais là, à peine embarqués sur un paquebot qui va mettre à la voile, un regret les prend : pourquoi se retirer si loin de leur pays ; ne vaut-il pas mieux essayer de se rendre à Gênes ? Là, du moins, s'ils ne peuvent rentrer chez eux, ils auront des nouvelles des leurs, ils pourront faire savoir à leurs familles qu'ils n'ont pas cessé d'exister et en recevoir des secours. Les voilà donc qui retournent à terre et rebroussent chemin ; mais d'Ostende à Gênes, obligés de contourner la France et d'éviter les armées qui débordent et marchent déjà sur le Rhin, la route sera longue et dure, et l'hiver est là. N'importe, ils sont jeunes ; rien ne les décourage ; ils se mettent en route sans plus tarder et ils arriveront si Dieu veut.

Il fallait se résoudre à traverser de nouveau toute la Belgique et retourner à Liège. Le 3 novembre, le chevalier de Cadolle et ses compagnons quittent Ostende par la voie des canaux et se dirigent vers Bruxelles par Bruges, Gand et Alost. Ils étaient le 6 à Bruxelles, le jour même où Dumouriez, vainqueur à Jemmapes, restait maître du pays. On conçoit la confusion qui régnait à Bruxelles, l'espoir des uns et le désespoir des autres. Les sympathies françaises étaient cependant fort répandues chez les Belges, dont l'insurrection contre Joseph II était encore toute récente. Le journal avoue que beaucoup d'habitants faisaient des vœux pour le triomphe des armes françaises. L'incertitude des événements, l'imminence d'un changement de régime imprimaient pourtant aux figures un air de profonde anxiété. Quand aux émigrés, malgré l'angoisse dont ils étaient saisis, on ne les entendait pas, assure le chevalier, énoncer des vœux hostiles à leur patrie. Ceux que nous suivons ignoraient encore le sort de la bataille qui venait d'être livrée, lorsqu'ils se mirent en route le lendemain, 7 novembre, de grand matin, dans leur presse de s'éloigner. Ils remarquèrent bientôt l'agitation des villages ; ils étaient en voiture cette fois et à chaque instant on les arrêtait pour apprendre d'eux ce qui se passait à Bruxelles. Mais leur incertitude ne fut pas longue, et les courriers extraordinaires, l'affluence des véhicules de toutes sortes qui les dépassaient, emportant des fuyards, leur révélèrent la vérité.

Digitized by Google

L'approche des Français vainqueurs précipita l'évacuation de la ville principale par l'armée autrichienne, les diverses autorités, enfin par une fraction des habitants et la plupart des étrangers. Les moyens de transport, devenus insuffisants, s'élevèrent à des prix exorbitants. Mais nos émigrés, partis avant l'heure où l'événement avait été connu, arrivèrent à Liège sans encombre le 8 et y séjournèrent jusqu'au 21 novembre. Il s'agissait pour eux de s'avancer plus loin. Les voilà donc qui reprennent leur allure pédestre, de Liège à Aix-la-chapelle, où ils ne peuvent s'empêcher de visiter la Redoute[1]; ils vont à Juliers, à Cologne et de là à Dusseldorf, où ils passent la journée du 28 novembre. A Dusseldorf, ils se décident, pour abréger un peu la distance qui les sépare de leur point d'arrivée, à se servir des diligences, manière de voyager peu coûteuse, dit le journal, mais aussi très peu commode, parce que les diligences d'Allemagne, alors très mal servies, ne correspondaient pas entre elles le plus souvent et obligeaient à des séjours parfois prolongés dans les villes où l'on était forcé de s'arrêter avant de pouvoir continuer sa route.

C'est en diligence que le chevalier et ses trois amis quittent Dusseldorf le 29 novembre, avant le jour. Ils s'y trouvent en compagnie de trois autres voyageurs français, dont l'un, M. de Rocas, était capitaine de vaisseau. Il se rendait à l'armée de Condé, qui opérait alors du côté de l'Alsace, et sortait du corps d'émigrés, commandé par le duc de Bourbon, qui venait d'être licencié après Jemmapes. A Dorstein, petite ville du duché de Clèves, à mi-chemin entre Dusseldorf et Munster, où l'on s'arrête le soir du 30 novembre, les émigrés trouvent affiché dans la salle à manger un ordre de l'électeur de Cologne, imprimé en allemand et en français, portant « que les Français émigrés en fuite, s'ils traversent le territoire électoral, seront immédiatement arrêtés et conduits à la frontière. » L'ordre les surprit si fort qu'ils le détachèrent du mur et l'emportèrent. Cet électeur si dur envers les émigrés était pourtant un archiduc d'Autriche, oncle de la reine de France ; mais il avait peur sans doute de l'armée française et cherchait à se créer des titres et une sauvegarde vis-à-vis d'elle ; c'était là son excuse.

[1] Le *Monte-Carlo* du temps, maison de jeu célèbre.

Digitized by Google

A la date du 1er décembre 1792, que nous touchons, il fallait être très reculé vers le nord pour se croire à l'abri des armées françaises, et les petites principautés allemandes vers lesquelles refluait subitement le flot de l'émigration cherchaient à s'en garantir à l'aide de mesures plus ou moins correctes. Custine venait d'entrer à Mayence et de pousser une pointe jusqu'à Francfort, tandis que Dumouriez tenait toute la Belgique ; la défaveur jetée sur les émigrés était d'autant plus grande que la chute de leurs illusions avait été plus rapide, et plus complète la déception qui l'avait suivie. — Ne peut-on pas ajouter que l'erreur fut alors universelle et celle des républicains la plus irrémédiable, en se plaçant à leur point de vue. Il est en effet des moments rapides et des chances destinées à ne plus reparaître dans la vie d'une nation comme dans celle des individus. C'est à la condition, il est vrai, qu'il se rencontre un homme d'état ou une réunion d'esprits politiques assez intelligents pour en saisir l'importance, assez fermes ou assez habiles pour imposer leurs vues et les réaliser, sans avoir égard à la passion des masses.

Qu'on suppose, au lieu de Danton ou de Dumouriez, chez qui l'homme public était si loin de valoir le général, qu'on suppose quelqu'un de supérieur qui, la République une fois fondée, sortie, pour ainsi dire, des nécessités d'une situation inextricable, aurait entamé et conduit à bonne fin une négociation sérieuse. Ce personnage hypothétique n'aurait pas arrêté l'essor des armes françaises en Belgique ni sur le Rhin, mais il aurait abandonné à coup sûr la chimère jacobine du renversement de tous les rois, de la démagogie étendue à toute l'Europe. Il aurait profité de cette lassitude de l'Europe qui n'a pas été assez remarquée, de cette réaction générale contre les émigrés, si favorables à la conclusion avec des alliés désunis, non pas d'une paix de conquêtes, mais d'une paix avantageuse à la France, comprenant pour elle des garanties et même des acquisitions territoriales plus ou moins étendues. Il est vrai qu'il aurait fallu, même après les massacres de septembre et en présence de l'effervescence croissante des bas-fonds parisiens, sauver le roi de l'échafaud et s'abstenir, tout en le tenant enfermé, ainsi que sa famille, de les abreuver d'outrages et de les vouer au supplice, sans autre raison que leur faiblesse et leur impéritie. Il aurait également fallu renoncer à prendre la Hollande ; mais en com-

Digitized by Google

pensation, on obtenait la double neutralité de l'Espagne et de l'Angleterre, qui ne se déclarèrent contre la France qu'après le 21 janvier.

Un peu d'ordre ou, si l'on veut, un peu moins de désordre, aurait été indispensable et, à l'intérieur, sans aller même jusqu'à abolir les confiscations ni les ventes, on n'aurait eu qu'à y mettre moins d'âpreté. La facilité avec laquelle les émigrés désabusés rentrèrent quelques années plus tard, démontre que la plupart d'entre eux se seraient empressés d'accourir si, la paix une fois rétablie, quelques mesures d'indulgence les avaient attirés. On dira que c'est là un rêve et un thème d'une application irréalisable, tellement ils sont en désaccord avec les passions implacables et les théories de l'époque. Les passions et les théories, il est vrai, se déchaînèrent avec une violence et une rapidité dont l'histoire offre très peu d'exemples, mais cependant par degrés, et au moment où nous nous plaçons, avant la fin de 1792, alors que la fraction modérée de la Convention n'était pas encore réduite au silence, il n'y a pas autant d'invraisemblance à admettre la possibilité de notre supposition qu'on est porté à le croire maintenant que toutes ces phases partielles se confondent dans nos souvenirs, et se résument en un seul ensemble, sous le nom caractéristique de Terreur. Celle-ci était-elle absolument inévitable ? Tout est là ; mais qui pourrait prendre sur lui de l'affirmer ? L'ambition des individus qui ne reculèrent pas devant la responsabilité des actes de cette affreuse période, leur scélératesse et leur fanatisme mis à part, nous font sans doute illusion à distance sur leur force réelle et la prétendue nécessité de les subir.

Nous ne retiendrons de nos inductions que cette réflexion, d'une incontestable vérité, que de toutes les hypothèses au moyen desquelles on voudrait concevoir l'établissement en France d'une république durable, la nôtre est la seule qui repose sur une base historique. L'idée au moins en est venue à certains esprits, au moment où des négociations s'établirent entre l'état-major prussien et les agents de la République pour déterminer les alliés à la retraite [1]. On peut croire que Danton caressa l'en-

[1] Il est question, dans les *Mémoires du duc de Caraman* (*Revue contemporaine*, t. X, p. 390), de négociations avec Dumouriez, entamées après

Digitized by Google

treprise ou en eut un moment la pensée ; mais il n'était pas de taille à la mener à lui tout seul. On sait aussi que les Girondins, orateurs brillants, mais dénués des qualités de l'homme d'État, repoussèrent constamment la main ensanglantée que leur tendait le tribun. Pourtant, l'alliance avec celui-ci aurait pu seule donner aux premiers la force de faire prévaloir d'autres combinaisons politiques que celles d'où sortit la Terreur. Les mêmes hommes que les massacres de septembre pénétraient d'horreur, refusèrent en définitive l'appoint de leurs votes aux députés qui, dans le procès du roi, opinèrent pour la détention, et ils déterminèrent ainsi la majorité pour la mort. Que de sang, de larmes et de ruines eut-on épargné à la France si la Convention, en proclamant la république, avait résolument épargné la tête de Louis XVI ! Mais on était alors aussi dénué de force d'âme en politique et de courage vis-à-vis de l'opinion, que riche de résignation stoïque en face de l'échafaud quand l'heure d'y monter était venue.

Le chevalier de Cadolle et ses trois amis étaient à Munster au commencement de décembre et sur le point d'en partir pour Paderborn et Cassel, où ils arrivèrent le 3 décembre au soir par un temps très froid, mais calme, et par un beau clair de lune ; non pas à pied ni en voiture, mais traînés sur un chariot découvert et heureux de trouver, en descendant, bon souper, bon gîte et le reste, surtout bon feu dont ils avaient le plus grand besoin. Une note nous apprend ce qu'étaient les diligences d'alors en Allemagne : irrégulières, mal établies et le plus souvent suppléées par de simples chariots destinés au transport des denrées, mais très mal conçus en vue de celui des voyageurs. Il fallait se garantir du froid comme on pouvait ; s'enfoncer dans la paille ; supporter les longueurs et les caprices des postillons qui s'arrêtaient

Valmy, en vue de la délivrance du roi, et auxquelles le général avait l'air de se prêter complaisamment ; mais sans doute avec la pensée d'aggraver, en les trainant en longueur, la situation de l'armée prussienne, de jour en jour plus périlleuse, et de connivence avec le Gouvernement de Paris. Dumouriez flatta le duc de Brunswick d'un arrangement dont il recula sans cesse la conclusion, jusqu'au moment où la déchéance étant prononcée, il rompit brusquement les pourparlers, comme ne pouvant plus se soustraire à reconnaître l'expression du vœu national. Mais il offrit encore une suspension d'hostilité et des facilités, au cas où l'armée prussienne ne tarderait pas à opérer sa retraite ; ce qui eut effectivement lieu.

Digitized by Google

à tous les cabarets, souffrir des arrivées qui n'ayant jamais lieu à heures fixes, entraînaient l'absence de chevaux aux relais; enfin être exposé à de tels mécomptes de nourriture qu'on leur servit un jour du renard déguisé sous le nom de lièvre, sans trop désavouer la supercherie.

Le langrave de Hesse-Cassel exerçait à cette époque une industrie qui l'a rendu fameux, celle d'avoir sur pied un superbe corps d'armée hors de toute proportion avec sa puissance, mais assez bien tenu et discipliné pour être loué avec bénéfice aux belligérants avec qui il traitait. Le plus curieux est que ce souverain n'était pas mal vu de ses sujets, plutôt fiers que mécontents de l'usage qu'il faisait de ses troupes. Les émigrés assistent à Cassel aux funérailles solennelles d'un commandant des cadets, le général Vitellius, dont le char funèbre luxueusement décoré était escorté de plus de six mille hommes de magnifiques troupes de toutes armes. Ils reprennent ensuite la diligence et vont en Saxe, puis en Franconie, à Bamberg, à Nuremberg, où la beauté du pays ne les frappe pas moins que celle des femmes et l'éclat de leur costume. A Nuremberg, où le magistrat hésitait à leur accorder un permis de séjour, ils trouvent l'assistance de M. de Rigol, d'une famille de protestants réfugiés, qui devint sous l'empire maire de Dusseldorf, puis sénateur. Après Donawert et Augsbourg, dont la physionomie semble n'avoir pas changé, les voyageurs se remettent en route pour Inspruck le 19 décembre. Vers Fussen, sur la frontière du Tyrol, par un temps beau, quoique froid, tandis qu'ils devancent à pied la diligence, ils rencontrent un cavalier qui arrête son cheval pour leur adresser la parole. La causerie se prolonge; elle devient intime. Au blâme sérieux dont on accable de concert la politique des puissances étrangères et la conduite de leurs généraux, les voyageurs reconnaissent un émigré qui leur paraît de haute naissance. Mais leur étonnement redouble à l'approche d'un second cavalier qui traite le premier de « Monseigneur, » et ils reconnaissent dans leur interlocuteur le duc de Bourbon, venant de Belgique, et courant rejoindre l'armée de son père, le prince de Condé. On voit par la conversation du duc de Bourbon qu'il ne prévoyait dès lors que des embarras extrêmes, des malheurs sans nombre pour les émigrés, menacés de se trouver sans asile

Digitized by Google

ni ressources d'aucun genre. On ne manqua pas de lui montrer l'ordonnance du prince-évêque de Munster, à laquelle il ne pouvait croire, et, une fois convaincu, il voulut à son tour emporter l'affiche pour la montrer à son père.

Une archiduchesse était alors gouvernante du Tyrol, ce pays si constamment fidèle à la Maison d'Autriche. Tout était enseveli sous la neige ou glacé par le froid, comme l'on pense bien ; on était au 22 décembre..Il fallut pourtant passer par le Brenner avant d'atteindre Brixen et le Tyrol italien, et enfin Vérone. Nos émigrés furent rendus dans la patrie de Roméo et Juliette, comme le chevalier ne manque pas de le remarquer, avant la fin de décembre et ils y séjournèrent le 27 de ce mois. La distance qu'il leur restait à parcourir était petite en comparaison de celle qu'ils venaient de franchir ; mais les habitudes italiennes n'étaient plus celles de l'Allemagne ; il fallait maintenant se servir des « voiturins », seul moyen de transport alors en usage. On signait donc avec l'un d'eux un véritable traité, dans lequel le temps, le nombre et la qualité des plats à chaque repas étaient soigneusement fixés, ainsi que le droit d'avoir un lit pour chacun, article d'autant plus difficile à observer que l'usage général des auberges d'Italie était alors de faire coucher les voyageurs deux par deux. Tout cela au prix d'une somme convenue. En revanche, nos émigrés n'eurent qu'à se louer de leur conducteur, qui les mena en quatre jours à Milan, par Brescia et Bergame. Ils se trouvaient à Milan le 1er janvier de la sinistre année 1793 ; mais ils semblent plus occupés des monuments que des nouvelles de France, dont le journal ne fait aucune mention. Ils quittent Milan le lendemain, après avoir gardé le même « vetturino » jusqu'à Gênes. Les plaines de la Lombardie se déroulent : c'est Pavie, la traversée du Pô à Voghera, puis Tortone, Novi, le col de la Bochetta, la neige sur les Apennins ; mais ensuite commencent les enchantements du littoral, les orangers en fleur, la mer dans le lointain. L'enthousiasme croît avec l'intensité de la lumière, la chaleur renaissante ; c'est presque pour eux la rentrée au pays natal. Ils n'en sont plus bien éloignés et, après tant d'agitations, ils songent au calme momentané qui les attend. A mesure qu'ils approchent de Gênes, ces scènes étalent un caractère plus grandiose, un aspect plus ravissant ; enfin, les voilà qui descendent le 3 janvier à l'hôtel « del Papa », dans le faubourg de San Pietro d'Arena.

Digitized by Google

A Gênes, le chevalier de Cadolle est surtout occupé des siens, car il y rencontre beaucoup de parents et des parents proches : la comtesse de Castellane, seconde femme de son grand-père maternel et sa belle-fille, veuve de son oncle consanguin ; les dames de Glandevès ; le comte de Galéan, fils d'une Castellane. Il voit le doge et la principale noblesse, aux mains de laquelle était le gouvernement de cette République aristocratique, mais où les plus grandes familles exerçaient le commerce. Il fait passer de ses nouvelles à sa famille, sans trop de difficultés, et il en reçoit de l'argent. C'est alors qu'il apprend qu'on l'a tenu pour mort, non pas dans l'émigration, mais en Sardaigne où son ancien régiment avait été envoyé avec une expédition navale sous les ordres de l'amiral Truguet. L'entreprise avait échoué et après une tentative de descente, il avait fallu se rembarquer, non sans avoir éprouvé des pertes sensibles. De là le bruit de la mort du chevalier de Cadolle, devenu une sorte de sauvegarde pour la partie de sa famille restée en France, les parents d'émigrés étant soumis à une surveillance spéciale.

Dès son arrivée à Gênes, le jeune Cadolle s'était mis en rapport avec le consul Maltais. Il avait maintenant des ressources pécuniaires suffisantes et, après s'être acquitté envers son généreux ami le chevalier Bonafous, il résolut, sur le conseil de ses parents, de se rendre à Malte, où sa qualité de chevalier lui réservait un asile sûr et des plus honorables. Une fois là il attendrait l'issue des événements de France. La Convention avait bien déclaré que les chevaliers, en ne quittant pas l'Ordre, perdraient par cela même leur qualité de Français ; mais elle n'était pas entrée en hostilité formelle avec le gouvernement Maltais, et les relations commerciales entre l'île et la France n'avaient jamais cessé. Les chevaliers français restés à Malte n'étaient donc pas considérés comme des émigrés proprement dits ; de là une situation ambiguë, favorable à bien des égards à ceux pour qui l'émigration n'était qu'un parti extrême pris en vue d'une crise politique dont on n'avait pu calculer la durée ni prévoir l'extrême violence.

Le chevalier de Cadolle, en compagnie de trois autres chevaliers, prit passage sur un bâtiment de commerce ragusais et s'embarqua à Gênes le 27 février 1793. Il n'eut qu'à se louer de ses compagnons de voyage, qui devinrent bientôt ses amis, dont

Digitized by Google

l'un était Doria et les deux autres de la famille dauphinoise de Vaulsserre. La nourriture était passable ; le capitaine céda sa chambre, la seule du bateau, qui portait encore une vingtaine de petits négociants maltais qui retournaient dans leur pays. Quant à la rapidité de la marche, il aurait fallu pour y croire, ne tenir compte ni du vent ni des corsaires. Un corsaire français, rencontré presque en vue de Gênes, se contenta de quelques vagues informations ; mais le vent devenu contraire obligea le bâtiment à rentrer dans le port et une seconde sortie ne fut pas plus heureuse. Le 9 mars un coup de vent fut assez fort pour inonder la cabine et le bâtiment dut se réfugier sur un point désert des côtes de Sardaigne. Grâce à un revirement, Gozze, puis Malte se trouvèrent en vue le 19 et les passagers maltais, se jetant à genoux, s'écrièrent : « Malta il fior del mondo ! » Il fallut encore cependant courir des bordées, et c'est le 31 mars, après un mois d'embarquement, que nos chevaliers, après avoir pris terre dans le grand port, s'empressèrent d'aller saluer leur chef, le grand-maître Emmanuel de Rohan.

Emmanuel de Rohan est le dernier grand-maître qui ait jeté sur l'Ordre un certain éclat. De haute extraction, esprit généreux et pondéré, réformateur dans une certaine mesure, il avait promulgué un code et établi des règlements conçus dans des intentions honorables, qui voilaient le vice irrémédiable d'une institution destinée à céder au moindre choc. — Les Maltais natifs, population sobre, industrieuse, vouée au commerce, se répandant partout alors comme aujourd'hui, mais non sans esprit de retour, avaient grandi en nombre comme en richesse, et, bien que soumis en apparence aux chevaliers, bien qu'investis de certains privilèges municipaux ou honorifiques, et non rejetés au dernier rang, ils supportaient cependant malaisément l'inégalité vis-à-vis des chevaliers, fiers de leur naissance et de leurs manières, accourus de tous les points de l'Europe et qui maintenaient toujours une certaine distance entre eux et les familles insulaires, même les mieux posées. Renommées par leur beauté piquante et une coquetterie naïve faite pour attirer, les femmes de Malte de toutes conditions semblaient uniquement destinées aux plaisirs des chevaliers, et une classe intermédiaire, aussi turbulente que méprisée, par sa paresse et ses prétentions, se composait de bâtards des jeunes chevaliers, sous le nom de

Digitized by Google

Mezzi-Cavalieri, sortes de métis que les bourgeois ou les petits nobles du pays affectaient de repousser, tandis que les femmes de ces derniers étaient elles-mêmes dédaignées, comme ignorantes et mal apprises, par cette fleur de la noblesse européenne qui traversait Malte au sortir des salons les plus élégants de l'époque. De là des jalousies sourdes et des ferments de discorde que l'Angleterre sut exploiter très habilement, lorsqu'elle voulut s'emparer de l'île, et, après s'en être emparé, ne plus en sortir.

Le journal du chevalier insiste malgré tout sur le bonheur du peuple maltais, attaché à son île et au gouvernement de l'ordre, attaché également aux usages locaux : fêtes, processions, carnaval, cérémonies de toutes sortes. Les hommes portaient un costume pittoresque, se réduisant à un large pantalon retenu sur une chemise blanche par une ceinture rouge. Celui des villageoises attirait le regard et faisait valoir leurs traits bruns, mais expressifs, leurs yeux noirs, leur taille souple et bien prise. Elles étaient vêtues d'un gilet brun et d'un jupon blanc, recouvert par une jupe bleue, fendue sur le côté. Les femmes d'un rang plus élevé, parées d'une jupe de soie noire, couvraient leur tête d'une sorte de tablier plissé, nommé « Faidetta [1], » analogue au mezzaro gênois, à la mantille espagnole, ajustement plein de coquetterie.

L'Ordre même, estimable par la bravoure et le dévouement de la plupart de ses membres, utile par l'esprit militaire qu'il entretenait dans la jeune noblesse qui en faisait partie, n'avait plus de but en dehors des « caravanes » ou campagnes de mer dirigées contre les corsaires turcs ou barbaresques. C'était là une œuvre assurément estimable, mais hors de proportion avec l'affluence des chevaliers réunis à Malte de tous les pays catholiques de l'Europe, et y demeurant plongés dans l'oisiveté, sinon dans les désordres du jeu ou de la débauche.

Depuis la révolution française et par contre-coup de l'événement, l'Ordre traversait une crise qui devait être mortelle. Sur le revenu total montant à 1,315,299 écus maltais, soit un peu plus de 3,000,000 de francs, la part des langues françaises, près

[1] Encore maintenant tablier se dit « Fooudieou » en provençal.

Digitized by Google

de 1,400,000 francs en nombre rond, faisait défaut par suite de la saisie des biens de l'Ordre, après la chute de Louis XVI. Il fallait donc que le trésor du grand-maître fît vivre les chevaliers et dignitaires français réfugiés à Malte et pour la plupart dénués de moyens d'existence. A ce titre, il fut alloué au chevalier de Cadolle un écu maltais (2 francs 40 centimes) par jour ; mais les vivres étant abondants, on pouvait se nourrir très convenablement à Malte avec cette modique solde ; il avait de plus le logement et quelque argent, reste de celui qu'il avait reçu de son père. Il était donc tranquille et relativement heureux en ce qui le concernait personnellement, mais il tremblait pour les siens : c'était le temps de la plus forte terreur, et il inscrit cette réflexion que, dans le moment où il se reposait des fatigues de la traversée, ses parents arrêtés comme suspects étaient incarcérés dans le fort d'Alais, d'où ils ne sortirent qu'à la chute de Robespierre.

Le chevalier se trouvait à Malte entouré de parents : c'était son grand oncle maternel, le chevalier de Castellane-Saint-Juers, qui le logea dans une maison de l'Ordre et lui fournit les meubles et le linge dont il avait besoin ; un autre Castellane, frère consanguin de sa mère ; deux commandeurs de Glandevès ; enfin, le vieux bailli de Mirabeau, oncle de l'orateur, frère dévoué de l'*ami des hommes*, et dont la mère était une Castellane [1]. M. de Loménie, dans son étude sur *les Mirabeau*, a mis dans tout son jour le caractère fortement trempé de cette figure du bailli, l'honneur même, dévoué à sa famille jusqu'au sacrifice, essayant de diriger son frère et de sauver son neveu. Il touchait alors au terme d'une longue carrière et vivait à Malte retiré de tout, mais entouré de la considération générale, pauvre puisqu'il avait perdu le revenu des trois commanderies dont il jouissait avant la Révolution.

Après un tribut payé à l'oisiveté, et se traduisant par des pertes ou des querelles de jeu, le chevalier fit de son temps un

[1] Françoise de Castellane-Norante avait épousé le 17 août 1708 Jean-Antoine de Riqueti, marquis de Mirabeau, dit *Col d'argent*. Cette marquise de Mirabeau était sœur de Jean-Baptiste de Castellane-Norante, père de la marquise de Castellane-Saint-Juers et grand-père maternel de madame de Cadolle.

Digitized by Google

meilleur emploi. Il passait ses soirées chez le bailli de Mirabeau, qui réunissait dans son salon plusieurs dignitaires de l'Ordre et les principaux réfugiés français, entre autres le comte de Narbonne Frizlard, tous distingués, dit le journal, d'esprit, de connaissances et de manières. Le bailli accueillit avec la plus grande bonté son jeune parent, et lui témoigna une entière confiance. Celui-ci, en revanche, put l'assister à ses derniers moments et lui fermer les yeux. La fin du bailli eut le même caractère de fermeté que tout le reste de sa carrière. Il avait été blessé autrefois à un doigt de pied par un éclat de bois, dans un combat naval. Il avait soixante-seize ans lorsque la blessure vint à se rouvrir avec des symptômes évidents de gangrène sénile. Le chirurgien reconnut le mal et jugea l'amputation nécessaire, bien que l'espoir de la guérison fût très faible. Le bailli était lui-même sans illusion sur son état; il se montra aussi calme en face de la mort qu'il l'avait été en présence de l'ennemi. Il dicta au chevalier de Cadolle ses dernières lettres, adressées aux personnes de sa famille avec lesquelles il avait eu des contestations, et Dieu sait la violence des passions dont la famille des Mirabeau avait été la proie. Il demandait aux uns leur pardon et le donnait aux autres; toujours, dit le journal, « dans les meilleurs termes, avec les sentiments les plus élevés et sans la moindre hésitation dans les idées comme dans les expressions. » Il avait conservé toute la fraîcheur de son imagination et l'intégrité de ses facultés; on reconnaissait, en le voyant, qu'il avait été très bel homme et il resta jusqu'au bout un superbe vieillard. Sa fermeté, sa sérénité d'âme ne se démentirent pas : ce fut lui qui, jugeant sa fin proche, ordonna de sonner son agonie à l'église de Saint-Jean qui touchait à son logement. Le chevalier de Cadolle, alors près de lui, ne put retenir l'expression d'un sentiment pénible; le moribond la remarqua et lui en témoigna sa reconnaissance. Il s'éteignit après avoir lutté encore avec la mort et fait sonner une seconde et une troisième fois cette cloche dont les tintements ne se faisaient entendre que pour la mort des chevaliers. Peu d'instants avant d'expirer, il avait encore adressé la parole à son petit-neveu, qui fut vivement et longuement affecté de cette perte. Ce nouveau témoignage de la haute valeur morale du bailli ne fait que confirmer le jugement porté

Digitized by Google

sur lui par M. Louis de Loménie dans son étude biographique sur les Mirabeau [1].

II

SÉJOUR A MALTE, LES CARAVANES. — RETOUR EN FRANCE. — LA SOCIÉTÉ DE PARIS APRÈS LA TERREUR.

Le séjour à Malte du chevalier de Cadolle remplit l'intervalle qui s'étend d'avril 1793 au 7 août 1797. C'est un espace de plus de quatre années dont une bonne partie fut consacrée aux « caravanes » ou courses sur mer obligatoires pour les jeunes chevaliers, tenus par les statuts de l'ordre, et avec eux les prêtres conventuels et les servants d'armes, à faire quatre campagnes sur les galères ou les vaisseaux de la *Religion*, en vue de la protection des bâtiments de commerce et des états chrétiens, à la poursuite des corsaires turcs et barbaresques. En définitive, on ne pouvait aspirer à aucune dignité ou commanderie sans avoir fait ses caravanes. Le chevalier de Cadolle mit de l'empressement à s'exécuter, et les caravanes auxquelles il prit part furent réellement les dernières, la prise de Malte et la chute de l'Ordre ayant suivi de très près son retour.

Il y avait à Malte des galères et des vaisseaux, les premières sous un général [2] et commandées chacune par un capitaine, manœuvrées à l'aide de rameurs esclaves, pris sur les corsaires musulmans et assujetis à ce service ; les vaisseaux, commandés

[1] *Les Mirabeau, nouvelles études sur la société française au XVIIIe siècle*, par Louis de Loménie ; voir principalement les chapitres VII à XIII du tome Ier.

[2] Le bailli de Mirabeau, dont il a été question précédemment avait été général des Galères de Malte en 1763. — Ce commandement donnait droit, après deux ans d'exercice, à celui qui résignait cette charge, trop onéreuse par les frais énormes qu'elle entraînait pour que l'on fut tenté de la garder longtemps, d'être pourvu d'une commanderie, dite commanderie « de grâce », à choisir parmi celles qui venaient à vaquer. — La somme qu'un chevalier de Malte devait dépenser pour commander honorablement les galères de son ordre n'est pas évaluée à moins de 130 à 140,000 livres par M. de Loménie (*Les Mirabeau*, t. I, p. 294).

Digitized by Google

par des chevaliers, formaient un corps de marine à part, dans lequel l'avancement des grades avait lieu à l'ancienneté. La campagne, moins pénible sur les vaisseaux, y avait une durée de deux ans, et de six mois seulement sur les galères. Chaque galère avait, au-dessous de son capitaine, un patron désigné par lui en qualité de second, un état-major de dix-huit à trente chevaliers, un prêtre conventuel, comme aumônier, et un chirurgien. Le plus ancien des « caravanistes » s'appelait le « Roi » et présidait à la distribution des vivres ; le second, « il cercamare », surveillait l'artillerie. Si nous donnons ces détails, c'est qu'ils ont trait à un service dont le souvenir est entièrement effacé. La garnison d'une galère ne comptait pas moins de quatre-vingt-six à cent soldats et deux à trois cents rameurs, forçats ou esclaves. Outre une grosse pièce d'artillerie et plusieurs petites, placées à la proue de ces vaisseaux, on se servait encore de tromblons et d'espingoles sur ces bâtiments dont la manœuvre de combat consistait principalement dans un abordage rapide. La *Capitane* portait jusqu'à sept cents hommes d'équipage ; les autres plus de cinq cents.

Le chevalier de Cadolle fit sa première caravane avec les galères la *Magistrale* et la *Victoire* qui mirent à la voile le 17 juillet 1793. Le capitaine de la *Magistrale*, Raphaël Giovanti, commandait l'expédition, et notre chevalier montait cette même galère en compagnie de plusieurs compatriotes de la langue de Provence. Essayons de suivre la *Magistrale :* elle est bientôt en vue de la Sicile, à la hauteur du cap Passaro ; elle ralentit d'abord sa marche pour attendre la *Victoire ;* puis elle marche à la rame et double péniblement le cap. Les deux galères vont embarquer du biscuit dans le port d'Augusta pour le porter à Malte, où elles retournent en effet, après avoir mouillé devant Syracuse. La jeune noblesse du pays attend les chevaliers sur le quai ; elle leur fait les honneurs de la ville, et le gouverneur leur offre une brillante réception où figure une belle improvisatrice qui les captive, sans oublier pourtant les charmes du « pharaon » et du « macao », tout aussi captivants, et au contact desquels la bourse du chevalier perd sensiblement de son poids. Après une visite aux antiquités, les caravanistes rentrent à Malte, mais pour reprendre la mer aussitôt et courir à Gallipoli, dans la terre d'Otrante, prendre des bâtiments chargés de blé pour les escorter jusqu'à Malte. — On repart donc le 2 août ; on touche

Digitized by Google

de nouveau à Syracuse ; puis, contournant le détroit de Messine, on longe l'extrême pointe de l'Italie en doublant le cap Spartivento. Les deux galères traversent alors le golfe de Tarente, dont elles saluent le port, et vont atterrir à Gallipoli, où les autorités, l'évêque, la population leur font l'accueil le plus empressé. On sert aux chevaliers un festin splendide, mais dont la cuisine ne semble pas avoir été de leur goût. Les bâtiments de blé avaient déjà cependant pris la mer ; les galères n'avaient donc plus qu'à mettre à la voile ; c'est ce que fit la *Magistrale*, non sans s'être chargée de biscuit, et le 19 août elle est de retour à Malte : la première caravane est ainsi terminée. On voit que, dans ces sortes d'expéditions, les soirées, festins et réceptions prennent une grande place ; mais il était pardonnable assurément aux chevaliers, tous gens du meilleur monde, d'apprécier la bonne société partout où elle venait à eux, et d'être appréciés par elle. — Il y avait du reste échange constant de procédés entre l'ordre et le roi de Naples ; au moment même où nous nous plaçons, l'empereur du Maroc avait généreusement racheté trois cents esclaves mahométans, à raison de 2,400 francs l'un (monnaie de France) ; le roi de Naples, à son tour, piqué d'un beau zèle, venait de céder à l'ordre autant de forçats destinés à remplir les vides laissés sur les galères par le départ des Marocains. Le journal, voulant mettre le cadeau royal dans tout son lustre, ajoute que la plupart de ces forçats sortaient des classes supérieurs de la société napolitaine : jugez des autres ! Mais il ajoute aussi qu'on punissait alors de la peine des galères perpétuelles tout assassinat commis sans préméditation, *primo motu*. C'était, comme nous dirions, des cas de circontances atténuantes. D'ailleurs ramer sur les galères, être forçat, n'impliquait pas pour celui qui subissait ce sort un déshonneur aussi grand que le terme de galérien porterait à le croire : le chevalier cite, dans quelque endroit de son journal, le nom d'un émigré d'une des meilleurs familles du midi, nom porté encore avec honneur, qui, se voyant réduit aux dernières extrémités du dénuement, voulut s'engager comme forçat volontaire sur les galères génoises, parce qu'il ne pouvait obtenir de la République qu'elle lui permit de s'engager dans ses troupes régulières. Il fallut à cet émigré les prières d'une dame, émigrée comme lui, pour qu'il parvint à fléchir l'autorité génoise et à être reçu simple soldat, sous un

Digitized by Google

nom supposé. Tout cela, par peur de compromettre la neutralité de l'état de Gênes vis-à-vis de la République française.

La seconde caravane, toujours sur la *Magistrale* suivie de la *Victoire*, avec les mêmes capitaine et patron, eut lieu en 1794. Le chevalier d'Arbaud-Jouques, baron et préfet sous l'Empire, marquis et préfet des Bouches-du-Rhône sous la Restauration, en faisait partie. Cette fois encore on met à la voile en juillet pour suivre la même route jusqu'à Syracuse, contourner ensuite la Sicile vers Girgenti et de là regagner Malte, en explorant les abords de cette île et celle du Gozze. — Le 1er août, nouvelle sortie vers l'entrée du Phare de Messine, puis reconnaissance des côtes de Calabre ; les galères sont prises pour des corsaires ; l'erreur une fois reconnue, elles pénètrent à force de rames dans le détroit et, ne pouvant gagner Messine, elles jettent l'ancre sous Reggio. La Calabre leur apparaît sous un aspect charmant, toute embaumée d'orangers. Les galères arrivent enfin à Messine le 3 août : la ville avait été récemment détruite à moitié par un tremblement de terre, et elle était reconnaissante de ce que l'ordre et le grand-maître avaient fait pour la secourir; de là réception des plus sympathiques, concours de peuple et fêtes brillantes. L'apparition à Messine est suivie d'un retour à Malte, d'où les galères repartent le 16 août pour se joindre aux demi-galères du roi de Naples et croiser de conserve, à la hauteur du cap Passaro. Elles visitent ensuite Catane, sans que le chevalier puisse gravir l'Etna, et rentrent à Malte bientôt après, en escortant des bâtiments chargés de bœufs. — La troisième caravane, toujours sur la *Magistrale*, est de l'année suivante ; elle se borne à une courte promenade en mer vers Syracuse et Messine; commencée le 3 mai, elle était terminée le 25 du même mois. Quant à la quatrième, elle se borna au port même de Malte, puisque les galères que le chevalier aurait montées ne le quittèrent pas pendant les six mois désignés par les statuts. Elle n'en compta pas moins ; et le chevalier se trouvait en règle vis-à-vis de l'Ordre, lorsque la pensée de revoir la France lui vint avec une telle envie, accrue sans doute par l'oisiveté forcée de sa vie, qu'il s'occupa tout aussitôt de la réaliser. Les nouvelles venues de France, témoignant d'un retour prononcé vers la paix intérieure, d'un éloignement de plus en plus marqué des horribles convulsions des années précédentes, ne pouvaient que l'encourager dans ses résolutions. Aux malheurs qu'il avait éprouvés,

Digitized by Google

il fallait joindre la mort de sa mère, qui venait de succomber après une longue maladie due aux inquiétudes dont elle avait été saisie. Quel surcroit de tristesse de n'avoir pu lui fermer les yeux et comment ne pas tenter de rejoindre sa famille ! — Il ne faisait d'ailleurs que suivre l'exemple de plusieurs chevaliers qui successivement avaient quitté Malte, sans que leur retour eût rencontré d'obstacle.

Le chevalier s'entendit avec trois de ses confrères et ils frettèrent ensemble un bateau dit « speronare », que les récits d'Alexandre Dumas ont plus tard rendu célèbre. Le « speronare » maltais, dit le journal, a dix mètres de long sur deux de large ; sa poupe seule est pontée et couverte par une toile goudronnée soutenue par des cerceaux. Les voyageurs n'ont d'autre abri que cette tente, sous laquelle ils ne peuvent se tenir qu'assis ou couchés. L'équipage se composait de huit hommes, y compris le patron et un mousse : telle était le frêle bâtiment auquel nos émigrés n'hésitèrent pas à confier leur vie ; mais il jouissait en Italie et en Sicile, comme bâtiment côtier, de la meilleure réputation pour le transport des voyageurs et de l'argent.

A la date où nous place ce départ, le grand-maître n'était plus Emmanuel de Rohan, mais Ferdinand de Hompesch, cet Allemand qui devait tomber si tristement. C'est à lui que s'adressa M. de Cadolle pour en obtenir la permission de quitter Malte. — « Vous voulez nous quitter, lui dit-il, et il n'y a pas encore un mois que je suis grand-maître. Je ne vous laisse partir qu'à la condition de revenir au plus tôt. » La politesse des formes, toujours exagérée chez Hompesch, tournait à l'obséquiosité lorsqu'il n'était encore que grand-croix. La dignité de grand-maître lui avait été conférée, avec la souveraineté de l'île, le 17 juillet 1797. Il était destiné à régner moins d'un an et à finir dans une sorte de honte et non sans suspicion de s'être vendu. M. de Cadolle retrouvera plus tard Ferdinand de Hompesch à Montpellier, où il se sera réfugié avant de mourir.

Disons ici, pour ne plus avoir à y revenir, que le chevalier de Cadolle était à Paris, à l'entrée du jardin des Tuileries, lorsque le canon des Invalides ayant tonné pour une victoire, il entendit la foule autour de lui annoncer la prise de Malte et énumérer ce qu'on y avait trouvé en fait de vaisseaux, frégates, galères. Son émotion se traduisit par une sorte de tremblement

Digitized by Google

nerveux qu'il avoue comme étant la suite des sentiments de fidélité et de sacrifices à des causes purement politiques dont les nouvelles générations ont perdu l'idée. Il fallut que des amis vinssent l'entraîner hors de chez lui où il s'était confiné en maudissant l'incapacité du grand-maître. Ce terme est le plus doux qu'il soit possible d'appliquer à la conduite de celui-ci, quand on lit le récit de l'événement qui, par le fait, a nui à la France, et doit être par conséquent regretté. Il est facile de constater les dispositions à se défendre du peuple et de la majorité des chevaliers, et aussi combien il était difficile à l'expédition française de prendre Malte de vive force, même en tenant compte de la valeur française. Elle fit réellement des prodiges et sut inspirer une sorte de terreur à ceux qui essayèrent d'organiser la défense ; mais on est bien obligé de convenir, avec l'auteur d'un travail récent [1], que Hompesch « ne fit rien qui rappelât l'ancienne réputation de ses prédécesseurs. » La facilité avec laquelle il consentit à traiter d'une capitulation, les avantages personnels qu'il eut soin de stipuler en sa faveur, l'abandon complet de la souveraineté au nom de l'Ordre justifient s'ils ne confirment pas absolument les soupçons qui ont toujours plané sur sa conduite. « Nous sommes heureux qu'il y ait eu quelqu'un pour nous ouvrir les portes, » s'écria Caffarelli en entrant ; et, dans l'entourage du général en chef, on était bien près de croire le grand-maître d'intelligence avec lui. Le mot de Napoléon à Sainte-Hélène doit être relevé : « Les chevaliers ne firent rien de honteux, mais il furent livrés ; le succès de la prise de Malte était assuré avant de quitter Toulon. » Est-ce une allusion aux jeunes chevaliers, partisans des idées françaises et qui étaient assez nombreux pour peser en faveur d'une reddition ? Est-ce une trahison du grand-maître, et l'Autriche aurait-elle consenti, par un article secret du traité de Campo-Formio, à livrer Malte, comme on l'a dit quelquefois, sans preuves, il est vrai ? On ne le saura jamais ; mais il se peut que plusieurs causes aient concouru à favoriser l'issue de la tentative hardie de Bonaparte, et l'excès de la faiblesse chez quelqu'un à qui il aurait fallu de l'énergie peut et doit revêtir l'apparence de la trahison, puisqu'elle entraîne les conséquences de celle-ci. — Quoi qu'il en soit, Hompesch, après la reddition de l'île, ne reçut aucune des indemni-

[1] *Malte*, par Ch. Romey. *Revue contemporaine*, t. XIV, p. 342-382.

Digitized by Google

tés promises, pas même la pension viagère de 300,000 francs que la France aurait dû lui payer. Invité à quitter Malte, le troisième jour après l'occupation, il s'embarqua sur un vaisseau marchand, escorté de ses gardes jusqu'au navire et couvert du manteau à pointe traditionnel. Hompesch, réfugié d'abord dans les États pontificaux, d'où le chassa l'occupation française, passa à Trieste et de là en Allemagne. Il abdiqua pour revenir ensuite sur cette abdication, tandis que le pape disputait à la Russie le droit de choisir un grand-maître. A la mort de Paul Ier, Hompesch ayant perdu la pension que lui servait ce monarque, quitta l'Italie où il était revenu et eut l'idée de se rendre en France pour obtenir le payement des sommes qui auraient dû lui revenir en vertu de la capitulation. Interné à Montpellier, où il arriva le 13 novembre 1804, il y était au moment du sacre de Napoléon, puisqu'il offrit au maire une somme de 1.200 francs pour doter deux jeunes filles pauvres le jour du couronnement. Il était accompagné de deux servants d'armes, MM. Becker et Le Normand, et avait même emporté avec lui la partie la plus précieuse des archives de Malte, restituées plus tard à Pie IX par le petit-fils du professeur Chrétien à qui il les avait confiées en mourant. C'est alors, c'est-à dire au commencement de son séjour, abrégé bientôt par la mort [1], que le chevalier de Cadolle eut l'occasion de rencontrer Hompesch sur l'escalier de l'hôtel du Midi, et qu'il lui fut immédiatement présenté par M. de Becker, avec lequel il avait fait ses caravanes. Celui-ci, en l'apercevant, s'était hâté d'ouvrir une porte et de l'annoncer à l'ancien grand-maître. Hompesch fit au chevalier l'accueil le plus gracieux, le pressa de questions et l'engagea à revenir ; mais les réponses brèves et froides, quoique polies, de celui-ci, mirent bientôt un terme

[1] Il mourut le 12 mai 1805 (23 floréal an XIII), à trois heures du soir, d'après une notice insérée dans le *Bulletin héraldique de France* de M. Louis de La Roque (vol. I, nouvelle série, août 1888). M. Saurel, auteur de l'article, transcrit l'acte de décès, extrait des registres de l'État-civil de la commune de Montpellier. Dans cet acte, où les deux servants d'armes comparaissent comme témoins, avec le titre de gentilhommes de Son Altesse, Hompesch est dénommé : Son Altesse Sérénissime, Éminentissime Ferdinand-Antoine de Hompesch, ancien grand-maître de l'Ordre de Malte, âgé d'environ 61 ans, originaire de Bolheim dans le ci-devant duché de Juliers. — Son corps fut déposé dans l'église des Pénitents-bleus, aujourd'hui Sainte-Eulalie, où l'on peut encore visiter son tombeau.

Digitized by Google

à l'entretien. La vue de Hompesch réveillait de tristes pensées et le chevalier de Cadolle, s'il avait dû prolonger son séjour à Montpellier, au delà d'une couple d'heures, aurait changé d'hôtel plutôt que de s'exposer à une seconde rencontre avec le personnage. Cette impression est loin d'être en désaccord avec le jugement de l'histoire. Il est des réhabilitations tellement difficiles qu'il vaut mieux renoncer à les entreprendre. Hompesch n'a peut-être pas formellement ni sciemment trahi, mais il est du nombre de ceux dont le Dante a dit en les apercevant : Regarde et passe ; — le regard, puisqu'il le faut, le mépris ensuite.

Le speronare quitte Malte, avec ses passagers, le 13 août 1797, au moment où se tramait à Paris le coup d'État du 18 fructidor. Il met plusieurs jours à pénétrer dans le détroit de Messine, puis à le franchir, après avoir touché à Scylla. Les passagers ont le spectacle des flammes de Stromboli éclairant la nuit du 17 au 18 août. Une brise favorable les pousse sur les côtes de Calabre. Les chevaliers de Thau et de Thauriac, deux anciens marins, explorent la mer du regard et redoutent les corsaires. C'est une felouque napolitaine derrière laquelle se cache un navire suspect, une galiote à deux voiles qui leur inspire la méfiance. Le speronare gagne la côte ; il longe le rivage ; il est à Paolo, patrie du fondateur des Minimes. Le vent tombe, il faut maintenant ramer, s'arrêter à Belvédère, puis traverser le golfe de Policastro. Nouveau danger : une demi-galère se présente, et le chevalier de Thau, qui braque sa lunette, aperçoit des turbans sur la tête des rameurs : c'est un Barbaresque ; — comment faire ? Par bonheur le vent est devenu favorable et, par bonheur aussi, un « pincre » génois se montre à l'horizon, et voilà le corsaire qui se détourne pour le capturer. On mouille alors à Rinfreschi, à l'extrémité opposée du golfe; là se fait la rencontre d'un autre speronare maltais qui conduit en Provence M. et Mme d'Artignosc. La brise de terre favorise l'accès du golfe de Salerne, dont nos émigrés suivent les sinuosités. Le vent est frais et bon toute la journée du 22, et l'on jette l'ancre dans le port de Naples. Là, relâche et repos durant cinq jours. Il faut bien visiter Naples, voir ses monuments, aller au théâtre Saint-Charles et courir à Pompéï. Il faut aussi, en compagnie de

Digitized by Google

plusieurs autres chevaliers, faire visite au bailli Franconi, ambassadeur de l'Ordre à Naples, et celui-ci ne manque pas de présenter ceux des chevaliers qui y consentent au roi de Naples. Mais le chevalier de Cadolle n'est pas de ceux-là; lui et ses compagnons quittent Naples le soir du 28 août. Le speronare qui les emmène passe entre le cap de Naples et Procida, ensuite devant Gaëte. Il longe les côtes romaines, dépasse Civita-Vecchia ; le vent contraire l'oblige à relâcher le 31 au cap Monte-Christo, pour en partir le lendemain lorsqu'il redevient favorable. Mais alors surviennent deux galiotes barbaresques qui donnent la chasse au bâtiment maltais, forcé de se réfugier sous la protection d'un petit fort. Aussi, pour plus de sûreté, il ne quitte plus la côte jusqu'au delà de Piombino. La violence du vent empêche les émigrés de gagner Livourne aussi vite qu'ils l'auraient voulu; ils y passent la journée du 3 septembre, et le temps devient superbe pour ne plus cesser de l'être. De Livourne, que le speronare quitte le 4, il va relâcher à Porto-Venere ; mais là se répandent des nouvelles alarmantes : Gênes est en feu ; une révolution qui a éclaté le 22 mai a changé la Constitution et proclamé la République ligurienne ; on se bat dans les rues. Nos émigrés entrent alors à Porto-Fino, et sur les indications qu'on leur donne, ils se décident à retourner à Livourne où le speronare se trouve rendu le 7 septembre au matin. Dans la soirée du même jour, le chevalier de Cadolle et ses compagnons prennent passage sur une tartane française, petit bâtiment à deux mâts et à voiles triangulaires destiné au cabotage, en partance pour Marseille. La tartane est vis-à-vis Gênes le 9 à trois heures ; le lendemain à Oneille. Les émigrés, dont le cœur commence à battre, passent devant Monaco, Villefranche, Nice ; ils dépassent dans la nuit les îles d'Hyères ; enfin, le 11 septembre 1797 [1], ils arrivent à Marseille. A peine les formalités de douane accomplies, ils descendent à terre. Le chevalier ne sait comment exprimer le bonheur qu'il ressent à fouler le sol de son pays, de « notre belle France, » dit le journal ; sa joie est une sorte de délire, et pourtant les amertumes et les déceptions l'attendent au débarquement.

[1] La traversée depuis Malte avait donc été de près d'un mois ; dont il faut retrancher les quelques jours passés à Naples ou perdus à Livourne.

Digitized by Google

A l'hôtel de la Croix-de-Malte où il descend, il trouve son oncle, le chevalier Hippolyte de Castellane, mourant d'une fluxion de poitrine. Il n'a que le temps de lui fermer les yeux et de suivre ses funérailles, auxquelles président le consul maltais et tous les membres de l'Ordre alors à Marseille. Il remarque que les cérémonies religieuses étaient encore renfermées dans les églises. Et puis, à ce moment, le 18 fructidor était accompli depuis une dizaine de jours; la nouvelle en était arrivée et les mesures de réaction jacobine qu'il entraîna allaient être appliquées. Il fallait donc aviser, bien que le sentiment des populations du midi se trouvât contraire à ces mesures et disposé plutôt à les éluder.

En fait, toutes les lois réparatrices rendues depuis la fin de la terreur étaient révoquées et les plus iniques ou tracassières remises en vigueur. Les émigrés déclarés tels devaient repasser la frontière, au risque d'être fusillés, s'ils s'obstinaient à ne pas partir, et beaucoup le furent effectivement. Pourtant, la plupart, tant leur désir était vif de ne plus s'expatrier, se cramponnèrent pour ainsi dire au sol du pays, soit en obtenant des certificats de complaisance attestant qu'ils n'avaient pas émigrés, soit en se cachant chez des amis sûrs, quelquefois même en négligeant toute précaution au milieu des populations portées plutôt à les protéger qu'à les trahir.

Heureusement pour le chevalier de Cadolle, le bruit de sa mort au régiment avait empêché qu'il ne fut porté sur la fatale liste. Il se procura d'ailleurs des certificats de résidence, et ce furent justement les Barras, parents du directeur, qui les lui fournirent. Il courut alors se réfugier à Aix, chez la marquise de Grasse-Briançon, sa tante, nièce de l'amiral de ce nom et dont la belle-mère était Castellane. Elle cachait en même temps chez elle le chevalier de Tressemane-Brunet, dont la sœur allait bientôt épouser le frère aîné de M. de Cadolle. Mais de peur de compromettre Mme de Grasse, le chevalier de Tressemane la quitta bientôt et accepta un emploi à bord de l'escadre qu'on équipait à Toulon en vue de l'expédition d'Égypte. La Provence entière, y compris les autorités locales, était alors nettement réactionnaire et le gouvernement devait la contenir. Deux mille hommes, venus d'Italie sous le commandement du général Lasne, y maintenaient l'état de siège. La municipalité d'Aix ayant voulu

Digitized by Google

intervenir, le général avait répondu à celui qui portait la parole : « Taisez-vous, je n'aime pas les bavards ; vous ne valez pas la mitraille qui va servir à abattre vos têtes. » C'était une sorte de terreur locale, et la tranquillité ne se rétablit que peu à peu. Le marquis de Cadolle et son fils aîné n'avaient pas manqué de se rendre à Aix, et l'on conçoit sans peine la joie d'une pareille réunion après six années d'éloignement et tant de douloureux événements accomplis dans ce long intervalle.

Une des craintes les plus vives des émigrés rentrants était d'être pris par ce qu'on nommait alors la réquisition et ce qui devint plus tard la conscription. Il leur semblait que la perte de leurs grades devait suffire et qu'ils ne pouvaient honorablement ni sans déchoir rentrer comme simples soldats dans l'armée qu'ils avaient quittée en sacrifiant tout à leur cause. C'est dans ce but que le père de notre chevalier le plaça, en qualité de secrétaire, auprès d'un commissaire des guerres de sa connaissance, M. Domergue, qui arrivait d'Italie, où il avait été employé dans les bureaux de l'armée française. C'était encore pour le chevalier un moyen de quitter sa retraite ; mais s'étant aperçu qu'il ne pouvait le faire sans danger, il résolut pour en finir, et ne pas abuser des bontés de madame de Grasse, de se rendre à Paris, où il espérait, une fois perdu dans une grande ville, échapper plus aisément aux vexations si communes et si redoutables de l'époque. — Il lui fallait pourtant un passe-port, et il parvint sans trop de peine à l'obtenir d'un administrateur complaisant. Mais le visa de l'autorité militaire était indispensable, et pour l'avoir le chevalier de Cadolle n'hésite pas à se présenter devant le général Sibau, commandant à Aix. Celui-ci n'a qu'à jeter un coup d'œil sur la pièce pour reconnaître quelqu'un de soumis à la réquisition ; il en fait la remarque et, sur l'observation de l'émigré qu'il est attaché au commissaire des guerres, le général réplique qu'il va le faire arrêter et conduire à Toulon. Le chevalier de Cadolle se croit d'autant plus perdu que les paroles du général ont été accompagnées d'un juron ; mais, au moment où il se désespère sans en rien témoigner, une jeune et jolie femme se présente au général, et, tandis que celui-ci s'empresse au devant d'elle, laissant le passe-port sur la table, le chevalier s'en saisit et se hâte de sortir. Il parvint à obtenir le visa du général Sibau par une voie plus détournée, et le voilà

Digitized by Google

parti pour Paris où il arrive sans obstacle dans l'hiver de 1798.

Il y fut accueilli par des parents empressés de lui être utiles, et le premier service à lui rendre, était de l'aider à se cacher. Son bon ange fut alors la marquise du Saillant, cette sœur préférée et charmante de Mirabeau, celle qui garda si pieusement le culte de son souvenir. Elle avait conservé des attenances dans le monde officiel et put recommander son cousin à l'un des chefs du bureau des passe-ports, à la police. Il eût ainsi une carte de sureté, et en vivant fort retiré, en fuyant les lieux publics et les réunions où l'on était exposé à des arrestations journalières, il put esquiver tous les désagréments auxquels les honnêtes gens étaient sujets à cette misérable époque du Directoire. Lorsqu'on s'avisait alors, après onze heures du soir, de passer devant un corps de garde, il fallait tout aussitôt exhiber sa carte de sûreté, en courant le risque d'être arrêté au moindre soupçon et de subir en tous cas un examen sévère. Le chevalier ne s'y laissa prendre qu'une fois, en accompagnant chez elle la veuve de Mirabeau, Mademoiselle de Marignane.

La haute société parisienne, dispersée par l'émigration, puis décimée par la Terreur, faisait alors ses premiers efforts pour renaître, se grouper et se reconstituer. Le compagnon assidu de M. de Cadolle était son cousin, le comte Eugène de Vogüé, par lequel il fut introduit dans plusieurs des salons qui commençaient à s'ouvrir aux réunions mondaines, d'abord timidement, mais ensuite et graduellement avec plus d'éclat. Le chevalier cite ceux de la baronne de Montchenu, née Maupeou, de Madame Alexis de La Rochefoucauld-Liancour, de la comtesse de Choiseul-Gouffier, de la duchesse de Sault-Tavannes, née Choiseul-Gouffier. La princesse de Berghes, la comtesse d'Albon, nées Castellane, la comtesse de Castellane, née Jarnac, qu'il fréquentait également, tenaient de plus ou moins près à la famille de sa mère [1]. Mais le centre et le nœud de toutes ces liaisons

[1] Le chevalier de Cadolle mentionne encore les bontés à son égard de la marquise de Navailles, fille de la marquise de Cabris, autre sœur de Mirabeau, qu'il vit beaucoup à ce moment, et dont il parle comme « extraordinaire par son exaltation, son esprit ardent et entreprenant, son courage qui aurait convenu à un homme mais non à une femme de son rang. » — Il existait une dernière sœur de Mirabeau, aînée des trois et religieuse

Digitized by Google

étaient pour lui la duchesse de Choiseul, veuve de l'ancien ministre de Louis XV, toujours aimable après tant de secousses, qui lui fit l'accueil le plus gracieux et lui donna son amitié. — Elle était le vrai modèle du monde des grands seigneurs d'autrefois, pris par ses meilleurs côtés : Louise-Honorine Crozat du Châtel était la fille d'un riche financier [1], mais par le charme et la dignité de ses manières, par la grâce de son esprit, auquel elle joignait des connaissances très étendues, par les qualités de son cœur, essentiellement bon, elle avait su prendre une place éminente dans la société du temps, égale à celle de son mari, et qu'elle occupa de nouveau à la suite de la Révolution, pour la garder jusqu'à la fin. « Elle unissait, dit M. de Cadolle, à la noblesse des manières beaucoup de prévenance et d'indulgence ; sa conversation toujours agréable, était parsemée de détails et d'anecdotes sur le temps qu'elle avait traversé, en y jouant un si grand rôle. »

La figure que nous rencontrons ici doit nous arrêter avec d'autant plus de raison qu'elle personnifie mieux que tout autre, après ce que nous avons raconté sur les tendances et les malheurs de l'émigration, les tendances et les malheurs de cette partie de l'ancienne aristocratie qui n'avait pas émigré et que nous retrouvons, entre le 9 thermidor et le 18 brumaire, encore effarouchée et meurtrie, mais se reprenant à vivre, essayant de respirer, de panser ses plaies et de se recueillir en regardant d'où vient le vent, sans autre pensée que de jouir de l'heure présente et de s'accommoder tant bien que mal du nouvel ordre de choses. Il n'est pas brillant, mais faute de mieux on essaye de s'en contenter.

Nous avons dû rechercher avant tout le vrai motif de l'intimité si promptement établie entre le jeune chevalier et la grande dame alors sexagénaire. Ce motif nous l'avons facilement trouvé et, avec lui, bien d'autres détails caractéristiques sur la duchesse, en feuilletant des lettres écrites par elle, par la du-

avant la Révolution, qui sut, à force d'insistance, arracher à la Convention, une somme de six cent francs de secours en sa faveur, au moment même où les restes de son frère venaient d'être enlevés du Panthéon pour y faire place à ceux de Marat.

[1] Sa sœur aînée avait épousé le duc de Gontaut.

Digitized by Google

chesse de Gramont, sa belle-sœur, et par l'abbé Barthélemy, son confident des bons comme des mauvais jours, à un Provençal dont elle appréciait l'attachement : Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe [1], un familier de Chanteloup. Ces lettres témoignent de l'étroite amitié vouée par la duchesse au marquis de Castellane-Esparron, le gendre de Madame de Simiane, petite-fille de Madame de Sévigné, le mari de Julie de Simiane, dont il n'eût que deux filles, mortes sans postérité. La perte de la dernière de ces filles, emportée par la petite vérole en 1770, affligea beaucoup la duchesse de Choiseul, comme l'atteste une lettre de l'abbé Barthélemy qui parle de l'absence du malheureux père au moment de cette mort, et du revenu considérable dont il va être privé et qui doit passer à M. de Vence. On sait effectivement que le marquis de Vence avait épousé la sœur aînée de Julie, Sophie de Simiane, qui, à cette date, venait à peine de mourir en laissant un fils, Romée de Villeneuve [2], dit le vicomte de Vence, qui héritait ainsi de sa cousine.

Le marquis de Castellane-Esparron était tombé dangereusement malade à Aix, dans les derniers jours d'avril 1786. La duchesse de Choiseul en fut très alarmée ; on lui communiqua les bulletins transmis successivement par M. de Fonscolombe à l'abbé Barthélemy. Après quatre jours entiers passés dans la plus grande inquiétude, les deux derniers bulletins rassurèrent enfin la duchesse, qui en avait grand besoin ; elle disait quelquefois ne pas craindre « qu'on pût ajouter un nouveau malheur à tous ceux qu'elle avait éprouvés. Enfin, la voilà soulagée..... » Et M. de Fonscolombe est chargé par elle de dire au marquis de Castellane « tout ce que peut inspirer le sentiment le plus tendre et la joie la plus vive. » Elle le remercie encore en 1789,

[1] Notre arrière-grand-oncle maternel. Né le 7 juillet 1721, après avoir débuté en 1746 dans la carrière diplomatique, en qualité de secrétaire d'ambassade auprès de M. des Issarts, ambassadeur en Pologne et l'avoir suivi à Turin, il passa en 1754 à Rome comme secrétaire du duc de Choiseul qui le prit en amitié ; il l'accompagna à Vienne. Nommé ensuite, à la fin de 1760, ministre à Liège, il fut transféré à Gênes avec la qualité d'envoyé extraordinaire et se retira en 1777. Il s'était fixé à Aix, au commencement de la Révolution et y mourut le 7 Pluviose an VII.

[2] Jean-Alexandre-Romée de Villeneuve-Vence mourut à Aix, le 5 février 1776, deux ans après son frère Alexandre-Gaspard, marquis de Vence, décédé à Aix, le 20 novembre 1774. La marquise de Vence, née Simiane, était morte le 3 mai 1769.

Digitized by Google

des bonnes nouvelles qu'il lui a données du vieux marquis : « parlez lui, je vous prie, de ma constante et inaltérable tendresse. » Le gendre de Madame de Simiane prolongea sa carrière jusqu'en 1792; il mourut à Aix le 16 septembre de cette année, âgé de 89 ans [1]. L'abbé Barthélemy écrit à propos de cette mort : « Quoique son âge et ses infirmités nous eussent préparé à cet événement, nous en avons été très sensiblement affligés. » C'est M. de Saint-Vincent qui a eu l'attention d'en instruire Madame de Choiseul, et il ajoute cette phrase mélancolique : « En regrettant M. de C.... on est bien tenté d'envier son sort. » Ce marquis que l'on ne désignait plus que par une initiale, depuis le déchaînement révolutionnaire, était par sa mère, Madame de Suffren, fille elle-même de Geneviève de Castellane Saint-Juers, cousin issu de germain de la marquise de Cadolle, mère de notre chevalier. Il est donc tout simple que la duchesse de Choiseul eût reporté sur celui-ci une part de la tendresse vouée par elle à un parent qu'elle avait si étroitement aimé.

Le malheur épure les âmes d'élite, et la duchesse de Choiseul, bien avant la Révolution, avait subi de rudes épreuves. La chute du ministère de son mari avait été la première; mais le duc avait eu l'art de tomber avec honneur et il avait trouvé de larges compensations d'amour-propre dans le témoignage de l'esprit public. L'opposition, qui en France a tant de charme, s'en était mêlée et l'attitude des Choiseul dans leur retraite de Chanteloup avait été d'autant plus habile qu'elle n'était pas préparée et qu'ils n'avaient fait que suivre leur penchant naturel en se tenant à l'écart. Une lettre de la duchesse de Gramont, écrite à ce moment de Chanteloup [2], donne la note juste de ce qu'on y pensait: après avoir remercié M. de Fonscolombe des témoignages de dévouement qu'il vient de donner et l'avoir assuré que s'il n'est plus

[1] L'acte de décès, extrait des registres de l'état civil d'Aix, porte : « M. Joseph-Jean-Baptiste Castellane, maréchal des camps, veuf de Dlle Simiane, âgé d'environ quatre-vingt-neuf ans, décédé hier dans la communion des fidèles, a été enseveli ce jourd'hui 17 septembre 1792, dans le cimetière de notre paroisse (Sainte-Madeleine.) Présents : S. Antoine Privat, vicaire et Jacques Donnier clerc de la paroisse, signés avec nous. » — Suivent les signatures. — Cet acte est un des derniers inscrits sur le registre des paroisses ; l'administration municipale est venue peu de jours après arrêter et parapher les registres dont les actes portent alors les dénominations de citoyen et autres formules républicaines.

[2] Le 5 février 1771.

Digitized by Google

ministre à Gênes, il ne tiendra qu'à lui de partager le sort très heureux des hôtes de Chanteloup, « sort préférable aux places qui excitent l'envie et la vengeance, même quand on ne fait de mal à personne, » elle ajoute : « Mon frère est parfaitement content ; si l'on vous mande l'impression générale, vous devez l'être de la gloire qu'il s'est acquise ; on ne peut rien sur la réputation d'un homme vertueux et célèbre. Nous jouissons ici du plaisir et du repos de la bonne conscience ; tout ce qui tient à M. de Choiseul peut légitimement en tirer vanité. On ne voit point, dans l'histoire, de particulier aussi distingué par l'estime générale de sa nation et de l'Europe, et il est le seul de son siècle qui ait montré, avec les talents les plus reconnus, autant d'honneur, de désintéressement et de vertus.... La faveur des Rois ne dure pas, la fortune est incontestante aussi, mais l'honneur reste, et il est au-dessus de la puissance, qui ne peut ni le donner ni le détruire.... Si nous étions affligés, nous aurions bien des ressources de consolations, sans compter les circonstances actuelles, le bouleversement de l'ordre, le crédit des méchants, la fermentation des esprits, le mécontentement général qui doit faire craindre des révolutions et des catastrophes funestes dont on est bien heureux d'être éloigné, quand la voix de la vérité et de la probité n'est plus entendue, parce que l'on a rendu suspects tous les honnêtes gens... » On dirait que la Révolution fût alors considérée comme à la veille d'éclater ; mais voici le tableau animé de la vie qu'on mène à Chanteloup : « Nous nous promenons beaucoup ; nous faisons assez bonne chère ; nous n'avons jamais assez de temps ; notre journée est partagée par la moitié : la première nous laisse chacun dans nos chambres occupés à lire ou à faire nos affaires ; la seconde est à la société ; c'est le moment du travail pendant lequel on écoute la lecture publique ; un seul repas à six heures. Nous nous couchons contents sans inquiétudes pour le lendemain ; j'espère que vous le serez de ce détail que je devais à mon amitié pour vous... » L'abbé Barthélemy n'est pas moins explicite [1] : « La vie que l'on mène ici est très douce. Plus de retour sur le passé. Le présent seul occupe, et ce présent ne regarde que la campagne, les vaches, les moutons, la chasse, etc. Les parents sont venus dans les premiers

[1] Lettre du 7 février 1771.

Digitized by Google

moments. M. et Madame de Choiseul La-Baume sont partis ce matin. Il ne reste actuellement que Madame la duchesse de Gramont, Madame l'abbesse de Saint-Pierre, Madame la comtesse de Choiseul Detz, M. le cardinal de Choiseul qui partira dans cinq à six jours, M. l'archevêque de Cambray qui partira lundi.... Cependant cette solitude produit si peu l'ennui que pour avoir plus de temps on ne fait qu'un dîner-souper, fixé à six heures. Il est certain que malgré la rigueur de la saison et la difficulté des promenades, les jours passent très vite... Il faut fermer les yeux et se laisser entraîner par les événements. »

Une disgrâce, dans de semblables conditions, ne ressemble guères au malheur; celui-ci vint s'abattre plus tard sur la duchesse. Ce fut à la mort du duc de Choiseul, arrivée en 1785. Il avait contracté beaucoup de dettes et entrepris, pour les couvrir, une spéculation sur des bâtiments dont il crut pouvoir retirer de gros bénéfices, puisqu'il écrivait lui-même à M. de Fonscolombe : « Ne vous inquiétez pas des sentiments de M. de Castellane sur nos maisons ; je suis à présent occupé à louer toutes mes bâtisses 370,000 livres par an ; c'est moi qui retarde la conclusion de cette affaire, parce que j'en veux davantage. » — Tout accable alors la duchesse, la débacle d'affaires, nous dirions le krack, en même temps que la perte d'un mari qu'elle ne cessa de pleurer. La peinture tracée par l'abbé Barthélemy, qui veilla sur elle dans les mois qui suivirent cette mort, est d'une effrayante réalité [1]. Après avoir exprimé son regret de n'avoir pu partager les soins de son ami auprès du marquis de Castellane, il ajoute : « Ceux que je dois à notre malade occupent une grande partie de ma journée, et, je vous l'avouerai, j'ai quelquefois bien de la peine à soutenir ce spectacle, quoiqu'il soit moins cruel depuis quelque temps. Il reste le souvenir toujours présent de la perte immense qu'elle a faite, et les maux physiques qui suffiraient pour faire le malheur d'un autre, et les embarras d'une grande succession chargée de grandes dettes, et puis ce cloître, ces pièces petites, obscures, sans air; et ce dénuement où elle s'est réduite et qui lui laisse à peine l'absolu nécessaire ; ces derniers articles ne la

[1] L'abbé Barthélemy à Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe. Lettre du 9 mai 1786.

Digitized by Google

touchent guères, mais il est difficile d'en être témoin sans en être consterné. Je n'ai pu depuis un an m'y accoutumer, et quand à cette vue se joignent ensuite des cris involontaires qu'arrache la douleur, et des larmes abondantes que la moindre circonstance et la plus légère allusion font couler, je pense alors que je paie avec usure la vie si douce et si paisible de Chanteloup.... Au reste, malgré tant de causes de destruction, son courage ne s'affaiblit point, et les médecins se flattent de la conserver. »

Elle échappa effectivement à cette crise morale autant que physique ; mais elle demeura languissante et garda un fond de mélancolie. La vente de Chanteloup au duc de Penthièvre qui s'en accommoda à dire d'experts, des règlements de pensions auxquels se prêta le gouvernement, des attermoiements consentis par les créanciers améliorèrent sa situation financière, et le temps adoucit, sans les effacer, les regrets les plus cuisants. — En décembre 1789 [1], après les premiers débuts de la Révolution, elle signe encore *l'infortunée duchesse de Choiseul*, et voici ses réflexions sur elle-même et sur les événements dont elle entrevoit la gravité : « Hélas ! vous n'avez pas besoin de me parler de vos embarras et de vos inquiétudes, pour que je me doute de tout, que je gémisse sur les uns et que je tremble sur les autres. Je ne suis entourée que de pareils objets de douleur ou de terreur ; leur multiplicité ne me blase pas sur le sentiment qu'ils m'inspirent ; ainsi, vous pouvez croire que je n'en suis pas plus gaie. Nous avons vu un autre temps, mon pauvre M. Boyer, je n'avais qu'un bonheur de plus, mais il les renfermait tous ; et si d'ailleurs j'avais d'autres malheurs que je n'ai plus et qui m'étaient personnels, du moins voyai-je tout heureux autour de moi ; mon âme en était reposée et rafraîchie. Aujourd'hui, je ne vois que souffrance et crainte. Je ne sais ce que je deviens moi-même, je souffre dans les autres. »

Un an plus tard [2], la scène s'est encore assombrie ; elle n'est pas étonnée que l'état des affaires ne permette pas à son ami de satisfaire le désir qu'il a de revoir « ce pays-ci. » « Hélas ! » dit-elle, « je m'en doutais bien sans que vous prissiez la peine de

[1] La duchesse de Choiseul à Joseph-Roch Boyer de Fonscolombe. Lettre du 5 décembre 1789.

[2] Lettre du 11 décembre 1790.

Digitized by Google

me le dire et, indépendamment de cette raison, nous ne nous attendons pas à ce que l'on vienne nous chercher dans le moment où nous nous fuyons nous-mêmes. Paris ne sera bientôt plus qu'un désert ; il n'y a presque plus que ceux qui s'apprêtent encore à en partir tous les jours. Tous mes amis sont dispersés ; il ne me reste plus à peu près que le cher abbé, et celui-là seul peut me dédommager de bien des autres. Il ne pense pas plus à s'en aller que moi, et il a bien raison ; l'estime qui l'environne est son abri. Quant à moi, je suis au-dessous de la crainte par mon malheur, au-dessus par la majeure partie de ma liquidation qui va s'opérer, et qui me donne mon franc mourir, mais pas encore mon franc vivre.... »

On voit que la duchesse était décidée à ne pas émigrer. Il lui semblait pouvoir, elle et ses plus proches parents et amis, traverser cette terrible époque, résignée d'avance à en accepter les misères, mais sans en prévoir les horreurs. En 1791, immédiatement après l'arrestation du roi, dans une lettre dictée par elle [1], on voit qu'elle n'ose plus parler clairement : « Vous savez assez les nouvelles pour juger de l'embarras de tous, dont la plupart sont même fort dispersés. » Elle parle de ses amis et revient à la situation précaire de ses finances et à l'impossibilité où elle est d'offrir chez elle un pied-à-terre. — Un an plus tard, en juillet 1792, une lettre de l'abbé Barthélemy [2] nous permet de la suivre ; elle a pris une maison au coin de la rue Saint-Dominique et de la rue de Bourgogne, derrière le Palais Bourbon. Nous voyons d'ici cette maison, qui n'a peut-être pas changé. C'était celle qu'occupaient M. et Madame de Stainville et que leur émigration a laissée vide. M. de Castellane la connaît ; elle est agréable, quoique « bruyante », parce que la rue de Bourgogne l'est devenue depuis la construction du nouveau pont. Elle a donné à l'abbé un petit appartement chez elle où il vient de temps en temps passer quelques jours ; « elle en fait préparer un autre pour l'abbesse qui s'est réfugiée à Luxembourg, en attendant que nos malheureux troubles lui permettent de venir ici ; elle a tout perdu. » Quant aux événements politiques, l'abbé,

[1] Paris, le 27 de juin 1791. — « Vous permettrez bien, Monsieur, que je n'aye pas l'honneur de vous répondre de ma main. Je suis souffrante et de toute manière, vous n'en serez pas étonné..., etc. »

[2] Lettre du 3 juillet 1792.

Digitized by Google

très soigneux de ne marquer les noms que par des initiales, est sobre de détails ; il s'exprime ainsi après le 20 juin et à la veille du 10 août : « Je ne vous parle pas des agitations de cette ville. Les papiers publics vous en auront instruit. Les divisions augmentent de jour en jour. Il va nous venir des provinces un monde infini; sera-t-il contenu par la police? La peur glace bien des esprits. »

Les plus mauvais jours sont proches ; cependant, après un an, en juillet 1793, il n'est encore question que des pertes accablantes subies par la duchesse. L'abbé, il est vrai, a conservé sa place, mais il est dépouillé de plus en plus par les charges et les impositions et devra quitter son appartement pour aller « se placer dans quelque endroit obscur. » La duchesse est cependant nommée *Mad. de Ch.*, et la suscription de la lettre porte encore : *Monsieur, Monsieur Boyer de Fonscolombe.* Il n'en est plus ainsi quelques mois plus tard, *le 17 frimaire, 3e mois de l'an II de la République française une et indivisible,* comme l'abbé a soin de formuler la date, en mentionnant la *citoyenne Ch. de la rue Saint-Dominique :* « Elle est toujours d'une santé languissante... On l'a laissée chez elle et j'en suis ravi, car elle ne soutiendrait pas un autre domicile. » — Ce domicile est la prison en vertu de la loi des suspects. Au printemps, c'est-à-dire en germinal, au moment de la plus forte Terreur, on rencontre dans une lettre de l'abbé cette phrase d'une ambiguité voulue : « Ce qui l'inquiète le plus, c'est que, malgré tous ses efforts, elle n'a pas encore pu terminer ses affaires ; mais, avec de la patience, elle en viendra à bout. Elle est bien touchée du désir que vous témoignez de la venir voir ; mais il faut attendre que les affaires générales soient finies et que la république soit entièrement établie, et nous espérons qu'elle le sera bientôt. » — Plus rien d'elle, ni de l'abbé, jusqu'après la délivrance du 9 thermidor. La lettre qui suit l'événement est du 13 octobre [1]. Elle respire encore un air de contrainte visible : l'abbé est accablé de rhumatismes ; il se traîne péniblement et peut à peine faire le tour du jardin des Tuileries : « La citoyenne Ch. est sortie depuis quelques jours de la maison de détention où elle est restée enfermée pendant près de six mois ; elle est partie

[1] 22 vendémiaire an 3.

Digitized by Google

hier pour aller s'établir à Fontainebleau, jusqu'au rapport du décret qui éloigne de Paris tous les nobles. » La vie n'est plus directement menacée; mais la misère, cette misère de la grande dame, dont le poids est si lourd, persiste et durera des années.

L'abbé Barthélemy survécut peu de mois à la Terreur. Il mourut au printemps de l'année suivante. La duchesse, ne pouvant plus se servir de lui, écrit elle-même en Provence le 8 prairial an III, et elle exprime des plaintes touchantes sur l'isolement auquel elle est réduite après la perte du plus ancien et du meilleur de ses amis : « Hélas ! c'était presque le seul qui me restât. J'ai tout perdu ou par l'ordre de la nature, ou par l'ordre de la barbarie. J'ai survécu aux générations que j'avais vu naître ; il me soutenait contre tout ; rien ne me soulage du vide immense que son absence, son éternelle, son inévitable absence me laisse. » Et plus d'un an après [1], au 6 septembre 1796, ce sont encore les mêmes pensées : « Hélas ! hélas ! tous les gens dont vous me parlez sont morts, la plupart par le glaive de la loi ou dehors ou prisonniers. Madame de Gramont [2], ma belle-sœur, la pauvre Josèphe [3], ma nièce, sont du nombre de

[1] Lettre du 20 fructidor an IV.

[2] Béatrice de Choiseul, duchesse de Gramont, guillotinée le 3 floréal an II (23 avril 1794), avait été comprise dans la même fournée que Malesherbes et sa famille, d'Eprémesnil, la duchesse du Châtelet et la princesse Lubomirska.

[3] Plus malheureuse encore que la duchesse de Gramont sa tante, Thérèse-Françoise-Joséphine de Choiseul-Stainville, princesse de Grimaldi-Monaco, la *femme Monaco,* ainsi que la désigne l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville, avait été jugée et condamnée le 8 thermidor, et s'étant déclarée grosse pour gagner un jour et avoir la facilité de couper elle-même sa belle chevelure, elle l'envoya à ses enfants en même temps qu'elle démentait sa déclaration de grossesse dans une lettre adressée à Fouquier-Tinville, qu'elle chargeait de l'envoi. — M. Wallon, l'historien du Tribunal révolutionnaire, signale ce billet, tracé, dit-il, d'une écriture belle et ferme : demandant à l'accusateur public un service, elle lui parle, non sans ironie peut-être, de son air humain et du regret qu'elle garde de ne pas l'avoir eu pour juge... D'après un récit du temps, cité par M. Wallon, jamais plus de grâces, de charme, d'esprit et de courage ne furent réunis dans la même personne. Calme et forte en face de la mort, elle encouragea les autres et mit, dit-on, du rouge pour éviter de laisser voir de la pâleur en marchant au supplice. Elle monta sur la dernière charrette, en compagnie du comte de Clermont-Tonnerre, du comte de Thiard, de la princesse de Chimay, de la marquise de Colbert-Maulevrier, etc., à l'heure où Dumas, président du Tribunal, était déjà arrêté comme complice de Robespierre ; et l'on sait qu'avant de tomber, Hanriot, suivi de son état-major, eut encore

Digitized by Google

ceux que la tyrannie de Robespierre m'a enlevés, deux jours de plus et je suivais leur sort après six mois de prison... M. de Monaco père est mort des suites de la prison où nous avons été ensemble, peu de temps après en être sorti... Mon neveu Choiseul-Stainville est détenu depuis près de dix mois pour avoir naufragé sur la côte de Calais. » — Une lettre de Barthélemy-Courçay, frère du futur directeur et pair de France [1], apprend qu'à cette époque, elle était toujours « un modèle de bonté, de patience, des vertus les plus attachantes. Reléguée au troisième étage d'une maison qu'elle a louée et dont elle est réduite à sous-louer les étages inférieurs pour vivre, elle n'a pour domestiques qu'une cuisinière et un valet qui est son maître Jacques. Elle vit dans une solitude extrême, ne voyant guère en fait d'amis que M. de Nevers et Madame de Tingri, et, si elle sort, c'est seulement pour aller voir M. de Gontaut, depuis qu'étant devenu aveugle il n'a plus de chevaux. »

Elle-même [2], quelques mois plus tard, parle d'une maladie de ce vieux Gontaut, son beau-frère, âgé de quatre-vingt-neuf ans et qui s'en tirera pourtant, à ce qu'elle espère. Son cœur, loin de se refroidir par l'âge, a gardé toute sa chaleur, et il est touchant de l'entendre dire à son ami de Provence, à propos d'une friandise qu'il venait de lui adresser par la diligence d'Aix : « Vous n'avez pas besoin de ces petits moyens pour vous rappeler à mon souvenir ; je ne puis jamais oublier celui que mon mari aimait tant, dont il était si tendrement aimé, avec qui j'ai passé les plus beaux jours de ma vie et pour qui je conserverai toujours les sentiments les plus vifs et les plus sincères. » Puis elle plaisante doucement et gentiment à ses heures : « Vous vous plaignez d'être vieux, et moi je me plains de n'être pas assez vieille, toute vieille que je sois. » — Après tout, elle est bien la fille du siècle qu'elle achève de traverser et elle en garde la philosophie : « Où avez-vous pris, beau prédicateur, et dans

l'horrible chance de dégager les charrettes qui déjà rebroussaient chemin et dont le peuple dételait les chevaux, pour leur faire reprendre la direction de l'échafaud (Voyez l'*Hist. du Trib. révolution.*, par H. Wallon, t. V, p. 162-164 et 178).

[1] Barthélemy-Courçay à Joseph-Roch Poyer. Paris, le 21 vendémiaire an V.

[2] Lettre du 1er pluviose an V ; 20 janvier 1797. — Charles-Armand, marquis puis duc de Gontaut-Biron, avait épousé Antoinette-Eustachie Crozat, sœur aînée de la duchesse de Choiseul.

Digitized by Google

votre midi surtout, que le raisonnement doive l'emporter sur les sensations ? » Apparemment que son ami aura touché la corde de la conversion, et cette corde ne vibre pas chez elle autant que chez lui : « Votre sermon, réplique-t-elle, me prouve votre intérêt, et votre intérêt m'est toujours cher ; il me prouve de plus que vous possédez votre âme en paix ; je vous révère, mais je vous envie. Vous avez raison d'être prudent... » Et cette page réellement charmante de grâce et de légèreté [1] : « Je le répète, mon vieux troubadour, dormez en paix, tous vos péchés vous sont remis, car je vous assure que vous n'en avez pas faits. Moi, qui ai été témoin de toutes les frasques de votre jeunesse, je me souviens fort bien d'avoir entendu corner à mes oreilles: *honni soit qui mal y pense.* Autant en avez-vous pu ouïr dire de moi, si tant est même qu'il ait fallu le dire; ainsi, voilà bien pour tous deux le repos de la bonne conscience ; mais ce repos de la bonne conscience n'empêche pas les cris de l'estomac de tout ce qui vous entoure, et ces cris ne sont pas moins déchirants que ceux des remords. Voilà ce que c'est de n'être pas payé de ses semestres ; personne ne l'est plus que vous, ce qui fait que tout le monde retombe les uns sur les autres, comme des capucins de cartes, sorte de danse nullement récréative et contre l'ennui de laquelle je ne vois pas de philosophie qui tienne. Mais, mon vieil ami, à la manière dont vous en parlez, je vous crois des secours d'en haut pour vous soutenir en ce bas, très bas et très triste monde. Je vous en félicite, et je me recommande à vos saintes prières, pour me procurer quelques égoutures de vos réconfortantes bénédictions. Vous n'en pouvez refuser le partage, dans votre universelle charité, à votre vieille amie, la plus ancienne de celles qui vous restent, et celle dont vous êtes et serez à jamais le plus chéri. » — Elle date ces lignes d'un grenier, rue de l'Université, n° 291.

Plongée depuis quatre ans dans la plus noire détresse, la duchesse ne vivait alors que de crédit et d'emprunts ; elle ne dût même son existence, à un moment donné, qu'aux prêts d'un paysan d'Amboise, qu'elle avait autrefois secouru. Les loyers de la maison qu'elle habite sont devenus sa seule ressource ; sa santé, dont elle ne veut pas parler, est le dernier de ses soucis, et le moment de sa fin sera celui de sa délivrance. C'est en avril

[1] Lettre du 15 messidor an VI.

Digitized by Google

1797 qu'elle est ainsi désespérée : « J'ai tout perdu et je suis éloignée de tout ce qui me reste ; qu'ai-je à faire de la vie ? » Cependant, sans revenir sur le passé, elle aurait encore cent quarante mille livres de rentes si l'on voulait bien lui payer seulement le courant de ce qui lui est dû ; et, à cet égard, elle communique à son ami une note qui donne le tableau réellement effrayant de ses pertes de fortune : traitement viager de cinquante mille livres sur les Suisses, perdu en 1789 ; perdue également une rente viagère sur la succession La Borde, avec tous ses arriérés ; perdu encore ce qui lui était dû sur les successions Penthièvre et du Châtelet ; plus de trois cent mille francs volés par son notaire, plus de quatre cent mille livres dilapidées par son homme d'affaires, dont on ne retrouvera jamais rien ; enfin, quarante-sept maisons abandonnées à ses créanciers et vendues à vil prix à l'insu de ceux-ci et sans bénéfice pour personne. Elle a été remboursée, il est vrai, du capital d'une rente viagère sur les Postes au principal de cinq cent trente-trois mille livres, mais en assignats dont elle a retiré à peine dix mille livres de numéraire. — Voilà les ruines accumulées par la Révolution sur une seule tête, une de celles qui s'étaient flattées d'être le mieux abritées contre la haine publique et les persécutions : la prison, la misère, l'échafaud, sinon pour elle, du moins pour une partie des siens, c'est là ce qu'elle avait recueilli. Aurait-elle autant souffert en prenant, comme tant d'autres, le chemin de l'exil ? Toujours aimable en dehors de ces aveux désespérés, la duchesse se reprend à plaisanter sur le conseil qu'on lui donne de mettre à la loterie pour vivre. Elle a bien essayé de ce moyen ; mais elle ne gagne jamais et si peu qu'elle y mette, ce peu contribuera à la faire mourir de faim. Elle n'est plus, dit-elle, qu'une pauvre radoteuse : « la tête est partie, mon cher Monsieur, il ne me reste plus qu'un cœur pour vous aimer. » C'est à ce moment que le chevalier de Cadole lui fut présenté et qu'introduit dans l'intimité de cette aimable « radoteuse » il sut apprécier si bien le charme de son esprit, la grâce infinie de ses manières et la bonté de son accueil. La duchesse mourut le 30 novembre 1801, âgée de soixante-six ans seulement, en dépit de ses protestations d'extrême vieillesse. Le chevalier ajoute que sa mort fut accompagnée des consolations religieuses.

Digitized by Google

Le temps marchait à grands pas, à cette époque de refonte générale, d'essais enfantins ou maladroits, d'institutions destinées à disparaître promptement. Nulle période ne fut plus riche en contrastes de toutes sortes et ne présenta des aspects plus variés. Les éléments anciens et nouveaux se touchaient, se mêlaient même sans se confondre. A côté de la haute société dont les éléments cherchaient à se rejoindre, où chacun racontait son odyssée particulière :

Diversa exsilia et desertas quærere terras!

il y avait les bizarreries officielles, les costumes d'apparat du Directoire et des Conseils : les ministres vêtus en personnages des Huguenots ; les membres des Conseils en manteau écarlate flottant avec une toque sur la tête ; les directeurs en chapeau à plumes, ressemblant à Louis XIV en costume du sacre. Le chevalier de Cadolle avait curieusement remarqué tout cela et, de plus, les messagers d'État, semblables au valet de carreau, et les pontifes de la théophilanthropie en robe bleue traînante, ceinture rouge et houppelande blanche. En présence de ces singularités, les émigrés rentrés, les anciens nobles sauvés de l'échafaud, le gros public laissaient faire, et soupiraient après le rétablissement d'un ordre régulier, les uns restant royalistes, les autres continuant à se dire républicains. Mais les fanatiques de l'ancien régime, aussi bien que les adhérents obstinés du jacobinisme à outrance étaient généralement rejetés à l'écart et, chose extraordinaire, confondus entre eux et pris les uns pour les autres, tellement on était las des agitations et avide de tranquillité. Aussi, miroir fidèle du temps, le journal atteste que les Parisiens furent spectateurs paisibles de la journée du 18 brumaire. M. de Cadolle se mêla aux groupes de curieux réunis dans le jardin des Tuileries, dans l'attente du dénouement des scènes qui se déroulaient à Saint-Cloud. Chacun répétait ce qu'il avait entendu dire, sans manifester d'opinion, et rien ne perçait des sentiments très divers dont les interlocuteurs étaient sans doute animés. L'indifférence n'était qu'apparente, et presque tous faisaient des vœux pour le succès d'une entreprise dont le résultat le plus clair devrait être l'éloignement définitif des idées sinon des hommes qui avaient rendu possible la Terreur.

La crainte d'un retour éventuel des Jacobins au pouvoir, par

Digitized by Google

la violence et les complots, était si fortement ancrée dans la pensée des anciens émigrés et dans celle de la société dont ils partageaient les tendances, que le chevalier de Cadolle, non pas contre toute vraisemblance, mais à l'encontre de la vérité historique, n'hésite pas à mettre sur le compte des Jacobins l'attentat de la machine infernale. Il était justement chez la duchesse de Choiseul lors de l'explosion du 3 nivôse, pour la signature du contrat de mariage de mademoiselle de Choiseul-Gouffier, sa nièce, avec le marquis de Belmont, un des amis du chevalier. L'événement jeta le trouble dans la réunion, d'autant plus que quelques-uns des invités qui venaient d'en être témoin, en traversant la place du Carrousel, l'annoncèrent en toute hâte. L'auteur du journal entasse note sur note en vue de rejeter sur les Jacobins, tout au moins sur l'impéritie ou la complicité de la police de Fouché, la responsabilité du crime.

A cet instant, tout concourait, et les tentatives d'assassinat plus que tout le reste, à l'affermissement du régime réparateur personnifié dans le premier consul. Il n'aurait dépendu que de celui qui le fondait avec l'assentiment de tous, de le rendre définitif en modérant ses actes, en traçant des limites à son ambition au dehors, à l'exercice de son pouvoir à l'intérieur. Le chevalier de Cadolle songeait alors à se marier ; avant même de quitter Paris, il fréquentait une famille languedocienne qui y résidait depuis des années, et lorsqu'il retourna dans le midi auprès de son père, en novembre 1801, il ne fit que suivre l'exemple de cette famille, à laquelle il ne tarda pas à s'allier en épousant le 23 novembre 1803 mademoiselle de Calvisson [1]. Il mourut en 1853, sans avoir retiré d'autre avantage de la Restauration que l'autorisation de porter, bien que marié, la croix de l'Ordre de Malte, dite croix de dévotion, et celle de Saint-Louis, qu'il obtint de Charles X. Mais, comme le disait la duchesse de Choiseul à son vieil ami Boyer, après avoir fait ce qu'il crut être de son devoir, en restant d'ailleurs fidèle à des tendances modérées en toutes

[1] Elle était fille d'Anne-Joseph de Louet-Murat de Nogaret, marquis de Calvisson, qui descendait à l'aide de deux substitutions féminines de Guillaume de Nogaret, ministre de Philippe-le-Bel et connu par ses violences contre le pape Boniface VIII.

Digitized by Google

choses, et gardant par-dessus tout l'amour de son pays, et le désir d'y rentrer dès que ce fut possible, il a dû « posséder son âme en paix » et traverser sans remords une des périodes les plus tourmentées de notre histoire.

MARQUIS DE SAPORTA.

Digitized by Google

MÉLANGES

I

UNE FAUSSE BULLE DE JEAN XXII.

Quand, en 1810, Daunou publia, par ordre de son maître, son « Essai historique sur la puissance temporelle des Papes et sur l'abus qu'ils ont fait de leur ministère spirituel, » il ne manqua pas d'y insérer, en annonçant que la pièce était imprimée pour la première fois, une bulle « où Jean XXII déclare que sa volonté est que l'Italie, l'Empire germanique et la France soient désormais trois États indépendants l'un de l'autre. » Il s'agissait en effet de démontrer alors les dangers que l'Empire n'avait cessé de courir par la faute de la Papauté ; cela fait, on croyait avoir justifié la prison de Savone et vengé la conduite du nouveau Charlemagne.

La bulle de Jean XXII, déjà signalée par Baluze [1], est-elle authentique ? Ce Pape a-t-il usé de son pouvoir pour ruiner l'idée de l'Empire sur laquelle le moyen âge avait vécu ? La question a été récemment agitée par les érudits.

[1] La bulle attribuée à Jean XXII n'existe pas en original ; elle n'a pas été insérée dans les registres des archives du Vatican. Il n'en existe que des copies qui ne sont pas anciennes : une est à Florence; (ms. XXXVII, 87 de la Magliabecchiana, les autres sont au Vatican. Sur la copie de Florence, qui est du XVIe siècle, voir Müller, ouv. cité ci-dessous, t. I, p. 237 et Felten, ouvrage cité ci-dessous, Ire partie, p. 3 ; sur le peu de valeur des copies du Vatican, voyez les déclarations de Mgr de Balan et du R. P. Denifle, dans l'ouvrage de M. Felten, *ibid.*, p. 26 et note 77. — La dispositif de la bulle seulement, inséré dans l'œuvre de Nicolas le Minorite, a été publié par Baluze, *Vitæ Paparum Avenioniensium*, t. I, p. 704, d'après un manuscrit de Paris (Bibl. Nat., Latin, 5154) et par Huber, d'après le manuscrit du Vatican, dans les *Excerpta ex Nicolao Minorita :* Böhmer Huber, *Fontes rerum Germanicarum*, t. IV, p. 599. Un texte rectifié en a été donné par C. Müller, *der Kampf Ludwig des Baiern mit der römischen Curie*, t. I, pp. 405-406. — La bulle entière (motifs et dispositif) a été publiée par Daunou, sans doute d'après une copie des archives du Vatican transportées à Paris sous l'Empire *(Essai sur la puissance temporelle de Papes*. Paris, 1818, 4e édit., t. II, pp. 132 et suiv.), et aussi par Höfler, d'après la copie de Florence (*Oberbayr. Archiv*, t, I, pp. 113-116, et *aus Avignon*, pp. 43 et suiv., dans les *Abhandlungen der böhmischen Gesellschaft in Prag. vom Jahre* 1868, Prag, 1869 pp. 11 et 13); elle vient d'être publiée de nouveau par M. Felten, dans l'ouvrage cité à la note suivante.

Digitized by Google

Des opinions très divergentes se sont produites sur l'origine et la valeur de ce document connu, tantôt sous le titre de bulle *Ne prætereat*, tantôt sous celui de bulle *Quia in futurorum eventibus* [1]... Ainsi M. Felten tient la bulle pour une composition dénuée d'authenticité, qui fut rédigée dans la chancellerie du roi Robert de Naples, aux premiers temps du pontificat de Jean XXII. Au contraire M. Müller (son opinion a été appuyée par M. Scheffer-Boichorst) l'estime authentique et en place la rédaction à la fin de l'année 1334, c'est-à-dire aux derniers jours du pontificat de Jean XXII. M. Preger distingue entre les motifs de la bulle, qu'il croit apocryphes, et le dispositif, qu'il considère comme authentique et qu'il date de l'année 1331.

Sans discuter tous ces systèmes, je me contente d'exposer brièvement les considérations qui me déterminent à me rallier à l'opinion de M. Felten [2].

I. Vraie ou fausse, la bulle est certainement antérieure au mois d'octobre de l'année 1331, puisqu'à cette date elle est citée dans un mémoire rédigé par les Frères mineurs partisans de Michel de Césène pour détourner Louis de Bavière de négocier avec Jean XXII. Voici le passage de ce mémoire où est citée la soi-disant bulle :

« Unde et audivimus quod quemdam fecit (Johannes) libellum, quem decretalem appellat, *in quo asserit se provinciam Italie ab imperio et regno separasse*, et quod potest imperatorem deponere et alium subrogare, ac imperium de gente in gentem transferre, et quod

[1] Je n'énumère pas toutes ces opinions : on en trouvera le résumé en tête du premier des deux mémoires que M. Wilhelm Felten a consacrés à cette question (*die Bulle NE PRÆTEREAT*, 1re partie, Trèves, 1885 ; 2e partie, 1887). Il sera utile de consulter sur ce point l'ouvrage de M. Carl Müller (*der Kampf Ludwig des Baiern mit der römischen Curie*. Tübingen, 1879, t. I, pp. 338 et 576) ; les deux mémoires publiés par M. Preger dans la collection de l'Académie royale de Munich (*Abhandlungen der K. Bayer, Akademie der Wissenschaften ;* le premier de ces mémoires est intitulé *Beiträge und Erörterungen zur Geschichte des deutschen Reichs*, 1330-1334, et se trouve dans les *Abhandlungen*, Classe III, t. XV, 2e partie ; le second est intitulé *die Politik des Pabstes Johann XXII in Bezug auf Italien und Deutschland*, et se trouve dans la classe III, t. XVII, 3e partie) ; enfin l'article de M. Scheffer-Boichorst publié dans les *Mittheilungen des Instituts für Œsterreische Geschichtsforschung*, t. VI, (année 1885), 1re livraison, pp. 68 et ss.

[2] Il n'est peut être pas inutile de donner ici le texte du dispositif de la bulle : « Provinciam Italie ab eodem Imperio et regno Alemannie totaliter eximentes ipsam a communitate et jurisdictione eorumdem regni et Imperii separamus, dividimus, per partes scindimus, ac de potestatis nostre plenitudine liberamus, decernentes quod nullo unquam tempore conjungantur aut uniantur aut in uno corpore existere censeantur : ac declaramus regnum predictum Alemanie a regno Francie claris distingui terminis et notis finibus limitari per nos de ipsorum fratrum nostrorum consilio paterno more provide distinguendis. »

Digitized by Google

vacante imperio Romanorum debet administrare Imperium quantum ad omnia jura et jurisdictionem Imperii temporalis [1]. »

Incontestablement ce passage contient une allusion, d'ailleurs inexacte, à la prétendue bulle de Jean XXII ; donc le fait de l'existence de ce document, sinon son texte exact, était connu en octobre 1331.

Pour échapper à cette conclusion, on a proposé deux moyens :

D'une part on a prétendu que les Franciscains, auteurs du mémoire de 1331, ont pu pressentir un acte pontifical postérieur de plusieurs années et tenir pour déjà réalisé un projet qui n'aurait passé qu'en 1334 dans le domaine des faits accomplis. Telle est l'opinion indiquée par M. Scheffer-Boichorst [2] : ainsi les Frères mineurs se seraient trouvés dès l'année 1331 « dans l'ombre projetée en avant » par le grand événement de 1334 ; leur perspicacité les aurait amenés à devancer de trois ans la marche assez compliquée de la politique de Jean XXII. Les règles d'une sage critique ne me paraissent pas permettre d'accorder ainsi aux Franciscains révoltés le don de prophétie ; la prophétie eut été d'autant plus merveilleuse en ce cas qu'en 1332, comme le reconnaît lui-même M. Scheffer-Boichorst, un document authentique émanant de la chancellerie pontificale considère sans la moindre hésitation l'Italie comme une portion de l'Empire, se conformant en cela aux anciennes traditions du droit public du moyen âge [3].

D'autre part, M. Preger, qui croit l'exposé des motifs rédigé en 1334, a essayé d'en séparer le dispositif. Le dispositif seul serait authentique et daterait de 1331 ; il aurait donc pu venir à la connaissance des Franciscains rebelles. L'exposé des motifs, pièce apocryphe, aurait été rédigé plus tard, d'après un mémoire diplomatique présenté au Pape en 1334 par le roi Robert de Naples et ses alliés. — Cette seconde explication ne me paraît pas moins arbitraire que la première.

En effet, les diverses copies de la soi-disant bulle, conservées l'une à Florence, les autres aux Archives du Vatican, contiennent à la fois l'exposé des motifs et le dispositif [4]. En outre, un jurisconsulte du

[1] Document publié par M. Preger, dans les *Abhandlungen* etc., Classe III, t. XV, 2e partie, appendice aux *Beiträge und Erörterungen zur Geschichte des Deutschen Reichs*, n° 30.

[2] Article cité, pp. 73 et 74.

[3] Bulle du 2 août 1332, invitant le cardinal-légat à donner à la famille d'Este l'investiture du château de Finale, au diocèse de Modène. Theiner, *Codex diplom. dominii temporalis Sanctæ Sedis*, t. I, p. 600.

[4] Voir plus haut, page 572, note 1.

Digitized by Google

XIVe siècle, Alberic de Rosciate, dans son *Dictionnaire de droit*[1], cite en même temps que le dispositif le fragment de l'exposé des motifs consacré à rappeler l'expédition de Henri VII en Italie ; donc, dès le temps d'Alberic de Rosciate (mort en 1354), les deux parties de la bulle étaient considérées comme parties d'un même tout. Aucun indice ne permet d'ailleurs de croire que le dispositif ait tout d'abord existé séparément et que les contemporains l'aient connu avant qu'il fût uni à l'exposé des motifs. Sans doute l'attention des érudits a d'abord été appelée sur la bulle par un passage qui n'en contient que le dispositif ; mais ce passage, conservé dans les écrits de Nicolas le Minorite[2], provient d'un mémoire émanant des Franciscains rebelles, qui, pour les besoins de leur argumentation, n'étaient nullement amenés à citer l'exposé des motifs ; le dispositif, c'est-à-dire la partie vraiment importante de la bulle, leur suffisait amplement. Qu'on en juge par le texte même de leur mémoire : « Ipse dominus Johannes, tanquam inimicus mortalis Imperii et dignitatis imperialis omnium fidelium et amicorum Imperii, volens ipsum Imperium et dignitatem imperialem destruere et penitus adnullare de facto, fecit quoddam statutum, si sic dici potest, in quo deffinit decit et determinat : Nos ad quem... » Suit le dispositif, qui seul est naturellement appelé par le texte : aussi n'a-t-on pas le droit d'induire du silence des rédacteurs du mémoire qu'ils ignoraient l'existence de l'exposé des motifs. Enfin il est impossible d'admettre que le dispositif, tel que nous le connaissons, soit la conclusion d'une bulle authentique existant dès l'année 1331 ; car cette bulle serait en contradiction formelle avec la bulle pontificale (celle-ci parfaitement authentique) du mois d'août 1332 qui considère l'Italie comme partie intégrante de l'Empire[3].

Ces observations préliminaires me semblent justifier cette première conclusion :

Le document tout entier, exposé des motifs et dispositif, existait dès le mois d'octobre 1331.

[1] *Dictionarium sive alfabetum juris civilis et canonici*, v° *Papa* et v° *Italia* (édition incunable). Alberic, au mot *Papa*, cite la bulle par ces mots : « Et incipit constitutio : Ne prætereatur (sic) considerantis intuitum....., » qui ouvrent le passage consacré à Henri de Luxembourg. Il n'en connaissait donc qu'un fragment, mais ce fragment comprenait une partie de l'exposé des motifs. C'est d'ailleurs à cette circonstance que la bulle a dû de prendre le nom de bulle *Ne prætereat ;* en réalité elle commence par ces mots : *Quia in futurorum eventibus*.

[2] Excerpta ex Nicolao Minorita : Böhmer, *Fontes rerum germanicarum*, t. IV, p. 599.

[3] Cet argument a été mis en lumière par M. Scheffer-Boichorst, qui combat la distinction proposée par M. Preger : *op. cit.*, p. 72.

Digitized by Google

II. — Ce point étant acquis, le moment est venu de résoudre la question de l'authenticité de la bulle.

Tout d'abord une observation, qui s'impose, est de nature à rendre ce document très suspect. Tous les écrits contemporains qui mentionnent la bulle attribuée à Jean XXII émanent ou de Louis de Bavière ou des Franciscains rebelles qui se sont attachés à lui et qui ont tout intérêt à exciter sa rancune contre Jean XXII. La bulle est en effet, comme on l'a vu plus haut, mentionnée pour la première fois, dans le mémoire adressé par les Frères mineurs à Louis de Bavière pour le détourner de se réconcilier avec le Pape : ce mémoire est probablement l'œuvre de Michel de Césène [1]. Elle est ensuite citée en 1338, dans un manifeste de Louis de Bavière, daté de Francfort [2] ; en cette même année dans le fragment recueilli par Nicolas le Minorite [3]; enfin, en 1339, dans une instruction adressée par Louis de Bavière à ses ambassadeurs [4]. De plus il y est fait allusion dans le *Dictionnaire* du jurisconsulte Alberic de Rosciate ; or Alberic servit les Visconti, et d'ailleurs, par les tendances qui apparaissent nettement dans ses écrits, il appartient au parti qui soutient l'Empire en Italie [5].

Ainsi notre bulle, si elle est authentique, n'a été utilisée que par Michel de Césène et ses partisans, qui s'en sont servis pour fournir des armes à Louis de Bavière et le détourner de conclure la paix avec l'Église. Tous les contemporains neutres ou amis de l'Église ont, volontairement ou non, ignoré ce document capital par lequel le Pape démembrait le Saint-Empire. C'est là un fait bien étrange : il faut donc y regarder de près avant d'admettre l'authenticité d'un pareil document.

III. — Remarquez d'abord que nous ne possédons point l'original de la soi-disant bulle [6], qu'elle n'a pas été transcrite dans les regis-

[1] Felten, *op. cit.*, 1re partie, p. 9.

[2] Goldast, *Coll. Constitutionum Imperialium*, t, I, p. 331. — *De translatione Imperii* (Bâle, 1566), pp. 169 et suiv.

[3] Voir plus haut, p. 572, note 1.

[4] Reizler, *die literarischen Widersächer der Päpste zur zeit Ludwig des Bayern*, in-8° p. 331.

[5] Savigny, *Geschichte des Römischen Rechts im Mittelalter* (2e édit.), t. VI, pp. 126 et suiv.

[6] Une mention de Dudik, dans son *Iter Romanum* (Vienne, 1855), avait permis de croire qu'il avait rencontré l'original de la bulle attribuée à Jean XXII. Or, la bulle du 5 septembre 1334, à laquelle il fait allusion, n'a rien de commun avec la prétendue bulle qui sépare l'Italie de l'Empire ; elle a pour unique objet d'arrêter les luttes en Lombardie (*Archiv. für ältere deutsche Geschichte*, t. IX, p. 452). Il est donc certain qu'on ne connaît de la soi-disant bulle ni original, ni anciennes copies. Cf. Felten, t. I, p. 55, note 73.

Digitized by Google

tres du Vatican, qu'il n'en existe que des copies imparfaites et tardives, sans aucune preuve d'authenticité, dépourvues de toute indication chronologique [1]. Sans insister sur ces considérations, je me hâte d'en venir aux raisons capitales qui, à mon avis, doivent nous déterminer à considérer ce document comme apocryphe.

a) Les motifs de la bulle sont empruntés, pour le fond et l'ordre des idées et souvent aussi pour l'expression, au mémoire présenté en 1313 à Clément V par le roi Robert de Sicile pour l'inviter à refuser son consentement à l'élection d'un nouvel empereur [2]. Entre ce mémoire et la soi-disant bulle, on a pu facilement constater des ressemblances frappantes qui établissent certainement un rapport de filiation directe. Or, il semble bien étrange que Jean XXII, rédigeant une bulle aussi importante, se soit contenté de reproduire des considérations empruntées à un document diplomatique émanant d'un souverain avec lequel, même au début de son pontificat (ainsi que l'ont démontré les documents publiés par M. Preger) il était loin de se trouver en accord parfait.

b) Le même morceau qui avait été employé en 1313 par la chancellerie Napolitaine dans le mémoire dirigé contre l'Empire, et qui depuis, avec quelques additions et des transformations de pure forme, avait passé dans les motifs de la bulle, fut encore employé par la chancellerie de Naples en 1334 à la composition d'un mémoire présenté à Jean XXII pour le déterminer à s'opposer à la combinaison qui devait faire arriver Henri, duc de Basse-Bavière, à l'Empire vacant par l'abdication, alors projetée, de Louis de Bavière [3]. Il serait aussi très étrange que la chancellerie Napolitaine eût, si l'on me passe l'expression, resservi au Pape, sous forme de document diplomatique, un long développement emprunté à une de ses bulles antérieures de peu d'années et qui, si elle était authentique, serait la bulle la plus importante de son pontificat [4].

[1] Voir plus haut, p. 572, note 1.

[2] Ce mémoire a été publié pour la première fois par Bonaini, *Acta Heinrici VII*, Ire partie, pp. 233 et suiv.— Il ne saurait être question ici que de la première partie de ce document, entièrement consacrée à des considérations générales, destinées à rappeler tout le mal que l'Empire a fait à l'Eglise, et non de la partie spéciale qui lui a été ajoutée, où Robert justifie sa conduite à l'égard de Henri VII. — La première partie date vraisemblablement de la fin d'août 1313. Elle paraît en effet postérieure à la mort de Henri VII (Scheffer-Boichorst, article cité, p. 71, note 17). Bonaini au contraire, date ce document du mois d'août 1312.

[3] Ce mémoire a été publié pour la première fois par C. Müller, *op. cit.*, t. I, pp. 394 et suiv. — En regard du texte de la bulle, M. Felten a publié le texte des deux mémoires.

[4] Il faut d'ailleurs reconnaître, si l'on veut tenir la bulle pour authentique, que l'exposé des motifs ne contient pas une ligne qui ne soit un pla-

Digitized by Google

c) Au surplus, si la bulle attribuée à Jean XXII devait être considérée comme authentique, elle serait un véritable contresens, comparée aux autres actes de ce Pontife et de son successeur. Dans aucune des bulles dont l'authenticité est certaine Jean XXII n'a traité l'Italie comme une région séparée de l'Empire et par suite indépendante du pouvoir des empereurs. Au contraire, comme s'estimant en droit d'administrer l'Empire qu'il considère comme vacant, il exerce à ce titre l'autorité suprême dans les parties de l'Italie qui relèvent de la couronne impériale. M. Felten démontre ce point par d'excellentes preuves; il me suffira de lui en emprunter une, à titre d'exemple [1]. Au mois d'août 1332 (c'est-à-dire moins de deux ans après l'époque où, suivant M. Preger, Jean XXII aurait séparé l'Italie de l'Empire), le Pape chargea le cardinal Bertrand de Pouget de remettre un château à la famille d'Este « usque ad decennium . vel simpliciter .. nomine Romanæ Ecclesiæ *vel Imperii Romani*... cum ad nos et ad eamdem Ecclesiam predictam vacante Imperio, sicut nunc vacare dinoscitur *ejusdem administratio pertineat*[2]. » Or, on ne comprendrait pas que Jean XXII exerçât en Italie les droits de la souveraineté impériale si, par un acte officiel et public, il avait antérieurement soustrait l'Italie à cette souveraineté. D'ailleurs, en avril 1335, peu de mois après la mort de Jean XXII, Benoît XII, son successeur, reçoit d'Azzo Visconti et de quelques-uns de ses alliés l'engagement de ne reconnaître pour souverain qu'un empereur confirmé par le Pape ; c'est donc qu'en droit l'Italie n'est pas séparée de l'Empire [3]. Il serait facile de multiplier les exemples de ce genre : les actes officiels suffisent à attester que ni Jean XXII ni son successeur immédiat n'ont jamais considéré comme abolis les droits des empereurs sur l'Italie.

Ces diverses considérations me paraissent justifier cette conclusion que la bulle attribuée à Jean XXII n'émane pas de ce pontife et qu'il convient de la tenir pour un document apocryphe.

IV. — Toutes les difficultés ne sont pas tranchées par cela seul

giat, car la première phrase de la bulle, *Quia in futurorum eventibus*..., etc., qui ne se retrouve pas dans le mémoire de 1313, a été copiée sur la première phrase d'une décrétale sur les tournois, *Quia in futurorum eventibus*, insérée aux Extravagantes de Jean XXII, titre IX, du 16 septembre 1316.

[1] Cf. Felten, *op. cit.*, 1re partie, pp. 39 et ss.

[2] Theiner, *Codex diplomaticus dominii temporalis sanctæ sedis*, t. I, pp. 599-600, n° 768. Cet acte fournit à M. Scheffer-Boichorst un argument décisif à l'appui de l'opinion qu'il émet, que la bulle, si elle est authentique, ne peut qu'être postérieure à l'acte du mois d'août 1332.

[3] Muratori, *Scriptores*, t. III, p. 540. — Baluze, *Vitæ Paparum Avenionensium*, t. I, p. 222.

Digitized by Google

qu'on a déclaré la bulle apocryphe ; restent quelques questions accessoires qu'il est intéressant de résoudre.

1° Quelles sont les relations de la soi-disant bulle avec les mémoires diplomatiques présentés au Pape par le roi Robert en 1313 et en 1334 ?

D'après les considérations indiquées ci-dessus, la rédaction de la bulle est postérieure à celle du mémoire de 1313 et antérieure à celle du mémoire de 1334 [1].

Le rédacteur de la bulle avait certainement sous les yeux la partie du mémoire de 1313 où sont développés les torts des Empereurs à l'égard de l'Eglise : il lui a emprunté et le fond et l'ordre des idées et il en a seulement modifié le style. Cette modification était d'ailleurs nécessaire : le mémoire n'est point écrit en phrases rythmées d'après les règles en usage dans la chancellerie pontificale : au contraire l'auteur de la bulle apocryphe (on le comprendra sans peine) s'est cru obligé à la rédiger en phrases rythmées [2].

Le rédacteur du mémoire de 1334 a dans une large mesure copié servilement le mémoire de 1313 ; souvent aussi il y a ajouté. Une question peut faire doute : le rédacteur de 1334 a-t-il utilisé aussi la fausse bulle ? Je suis disposé à répondre affirmativement à cette question.

En effet, il est possible de constater entre le mémoire de 1334 et la bulle quelques traits analogues qui ne se retrouvent pas dans le mémoire de 1313 : rien n'empêche de penser que le rédacteur de 1334 les a puisés dans la bulle [3]. En outre, si l'on considère attentivement, dans les trois documents, le passage relatif à Frédéric II, on remarque : 1° que le mémoire de 1313 présente sur ce point le texte le moins complet ; 2° que la bulle y ajoute une phrase sur l'arrestation

[1] Une observation de détail corrobore cette conclusion : le second mémoire contient un long développement sur les luttes soutenues contre l'Empire par les papes Gélase II et Alexandre III, développement qui ne se trouve pas dans le mémoire de 1313 ni dans la bulle, où il eût été très bien à sa place. Si la bulle n'avait été rédigée qu'après le mémoire de 1334, on peut être assuré que ce passage y eût été inséré. Voir le texte dans Müller, p. 397. — Pour vérifier ces observations, consulter la dissertation de M. Felten, qui a publié en regard le texte de la bulle et celui des deux mémoires.

[2] Mon confrère et ami M. Noël Valois, qui a posé les règles du rythme dans les bulles pontificales, me fait observer que la bulle est régulièrement rythmée (sauf une faute), tandis que les mémoires ne sont rythmés que d'une façon tout à fait accidentelle et fortuite.

[3] Voir les passages du second mémoire : *Licet igitur imperatores....; et breviter a Constantino....*, et les passages de la bulle, *licet multi præsidentes imperio.... ; et ut breviter sermo concludatur in genere, a Constantino....*

Digitized by Google

des évêques qui se rendaient au concile convoqué par Grégoire IX ; 3° que le mémoire de 1334 reproduit cette mention et ajoute un nouveau détail, celui des intelligences de Frédéric II avec le Soudan. Cette observation semble bien prouver que nous avons affaire au même document, qui passe par des transformations successives et s'enrichit d'étape en étape.

En résumé, l'exposé des motifs de la soi-disant bulle n'est certainement que le mémoire de 1313 transposé en style rythmé et enrichi de quelques rares additions ; quant au mémoire de 1334, il a été composé d'après le mémoire de 1313 et aussi, dans une certaine mesure, d'après la fausse bulle, sans toutefois que le rédacteur se soit interdit d'y ajouter quelques développements qui lui sont personnels.

2° Où a été composée notre bulle apocryphe ?

Il paraît certain que cette bulle a été composée dans la chancellerie du roi Robert de Sicile. — Qu'on se rappelle en effet que, depuis trois générations, la maison d'Anjou travaille à substituer en Italie son influence à celle de l'Empire : c'est là sa politique traditionnelle, celle à laquelle elle revient après de courtes périodes pendant lesquelles elle se résigne à partager l'influence avec les Empereurs, parce que l'attitude des Papes ne lui permet pas alors d'exclure de l'Italie l'autorité impériale. Or, la soi-disant bulle réalisait d'un seul coup les projets de la maison d'Anjou : il y a donc lieu de croire que c'est dans la chancellerie de Naples qu'elle a été rédigée.

D'ailleurs le morceau le plus important de la bulle avait déjà figuré dans un document sorti de cette chancellerie et devait figurer encore dans le mémoire présenté au pape en 1334 par le roi Robert. Visiblement, c'était une œuvre littéraire dont on était fier dans la chancellerie de Naples ; aussi chercha-t-on à l'utiliser une fois de plus en en faisant une bulle apocryphe, ou même purement et simplement un projet de bulle.

3° A quelle époque a été rédigée cette bulle apocryphe ?

Vraisemblablement cette bulle date des premiers temps du pontificat de Jean XXII [1]. Il y a pour cela une bonne raison : c'est que la bulle signale, comme un fait tout récent, l'expédition de Henri VII en Italie, dont elle parle en ces termes : *recens de facili memoranda commissio imperatoris Heinrici, qui diebus novissimis*... A cette raison on en peut ajouter une autre. La bulle, si elle eût été

[1] Toutefois après le 16 septembre 1316, puisque le rédacteur de l'apocryphe a emprunté le début de la décrétale *de torneamentis* rendue à cette date.

Digitized by Google

authentique, eût réalisé non seulement les vœux du roi Robert, mais encore ceux du roi de France, alors très préoccupé de rectifier ses frontières du côté de l'Est et d'acquérir le royaume d'Arles : elle posait en effet le principe qu'une ligne de démarcation naturelle, facile à retrouver, sépare la France de l'Empire. Elle exprime ainsi très exactement les aspirations de la coalition où se rencontrèrent Robert et Philippe-le-Bel pour combattre Henri VII. C'est qu'elle date d'une période où les deux cours capétiennes se trouvaient encore sous l'influence de l'union intime qui s'était établie entre elles à la fin du règne de Henri VII. Il est donc vraisemblable qu'elle remonte à une époque voisine du triomphe que valut à la coalition capétienne la mort de cet Empereur. Plus tard, les circonstances politiques ayant changé, la chancellerie de Naples ne s'occupera plus avec la même sollicitude des intérêts du roi de France : remarquez par exemple que le mémoire de 1334 ne reproduit pas, sur ce point, les considérations insérées dans le mémoire de 1313 [1].

4° Il est donc probable que la fausse bulle a été rédigée à Naples, au début du pontificat de Jean XXII. Comment se répandit-elle en Europe, notamment parmi les adversaires de ce pontife ? Il n'est pas impossible de le deviner.

[1] Je n'ignore pas qu'un texte où est citée la soi-disant bulle, semble en placer la rédaction à une époque postérieure aux premières années du pontificat de Jean XXII ; c'est le manifeste publié par Louis de Bavière à Francfort en 1338. Louis s'y exprime ainsi : « Insuper, *post dictos processus*, quasdam litteras sub bulla sua videtur (Johannes) fecisse et per mundum publice transmisisse, in quibus asserit se totam Italiam ab Imperio et regno Alemanniæ separasse. » (Voir plus haut, page 576, note 2.) Ainsi la bulle n'aurait paru que *post dictos processus* (il s'agit des procédures de Jean XXII contre Louis de Bavière), c'est-à-dire au plus tôt après la procédure de 1323, au plus tard après celle de 1329, (puisque la bulle était connue en 1331). En tous cas elle ne daterait pas du début du pontificat de Jean XXII.

Il convient tout d'abord de faire observer que la leçon de ce texte n'est pas absolument certaine ; il a parfois été présenté sous une autre forme qui en change le sens. (Cf. Felten, 1re partie, p. 10). De plus, même si l'on accepte le texte dans la forme sous laquelle il se présente généralement, il faut convenir que l'affirmation de Louis de Bavière est très hésitante : *dicitur fecisse*. Il n'est pas bien sûr que le Pape ait publié la bulle ; à plus forte raison doit-il douter de la date de la publication de cette bulle. Ajoutez à cela que ce manifeste est postérieur de sept ans au moins à la date la plus tardive à laquelle puisse avoir été rédigée la bulle, déjà connue en 1331. — Cette affirmation si incertaine ne me paraît donc point de nature à détruire les arguments très graves qui placent la rédaction de la bulle aux premières années du pontificat de Jean XXII, et notamment celui qui découle du texte même de la soi-disant bulle, d'après laquelle l'expédition de Henri VII en Italie est encore présente à toutes les mémoires, *de facili memoranda, novissimis diebus*.

Digitized by Google

La bulle est citée tout d'abord, dès 1331, par les Franciscains partisans de Michel de Césène. Or, que l'on veuille bien se rappeler l'étroite sympathie qui depuis longtemps unissait à Michel de Césène le roi Robert et son entourage ; on comprendra qu'il fut facile aux Franciscains d'obtenir communication de l'apocryphe. Crurent-ils ou seulement voulurent-ils faire croire que ce document était en réalité une bulle authentique ? Je ne me sens pas en état de me prononcer sur ce point : ce qui paraît certain, c'est que, en 1331, les Franciscains rebelles jugèrent indispensable de ne négliger aucun argument pour détourner leur protecteur Louis de Bavière de se réconcilier avec le Pape ; c'est alors qu'ils produisirent la soi-disant bulle, destinée, dans leur pensée, à creuser l'abîme qui séparait de Jean XXII les partisans de l'Empire.

A ce moment, le roi Jean de Bohême cherchait à asseoir sa domination dans l'Italie du Nord, et quelques indices permettaient de présumer que le Pape ne lui refuserait pas son concours.[1] Visiblement cette entreprise était dangereuse pour tous ceux qui prétendaient eux-mêmes dominer en Italie, pour Louis de Bavière comme pour Robert de Naples : on sait que plus tard Louis et Robert se rapprochèrent pour combattre les desseins ambitieux de Jean de Bohême, et que les Franciscains rebelles ne furent pas étrangers à ce rapprochement qu'ils croyaient utile à leur cause. Aussi comprend-on pourquoi, vers 1331, alors qu'il y avait déjà lieu d'appréhender les conséquences de la tentative du roi de Bohême soutenu par le Pape et approuvé par le roi de France, les Franciscains, adversaires acharnés de la politique pontificale, jugèrent opportun de faire connaître la soi disant bulle qui séparait l'Italie de l'Empire et favorisait les visées de la France sur le royaume d'Arles. Déjà le roi Robert était inquiet des desseins du roi de Bohême ; par leurs allusions à l'existence de la prétendue bulle, les Franciscains jetaient l'alarme parmi les partisans de l'Empire en Italie, et donnaient un aliment nouveau au mécontentement des partisans de la maison d'Anjou, toujours jaloux des progrès de la France vers le Rhône et les Alpes. C'était du même coup exciter contre le Pape l'animosité de Louis de Bavière, des Angevins et des Gibelins ; c'était hâter le jour où se formerait contre le roi de Bohême, son protecteur Jean XXII et son allié Philippe de Valois, cette coalition du Bavarois et du roi de Sicile, des Gibelins et des

[1] Voyez l'accord du 17 avril 1331 entre Jean de Bohême et le représentant du Pape. (Preger, appendice aux *Beiträge... zur Geschichte des Deutschen Reichs* (dans les *Abhandlungen des Kön. Bayerischen Akademie*, IIIe classe, t. XV, 2e partie, no 5), et l'attitude générale du Pape à l'égard de l'entreprise du roi Jean en Italie.

Digitized by Google

Guelfes dont les fauteurs de Michel de Césène attendaient la chute du Pape, leur adversaire détesté. Telles furent, ce me semble, les considérations qui inspirèrent aux Franciscains révoltés l'idée de divulguer l'existence de la soi-disant bulle par laquelle Jean XXII était réputé avoir sanctionné la ruine définitive du Saint-Empire Romain.

Qu'il me soit permis maintenant de résumer mes conclusions :

1° La bulle attribuée à Jean XXII est apocryphe ;

2° L'apocryphe a été rédigé dans la chancellerie de Naples aux premiers temps du pontificat de Jean XXII ;

3° Vers 1331 son existence a été divulguée par les Franciscains rebelles, en vue de faire obstacle au projet sans cesse renouvelé pour être ensuite abandonné, d'une réconciliation entre Louis de Bavière et Jean XXII.

Je tiens la première de ces conclusions comme certaine ; les deux autres me paraissent au moins très vraisemblables.

Ainsi, la bulle apocryphe est devenue dans les mains des Frères mineurs révoltés une arme qu'ils employèrent au profit de l'Empire contre l'Église, au profit de Louis de Bavière contre Jean XXII. Cinq siècles plus tard, le même apocryphe était encore une fois mis au jour par le ci-devant oratorien Daunou, qui prétendait s'en servir comme d'une machine de guerre au profit de Napoléon contre Pie VII.

La véritable histoire ne doit pas plus se laisser prendre aux manœuvres des partisans de Louis de Bavière qu'à celles des défenseurs trop zélés de Napoléon.

PAUL FOURNIER.

II

OLIVIER DE SERRES

ET LES MASSACRES DU 2 MARS 1573 A VILLENEUVE-DE-BERG.

Olivier de Serres a été un des hommes qui ont le plus illustré le seizième siècle. Il naquit au Pradel en 1539. C'est dans ce château qu'il passa la plus grande partie de sa vie, occupé à faire valoir un vaste domaine, étudiant l'agriculture et consignant le fruit de ses

Digitized by Google

observations dans un livre qu'on lit encore aujourd'hui avec un réel intérêt. Ce livre, intitulé : *Théâtre d'agriculture*, lui valut l'amitié de Henri IV et une réputation européenne ; il lui valut de plus le titre de père de l'agriculture française, que la postérité lui a confirmé.

Mais, entraîné par le mouvement fébrile de son siècle, il soutint à outrance la Réforme, et ne recula pas devant les horreurs de la guerre civile. On l'a accusé, et non sans motifs, d'avoir pris une large part au sac de Villeneuve-de-Berg et au massacre de nombreux prêtres qui s'y trouvaient réunis en synode le 2 mars 1573.

C'est là une tache dans sa vie qui attriste ses admirateurs et qui porte atteinte à la sympathie et à l'estime qu'il s'est acquise par ses nobles et utiles travaux sur l'agriculture ; et c'est peut-être encore une des raisons qui ont le plus contribué à laisser tomber son nom dans l'oubli pendant le cours des dix-septième et dix-huitième siècle.

Il appartenait au dix-neuvième siècle de le replacer sur son piédestal. En effet, dès les premières années, des monuments publics lui sont consacrés ; plus tard des statues lui sont élevées ; des médailles sont frappées en son honneur ; ses œuvres sont rééditées ; de nombreux écrivains s'efforcent de faire revivre la figure d'Olivier et son œuvre magistrale, et de laver sa mémoire de cette tache de sang qui les importune.

François de Neufchâteau, dans un discours solennel prononcé le 18 septembre 1803, suppose que le nom du capitaine Pradel, dont il est question dans l'historien de Thou, doit s'appliquer à quelque parent d'Olivier, mais non à lui : « Que ce soit son père, dit-il, ou quelqu'autre, j'y consens ; mais qu'on n'impute pas à Olivier de Serres, sur une équivoque de nom, un fait incompatible avec tout ce qu'on sait de lui d'une manière plus précise. »

François de Neufchâteau est l'inventeur de la légende des deux Pradel.

Cette légende, le pseudonyme Reisne la rééditera en 1858, au pied de la statue érigée sur la place publique de Villeneuve-de-Berg ; il la corroborera en récusant les témoignages de de Thou et de d'Aubigné, auteurs contemporains d'Olivier, comme entachés d'erreur et peu dignes de foi.

M. Eugène Villard fera valoir des preuves de sentiment : le style bénin et pacifique d'Olivier, les sonnets qui lui furent adressés par le chanoine Jacques de Romieu, et surtout le dépôt des vases sacrés de l'église de Villeneuve, comme preuve de l'estime et de la grande confiance que ses citoyens avaient en lui.

Enfin, M. Vaschalde de Vals, brochant sur le tout, bien qu'il reconnaisse que le siège du 2 mars 1573 est de tous les sièges subis

Digitized by Google

par Villeneuve-de-Berg celui qui a laissé les plus douloureux souvenirs, finit par nier l'existence du synode tenu par les prêtres, et par suite le massacre même. « Ces massacres, dit-il, n'ont jamais existé « que dans l'imagination de quelques écrivains qui les racontent pro- « bablement sans y croire, ou qui apportent au débat un esprit d'hos- « tilité à la mémoire du grand agronome : c'est une fable inventée « plus tard, peut-être par les Jésuites de Tournon. »

Ailleurs il dit encore : « Olivier fut-il l'instigateur des massacres, « comme le dit une *tradition mensongère ?* La vie entière de cet « homme et son œuvre proteste contre cette *infâme calomnie.* »

Voilà le fait du massacre devenu une invention des PP. Jésuites, une fable, une *infâme calomnie !*

Dans la *Nouvelle biographie générale* de MM. Firmin Didot, à l'article OLIVIER DE SERRES, on lit ce qui suit : « Quelle part Olivier de « Serres prit-il dans les luttes sanglantes qui désolèrent le Vivarais ? « Probablement aucune Une certaine analogie de nom, disent « MM. Haag, a fait attribuer par quelques-uns à notre pacifique agri- « culteur ce que d'Aubigné et de Thou rapportent d'un capitaine « Pradelles ou La Pradelle qui avait facilité la reprise de Villeneuve « sur les catholiques, en 1573, en indiquant le moyen de pénétrer « dans la place par un égout. » Au reste, il suffit de lire la préface de son livre pour se convaincre de la fausseté de cette assertion. Ce mensonge historique va s'accréditant ; nombre de bons esprits, même parmi les catholiques, inclinent à y croire. Devons-nous le laisser passer sans protester ? Nous ne le pensons pas.

Au reste, chaque fois qu'on a voulu soulever cette question de la non participation d'Olivier de Serres aux massacres, des voix se sont élevées : M. de la Boissière a réfuté les assertions de François de Neufchâteau ; l'abbé Mollier s'est élevé contre Reisnes ; M. Léon Vedel contre M. Eugène Villard. A notre tour nous ne laisserons pas sans réponse les erreurs de M. Vaschalde [1].

Et d'abord, répondons aux équivoques de nom qui ont été soulevées.

Olivier de Serres, diacre protestant, était gentilhomme et à ce titre désigné, comme tous les nobles, par le nom de sa seigneurie qui était le Pradel ; on l'appelait indifféremment en français : du Pradel, de Pradel ou simplement Pradel. Il était le frère aîné de Jean de Serres et tous deux portaient le nom générique de de Serres, *Serranus*, tandis que le nom distinctif d'Olivier était celui de du Pradel, depuis la mort de son père, arrivée vers la fin de 1546.

[1] Voir son livre : *Olivier de Serres, seigneur du Pradel*, publié en 1886. (Paris, Plon).

Digitized by Google

Le pasteur Arnaud (de Crest), dans le livre qu'il vient de publier sur les protestants du Vivarais et du Velay, ne doute pas de l'identité de Pradel et d'Olivier de Serres. Il dit (T. Ier, p. 106): « Quelques « auteurs, pour disculper Olivier de Serres, sieur du Pradel, des « excès commis à Villeneuve-de-Berg, se sont efforcés de prouver « que le Pradel dont il vient d'être parlé et lui étaient des person- « nages différents ; mais leurs raisonnements ne peuvent tenir de- « vant le témoignage des auteurs du temps, et surtout contre le fait « que Jean de Serres, le propre frère d'Olivier, dans ses commentai- « res latins, trop peu connus, sur les guerres de religion du seixième « siècle appelle Pradel un homme renommé dans cette contrée « *(Pradelio nominato ad eam regionem viro)*, par où il veut évi- « demment désigner le grand agronome. »

Notons encore que le château et le domaine du Pradel étaient situés entre Villeneuve et Mirabel, à trois ou quatre kilomètres de distance seulement.

Jean de Serres, le frère d'Olivier, est connu comme écrivain et comme historien ; de plus il était à même d'être parfaitement renseigné sur le fait en question : il connaissait les lieux, les personnes, et les détails qu'il donne, s'il n'en avait pas été le témoin oculaire, il pouvait les tenir de son frère lui-même.

Or, voici comment il raconte le fait, dans ses *Commentarii de statu Religionis et Reipublicæ in regno Galliæ* [1].

«.... Nous avons dit plus haut que Baron et Pradellius avaient oc- « cupé Mirabel, où se retirèrent les Villeneuvois les plus attachés à « la religion réformée..... Un certain soldat, chaudronnier, qui était « sorti depuis peu de Villeneuve, se rend chez Pradellius et l'assure « qu'il a trouvé un secret pour prendre la ville... C'était d'y péné- « trer par un égout.

« La chose rapportée à Baron, homme de guerre, est tournée par « lui en ridicule et accueillie avec un franc rire de soldat. Cepen- « dant Pradellius insistant, il est convenu qu'on en tentera l'essai ...

« Une nuit obscure était exigée pour l'exécution du projet. Baron « continuait à le blâmer, comme contraire à la prudence militaire et « le regardant comme plein de périls. Plusieurs mois s'écoulent ainsi « avant de rien entreprendre.....

« Enfin Pradellius obtint qu'au commencement de mars, après « avoir réclamé avec instances de tous côtés des secours, Baron vint « avec les siens de Privas à Mirabel. Celui-ci arriva sur le soir, « quelques heures avant la nuit..... L'attaque, qui devait avoir lieu

[1] Édit. in-8°. pages 88-90.

Digitized by Google

« à une heure après minuit, fut retardée ; de ce retard voici la cause : « Baron, démontrant le danger de l'entreprise, optait pour l'abstention, et la plupart partageaient son avis, convaincus par l'autorité « d'un homme versé dans le métier de la guerre. Cependant Pradelius l'emporta pour que le plan fut au moins tenté. Puis, se mettant « à prier Dieu au milieu des troupes, l'enthousiasme s'empara tellement de tous les cœurs qu'ils partirent comme pour aller à une « victoire certaine....

« Cependant les religionnaires, profitant du silence de la nuit, s'approchent de la ville à travers les anfractuosités des petites collines « qui l'entourent de ce côté, y pénètrent, et font main basse sur les « premiers corps de garde, enfoncent la porte..... Bientôt les religionnaires se précipitent avec impétuosité à travers la ville. Les « rues se remplissent de cadavres *Un grand nombre des prêtres*, « qui étaient venus là-même pour tenir leur synode (comme ils « l'appellent), *sont massacrés*..... »

Ce récit, on le voit, présente tous les caractères de véracité. L'auteur est au courant de tous les détails : il montre Pradel comme le conseil, l'instigateur, l'âme de l'entreprise ; Pradel s'impose à Baron ; il enthousiasme les soldats... La prise de la ville, le carnage, le massacre des prêtres, le synode, tout est relaté. Or quel témoin plus intéressé à décharger la mémoire d'Olivier de ce fait odieux, s'il n'eut été vrai ? Mais il est plus que probable que cette coopération active d'Olivier, que nous regardons comme odieuse, fut alors considérée comme un titre de gloire, une preuve de courage et de dévouement à la cause protestante, un titre à la reconnaissance de ses coreligionnaires.

Les nombreux panégyristes d'Olivier de Serres ont tous passé sous silence ce témoignage écrasant.

Passons au récit de l'auteur de l'*Histoire universelle*.

« ..... Baron s'était enfui à Mirabel .... et s'en était emparé par « le secours de Pradelius, gentilhomme qui y possédait un domaine.... « Pradela, averti par un chaudronnier de la possibilité de prendre la « ville, appelle Baron et cherche à le convaincre qu'il ne faut point « négliger cette ouverture ; mais celui-ci, redoutant le danger et les « difficultés, ne croyait pas qu'on put songer à son exécution..... « Enfin, au commencement de mars, pendant que les troupes s'assemblaient, Baron, convoqué par Pradela, vint aussi sur le soir..... « Entre les chefs, unanimes d'ailleurs dans le but proposé, mais différant quant à la manière et à l'emploi des moyens, une discussion « surgit qui vint entraver l'affaire, car Baron, prévoyant les nombreuses difficultés de l'entreprise, imagine toujours quelques « nouveaux retards. Enfin l'ardent désir et l'autorité de Pradela

Digitized by Google

« l'emportèrent pour tenter l'entreprise. On se met en marche vers « la ville au lever de l'aurore.... . *Tous ceux qu'on rencontre sont « massacrés, et surtout on égorge cruellement les prêtres qui « s'étaient rassemblés là pour tenir leur synode* [1]..... »

Que le Président de Thou ait tiré ce fait du livre de Jean de Serres ou d'ailleurs, en le consignant dans son *Histoire,* il s'en porte le garant et le confirme par l'autorité de son nom.

Le protestant d'Aubigné, dans son *Histoire universelle* (1re édit., 1618), écrit : « Le capitaine Baron, qui commandait à Villeneuve, « s'était retiré à Mirabel, entre les mains d'un gentilhomme nommé « *Pradelle, son ami,* par le moyen duquel il fut mis dans Saint-« Privat.... »

C'est ce qui a donné lieu à la supposition que Pradelle pouvait bien être un personnage autre qu'Olivier de Serres ; mais, dans l'édition de 1626, d'Aubigné a soin d'ajouter après ces mots : *Pradelle son ami,* ces autres mots : « auteur du *Théâtre d'agriculture,* » ce qui lève toute difficulté sur l'identité d'Olivier de Serres.

Le reste du récit est parfaitement conforme dans les deux éditions : « ..... Au commencement de mars, les forces d'Aubenas et Baron « (pressé par Pradelle) se rendent à Mirabel.... La froideur de Baron « acheva l'entreprise, car on l'y traînait à l'escorche-cul, et pour-« tant il cherchoit toutes les difficultés et longueurs qu'il pouvait « inventer. ... Pradelle l'emporta, et par son désir et autorité con-« traignit l'autre à laisser marcher, mais si tard, par les tracasseries « de Baron, qu'ils n'arrivèrent qu'au jour.... Tous entrent et tuent « tout ce qu'ils trouvent en armes par les rues ; parmi ceux-là *force « prêtres qui étaient venus à leur synode* [2].... »

Ainsi, le double fait du synode et du massacre des prêtres est attesté et pleinement confirmé par ces trois auteurs contemporains.

Aux apologistes modernes d'Olivier, nous pourrions opposer en outre les appréciations d'écrivains dont la compétence et le savoir ne sauraient être contestés, tels que Giraud-Soulavie, MM. de la Boissière, Albert du Boys, l'abbé Mollier, Léon Vedel, le protestant Arnaud, qui tous admettent la coopération d'Olivier de Serres.

Nous pourrions invoquer encore la tradition en faveur de ce sentiment. Malgré la gloire qui revient à Villeneuve-de-Berg d'avoir donné le jour au grand agronome, le nom d'Olivier de Serres n'y est pas populaire. Le souvenir du siège et du massacre du 2 mars 1573 s'est perpétué vivace et constant dans l'esprit des habitants,

[1] *Histoire univ.*, t. II, liv. 55, pages 858 et 912.
[2] Editions de 1618 et de 1626.

Digitized by Google

surtout parmi les anciennes familles ; les puits de la Placette, du Chemin du Fort, quoique comblés, celui de Bougette, qui existe encore, sont toujours considérés comme des témoins muets des massacres.

Le caractère même d'Olivier se prête à cette interprétation. Il était l'aîné de sa famille. A l'âge de sept ans il perdit son père. « Ses « études, dit M. Vaschalde, furent solides et telles que les faisait « alors la jeunesse protestante pour soutenir les luttes ardentes sur « les questions religieuses. Il se maria à vingt ans, ce qui dénote la « précocité de son esprit ; son écriture était hardie, très ferme et « indique une grande énergie chez son auteur ; à vingt-deux ans il « était diacre de l'église, il était appelé à faire un ardent sectaire.... »

En effet, nous le voyons à la tête de toutes les démarches faites pour étendre ou consolider l'action de la Réforme. S'agit-il de doter Villeneuve d'un ministre, il va à Genève, voit Calvin ; le ministre obtenu, il paye les frais de son voyage, il le loge, le nourrit, pourvoit à son entretien, il le guide et le seconde en tout ; pourrait-on contester son action puissante et l'ardeur de son prosélytisme ? Les faits sont là pour le prouver.

Il est donc certain que le capitaine Pradel, c'est-à-dire Olivier de Serres, ainsi que l'histoire, la tradition et diverses circonstances nous l'apprennent, a pris une large part au siège et au massacre du 2 mars 1573. Dans quelle mesure, nous ne saurions l'indiquer ; mais il est certain qu'après en avoir été l'instigateur, il aurait pu en diminuer l'horreur. Son influence sur Baron, sur les autres chefs, sur les soldats est incontestable : on sauva du massacre le catholique Chalendar, à raison de sa conduite passée à l'égard des protestants ; pourquoi pas les prêtres, qui ne se défendaient qu'avec l'arme de la prière dans l'église, ou du moins quelques-uns ? C'était à leur égard de la cruauté à froid.

Et l'on n'avait pas de vengeances ni de représailles à exercer. Les catholiques avait pris la ville, mais sans verser le sang protestant ; leur gouvernement avait été pacificateur ; la Saint-Barthélemy n'avait eu heureusement aucun écho à Villeneuve ; un mot d'Olivier sur les chefs, sur les soldats, aurait pu diminuer l'horreur de cette boucherie : ce mot ne fut pas dit. La responsabilité du sang qui a inutilement coulé retombe sur Olivier, au moins moralement. Qu'il en retombe une bonne part sur Baron, c'est possible : le souvenir de ses cruautés à Viviers n'est pas encore éteint ; mais ici, il ne semble agir qu'en second : il est dominé par Olivier de Serres.

C'est sans doute, une tache regrettable dans la vie d'Olivier ; mais s'il a commis la faute, il doit en subir les conséquences.

Assurément, nous aurions voulu le trouver innocent ; nous n'avons

Digitized by Google

aucun intérêt à diminuer sa gloire et nous n'aurions pas pris la plume si les écrivains que se sont constitués ses apologistes s'étaient contentés d'excuser, de pallier sa conduite Mais vouloir le justifier complètement, nier le massacre, traîter de faussaires et de calomniateurs les historiens qui sont d'un avis contraire, cela passe les bornes, et il était impossible de ne point protester.

L'abbé CHENIVESSE,
Curé archiprêtre d'Antraigues.

III

OLIVIER DE LA MARCHE

HISTORIEN, POÈTE ET DIPLOMATE BOURGUIGNON [1].

On ne saurait être surpris que, pour bien des questions douteuses de la lutte entre les petits-fils de Jean le Bon, les versions bourguignonnes se soient pendant longtemps emparées de l'histoire. Si, en effet, l'on examine la longue série des chroniqueurs du XVe siècle, on trouve à leur tête trois noms d'admirateurs enthousiastes des princes de la maison de Bourgogne : Enguerrand de Monstrelet, Mathieu d'Escouchy et Olivier de la Marche. Les *Chroniques* des deux premiers ont précédé, depuis vingt-cinq ans, les *Mémoires* du troisième dans la collection de la Société de l'histoire de France ; grâce à MM. Beaune et d'Arbaumont, il faudra désormais rayer ces derniers de la liste des *desiderata* signalés par M. de Beaucourt dans le tableau de sources dont il a fait précéder son *Histoire de Charles VII*, de même que le *Jouvencel* de Jean de Bueil, publié récemment par M. Lecestre. Olivier de la Marche a eu la bonne fortune d'attirer en même temps l'attention de plusieurs érudits

[1] *Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire*, publiés pour la Société de l'histoire de France par Henri BEAUNE et J. d'ARBAUMONT. Paris, H. Loones (Laurens, successeur), 1883-1888, 4 vol. in-8°.

Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon, par Henri STEIN, ancien élève de l'École des chartes. Bruxelles, F. Hayez; Paris, A. Picard, 1888, in-4°.

Digitized by Google

distingués, et, chose plus rare encore, sa réputation de loyauté et de fidélité semble être sortie intacte de cette double épreuve. Tandis que MM. Beaune et d'Arbaumont faisaient imprimer, depuis 1883, leur édition des *mémoires*, M. H. Stein insérait dans les *mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers* de l'Académie royale de Belgique son beau travail sur *Olivier de la Marche*. Nous allons essayer de retracer, d'après ces deux publications, la vie d'un personnage en réalité fort peu connu, bien qu'il ait fait antérieurement l'objet de nombreuses recherches et que certaines de ses œuvres aient eu plusieurs fois les honneurs de la réimpression. Rien ne nous est parvenu des notes réunies au milieu du XVIIIe siècle par l'abbé Boullemier, de Dijon, et plus tard par MM. J. Blaes et Guillemin ; enfin les quelques pages consacrées à cet intéressant sujet par M. de Reiffenberg sont bien insuffisantes.

Olivier de la Marche, le serviteur dévoué et l'historien d'une puissante maison alliée aux principaux souverains de l'Europe, appartenait à une modeste famille originaire de la Bresse. A l'aide de documents épars dans les collections les plus diverses, on a pu citer des personnages de ce nom à partir de 1174, et établir, non sans quelques incertitudes, leur filiation à partir de 1304 jusqu'au XVIIe siècle. Au début de leurs recherches, tous les biographes d'Olivier de la Marche se sont heurtés à un obstacle qui nous paraît à peu près insurmontable, et cependant tous ont tenu à déterminer plus ou moins approximativement l'époque de sa naissance, qui ne nous est fournie par aucun document précis. La date de 1422 est adoptée par La Croix du Maine et du Verdier [1], Courtépée [2], Papillon [3], Villeneuve Bargemont [4], Ch. Muteau et J. Garnier [5], celle de 1426 par Weiss [6] et Vallet de Viriville [7]; enfin M. Kervyn de Lettenhove [8] a choisi l'année 1420. Ces tentatives, très louables d'ailleurs, sont bien téméraires et ne peuvent aboutir qu'à des résultats fort incertains. Comment, en effet, parvenir à trouver l'âge d'un personnage, qui l'ignorant lui-même, donne sur ce point des indications aussi discordantes que possible ? Ainsi, il prétend avoir de huit à neuf ans en 1435, soixante-

[1] *Les Bibliothèques françoises...* Nouv. édit., t. II, 1772, p. 209.
[2] *Description générale et particulière du duché de Bourgogne*, 2e édit., t. III, p. 460.
[3] *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne*, t. II, 1745, p. 19.
[4] *Histoire de René d'Anjou*, t. II, 1825, pp. 373, 374.
[5] *Galerie bourguignonne*, t. II., 1859, p. 17.
[6] *Biographie universelle de Michaud*, t. XXVI, p. 488.
[7] *Nouvelle Biographie générale*, t. XXIX, col. 47.
[8] *Lettres et Négociations de Philippe de Commines*. Bruxelles, 1874, t. III, p. VIII.

Digitized by Google

six ans en 1488, soixante-dix ans en 1498 et soixante-seize ans en juin 1500. De ces contradictions il résulte, d'une façon bien évidente, que Olivier de la Marche n'a pu fixer d'une manière certaine l'époque de sa naissance ; d'où nous concluons qu'il faut systématiquement écarter toutes ses assertions et chercher ailleurs d'autres indices. Nous devons d'abord remarquer que, au point de vue du mode de rédaction, les *Mémoires* se composent de deux parties distinctes : l'*Introduction*, œuvre de pure fantaisie dans laquelle l'auteur développe quelques-unes des fables qui avaient cours alors sur l'origine de la maison de Bourgogne ; en second lieu les *Mémoires* proprement dits, contenant les « belles et solemnelles choses » arrivées du temps d'Olivier de la Marche, qui en parle « par veoir, non pas par ouyr dire. » (*Mémoires*, t. I, p. 187.) Or quel est le plus ancien événement, à date certaine, que le chroniqueur se rappelle avoir vu et dont il fasse mention avec quelques détails ? C'est évidemment dans les *Mémoires* proprement dits que nous devons le chercher, et précisément Olivier débute par « donner à entendre comment ne par quelle manière je vins au premier lieu où je veiz ma première ramentevance. » Les premières circonstances dont il se souvienne sont celles qui accompagnèrent sa venue à Joux, près Pontarlier, où son père, Philippe de la Marche, avait été envoyé par Guillaume de Vienne, sire de Saint-Georges, pour défendre la seigneurie de Joux contre les attaques du sire de Neufchâtel. Philippe de la Marche, ainsi chargé de ce poste de confiance, jugea à propos d'emmener avec lui toute sa famille. Il mit ensuite Olivier en pension à Pontarlier chez un gentilhomme nommé Pierre de Saint-Mauris. Malheureusement il ne nous est pas possible de vérifier l'exactitude de ces renseignements, que notre chroniqueur rapporte à l'année 1434 dans ses *Mémoires* (t I, p. 189). Mais il n'en est pas ainsi d'un événement de l'année suivante, sur lequel il donne de curieux détails ; nous voulons parler de l'entrée à Pontarlier de Jacques de Bourbon, qui était parvenu à s'échapper de la prison dans laquelle sa seconde femme, Jeanne II, reine de Naples, l'avait enfermé. « Et me souvient, dit-il, que les gens d'Église de la ville de Pontarli, ensemble les nobles, les bourgeois et marchans, firent une congregation et une assemblée par procession, pour aller au devant du Roy Jaques qui venoit en ladicte ville. Et y mena le maistre d'escole, ses escoliers, duquel nombre j'estoye. Et ay bien memoire que le Roy se faisoit porter par hommes en une civière... » Suit la description de la civière, qui avait, paraît-il, bien pauvre apparence, et des vêtements fort modestes du Roi, contrastant singulièrement avec les riches parures des gens de sa suite. Cet événement eut lieu, d'après le chroniqueur, en 1435, « environ la Magdelaine, » c'est-à-dire vers la fin de juillet. Or, nous savons que

Digitized by Google

c'est bien à cette époque que Jacques de Bourbon dut traverser Pontarlier pour se rendre à Besançon, où il allait passer les dernières années de sa vie dans un couvent des Cordeliers. Le chroniqueur a conservé un souvenir aussi précis de l'arrivée à Pontarlier d'un héraut, appelé Franche-Comté, chargé d'annoncer la paix d'Arras. Les premières « ramentevances » d'Olivier de la Marche dont nous puissions contrôler l'exactitude, remontent donc à l'année 1435. Ceci étant bien établi, nous hésitons, comme M. Stein, à croire que, s'il fût né en 1428 — c'est l'hypothèse préférée par M. Beaune, — il aurait pu, trente-cinq ans plus tard, se rappeler avec autant de détails des événements qu'il aurait vus à l'âge de sept à huit ans seulement.

D'autre part, accepterons-nous sans réserve la date de 1425, proposée par M. Stein? Pas davantage; elle nous paraît seulement offrir plus de vraisemblance et, pour résumer notre opinion, nous dirons que, selon nous, Olivier de la Marche a pu naître entre 1422 et 1425, mais non pas à une date antérieure ou postérieure. En effet, si l'on s'arrête à l'une des quatre dates que nous venons d'indiquer, notre chroniqueur aura de dix à quatorze ans à l'époque de la venue de Jacques de Bourbon et du héraut Franche-Comté à Pontarlier en 1435, ce qui expliquerait la netteté de ses souvenirs ; environ dix-sept ans lors de sa présentation, en 1442, à Philippe-le-Bon, qui le prend à son service en qualité de page. Plus jeune de trois ou quatre ans, eût-il réussi, sans autres protections que celles dont il disposait, à obtenir aussi facilement cette faveur du duc de Bourgogne qui, dans notre hypothèse, pouvait attendre du jeune Olivier de sérieux services à brève échéance ? Noublions pas que nous ne devons tenir aucun compte des indications fournies par le chroniqueur sur ce point, puisqu'il est bien prouvé qu'elles sont erronées et que les partisans des diverses dates proposées peuvent tous, bien inutilement d'ailleurs, invoquer son autorité à l'appui de leur dire. Quant au lieu de la naissance d'Olivier de la Marche, nous croyons, avec MM. Stein et Beaune, qu'on peut le placer sans hésitation à Villegaudin en Bourgogne, paroisse où il fut baptisé et dans laquelle il fonda un *Salve Regina* par disposition testamentaire.

Nous avons vu comment Philippe de la Marche fut amené à transporter sa demeure à Joux et à confier son jeune fils à un gentilhomme de Pontarlier, Pierre de Saint-Mauris ; celui-ci avait deux neveux : Jacques de Fallerans et Étienne de Saint-Mauris, compagnons d'étude et de jeux d'Ollivier, qui les retrouva plus tard à la cour de Bourgogne. Soit que la mémoire lui fasse défaut, soit qu'il dédaigne de s'arrêter aux menus événements qui marquèrent son enfance, le chroniqueur ne mentionne pour cette époque que certains faits importants qui l'avaient particulièrement frappés. Du reste, si sa pre-

Digitized by Google

mière jeunesse fut heureuse, il ne tarda pas à connaître les embarras de la vie ; il parvenait à peine au seuil de l'adolescence que son père descendait dans la tombe. Sa mère, Jeanne Bouton, quitta Joux avec son fils et sa fille Jeanne et songea bientôt à assurer leur avenir. Elle trouva un précieux appui auprès de Guillaume de Luyrieux, seigneur de la Queiulle, qui se chargea de compléter l'éducation du jeune orphelin et, un peu plus tard, de le conduire à la cour de Bourgogne. Olivier de la Marche affirme qu'il fut admis en qualité de page en 1439 ; mais ici encore ses souvenirs paraissent inexacts et il faut, selon toute vraisemblance, rapporter cet événement à 1442. Il est ensuite nommé écuyer d'écurie, puis, en 1447, écuyer panetier, et, en 1449, écuyer tranchant du comte de Charolais. Pendant ces quelques années, il a parcouru le Brabant, visité Namur, Bruxelles, Bruges, accompagné le seigneur de Ternant dans une ambassade près de l'archevêque de Cologne. Mais les questions politiques ont alors pour lui beaucoup moins d'attrait que le luxe déployé par le duc de Bourgogne, que ces fêtes continuelles, ces banquets, ces tournois où les seigneurs rivalisent de richesse plus encore peut-être que de courage. Aussi comme il note avec plaisir ces joûtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Jean de Salins avec une fille d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et ce pas exécuté « à l'arbre de Charlemaigne » près Dijon, sur lequel il s'étend longuement, de même que sur la lutte à pied et à cheval entre Jacques de Lalaing et Jean de Boniface, en présence des ducs d'Orléans et de Bourgogne, sur la fameuse joûte entre le seigneur de Ternant et Galiot de Baltazin, chambellan du duc de Milan, racontée aussi par Mathieu d'Escouchy. Ce n'est certes pas une petite tâche que de ne pas perdre de vue un personnage presque toujours sur les grands chemins, soit pour affaires diplomatiques, soit à la recherche de quelque beau fait d'armes. Aussi n'est-il pas étonnant qu'on ait quelque peine à établir son itinéraire d'une manière indiscutable. Nous savons que notre chroniqueur se trouvait à Bruxelles à l'époque où eut lieu la première joûte à laquelle prit part le jeune comte de Charolais. Mais à quelle date faut-il placer ce tournoi ? « Environ la Toussainctz » 1451, comme le veulent Olivier de la Marche (t. II, p. 214) et M. Stein (p. 25), ou le premier dimanche de carême 1452, comme le prétendent MM. Gachard et Beaune ? M. Gachard cite à l'appui de son opinion, dans une note reproduite par M. Beaune, une mention d'un *Compte de la recette générale des finances* de 1452. On sait que ce Compte se trouve aux archives de Bruxelles. Il eût été bon de reproduire l'extrait relatif à ce tournoi, afin que le lecteur pût se rendre compte qu'il s'agit bien de la joûte qui nous occupe et non pas d'une autre.

La guerre contre les bourgeois de Gand révoltés, interrompt un

Digitized by Google

instant les fêtes somptueuses dans lesquelles le duc de Bourgogne « dépensait sans remords en quelques heures les économies et le fruit des sueurs de ses peuples. » Les coffres de Philippe-le-Bon ne pouvaient être inépuisables et il fallait de temps à autre songer à les remplir. L'imposition d'une gabelle sur le territoire de Gand, amena la révolte des « blancs chaperons », qui, après avoir ravagé la Flandre, vinrent mettre le siège devant Audenarde. Mais Philippe le Bon accourt avec une armée dans laquelle figure le jeune comte de Charolais, l'un des plus ardents à la poursuite des malheureux bourgeois, rapidement dispersés par les troupes bourguignonnes devant Audenarde et plus tard à la bataille de Gavre. C'est la première campagne de quelque importance à laquelle Olivier de la Marche ait pris part. Mais la paix est faite ; les Gantois perdent leurs dernières libertés avec leurs richesses livrées au pillage, et les fêtes recommencent plus brillantes que jamais. Le Dauphin de France, le futur Louis XI, vient alors chercher à la cour de Bourgogne un refuge contre le juste courroux de Charles VII, et son arrivée suffit pour projeter une ombre, qui s'épaissira bientôt, sur tant de faste et de luxe. Olivier de la Marche semble avoir assez bien pénétré le fond du caractère de ce prince, qu'il n'aime guère et pour cause. La mort de Charles VII survient et ouvre au fugitif les portes de la France et le chemin du trône. Olivier assiste avec son maître, le comte de Charolais, au sacre du nouveau roi, qui oublie bientôt ses protecteurs et tente, dit-on, de s'emparer de la personne du comte Charles ; mais le bâtard de Rubempré, chargé de cette périlleuse mission, est découvert et pris. Olivier de la Marche, dépêché vers le duc de Bourgogne pour lui annoncer cet événement, laisse éclater son indignation contre Louis XI, qui eût bien voulu punir son intempérance de langage ; mais Philippe le Bon refusa de le livrer, ce qui, selon toute vraisemblance, lui sauva la vie. Cet incident n'était pas fait pour apaiser les haines sourdes qui divisaient les deux princes, et bientôt éclata la guerre du Bien public. Olivier de la Marche est créé chevalier le matin de la bataille de Montlhéry et se comporte vaillamment dans le combat. Il ne fut pas dès cette époque, comme semble le croire M. Stein, chambellan du duc de Bourgogne ; mais déjà sa situation était devenue meilleure : serviteur dévoué du comte de Charolais, celui-ci apprécie ses qualités diplomatiques et militaires, et les utilise volontiers. Il est alors qualifié conseiller du duc et maître d'hôtel, et reçoit successivement plusieurs marques de bienveillance de son maître. De 1469 à 1472, nous le trouvons gouverneur de Bouillon, capitaine et bailli de Lucheux, d'Orville, etc., maître de la monnaie de Gueldre, bailli d'Amont, capitaine de Châtillon-le-Duc, commandant d'Abbeville, etc. Vers la même époque le diplomate fait plu-

Digitized by Google

sieurs voyages successifs en Normandie, en Bretagne, en Angleterre, cherchant à assurer des alliés à Charles le Téméraire et à envelopper Louis XI dans un réseau de puissants ennemis. Le guerrier combat à la bataille de Brunstein, à l'assaut de Liège, le 30 octobre 1468, pille le pays de Vimeu, s'empare de la place de Gamaches, prend part au siège de Venloo, etc. Entre deux expéditions militaires il trouve de brillantes occasions de remplir ses délicates fonctions de maître d'hôtel, lors de la réception des magistrats de la ville de Gand venus pour assurer le duc de leur soumission, et pendant les fêtes magnifiques qui accompagnèrent les noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York, célébrées à Bruges. Ce mariage fut sans doute l'un des buts poursuivis par Olivier de la Marche, pendant ses fréquents voyages en Angleterre, sur lesquels il nous donne si peu de renseignements précis. Mais pourquoi ce silence étonnant sur les négociations anglo-bourguignonnes auxquelles Olivier de la Marche fut très activement mêlé ? Faudrait-il en conclure que le chroniqueur veut taire les fautes de l'ambassadeur ou encore qu'il obéit à une volonté supérieure ? Sans révoquer en doute son habileté, il vaut sans doute mieux croire qu'il a préféré laisser dans l'ombre d'importants secrets d'État, dont la révélation n'eût peut-être pas été sans inconvénient à l'époque même où il écrivait, et ne voir dans ce mutisme qu'un dernier acte de prudente diplomatie.

Nous arrivons à l'époque de la trahison de Commynes, qui eut quelques imitateurs. M. Stein imprime (p. 179) une lettre de Louis XI au sire du Bouchage, datée du 16 octobre et rapportée par l'éditeur à l'année 1472, laquelle, loin de compromettre la réputation d'Olivier de la Marche, comme on pourrait le croire au premier abord, constitue en réalité un brevet de fidélité délivré par un prince qui se connaissait bien en hommes. Voici, en effet, le début de cette curieuse épitre : « Monsieur de Bouchage, Guillaume de Thouars m'a fait savoir que M. de Cimay et messire Olivier de la Marche s'en vouldroient bien venir à moi, et j'ay grant paour que ce soit quelque tromperie... » Louis XI ne croyait donc pas Olivier de la Marche capable d'une trahison, et les derniers biographes du chroniqueur sont d'accord pour repousser la calomnieuse imputation de Guillaume de Thouars. Certes, l'occasion était favorable pour Louis XI, qui sans cesse faisait sonder les personnages de la cour de Bourgogne. Charles le Téméraire, sans mettre aucun frein à la fougue de son caractère trop irréfléchi, se lançait dans les plus périlleuses aventures. Ne rêvait-il pas alors de ceindre son front de la couronne royale ! La grandeur même de son ambition prépara sa ruine, et Olivier de la Marche ne fut pas sans prévoir le dénouement fatal. Toutefois il continua d'obéir sans murmurer à ce maître despotique

Digitized by Google

et se distingua pendant le long et périlleux siège de Neuss, et notamment à la journée du 23 mai, qui en fut le dernier épisode. Empêché par la maladie, il n'assista pas à la défaite de Granson, et, sur les ordres exprès du duc, il se dirigeait sur l'Italie, où il allait réclamer le secours de Galéas Marie Sforza, duc de Milan, lorsque survint le désastre de Morat. C'est peu après cet événement qu'Olivier de la Marche fut désigné pour une mission peu honorable, qu'il accepta, dit-il, pour sauver sa tête; si le motif invoqué comme excuse est sérieux, le fait lui-même n'en reste pas moins fort peu digne d'un gentilhomme : il s'agissait, en effet, d'enlever la duchesse de Savoie et ses enfants, dont Charles le Téméraire voulait accaparer la tutelle. Olivier remplit mal cette ingrate mission et laissa échapper de ses mains le jeune duc Philibert de Savoie, dont il s'était emparé, ainsi que de sa mère, aux portes de Genève. Il faillit payer de sa vie l'insuccès de cette expédition. Mais les événements se précipitent et Charles le Téméraire semble courir lui-même à sa perte. On sait, en effet, dans quelles conditions désastreuses il entreprit sa dernière campagne de Lorraine, dans laquelle il trouva la mort. Olivier de la Marche, fait lui-même prisonnier, fut l'un de ceux qui reconnurent le cadavre du duc sur le champ de bataille de Nancy. Plus le péril que court la maison de Bourgogne est grand, plus ses services sont nécessaires et, fidèle à son passé, il reste à la disposition de la jeune duchesse Marie. Celle-ci trouve bientôt un puissant protecteur en épousant l'archiduc Maximilien, dont Olivier de la Marche ne tarde pas à conquérir la bienveillance. Dès lors les distinctions et les récompenses se multiplient; bientôt, par une faveur spéciale, il est chargé de l'éducation de Philippe le Beau et reçoit le titre de premier maître d'hôtel de ce prince. Longtemps encore il remplira des missions de confiance, jusqu'au jour où, après une longue et laborieuse carrière, il se consacrera exclusivement à l'instruction de son élève, pour lequel il compose des vers et écrit ces précieux *Mémoires*, sur lesquels nous allons nous arrêter plus spécialement pendant quelques instants, non toutefois sans avoir auparavant renseigné nos lecteurs sur la vie privée de notre personnage.

« Olivier de la Marche, très pieux et hardi chevalier de Bourgogne, était, dit son contemporain Molinet, homme de petite stature, mais de très grande prudence, clerc en vertu, riche en éloquence, et de vif et pénétrant entendement. » La peinture est, semble-t-il, très fidèle, et elle répond assez à l'idée que l'on se fait de notre chroniqueur en considérant le portrait, emprunté au manuscrit n° 266 de la Bibliothèque municipale d'Arras, qui orne le frontispice du volume de M. Stein. L'authenticité de ce portrait est confirmée par sa res-

Digitized by Google

semblance avec trois autres portraits également signalés par M. Stein. Olivier de la Marche épousa en premières noces Odotte de Janley ; on ignore la date exacte de ce mariage et celle de la mort d'Odotte de Janley, sur laquelle M. Stein ne cite qu'un seul document. Mais on est beaucoup mieux renseigné sur sa seconde femme, Ysabeau Machefoing, qu'il épousa entre 1473 et 1480, d'après M. Beaune, en 1479 suivant M. Stein. Cette seconde union s'accomplit dans des circonstances qui trahissent, dit M. Beaune, « une certaine avidité sénile chez notre bon chevalier. » Il mourut le 1er février 1502, laissant deux enfants, Philippote et Charles, que l'on croit avec quelque raison, issus, non d'Ysabeau Machefoing, mais d'Odotte de Janley.

Les *Mémoires* se composent de deux livres, embrassant la période de 1435 à 1488, dont la rédaction fut commencée en 1470 environ, et d'une introduction, rédigée vingt ans plus tard, dans laquelle Olivier de la Marche montre à son jeune élève Philippe le Beau l'origine reculée de la maison de Bourgogne, qu'il fait remonter jusqu'à Priam. Nous ne rechercherons pas à quelles sources il a pu puiser les éléments de cette généalogie fantaisiste, qui doit être absolument négligée par l'historien. Quant aux *Mémoires* proprement dits, c'est l'œuvre d'un témoin oculaire qui écrit d'après ses souvenirs personnels pour la période antérieure à 1470, puis d'après des notes prises au jour le jour. Malheureusement les souvenirs et les notes du chroniqueur offrent la même confusion chronologique, et il ne semble pas s'être préoccupé de réparer le désordre de sa première rédaction ; l'un des principaux mérites de l'édition publiée par MM. Beaune et d'Arbaumont sera de donner à chaque événement une date précise, permettant au lecteur de rétablir les faits dans leur ordre chronologique. Cette annotation était d'autant plus nécessaire que le récit, généralement très détaillé pour ce qui concerne les fêtes, les banquets, les tournois, présente sur d'autres points plus importants des lacunes regrettables, dont quelques-unes pourraient fort bien être volontaires. Olivier de la Marche, soit respect, soit prudence, préfère se taire que de parler inconsidérément et passe sous silence les événements qui pourraient amoindrir la gloire de ses maîtres. Ce mutisme donne à son œuvre un caractère « semi-officiel, » pour employer l'expression de M. Stein, qui n'est pas sans diminuer sa valeur historique. Mais n'est-ce pas là un défaut commun aux historiens modernes aussi bien qu'à d'autres chroniqueurs du moyen âge et qui voudrait faire un crime à ce grand peintre de la cour de Bourgogne, émule de Froissart et de Chastellain, d'avoir écarté de son tableau des tons trop disparates ?

On signale dix manuscrits plus ou moins complets des *Mémoires*, dont nul n'est l'original émanant de l'auteur. Les descriptions que

Digitized by Google

MM. Stein et Beaune ont données de ces manuscrits ne sont pas toutes également complètes et l'origine de chacune des copies n'est pas toujours indiquée d'une façon suffisamment claire; et cependant c'est là, nous semble-t-il, le point capital. Les deux auteurs s'accordent à reconnaître que le manuscrit n° 2868 de la Bibliothèque nationale, qui ne renferme malheureusement qu'une copie incomplète, est le meilleur pour la partie qu'il contient, c'est-à-dire pour l'introduction. Ni l'un ni l'autre n'ont pu examiner le ms. n° 4291 de la bibliothèque de sir Thomas Philipps, et le ms. n° 1344 de la Bibliothèque royale de La Haye, qui se trouvent forcément écartés; le n° 5760 de la Bibliothèque royale de Bruxelles est trop incomplet et trop récent pour qu'il y ait lieu d'en tenir compte; le n° 23232 de la Bibliothèque nationale de Paris, et le 10999 de la Bibliothèque royale de Bruxelles étant de la même famille que le n° 2869 de Paris, s'effacent nécessairement derrière ce dernier. Si nous écartons encore le n° 581 de la Bibliothèque de Valenciennes, comme incomplet et surtout comme se rattachant à la famille du manuscrit n° 329 de la Bibliothèque de Lille, nous restons en présence de trois manuscrits complets qui sont les suivants : 1° Ms. n° 2869 de la Bibliothèque nationale de Paris; 2° Ms. du musée Plantin, à Anvers, n° 141; 3° Ms. n° 329 de Lille. Les éditeurs des *Mémoires*, aussi bien que M. Stein, ont négligé d'indiquer nettement la valeur respective de ces trois copies. M. Beaune donne bien les raisons qui ont attiré son attention sur le n° 2869 de Paris; mais il ne dit pas pourquoi il exclut les deux autres, et de son côté M. Stein ne s'explique nullement sur les qualités qui, selon lui, recommandent ceux-ci. En somme nous ne voyons pas bien quel est celui des trois qui est le plus correct pour la forme, le plus complet pour le fond du récit.

Outre ses *Mémoires*, Olivier de la Marche a composé beaucoup d'autres œuvres historiques et poétiques de moindre intérêt, dont on trouvera la bibliographie complète dans les deux publications qui nous occupent. Nous parlerons peu du poète, qui est loin de valoir le chroniqueur. M. Stein l'a pourtant étudié avec non moins de soin; il a certainement lu avec une extrême attention toutes ses pièces de vers, notamment le *Parement et Triumphe des dames*, que V. Gay a eu tort, suivant lui, de rapporter dans son *Glossaire archéologique* à l'année 1492, alors que le style indique plutôt, parait-il, l'année 1493 ou 1494 (?). Hâtons-nous d'ajouter qu'à côté de cette remarque d'une minutie exagérée, nous trouvons des pages de critique bibliographique dignes de leur auteur, qui a su rectifier des assertions erronées s'offrant à nous sous le couvert des noms de Barrois et de Brunet. Son ouvrage se termine par 58 pièces justificatives, tirées des archives de France, de Belgique et d'Italie, et par des appendices

Digitized by Google

comprenant les poésies suivantes : *Nouvelles Prophéties ; — Vie de Philippe le Hardi ; — Les Cinq Sens ;* — un huitain et un rondeau ; — enfin deux opuscules en prose : *La Rédargution que fit M. Charles de Lalaing contre le livre des Mémoires de messire Olivier de la Marche ;— L'Advis au Roy des Romains Maximilien premier, donné en l'an 1491.*

M. Beaune eût peut-être pu donner une plus grande concision à sa notice biographique, qui dans bien des cas fait double emploi avec le récit annoté des *Mémoires*. Il fallait évidemment leur emprunter les renseignements qu'ils fournissent sur l'auteur pour faire une narration continue, mais il suffisait de les rappeler plus brièvement, et, dans l'ensemble du travail, d'insister plus particulièrement sur les points douteux de l'ouvrage de M. Stein, pouvant donner lieu à discussion. Le lecteur, trouvant à côté des questions nettement posées, un examen clair du pour et du contre, se déciderait plus aisément soit à se rallier à la solution qui lui est proposée, soit à en établir une nouvelle. A la suite des *Mémoires* on trouve plusieurs annexes, parmi lesquelles nous signalerons : le testament d'Olivier de la Marche, aussi compris dans les pièces justificatives de M. Stein ; — *L'Estat de la maison du duc Charles de Bourgoingne, dit le Hardy ; — Le Traictié des nopces de monseigneur le duc de Bourgoingne et de Brabant ; — Le Memorial de la fête de la Toison d'Or, tenue à Bois-le-Duc en 1481 ; L'Advis des grans officiers que doit avoir ung Roy et de leur povoir et entreprinse ;— L'Epistre pour tenir et celebrer la noble feste du Thoison d'Or.*

Grâce à MM. Beaune et d'Arbaumont, deux érudits pour lesquels l'histoire des derniers princes bourguignons n'a presque plus de secrets, et à M. Stein, bibliographe expérimenté, dont l'éloge n'est déjà plus à faire, une lumière aussi complète que possible a été répandue sur la vie et les œuvres d'Olivier de la Marche[1]. Historien, guerrier et diplomate, il a subi victorieusement ce double examen, et en parcourant ses *Mémoires*, nous oublierons qu'il a « commis » quelques vers pitoyables.

A. Le Vavasseur.

[1] Nous avons commis ici une inexactitude ; tout n'est pas encore dit sur la question ; car, pendant la correction des épreuves de cet article, nous avons appris la prochaine apparition d'une brochure de M. H. Stein renfermant de *Nouveaux Documents sur Olivier de la Marche et sa famille.* L'auteur, à l'aide de ces textes, rectifie quelques erreurs dans la généalogie établie par lui et aussi dans celle donnée par M. Beaune.

Digitized by Google

IV

LA CONQUÊTE DE L'ALGÉRIE [1]

Déjà M. Camille Rousset nous avait donné *la Conquête d'Alger*, et l'*Algérie de 1830 à 1840 ;* aujourd'hui nous avons la partie la plus importante de cette œuvre magistrale : *la conquête de 1841 à 1857*. Nous voyons arriver le général Bugeaud à Alger, comme gouverneur, le 22 février 1841; et aussitôt l'activité qui régnait déjà de toutes parts est coordonnée, disciplinée, dirigée vers un but unique et bien défini. Avec des lieutenants comme Bedeau, Changarnier, Baraguey d'Illiers, La Moricière et tant d'autres, sans parler du duc de Nemours qui commandait alors une division, et du duc d'Aumale qui n'était encore que lieutenant-colonel, on pouvait frapper fort; Bugeaud sut frapper juste. L'imagination des Arabes ne tarda pas a être étonnée par la simultanéité des châtiments qui atteignaient de toutes parts les rebelles. La confiance et la gaîté règnaient parmi nos troupes : témoin cet air de *la Casquette* qui date d'une surprise de nuit de cette époque. Cette gaîté, dans les circonstances critiques, devient de l'héroïsme. Le sergent Blaudan et ses vingt et un hommes le prouvent au combat des Beni Mered. L'action de nos troupes, devant ces admirables exemples, devient énergique et efficace. Les populations nous accueillent, et, s'alliant à nous, nous aident à faire la guerre à Abd-El-Kader, dont l'étoile commence à pâlir. Un coup d'éclat qui n'a pas son pareil dans les annales de l'Algérie met le comble à cette infortune : c'est la prise de la Smala.

« La halte faite et les hommes achevant de brider, le duc d'Aumale, qui venait de se remettre en selle, vit à quelque distance le capitaine Durrieu et l'Agha s'arrêter court derrière la crête d'un rideau un peu plus élevé que les autres, Jusuf les rejoindre en hâte et regarder dessus la crête, puis tous les trois revenir au galop vers lui. Jusuf était très ému : « Toute la Smala est là, à quelques pas devant nous, « campée à la source de Taguine, dit-il précipitamment ; c'est un « monde ! nous ne sommes pas en mesure de l'attaquer ; il faut tâcher « de rejoindre l'infanterie. » L'agha s'était jeté à bas de son cheval et tenant embrassé le genou du prince : « Par la tête de ton père, ne

[1] *La Conquête de l'Algérie*, 1841-1857, par M. Camille Rousset, de l'Académie française. Paris, Plon et Nourrit, 1889, 2 vol. in-8° de 384 et 410 p. avec atlas.

Digitized by Google

fais pas de folie, » disait-il. Jusuf et l'Agha étaient des hommes très braves. Jusuf insistait, quand survint Morris. « Je ne suis pas de ton « avis, s'écria le nouveau venu : il n'y a pas à reculer. » — « On ne « recule pas dans ma race. » Ce mot du duc d'Aumale jaillit comme un éclair. On sait ce qui suivit.

« Nous n'étions que cinq cents hommes, a dit le duc d'Aumale, et il y avait cinq mille fusils dans la Smala ; on ne tua que des combattants et il resta trois cents cadavres sur le terrain. Nous avons eu neuf hommes tués et douze blessés. »

Abd-El-Kader répond par cette fameuse campagne de 1843 dans laquelle il passe entre les colonnes, nous attaque presque simultanément en des positions situées à des distances prodigieuses les unes des autres ; s'il n'obtient pas le succès, du moins il répand la terreur. Battu et repoussé partout, il trouve encore dans les tribus nomades du Sahara algérien un appui que nous lui enlevons ailleurs.

Aussi le général Bugeaud, nommé maréchal, écrit-il au maréchal Soult, ministre de la guerre : « Il n'abandonnera la partie que quand il ne lui restera ni un soldat, ni un écu, ni une mesure d'orge. » Abd-El-Kader fournissait chaque jour la preuve de ces paroles ; mais le maréchal savait ce qu'il voulait et comment il arriverait à réduire son ennemi. Attaqué par la Chambre, qui trouvait la guerre trop longue, il écrivait : « C'est la force morale qui doit nous garder au loin ; c'est l'extrême mobilité de nos troupes ; c'est la certitude qu'il faut imprimer dans l'esprit de toutes les tribus que nous pouvons les atteindre en tous lieux et en toute saison. » Et c'était vrai pour la province d'Oran, vrai pour Alger, vrai pour Constantine. Notre autorité s'étendait partout, chaque jour mieux respectée. Les massifs montagneux attaqués les uns après les autres; nos troupes menées jusque dans le Sahara au sud de Constantine et au sud d'Oran, aussi bien que du côté d'Aïn Mahdi et d'El Aghouat au sud d'Alger ; les bureaux arabes par lesquels le maréchal pouvait faire connaître et exécuter sa volonté établis dans toute la régence, sauf la grande Kabylie, tels sont les moyens employés pour le résultat, dont on approche chaque jour davantage. Abd-El-Kader, « vaincu, errant, pauvre mais indompté, » repousse les offres de paix qui lui sont faites alors sur la base pourtant avantageuse et honorable d'une retraite à la Mecque avec une pension élevée, et, ne pouvant plus trouver d'appui pour une campagne en Algérie, parvient, à force d'adresse, d'intrigues et d'activité, à soulever le Maroc ; telle est l'origine de la campagne de l'Isly.

Le 11 août, Français et Marocains étaient en présence. Le maréchal Bugeaud avait une petite armée de huit mille cinq cents baïonnettes, mille quatre cents chevaux réguliers, quatre cents irréguliers et seize bouches à feu. « Elle compte sur la victoire, disait-il, tout

Digitized by Google

comme son général. » Et cependant les Marocains avaient trente mille chevaux, dix mille fantassins et onze bouches à feu. Mais le maréchal, là encore, savait ce qu'il voulait et l'avait fait comprendre à tous. Aussi la journée du 14 août 1844 fût-elle une journée de triomphe.

Toutefois, même après ce grand succès, qui eut un immense retentissement dans toutes les tribus, de nombreux actes d'hostilité fanatique prouvèrent que la pacification était loin d'être complète. Les Ouled-Sidi-Cheikh, les Ouled-Nayl, tribus du sud, ne voyant plus nos colonnes, reprenaient confiance et audace. Les populations du littoral même de la province d'Oran, soulevées par un jeune et fanatique affilié des sectes religieuses du Maroc, Bou-Maza, obligeaient à recommencer tout ce qui avait été fait dans leur pays. Une peine inconnue jusqu'alors fut décrétée par le maréchal contre les rebelles : le désarmement. Le fanatisme et l'acharnement des Kabyles était incroyable. Deux fois, en 1844 et 1845, on fut obligé de les enfumer dans des grottes d'où ils refusaient de sortir et d'où ils fusillaient tous nos parlementaires. Les Chambres s'émurent, et il fallut que le maréchal Bugeaud écrivît au Ministre de la Guerre pour faire admettre le rigoureux mais indispensable châtiment.

Bou-Maza avait eu des imitateurs qui, s'emparant et se parant de son nom, soulevaient tout le pays. Lui-même recevait de toutes parts des lettres d'adhésion. Abd-El-Kader, jaloux de l'influence de son émule, rentra en campagne, nous infligeant, par une série de circonstances malheureuses, le sanglant désastre de Sidi-Brahim, affreux drame, signal d'une révolte générale. Le maréchal, en douze jours, arriva du Périgord à la tête de ses troupes. Il avait cent mille hommes. Il n'en fallait pas moins pour dompter l'insurrection de 1845.

Après une campagne destinée à réduire à néant les ressources des tribus révoltées, Abd-El-Kader est poursuivi par des colonnes légères qui lui prennent chevaux et bétail ; lui-même, en fuite, se venge en faisant massacrer le 25 avril douze prisonniers français. En réponse, les colonnes volantes ruinent l'émir, ne lui laissant qu'une poignée de cavaliers exténués. Les soumissions arrivaient de toutes parts. Les Ouled-Sidi-Cheikh eux-mêmes envoyèrent des leurs au commandant de la colonne, disant : « Nous sommes les supports de la tente que tu veux planter. »

Abd-El-Kader, rentré au Maroc en juillet 1846, voyait l'enthousiasme de ses séides s'éteindre et ses ressources disparaître sans retour. Aussi chercha-t-il à faire des ouvertures de paix. On échangea des prisonniers contre rançon. Bou-Maza lui-même, circonvenu de toutes parts, voulut aller remettre ses armes au colonel Saint-Arnaud qui l'avait réduit à merci.

Digitized by Google

Le maréchal, voyant son œuvre complète, mais étant personnellement attaqué de toutes parts, écrivit à M. Guizot au mois d'avril 1846 : « Mon temps est fini, cela est évident ; l'œuvre étant devenue quelque chose, tout le monde s'en empare. » Après une courte mais fructueuse expédition dans la Kabylie, le maréchal Bugeaud, ayant enfin décidé le Gouvernement à écouter ses demandes, partit pour le Périgord, laissant comme adieux trois proclamations à la population, à l'armée, à la marine.

Le général Bedeau, intérimaire, fut remplacé au bout de deux mois par le duc d'Aumale, qui fut accueilli à Alger, au mois d'octobre 1847, par une population enthousiaste.

L'événement d'alors fut la lutte des fils de l'empereur du Maroc contre Abd-El-Kader, qui fut contraint par eux de rentrer en Algérie. La Moricière, par ordre du duc d'Aumale, faisait soigneusement garder la frontière et ne tarda pas à voir Abd-El-Kader, après quelques pourparlers, venir se remettre entre ses mains le 23 décembre 1847. Le duc d'Aumale, malgré une mer affreuse, arriva aussitôt, et, après avoir confirmé les conditions accordées par La Moricière à Abd-El-Kader de se retirer à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre, reçut sa soumission. A quelques mois de là, triste contraste, ce même duc d'Aumale, remplacé par le général Cavaignac, nommé par le gouvernement républicain, quittait cette terre d'Afrique où sa place était si bien marquée dans l'avenir par ce qu'il avait su y faire dans le passé.

En sept mois, cinq chefs suprêmes se succèdent à la tête de l'armée d'Afrique. « Cette fantasmagorie de gouverneurs nous fait beaucoup de mal dans l'esprit des Arabes. Si au mois de décembre 1847 Abd-El-Kader ne s'était pas rendu à la France, la conquête de l'Algérie eût été trois mois plus tard terriblement compromise. » En attendant, un vent d'insurrection souffle de toutes parts. Un coup de main manqué sur Zaatcha donne le signal ; aussitôt la moitié de l'Algérie se met en armes. On fut obligé, malgré le choléra de 1849, de faire face partout et d'entreprendre le siège en règle de Zaatcha, qui ne fut prise qu'au prix des plus grands efforts, de sacrifices inouïs, hors de proportion avec le résultat.

Malgré les agitateurs, la pacification se poursuit sous le gouvernement du général Randon. Les oasis de l'extrême sud sont occupées jusqu'à Touggourte, et les populations sahariennes, émerveillées, voient s'élancer des puits creusés par nos ingénieurs « ces admirables fontaines jaillissantes dont les gerbes, retombant en ruisseaux intarissables, ont partout où il leur a été permis d'atteindre secoué dans sa tombe, tiré de son linceul de sable et ressuscité le désert. » La Kabylie voit nos colonnes pénétrer chaque fois plus avant dans ses mystérieuses montagnes ; mais les difficultés étaient sans cesse re-

Digitized by Google

naissantes. Ce n'est que le 19 mai 1857 que quatre divisions, formant un total de vingt-six mille hommes, sous les ordres du gouverneur, nommé maréchal, pénétrèrent jusqu'au cœur du pays, y laissant, au sommet du plateau le plus élevé; le grand poste fortifié qui porte aujourd'hui le nom de *fort national*: témoignage de prise de possession définitive de tout le pays.

La conquête matérielle étant finie, la conquête morale restait à faire. Depuis trente ans la France, la France algérienne surtout, a-t-elle fait tout ce qui était de son devoir absolu pour l'étendre ? Telle est la question qui termine l'ouvrage de M. Camille Rousset. Poser cette question, c'est y répondre ; mais l'avenir nous reste. Souhaitons que l'auteur de la *Conquête* nous raconte les efforts faits et nous parle de ceux qui restent à faire pour que cette Afrique, enfin française, donne tout ce qu'on est en droit d'en attendre pour notre pays.

JOSEPH D'AUBECOURT.

Digitized by Google

COURRIER DU NORD

DANEMARK ET NORVÈGE, 1887.

DANEMARK.

Les recueils de documents, qui seront des mines d'or pour les futurs historiens, risqueraient fort d'être interrompus si leur publication dépendait des souscripteurs ; heureusement qu'elle est assurée par des subventions, soit des ministères, soit de la fondation Carlsberg, soit de la Société des sources historiques ou d'autres, soit de la municipalité de Copenhague, etc. A part le recueil des *Traités danois après 1800* [1], ce sont les mêmes que les années passées : *Livres de copies de lettres concernant les affaires intérieures du Danemark, de 1556 à 1560* [2], extraits par C. F. Bricka ; *Ordonnances, recez et autres documents royaux concernant la législation danoise de 1558 à 1660* [3], publiés par V. A. Secher ; *Sources historiques et compilations de l'histoire de Danemark, surtout du XVIe siècle* [4], éditées par H. Rœrdam ; *Lettres autographes de Christian IV* [5], publiées par C. F. Bricka et J. A. Fridericia ; *Lois ecclésiastiques danoises* [6] et autres dispositions concernant l'Eglise, l'Ecole et l'assistance publique, depuis la Réformation jusqu'à la *Loi danoise* de Christian V (1536-1683), publiées par H. F. Rœrdam ; *Judicia placiti regis Daniæ justitiarii* [7] ; *Documents et éclaircissements pour l'histoire du*

[1] *Danske Traktater efter 1800*, t. II, 1863-1879. Copenhague, 592 p. in-8°.

[2] *Kancellicts Brevbæger*, 1er demi volume, Copenh., 224 p. in-8°.

[3] *Forordninger, Recesser*, etc. (*Corpus Constitutionum Daniæ*). t. Ier, fasc, 1-2, du 13 déc. 1558 ou 22 déc. 1566, Copenh , 320 p. in-8°.

[4] *Historiske Kildeskrifter og Bearbeidelser af dansk Historie*, 2e série, t. II, livr. 3. Copenh., p. 385-576.

[5] *Kong Christian den Fjerdes egenhændige Breve*, fasc. 13-14. ann. 1589-1623. Copenh., 320 p. in-8°.

[6] *Danske Kirkelove*, t. III, fasc. I, de 1596 à 1631. Copenh., 192 p. in-8°.

[7] *Samling, af Kongens Rettertings Domme*, fasc. 9 (le dernier du t. II). Copenh., 170 p. in-8°.

Digitized by Google

Rigsraad et des Diètes [1] sous le règne de Christian IV, publiés par Kr. Erslew ; *Diplomatarium de Copenhague* [2], publié par O. Nielsen. — La *Saga d'Egil Skallagrimsson* [3], éditée par Finn Jónsson pour la Société de l'Ancienne littérature septentrionale, nous servira de transition aux documents islandais : *Islendingabóc* [4], de Aré Thorgilsson, édité par le même ; *Recueil de documents et de sagas*, qui ont paru dans *Nordanfaré* [5] ; *Enigmes et formules islandaises* [6], recueillies par Jón Arnason. On peut rapprocher de ce dernier recueil l'*Anthologie en dialecte des Færœs* [7], avec introduction littéraire, historique, grammaticale et glossaire, par V. U. Hammershaimb.

Parmi les nombreux périodiques qui s'occupent spécialement ou accidentellement d'histoire, citons le *Magasin danois* [8] ; la *Revue historique* danoise [9] ; la *Revue biographique* [10]; les *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionales* [11] ; *Collections pour l'histoire et la topographie du Jutland* [12] ; *Collections d'histoire ecclésiastique* [13] ; *Communications des archives militaires* [14]; *Archives historiques* [15], publiées par F. C. Graazow et S. B. Thrige, dont le contenu, ainsi que celui de quelques autres recueils, est spécifié dans la *Bibliographie de l'histoire danoise pour 1887*, publiée par W. Christensen, dans la *Revue historique* [16] de Copenhague, où il n'est pas parlé

[1] *Aktstykker og Oplysninger til Rigsraadets og Stændermœdernes Historie*, t. II, fasc. I. Copenh., in-8°, 320 p.

[2] *Kjœbenhavns Diplomatorium... fœr 1728*, t. VIII, fasc. 1-2. Copenh., 733 p., in-8°. — Table des t. V-VIII, *ibid.*, 136 p.

[3] *Egils saga Skallagrimssonar*, fasc. II, p. 241-432. Copenh., in.8°.

[4] Copenh., XXVII-44 p. in-18.

[5] *Safn af nokkrum sœnnum og merkilegum sœgum sem prentadar eru i Nordanfara*. Akureyri, 1886, 64 p. in-8°.

[6] *Islenzkar gátur, thulur og skemtanir*, fasc. I. Copenh, 4-157-3 p., in-8°.

[7] *Fœrœisk Anthologi*, fasc. II, p. 241-432. Copenh., in-8°.

[8] *Danske Magazin*, 5e série, t. Ier, fasc. I-II. Cop., 192 p. in-4°.

[9] *Historisk Tidsskrift*, udgivet af den danske historiske Forening ved dens Bestyrelse ; redigeret af C.-F. Bricka. 5e série, t. VI, fasc. III, p. 485-934 ; 6e série, t. I, fasc. I., p. 1-238 Copenh., in-8°.

[10] *Personal historisk Tidsskrift*, udgivet af Samfundet for dansk-norsk Genealogi og Personalhistorie ved G.-L. Wad, 2e série, t. II.Cop. 334-61 p. in-8°.

[11] *Annaler fœr nordisk Oldkyndighed og Historie*, 2e série, t. II. Cop., 372 p. in-8°.

[12] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi*, 2e série, t. II, livr. 3-4, p. 201-392. Aalborg, in-8°.

[13] *Kirkehistoriske Samlinger*, udg. af Selskabet for Danmarks Kirkehistorie ved H.-F. Rœrdam, 3e série, t. VI, fasc. I-II, p. 1-400. Cop., in-8°.

[14] *Meddelelser fra Krigsarkiverne*, udg. af Generalstaben, t. III, fasc. III, p. 209-320. Cop., in-8°.

[15] *Historisk Arkiv.*, nouv. série, t. XVII-XVIII. Cop., in-8°.

[16] 6e série, t. I, fasc. 1, 1888, p. 482-494.

Digitized by Google

de deux recueils islandais : le *Périodique de la Société de littérature islandaise pour 1887* [1], et l'*Annuaire de la Société d'archéologie islandaise pour 1886* [2], dont le contenu est indiqué en note.

A part la nouvelle édition remaniée de l'*Histoire du Nord* [3], par N. Bache, et la continuation, par J. T. A. Tang, de l'*Histoire de Danemark* [4], de L. C. Müller, nous n'avons à citer que des monographies ; *Le Danemark dans les temps préhistoriques : âge de pierre* [5], par V. Dreyer ; *Sur la forme primitive de quelques institutions de l'Islande autonome* [6], par V. Finsen ; *Sceaux ecclésiastiques danois du moyen âge* [7], décrits par H. Petersen, dessinés et lithographiés par Th. Bergh ; *Dessins de toutes les monnaies danoises connues pour la période de 1241 à 1377* [8], par H. V. Mansfeld-Büllner ; *Le comte Gerhard de Holstein et Niels Ebbesœn de Nœrreris* [9], par M. H. Rosenœrn ; *Histoire de Danemark et de Norvège à la fin du XVIe siècle* [10], par T. Lund ; *Etablissement de l'autocratie en Danemark et origine de la Lex Regia* [11], par C. Bruun, sujet également traité par J. A. Fridericia [12]; Histoire de *Struensee* [13], par K. Wittich, remaniée et augmentée par C. Blangstrup ; *Grandes et belles actions pendant*

[1] *Tímarit hins íslenzka bókmentafjelags*, VIII, 1887. Reykjavik, 320 p., in-12 : Notice sur Magnus Eiriksson, par Hafstein Pjetursson ; Vie de Bjœrn Jónsson de Skardsâ, par Jón Thorkelsson, avec additions, par Bjœrn Magnusson Olsen; l'Islande et les Islandais chez les anciens écrivains étrangers, par Olaf Davidsson ; sur les couvents islandais, par le prévôt Janus Jónsson. Le reste ne concerne pas notre sujet.

[2] *Arbók hins íslenzka fornleifafjelags 1888*. Reykjavik, 79 p., in-8° : Fouilles dans le Borgarfjœrd en 1884, par Sigurd Vigfusson ; sur le territoire occupé par Sighvat Raudé, par Brynjólf Jónsson ; Bibliothèque de Skâlholtsstad en 1604 et 1612, par Jón Thorkelsson ; Naufrage de Thorkel Eyjólfsson, par Sigurd Vigfusson.

[3] *Nordens Historie*, fasc. 51 à 53 et dern. Copenh., in-8°.

[4] *Danmarks historie*, t. V, fasc. 2-3. Cop., 128 p.

[5] *Danmarks Forhistorie i Omrids* Cop., 32 p.

[6] Dans *Videnskabernes Selskabs Skrifter*. Sect., hist. philos., t. I, fasc I. Cop., in-4°.

[7] *Danske geistlige Sigiller fra Middelalderen*, 7e et dern. fasc. Cop., 60 p. et 5 pl. in-f°.

[8] *Afbildninger af samtlige hidtil kjendte danske Mænter fra Tidvrummet 1241-1377*. Cop., 92 p. in-8°.

[9] *Greve Gert af Holsten og Niels Ebbesæn af Nœrreris*. Randers, fasc. 7-8, 144 p. in-8°.

[10] *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det* XVI^de Aarhundrede, I, Hist. intérieure : Livre VIII, Vie quotidienne : naissance et baptême. Cop., 424 p. in-8°.

[11] *Enevældens Indfœrelse : Danmark og Kongelovens Tilblivelse*. Cop., 126 p. in-8°.

[12] *Enevældens Indfœrelse i Danmark 1660*. Cop., 36 p.

[13] K. Wittich, *Struensee.... bearbejdet og forœget* ved C. Blangstrup, med et Forord af E. Holm. Cop., 230 p. in-8° avec 1 portr.

Digitized by Google

cent ans [1], par M. Koch; *Règne de Frederik VII* [2], par A. Thorsœe ; *Histoire de notre Constitution, de 1849 à 1858* [3], par S. N. Mouritsen ; *Entre les guerres* (1851-1864) ; Notes posthumes et lettres [4] de G. Fr. A. Graue ; *Nouvelles de l'Islande, 1885* [5], par Jón Steingrimsson.

En fait d'histoire topographique, citons : *Le Danemark décrit et dessiné par des écrivains et des artistes danois* [6], publié par M. Galschiœt; *Dessins d'anciens spécimens d'architecture septentrionale* [7], recueillis et publiés par O. V. Koch, V J.- Mœrk-Hœnsen et E. Schiœdte ; les *Fonts baptismaux dans l'église d'Akirkeby* [8], par L. F. A. Wimmer ; *L'Église de la Trinité à Christiansstad* [9], par G. Holm et V. Garde ; *Copenhague* [10], esquisse illustrée de l'histoire, des monuments, des institutions, par C. Brun ; *Le passé et l'avenir de Dragœr* [11], par C. Nicolaisen ; *Rapport sur la reconstruction et la restauration du château de Frederiksborg* [12] après l'incendie du 17 décembre 1859, publié par ordre du ministère de l'intérieur ; *La Paroisse de Grevinge* [13], par F. Petersen, en partie d'après un manuscrit de 1750, par Lyder Hœyer ; *Matériaux statistiques pour l'histoire du diocèse d'Aalborg à la fin du XVIIe siècle* [14], publiés par D. H. Wulff ; *Naufrage dans les eaux danoises, de 1858 à 1885* [15], par J. S. Hohlenberg ; *Voyage de l'expédition danoise sur la côte orientale du Grœnland* [16], par G. Holm et V. Garde.

La littérature, les écoles et les institutions ont été l'objet de quelques publications : *L'influence étrangère dans la littérature danoise*

[1] *Store og gode Handlinger gjennem hundrede Aær*, 301 p.
[2] *Kong Frederik den Syvendes Regering*, fasc. 32-35. Cop., 192 p. in-8°.
[3] *Vor Forfatnings Historie fra 1849 til 1858*. Cop., 200 p. in-8°.
[4] *Mellem Krigene*. Cop., 204 p. in-8°.
[5] *Frjettir frâ Islandi*. Reykjavik, 56 p. in-8°.
[6] *Danmark i Skildringer og Billeder* af danske Forfuttere og Kunstnere, fasc. 17-24. Cop. in-4°.
[7] *Tegninger af ældre nordiske Architektur*, 6e série, fasc. V-VI. Cop., in-f°.
[8] *Dœbefonten i Aakirkeby Kirke*. Cop., 90 p. avec 11 pl. in-f°.
[9] *Treföldighedskirken i Christiansstad*. Cop., 40 p.
[10] *Kjæbenhavn*, fasc. 14-18, t. I, p. 1-224. Cop., in 8°.
[11] *Dragœrs Fortid og Fremme*. Cop., 30 p. in-8°.
[12] *Beretning om Frederiksborg Slots Gjenopfærelse*. Cop., 84 p. in-8°, avec 3 plans.
[13] *Grevinge Sogn*. Copenh., 218, p. in-8°, avec suppl. sur les anc. familles, 12 p.
[14] *Statistiske Bidrag til Aalborg Stifts Historie*. Aalborg, fasc. I-II, 128 p.
[15] *Strandings in the danish waters*. Cop., 14 p. in-8° et 1 carte.
[16] *Den danske Konebaads-Expedition til Grœnlande Œsthyst*. Cop., 379 p. in-8°, avec fig. et cartes.

Digitized by Google

des XVIIe et XVIIIe siècles : I, mouvement de renaissance [1], par J. Paludan ; *Oehlenschlæger et les contes orientaux* [2], par C. Elberling ; *Manuel de littérature danoise*, de Flor [3], 9e édition, par P. Hansen ; *L'École de la vertu civique à Copenhague, de 1787 à 1887* [4], par H Lund ; *L'École de la vertu civique à Kristianshavn, de 1787 à 1837* [5], par J. Helms ; *La Maternité de Copenhague* [6] comme institution d'humanité et d'enseignement, de 1787 à 1887, avec un coup d'œil sur le développement de l'obstétrique en Danemark, par A. Stadfeldt : *La corporation des charpentiers à Copenhague* [7], par C. Nyrop, avec dessins par E. Rondahl.

Les notices généalogiques et biographiques sont toujours si nombreuses qu'il faut se borner à citer celles qui sont d'un intérêt plus général : *Dictionnaire biographique danois* [8], embrassant aussi la Norvège pour les années 1537-1814, publié par C. F. Bricka ; *Histoire des ecclésiastiques danois de 1869 à 1884* [9], par S. Elvius ; *Calendrier du Parlement pour 1857* [10], contenant des notices sur les membres du Folkething et du Landsthing, par P. Sveistrup ; *Annuaire de la noblesse danoise pour 1888* [11], par H.R. Hiort-Lorenzen et A. Thiset ; *Jens Bang commerçant à Aalborg de 1605 à 1644* [12], par D.H. Wulff ; *Johan-Christian Bjœrn* [13], par N. Davidsen ; *Tychonis Brahei et ad eum doctorum virorum epistolæ, ab anno 1568 ad annum 1587, nunc primum collectæ et editæ* [14] a F.R. Friis ; *Hans-Adolf Brorson* [15], par A.D. Jœrgensen ; *Frederik Bœgh* [16], par Elisa Bœgh ; *Balthazar Christensen* [17], par H. Holm ; *Johan-Frederik Classen*, le fondateur de

[1] *Fremmedindflydelse paa den danske Nationalliteratur*. I. Cop., 532 p. in-8°.
[2] *Oehlenschlæger og de østerlandske Eventyr*. Cop., 130 p. in-8°.
[3] *Haandboy i den danske Literatur*. Cop., 836 p. in-8°.
[4] *Borgerdydskolen i Kjœbenhavn*. Cop., 346 p. in-8° avec 3 portr.
[5] *Borgerdydskolen paa Kristianshavn*. Cop., 106 p. in-8°, avec 7 fig. et trois suppl.
[6] *Kjœbenhavns Fœdselsstiftelse*. Cop., 58 p. in-8°.
[7] *Kjœbenhavns Tœmmerlav*. Copenh., 368 p. gr., in-8°.
[8] *Dank biografisk Lexikon*, fasc. I-VIII, t. I. A jusqu'à Beaumelle. Cop., xv-617 p. in-8°.
[9] *Danmarks Præstehistorie*, fasc. VIII à XI et dern. Copenh., in-8°.
[10] *Rigsdagskalender*. Copenh. 52 p. in-8°.
[11] *Danmarks Adels Aarbog*. V^e ann. Cop., 470 p. avec 1 portr. et 12 pl. color.
[12] 4e et dern. fasc. Aalborg, 52 p. in-8°.
[13] Kolding, 1886, 80 p. in-8°.
[14] Fasc. IV. Copenh. 1886 in-8°, p. 92-112, et VIII p.
[15] Dans *Smaaskrifter til Oplysning for Kristne*. t. II, fasc. I. Cop., 64 p. in-8°.
[16] Copenh., 491 p. avec 1 portr.
[17] Copenh., 48 p. in-8°.

Digitized by Google

Frederiksværk et du fidéi-commis Classen [1]; *A la mémoire de Jor Erichsen,* directeur de la Grande Bibliothèque royale [2], par C. Bruun; *Thomas Kingo et son temps* [3], par R. Petersen; *Généalogie de la famille de Koefoed* [4], et *de la famille Koefoed de Koefoedgaard* [5] dans l'île de Bornholm, par J. Bidstrup; *Vie de l'évêque Otto Laub* [6], d'après sa correspondance recueillie et publiée par F. L. Mynster et G. Schepelern; *Souvenirs* [7] de J. N. Madvig; *Importance scientifique de J. N. Madvig* [8], par J. L. Ussing; *A la mémoire de J. N. Madvig* [9], par O. Siesbye; l'*Élève n° 101 de la maison d'éducation* [10], par F. Meisler; *D. G. Monrad* [11], par T. Graae; l'*Évêque Monrad comme directeur religieux* [12], par A. F. Brandt; *Généalogie de la postérité de Christjern Nielsen,* bourgmestre de Varde vers 1500 [13], par J. Vahl; *R. Kr. Rafn,* discours par L. F. A. Wimmer [14], et par F. Rœnning [15]; *Souvenirs de famille* [16], de 1800 à 1831, relatifs au naturaliste J. C. H. Reinhardt, recueillis par Mathilde Reinhardt; l'*Historien Vedel-Simonsen* [17], par A. Andersen; *P. Skram et Elsebe Krabbe* [18], par J. Nœrregaard; *N. V. Stockfleth* [19], par J. Forchhammer; *Sergel et Thorvaldsen* [20], étude sur la figure humaine dans le classicisme septentrional, par J. Lange; *Tordenskjold* [21], par W. Carstensen et O. Lütken; *Tristes souvenirs* [22] de Leonora-Christina Ul-

[1] Cop., 582 p. in-8° avec 1 phototypie et plus. grav.
[2] *Til Erindring om Jon Erichsen.* Cop., 38 p. in-8°.
[3] Cop., 472 p. in-8° avec 1 portr. et 1 pl.
[4] *Stamtavle over Familien Koefoed.* Cop., 1886, 186 p. et 2 tableaux in-4°.
[5] Cop., 124 p. in-8 et 1 tabl. in-4°.
[6] *Biskop O. Laubs Levnet.* 2e période 1855-1882. 2e sect. Cop., 382 p. avec portr.
[7] *Livserindringer.* Cop. 384 p. avec portr.
[8] *J. N. Madvigs videnskabelige Betydning* dans *Oversigt over det K. danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger.* 1887, p. 97-127.
[9] Dans *Nordisk Tidsskrift for Filologi.* Nouv. série, t. VIII, p. 81-150.
[10] *Opfostringshusdrengen* nr 101. Copenh., 156 p. avec continuation sous le titre de : *Mine sidste Læreaar.* p. 157-203.
[11] Nykjœbing (Falster), 52 p.
[12] *Biskop Monrad som Vejleder i Kristendom.* Cop., 48 p.
[13] Fasc. VII-VIII. Copenh., 110 p.
[14] Cop., 20 p.
[15] Cop., 160 p. in-8° avec 1 portr.
[16] *Familie-Erindringer.* Cop., VIII-217 p. in-8°.
[17] Cop., 120 p.
[18] Cop., 82 p. in-8° avec fig.
[19] 2e édit. Cop., 40 p. in-8°.
[20] Cop., 1886. XIV-220 p.
[21] Fasc. II-XVII et dern. Cop., in-4°.
[22] *Jammers-Minde.* Cop., 270 p. et 2 fig.

Digitized by Google

feldt, mémoires autographes sur sa captivité dans la Tour Bleue, de 1663 à 1685, édition populaire avec explications par S. B. Smith ; *Vie de L.-Chr. comtesse Ulfeldt* [1], par le même ; *Influence de A. S. Œrsted sur l'étude scientifique du droit privé dano-norvégien* [2], par H. Œllgaard ; *Interruption des travaux littéraires d'A. S. Œrsted en 1826* [3], par L. Koch ; *N.-Fr.-S. Grundtvig* [4], par H. Pjetursson ; *Sigurd Gunnarsson* [5], par Jón Jónsson.

NORVÈGE

Nous n'avons à signaler en fait de documents que les *Regestes du royaume* [6], reproductions intégrales ou extraits, par O. Gr. Lund et O. A. Œverland ; *Comptes et terriers norvégiens du XVIe siècle* [7], édités par H. J. Huitfeld-Kaas ; *le Dénombrement de la Norvège en 1701* [8], avec des éclaircissements sur le mouvement de la population aux XVIe et XVIIe siècles, compilé et publié par Tallak Lindstœl ; *Comptes rendus du Storthing de 1836 à 1854* [9], publiés aux frais de l'Etat ; et en fait de recueils où il y a des mémoires et des notices historiques, que : *Revue historique* [10], publiée par la Société histori-

[1] Cop., 260 p. in-8°.

[2] Cop., 360 p. in-8°, formant la 2e sect. de *A. S. Œrsteds Betydning for den danske og norske Retsvidenskabs Udvikling* par C. Goos, J. Nellemann et H. Œllgaard.

[3] Dans *Kirkehistoriske Samlinger*, extr. Cop., 26 p.

[4] Reykjavik, 1886, 24 p.

[5] Dans *Andvoré*, revue de la Société patriotique islandaise. 13e année. Reykjavik, in-8°.

[6] *Norske Rigsregistranter*. t. IX, fasc. IX, année 1649. Christiania. in-8°. p. 321-571.

[7] *Norske Regnskaber og Jordebœger fra det XVI^de Aarhundrede*, fasc. II. Christ., in-8°. p. 329-795.

[8] *Manntallet i Norge* 1701. Chr. 48 p. in-8°.

[9] *Storthings-Efterretninger* 1836-1854. t. I, fasc. VIII. Christ. in-4°, p. 561-640.

[10] *Historisk Tidsskrift*. 2e série, t. VI, fasc. I, publié pour 1886. Christ., in-8°, p. 1-264 avec fig. conten. : Nils Griis; envoyé dano-norvégien à La Haye (1704-1746) par le Dr L. Daac, qui a aussi étudié le voyage de l'Italien Francesco Negri en Norvège en 1664 et 1665 ; sur la cathédrale de Throndhjem, par N. Nicolaysen ; la division de l'ancienne loi du Frostathing, par K. Maurer, en allemand ; sur les noms de lieux septentrionaux en Normandie, par G. Storm ; sur l'inscription de la chapelle dite de Th. Angell dans la cathédrale de Throndhjem, par A. Chr. Bang, et de moindres notices. Le fasc. II, publié pour 1887, p. 265-401, contient ; Notice de N. Nicolaysen sur les temples païens et les églises en bois ; l'évêque Jens Nilsscen et ses écrits, par A. E. Eriksen ; remarque sur J. Ziegler, par L. Daac ; sur la significaton de *Herad* et herads-kirkja (église paroissiale) par A. Taranger.

Digitized by Google

que de la Norvège; *Vidar* [1], revue scientifique, littéraire et politique, rédigée par Ludvig Daae et le Dr Ingvar Nielsen; *Nouvelle Revue,* rédigée par J. E. Sars et O. Skavlan [2]; *Archives de philologie septentrionale* [3] éditées par G. Storm, avec la collaboration de S. Bugge à Christiania, de N. Linder à Upsala, d'A. Noreen à Upsala, de L. F. A. Wimmer à Copenhague et de Th. Wisén à Lund; *Rapport annuel de la Société pour la conservation des antiquités norvégiennes* [4]. Pour ne pas revenir sur l'archéologie citons encore : *Rapport annuel sur le Museum de Bergen pour 1886* [5] et sur celui de *Tromsœ pour 1886* [6]; *Guide abrégé pour les visiteurs du vaisseau de Viking trouvé à Gokstad* [7] par Ingvald Undset; *Cinquante constructions norvégiennes datées, élevées au moyen âge entre 995 et 1531* [8], par H. M. Schirmer; *la Galerie nationale norvégienne* [9], par le professeur L. Dietrichson.

Le professeur J. E. Sars a donné le troisième volume de ses remarquables *Considérations sur l'histoire de Norvège* [10], et une nouvelle édition revue de son *Introduction historique à la Constitution* [11]; Ingvar Nielsen a continué l'*Histoire de Norvège après 1814* [12] et le *comte Herman Vedel-Jarlsberg et son temps (1779-1840)* [13]; Vilh. Poulsen ses *Récits de l'histoire de Norvège* [14]; O. A. Œverland

[1] Christ. II-800 p. in-8°, conten. entre autres art. : L'état des esprits en Danemark et en Norvège lors de la séparation des deux pays, par L. Daae, aussi à part, 50 p. in-8°.

[2] Ann. VIe et dernière. Christ. VII-932 p. in-8°, contenant entre autres articles: l'Archéologie au nord et au centre de l'Europe, par Ingvald Undset, aussi à part, Chr. 23 p.

[3] *Arkiv for nordisk Filologi*. t. IV, fasc. I-III, p. 1-288, Christ. in-8°, conten., au milieu de beaucoup d'art. de linguistique, remarques de G. Storm sur la *Norrigia illustrata* de J. L. Wolff; la *Liste des rois de Norvège*, par E. Mogk.

[4] *Foreningen til norske Fortidsmindesmerkers Bevaring. Aarsberetüng for* 1886, avec le 7e fasc. de *Art et industrie du passé de la Norvège*, par Nicolaysen, p. 21-24 in-fo. et pl. 42-51. Christ. 166 p. in-8°, plus XIV p. et pl. I-IV.

[5] Bergen, 288 p., plus pl. I-X; pl. I-XI et pl. I, II.

[6] Tromsœ, 36 p. in-8°.

[7] Christ., in-8°; en danois, 15 p.; en anglais, 16 p.

[8] *Femti daterede norske Bygninger fra Middelalderen*, Chr., 32 p. in-8° avec 1 pl.

[9] *Det norske Nationalgaleri*. Chr., II-55 p. in-4°, avec 16 pl.

[10] *Udsigt over den norske Historie*, t. III. Chr., IV-350 p. in-8°.

[11] *Historik Indledning til Grundloven*. Chr., 181 p. in-8°.

[12] *Norges Historie efter* 1814. t, II, fasc. 4. Christ., in-8° p. 401-570.

[13] Fasc. III. Christ., in-8°, p. 321-480.

[14] *Fortœllinger af Norges Historie*, fasc. IX-XII. Chr., in-8°. t. II. p. 129-426 avec illustr. et 1 carte.

Digitized by Google

son *Histoire illustrée de la Norvège* [1] et publié un *Manuel de l'histoire contemporaine de la Norvège* [2]. Le Dr A. Ch. Bang a écrit un *Aperçu de l'histoire de Norvège au temps du catholicisme* [3]; D. Thrap des *Souvenirs de l'école municipale de Christiania, 1841-43* [4], et E. Schœnberg une notice sur la *Maternité de Christiania*, 1818-1837-1887, avec rapport pour 1883-86 [5]. Le *Dictionnaire des écrivains norvégiens de 1814 à 1880* [6], par J.-B. Halvorsen, se poursuit, ainsi que la seconde édition des *Médecins norvégiens du XIXe siècle (1800-1886)* [7], par J. C. Kiær. On doit à W. S. Dahl une *Esquisse historique de Haakon Ladejarl* [8]; à L. Daae des notices sur les professeurs *L. C. M. Aubert* [9], et *J.-N. Madvig* [10]; à S. Bugge, un discours sur *L. C. M. Aubert* [11]; à Henrik Nissen l'*Architecte Henrich-Ernst Schirmer* [12]; à un anonyme la *vie parlementaire de Johan Sverdrup* [13]; au lieutenant V. Œdegaard l'*Histoire du corps de chasseurs norvégiens depuis son origine en 1888* [14]; à C. J. Anker les *Volontaires norvégiens dans les guerres du Danemark de 1848 à 1850 et en 1864* [15], à Mikaël Sundt des *notices biographiques sur les étudiants de 1851* [16], et à Thomas S. S. Holst la *Généalogie de la famille Holst* [17].

Pour la topographie historique de la Norvège on peut consulter : *Annuaire de la Société des touristes norvégiens pour 1886* [18], publié par R. G. Sœegaard ; *la Norvège illustrée* [19], textes de divers

[1] *Illustreret Norges Historie*, fasc. 33-46. Chr. in-8o, t. III, p. 1-554 avec pl. — Edition populaire, t. I jusqu'en 1019. Chr., XXI-550 p. in-8o.

[2] *Lærebog i Norges nyeste Historie*. Chr., 175 p. in-8o.

[3] *Udsigt over den norske Kirkes Historie under Kalholicismen*. Chr., 362 p. in-8o.

[4] Extr. de *Kristiania Borger-og Realskoles Aarsberetning*, 1886-7. Chr., 20 p. in-8o.

[5] Extr. de *Norsk magazin for Lægevidenskaben*, no 4. 1887. Chr., 67 p. in-8o.

[6] *Norsk Forfatter-Lexikon*, t. II, fasc. 16-18. Chr., gr. in-8o. p. 385-576 (Gjertsen-Hauge).

[7] *Norges Læger i det XIXde Aarhundrede*. Chr., t. II, fasc. 1-6, p. 1-384.

[8] Bergen. 4-280 p. in-8o avec 1 carte.

[9] Extr. de *Skilling-magazin*, 1887, no 32. Chr., 15 p. in-8o.

[10] Extr. de *Vidar*. I. Chr., 42 p. in-8o.

[11] Extr. de *Morgenbladet*. Chr., 8 p. in-8o.

[12] Extr. de *Teknisk Ugebladet*. 1887. Chr., 16 p. in-8o avec portr.

[13] Chr., 99 p. in-8o avec grav. dans le texte.

[14] *Norske Jægerkorps's Historie*, Chr., 20 p. in-8o.

[15] *Norske Frivillige*. Chr., 4-271 p. in-8o avec 2 portr.

[16] *Studenterne fra* 1851. Chr., 2-59 p. in-8o.

[17] Holmestraad, 23 p. in-8o.

[18] *Den norske Turistforenings Aarbog*. Chr., XII-175 p. in-8o avec 10 pl.

[19] *Norge fremstillet i Tegninger*, 3e édition remaniée, fasc. 13-18. Chr., in-fo obl. pl. 25-35, 37 avec 7 p. de texte.

Digitized by Google

écrivains et planches, publiée par Ch. Tœnsberg ; *Mandal, notes d'histoire locale* [1], par J. Œ. Bugge et Ch. A. Bugge ; *Description de l'amt de Finmark* [2], par Wedel-Jarlsberg; le *Conseil général de l'amt de Stavanger de 1838 à 1887* [3], par J. Grude ; *Description d'Eker* [4]; *la Trompette du Nordland* [5], par P. Dass. Les paysanneries si sincères *de la Forêt et de la Montagne* [6], par N. R. Œstgaard, nous servent de transition à la démomathie : *Contes et traditions des Lapons* [7], par J. Quigstad et G. Sandberg, avec introduction du professeur M. Moe ; *Traditions et contes du Nordland* [8], recueillis par O. Nicolaissen ; *Traditions de Sogn* [9] par O. Sande, publiées par N. L. Lillere.

EUG. BEAUVOIS.

[1] Chr., 2-121 p. in-8° avec 1 carte.
[2] Extr. de *Illustreret Familielæsning*. Chr., 32 p. in-8°.
[3] *Amtsformandskabet i Stavanger Amt*. Stavanger, 179 p. in-8°.
[4] *En Beskrivelse over Eker*. Drammen, 278 p. in-8°.
[5] *Nordlands Trompet*. Chr., 107 p. in-8°.
[6] *Fræ Skov og Fjeld*, 2e édit. Chr., 176 p. in-8°.
[7] *Lappiske Eventyr og folkesagn*. Chr., XXXVI-219 p. in-8°.
[8] *Sagn og Eventyr fra Nordland*, 2e recueil. Christ., 2-94 p. in-8°.
[9] *Fræa Sogn. Segner og annat*. I. Bergen. 4-112 p. in-8°.

Digitized by Google

COURRIER RUSSE

Enfin nous avons sur les antiquités russes un travail qui s'annonce admirablement et semble devoir nous donner, dans une synthèse bien étudiée, les résultats des publications précédentes sur le même sujet. Il s'agit de l'ouvrage entrepris par MM. le comte Jean Tolstoï et Kondakov, portant pour titre : *Antiquités russes dans les monuments d'art* [1]. Le nom seul de ces deux spécialistes lui sert déjà de recommandation. Il n'y a pas longtemps que le public français a pu apprécier par lui-même la science de M. Kondakov, aujourd'hui professeur de beaux-arts à l'Université de Pétersbourg et premier conservateur au Musée de l'Ermitage, en lisant son *Histoire de l'art byzantin dans les miniatures* [2], pour ne rien dire de ses autres écrits composés en langue russe. Le comte Jean Tolstoï est bien connu par ses travaux sur la numismatique. Retracer l'histoire du développement de l'art russe ancien, tel est le but que se proposent les auteurs du présent ouvrage, que de nombreux dessins rendent doublement précieux et intéressant. Il paraîtra par fascicules dont chacun contiendra un traité complet sur quelque partie déterminée des antiquités russes. Dans le premier fascicule sont décrites les antiquités classiques de la Russie méridionale, qui en a été jadis si riche grâce aux liens qui la rattachaient au monde grec, ainsi que le prouvent les objets découverts à Kertch, à Taman, à Olbie et dans les tumuli disséminés le long du littoral nord de la mer Noire. L'intérêt du sujet, la largeur du cadre, l'exécution parfaite des dessins unis à un exposé à la fois solide, clair et à la portée de tous, rendent le livre indispensable à quiconque s'intéresse au passé de la Russie.

— C'est encore dans le midi de ce pays et dans les temps anciens que nous transporte la docte étude de M. Wassilevski sur la *Vie de saint Étienne de Souroge* [3], évêque et confesseur de foi, vie importante pour l'histoire des origines varégo-russes et diversement commentée

[1] Saint-Pétersbourg, 1889, in-4° de VI-171 et 1 p. avec 145 gravures.
[2] Paris, 1886, tome Ier, in-4° de 202 p. avec 29 gravures.
[3] *Revue du ministère de l'instr. publ.*, mai et juin.

Digitized by Google

par les auteurs. L'éminent byzantiniste passe d'abord en revue ces diverses opinions, trace ensuite assez longuement l'historique de Souroge, la Sugdée des anciens, aujourd'hui Soudak (en Crimée), et soumet à une analyse comparée les textes grec et slavon de la Vie du saint évêque, qu'il identifie avec saint Étienne, défenseur ardent du culte des images, exilé pour cela à Sugdée par Constantin Copronyme et plus tard présent au Concile de 787. Dans le prince *russe* dont fait mention la *Vie*, M. Wassilevski voit un varègne, mais non un slave ; de même les écrits *russes* que saint Cyrille aurait vus à Chersonèse, ainsi que le porte sa légende, ne sont point, selon lui, distincts de l'écriture gothique ; les traces des Goths en Crimée se voyaient encore plusieurs après le décès de l'un et de l'autre saint.

— Sous la direction de M. Savaïtov, blanchi dans les travaux d'archéologie, la commission archéologique de Pétersbourg a mis au jour une nouvelle édition de la première et plus ancienne chronique de Novgorod [1], la première édition, imprimée il y a environ cinquante ans, étant depuis longtemps épuisée. La nouvelle édition est à la fois plus correcte et plus complète; mais quant au texte fondamental qui est celui du manuscrit dit synodal, elle ne diffère point de l'édition précédente.

— Il a été question ici même des *Recherches historiques et critiques sur les annales de Novgorod*, par M. Sénigov, à mesure qu'elles paraissaient par parties, dont les plus importantes et les meilleurs dans les « Annales des travaux de la Commission archéographique » (t. VIII). Elles sont maintenant réunies en un volume, avec une étude distincte sur l'*Histoire de Tatistchev comme source d'histoire russe* [2], où l'auteur se range du côté de ceux qui tiennent pour la véracité des témoignages laissés par cet écrivain et introuvables ailleurs. — Sans être exempt de défauts, le travail du jeune savant se recommande à plus d'un titre.

— La même Commission a fait imprimer le récit justement apprécié de Reynhold Heidenstein sur la guerre moscovite (1578-1582), en le faisant précéder d'une longue et bonne préface sur l'auteur et sur son œuvre [3]. Sa qualité de secrétaire de Zamoiski et du roi Étienne Bathory lui permettait de puiser ses renseignements aux sources mêmes, et il est très probable qu'avant d'imprimer ses *Mémoires*, il les avait soumis à Zamoiski. La traduction russe paraît pour la première fois, plus de deux cents ans après l'édition princeps intitulée : *Rerum polonicarum* libri XII [4].

[1] Saint-Pétersbourg, 1888, in-8° de x-490 et xcviii p.
[2] Moscou, 1888, in-8° de viii et 435 p.
[3] 1889, in-8° de lxxxvi-309 et 27 p.
[4] Francoforti, 1671.

Digitized by Google

— A Vilno, la Commission archéographique a mis au jour deux nouveaux volumes, dont l'un contient des inventaires des propriétés foncières au XVIe siècle [1] l'autre, les décrets du tribunal suprême de Lithuanie [2]. On annonce qu'elle prépare maintenant un recueil de documents relatifs au passage des grecs-unis à l'Église russe, en 1839. Qu'elle ne tarde pas trop, et surtout ne soit pas trop discrète. Et attendant, nous signalerons quelques écrits parus à l'occasion du cinquantième anniversaire de cette défection à jamais lamentable, qu'un écrivain français a parfaitement caractérisée en traitant d'*escamotage* le procédé par lequel elle a été obtenue.

Celui des écrits qui mérite le plus d'attention, a pour auteur M. Bobrowski, et il traite de l'*Église grecque-unie sous le règne d'Alexandre Ier* (1801-1825) [3], époque relativement peu connue, et pourtant très importante, voire même critique ; époque de luttes continuelles entre les deux clergés, régulier et séculier ou plutôt entre les deux nationalités polonaise et russe ; car la question de nationalité, mêlée à la jalousie, y jouait un rôle plus grand peut-être que celle de la foi. Les sympathies de l'auteur sont toutes pour l'archevêque Lissowski, mort en 1809, et pour ceux qui partageaient ses convictions. Or voici, d'après M. Bobrowski, les réformes conçues et poursuivies, quoique sans succès, par ce prélat [3] : séparer les Uniates (c'est-à-dire catholiques du rite grec) des Latins (lisez catholiques du rite latin) ; rétablir la dignité métropolitaine dans *le but d'affaiblir le pouvoir du Pape*, et ramener le rite à sa première pureté en le débarrassant des éléments latins ; 2° affaiblir l'ordre des Basiliens en les soumettant à la juridiction des évêques ; 3° relever l'instruction du clergé séculier ; 4° améliorer son bien-être matériel ; 5° supprimer le droit de patronat. Cela suffit pour donner une idée de l'esprit dans lequel notre auteur écrit l'histoire de la malheureuse Église grecque-unie. — Dans un autre article, intitulé *Période préparatoire du passage des Grecs-unis à l'Église russe* [4], M. Bobrowski s'attache à prouver que la gloire de cet événement revient en grande partie aux précurseurs de Siemaszko et de ses consorts, ainsi qu'au gouvernement, qui depuis 1820 a changé de politique religieuse, dans le sens national, et surtout à l'Empereur Nicolas, qui l'a mise à exécution avec une énergie de fer et avec le concours secret des chefs de l'Église uniate ayant Siemaszko à leur tête. Il revendique donc une part de gloire (si gloire y a) à ces précur-

[1] *Vilno*, 1888, t. XIVe, in-4° de XXIV et 702 p.
[2] Ibid., in-4° de 552 p.
[3] *Revue de l'Instr. publ.*, livr. de juin, juillet et août.
[4] *Lecture Chrétienne* (livraison de mai-juin).

Digitized by Google

seurs, parmi lesquels figurait un membre de sa famille, le chanoine Michel Bobrowski, connu surtout comme slaviste de mérite.

Afin de le mettre sur un piédestal, il retrace sa biographie [1], ses travaux dans le domaine des lettres slaves, ses voyages scientifiques en Europe, et ses rapports avec les principaux fauteurs de l'apostasie de 1839, dans laquelle ce savant homme eut le malheur de tomber lui-même. Toutefois M. Bobrowski proteste énergiquement contre ceux qui voudraient voir dans ce mouvement préparatoire le plan arrêté d'avance, quoique non-avoué, de rompre avec Rome ; à l'entendre, il ne s'agissait, avant 1827, année où Siemaszko fit son apparition sur la scène, que de réformes formulées par Lissowski, et mentionnées plus haut. Toutes ces considérations servent de réplique à une série d'articles du professeur Koïalovitch [2], adversaire fanatique du catholicisme et de la Pologne, qui, ignorant l'histoire de l'Église uniate sous Alexandre I, et s'inspirant principalement des Mémoires de Siemaszko, inventa sa théorie d'inspiration, d'après laquelle cet évêque prévaricateur n'aurait fait que remplir une mission d'en haut, et doit par conséquent jouir d'une gloire sans pareille. Le temps nous révèlera, sans doute, bien d'autres célébrités dans le genre du chanoine Michel Bobrowski, bon slaviste, mais triste prêtre.

— Quand il s'agit de l'Église russe, le *rascol*, son fruit naturel, ne saurait être oublié : on sait les préoccupations que lui cause celui-ci avec ses millions d'adeptes, tous les ans plus nombreux. Aussi s'applique-t-elle à étudier les sectes, afin de les mieux combattre. Parmi les nouveaux ouvrages sur les dissidents, nous devons signaler celui de M. Droujinine : *le Rascol sur le Don au* XVIIe *siècle* [3], et *le Rascol dans la contrée de Saratov* [4], par M. Nicolas Sokolov, ancien rédacteur des *Travaux* que publie la commission des Archives de Saratov ; c'est sa thèse de licencié en théologie, livre plein de curieuses données sur la secte des *popovtsi* (vieux-croyants admettant le sacerdoce) qui sont établis dans cette vaste province. — Signalons encore l'intéressante étude de Saharov : *Traditions apocryphes et légendaires sur la Sainte Vierge dans l'ancienne Russie* [5].

— Nous sommes bien aise de voir paraître une *Histoire de Lithuanie depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours* [6], la plus

[1] *Antiquité russe*, de mai et juin.
[2] *Messager ecclésiastique*. n°s 9-13. Et son discours du 11 mai dans les *Bulletins slaves*, n° 22.
[3] *St-Pétersbourg*, 1889, in-8° de IX et 335 p.
[4] *Ibid.*, 1889, in-8°.
[5] *Ibid.*, 1889, in-8° de 148 p.
[6] Vilno, 1889, in-8° de 12 et 659 p.

Digitized by Google

complète de toutes les publications analogues, bien que ce ne soit qu'un essai où la critique découvre des défauts, des lacunes, des inexactitudes. L'ouvrage de M. Briantsev se partage en cinq périodes : période légendaire, mythique, après laquelle vient la période historique jusqu'à 1386, année de la mort du grand duc Vitold ; la 3e s'arrête à l'union de Lublin (1569) ; la 4e au partage de la Pologne ; le reste forme la 5e période.

— On lit avec intérêt les deux conférences publiques de M. Afanasiev sur Marie Stuart, faites d'après les données les plus récentes [1].

— L'auteur de remarquables travaux sur Christophe Varszevicki et Vincent Laureo, nonce en Pologne, dont il a été question ici-même, vient de donner une nouvelle étude, sa thèse de doctorat, intitulée : *Deux candidatures au trône de Pologne : Guillaume de Rosenberg et l'archiduc Ferdinand* (1574-1575) [2]. Cet épisode d'histoire avait, en effet, besoin d'être mis en un plus grand jour ; il l'est maintenant, grâce aux recherches faites par M. Verzbowski dans les archives du Vatican, d'Inspruck, de Prague, de Vienne, du prince Schwarzenberg, etc. Le livre se compose de deux parties, dont chacune est accompagnée de nombreux documents. Dans les 25 premières pages le savant historien retrace brièvement l'élection de Henri de Valois, dont le retour subit en France laissa le trône de Pologne vacant. On sait que celui-ci fut donné au troisième candidat, Étienne Bathory. Un indice onamastique et topographique facilite l'usage de ce travail fait avec beaucoup de critique et de méthode, digne enfin de la réputation déjà établie de l'auteur.

— Nous avons le regret de ne pouvoir en dire autant de l'*Histoire du moyen âge* [3] écrite par M. Ossokine, professeur à l'université de Kazan. La critique sérieuse du pays ne se gêne pas pour la traiter de phénomène pathologique, d'œuvre monstrueuse, inouïe, tant elle fourmille d'erreurs de toute sorte. On va jusqu'à conseiller à l'auteur de jeter au feu tous les exemplaires de l'édition. Je me borne à citer ce verdict sévère, mais juste.

— M. Gourévitch, pédagogue de marque, a publié le 3e volume de sa *Chrestomatie historique* [4], et M. Sapounov le cinquième tome des *Antiquités de Vitebsk*, contenant l'histoire de Polotsk [5].

— Les *Esquisses historiques de la province de Tambov* [6], par

[1] Odessa, 1889, in-8° de 111 p.
[2] Varsovie, 1889, in-8°.
[3] Kazan, 1889, 1re partie, in-8° de VIII-608, 115 et XXXI p.
[4] Pétersb. 1889.
[5] *Ibid.*, 1889, in-8° de 627 et XX p.
[6] Saint-Pétersbourg, 1889, vol. V [in-8° de 2 et 198 p.].

Digitized by Google

M. Dubassov, contiennent nombre de données d'un intérêt général, et de précieux matériaux sur les personnes et les choses des deux derniers siècles, sur les sectaires de Pendroit et leurs écrits, sur les troubles du temps de Stenka Razine et Pougatchev. Peu de provinces ont l'avantage d'avoir sur leur passé des travaux pareils à celui-ci.

— A propos de l'ouvrage allemand de Weissenborn sur les œuvres mathématiques de Gerbert (plus tard le pape Silvestre II), M. Boubnov, dont nous avons annoncé ici-même les belles recherches sur les différentes rédactions de la correspondance de Gerbert, et qui de son côté, avait traité le même sujet, fait une analyse rigoureuse du livre allemand, constate qu'il n'est ni assez mûri, ni exact, qu'il est en un mot peu satisfaisant. — Je ne ferai que nommer les *Actes et lettres touchant la question baltique*, de M. Forsten; j'y reviendrai.

— *La prise de Constantinople par les Turcs* en 1453 ayant pour les Russes un intérêt tout particulier, M. Pogodine y a consacré une intéressante notice, dans laquelle il donne un aperçu des ouvrages qui en traitent, à commencer par les auteurs grecs, suivis des écrivains italiens, turcs et slaves [2].

— Un travail analogue, mais plus étendu, sur *Pierre le Grand dans la littérature russe* [3], appartient à M. Schmourlo. C'est une sorte de bibliographie critique, dont les éléments abondent, surtout depuis les dernières quarante-six années, grâce aux publications de Muntzlov, Bytchkov, Méjov, etc. Malgré cette abondance de documents, la matière n'est pas épuisée; il reste beaucoup à faire (comme c'est aussi l'opinion de M. Schmourlo) avant qu'il soit définitivement établi que Pierre le Grand, à qui personne ne conteste son génie, ne fit que consommer l'œuvre réformatrice de ses prédécesseurs.

— Ici trouve sa place naturelle la publication académique des *Rapports et décrets du sénat sous Pierre Ier* [4]. Elle paraît maintenant sous la direction de M. Dubrovine, qui poursuit en même temps son *Histoire de la guerre et de la domination russe au Caucase* [5].

— Le sénateur Séménov a fait paraître le commencement d'un important ouvrage sur l'*Émancipation des paysans sous le règne d'Alexandre II* [6]. Il a été membre de la commission de rédaction et collaborateur du général Rostovtsev.

— Nous devons à M. Saïtov l'édition des fameuses *Affiches de*

[1] *Revue de l'Instr. publique*, livr. d'août.
[2] *Ibid.*, livr. d'août.
[3] *Ibid.*, mois d'août.
[4] 1888, vol. IV, in-8° de 26 et 600 p.
[5] Tome VI, in-8° [de XI et 767 p.].
[6] Pétersbourg, 1889, 1er vol.

Digitized by Google

Rostoptchine de 1812, devenues d'une rareté extrême et réunies ici pour la première fois [1].

— Fidèle à son programme, la Société fondée par le prince Paul Viazemski, de très regrettée mémoire, continue d'enrichir la littérature de nouvelles publications, très variées. Nous en signalerons les plus intéressantes; en premier lieu le *Chronographe* [2], faisant partie d'un recueil du XVIIe siècle appartenant à la bibliothèque du prince Viazemski. C'est un abrégé des chronographes de la première rédaction, augmenté de quelques morceaux des autres rédactions, comme de l'*Héxaméron*, par lequel il commence, et après lequel vient la *Prise de Troie*, et ensuite le *Chronographe* [3] depuis la naissance de Notre-Seigneur jusqu'au règne de Michel III et Théodora inclusivement. Les six dernières pages sont occupées par la légende de la reine Dinara. Il appartenait à la Société d'en donner un texte complet avec la fidélité d'un calque, à elle qui avait déjà reproduit de la même façon la chronique de George Hamartole en son entier. Dans une courte préface, M. Chlapkine, à qui a été confiée la rédaction de ce charmant volume, indique les sources d'où provient chaque morceau et les auteurs qui les ont édités.

— *Le statut de l'île de Kerk* (en italien Veglia) est imprimé en caractères glagolitiques [4], avec une transcription séparée en lettres cyrilliques et latines [5]. La transcription, faite par les soins de Madame Evréïnov, laisse un peu à désirer, quant à l'exactitude, ainsi que le fait observer un juge très compétent, M. Yagitch, dans la préface dont il a fait précéder ce précieux document juridique des Dalmates, écrit en 1388.

— *La vie illustrée* d'*Euphrosyne de Souzdal, religieuse* [6], fille du prince Michel de Tchernigov, mis à mort pour la foi par les Mongoles, a sa place marquée à côté de tant d'autres publications de luxe qu'on doit à la Société des bibliophiles russes. Le biographe de la pieuse princesse, le moine Grégoire, vivait au XVIe siècle. Son récit abonde en visions les plus surprenantes et porte le cachet d'une exaltation parfois naïve. L'illustration, à la fois riche et variée, sert d'excellent commentaire au texte; elle devient *typique* dans les pages contenant le récit de l'invasion des Mongoles; en même temps elle témoigne de la popularité dont jouissait la dévote princesse, digne fille d'un père

[1] Pétersbourg, in-4° de 54 p.
[2] 1888, in-4° de 12 et 157 p.
[3] Pages 29-151.
[4] 1888, in-16 de 15 et 65 p.
[5] 1888, in-4° de 61 p.
[6] 1888, grand in-4° de 2 et 148 p.

Digitized by Google

que les Russes vénèrent comme un martyr. L'édition est particulièrement intéressante au point de vue de l'art ancien.

— Sous ce titre : *Mémoires du capitaine Jacques Mordvinov* [1], la Société a imprimé le journal des voyages qu'il avait fait aux monastères de Solovki dans la mer Blanche, et de Balaam, sur le lac de Ladoga, dans les années 1744, 1752, 1764, 1777 et 1784. La lecture n'en est guère attrayante ; l'intérêt historique manque totalement ; il n'occupe d'ailleurs qu'une cinquantaine de pages, tandis que plus de 200 sont remplies de notes explicatives de l'éditeur, M. Vladimir Mordvinov, arrière petit-fils de l'auteur ; celui-ci a laissé encore un journal de la guerre de sept ans, à laquelle il avait pris part. Les notes se rapportent à la topographie, à la statistique religieuse et aux ancêtres de l'éditeur.

— D'une tout autre nature est l'*Histoire du célèbre roi Brunswic* [2], qui a fait jadis les délices du peuple tchèque, et ne tarda pas à pénétrer en Russie. La préface savante de M. Petrovski sur ce curieux produit du génie populaire ajoute l'utile à l'agréable.

— Il est juste de mentionner ici l'Éloge du fondateur de la Société, composé par M. Pomialovski, sous le titre : *A la mémoire du prince Viazemski*. L'hommage si mérité qui lui est rendu devient encore plus éloquent et plus complet quand on y ajoute les *Éditions de la Société* durant le premier décennat (1877-1887) [4] et les *Comptes rendus des séances* pendant les années 1881-1882, rédigés par M. Tihanov, qui les a embellis de nombreuses gravures [5]. Ce sont, en effet, comme autant de pièces à l'appui de ce qu'on lit dans l'Éloge sur les services rendus par l'illustre défunt aux lettres et à la science.

J. MARTINOV.

[1] 1888, in-8° de IV-48, 120 et 89 p.
[2] 1888, in-8° de 27 et 76 p. avec 2 fac-similés.
[3] *Idem*, in-8° de 22 p.
[4] *Idem*, in-8° de 38 p.
[5] *Idem*, in-8° de 128 p.

Digitized by Google

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Nécessité du réveil de la vie intellectuelle en province. — Moyens pour obtenir ce résultat. L'enseignement supérieur. Pourquoi cette mission appartient surtout à l'enseignement supérieur catholique. Dilatation possible de cet enseignement. —Les académies et sociétés savantes. — Le Comité des travaux historiques. — Les bibliothèques publiques en province. Leur insuffisance. — Les revues provinciales. — Utilité et importance des études archéologiques en province, quelle en est la raison. Moyens de propager les saines méthodes. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Lectures et communications. Le christianisme de Boèce. La formule *par la grâce de Dieu* sous les Carolingiens. Les songes et visions des martyrs. — Académie des sciences morales et politiques. Lectures et communications. L'avènement de Richelieu au pouvoir. Le vote du budget. — Prix et concours. — Congrès des sociétés savantes. — Société d'histoire diplomatique. — Société archéologique de l'Orléanais. Commission des *Monumenta Germaniæ historica*. — Académie des sciences de Prusse. — L'École allemande de Rome de la Gœrresgesellschaft. — Sociétés diverses. — Publications récentes ou en préparation en France et à l'étranger.

I

Nos lecteurs trouveront dans la seconde partie de la *Chronique* le compte rendu de la dernière réunion des délégués des sociétés savantes à la Sorbonne. Mais il ne nous paraît pas inutile, à cette occasion, d'appeler leur attention sur l'une des questions les plus importantes parmi celles qui se rapportent au présent et à l'avenir de notre pays. Les personnes qui réfléchissent sont depuis longtemps frappées de la nécessité de réveiller la vie intellectuelle en province, où, malgré de louables efforts, l'état général, il ne faut pas se le dissimuler, est un engourdissement qui, aux yeux des observateurs, fait un pénible contraste avec le mouvement qui se manifeste jusque dans des localités de petite étendue et de faible population, au delà du Rhin. Chez nous, au contraire, même les grandes villes de province, celles du moins qui ne sont point des centres de commerce ou d'industrie, ont trop souvent l'air de cités mortes et leur aspect léthargique glace l'esprit et le cœur du voyageur intelligent. Ces villes pourtant, et avec elles le très grand nombre de moyennes et de petites localités urbaines semées sur le vieux et riche sol de notre France, renferment une quantité considérable de forces oisives qui,

Digitized by Google

mises en mouvement et en action, pourraient grandement contribuer à la prospérité et à l'honneur du pays. Que de rentiers et de rentières, hélas ! consumant leur vie en visites et en conversations banales, dans les salons et dans les cercles de leur résidence somnifère, dans les radotages et les médisances ou dans les combinaisons profondes des jeux de cartes et de dominos ! Que de temps et d'argent mal employés ! Que d'intelligences atrophiées ! Quels ossuaires !

Mais enfin quels sont les moyens qui pourraient amener le réveil, si souhaitable, de la vie intellectuelle dans nos provinces ? L'action de l'enseignement supérieur y pourrait sans doute contribuer beaucoup. Dans les villes où existent des Universités ou des Facultés, un certain goût des choses de l'esprit s'est souvent maintenu et pourrait être excité et fortifié par le zèle et l'influence du corps professoral. Les Universités de l'État rendent et rendront à cet égard de grands services. Mais les Universités catholiques, si l'on a la sagesse de ne pas entraver leur développement, et de l'aider au contraire, pourront exercer sur ce terrain une action particulièrement efficace. Ce dont en effet nous avons surtout besoin pour ranimer et répandre en province le goût des travaux et des jouissances scientifiques et littéraires, c'est de personnes ayant de l'aisance et du loisir et pouvant se livrer à ces beaux travaux et à ces pures jouissances pour le plaisir même et pour l'honneur qu'on y trouve, sans obligation professionnelle et sans but intéressé. Les élèves, principalement recrutés au moyen de bourses d'études par les Facultés officielles des sciences et des lettres, deviendront des professeurs distingués ou des fonctionnaires instruits. Mais ce n'est pas de professeurs et de fonctionnaires que le défaut se fait surtout sentir, c'est de savants et de lettrés désintéressés et indépendants. Or, sans vouloir toucher en ce moment à la question religieuse en elle-même, nous croyons que c'est surtout dans les familles chrétiennes et catholiques des classes supérieures, dans les familles attachées à leur foi et dociles à la direction et aux conseils de l'Église, que se trouvent les recrues à faire pour ce qu'on nous permettra d'appeler la future milice intellectuelle de la France, milice à la fois libre par la situation de ses membres et disciplinée par la pratique des saines méthodes. Mais ces recrues, c'est aux Universités catholiques qu'il appartient de les appeler et de les instruire. Elles surtout y réussiront parce qu'elles seules, dans l'état actuel des choses, offrent les garanties philosophiques nécessaires pour qu'au progrès de la culture technique les familles dont nous parlons soient assurées de voir correspondre, dans l'esprit et dans le cœur des jeunes gens, un progrès et non une décadence de la foi et de la morale. Nous-mêmes, passionné que nous sommes pour le réveil intellectuel de notre pays, nous ne saurions en aucune manière consentir à séparer

Digitized by Google

ce grand intérêt, qu'il s'agisse du but à poursuivre ou des moyens à employer pour y parvenir, des intérêts plus sacrés encore de la religion et de la conscience, dont, il faut bien le dire, dans la théorie et dans la pratique, la science officielle ne tient trop souvent aucun compte, au point même parfois d'y faire publiquement d'insolentes blessures. Mais ces intérêts saufs, et rien ne doit être négligé pour les sauvegarder, nous souhaitons, d'ailleurs, comme nous l'avons dit maintes fois, que l'enseignement supérieur d'État et l'enseignement supérieur libre coopèrent, par une émulation pacifique et un bon accord raisonné, à l'œuvre dont il s'agit.

L'influence des Universités catholiques, auxquelles il est naturel que nous prenions un intérêt particulier, rayonne ou peut rayonner à une assez grande distance des centres où elles sont établies. Il est à désirer que cette influence s'exerce non seulement passivement, pour ainsi dire, par le seul effet de leur présence et de l'empire naturel des centres intellectuels sur les régions circonvoisines, mais encore activement, par l'application du vieux et juste dicton que quand la montagne tarde trop à venir à nous, il ne faut pas hésiter à prendre l'initiative et à aller trouver la montagne. L'organisation, par ces Universités, de séries de cours ambulants, circulants, serait, sans aucun doute, bien accueillie dans nombre de localités importantes. Des séries de cours et de conférences locales pourraient aussi être organisées, indépendamment des Universités, dans bien des villes grandes ou moyennes, et même petites, de nos diverses régions. Une institution fort utile serait celle d'un certain nombre d'écoles libres des hautes études, rattachées, s'il était possible, aux Universités catholiques régionales, et établies dans toutes les villes ou l'on pourrait espérer pour cette création de réelles chances de succès. Nous avons déjà signalé et nous signalons encore l'utilité des conférences d'études créées pour les jeunes gens sur un type analogue à celui qu'a réalisé avec fruit, par sa Conférence d'études historiques, la Société bibliographique. Les grands établissements d'enseignement secondaire qui existent en beaucoup d'endroits pourraient servir de point de départ et de point de ralliement pour les essais dont nous parlons et qui, s'ils réussissaient, seraient de nature à favoriser singulièrement le réveil de la vie intellectuelle en province.

L'un des organes les plus pratiques de cette vie à l'heure présente, ce sont les académies et les sociétés savantes. Les académies et les sociétés provinciales ont malheureusement beaucoup perdu de l'activité et de l'influence qu'elles avaient au siècle dernier. Ce fut un prix décerné par l'Académie de Dijon qui mit en lumière le génie littéraire, hélas ! si mal employé, de Jean-Jacques Rousseau. Cette activité, cette influence, il faut les leur rendre en un meilleur sens. Il faut que le

Digitized by Google

dilettantisme un peu vieillot, qui tient encore trop de place dans les séances et dans les publications d'un certain nombre d'entre elles, cède peu à peu devant les travaux sérieux et solides et les recherches originales. Sans exclure les belles lettres et les beaux-arts, dont la culture bien comprise peut donner utilement à ces associations du mouvement et de l'éclat, il faut qu'elles se débarrassent impitoyablement des rimes vaines et de la rhétorique pompeuse et fanée. Les études historiques y devraient toujours occuper l'un des premiers rangs, et il faudrait qu'on s'y accoutumât de jour en jour davantage à appliquer dans ces études les principes de la saine méthode scientifique. La méthode, voilà ce qui manque trop souvent encore aux travaux des sociétés savantes de nos provinces.

Les relations qu'elles entretiennent avec le Comité des travaux historiques et scientifiques qui siège au Ministère de l'instruction publique peuvent, à cet égard, leur être grandement profitables. Ce comité, l'une des meilleures créations de M. Guizot, a une tâche capitale à remplir au point de vue qui nous occupe. Il est regrettable que l'organisation, depuis son origine, en ait été si fréquemment remaniée. Il est regrettable aussi, mais peut-être inévitable, que les conséquences des événements politiques et de nos discordes intestines n'aient pas été, sous les divers régimes qui se sont succédé depuis 1833, sans influence sur la composition et le recrutement de cette institution, dont il importe, en tout cas, que le caractère demeure avant tout national et scientifique. C'est grâce seulement à ce caractère qu'elle peut exercer sur le mouvement intellectuel en province une légitime influence.

Ce mouvement rencontre, pour prendre toute la force désirable, un très grand obstacle dans l'état des bibliothèques publiques de la plupart de nos villes autres que Paris. Ces bibliothèques n'obtiennent pas, en général, des autorités municipales l'attention et les soins qui leur sont dûs. Leur entretien surtout et leur accroissement sont ou négligés ou mal conçus, de telle sorte que les travailleurs n'y trouvent même pas toujours les ressources nécessaires pour les études d'histoire provinciale ou locale. Les acquisitions nouvelles portent surtout sur des ouvrages de littérature courante et sur des romans. Or, il faudrait pourtant se bien persuader qu'une bibliothèque publique n'est pas un cabinet de lecture et qu'elle est faite pour les travailleurs et non pas pour les oisifs. Les hommes d'intelligence et de cœur, ceux notamment qui font partie des conseils généraux ou municipaux, ne doivent pas hésiter à exercer sur les autorités locales, desquelles les bibliothèques dépendent, une pression énergique, afin que ces dépôts, plus riches souvent qu'on ne le croit, et qu'il serait plus facile d'enrichir qu'on ne le pense, deviennent de vrais centres

Digitized by Google

et de vrais foyers d'études. Il ne nous coûte aucunement de rendre justice à cet égard aux efforts récents du Ministère de l'instruction publique, et de signaler l'impulsion que s'est attaché à donner, partout où il l'a pu, vers un meilleur état de choses, dans ses tournées d'inspection, M. Ulysse Robert. Mais ces louables efforts doivent être aidés par l'initiative privée, d'autant plus qu'il n'est pas, selon nous, à souhaiter qu'une incurie trop prolongée vienne justifier un jour une intervention plus directe et plus absorbante de l'autorité centrale sur des établissements auxquels il y a un sérieux intérêt à conserver, autant que possible, leur caractère autonome, provincial et municipal.

Un excellent organe, et qui tend heureusement à se développer, de la vie intellectuelle en province, ce sont les revues périodiques, celles en particulier qui se consacrent en tout ou en bonne partie aux diverses branches de la science historique, appliquée à l'étude des antiquités régionales et locales. Plusieurs fondations très heureuses ont eu lieu en ce genre dans ces dernières années. Nous avons plaisir à rappeler, parmi ces créations, celle de la *Revue historique de l'Ouest*, dont le succès est dû en grande partie à l'initiative intelligente et au zèle persévérant d'un jeune érudit, appelé par une vocation bien manifeste vers l'histoire et vers l'archéologie : le comte Régis de l'Estourbeillon ; celle de la *Revue du Bas-Poitou*, par laquelle M. René Valette a bien mérité des lettres et de la Vendée, et autour de laquelle commencent à se grouper d'excellents collaborateurs, parmi lesquels nous avons été heureux de rencontrer, au bas d'articles bien honorables pour ce recueil, des noms tels que celui du P. Ingold, de l'Oratoire, un des érudits et des critiques les plus vraiment doués de ce temps-ci ; celle surtout, un peu plus ancienne, de la *Revue poitevine et saintongeaise*, dirigée par un savant et un archéologue appelé, selon nous, à une place des plus distinguées, à une action des plus exemplaires dans l'érudition française en général et spécialement dans l'œuvre de restauration de la vie intellectuelle en province, notre excellent confrère et ami M. Joseph Berthelé.

C'est principalement vers l'archéologie que M. Berthelé a dirigé les forces vives et la verve entraînante de son esprit, et ce choix le rend d'autant plus propre à contribuer, comme il l'a fait dans la région où l'ont établi ses fonctions, et comme il le fera partout où le portera sa carrière, au réveil que nous souhaitons. Les études archéologiques sont de celles en effet auxquelles sont attirés le plus aisément les esprits intelligents et cultivés en province, parce qu'elles sont de celles dont les matériaux — c'est-à-dire les monuments ou débris de monuments — sont peut-être les plus abondants et les plus accessibles, surtout eu égard à ce que nous venons de dire du mauvais

Digitized by Google

état des bibliothèques. De plus, ces études impliquent des excursions hygiéniques et divertissantes. Aussi y a-t-il déjà, dans nos diverses régions, une quantité considérable d'archéologues ou d'amateurs d'archéologie. Peut-être la qualité n'en égale-t-elle pas la quantité. La connaissance et la pratique des saines méthodes est encore, en cela comme en d'autres études, insuffisamment répandue en France. La création de chaires d'archéologie, surtout d'archéologie religieuse et nationale, dans les Facultés des lettres, officielles ou libres, aurait des chances d'être particulièrement bien accueillie. Il y aurait possibilité et utilité de fonder des cours de ce genre, même hors des Facultés, dans un grand nombre de villes. Les conférences sur les antiquités et monuments locaux sont, nous le savons, parfois goûtées et applaudies même par des auditoires illettrés. La publication de bons *manuels*, renfermant sous une forme claire les principes généraux des diverses parties de la science archéologique et les règles de la méthode, guiderait singulièrement des vocations et des recherches qui parfois s'égarent. A défaut de manuels, il faut recommander d'autant plus les bons exemples, tels que ceux que donnent constamment dans leurs colonnes des recueils aussi bien dirigés et aussi utilement remplis que la *Revue poitevine et saintongeaise*. En insistant en ce moment sur le progrès désirable des études archéologiques, quoique ces études soient un peu en dehors du cadre ordinaire de la *Revue*, nous ne croyons pas faire tort aux autres branches de la science historique, bien au contraire. L'archéologie, en effet, dont les rapports avec ces autres branches sont nécessaires et constants, pourra, dans nos provinces, par les raisons mentionnées ci-dessus, leur amener des vocations qui ne se seraient peut-être pas éveillées sans elle. Cultivée comme il convient, elle inspirera d'ailleurs à ses adeptes le respect et le culte raisonné des traditions et des gloires religieuses et nationales et pourra contribuer ainsi, d'une façon très efficace, non seulement au réveil intellectuel, mais à la régénération morale et sociale de la patrie.

II

A l'Académie des inscriptions et belles lettres, le 31 mai, M. Paul Monceaux, ancien élève de l'école d'Athènes, a communiqué plusieurs fragments du texte et les principales planches d'un ouvrage qu'il prépare, en collaboration avec M. Laloux, architecte et autour d'un volume sur l'*Architecture grecque*, sur la restitution du temple

Digitized by Google

de Zeus à Olympie. — Le 7 juin, l'Académie a pris connaissance d'une importante note du P. Delattre, chapelain de Saint-Louis de Carthage, sur l'emplacement de la ville de Neferis, où Asdrubal établit son camp, et que Scipion, le second Africain, dut réduire avant d'assiéger Carthage. Des inscriptions retrouvées dans des ruines, sur le Henchir bou Beker, colline qui se détache du Djebel Ressas, permettent de fixer en cet endroit l'emplacement de Neferis. Les deux inscriptions sont des dédicaces faites par la ville à Septime Sévère et à Caracalla.— M. Cagnat a lu un travail sur l'alimentation de l'armée d'Afrique à l'époque romaine. Les vivres militaires, prélevés, à titre d'impôt, sur les habitants de la province, étaient versés en temps de paix dans des magasins dépendant du procurateur impérial, qui les livrait aux troupes sur le vu de bons émis par les chefs de corps. La garde des troupeaux était confiée aux soldats qui les faisaient paître sur les territoires militaires, où se trouvait aussi le foin pour les bêtes de somme. En temps de guerre, des agents directs de l'empereur recueillaient dans des magasins créés exprès non loin du théâtre des opérations les vivres nécessaires à l'alimentation des troupes. — Dans la séance du 14 juin, notons la lecture nouvelle proposée par M. Héron de Villefosse pour la ligne 12 d'une inscription aujourd'hui perdue et découverte en 1580 dans les murs du *Castrum* de Dijon. Au lieu de PAGAN [i] DOMO CO [n] SISTENTES, lecture adoptée jusqu'ici, M. Héron de Villefosse voudrait qu'on lût PAG [i] AN DOMO CO [n] SISTENTES, Ce *pagus* inconnu aurait laissé du moins un souvenir dans le nom d'*Andematunum* que porte dans quelques textes le chef-lieu de la *Civitas Lingonensium*. — Le 21 juin, M. d'Arbois de Jubainville a fait une communication sur le duel conventionnel antérieur au duel judiciaire. Dans le droit irlandais, la convention qui précède le duel a pour effet de décharger le vainqueur de toute responsabilité pour le meurtre de son adversaire. C'est encore un exemple de duel conventionnel que nous offre le passage de Tite-Live où plusieurs princes Celtibériens terminent leurs contestations par un combat sous les yeux des Romains (livre XXXVIII, chapitre 21.) — Le 28 juin, M. Léopold Delisle a donné des renseignements fort importants sur une prétendue chronique française des *Tards Venus*, possédée naguère par M. Carlo Morbio, collectionneur milanais, et mise en vente récemment à Leipzig. Cette chronique, soi-disant composée par Louis Jai, chanoine de Lyon, et dédiée par lui à l'archevêque Jean de Talaru, aurait été écrite vers 1390. Le catalogue, rédigé au moment de la vente, apprenait au public que le parchemin sur lequel la chronique avait été écrite en caractères insolites avec de l'encre noire et parfois avec de l'encre rouge, était un palimpseste et qu'on reconnaissait sous le grattage des caractères du xve siècle.

Digitized by Google

Les photographies de quelques feuillets, que l'on voulut bien transmettre à M. Delisle, le mirent en état d'affirmer que la chronique a été forgée au XIXe siècle par un copiste aussi maladroit qu'ignorant. — Le 5 juillet, M. Gaston Boissier a discuté la question de savoir si Boèce était chrétien. Son union intime avec le chrétien Symmaque, dont il devint le gendre, laissait déjà soupçonner qu'il n'était point païen. Un fragment d'un ouvrage de Cassiodore, découvert par M. Holder, établit qu'il a écrit pour défendre le christianisme. La *Consolation philosophique* n'est point un écrit aussi païen qu'on l'a voulu dire : Boèce n'a emprunté aux théories des sages de la Grèce ou de Rome que ce qui était conforme aux doctrines de l'Église. Et en cela il n'a fait qu'imiter plusieurs Pères de l'Église, qui ont traité les matières philosophiques sans recourir aux Écritures et par la seule lumière de la raison. Témoin saint Augustin, qui, en pleine ardeur de néophyte, a tiré de Platon et de Cicéron le fond de ses dialogues philosophiques. — Le 12 juillet, M. l'abbé Duchesne, étudiant un recueil de vies des papes conservé dans un manuscrit de saint Gilles, s'est attaché à montrer que le rédacteur de la partie qui correspond à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, est le cardinal Pandolphe, un des partisans d'Anaclet II, et non le cardinal Pierre de Pise, auquel l'attribue l'opinion courante.— Dans la séance du 9 août, M. Paul Viollet a lu une note sur le sens de la formule « roi par la grâce de Dieu » chez les princes carolingiens. Cette formule de pure humilité est alors, selon M. Viollet, l'antithèse du droit héréditaire : « Aucun roi, dit le Concile de Paris en 829, ne doit dire qu'il tient son royaume de ses ancêtres, mais il doit croire humblement qu'il le tient en vérité de Dieu. » Mais, pour venir de Dieu, le pouvoir n'en est pas plus immuable ni moins contrôlé. Dieu ne manifeste pas sa volonté directement, mais par l'intermédiaire des hommes ; l'élection, voilà le moyen par lequel cette volonté se manifeste. Peut-être aurions-nous, même pour les temps carolingiens, quelques réserves à faire sur l'interprétation du savant académicien. — Dans les séances des 26 juillet et 16 août, M. l'abbé Raboisson a fait une lecture sur la géographie de l'Assyrie au temps de Samsi-Rammân IV, dont il suit l'expédition pas à pas. M. Jules Oppert a contesté quelques identifications de noms de lieux proposées par M. Raboisson, dont il a d'ailleurs loué la sagacité ingénieuse. Selon lui le théâtre de la première campagne n'est pas l'Azerbeidjan, mais le nord de l'Arménie, appelé Ararat; et ce n'est pas en Susiane, mais au cœur de la Mésopotamie que s'est dénouée la 4e campagne. L'identification proposée par M. S. Reinach du nom d'Opaon Mélanthios, retrouvé sur une inscription de Chypre, avec Aristée,

Digitized by Google

l'Apollon Arcadien primitif, est une présomption en faveur de la colonisation de Chypre par les Doriens. — Le 23 août, M. Le Blant a communiqué un mémoire sur les songes et les visions des martyrs. Ce mémoire montre que les premiers chrétiens ont cru, comme tout le monde ancien, à la valeur des songes de la nuit. C'est surtout à l'époque des martyrs que se multiplient les récits de songes. — M. Clermont-Ganneau a présenté quelques observations sur l'emplacement de localités de la seigneurie d'Arsur au XIIIe siècle. L'île des Trois-Ponts, citée dans un acte de 1241, et située près de deux ruisseaux qui descendent de Jorjilra ou Jorjilia et de la colline de la « Fille de Comar, » serait une presqu'île au confluent de trois cours d'eau dont la réunion forme le Nuhr et l'Aûdja; l'un d'eux en effet descend d'un village de Djildjoulia (Jorjilia); la Fille de Comar serait le Tell el Mokhmar, au nord du confluent en question. D'autre part le lac de Catorie, que mentionne un acte de 1261, ne peut être que le Qatourié arabe voisin d'Arsur ou Arsouf.

Le 25 mai, l'Académie des sciences morales et politiques a entendu la fin de l'introduction historique à l'étude du droit commercial maritime, par M. Arthur Desjardins. La plupart des actes diplomatiques du XVIIe siècle sanctionnent à la fois ces deux principes : « Vaisseau libre, marchandise libre » et « vaisseau ennemi, marchandise ennemie. » La politique internationale de la France tendit à restreindre le nombre des objets formant contrebande de guerre. M. Desjardins a terminé son étude en donnant quelques renseignements sur les us et coutumes d'Olonne et sur Cleirac, le seul jurisconsulte français qui se soit spécialement adonné au droit maritime. — Dans une lecture faite les 25 mai et 1er juin, M. G. Fagniez a étudié les événements qui ont contribué à pousser Richelieu au pouvoir et la part prise par le P. Joseph dans l'avènement de ce ministre. Il a fait voir l'illustre capucin travaillant au rapprochement entre le roi et sa mère, poussant à la lutte contre les huguenots, servant de centre à la conspiration qui mit Richelieu à la tête des affaires; il a montré que la fondation par le P. Joseph de la congrégation réformée de Notre-Dame du Calvaire, en augmentant son prestige, lui permit de servir plus efficacement le cardinal. — Dans un mémoire lu le 31 mai sur les origines et le développement du droit des représentants du pays à autoriser les recettes et les dépenses publiques, M. Stourm a établi que ce n'est qu'en 1789 que fut reconnu le principe du vote des recettes par les représentants du pays, et en 1831 que leur fut attribué le vote des dépenses par chapitre budgétaire. — Un mémoire de M. Doniol sur l'introduction par la France du droit des neutres dans le droit public maritime, lu le 15 juin, tend à prouver que ce n'est pas au comte Panin, ministre de Catherine II, mais à Vergennes, qui dirigea

Digitized by Google

sous Louis XVI les affaires étrangères, que revient l'initiative de la mise en pratique du droit des neutres, reconnu en principe par le traité d'Utrecht. — Les 15 et 22 juin, M. Glasson a communiqué un mémoire sur les institutions primitives au Brésil. L'étude qu'il a faite, d'après les récits des voyageurs et des missionnaires, des mœurs brésiliennes au moment de l'arrivée des Européens, l'a amené à cette conclusion que cette population se trouvait à l'état sauvage, n'ayant qu'une idée vague de la famille et de la propriété, et pas la moindre notion de l'État, ni même de la justice au sens propre du terme.

Parmi les récompenses accordées par l'Académie des inscriptions, notons les suivantes : Le grand prix Gobert a été décerné à notre collaborateur M. Noël Valois, pour sa remarquable *Histoire du conseil d'état;* le deuxième à M. Molinier pour divers mémoires insérés par lui dans la belle édition de l'*Histoire du Languedoc* dont il est le directeur. Le prix Allier de Hauteroche a été mérité par l'ouvrage de M. Théodore Reinach sur les *Monnaies des trois royaumes de l'Asie mineure*. Dans le concours des antiquités nationales, l'Académie a décerné la première médaille à la *Vie politique de Louis de France, duc d'Orléans,* de M. E. Jarry ; la deuxième au *Recueil de documents concernant le Poitou,* de M. Paul Guérin ; la troisième aux *Fastes de la Numidie à l'époque romaine*, de M. Pallu de Lessert; la quatrième (exceptionnelle) au *Jouvencel* de MM. Camille Favre et Léon Lecestre ; Six mentions ont été accordées aux travaux de MM. le duc de la Trémoille (*Archives d'un serviteur de Louis XI*) ; Morel (*Genève et la compagnie de Vienne*) ; Bleicher et Faudet (*Matériaux pour l'étude préhistorique de l'Alsace*); Prudhomme (*Histoire de Grenoble*) ; Stein (*Olivier de la Marche*) ; d'Espinay (*la Coutume de Touraine au XVe siècle*).

L'Académie des sciences morales et politiques a donné le prix Le Dissez de Penanrun à l'ensemble des travaux de M. Doniol, et non pas seulement à son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique* ; et le prix Kœnigswarter par moitié aux *Sources du droit canonique* de M. Ad. Tardif, et au *Droit coutumier français* de M. Henri Beaune. Elle a mis au concours, pour le prix Doniol de deux mille francs en 1892, une *Histoire du droit des neutres et de son introduction dans la législation de l'Europe.*

La Société française d'archéologie, dans le congrès tenu par elle à Évreux, a décerné une des grandes médailles par lesquelles elle récompense les meilleurs travaux de ce genre au bel ouvrage de M. Joseph Berthelé, intitulé : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou* (Melle, Ed. Lacuve, in-8°). La première moitié du livre est consacrée à l'architecture, et l'on y remarque en particulier

Digitized by Google

une étude de très grande valeur, chronologique et généalogique, sur le développement de l'architecture dite *Plantagenet* en Poitou du XIIe au XVIIe siècle. La seconde se rapporte au mobilier (reliquaires, vases sacrés, orfèvrerie, etc.), et se termine par une série d'études détaillées sur les cloches et fondeurs de cloches du Poitou depuis le XVe siècle jusqu'à nos jours. Nous recommandons cet ouvrage à nos lecteurs comme un exemple et un modèle des recherches que l'on peut entreprendre et mener à bien dans nos provinces.

Annonçons quelques sujets de prix mis au concours. La Société archéologique de l'Orléanais décernera l'année prochaine un prix de mille francs au meilleur travail sur l'histoire de cette province. Le dernier délai pour la remise des manuscrits est fixé au 31 décembre 1889. — La Société du prince Jablonowski, à Leipzig, qui avait mis au concours pour 1889 une étude sur l'introduction de la langue allemande dans les chartes publiques et privées antérieures au XVIe siècle, met au concours pour 1890 une étude sur l'histoire de l'industrie polonaise depuis que la Pologne a perdu son indépendance; pour 1891, une étude sur les associations et corporations dans la Grèce ancienne; pour 1892 une histoire de la colonisation et de la germanisation du pays de Wettin. Chacun de ces sujets vaudra un prix de mille marks au meilleur travail, rédigé en français, allemand ou latin. Chaque année le terme pour la remise des manuscrits est fixé au 30 novembre. — La Société d'histoire de la Haute Lusace décernera en 1891 un prix de 150 marks au meilleur travail sur la procédure à Goerlitz du XIVe au XVIe siècle (dernier délai 31 janvier 1891). — La Société de Gœttingue décernera le prix Beneke (1er prix 3,400 marks, 2e prix 680 marks) au meilleur travail sur la situation intérieure du Hanovre pendant la domination française (1806-1813).

Le Congrès des sociétés savantes s'est tenu à Paris du 12 au 15 juin. Parmi les communications qui y ont été faites dans la section d'histoire et de philologie, nous noterons ici les suivantes : M. Baudel a lu une note sur le mode d'élection et les attributions des membres des États provinciaux du Quercy, établis au commencement du XIVe siècle et supprimés en 1673. L'évêque de Cahors en était président-né; aucun membre n'y siégeait qu'en vertu d'un privilège. Pendant la guerre de cent ans, ils eurent surtout à s'occuper d'affaires militaires ; après la paix, des moyens de ramener la prospérité dans le pays ; de Henri IV à leur suppression, leurs attributions furent purement financières. — M. Raulin a analysé les statuts de la confrérie des fèvres de Caen, établie entre 1180 et 1206 à l'abbaye d'Ardennes, simple association de prières pour les trépassés. — Un mémoire de M. Joret attribue au zèle des PP. Chaurand, Dumod et Guevarre, l'établissement des bureaux de charité ou hôpi-

Digitized by Google

taux généraux. — Le livre de raison tenu par un juge de Saint-Junien à la fin du XIVe siècle dont M. L. Guibert, bien connu par des travaux analogues, a fait l'analyse, est le plus ancien document limousin de cette espèce. — M. le chanoine Muller a signalé un précieux document du XVIe siècle, conservé dans les archives de Senlis, et qui donne le compte rendu officiel des États-Généraux de Paris en 1356. — M. Rébouis a fait une communication sur le règlement des tisserands et drapiers de la Grasse en 1302. — M. Labroue a fait connaître le *Livre de Vie*, journal des jurats de Bergerac de 1379 à 1382. — Le livre de raison de la maison de Cassel, communiqué par M. Finot, donne des renseignements sur la vie intime aux XIVe et XVe siècles.

La Société d'histoire diplomatique va distribuer à ses membres un important volume sur *Philippe V et la Cour de France* (1700-1715), par notre collaborateur M. Alfred Baudrillart, qui, comme on le sait, a fait pour élucider cette question d'importantes et fructueuses recherches dans les archives espagnoles. — La même Société publiera ensuite le *Recueil des instructions données aux envoyés impériaux en France*. Cet important volume, préparé par M. Györy de Nádudvar, formera le pendant de la publication entreprise par le ministère des Affaires étrangères.

La Commission des *Monumenta Germaniæ historica*, dont M. Dümmler vient d'être nommé président, a achevé, pour l'exercice 1888-1889, la publication du tome XV, deuxième partie, de la collection in-folio des *Scriptores* ; — du tome II des *Scriptores rerum Merovingicarum* (in-4°) ; — dans la collection in-8° *ad usum scholarum* du *Carmen de Bello Saxonico* ; — du *Thietmari Merseburgensis Chronicon*. — Dans la collection des *Leges*, M. Lehmann a publié la *Lex Alamannorum* ; — dans la collection des *Diplomata*, les diplômes d'Otton II ont été édités. — L'édition de Claudien, qui doit paraître cette année, et celle des *Kleine Chroniken* (Saint Jérôme et ses successeurs), achevée en manuscrit, vont clore la série des *Auctores antiquissimi*. — L'édition de Cassiodore, à laquelle seront joints les Actes des Conciles romains du temps de Théodoric, est en préparation et l'impression va en être commencée. — Pour l'édition in-folio des *Scriptores*, le 29e volume sera imprimé cette année. Le 30e et le 31e, qui contiendront les chroniques italiennes du temps des Hohenstauffen et les écrits politiques de l'époque, sont en préparation. M. Kurze achèvera cette année l'édition de Réginon de Prüm. Dès l'an prochain l'édition des écrits polémiques des XIe et XIIe siècles préparée par MM. Kuno Francke et von Heinemann sera envoyée à l'impression. — Le 5e volume de la collection in-folio des *Leges* va être terminé par la *Lex Romana Curiensis*, publiée par M. Zeumer, qui s'est égale-

Digitized by Google

ment chargé des *Leges Wisigothorum*, dont il pousse activement la préparation. Les Lois Burgondes, dont l'éditeur est M. Salis, seront aussi achevées cette année. Dans la même collection des *Leges*, sont en préparation l'*Edictum Theoderico* et les lois impériales allemandes. — La mort de son collaborateur n'a pas empêché M. Maassen de se trouver en état de commencer bientôt la publication des Actes des synodes mérovingiens. — Dans la collection des *Diplomata*, l'automne verra commencer l'impression des actes d'Otton III; M. Bayer compte donner bientôt ceux d'Henri II, et M. Bresslau prépare l'édition de ceux de Conrad II. — La publication du tome III (in-4°) des *Epistolæ*, par M. Rodenberg, clora cette série. — Dans la collection des *Antiquitates*, nous signalerons la prochaine apparition du tome II des *Necrologia Germaniæ*, comprenant l'archidiocèse de Salzbourg. Annonçons enfin que MM. Holder, Egger et Zeumer vont publier, en un volume in-4°, la table des matières contenues dans les volumes parus jusqu'ici de cette importante collection.

L'Académie des sciences de Prusse va mettre en vente le tome XVII de la *Correspondance politique de Frédéric-le-Grand*, qui comprend les années 1757-1758. En même temps M. Krauske va livrer à l'impression le tome III des *Preussische Staatsschriften aus der Regierungszeit Friedrichs II*, qui correspond au début de la guerre de sept ans. — La même Académie a commencé la préparation de l'édition, décidée l'an dernier, des *Acta Borussia*, c'est-à-dire des actes de l'administration intérieure de la Prusse au XVIIIe siècle. Le premier volume des actes de l'administration centrale ne pourra être envoyé à l'impression que l'an prochain; mais la publication des documents relatifs à l'industrie a pu être commencée dès cette année. Ceux qui concernent le commerce des blés vont être réunis par M. W. Naudé, que des études spéciales ont préparé à ce travail.

Nous avons déjà annoncé (t. XLV, p. 640) l'établissement par la Görresgesellschaft d'une sorte d'École de Rome. Les premiers érudits qu'elle y a envoyés ont pu inventorier jusqu'ici les 378 volumes d'*Introitus* et d'*Exitus* et 510 des *Collectoriæ* rédigés pendant le séjour des papes à Avignon, jusqu'à la fin du grand schisme. Cet automne, deux autres élèves commenceront la publication des rapports des nonces allemands au temps de Sixte V (1585-1590). — La Société d'histoire de Hambourg a décidé l'impression par M. Hausen des livres de commerce de la maison Van Gheldersen, à la fin du XIVe siècle, dont l'édition fragmentaire donnée en 1841 par M. Laurent était absolument insuffisante. Le sixième et dernier volume des comptes des recettes d'Hambourg va paraître aussi. — La Société pour l'histoire d'Oxford distribue cette année l'*Index du registre de l'Université* pour les années 1571-1622; et l'*Histoire d'Oxford* de

Digitized by Google

Wood, éditée par le Révérend A. Clark. — La R. Deputazione veneta di storia patria va publier les *Vitæ ducum* de Marino Sanuto, d'après le *Codex Marcianus*, en partie autographe, et la chronique de Giovanni Diacono. — Nous nous contentons de signaler ici l'apparition de deux volumes nouveaux de la R. Deputazione di storia patria, de Turin. L'un, le tome XXVII des *Miscellanea di storia italiana*, comprend des mémoires de M. Manuel di San Giovanni sur Pagno et Valle Bronda près Saluces, de M. Giovanni Vidari sur les cartes historiques de Pavie, de M. Alessandro Vesme sur Torquato Tasso et le Piémont, de M. Carlo Cipolla sur Audax, évêque d'Asti au xe siècle, de M. Jules Vuy sur Adémar de Fabri, prince-évêque de Genève au xive siècle; de M. Pietro Vayra sur une année de la vie publique de la commune d'Asti (1441). Le deuxième est consacré aux *Regesta* des comtes de Savoie jusqu'en 1255. Ce volume préparé par M. Dominico Carutti ne comprend pas moins de 971 actes.

La commission nommée par décret royal du 6 août 1888 pour la publication des œuvres de Nicolas Machiavel, sous la présidence de MM. Pasquale Villari, Cesare Paoli et Alessandro Gherardi, s'est réunie le 27 juin dernier et a décidé la publication des *Legazioni e commissarie* (1499-1512); puis elle entreprendra aussitôt la publication des lettres autographes qui s'élèvent à plus de 4,000 et qu'elle s'occupe à réunir.

La Commission historique de l'Académie cracovienne a décidé l'impression d'une *Bibliographie de l'histoire de Pologne* dont la préparation est confiée à MM. Fink et Sawerynski.

Après s'être fait connaître par une thèse de doctorat sur notre roi Raoul (voir la *Revue*, t. XXXIX, p. 677), M. Lippert a été chargé, comme collaborateur des *Monumenta Germaniæ historica*, des travaux préparatoires à une nouvelle édition critique des conciles tenus en Gaule sous les Mérovingiens. Il vient de faire paraître, dans le *Neues Archiv* et en tirage à part, une étude sur quelques notices manuscrites du ixe siècle, relatives aux prétendus auteurs des canons de ces conciles (*Die Verfasserschaft der Canonen gallischer Concilien des V. und VI. Jahrhunderts*. Hannover, Hahn, in-8° de 50 p.) Le résultat de ses recherches est entièrement négatif, car sa conclusion est que ces notices, contenues dans l'*Adnotatio de synodis*, sont de pure invention ; elles ont été fabriquées d'après l'ordre altéré des signatures épiscopales dans les manuscrits d'une collection canonique, dite la collection d'Angers. Cet essai est suivi d'une étude sur la *Vita S. Melanii episcopi Redonensis*. Saint Melaine était contemporain de Clovis. M. Lippert fournit d'intéressants renseignements sur l'époque où fut écrit cet important document et sur ses diverses rédactions.

Digitized by Google

Le rôle joué par les Pavesans dans la lutte entre le pape Jean XXII et les Visconti (1322-1323) a fait l'objet d'une récente étude de M. G. Romano : *J. Pavesi nella lotta tra Giovanni XXII e Matteo e Galeazzo Visconti (1322-1323)* (Pavie, Ronchetti, in-8° de 61 p.). Ce sont les actes des inquisiteurs envoyés par la cour de Rome qui ont fourni à M. Romano la base de son travail. Il en publie quatre comme pièces justificatives et fait suivre son opuscule de la liste des Pavesans poursuivis par les inquisiteurs comme fauteurs des Visconti. Nous regrettons le système que M. Romano, à la suite de plusieurs érudits, adopte pour la publication des pièces, et qui consiste à mettre des majuscules partout ou l'on a cru en découvrir dans le manuscrit. Ce scrupule d'exactitude nous semble puéril. Est-ce un scrupule analogue qui a conduit M. Romano a écrire (p.53, l.6) un *fides* au lieu de *fideles*, qui rend la phrase inintelligible? — Les *Nuovi documenti Viscontei*, que le même érudit vient d'extraire des archives notariales de Pavie (Milan, tipog. di G. Prato, in-8° de 47 p.), vont faire le jour sur la part à faire à Jean Galéas dans l'histoire du schisme d'Occident. Ces documents, pris dans les minutes du scribe même de Jean Galéas, Castelano Cristiani, sont des plus authentiques. Le plus important est le texte des ligues conclues en 1394 entre ce prince et le duc d'Orléans. On y voit que Jean Galéas donnait en principe son adhésion au projet d'inféodation des États de l'Église, mais qu'il s'arrangeait de manière à rester maître des suites et se ménageait une porte pour rentrer dans Gênes s'il ne réussissait pas à y faire entrer son gendre..., ou s'il réussissait à l'empêcher d'y entrer, car il en avait les clefs.

Nous avons reçu un fort beau volume, consacré par M. Léon Aucoc, membre de l'Institut, à l'*Institut de France* (Paris, imprimerie nationale, 1889, gr. in-8° de CCVIII-451 p.). Il contient la collection des lois, des actes du gouvernement, des arrêtés ministériels et des décisions de l'Institut qui ont organisé ce corps savant et réglé la marche de ses travaux, depuis l'année 1795 jusqu'à la fin de 1888, ainsi que le tableau des fondations faites en faveur de l'Institut et des diverses sections dont il est composé. C'est un précieux recueil, qui tiendra dignement sa place à côté du livre de M. Maindron sur l'*Académie des sciences* dont nous avons parlé (t. XLIV, p. 658); il est précédé d'un avant-propos où l'auteur retrace les grandes lignes de l'organisation des anciennes académies et de l'Institut, et d'une vaste introduction offrant tous les documents sur la création et l'organisation des anciennes académies.

M. René Kerviler poursuit avec une infatigable persévérance la publication de son *Répertoire général de Bio-Bibliographie bretonne*, que nous avons déjà signalé (t. XLV, p. 665). Les deux nouveaux fascicules parus contiennent les noms depuis BERNARD jusqu'à BLIGNÉ. On y remarque, en particulier, d'amples notices sur Alexandre Ber-

Digitized by Google

trand, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres; sur son frère François Bertrand, membre de l'Académie des sciences et de l'Académie française; sur François Bignon, député de 1834 à 1847, sur Pierre-Marie-Sébastien Bigot, baron de Morogues, pair de France, minéralogiste distingué et grand agriculteur; sur Ad. Billault, le ministre d'État de Napoléon III; sur Jacques Binet, membre de l'Académie des sciences; sur Louis Bizeul, archéologue distingué, l'un des fondateurs de l'*Association bretonne* et de la *Société archéologique de Nantes*, sur Blanchard de la Musse, surnommé le doyen des troubadours bretons; sur l'abbé de la Bletterie. Le septième fascicule termine le troisième volume du *Répertoire*. — M. René Kerviler vient d'entreprendre simultanément, sous ce titre : *Cent ans de représentation bretonne*, de nous donner la *Galerie de tous les députés envoyés par la Bretagne aux diverses législatures qui se sont succédées depuis 1789 jusqu'à nos jours*, enrichie de reproductions de portraits du temps. La première série, seule parue jusqu'ici, (Paris, Perrin, in-8° de 162 p.) concerne les députés aux États-généraux et l'assemblée constituante (1789-1791). C'est, comme le dit l'auteur, une manière pompeuse et nous ajouterons utile de célébrer le centenaire de 1789. En attendant la biographie complète des sept cents députés que la Bretagne, depuis un siècle, a fournie à nos assemblées et que l'auteur se propose de publier quelque jour, il nous donne ici des notices sommaires qui sont comme une sorte de *dictionnaire de la députation*. Nous félicitons notre érudit collaborateur de ce nouveau service rendu à l'histoire.

Nous avons sous les yeux le tome VIII du *Bulletin de la société des sciences historiques et naturelles de la Corse*, tout entier consacré à la publication des deux documents inédits sur *l'affaire des Corses à Rome* (20 août 1662) : c'est d'abord la *Relazione dell' accidente occorso in Roma l'anno 1662*, due à un anonyme, et ensuite le *Processo dei Corsi in Roma* (20 août-21 novembre 1662). Ces documents sont publiés, d'après des manuscrits de la bibliothèque de Bastia, par MM. L. et P. Lucciana, qui les ont fait précéder d'une brève introduction. — Nous avons reçu également le tome Ier de la 4e série du *Bulletin de l'académie delphinale*, qui continue dignement une publication très riche en intéressants matériaux. Nous signalerons dans ce volume les travaux suivants : *les tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution*, par M. F. Masse; *le premier bateau à vapeur : Dorothée de Jouffroy*, par M. Alfred Vellot; *un épisode inconnu de la vie privée du baron des Adrets*, par M. Prudhomme, archiviste de l'Isère : *la bibliothèque de la Grande Chartreuse au moyen âge*, par notre collaborateur M. Paul Fournier, avec le *Repertorium librorum domus Cartusie*, publié en appendice;

Digitized by Google

enfin une curieuse étude de M. J. Roman *sur les jetons banaux du Dauphiné.*

Parmi les nouvelles revues dont la publication intéresse les études historiques, nous signalerons les suivantes : les *Analecta liturgica*, qui se publieront par fascicules trimestriels de 100 pages, et dont le prix d'abonnement sera de 20 francs par an, comprendront des articles sur la liturgie, des documents liturgiques inédits, des notices descriptives de manuscrits liturgiques importants, enfin des calendriers d'églises cathédrales, qui rendront service non seulement aux liturgistes, mais aux hagiographes et aux historiens. Le directeur du recueil est M. Weale, de Londres, dont la compétence est bien connue. —Les *Archives du diocèse de Luçon*, que le P. Ingold publie en supplément à la *Semaine religieuse* du même diocèse, seront consacrées à recueillir les épaves des anciennes archives de l'évêché. On y donnera, successivement ou simultanément, mais avec une pagination spéciale à chaque publication, les registres des visites pastorales, ceux des collations bénéficiaires et des insinuations ecclésiastiques, puis tous les documents pouvant servir à éclairer l'histoire du diocèse. Les *Archives*, dont le prix est de 3 francs par an, ont commencé à paraître au mois d'août. — Les *Annales de l'enseignement supérieur de Grenoble* (Paris, Gauthier Villars) font une part aux études historiques. Cette publication, qui est trimestrielle, émane de l'initiative et est placée sous la direction des Facultés de droit, des sciences, des lettres et de l'École de médecine de Grenoble. Les fondateurs se sont proposé de donner une manifestation nouvelle de l'activité scientifique du corps professoral grenoblois, et de constituer en même temps comme un signe matériel et visible de la solidarité qui unit les divers ordres d'enseignement. Le fascicule qui vient d'être livré au public contient un important article de M. Ed. Beaudouin sur *la recommandation et la justice seigneuriales.*

En Espagne, nous signalerons deux nouveaux périodiques d'histoire : *El Archivo, revista de ciencias historicas*, dirigé par Don Roque Chabas (Denia, 9 francs par an) et la *Revista Catalana*, dirigée par don Jayme Collell et qui est consacrée à l'étude de l'histoire et de l'ancien droit de la Catalogne.

M. P. de Nolhac, qui prépare en collaboration avec M. Angelo Solerti un volume sur le *Voyage d'Henri III en Italie* en 1572, vient d'être chargé par le gouvernement d'une mission en Italie, pour y recueillir les documents relatifs à Pétrarque et aux commencements de la Renaissance italienne. — M. Ferdinand des Robert, connu par ses travaux sur l'histoire de Lorraine, va publier le volume qu'il avait préparé avec la collaboration de feu M. Meaume sur la *Jeu-*

Digitized by Google

nesse de la duchesse Nicole de Lorraine (1604-1638). — M. le lieutenant Espérandieu, qui vient d'extraire de la *Revue poitevine et saintongeaise* un important ouvrage sur l'*Épigraphie romaine du Poitou et de la Saintonge*, va donner comme suite à cette publication deux volumes, l'un sur les *Sigles figulins de l'époque romaine découverts dans la Vienne, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure et la Charente*, l'autre sur les *Inscriptions chrétiennes du Poitou et de la Saintonge antérieures au XIe siècle*. — Nous apprenons la préparation par M. le Dr E. Jacob d'un volume sur la *Vie de Julienne, comtesse de Stolberg-Wernigerode* (1506-1580), *une des aïeules de la reine Victoria*. — M. Bushnell Hart dirige la publication, entreprise à Londres par la maison Longman, d'une histoire d'Amérique, divisée en trois parties sous le titre de *Epochs of american history*. La première partie, *The colonies* (1492-1763), sera rédigée par M. Reuben Gold Twaites, secrétaire de la *State historical society* du Wisconsin ; la deuxième, *Formation of the Union* (1763-1829), sera l'œuvre propre de M. M. Hart ; la dernière, *Division and reunion*, est confiée à M. le professeur Woodrow Witson.

Nous annonçons aujourd'hui, quitte à revenir sur cet ouvrage, une intéressante étude d'après les documents d'archives intitulée : *La cour de Charles-Quint*, par Alfred de Ridder, début remarquable d'un jeune docteur de Louvain (Société Saint-Augustin à Bruges). — Nous signalons également l'intéressante étude de M. Boucher de Molandon intitulée : *Jacques Boucher, sieur de Guilleville et de Mézières, trésorier général du duc d'Orléans en* 1429 ; *souvenirs orléanais du temps de Jeanne d'Arc* (Orléans, Herbuison, gr. in-8° de 135 p.). Le savant auteur y donne des renseignements fort curieux sur le rôle de Jacques Boucher pendant le siège d'Orléans ; sur le chancelier d'Orléans Guillaume Cousinot (il fournit la preuve que Cousinot de Montreuil était le propre fils du chancelier et non son neveu, comme l'avait pensé Vallet de Viriville) ; sur l'entrée de Jeanne d'Arc à Orléans et son séjour chez le trésorier général Jacques Boucher ; sur le paiement de la rançon du duc Charles d'Orléans ; sur la famille de Jacques Boucher. Un grand nombre de pièces justificatives sont publiées en appendice et fournissent des indications utiles pour l'histoire du temps et pour la biographie des personnages cités dans la notice. Enfin, une ample description de l'hôtel de Jacques Boucher termine le travail du laborieux et sagace érudit auquel l'histoire est redevable de tant de curieuses recherches.

Nous avons reçu les ouvrages suivants, dont la *Revue* parlera dans ses prochaines livraisons : *Sacrorum Bibliorum fragmenta copto-sahidica musei Borgiani iussu et sumptibus S. Congregationis de Propaganda fide*, studio P. A. Ciasca. Vol. II (typ. eiusdem S. Congrega-

Digitized by Google

tionis, Romæ, grand in-8°); *Les grands Initiés, esquisse de l'histoire secrète des religions*, par M. É. Schuré (Perrin, in-8°); *Les fastes de la Numidie sous la domination romaine*, par M. A.-C. Pallu de Lessert (Braham, à Constantine ; Pedone Lauriel et A. Picard, à Paris, in-8°); *Old catholic missions*, by John Orlebar Payne, M.-A. (London, Burns and Oates, in-8°); *Saint Jean Berchmans*, par le chanoine A.-J. Docq, 2e édition (Desclée et de Brouwer, gr. in-8°); *La réforme à Saint-Omer et en Artois jusqu'au traité d'Arras, épisode de la pacification de Gand*, 1577-1579, par M. l'abbé O. Bled (Saint-Omer, H. d'Omont, in-8°); *Histoire de France depuis ses origines jusqu'au* XVIIe *siècle*, par M. Victor Canet (Desclée et de Brouwer, gr. in-8°); *Chronicon Galfridi de Baker de Swynebroke*, edited with notes by Edw. Maunde Thompson (Oxford, Clarendon Press, pet. in-4°); *The end of the middle ages. Essays and questions in History*, by A. Mary F. Robinson (Mme James Darmesteter) (London, Fisher Unwin, in-8°); *La diplomatie française et la succession d'Espagne*, tome I. *Le premier traité de Partage* (1659-1697), par M. Lagrelle (Gand, in-8°); *L'esprit public au* XVIIIe *siècle, étude sur les mémoires et les correspondances politiques des contemporains, 1715 à 1789*, par M. Aubertin (Perrin, in-18); *Le duc de Penthièvre*. Mémoires de Dom Courdemanche. Documents inédits sur la fin du XVIIIe siècle, par M. Étienne Allaire (Plon, in-8°); *Charakterbilder aus der Französischen Revolution*, par le Dr Arthur Kleinschmidt, professeur d'histoire à l'Université de Heidelberg, avec huit portraits (Wien, Hartleben, gr. in-8°); *Recueil des actes du Comité de salut public, avec la correspondance officielle des représentants en mission et le registre du Conseil exécutif provisoire*, publié par M. F.-A. Aulard (Impr. nationale ; Hachette, gr. in-8°) ; *L'année 1789 au Mans et dans le Haut-Maine*, par M. R. Triger (Mamers, G. Fleury et A. Dangin, in-8°); *Souvenirs sur la Révolution, l'Empire et la Restauration*, par le général comte de Rochechouart. Mémoires inédits publiés par son fils (Plon, in-8°); *Correspondance intime du comte de Vaudreuil et du comte d'Artois pendant l'émigration*, publiée par M. L. Pingaud (Plon et Nourrit, 2 vol. in-8°) ; *Les secrets des Bonaparte*, par M. Charles Nauroy (Bouillon, in-12); *La duchesse de Berry*, par M. Charles Nauroy (Vieweg, in-12); *Histoire de la chanson populaire en France*, par M. Julien Tiersot (Plon, in-8°) ; *Un Collège de Jésuites aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles. Le Collège Henri IV de la Flèche*, par le P. C. de Rochemonteix (Leguicheux, au Mans, 4 vol. in-8°) ; *Documents relatifs à la marine normande et à ses armements aux* XVIe *et* XVIIe *siècles pour le Canada, l'Afrique, les Antilles, le Brésil et les Indes*, recueillis, annotés et publiés par MM. C. et P. Bréard (Lestringant, à Rouen (in-8°); *Études sur les Pays-Bas au* XVIe *siècle*, par M. L.

Digitized by Google

Wiesener (Hachette, in-8°); *Briefe und Akten zur Geschichte Maximilians II*, von W.-E. Schwartz (Paderborn, Bonifacius-Druckerei, in-8°); *L'Irlande en l'Angleterre depuis l'acte d'union jusqu'à nos jours*, par M. Francis de Pressensé (Plon, in-8°); *Le duc et la duchesse de Ventadour, un grand amour chrétien au* XVIIe *siècle*, par X, avec une introduction de M. l'abbé Lagrange (Firmin-Didot, in-12).

Annonçons, en terminant, que, avant la fin de cette année, paraîtra probablement un volume intitulé : *Les préliminaires de la Révolution*, dans lequel l'étude, publiée ici-même, sur *la société française à la veille de la Révolution* sera complétée par le récit des *dernières années de l'ancien régime*.

Au moment où nous achevons de corriger les épreuves de cette *Chronique*, nous apprenons la douloureuse nouvelle de la mort de notre éminent collaborateur M Fustel de Coulanges. Nous essaierons de caractériser dans notre prochaine livraison la trace profonde et durable laissée dans les études historiques par l'illustre académicien.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

Digitized by Google

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

M. Ernest Havet ne croit pas au surnaturel, et, par conséquent, il regarde comme impossible de prévoir l'avenir et d'annoncer à l'avance les événements futurs ; autrement dit le don de prophétie n'existe pas et ne peut pas exister. Partant de ce principe, M. E. Havet a cherché à établir [1], non pas que les prophètes de l'Ancien Testament ont écrit à une époque postérieure aux événements dont ils parlent — cela, à son avis, ne peut être contesté — mais seulement que ces événements sont tous de l'époque des Asmonéens, ou de celle d'Hérode le Grand. Il a donc pris successivement chaque prophétie et s'est efforcé de montrer qu'elles se rapportent au Ier ou au IIe siècle avant Jésus-Christ. Au fond, cette série d'explications n'est que secondaire ; elle ne suffirait pas à établir *la Modernité des prophètes* ; car Isaïe, Jérémie, Ezéchiel, Daniel, etc., si l'on admet le surnaturel, ont pu annoncer des événements arrivés au second siècle. Le vrai argument de M. Havet, c'est qu'il n'est pas possible de prophétiser ; donc les prophètes sont postérieurs aux événements dont ils parlent, et si ces événements sont du second siècle les prophètes sont postérieurs au second siècle.

— Il est regrettable que, dans la même *Revue*, deux écrivains, M. E. Havet et M. Gaston Boissier, aient pris tous deux pour titre général de leurs travaux : *Études d'histoire religieuse*. Cela peut prêter à une confusion regrettable, étant donné surtout que leur manière de voir n'est pas la même. L'*Étude* de M. Gaston Boissier dont nous avons à parler, a pour objet un petit traité de Tertullien intitulé *le Manteau*, dont le style obscur et recherché a fait le désespoir des commentateurs [2]. Rien dans les autres écrits de l'apologiste ne ressemble à ce traité ; son caractère, ses idées rigoristes et entières, la sévérité de l'hérésie montaniste à laquelle il s'affilia sur la fin de sa vie semblaient devoir lui interdire de rédiger un opuscule en style de rhéteur, dans lequel il prouve que le manteau

[1] *Revue des Deux Mondes* Ier et 15 août 1889.
[2] *Revue des Deux Mondes*, Ier juillet.

Digitized by Google

vaut bien la toge et que lui, Tertullien, ne doit pas être blâmé d'avoir quitté l'une pour l'autre. Quel est donc le motif qui peut avoir poussé ce chrétien sévère à se livrer à ce badinage, à ces raffinements de style? M. G. Boissier pense qu'il faut l'attribuer à un retour d'amour-propre littéraire. Depuis sa conversion, Tertullien avait renoncé à tous les jeux brillants où se complaisait l'esprit des rhéteurs de son temps. Dans Carthage, ville où l'on se piquait de littérature, on devait moins goûter ses ouvrages d'apologétique que les œuvres qui avaient précédé sa conversion; on trouvait qu'il avait baissé, et on attribuait cette décadence au christianisme. Il a voulu montrer qu'il était encore capable de lutter en beau style avec les écrivains les plus renommés de son époque; de là le traité du *Manteau*.

— Le *defensor civitatis* est, à la fin de l'Empire romain, un personnage élu chargé spécialement de défendre contre toute oppression les habitants de la cité. Mais la nature de ses fonctions et le mode de son recrutement ont varié à différentes reprises. M. Émile Chénon a raconté l'histoire de cette institution dans la *Nouvelle revue historique de droit* [1]. D'abord nommés par le préfet du prétoire, les Défenseurs sont, à partir de 387, élus par les citoyens; ils ont certaines attributions judiciaires et de police, et leur véritable rôle est presque oublié. Mais, en 409, un rescrit impérial leur assigne pour fonction principale de protéger les contribuables contre les collecteurs d'impôts et contre toute exaction. Des abus ne tardèrent pas à se produire, et, en 458, Majorien réorganisa l'institution. Après la chute de l'empire d'Occident, les Défenseurs continuèrent à exister en Orient. Justinien vint modifier complètement leurs fonctions; sa Novelle XV fait des Défenseurs des espèces de gouverneurs de la cité, subordonnés au gouverneur de la province; ils ont des attributions administratives et judiciaires et deviennent de véritables fonctionnaires.

— Nos lecteurs connaissent sans doute le remarquable ouvrage de M. E. Beaudouin sur *la Participation des hommes libres au jugement dans le droit franc*, dont nous parlons plus loin. Pour l'époque carolingienne, M. Beaudouin soutient que les scabins jugeaient dans les plaids généraux comme dans les plaids particuliers et que, dans ces derniers, le reste du public n'avait pour mission que de servir de témoins au jugement. M. R. Saleilles n'est pas tout à fait de cet avis et il a exposé sa théorie personnelle dans la *Revue historique* [2], en l'accompagnant d'arguments assez plausibles, qu'il ne nous appartient

[1] Livr. de mai-juin 1889.
[2] Livr. de juillet-août.

Digitized by Google

pas d'ailleurs de discuter. Selon lui, les scabins ont simplement pour rôle, non pas de prononcer le jugement, mais de dire quel était l'article de loi applicable à tel ou tel cas. Les notables qui leur étaient adjoints approuvaient et confirmaient au nom de l'assemblée des hommes libres, et le comte prononçait alors le jugement comme représentant de l'autorité.

— Deux auteurs, l'un français : Augustin Thierry, l'autre anglais : M. Freeman, ont traité l'intéressante question de la conquête de l'Angleterre par les Normands. Tous deux se sont placés à des points de vue différents, et naturellement tous deux ont apprécié les événements de différente manière. M. A. Duméril a étudié les récits de ces deux écrivains [1] et a cherché à mettre en relief les erreurs dans lesquelles l'un ou l'autre sont tombés. Augustin Thierry a écrit son livre avec cette idée préconçue que les Saxons avaient été opprimés par les Normands, et ce sentiment a influé sur toutes ses appréciations. M. Duméril montre que cette oppression a été beaucoup exagérée ; la conquête a été plus pacifique qu'on ne l'a cru jusqu'à présent, et la fusion s'est faite sans déchirements trop sensibles. Guillaume le Conquérant, très habile politique, employa tous les moyens possibles pour s'attirer ses nouveaux sujets et il eut plusieurs fois occasion de s'appuyer sur eux contre les Normands rebelles à son autorité. M. Freeman, plus exact dans ses appréciations sur les débuts de la conquête, l'est beaucoup moins pour les années qui suivirent les règnes des trois premiers rois normands. Il a, au sujet de l'utilité des bons et des mauvais princes pour le développement d'une nation, des idées vraiment singulières et presque monstrueuses, dit M. Duméril.

— Charles V, quelques heures avant sa mort, supprima par ordonnance l'impôt des fouages ; mais, ce qui est étonnant, c'est que les chroniqueurs ne parlent pas de cette ordonnance ; et quelques érudits ont pensé que l'entourage du roi l'avait supprimée et en avait si bien gardé le secret que rien n'en avait transpiré au dehors. M. Louis Finot a établi [2] au moyen de documents inédits, que, loin d'avoir été cachée, cette ordonnance du roi mourant avait été publiée. Il en donne la preuve certaine pour le bailliage de Caux, et il y a tout lieu de croire qu'il en a été de même dans le reste du royaume.

— Un fragment de l'inventaire des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou, retrouvé à la Bibliothèque nationale par M. Ledos, lui a permis de combler une des lacunes de la publication faite en 1853 par M. de Laborde. Ce fragment [3] contient une des parties les plus intéressantes

[1] *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*, n° 2.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, 3e livr.
[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

de cet inventaire; c'est celui des tapisseries, qui semble être le plus ancien que l'on connaisse. L'introduction et les notes que M. Ledos a mises à sa publication font preuve d'une érudition très sûre et d'un véritable sens critique.

– Deux documents, récemment retrouvés en Lorraine et qui intéressent sinon Jeanne d'Arc elle-même, du moins son père et le village de Domremy, ont fourni à M. Siméon Luce l'occasion de compléter sur quelques points ce qu'il avait dit de Domremy à l'époque de la Pucelle, de la situation financière et de la position sociale de son père Jacques d'Arc [1]. L'un de ces documents est le procès-verbal de prisée des terres de la châtellenie de Vaucouleurs cédées en 1337 par Jean de Joinville au roi de France. Domremy n'y est pas mentionné ; donc ce ne fut que plus tard qu'il fut réuni au domaine de la couronne de France. L'autre de ces documents, plus intéressant pour l'histoire de la Pucelle, est un bail par lequel Jeanne de Joinville, dame de Greux et Domremy, baille à ferme la forteresse de l'Ile de Domremy à plusieurs habitants du pays dont le principal est Jacques d'Arc. C'était en l'année 1422 ; et M. Luce remarque combien ces huit années durent être difficiles à passer, combien de bandes ravagèrent alors ce coin de la France et quelles misères durent traverser les habitants de Domremy.

— Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de signaler des travaux sur la jeunesse du cardinal de Richelieu. M. Gabriel Hanotaux a pensé que le sujet n'était point épuisé et qu'il y avait encore du nouveau à trouver et à dire sur l'enfance et les débuts du terrible cardinal [2]. Nous ne dirons pas que son travail ouvre des horizons bien neufs ; il n'y a plus guère à apprendre sur Richelieu. Cependant le récit est intéressant à lire ; l'enfance et la jeunesse de Richelieu, sa nomination à l'évêché de Luçon, sa conduite dans son diocèse, son élection aux États généraux de 1614, voilà les principaux points traités, et bien traités, par M Hanotaux. Il y a cependant quelques restrictions à faire sur les visées de Richelieu au début de sa carrière : a-t-il, dès l'origine, pensé à la pourpre romaine et à la charge de premier ministre qu'il devait obtenir un jour? On ne peut que le supposer, et il y a peu de vraisemblance qu'à vingt-deux ans il ait déjà eu une si haute ambition.

— M. le vicomte G. d'Avenel continue ses études sur le règne de Louis XIII par un intéressant chapitre sur l'*Administration provinciale sous Richelieu* [3]. « Trois autorités diverses, dit il, militaire, ju-

[1] *Le Correspondant*, 25 juillet.
[2] *Revue des Deux Mondes*, 1er juillet et 1er août.
[3] *Revue historique*, juillet-août.

Digitized by Google

diciaire et financière administrent le pays ;... les hommes d'épée sont à la tête des gouvernements, les magistrats président aux ressorts parlementaires et présidiaux, les trésoriers de France dirigent les généralités. » Ces trois pouvoirs n'ont pas des attributions bien définies, et il y a souvent entre eux des rivalités et des conflits. Le gouverneur a le commandement militaire de la province; mais il a aussi des pouvoirs civils, peu étendus, il est vrai, mais qui varient suivant les pays. Il occupe dans son gouvernement la première place et il y pourrait devenir tout puissant si le Parlement n'était pas là pour mettre un frein à son autorité. Les attributions judiciaires sont, en effet, loin d'être les seules que possèdent les parlements ; ils ont des attributions administratives qui s'étendent à tout, depuis le contrôle des décisions royales par la formalité de l'enregistrement jusqu'aux mesures de police urbaine les plus infimes. En l'absence des gouverneurs, ils jouissent des pouvoirs militaires ; ce sont en somme les véritables chefs des provinces, et l'autorité royale a souvent à compter avec eux et doit parfois leur céder. M. d'Avenel exposera dans un autre article le rôle des trésoriers de France, auprès desquels Richelieu va bientôt placer les intendants.

— Depuis quelque vingt ans, c'est devenu presque une mode de dénigrer Boileau. A la suite de quelques bons esprits convaincus qui veulent juger le satirique d'après la toise de notre époque, il s'est élevé une nombreuse pléiade qui, de parti pris, a renchéri sur l'anathème. Cependant tout le monde n'a pas cédé au courant, et je n'en veux pour preuve que l'étude pleine d'idées justes et sensées que M. F. Brunetière a intitulée : *L'esthétique de Boileau* [1]. Boileau est venu à son temps; « artiste scrupuleux, » excellent versificateur, « tyran consciencieux des mots et des syllabes, » ses *Satires* ont « sauvé la poésie française des dangers urgents qui la menaçaient au début du règne de Louis XIV : emphase d'un côté, préciosité de l'autre. » Cette justice rendue à Boileau, quelle a été son esthétique ? Il a voulu essayer de ramener l'art à l'expression de la nature et de la vérité. L'art pour lui consiste à exprimer des idées ordinaires d'une manière fine et nouvelle, sans cependant tomber dans l'affectation. Malheureusement il n'avait ni sensibilité, ni imagination, et dans sa doctrine il a fait une part trop modeste à l'émotion, au pittoresque et aux sens, malgré l'influence que ses amis, Racine, Molière, La Fontaine, ont eu sur ses écrits.

- A la fin du XVIIe siècle, la mendicité était devenue une véritable plaie. Les mendiants, vrais ou faux, non seulement existaient en

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er juin 1889.

Digitized by Google

nombre dans les villes, mais remplissaient aussi les campagnes. Cet état de choses amena le roi à édicter des ordonnances pour arrêter la mendicité : il prescrivait de renfermer les mendiants dans des hôpitaux où on les ferait travailler, et à cet effet il réglementait l'organisation de l'hôpital général de Paris. Les grandes villes ne tardèrent pas à imiter la capitale. Mais, pour que la mesure fût efficace, il fallait qu'un grand mouvement de charité privée vint compléter l'œuvre commencée par le gouvernement. Les organisateurs de ce mouvement furent trois jésuites : les PP. Chaurand, Guévarre et Dunod. Ils entreprirent une véritable prédication, surtout dans le midi de la France, et amenèrent la création d'innombrables bureaux de charité. Leur réputation passa jusqu'en Italie ; Innocent XII appela le P. Chaurand auprès de lui pour organiser les hôpitaux de Rome et le P. Guévarre passa les dernières années de sa vie dans les états de Victor-Amédée. C'est l'histoire de leur apostolat que M. Joret a retracé [1].

— Qu'on ouvre n'importe quelle *Histoire de France*, et l'on y trouvera la mention du Pacte de famine Tous les historiens, tous les manuels presque sans exception, ont admis l'existence de ce honteux traité conclu entre le roi, les ministres, les contrôleurs généraux et des financiers et marchands pour produire des disettes factices par l'accaparement des blés sur tout le sol de France. M. Edmond Biré, après MM. Gustave Bord et Léon Biollay, a étudié soigneusement les origines de cette légende et n'a pas eu de peine à démontrer qu'elle ne reposait sur rien de solide [2]. Le premier individu qui en parle est Le prévôt de Beaumont, un toqué et un détraqué, enfermé dans une maison de santé jusqu'en 1789 Il fit paraître dans les *Révolutions de Paris*, de Prudhomme, un récit de ce fameux pacte. Ce conte fit si peu de bruit qu'il ne fut même pas achevé et que personne ne s'en occupa jusqu'en 1840, où M. Lavallée l'introduisit dans son *Histoire des Français*. Le prévôt de Beaumont avait échafaudé sa légende sur une pièce qui lui était tombée sous les yeux : c'était un traité fait en août 1765 entre le contrôleur général L'Averdy et les sieurs Malisset et cautions pour assurer, par une réserve de blé sans cesse renouvelée, l'approvisionnement de Paris. Cette mesure, loin d'avoir le caractère d'un accaparement criminel, était au contraire une sage précaution.

— Les travaux si nombreux qui ont été entrepris sur l'état de l'instruction publique en France avant la Révolution, se sont surtout occupés des provinces et ont presque complètement négligé la capi-

[1] *Annales du Midi*, juillet 1889.
[2] *Le Correspondant*, livr. du 10 juillet 1889.

Digitized by Google

tale. Les renseignements ne manquent pourtant pas, ainsi que l'a bien prouvé M. Albert Babeau dans l'intéressant article qu'il a publié dans le *Correspondant* [1] sur *les Établissements d'instruction à Paris en 1789*. A cette époque, la grande ville possédait plus de 550 écoles primaires, dont un grand nombre gratuites, et dix collèges avec 5,000 élèves parmi lesquels 3,000 externes ou boursiers recevaient l'instruction sans rien payer ; de nombreuses pensions libres existaient encore dans tous les quartiers, sans compter les séminaires. L'enseignement supérieur et spécial était assuré par les quatre facultés de l'Université, les écoles de pharmacie, de chirurgie, des ponts et chaussées, le Collège de France, l'École militaire, les écoles de peinture, d'architecture, de dessin et de chant, les cours pour les sourds-muets et les aveugles. Les filles n'étaient pas bien moins partagées que les garçons : de très nombreux couvents les recevaient et il existait en outre quelques pensions. En un mot, l'instruction publique était complètement organisée à tous les degrés, et on est obligé de reconnaître avec M. Babeau que l'œuvre de la Révolution, en matière d'instruction, a été bien restreinte.

— Il a semblé à M. F.-A. Aulard que « les orateurs qui ont célébré, le 20 juin dernier, le centième anniversaire du serment du Jeu de paume n'avaient pas retracé avec une netteté suffisante la physionomie de ce grand événement » C'est pourquoi il a essayé d'en donner un récit conforme au procès-verbal officiel et aux souvenirs des contemporains. Ce récit, en effet, est exact, et cette exactitude fait ressortir avec évidence le caractère de révolte de la conduite du tiers état. M. Aulard le reconnaît lui-même. Voici en effet ce qu'il écrit : « Le serment du 20 juin fut un acte de désobéissance formelle au roi, — désobéissance pour le présent, puisque le roi avait défendu aux députés de se réunir, — désobéissance pour l'avenir, puisqu'ils déclaraient que *rien* ne pourrait les empêcher de continuer leurs délibérations. »

— La question des subsistances a été une des grosses questions de l'époque révolutionnaire. Le comité de salut public s'en occupa beaucoup et ses cartons contiennent un nombre prodigieux d'arrêtés sur cette matière. M. Jules Viguier a étudié ce sujet pour le district de Cahors, d'après les archives locales [2], et il fait une triste peinture de l'état déplorable où se trouva la ville pendant les années 1793, 1794 et 1795.

— La politique de Robespierre, au point de vue des relations exté-

[1] *Le Correspondant*, livr. du 10 juin 1889.
[2] *La Révolution française*, juillet.
[3] *Id.*, *ibid.*

Digitized by Google

rieures, a été de ne pas en avoir. C'est ce qui ressort clairement d'un travail de M. Albert Sorel [1]. Dans l'organisation du Comité de salut public, il y avait bien une section des affaires étrangères; mais, parmi ses membres, il n'y avait point de diplomate. Deforgues, le ministre des affaires étrangères en titre, ne faisait rien, sinon de demander au Comité des ordres qu'on ne lui donnait pas. D'ailleurs, en fait, les relations avec les puissances étrangères n'existaient plus; nous n'avions conservé que deux ambassadeurs, Barthélemy en Suisse et Descorches à Constantinople. Ceux-là restaient sans instructions, sans lettres, livrés à eux-mêmes, et n'osaient rien faire. Dans les autres pays, il n'y avait que quelques agents secrets qu'on entretenait à peine. Cela dura jusqu'au 9 thermidor.

— Dans le même ordre d'idées, la diplomatie, M. A. Debidour a écrit un article sur *les Préliminaires du Congrès de Vienne* [2]. Il montre quelles étaient les idées particulières et les projets des quatre puissances qui allaient bientôt former la Sainte-Alliance. A notre avis, il est trop sévère pour les Bourbons, auxquels il reproche de n'avoir pas su conserver les places de guerre que nos troupes occupaient encore dans toute l'Europe et d'avoir cédé trop facilement aux prétentions des alliés.

— M. Soulajon, auquel sa position à la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur permet de consulter facilement les archives de cette institution, a étudié les origines de l'Ordre, dans le but de réfuter cette opinion, communément admise, que les cohortes de la Légion n'ont existé qu'à l'état de projet [3]. A l'aide de documents inédits, il reconstitue l'organisation primitive de la Légion, avec son grand conseil d'administration, ses grands officiers, ses quinze cohortes comprenant toute l'étendue de l'Empire. Il donne le tableau des dotations territoriales affectées à chaque cohorte; il montre qu'elles ont fonctionné, peu de temps, il est vrai, mais que cependant cette organisation n'a pas été purement théorique. Le travail de M. Soulajon n'a qu'un défaut, c'est d'être trop complet; il faut bien reconnaître qu'on se perd un peu au milieu de ce dédale d'arrêtés, de tableaux, de décrets, parmi lesquels sont noyées de place en place quelques lignes de l'œuvre personnelle de l'auteur. Il est bon de publier des documents, mais il ne faut pas y noyer son lecteur; et il aurait mieux valu souvent, pour l'intérêt du travail de M. Soulajon, que les documents fussent simplement analysés au lieu d'être reproduits intégralement.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 août.
[2] *Révolution française*, août.
[3] *Revue maritime et coloniale*, août.

Digitized by Google

— L'église d'Asfeld (Ardennes) est un monument sans doute unique en son genre. Bâtie entièrement en briques, elle se compose d'un porche, d'une nef étroite et d'une vaste rotonde bordée de chapelles. Les murailles latérales sont disposées de telle sorte que le plan de l'édifice ne présente que des lignes courbes. Sur le milieu de la nef s'élève un campanile; quant à la rotonde, elle est voûtée par une coupole très surbaissée. M. Henri Jadart vient de donner une bonne description de ce curieux monument [1]; il y a joint plusieurs pièces inédites relatives à sa construction qui eut lieu entre 1683 et 1685. Une coupe et un plan de l'édifice viennent très utilement compléter cette description, que la forme bizarre de l'église rendrait impossible à comprendre sans leur secours. — Signalons aussi l'étude de M. Gustave A. Prévost sur le château de Canteleu près Rouen et sur ses propriétaires depuis le XVIIe siècle [2], et la notice consacrée par M. G. P. à des portraits antiques de l'époque grecque découverts en Égypte [3]; deux reproductions jointes à l'article donnent une haute idée de la valeur de cette collection.

— M. L. Cloquet continue dans la *Revue de l'art chrétien* [4] l'exposé de ses *éléments d'iconographie chrétienne* dont nous avons déjà indiqué tout l'intérêt. Après l'étude des représentations de Dieu le Père et de Dieu le Fils, viennent celles du Saint-Esprit et de la Sainte-Trinité. Le Saint-Esprit est presque toujours représenté sous l'emblème d'une colombe nimbée ; on le trouve quelquefois sous l'apparence humaine ; mais un décret de Benoit XIV a interdit de le peindre sous cette forme. Quant à la Sainte-Trinité, elle a été symbolisée de bien des manières. Outre la réunion du Père et du Fils sous la figure humaine, au milieu desquels se trouve la colombe figurant l'Esprit saint, le triangle, la feuille de trèfle, les trois cercles s'entrecroisant sont les symboles les plus fréquents. Nous signalons à l'auteur une curieuse sinon très respectueuse représentation de la Trinité à la voûte d'une des chapelles de la cathédrale de Saint-Pol de Léon : ce sont trois visages enchevêtrés de telle sorte que, de quelque côté que l'on se tourne, on en trouve toujours un devant soi, qui emprunte aux deux autres une partie de ses traits. — La même livraison contient une courte notice de M. Jules Guiffrey sur une tapisserie de l'église Saint-Germain des Prés à Paris, aujourd'hui perdue, et qui représentait la vie de saint Germain.

— L'histoire de toutes les sociétés populaires se ressemble et

[1] *Bulletin monumental*, janvier-février.
[2] *Id.*, *ibid.*
[3] *Revue archéologique*, mai-juin.
[4] Livr. de juillet.

Digitized by Google

l'existence de toutes s'est écoulée d'une manière analogue sans présenter de grandes différences. Cependant, l'histoire locale trouve son compte dans ces travaux, et certains détails qui passent inaperçus pour des étrangers présentent de l'intérêt pour les gens du pays. Aussi nous félicitons M. H. Baumont d'avoir raconté l'histoire de la Société populaire de Lunéville[1] ; il l'a fait d'ailleurs avec beaucoup de soin, en ne négligeant aucun détail et en s'aidant des documents originaux qui sont parvenus jusqu'à nous.

— A signaler encore la *Chronique de Jean Tâté*, bourgeois et échevin de Château-Porcien au XVIIIe siècle, publié par M. Henri Jadart[2]; — la notice de M. Arthur de la Borderie sur l'ancienne vicomté ou principauté de Léon, en Bretagne[3] ; — l'intéressante étude de M. Hersart de la Villemarqué sur les anciens poètes de ce même pays de Léon[4] ; — la suite du compte rendu donné par Mgr Barbier de Montault des fouilles exécutées dans l'église de l'ancienne abbaye des Châteliers (Deux-Sèvres)[5] ; — le travail de M. H. Burin des Roziers sur les courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Forez et le Velay, où les exploits de ce célèbre contrebandier sont racontés d'après les documents officiels[6];— la notice de M. J. Meynier sur la situation politique de la Franche-Comté et de l'Ajoie en 1789[7] ; — la suite du travail de M. de Marin de Carranrais sur l'intendance de Provence[8];— l'étude de M. Georges Beaurain sur les gentils-hommes landais au XVIIIe siècle, leur vie, leur condition sociale et les droits qu'ils possédaient encore sur leurs vassaux; — enfin les curieux extraits publiés par M. André Joubert d'après un manuscrit du British Museum et relatifs aux réparations faites à divers édifices de la ville du Mans entre 1368 et 1374[9].

FR. DE FONTAINE.

[1] *Annales de l'Est*, juillet.
[2] *Revue de Champagne et de Brie*, juin.
[3] *Revue de Bretagne et de Vendée*, août.
[4] *Revue de Bretagne et de Vendée*, août.
[5] *Revue poitevine et saintongeaise*, nos 67 et 68.
[6] *Revue d'Auvergne*, mars-août.
[7] *Annales franc-comtoises*, juillet-août.
[8] *Revue de Marseille*, août.
[9] *Revue historique du Maine*, 4e livraison.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Étude critique sur la composition de la Genèse, par P. JULIAN. Paris, Lethielleux, 1888, in-8° de 254 p.

L'étude critique de la composition de la Genèse a suscité en Allemagne une multitude de travaux. En France, on ne se sent guère porté vers ce genre d'études, qui répugnent à notre esprit ennemi des subtilités et porté vers les grands horizons. On ne doit pas cependant les négliger complètement, surtout au moment où M. Reuss, M. Renan, et quelques autres, cherchent à combattre la religion par l'importation des systèmes d'outre-Rhin sur l'origine purement humaine du Pentateuque. M. Julian a donc rendu un véritable service en mettant à la portée de tous l'exposition et la réfutation de ces théories. C'est là en effet le double but de son livre. Après avoir fait connaître la doctrine de l'Église sur l'authenticité du Pentateuque et l'inspiration des Écritures, il fait connaître ce qu'on appelle le système documentaire, c'est-à-dire le système qui consiste à supposer que le Pentateuque est composé de documents d'origine et d'époques diverses ; il en montre ensuite la fausseté. Ce système est incompatible avec l'authenticité du Pentateuque et aussi avec l'inspiration des Livres Saints : il suppose des erreurs dans la Genèse. Les raisons qu'on apporte en sa faveur ne sont pas concluantes, et il est contredit par l'unité du plan de la Genèse.

L'*Etude critique* de M. Julian est une thèse de doctorat en théologie, présentée à la faculté catholique de théologie de Lyon ; de là la forme un peu scholastique et technique donnée à ce travail, comme, par exemple, p. 193 et suivantes, où l'emploi du nom d'*Elohim* (Dieu) est exposé en dix règles, comme dans une grammaire. Mais si la forme n'est pas toujours attrayante, le fond n'en est pas moins solide, et cette méthode d'exposition a d'ailleurs l'avantage de permettre à l'auteur de traiter son sujet avec plus de précision, de netteté et de clarté.

L. M.

—

Le temple reconstruit par Zorobabel, par J. IMBERT. Louvain, Lefevre, 1889, in-8° de 62 p.

On admet communément que le Shesbaççar, prince de Juda, à qui Cyrus fit rendre les vases sacrés du temple de Jérusalem, est le même que Zorobabel, qui figure dans la généalogie de Notre Seigneur. D'après M. Imbert, ces deux personnages sont distincts et ont vécu à des époques différentes ; le premier du temps de Cyrus, le second vers Artaxerxès Ier et Darius II ; ce fut

Digitized by Google

grâce à l'intervention de Darius II que Zorobabel put achever la reconstruction du temple de Jérusalem. M. Imbert suppose deux reconstructions du temple; l'une par Shesbaçar et l'autre par Zorobabel. Il pense que ce n'est qu'en distinguant ainsi ces deux personnages et en admettant deux reconstructions du temple qu'on peut résoudre les difficultés chronologiques que présentent les six premiers chapitres du premier livre d'Esdras. Ces difficultés sont réelles, mais l'hypothèse de deux reconstructions du temple ne sera pas admise assurément sans quelque peine. Il est impossible d'entrer ici dans le détail et dans la discussion des arguments apportés par M. Imbert en faveur de sa thèse ; il faudrait entrer pour cela dans de trop longs développements, et nous ne pouvons que renvoyer à son travail ceux qui s'intéressent à ces questions. Chemin faisant, M. Imbert traite aussi plusieurs questions intéressantes, par exemple l'unité de composition du premier livre d'Esdras, qu'il établit par de bonnes preuves. Quoi qu'on pense des conclusions auxquelles est arrivé l'auteur, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître une véritable aptitude pour la discussion et la critique de ces questions ardues ; ce goût n'est pas commun parmi nous, et l'on est en droit d'espérer que le jeune savant, qui n'en est qu'à ses débuts, rendra de véritables services dans le champ qu'il a commencé à explorer.

N. O.

—

Vie de Saint Hugues, abbé de Cluny, 1024-1109, par le R. P. Dom. A. L'Huillier, moine-bénédictin de Solesmes. Ouvrage orné de gravures et de chromolithographies d'après un ms. du XIIe siècle. Solesmes, imprimerie Saint-Pierre; Paris, V. Palmé, 1888, in-8° de XVI-647 p.

En écrivant la vie de saint Hugues, le P. L'Huillier semble s'être proposé un triple but : faire un travail historique ; honorer l'ordre de saint Benoît à propos du cinquantenaire de son rétablissement en France, et enfin célébrer la gloire du saint, en l'offrant à la vénération des fidèles. On nous permettra de n'envisager cet ouvrage qu'au premier point de vue, le seul pour lequel nous ayons quelque compétence. A la différence des saints Maïeul et Pierre le Vénérable, dont la vie a été écrite de nos jours par l'abbé Ogerdias et par M. Duparay, saint Hugues attendait encore son biographe; c'est cette lacune que le P. L'Huillier est venu combler. Ce n'est pas qu'on fût sans données sur la vie du célèbre abbé ; mais elles étaient fort éparses, car les témoins de sa vie ne manquent pas, savoir Grégoire VII, Saint Pierre Damien, Urbain II, le pape Etienne X, Hildebert, évêque du Mans, Raynald, abbé de Vézelay, neveu de saint Hugues, et Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Mais le premier de ses anciens biographes, le plus complet, le plus naïf, le plus sincère, c'est le moine Gilon, qui écrivait quelques années seulement après la mort de saint Hugues et dont le manuscrit du XIIe siècle, resté longtemps ignoré, a été retrouvé à la Bibliothèque nationale (no 12607 du fds latin) par le P. L'Huillier, qui le publie dans ses documents (p. 565-618). L'auteur met Gilon bien au-dessus d'Hildebert du Mans, qui n'a fait que le reproduire en le couvrant des fleurs de sa rhétorique, et aussi en y ajoutant plusieurs erreurs. Mais tandis

Digitized by Google

que ces pieux écrivains travaillaient pour les cloîtres et cherchaient à édifier les moines en leur présentant dans saint Hugues un modèle à imiter, le P. L'Huillier, sans abandonner ce point de vue, s'est préoccupé, écrivant sept cents ans plus tard, de placer son personnage dans le milieu historique qui lui convient et s'est livré pour cela à l'étude de l'histoire générale de la fin du XIe et du commencement du XIIe siècle, ayant même approfondi quelques points de l'histoire religieuse de cette période. Par un habile enchaînement chronologique, il a fait passer dans son récit tous les événements qui intéressent saint Hugues et ceux auxquels il a été mêlé, non seulement en France, mais à l'étranger ; il le suit dans ses nombreux voyages et nous montre son action bienfaisante et pacificatrice s'exerçant sur les affaires religieuses et civiles ; il passe en revue toute l'histoire contemporaine, principalement l'histoire religieuse, dans ses rapports avec Cluny et son saint abbé. Un chapitre préliminaire nous sert en quelque sorte d'introduction et nous amène au moment où le jeune Hugues de Semur, fils de Dalmace et d'Aremberge de Vergy, après avoir été mêlé quelques années à la vie du siècle, se sent appelé vers le cloître. L'auteur nous dépeint la vie du jeune écolier, qui quitte bientôt le monde pour entrer dans l'ordre de Cluny, où il s'élève rapidement aux fonctions de grand-prieur à vingt ans, puis d'abbé à vingt-cinq ans, en 1049, à la mort de saint Odilon. Il est dès lors mêlé activement à la vie de Cluny ; c'est l'époque à laquelle il se lie avec Hildebrand, plus tard pape sous le nom de Grégoire VII. Le premier aspect sous lequel l'auteur nous montre Hugues de Cluny, c'est celui d'ami, de confident et d'auxiliaire de la papauté ; depuis Léon IX, sous le pontificat duquel il arriva à la vie religieuse, jusqu'à Pascal II, qui le voit mourir, Hugues est en rapport avec neuf papes. Léon IX lui confie la mission de réconcilier la Hongrie avec l'empereur Henri III ; Étienne X meurt entre ses bras ; Nicolas II le nomme son légat à l'âge de trente-cinq ans; Alexandre II le charge, avec son grand prieur Gérald d'Ostie, de ses intérêts en Espagne ; sous Grégoire VII, le rôle de l'abbé de Cluny devient prépondérant ; il est le plus ferme appui du souverain pontife dans la querelle des Investitures contre le roi de Germanie, et il joue dans ces circonstances un rôle considérable, grâce à son influence sur les moines français ; deux fois légat de Grégoire VII, il se porte garant de l'empereur Henri IV et de sa soumission ; cependant le pape, malgré son affection pour lui, ne lui épargne pas les reproches, quand l'intérêt supérieur de l'Eglise semble l'exiger. Mais en revanche Grégoire VII accorde à Cluny une immunité pleine et entière. C'est encore l'abbé Hugues qui défend le pape Victor III, contre les ambitions des deux anciens légats, le cardinal Richard et Hugues, archevêque de Lyon ; Urbain II fait encore plus pour Cluny. Cet ancien moine de l'abbaye comble de ses faveurs Hugues, ses abbayes et ses prieurés ; il donne à l'abbé le privilège de la mître et des vêtements pontificaux ; il vient lui-même à Cluny, y consacre l'autel majeur en 1095 et y établit le *ban sacré* ; parmi les monastères dépendant de l'ordre, il visite Marcigny et Souvigny ; il accorde des privilèges à de nombreuses églises et en consacre quelques-unes ; il permet aux Clu-

Digitized by Google

nistes, au Concile de Clermont, d'acquérir les dîmes des églises, et résume dans une bulle générale tous les privilèges de l'ordre. Le dernier de ces neuf papes est encore un moine de Cluny, Rainier, qui prit le nom de Pascal II ; non seulement il défend l'abbaye contre l'évêque d'Autun, et venge la mort de l'abbé cluniste de Vézelay, mais il promulgue avant 1109 plusieurs bulles en faveur de Cluny.

Nous ne pouvons qu'effleurer ici ces rapports des papes avec l'abbé Hugues, que le P. L'Huillier a étudiés dans tous leurs détails et exposés avec clarté et méthode. Il nous le montre aussi plein de dignité et de courage dans ses rapports avec les rois et l'empereur. Confident de l'impératrice Agnès, la veuve de Henri III de Germanie, il gémit de la conduite injuste et barbare de Henri IV; il tente en vain une démarche solennelle auprès du roi de Germanie pour le déterminer à s'incliner devant le pape ; il se porte garant de sa soumission et quand il s'aperçoit qu'il a été trompé par le prince oublieux des promesses faites à Canossa, il ne craint pas de s'associer aux mesures de sévérité de Grégoire VII.

La conduite scandaleuse de Philippe Ier, qui refuse de se séparer de l'adultère Bertrade, trouve en Hugues de Cluny un juge sévère et inflexible ; mais il garde envers son roi le respect d'un sujet et la clémence d'un chrétien, puisqu'il termine avec lui ses rapports en proposant de le recevoir comme moine à Cluny. Hugues sut gagner la confiance et l'affection d'Alphonse VI, roi de Castille, qui lui confia de nombreux monastères à gouverner et combla de ses dons l'abbaye de Cluny. Les victimes de l'arbitraire et de la dureté des rois trouvaient dans le saint abbé un protecteur et un ami fidèle. Tel il fut pour saint Anselme de Cantorbéry, deux fois exilé de son pays par Guillaume le Roux et par Henri V Beauclerc, et si saint Anselme refusa l'hospitalité de Cluny pour ne pas compromettre l'abbaye vis-à-vis des souverains anglais, il reçut du moins les consolations de saint Hugues et trouva, grâce à lui, un sûr asile auprès de l'archevêque de Lyon.

Les seigneurs et les princes reconnaissent et subissent l'ascendant de saint Hugues. Robert le Vieux, duc de Bourgogne, fait sa paix avec lui. Archambaud V de Bourbon abandonne ses prétentions sur Souvigny; d'autres, comme le comte de Champagne, sollicitent l'honneur de faire baptiser leur fils par le pieux abbé et donnent leurs biens pour y établir des prieurés : on voit alors des archevêques, comme celui de Lyon, Geoffroi de Vergy, et des évêques, se faire moines à Cluny.

Le P. L'Huillier a mis en pleine lumière toute l'influence de l'abbé de Cluny hors des limites de l'abbaye : il n'a pas moins bien établi quelle a été son action à l'intérieur. Pour bien faire pénétrer le lecteur dans le milieu où a vécu son saint personnage, l'auteur a consacré un chapitre à la vie intime de Cluny, un autre à sa vie surnaturelle. Il initie le lecteur à l'organisation de l'abbaye ; il lui montre au-dessous de l'abbé le prieur mage, le prieur claustral, ainsi que les autres officiers, le chambrier, le cellerier, etc. Tous ces détails sont extraits du livre des constitutions ou *Ordo* de Cluny, rédigé peu après 1064 par le moine Bernard ; on voit les moines étudier le grec, l'allemand et même l'arabe ; il nous entretient de leurs confé-

Digitized by Google

rences et de l'école des enfants (chap. X). Le chapitre XI est consacré aux saints mêmes qui illustrèrent alors l'abbaye, tels que Warmond, Odon de Châtillon (que l'on nomme ordinairement de Lagery), Renchon, Lanzon, Udalric de Ratisbonne, qui rédigea à nouveau les coutumes de Bernard. Un autre chapitre (le XXXe) présente le tableau de la vie de l'abbaye au commencement du XIIe siècle ; il mentionne les travaux de transcription exécutés par les moines, notamment ceux de la Bible à l'usage de l'Ordre, et ces beaux cartulaires, qui nous ont conservé tant de précieux diplômes, de bulles et de chartes.

Le P. L'Huillier nous fait voir saint Hugues, au milieu de ses moines, chef plein de sagesse et de douceur, sévère pour lui-même et ne redoutant aucune besogne. Seigneur temporel des terres de l'abbaye, par suite de l'organisation de la propriété à cette époque, Hugues devient le créateur de la liberté des habitants de Cluny et de tous ceux qui viennent habiter dans les limites du ban sacré; l'auteur étudie avec précision la condition de ces populations et la création d'une ville neuve, qui n'est cependant pas une commune.

Nous ne suivrons pas le P. L'Huillier dans les détails qu'il donne sur l'expansion de Cluny en France et à l'étranger (chap. XII, XIII, etc.), et sur le rôle de saint Hugues comme abbé ; il nous faudrait énumérer peut-être une centaine de monastères qui lui furent donnés ou soumis, depuis la Bourgogne jusqu'à la Flandre et aux Pyrénées.

Mais c'est surtout comme chef d'ordre que saint Hugues occupe une place éminente. C'est peu de nous avoir montré toutes les vertus d'ordre naturel et même surnaturel que son biographe Gilon lui attribue (chap. XXII); le P. L'Huillier arrive à l'étudier comme chef et organisateur de l'ordre de Cluny dans un remarquable chapitre qui est la synthèse de l'œuvre de Hugues déjà préparée par les abbés ses prédécesseurs ; il y examine ce que c'est que l'Ordre de Cluny, comment il s'est formé, les rapports qui existaient entre l'ordre religieux et le système féodal. Il est amené à reconnaître dans l'œuvre des abbés de Cluny un triple caractère : 1° une restauration monastique ; 2° une lutte contre les empiétements des laïques sur la liberté de l'Église, particulièrement dirigée contre les investitures de biens ecclésiastiques données par les laïques ; 3° enfin une organisation résultant de l'état féodal de la société.

Les deux derniers chapitres sont consacrés à la mort du saint, précédée de touchants adieux à ses sœurs de Marcigny et aux moines de Cluny. L'auteur trace un tableau saisissant des derniers instants de saint Hugues, de la désolation de ses religieux et des gens de la campagne, avec les circonstances qui accompagnèrent cette mort tant en France qu'à l'étranger ; il ne néglige pas de parler du culte qui lui fut rendu, — Calixte II l'ayant déclaré saint dès 1120 et ayant fixé sa fête, *natalis dies*, au 29 avril, — ni de son office liturgique ; il fait connaître le sort de ses reliques, dispersées en 1574 par les Huguenots.

Après avoir analysé l'ouvrage du P. L'Huillier et avoir cherché à en faire ressortir les mérites, nous devons aussi lui faire quelques observations. Nous ne rappellerons pas ici les critiques qui lui ont été adressées ailleurs (voyez le *Polybiblion*) sur quelques faits inexacts, parce qu'il lui sera facile de les corriger. Mais

Digitized by Google

nous devons lui signaler quelques erreurs de dates que nos études nous ont permis de constater, relativement à la fondation à ou la réforme de quelques maisons de l'Ordre de Cluny. Par exemple, p. 268, la bulle de Grégoire VII de décembre 1075 nous paraît devoir être datée plutôt de 1076, malgré Jaffé ; la fondation du prieuré de Coinci n'est pas de 1066, mais de 1080. Il faut rapporter la donation de Layrac non pas à 1072, mais à 1062 ; par suite l'abbaye de Lezat, donnée à Moissac en 1073, ne le fut pas un an mais onze ans plus tard (p. 227), etc. Nous n'insisterons pas sur ce point, parce que la publication du tome IV du *Recueil des Chartes de l'abbaye de Cluny*, de 1027 à 1090, qui vient de paraître, permettra à l'auteur de rectifier les dates qui seraient inexactes.

Les noms de lieux laissent parfois à désirer. P. 412 : *Privilingas* ne nous paraît pas traduit exactement par la Priale ; il faut l'identifier avec Purlanges, h., c^ne de Sainte-Cécile. L'abbaye confiée à saint Hugues par Amélius abbé d'Aurillac, n'est pas Charraix (p. 210), mais saint Pierre de Cayrac (Lot.). Si nous signalons ces légers défauts au R. P. L'Huillier, c'est pour lui montrer le soin avec lequel nous avons étudié son ouvrage. Nous sommes heureux en finissant de le féliciter du beau travail qu'il a accompli ; nous louerons son style clair, chaleureux à l'occasion, abondant, un peu trop semé de textes de l'Écriture pour un travail historique ; mais nous n'oublions pas que c'est l'œuvre d'un moine écrivant la vie d'un moine ; nous louerons encore la justesse de ses appréciations, la liberté même avec laquelle il a su s'affranchir de certaines opinions reçues, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'Ordre de Cluny ; l'impartialité enfin avec laquelle il a discuté, dans de savantes notes, en appendice, quelques questions controversées. En somme, l'auteur a donné une nouvelle consécration à la gloire du saint abbé de Cluny, une des plus grandes figures du XIe siècle, et son ouvrage mettra à la portée de tous le récit de cette admirable vie.

Pour rehausser la valeur de l'hommage qu'il rendait au grand abbé bénédictin, le P. L'Huillier y a associé et l'ordre de Cluny et sa communauté. Le volume est, en effet, illustré de chromolithographies exécutées d'après un ms. Clunisien du XIIe siècle (Bib. nat., lat. 17716).

Trois grandes scènes sont reproduites ainsi : la guérison du paralytique Robert (p. 298) ; la vision de l'abbé Gunzo, un des architectes de Cluny (p. 360) ; et la consécration de l'autel majeur de Cluny par le pape Urbain II (p. 404). La raideur des attitudes n'enlève rien à l'expression des personnages. Les petites scènes sont reproduites en noir ; et les Bénédictins de Solesmes ont ajouté pour les têtes de chapitres de belles lettres ornées dans le goût du XIIe siècle. L'impression, due aux presses de Solesmes, est élégante et correcte, et fait de la vie de saint Hugues un livre qui figurera avec honneur dans la bibliothèque de l'homme du monde comme dans celle du savant.

A. Bruel.

—

Etudes sur l'histoire de l'église de Bethléem, par le comte Riant, membre de l'Institut. Gênes, 1888, grand in-8° de XIV-258 p.

Notre savant et si regretté collabo-

Digitized by Google

rateur le comte Riant ne voulait tout d'abord que rendre compte, en la réfutant, d'une erreur historique. Mais, comme il l'explique, l'étude des deux bulles énumérant les possessions de l'église de Bethléem et passées jusqu'ici inaperçues, puis la découverte de quelques pièces inédites importantes, et enfin l'intérêt de détail que présentaient, à mesure qu'il les abordait, plusieurs questions encore mal étudiées, firent bientôt prendre au compte rendu projeté les allures d'un mémoire, auquel la Société ligure d'histoire accorda les honneurs de ses *Atti*. Puis, au cours de l'impression, assez longue, de ce mémoire, et surtout après qu'il eût paru au tome XVII (1888) des *Atti*, les documents arrivèrent en grand nombre, venant éclaircir plusieurs points, non seulement de l'histoire de l'église de Bethléem, mais aussi de celle des rapports de l'Orient latin avec l'Occident aux XIVe et XVe siècles. Complétant, perfectionnant son premier travail, le savant auteur en a fait « la première d'une série d'études sur l'église de Bethléem, église qui peut servir de type à ces diocèses, dont les évêques, gardant quelquefois un pied en Orient, mais établis dans leurs dépendances d'Occident espérèrent toujours, jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, rentrer en possession de leurs sièges perdus, et ne devinrent vraiment que vers cette époque de simples titulaires. »

Le volume renferme douze chapitres qui roulent sur les sujets suivants : I. la ville de Varazze fut-elle, au XIIe et au XIIIe siècle, la résidence des évêques et du chapitre de Bethléem ? II. Source à laquelle les historiens de Varazze ont puisé leurs assertions sur ce point ; III. Histoire générale de l'église de Bethléem depuis l'année 1099 jusqu'à nos jours ; IV. Chronologie spéciale des évêques de Bethléem au XIIe siècle ; V. Chronologie des évêques de Bethléem au XIIIe siècle; VI. Chronologie des évêques de Bethléem au XIVe siècle ; VII. Impossibilité de concilier la chronologie des évêques de Bethléem aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles avec la théorie de Varazze; VIII. Série italienne des évêques titulaires de Bethléem ; IX. Histoire des relations de l'église de Bethléem avec Varazze; X. Fin de ces relations. Querelle des évêques de Savone et de Bethléem ; XI. Le chapitre de Bethléem et les religieux bethléémitains. XII. Conclusion.

On trouve dans les *Appendices :* I. le tableau des séries épiscopales de Bethléem-Ascalon; II. La liste des vicaires généraux des évêques de Bethléem, pour l'Italie, au XIVe siècle; III. La liste des prévôts bethléémitains de l'église de S. Ambroise de Varazze aux XIIIe et XIVe siècles ; IV. L'inventaire des pièces qui établissent les véritables rapports de l'église de Bethléem avec sa possession de Varazze et avec l'église de Savone ; V. La carte provisoire des dépendances de l'église de Bethléem en Italie aux XIIe-XVe siècles.

Ces appendices sont suivis d'importantes *additions* et *corrections* et d'un très riche *index*.

M. le comte Riant annonçait la publication prochaine d'un second fascicule qui devait comprendre, outre plusieurs monographies relatives à des personnages ou à des faits, mal connus, de l'histoire de Bethléem, une biographie assez complète pour permettre à d'autres travailleurs, disait-il trop modestement, de refaire de fond en comble cette histoire. Nous espérions que la santé du célèbre

Digitized by Google

académicien lui permettrait, ce beau travail une fois achevé, de continuer pendant longtemps, pour le plus grand profit de l'érudition, ces études sur l'histoire de l'Orient latin qui lui ont valu l'honneur d'occuper la première place parmi tous les spécialistes de l'Europe. Une mort prématurée ne lui a pas permis d'achever ce qu'il avait parfaitement commencé. Puisse un successeur digne de lui continuer ce remarquable travail et tous les autres travaux que laisse inachevés ce grand savant qui était aussi un grand homme de bien !

T. DE L.

—

Les principes fondamentaux du droit, par le comte de VAREILLES-SOMMIÈRES. Paris, Cotillon, 1889, in-8° de XXXVI-491 p.

Le comte de Vareilles-Sommières a réuni dans ce volume le résultat de son enseignement pendant plusieurs années à la Faculté catholique de Lille. Ce n'est du reste que le premier volume d'un ouvrage plus étendu; il traite des principes d'après la théologie catholique, et présente un examen critique des divers systèmes, catholiques ou non : *Contrat social*, Bodin, Taparelli, Rothe, Haller, Maistre, Bonald, etc., sur l'origine du pouvoir et la souveraineté. Éloigné des solutions extrêmes, il sait grouper sur chaque question, dans une langue précise et élégante, tous les éclaircissements nécessaires. Les renseignements bibliographiques abondent, et font du livre un véritable trésor pour tout homme d'étude.

BERNON.

De la participation des hommes libres au jugement dans le droit franc, par Ed. BEAUDOUIN, professeur à la faculté de droit de Grenoble. Paris. Larose, 1888, in-8°.

Nous voudrions présenter aux lecteurs de la *Revue* un petit livre qui intéressera à coup sûr tous ceux qui aiment à remonter à l'origine de nos institutions ; c'est une étude très fouillée et très précise sur les caractères de l'organisation judiciaire dans l'Empire Franc ; cette étude est due à M. Beaudouin, professeur à la Faculté de droit de Grenoble, bien connu dans le monde des érudits par quelques savantes monographies sur l'histoire du droit romain; elle fait honneur à la fois au savant et au jurisconsulte ; il est certain que l'esprit juridique a très heureusement ici servi l'esprit critique.

Certes la question est bien vieille par sa date, mais bien actuelle par les vives discussions qu'elle a soulevées ; on sent qu'il y a en jeu, sous ces choses de pure érudition, toute une série de problèmes de tout ordre, auxquels le grand public ne reste plus indifférent. Le sujet touche par ses débuts au point toujours un peu mystérieux, et par là-même très captivant, de l'organisation des sociétés primitives ; et il nous conduit au seuil du régime féodal : tout cet intervalle est rempli par la genèse d'une société nouvelle, issue en partie de la civilisation romaine, et en partie aussi imprégnée de l'esprit des mœurs germaniques : quelle fut la part d'influence de ces deux facteurs primordiaux, quelle fut celle aussi de l'Église et des Évêques, si étroitement mêlés à tous les faits sociaux de l'époque, et entre autres à l'exercice de la justice? Toutes ces questions sont aujour-

Digitized by Google

d'hui très ardemment débattues ; elles sont devenues familières au public lettré, grâce surtout aux beaux travaux de M. Fustel de Coulanges sur ces matières.

Sur un point particulier, celui de la justice, ou plutôt celui du tribunal du comte, sous les deux premières races, M. Beaudouin a voulu reprendre la question. Il l'a fait avec une précision de méthode extrêmement remarquable, procédant par couches historiques, et, pour chacune d'elles passant en revue les trois catégories de sources que nous possédions, lois, formules et récits des historiens : peut-être la partie des récits aurait-elle pu s'enrichir d'un plus grand nombre de matériaux, empruntés aux vies de Saints. Celles-ci abondent en récits de procès de tous genres, en matière criminelle principalement : ou bien il s'agit de persécutés traduits devant le tribunal, ou bien il s'agit d'évêques que l'on nous montre rendant eux-mêmes la justice, ou intervenant en faveur des coupables. On peut y voir l'action considérable du clergé en ce qui touche l'exercice de la justice ; malheureusement M. Beaudouin n'a voulu étudier que le tribunal de droit commun, celui du comte ; il a intentionnellement laissé de côté les autres juridictions ; il n'étudie pas celle du roi, et il n'étudie pas non plus celle des grands propriétaires, laïcs ou ecclésiastiques, jouissant de l'immunité sur leurs terres. Sans parler des évêques ou abbés immunistes, on ne peut nier que, dans les villes, l'évêque ait pris une très grande part à l'exercice de la justice : continuait-il le rôle de l'ancien *defensor civitatis*, jugeait-il au lieu et place du comte, était-il son délégué, avait-il un pouvoir propre et indépendant, n'intervenait-il qu'à titre d'arbitre, comme le premier personnage de la cité appelé à présider le tribunal arbitral des notables de la ville ? Toutes ces questions peuvent se poser ; on les a déjà posées à propos du fameux récit des aventures de Sichaire ; ne pourrait-on pas aussi les faire intervenir à propos de ces très anciennes formules d'Angers qui nous montrent la justice rendue par l'abbé ou son préposé : est-ce un abbé immuniste jugeant sur ses domaines, serait-ce donc déjà une justice privée ? Est-ce au contraire une justice publique dans laquelle l'abbé, comme jadis l'ancien *defensor*, remplit le rôle de magistrat municipal ? Voilà bien des points douteux ; mais ce qui ne l'est pas, c'est le rôle considérable du clergé en cette matière, c'est la préférence que les hommes de cette époque trouvaient à être jugés par les tribunaux ecclésiastiques, l'ardeur avec laquelle ils recherchaient la protection d'une église ou d'un monastère afin de devenir les dépendants de l'église et par suite ses justiciables : voilà le mouvement social considérable qu'il serait intéressant de mettre en lumière. Très certainement M. Beaudouin doit y songer : pour le moment il n'a encore voulu étudier que les tribunaux de droit commun, les justices du comte ; et il faut reconnaître que sur ce point, qui est le principal, tous les matériaux élémentaires de la question ont été réunis, mis en ordre, consciencieusement analysés et discutés. Quiconque voudra reprendre le sujet, trouvera là tous les documents indispensables sur le fond de la question.

Il commence par isoler la loi Salique ; on le lui a reproché parce que la loi Salique reste en vigueur à l'époque de Grégoire de Tours et

Digitized by Google

même à celle de Charlemagne et qu'elle doit par conséquent s'interpréter à l'aide des sources postérieures, contemporaines de son application. A quoi on peut répondre que si pendant trois siècles le texte de la loi Salique a été respecté, cela ne prouve pas que les institutions de la loi Salique n'aient reçu dans cet intervalle aucune atteinte, et que les sources du VIIe et VIIIe siècles nous renseignent sur les transformations qu'elles ont pu subir dans la pratique et nullement sur leur caractère primitif. Pour découvrir celui-ci, il faut s'en tenir à la loi Salique seule, absolument comme pour étudier les institutions contemporaines de la loi des XII tables, il faut étudier celle-ci en elle-même et non dans Cicéron, bien que la loi des XII tables fût encore aussi en vigueur à l'époque de Cicéron. C'est pour s'en être tenu à cette méthode très rationnelle et aussi très prudente, que M. Beaudouin découvre dans la loi Salique des vérités que tout le monde, ou à peu près, avait déjà admises avant lui : ceci a l'air d'un reproche quelque peu ironique, c'est au contraire une façon d'apologie ; car on pourrait croire, à suivre la méthode de M. Beaudouin, qu'il est l'auteur de thèses très nouvelles et fort inconsidérées : hâtons-nous de dégager sa responsabilité. S'il dit par exemple que la loi Salique ne nous montre pas le comte, lequel est l'agent du roi, procédant à la formation du jugement, mais qu'elle ne le fasse intervenir que lorsqu'il s'agit de procéder à l'exécution du jugement, il se trouve que Thonissen, Waitz, Sohm, Sickel, Fahlbeck, et chez nous M. Beauchet, l'avaient dit avant lui et que M. Glasson vient de le redire. S'il affirme en outre que nous ne voyons dans la loi Salique que le chef de l'ancienne centaine, le *Thunginus*, réunir le tribunal et le présider, il se trouve d'accord avec à peu près tout le monde, et s'il en conclut ensuite que cela nous révèle un état polititique dans lequel l'officier royal, le comte, n'avait pas encore en mains l'administration de la justice, cela semble bien conforme aux principes d'une critique rigoureuse qui veut s'en tenir strictement aux textes et ne rien voir au-delà. M. Viollet a dit à cela que la loi Salique avait bien pu omettre de parler du tribunal du comte et du rôle de ce dernier comme juge ; la loi Salique en effet n'est pas un code d'organisation judiciaire. Tout cela peut être extrêmement probable. Mais enfin on voit que nous entrons ici en pleine hypothèse et M. Beaudouin est de ceux qui repoussent l'hypothèse.

Nous insisterons surtout, pour l'époque suivante, sur le passage, fort intéressant, où M. Beaudouin nous montre, à côté de l'ancien système coutumier, dont le principe était, suivant lui, celui de la justice rendue par les notables, les *boni viri*, sous la présidence du comte, de nouveaux procédés de justice administrative, s'établissant surtout en matière criminelle, là où il importe d'agir d'autorité et de frapper vite, et grâce auxquels le comte se passe du concours de qui que ce soit, instruit, juge, condamne de son autorité propre et de la façon la plus sommaire. M. Beaudouin, développant sur ce point une idée que Sohm avait l'un des premiers mise en relief, a établi un rapprochement très curieux entre cette évolution en matière judiciaire et ce qui se passa à Rome, sous l'Empire, lorsque le procédé du jugement par le magis-

Digitized by Google

trat, la *cognitio extraordinaria*, tendit à se substituer peu à peu à l'ancienne pratique formulaire, dont le principe était la division de l'instance en deux parties ; celle qui avait pour but la vérification du fait allégué, et par suite la formation du jugement étant confiée à un citoyen remplissant le rôle de *judex*. M. Beaudouin nous retrace d'une façon précise, et avec un très grand bonheur d'expression, le tableau d'une évolution analogue à l'époque Gallo-Franque : les mêmes lois historiques devaient conduire aux mêmes résultats, et peut-être même y conduire plus vite ; car dans cette société disparate et hétérogène de l'époque Mérovingienne, il n'y a qu'une force unitaire très concentrée, sous la forme d'un pouvoir presque absolu, qui pût maintenir la cohésion politique et rendre le gouvernement possible. Cette partie du livre de M. Beaudouin est un morceau très achevé où le sens juridique a très heureusement inspiré l'historien.

Nous arrivons à la conclusion ; on sent bien que l'auteur était surtout préoccupé de savoir si ces exemples de justice administrative dont nous venons de parler, constituaient désormais la règle sous les Mérovingiens, ou n'étaient encore qu'une exception. Le principe de la justice, dans l'Empire Franc, était-il celui d'une justice populaire, à laquelle les hommes libres eussent quelque part, ou celui d'une justice administrative rendue uniquement par les représentants du pouvoir exécutif ? La conclusion de M. Beaudouin est loin de se ranger aux extrêmes : il ne croit pas que le comte soit le seul juge et que les assesseurs qui l'entourent ne soient qu'un conseil consultatif à la façon du *consilium* du magistrat romain. Mais il n'admet pas non plus que ces notables aient seuls mission de formuler le jugement et que le comte n'ait d'autre rôle que de les présider sans prendre part à leurs fonctions judiciaires ; il pense que tous les membres du tribunal, le comte et ses assesseurs, sont des juges qui rendent en commun la décision sur le point litigieux. Il en sera de même de l'époque Carolingienne, où les Scabins, qui auront remplacé les notables de l'époque précédente, jugeront avec le comte, et sous la présidence du comte ; et il en sera ainsi quelle que soit la nature du plaid, non seulement aux plaids extraordinaires où l'on ne convoque que le comte et les Scabins, mais aussi aux plaids réguliers où doit se rendre toute la population libre du canton. Cette assemblée d'hommes libres ne sera convoquée que pour être témoin de ce qui va se passer et pouvoir au besoin plus tard en fournir le *record*; elle ne prend aucune part au jugement, on ne lui demande pas son approbation. Il y a cependant des textes, en assez grand nombre, qui, à côté des Scabins, parlent de *Populi multi* assistant à l'affaire et qui ont l'air d'y jouer un rôle fort actif. M. Beaudouin en fait de simples témoins officiels ; les textes n'en disent pas moins d'eux comme des autres qu'ils sont là pour juger : comment alors expliquer cette manière de parler ? Ceci n'est d'ailleurs qu'une simple question que nous posons. Il faut reconnaître que l'interprétation des textes est délicate : l'explication à laquelle nous faisons allusion résulte peut-être d'une manière de voir assez personnelle, nous serions mal venu de faire un grief à M. Beaudouin de ne l'avoir pas partagée.

Ce qui importe bien davantage,

Digitized by Google

c'est, je ne dirai pas seulement la science, mais la conscience avec laquelle ce petit livre est écrit, la sincérité minutieuse avec laquelle M. Beaudouin dépouille ses textes et leur demande le secret de ce qui s'y trouve, l'absolu courage avec lequel, une fois son opinion faite, il la dit et l'expose, sans se préoccucuper de savoir si elle concorde ou non avec les opinions reçues ; et certes, personne n'ignore qu'il faut à cela une certaine énergie et qu'il en cuit parfois d'oser dire ce que l'on pense, même quand il s'agit de Rachimbourgs.

RAYMOND SALEILLES.
Prof. agrégé à la faculté de droit de Dijon

—

Vie de Louis le Gros, par SUGER, suivie de l'**Histoire du roi Louis VII**, publiées d'après les manuscrits par AUGUSTE MOLINIER. Paris, A. Picard, 1887, in-8° de L-196 p. *(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)*

Nous sommes heureux de constater que de notables améliorations ont été introduites dans le plan primitif de la Collection de textes éditée chez le libraire A. Picard. Les notes, assez rares dans les premiers fascicules, deviennent plus nombreuses, tout en restant concises, et des sommaires bien rédigés facilitent les recherches chronologiques. Le Comité de publication a confié à M. Auguste Molinier, l'un de nos plus distingués médiévistes, le soin d'éditer les œuvres historiques de Suger, qui ont soulevé tant de controverses. Après les rédacteurs des *Historiens des Gaules et de la France* et de *l'Histoire littéraire*, MM. Paulin Paris, Lacabane, J. Lair, L. Delisle, P. Viollet, Lecoy de la Marche, S. Luce, Luchaire, Coville et d'autres encore s'en sont occupé directement, ou indirectement à propos des sources des *Grandes Chroniques* et de la la continuation d'Aimoin. Résumer toutes leurs conclusions, parfois contradictoires, souvent remplies d'incertitude, était une tâche délicate, et il fallait, pour la bien remplir, une connaissance approfondie de la question et une expérience qui apparaissent à chaque page de l'introduction de M. Aug. Molinier.

En 1873, M. P. Viollet a émis dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XXXIV, p. 243) une hypothèse, reprise depuis lors par M. Luchaire dans la *Revue historique* (1887, t. XXXIV, p. 268) ; ces deux auteurs inclinent à admettre l'existence de deux *Vies de Louis le Gros*, par Suger ; la première, bien connue, reproduite en dernier lieu par MM. Lecoy de la Marche et Aug. Molinier ; la seconde faisant partie d'un travail historique plus considérable et utilisée par le compilateur d'une *Grande Chronique latine de Saint-Denis*, contenue dans le manuscrit 5949A de la Bibliothèque nationale. Ce point malgré l'examen minutieux de MM. Viollet, Luchaire et Aug. Molinier, reste douteux, et l'attribution à Suger d'une œuvre historique comprenant un remaniement des *Gesta Ludovici regis cognomento Grossi* est toujours bien incertaine. L'*Historia Ludovici septimi*, éditée aussi dans le fascicule qui nous occupe, soulève des questions non moins difficiles à résoudre. En effet la biographie de Louis VII fait l'objet de deux chroniques anonymes qui ont l'une et l'autre des rapports intimes avec la partie correspondante des *Grandes Chroniques :* la

Digitized by Google

première, connue sous le nom de *Gesta Ludovici VII*, s'arrête à l'année 1152; la seconde, ou l'*Historia gloriosi regis Ludovici*, se termine en 1165. Dom Brial dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, (1781, t. XII, p. XIII) et les auteurs de l'*Histoire littéraire*, (1830, t. XII, p. 404,) invoquent de très sérieux motifs pour rejeter l'attribution à Suger de l'un ou l'autre de ces deux textes, et leur opinion a été adoptée par M. Lecoy de la Marche dans son édition, et par M. Coville, qui s'est chargé de nous faire connaître les conclusions formulées à l'École des hautes études par M. Monod (*Revue historique*, 1885, t. XXVII, p. 352, 353, 355). M. P. Paris a combattu cette thèse en reconnaissant Suger comme l'auteur des *Gesta*, qui auraient été traduits dans les *Grandes Chroniques*. Le système qui semble avoir prévalu considère l'*Historia* comme une compilation traduite en français dans les *Grandes Chroniques*, dont le texte aurait été ensuite remis en latin dans les *Gesta*. M. Aug. Molinier attribue à Suger le début de l'*Historia*, en s'appuyant sur ce double fait : 1° que l'on trouve ce début transcrit dans le ms. lat. 12710 de la Bibliothèque nationale ayant un fragment dans lequel M. J. Lair a reconnu le style et les pensées de Suger (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1873, t. XXXIV, p. 534); et 2° que l'auteur dit, au moins d'après certains manuscrits, mais non pas d'après tous, avoir été présent à la diète de Mayence de 1125, à laquelle Suger assista certainement. Ces indices sont, à la vérité, bien vagues et laissent subsister les objections de dom Brial et des auteurs de l'*Histoire littéraire*, qui s'étonnent de ne trouver dans l'*Historia* nulle mention précise de Suger, « qui n'avait omis presque aucune occasion de parler de lui-même dans la *Vie de Louis le Gros*. » Pour compléter notre exposé, nous devons ajouter que, d'après M. Molinier, l'ensemble de l'*Historia* serait l'œuvre d'un moine bourguignon qui, vers 1172, aurait, à Saint-Germain-des-Prés, complété le travail de Suger sur Louis VII.

Nous avons déjà constaté que l'annotation de ce fascicule était faite avec un soin particulier. Nous n'aurons donc que quelques observations peu importantes à faire. Parmi les ouvrages à consulter sur Suger on aurait pu mentionner utilement (p. 1) le travail de M. A. Vétault. Page 26, note 3, il faut lire Saint-Memmie, d'après le *Dictionnaire des postes*, et non Saint-Menge. La note suivante est un peu trop concise, car il y a eu, dans la première moitié du XIIe siècle, deux Adalbert de Sarrebruck qui devinrent archevêques de Mayence : le premier fut chancelier de l'empereur Henri V et c'est de lui qu'il s'agit ici ; mais il ne fut élu archevêque que le 15 août 1111, puis sacré le 26 décembre 1115, et nous ne sommes qu'en 1107. Le *Mons Gaudii* mentionné à la p. 29 se trouve également dans divers autres textes, notamment dans les *Gesta Friderici* d'Otton de Freising, dans la *Chronique du Mont-Cassin* et dans un récit des miracles de saint Fourcy. Du Cange, dans la XIe des *Dissertations sur l'histoire de saint Louis*, donne sur ce *Mons Gaudii* de très curieux renseignements, reproduits par M. Marius Sepet dans son livre sur *le Drapeau de la France* (1873, in-12, p. 28, note 1) et par M. Léon Gautier dans une note relative au vers 3095 de *la Chanson de Roland* (1881, in-18). Il en résulte qu'il s'agit ici du mont Vatican, situé au nord-ouest de Rome, sur la rive

Digitized by Google

droite du Tibre. Il est beaucoup moins aisé d'identifier ce *castellum novum Montis Treherii*, cité à la p. 124. Les *Grandes Chroniques* donnent « Montrichier, » ce qui ne nous apprend rien. Ne pourrait-on pas lire *Montis Leherii* et traduire par « Montlhéry ? » Il est vrai qu'il faudrait ensuite expliquer pour quel motif Louis VI, voulant aller à Saint-Denis, se dirige au sud-est vers Melun. Nous ne croyons pas que ce fût pour s'embarquer sur la Seine (p. 127, note 2,) puisque le texte dit formellement qu'il se rendit à Saint-Denis à cheval « eques », recevant les hommages de ses sujets accourus en foule à sa rencontre « per viam ei obviam. » Le *Mons Sancti Vincencii*, mentionné dans l'*Histoire du roi Louis VII*, p. 173, est, paraît-il, non pas une partie de Châlon-sur-Saône, mais une commune appelée Mont-Saint-Vincent, située à 38 kilomètres de cette ville.

En résumé, nous devons à M. Aug. Molinier une bonne édition de la *Vie de Louis le Gros* par Suger, et une non moins bonne édition de l'*Histoire du roi Louis VII;* il n'a pas craint de multiplier les notes et même de faciliter dans certains cas la traduction exacte de quelques passages difficiles. Nous espérons que sa méthode sera suivie par les autres éditeurs de cette Collection.

A. Le Vavasseur.

—

Philipp II August von Frankreich und Ingeborg, von Dr Robert Davidsohn. Stuttgart, J. B. Cotta, 1888, in-8° de 337 p.

Les relations entre Philippe Auguste et Ingeburge de Danemark sont un des problèmes intéressants que présente l'histoire du XIIe-XIIIe siècle. Les péripéties singulières de ce drame émouvant sont couvertes d'un voile qui a empêché jusqu'ici d'en découvrir les véritables causes. Le divorce subit qui étonne après l'assiduité de la recherche en mariage, le courage passif de la femme qui refuse d'abandonner ses titres d'épouse et de reine, la répugnance persévérante du mari qui lui fait tenir tête aux foudres de l'Église, la réconciliation finale aussi peu attendue que le divorce, ont exercé et désespéré la sagacité des historiens, qui ont étudié l'énigme sans en trouver la solution. Il est remarquable que, sauf Géraud, qui a consacré quelques pages à Ingeburge dans la *Bibliothèque de l'école des chartes* (1844), ce ne sont guère que des étrangers, Danois ou Allemands, qui se sont laissé tenter par le sujet.

C'est encore un érudit d'outre-Rhin qui nous apporte sur cette question une étude sérieuse, l'étude même la plus approfondie qui lui ait encore été consacrée. Une saine critique des documents connus, la mise en œuvre d'autres pièces non encore utilisées ont permis à M. Davidsohn de nous fournir une solution satisfaisante et qui semble, sur certains points, définitive. Parmi les diverses raisons que les historiens ont proposées pour expliquer le divorce de Philippe Auguste, celle qui paraît la plus plausible à l'érudit allemand est la raison tirée d'empêchements physiques, qu'on trouve indiquée plusieurs fois dans les lettres du souverain pontife. L'histoire de l'interdit jeté sur la France, par lequel l'Église prétendit venger la morale et punir le roi coupable, se trouve éclairée d'un jour nouveau par le travail de M. Davidsohn. Nulle part, que je sache, on n'avait fait ressortir avec la même netteté la résistance qu'opposa

Digitized by Google

à l'observation de l'interdit une partie du clergé de France. Des évêques hésitèrent longtemps, comme celui de Bourges, ou s'abstinrent tout à fait, comme celui d'Auxerre, de prononcer la sentence dans leurs diocèses. Il n'y eut pas jusqu'aux ordres religieux, les plus fidèles serviteurs de la papauté, qui ne résistassent aux injonctions du légat; et le rigide Innocent III sanctionna en quelque sorte ces rébellions par les concessions qu'il fit aux Templiers, à Saint-Maur des Fossés, etc.

Un des mérites de l'érudit allemand, c'est de bien montrer l'influence que les événements politiques ont exercée sur l'histoire du divorce et celle qu'ils en ont subie. C'est ainsi que la politique extérieure donne à M. Davidsohn la clef du problème de la réconciliation. Un changement dans les sentiments du mari pour sa femme n'est guère vraisemblable : vingt ans passés dans les larmes, l'isolement et la mortification n'ont point dû ajouter aux charmes d'Ingeburge. Le désir même que dut avoir Philippe de se réconcilier avec l'Église au moment où il entreprenait l'expédition d'Angleterre, ne paraît pas à M. Davidsohn une explication suffisante du problème. Si les avertissements et les menaces du pape ont pu peser sur la détermination du roi, ils n'ont point dû être le mobile principal de sa conduite. Mais l'historien rappelle que Philippe Auguste avait demandé la main d'Ingeburge pour qu'elle lui apportât en dot l'antique droit des Danois sur l'Angleterre. N'est-il pas vraisemblable que le désir d'appuyer de cette prétention sa démarche contre Jean sans Terre, si le pape venait à rendre sa protection à ce prince excommunié, n'est-il pas vraisemblable que ce désir a dû exercer une grande influence sur l'étrange décision du souverain de reprendre une femme pour laquelle il avait manifesté pendant vingt ans une aversion implacable ?

M. Davidsohn a réuni sur les dernières années d'Ingeburge tous les documents qui nous sont parvenus. On peut regretter que les renseignements ne soient pas assez abondants pour nous bien faire connaître cette figure douce et ferme et qui semble si sympathique. Malheureusement ce sont des lacunes que l'érudition ne pourra probablement jamais parvenir à combler, et l'étude de M. Davidsohn peut être regardée comme définitive.

E. Ledos.

—

La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, par E. Jarry. Paris, A. Picard, 1889, gr. in-8° de xx-486 p.

Il n'y a guère plus de deux ans que M. Eug. Jarry conquérait son diplôme d'archiviste-paléographe, classé en bon rang dans la promotion de l'École des chartes de l'année 1887, après avoir soutenu thèse sur la carrière politique du duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Voulant se sortir de pairs, il a fait de sa thèse un livre, et l'Académie des inscriptions vient de porter son jugement sur ce livre en décernant à l'auteur la première médaille au concours des Antiquités nationales. C'est un début qui promet et un succès qui oblige. Le succès a été acheté par un labeur qui fait pâlir l'auréole des Bénédictins, car à lui seul, en si peu de temps, M. Jarry a fouillé complètement, scrupuleusement, d'un coup d'œil alerte et sûr, l'énorme amas de pièces inédites qui s'offrent dans nos

Digitized by Google

grands dépôts à la patiente activité des chercheurs. De là, de sa propre collection, et de ses excursions à l'étranger, il a rapporté une masse de documents qui ont bien enrichi sa thèse, et il les a utilisés avec une précoce sagacité qui, jointe à la bonne méthode de son exposition, peut faire considérer comme presque définitif son travail sur l'un des personnages les plus importants, les plus négligés, et ajoutons le plus méconnu de notre histoire. Nous disons presque définitif, parce que M. Jarry, se défiant modestement du lecteur et voyant grossir le volume, a traité sommairement vers la fin quelques parties de son sujet. Il les a indiquées avec précision, en homme qui les possède, et surtout il en a fait sentir la portée avec tant de justesse que l'on désire le voir y revenir, certain qu'il ne laisserait plus rien à désirer.

La politique s'empara du duc d'Orléans dès son berceau. Il avait deux ans quand le roi son père entama des négociations pour lui assurer la main de la future héritière de la couronne de Hongrie avec des prétentions que l'alliance française permettrait de faire valoir. Charles V visait moins la couronne de Hongrie que celle de Naples, et moins la couronne de Naples que la Provence à rattacher à la France. M. Jarry a tiré enfin au clair l'histoire de cette négociation, en l'appuyant de pièces où se montrent l'habileté, la prudence et la conscience du roi Sage. On sait que le projet, conduit alors très loin, n'aboutit pas, et que repris onze ans plus tard, poussé alors jusqu'à la célébration du mariage par procuration, il échoua encore bruyamment. Dans tout cela le duc d'Orléans était passif, sous tutelle, et de même lorsque l'on fit son mariage avec Valentine de Milan, lequel décida de sa direction dans les affaires extérieures. Sa vie politique ne commence qu'à la chute du duc de Bourgogne, en 1388. Il avait alors seize ans et demi. A partir de ce moment, M. Jarry le suit pas à pas, ajoutant nombre de traits essentiels à ce que les chroniqueurs ont dit de lui, les reliant solidement, restituant la figure de ce prince, le plus brillant, le plus instruit et le plus éclairé des personnages mondains de son temps, purgeant, chemin faisant, l'histoire des erreurs que des contemporains malveillants trop accrédités y ont semées et qui ont pris racine au point de tromper, faute de recourir toujours aux documents authentiques, les historiens les plus érudits des siècles suivants jusqu'à nos jours.

Signalons l'une des plus importantes de ces expurgations. Sur la foi du Religieux de Saint-Denis, il a passé jusque dans le recueil des Ordonnances des rois que le duc d'Orléans fut investi en 1402 de la lieutenance générale du royaume et qu'il débuta par en abuser outrageusement, ce qui le mit aussitôt aux prises avec le duc de Bourgogne et le fit renverser au bout de deux mois. Les savants auteurs du recueil des Ordonnances n'ont pû produire l'édit dont ils parlent de confiance. M. Jarry ramène avec évidence les choses à leur vérité. Cette lieutenance du royaume était simplement le souverain gouvernement des aides, charge qui conférait un pouvoir de contrôle sans aucune initiative, exercée auparavant par Charles d'Albret et ensuite conjointement par les ducs d'Orléans, de Bourgogne et de Berri. Sur la fameuse taille dont on fait un chef d'accusation contre le duc d'Orléans, M. Jarry produit des documents qui, s'ils ne

Digitized by Google

mettent pas à néant l'accusation, lui enlèvent toute gravité. Quant à la falsification des procès-verbaux du conseil à ce propos, c'est une pure invention du Religieux de Saint-Denis contredite par l'ensemble des pièces aujourd'hui connues.

Parmi les parties de son sujet que M. Jarry a traitées avec supériorité et sur lesquelles il a répandu le plus de lumières au moyen de pièces inédites, nous mettrions volontiers au premier rang son exposition du rôle du duc d'Orléans dans les affaires du schisme, rôle très considérable, très honorable, où l'on voit agir avec fermeté et mesure le prince vraiment pieux, même dévot, malgré le dérèglement de sa vie privée (contradiction fréquente à cette époque), le catholique dévoué avant tout à la cause de l'union de l'Eglise, le conseiller impartial à qui sa sincérité fait choisir le parti le plus efficace, et le sujet qui se soumet aux décisions du roi, mais en ne cessant de travailler à réparer les fautes. Il fut mal secondé par le pape Benoît XIII, et là, comme partout ailleurs, son entreprise avorta, échec qui de tous lui fut le plus sensible, car le rétablissement de l'union dans l'Église était l'œuvre à laquelle toute sa politique se rattacha.

Une autre partie de son sujet traitée aussi avec supériorité par M. Jarry est celle qui concerne l'alliance du duc d'Orléans avec le roi des Romains, Wenceslas de Luxembourg, et la lutte que par suite de cette alliance le duc d'Orléans engagea contre le compétiteur de Wenceslas, Robert de Bavière. Cette partie a été vue excellemment, présentée clairement dans toute sa portée. Mais c'est à elle que nous pensions en regrettant de n'y avoir pas trouvé les développements qu'elle comporte, nous dirions presque qu'elle exige. On est ici au cœur du drame qui se dénouera par un assassinat. D'un côté, la maison de Bourgogne, bientôt anglaise, unie à la maison de Bavière qui s'est alliée par mariage et politiquement à celle d'Angleterre redevenue ennemie ; de l'autre, le duc d'Orléans faisant seul face au danger, attaquant l'un de ses ennemis, menaçant l'autre. La situation est saisissante. Les détails ne pourraient être donnés par personne mieux que par M. Jarry et il nous doit de ne nous en pas priver.

On lui reprochera peut-être de s'être laissé entraîner par la conviction qui le gagnait, à mesure qu'il avançait dans son étude, et d'avoir fait la part trop grande à l'intérêt national dans les acquisitions, les combinaisons du duc d'Orléans pour augmenter, arrondir ses domaines et édifier sa fortune. Restreint dans de justes et étroites limites, ce reproche serait fondé. L'intérêt personnel animait certainement le duc d'Orléans, le guida souvent, mais ne le domina et surtout ne l'égara jamais. Il suffit que cet intérêt personnel s'accordât avec l'intérêt national pour qu'il soit permis de faire ressortir le beau côté des choses. Et puis, qui n'excuserait quelque partialité lorsque l'on est conduit par sa tâche à faire une œuvre de redressement en faveur du prince le plus séduisant et le plus calomnié ?

ALBERT DE CIRCOURT.

—

Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, raconté et traduit d'après les textes latins officiels, par Joseph FABRE. Paris,

Digitized by Google

Ch. Delagrave, 1888, 2 vol. in-12 de XII-372 et 400 p.

M. Joseph Fabre, ancien député, suivant la bannière de M. Gambetta, a voué un culte à notre immortelle Pucelle. Il a écrit un ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc libératrice de la France;* il a publié une traduction du *Procès de condamnation;* aujourd'hui il nous donne une traduction du *Procès de réhabilitation*. Toutes ces publications portent la marque d'une fervente admiration et d'un travail acharné; malheureusement elles attestent en même temps les passions politiques et anti-religieuses de l'auteur, passions qui ont le plus souvent dicté ses jugements et dont on trouve la trace à toutes les pages.

Sous cette réserve on ne peut que louer M. Fabre de faciliter au public la connaissance des documents qui mettent en lumière les moindres traits du caractère et de la vie de Jeanne d'Arc.

Voici comment l'auteur a divisé son sujet : Livre Ier. *Premières phases du procès*. Livre II. *Dépositions : Jeanne avant son entrevue avec le Roi*. Livre III. *Dépositions : Jeanne au service du Roi*. Livre IV. *Dépositions : Jeanne aux mains de ses ennemis*. Livre V. *Consultations, conclusions et sentences*. On voit que l'auteur s'est presque uniquement attaché à grouper et à présenter dans un ordre méthodique les dépositions des témoins. Il néglige à dessein les pièces du procès, et ne donne point par conséquent une idée nette du travail des juges. Quant à la conclusion, elle est très cavalièrement formulée en ces termes : « Juges de 1431 et juges de 1456, en désaccord sur Jeanne, mais en accord contre la liberté de conscience, prenaient pour une vérité cette énormité : « L'hérétique est justiciable de l'Église et passible du bûcher. »

Dans un dernier chapitre, intitulé: *Jeanne et le peuple de France*, M. J. Fabre revient sur son projet avorté de « fête nationale de Jeanne d'Arc » et nous donne l'énumération de tous les témoignages qu'il reçut alors, soit dans la presse, soit dans le public; il parle ensuite de la fête du 8 mai à Orléans, de la maison de Jeanne à Domremy, de la légende du secret du Roi, et reproduit toutes les lettres connues de la Pucelle; enfin, il donne des stances de Christine de Pisan sur Jeanne, et place en regard le *cantique de Débora*, et il termine par une analyse du *Mystère du siège d'Orléans*.

G. DE B.

—

Le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant, publié pour la Société de l'Histoire de France. Introduction biographique et littéraire par Camille FAVRE. Texte établi et annoté par Léon LECESTRE. Paris, H. Laurens, 1887-89, 2 vol. gr. in-8° de CCCXXXII-225 et 497 p.

Cette édition du *Jouvencel*, qui vient d'obtenir de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une médaille au concours des antiquités nationales, fait le plus grand honneur aux deux éditeurs qui se sont partagé la besogne. M. Camille Favre, qui jadis avait présenté à l'École des chartes une thèse sur Jean, seigneur de Bueil, amiral de France, a fourni une ample étude sur ce personnage et sur les événements auxquels il a été mêlé: c'est un véritable ouvrage, que la libéralité de l'auteur a permis à la Société de l'histoire de France de joindre au texte du *Jou-*

Digitized by Google

vencel et qui en double la valeur ; il n'occupe pas moins de 330 pages en petit texte et fournit un précieux contingent à l'histoire de Charles VII. Il n'est point, en effet, de circonstance de cette époque où Jean de Bueil ait été mêlé qui ne soit étudiée par M. Camille Favre avec une érudition patiente et sagace : le rôle de Bueil dans les événements militaires durant les premiers temps du règne ; la campagne de Suisse, à laquelle il prit une part considérable ; les intrigues de la Cour, entre 1445 et 1447, où il fut activement mêlé ; la conquête de la Normandie, à la suite de laquelle il devint amiral de France en remplacement de Prégent de Coëtivy ; les démêlés avec la Savoie jusqu'au traité de Cleppé ; la deuxième conquête de la Guyenne et la bataille de Castillon, où Bueil paraît avoir exercé le commandement de l'armée ; les rapports de l'amiral avec le roi, qui lui accordait une confiance de plus en plus grande, et son rôle dans les derniers événements du règne de Charles VII; la disgrâce de Bueil sous Louis XI ; sa rentrée en grâce ; sa retraite employée à la composition du *Jouvencel* ; son rôle dans la guerre du *Bien Public* et ses missions politiques auprès du duc de Bourgogne et du duc de Guyenne ; enfin la fin de sa carrière, tout cela est mis en lumière de la façon la plus intéressante et la plus complète. A cet exposé historique, M. Camille Favre a joint une remarquable étude littéraire sur le *Jouvencel*.

Le texte de ce traité d'éducation militaire, sous forme de roman, a été établi avec beaucoup de soin par M. Léon Lecestre, qui l'a annoté minutieusement, a fait ressortir tous les renseignements historiques qu'on y rencontre et, autant que possible, a identifié les personnages qui y figurent. Le *Commentaire* de Guillaume Tringant, publié à la suite, n'avait jamais vu le jour ; il donne au *Jouvencel* une réelle valeur historique et apporte une somme d'informations fort utile pour l'histoire du temps.

Les habiles et consciencieux éditeurs n'ont point borné là leur rôle : ils nous donnent toute une série de *pièces justificatives* qui n'offrent pas seulement un intérêt biographique, mais contiennent des documents historiques importants : tels sont ceux sur les intrigues du Dauphin en 1446, sur les relations diplomatiques avec la Savoie en 1452, etc. Une table alphabétique fort bien faite termine ces deux gros volumes, auxquels tous ceux qui veulent connaître à fond l'histoire du XVe siècle ne pourront se dispenser de recourir.

Nous ne pouvons donc qu'adresser nos meilleures félicitations à la Société de l'histoire de France, pour avoir enrichi sa collection de cette importante publication, et aux éditeurs pour la façon si distinguée dont il ont rempli leur tâche.

EMM. D'A.

—

Les origines de la Révolution française au XVIe siècle, par M. R. DE MAULDE-LA-CLAVIÈRE. Paris, Leroux, 1889, gr. in-8° de IX-287 p.

Sous ce titre et à l'aide de documents nombreux, M. R. de Maulde-la-Clavière présente le résultat d'une vaste enquête ouverte par lui sur l'état de la France au commencement du XVIe siècle et principalement sous le règne de Louis XII. C'est — on ne peut l'oublier car le prix en est augmenté — l'état de la France à la veille de l'établissement du protes-

Digitized by Google

tantisme. Cette enquête n'avait pas été faite avec l'ampleur et la précision que nous trouvons ici.

M. de Maulde constate la prospérité de la France à cette époque. Le pays est heureux. La Royauté française constitue une sorte de sacerdoce : elle revêt un caractère mystique et de toute puissance. Louis XII s'en sert pour gouverner paternellement. Il exerce une active surveillance sur les gabelles et s'applique à mettre en pleine valeur le budget ordinaire : il se tient sur le pied de la plus stricte économie personnelle. Son administration se consacre principalement à développer les communications, pour rendre le commerce plus facile, et à poursuivre la codification des Coutumes réclamée par Louis XI, inaugurée par Charles VIII, pour rendre le droit plus précis, la justice plus certaine.

Le caractère principal du règne de Louis XII est cet amour de justice, justice stricte et rapide, sans acception de personnes, qui rend également plus expéditive et plus sûre l'action de la justice criminelle. Autant l'administration du roi montre de douceur, autant sa justice déploie de vigueur et d'activité.

M. de Maulde a parfaitement indiqué un des points curieux de l'enquête ouverte par lui : c'est que les rois de France se considéraient comme les héritiers de Charlemagne et de saint Louis; de saint Louis, car ils s'attachaient au titre de très chrétien qui plaçait le roi de France hors de pair ; de Charlemagne, car ils reprenaient la pensée du grand Empereur qui avait reporté jusqu'au Rhin les anciennes frontières de la vieille Gaule. Le Rhin est Gaulois *gallicum rhenum*, c'est le principe reçu partout alors ; la Germanie commence au delà du Rhin.

La France venait d'avoir une glorification splendide dans l'héroïque mission de la Pucelle : M. de Maulde, en remontant en arrière donne sur Jeanne d'Arc et l'opinion qu'on s'en était faite des détails qui ont leur valeur : il en est de même sur saint François de Paule et son influence à la Cour.

Le clergé, la noblesse, le peuple subissent à cette époque une transformation profonde qui présage une orientation nouvelle de la monarchie. M. R. de Maulde l'indique avec soin. L'aristocratie disparaît, il ne reste plus qu'une noblesse militaire qui se range au service du roi. Le clergé met au service de la Royauté son influence et, vu la foi religieuse, vive et profonde, qui résume toute la vie du pays, elle est grande. L'Église est devenue une machine d'État : elle sombre, dit M. de Maulde, dans la dépravation et l'avidité. Il est certain que la démoralisation qui s'étend dans la société a gagné aussi les gens d'Église ; l'auteur en rapporte ici des exemples nombreux, mais cependant il ne faudrait pas généraliser par trop, et la conclusion indiquée est trop sévère. Est-il vrai que l'Église chrétienne ne formait plus un corps religieux, soumis à un chef spirituel et consacré au perfectionnement moral du pays ? Peut-on dire sans restriction que « c'était l'autel du veau d'or, soumis au Roi et aux règles de la hiérarchie sociale ? »

Par le Concordat de 1515, le Pape a placé régulièrement le Roi à la tête de l'Église de France, et l'annexion matérielle de l'Église à la Royauté par ce concordat, a produit des effets matériels, sans aucun doute; mais si on peut signaler de regrettables désordres ; si, comme le dit l'auteur, la confusion des pouvoirs civils et

Digitized by Google

religieux, le caractère sacré, hiératique, assumé par la royauté ont produit ces abus, le bien se produit néanmoins sur beaucoup de points. Les tableaux de mœurs, comme ceux que nous donne avec tant de précision M. de Maulde, si intéressants à étudier parce qu'ils sont très instructifs, peuvent aussi facilement montrer tout un peu en noir. Le mal est facilement raconté, on parle généralement peu de la vie correcte et du bien qui se fait. Un prêtre sur cent qui se conduit mal est noté d'infamie par le récit de ses désordres ; cent prêtres vertueux, réguliers, n'auront aucune mention du chroniqueur à l'affut des nouvelles. Il y a donc là une certaine réserve dont il faut tenir compte.

M. R. de Maulde, en rassemblant mille traits curieux, fait pénétrer dans la société de ce temps : s'il en découvre les plaies, il reconnaît aussi la vitalité, la jeunesse, la vigueur incomparables, dit-il, que garde alors la société française. Aussi, après avoir constaté qu'il « y avait un besoin criant d'une réforme des mœurs, » on s'étonne d'entendre l'auteur déclarer qu'aucune réforme régulière ne pouvait aboutir, parce que « la réforme ne pouvait-être que gallicane » et que « le maintien des biens du clergé était le premier article et le dernier du *credo* gallican. » Je n'aime pas beaucoup voir la fatalité dans l'histoire. L'Église n'avait-elle qu'à « opter, comme le dit l'auteur, entre la conservation de ses biens avec le joug des rois ou la pauvreté apostolique avec la liberté et l'honneur ? » — On voit combien le livre de M. R. de Maulde, si intéressant par les faits nombreux qui y sont rapportés, soulève de questions. C'est le propre des livres de science.

H. DE L'E.

La Réforme et la Politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, par le vicomte DE MEAUX, Paris, Perrin, 1889, 2 vol. in-8° de VII-569 et 591 p.

M. le vicomte de Meaux, qui a publié précédemment un ouvrage intitulé : *les luttes religieuses en France au XVIe siècle*, examine aujourd'hui le rôle de notre pays dans les luttes religieuses européennes pendant le XVIIe siècle. Il explique la contradiction apparente de notre politique et montre comment la France, puissance catholique, fut néanmoins amenée à soutenir les états protestants.

M. de Meaux a consulté pour son travail les historiens nationaux des différents peuples qui prennent part directement ou indirectement à la guerre de Trente ans. Pour ce qui concerne la France, il s'est reporté aux *Mémoires du cardinal de Richelieu*, au dépôt des affaires étrangères, et aux archives romaines. Il a confronté les lettres de nos envoyés et de nos ministres avec les lettres des ministres et des envoyés du Saint-Siège. Il juge donc en connaissance de cause et à leur valeur les accusations que nos négociateurs ne ménagent pas à la cour de Rome. Son livre comprend deux parties : l'exposé de la situation religieuse chez les différents peuples de l'Europe à la fin du XVIe siècle, et le rôle de ces diverses puissances pendant la guerre de Trente ans. Il laisse de côté la Suisse, l'Écosse et la France. Pour ce qui concerne la Suisse et l'Écosse, M. de Meaux estime le rôle de ces états considérable dans une histoire purement religieuse, mais d'une importance secondaire pour l'histoire politique. Il n'avait pas à revenir sur les guerres entre hugue-

Digitized by Google

nots et catholiques dans notre pays pendant le XVIe siècle, puisque ce sujet faisait l'objet de son précédent ouvrage. Celui-ci montre la renaissance catholique en France au début du XVIIe siècle, sous l'influence des Jésuites, de saint François de Sales, de saint Vincent de Paul et de M. Olier. L'auteur termine la première partie de son étude par *l'analyse du grand dessein de Henri IV.*

Après cette revue des belligérants on peut les suivre dans la mêlée jusqu'à la conclusion des traités de Munster et d'Osnabruck, et comparer les résultats de la politique de Richelieu et de Mazarin avec les projets de Henri IV. Le *grand dessein* de ce roi n'est pas sans présenter quelque obscurité, surtout si on s'en tient aux *Économies royales* de Sully. Mais celui qui s'élève au-dessus des détails dont Sully a surchargé ses *Mémoires* voit se dégager la pensée de Henri IV. Par l'abaissement de la maison d'Autriche le roi veut améliorer la situation générale de l'Europe. Il n'obéit pas à un mobile purement désintéressé : « Mon intention, dit-il, n'est pas de dépenser soixante millions pour conquester des terres à autrui sans en rien retirer pour moi. » Mais Henri IV préfère, à l'agrandissement territorial, l'ascendant moral de sa couronne. Ainsi, après l'envahissement de la Franche-Comté, il s'en retirera pour ne point porter ombrage aux Suisses ses alliés. Il veut empêcher l'écrasement des nations faibles par les états puissants, il entend délimiter les progrès du protestantisme ; toutefois il ne cherchera pas à l'arracher des pays où la Réforme s'est solidement établie. Il empêchera une réaction catholique violente, et ménagera au Pape une situation convenable à sa dignité et acceptable par tous les peuples professant la religion de Jésus-Christ.

La cour de Rome agréait ces projets, qui lui semblaient plus favorables à l'indépendance du Saint-Siège que la puissance exagérée de la maison d'Autriche.

Le *grand dessein* n'était donc pas contraire au Saint-Siège, malgré les ménagements dont le roi de France usait envers les protestants. Henri IV, par sa politique, cherchait à rapprocher les dissidents et entrevoyait dans un avenir éloigné la profession d'une foi unique en Europe. En attendant la réalisation de ces conceptions quelque peu chimériques, ce prince essayait de contenter à la fois le Pape et les protestants, et, chose rare, il y réussissait. Ainsi, après la publication de l'édit de Nantes, le pape Clément VIII déclarait « reprendre confiance dans Henri IV pour l'honneur de Dieu et la restauration de l'Église. »

Le Saint Père ne se trompait pas sur la bonne volonté de Henri IV. Celui-ci, d'après le témoignage de Sully, se proposait de déférer aux pontifes romains la présidence de la République chrétienne, c'est-à-dire de la « Confédération de tous les états européens. »

Aux plans de Henri IV il paraîtra curieux de comparer les résultats obtenus par la paix de Westphalie. Préparée par Richelieu, conclue par Mazarin, elle met fin aux troubles produits par la Réforme. Elle partage l'Europe en nations distinctes et de forces inégales qui se font équilibre. Elle tranche plusieurs questions que Henri IV voulait résoudre ; mais la Papauté, dans le traité de Westphalie, n'obtient pas ni la satisfaction ni le rang honorable que Henri IV voulait attribuer au Souverain Pontife.

Digitized by Google

M. de Meaux nous montre dans son ouvrage le relèvement de la France après de longues guerres civiles; il laisse entrevoir dans sa conclusion les causes qui exciteront contre notre pays les défiances de l'Europe, le mécontentement du Saint-Siège et des protestants. Mais l'auteur ne suit pas nos rois dans cette politique nouvelle. Il s'arrête à la paix de Westphalie et considère le triomphe de la France et la gloire méritée qu'elle s'était acquise sous un prince défenseur de la paix religieuse et de l'équilibre européen.

F. Rousseau.

—

États-Généraux de 1789. *Cahiers des doléances des communautés de la Sénéchaussée de Draguignan. Vœux du clergé et de la noblesse*, par F. Mireur. Draguignan, imp. Olivier et Rouvier, 1889, in-18 de xvii-537 p.

M. Mireur, archiviste du Var, en compulsant les cahiers des communautés et en les comparant avec ceux des Sénéchaussées qui les résumaient, a constaté que bien des vœux caractéristiques avaient été omis dans cette synthèse; que ceux même dont il avait été tenu compte n'avaient pas toujours gardé leur allure locale et leur vivacité spontanée; il a donc entrepris de les publier intégralement, et il l'a fait sous les auspices du Conseil général. Ces cahiers, en effet, ne sont pas moins énergiques dans leurs revendications que modérés dans la forme: on sent qu'une plume expérimentée a passé là. M. Mireur remarque avec raison que cette publication réserve plus d'une surprise à qui serait tenté de juger le village d'avant la Révolution par ses ruines actuelles. On y voyait alors « une bourgeoisie relativement nombreuse, instruite, rompue aux affaires » et qui, dans ses luttes quotidiennes et locales, avait été initiée à la pratique du gouvernement. Pour donner à ce volume toute sa valeur, peut-être eût-il fallu que M. Mireur résumât lui-même dans la préface les parties les plus saillantes de ces cahiers; non qu'il n'en dise rien, mais il n'en dit pas assez. A la fin du volume, on trouve une table de matières par ordre alphabétique et un glossaire des termes empruntés soit à l'ancien droit, soit aux coutumes des institutions de la Provence, et, pour la plupart, tombés en désuétude.

V. P.

—

Papiers de Barthélemy, *ambassadeur de France en Suisse*, publiés sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek. Paris, Alcan, 1888, gr. in-8° de 562 p.

Nous avons déjà parlé ici même des deux premiers volumes des *Papiers de Barthélemy*. La librairie Alcan a mis en vente le troisième, publié, comme les précédents, par M. J. Kaulek, et sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques. Très substantiel et intéressant, le tome III s'étend de septembre 1793 jusques et y compris le mois de mars 1794. Il est presque superflu d'insister sur la valeur de ces documents. Seul, de tous nos ambassadeurs, Barthélemy occupa constamment son poste à cette époque. M. Albert Sorel l'appelle judicieusement le ministre des affaires étrangères de la Révolution, et nul

Digitized by Google

n'ignore que ce fameux « Terroir de Bâle » restait alors un centre d'action où se croisaient tous les fils de la politique européenne.

Nous ne pouvons insister sur toutes les pièces du présent volume. L'ordre et la grande intelligence du travail de M. Kaulek seront le meilleur guide du chercheur et de l'érudit. Indiquons toutefois la place considérable que tiennent encore dans les « Papiers » les questions relatives aux affaires d'Allemagne et de Prusse, aux moyens de rompre la coalition, aux intrigues des émigrés et des ministres étrangers en Suisse, aux détails militaires. Plus loin, nous relevons deux lettres du baron Grimm, ministre du duc de Saxe-Gotha, à Barthélemy et à un de ses agents à Zürich, le citoyen Meister ; une conversation de Dumouriez chez le comte Pukler, grand-chambellan du duc de Wurtemberg ; les curieux détails sur le personnel diplomatique du temps, le mouvement royaliste en Vendée ; le périlleux et difficile voyage à Londres de Tinteniac, émissaire des Vendéens à la cour d'Angleterre et à l'armée des Princes. Nous pourrions citer bien d'autres points touchant les questions religieuses, commerciales, et internationales non moins intéressants. Ce rapide exposé indique assez et par avance la richesse de cette nouvelle mine de documents, où le champ de travail a été préparé d'ores et déjà par la lumineuse analyse de M. Kaulek.

G. G.

—

Correspondance diplomatique de Talleyrand. La mission de Talleyrand à Londres en 1792, par G. PALLAIN. Paris, Plon, 1889, in-8° de XXXII-480 pages. Prix : 7 fr. 50.

Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809), publiées d'après les originaux par Pierre BERTRAND. Paris, Perrin, 1889, in-8° de XLII-492 pages.

En attendant que les *Mémoires* du célèbre évêque d'Autun puissent être livrés au public, sa correspondance politique a déjà fourni la matière de plusieurs ouvrages. Le nouveau volume de M. Pallain (qui s'est déjà fait connaître, il y a quelques années, par la publication des lettres de Talleyrand à Louis XVIII pendant le congrès de Vienne) ne contient pas exclusivement la correspondance de Talleyrand. En effet, pour faire connaître dans tous ses détails la mission dont l'évêque d'Autun était chargé auprès du cabinet britannique, il était nécessaire de publier aussi les lettres qui lui furent adressées par les ministres Delessart, Narbonne et Dumouriez, celles reçues ou écrites par le général Biron, l'ancien ami de Mirabeau et de Talleyrand, quelques lettres de Ségur, dont la mission à Berlin était le complément de celle de Londres, enfin des lettres d'hommes d'état anglais ou de diplomates français de second ordre. La réunion de toutes ces correspondances forme un ensemble très complet et très intéressant qui éclaire d'un jour nouveau l'histoire diplomatique des premiers mois de 1792 et qui met en relief la haute valeur de Talleyrand et sa profonde habileté dans ces négociations difficiles. Par son adresse, « il était parvenu à arracher au gouvernement anglais la promesse qu'il resterait neutre » et n'entrerait pas dans la coalition, « même si la France envahissait la Belgique. » Les journées du 20 juin et du 10 août vinrent

Digitized by Google

détruire l'œuvre de Talleyrand et mettre fin à sa mission. Il resta néanmoins à Londres. Décrété d'accusation par la Convention au mois de décembre 1792, il fut aussi expulsé d'Angleterre en janvier 1794. C'est alors qu'il se réfugia aux États-Unis, où il resta deux ans. Pendant cet exil, il correspondit avec lord Lansdowne, et M. Pallain a publié ces lettres. Parmi elles, nous signalons comme très remarquable, celle du 1er février 1795, sur les rapports de l'Angleterre et des États-Unis, qui contient des vues très justes et des aperçus ingénieux.

La publication de M. Pierre Bertrand se rapporte à une autre période de la vie de Talleyrand. A cette époque, il dirige le département des Affaires étrangères et sa correspondance embrasse toutes les questions d'ordre diplomatique. Aussi, parmi les trois cent trente lettres publiées, il y en a beaucoup de très intéressantes. Dans son introduction, M. Bertrand s'efforce d'établir que Talleyrand est bien l'auteur des lettres, mémoires, notes, etc., adressés par lui à l'Empereur et écrits de sa main. C'est en effet une opinion très répandue que Talleyrand ne faisait que recopier, pour les soumettre à l'Empereur, les minutes de lettres ou de mémoires que rédigeaient pour lui ses secrétaires, et notamment La Besnardière. M. Bertrand montre par une démonstration, théorique d'abord, matérielle ensuite, que cette opinion est complètement erronée. En effet comment pourrait-on expliquer l'unité de style, de tournures, d'idées qui existe dans les lettres de Talleyrand à toutes les époques de son existence, si l'on admettait qu'elles sont l'œuvre des divers secrétaires ou rédacteurs qu'il eut, ou des chefs de division du ministère des relations extérieures ? Comment Talleyrand aurait-il pu, pendant sa longue carrière et sous les divers gouvernements qu'il a servis, comment aurait-il pu conserver cette réputation intacte de profond politique et de diplomate consommé, s'il avait été incapable d'écrire un mot de lui-même ? La question paraît donc tranchée à l'honneur du prince de Bénévent. M. Bertrand a retrouvé quelques minutes, de La Besnardière par exemple, et en juxtaposant l'original écrit par Talleyrand, il a pu reconstituer sa manière de travailler. En terminant, qu'il nous soit permis de regretter qu'on ait entrepris de divers côtés à la fois la publication de la correspondance du grand diplomate ; une collection unique de ses lettres, publiées méthodiquement, eut été préférable à ces volumes isolés.

L. L.

—

La Congrégation (1801-1830), par M. Geoffroy de Grandmaison. Préface par M. le comte Albert de Mun. Paris, Plon et Nourrit, 1889, in-8° de xxiv-409 p.

Que d'erreur la mauvaise foi ou l'esprit de parti n'ont-ils pas lancées dans la circulation au sujet de la « Congrégation ! » C'est une question historique qui n'avait pas encore été étudiée à l'aide des documents et sur laquelle il était utile que la lumière fût faite. M. Geoffroy de Grandmaison a entrepris cette tâche. A l'aide des archives de la Congrégation, qui lui ont été communiquées, s'entourant de renseignements qui lui sont venus de divers côtés, il s'est mis en mesure de déterminer d'une façon précise l'origine, le but, l'esprit et les résultats de cette asso-

Digitized by Google

ciation célèbre sortie de la réaction religieuse qui signala les premières années de ce siècle, et que la tourmente révolutionnaire de 1830 emporta, avec tant d'autres institutions utiles, sources de rénovation et de salut pour notre patrie.

Le fondateur de la « Congrégation » fut un ancien jésuite, le P. Delpuits, qui conçut la pensée de réunir un certain nombre de jeunes gens pour les maintenir dans la Foi et pour raffermir en eux les principes religieux. Muni de l'autorisation du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, il se mit à l'œuvre au commencement de 1801 : six étudiants en droit ou en médecine formèrent le noyau de l'association, qui avait pour but de s'exciter au bien et de s'adonner à quelques œuvres de charité en rapport avec la condition sociale de chacun des membres. Réunion de prière et de travail tout ensemble, telle était la « Congrégation » à son origine ; telle elle resta, au milieu des développements qui ne tardèrent pas à se produire et à travers les vicissitudes qui l'assaillirent. A côté d'humbles étudiants, vinrent se grouper des jeunes hommes appartenant à la haute société, comme Mathieu et Eugène de Montmorency. La première manifestation publique de l'association eut lieu à Saint-Sulpice, après la messe célébrée par le pape Pie VII, venu à Paris pour sacrer Napoléon : une adresse fut présentée au Saint Père par M. Maximilien Seguier, au nom de la Congrégation *auxilium christianorum*, qui reçut alors, avec les encouragements du Pasteur suprême des fidèles, une institution canonique et des privilèges spirituels.

Nous ne suivrons pas M. Geoffroy de Grandmaison dans l'intéressant exposé qu'il fait des progrès de la Congrégation jusqu'à sa dissolution par décret impérial en septembre 1809 ; de sa résurrection en avril 1814 ; des développements considérables qu'elle prit dans les premières années de la Restauration ; des œuvres de zèle et de charité auxquelles elle s'associa ; des fondations dont elle fut l'inspiratrice ; des congrégations en province ; de la renaissance religieuse à partir de 1821 ; de la campagne entreprise avec un fanatisme inoui par Montlosier ; de la dispersion de la Congrégation en 1828 ; de sa dissolution en 1830. C'est un tableau fait avec talent, rempli de curieux et édifiants détails, et qui fait pleine justice des accusations dont certains historiens se sont fait les échos trop complaisants. Comme le dit très bien le comte Albert de Mun, dans la préface placée en tête du livre, « en montrant ce qu'ont été les Congrégations, en les vengeant des calomnies qui les ont longtemps poursuivies, en les désignant ainsi au respect, à la reconnaissance de tous les hommes de bien, » M. Geoffroy de Grandmaison a fait « une œuvre historique éminemment utile » et « rendu à la cause catholique un excellent et signalé service. »

En appendice nous trouvons la liste alphabétique complète des membres de la Congrégation. — Nous signalerons en terminant quelques légères erreurs dans les noms propres. Le cardinal archevêque de Paris était J.-B. de Belloy et non *du* Belloy (p. 19, 65 note, 111 note); l'évêque de Limoges, cité p. 178, était Mgr de *Pins* et non de *Prins* ; il faut écrire (p. 13, note) *Ribbe* au lieu de *Ribbes* et p. 152 et 153, notes, *Baudicour* au lieu de *Beaudicourt*.

G. DE B.

—

Digitized by Google

Charles X et Louis XIX en exil. *Mémoires inédits du marquis de Villeneuve*, publiés par son arrière petit-fils. Paris, Plon et Nourrit, 1889, in-8° de VII-322 p.

Le marquis de Villeneuve nous paraît avoir été « plus royaliste que le roi. » Après l'abdication de Charles X, après celle, moins régulière, du Dauphin, il ne reconnaît pas la royauté du duc de Bordeaux. Venu au Hradschin pour visiter les augustes exilés, M. de Villeneuve dit à M. de Blacas : « Charles X seul est mon roi et son fils ensuite, mais il ne faut pas nous le dissimuler, en France nous sommes bien peu de cette religion » (p. 58). Cet aveu, pour un homme qui se piquait de politique, n'était-il pas la condamnation de son respect trop grand pour l'hérédité ? Si alors les chances du duc de Bordeaux ne semblaient pas grandes, nulles étaient celles de son aïeul et de son oncle. C'est néanmoins le désir d'imposer sa conviction à Charles X et au Dauphin qui ne cesse d'animer M. de Villeneuve ; sa fidélité, son dévouement, lui donnaient, pensait-il, le droit de se poser en conseiller ; à ces sentiments se mêlaient un assez grand contentement de sa personne et un assez grand mécontentement de n'avoir pu montrer ses capacités sous la Restauration que comme préfet de la Corrèze et du Cher. M. de Villeneuve, il le reconnaît, avait le caractère peu souple ; la critique lui venait plus aisément que l'éloge, et plus d'une page sur la petite cour du Hradschin, dont l'étiquette surannée l'offusquait fort, sont écrites avec peu de bienveillance ; peut-être choqua-t-il quelquefois les princes à qui il portait moins d'hommages que d'avis. Ayant un jour sollicité une audience de M. le Dauphin, celui-ci la lui refusa *tout net* répondant qu'il *n'avait rien à lui dire* (p. 84). Après la mort de Charles X, poursuivant toujours son idée, M. de Villeneuve apporta de nouveau ses conseils à Louis XIX ; il rédigea même, en son nom, un manifeste au peuple français (p. 179). Plus tard — il aimait à prêter sa plume aux souverains, — il en écrivit un autre pour Don Carlos (p. 304). Les deux manifestes restèrent inédits. L'ancien préfet eût volontiers aussi aidé Louis-Philippe de son expérience et avait préparé une lettre, qu'il reproduit, pour demander une audience au roi des Français. L'attentat de Fieschi en empêcha l'envoi. Bien entendu, cette audience n'eut amené aucune palinodie ; M. de Villeneuve n'avait qu'un but, arriver à la réconciliation des deux branches. On voit qu'il avait confiance en lui. Si dans sa franchise un peu rugueuse, M. de Villeneuve, par certaines confidences sur les hôtes du Hradschin et de Goritz, dépoétise parfois les grandeurs de l'exil, cette franchise donne un prix tout particulier aux louanges de l'auteur. Il trace un charmant portrait de M. le duc de Bordeaux à l'âge de quinze ans, un charmant portrait aussi de sa sœur, la future duchesse de Parme ; il nous donne d'intéressants détails sur les enfants si bien doués, du duc de Berry et s'abandonne, en pensant à l'avenir du duc de Bordeaux, à des espérances qu'autorisaient et sa haute intelligence et sa sévère éducation. Après le duc de Bordeaux et Mademoiselle, c'est Madame la Dauphine qui inspire à M. de Villeneuve le plus de sympathie. Il en a peu pour Mme la duchesse de Berry. On pense bien qu'aimant à former des projets et à donner des conseils, M. de Villeneuve s'occupa du mariage de

Digitized by Google

Henri V : il préconisait une union avec une princesse russe ; la Dauphine tournait plutôt ses regards vers l'Autriche. Tous les détails à ce sujet sont curieux. Le livre de M. de Villeneuve en contient bien d'autres dont l'histoire saura profiter ; telles sont les pages sur l'attitude de l'Angleterre après la Révolution de juillet, sur la satisfaction qu'y causa la chute de Charles X, auquel on ne pardonnait pas la conquête d'Alger (p. 88); sur la vie intime de la famille royale dans l'exil ; sur Chateaubriand, rapetissé par une anecdote (p. 93); sur la clémence que le Dauphin eût voulu que l'on montrât aux généraux retournés à Napoléon, au maréchal Ney surtout, le plus illustre d'entre eux (p. 103); sur le roi de Hollande Guillaume Ier, avec qui notre auteur, assez fier de sa noblesse, réclame une lointaine alliance par les Plantagenets (p. 215); sur le pape Grégoire XVI, visité dans un voyage à Goritz (p. 271); sur Don Carlos et sa famille (p. 281); sur quantité de personnages qui ont eu leur rôle de 1830 à 1842 et dont les noms n'ont pas été tous exactement donnés dans la table par laquelle se termine le volume. Les souvenirs de M. de Villeneuve sont écrits avec plus de recherche que de laisser-aller. M. de Villeneuve aimait à arrondir sa phrase, il avait quelque prétention à la réputation d'écrivain. Au demeurant, son livre offre des renseignements nouveaux pour l'histoire du parti légitimiste et n'est pas indigne d'occuper une place dans la série de *Mémoires* dont MM. Plon et Nourrit se sont faits les intelligents éditeurs.

TH. P.

—

La vérité sur l'expédition du Mexique, d'après les documents inédits de Ernest LOUET, payeur et chef du corps expéditionnaire. *Rêve d'Empire*, par Paul GAULOT. Paris, Paul Ollendorf, 1889, in-12 de VIII-338 p.

Rêve d'Empire, publié chez Ollendorf : est-ce un roman ? se seront demandé bien des gens, à la vue de ce titre à effet qui prime le véritable titre, placé au-dessus en caractères moins apparents. Non ce n'est point un roman, c'est de l'histoire, mais de l'histoire plus dramatique. plus passionnante qu'un roman ; c'est le récit de la triste aventure du Mexique, suivie de la mort tragique de l'infortuné Maximilien et de la folie de l'impératrice Charlotte. M. Paul Gaulot a recueilli tous les papiers laissés par Ernest Louet, qui remplit au Mexique le rôle important de payeur en chef du corps expéditionnaire et qui préparait un ouvrage complet sur la matière. Aux documents qu'il possédait, Ernest Louet avait ajouté la correspondance confidentielle de Napoléon III, de l'empereur Maximilien, du maréchal Randon avec Bazaine et toute une série de lettres particulières, de notes, d'instructions, de mémoires et de dossiers.

C'est à l'aide de ces importants matériaux que M. Paul Gaulot a entrepris de publier un récit complet de l'expédition du Mexique. Nous n'en avons ici que la première partie, qui nous conduit seulement au moment où Maximilien, ayant accepté le trône, quitte Miramar. Il faudra sans doute à l'auteur un ou deux volumes pour nous dire, avec le talent qu'il sait apporter à son exposition, la « vérité sur l'expédition du Mexique. » Nous nous bornerons aujourd'hui à si-

Digitized by Google

gnaler son œuvre à l'attention de nos lecteurs et nous y reviendrons quand nous serons à même d'en résumer les grandes lignes.

G. DE B.

—

François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier. *Étude sur une administration civile et ecclésiastique au XVIIe siècle* par M. l'abbé HENRY, docteur en théologie, aumônier du Lycée, membre de la société d'archéologie de Montpellier. Ornée d'un portrait de Bosquet et suivie d'un examen analytique de ses ouvrages. Paris, Ern. Thorin, 1889, gr. in-8° de XIV-788 p.

M. l'abbé Henry avait publié, en 1884, une excellente étude intitulée : *François Bosquet, évêque de Lodève et de Montpellier. Son rôle dans l'affaire du jansénisme et dans les questions des réguliers et de la régale* (1654-1657). Ce n'était là qu'un fragment de l'importante monographie que nous avons à examiner et qui est aussi savante que complète. Voici les sujets traités dans les XXII chapitres de l'ouvrage : *Commencements de Bosquet, ses études et ses travaux. — Bosquet et Peiresc. Leur correspondance, Bosquet continue ses travaux. — Bosquet procureur général en Normandie. — Bosquet intendant de Guyenne. — Bosquet à l'intendance de Languedoc. Réunion des États provinciaux à Béziers* (1642). — *Bosquet intendant de Languedoc* (suite) 1643. — *Bosquet intendant de Languedoc* (suite). *Sa candidature à l'évêché de Pamiers. — Bosquet intendant de Languedoc*, (suite). *Ses démêlés avec Balthazard. — Bosquet intendant de Languedoc*, (suite). *Une émeute à Montpellier. — Bosquet intendant de Languedoc* (suite). *Assemblée des États à Pézenas* (1645-1646). *Bosquet renonce aux fonctions civiles et entre dans l'Église. — Jean Plantavit de la Pause, évêque de Lodève. François Bosquet est appelé à lui succéder. — Bosquet, évêque de Lodève. — Précis de l'histoire du Jansénisme jusqu'à l'intervention de Fr. Bosquet, évêque de Lodève. — Bosquet en mission à Rome. Innocent X et les cinq propositions de Jansenius. — Démêlés de de Marca avec le Saint-Siège. Bosquet défend son caractère et ses intérêts auprès du Pape. — Bosquet et l'archevêque de Sens. Questions des Réguliers. — Bosquet à l'assemblée générale de 1655. Question de la régale. — Bosquet à Montpellier. Première visite pastorale. Conférences ecclésiastiques. Construction de l'évêché. — Bosquet à Montpellier*, (suite). *Première institution du séminaire. L'enseignement universitaire à Montpellier. Difficultés administratives. — Bosquet à Montpellier* (suite). *Le Jansénisme jusqu'à la paix de Clément IX. Les récollets et les carmes déchaussés à Montpellier. Création de trois paroisses. — Bosquet à Montpellier*, (suite). *Reprise des réformes universitaires. Seconde et définitive institution du séminaire, sous la direction des prêtres de l'oratoire. — Bosquet à Montpellier* (suite et fin). *Sa fermeté pour la sauvegarde de la discipline. Sa bonté envers les protestants. Ses grandes vertus. Sa mort.*

A la suite de tous ces chapitres admirablement remplis, nous trouvons un riche *Appendice* dont les 40 premières pages sont consacrées à l'examen des ouvrages de Bosquet, morceau de bibliographie et d'histoire littéraire qui ne laisse presque rien à désirer. Les pièces justificatives, tirées des archives départementales de

Digitized by Google

l'Hérault, complètent le beau volume enrichi, dans son texte, d'un grand nombre de lettres inédites adressées par Bosquet à Pierre de Marca, à Peiresc, au chancelier Séguier. On voit par cette longue énumération que l'habile biographe n'a rien oublié soit en ce qui concerne l'administrateur et le négociateur, soit en ce qui concerne l'évêque et l'érudit. Ajoutons que l'homme lui-même est peint de main de maître, de sorte que l'on n'aura guères à revenir sur le sujet traité par M. l'abbé Henry.

Nous sera-t-il permis de dire combien, en présence des nombreuses et brillantes qualités du livre, nous nous applaudissons d'avoir vivement engagé l'auteur, ainsi qu'il daigne le rappeler (p. XIII), à faire de Bosquet l'objet d'un travail approfondi ? On ne s'étonnera pas du bonheur tout particulier que nous éprouvons à joindre nos félicitations à celles qui ont été adressées à M. l'abbé Henry par son évêque, Mgr de Cabrières, qui a si bien loué, en tête du volume, *la consciencieuse et intéressante étude sur la vie et les œuvres d'un homme dont le caractère et les talents doivent inspirer la sympathie et l'admiration.*

T. DE L.

—

L'Esprit de nos aïeux. *Anecdotes et bons mots tirés des manuscrits du* XIIIe *siècle*, par A. LECOY DE LA MARCHE. Paris, C. Marpon, (1889), in-12 de XVIII-306 p.

Dans ce nouveau recueil, M. Lecoy de la Marche a voulu placer sous les yeux de ses lecteurs quelques anecdotes, recueillies dans le cours de ses recherches sur le XIIIe siècle. Cette lecture offrira certainement de l'intérêt ; pour la rendre instructive il eût été bon de distinguer les anecdotes historiques des légendes, d'indiquer la source des premières et de suivre les secondes à travers les différentes littératures dans lesquelles on en retrouve plusieurs, non des moins curieuses. M. Lecoy de la Marche a voulu, il nous le dit lui-même, laisser ce soin à d'autres ; qu'il nous permette de le regretter, car nul ne saura mieux s'acquitter de cette tâche délicate que l'éditeur des *Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Étienne de Bourbon*. Dans son dernier livre il a formé divers groupes des extraits choisis par lui, suivant qu'ils concernent le clergé séculier, les moines, les rois et les reines, les seigneurs et les chevaliers, la bourgeoisie et le peuple, les femmes, les écoles. La légende religieuse y domine et prête à l'ensemble un caractère édifiant. Ce petit livre ne saurait évidemment donner une idée complète de la tournure d'esprit de nos aïeux du XIIIe siècle ; néanmoins il contribuera pour sa bonne part à combler une importante lacune des recueils du même genre ; car les P.-J. Martin, les Édouard Fournier, les Quartier-la-Tente, et même Pierre Larousse dans ses *Fleurs historiques*, n'accordent pas au moyen âge une attention suffisante. Nous voulons espérer que M. Lecoy de la Marche reviendra bientôt sur sa décision et, qu'après avoir étudié quelques-unes des légendes de son recueil il nous écrira un chapitre d'histoire littéraire du plus haut intérêt.

A. LE VAVASSEUR.

—

Digitized by Google

Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes, par l'abbé J.-M. Alliot, ancien vicaire de Saint-Blaise d'Étampes. Paris, Alph. Picard ; Orléans, Herluison, 1888, in-8° de xxvi-161 p.

La Société historique et archéologique du Gâtinais a adopté de bonne heure l'excellente coutume de publier, outre son *Bulletin*, des recueils de documents qui seront du plus grand prix pour l'histoire du pays. Le volume que nous avons entre les mains contient le cartulaire de la collégiale de Notre-Dame. Dans une introduction fort bien composée, l'éditeur, M. l'abbé Alliot, raconte en très bons termes l'histoire de ce corps ecclésiastique fondé vers l'année 1022 par le roi Robert le Pieux. Il fait connaître rapidement ses rapports et surtout ses démêlés avec d'autres églises voisines.

Pour assurer ses droits, le corps des chanoines avait, au cours du xvie siècle, fait composer par l'un de ses membres un recueil des chartes qui mentionnaient ses propriétés et prérogatives. M. Alliot fait connaître la composition de ce recueil, comme disaient les chanoines, de ce cartulaire, comme nous l'appelons aujourd'hui. Il se compose de quatre pièces appartenant au xie siècle, vingt au xiie, trente-huit au xiiie, trente-trois au xive et quinze au xve. En tout cent quatorze pièces. L'éditeur suit les destinées diverses de ce cartulaire, qui appartient présentement à l'église paroissiale de Saint-Blaise d'Étampes.

De bonne heure l'importance de ce recueil le signala à l'attention des historiens, et Fleureau, le plus exact de tous, a publié quarante-deux de ces chartes dans son livre *Antiquités d'Étampes*. Ce livre lui-même est devenu d'une excessive rareté, et tous les esprits studieux font des vœux pour que la Société du Gâtinais, ou l'un de ses membres, se charge d'en donner une nouvelle édition. En attendant la réalisation de ce projet, la Société a pris le parti, pour alléger ses charges, de ne publier qu'une analyse détaillée des quarante-deux pièces déjà données intégralement par le savant barnabite, et de fournir dans un texte complet les soixante-douze autres.

M. Alliot s'est chargé de ce soin et il a rempli sa tâche avec bonheur. Après avoir établi son texte avec l'exactitude possible, il a placé en tête de chaque document un titre qui en indique le contenu ; il a fait une analyse courte mais suffisante des pièces publiées par Fleureau ; il a respecté l'ordre du cartulaire, et il a éclairé plusieurs points par une annotation substantielle. A propos de cette annotation, nous signalerons une légère erreur à la page 110. « Cette fête de la Trinité d'hiver était sans doute particulière à l'abbaye de Morigny, car nulle part il n'en est question dans la liturgie catholique. » La fête de la Trinité, *Festum S. Trinitatis*, était célébrée autrefois le premier et le dernier dimanche après la Pentecôte, ces deux jours étaient également désignés par ce nom, mais la première, la principale des deux fêtes, s'appelait *Trinitas æstivalis*, la seconde *Trinitas hyemalis*. Légère inadvertance, et qui n'enlève rien au mérite du livre ; ce qui ajoute beaucoup au contraire à la valeur de l'ouvrage, c'est la table alphabétique, très claire et très bien disposée, qui se trouve à la fin. Somme toute, ce livre est important pour l'histoire religieuse, politique et économique du Gâtinais et surtout pour l'an-

Digitized by Google

cienne topographie de cette contrée.

DOM PAUL PIOLIN.

—

Abbayes de l'évêché de Bayeux, par Paul de FARCY. Laval, L. Moreau, 1888, in-4° de 88 et 127 p.

Le tome I de cette publication comprend trois fascicules ; le premier est consacré à l'abbaye de Cerisy, et a paru en 1887. Nous en avons rendu compte ici même (t. XLIII, p. 653). Le second paraît aujourd'hui, et nous offre Cordillon et Fontenay. Le troisième avait paru le premier en 1886, et la *Revue* s'en est occupée (t. XLI. p. 667). Il parlait de Longues. Depuis notre article, rien n'a été changé ni dans le plan ni dans les détails. Par suite notre appréciation n'a pas changé, elle aussi, surtout pour l'éloge du livre et de son auteur.

Cordillon fut une abbaye bénédictine de femmes. Il en reste de nombreuses archives aux archives départementales du Calvados et au chapitre de Bayeux. Une custode émaillée du XIIIe siècle, et le logis de l'abbesse sont les seuls vestiges d'une communauté qui de trente-six religieuses en 1271 ne descendit pas à moins de vingt-huit en 1784 (p. 2 et 3). La légende lui donne une origine du Xe siècle. La vérité la fait remonter seulement jusqu'à la fin du XIIe siècle. Parmi les noms de ses abbesses, on ne trouve guères à citer qu'Asceline 1271, connue par une promesse de prières pour l'âme de saint Louis, Bonne d'Harcourt (1551-71) qui ne fut guères bonne religieuse, les deux Savonnières ses successeurs qui relevèrent la communauté, Marie-Catherine de Mattignon (1660-96) la sainte. Parmi les religieuses il y eut une Tesson, une Sainte Marie, une Bernières, une Cantelon, une Foumichon, une Nollent, des Meaulne, etc. L'auteur de la sigillographie de l'évêché de Bayeux, n'a eu ici qu'une bien maigre moisson. Il a cependant oublié, si je ne me trompe, un sceau curieux, décrit par M. Eugène de Beaurepaire dans *le Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XI, 1883, p. 257-66, et qui de religieux devint révolutionnaire.

L'abbaye de Fontenay appartenait aux Bénédictins hommes. Elle fut fondée dans la première moitié du XIe siècle par les deux fils de Raoul d'Anjou et d'Alpaïde, Raoul d'Anjou et Erneiz, dont elle devint le tombeau, pour eux et leurs descendants. Au XIVe siècle elle était la quatrième des abbayes du diocèse de Bayeux, tant par l'importance de ses revenus que par le nombre de ses moines. Elle eut à souffrir avant et après la Réforme, et n'eut guères d'autre éclat que celui d'un de ses abbés commendataires, le célèbre Huet. Aujourd'hui comme à Cordillon, on ne voit plus que le logis du prieur (devenu un château), une grange dîmeresse et une pierre tombale échappée à la ruine de l'église. M. de Farcy nous donne du tout, même des bâtiments anciens, aujourd'hui détruits, mais dont on a pu conserver des vues d'ensemble et de détail, des gravures qui avaient déjà été produites pour la plupart dans une brochure de luxe, par un jeune avocat de Caen, le fils du propriétaire, qui consacre à l'histoire les loisirs dérobés au barreau. Autre ornement du volume : les pièces justificatives nombreuses et abondantes. A citer parmi elles la promesse de prières faite par l'abbé de Fontenay pour le

Digitized by Google

repos de l'âme de saint Louis, promesse que M. de Farcy rapproche justement de celle de l'abbesse de Cordillon, citée plus haut. De Fontenay dépendaient trois prieurés : Culey le Patry, Rouvrou, et Beinsteld, et trente-six cures.

C. A. B.

—

Remiremont. *Les saints, le chapitre, la Révolution*, par M. l'abbé Didelot. Nancy, impr. Vagner, 1887, in-12 de xix-574 p.

Un manuscrit important de l'abbé Didelot (qui fut vicaire de Remiremont de 1786 à 1791) se trouvait entre les mains de M. l'abbé Chapelier, curé de Jeanménil, et de M. l'abbé Thomassin, curé de Villotte en Vosges. Il a paru aux possesseurs qu'il y avait un certain intérêt historique à lui donner les honneurs de l'impression, et grâce à eux, devenus éditeurs, nous avons aujourd'hui un livre de plus à parcourir sur l'histoire de cette partie de la Lorraine. Nous ne le regrettons pas. Malgré une vie très active et une participation sérieuse à tous les événements de son temps, l'abbé Didelot trouva le temps de consigner comme en ses mémoires nombre de faits contemporains, et consacra une grande partie de son temps à étudier le passé de la ville de Remiremont, dont la gloire l'attirait par un charme invincible. Mort en 1825, il laissa peu de travaux imprimés, mais ses manuscrits n'ont pas tous été perdus ; la bibliothèque de la ville, celle de la Société d'Émulation d'Épinal, et quelques particuliers conservent le meilleur de son œuvre ; nous citerons surtout le *Journal de mes voyages*, la *Biographie des curés de Remiremont*, et un vaste travail sur les anciennes familles du pays, indépendamment du volume assez compact dont nous parlons ici. Les éditeurs ont conservé intact le texte même de l'abbé Didelot ; ils ont seulement complété et expliqué par endroits ce que ce texte même pouvait avoir de peu précis ou de légèrement inexact. Les cinquante-six premiers chapitres, d'une importance très variable, sont consacrés aux préliminaires et aux cinquante-cinq abbesses de Remiremont depuis Mactefiède jusqu'à Louise-Adelaïde de Condé, élue le 22 août 1786 : c'est assez dire que l'histoire religieuse et spécialement monastique tient une place prépondérante dans cette série de monographies, auxquelles MM. Chapelier et Thomassin ont ajouté d'utiles notes rectificatives et explicatives. Les chapitres suivants, qui forment la plus forte partie du volume, sont d'un intérêt beaucoup plus vivant, car l'auteur racontant les épisodes agités de la fin du siècle dernier auxquels il a assisté, et les éditeurs ayant à leur disposition plus de matériaux inédits pour annoter leur texte, il est facile de croire que toute la partie relative à l'époque révolutionnaire sera consultée et lue avec plus de fruit. On y trouva les détails les plus circonstanciés sur l'état de la ville de Remiremont en 1789, le contre-coup dans ce coin de la Lorraine des agitations parisiennes, la compétition de Bexon et de Fricot (nommé député aux États-Généraux), le rôle du chapitre au début et pendant toute la période aiguë de la crise, les émeutes au sujet des subsistances, les menées sourdes contre le clergé, les richesses mobilières des églises ; on y verra le portrait des principaux chefs jacobins de Remiremont, la résistance du clergé au serment constitutionnel, la biogra-

Digitized by Google

phie de l'évêque constitutionnel des Vosges, Maudru, les difficultés suscitées aux officiers municipaux par le curé Remy qui dut s'enfuir et se retirer à l'étranger, les poursuites dirigées contre le curé de Vagney, et les persécutions odieuses de la Terreur. L'abbé Didelot n'avait point un style vif et pénétrant, mais, très maître de son sujet, et ému au souvenir des événements qu'il raconte, il a parfois quelques pages bien écrites et très mouvementées : je citerai de préférence celles qu'il a consacrées au conventionnel Noël, qui refusa de voter dans le procès de Louis XVI, à George « l'apostat » qui finit misérablement, aux souffrances des détenus, et à la mémoire de celui de ses parents qui périt sur l'échafaud, victime de son zèle et de son devoir. Il y a dans ces mémoires une infinie quantité de détails qui intéresseront tous ceux qui s'adonnent aujourd'hui à l'histoire de la Révolution : la biographie de Maudru est des plus instructives et des plus singulières, et il est regrettable qu'elle soit partagée entre différents chapitres, les faits étant rangés chronologiquement : il y aurait un véritable intérêt à rapprocher les différents passages où l'abbé Didelot raconte ses faits et ses gestes, et à les compléter par des recherches personnelles ; les éditeurs du présent volume sont tout désignés pour ce nouveau travail, qui leur ferait honneur.

En attendant, félicitons-les de la tâche qu'ils ont entreprise, car ils ont fait œuvre utile et méritoire. N'oublions pas de signaler en terminant les pièces justificatives qu'ils ont placées à la suite du texte de l'abbé Didelot ; on y trouvera entre autres documents curieux les listes des émigrés et des suspects du département des Vosges ; on y trouvera également les protestations, pétitions et délibérations adressées à toutes les autorités (1789-1791) par la ville de Remiremont en faveur du chapitre et qui constituent en son honneur une magnifique oraison funèbre auprès de la postérité.

H. S.

—

Le château de la Bastie d'Urfé et ses seigneurs, texte par le comte G. DE SOULTRAIT, planches gravées sous la direction de Félix Thiollier d'après ses dessins ou photographies, ouvrage publié sous les auspices de la société de la Diana. Saint-Etienne, 1886, in-folio de VIII-53 p. et 74 planches.

Ce magifique ouvrage est dédié à M. Octave de la Bastie : que les érudits bien élevés sont d'agréables gens et savent parler d'eux-mêmes avec modestie ! Le texte de M. le comte de Soultrait est divisé en cinq chapitres : histoire de la Bastie et de ses seigneurs, description du château, description de la grotte et de la chapelle, couvent des Cordeliers, monuments des d'Urfé. Le nom patronymique des ancêtres de l'auteur de l'*Astrée* était Raimby, Raiby ou *Rabies* ; on fait remonter la famille jusqu'à la fin du XIe siècle. Dans le § 3 du chap. V se trouvent des renseignements précis sur la bibliothèque formée par Claude d'Urfé ; elle comprenait 4600 volumes, « entre lesquels il avoit deux cens manuscrits en velin, couverts de velours verd », disait le P. L. Jacob en 1655 (cf. Léop. Delisle, *Cabinet des mss.*, t. II, p. 420-1). Tout le texte, que je n'analyse pas autrement, est comme science historique et archéologique, digne de l'auteur, membre

Digitized by Google

non résidant du Comité des travaux historiques et inspecteur général de la société française d'archéologie, et dont la science déplore la perte récente. L'explication des superbes planches dues à M. F. Thiollier, est de l'artiste lui-même. Dans sa pensée première, elles ne devaient pas dépasser une vingtaine ; il est arrivé, à force de patientes recherches, à reconstituer presque complètement des monuments détruits ou dispersés. U. C.

—

L'Église catholique en Angleterre au XVIe siècle. — *Mémoires* du P. JOHN GÉRARD, missionnaire catholique en Angleterre sous le règne d'Elisabeth, traduits et annotés par le R. P. J. FORBES, de la Compagnie de Jésus. 2e édit. Paris, 1888, gr. in-18 de 279 p.

Il y a quelques années, le R. P. Forbes avait déjà publié, sur l'histoire de l'Église catholique en Écosse au VIe siècle et le martyr de Jean Ogilvie, de curieuses recherches qui n'ont point passées inaperçues. L'ouvrage dont il nous donne une deuxième édition est le récit des missions entretenues pendant cinquante années en Angleterre par les Jésuites, et des principales persécutions qu'ils ont subies. En retraçant ses aventures, le P. Gérard fait en raccourci le tableau des iniquités commises par le gouvernement anglais. Ministère caché, conversions de protestants bientôt suivies par des supplices, perquisitions, emprisonnements, délations, dévouements admirables et fidélité à toute épreuve, tels sont les faits qui se trouvent rapportés à chaque page. Longtemps emprisonné à la Tour de Londres, le P. Gérard finit par s'échapper au milieu de péripéties des plus dramatiques. Puis il assista, au commencement du règne de Jacques, à la conspiration des Poudres, et il raconte l'arrestation et le supplice de son supérieur, le P. Garnet, exécuté le jour où lui-même, grâce à un déguisement, pouvait s'embarquer et fuir la haine des protestants anglais.

Il n'y a ni ordre ni date dans ces pages, fort exactes à coup sûr, mais dont la lecture est surtout dramatique et édifiante. Le traducteur termine sa préface en disant que « les catholiques de France puiseront dans ce livre le courage et l'intrépidité qui leur sont si nécessaires dans les luttes et dans les persécutions qui les attendent. »

Les bons exemples sont toujours utiles à méditer ; mais, Dieu merci, les catholiques français ont encore quelques armes pour se défendre, et le despotisme farouche d'Élisabeth et de Jacques Ier n'est pas encore le gouvernement légal du pays.

G. B. DE P.

—

Trois empereurs d'Allemagne. *Guillaume Ier, Frédéric III, Guillaume II*, par E. LAVISSE, professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Paris, Armand Colin, 1888, in-12 de 295 p.

M. Lavisse est un esprit libre de bien des préjugés courants. Il juge d'un point de vue purement humain, mais sous l'influence d'une certaine religiosité, qu'il constate et préconise en un couple impérial qui lui est particulièrement sympathique (p. 107). Après quelques éclaircissements sur les origines, l'auteur rappelle qu'au XVIe siècle, l'Allemagne se trouva, par l'élection de Charles-Quint, impliquée dans le duel sécu-

Digitized by Google

laire des Bourbons et des Habsbourg. « C'est alors, dit-il, que, des profondeurs de sa conscience (?), sort la Réforme, qui aurait pu faire l'unité, mais qui a déchiré le sein de sa mère par une blessure inguérissable. C'est pitié de voir une nation si grande tomber si bas (p. 13). » La guerre de trente ans apporte à la Prusse « l'impuissance de l'Allemagne... L'anarchie allemande laissait le champ libre : nécessité d'agir, liberté d'agir, voilà les deux causes de la fortune prussienne (p. 7)...Peu importe le nombre des habitants et des kilomètres : la Prusse était une armée (p. 20). » Surviennent la Révolution française et l'Empire. « L'idéaliste Allemagne pouvait s'entendre avec la Prusse réaliste. L'entente se fit quand, vaincues l'une et l'autre, écrasées ensemble, elles se relevèrent d'un commun accord. 1813, c'est l'Allemagne apportant ses idées à la Prusse qui donne sa force... C'est l'union de la force prussienne et de l'âme allemande, l'incarnation de cette âme dans cette force (p.26).»

Les panégyristes les plus discrets du premier empereur *allemand* (et non pas d'Allemagne) s'accordent à lui reconnaître les qualités du souverain au suprême degré. Il faut s'entendre. Qu'est *le* souverain ? il n'y a pas nécessité qu'il soit un grand capitaine, un jurisconsulte, un savant, un économiste, un ingénieur. Louis XIV n'a rien été de tout cela. La fonction propre du souverain est admirablement spécifiée par le verbe latin *moderari* : on dit *moderari navim* (Cicéron), diriger, gouverner un navire, le navire de l'État, entre autres. En anglais *to control* signifie *gouverner*. C'est sur cette forme qu'il faut mesurer la valeur d'un homme en tant que souverain. Du souverain, Guillaume 1er avait incontestablement la tenue. A-t-il modéré et contrôlé ? En laissant son gouvernement s'acharner à germaniser et à protestantiser le grand duché de Posen, a-t-il respecté les engagements contractés par son père au congrès de Vienne et ses promesses aux Polonais ? — En laissant sévir le *Kultur-Kampf*, a-t-il observé la constitution qu'il avait jurée ? — A-t-il su modérer les exigences du militarisme, alors que M. de Bismarck voulait le détourner de s'annexer une partie de la Lorraine ? — A-t-il soumis au contrôle de sa conscience l'idée de renier la promesse qu'il avait faite aux Danois du Nord-Slesvig dans le traité de Prague ? A-t-il jamais prononcé ce *non possumus* qui est le premier attribut de la souveraineté tant politique que pontificale ?

En ce qui concerne Frédéric III, il résulte de l'exposé de M. Lavisse que ce prince a été constitutionnel, franc-maçon, vaguement religieux. Il n'était pas foncièrement troupier. Marié à une femme très distinguée d'esprit et de caractère, Frédéric III a été, comme dit Horace, *uxorius*. Il s'est peint lui-même dans le journal édicté par Geffcken, postérieurement à la publication de M. Lavisse.

Jusqu'en 1888, l'histoire de Guillaume II n'a pu être que l'histoire de son éducation. L'auteur des *Trois empereurs* s'y étend avec complaisance. En matière d'enseignement, M. Lavisse a fait ses preuves : il est des plus clairvoyants et des plus experts. Aussi a-t-il dû sourire intérieurement à raconter les exploits scolaires du prince. Il y a des grâces d'état; mais nous, à qui il a fallu six longs semestres pour apprendre un peu de droit en travaillant beaucoup, nous demeurons ébahis que le jeune Guillaume ait pu, en quatre se-

Digitized by Google

mestres, suivre utilement « des cours de philosophie, de physique, de chimie, d'histoire de la Réforme et du XIXe siècle, de littérature allemande, d'art de l'antiquité et d'histoire de l'art, de droit romain, d'histoire du droit public allemand, de droit pénal et de procédure (!), de droit administratif et international, d'économie politique, de science financière...» Et « il est probable qu'il a tiré profit de tout (p. 195). » Ce sont là jeux de prince, a dit un poète français. La dernière partie du livre de M. Lavisse me laisse l'impression, fort agréable assurément, d'une nouvelle *Cyropédie*.

A. D'AVRIL.

—

Lettres sur l'Inde. *A la frontière Afghane*, par James DARMESTETER. Paris, Lemerre, 1883, in-12 de XXIX-355 p.

« L'Inde, dit M. Darmesteter, n'aime pas l'Anglais ; et cela est juste, parce que l'Anglais n'aime pas l'Inde... A ces maîtres honnêtes manque le don suprême, *la sympathie*. D'entrer dans le cœur de ces vastes multitudes si douces, si faibles, prêtes à s'ouvrir et à se donner pour peu qu'on sût leur parler, nul n'y songe. Ceux de qui on attendrait le plus, les « padrès » (ministres protestants) sont les plus secs et les plus repoussants. Je n'ai nulle part rencontré en Inde d'intelligence plus dure et plus fermée que celle de ces fonctionnaires bien payés du Christ.» L'instruction, ajoute-t-il, que l'Angleterre donne à l'indigène est superficielle et vide : elle a pour effet d'énerver les énergies et les vertus héréditaires. « Plus l'Indien s'européanise, plus l'abime se creuse entre les deux races, parce que le rapprochement apparent ne fait qu'accuser davantage l'antipathie de nature, profonde et incurable. » Ces réserves capitales, que confirment tous les explorateurs, n'empêchent pas M. Darmesteter d'aboutir à une synthèse d'admiration enthousiaste : « Le Gouvernement de l'Inde, dit-il, est une des plus belles choses qui soient dans le monde d'aujourd'hui » (pp. VII à XV). Cette admiration de parti pris est une maladie quelque peu française, que nous avons déjà signalée dans la *Revue*.

En ce qui concerne l'intervention anglaise sur la rive droite de l'Indus, l'auteur est sévère mais juste : « Il faut dire qu'il y a soixante ans les Européens pouvaient voyager en sécurité à travers l'Afghanistan ; que les sentiments présents de haine à outrance ont été créés en 1838 par l'agression gratuite de lord Auckland, le libéral, et qu'au moment où ils expiraient peu à peu, le conservateur lord Lytton, il y a dix ans, les a ranimés d'une façon trop intense peut-être, pour laisser aucune espérance de remonter de nouveau le courant de la haine et de la défiance (p. V). »

Les indications historiques de M. Darmesteter sont assez confuses. Je crois, du reste, qu'un coup d'œil sur le passé était nécessaire pour initier au génie de la race afghane, de cette race à laquelle plusieurs savants, notamment le comte de Gobineau dans les *Perses* (Paris, Plon) attribuent les exploits merveilleux des Parthes et des Arsacides. Par contre, M. Darmesteter a été bien inspiré en faisant à la poésie une part très large. Sous ce rapport, je recommande, comme particulièrement instructif et intéressant, le chapitre intitulé : « La fin d'une race

Digitized by Google

(p. 269). » En somme, les *Lettres sur l'Inde* sont d'une lecture facile; mais le livre aurait gagné à être écrit d'un ton plus sérieux et sans un persifflage continu, lequel, même là où il reste de bon goût, fatigue le lecteur et rend bien difficile la juste appréciation d'une civilisation étrangère. Nous avons aussi à regretter l'absence de tout sentiment religieux et des appréciations de la nature de celle qu'on rencontre à la p. 33.

A. D'AVRIL.

—

Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, *archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles V, mort en* 1389. Paris, A. Picard, 1888, in-4° de VIII-198 p.

Les inventaires sont toujours des documents précieux à consulter par les renseignements de nature multiple qu'ils nous fournissent sur une époque. L'intérêt qui s'y attache augmente en raison du rôle joué par l'individu dont on publie l'inventaire.

Il faut donc savoir gré à M. le comte H. de Lestrange d'avoir publié l'inventaire des biens d'un de ses ancêtres, Guillaume de Lestrange, qui fit assez grande figure dans la seconde partie du XIVe siècle.

Mais si l'intention de l'éditeur est tout à fait louable, on regrette de ne pouvoir en dire autant de l'exécution qui est défectueuse.

Nous reprocherons d'abord à M. le comte de Lestrange la disposition qu'il a adoptée pour le classement des articles. Il nous semble que quand on publie un compte ou un inventaire, on doit séparer nettement et numéroter chaque article. C'est la seule méthode qui rende les citations faciles et qui permette de se retrouver dans l'ouvrage. M. de Lestrange ne s'y est pas conformé. Parfois il confond plusieurs articles en un seul paragraphe, et il n'a rien numéroté.

Nous reprocherons encore à l'éditeur la manière dont il a publié les pièces justificatives, qu'il n'a pas non plus eu le soin de numéroter. La seconde pièce contient un extrait des registres du Vatican, contenant plusieurs actes de Grégoire XI. Selon l'usage, le copiste de ces actes a passé ce qui leur était commun avec un acte antérieurement transcrit ; et il a remplacé les passages supprimés par les mots usuels : *in eodem modo... usque.* M. de Lestrange aurait dû distinguer ces indications du texte par l'emploi d'un caractère différent, de l'italique, par exemple. De même il aurait dû apporter plus de soin à la ponctuation des documents qu'il publie. Ainsi p. 150, l. 14, avant *in illo,* le point devrait être supprimé ; p. 159, il ne fallait pas imprimer « Cardinet de Grainbosc, clerc, receveur au diocèse de Rouen, de l'aide... » mais il fallait ou bien supprimer la virgule après « Rouen » ou bien en mettre une après « receveur ». Page 2, cette ponctuation défectueuse a amené un résultat encore plus étrange : « Furent vendus... plusieurs biens de laditte execucion dont les parties et les sommes a quoy eulx lui sont demourés. Ensuivent... » (!!).

Il faut reconnaître la peine que l'éditeur s'est donnée pour annoter ce volume ; mais quelques-unes de ces notes sont trop naïves : comme la note 3 de la p. 118, où le mot de « court laye » se trouve expliqué par « laïque » ; d'autres renferment

Digitized by Google

des fautes grossières comme « Douet d'Arc « (p. 26, n. 2) que l'on trouve ailleurs écrit « Douhet d'Arc » (p. 42, n° 2).

Nous ne pouvons faire ici le relevé de toutes les fautes et de toutes les singularités que l'on rencontre jusque dans l'erratum. Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, ce volume peut rendre d'utiles services, et l'excellente table qui le termine en facilite l'usage.

E. Ledos.

—

L'Art poétique de Boileau commenté par Boileau et par ses contemporains, par P. V. Delaporte, S. J. Lille, société de Saint-Augustin (Desclée et de Brouwer), 1888, 3 vol. in-8° de 399, 432 et 305 p.

Comme le dit le P. Delaporte dans ses *Prolégomènes*, ce livre est surtout fait de notes, c'est une compilation, *une suite de documents et non point une critique de lecture courante, où l'on ne peut et l'on ne doit s'aventurés que par petites étapes*. Il faut pourtant, dût la modestie de l'auteur s'en offenser, faire une exception pour les *Prolégomènes*, qui constituent une histoire, non seulement savante et complète, mais fort bien faite et très spirituellement racontée de l'*Art poétique*, avant, pendant et après Boileau. Pour le reste, il y a certes beaucoup d'esprit et une érudition vraiment prodigieuse : mais à vouloir le lire d'un trait, on en perdrait tout le fruit. C'est en effet la suite des thèses diverses, littéraires, morales, poétiques et autres posées par chaque alinéa, on pourrait presque dire par chaque vers de l'*Art poétique* de Boileau ; sur chaque thèse l'auteur donne quelquefois son avis, toujours avec beaucoup de goût et de mesure, mais il donne surtout l'avis des contemporains de Boileau par une série de citations, vers ou prose, qui en constituent le plus vivant et le meilleur des commentaires. On voit ainsi l'*Art poétique* dans le milieu même où il est né, et dans ce cadre, qui est proprement le sien, on en apprécie mieux la véritable signification et la juste valeur. Avec un tel livre, comme il va être facile maintenant aux commentateurs de l'*Art poétique*, de paraître connaître à fond tout le dix-septième littéraire. J'espère toutefois qu'ils en renverront le mérite à qui de droit et que, puisque le P. Delaporte aura été avant eux et pour eux à la peine, ils l'admettront avec eux à l'honneur.

P. Talon.

—

Histoire de la littérature allemande, par G. A. Heinrich, professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Lyon. Ouvrage couronné par l'Académie française. Deuxième édition, revue et corrigée. Tome I. Paris, Leroux, 1889, gr. in-8° de xii-515 p.

Dans certaines régions universitaires, que ne fait-on pas aujourd'hui pour nous prêcher la connaissance et l'amour des langues vivantes? Or, que savons-nous en France de la littérature allemande? Bien peu de chose, les noms de Schiller et de Göthe, les titres de quelques-unes de leurs pièces : les plus favorisés vont jusqu'à Lessing, Herder et Uhland, et c'est tout. On voit par là les services que peut rendre une histoire vraiment complète de ce que les divers genres littéraires ont produit de plus remarquable chez nos voisins, surtout si cette histoire est

Digitized by Google

l'œuvre à la fois d'un savant et d'un écrivain. Or, le regretté doyen de la Faculté des lettres de Lyon était éminemment l'un et l'autre : et il a apporté à l'accomplissement de sa tâche une conscience, une impartialité que les passions extrêmes seront seules à ne pas admirer.

Le début de ce premier volume nous transporte dans les vieilles forêts de la Germanie où retentissent les chants de guerre décrits par Tacite, les dernières pages nous laissent au seuil de l'âge d'or de la poésie allemande : dans ce long intervalle de près de vingt siècles, que d'étapes intéressantes à parcourir en compagnie d'un guide si bien informé ! Voici le moyen âge, par exemple : quel n'est pas notre étonnement de découvrir là-bas entre le Rhin et le Danube, les mêmes cycles épiques, les mêmes légendes pieuses, les mêmes moralités et satires qui ont instruit et amusé nos pères ! et cependant, encore que les *Minnesänger* soient les rivaux souvent heureux de nos troubadours, il semble qu'à cette époque notre veine poétique l'emporte encore en richesse, en verdeur, en originalité. Dans les nombreuses cours féodales, la haute culture intellectuelle fut longtemps l'apanage des clercs : le premier et assez surprenant résultat de la vie chevaleresque fut de séculariser les lettres et la poésie.

C'est l'Allemagne qui a servi de berceau à la Réforme : c'est là aussi que cette révolution dans les pratiques et les croyances religieuses a eu sur la direction des esprits l'influence la plus profonde : M. Heinrich l'analyse de main de maître. Mais tandis que chez nous surgit dès le XVIIe siècle une littérature incomparable qui s'inspire à la fois du génie ancien et du génie moderne, dès gracieuses fictions du paganisme et de la majesté du dogme catholique, le génie allemand demeure stérile ou se traîne dans de puériles imitations. Les Prussiens du grand Frédéric trouvent fort naturel que leur roi apprenne de Voltaire à tourner avec moins de gaucherie le vers français.

Voilà, pour ne parler que de quelques points saillants, ce que développe M. Heinrich, dans un style d'une élégance magistrale et avec une science toujours sûre d'elle-même parce qu'elle est puisée aux sources. Cet ouvrage est le fruit de recherches considérables, et ce qui en rehausse le prix, c'est qu'à chacune de ses pages se révèle discrètement l'érudit, l'homme de goût et le fervent chrétien.

C. HUIT.

—

Christophe Colomb, Corse. Histoires patriotiques, etc., par Raoul CORBANI. Paris, librairie artistique et littéraire, 1888, in-12 de 282 p.

L'auteur de cet ouvrage a voulu écrire spécialement pour la jeunesse et développer chez elle les sentiments de patriotisme. A la fois Corse et fort attaché à la France, il consacre une partie de son livre à Christophe Colomb, dont il s'efforce d'établir l'origine insulaire.

Je ne sais si ses arguments paraîtront convaincants aux érudits, mais ce qui nous paraît certain, c'est qu'ils liront son livre avec intérêt.

Peut-être M. Corbani accepte-t-il avec un peu de facilité, des récits dont le principal mérite consiste dans le caractère dramatique ; ainsi la narration des menaces de mort que l'équipage de Christophe Colomb

Digitized by Google

était décidé à mettre à exécution, si l'apparition d'une terre nouvelle n'était venue changer sa fureur en joie, bien qu'acceptée par plusieurs historiens, semble aujourd'hui devoir être reléguée au nombre des légendes.

Quoiqu'il parle de Jeanne d'Arc en des termes dignes d'un bon français, nous voyons avec peine notre auteur peu disposé à reconnaître la mission divine de la Pucelle. Enfin le parallèle qu'il établit entre la martyre de Rouen et le martyr de Sainte-Hélène, ne serait-il pas de nature à faire légèrement sourire le lecteur ?

La partie la plus intéressante du livre est sans contredit celle qui parle des héros de l'indépendance Corse : Sampierro et Paoli, dont les noms sont plus connus du public français que les exploits et la vie aventureuse.

N'y a-t-il pas quelqu'excès dans l'admiration de l'auteur pour le premier de ces guerriers ? L'on dirait qu'il fait à Sampierro un titre de gloire du meurtre de Vannino, son épouse : il ne craint pas de le comparer à Brutus mettant à mort ses fils convaincus de tendances réactionnaires. Notre morale chrétienne, en définitive, n'est pas celle des anciens, et nous n'admettons guère que l'amour de la patrie ou de la liberté excuse des actes aussi atroces et aussi sanguinaires.

COMTE DE CHARENCEY.

—

La famille de Mme de Sévigné en Provence, *d'après des documents inédits* par M. le marquis DE SAPORTA, ouvrage accompagné de deux portraits (de la marquise de Sévigné et de M. de Bauce). Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1889, in-8° de IIIe-494 pages.

Une esquisse de ce livre a paru en 1887 dans la *Revue des deux Mondes*. Il a sa raison d'être, nous dit l'auteur, dans les documents que lui ont fournis des archives de famille, des amis en tête desquels il produit quelques noms, complétés par d'autres au courant des pages.

Mme de Sévigné, à demi Provençale par le mariage de sa fille, le fut entièrement dans les dernières années de sa vie. Elle présida dans ce pays aux mariages de ses petits-enfants, et y fut mêlée à toutes les affaires de sa fille. « Aujourd'hui encore c'est en Provence qu'habitent la plupart de ses descendants. Les curieuses lettres de l'abbé Mandrin Busso-Rabutin à Mme de Grignan, sa cousine, celle de Mme de Simiane et de sa fille, Mme de Vence, de M. de Grignan ou de son secrétaire Onfosse, leurs ordres, missives et dépêches, enfin la plainte injurieuse adressée au chevalier Perrin au sujet de la publication des lettres de Mme de Sévigné, nous introduisent dans l'entourage de la marquise, » parmi les dépositaires de sa correspondance « qui lui tenaient de plus près par le sang, l'affection ou la confiance. »

Voici d'abord les *Souvenirs et portraits*, chapitre un peu long peut-être, mais instructif et piquant. Dans les détails artistiques sur les costumes et surtout les coiffures des femmes à cette époque, on trouve « le plus authentique et le moins connu cependant » des portraits de Mme de Sévigné, celui qu'avait peint Mignard et dont une reproduction figure en tête du volume. Quant à l'absence d'autres portraits historiques, et

Digitized by Google

principalement de l'original par Mignard de celui de Mme de Grignan, elle s'explique par les désastres de la Révolution, à défaut des originaux perdus, il y a des copies du temps ; c'est à l'une ou l'autre de ces provenances qu'appartiennent quelques-uns des portraits que l'intelligent érudit fait connaître.

J'arrive à l'intérieur du sujet. M. de Saporta est heureux d'y trouver quelques souvenirs de ses honorables ancêtres ; il fait revivre une période courte, mais bien attachante, jusqu'alors peu étudiée, qui comprend une quarante d'années (1696-1737). Sa revue rapide ne quitte guère la Provence. Là vécurent, en effet, les personnes qui restèrent les plus attachées aux Grignan et à la mémoire de Mme de Sévigné. Dans cette esquisse, comme dit l'auteur trop modestement, figurent M. le comte de Grignan, Mme de Simiane, petite-fille de Mme de Sévigné, Mme de Vence, fille de Mme de Simiane, et d'autres personnages secondaires.

Tout d'abord apparaît le gendre de Mme de Sévigné, gouverneur de Provence sans en avoir eu jamais le titre. C'était un caractère fortement trempé, type d'honneur et de chevalerie, dévoué au roi et à la France, vigilant, modéré, doué d'esprit de suite dans les affaires, administrateur éminent qui rendit les plus grands services avant et pendant le siège de Toulon par les alliés (1707), par malheur, il dépensait outre mesure, malgré les observations de Mme de Sévigné, avec une magnificence de grand seigneur. M. de Saporta le suit dans les époques les plus mouvementées et quelquefois très difficiles de sa vie, nulle part il ne le trouve inférieur à sa tâche ; il mourut en 1754, laissant une mémoire animée et vénérée. Mme de Grignan, son épouse, aimait les grandeurs, les satisfactions de la vanité ; elle s'enivrait de l'encens qu'on lui prodiguait dans les régions officielles ; aussi elle était loin d'arrêter M. de Grignan dans une voie de prodigalités qui menait à sa ruine. D'ailleurs, mordante et moqueuse, entachée de jansénisme avec une dévotion tout extérieure, cartésienne et mathématicienne à ses heures, elle n'était cependant pas dépourvue ni de grâce ni de sensibilité, et la mort de sa mère (1696) lui inspira une sincère douleur qu'elle exhala dans les plus fortes expressions. Cette épreuve inaugura pour les Grignan, déjà atteints dans leur fortune, une ère d'événements funestes et de malheurs. C'est ainsi que Mme de Grignan fut littéralement écrasée par la perte de son fils, le marquis de Grignan, que le comte avait marié à la fille d'un riche financier. En cette triste conjoncture, elle se plaint de ne pas trouver en elle le secours que les seules réflexions chrétiennes peuvent apporter et c'est tout. Peu de mois après elle mourait près de Marseille (1705).

Plus touchante et plus sympathique est sans contredit Mme de Simiane. La mort prématurée de son mari, successeur de son beau-père en qualité de lieutenant général du roi en Provence, la laissa sans appui « en face de deux filles non établies et dans une situation d'affaires les plus difficiles. » Les contemporains ont loué le charme de sa personne, l'amabilité de son esprit, la fermeté de sa raison, la bonté de son cœur, la sûreté de son commerce. Devenue veuve, elle eut une existence toute de famille et d'intimité, mais assombrie par de pressantes nécessités d'affaires, elle signa en 1732, après

Digitized by Google

bien des vicissitudes, la vente de Grignan. Une de ses peines les plus profondes eut pour cause la publication, par le chevalier de Perrin, des lettres de Mme de Sévigné. Trois éditions clandestines, désavouées par elle, avaient déjà paru coup sur coup. Mme de Simiane crut pouvoir autoriser, en 1734, une édition correcte de ses lettres en quatre volumes. mais malgré les retouches et les suppressions prudentes que le chevalier avait faites, son édition souleva une tempête de récriminations, d'amours propres blessés par les révélations anecdotiques, par les mille traits plus ou moins acérés, dans une forme badine qu'avait prodiguées la spirituelle marquise. En dépit de ses protestations et de ses efforts, l'édition suivit son cours ; elle fut complétée en 1737 ; une autre qui fut posthume parut en 1754.

A tous ces événements de famille l'auteur en mêle d'autres qui ont trait aux grands intérêts de la France et auxquels prit part avec éclat le comte de Grignan. Ces événements sont la révolte protestante des Cévennes, la révocation de l'édit de Nantes, spécialement localisée ici dans le comtat Venaissin, la ligue d'Augsbourg ; la guerre des Camisards ; le siège de Toulon par les coalisés qui mit en lumière la prodigieuse activité et l'intelligence supérieure du gouverneur de Provence et enfanta la conjuration des Huguenots qui espéraient faire réussir par la prise de cette ville une insurrection générale des sectaires. Il y aurait à faire quelques réserves, à demander certains développements au sujet des questions religieuses, forcément abordées dans cet ouvrage, et avec lesquelles l'habile écrivain est moins familier qu'avec le reste de son sujet. Mais, au total, je me plais à rendre hommage à tout ce qu'il y a, dans ces pages, de charmant et de vrai. J'ai remarqué, entre autres choses, une appréciation impartiale et modérée du caractère et des actes de Louis XIV.

Tout s'achève par un appendice plein de documents inédits concernant le comte de Grignan, l'organisation des milices, les faits militaires postérieurs à la paix de Byswick, Mme de Grignan, Mme de Simiane, et la succession du comte de Grignan. Toutes ces pièces sont instructives et dignes d'être lues.

GEORGES GANDY.

—

Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, *d'après le Journal de la comtesse de Rochefort* (1689), par Charles DE RIBBE. Paris, Victor Palmé, 1889, in-12 de 384 pages.

M. de Ribbe a eu cent fois raison de dire en tête de son *Introduction :* « Parmi les plus curieux textes domestiques que nous ayons rencontrés, en voici un d'un ordre et d'un intérêt tout à fait à part. » C'est un véritable trésor que le registre de 82 feuillets intitulé : *Journal de ce que j'ay fait depuis le 17 mai 1689, jour du départ de Monsieur le comte de Rochefort*, communiqué à l'auteur de tant de beaux travaux sur les livres de raison par un collectionneur Avignonnais, M. Coulondres. M. de Ribbe, en homme habitué à tirer de ses trouvailles le plus heureux parti, a su mettre admirablement en relief les révélations et les enseignements du journal de Madeleine des Porcellets, femme de André de Brancas, comte de Rochefort. Après avoir rapidement examiné, dans l'introduction, le précieux document, il l'étudie

Digitized by Google

en tous ses détails dans une série de chapitres, tous plus intéressants les uns que les autres : I. *Comment Madeleine des Porcellets porta en dot à André de Brancas la baronnie de Rochefort ;* II. *Comment André de Brancas, ayant été appelé à l'arrière-ban en 1689, laissa à Madeleine des Porcellets de grands embarras d'affaires ;* III. *Comment et dans quel but Madeleine des Porcellets entreprit son journal ;* IV. *Le ménage de Jeanne de Chantal à Bourbilly à la fin du* XVIe *siècle ;* V. *Madeleine des Porcellets réglant et gouvernant sa maison ;* VI. *Madeleine des Porcellets dans son ménage des champs ;* VII. *Comment, après de cruelles épreuves, Madeleine des Porcellets vit ses affaires se relever, et promit à Dieu de bien élever ses enfants.*

Tous ces récits sont aussi charmants que fortifiants. Madeleine des Porcellets, au milieu d'un siècle corrompu, personnifie la femme-modèle de l'Écriture-Sainte. Sa mâle vertu, son infatigable dévouement, forment un spectacle qui attendrit et qui élève à la fois l'âme du lecteur. Pour nous faire bien apprécier cette héroïne de la vie provinciale, M. de Ribbe a mis dans son style plus de chaleur et de talent que jamais et à un admirable tableau il a donné un cadre digne du tableau.

L'ouvrage est complété par un appendice divisé en trois parties : I. *Madame Calvet* (Marguerite-Mathilde de Cabassole), d'après son livre de raison (1718) et celui de son fils (1737); II. *Les Grimoard de Beauvoir*, d'après le livre de raison de Jacques de Beauvoir (1638-1702); III. *Document justificatif. Extraits du journal de Madeleine des Porcellets, comtesse de Rochefort* (17 mai 1689-31 décembre 1690).

On n'a pas besoin de souhaiter du succès aux ouvrages de M. de Ribbe, mais je serais très étonné si *Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV* n'était pas, dans toute la célèbre série, un de ceux que l'on lira et relira le plus et qui fera le plus de plaisir et de bien.

T. DE L.

—

Désirée, reine de Suède et de Norwège, par le baron HOCHSCHILD. Paris, Plon ; Stockholm, Fritze, 1888, in-16 carré de IV-78 p.

Étrange destinée que celle de Bernardine-Eugénie-Désirée Clary, née à Marseille en 1781, fille d'un négociant en soieries, fiancée en 1794 à Napoléon-Bonaparte, dont le frère Joseph avait épousé sa sœur, bientôt délaissée par le futur empereur pour Mme de Beauharnais ; demandée en mariage par le général Duphot, mort sur ces entrefaites; mariée au général Bernadotte, le 30 thermidor an VI, princesse de Pontecorvo, princesse héréditaire, puis reine de Suède ! La physionomie de cette reine improvisée qui ne put se résigner que tardivement à habiter son royaume et qui vécut longtemps à Paris, sous le nom de comtesse de Gothland, entourée d'un cercle d'amis, apparaît avec un charme réel dans ces courtes pages, tracées par un serviteur fidèle, et qui contiennent nombre de lettres de l'épouse de Bernadotte. L. C.

—

Les gloires maritimes de France. *L'amiral Roussin,* par le vice-amiral JURIEN DE LA GRAVIÈRE. Paris, Plon et Nourrit, 1888, in-12 de 314 p.

L'amiral Jurien de la Gravière excelle dans ces biographies qui

Digitized by Google

mêlent aux souvenirs d'illustrations maritimes les faits glorieux auxquels elles furent mêlées. Dans ce nouvel ouvrage il trace un saisissant tableau de la carrière de l'amiral Roussin, d'après les journaux de bord qui lui ont été communiqués et d'après ses souvenirs personnels. La carrière de Roussin fut très brillante : contre-amiral en 1822, à quarante-un ans, il fut fait vice-amiral en 1832, après son expédition du Tage, par laquelle se termine le récit de l'amiral Jurien. Dans un appendice il consacre deux intéressantes notices à Buchet de Châteauville et à Maillard de Liscourt, deux noms à inscrire dans les fastes de la marine.

L. C.

—

Bibliographia polonica XV ac XVI ss. Volumen I. Nri. 1-800 annorum 1488-1600 : *opera et editiones quæ in bibliotheca universitatis cæsareæ varsoviensis asservantur*, par Theodorus Wierzbowski. Varsoviæ, 1889, in-8° de IX-304 p.

La Bibliothèque impériale de l'Université de Varsovie est aussi remarquable qu'elle est généralement peu connue. M. Wierzbowski a entrepris de décrire une partie de ces richesses littéraires en dressant le catalogue des livres relatifs à la Pologne ou écrits par des Polonais. Le premier volume de cet ouvrage, qui promet d'être vaste, contient 800 numéros; ce sont les *Polonica*, tel est le terme consacré pour ce genre de livres, — imprimés depuis 1488 jusqu'à l'année 1600. La théologie et le droit prédominent, l'histoire de Pologne est représentée par 97 numéros. Cependant, même dans ce nombre restreint de pièces, les historiens trouveront d'utiles indications et rencontreront peut-être des brochures, des libellés, des pamphlets à peu près inconnus jusqu'ici. M. Wierzbowski a fait son travail avec le plus grand soin : les titres sont reproduits *in extenso*, une première table donne les noms d'auteurs avec les références nécessaires, une seconde présente l'aperçu des matières, une troisième contient les noms de personnes et de lieux, enfin une quatrième est destinée à la réduction des anciennes cotes aux nouvelles. Les plus exigeants bibliographes se montreront satisfaits, croyons-nous, de ce travail aussi pénible à faire qu'il est utile à ceux qui en profitent.

P. S. P.

—

Le Gérant : A. Villin.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUARANTE-SIXIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JUILLET 1889.

GUIBERT, ABBÉ DE FLORENNES ET DE GEMBLOUX (XIIe et XIIIe siècles), par le **R. P. Hippolyte Delehaye, S. J.** 5
LE DUC LOUIS D'ORLÉANS, FRÈRE DE CHARLES VI, SES ENTREPRISES EN ITALIE (1394-1396). — II. SAVONE ET GÊNES, par **M. le comte de Circourt** 70
HENRI IV ET LOUIS XIV. — LA LÉGENDE ET L'HISTOIRE, par **M. Léonce Pingaud** 128
LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE A LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION. Deuxième partie, par **M. Marius Sepet** 666
MÉLANGES : La Bulle *Unam Sanctam*, par **M. l'abbé P. Mury** 566
La capitale du duché de Bourgogne aux IXe et Xe siècles, par **M. Henri Stein** 666
Charles IV, duc de Lorraine, par **M. Aug. Prost** 666
Les antécédents du Comité des Travaux historiques, par **M. le chanoine Allain** . . 666
COURRIER ALLEMAND, par le **Dr Louis Pastor**, ... 275
COURRIER BELGE, par **M. Léon Lahaye** 286
CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos** 296
REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Fr. de Fontaine** 314
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 325

Digitized by Google

LIVRAISON DU 1er OCTOBRE 1889.

De l'authenticité des évangiles prouvée par l'étude critique du langage, par **M. F. Vigouroux** . . 353
L'église et les judaisants a l'age apostolique. — La réunion de Jérusalem, par **M. l'abbé J. Thomas** 400
Le père Joseph et Richelieu. — Le projet de croisade (1616-1625), par **M. G. Fagniez** 461
L'émigration, d'après le journal inédit d'un émigré, par **M. le marquis de Saporta**. 516
Mélanges : Une fausse bulle de Jean XXII, par **M. Paul Fournier** 569
Olivier de la Marche, historien-poète et diplomate bourguignon, par **M. A. Le Vavasseur** 583
Olivier de Serres et les massacres du 2 mars 1573, a Villeneuve de Berg, par **M. l'abbé Chenivesse**, curé archiprêtre d'Antraigues 590
La conquête de l'Algérie, par **M. Joseph d'Aubecourt** 601
Courrier du nord, par **M. Beauvois** 606
Courrier russe, par le **R. P. Martinov** 616
Cronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. 624
Revue des recueils périodiques, par **M. Fr. de Fontaine**. 644
Bulletin bibliographique 654

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

De l'égalité des races humaines. Antropologie positive, par M. Firmin. 336
Étude critique sur la composition de la Genèse, par M. P. Julian. 654
Le temple reconstruit par Zorobabel, par M. Imbert . . . 654
Histoire du Plébiscite, par M. Charles Borgeaud. Le Plébiscite dans l'Antiquité. — Grèce et Rome. 338
I Tiranni di Romagna e i Papi nel Medio Evo. Note storiche di Pietro Desiderio Pasolini 339
Stefano Porcari e la sua congiura, studio storico del Dott. Giuseppe Sanesi. 339
Vie de saint Hugues, abbé de Cluny, 1024-1109, par le R. P. Dom A. L'Hullier 655
Études sur l'histoire de l'église de Bethléem, par le comte Riant 659
La Guerre de Chypre et la bataille de Lépante, par le vice amiral Jurien de la Gravière 340
Le procès de Galilée et la théologie, par M. l'abbé J.-B. Jaugey 340
Les principes fondamentaux du droit, par le comte de Vareilles-Sommières 661
Histoire du droit et des Institutions de la France, par M. E. Glasson, tome troisième, Époque Franque (fin) 341
De la participation des hommes libres au jugement dans le droit franc, par M. Ed. Beaudouin 661
Vie de Louis le Gros, par Suger, suivie de l'Histoire du roi Louis VII, publiées d'après les manuscrits, par M. Auguste Molinier 665
Philipp II August von Frankreich und Ingeborg, von Dr Robert Davidsohn 667
La vie politique de Louis de France, duc d'Orléans, par M. E. Jarry 668
Procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, raconté et traduit d'après les textes latins officiels, par M. Joseph Fabre . . 670
La guerre de cent ans. Jeanne d'Arc et les Dominicains, par le R. P. M. D. Chapotin, des Frères Prêcheurs 343
Le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du commentaire de Guillaume Tringant, publié pour la Société de l'Histoire de France. Introduction biographique et littéraire, par M. Ca-

Digitized by Google

mille Favre. Texte établi et annoté par M. Léon Lecestre. 671
Les origines de la Révolution française au XVIe siècle, par M. R. de Maulde-la-Clavière 672
La réforme et la politique française en Europe jusqu'à la paix de Westphalie, par le vicomte de Meaux 674
Recueil des instructions données aux ambassadeurs et ministres de France depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française, publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères. — Pologne, avec une introduction et des notes de M. L. Farges. 344
États-Généraux de 1789. Cahiers des doléances des communautés de la Sénéchaussée de Draguignan. Vœux du clergé et de la noblesse, par M. F. Mireur. 676
Journal d'un volontaire de 1791, par M. Louis Bonneville de Marsangy. 346
Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse ; publiés sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques, par M. Jean Kaulek 676
Correspondance diplomatique de Talleyrand. La mission de Talleyrand à Londres en 1792, par M. G. Pallain. . . . 677
Lettres inédites de Talleyrand à Napoléon (1800-1809), publiées d'après les originaux par M. Pierre Bertrand. . . 677
La Congrégation (1801-1830), par M. Geoffroy de Grandmaison. 678
Mémoires et correspondance du comte de Villèle. Tome IV. . 346
Un chancelier d'ancien régime. Le règne diplomatique de M. de Metternich, par M de Mazade. 347
Charles X et Louis XIX en exil. Mémoires inédits du marquis de Villeneuve publiés par son arrière petit-fils. 680
Histoire de la Monarchie de juillet, par M. Paul Thureau-Dangin. Tome V 349
La vérité sur l'expédition du Mexique, d'après les documents inédits de Ernest Louet, payeur et chefs du corps expéditionnaire. Rêve d'empire, par M. Paul Gaulot. 681
Les corporations de métiers. Leur histoire, — leur esprit, — leur avenir, par M Hippolyte Blanc. 351
François Bosquet, intendant de Guyenne et de Languedoc, évêque de Lodève et de Montpellier. Étude sur une administration civile et ecclésiastique au XVIIe siècle, par M. l'abbé Henry. 682
L'esprit de nos aïeux. Anecdotes et bons mots tirés des manuscrits du XIIIe siècle, par M. A. Lecoy de la Marche. . . 683

Digitized by Google

Cartulaire de Notre-Dame d'Étampes, par M. l'abbé J.-M. Alliot 684
Abbayes de l'évêché de Bayeux, par M. Paul de Farcy. . . 685
Remiremont. Les saints, le chapitre, la Révolution, par M. l'abbé Didelot 686
Le château de Chambord. Documents inédits sur la date de sa construction et le nom de ses premiers architectes, par M. L. Jarry 352
Le château de la Bastille d'Urfé et ses seigneurs, texte par le comte G. de Soultrait, planches gravées sous la direction de Félix Thiollier d'après ses dessins ou photographies . . 687
L'église catholique en Angleterre au XVIe siècle. Mémoires du P. John Gerard, missionnaire catholique en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, traduits et annotés par le R. P. J. Forbes, S. J 688
Trois empereurs d'Allemagne, Guillaume Ier, Frédéric II, Guillame II, par M. E Lavisse 688
Lettres sur l'Inde. A la frontière Afghane, par M James Darmesteter 690
Inventaire et vente des biens meubles de Guillaume de Lestrange, archevêque de Rouen, nonce du pape Grégoire XI et ambassadeur du roi Charles V, mort en 1389 691
L'Art poétique de Boileau commenté par Boileau et par ses contemporains. par le R. P. V. Delaporte, S. J. 692
Histoire de la littérature allemande, par M. G A. Heinrich. Deuxième édition revue et corrigée. Tome I 692
Christophe Colomb, Corse. Histoires patriotiques, etc , par M. Raoul Corbani 693
La famille de Mme de Sévigné en Provence, d'après des documents inédits, par M. le marquis de Saporta 694
Une grande dame dans son ménage au temps de Louis XIV, d'après le Journal de la comtesse de Rochefort (1689), par M. Charles de Ribbe 696
Désirée, reine de Suède et de Norwège, par le baron Hochschild. 697
Les gloires maritimes de France. L'amiral Roussin, par le vice-amiral Jurien de la Gravière.. 698
Bibliographia polonica XV ac XVI ss. Volumen I. Nri. 1-800 annorum 1438-1600 : opera et editiones quæ in bibliotheca universitatis cæsareæ varsoviensis asservantur, par M. Theodorus Wierzbowski 698

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

ALLIOT (M l'abbé), 684.
BEAUDOUIN (M. Ed), 661.
BERTRAND (M. Pierre), 677.
BLANC (M. Hippolyte), 351.
BONNEVILLE DE MARCHANGY (M. L.), 346.
BORGEAUD (M. Ch.). 338.
BUEIL (Jean, Seigneur de), 671.
CHAPOTIN (le R. P. M. D.),343.
CORBANI (M. Raoul), 693.
DARMESTETER (M. James), 690.
DAVIDSOHN (M. D. Rob), 667.
DELAPORTE (le R. P. V.), S. J., 692.
DIDELOT (l'abbé), 686.
FABRE (M. Joseph), 670.
FARGES (M. Louis), 344.
FAVRE (M. Camille), 671.
FARCY (M. Paul de), 685.
FIRMIN (M.), 336.
FORBES (le R. P. J.), S. J., 688.
GAULOT (M. Paul), 681.
GEOFFROY DE GRANDMAISON (M.), 678.
GERARD (le R. P. John), 688.
GLASSON (M. E.), 341.
HEINRICH (M. G. A.), 692.
HENRY (l'abbé), 682.
HOCHSCHILD (M. le baron), 697.
IMBERT (M. J.), 654.
JARRY (M. E.). 668.
JARRY (M. L.), 352.
JAUGEY (M. l'abbé J. B.), 340.
JULIAN (M. P.), 654.
JURIEN DE LA GRAVIÈRE (M. le vice-amiral), 340, 698.
KAULEK (M. Jean), 676.
LAVISSE (M. E.), 688.
LECESTRE (M. Léon), 671.
LECOY DE LA MARCHE (M. A.),683.
LESTRANGE (M. le comte H. de), 691.
L'HUILLIER (Dom A.), 655.
LOUET (M. Ernest), 681.
MAULDE (M. René de), 672.
MAZADE (M. Ch. de), 347.
MEAUX (M. le vicomte de), 674.
MIREUR (M. F.), 676.
MOLINIER (M. Aug.), 665.
PALLAIN (M. G), 677.
PASOLINI (M P. D.), 339.
RIANT (M. le comte), 659.
RIBBE (M. Ch. de), 696.
SANESI (Dott. G.), 339.
SAPORTA (M. le marquis de), 694.
SOULTRAIT (M. le comte de), 687.
SUGER, 685.
THUREAU-DANGIN (M. Paul), 349.
TRINGANT (Guillaume), 671.
VAREILLES-SOMMIÈRES (le comte de), 661.
VILLÈLE (le comte de), 346.
VILLENEUVE (le marquis de), 680.
WIERZBOWSKI (M. Théodore),698.

Bruxelles, imp., A. Vromant et Cie, 3, rue de la Chapelle.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

AUG 13 1935

Digitized by Google

LEATHER — FULL CHROME

Digitized by Google